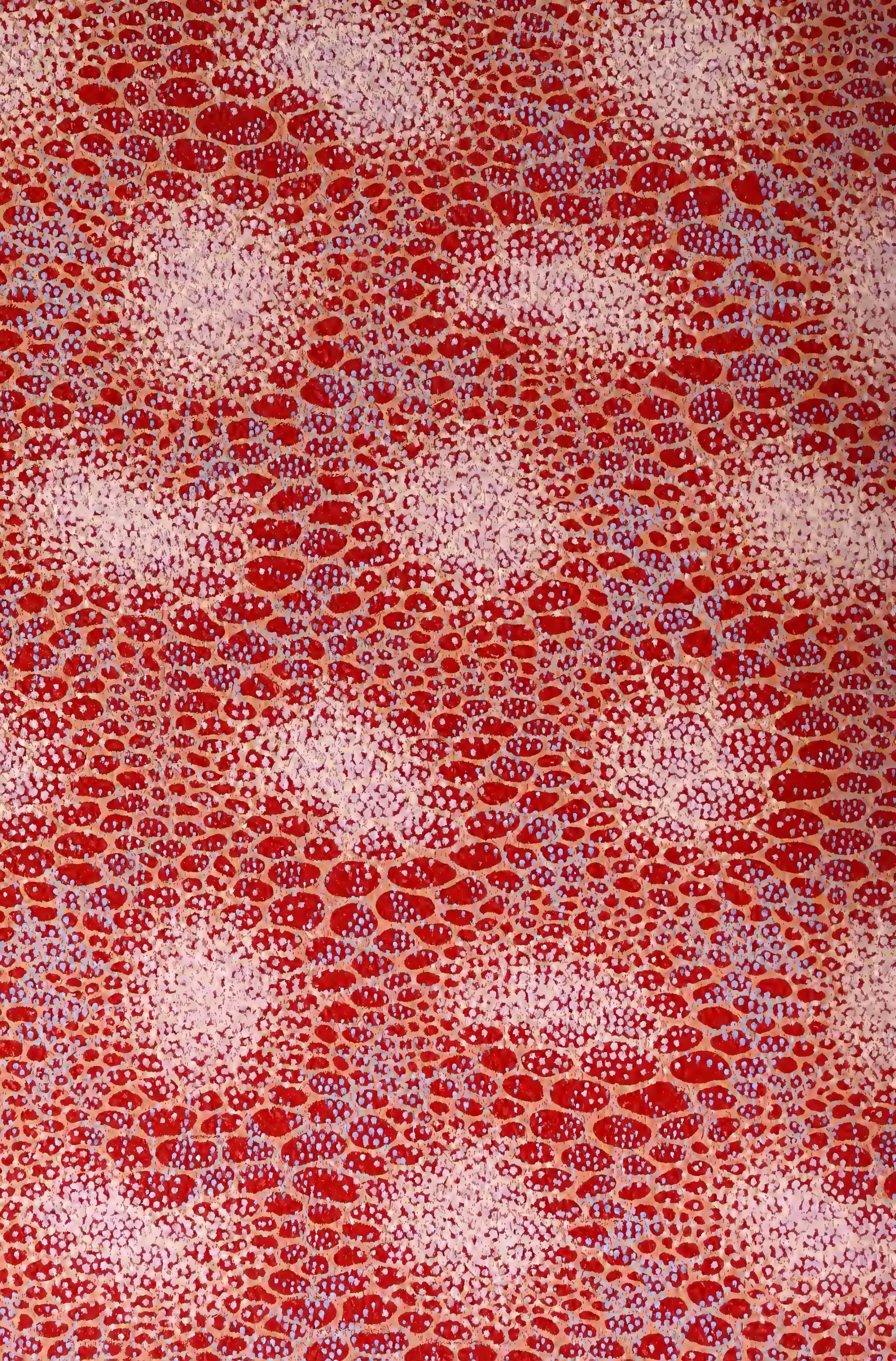





Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/histoiredesevequ01vaut

E. Wannier

HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE BALE



Imprimerie de Charles & Nicolas Benziger frères, Einsiedeln (Suisse).



Melius mori, quam foedari

+ Eugenius

Episcopus Basileensis.

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DE BALE

PAR

MGR VAUTREY,

PRÉLAT DE LA MAISON DE S. S. LÉON XIII, CHANOINE H^RE DE LA CATHÉDRALE DE LIMOGES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE S. MAURICE, DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'HISTOIRE DE LA SUISSE,
DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON, ETC., CURÉ-DOYEN A DELÉMONT.

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE

S. G. MGR LACHAT,

ÉVÊQUE DE BALE.

AVEC CHROMOS, GRAVURES, NOMBREUSES ILLUSTRATIONS, VUES,
PORTRAITS, ARMOIRIES, SCEAUX, ETC. ETC.

VOLUME I.



EINSIEDELN, NEW-YORK, CINCINNATI & ST. LOUIS.

CHARLES & NICOLAS BENZIGER FRÈRES,

ÉDITEURS-IMPRIMEURS PONTIFICAUX.

1884.



Tous droits réservés.

A

SA GRANDEUR MONSEIGNEUR

AIMABLE JEAN CLAUDE

EUGÈNE LACHAT,

RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE DE BALE,

PRÉLAT ASSISTANT AU TRONE PONTIFICAL

ETC.

Monseigneur,

L'Histoire des Évêques de Bâle, que j'ai l'honneur de déposer aux pieds de Votre Grandeur, Vous appartient à plus d'un titre.

C'est Vous, Monseigneur, qui, par des encouragements réitérés, par des appels fréquents où l'autorité affectueuse du Pontife et du Père se faisait sentir, avez soutenu l'auteur dans une tâche difficile, souvent ingrate, de si longue haleine.

C'est Votre collaboration si précieuse qui m'a permis d'arriver à des découvertes inédites, inappréciables pour notre *Histoire,* en me faisant ouvrir des archives fermées jusque-là.

C'est encore Vous, Monseigneur, qui avez préparé une édition artistique, illustrée, de ce livre, en lui assurant les presses et les ressources typographiques de Messieurs Benziger, les célèbres imprimeurs du Saint-Siége dans l'ancien et dans le nouveau monde.

Si j'ajoute à tant de titres que Vous êtes le successeur et l'héritier des Évêques dont j'ai élaboré l'histoire; — que, par une chaîne non interrompue,

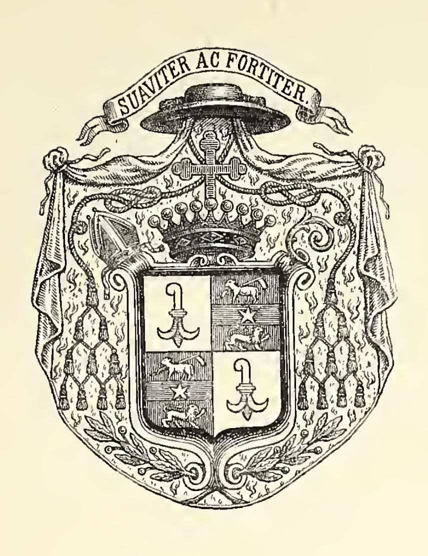
Vous remontez à travers quinze siècles et plus, jusqu'aux origines de l'Église et aux temps de son établissement, au milieu des persécutions et des épreuves ; — que Vous portez vaillamment cette vieille crosse de Bâle qui a régi ce vaste diocèse, à travers des fortunes si diverses et qui, dans votre main, a retrouvé un éclat si retentissant ; — on comprendra que cette *Histoire* est la Vôtre, Monseigneur, et que ce livre Vous est dédié de droit.

Je prie Votre Grandeur d'en agréer l'hommage respectueux, comme un témoignage public et solennel de la vénération profonde, de l'affection filiale et de l'humble dévouement

de Votre reconnaissant serviteur

L. VAUTREY,
Prélat de la maison de Sa Sainteté.
Curé-doyen à Delémont.

Delémont, le 8 décembre 1883, en la fête de Notre-Dame de Bâle.



A MONSEIGNEUR VAUTREY,

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ, CURÉ-DOYEN A DELÉMONT.

MONSEIGNEUR,

Vous savez mieux que personne, vous qui avez parcouru les âges, le flambeau de la science à la main, avec quelle injustice et quelle mauvaise foi, par combien de ruses et d'artifices, on a fait de l'histoire, comme s'exprime le comte de Maistre, une conspiration permanente contre la vérité: l'ambition rampante et la cupidité ont abaissé les sommités sociales et les pouvoirs légitimes; l'ingratitude et la jalousie impuissante ont calomnié, dans les chefs et les ministres de la religion, les maîtres et les bienfaiteurs du monde civilisé; l'hypocrisie et la licence, cachées sous les noms de réforme et de progrès, se sont efforcées d'obscurcir l'éclat des Actes de Dieu par l'Église dans le perfectionnement et le salut des peuples.

Mes vénérables prédécesseurs sur l'antique Siége épiscopal de Bâle ont subi le même sort, surtout depuis trois siècles.

Cependant le voile de l'erreur a été déchiré. Le protestant Gibbon disait que les évêques ont fait la France comme les abeilles font une ruche. Grâce à votre Histoire des évêques de Bâle, *dont j'accepte avec reconnaissance la dédicace,*

Nous pouvons dire à Notre tour que les évêques ont formé notre pays comme l'architecte forme l'édifice avec des blocs abrupts et grossiers.

Ce travail, impatiemment attendu, publié avec un luxe typographique et des illustrations splendides, comble mes désirs et réalise le plus cher de mes vœux, car rien ne m'est plus agréable que de recueillir les gestes de nos Pères dans la foi, mes glorieux ancêtres, qui nous font remonter, par une succession non-interrompue, jusqu'aux premiers siècles de l'Église de Jésus-Christ.

Vous avez su, Monseigneur, par un zèle infatigable, réunir des documents innombrables, authentiques, inconnus aux anciens chroniqueurs de l'Évêché de Bâle, et jeter un jour tout nouveau sur les phases si diverses de notre histoire diocésaine. C'est comme une révélation qui dissipe d'épaisses ténèbres; c'est une réfutation victorieuse des attaques injustes et déloyales, dont les évêques de Bâle ont été l'objet.

Votre histoire est un véritable monument élevé à la gloire de Dieu et à l'honneur de notre Église et de ses pontifes. Vous n'avez eu besoin pour défendre et venger ces illustres mémoires, que de dire la vérité, rien que la vérité. Les archives où vous avez su pénétrer, les vieilles chartes, les manuscrits les plus anciens et les plus autorisés, vous ont livré leurs révélations souvent inattendues, et vous avez pu asseoir sur des bases irréfragables le récit toujours si attachant de votre histoire. C'est assez dire avec quel entraînement le lecteur suit les scènes émouvantes et le drame merveilleux que vous déroulez devant ses yeux.

Aucun fait, aucune date qui ne repose sur un document authentique, et c'est de la sorte que vous avez rangé, dans un cadre vivant, la succession de ces pontifes qui siègent dès le IVe siècle aux conciles de la sainte Église pour arriver au XIXe, au grand et œcuménique Concile du Vatican.

C'est un rétablissement complet et véridique des diptyques sacrés de notre Église, si souvent dispersés par les révolutions, ou anéantis par les cataclysmes qui ont dévasté notre diocèse.

Nous y retrouvons des noms oubliés, presque inconnus, des saints, des docteurs, de grands bienfaiteurs de l'humanité, des pasteurs selon le cœur de Dieu, de dignes successeurs des apôtres à Augusta Rauracorum, à Bâle et à Porrentruy. Quelle gloire pour notre Église!

Je vous félicite, Monseigneur, de cette œuvre magistrale dont les imprimeurs du Saint-Siége, Messieurs Benziger d'Einsiedeln, si connus par leurs belles et célèbres publications, ont bien voulu se charger. A votre texte irréprochable, ils joignent des illustrations qui conserveront, pour la postérité la plus reculée, les meilleurs souvenirs de notre histoire religieuse. Ce sera comme une résurrection inattendue d'un passé quinze fois séculaire revivant avec la succession de ses pontifes et de ses monuments les plus remarquables.

Je vous remercie cordialement, Monseigneur, de ce que vous avez déployé tant de zèle à rassembler ces richesses historiques diocésaines, que vous léguerez aux futures générations comme un splendide monument élevé à nos pères dans la foi, dont il fallait bien, conformément à l'équité et à la sainte Écriture, raconter les faits glorieux, parce que, en général, ils ont été grands en vertus et ornés de prudence, qu'ils ont publié les oracles divins, éclairé les peuples par la solidité de leur sagesse et de la science sacrée, leur enseignant avec les arts la véritable beauté et leur apportant un gouvernement doux et pacifique. C'étaient des hommes de charité et de miséricorde: leur gloire a passé d'âge en âge, et leur nom, dont vous avez rafraîchi la mémoire, vivra dans la succession des siècles.

Et je suis avec la reconnaissance la plus dévouée,

Monseigneur,

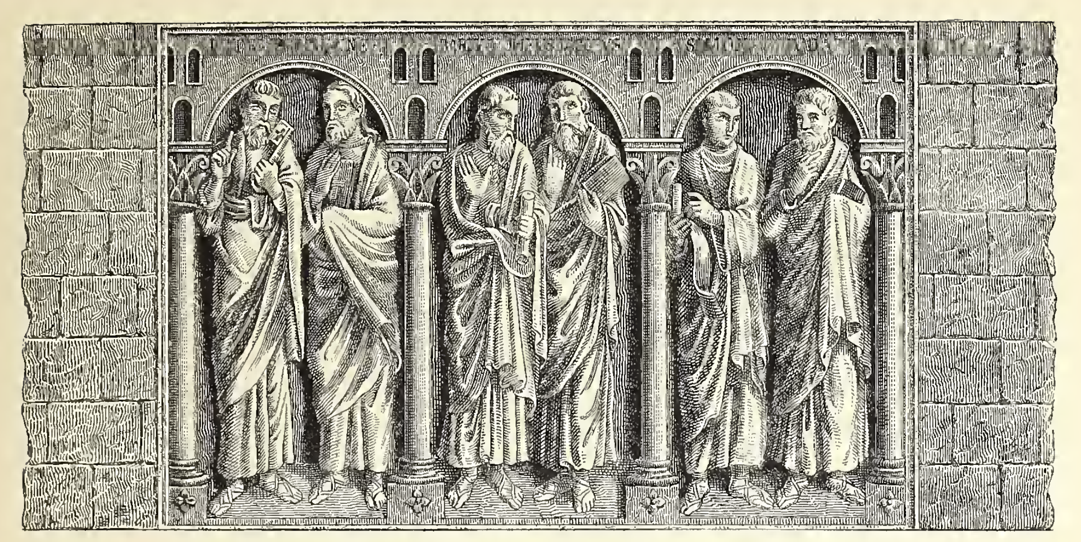
Votre respectueux serviteur

† *EUGÈNE, Évêque de Bâle.*

LUCERNE. du lieu de mon refuge, le 2 février 1884, en la fête de la Purification de la Ste Vierge.



Roue de fortune au-dessus de la porte de S. Gall
à la cathédrale de Bâle.



Les apôtres dans la crypte de la cathédrale de Bâle.



L'Église de Bâle est d'une haute antiquité; on trouve des martyrs chrétiens à Augusta Rauracorum au IIIe siècle et un évêque de ce siége au concile de Sardique en 343. C'est donc une chaîne non interrompue de pontifes, arrivant à travers quinze siècles, jusqu'à l'épiscopat de Monseigneur Lachat.

L'histoire de cette vénérable Église n'a pas encore été faite. Il y a eu quelques essais, des catalogues d'évêques: Wurstisen a donné dans sa grande Chronique de Bâle, une place aux pontifes de ce siége; Sudan a publié la *Basilea Sacra;* M. Trouillat, de docte mémoire, a fait un cartulaire de l'Évêché de Bâle qui est une source précieuse des documents de son histoire; d'autres encore ont essayé de rappeler les lustres de cette Église; mais ces historiens manquaient souvent de renseignements authentiques, des chartes de nos archives qui n'étaient pas à leur disposition ou qu'ils n'auraient su déchiffrer. D'autres auteurs, égarés par leur haine contre l'Église, ont sciemment et volontairement falsifié l'histoire et représenté comme des monstres, des pontifes pieux, zélés et inflexibles au devoir.

Il y avait donc une grande œuvre à faire, œuvre nouvelle, inédite, immense, pleine de labeur. Nous y avons consacré résolûment plus de vingt années de notre vie, poursuivant sans relâche, sans nous décourager jamais, une tâche qui demandait des recherches innombrables, dépouillant une à une les pièces de nos archives ayant trait à l'histoire des évêques ou de l'Église de Bâle, fouillant les recueils manuscrits ou imprimés où se trouvaient enfouis les souvenirs historiques de notre diocèse.

Après tant d'années de travaux incessants, nous avons pu mener à bonne fin cette difficile entreprise. Notre œuvre est achevée et nous l'offrons à tous ceux qui aiment l'Église et se réjouissent de sa vitalité puissante à travers les siècles. Ils verront comment Dieu suscite, pour faire son œuvre, des pontifes selon son cœur, grands, saints, doctes, puissants en actes et en paroles.

Nous offrons ces annales à tous les chrétiens de ce vaste diocèse qui saluent dans la sainte et vénérable Église de Bâle, leur mère dans la foi. Comme les fils d'une noble race, ils aimeront à remonter la chaîne des âges pour retrouver les preux des anciens jours et les grands souvenirs des générations chrétiennes qui les ont précédés.

Nous offrons aussi notre histoire à tous les catholiques de la Suisse qui sont unis à la sainte Église de Bâle par des liens de sympathie, d'association et de confraternité; aux catholiques de l'Alsace qui, elle aussi, a vécu si longtemps sous la crosse des évêques de Bâle.

L'AUTEUR.

DELÉMONT, le 20 décembre 1883.

CHAPITRE I

La Rauracie, ses limites; Rauracum, Augusta Rauracorum; voies romaines. — Les premiers apôtres de la Rauracie. — Les martyrs d'Augusta Rauracorum, précipités dans le Rhin en 303. — JUSTINIEN, premier évêque connu des Rauraques, assiste aux conciles de Sardique (343) et de Cologne (346). — Destruction d'Augusta Rauracorum, 406, 451. — Monuments chrétiens d'Augusta Rauracorum.



E diocèse de Bâle fut tout d'abord enfermé dans les limites de la Rauracie dont la capitale était le siége de son évêque. Justinien s'appelle en 346 évêque des Rauraques — *Rauricorum.* Les bornes fixées à la Rauracie sous les Romains sont en même temps celles du diocèse qui porte son nom, puisque l'Église prit pour mesures de ses diocèses, les limites données aux provinces de l'empire romain.

Les Rauraques habitaient l'espace triangulaire compris entre le versant septentrional du Jura et la rive gauche du Rhin, depuis le confluent de l'Aar qui dessine par son angle de jonction le sommet du triangle, jusqu'au point où le fleuve suivant son cours change brusquement de direction vers le nord. Cet espace triangulaire est fermé en partie par le cours de la Birse qui se jette dans le Rhin près de Bâle; il reste ouvert par le côté opposé, s'allonge en appendice irrégulier, en remontant à la source de cette rivière près de Pierre-Pertuis et se ramifie à gauche et à droite en découpures accidentées le long des vallées pittoresques qui sillonnent les nombreux affluents de la Birse.[1]

[1] César, de bello gallico, lib. I, c. 1.

Le premier diocèse de Bâle ou plutôt des Rauraques comprenait donc la portion actuelle du canton d'Argovie comprise entre la rive gauche du Rhin et le versant septentrional de la partie du Jura nommée Bözberg; la partie des cantons de Bâle-Campagne et de Soleure limitée à l'ouest par la Birse et comprise entre les sommets jurassiques de la Schafmatt, du Hauenstein et du Passwang; les vallées qui constituent le bassin hydrographique de la Birse dont les principales sont le val de Laufon, de la Lucelle et de la Lüsselein; le val de Delémont, de Moutier, de Tavannes qui se termine à Pierre-Pertuis. Les Rauraques du temps des Romains avaient pour voisins, au nord, les Germains, dont ils étaient séparés par le Rhin; à l'est et au sud, les Helvétiens; à l'ouest, les Séquanes qui habitaient les vallées du Doubs et de la Halle, et les Latobriges qui peuplaient les flancs de la dernière chaîne du Jura, aux sources de la Largue et de l'Ill, sur les rives de la Bersich et cette partie de la haute Alsace qui forma plus tard la portion méridionale du Sundgau.

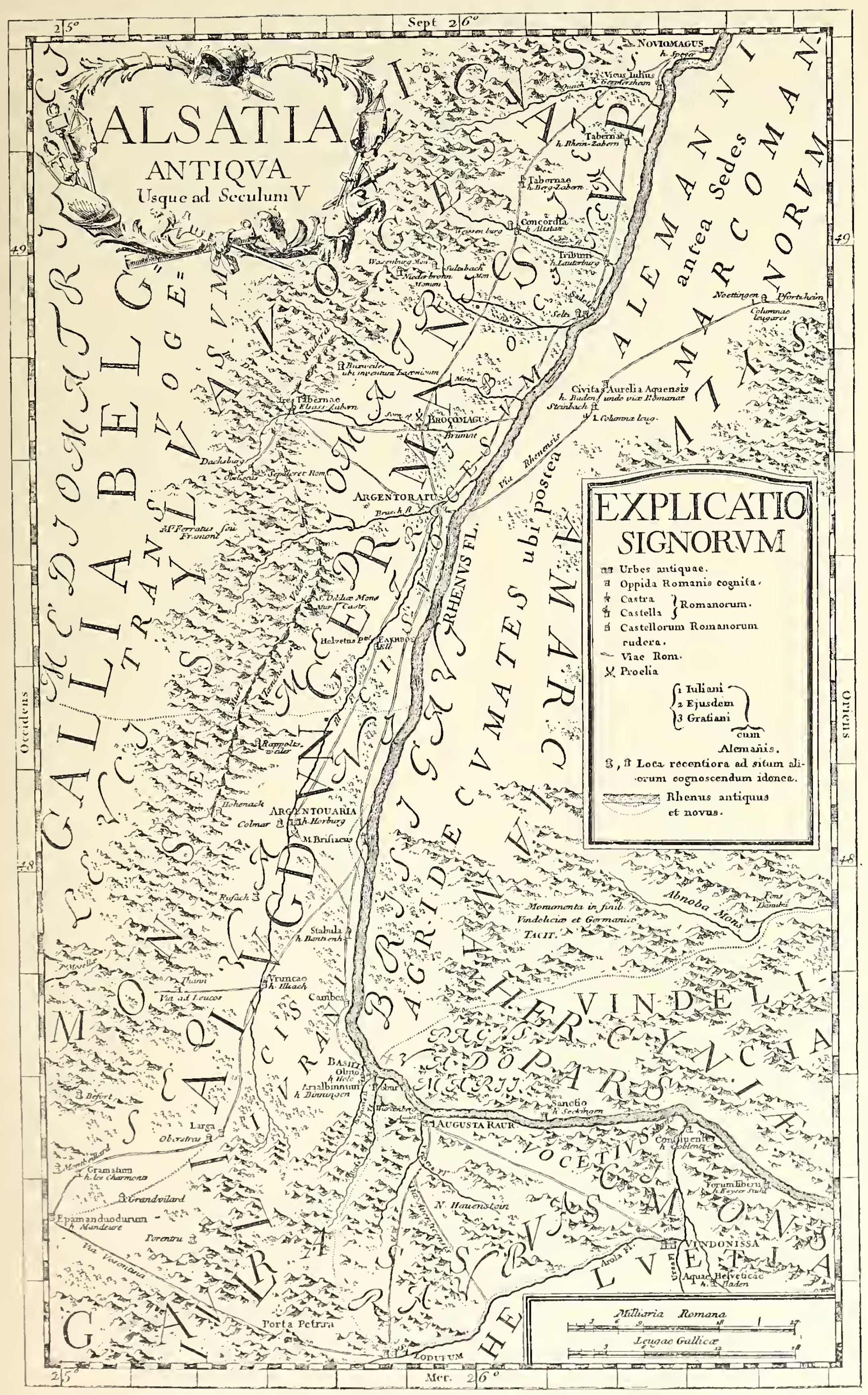
Les Rauraques faisaient partie de la Gaule celtique. Sous Auguste, ils furent compris avec leurs voisins les Séquanes et les Helvétiens, dans la Gaule Lyonnaise, qui, au témoignage de Strabon, contemporain d'Auguste, s'étendait depuis les sources du Rhin et du Rhône jusque vers le milieu de la plaine (d'Alsace sans doute).[1] Dans le cours du IIIe siècle, avant 293, la Rauracie, la Séquanie et l'Helvétie, formèrent une nouvelle province, la Séquanaise, nommé *Maxima Sequanorum* dont Besançon fut la métropole pendant toute la durée de la domination romaine dans les Gaules.

La Rauracie avait agrandi ses frontières et s'étendait alors sur la rive gauche du Rhin, dans le bassin alsatique, jusqu'au ruisseau d'Eckenbach qui se jette dans l'Ill entre Guémar et Schlestadt, et qui a marqué jusqu'en 1793 les limites des diocèses de Bâle et de Strasbourg et des métropoles de Besançon et de Mayence. Ces données sont appuyées sur le texte du géographe Ptolémée qui, au IIe siècle, cite deux localités situées dans la Rauracie, Augusta Rauricorum, et Argentuaria, qu'on croit être Horbourg près de Colmar.[2] Le diocèse de Bâle dut, dès sa fondation, suivre la circonscription civile fixée à la Rauracie par les maîtres du monde.[3] Si Besançon fut la métropole comme chef-lieu de province, la province secondaire, l'ancienne Rauracie, eut son évêque, suffragant du métropolitain de Besançon, et le diocèse des Rauraques fut renfermé dans les limites mêmes de cette province, que nous venons d'indiquer.

La capitale de la Rauracie fut tout naturellement le siége de ses premiers évêques. Elle s'appelait d'abord *Rauricum* ou *Rauracum*.[4] Placée au dessous des petites cataractes du Rhin, au confluent de deux petites rivières, nommées de nos jours l'*Ergoltz* et le *Violenbach*, cette ville avait une grande importance. Elle ouvrait et fermait le passage de la Rauracie non seulement à ceux qui venaient de l'Italie, mais encore à ceux qui voulaient descendre ce fleuve ou pénétrer dans la Gaule.

Cette capitale des Rauraques avait d'abord été détruite par ses propres habitants, lorsqu'au nombre de 23,000, ils quittèrent leur patrie pour se joindre aux Helvètes et émigrer dans les Gaules. Battus par César l'an 58 avant J.-C., les Rauraques durent reprendre le chemin de leur patrie et relever les ruines de Rauracum. La

[1] Strabon, lib. IV. p. 117. = [2] Ptolémée, Géogr., lib. XI. c. 9. = [3] Conc. Nic., can. 5 et 6. = [4] Pline, Hist. nat., lib. IV. c. 12. — Amm. Marcell., lib. IV. c. 10.



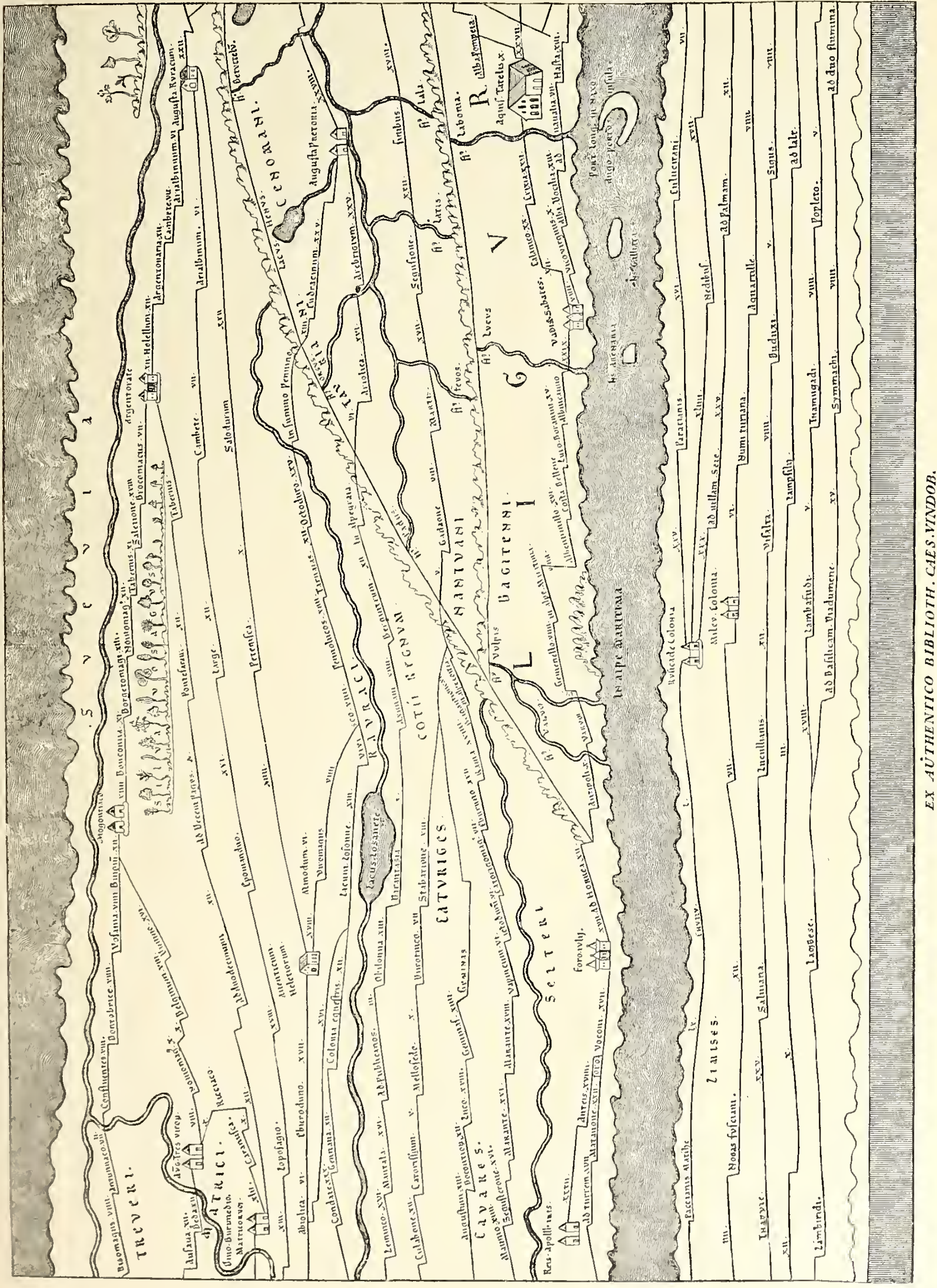
La Rauracie et l'Alsace, avant le V[e] siècle, d'après Schœpflin.
Alsatia Illustrata, tome I.

guerre les avait réduits au chiffre de 6 à 7000.[1] La nouvelle ville dut avoir de modestes proportions. L'empereur Auguste, comprenant toute la valeur de sa situation, résolut d'en faire un boulevard pour servir de renfort à ses légions contre les entreprises des Germains et pour contenir dans le devoir les Helvètes et les Rhétiens toujours inquiets et turbulents. Il chargea un des grands personnages de Rome de conduire à Rauracum une colonie romaine. Lucius Munatius Plancus avait déjà fondé la ville de Lyon. On croit qu'il arriva avec ses colons sur les bords du Rhin vers l'an 13 avant J.-C.[2] Sous son active impulsion, la petite ville rauracienne fut bientôt transformée, agrandie, décorée d'édifices magnifiques. Les Romains lui apportaient les arts et les merveilles de la capitale du monde. Il y eut bientôt à Rauracum des temples rappelant ceux de Rome, des théâtres, un forum, de splendides maisons, des aquéducs, des fontaines monumentales. La ville s'étendit sur les bords du Rhin dans un espace d'une lieue et plus de circonférence, entouré de murailles dont les ruines sont encore visibles aujourd'hui.[3] En mémoire d'Auguste qui avait transformé la capitale des Rauraques, on appela la nouvelle ville *Augusta Rauricorum;* Ptolémée lui donne ce nom[4]; l'itinéraire d'Antonin: *Augusta Rauracum*,[5] la carte théodosienne: *Augusta Ruracum.* Ammien Marcellin qui visita cette cité florissante vers l'an 386 de notre ère, dit qu'elle l'emportait en beauté et en importance sur beaucoup d'autres villes.[6] A en juger par le théâtre qui pouvait contenir 12000 spectateurs, Augusta devait compter près de 40000 habitants. Les ruines qui couvrent encore aujourd'hui l'emplacement d'Augusta Rauracorum, suffiraient au besoin pour attester la grandeur de la capitale des Rauraques. Suivant les usages de l'Église,[7] ce fut dans cette ville importante que l'évêque de ce pays dut fixer sa résidence.

Les documents historiques font entièrement défaut sur les origines du christianisme dans la Rauracie. Nous ignorons quel en fut le premier apôtre, le premier évèque. Jusqu'à Justinien en 346, trois siècles et plus se sont écoulés depuis la mission donnée par Jésus-Christ aux apôtres. L'Église s'est étendue par toute la terre et S. Paul a pu écrire aux Romains et aux Colossiens que la foi était annoncée dans tout l'univers et jusqu'aux derniers confins du monde.[8] Senèque lui même reconnaissait qu'une religion qui avait naissance sous Tibère, avait déjà gagné toutes les parties de l'empire sous Néron. A ces témoignages du I[er] siècle, ajoutons Hermas et S. Ignace qui reconnaissent que toutes les nations de la terre connaissent la loi de Jésus-Christ.[9] Les preuves abondent au II[e] siècle. Vers 140, S. Justin défiait les juifs de lui citer une seule race des mortels, grecs ou barbares, de quelque nom qu'on puisse les appeler . . . au sein desquelles on n'élève des prières et des actions de graces au nom de Jésus crucifié.[10] Les *constitutions apostoliques,*

---

[1] César, de bello gallico, lib. I. c. 5--28. = [2] On voit encore sur le mausolée de Munatius Plancus à Gaëte une inscription authentique qui atteste que ce consul romain a mené des colonies dans les Gaules à Lyon et à *Raurica*, „ . . . *in Gallia colonias deduxit Lugdunum et* RAURICAM". Cette inscription a été relevée sur place par le célèbre Schœpflin en 1727 et reproduite par lui dans l'*Alsatia Illustrata*, t. I. p. 155. En 1528, la ville de Bâle fit élever une statue à Munatius Plancus, qui se voit aujourd'hui encore dans la cour de l'hôtel de ville. = [3] Schœpflin, dans le I. volume de l'Als. Ill. a donné des plans, et dessins des ruines d'*Augusta Rauracorum*, t. I. pag. 160 et suivantes. = [4] Ptolémée, Géogr., lib. II. c. 9. = [5] Itinéraire d'Antonin, p. 353. = [6] Amm. Marcell. hist., lib. XV. c. 11: „Apud Sequanos, Bisontios vidimus et *Rauracos*, aliis potiores oppidis multis." = [7] Conc. Nic. (325) can. 6. — Conc. de Sard. (347) d'après le 6. canon de ce concile, chaque ville devait avoir son évêque; défense d'en établir dans de petites villes ou dans les villages. = [8] Fides vestra annuntiatur in *universo orbe*. Rom. I. 8. — Coloss. X, 18. = [9] Herm. lib. Part. III. sim. 9. — S. Ign., Epist. ad Philadelph. c. 4. = [10] Dial. cum Tryphone, Pat. grecque VI. 748.



La Rauracie d'après la carte théodosienne, du IVe siècle.

Sérapion, évêque d'Antioche, Clément d'Alexandrie, et beaucoup d'autres sont unanimes à nous montrer au IIe siècle, le flambeau de la foi porté chez tous les peuples alors connus.[1] L'hérétique Bardesanes reconnaissait lui même qu'il y avait de son temps des chrétiens dans toutes les villes, *in omni civitate.*[2]

Il n'est donc pas douteux, que le christianisme n'ait été prêché, répandu et pratiqué dès son origine chez les Rauraques et en particulier dans sa capitale Augusta. La Rauracie faisait partie de la Gaule celtique, or S. Irénée, évêque de Lyon, écrit vers l'an 170, que les églises qui ont été fondées en Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition différentes de celles qui existent chez les *Celtes,* ni de celles qui existent en orient.[3] Tertullien mentionne également dans l'énumération des pays soumis au Christ, les diverses nations des Gaules — et Galliarum diversæ nationes —;[4] la Rauracie faisait alors partie de la Gaule.

A côté de ces preuves écrites qui ont leur valeur, on peut aussi invoquer la situation même d'Augusta Rauracorum. Colonie romaine, la capitale des Rauraques était en rapports continuels avec la mère-patrie, avec Rome. Les soldats qui stationnaient à Augusta pour garder le passage du Rhin, appartenaient à ces vaillantes légions romaines qui comptaient de nombreux chrétiens dans leur sein. La légion fulminante, plus tard la légion thébéenne sont connues et sont restées populaires. L'Église avait donc des apôtres sous les aigles romaines et le Rhin a dû voir ces confesseurs du Christ qui étaient toujours les premiers au devoir et à l'honneur, mais dont la foi restait inébranlable au milieu du paganisme officiel de l'empire.

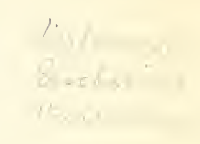
De Rome à Augusta, il y avait deux grandes voies militaires, marquées sur la table Théodosienne et dans l'itinéraire d'Antonin. La première, traversant les Alpes Rhétiques touchait au lac de Constance, passait à Arbon, Winterthour, Baden, Windisch, Bruck, Säckingen et arrivait à Augusta Rauracorum. De là elle suivait la rive gauche du Rhin jusqu'à l'embouchure du fleuve.

La seconde des ces grandes voies partait de Milan, franchissait les Alpes Pennines, par le mont S. Bernard, descendait dans la vallée du Rhône jusqu'au lac de Genève, passait à Vevey, Moudon, Payerne, Avenches, Morat, Pétinesca, Soleure, Olten; elle traversait l'Aar, arrivait à Vindonissa et se continuait avec l'autre voie sur Augusta.[5]

Par ces vastes artères qui mettaient la capitale en relations continuelles avec ses colonies, les porteurs de l'évangile pouvaient arriver à Augusta sans aucune entrave, suivant les courriers et les messagers qui sillonnaient sans cesse ces grandes voies. S. Pierre fut à Rome durant 25 ans, occupé sans relâche de la diffusion de l'évangile remis entre ses mains. Avec l'activité, le dévouement, le zèle infatigable de l'apôtre, il n'est pas douteux qu'il n'ait envoyé des missionnaires dans toutes les contrées connues des Romains; surtout dans les provinces où les armes de l'empire avaient pénétré et qui se reliaient à la capitale du monde par les grandes voies de communication. Les traditions constantes des églises des Gaules attestent l'envoi des hommes de Dieu dans ces contrées par le prince des apôtres. Leurs noms, leurs miracles, leurs travaux, leur mort glorieuse ou leur martyre sont connus et conservés dans les fastes de ces églises. Jusqu'au

[1] Ap. Euseb., lib. V. c. 18. — Stromat. lib. VI. = [2] De fato, dial. ad Ant. imp. = [3] Adv. Hær. lib. I. c. 10. Pat. grecq. VIII, 682. = [4] Adv. jud. c. 7. = [5] Voir un travail de M. F. Keller dans *l'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses.* No. 1, mars 1856.

XVII[e] siècle, on avait cru à ces données antiques et à ces vénérables traditions; mais le jansénisme et le vent d'incrédulité qui commençait à souffler, firent rejeter comme des fables les faits les plus authentiques et les plus glorieux de la primitive église. On en vint à reculer jusqu'au milieu du II[e] siècle, l'évangélisation des Gaules et on enleva de la sorte à la plupart des églises l'apostolicité qui faisait leur plus grande gloire. Les travaux de la critique moderne ont rendu aux traditions tant de fois séculaires, leur valeur et leur véracité. Après un examen attentif, prolongé des monuments, des chartes, des manuscrits, la science la plus autorisée a rendu aux églises apostoliques leur ancien lustre et il reste acquis à l'histoire que S. Pierre et les apôtres ont répandu à grands flots autour d'eux et en particulier dans les Gaules, la lumière de l'évangile.[1]



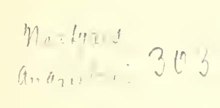
Augusta Rauracorum eut donc de bonne heure des prédicateurs de la bonne nouvelle. Si l'Alsace regarde S. Materne, S. Euchaire et S. Valère comme ses premiers apôtres, envoyés par S. Pierre pour évangéliser les bords du Rhin, la Rauracie doit aussi les honorer au même titre. Suivant la route romaine qui longeait le Rhin, ces hommes de Dieu parurent à Augusta Rauracorum et leur voix se fit entendre dans la cité, qui parlait la langue de Rome et en reproduisait les monuments somptueux. S. Valère a laissé le souvenir de sa mission dans le Jura bernois et une paroisse de la vallée de Delémont qui porte encore un nom romain, Vicques (Vicus), l'honore pour son patron. Baronius n'a pas hésité à placer S. Materne et ses compagnons au nombre des envoyés de S. Pierre. Les martyrologes des VIII[e], IX[e] et X[e] siècles,[2] divers écrits de ces temps reculés, la croyance religieusement conservée en diverses églises, malgré les grandes distances qui les séparent; l'antique basilique de la Résurrection bâtie à Ell en Alsace, où le foule des pèlerins visitait dévotement le tombeau vide qui avait servi pendant quarante jours de sépulcre à S. Materne;[3] les récits de tant d'historiens de diverses nations,[4] l'office propre du diocèse de Strasbourg qui reconnait S. Materne pour son premier apôtre, envoyé par S. Pierre,[5] enfin une tradition constante, avérée, non interrompue, toutes ces preuves justifient Baronius et nous permettent de regarder S. Materne, S. Euchaire et S. Valère, comme les premiers apôtres et missionnaires de la Rauracie et d'Augusta, sa capitale.

---

[1] Voir pour cette importante question les ouvrages suivants qui ne laissent plus de doute sur l'apostolicité des Gaules. — Monuments inédits sur l'apostolat de Ste. Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, 2 in 8. — S. Denis, l'aréopagite; — Etud. sur les origines chrétiennes des Gaules — Recherches sur l'époque de la prédication de l'évangile, dans les Gaules. — Dom. Piolin, Histoire de l'Eglise du Mans; etc. etc. — et dans les *Annales de Philosophie Chrétienne* par Bonnetty Vsérie, t. VII, Nr. 42, juin 1863, une excellente dissertation sur cette matière qui conclut à l'évangélisation des Gaules du temps des apôtres. — Mgr Hefelé, M. Friedrich, Gams, le Bollandiste Van Hecke et les nouveaux Bollandistes partagent également cet avis. = [2] Martyr. Bedæ, Usuardi, Adonis. = [3] Beatus Rhenanus, le savant philologue, né à Schlestadt, à trois lieues d'*Ell* en 1485, dit de S. Materne, au III[e] livre de ses *Rerum Germanicarum*, pag. 159: „De Materno qui hic Divi Petri jussu, doctrinam evangelicam primus enuntiaverit, non puto prorsus inanem esse famam. De tempore dubito. de re ipsa satis certus.“ = [4] Harigerus, *Gesta Pontif. Tungrensium, etc.* dans Chapeauville, t. I. p. 9. Cet auteur est du X[e] siècle: il raconte très au long l'envoi à Trèves par S. Pierre de S. Euchaire, de S. Valère et de S. Materne. — Marianus Scot, auteur du XI[e] siècle, dans sa *chronique* lib. II.; — Golscher, hist. arch. Trevir. — Pierre le vénérable dans la lettre 2. du livre I. — Otton de Frinsingen, chron. lib. III. c. 15. — Gotfridus de Viterbe. chron. part. XIV, auteurs du XII[e] siècle, sont unanimes sur l'apostolat des ces saints personnages du temps de S. Pierre. = [5] L'Église de Strasbourg célèbre la fête de S. Materne, le 13 septembre sous le rite double de 2[e] classe; les leçons du 2[e] nocturne approuvées par la Congrégation des Rites à Rome le 28 juillet 1864, rappellent la prédication des trois apôtres de l'Alsace. — Le *Proprium* du diocèse de Bâle, revêtu de l'approbation du S. Siége le 30 sept. 1869, relate, au 9 déc., fête de S. Euchaire, que ce saint compagnon de S. Materne et de S. Valère fut envoyé vers l'an 50 après J.-C. pour prêcher l'évangile et qu'il s'arrêta en Alsace.

S. Euchaire tint le siége épiscopal pendant 23 ans; il mourut le 8 décembre. S. Valére lui succéda, siégea 15 ans et s'endormit dans le Seigneur le 29 janvier; S. Materne continua les travaux apostoliques de ses deux prédécesseurs immédiats et mourut le 14 septembre, après avoir gouverné son diocèse pendant 40 ans. Leurs corps furent ensevelis hors des murs de la ville de Trèves.[1]

Il est donc à peu près certain, au moins très probable que, dès les temps apostoliques, l'évangile fut prêché sur les bords du Rhin, à Augusta Rauracorum et dans la Rauracie et qu'il y eut des chrétiens dans ces contrées au premier siècle de l'Église. Ce qui est plus certain et appuyé sur des documents authentiques, c'est que le christianisme comptait de nombreux fidèles à la fin du IIIe siècle à Augusta Rauracorum, sur les bords du Rhin, et qu'un grand nombre des ces chrétiens souffrirent le martyre, en même temps que les vaillants soldats de la légion thébéenne.

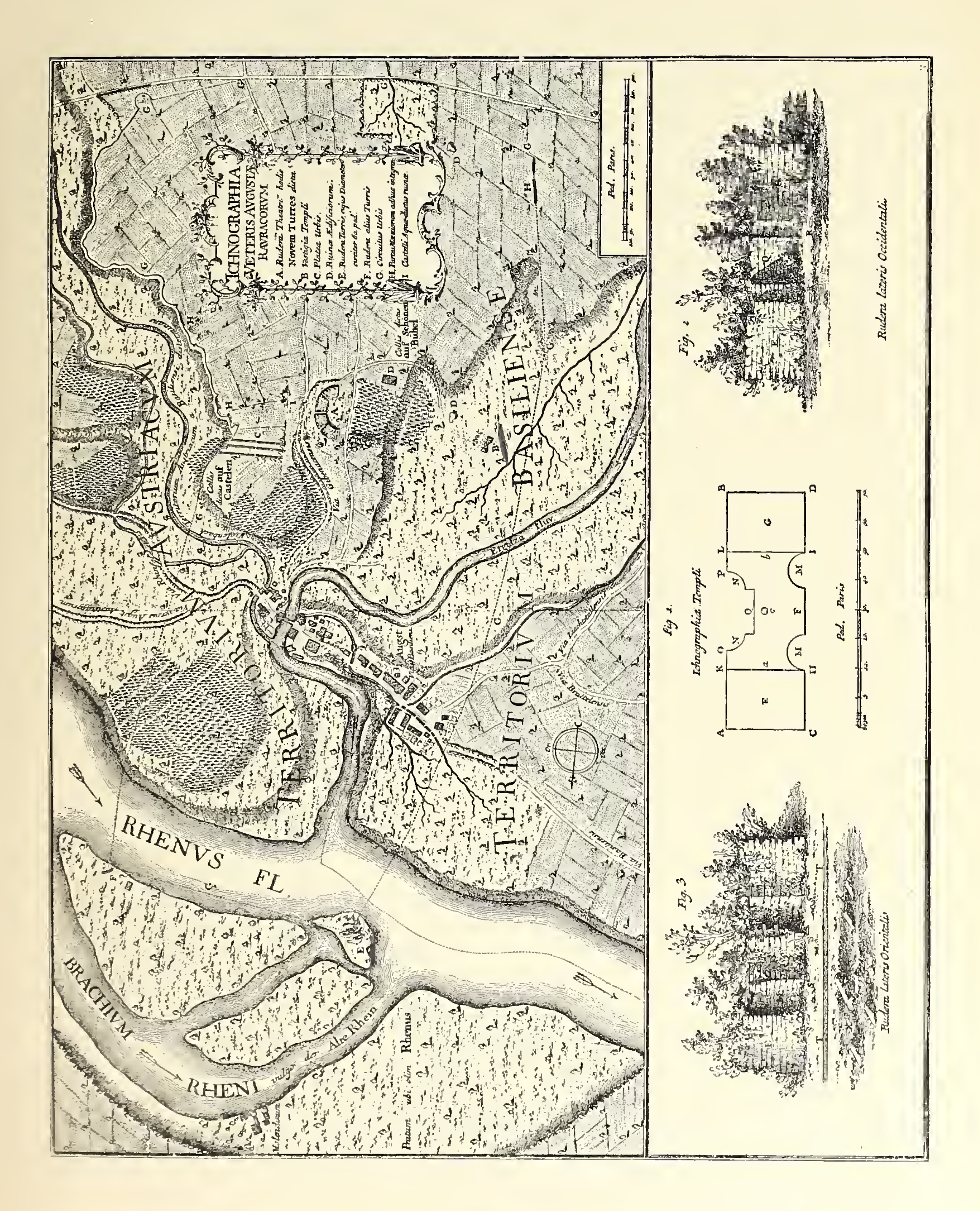


Après la mort de S. Maurice et de ses fidèles compagnons, l'empereur Maximien envoya Rictiovare, son préfet du prétoire, poursuivre partout les soldats de la même légion. Il était à Soleure le 30 septembre où il faisait mettre à mort S. Urs et sa phalange fidèle. La route qu'il suivait le conduisit naturellement à Augusta Rauracorum où il rencontra une église et de nombreux chrétiens. Dans la légion campée sur les bords du fleuve, il s'en trouvait également. Rictiovare les fait précipiter dans le Rhin où cette multitude de martyrs trouve une mort glorieuse.

Tel est le fait transmis par les plus anciens auteurs. Il importe qu'il nous apparaisse appuyé de textes irréfutables, afin que ces vaillants martyrs de notre diocèse demeurent désormais comme une des gloires les plus pures de notre Église de Bâle.

Le document le plus certain qui parle des martyrs de Bâle est extrait des actes de S. Quentin qui souffrit le martyre à la même époque, sur les ordres du cruel Rictiovare. Ces actes, reconnus comme authentiques par les critiques les plus méticuleux, Tillemont, les Bénédictins de Solesmes, remontent, au témoignage même d'Amédée Thierry, aux temps du martyre des saints de Bâle. „Nous avons peu d'actes mieux écrits, dit cet éminent historien, ils méritent une autorité presque égale à celle des actes originaux puisqu'ils ont été écrits sur une autre histoire faite par un témoin présent à la première translation de S. Quentin, 55 ans après son martyre.“[2] Il existe à la bibliothèque nationale à Paris un manuscrit du IXe siècle (No. 5299) qui renferme une copie fidèle des ces actes. M. l'abbé J. Corblet, le savant historiographe du diocèse d'Amiens, a bien voulu nous transmettre un extrait authentique de ce premier document relatant le martyre des chrétiens de Bâle. Voici ce texte si intéressant pour notre Église: „Tunc Rictiovarus expetiit a Maximiano Imperatore ut intra Gallias præfector jam ageret potestatem. Veniens itaque ad *Basulam* civitatem, ubi Arola fluvius Rhenum ingreditur, ibidem multos christianos demersit, quorum tumuli sub aqua in testimonium in futurum reservantur.“ — „Alors Rictiovare demanda à Maximien empereur de le laisser exercer dans les Gaules ses fonctions de préfet. Il arriva donc à la ville de *Basula* là où l'Aar entre dans le Rhin, et il fit précipiter dans

[1] Guérin, les *Petits Bollandistes,* t. II. pag. 112. — *Proprium* de Trèves. — Maistre, histoire des 72 disciples. = [2] Surius, 31 octobre pag. 406, par. 17. — Mémoires de Tillemont, t. IV. pag. 180 et 64.



Plan d'Augusta Rauracorum, dressé par Schœpflin au XVIIIe siècle.

Alsatia Illustrata, tome I.

le fleuve beaucoup de chrétiens dont les tombeaux gardent sous les eaux un témoignage éternel.“

Ce martyre, opéré par le préfet Rictiovare, quelques jours après la mort héroique de S. Maurice et de la légion thébéenne, est donc un fait prouvé et authentique, appuyé sur des documents hors d'atteinte. On peut fixer sa date entre le 23 septembre et le 4 octobre de l'an 303; les meilleurs historiens fixent à cette année le martyre de la légion thébéenne.[1] Les actes mentionnés ci-dessus parlent de la ville de Bâle (Basilea, Bazula, Basula) et non d'Augusta Rauracorum. Lorsque ces *actes* furent écrits, Augusta n'existait plus et Bâle avait remplacé la capitale des Rauraques. C'est donc à *Bâle,* placée sur le Rhin, à quelque distance d'Augusta, que les chroniqueurs ont fixé le séjour de Rictiovare. Quand ils écrivaient, ils ne connaissaient plus l'autre ville, mais fidéles aux renseignements que la tradition ou des documents écrits leur avaient transmis, ils ont spécifié le lieu du martyre, *à l'endroit où l'Aar se jette dans le Rhin.* C'est en effet qu'Augusta Rauracorum s'étendait et c'est là de ce côté, que les chrétiens d'Augusta ont dû être précipités dans le fleuve. Bâle est bien loin du point marqué par les actes que nous venons de citer.

Nous ne connaissons ni les noms ni le nombre des martyrs rauraques. Leurs noms ont pu être gardés dans les diptyques de l'Église des Rauraques; mais quand les barbares eurent dévasté la ville, il n'en resta que des ruines. L'incendie a dévoré les diptyques et les archives de cette Église. Le chiffre des martyrs nous est également inconnu, nous savons seulement qu'ils étaient *nombreux, multos.* L'édit de Maximien visait surtout les soldats chrétiens, mais Rictiovare avait *du zèle* et à Augusta, comme à Trèves, il dut englober tous les chrétiens, militaires ou non, dans ses sanglantes proscriptions. Il y avait donc alors une chrétienté florissante à Augusta Rauracorum, puisqu'elle fournit une *multitude* de martyrs. Les actes ne mentionnent ni apostasie, ni lâcheté dans cette foule de chrétiens. Il est certain cependant que le préfet Rictiovare procéda à Augusta comme dans les autres villes où il parut à la même époque. Si les malheurs des temps ont fait disparaître les actes, qui ont dû être dressés sur place après le martyre des Rauraques par les contemporains ou par les successeurs de ces saints, nous retrouvons dans d'autres localités plus favorisées, le récit des interrogatoires que Rictiovare faisait subir aux chrétiens qu'il condamnait à la mort. Nous n'en citerons qu'un exemple que nous pourrons appliquer à juste titre aux martyrs du Rhin, nos pères dans la foi.

Rictiovare était à Augusta Rauracorum, quand il apprit les triomphes de Quentin, l'apôtre d'Amiens. Il accourt aussitôt, fait arrêter le courageux missionnaire et le cite devant son tribunal. L'interrogatoire que Rictiovare fait subir à l'apôtre, a dû être celui des martyrs d'Augusta, quelques jours auparavant. „Quel est ton nom, ta famille, ta condition? — Comment t'es-tu livré à une religion si superstitieuse et comment peux-tu adorer un malheureux que des hommes ont crucifié? Laisse-là cette folie qui t'aveugle et viens sacrifier aux dieux.“ — Le chrétien, rempli de l'Esprit de Dieu, lui répond un ferme et noble langage. — „Si

[1] Le 22 sept., Rictiovare se trouvait avec Maximien à Octodure, dans le Valais; l'Empereur l'envoie à Trèves dont il est éloigné de 142 lieues. Avec les postes impériales, un si haut personnage pouvait faire la route en 10 ou 12 jours. La mort des chrétiens de Trèves ayant en lieu le 5 ou le 6 oct., Rictiovare a pu y arriver le 4; c'est donc entre le 23 sept. et le 4 oct. qu'il faut placer le martyre d'Augusta Rauracorum. (Lettre de M. Corblet du 9 déc. 1858.)

tu n'approches à l'instant, reprend Rictiovare, et ne sacrifies à nos dieux, je te ferai torturer de toute manière jusqu'à ce que tu en meures." — Et Quentin, comme les martyrs d'Augusta, répond: „Non non, Seigneur président, sachez le bien, ce que vous m'ordonnez, je ne le ferai jamais, et vos menaces, je ne les crains nullement. Faites au plus tôt ce qu'il vous plaira. Tout ce que Dieu vous permettra de m'infliger, je suis prêt à le subir. Oui, par la permission de mon Dieu, vous pouvez soumettre ce corps à diverses tortures, et à la mort même, mais mon âme demeure au pouvoir de Dieu seul, de qui je l'ai recue."

Après l'essai des supplices cruels, que Rictiovare fait endurer à l'apôtre de Dieu comme aux martyrs d'Augusta (crudeliter necari præcepit), il emploie les promesses et les flatteries: „Je ne te demande, dit-il, qu'une seule chose, sacrifie à nos dieux, et aussitôt j'enverrai en toute hâte une députation à nos très augustes empereurs, afin qu'ils daignent te conférer les dignités les plus éminentes. Ainsi tu seras revêtu de pourpre et de fin lin et tu porteras le collier d'or, avec la ceinture d'or." Ce langage trouve les saints insensibles. Rictiovare insiste: „Tu aimes donc mieux mourir que de vivre." — „Oui, repondit le chrétien courageux, plutôt mourir pour Jésus-Christ, que de vivre, hélas! pour ce triste monde . . . " Rictiovare s'irrite; il prend à témoin les dieux et les déesses; il le jure, il va ordonner le châtiment. Le saint ne répond que par ces paroles de David: „Le Seigneur est ma défense. Mais vous, vous n'êtes qu'un homme et quoique vous puissiez faire, je ne craindrai pas." Rictiovare furieux ordonne le supplice. On étend le martyr sur un chevalet; ses membres sont disloqués; il est battu avec des chaînes de fer, on lui verse sur le dos de l'huile bouillante; on lui applique des torches ardentes, on le transperce de broches de fer, enfin on lui tranche la tête.[1] Voilà ce qui se passait le 31 octobre 303, à quelques jours du martyre des chrétiens rauraques. Le cruel préfet poursuivait à Amiens ses exploits d'Augusta et de Trèves où les eaux de la Moselle furent rougies du sang de ses victimes.[2] Le Rhin à Augusta avait vu les mêmes tortures et les chrétiens de cette grande cité avaient été *cruellement déchirés et mis à mort* (crudeliter necari præcepit).

On pourrait s'étonner que le culte des saints martyrs d'Augusta n'ait laissé aucune trace dans le diocèse de Bâle, si on ne savait que le culte des saints s'est surtout perpétué par la vénération de leurs restes sacrés. Or, les corps de nos martyrs ayant été entraînés par les flots du Rhin, il fut impossible de conserver d'eux quelques reliques. Puis Augusta Rauracorum fut détruite un siècle plus tard et la mémoire des saints martyrs périt avec la ville qui avait été témoin de leur mort héroique.

Nous souhaitons que le souvenir et le culte des saints martyrs d'Augusta Rauracorum revivent dans notre diocèse et que les descendants de ces courageux confesseurs de la foi rendent hommage à la valeur et à la mort glorieuse de cette multitude de chrétiens, nos ancêtres, martyrisés et jetés dans le Rhin par Rictiovare en 303.

Une autre version, écrite vers l'an 1104 et conservée à la bibliothèque de S. Quentin, raconte de la même manière le martyre des chrétiens d'Augusta Rauracorum. Nous devons également ce texte précieux à M. l'abbé Corblet. „Veniens itaque Basileam, Galliæ civitatem, inventos christianos in eo loco ubi

[1] Hagiogr. du dioc. d'Amiens p. M. l'abbé Corblet. — [2] Du Bosquet, Ecclesia gallicana 1636, l. V. p. 157.

Ara flumen Rheni fluvio se infundit, mergere et crudeliter necari præcepit; quorum corpora undæ fluminis, animas vero Christus suscepit in astris.“ — „Venant donc à *Basilea*, ville de Gaule, Rictiovare trouva des chrétiens dans ce lieu où l'Aar se jette dans le Rhin; il les fit précipiter dans le fleuve et mettre cruellement à mort; leurs corps furent engloutis dans les flots, leurs âmes reçues par le Christ dans le ciel.“

Le texte de Surius, reproduit par M. Trouillat (Monuments, t. I. pag. 22.) est en termes presque identiques, le récit des actes que nous venons de citer.[1] Pendant long temps, on a attribué au V. Bède une pièce rimée appelée *la Passion de S. Just ou Justin,* où se trouvait mentionné le martyre des chrétiens d'Augusta,[2] mais déjà Tillemont dans ses notes sur S. Just exprimait des doutes sur l'authenticité de ce texte. Il observait que, dans son martyrologe, le V. Bède ne mentionne ni S. Just ni S. Justin; que cette *Passion* ne figure pas dans le catalogue de ses œuvres dressé par le Vénérable à la fin de son histoire d'Angleterre.[3] Cependant Bellarmin et de Pin avaient admis cette *Passion* comme étant du V. Bède,[4] M. Trouillat l'a insérée dans le I. volume des Monuments de l'Histoire de l'Ancien Évêché de Bâle.[5]

Mais M. le chanoine Corblet, si versé dans la paléographie et l'hagiographie a découvert l'origine certaine de cette *Passion de S. Just* attribuée jusque-là au V. Bède. Elle a été composée au XVe siècle seulement; mais le fond en a été emprunté à une légende du Xe siècle éditée par les Bollandistes dans le tome VIII d'octobre, pag. 323. M. Corblet a retrouvé la même légende avec quelques variantes insignifiantes dans un lectionnaire du VIIIe siècle à la bibliothèque nationale à Paris (fond latin No. 12598)[6]. La légende, mise en vers au XVe siècle, mais remontant au Xe et au VIIIe siècle, n'en est pas moins un précieux témoignage en faveur du martyre de nos saints rauraques.

Nul doute que la grande cité d'Augusta Rauracorum n'eût alors un évêque. L'importance de la ville, la multitude des chrétiens signalée par les actes à cette époque, la fermeté dans la foi des martyrs jetés dans le Rhin, réclament à Augusta le présence d'un pontife, continuant sur les bords du Rhin, l'apostolat des premiers porteurs de l'évangile. Mais ici encore, l'histoire et les documents sont muets. Les barbares ont passé sur la capitale des Rauraques et la dévastation y a été si complète qu'il n'en est resté que quelques débris informes. Les archives de l'Église rauracienne ont entièrement péri et de toute la série des évêques qui ont dû s'asseoir sur le siége d'Augusta Rauracorum, il n'est resté qu'un nom et encore ce nom, faut-il le chercher dans les actes de deux conciles que l'évêque des Rauraques a signés loin de sa ville épiscopale. Mais rien à Augusta Rauracorum ou aux environs n'a gardé trace des premiers évêques de cette noble cité. Il faut se résigner à cette lacune si regrettable due aux invasions des barbares, et à la ruine d'Augusta, et recueillir avec joie, respect et amour le nom du seul évêque des Rauraques qui nous ait été conservé.

---

[1] Surius, 31 oct. „Rictiovarus quidam constituitur præfecturæ in Galliis agere jura. Qui . . . *Bazulam* urbem veniens, Christianos inquiri fecit et . . . eo in loco ubi Arola in Rheni alveum se infundit, mergere et crudeliter necari præcepit.“ = [2] Voici le passage de cette *Passion* qui regarde les martyrs du Rhin:

„Et ingressus civitatem
Basileam nomine,
Qua suos cursus in Rhenum
Infert Ara fluvius,
Multos ibi Christianos
Dimergi præceperat.“

[3] Tillemont, Mémoires, t. IV. pag. 92. = [4] Bellarmin, de scriptor. eccl., pag. 249. — de Pin, Bibl. des aut. eccl., t. VII. pag. 277. = [5] Trouillat, Monuments. t. I. pag. 22. = [6] Hagiographie du diocèse d'Amiens, t. III. par M. Corblet. — Lettre de M. Corblet du 9 déc. 1858.

Il s'appelait Justinien; ce nom est romain, et on sent qu'il appartient à un enfant de la vieille Rome ou que la colonie romaine d'Augusta Rauracorum a donné à ses enfants les noms de sa langue et de la mère patrie. Justinien, évêque des Rauraques — Rauricorum —, avait son siége à Augusta Rauracorum; il avait pu être témoin comme enfant du glorieux martyre des chrétiens de la ville, cités devant Rictiovare; il avait pu entendre leurs courageuses réponses et les voir maltraités et mis à la torture. Évêque en 346, il avait pu, 43 ans auparavant, les suivre sur les bords du Rhin, recueillir leurs dernières paroles et voir les flots du fleuve les engloutir dans une mort héroique. Heritier des martyrs et des saints, Justinien fut digne de la haute mission qui l'établissait père et chef spirituel du peuple des Rauraques. Nous ne connaissons que deux faits marquants de son épiscopat, mais ils suffisent pour éclairer d'une lumière éclatante le ministère pastoral de Justinien dans l'Église des Rauraques. Il y avait alors à Cologne, sur les bords du Rhin, un évêque qui scandalisait ses ouailles par sa conduite et les divagations de sa doctrine. Il s'appelait Euphrate. Le peuple de Cologne s'en émut; les contrées d'alentour en furent également indignées, et bientôt une plainte contre l'évêque prévaricateur fut souscrite par les chrétiens de ce pays. On accusait Euphrate de soutenir que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un pur homme, ce qui était l'hérésie de Photin, et encore de quelques autres crimes. Cinq évêques, entre lesquels étaient Valérien d'Auxerre et Amand de Strasbourg le condamnèrent comme un blasphémateur et le déposèrent. Euphrate ne se corrigea pas pour cela; mais il eut encore la hardiesse de soutenir son impiété devant Jessé, évêque de Spire, Martin de Mayence, et plus tard devant S. Servais de Tongres et même S. Athanase. Ses blasphèmes étant connus de tout le monde, on jugea qu'un concile était nécessaire pour mettre fin à ce scandale. Le concile s'ouvrit à Cologne le 12 mai 346. Il s'y trouva quatorze évêques, parmi lesquels figure Justinien des Rauraques. Dix autres évêques envoyèrent à Cologne leurs représentants. On lut la lettre collective du clergé de Cologne et des églises de la Seconde Germanie [1] attestant qu'Euphrate avait publiquement enseigné les erreurs ariennes et nié la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Tous les évêques donnèrent chacun leur avis. Maximien, évêque de Trèves, opina le premier et conclut à la déposition d'Euphrate. Justinien, évêque d'Augusta Rauracorum, parla à son tour. Son langage fut aussi ferme que celui des autres pères du concile. Les actes de cette auguste assemblée nous ont transmis ses paroles: „A l'exemple, dit il, du clergé de Cologne, et de nos frères les évêques établis dans chaque cité, dont on a les souscriptions et les lettres, nous avons reconnu qu'Euphrate est un blasphémateur qui nie que Jésus-Christ, notre Sauveur, soit Dieu. C'est pourquoi je consens aussi qu'il soit condamné par l'Église catholique.“ [2]

Constatons, pour l'honneur de l'Église de Bâle, l'attitude si digne et si courageuse de notre évêque Justinien dans cette auguste assemblée. Sa foi s'affirme dans un noble langage et son orthodoxie brille à tous les yeux. Non content d'apporter

---

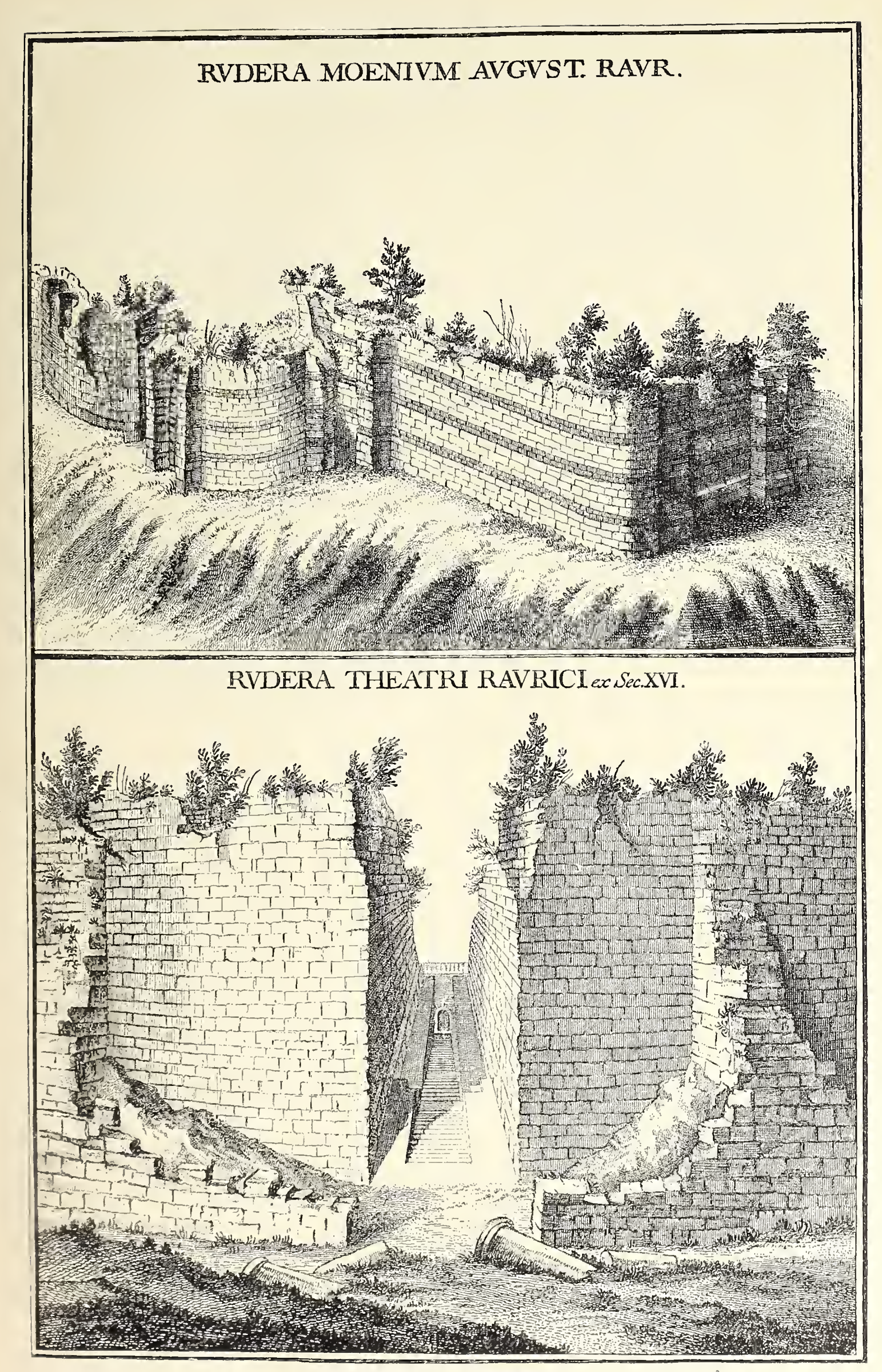
[1] La Germanie Seconde ou Inférieure avait pour capitale Cologne et comprenait les Ubii, Gugerni, Toxandri. Tungri et Menapii. = [2] „Exemplo clericorum agrippinensium. nec non et fratrum per singula castra constitutorum, quorum subscriptiones et epistolæ tenentur. cognovimus Euphratum esse blasphemum, qui Christum Salvatorem nostrum Deum esse negat. Quapropter et ego consentio illum ab ecclesia catholica esse damnatum.“ — Labbe Coll. concil., t. II. pag. 617. 618. — Concil. geñ. Ed. Bin., pag. 570 et seq. — Petri Aurelii pro epistola Gallicanorum antistitum. pag. 214. Paris 1646.

sa parole en témoignage public de ses sentences, il souscrivit les actes du concile qui ont été conservés. Il signa *Justinianus Rauricorum,* Justinien des Rauriques. Cette signature seule porte avec elle le signe de son authenticité. Alors Bâle n'existait pas encore, Augusta Rauracorum, la capitale de la Rauracie, était dans toute sa splendeur; *Raurica* était le nom de l'antique cité des Rauraques. L'évêque de la Rauracie, siégeant à Cologne, avec les autres évêques de la Gaule, devait prendre le titre de sa ville épiscopale, comme ses vénérables confrères et signer Justinien (évêque) de Raurica ou des Rauriques. Cette exactitude des actes de Cologne à reproduire le titre, que devait porter l'évêque d'Augusta en 346, suffirait pour prouver leur authenticité qui est du reste attestée par des auteurs dignes de foi. Tillemont, si sévère sur la valeur des titres, de Marca, Launoy, le P. Petau, Slus, Blondel, tous auteurs sérieux, sont d'accord pour reconnaître la valeur du concile de Cologne.[1] L'histoire de S. Maximien écrite en 839 par Loup de Ferrières parle de l'hérésie d'Euphrate et de sa condamnation par le concile de Cologne.[2] La plus ancienne vie de S. Séverin de Cologne, écrite avant la fin du VIIIe siècle, la vie de S. Servais de Tongres, en parlent de même.[3] La chronique d'Albéric de Trois-Fontaines cite parmi les évêques présents au concile de Cologne Justinien d'Augusta Rauracorum, (*Auroconensis* id est de Rouroi [Raurac] Bisuntinensis diœceseos). „Jam non est civitas.“ — Ce n'est plus une ville, dit le chroniqueur qui écrivait après la destruction d'Augusta, mais le souvenir de la vieille capitale des Rauraques paraît dans ce titre d'évêque d'*Aurocon,* de *Rouroi* qui rappelle l'*Augusta Ruracum* de l'itinéraire d'Antonin. Du diocèse de Besançon, ajoute très bien la chronique; la métropole à laquelle les Rauraques appartenaient, était en effet Besançon, capitale de la *Maxima Sequanorum,* dont la Rauracie faisait partie dès Justinien.

Justinien ne se borna pas à cet acte courageux de sa profession de foi. L'Église était infectée par l'arianisme qui menaçait de l'envahir de toutes parts. S. Athanase était une des plus glorieuses victimes de cette funeste erreur. Le pape S. Jules II convoqua en 347 tous les évêques à Sardique pour défendre la vraie foi. Sardique était une ville d'Illyrie, métropole des Daces, sur l'extrême limite des deux empires d'orient et d'occident. Malgré l'éloignement et la longueur du voyage, Justinien n'hésita pas à se rendre à l'appel du pape, et à faire de nouveau, à un intervalle si rapproché, une absence qui le tenait éloigné pour plusieurs mois de ses chères ouailles. Presque tous les évêques de Gaule qui avaient assisté avec Justinien, au concile de Cologne, se trouvèrent avec lui, dans les mêmes sentiments à Sardique. Trois cents évêques, accourus des provinces d'Espagne, des Gaules, d'Égypte, de la Palestine, de l'Italie, etc., proclamèrent une seconde fois la doctrine de Nicée. S. Athanase et d'autres évêques chassés de leurs siéges par les Ariens furent solennellement admis à la communion de l'Église, leur autorité légitime confirmée et les usurpateurs frappés d'anathème. D'autres décisions importantes furent prises par le concile qui adressa à toutes les églises du monde une lettre synodale où figure la signature de notre évêque Justinien. Après de si louables travaux qui durèrent durant l'été de l'an 347, (après le 22 mai)[4] les Pères du concile

---

[1] Tillemont, Mémoires, t. VI. pag. 332. — P. de Marca, 1669, conc., lib. VI. c. 17. pag. 131, lib. VII. p. 216. — De Launoy p. II. l. 10. p. 32. — Blondel, prim. p. 82. — P. Petau, dog. t. IV. l. 1. p. 14. — Slus de Serv. p. 28. = [2] Surius, 29 mai, p. 324. = [3] Ibid. p. 358. p. 404. = [4] Les députés du concile de Sardique étaient avant Pâques 348 à Antioche où était Constance. — Théodoret. t. II. c. 6. p. 598.



Ruines d'Augusta Rauracorum au XVIe siècle.

reprirent le chemin de leurs diocèses. Justinien rentra à Augusta Rauracorum qui saluait en lui un énergique défenseur de la foi orthodoxe menacée par l'arianisme.[1]

Parmi les Pères du concile de Sardique, on est étonné de rencontrer l'évêque de Cologne Euphrate déposé l'année précédente, pour son hérésie et sa vie scandaleuse. Ce fut même cet Euphrate qui fut député avec l'évêque de Capoue, vers Constance pour faire accepter par cet empereur les décrets du concile. Il semble étrange qu'Euphrate, déposé et excommunié, ait figuré à Sardique et ait été chargé par le concile d'une mission très honorable.

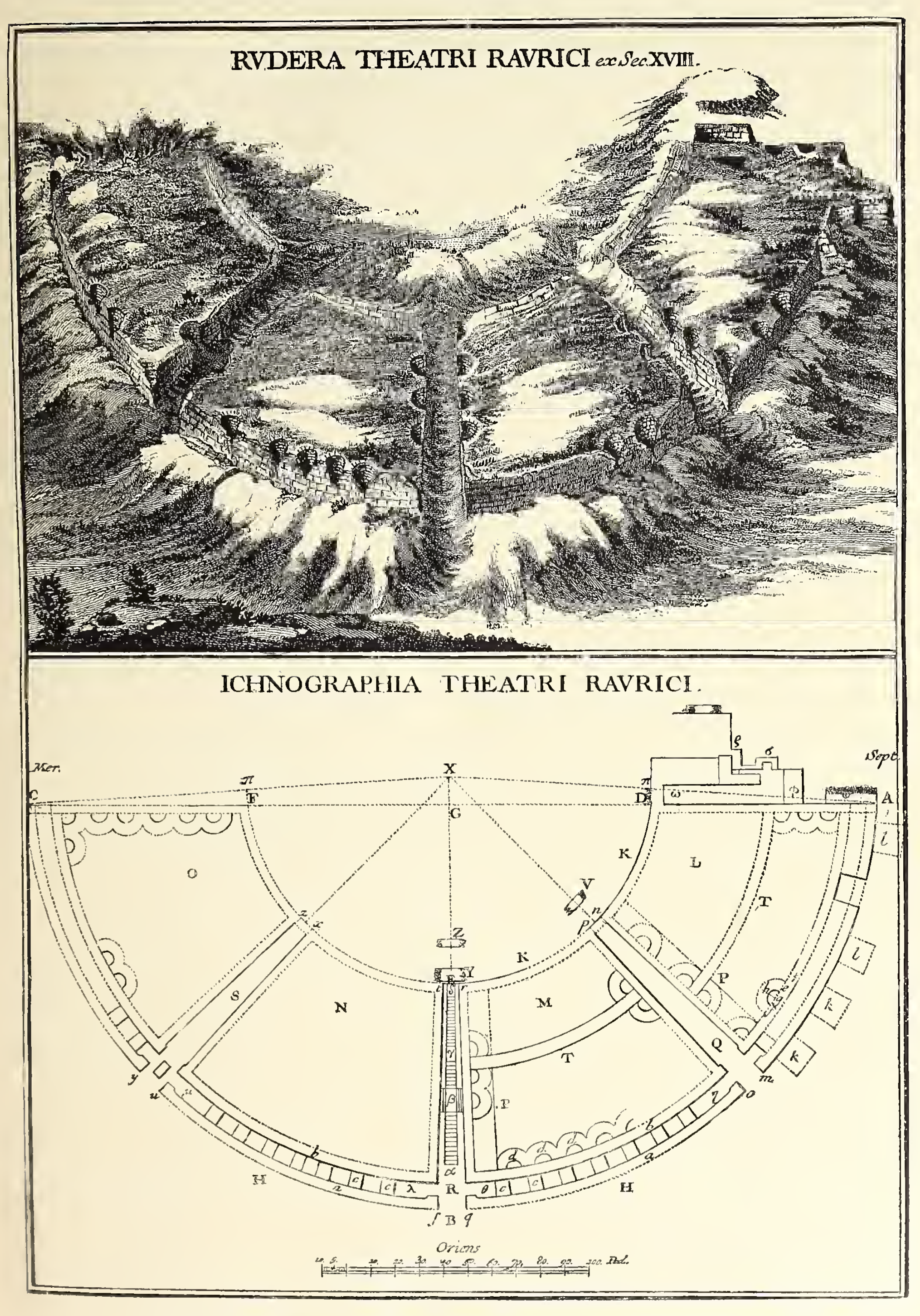
Embarassés par cette difficulté qui leur paraissait insoluble, Baronius,[2] et d'autres auteurs l'ont résolue en élevant des doutes sérieux sur l'existence du concile de Cologne ou en le fixant à une date postérieure au concile de Sardique. La solution, quelle qu'elle soit, offre des difficultés plus grandes encore. Nier l'existence du concile de Cologne, c'est contester la valeur de textes et d'historiens nombreux, très dignes de foi et très autorisés. Reporter ce concile après 347, c'est s'exposer à faire figurer parmi les pères de cette assemblée, des évêques déjà morts à cette époque.[3]

Il vaut mieux admettre qu'Euphrate, frappé par le concile de Cologne, a reconnu sa faute, l'a déplorée sérieusement et qu'après une pénitence authentique, il a été absous, remis en possession de son titre et admis à siéger à Sardique. Quant au choix de ce prélat comme ambassadeur auprès de Constance, il se justifie par les relations antérieures d'Euphrate avec le protecteur et les fauteurs de l'arianisme. Il pouvait être plus facilement agréé par Constance, qui savait qu'Euphrate avait souffert à cause de l'arianisme dont il était sur le trône le défenseur et le partisan. Du reste, les évêques ariens marquèrent leur irritation particulière contre Euphrate en lui tendant des piéges et en cherchant à noircir sa réputation dans un guet-apens qu'ils lui tendirent à Antioche, durant son ambassade. Ils voulaient se venger par là de ce qu'Euphrate avait quitté leur parti.

Euphrate, évêque repentant et absous, put siéger avec honneur au concile de Sardique parmi les vieillards de cette sainte assemblée, puisque quelques années plus tard, au concile d'Alexandrie, tenu par S. Athanase en 362, ce grand docteur qui avait été si cruellement persécuté par les Ariens, de concert avec plusieurs autres évêques confesseurs de la foi comme lui, fit décider par le concile que les évêques séduits par les Ariens, s'ils revenaient sincèrement à l'Église, devaient être conservés dans leur dignité pourvu qu'ils signassent le concile de Nicée. S. Athanase confirma cette décision dans plusieurs lettres qu'il écrivit à S. Basile et à un évêque nommé Rufinien, et qui renferment la tendresse et l'affection d'un père. S. Jérome, le pape Tibère, le concile d'Achaïe, les évêques d'Espagne et des Gaules, S. Augustin qui dit que cette résolution est digne des entrailles de miséricorde de la S. Église, et d'autres approuvèrent hautement cette décision de S. Athanase.[4]

Le concile de Sardique mit en pratique envers Euphrate repentant et contrit cette ligne de conduite. Plus tard on vit l'évêque Juvénal de Jérusalem, mort vers 459, après avoir soutenu l'hérésie d'Eutychés au conciliabule d'Ephèse,

[1] Voir sur le concile de Sardique. Labbe Coll., conc. t. II. p. 679, 684. — Athanasii Epistolæ ad solit.. p. 822. — Théodoret. Epist. — Socrat. hist. eccl., liv. II. c. 20., etc. = [2] Baronius. 346. §. 7. = [3] Voir la dissertation à ce sujet de Tillemont. t. 6. p. 332. = [4] Athan. ad Ruf., t. II. p. 41. Aug. ep. 50. — Hierom. in Luci. c. 7. — Baron. 362. p. 235.



Ruines du théâtre d'Augusta Rauracorum au XVIIIe siècle.
Alsatia Illustrata.

paraître avec honneur au concile de Chalcédoine où il fut un des commissaires choisis pour dresser le symbole de foi contre Eutychés et Nestorius. Pourquoi Euphrate n'aurait-il pas trouvé le même accueil au concile de Sardique?

Un nouvel argument bien plus fort que tous ceux des historiens déjà cités, vient affirmer de nouveau l'authenticité du concile de Cologne et en même temps l'existence de Justinien, évêque d'Augusta Rauracorum. Le Dr. Hefelé, le savant évêque de Rottenburg, a découvert recemment les lettres paschales de S. Athanase qui fixent le concile de Sardique, non pas à l'an 347, mais à l'année 343. Dès lors, on comprend qu'Euphrate a pu à cette époque mériter les suffrages de ses collègues de Sardique, et trois ans plus tard encourir les anathèmes du concile de Cologne.[1]

Quant au concile de Cologne, après le P. de Buck, le Dr. Friedrich, dans son Histoire ecclésiastique d'Allemagne (t. I. p. 270 à 300)[2] en défend victorieusement l'authenticité. Aussi, avec le savant chanoine Lutolf,[3] et avec Gelbke, auteur de l'Histoire ecclésiastique de la Suisse,[4] on peut dire pour clore cette dissertation, qu'aujourd'hui, dans l'état actuel de la science historique, il n'est plus permis de rayer de l'histoire de Cologne le concile de 346, ni du catalogue des évêques de Bâle, le nom de l'évêque Justinien.[5]

Augusta était encore une ville florissante à la fin du IVe siècle, puisque Ammien Marcellin, qui écrivait en 384 ou 385, en signale la beauté et l'importance.[6] Jusqu'à Constantin, les frontières de l'empire romain, reculées jusqu'au Neckar et au Main, défendues par un vaste fossé, mirent toutes les rives du Rhin à l'abri des barbares. Ce fut pour Augusta une ère de paix et de prospérité. Sous Constantin, au IVe siècle, les troupes romaines furent repoussées jusqu'au Rhin, qui devint frontière de l'empire. Augusta devint alors probablement le quartier général de la légion minervienne.[7] Les Allemands, postés à l'aise sur la rive droite du Rhin où ils n'avaient plus à craindre les armes romaines, menacèrent la ville, qui pouvait seule s'opposer à leur passage. En 353, Constance apprit à Arles où il passait l'hiver, que les Allemands avaient franchi le Rhin et ravagaient les frontières de Gaule et la Rauracie. L'empereur partit d'Arles au commencement du printemps pour marcher contre les barbares. Ceux-ci, à cette nouvelle, repassèrent aussitôt le Rhin. Constance et son armée arrivèrent heureusement à Augusta Rauracorum, malgré les neiges et les glaces qui rendaient les chemins très difficiles. Constance essaya d'abord de jeter sur le Rhin un pont de bateaux; mais les Allemands criblaient, de la rive opposée, les travailleurs d'une grêle de traits qui rendit le travail impossible. Constance allait se retirer, lorsqu'un homme du pays s'offrit de lui montrer un gué très commode et très facile. Les barbares soupçonnèrent le projet de l'empereur et lui demandèrent la paix. Constance se hâta de la conclure et retourna en Italie.[8]

Cette paix fut de courte durée. Deux ans après, les barbares envahirent de nouveau les Gaules et ruinèrent plus de quarante villes limitrophes du Rhin. Julien

[1] Voir Hefelé, histoire des conciles, t. I. p. 513 et suiv. — De Buck, acta Sanctorum, oct., t. XI., p. 55. = [2] Le Dr. Friedrich s'exprime ainsi: „Autant que nous avons réussi à démontrer l'authenticité du concile de Cologne, d'autant plus sûr est Justinien comme évêque de Bâle." Et dernièrement le même historien en est venu à conclure, qu'on peut admettre que la succession des évêques de Bâle n'a pas subi d'interruption prolongée par les Allemands. = [3] Les apôtres de la Suisse, p. 232 et suiv. = [4] T. I. p. 287. = [5] Le Dr. Nolte a publié (Tübinger Quartalschrift 1869 p. 586) une nouvelle étude sur les actes du concile de Cologne, qui mentionnent *Justinianus Rauracorum*. = [6] Ammien Marcellin mourut vers l'an 390 de J.-C. Il dit (lib. XV. c. 11): „Videmus et Rauracos, aliis potiores oppidis multis." = [7] Th. Mommsen. = [8] Ammien Marcellin, l. XV. c. 8.

fut envoyé par Constance pour s'opposer à ce torrent dévastateur qui s'étendait sur tout le cours du Rhin. Julien battit les troupes réunies de sept rois allemands près d'Argentoratum (Strasbourg).[1]

En même temps, Barbation, général d'infanterie romaine, fut envoyé par l'empereur dans la Rauracie avec une armée de 25,000 hommes, pour y observer les mouvements des Germains. Il jette un pont de bateaux sur le Rhin; les Allemands, campés au-dessus de lui, ruinent le pont à coups de troncs d'arbres; Barbation prend aussitôt la fuite devant l'ennemi, qui le poursuit jusqu'au delà d'Augusta Rauracorum. Le général romain y perdit ses bagages et plusieurs soldats.[2]

Les Allemands restèrent dans quelques parties de la Rauracie jusqu'à l'arrivée de Julien qui visita, en 360, les places frontières du Rhin et mit en état de défense celles qui en avaient besoin. Les Allemands repassèrent le Rhin à son approche et Julien, après avoir pourvu à la sûreté d'Augusta où il séjourna quelque temps, se rendit, par Besançon, à Vienne en Dauphiné où il prit ses quartiers d'hiver.[3]

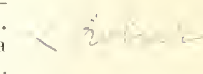
L'année suivante (361) les Allemands, sujets du roi Vadomaire, repassèrent le Rhin. Julien fit marcher contre eux deux légions commandées par le comte Libinon. Les soldats romains furent battus à Seckingen (Sanction). Julien ressentit vivement cet affront. Dissimulant de son côté, il envoya un de ses officiers, nommé Philagre, avec ordre d'attirer le roi allemand en deçà du Rhin. Vadomaire donna dans le piége et vint à Augusta Rauracorum manger chez le commandant des Romains. Philagre le fit prisonnier et l'envoya en Espagne. Julien passa le Rhin pendant la nuit, et surprit les Allemands qui se hâtèrent de conclure la paix.[4]

Il y eut cinq ans environ de calme sur les bords du Rhin. Augusta Rauracorum restait la ville admirée vers ce temps par le narrateur de toutes ces invasions, Ammien Marcellin. Après la mort de Julien, les Allemands repassèrent le Rhin. Valentinien Ier les vainquit d'abord, mais, durant son absence, ils reprirent l'offensive et firent de nouveaux ravages sur les bords du Rhin, qui était gelé en 366 et qu'ils franchirent facilement. Jovin, général de la milice équestre, les défit entièrement.

Deux ans après (369), l'empereur Valentinien revint sur les bords du Rhin, et fit travailler, sans relâche, à la construction des châteaux et des tours le long du fleuve, pour en défendre les bords contre de nouvelles invasions des barbares.[5] Ce fut en 374, que Valentinien fit élever près de Bâle une forteresse appelée *Robur* d'où il signa le 10 juillet de cette année une loi qu'il envoya à Constant.[6] L'empereur était dans ce château, lorsqu'il apprit l'irruption des Quades et des Sarmates dans la Pannonie. Il voulut aussitôt marcher au secours de cette province; mais il fut retenu dans la Rauracie par les remontrances de son conseil qui lui représenta que la saison était trop avancée. Ce ne fut qu'au printemps de l'an 375 qu'il passa dans l'Illyrie où il trouva la mort.

Ce départ précipité de l'empereur, qui emmenait avec lui une partie de ses troupes, engagea les Allemands à faire irruption en Gaule; Gratien les battit à Argentuoria (Colmar) et 30,000 barbares restèrent sur le champ de bataille (377).[7]

[1] Epist. Jul. imp. ad S.P.Q. Atheniensem. = [2] Amm. Marcell., l. XVI. c. 11. = [3] Ibid. l. XX. c. 10. = [4] Ibid. l. XXI. c. 4. = [5] Ibid. l. XXVIII. c. 2. — Zosime. l. IV. = [6] „Data VI Id. Jul. Robore". — Cod. Théod. — Schœpflin croit avec raison que le fort Robur se dressait sur l'emplacement actuel de la cathédrale. Bâle n'était encore qu'un bourg à quelques pas de là. (Als. ill., t. I. p. 181.) = [7] Amm. Marcell., l. XXXI. c. 10.

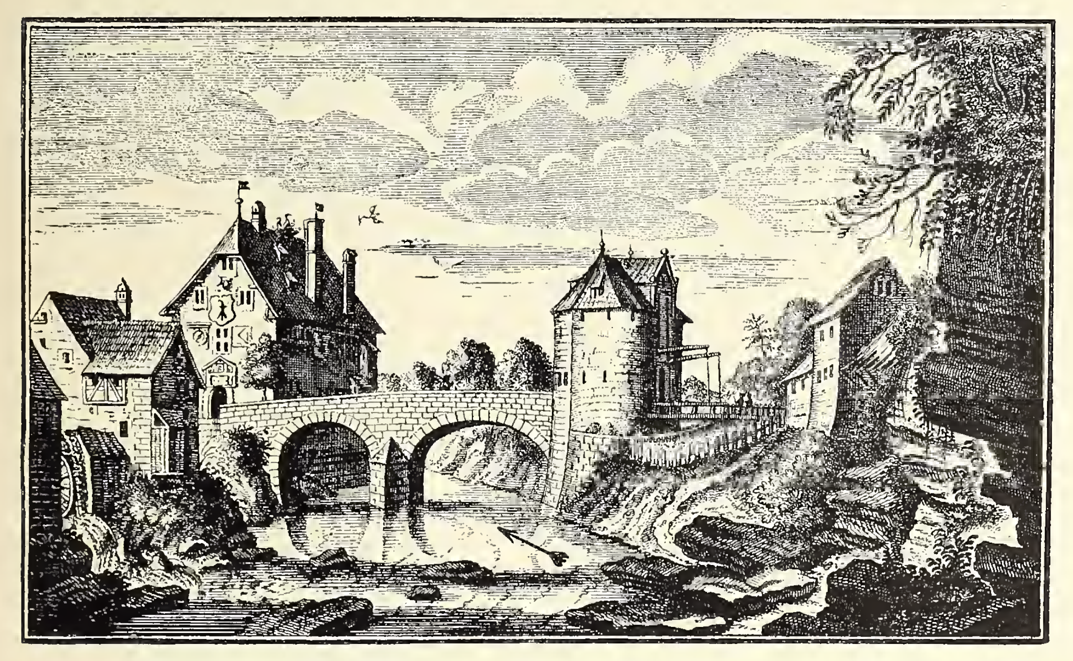


Le règne du grand Théodose fut pour la Rauracie une ère de paix et de prospérité. Sous Honorius, le vandale Stilicon, qui était régent de l'empire, retira les troupes qui gardaient le Rhin, se reposant sur les pactes de paix conclus avec les Allemands et les Francs. C'était ouvrir la porte à l'invasion des barbares. Bientôt les Vandales, les Alains, les Suèves, les Allemands et les Bourguignons franchirent le Rhin, près de Mayence. Le 31 décembre 406, ils se répandirent comme un torrent dévastateur, sur les Gaules, [1] qu'ils ravagèrent jusqu'aux Pyrénées. Augusta Rauracorum, privée de toute défense, sans soldats, exposée aux premiers coups des barbares, devint la proie de ces multitudes armées. Elle fut dévastée, pillée, ruinée de fond en comble; ses habitants passés au fil de l'épée ou réduits à l'esclavage ou à l'exil. La ville romaine ne put se relever de ce désastre; à la place de cette cité splendide, qu'Ammien Marcellin avait visitée et admirée quelques années auparavant, il n'y eut plus qu'un bourg abrité par les ruines immenses de l'ancienne ville et défendu par un fort, fait des débris des remparts renversés par les barbares. Zosime nous apprend que le tyran Constantin, proclamé Auguste par les légions de la Grande Bretagne, et reconnu comme tel par les Gaules en 407, rétablit toutes les fortifications situées sur le Rhin, qui avaient été négligées depuis le règne de Julien. [2] On pense que ce fut ce personnage qui construisit sur les ruines d'Augusta et avec les débris de ses monuments la forteresse dont le nom remplace celui d'*Augusta*. La Notice des Provinces, *Notitia Provinciarum,* dressée sous le règne d'Honorius, vers le même temps, ne mentionne plus parmi les villes des Gaules la célèbre *Augusta Rauracorum*. A sa place figure le *Castrum Rauracense,* le *château des Rauraques,* qui désigne le bourg et le fort élevé sur son territoire. [3] Quoique réduite et diminuée, l'ancienne ville existait encore, dans des proportions qui rappelaient la *Raurica* avant la colonisation romaine. Ce n'était plus une capitale, mais c'était encore une lieu habité. Cinquante ans après, en 451, Attila n'y laissa que des ruines, et le désert se fit où s'élevait *Augusta Rauracorum*. Ce fut la fin de la capitale des Rauraques. L'incendie, qui a laissé ses traces dans les débris enfouis aujourd'hui sous le sol, [4] dévasta et ruina pour toujours cette belle cité, le premier siége et la ville épiscopale des évêques de la Rauracie. [5] Dans cette destruction complète d'*Augusta,* périrent les monuments et les archives de l'Église des Rauraques. Les noms mêmes des évêques qui gouvernèrent le diocèse d'*Augusta,* disparurent au milieu de tant de ruines; et si les archives des églises de Cologne et de Sardique n'avaient pas gardé la signature de *Justinien, évêque des Rauraques,* nous ignorerions de même le nom de cet illustre pontife de l'Église de la Rauracie. Après un désastre aussi complet qui détruisit la ville et ses habitants, on ne doit pas s'étonner du silence que garde l'histoire sur les déstinées de l'Église rauracienne durant les trois premiers siècles de son existence. Un nom seul a échappé à cette destruction générale, celui de *Justinien;* il doit nous être d'autant plus cher, et sa mémoire plus vénérable aux héritiers de ses enseignements et de sa foi.

Les ruines d'Augusta Rauracorum ont couvert pendant des siècles les bords du Rhin; le temps les a peu à peu enfouies et cachées sous le sol qui les couvre

[1] Prosp. Aquil. Chron., t. I. p. 298. — Oros., l. XL. = [2] Zosim., l. VI. = [3] En 404, Eunopius parle d'un simple „*Castellum apud Rauracos*". = [4] „Le terrain qu'Augusta Rauracorum occupa, quoique cultivé pendant plusieurs siècles, est un mélange de cendres et de charbon." — Abeille de Jura. t. II. p. 80. = [5] Prosp. chron. — Greg. Turon., l. II. c. 6. — Sid. Ap., l. VII. ep. 12.

de sa verdure et de ses moissons. Cependant de savants explorateurs ont fouillé cette terre, devenue le sépulcre d'une grande ville. Il en est sorti des débris annonçant la splendeur, la beauté, l'architecture et l'art de ses vieux monuments. Nous avons cherché, dans ces reliques de l'ancienne Augusta quelques souvenirs des chrétiens d'alors. Longtemps les savants archéologues qui exploraient Augusta assurèrent que, dans les ruines découvertes, ils n'avaient trouvé aucune trace de christianisme. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Plusieurs monuments chretiens ont été trouvés à Augusta Rauracorum (Basel-Augst et Kaiser-Augst). Deux



Basel-Augst, sur l'ancienne Augusta Rauracorum en 1750.
Topographie der Eidgenossenschaft von David Herrliberger, Gerichtsherrn zu Maur. Basel MDCCLXV, t. I. p. 191.

pierres sépulcrales portent les signes certains de sépultures chrétiennes. Sur l'une, on voit une croix gravée profondément dans la pierre, à côté des deux caractères païens D. M.

D. M. †
In hoc tvmolo
Reqviiscit Bone
memor IAI BAVDO
. . . . LVS QVI VIXIT
pl. m. ANNVS LV
et ob. IIT QVINTO DE
cimo KL OCTO*br*IS

„D. M. †. Dans ce tombeau repose Baudo . . . de bonne mémoire qui vécut 55 ans et mourut le 15 des calendes d'octobre."

Le Blant (Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle. Paris 1865, tome I. page 489 et 337) fait remonter ce monument au Ve siècle;

M. de Rossi, le savant archéologue romain, a découvert des monuments semblables qu'il fait remonter au delà du IVe siècle. Quant aux caractères païens D. M. (Diis manibus) M. Le Blant les attribue à la distraction du sculpteur.

Une autre pierre, placée sous la tête d'un squelette, portait l'inscription suivante :

Hic requiescit
Radoara
I N. C X.

Le Blant dit que ce dernier mot est *Innox,* qu'on retrouve souvent dans les inscriptions chrétiennes. — „Ici repose l'innocente Radoara."

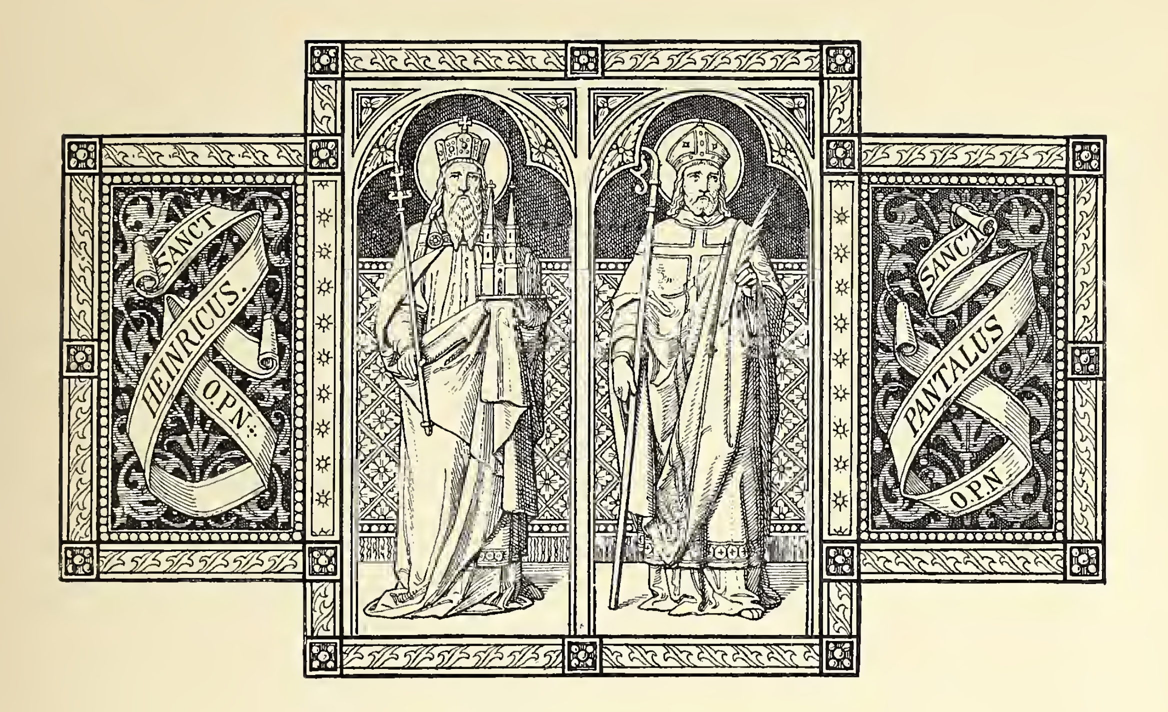
Tout près de *Kaiser-Augst,* on a aussi découvert des tombeaux chrétiens qui portent des croix grecques et le monogramme du Christ. D'après les médailles romaines trouvées en même temps, ces monuments remonteraient au milieu du IVe siècle. On a encore recueilli au même lieu, un ornement en or, présentant une croix dont les champs sont incrustés en verre rouge, une agrafe couverte d'une feuille d'or formant un croix, etc. [1]

Autant de signes certains du christianisme professé, en honneur, dans la vieille et illustre cité d'Augusta Rauracorum. Les monuments confirment les antiques traditions, et les rares documents écrits qui attestent l'existence d'une église, d'un diocèse et d'évêques chrétiens sur ces bords du Rhin durant les quatre premiers siècles de notre ère.

[1] Sérasset, Abeille du Jura, t. II. p. 83 et suiv. „C'est à M. Schmid, propriétaire de la manufacture de papiers d'Augst, qu'on est redevable de la découverte des tombeaux chrétiens d'Augusta Rauracorum."

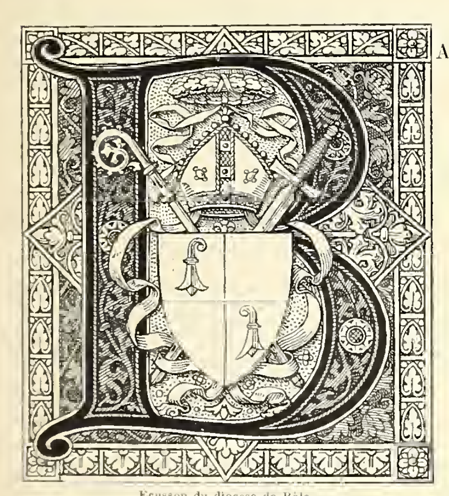


Moule d'argent,
trouvé à Augusta Rauracorum.



CHAPITRE II

Bâle, siège de l'évêque des Rauraques. — S. Pantale, premier évêque de Bâle (Augusta) martyrisé avec Ste Ursule, vers 451. — Bâle ruinée par les Huns. — Adelphius, évêque de Poitiers, attribué faussement à l'évêché des Rauraques. 511—533. — L'évêque d'Augusta-Bâle à Constance en 615. — S. Ragnacaire, moine de Luxeuil évêque d'*Augusta-Bâle,* vers 618.


Ecusson du diocese de Bâle.

Bâle sortit pour ainsi dire des ruines d'Augusta Rauracorum. Quand les habitants échappés au désastre de leur capitale purent retourner à Augusta, ils préférèrent abandonner pour toujours un site qui n'offrait plus qu'un amas de ruines et s'établir à deux lieues de là dans la ville naissante de Basilia. C'était d'abord un village que sa situation, sur les bords du Rhin, recommandait aux trafiquants qui passaient des marchandises des Gaules en Allemagne; le fleuve avait un cours régulier; on le franchissait facilement; il servait d'extrêmes limites aux régions germaines et de point de réunion des peuples qui échangeaient les produits de leur commerce. Gaulois et Romains se fixèrent à Bâle et au commencement du Ve siècle, la *notice des provinces,* énumérant les villes principales de la *Maxima Sequanorum,* plaçait au quatrième rang, après Besançon la métropole, la ville des Bâlois, *civitas Basiliensium.* La *carte théodosienne* et l'*itinéraire d'Antonin,* qui datent de la fin du IVe siècle, mentionnent encore Augusta Rauracorum, mais Bâle n'y est pas nommée. C'était alors une localité trop peu importante pour être signalée sur ces documents officiels. C'est donc entre l'invasion des barbares au commencement du Ve siècle et la ruine d'Augusta par les Huns, qu'il faut

placer la transformation de Bâle, devenue en peu d'années une des cités remarquables de la Séquanie (Maxima Sequanorum).

C'est à cette époque aussi que l'évêque des Rauraques, quittant le *Castrum Rauracense,* qui n'était plus qu'une station fortifiée et un village, transféra son siége dans la ville voisine, devenue par l'émigration des habitants d'*Augusta,* une autre capitale. Désormais il prendra le titre d'*évêque de Bâle,* ou d'*Augusta et de Bâle,* comme nous le verrons plus tard.

C'est à cette époque de transition, alors que Bâle devenait une ville, *civitas,* qu'il faut placer S. Pantale, qu'on a pu appeler à juste titre le premier évêque de Bâle, si l'on veut entendre par là le premier évêque des Rauraques ayant résidé à Bâle. D'après les légendes de nos plus anciens bréviaires, „S. Pantale était un personnage vénérable, un homme d'une grande sainteté et dévotion, placé le premier par la Providence divine, à la tête de l'église de Bâle.[1] Tandis que la nation barbare des Huns dévastait les Gaules, la Germanie et l'Italie, il remplit courageusement l'office de bon pasteur et fortifia par son exemple et sa parole les fidèles du Christ. En ce temps là, la bienheureuse Ursule et ses compagnes arrivèrent à Bâle, se dirigeant vers Rome. Elles furent reçues solennellement par l'évêque Pantale et son clergé; puis, après quelques jours de repos, elles prirent le chemin de Rome, sous la conduite de l'évêque de Bâle. Ce fut également le bienheureux Pantale qui les ramena à Bâle, et les accompagna par le Rhin jusqu'à Cologne. Les Huns les surprirent à leur débarquement et les mirent cruellement à mort. C'est ainsi que le bienheureux Pantale, évêque, ayant vécu vierge, fut couronné du martyre avec ces saintes vierges."

Telle est la légende de S. Pantale, reproduite à peu près dans les mêmes termes, dans le bréviaire manuscrit de l'évêque de Bâle, Frédéric ze Rhein en 1430, dans le bréviaire bâlois imprimé en 1515, dans le bréviaire et dans le martyrologe bâlois édités par ordre du prince-évêque Christophe de Blarer en 1583 et 1584.[2] Ces anciens livres liturgiques donnent à S. Pantale le titre de martyr et de premier évêque de Bâle, et le rite double.[3] Le *Proprium Basiliense* de 1697 ne donne plus à S. Pantale le titre de premier évêque de Bâle, mais il est élevé au rang de patron du diocèse, et au rite de double de première classe avec octave. Ainsi dans les autres éditions de ce *Proprium* 1710, 1738.[4] Lorsque la Sacrée Congrégation des Rites donna au *Propre* de Bâle son approbation le 30 septembre 1869, elle examina de près la question de S. Pantale. Dans les leçons qui furent composées par son ordre, et d'après des données historiques fournies par les trésors liturgiques

[1] „Venerabilis antistes Pantalus, vir magnæ sanctitatis et devotionis, divina providentia primus cathedrali infula Basiliensis ecclesiæ . . . Vere bonus pastor . . . sine timore ac trepidatione, fideles in fide christiana viriliter confortavit . . . Basileam applicuerunt . . . statimque antistes Pantalus, tunc basiliensis, ut profertur, episcopus, eas cum omni clero suo solemni processione suscepit; tandemque post aliquot dies, ipsas pedestres Romam usque perduxit . . . Cum beato Pantalo episcopo Basileam reversæ sunt . . . Cum memorato Pantalo episcopo per decursum Rheni defluentes, Coloniam applicuerunt . . . Barbara gens Hunnorum . . . totam illam multitudinem occiderunt. Sicque beatus Pantalus episcopus, cum et ipse virgo existeret, cum sanctis virginibus martyrio coronatur . . . —" Extrait d'un breviaire manuscrit du diocèse de Bâle, antérieur à 1461, à la bibliothèque de Porrentruy. = [2] On lit dans le *martyr. basil.* au 4 des ides d'octobre (XII oct.): „Sancti Panthali episcopi Basiliensis martyris, qui tempore Maximi Imperatoris D. Ursulam adeoque sacrum illum undecim millium virginum chorum, Romam et in reditu Coloniam usque comitatus est. Ubi cum illis ab Hunnis interfectus martyrii palmam obtinuit." = [3] „S. Panthali martyris primi episcopi Basiliensis." Brev. d. 1430. = [4] S. Pantale se trouve aussi dans le *martyrologium Coloniæ,* édité en 1490 au 21 octobre; — dans le catalogue des saints de Pierre de Natalibus, lib. IX. p. 195.

de cette illustre Congrégation, S. Pantale fut placé parmi les premiers évêques de l'Eglise de Bâle ou des Rauraques. Il fut martyrisé à Cologne avec Ste Ursule et ses compagnes. Au XIIe siècle, dans des fouilles faites à l'église de Ste Ursule où reposaient les reliques de nombreux martyrs, on trouva un tombeau portant le nom de Pantale, évêque de Bâle. Les leçons du *Propre* de Bâle mentionnent également la translation de la tête du saint martyr à Bâle, et le choix de ce saint évêque pour patron du diocèse. La S. Congrégation lui conserve ce titre de patron secondaire, celui de martyr et d'évêque avec le rite double de seconde classe.[1] S. Pantale est donc honoré dans le diocèse de Bâle le 12 octobre et vénéré comme un de ses patrons et de ses premiers évêques. Voilà le fait liturgique acquis et maintenu, après le sérieux examen de la Congrégation romaine.[2]

Les objections n'ont pas manqué à la mémoire et au culte du S. Pantale. On lui a reproché d'avoir été inconnu dans le diocèse de Bâle avant le XIIe siècle. Il est certain que les documents antérieurs à cette époque font défaut, mais est-ce un motif suffisant pour repousser ceux qui nous arrivent après six siècles? Que de faits oubliés, inconnus, perdus dans la mémoire des peuples, ont réparu au grand jour et sont devenus de nouveau du domaine public, après d'heureuses découvertes. Les barbares ravagent les bords du Rhin; les Huns dévastent ces contrées et y portent le fer et le feu. L'évêque de Bâle, fuyant peut-être les barbares qui ne cessent de franchir le Rhin et d'envahir la ville épiscopale, se réfugie à Cologne, où il trouve une mort glorieuse avec d'illustres martyres. A Bâle, son souvenir disparaît avec sa présence et son tombeau qui demeure inconnu. Les documents qui relatent son épiscopat, périssent au milieu de tant de cataclysmes avec ceux qui mentionnent ses successeurs inconnus comme lui. Ça et là un concile des Gaules, une page de quelques annales de couvent rappellent un ou l'autre de ces pontifes de l'Église de Bâle, mais c'est tout; leur mémoire a disparu de cette terre qu'ils ont évangélisée, et il faut les recherches de la science pour les ressusciter de l'oubli où ils sont plongés. Donc S. Pantale a pu avoir été à Bâle évêque, dans la première moitié du Ve siècle, sans que les monuments en fassent mention avant le XIIe siècle. Mais un jour, c'était en 1157, on fait des fouilles au champ des martyrs, dans l'église de Cologne où sont les martyrs si célèbres de cette ville privilégiée. Tout à coup une pierre sépulcrale apparaît, portant le nom de *Pantulus episcopus Basiliensis.*[3] C'était une révélation qui avait une importance majeure pour l'Église de Bâle. Tandis que Cologne élevait de terre les reliques du saint évêque, et les plaçait dans une châsse de prix à l'église des Macchabées,[4] l'évêque de Bâle sollicitait au nom de tout son diocèse, quelques ossements de S. Pantale, rendu si merveilleusement à la mémoire et au

[1] Voir le *Proprium Basiliense,* Mechliniæ 1876 pars autumn. p. 21. = [2] On peut citer parmi les auteurs favorables à S. Pantale: Wurstisen, Chron. Basil., t. II. p. 9; Lang, t. I. p. 931; Haffner, Theatrum Solodor., p. 160; Spreng. Des christlichen Rauraths und Basels Ursprung, p. 113. 116; Plantin, Helvetia antiqua et nova, p. 251; B. Rhenanus, Rer. germ., l. III. p. 237; Stumphius, l. XIII. p. 655; Otho Frising. l. IV. c. 28; Sudan, Basilea sacra, p. 16; P. Voisard, Histoire des Évêques de Bâle; Maldoner, Hist. eccl. Basil... Bonfinius decad., 2. l. I; Pierre de Natalibus, l. IX. c. 87; Pet. Cratepolius, de Germ. episcopis, l. I. = [3] Crombach, Urs. vind., l. VIII. p. 725, rapporte, comme suit, l'epitaphe de S. Pantale: „S. Pantalus Basiliensis episcopus, qui virgines sacras cum gaudio susceptas Romam perduxit; unde reversus Coloniam pervenit, ibique cum eis martyrium suscepit". = [4] Crombachius, Urs. vind., assure avoir vu lui-même dans l'église des Macchabées construite dans le champ de Ste Ursule, le tombeau de S. Pantale. Plusieurs autres auteurs l'ont visité également. (Acta SS. VI octobris.) Les ossements de S. Pantale présenteraient encore des traces visibles du martyre du saint évêque. (Lutolf, les apôtres de la Suisse.)

culte de ses diocésains. Grâce aux soins d'un pieux abbé, qui se chargea de ce précieux fardeau, la tête de S. Pantale fut apportée à Bâle et reçue avec un grand respect par l'évêque Henri de Neuchâtel. C'est l'annaliste des dominicains de Colmar qui rapporte ce fait.[1] Conservé comme une des reliques insignes de la ville de Bâle, placé dans un buste d'argent, exposé à la vénération des fidèles, le chef de S. Pantale fut à l'époque de la réforme enfoui, avec les autres pièces précieuses du trésor, dans les caveaux de la cathédrale. Lorsqu'en 1832 on ouvrit cette retraite cachée, où, depuis trois siècles, ces objets étaient conservés, les vases sacrés, les reliquaires de prix furent vendus et passèrent dans les collections de riches amateurs. La tête de S. Pantale, enlevée au buste d'argent qui la renfermait, passa avec beaucoup d'autres reliques au monastère voisin de Mariastein où il a été placé avec honneur sur un autel latéral de l'église abbatiale. Depuis cette translation solennelle, la cathédrale de Bâle célébra chaque année le 4 des ides d'octobre (12 octobre) la mémoire de S. Pantale, évêque de Bâle. La fête de ce saint martyr resta fixée à ce jour dans tout le diocèse de Bâle.

On a objecté contre l'authenticité de l'inscription funéraire découverte à Cologne en 1157, qu'elle avait dû être l'œuvre de faussaires connus et découverts par l'abbé Gerlac de Deutz. Nous ne savons ce que vaut cette accusation portée contre les ouvriers de Cologne,[2] mais ce qui est certain, c'est que les annales de l'abbé Frovin, écrites au XIIe siècle et conservées encore aujourd'hui à Engelberg, portent qu'en 453 les onze mille vierges furent martyrisées par Attila, roi des Huns, et que *S. Panthilus,* évêque de Bâle, conduisit à Rome les vierges saintes; de là il parvint à Cologne et reçut le martyre avec elles.“[3] Les Bollandistes anciens et nouveaux ont discuté le pour et le contre de la légende de S. Pantale.[4] Sans trancher la question, pleine pour eux d'obscurités, ils en renvoient la solution aux Bâlois. Videant Basileenses. Les Bâlois sont en possession d'un culte plusieurs fois séculaire, approuvé par les plus hautes autorités, qui n'a pu s'établir et demeurer sans raison et qui subsiste, malgré toutes les attaques dont il a été l'objet. La vieille cathédrale de Bâle célébrait la fête de S. Pantale, gardait sa tête avec respect et avec la mère-église, toutes les églises du diocèse lui rendaient le même culte. Une paroisse, celle d'Eteimbes l'avait pour patron; le grand évêque Christophe de Blarer le plaçait avec S. Henri au nombre de ses protecteurs particuliers et l'honorait aussi comme patron de son diocèse. Tous

---

[1] „Caput Sancti Pantali, episcopi Basiliensis, qui cum Sancta Ursula et sodalibus Coloniæ fuit decollatus, a viro provido atque discreto abbate ... in Basileam delatum, ab Henrico episcopo Basiliensi receptum est cum magna reverentia.“ Annales des dominicains de Colmar, édition de Colmar 1854, p. 33. Le nécrologe de la cathédrale de Bâle porte au 12 octobre: „IIII idus octobris. Allatio capitis S. Pantali Basiliensis episcopi.“ (Archives de Bâle). = [2] L'abbé Gerlac, ayant des craintes sur l'authenticité des inscriptions funéraires qui pouvaient avoir été falsifiées ou inventées par les ouvriers, pour donner plus de valeur à leurs découvertes, consulta l'abbesse de Schœgnau qui avait alors une grande réputation de sainteté. Elle lui donna sur chacun des tombeaux découverts et en particulier sur celui de S. Pantale des explications qui le rassurèrent. = [3] Annales Frovini abb. à la bibliothèque d'Engelberg. = [4] Dans le tome VI du mois d'octobre (acta SS.) le bénédictin Berthold consacre une longue dissertation à la défense de S. Pantale. Il trouve les arguments de ses adversaires insuffisants pour rejeter ce saint du catalogue des évêques de Bâle. Il réfute avec succès le fameux Schœpflin qui dans son Alsatia Illustr. t. I. p. 339 et suiv. repousse impitoyablement S. Pantale. Au 21 d'octobre, t. IX, les nouveaux Bollandistes rejettent absolument la valeur des révélations de St^e Elisabeth de Schœgnau. Les ouvriers, chargés des fouilles en 1156, auraient falsifié les inscriptions funéraires. Cependant, ils ne prétendent pas nier qu'un évêque de Bâle ne se soit joint à St^e Ursule, revenant de Rome, ce qui paraît très vraisemblable. et qu'il n'ait cherché à Cologne un refuge contre les Huns. (Ibid. p. 246.) En tout cas, ils croient que *S. Pantale* a été martyrisé avec St^e Ursule (pag. 258).

les évêques de Bâle ont suivi cet exemple. On ne peut concevoir huit siècles d'un culte permanent et public, sans qu'il y ait des raisons graves, majeures qui militent en sa faveur. Donc, en attendant d'autres documents qui peuvent exister et venger notre saint évêque, la tradition constante et le culte non interrompu suffiront pour nous faire maintenir parmi les évêques de la Rauracie, et comme le premier connu ayant résidé à Bâle dont il porte le titre, S. Pantale, martyrisé à Cologne vers 451, avec Ste Ursule et ses compagnes.

On a cru longtemps que le martyre de Ste Ursule avait eu lieu sous l'empereur Maximien en 238; les anciennes légendes portaient cette date. A cette époque, Bâle n'était pas encore une ville, et l'évêque des Rauraques demeurait toujours à Augusta. S. Pantale ne pouvait donc pas avoir reçu à Bâle les vierges de Cologne, et le titre d'évêque de Bâle était évidemment supposé. Mais les travaux de la critique moderne, et en particulier les recherches savantes des nouveaux Bollandistes, ont rétabli les dates et les événements à leur juste valeur. Le R. P. de Buck a prouvé par des preuves irréfragables que le martyre de Ste Ursule par les Huns avait eu lieu vers 451.[1] A cette époque, Bâle était une ville importante, *civitas Basiliensium,* et l'évêque d'Augusta y était établi avec le titre de la nouvelle ville. On a montré jusqu'à nos jours à Bâle l'escalier que Ste Ursule avait monté et qui semblait attester son passage en cette ville.[2] Les Bollandistes admettent le passage de Ste Ursule à Bâle, mais rien ne prouve qu'elle y ait rencontré S. Pantale. Chrétienne et prête au martyre, l'illustre princesse a dû chercher à Bâle le pontife qui y avait son siége. Cet évêque s'attacha à cette compagnie des vierges et des saintes. Il les suivit à Cologne où il trouva une mort glorieuse. La tradition et la découverte des tombes de 1156 l'appellent Pantale. Tout cela n'a rien qui répugne aux données de l'histoire, et les vieilles objections, provenant d'une fausse date, tombent d'elles mêmes devant la chronologie moderne, appuyée sur les monuments les plus certains de l'épigraphie et de l'histoire contemporaine.

Le passage d'Attila et de ses hordes barbares fut pour la Rauracie un immense désastre. Le pillage, la destruction et la mort marquèrent tous les pas de ces barbares. Bâle fut la proie de ces troupes sauvages. Le Rhin, traversé en 451, fut le témoin de ces désastres qui signalèrent également la fuite d'Attila battu dans les champs catalauniques par Aétius et les rois des Francs et des Wisigoths. Les villes et les forts, qui se trouvèrent sur le chemin des Huns, furent mis à feu et à sang, au rapport du Vénérable Bède et de Grégoire de Tours. Augusta Rauracorum disparut pour toujours et Bâle, ruinée par les barbares, ne dut qu'à sa position exceptionnelle sur le Rhin sa réédification et son maintien parmi les villes des bords de ce fleuve. Dans ce cataclysme, on conçoit que les documents historiques aient péri, et que la mémoire des évêques de Bâle ait disparu avec les monuments de leur cité épiscopale.[3]

Après S. Pantale, mort à Cologne, victime des Huns, qui saccagèrent et ruinèrent la Rauracie, Bâle et son diocèse, il n'est pas étonnant que la série des évêques reste interrompue. Dans cet immense effondrement de toutes choses, on ignore si le troupeau fidèle des chrétiens rauraques put se donner un pasteur ou, s'il en eut un. quel nom il porta dans les diptyques de l'Église. Deux siècles

[1] Acta SS., t. IX au 21 jour d'octobre. = [2] Sudan, Basilea sacra, p. 16. = [3] Grégoire de Tours, hist., l. II. c. 7. — Procopius. l. IV. c. 5. — V. Béda, hist. eccl., l. I. c. XIII. — Sid. Apoll., carm. VII. — etc.

se passent ainsi et depuis 451, année probable du martyre de S. Pantale, l'histoire est muette sur les noms et les gestes des évêques de Bâle jusqu'en 511, où l'on croit retrouver à Orléans la trace d'un de ces prélats.

Deux conciles furent tenus à Orléans, à vingt années de distance. L'un en 511 (10 juillet), l'autre en 533. Au premier, figure Adelphius, évêque des Rauraques; au second, l'évêque des Rauraques est remplacé par le prêtre Asclepius.[1] On croyait retrouver à ces saintes assemblées, un successeur de Justinien, portant l'ancien titre qui avait déjà paru aux conciles de Sardique et de Cologne. Mais la critique historique est venue renverser du siége de Bâle, où les vieux historiens l'avaient placé, l'évêque Adelphius, qui occupait le 3e rang sur le catalogue de nos évêques. On a compulsé de nombreux manuscrits des conciles d'Orléans; ceux de Pithæus, de Beauvais, de Rheims, de Corvei, utilisés par Sirmond portent: Adelphius, ecclesiæ Pictavorum episcopus. Le *codex* allemand et celui du Vatican donnés par les Bollandistes ont: „Ex civitate Pictavio Ad. ep." L'apographe de Pithæus, le royal de Paris rapportent: „Ad. de civitate Ratiatica, de Ratiate, eccl. Ratiatica ou de Rotiate, Riatensis." Mgr Hefelé, le nouveau Gallia Christiana, Rettberg, Trouillat, Friedrich, Gelpke, Lecointe, Hottinger, Schœpflin ont accepté le texte ainsi rectifié et Adelphius n'est plus qu'un évêque de l'ancienne Ratiatum ou Retz où était autrefois le siége épiscopal des Pictons transféré à Poitiers. Les copistes ont pu facilement confondre Ratiatum avec Rauracum, puisque l'itinéraire d'Antonin appelle Ratiatum Rauranum. Appuyés sur ces textes, les historiens modernes rejettent Adelphius du catalogue des évêques de Bâle.

Voulant vider cette question si importante pour l'histoire des évêques de Bâle, nous avons eu recours, par l'entremise bienveillante de Mgr Lachat, à l'illustre cardinal Pie, évêque de Poitiers, qui chargea le savant historien de son diocèse, Dom Chamard, bénédictin de Ligugé, de nous donner les renseignements désirés sur Adelphius. Voici la lettre du docte religieux qui met fin à d'anciens débats et exclut à tout jamais Adelphius de la liste des évêques de Bâle.

„Ligugé, 4 janvier 1879. . . . Les prétentions du diocèse de Bâle à réclamer Adelphius pour évêque sont assez récentes. Le P. Labbe les a fait naître, et un article du P. Berthold, bénédictin flamand qui aida les Bollandistes pendant la tourmente révolutionnaire (Boll. Acta SS., t. VI. oct. p. 78), leur donna une certaine autorité. Mais tous les savants qui ont traité cette question d'une manière impartiale, comme l'abbé Belley de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, dans sa dissertation sur le *pagus Ratiatensis* (Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles Lettres, t. XIX. p. 722—731), et de nos jours M. Longnon, dans son très érudit ouvrage couronné l'an dernier du prix Gobert et intitulé: *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, gr. in 8° de 600 pages, sont d'un avis opposé. Ce dernier, p. 76 et 77, réfute savamment et explicitement l'opinion contraire à nos traditions. Voyez aussi p. 87—88 du même ouvrage. Je ne parle que des écrivains étrangers au Poitou, car les Poitevins sont unanimes à réclamer Adelphius. Si le P. Berthold a émis, dans la collection des Bollandistes, l'opinion favorable à Bâle, on peut dire que les vrais Bollandistes ont enseigné cinquante fois le contraire, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, comme à propos de S. Fridolin, etc. En effet, non

[1] Labbe, Concil., t. IV. p. 1409 et 1783. — Adrien de Vallois in not. Gall., p. 104. — Hertius in not. pop. Vet. Germ., p. 3. c. 6. — Sudan, Basilea sacra, p. 33. — Tschudi. Urstisius. — etc.



St^{e} Ursule, d'après un bois du XVe siècle, de notre collection.

seulement toutes nos anciennes listes épiscopales, publiéés jusqu'ici et celles encore inédites que j'ai découvertes à la Bibliothèque nationale de Paris, mais encore tous les plus *anciens* manuscrits de la collection des Conciles portent Ratiati ou Pictavorum. Il faut citer surtout le MSS 12097 du Fonds latin de la Bibliothèque nationale provenant de l'abbaye de Corbie, écrit en 550 et par conséquent *contemporain,* d'autant que c'est une copie d'un manuscrit plus ancien. Le savant P. Sirmond, qui le premier a découvert ce précieux manuscrit, confirmé par tous ceux qui sont jugés de meilleure source, n'a pas hésité en conséquence à nous assurer la possession d'Adelphius et tous les collecteurs des conciles ont depuis confirmé son sentiment. En effet, quand on étudie de près, avec M. Longnon, cité plus haut, le but et les membres du premier concile d'Orléans en 511, on arrive à se convaincre que Clovis a voulu réunir les évêques des provinces conquises sur les Wisigoths avec les principaux représentants de la France Neustrienne, dont il s'était emparé par le meurtre des rois Francs, ses parents. Il n'y a pas un seul évêque de la France Austrasienne. Ce sont les évêques de Bordeaux, de Bourges, de Tours, Rouen, Saintes, Périgueux, Cahors, Rodez, Clermont, Bazas, Auch, *Angoulème (Adelphius de Poitiers ou de Ratiate),* Paris, le Mans, Soissons, Avranches, Nantes, Angers, Troyes, *Oxoniensis,* (vers S. Brieux), Vannes, Rennes, Amiens, *Varomandensis* (transféré à Noyon), Evreux, Coutances, Senlis, Orléans, Auxerre et Chartres. Où est la place d'un évêque de Bâle parmi ces évêques?

„Reste à parler de la forme de souscription *epus de Ratiate.* On peut en donner plusieurs explications que l'on peut voir dans Belley (loco citato); mais, quoi qu'il en soit, elle n'est pas plus extraordinaire que celle de S. Lô, évêque de Coutances, qui signe au cinquième concile d'Orléans (549) avec ce titre: *episcopus Brioverensis*; et, en ce même premier concile d'Orléans de l'an 511, son prédécesseur S. Léontien avait également signé d'après les meilleurs MSS: epus *de Briovera,* castrum du diocèse de Coutances, qui a changé son vieux nom en celui de S. Lô. Estradius, évêque de Carpentras, signe au concile de Paris de 573: *epus Venduscensis* (Vendusque) etc., etc.

„Du reste, il faut bien que l'habitude de transférer plus ou moins temporairement les siéges épiscopaux fût assez ancienne, puisque le cinquième concile de Carthage promulga le canon suivant, plusieurs fois confirmé dans les conciles suivants d'Afrique: (Mansi Concil., t. III. col. 775, 969; t. VIII, c. 644.) „Placuit ut nemini sit facultas, *relicta principali cathedra,* ad aliquam ecclesiam in diœcesi constitutam se conferre, vel in re propria (in villa episcopo propria) diutius quam oportet constitutam, curam vel frequentationem propriæ cathedræ negligere" . . .

En transmettant cette lettre à Mgr Lachat, le cardinal de Poitiers revendiquait à son tour Adelphius pour son prédécesseur. „Il paraît qu'on ne peut nous le disputer. Son séjour sur un point du diocèse, alors que les Wisigoths occupaient la ville, et la qualification qu'il a prise, comme plusieurs autres évêques de ce temps exilés de leurs cités épiscopales, laissent son nom debout dans nos catalogues et il n'y a pas lieu de nous le contester." (Lettre du 6 janvier 1879.)

L'invasion des barbares dans les Gaules est comparée, par les historiens contemporains, à l'Océan débordant ses rives et portant ses eaux impétueuses à travers les contrées qu'il couvre de ses flots. Sous l'action dévastatrice de ce torrent, la Rauracie perdit ses villes, ses monuments, ses habitants mêmes; le christianisme,

dans plusieurs régions, fut emporté avec la civilisation romaine. Il fallut de nouveaux apôtres à ces pays redevenus païens, ou du moins sauvages; les barbares devaient à leur tour entrer dans l'Église et combler les vides immenses faits par leur invasion. Ce fut l'œuvre des moines, qui apparaissent de toutes parts dans les Gaules et reprennent avec ardeur l'œuvre presque anéantie de leurs devanciers.

Devenue *française*, après la bataille de Tolbiac, la Rauracie était entrée, après la mort de Clovis (511), dans le royaume d'Austrasie, qui comprenait les pays situés entre la Meuse et le Rhin. Aux limites de l'Austrasie et de la Bourgogne, Luxeuil était une pépinière de saints et de missionnaires qui se répandaient dans les pays voisins et reprenaient patiemment, courageusement l'évangélisation de contrées retombées dans la barbarie du paganisme. Le diocèse de Bâle avait souffert plus que d'autres de ces invasions qui franchissaient le Rhin, pour s'abattre sur ses rives et désoler les terres limitrophes du fleuve. Il fallait à de tels désastres un homme de Dieu pour ressusciter à la foi chrétienne ces peuples si cruellement éprouvés. Tandis que S. Colomban, chassé de Luxeuil, portait sa parole d'apôtre sur les bords du lac de Zurich et fondait le célèbre monastère de Bregenz; tandis que S. Gall, laissant son maître poursuivre sa route vers l'Italie, fixait sa demeure aux lieux qui portent aujourd'hui son nom, tandis que S. Ursanne était conduit par l'Esprit de Dieu aux Biennois, qu'il évangélisait et cherchait une retraite dans les solitudes du Doubs, le monastère de Luxeuil s'ouvrait pour laisser un de ses religieux prendre la route de Bâle, veuve de son pasteur. L'histoire ne nous a pas laissé le nom de cet évêque défunt. Nous savons seulement qu'en 615 il avait assisté avec son clergé et son peuple à la consécration de Jean, disciple de S. Gall, comme évêque de Constance.[1] Pour le remplacer sur le siége des Rauraques, le peuple avait voulu un évêque formé aux austères leçons des Colomban et des Eustaise. Le nouvel élu s'appelait Ragnacaire ou Ragnaire. Il était du nombre de ces jeunes gens de noble race qui étaient accourus à l'école de Luxeuil, où S. Colomban et S. Eustaise les formaient à la science et à la vertu.[2] Épris de ses grands modèles, il n'avait pas voulu s'en séparer et il avait pris l'habit monastique. Luxeuil offrait alors le spectacle le plus ravissant. Il y avait là 600 moines ayant appartenu à toutes les conditions de la vie, renonçant au monde et à tous ses plaisirs pour embrasser la pénitence, macérant leurs corps par d'effrayantes austérités, consacrant à la prière la plus grande partie du jour et de la nuit; — pieux, chastes, sobres, modestes, détachés de tout, n'estimant, ne cherchant, ne goûtant que les choses de Dieu, et vivant, malgré la diversité de leurs caractères, dans la plus parfaite union. La ferveur était telle à Luxeuil, à cette époque de ses origines, que le service divin n'était interrompu ni le jour, ni la nuit: les religieux se succédaient par groupes pour chanter les louanges de Dieu. Luxeuil offrit alors l'exemple, peut être unique dans le monde, d'un com-

[1] Voici le texte de la vie de S. Gall écrite vers 751 par un auteur inconnu dont lé manuscrit est conservé à la bibliothèque de S. Gall, sous le No 553. (p. 198): „Vocavitque *Augustudensem* presulem cum clero et populo.“ Mgr Greith, le savant évêque de Saint-Gall, n'hésite pas à voir dans l'évêque venant à Constance avec son clergé et son peuple, l'évêque d'Augusta Rauracorum. Il en trouve la raison dans la proximité d'Augusta ou de Bâle, ce qui permettait au clergé et aux fidèles d'accompagner leur évêque jusqu'à Constance, tandis que si on voulait voir dans ce texte l'évêque d'Autun, il eût été impossible, vu la distance, qu'il pût se rendre au sacre de l'évêque de Constance avec le clergé et le peuple d'un diocèse aussi éloigné. = [2] Lyon, Autun, Langres, Châlons sur Marne, envoyaient leur jeunesse étudier à Luxeuil. (Vie de S. Eustaise, Sts de Franche-Comté, t. II, p. 232.)

munauté comptant dans son sein et à la fois vingt hommes dont la vertu a mérité une place au calendrier ecclésiastique.[1]

C'est à cette école que Ragnacaire avait été formé. On comprend que les peuples regardaient comme une grâce insigne d'avoir pour évêques des hommes de cette race et de cette valeur. Aussi les églises de Laon, de Verdun, de Noyon, de Besançon, de Bâle, de Térouanne reçurent presqu'en même temps des moines de Luxeuil qui vinrent s'asseoir sur leurs siéges épiscopaux, qu'ils illustrèrent par leurs vertus et leurs mérites. Tous ces pontifes nous apparaissent avec l'auréole de la sainteté: à Verdun, c'est S. Hermenfroy, mort en 621; à Laon, S. Cagnoald, en 632; à Noyon et à Tournai, S. Achaire en 639; à Térouanne, S. Omer, mort en 667; S. Mommolin, évêque de Noyon, mort en 684; S. Bertin, abbé de Sithin, mort en 709 et S. Ebertram, abbé de S. Quentin (680).

L'histoire a relaté les actes et la vie de ces enfants de Luxeuil, devenus de grands évêques et des saints. Les archives de ces diocèses, illustrés par leurs vertus, ont livré des documents qui mettent en lumière ces belles figures formées à l'école de S. Colomban. Mabillon a recueilli ces vies et elles forment le trésor des églises qui gardent encore les reliques de ces saints évêques. Seul S. Ragnacaire a passé à Bâle, sans que les monuments et son épiscopat soient venus jusqu'à nous. C'est à désespérer l'historien qui se heurte sans cesse sur ces ruines silencieuses, amoncelées sur les bords du Rhin par les barbares sans cesse renaissants.

Nous n'avons qu'un texte, mais un texte certain, fixant la mémoire de S. Ragnacaire à Bâle. Jonas, moine à Bobio, contemporain de S. Colomban et de S. Eustaise, second abbé de Luxeuil, a écrit la vie de ces deux personnages. Son témoignage ne peut être mis en doute, puisqu'il vécut avec ces deux saints dont il relate les actes *de visu*. Mabillon dans les *acta SS. ordinis S. Benedicti* et Bouquet (recueil des historiens, t. III) ne mettent pas en doute l'authenticité des écrits du moine Jonas. C'est dans la vie de S. Eustaise, successeur de S. Colomban à Luxeuil (mort en 625) qu'il est fait mention de notre évêque de Bâle. Nous citons ce texte si précieux pour l'Église de Bâle, puisqu'il lui assure un évêque qu'elle ne connaîtrait pas sans ce document.

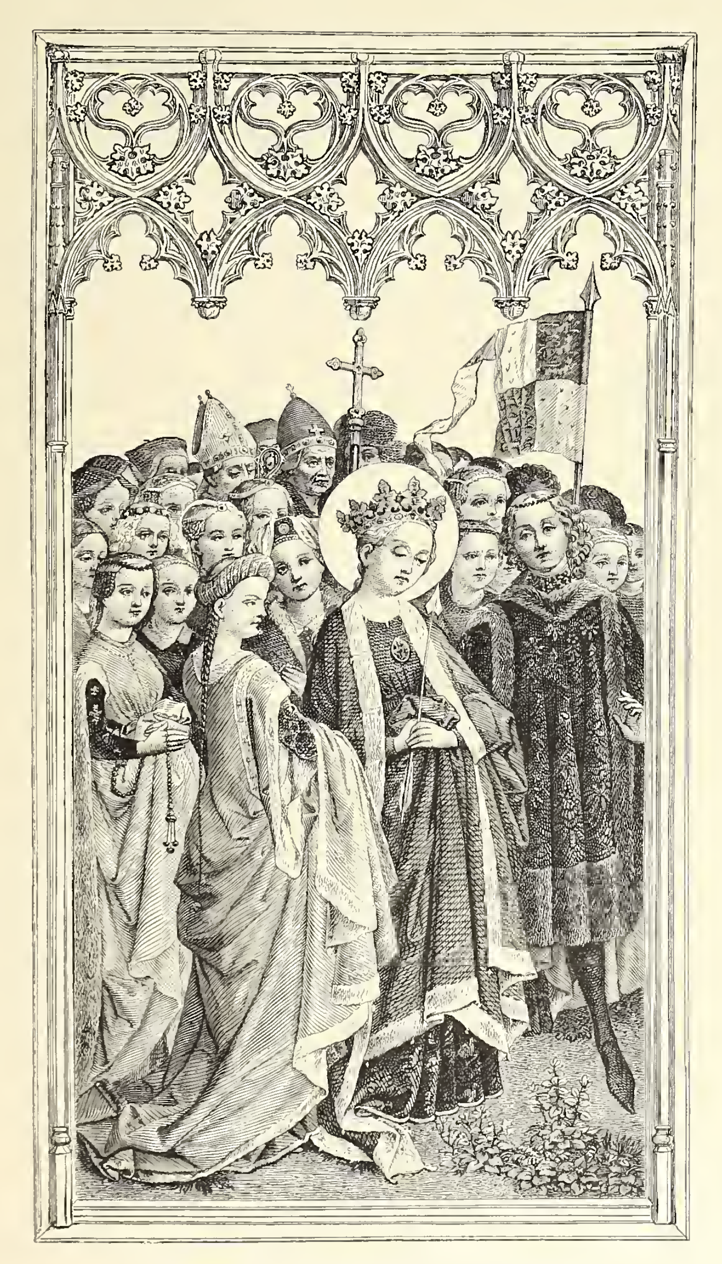
„ . . . S. Eustaise, arrivé à Luxeuil, s'appliqua à donner des leçons à un grand nombre d'élèves. Plusieurs des ses disciples devinrent ensuite évêques; Chagnoald de l'église de Laon, Acharius de Noyon et de Tournai, *Ragnacharius* d'Augusta et de Bâle, Omer de Boulogne et de Térouanne.“[2]

Le texte recueilli et cité par Mabillon attribue à Ragnacaire les siéges réunis d'Augusta et de Bâle — *Augustanæ et Basileæ*. Il était juste et convenable que l'évêque d'Augusta, résidant à Bâle, depuis la destruction de sa ville épiscopale, ait pris tout à la fois le titre de ces deux cités. On en trouve de nombreux exemples dans les actes de cette époque et dans les titres portés par les évêques de ce temps aux conciles où ils figurent.[3]

---

[1] Voici les noms des saints qui vécurent ensemble à Luxeuil sous S. Colomban: Colomban jeune, Desle, Lua, Gall, Ragnacaire, Achaire, Valéry, Waldolène, Sigisbert, Eustaise, Cagnoald, Hermenfroy, Agile, Donat. Attale, Léobard, Babolène, Ursanne, Waldalène et Colombin. — Vies des saints de Franche-Comté, t. II. = [2] „Perveniens (S. Eustasius) ad supradictum cœnobium (Luxovium), . . . fuitque ejus studii ut multos sua facundia erudiret. Nam multi eorum post ecclesiarum præsules extiterunt. = [3] Au 5e concile d'Orléans (549) S. Lô, évêque de Coutances, signe: *episcopus Brioverensis;* Briovera était l'ancien castrum où résidèrent les premiers évêques. Au concile de Paris de 573. Tetradius. évêque de Carpentras, signe *Episcopus Verdascensis.* — Labbe Coll.. Conc.

Mais les Bollandistes, au tome II (25 janvier) des *Acta Sanctorum,* reproduisent un manuscrit de la vie de S. Eustaise, qui a une version différente et qui a soulevé de nombreux débats entre les savants. Le texte des Bollandistes porte, parmi



S. Pantale accompagnant Ste Ursule

d'après un tableau d'autel de la cathédrale de Cologne.

les évêques formés à l'école de Luxeuil, *Rachnarius, Augustudini et Basiliae episcopus.* Au lieu de voir *Augusta Rauracorum* ou Augst dans l'*Augustudinum* du manuscrit de Jonas, on y a trouvé désignée la ville d'*Autun* et on a fait *Ragnaire* évêque d'Autun, puis de Bâle.

Pour élucider cette importante question, Mgr Lachat, évêque de Bâle, s'est adressé à Mgr de Marguerie, évêque d'Autun, afin d'avoir des renseignements certains à ce sujet. Mgr d'Autun chargea M. Bouange, aujourd'hui évêque de Langres, de dresser un mémoire sur cette question. L'écrit du savant prélat est entre nos mains. Il renferme toutes les preuves qui doivent faire attribuer à l'église d'Augst et de Bâle le S. Ragnacaire de Luxeuil.

Il y a eu à Autun un saint évêque du nom de *Racho* qui a toujours joui d'un culte public dans ce diocèse. Sa fête se célébrait le 28 janvier, sous le rite double, avec vigile et encore le 5 décembre sous le même rite, mais sans vigile. Le corps de ce saint pontife, enfermé dans un tombeau de pierres rouges, reposait dans une magnifique église dont la voûte était soutenue par des colonnes de marbre. Le 2 avril 1530, Jacques Hurault, évêque d'Autun, fit transférer les reliques de S. Racho dans la cathédrale, et les déposa dans un autel qu'il avait consacré, ce même jour, sous le titre du saint évêque et qui était situé derrière le maître-autel. En 1699, le 26 février, la voûte du chœur s'étant écroulée, des pierres tombant sur l'autel de S. Racho, en brisèrent la table de marbre et mirent à découvert le corps du Saint, enveloppé d'une très ancienne étoffe de soie. On le transféra processionnellement dans la basilique de S. Lazare, qui est restée la cathédrale d'Autun.

En 1792, le corps de S. Racho fut arraché de la châsse d'argent où il reposait, et jeté par les révolutionnaires dans un caveau d'où des mains pieuses le retirèrent, pour le mettre à l'abri de la profanation. En 1803, les saintes reliques furent remises à Mgr de Foutanges qui les replaça dans la cathédrale où elles sont encore conservées aujourd'hui.[1] Après avoir exposé historiquement le culte rendu de tout temps à S. Racho, Mgr Bouange traite la question très difficile de l'épiscopat de S. Racho à Autun. L'abbé Lebeuf, au siècle dernier, niait cet épiscopat. „C'est un étranger, disait-il en parlant de S. Racho, dont les reliques ont été apportées à Autun; il n'a jamais été évêque de ce diocèse. Le saint évêque dont le corps repose à Autun est Rachnacaire, évêque de Bâle et d'Augst; les rédacteurs du nouveau bréviaire se sont trompés en confondant l'évêché d'Augst, *Augustana ecclesia* avec Autun, *Augustodunum*."[2] (Lettre de Lebeuf du 7 février 1730.)

Il est vrai que ni les martyrologes anciens, ni les documents liturgiques ne donnent à S. Racho le titre d'évêque d'Autun. Dans le bréviaire du cardinal Rolin, l'office de ce saint est en entier *de communi confessoris pontificis*. Mais le *Gallia Christiana* (IVe vol.) assure que S. Racho est mentionné dans tous les catalogues des évêques d'Autun. C'est la tradition immémoriale de l'Église Éduenne.

En outre, un document authentique de 658 porte la signature d'un évêque d'Autun du nom de *Ragnobert*.[3] Le cardinal Pitra, dans son histoire de S. Léger, veut que Racho et Ragnobert ne soient qu'une même personne et que le nom de *Racho* ne soit qu'une altération de celui de Ragnobert, que portait l'évêque signataire de la charte de 658.

---

[1] Mémoire de Mgr Bouange qui cite les manuscrits antiques conservés à la bibliothèque du séminaire d'Autun; — le bréviaire du cardinal Rolin, imprimé en 1480; etc. — Autun chrétien par Saulnier, 1685; Histoire de l'Église d'Autun par l'abbé Gagnare, 1774; Légendaire d'Autun par M. Pecquegnot, curé de Rully 1850, etc. = [2] Correspondance littéraire de Bénigne Germain, chanoine théologal de l'Église d'Autun, par Anatole de Charmasse, 1864. = [3] „In Christi nomine Ragnobertus ac si indignus, Augustudunensis ecclesiæ Episcopus consentiens subs." — Mabillon a publié cette charte dans ses annales bénédictines, t. I. lib. XIV, p. 448.

En admettant cette affirmation de l'illustre bénédictin, peut-on soutenir que S. Racho a été évêque d'Autun et de Bâle?

Le nom de S. Racho a une grande ressemblance avec celui de S. Ragnacaire et son épiscopat concorde avec l'époque assignée par Jonas à l'évêque de Bâle, puisque S. Eustaise gouverna l'abbaye de Luxeuil de 610 jusqu'en 625. De plus, une des églises dont S. Ragnacaire fut le pasteur est appelée *Augustana,* nom qui ressemble assez à *Augustodunum.* On lit même *Augustudini* dans quatre manuscrits cités par les Bollandistes, ainsi que dans le texte de Surius.[1] De là, au XVII[e] siècle, (les Bollandistes écrivaient en 1667) l'opinion de la plupart des hagiographes, soit éduens, soit autres, touchant l'identité de S. Racho avec Rachnacaire, disciple de S. Eustaise et sur l'épiscopat soit simultané soit successif de S. Racho à Autun et à Bâle. De là, la rédaction en ce sens de la légende de S. Racho dans le Propre romain-éduen de 1700, dans le bréviaire éduen parisien de 1728, et dans les éditions successives jusqu'en 1851. On y lit que S. Racho, embrasé de zèle pour la dilatation du règne de Dieu, alla prêcher l'évangile à Bâle, ce qui lui valut d'être appelé évêque de Bâle par un auteur contemporain. Après cet apostolat momentané, il revint à Autun où il mourut. Il faudrait admettre que S. Racho, disciple d'Eustaise entre l'an 610 et l'an 625, et jeune encore, aurait administré l'Église de Bâle pendant 30 ou 40 ans et qu'il aurait été appelé, dans sa vieillesse, à s'asseoir sur le siége d'Autun. Il n'aurait pu passer d'Autun à Bâle, puisque le Ragnobert de 658 est mort à Autun de mort violente, après deux ans d'épiscopat. Il aurait pu encore moins être à la fois évêque d'Autun et de Bâle; ces deux églises sont trop éloignées l'une de l'autre et dépendent de deux métropoles. Les liturgistes éduens de 1700, de 1728, etc. n'ont voulu voir dans l'épiscopat de Bâle qu'une excursion apostolique, mais cette interprétation forcée du texte de Jonas n'est qu'une conjecture plus ingénieuse que réelle. D'autre part, qui ne sait qu'à cette époque les translations d'un évêché à un autre étaient chose presque inconnue, presque anti-canonique et regardée comme un désordre. Comment supposer qu'un saint aurait donné les mains à un acte de ce genre?

Enfin, quand on lit attentivement le texte de l'historien de S. Eustaise, on voit dans cette constellation d'évêques qu'il énumère parmi les disciples du saint abbé, des hommes revêtus de cette éminente mission pour une même contrée, pour des diocèses qui se tiennent: c'est Chagnoald à Laon, S. Omer à Boulogne et à Térouanne, S. Achaire à Noyon et à Tournay; il paraît donc tout naturel de regarder Ragnacaire, leur collègue, comme ayant été donné pour pasteur à Augst et à Bâle, qui sont contigus, et non à Autun et à Bâle, diocèses séparés par ceux de Langres et de Besançon. C'est *Augustanæ ecclesiæ* qu'il faut lire et non *Augustoduni;* ce dernier texte n'est qu'une erreur de copiste bien facile à expliquer. Ragnacaire, disciple de S. Eustaise, a été évêque d'Augst et de Bâle, contemporain ou presque contemporain du saint évêque d'Autun, Racho ou Ragnobert; mais il ne faut pas les confondre l'un avec l'autre; ce sont deux personnages distincts.

Un nouveau document mis au jour, il y a quelques années, confirme en tous points cette manière de voir. Un professeur à Munich, le Dr. Friedrich, a publié à Bamberg en 1867 un opuscule ayant pour titre: „Trois conciles inédits de

[1] Bolland. Acta SS. 29 mars. Vita S. Eustasii, p. 789. Dans les notes qui suivent le texte, on lit: „Rachnarius creditur Augustoduno migrasse Basileam.“

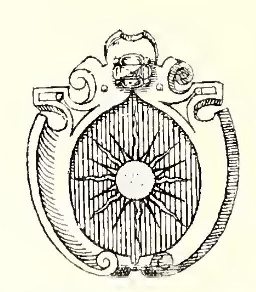
l'époque mérovingienne"; le document original est à Munich (cod. lat. Monaci 5508 à la bibliothèque royale). Le premier de ces conciles inconnus jusqu'à nos jours, est celui de Paris qui s'est tenu en 614. On y trouve parmi les signataires du synode, au 14e rang, — „Ex civitate Augustidunum Rocco ep." Voilà donc l'évêque Racco ou Rocco, évêque d'Autun, en 614. Ce document inédit vient à l'appui des assertions de Mgr Bouange et répond péremptoirement à Lebeuf, qui niait l'épiscopat de S. Racco.

Le second concile inédit est celui de Clichy tenu en 626; S. Racco n'existe plus; son successeur signe — „Ex civitate Austiduno, Babo ep." S. Racco était donc évêque d'Autun en 614, jusque vers 626. Or, S. Ragnacaire n'a quitté Luxeuil, que vers 618 selon Jonas et seulement vers 628 d'après les Bollandistes; ces dates ne lui permettent pas d'être en 614 au concile de Paris comme évêque d'Autun et sa mort est prématurée en 626. Laissons donc S. Racco à Autun, et gardons à Bâle S. Ragnacaire.

Le savant Mabillon est de cet avis, et avec lui les doctes auteurs du *Gallia Christiana*, l'historien de l'Église Éduenne, Gagnare, Mgr Devoucour, évêque d'Évreux, le Légendaire d'Autun, etc. Mgr Bouange conclut comme ces savants; nous croyons qu'ils ont raison et, jusqu'à nouvelles preuves, nous croirons que S. Ragnacaire ne quitta Luxeuil que pour se dévouer entièrement au diocèse d'Augusta-Bâle, qui resta jusqu'à sa mort le champ de ses exploits apostoliques.

Nous ignorons la date de cette mort. Ses collègues de Luxeuil moururent de 621 à 639. C'est entre ces deux dates qu'il faut placer le décès de S. Ragnacaire.

On ne trouve pas dans les souvenirs de l'Église de Bâle que ce saint évêque ait jamais été l'objet d'un culte public. Nous devons cependant conserver à Ragnacaire ce titre de saint, parce que, sorti de Luxeuil, il a dû porter comme les évêques formés à la même école et vénérés comme saints, la sainteté dans tous les actes de son épiscopat. Il était de la race des saints, et dix-neuf de ses compagnons de vie à Luxeuil, sont à la fois regardés et honorés comme tels. Le martyrologe des bénédictins de Bucelin, Ménard (observ. in martyr. bened. l. II.), Constantin Ghinius (natal. SS. Canonic.), Ferrari, nomment Ragnacaire avec le titre de saint ou de bienheureux et en font mémoire sous la date du 29 mai.



Armoiries de Luxeuil.



CHAPITRE III

Les Saints du diocèse de Bâle au VIIe siècle. — S. Ursanne, S. Germain, S. Randoald, S. Imier.


D'après un chapiteau du portail de l'église de Saint-Ursanne, XI. siècle.

LUXEUIL ne se contenta pas de donner au diocèse de Bâle un évêque et un saint; nous devons encore à cette illustre abbaye trois religieux qui furent pour nos contrées des apôtres, des missionnaires, des bienfaiteurs insignes. Ils ont place dans cette histoire à côté de S. Ragnacaire dont ils partagèrent la vie à Luxeuil. Plus heureux que notre saint évêque, qui n'a pas trouvé d'historien pour nous retracer ses vertus et conserver à la postérité cette grande et belle figure, S. Ursanne, S. Germain et S. Randoald ont laissé dans leurs cloîtres une famille spirituelle qui a recueilli avec leurs ossements sacrés, tous les faits édifiants de leur vie et de leur sainte mort et nous a transmis fidèlement ces monuments précieux du VIIe siècle. Nous ne pouvons que signaler ces saints personnages, dont l'histoire demanderait des développements qui n'entrent pas dans le cadre de ce travail.

Le premier et le plus ancien de ces apôtres de Luxeuil fut S. Ursanne. Il était irlandais, car il put suivre son père, S. Colomban, lorsqu'il fut chassé de son cher monastère; ce qui ne fut permis qu'aux compatriotes du saint abbé (610). Il était avec lui, prêchant l'évangile aux infidèles qui habitaient les bords du lac de Zurich. Quand S. Colomban se décida à quitter ces terres ingrates pour passer en Italie, S. Ursanne, suivant l'exemple de S. Gall, voulut chercher dans ces

contrées, une solitude où il pût en paix servir Dieu et lui consacrer sa vie. Traversant l'Helvétie, il atteignit les bords du lac de Bienne où il prêcha l'Évangile; puis franchissant les monts et se rapprochant des frontières de la Bourgogne qui lui apportaient les souvenirs, et comme les saintes émanations de Luxeuil, il fixa sa demeure dans une profonde vallée, arrosée par le Doubs. L'aspect en était sauvage; d'épaisses forêts en rendaient l'entrée difficile. S. Ursanne y établit le lieu de son repos.

Dieu seul put compter les actes de vertu que pratiqua Ursanne dans sa nouvelle retraite; il y rassasia son corps, nous dit un historien, de macérations et de veilles, fortifia son esprit par des méditations continuelles, nourrit son cœur d'espérance et d'amour.

Un jour un voyageur, égaré dans les bois, découvrit la retraite de notre saint. Dès lors son nom passa de bouche en bouche, et bientôt il vit venir à lui, comme autrefois son divin maître, une foule de personnes qui avaient soif de sa parole, ou besoin de sa prière. Plusieurs même furent tellement frappés de l'éminente sainteté du serviteur de Dieu qu'ils se construisirent des cellules à côté de la sienne pour ne plus se séparer de lui. Ces humbles cabanes, dont S. Ursanne accepta le voisinage, devaient être un jour remplacées par une célèbre abbaye. Toutefois l'œuvre de Dieu ne s'accomplit pas sans contradiction: le démon crut que le meilleur moyen de la faire échouer dans cette circonstance était d'attaquer Ursanne et il lui tendit un piége. Il se trouvait alors dans le voisinage un seigneur puissant et riche, nommé *Euclion*, mais dont la malice égalait le crédit. Un jour, la pensée lui vint d'inviter notre saint à sa table, de lui faire violer les règles de la tempérance et de le décrier ensuite comme un hypocrite. Ursanne, qui s'était rendu à l'invitation par d'excellents motifs, ne tarda pas à reconnaitre dans son hôte un suppôt du démon. Il sortit en prononçant ces terribles paroles: „Que cette maison soit déserte et qu'à l'avenir personne ne l'habite.“ (Ps. 68.) On vit d'une part la demeure de l'homme méchant se remplir de bêtes venimeuses, et d'autre part, l'humble retraite de S. Ursanne se peupler de nombreux enfants.[1] Une église fut construite sous le vocable de S. Pierre et l'on y commença le *Laus perennis*, emprunté de Luxeuil. Des donations considérables permirent à S. Ursanne d'exercer à l'égard des étrangers une hospitalité bienveillante, et même de fournir aux malades pauvres un logement, où les soins les plus tendres leur étaient prodigués. Un jour que les religieux allaient chercher un malade à quelque distance de l'abbaye, l'âne qui devait l'y ramener tomba dans un précipice; mais, par un effet visible de la permission de Dieu, il en sortit sain et sauf et put ensuite continuer sa route.[2]

D'ordinaire, Ursanne se retirait dans une grotte étroite où il se livrait à l'oraison et aux austérités de la pénitence. Suivant une tradition constante, rapportée dans

---

[1] Les anciens livres de chœur du Chapitre de S. Ursanne rappelaient ces faits merveilleux, dans le 3e répons du 2e nocturne de la fête de S. Ursanne:

Divitis injusti facta est habitatio vasta:
Actibus immundis constanter erat quia posthac,
Ut famulus Domini prædixit, tota locustis
Vermibus et gryllis domus est data rite superbi.

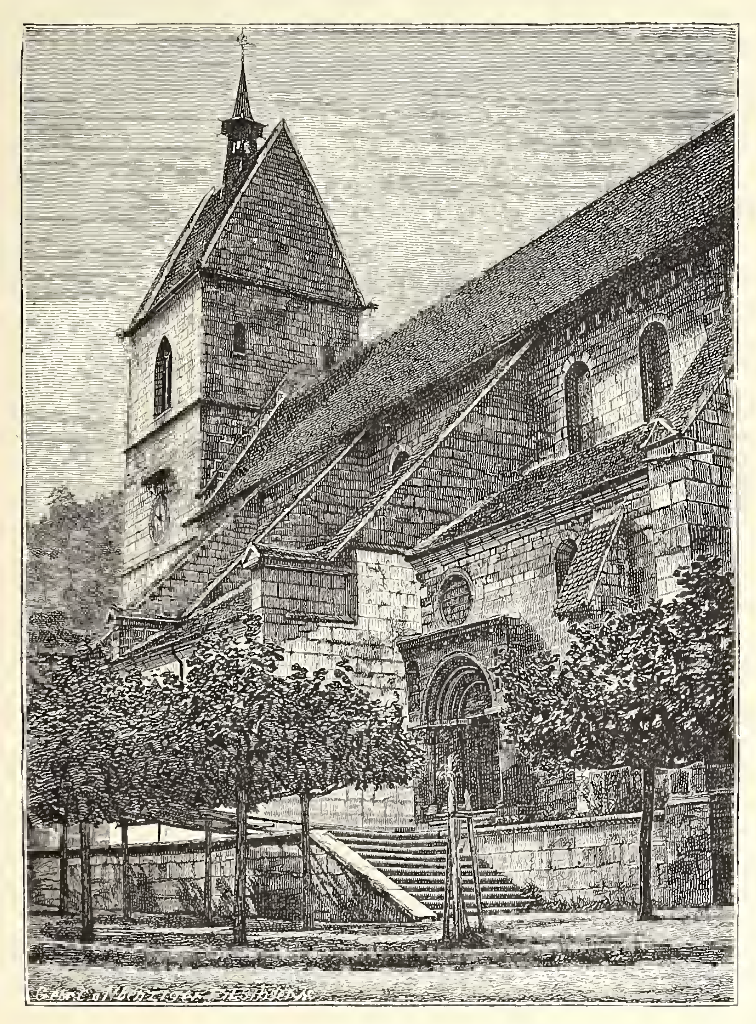
[2] Au même office, on lit au 2e répons de 3e nocturne:

Invia per montis clemens animal Deus alti
Servavit lapsum bene firmum corpore toto,
Segne sui servi meritis animal Deus almi.

L'auteur de la vie de S. Ursanne, cité par Trouillat, t. I. p. 42, ajoute qu'on voit encore au dessus de la ville l'endroit d'où l'âne a fait cette chute extraordinaire.

d'anciens documents, un ours était au service du saint et apportait dans sa caverne des herbes et des racines dont il se nourrissait; l'eau qui lui servait était sortie à sa parole du rocher. Aujourd'hui encore cette source intarissable porte le nom de S. Ursanne.[1]

Le serviteur de Dieu connut, par une lumière surnaturelle, le jour de sa mort. Il rassembla ses disciples autour de lui et leur parla en ces termes: „Enfants bien-aimés, recevez et gardez au fond de votre cœur les dernières paroles d'un père qui



Église de Saint-Ursanne. — Portail sud.

va mourir. Continuez à fouler aux pieds, avec le même mépris qu'au premier jour de votre profession, les espérances trompeuses du monde et les convoitises de la chair. Veillez et priez, afin de ne pas perdre par votre paresse et votre négligence, les fruits d'un long travail: trop semblables en cela au moissonneur indolent qui, après avoir pris la peine de cultiver, redoute celle de recueillir les épis. Soyez surtout bien persuadés qu'en flattant agréablement les sens on

[1] Trouillat, t. I, p. 42.

s'expose à de rudes combats. Souvenez-vous enfin, mes bien-aimés en Notre Seigneur Jésus-Christ, des promesses que vous avez déposées sur l'autel; demeurez dans cette maison jusqu'à votre dernier soupir, et faites en sorte qu'elle soit toujours une école de vertus, un noviciat où se formeront les élus de Dieu. Plein de cette douce espérance, je méprise le démon et ses terreurs; je reçois la mort avec joie.“ A ces mots, les religieux tombent à genoux, fondant en larmes; Ursanne les bénit, recommande son âme à Dieu et termine sa glorieuse carrière. Cette mort précieuse aux yeux de Dieu arriva, selon l'opinion des historiens les plus autorisés, [1] le 20 décembre de l'an 620. S. Ursanne fut enseveli dans l'église de S. Pierre où son tombeau fut bientôt célèbre par les nombreux miracles qui s'en échappaient. [2]

Tel est le récit de la vie de S. Ursanne, moine de Luxeuil, tel que le jésuite Sudan l'a reproduit dans sa *Basilea sacra* (p. 50 et suiv.) d'après un ancien manuscrit où elle était partagée en 24 leçons. L'auteur de cette vie disait l'avoir écrite d'après l'ordre de son maître Hugues (le Grand), archevêque de Besançon (1031—1066). A cette époque, l'abbaye de S. Ursanne existait encore, et les religieux qui l'habitaient devaient conserver avec soin les documents et les souvenirs se rapportant à leur saint fondateur, dont ils n'étaient séparés que par quatre siècles. Rien ne peut donc faire soupçonner cette vie de S. Ursanne, faite sous les yeux et par ordre de Hugues le Grand, de n'être pas en tous points très authentique. Le manuscrit que le P. Sudan dit avoir eu sous les yeux s'est perdu, mais la *Basilea Sacra* l'a reproduit presque intégralement et l'auteur nous inspire une entière confiance. [3]

A côté de ce précieux document, nous devons placer un extrait des actes de S. Wandrille dus à un auteur contemporain du VII[e] siècle et qui mentionnent S. Ursanne. [4] S. Wandrille était un grand personnage, de famille très noble, attaché dès son jeune âge à la cour du roi Dagobert I[er] [5], qui le fit comte de son palais. Il quitta le monde pour se consacrer au service de Dieu dans une solitude située en Lorraine, où un saint ermite nommé Beaufroi lui servit de maître dans la vie spirituelle. De là, S. Wandrille se rendit (vers 630) dans l'Elsgau (l'Ajoie) [6] au lieu où se trouvait le tombeau de S. Ursanne, entouré de la vénération des fidèles. [7] Le monastère, fondé par le saint abbé et par ses disciples, était misérable et insuffisant au nombre toujours croissant des religieux. S. Wandrille, qui avait fait deux parts de ses richesses, une pour les pauvres et l'autre pour les maisons religieuses, fit faire des constructions convenables à ses frais et sur sa propriété particulière (in possessione propria — de facultatibus suis). Là, il se livra à tous les exercices de la vie monastique la plus austère. Il était si sobre qu'il en vint jusqu'à ne manger que deux fois la semaine: le dimanche et le jeudi.

[1] Ann. Bened., t. I. p. 400. — Bolland., 22 juillet in vita 2ª S. Vandregisil. N° 7. = [2] Une antienne de l'ancienne collégiale de S. Ursanne disait:

Qui protector es vivorum,	Et qui mœrsos excitasti,
Suscitator mortuorum,	Ac ægrotos mox curasti,
Duc ad regna nos cœlorum,	Dei nutu, quem amasti

Fac ut hic vivamus casti, etc. (Basilea sacra p. 59.)

[3] „In hunc fere sensum loquitur hactenus membrana vetustissimi Breviarii . . . (Basilea sacra p. 57.) = [4] Acta SS. Bolland., 22 julii ex vita S. Wandregisilii a coævo monacho Fontanell. conscripta. = [5] Il était fils du duc Walchise et de la princesse Dode, sœur d'Anchise, grand-père de Charles Martel. = [6] „In Elisgaugium“, — d'autres variantes ont Elisaugium ou Elisgaudium — la légende de S. Imier dit Alseaugia — c'est l'*Ajoie*, où se trouve Saint-Ursanne, à deux lieues de Porrentruy. = [7] „Ibi beatus Ursicinus requiescit venerabiliter humatus.“ Actes de S. Wandrille du VII[e] siècle.

Ses veilles étaient presque continuelles et, lorsque la faiblesse de son corps l'obligeait à prendre un peu de repos, il se couchait sur un pauvre grabat que l'on conservait religieusement dans le monastère, à l'époque où le moine de Fontenelle écrivit la vie de S. Wandrille.[1] Il passait les jours et les nuits en oraison et, de peur que le sommeil ne l'en empêchât, il se tenait debout, les pieds nus sur la terre, avec un simple habit, même dans les plus grandes rigueurs de l'hiver. Un jour, il avait dormi un peu plus que de coutume, et le malin esprit lui fit entendre cette parole pleine de moquerie: „Wandrille, j'ai été cette nuit plus vigilant que toi." „Oui, sans doute, lui répondit le serviteur du Christ, tu veilles sans cesse pour la perte des hommes. Mais à l'avenir je dompterai encore plus cette chair qui m'a fait tomber aujourd'hui dans la tiédeur." Aussitôt s'armant du bouclier de la prière, il s'écria: „Seigneur, vous qui êtes le gardien de vos enfants, daignez dans votre miséricorde, venir au secours de votre indigne serviteur." S. Wandrille poussa si loin les mortifications qu'au milieu des rigueurs de l'hiver il restait



Sceau de l'abbaye de Moutier-Grandval.

quelquefois en plein air, parmi les glaces et les neiges, ou plongé dans le Doubs, priant avec larmes ou chantant les psaumes de David.[2]

Une voix céleste ordonna à S. Wandrille d'aller en Italie visiter le monastère de Bobbio, fondé par S. Colomban. Il y demeura quelque temps, puis il s'arrêta à Rome, et poussa jusqu'au couvent de Romain-Môtier au diocèse de Lausanne où il demeura dix ans. Ordonné prêtre par l'évêque de Térouanne, il se retira au lieu de Fontenelle, à 7 lieues de Rouen où il fit bâtir le monastère qui porta son nom. Il y mourut, âgé de 96 ans, le 22 juillet 667.

Le monastère de S. Ursanne fut sécularisé au XII[e] siècle et transformé en une collégiale qui subsista jusqu'en 1793. Les reliques de S. Ursanne sont encore aujourd'hui conservées dans le sarcophage en pierre placé sous le maître-autel de l'ancienne collégiale. La ville de S. Ursanne, qui s'est élevée autour de

[1] „Monstratur in eo loco usque hodie ejusdem viri Dei Wandregisilii grabatum." Ex vita S. Wand. =
[2] „...Cum gemitu et lacrymis mergebat se in fluvium Dubim et cum esset hiemis tempus, in medio glacierum psalmodiam decantabat, et unoquoque expleto usque ad aquas veniam petebat." (Ex vita S. Wand.)

ce tombeau, a pris le nom et le patronage de l'illustre saint qui fut le premier apôtre de ces contrées solitaires.

S. Ursanne figure dans les martyrologes bénédictin, gallican et universel de Bucelin, de Saussay et de Chatelain. Les diocèses de Bâle et de Besançon lui ont toujours rendu un culte public; la S. Congrégation des rites l'a approuvé par son décret du 30 septembre 1869.[1]

A l'époque où la renommée de S. Ursanne attirait à son tombeau d'illustres serviteurs de Dieu, une colonie de moines de Luxeuil, contemporains de S. Ragnacaire, évêque de Bâle, allait s'établir dans une vallée voisine. S. Walbert avait succédé à S. Eustaise dans le gouvernement de l'abbaye de Luxeuil (625). Le duc d'Alsace, Gundonius, lui offrit une vallée située aux confins de ses états



pour y fonder un monastère. S. Walbert accepta cette offre; il visita la vallée, qui est traversée par la Birse, rivière poissonneuse, et qu'il appela Grandval. Il y appela un des anciens compagnons de S. Colomban, nommé Fridoald, avec quelques religieux, et le nouveau monastère fut fondé.

Rentré à Luxeuil, S. Walbert choisit pour premier abbé de Moutier-Grandval un religieux qui depuis treize ans était un modèle de piété et de vertu. C'était S. Germain: il était d'une noble famille de Trèves, qui avait confié sa jeunesse à S. Modoald, évêque de cette ville. A dix sept ans, il était allé trouver S. Arnoul, évêque de Metz, dans sa solitude d'Herrenberg; puis il avait passé quelque temps

[1] Voir les *Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 191 et suiv.

au monastère de Habendi, dirigé alors par S. Romain. Enfin il était venu à Luxeuil où sa sainteté lui mérita l'honneur du sacerdoce et la dignité de premier abbé de Moutier. S. Walbert le conduisit lui même dans la *Grande vallée* et l'installa à la tête des religieux qui avaient jeté les fondements du monastère. S. Walbert mit en outre sous sa conduite les couvents de S. Ursanne et de Vermes. Dieu bénit si bien les efforts du nouvel abbé qu'en peu de temps son nom devint cher, non seulement au monastère, mais à toute la contrée.

Le duc Gondoin eut pour successeur Boniface, qui fut remplacé lui même par le duc Athic (662), qui se déclara tout d'abord l'ennemi des peuples voisins du monastère. Il exila même les préposés des villages situés le long de la Sorne. Puis, ayant appelé à son secours des phalanges d'Allemands, il se jeta sur la vallée arrosée



par cette rivière. A cette nouvelle, S. Germain, accompagné du prévôt Randoald, va trouver le duc dans l'église de S. Maurice où il tenait conseil avec le comte Eric. Aux paroles du saint abbé, le duc feint de rentrer en lui même et promet de réparer le tort qu'il avait fait. Il voulut même donner la main à S. Germain pour gage de sa promesse. Mais le saint, qui discernait son hypocrisie, ne voulut pas toucher cette main souillée du sang des innocents. Aussi le duc, en sortant de l'église de S. Maurice où il laissa le saint abbé avec son compagnon, tomba sur les habitants de la vallée et mit le feu à leurs demeures.

Tandis que S. Germain et S. Randoald reprenaient le chemin du monastère, une troupe de soldats se jeta sur ces serviteurs de Dieu et les mit cruellement à mort. Leurs corps sanglants furent recueillis, déposés dans une église voisine

construite par les soins d'un nommé Ursanne, et transportés seulement pendant la nuit par les moines de Moutier à leur église de S. Pierre où ils furent ensevelis. Le martyre de ces deux serviteurs de Dieu arriva le 21 février 670. [1]

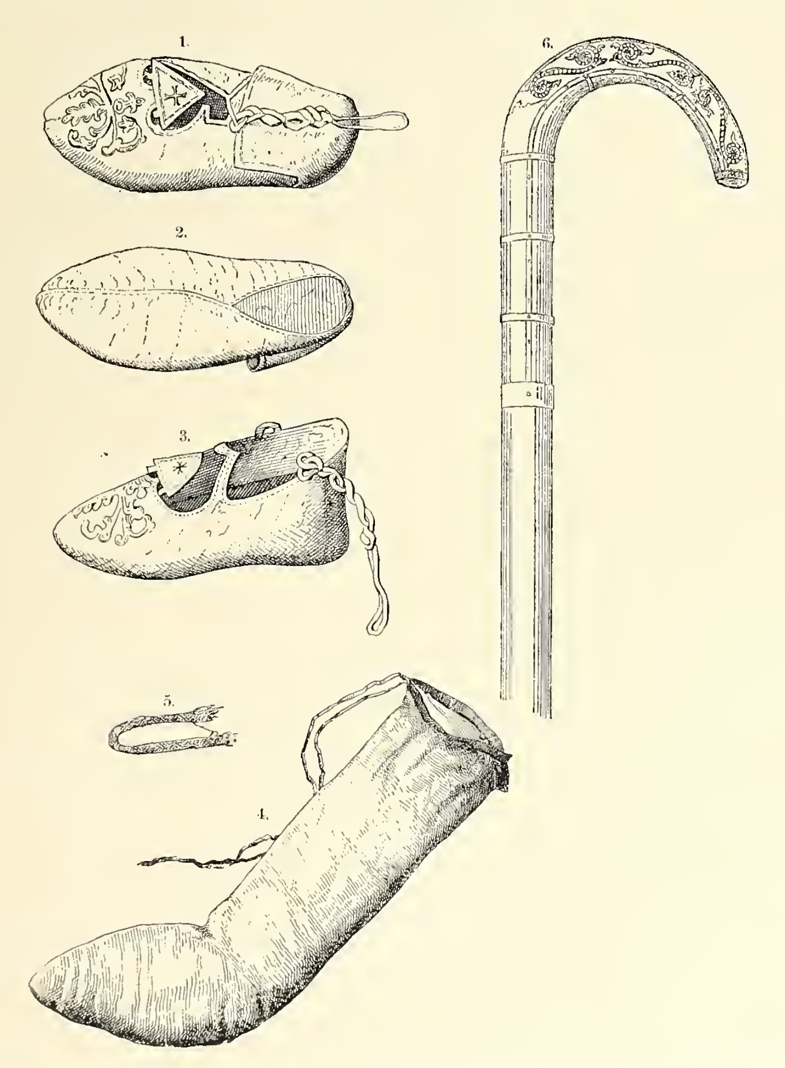
Un historien presque contemporain de S. Germain, qui a recueilli les souvenirs de témoins oculaires, Bobolène, moine de Moutier, a laissé par écrit la vie du saint abbé. Ce document est très précieux pour l'histoire de notre diocèse dont il est une des pages les plus authentiques. Au XIe siècle, l'abbaye de Moutier fut sécularisée et changée en chapitre collégial. La réforme s'étant introduite dans la *Grande vallée* en 1530, les chanoines durent quitter ce pays et se fixèrent à Delémont en 1571 où ils résidèrent jusqu'en 1793. Les reliques de S. Germain et de S. Randoald, transportées en 1530 à Delémont, y sont encore conservées dans l'église paroissiale. On y garde aussi avec respect le calice du saint abbé, son bâton pastoral, ses bas, ses sandales, une partie de sa ceinture, et la terre trempée du sang de ces glorieux martyrs.

A ces trois saints personnages, nous devons ajouter S. Imier, qui appartient au diocèse de Bâle, par sa naissance et par sa vie passée dans la vallée de la Suze, à laquelle il donna son nom. [2] S. *Imier,* ou *Hymier,* ou *Imetier,* en latin *Hymerius,* vit le jour près de Porrentruy, vers le milieu du sixième siècle, au château de Lugnez, soit dans la paroisse actuelle de Damphreux, soumise jusqu'au 7 décembre 1779 à la juridiction de l'archevêque de Besançon. [3] Dans le langage de la géographie ancienne, Lugnez était situé dans la partie du comté de Bourgogne qui portait alors le nom d'Elsgau. Les parents de notre Saint étaient nobles et fort considérés dans la contrée. Ils élevèrent leur enfant dans la crainte de Dieu et l'amour de la piété. Aussi, dès ses plus tendres années, Imier manifesta une profonde aversion pour tout ce qui avait l'apparence du vice. Voyait-il quelqu'un commettre le mal, aussitôt il gémissait dans son cœur, invoquait le secours d'en haut contre l'influence des mauvais esprits et s'écriait tristement: „Que ferai-je, ô Seigneur, moi qui suis chaque jour exposé à la tentation et qui ne sais où trouver un abri contre les attaques du péché!“

De tels sentiments dans le cœur du jeune homme faisaient bien augurer pour son avenir. Illustre par son origine, doué de connaissances étendues et variées, riche surtout en vertus et en mérites devant Dieu et devant les hommes, notre saint pouvait prétendre à des positions brillantes dans la société. La Providence

[1] C'est la date donnée par D. Mabillon qui fixe l'arrivée de S. Germain chez S. Arnoul vers l'an 635. et lui donne 13 ans à Luxeuil et 16 à Moutier. Acta SS. ord. S. Ben., t. III. p. 514 note. = [2] Nous empruntons le récit de la vie de S. Imier à l'excellent ouvrage de M. l'abbé Genoud, curé d'Yverdon, — *Les saints de la Suisse française,* 2 in-8, t. I. p. 179 et suiv. = [3] A consulter: *Vita S. Ymerii eremitæ sæc. VII in monte Jura,* ms. (Ce document, provenant de l'ancien couvent d'Hauterive et conservé maintenant à la bibliothèque cantonale de Fribourg, est la première et presque l'unique source pour l'histoire de S. Imier. Ce manuscrit a été publié dans les *Actes de la société jurassienne d'émulation,* 13e session, p. 105.) — Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle. t. I; *Basilea sacra,* p. 38; *Propre* des diocèses de Bâle, de Besançon et de Lausanne; — Mabillon Annales O. S. B., t. VI. p. 648; — Murer, Helvetia Sancta p. 74; — P. Schmitt, Vie des Saints du diocèse de Lausanne, ms.; — P. Burgener, Helvetia Sacra, t. I. p. 328; — Sérasset, Vie des saints qui ont illustré le Jura; — Mamie, De la légende de S. Imier dans les livres liturgiques (dans la *Revue de la Suisse catholique,* 2e année. p. 741 et 3e année, p. 135), ainsi que des *Notes sur S. Imier* (dans la même *Revue,* 11e année, p. 129, 223 et 298, ou bien dans la *Semaine catholique de la Suisse,* à partir du N° 34 du 28 août 1880); — Vautrey, Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois, t. II. p. 72; — Migne, Dictionnaire d'hagiographie; — Dr Gelpke, Histoire raisonnée, etc., p. 226. — *Vie des saints de Franche-Comté,* t. IV. p. 83. (S. Imier est dans la liste des saints dont les Bollandistes promettent de parler à la date de 12 novembre.)

en avait décidé autrement. Imier ne voyait que des dangers pour son salut au milieu des petites choses du monde, et il voulut choisir le parti le plus sûr pour son éternité. Il s'adressa à Dieu par de ferventes prières, puis il se crut appelé à retracer la vie pénitente et solitaire des premiers ermites. Renoncer aux parents et aux amis, sacrifier sa fortune, mortifier son corps, s'abstenir des jouissances même légitimes que les créatures peuvent procurer, telle est la dure carrière à



1. 2. 3. Sandales de S. Germain. 4. Bas de S. Germain. 5. Fragment de sa ceinture.
6. Crosse de S. Germain, à l'église paroissiale de Delémont.
Objets d'antiquité provenant de l'abbaye de Moutier-Grandval, conservés dans l'église de Delémont.

laquelle il comprit que le ciel le destinait. Il savait qu'à une époque, et dans une contrée encore si pleines des souvenirs et des débauches du paganisme la meilleure prédication du christianisme consistait à offrir aux foules grossières le touchant spectacle de l'observation des préceptes et des conseils évangéliques par la fidélité à toutes les vertus, mais surtout à celles qui coûtent le plus à la nature humaine, comme la chasteté et la pauvreté.

Le jeune homme ne tarda pas à réaliser son pieux projet. Cependant, ses premières tentatives pour échapper au siècle ne réussirent point. Tout d'abord, soit pour ne pas trop s'éloigner du toit qui avait abrité son berceau, soit pour s'épargner les aventures et les dangers d'une longue pérégrination, il se construisit un petit oratoire sur les terres mêmes de sa famille. Il pensait y vivre en paix, lorsqu'un jour il vit accourir vers lui une pauvre femme qui lui demanda, sur le ton de la surprise, comment et pourquoi il avait bâti cet humble édifice. C'en fut assez pour faire comprendre au nouvel anachorète que là n'était point le lieu que Dieu lui destinait, et qu'il devait s'en aller plus loin encore, s'il voulait se soustraire à la poursuite des créatures.

Imier abandonne donc ses murailles inachevées, s'en va dire adieu au château paternel et quitte enfin, probablement pour toujours, ceux dont il a reçu le bienfait de l'existence. Un dévoué domestique, nommé Elbert ou Albert, l'accompagne. Tous deux cherchent un endroit où le bruit des hommes ne pourra point se faire entendre. En marchant et en marchant longtemps, ils arrivent bientôt dans la vallée de *Susingen,* ainsi appelée autrefois, paraît-il, parce que la Suze promenait dans cette région ses eaux vagabondes. La vallée appartenait alors à l'évêque d'Avenches. Plus tard, elle prit le nom d'*Erguel*, parce qu'un seigneur de la maison d'Arguel, en Franche-Comté, s'y établit vers le dixième siècle et y éleva le château d'Erguel, dont les ruines se voient encore sur une colline, au sud-est de Sonvillier. Aujourd'hui, la contrée où notre saint se fixa avec son serviteur a hérité de son nom: c'est le *Val-Saint-Imier*.

Quand cet homme de Dieu y pénétra, il n'y trouva que désert et solitude. Nulle part, des vestiges d'habitations humaines: partout des ronces et des épines! Imier et Albert ne se découragent point: ils se mettent à défricher le sol et à préparer quelques portions de terrain pour la culture, afin d'en retirer les aliments nécessaires à leur subsistance. Vie belle et bien méritoire, qui nous fait souvenir que tant de plaines maintenant fertiles ne sont devenues productives que le jour où de pauvres moines les ont sanctifiées par leurs vertus et labourées avec ces mêmes mains qui, après les fatigues de la journée, s'élevaient pures vers le ciel pour implorer les bénédictions divines sur les biens de la terre!

Ainsi vécut Imier, partageant son temps entre le travail et la prière. Malheureusement, le succès ne correspondit point à ses efforts: l'époque de la moisson venue, la récolte fut presque nulle. Déçu dans ses espérances, l'anachorète crut qu'il n'était pas encore arrivé là où Dieu le voulait, ou bien que le Seigneur se plaisait à l'éprouver pour rendre son sacrifice plus parfait. „De même que nous mettons l'or, se disait-il, à l'épreuve du feu, ainsi Dieu fait passer ses serviteurs par les épreuves de la croix.“ Il se décida donc à s'éloigner de son désert et à s'en aller dresser sa tente dans quelque autre région.

Imier se dirigea vers Lausanne, se présenta à l'église de cette ville, et sollicita du clergé l'autorisation de demeurer dans le voisinage de l'évêché et d'y cultiver un petit champ, dont une partie du produit servirait à son entretien et à celui de son compagnon, et dont le reste serait mis à la disposition des prêtres et des pauvres de la localité. Notre saint fut bien accueilli par le Chapitre de Lausanne: on lui accorda ce qu'il demandait, et il se mit, une fois encore, à travailler la terre. Lorsqu'il était dans son champ, dit une légende, il regardait son âme comme le champ du Seigneur et la cultivait par de fréquentes prières. Mais il n'était pas

encore parvenu au terme de ses courses, et il paraît même que ses fatigues ne furent pas mieux récompensées à Lausanne que dans le désert de la Suze. Aussi une nouvelle décision fut bientôt prise: „Je reprendrai, se dit-il, mon bâton de pèlerin, et je m'en irai vers une autre région."

L'histoire ne nous a conservé aucun autre renseignement sur le séjour de S. Imier dans le pays de Vaud. On admet qu'il n'y resta point longtemps, soit parce qu'il ne découvrit pas ce qu'il recherchait, soit parce que son âme était tourmentée par un autre pieux désir. Ce qu'il aimait, c'était la croix du Sauveur; ce qu'il ambitionnait, c'était la palme du martyre: aussi tournait-il fréquemment ses regards vers les contrées lointaines illustrées jadis par la présence de Jésus-Christ et arrosées par son sang divin. Il fit mieux encore que de considérer de loin ce pays privilégié: comme tant d'autres serviteurs de Dieu, il résolut d'entreprendre le voyage de Jérusalem.

Il partit donc pour voir les Lieux-Saints, traversa les mers et arriva à Jérusalem avec Albert, son fidèle compagnon. Là, sur ce sol encore tout empreint du passage de l'Homme-Dieu, il chercha à imiter son divin modèle en se livrant assidûment à l'oraison, à la pénitence et aux longues veilles. Il visita avec une piété ardente tous les endroits honorés par des actes quelconques de la carrière mortelle du Sauveur. Bethléem et Nazareth, Béthanie et le Calvaire furent autant de sanctuaires pour notre vénéré pèlerin. Celui-ci, non content de s'occuper de son progrès personnel dans la vertu, s'intéressa encore à la conversion des peuples. Pour mieux réussir dans son apostolat, il étudia même le syriaque et l'arabe. De plus, la réputation de sainteté qu'il s'était acquise lui concilia l'estime et la confiance d'Isaac, patriarche de Jérusalem. Ce dernier chargea notre saint de missions importantes, qui eurent pour consolant résultat l'augmentation du nombre des chrétiens dans ces contrées que la géographie place si loin de notre patrie, mais que la religion sait si bien rapprocher de nos cœurs.

Ici, doit trouver sa place un récit fabuleux rapporté dans la légende d'Hauterive et reproduit par fragments dans un bréviaire manuscrit du diocèse de Bâle antérieur à l'an 1461. C'est une singulière narration qui, à défaut de la vérité historique, a du moins le mérite de nous rappeler le pouvoir mystérieux que Dieu accorde à ses prêtres pour chasser l'esprit de ténèbres et pour arracher à l'empire cruel de Satan tant d'âmes qui souffrent sous sa tyrannique domination. Tel est l'unique sens que nous attribuons à cette chronique, tout en laissant nos lecteurs libres d'admettre la réalité de l'intéressant miracle que nous allons rapporter, ou de n'y voir qu'une image du triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme.

Pendant que notre saint était dans la Judée, une île du voisinage, habitée par des païens, était infestée par un horrible griffon. Cet animal mystérieux, moitié aigle et moitié lion, attaquait les hommes et les dévorait. A vrai dire, remarque la légende, ce fléau n'était que trop mérité; car, quand on adore les créatures et non pas le Créateur, il est bien juste qu'elles soient de véritables bourreaux pour ceux qui se prosternent devant elles. Quoi qu'il en soit, le roi de l'île, tremblant à la pensée d'une telle calamité, envoya des députés au patriarche de Jérusalem pour le supplier de découvrir un saint homme capable de les délivrer, lui et ses sujets, de ce terrible monstre: si ce bienfait était obtenu, le prince promettait d'embrasser la foi chrétienne avec tout son peuple. Comme personne n'osait se présenter pour cette œuvre difficile et dangereuse, le bienheureux Imier, poussé

par l'inspiration divine, s'offrit pour remplir cette délicate mission. Il se confiait en celui qui a dit: *Si vous aviez la foi, fût-elle aussi petite que le grain de sénevé, vous diriez à ce mûrier: Déracine-toi et va te planter au milieu de la mer, et il vous obéirait.* (Luc. XVII, 6.)

Imier se rend dans l'île; on l'accueille avec les plus grands honneurs. Quelques jours après son arrivée, pendant que de nombreuses foules sont rassemblées autour du saint, tout à coup le griffon se précipite du haut des rochers où il a établi son repaire et menace de se jeter sur les habitants réunis. En entendant le bruit étourdissant de ses ailes, chacun tombe la face contre terre. Seul, Imier ne craint rien, reste debout, fait le signe de la croix et ordonne au monstre de descendre sans blesser personne, et de s'arrêter à la distance même qu'il lui désignera. Il obéit. Alors notre saint, élevant les yeux vers le ciel, adresse à Dieu cette prière souvent entrecoupée par les sanglots: „O Dieu, qui par les abaissements de votre Fils avez relevé le monde tombé dans les humiliations du péché, relevez aussi par la grâce de l'Esprit-Saint les cœurs de ce peuple ici prosterné à terre, afin que montant au-dessus des ténèbres de l'erreur et échappant au péril qui le menace, il jouisse de la grâce de votre Nom très saint et reconnaisse enfin l'éclat de la vraie lumière, qui est le Soleil de Justice, Notre Seigneur Jésus-Christ."

Cette oraison terminée, l'homme de Dieu commande au griffon de quitter cette terre qu'il désole, de ne plus nuire à aucun serviteur du Christ, de s'enfuir au plus loin et de lui laisser en partant le plus petit ongle de ses griffes. L'affreux animal obéit encore, s'arrache lui-même avec son bec un ongle qu'il laisse tomber aux pieds du saint homme, puis il s'envole au loin et ne reparaît jamais dans l'île. Aussitôt le roi et ses sujets, sauvés du malheur qu'ils redoutaient, se font instruire dans la foi véritable. Le thaumaturge les baptise, leur donne trois prêtres pour les conduire et rentre enfin dans Jérusalem, où il est reçu en triomphe et où il rapporte le témoignage visible de la victoire qu'il a gagnée.

Telle est la légende. On a dit que l'ongle du griffon avait été transmis d'âge en âge, d'abord par les chanoines de Saint-Imier jusqu'à la réforme protestante, et ensuite par ceux de Moutier jusqu'à la révolution française. Il est certain que ceux-ci, dans tous les inventaires du trésor du Chapitre, ont toujours mentionné l'*ongle d'un affreux griffon (ungulam immanissimi gryphi).* Quoi qu'il en soit, cet intéressant objet est aujourd'hui perdu; et fût-il encore conservé, il ne serait pas une preuve irréfutable de la réalité de la légende que nous venons de reproduire. Avec les bréviaires des diocèses de Bâle et de Lausanne, qui ont retranché des *Leçons* de S. Imier ce curieux épisode de sa vie, nous préférons croire qu'il ne s'agit ici que d'une simple figure de la destruction de l'idolâtrie dans une île et de l'établissement du règne de Jésus-Christ.

Mais revenons directement à notre saint. Sa piété envers le Sauveur le retint durant trois ans dans la Judée. Son vif désir était d'y souffrir le martyre par amour envers le Fils de Dieu fait homme. Comprenant bientôt que le ciel ne voulait point satisfaire sa généreuse ambition, il reprit son bâton de pèlerin, s'éloigna des Lieux-Saints et se dirigea vers l'Europe. Il emportait avec lui de précieuses reliques, parmi lesquelles il faut citer un bras du juste Siméon, qui eut l'insigne honneur de recevoir dans ses mains l'Enfant Jésus, à l'occasion de sa présentation au temple. S. Imier obtint ce trésor du patriarche de Jérusalem,

vertueux pontife qui voulait par là témoigner sa reconnaissance envers cet ermite du Jura devenu un apôtre de la Terre-Sainte.

Nous ignorons quel fut l'itinéraire suivi par notre saint. La légende nous apprend seulement qu'il s'arrêta dans un lieu nommé *Cyriliacum* ou *Cyrliacum*, localité trop vaguement désignée pour être aujourd'hui clairement connue. S'agit-il de Charcillat près de Saint-Claude, ou de Cerlier sur les bords du lac de Bienne, ou de Zurzach en Argovie? Les auteurs ne sont point du même avis.[1] Quoi qu'il en soit, le pieux voyageur désirait s'établir en cet endroit; il commença même à



Les Saints de l'ancien évêché de Bâle,
d'après un calendrier monumental du prince de Roggenbach, en 1788.

s'y préparer une petite habitation, mais il fut indignement repoussé et forcé de poursuivre sa route. Il partit donc en disant à son Dieu: „Souverain Créateur du ciel et de la terre, Vous dont la volonté gouverne toutes choses sans que nul être puisse Vous résister, Vous qui rappelez des chemins de la perdition ceux qui s'égarent, guidez-moi, moi qui suis votre serviteur, et montrez-moi le lieu où je

[1] Voir Trouillat, Monuments, etc., t. I. — Vautrey, Notices etc., t. II, p. 79, et Mamie, Revue, etc., février 1880, p. 232.

dois Vous servir avec un cœur pur, car je suis incapable de rencontrer un lieu de repos.“

Cette prière fut exaucée. Le pèlerin entendit une voix intérieure qui lui commandait de franchir les montagnes et les vallées, de passer les rivières et de s'en aller au-delà des forêts et des rochers, jusqu'à ce qu'il retrouvât la première contrée qu'il avait autrefois cultivée.

Après de nouvelles marches et de nouvelles fatigues, il s'arrêta sur le déclin du jour auprès d'une source limpide. Là, il passa la nuit sans dormir, chantant les louanges du Seigneur. Le matin, il entend comme le chant du coq et le son d'une clochette. Imier avertit Albert, son compagnon. „Entends-tu, mon frère, ce double signal?“ — „Non, réplique Albert, et je m'étonne même de ce que vous dites, puisque, pour arriver jusqu'ici, nous n'avons traversé que des déserts.“ Imier se remet à prier, mais bientôt le coq chante pour la seconde fois et la clochette retentit de nouveau. L'homme de Dieu persévère dans son oraison. Une troisième fois, le même bruit parvient à ses oreilles et semble partir d'un endroit plus rapproché. L'anachorète n'hésite plus; il appelle son serviteur et lui dit: „Comment peux-tu ne pas entendre ce signe que le ciel nous envoie?“ Albert fait silence, écoute attentivement et distingue enfin le son d'une clochette, qui paraît être agitée sur le versant de la montagne. Imier remercie aussitôt le Seigneur et se dirige vers le lieu d'où le bruit semble partir. „C'est là, pense-t-il, que la Providence veut que je dresse enfin ma tente.“ Il s'approche d'un arbre, en coupe une branche et y trouve suspendue la mystérieuse sonnette. Il enlève l'écorce de ce rameau, en fait un bâton et prie Dieu de bien vouloir lui révéler une source d'eau. Tout à coup, de l'endroit même où il a enfoncé son bâton comme pour prendre possession du sol, l'eau coule avec abondance. Telle fut l'origine de la *Sainte-Himière* ou de la fontaine miraculeuse de S. Imier, qui existe aujourd'hui encore et où tant d'infirmes ont obtenu leur guérison. En même temps, continue la chronique, une laie se présente à l'ermite avec ses trois petits. Imier étend la main sur l'animal immonde, l'apprivoise par le signe de la croix et l'attache à son service.

Rentré ainsi dans sa chère solitude, comme l'enfant sous le toit paternel, Imier reprit ses habitudes de pénitent et d'anachorète. Tout d'abord, il érigea en l'honneur de S. Martin une humble chapelle, qu'il enrichit des reliques apportées d'Orient. Fréquemment, la nuit comme le jour, il revenait dans cet oratoire pour y faire à Dieu le sacrifice de sa vie et l'offrande de ses oraisons et de ses mortifications. Chaque matin, comme prêtre de Jésus-Christ, il célébrait la sainte messe avec une dévotion sans cesse ranimée par les sentiments dont son âme s'était nourrie dans la Judée, là même où le Sauveur avait autrefois institué son immolation mystique sur nos autels. Un dimanche, pendant la cérémonie des saints mystères, Imier remarque autour de lui un muet de naissance; il l'appelle et place sur ses lèvres le Corps sacré du Sauveur: aussitôt la langue de l'infortuné se délie et il recouvre l'usage de la parole.

A la prière notre ermite joignait les plus dures austérités. N'ayant pas obtenu la palme du martyre qu'il avait si ardemment désirée, il voulait du moins devenir son propre bourreau, en *châtiant son corps et en le réduisant en servitude* (I. Cor., IX. 27), d'après l'exemple de l'apôtre des nations. Trois fois par semaine, il se condamnait à un jeûne absolu; les autres jours, il n'avait pour nourriture qu'un

grossier pain d'orge, de même qu'il n'avait constamment pour boisson que l'eau de la source voisine et pour lit que la terre nue ou le rocher. La nuit, pour se tenir éveillé, il se couvrait la figure de cendres; cédait-il au sommeil, cette poudre qu'il aspirait en dormant l'éveillait aussitôt. Telle était la vie sévère de notre anachorète. Il est vrai que les pénitences elles-mêmes ont des charmes pour les âmes que l'Esprit divin veut conduire jusqu'au sommet de la perfection, mais elles n'en sont ni moins opposées aux penchants mauvais de notre nature, ni moins méritoires pour l'heure du grand jugement.

C'est par ces mortifications qu'Imier cherchait à se rapprocher de Dieu, en même temps qu'il était poursuivi par les créatures. Ami du silence et de la retraite, il ne parvint cependant ni à rester longtemps ignoré, ni à se soustraire totalement à la société. Ses vertus furent bien vite connues dans le voisinage et lui attirèrent peu à peu de nombreux disciples. Imier leur enseignait, par ses actes aussi bien que par ses paroles, la fuite des occasions dangereuses et la pratique du renoncement. Il forma ainsi plusieurs imitateurs de sa conduite. Ceux-ci s'appliquèrent, sous la direction d'un tel maître, à féconder de leurs sueurs cette vallée déserte, à en arracher les ronces et les épines, à défricher et à cultiver les terres, tout en unissant au travail des mains la prière et les devoirs de l'hospitalité. C'est ainsi que S. Imier, sans le prévoir et sans le désirer, se ménageait l'honneur de laisser son nom à cette contrée que ses labeurs et ceux de ses compagnons rendaient insensiblement belle et fertile.

Mais, dans la solitude comme dans le monde, le temps passe rapidement. Neuf années furent bientôt écoulées depuis le retour de Jérusalem. Notre saint, brisé par les fatigues et les privations, bien plus que par les infirmités de l'âge, vit arriver promptement la fin de sa course terrestre. Voulant que sa mort fût le digne couronnement de sa vie, il se fit transporter dans la chapelle de S. Martin. De violentes douleurs d'entrailles l'avertissaient que son dernier soupir était proche. Ses disciples, réunis autour de lui, récitaient des hymnes et des psaumes auxquels le mourant s'associait intérieurement. C'est au milieu de ce pieux concert qu'il rendit son âme à Dieu. C'était le 12 novembre de l'année 615 d'après plusieurs auteurs, ou 612 d'après le *Propre* des diocèses de Bâle et de Lausanne. La date est approximative et non point historiquement certaine.

Célèbre pendant les jours de son pèlerinage sur la terre, Imier le fut davantage encore après son glorieux trépas. Son corps fut déposé dans un tombeau, puis visité par de nombreux fidèles, et rapidement illustré par d'éclatants prodiges. Les malades y trouvent la santé, les lépreux sont délivrés de leur plaie et les possédés du démon, de l'esprit mauvais qui les tourmente, le mouvement est rendu aux boiteux et la vue aux aveugles; en un mot, tous ceux qui souffrent d'une infirmité quelconque, pour le corps ou pour l'âme, s'en retournent soulagés et guéris. Tant de bienfaits impriment bien profondément dans le cœur du peuple le souvenir du solitaire du Jura. Aussi la vallée qu'il a défrichée fait-elle mieux encore que de garder son nom: elle conserve envers cet homme de Dieu la plus sincère reconnaissance. Les générations passent, mais c'est en accordant à ce serviteur du Christ le tribut de leur religieuse gratitude. La communauté que notre saint a formée en ces lieux lui survit durant de longs siècles, adopte la règle de S. Benoît, agrandit ses possessions, grâce surtout aux largesses des comtes de Montfort, et devient enfin le monastère assez connu sous le nom de *Celle de S. Imier*, désignation

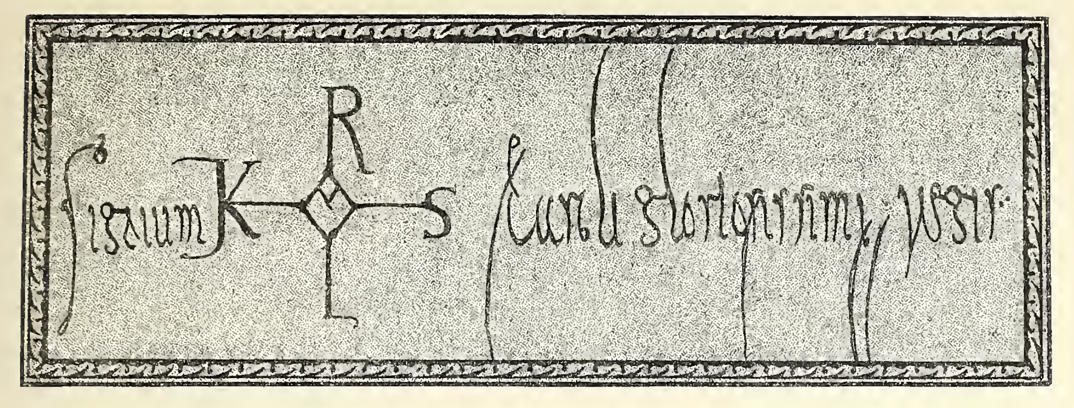
que l'on découvre déjà, en 884, dans un diplôme de Charles le Gros faisant don de cet établissement à l'abbaye de Moutier-Grandval. Au siècle suivant, la dépouille mortelle de l'apôtre du Jura est transférée de l'église de Saint-Martin dans une nouvelle basilique, qui hérita du nom de S. Imier, et qui subsiste encore aujourd'hui. On croit que la reine Berthe, étonnée des merveilles qui s'opéraient au sépulcre de ce prêtre, s'occupa activement de cette translation. Bientôt après, on établit dans ce nouveau sanctuaire un Chapitre de douze chanoines chargés d'être comme une garde d'honneur autour des reliques sacrées. A la même époque (1182), le pape Luce III prend sous sa protection cette église collégiale avec toutes ses dépendances.

Tels ne furent point les seuls hommages rendus à S. Imier. Son culte fut introduit dans les diocèses de Besançon, de Bâle et de Lausanne, ainsi que dans celui de Bayeux et Lisieux (département du Calvados). Dans cette dernière contrée, on trouve un village et un prieuré du nom de *Saint-Hymer*, dont la légende ne s'applique qu'au personnage dont nous parlons. En Alsace, deux ou trois églises ont été consacrées sous ce même vocable. S. Imier est inscrit dans les anciennes litanies de Besançon; et son office, fixé au 12 novembre, se lisait dans le vieux bréviaire bisontin. Par deux décrets, la Sacrée Congrégation a approuvé le culte que l'on rend à ce saint dans les diocèses de Lausanne et de Bâle. Dans le Jura bernois, les paroisses de Develier et de Courchapoix l'ont choisi pour patron. La chapelle de Fregiécourt où la fête du saint attire de nombreux fidèles, celle de Lugnez où fut son berceau, et enfin celle du Vorbourg, à Delémont, consacrée en 1049 par le pape Léon IX, lui sont également dédiées. Il en était de même pour trois autres chapelles fondées, l'une dans la cathédrale de Bâle et les deux autres dans les collégiales de Montier et de Saint-Ursanne.

De son côté, l'iconographie s'est emparée du pieux ermite et l'a représenté en vêtements sacerdotaux, portant la chasuble, tenant d'une main un livre et commandant de l'autre au griffon de la légende. C'est ainsi que S. Imier nous apparait tout à la fois prêtre, missionnaire et thaumaturge.



Les Armoiries de Saint-Imier.



Signature de Charlemagne.

CHAPITRE IV

Les évêques de Bâle. Walaus (vers 744); — Baldebert (751). — Le Bienheureux Waldo, moine de Saint-Gall, abbé de Reichenau. en 786, évêque de Pavie, confesseur de Charlemagne, évêque de Bâle, abbé de Saint-Denis en 806, mort en 814. — Le Bienheureux Hatton, abbé de Reichenau et évêque de Bâle, 806—836, ambassadeur de Charlemagne à Constantinople, 811; signataire du testament de l'empereur, 811. Capitulaire de l'évêque Hatton. Son ambassade à Rome en 816. Il résigne l'épiscopat en 820. Son neveu, S. Meinrad. — Mort de Hatton le 17 mars 836.



Abbé bénedictin avec la cuculle.

Nous ignorons les évêques de Bâle qui se succédèrent après S. Ragnacaire, durant la seconde moitié du VII[e] siècle et pendant les premières années du VIII[e]. Toutes nos recherches n'ont pu nous faire découvrir leurs traces. Le temps et les révolutions ont anéanti leur mémoire et leurs noms. Nous ne désespérons pas cependant que quelque découverte inattendue, quelque charte oubliée jusqu'ici ne remette enfin en lumière ces vénérables figures entièrement disparues jusqu'à ce jour. [1]

C'est le catalogue de l'abbaye de Munster, en Alsace qui nous donne les noms des successeurs de S. Ragnacaire. Ce catalogue, dressé vers le fin du XI[e] siècle. et conservé dans ce célèbre monastère, a été inséré par Dom Martène dans le tome III (col. 1385) de son *Thesaurus novus anecdotorum*. Il porte pour titre *Breve chronicon Basileensium episcoporum*. Le premier évêque de

[1] M. l'abbé Fleury. dans son *histoire de l'Église de Genève*, t. I. p. 32, mentionne un évêque du nom de *Robert* qui succède à Pappolus II sur le siége de Genève et qu'il dit *de Bâle*. Cet évêque Pappolus ou Poppinus avait assisté en 650 au concile de Châlons-sur-Saône. Il mourut dans un voyage à Rome. Le pape Honorius nomma pour le remplacer comme évêque de Genève, Robert de Bâle qui avait été légat en Sicile. Nous ne savons rien de plus sur ce personnage qui était sans doute originaire de la ville de Bâle.

Bâle inscrit sur ce précieux catalogue est Walaus, nommé encore par les historiens de l'Évêché Valan, Walanus ou Walus. Le manuscrit de Munster lui donne le titre d'archevêque de Bâle, *Basiliensis archiepiscopus,* et le fait vivre sous le pontificat de Grégoire III, qui a régné de 731 à 741. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer le pontificat de *Walaus.* Ce prélat est mentionné à la date de 744, dans les *annales breves Francorum* citées par Grandidier. (Histoire d'Alsace, t. I. No. 95.) Ces annales, écrites par un moine de l'abbaye de Murbach, en Alsace, s'étendent de 707 à 787. En parlant du retour d'Allemagne de Romanus, premier abbé de Murbach, l'annaliste précise la date de cet événement, en disant: en 744 — „quand ce Walus fut (évêque de Bâle) — quando ille Walus fuit."

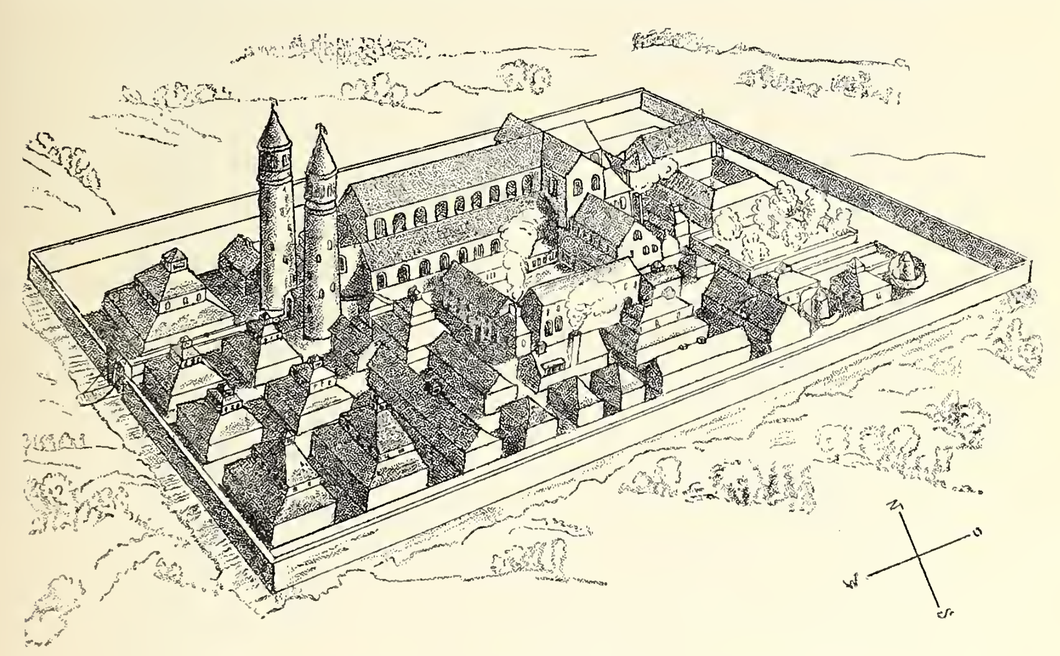
Après Walaus, le catalogue de Munster inscrit comme évêque de Bâle, Baldebert, sous le pape Zacharie (741—752). On le trouve aussi appelé Baldobert, Walabertus. Il fut sacré évêque en 751.[1] Il est à Strasbourg le 28 septembre 758, où il signe une charte confirmative de l'abbaye de Schwartzach, en Alsace. „In Dei nomen *Baldobertus* episcopus subscripsi."[2] En 765, il siège au concile d'Attigny-sur-Aisne (Attiniacum) dans le diocèse de Reims. Les actes de ce concile sont malheureusement perdus. Il n'en reste que les noms des vingt-sept évêques qui y assistèrent et une promesse réciproque qu'ils se firent: quand quelqu'un d'entre eux viendrait à mourir, chacun ferait dire cent fois le psautier et célébrer cent messes par ses prêtres, et l'évêque dirait lui-même trente messes.[3] Le concile était présidé par l'évêque de Metz, Hrodegange; on y remarquait Heddo, évêque de Strasbourg, qui occupait la seconde place; l'évêque de Bâle, Baldebert, y figure au 5[e] rang; il signe *Baldebertus episcopus civitatis Baslæ.*[4] Nous trouvons encore ce prélat signant le 15 mars 778 au testament de l'évêque de Strasbourg, Remi, qui donnait à l'église de Strasbourg l'abbaye de Schönenwerd sur l'Aar. Dans ce document, l'évêque de Bâle, s'appelle: „Ego Walabertus vocatus episcopus,"[5] il avait alors vingt-sept années d'épiscopat.

L'abbaye de Reichenau, fondée par S. Pirmin dans une île du lac de Constance, vers 724, a donné deux évêques à l'église de Bâle. Grâce aux chroniqueurs du monastère, leur histoire a été sauvée de l'oubli qui couvre les évêques antérieurs, et nous avons sur ces deux grands prélats des documents qui défient la critique la plus sévère. Un manuscrit de Reichenau renferme une histoire complète de cette célèbre abbaye. En 1498, Gallus Ocheim, docteur en théologie, *ecclesiastes* du couvent, chapelain de l'abbé, juge du consistoire, écrivit en allemand, d'après les archives du monastère, l'histoire de Reichenau. Le P. Lazarus Lippius, prieur de l'abbaye, mit cette histoire en latin, à laquelle il ajouta le fruit de ses recherches.[6] Les *Annales monasterii Augiæ divitis* forment un volume in folio manuscrit, qui a été mis obligeamment à notre disposition par les bénédictins de Delle. C'est d'après cette source très sûre que nous avons pu rétablir l'histoire de nos deux évêques, Waldon et Hatton, abbés l'un et l'autre de Reichenau, et tous les deux conseillers et favoris de Charlemagne. Le premier, *Waldo,* n'a pas trouvé place dans tous les catalogues des évêques de Bâle; Trouillat lui même, si exact d'ordinaire, l'a repoussé de la liste qu'il en a dressée au premier volume de ses

[1] Annales Nazariani — Annales Alamannici. Pertz, Monum. Germ., t. I. = [2] Grandidier, Hist. de l'Église de Strasbourg, pièces justificatives, t. I. N° XLIII. = [3] Labbe Coll. conc. ann. 765. tome VI. = [4] Collectio regia conciliorum, tome XVII. p. 648. = [5] Grandidier op. cit., t. II. No. 73. = [6] Magno et diuturno a nobis conquisito labore, cum aliis a diversis scriptoribus, dit-il dans la préface de ses annales.

Monuments. „Nous n'avons pu, dit-il (p. 81) découvrir aucun document antérieur au XV[e] siècle qui confère à Waldon le titre d'évêque de Bâle." L'illustre historien ignorait les *Annales de Reichenau*, dressées sur les archives de l'abbaye par des religieux très dignes de foi. Plus heureux que lui, nous pouvons produire des documents authentiques, et inscrire avec honneur dans les diptyques de notre Église de Bâle, le nom célèbre à Pavie, à Reichenau et à Saint-Denis près Paris, de Waldon, abbé et évêque tout à la fois.

Waldo fut d'abord moine à Saint-Gall. Élu abbé de cet illustre monastère en 781, il eut de pénibles démêlés avec l'évêque de Constance Egino, qui voulait s'emparer de l'abbaye et la soumettre à sa juridiction. Waldo résista énergiquement à ces prétentions. Charlemagne essaya de les mettre d'accord, mais inutilement. Waldo obtint de ce prince l'autorisation de passer au monastère de



Le monastère de Saint-Gall au IX[e] siècle,
d'après le plan de l'abbé Gotzbert.

Reichenau où bientôt ses mérites le firent élever à la dignité abbatiale [1] en 786. „C'était, dit l'annaliste de Reichenau, un homme très versé dans les lettres sacrées et profanes, d'un grand génie, très éloquent, très habile à conduire les affaires les plus difficiles, prudent, pieux, modeste, d'une vie irréprochable." [2]

Sa renommée attira à Reichenau des évêques, des savants, des hommes illustres qui voulurent, sous sa conduite, embrasser la vie religieuse. Ainsi le bienheureux Egino, évêque de Vérone, résigna son évêché et se retira à Reichenau où il mourut le 29 avril 802. Un autre évêque d'Italie, nommé Lambert, devenu moine sous l'abbé Waldo, enrichit de nombreux volumes la bibliothèque de l'abbaye.

[1] Ratperti monachi St. Galli: de origine St. Galli — apud Goldastum, t. I. p. 1. = [2] „Vir tam in divinis quam humanis disciplinis et scripturis eruditissimus, ingenio validus, et eloquio facundissimus, nec non in rebus agendis et exequendis promptissimus atque exercitatissimus, ..." *Annales* p. 61.

De la Saxe, l'évêque Hatericus fut aussi à Reichenau un saint religieux et un bienfaiteur du couvent. Les *Annales* en citent d'autres qui illustrèrent l'abbaye: Honomannus, qui offrit un missel au saint abbé; Ansger, à qui le monastère dut un calice de prix et des livres d'une grande valeur.

Reichenau acquit à cette époque sa plus grande célébrité à cause de la sainteté et surtout de la science de ses religieux; aussi plusieurs d'entre eux furent-ils élevés à l'épiscopat. Charlemagne obligea l'abbé Waldo d'accepter l'évêché de Pavie, où il porta l'odeur de ses vertus et la renommée de son grand nom.[1] Les *Annales* de Reichenau racontent qu'il recueillit dans son diocèse des livres précieux et utiles, qu'il envoya à sa chère abbaye du lac de Constance. La reine d'Italie, femme de Pépin, lui fit présent d'un antiphonaire de grand prix qu'il réserva également pour Reichenau.[2]

Charlemagne témoigna dans une circonstance solennelle l'estime qu'il portait à l'évêque Waldo. Nous en extrayons le récit textuel dans les annales de Reichenau. Aaron (ou Haroun), roi des Sarrasins (5e Khalyfe abbacyde 786—809), ayant appris les victoires et les hauts faits de Charlemagne, désirait vivement voir le grand empereur et faire alliance avec lui. Il avait envoyé au pape Léon III (795—816) ses ambassadeurs pour qu'il persuadât à Charlemagne de faire ce voyage. Aaron lui promettait, s'il se rendait à ses vœux, un trésor tel que ni lui ni ses prédécesseurs n'en avaient jamais reçu. Le pape avait député à Aix-la-Chapelle, où était la cour, des légats chargés de présenter à l'empereur les prières du grand roi des Sarrasins. Charlemagne ne se rendit pas à cette invitation. Le pape lui envoya une seconde ambassade, lui signifiant que s'il était tel que la renommée le disait, il devait s'exposer à tout danger pour gagner ce présent d'un si grand prix. Sur ces instances, Charlemagne se rendit à Rome. De son côté, Aaron, partant de Jérusalem avec le patriarche Jean[3] qui portait le précieux trésor, se porta à la rencontre de Charlemagne. Mais arrivé à l'île de Corse (in Corsicam insulam) il tomba malade et ne put aller plus loin. Il envoya à Rome prier l'empereur de venir le trouver dans cette île, lui promettant de lui remettre cet incomparable trésor. Mais Charlemagne craignait la mer; il rassembla tous ses conseillers et leur demanda qui voulait être son ambassadeur auprès du grand Haroun. Personne ne voulut se charger de cette mission. L'empereur appela son fidèle Einhard: „Envoyez-moi partout où vous voudrez, répondit le vaillant guerrier, contre les infidèles mêmes, mais je n'ose affronter le péril de la mer.“ Deux jours après, le préfet de l'Istrie, Hunfride (Hunfroi) et l'abbé Waldo, conseiller intime et confesseur de Charlemagne, se décident à accepter cette mission. Le lendemain matin, après ses prières, Waldo va trouver le roi et lui fait part de ses résolutions. Charlemagne s'en réjouit, en rend grâces à Dieu et lui donne rendez-vous pour le lendemain au lever du soleil. Dans l'intervalle, Hunfride se repent de sa détermination et fait savoir à l'abbé

[1] A la demande de Mgr Lachat, évêque de Bâle, Mgr Riboldi, évêque de Pavie, fit faire des recherches sur son prédécesseur, Waldo de Reichenau. Robolini, dans ses *Notices pour l'histoire de sa patrie*, IIe vol. §. 11. Pavie 1826, dit qu'après S. Jérome, la chaire de Pavie fut occupée par Irénée pendant quatre ans, jusqu'en 795 et qu'ensuite fut élu, pour administrer cette église, l'évêque Ubaldo ou Waldo, abbé bénédictin d'Augia près de Constance, qui occupa cette charge au delà de l'an 800.“ L'historien Ughelli de Pavie appelle Waldo *notre évêque*. Le P. Marroni (de episcopis Papiens. No. XXXI) lui donne également une place parmi les administrateurs de l'église de Pavie. = [2] Pépin, fils de Charlemagne, roi d'Italie de 781 à 810. — Annales Augiæ divitis, p. 62. = [3] Le patriarche de Jérusalem qui fut l'ambassadeur de Haroun, d'après *l'Art de vérifier les dates*, s'appelait alors non pas Jean, mais Georges.



Charlemagne empereur,
d'après une estampe attribuée à Albert Dürer.

qu'il y renonce. Waldo lui fait comprendre qu'il est trop tard, que le roi est prévenu et qu'il doit partir.

Le lendemain, les deux ambassadeurs se présentent à Charlemagne qui les charge de présents pour Aaron et d'argent pour le voyage. Ils partent par un vent favorable et bientôt ils débarquent heureusement en Corse. Aaron, quoique bien malade, leur fait le meilleur accueil; ils lui remettent les présents de Charlemagne. Aaron gémit de n'avoir pas le bonheur de voir leur grand roi; cependant il ne veut pas laisser de les charger du trésor qu'il lui a promis. Ce trésor, d'un prix infini, renfermait d'abord une ampoule d'onyx pleine du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ; puis une croix d'or ornée de pierres précieuses renfermant aux quatre extrémités du sang du Sauveur et au milieu une particule de la vraie croix; en outre, un morceau de la couronne d'épines, un clou ayant servi à attacher le Sauveur à la croix, du bois de la vraie croix, de la pierre du sépulcre de Jésus-Christ, et enfin beaucoup de parfums et autres objets de l'orient.

Chargés de ces présents, les ambassadeurs reprirent la mer et arrivèrent heureusement en Sicile. Waldo resta dans le monastère de Sainte-Anastasie, tandis qu'Hunfride allait trouver à Ravenne Charlemagne, qui attendait avec impatience le retour de ses envoyés. Hunfride lui raconta l'heureux succès de son ambassade. Peu de jours après, Waldo arriva avec son précieux fardeau. Le roi avec toute sa cour, se porta nu-pieds à la rencontre des saintes reliques, qu'il reçut avec les marques du plus profond respect et de la plus grande joie. Les ambassadeurs furent royalement récompensés. Hunfride reçut la croix d'or renfermant le sang du Christ, qui plus tard devint la propriété et la relique la plus insigne de Reichenau. [1] Quant à Waldo, l'annaliste dit seulement qu'il reçut certains bénéfices. [2] Peut-être est-ce à cette occasion que Charlemagne lui donna l'évêché de Bâle qu'il administra jusqu'à son départ pour Saint-Denis. Un manuscrit publié, il y a quelques années par M. Moné, renfermant une période historique de 799 à 930, mentionne ce fait et atteste, aussi bien que les Annales de Reichenau, le crédit dont jouissait l'évêque de Bâle auprès du grand empereur. [3] Nous citons ce document contemporain: „Parmi les premiers de la cour du roi (Charlemagne) était Waldo, abbé de Reichenau. Le roi lui confia l'évêché de la ville de Pavie, et aussi l'évêché de la cité de Bâle; les évêques de ces deux villes étaient morts. Waldo était remarquable par ses vertus; il jouissait de l'intimité du roi qui l'avait choisi pour son confesseur.“ [4]

Waldo fut vingt années abbé de Reichenau. En 806, le grand empereur lui conféra l'abbaye de Saint-Denis, qui était alors une des plus célèbres du monde chrétien. Pépin le bref et Charlemagne avaient restauré, agrandi et achevé sa magnifique église. C'est à Saint-Denis que Charles et Carloman avaient été sacrés rois par le pape Étienne II. L'abbé de cet illustre monastère était un des premiers dignitaires du royaume. Charlemagne voulut revêtir de cette charge son confesseur, l'évêque de Bâle Waldo. N'osant se soustraire à l'ordre impérial, le saint prélat

---

[1] Mabillon dans ses Annales des Bénédictins, liv. 42. No. 48, rapporta ce fait d'après un manuscrit contemporain. — Voir aussi *Diarium helveticum*, D. Calmet, 1756, p. 100. = [2] „Remuneravit optimus Princeps Carolus Waldonem certis quibusdam beneficiis.“ (Annales, p. 99.) = [3] Quellensammlung der Badischen Landesgeschichte, t. I. p. 70. Vom heiligen Blut zu Reichenau. = [4] „ . . Sane de primoribus regis erant . . . Waldo scilicet . . . Cui etiam pontificatum Papiæ urbis, nec non et præsulatum Basiliensis civitatis, prioribus defunctis pontificibus rex commisit . . . Erat enim virtutibus clarus regique valde familiaris, adeo ut illum suum fieri confessorem eligeret. . . .“

déposa, entre les mains de son successeur, les fonctions d'abbé de Reichenau, qu'il avait remplies pendant vingt ans (de 786 à 806); il résigna en même temps l'évêché de Bâle. Arrivé à Saint-Denis en 806, il y mourut, le 29 mars (4 des calendes d'avril) 814, l'année même de la mort du grand Charles. [1]

A Reichenau, Waldo portait le titre de *Bienheureux*. Sur une ancienne gravure représentant le Précieux Sang et faite à l'abbaye, on voit le saint abbé au pied du reliquaire, avec cette inscription: *„Beatus Waldo, abbas Augiæ divitis, tum episcopus Ticini, demum Basileæ, legatus Caroli M. ad Azan, SS. Sanguinem Domini attulit: obiit 814.“* [2] „Le *Bienheureux* Waldo, abbé de Reichenau, évêque de Pavie, enfin de Bâle, légat de Charlemagne vers Azan, apporta le sacré Sang du Seigneur: il mourut en 814.“

En quittant Reichenau, l'abbé Waldo remit le gouvernement du monastère entre les mains d'un saint et savant religieux à qui Charlemagne témoigna la même confiance qu'à son ancien confesseur. Il s'appelait Hatton (Hetto, Heyto); il était né en 764, de la famille des comtes de Sulgau. [3] A l'âge de cinq ans il fut présenté par son père à l'abbé de Reichenau, Jean Ier, qui était en même temps abbé de Saint-Gall, et évêque de Constance, pour y être élevé et instruit. Ses talents remarquables, ses qualités éminentes, ses vertus le firent placer d'abord à la tête de l'école du monastère, qui, sous sa conduite, acquit une grande célébrité. Les Annales de Reichenau signalent parmi ses élèves Tatto, Erlebad, Wettin, Reginbert et d'autres illustrations. Lorsque Waldo fut nommé abbé de Saint-Denis, Charlemagne lui donna l'abbaye de Reichenau et l'évêché de Bâle [4] (806). L'humble religieux n'accepta qu'à regret cette double charge, qui lui semblait au-dessus de ses forces et de son âge; il n'avait alors que 44 ans. Il mit tous ses soins à remplir fidèlement et courageusement les devoirs que lui imposait son titre d'abbé et d'évêque. Au monastère, il fit régner l'ordre le plus parfait, une entière régularité, la ferveur au service de Dieu. Avec la bonté d'un père, il déploya dans l'administration de l'abbaye, une prudence, une dextérité, une sagacité remarquables. Il était pour tous un miroir vivant de la règle dont il était le plus scrupuleux observateur.

A sa prière, Charlemagne, dont il était le conseiller et l'ami, [5] lui accorda pour lui et pour ses successeurs, abbés de Reichenau, la faveur d'être exempté de paraître à la cour et de la suivre, à moins que l'empereur ne fît un voyage à Rome. Le grand monarque autorisa en même temps l'abbaye à se choisir un avoué à son gré qui en fût le défenseur et le gardien. [6] Ce fut la même année (811) que Charlemagne chargea l'évêque de Bâle d'une ambassade à Constantinople. Cette mission délicate attesta le crédit dont Hatto jouissait auprès du grand empereur. Un traité avait été conclu en 810 entre Nicéphore et Charlemagne, l'empire romain d'occident était reconnu par l'empereur de Bysance, à qui Charlemagne restituait toutes les conquêtes faites par Pépin en Vénétie, ainsi que le protectorat de Venise. Dans la lettre écrite à Nicéphore, Charlemagne lui annonçait, avec la conclusion du traité, l'envoi de ses ambassadeurs. „Nous avons, disait-il, sans plus de

---

[1] *Annales Augiæ divitis.* = [2] M. Hennet, curé doyen de Delémont, rapporte cette inscription copiée par lui sur une gravure de Reichenau. = [3] „Comes Nellenburgensis ... ex illustri ac generosa Sueviæ comitum familia genitus.“ Ann. Augiæ, p. 64. — Voir le dictionnaire de Goschler, t. X. p. 271. = [4] „Consensu ac voto tam fratrum Augiensium quam Caroli auctoritate, abbatiam Augiensem cum episcopatu Basileensi anno Christi 806 suscepit ægre gubernandam.“ (Ann. Aug. p. 64.) = [5] „In cujus familiaritate et consiliis clarus habebatur ..“ Ann. Aug. p. 64. = [6] „Actum Wormatiæ coram multis principibus octavo idus aprilis Dominicæ Incarnationis anno 811 ...“ Ann. Aug. p. 65.

délai donné des ordres pour que nos ambassadeurs se rendent sur le champ près de votre fraternité très aimable, afin d'en recevoir la ratification du traité.“ [1] Les ambassadeurs, annoncés par Charlemagne, furent l'évêque de Bâle, Hatton, Hugues, comte de Tours et Ajo, duc de Frioul. [2] Lorqu'ils arrivèrent à Constantinople, Nicéphore avait perdu la couronne et la vie (25 juillet 811). Son fils Staurace le suivit de près dans la tombe (11 janvier 812). Michel Rangabé, gendre de Nicéphore, fut proclamé empereur de Constantinople le 2 octobre 811. Hatton avait écrit avec soin les détails de cette ambassade dont il était le chef; malheureusement cet *Hodœporicon,* qu'Herman-Contracte paraît avoir eu entre les mains, s'est perdu: ce récit eut conservé à l'histoire des données très intéressantes qui lui font défaut sur cette époque agitée de l'empire d'Orient.

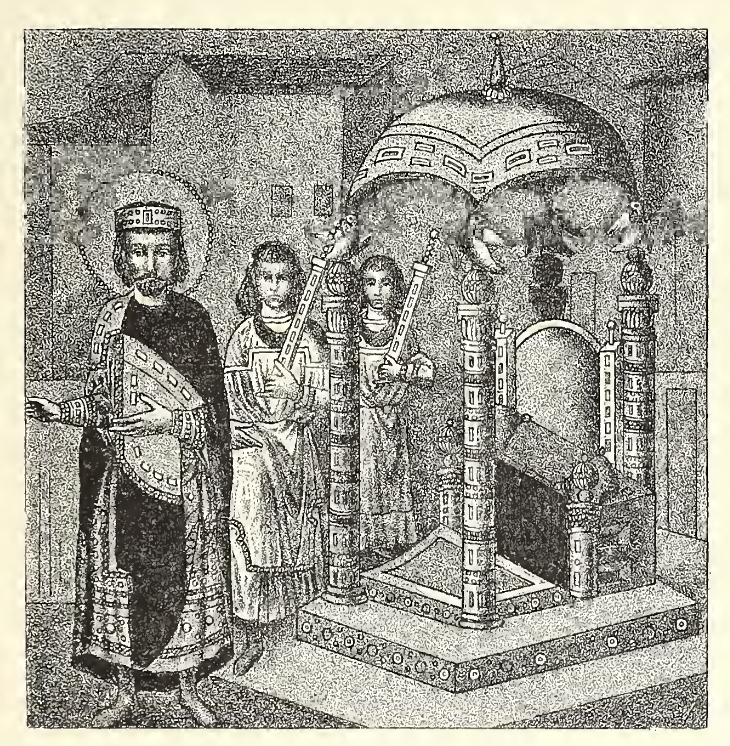
Nous savons seulement, par le moine de Saint-Gall qui a écrit les gestes de Charlemagne, [3] que les envoyés de l'empereur d'Occident furent fort maltraités à leur arrivée à Constantinople. On refusa de leur donner audience; on les sépara les uns des autres et ce ne fut qu'après leur avoir fait subir les plus indignes traitements qu'ils furent enfin admis en présence de Michel, qui leur permit de reprendre la mer pour retourner dans leur patrie. Les pauvres ambassadeurs eurent encore à subir un naufrage qui mit en grand danger leur navire et ne leur laissa que la vie.

Charlemagne récompensa son fidèle Hatton de son courage au milieu des épreuves de son ambassade en donnant à son abbaye la ville royale d'Ulm avec ses dépendances. Dans l'acte de cette importante donation, l'empereur appelle Hatton *vénérable prélat, venerabilis præsul.* [4]

„Quelque temps après le retour de l'ambassade impériale, raconte le moine de Saint-Gall, l'empereur d'Orient envoya à son tour au très glorieux Charles des ambassadeurs. L'évêque de Bâle et le comte de Tours étaient alors à la cour de l'empereur. A cette nouvelle, on conseilla au sage monarque de faire passer les ambassadeurs orientaux par les défilés des Alpes, jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à la plus grande misère, privés de tout, et forcés de se présenter devant Charlemagne. Quand ils arrivèrent à la cour, l'évêque de Bâle et son compagnon firent asseoir le connétable *(Comitem stabuli)* au milieu de ses subalternes, sur un trône élevé, où il semblait être l'empereur. A sa vue, les ambassadeurs voulurent se précipiter à terre pour lui rendre leurs hommages, mais on les poussa dans l'intérieur, où ils rencontrèrent le comte du palais parlant au milieu des grands de la cour; ils se prosternèrent aussitôt jusqu'à terre. On les repoussa avec des soufflets en leur criant que l'empereur n'était pas en ce lieu. Plus loin, à la vue du maître de la cour entouré de ministres richement vêtus, ils le prirent pour le grand Charles et tombèrent à genoux. Repoussés de là, ils trouvèrent dans le consistoire le maître de la chambre avec ses cubiculaires; il n'y avait plus de doute que ce ne fût le prince tant cherché. Mais ce personnage déclara qu'il n'était pas l'empereur, mais qu'il ferait tous ses efforts, avec les princes du

[1] Carol. Magn. Epist., XX. Patr. lat., tom. XCVIII. col. 931. = [2] Annales Aug., p. 65. — Herm. Contr. chron., t. I. p. 132. apud Ussermann. — Annales francorum Fuldenses. — Ann. reg. Francorum, apud Reuber. — Dans les *Annales Francorum Mettenses* apud D. Bouquet. rec. des Hist.. t. V. p. 356., Hatton est nommé *Haido episcopus de Bazala;* la chronique de Munster, apud D. Martène. Thes. nov. anced.. t. III. l'appelle *Hotto* Basileæ episcopus. — „*Hatto* episcopus super mare transivit“. Chronicon breve S. Galli, apud D. Bouquet, t. V. p. 361. = [3] Ex libro 2° mon. Sangall. de gestis Caroli Magni, apud Canisium, t. I. p. 400. = [4] Lunig, Spicil. eccles., t. III. p. 188. Ann. Aug. p. 65.

palais pour les faire arriver en présence de l'auguste empereur. Enfin, Charlemagne leur envoya des introducteurs qui les amenèrent devant lui. Le glorieux monarque se tenait debout auprès d'une fenêtre vivement éclairée, couvert d'or et de pierres étincelantes, brillant comme le soleil à son lever. Il s'appuyait sur Hatton, l'évêque qu'il avait envoyé à Constantinople. A ses côtés, se tenaient ses trois jeunes fils, déjà associés au trône et ses filles avec leur mère ornées de grâces et de pierreries; puis des évêques couverts de vêtements splendides, des abbés aussi distingués par leur noblesse que par leur sainteté, les ducs et princes de la cour, etc. A cette vue les ambassadeurs grecs, consternés, sans voix et sans paroles, perdant l'esprit, tombent à terre et se prosternent. L'empereur les fait relever, et leur adresse de consolantes paroles. Mais la vue de Hatton les



Empereur grec et son trône,
d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale à Paris.

trouble plus qu'autre chose. Ils l'avaient vu méprisé et maltraité à Constantinople, et ils le retrouvent dans l'élévation et la gloire. Ils se prosternent de nouveau et refusent de se relever. Il fallut que l'empereur leur jurât par le Roi des rois qu'il ne leur serait fait aucun mal. Cette promesse leur rendit courage et confiance; ils retournèrent ensuite dans leur patrie qu'ils n'eurent plus envie de quitter."

Tel est le récit du moine de Saint-Gall dont nous avons voulu citer le texte. On peut juger par le traitement infligé aux envoyés orientaux, de ce que dut endurer à Constantinople l'ambassade dont Hatton était le chef.

Ce fut à Aix-la-Chapelle que Charlemagne reçut ces ambassadeurs, qui le complimentèrent en grec et l'appelèrent Empereur et Roi. Les *Annales regum francorum* fixent à 812 la date de cette négociation diplomatique: et les envoyés

de l'empereur de Constantinople étaient l'évêque Michel, et les *protospatharii* Arsapius et Theogniste. [1]

La faveur dont l'évêque de Bâle jouissait auprès du grand empereur nous est encore attestée par un document public, le testament de Charlemagne, qui fut signé en 811 par d'illustres témoins. Hatton figure parmi les personnages choisis pour cet acte important. On y voit sept archevêques et quatre évêques, ceux d'Orléans, d'Amiens, *Hetto* de Bâle et celui de Liège. Hatton, au témoignage de l'ancien annaliste Hepidanus, était un des membres les plus distingués du conseil de Charlemagne; [2] et le moine de Saint-Gall, si au courant des allures de la cour du grand empereur, assure que l'évêque de Bâle était très remarquable d'esprit et de corps; — præcellentissimum mente et corpore. [3] Les fonctions multiples dont la confiance de Charlemagne l'investit, durant tant d'années, ne l'empêchèrent pas de prodiguer au diocèse de Bâle, dont il était le chef et le père, toutes les sollicitudes et le dévouement que réclamaient les devoirs de sa charge. Il nous reste un monument impérissable du zèle de l'évêque Hatton pour le diocèse de Bâle; c'est un *capitulaire* ou ordonnance comprenant vingt-cinq chapitres renfermant des règles pour la vie religieuse, ecclésiastique et morale de son clergé et de ses ouailles. Conservé et découvert dans le courant du XVIIe siècle dans la bibliothèque du Vatican, ce précieux document fut publié pour la première fois par Dom Luc de Achery dans son *Spicilegium,* tome VI (1653—1677); aussi les Annales de Reichenau, et la *Basilea sacra* qui parut en 1658, n'en font pas mention. Le P. Labbe, dans sa collection des conciles, t. VII. p. 1522, et le P. Hartzheim, concil. German., t. II — ont reproduit ce remarquable capitulaire de l'évêque de Bâle qui donne des renseignements précieux sur l'état de l'Église au IXe siècle. En voici le résumé:

1° Il faut examiner la foi des prêtres qui, ayant à enseigner le dogme au peuple, doivent faciliter l'intelligence de la doctrine par des exemples.

2° Tous doivent savoir par cœur en latin et en langue barbare *(barbarice)* — c'est à dire tudesque ou romane, — l'oraison dominicale et le symbole des apôtres.

3° Il faut que le peuple apprenne à répondre au prêtre (par exemple au Dominus vobiscum) et ne laisse pas ce soin aux clercs seuls et aux religieuses *(Deo dicatæ).*

4° Les prêtres doivent savoir le symbole de S. Athanase et le réciter tous les dimanches à Prime.

5° Ils doivent savoir en quoi consistent les sacrements de baptême et de confirmation et le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ et de quelle manière la grâce devient visible dans ces mystères et opère le salut des âmes.

6° Les livres qui leur sont nécessaires pour s'instruire sont un sacramentaire, un lectionnaire, un antiphonaire, un baptistère, un calendrier *(computum),* un canon pénitencier *(canon pœnitentialis),* un psautier, un recueil d'homélies pour les dimanches et fêtes de l'année. Celui qui manquerait d'un de ces livres mériterait à peine le nom de prêtre.

7° Ils doivent connaître le temps légitime pour baptiser, le samedi de Pâques et l'octave et le samedi de la Pentecôte. En cas de nécessité, on peut baptiser en tout temps.

---

[1] Reuber p. 62. = [2] „Heito episcopus in consilio Caroli clarus habetur" — Ann. Hepidani, apud Goldast., t. I. p. 8. = [3] Apud Canisium, t. I. p. 400.

8° On doit fêter tous les dimanches depuis le matin jusqu'au soir: Noël, S. Étienne, S. Jean, les SS. Innocents, l'octave de Noël, l'Épiphanie *(Theophania)*, la Purification, Pâques et son octave, les trois jours des Rogations, l'Ascension, le Samedi-Saint de la Pentecôte, S. Jean Baptiste, les douze apôtres, surtout S. Pierre et S. Paul, l'Assomption de Ste Marie, la Dédicace de la basilique de S. Michel, la dédicace et la fête patronale de chaque église pour ses environs immédiats. Le jêune annoncé par le roi ou par l'évêque *(a palatio vel a Domino)* doit être observé par tous. D'autres fêtes, comme celles de S. Remy, S. Maurice, S. Martin, ne sont pas des fêtes obligatoires, mais elles peuvent être célébrées comme telles, si le peuple le désire et les observe saintement.

9° Les prêtres ne peuvent avoir des femmes étrangères chez eux *(mulieres extraneas)*; ils n'auront que des femmes contre lesquelles aucun soupçon ne soit possible.

10° Ils ne doivent point entrer dans les hôtelleries durant leurs voyages; ils peuvent y faire prendre ce qui leur est nécessaire, mais ne doivent s'en servir que dans des maisons particulières.

11° Ils éviteront les réunions mondaines *(placita secularia)*, les jeux et les spectacles; les chiens de chasse, les faucons, les éperviers, etc., leur sont interdits.

12° Les ordinations simoniques sont sévèrement défendues.

13° L'autorisation épiscopale est nécessaire pour recevoir un ecclésiastique étranger et lui permettre de dire la messe ou d'administrer une église ou une paroisse.

14° La messe ne peut être célébrée dans des cabanes, dans des églises non consacrées ou dans des maisons particulières, à moins que ce ne soit pour des malades.

15° Les dîmes doivent être payées et la quatrième partie en doit être attribuée à l'évêque, conformément aux prescriptions des Papes et à la pratique de l'Église romaine.

16° Les femmes, même les religieuses, ne doivent jamais aller jusqu'à l'autel dans l'église quand il faudra blanchir les nappes d'autel, les clercs les leur porteront à la balustrade du chœur et les y reprendront ensuite. C'est là aussi que les prêtres iront recevoir les offrandes des femmes.

17° Défense de faire l'usure et de recevoir *sescupla* et *speciem pro specie*.

18° Nul membre du clergé, ordonné ou devant être consacré, ne peut entrer dans un autre diocèse, ne peut aller à Rome, visiter le tombeau des saints apôtres, même sous prétexte d'appel *(ad palatium causa interpellandi)*, sans l'autorisation de son évêque. Ceux qui font un pèlerinage à Rome doivent se confesser avant leur départ, *„quia a proprio episcopo aut sacerdote ligandi aut absolvendi sunt, non ab alio."*

19° On ne peut lire et chanter à l'église que ce qui a une autorité divine ou ce qui a été sanctionné par les pères orthodoxes. On ne doit pas honorer non plus de faux noms d'anges; on ne peut adresser de culte qu'à ceux qui sont nommés dans les prophètes et l'évangile: Michel, Gabriel, Raphaël. On doit agir d'une manière uniforme au tribunal de la pénitence, et imposer des pénitences convenables, eu égard à la qualité de la faute et de la personne.

20° Les ecclésiastiques doivent considérer les dons des fidèles comme la solde de leurs péchés, ne pas s'en vanter. Ils sont tenus de prier pour les donateurs.

21° Les mariages sont défendus jusqu'au 5e degré exclusivement. On ne séparera cependant pas ceux qui se sont mariés au 4e degré, mais ils seront en pénitence tout le temps de leur mariage.

22° Les ecclésiastiques doivent pouvoir faire connaître aux laïques les œuvres de miséricorde et leurs fruits, les œuvres de péché et leurs conséquences.

23° Les prêtres, en qualité d'époux de leurs églises *(sponsi)*, doivent veiller à ce qu'elles soient ornées et décorées et doivent les servir sans interruption.

24° Ils ne doivent pas négliger les heures canoniales, tant de nuit que de jour, parce qu'il faut suivre l'ordre de la psalmodie de l'Église romaine.

25° Il faut avertir les peuples que ceux qui ont tenu des enfants sur les fonts sacrés et ont répondu pour eux de leur foi doivent, quand ces enfants seront en âge, les instruire de leur créance et leur faire ratifier les promesses qu'ils ont faites pour eux.

Tel est en substance ce capitulaire de l'évêque de Bâle Hatton, qui dénote tout à la fois la science théologique et canonique du prélat, la discipline et l'ordre établis dans le diocèse et aussi sa parfaite union avec l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises.

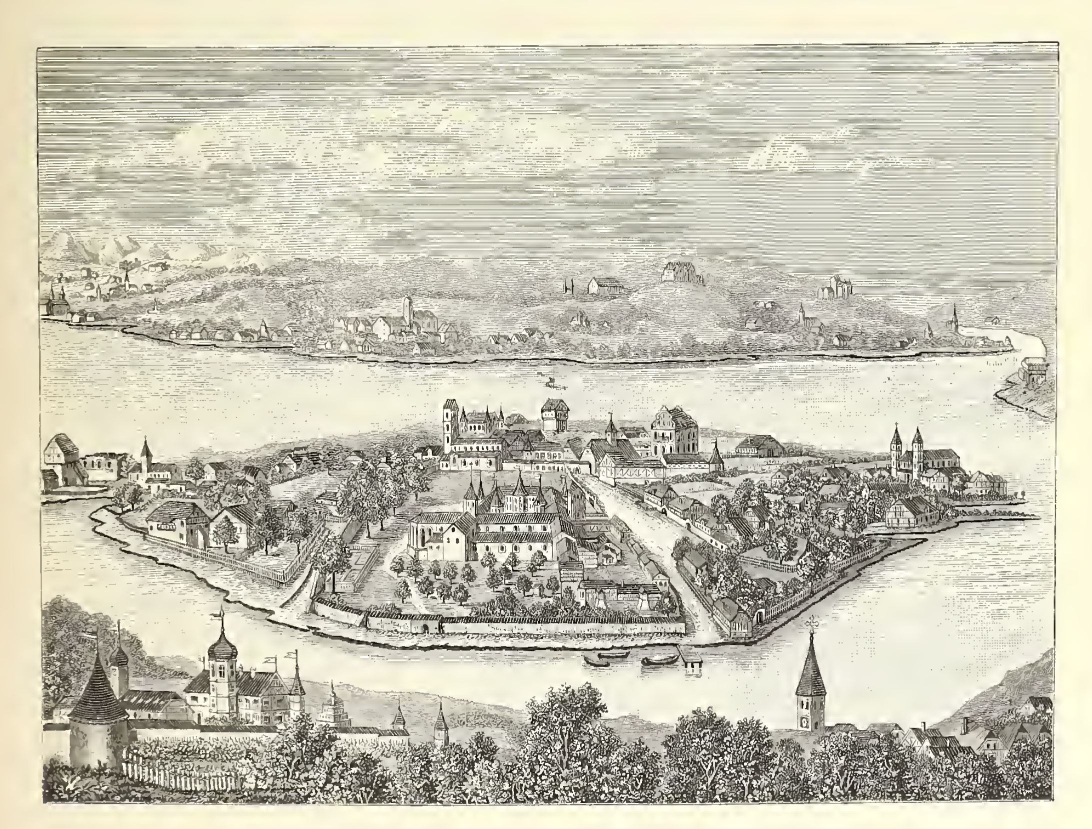
Avant que ces statuts diocésains, qui remontent au commencement du IXe siècle (806—822), ne fussent retrouvés dans le trésor de la bibliothèque Vaticane, on conservait encore à Reichenau un autre écrit de Hatton qui avait eu une grande célébrité au moyen-âge, sous le titre de *Visio Wettini*. Wettin, disciple de Hatton et maître à Reichenau, était tombé malade le 30 octobre 824 et avait eu de nombreuses visions. Hatton entendit de sa bouche le récit de ces visions, et les mit par écrit. En voici le résumé: Un ange conduit Wettin dans le purgatoire et lui fait voir les peines et les souffrances de beaucoup de prêtres et de laïques qu'il avait connus de leur vivant. Il y voit les châtiments des moines déréglés, des prêtres et des abbés négligents, des comtes injustes et spoliateurs, et notamment Charlemagne expiant d'une façon particulière sa sensualité. Et tandis que l'ange fait parcourir le purgatoire à son élève, il lui découvre les vices auxquels succombent la plupart des hommes. Il faut ramener les moines des Gaules et de la Germanie à la discipline sévère qui règne encore au delà des mers, *in transmarinis regionibus*. Après avoir décrit les âmes du purgatoire, l'ange révèle à Wettin la gloire des saints.

Cette vision, rédigée par Hatton, est la plus célèbre des révélations qui eurent cours alors dans tout le royaume franc. Mabillon l'a reproduite, en 1677, dans les *Actes des Saints* de son ordre (vol. V. p. 1. p. 263), sur deux manuscrits communiqués par Baluze. Dom Rivet, dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. IV. p. 56) dit que l'ouvrage de l'évêque de Bâle est en prose et en un style qui a mérité les louanges de Walafride Strabon. La manière d'écrire qu'y a employée Hatton est effectivement meilleure qu'elle n'était ordinairement en ce siècle. Dès l'année suivante, le même Strabon la mit en vers hexamètres, sans néanmoins s'assujettir tellement à la lettre qu'il n'y ajoutât diverses choses de sa façon.

Lorsque Hatton écrivit son livre *de visione Wettini*, il avait quitté la cour dont il était un des plus sérieux ornements. Charlemagne, son bienfaiteur et son ami, était mort le 28 janvier 814. Son successeur, Louis le Débonnaire, continua à l'évêque de Bâle les faveurs de son auguste père. Par un diplôme impérial

daté d'Aix-la-Chapelle, 14 décembre 816, il confirma au vénérable *Heito,* évêque de l'église de Bâle *(vir venerabilis Haito Baselensis ecclesiæ episcopus)* tous les priviléges accordés par Charlemagne à l'abbaye de Reichenau.[1] Hatton venait de rebâtir somptueusement la basilique de Sainte-Marie qui menaçait ruine et le couvent tout entier auquel il donna de plus vastes proportions. Le vénérable abbé fit lui-même la consécration de cette église en 816.[2]

Louis le Débonnaire l'envoya la même année, comme son ambassadeur, à Rome, auprès du pape Étienne IV (816—817) et d'autres princes. Hatton accomplit sa mission à la complète satisfaction de son roi.[3] A la cour, l'évêque de Bâle était le plus généreux des seigneurs qui entouraient l'empereur. Le



Reichenau, d'après un tableau du XVIIe siècle.

moine de Saint-Gall rapporte un propos d'un officier royal, qui attestait qu'après Louis le Débonnaire personne en Europe ne pouvait vêtir autant de pauvres que Hatton — *præter Attonem.*[4] D'où l'on peut conclure que le saint prélat n'usait de son crédit et des richesses mises en ses mains que pour en faire des largesses en faveur des pauvres. En 820, l'abbé de Reichenau, qui était dans sa 58e année, obtint du roi la permission de quitter son service, et de rentrer dans sa chère abbaye de Reichenau.[5] Voulant être plus libre de consacrer à Dieu seul le reste

[1] Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien Évêché de Bâle, t. I. p. 94. = [2] Herm. Contr. chronicon . . . Annales Aug., p. 65. = [3] Ann. Aug., p. 65. „Romam ad Stephanum nuper electum romanum Pontificem, nec non ad alia loca et principes destinatus legatus.“ = [4] Mon. S. Gall., t. I. p. 427. = [5] Ann. Hepidani.

de sa vie, il résigna volontairement ses fonctions d'abbé et d'évêque, qu'il occupait depuis dix-huit ans, pour rentrer dans les rangs des simples religieux.[1] Il retrouva avec bonheur le silence du cloître, et les calmes études qui lui étaient si chères. Son seul trésor était sa bibliothèque, qu'il n'avait cessé d'enrichir de précieux livres, et qui fut plus tard l'ornement le plus envié du monastère.

Son neveu, le bienheureux Erlebald, qu'il avait reçu à Reichenau et formé à la vie religieuse, lui succéda sur le siége abbatial, et continua cette chaîne admirable de grands et saints abbés qui ont illustré les origines de ce monastère.

Un autre neveu du *bienheureux* Hatton, comme l'appellent les *Annales de Reichenau,* cachait alors dans la solitude de l'abbaye l'illustration de sa race et les vertus qui préparaient un martyr. C'était S. Meinrad, qui avait été amené à Reichenau en 807 par son père, le comte Berchtold, neveu par sa mère de l'abbé Hatton. Sous de tels maîtres, il eut bientôt atteint les degrés du sacerdoce, qu'il reçut des mains de son grand oncle, l'ancien évêque de Bâle, qui eut encore la consolation de le voir en 825 se consacrer entièrement à Dieu comme religieux de Reichenau.

Hatton prolongea pieusement sa carrière, libre des soucis et des embarras de la terre, jusqu'à sa 74e année. Il mourut plein de mérites, le 17 mars 836, laissant après lui une grande réputation de sainteté. On l'enterra avec tous les honneurs dus à son rang, au milieu des regrets et des larmes de toute l'abbaye, tout près de l'autel du chœur de l'église abbatiale, qu'il avait bâtie et consacrée à la gloire de la Bienheureuse Vierge Marie.[2] Les *Annales de Reichenau* lui donnent le titre de *Bienheureux,* et lui attribuent des miracles arrivés après sa mort.[3] Sur l'image du Précieux Sang faite à Reichenau, on voit l'illustre évêque et abbé Hatton portant le nimbe et le titre de *Bienheureux.*[4] Cependant, ni dans l'abbaye, ni dans le diocèse de Bâle, on n'a rendu un culte public à ce vénérable religieux élevé à de si grandes charges et toujours fidèle à ses devoirs et à ses engagements. Un de ses disciples, reçu par lui au nombre des religieux de Reichenau, plus tard abbé du célèbre monastère (842), Walafridus Strabo,[5] a consacré à l'honneur de son père et maître, quelques vers qui en font un portrait fidèle, d'autant plus précieux pour le diocèse de Bâle qu'il est contemporain du grand évêque. En voici la traduction aussi littérale que possible: „Comme une étoile d'or surgit au milieu des ténèbres, le jeune Hatton paraît à cinq ans à l'île du monastère. Élevée sur la cîme de la montagne, la ville ne peut échapper aux regards des hommes. Ainsi la renommée d'un tel personnage vole au loin et frappe les oreilles du roi. Bientôt, il est arraché malgré lui de sa chère prison: il était libre, on l'enchaîne. Le voilà pasteur, gardien d'un troupeau dont la grande part, livrée à une vie toute profane, a quitté la vallée du Christ. C'est la sage Providence de Dieu qui a donné à ce peuple un tel père: il sait le ramener sous les lois saintes, et relever toutes les ruines à l'honneur de Dieu. Il guérit les plaies intérieures; il réforme les désordres extérieurs. Quel discours pourra redire l'éclat de son génie à travers le monde? Docte, il répandait la semence sacrée dans des sillons incultes; large dans ses aumônes, d'une vie irréprochable, aimant et charitable, juste dans les conseils, sagace et prudent, il était parfait dans l'action.

[1] „Anno 822. Augiæ Heitone abbate et episcopo privatam et quietam vitam adoptant…“ = [2] Annales Aug., p. 66. Herm. Contracte. = [3] „Non absque certis magnæ sanctitatis indiciis atque signis post se relictis..“ Ann. Aug. p. 66. = [4] *Beatus* Hetto, abbas Aug. div. dein Episc. Basil. relicta abbatia et episcopatu. obiit 17 mart. a. 836. = [5] 12e abbé de Reichenau. mort le 18 août 849.



S. Meinrad,

d'après la gravure frontispice dans: Curiosa, scholastica, stemmatographica *Idea vitæ. ac mortis S. Meinradi.* martyris gloriosissimi. Einsidlæ. MDCLXXXI.

Mais que dire encore, quand je puis attester que je ne connais personne qui puisse lui être comparé?

„On le force d'être le pasteur des moines; disciple longtemps, c'est lui qui est proclamé le maître; c'est lui qui garde la prison où il a si souvent désiré attendre son dernier jour, et la couronne éternelle que le Christ a réservée aux vainqueurs de la mort. Ma bouche aurait sept langues qu'elle ne pourrait raconter tous les travaux qu'il a accomplis. Tout ce qu'un fidèle pasteur du Christ doit faire pour régir son troupeau, il l'a fait; la paix, si favorable au salut, il l'a fait régner entre les chrétiens. Chargé d'une mission royale, pour les princes des Grecs, il traverse les mers; son navire se brise sur un écueil; tout est perdu, mais l'évêque se sauve, lui et les siens, par la protection divine. Il poursuit sa course sans obstacle, et porte aussitôt aux Francs les réponses des Grecs.

„Plus tard, un dégoût prolongé s'empare du prélat: il forme en secret le projet de quitter la cour et ses grandeurs, pour éviter le châtiment qui menace les riches de la terre. La dixième année de Louis l'Empereur, après dix-huit ans d'élévation, à soixante ans, il fut atteint d'une maladie qui paraissait mortelle. C'était une fièvre, une amie de choix, qui lui offrait le moyen de prendre la fuite. Il revint à sa retraite et à sa prison tant désirée, et ne voulant plus commander, il ne sut qu'obéir aux paroles de son maître. Déchargé de tout fardeau, repoussant toute dignité, il jouit jusqu'à sa fin du repos qu'il avait tant réclamé . . . . En ces quelques vers, j'ai fait un léger tableau des gestes de Hetton; mais il suffit pour connaître sa grandeur, si l'envie ne vient pas obscurcir votre esprit . . . .“ Ces vers sont ajoutés au récit de la vision de Wettin fait par Walafride Strabon, deux ans après que Hatton eut renoncé à l'épiscopat. En voici le texte donné par M. Trouillat, dans les *Monuments de l'Histoire de l'ancien Évêché de Bâle* (t. I. pag. 102):

Pastor ovile tenens, cujus pars magna profanis
Actibus insistens, Christi de valle viavit,
Provida quippe Dei talem sapientia patrem
Constituit, qui cuncta sacris sub legibus arcens
Rurctenus destructa novat, geminamque ruinam
Elevat, inque Dei varium transmutat honorem;
Interiora medens, atque exteriora reformans.
Cujus ad ingenium nullus mihi sermo redundat
Narrandum, quando specialis in orbe refulsit
Doctus, in incultis jaciens sacra semina sulcis
Largus in auxilio, vita probus, aptus amori,
Justus in arbitrio, arte sagax, perfectior actu.
Quid moror ista canens? Cum possim jure fateri,
Me nescire alium, qui compensetur ad istum.
. . . .
Dirigiturque maris trans æquora vasta profundi
Græcorum ad proceres, scopulisque illisa carina
Fudit onus, cunctumque virum, sed præsul ab undis
Seque suosque manum Domino præbente recepit.
. . . .
Versibus in paucis Hettonis gesta parumper
Depinxi, brevitate tamen majora potestis
Nosse, sub invidia si mens non vestra gravetur.



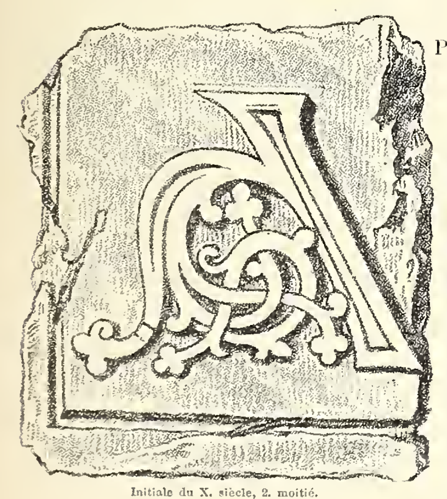
Sceau de Charles le Chauve, vu de face.

Revers du sceau de Charles le Chauve.

Croix donnée par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denis.

CHAPITRE V

Evêques de Bâle. Odalric, 823—840. — Frédebert, aux conciles de Savonières, 859, de Touzi, 860. — Adalwinus, 870. — Ruodolfus, 880. — Iringus, au concile de Tribur, 895.



Initiale du X. siècle, 2. moitié.

Après Hatton, le silence et l'obscurité enveloppent de nouveau les évêques de Bâle. L'éclat du règne du grand évêque, ami et confident de Charlemagne, n'éclaire que sa belle et sainte figure. Après lui, l'histoire se tait, les documents font défaut; l'évêque de Bâle, nommé par Louis le Débonnaire, a un nom inconnu qui n'est sauvé d'un oubli complet que par une note des annales de Reichenau et de Saint-Gall, et par une courte mention oubliée sur un livre de chœur et découverte, il y a quelques années seulement.

Odalric fut le successeur du grand Hatton. Suivant une note découverte dans un *Benedictionale* du IX[e] siècle, appartenant au chanoine Hug à Fribourg, en Brisgau, Odalric fut nommé évêque de Bâle, le 21 décembre 823: c'est bien l'époque de la retraite et de la renonciation du bienheureux Hatton.[1] Il fit son entrée dans la ville de Bâle, le mardi 31 mai 824. Ce ne fut que l'année suivante, le 10 juin 825, que le nouveau prélat reçut l'ordination sacerdotale.

---

[1] „XII Kal. Jan. DCCCXXIII. Fuit Odalrico commendatus episcopatus ad *Basilla* civitate.“ (Beiträge zur vaterländischen Geschichte der histor. Gesellschaft zu Basel, t. III. p. 368.) — Cette date authentique suffit pour rejeter du catalogue des évêques de Bâle un certain Théodoric que plusieurs historiens y ont introduit entre Hatton et Odalric, trompés par un prétendu diplôme de Louis le Débonnaire, du 3 nov. 824, dont l'abbé Grandidier a demontré la fausseté. (Hist. de l'église de Strasbourg, t. II. preuv. N° 96.) Entre la démission de Hatton en 823 et la nomination d'Odalric le 21 décembre de la même année, il n'y a pas de place pour le Théodoric du faux diplôme de 824.

Les Annales de Reichenau signalent la présence de l'évêque de Bâle, Odalric, à la consécration de l'église de S. Gall, que l'abbé Gotzbert avait fait rebâtir sur un plan grandiose dû à l'architecte du roi Gerung. Cet événement qui est le seul où notre évêque de Bâle ait son nom attaché par l'histoire, arriva en 839. L'abbé Gotzbert avait mis sept ans à construire la basilique de S. Gall, de 830 à 839.[1] L'abbé de Reichenau, le bienheureux Erlebalde, avec quelques frères, l'évêque de Constance, Wolfleoz, celui de Bâle, et plusieurs princes allemands assistèrent aux splendides cérémonies de cette dédicace.[2]

Nous ignorons la durée de l'épiscopat d'Odalric. Quelques historiens de l'évêché, le P. Voisard entre autres, fixent sa mort vers 840[3] et Sudan, dans la *Basilea sacra* (p. 111), assure d'après un vieux manuscrit, (vetus M. S. codex) qu'il fut enterré dans la crypte antérieure de la cathédrale de Bâle, près de l'autel de S. Gall. Nous ne savons ce que valent ces affirmations; nous n'avons trouvé aucun document qui les appuie, et nous attendons d'autres découvertes plus précises pour être fixé sur ces questions. Ce qui est certain, c'est qu'en 859 Odalric n'était plus évêque de Bâle et qu'il avait un successeur, nommé Frédebert. Les documents font encore défaut pour l'histoire du successeur de l'évêque Odalric. Sans deux signatures que nous ont gardées deux conciles de France, nous ignorerions même le nom de ce prélat, mais il faut rappeler aux chercheurs mécontents des chartes anciennes, que Bâle fut entièrement détruite et ravagée au siècle suivant et que, dans ce nouveau cataclysme, l'histoire de l'évêché dut perdre pour toujours ses plus anciens monuments et ses titres les plus précieux.

Nous savons donc, et c'est tout, qu'après Odalric, il y eut un évêque de Bâle, nommé Frédebert qui parut au concile de Savonières, près de Toul en 859 (apud Saponarias). Ce concile fut tenu au mois de juin de cette année. Il était composé des évêques de douze provinces et des trois royaumes de Charles le Chauve, roi de France ou de Neustrie, de ses neveux, Lothaire, roi de Lorraine et Charles le Jeune, roi de Provence. Ces princes assistèrent au concile qui avait pour but de détruire le schisme, de rétablir la discipline, et de ramener à l'obéissance ceux qui avaient manqué de fidélité à leurs souverains.

A cet effet, les évêques obtinrent la permission des trois rois, de tenir des conciles dans les temps prescrits par les canons, ce qu'ils n'avaient pu faire pendant les troubles de la guerre. Le roi Charles le Chauve présenta une requête contre Wenilon, archevêque de Sens, où il disait que, malgré les serments de fidélité qu'il lui avait faits, il s'était joint contre lui, à Louis de Germanie, avec toutes ses forces et que, depuis que lui, Charles, avait recouvré son royaume, Wenilon avait continué dans sa révolte, en lui refusant les secours que l'Église de Sens lui devait comme à son souverain. Les évêques du concile écrivirent à Wenilon une lettre synodique qui porte entre autres la signature de *Frédebert, évêque de Bâle; — Fredebertus Basiliensis episcopus.*[4] Wenilon se réconcilia

[1] Ratpert, moine de Saint-Gall, place à l'an 830 la reconstruction de l'église de S. Gall. Il ajoute: „Quam (basilicam Gozbertus abbas) utique spatio *septem* annorum ad plenum edificando perduxit, *annoque nono* dedicationem ipsius basilicæ perpetravit . . .“ Pertz, Monum. hist. Germ. t. II. p. 66. — Mgr Greith, évêque de Saint-Gall, fixe à l'an 839 la consécration de cette église. = [2] „*Udalricum* Basileensem“, Annales Aug. p. 74. — „*Oodalricho* Basileensi episcopo.“ Ratperti monachi S. Galli De origine et casibus S. Galli, c. 6. apud Goldast., p. 25. — Les annales de Hepidanius fixent à 829, le commencement des travaux et à 834, la dédicace de la basilique.“ = [3] P. Voisard, Histoire des évêques de Bâle. = [4] Dom. Bouquet, rec. des historiens, t. VII. p. 582.

avec Charles le Chauve et par là, évita le jugement des évêques, qui lui avaient ordonné de comparaître devant les prélats qu'ils avaient choisis pour le juger, trente jours après la réception de leur lettre.

Le concile écrivit aussi aux évêques de Bretagne, pour les engager à se réunir en rentrant sous l'obéissance de l'archevêque de Tours, leur métropolitain. On lut ensuite les canons qui avaient été faits, quelques jours auparavant, dans le concile de Langres. Nous y remarquons le canon suivant qui atteste la sollicitude de l'Église pour la culture des lettres:

„10e — Les princes et les évêques seront exhortés à établir des écoles publiques, tant pour les saintes écritures que pour les lettres humaines, dans tous les lieux où il se trouvera des personnes capables de les enseigner.“ — Citons encore le 14e canon: „On rétablira les hôpitaux fondés par les pieux empereurs, et les revenus en seront employés à la sustentation des pauvres et des étrangers.“

On pria aussi les trois rois qui assistaient au concile, de faire examiner les causes des pauvres par des ministres intègres, et de punir, suivant le pouvoir que Dieu leur en a donné, les adultères, les ravisseurs, jusqu'à ce qu'ils se présentent d'eux-mêmes publiquement, pour être jugés par les prêtres, et soumis à la discipline ecclésiastique.[1] On voit que l'évêque de Bâle concourut par son vote et par sa présence au concile à d'excellentes résolutions qui attestent tout à la fois l'élévation de ses sentiments, et son zèle pour le bien de ses ouailles, par l'instruction et les œuvres de charité.

Notons encore que, dans ce concile de Savonières, les évêques de Strasbourg et de Bâle figurent parmi les prélats de Lorraine, d'où l'on peut conclure que leurs évêchés ne s'étaient point soumis à Louis le Germanique, dont Wenilon avait embrassé le parti; circonstance qui avait provoqué les démarches du concile contre lui.[2]

L'année suivante, 860, Frédebert se trouva encore au concile de Touzi (Tussiacense), dans le même diocèse de Toul. Charles le Chauve et Lothaire avaient convoqué cette assemblée pour rétablir la pureté des mœurs. Le concile s'ouvrit à Touzi — aujourd'hui Tusey, sur la Meuse, près de Vaucouleurs au diocèse de Toul — le 22 octobre de l'an 860. Il s'y trouva cinquante-huit évêques de quatorze provinces, parmi lesquels Frédebert, évêque de Bâle, — *Fredebertus, Basiliensis episcopus* — qui souscrivit aux actes du concile. On y fit cinq canons touchant à la discipline. — On excommunie les ravisseurs des biens de l'Église; on condamne les jurements, les parjures et les faux témoignages; on ordonne aux évêques de s'écrire mutuellement touchant les excommuniés, afin que personne ne communique avec eux, etc., etc.

A ses canons, le concile ajouta une lettre synodale signée par tous les évêques, adressée à tous ceux qui s'étaient emparés des biens de l'Église, pour les instruire du temps et de la manière dont on avait consacré des biens à Dieu, et du danger qu'il y avait de les usurper. Les évêques reconnaissent, dans la même lettre, la prédestination des élus, l'existence de la liberté dans l'homme après le péché d'Adam, et le besoin qu'elle a d'être guérie par la grâce pour faire le bien, la volonté de Dieu pour le salut de tous les hommes, et la mort de Jésus-Christ pour tous ceux qui sont soumis à la mort. Cette lettre, qui porte la signature de notre évêque Frédebert, mit fin aux disputes sur la prédestination.[3]

---

[1] Labbe., t. VIII. Reg., t. XXI. Hard., t. V. = [2] Trouillat, t. I. p. 110. = [3] Coll. reg. Conc., t. XXII. p. 684.

Ici s'arrêtent les traces certaines de l'épiscopat de Frédebert. On lui applique encore, il est vrai, une ligne d'un vieil historien, *Ademari historiarum* (lib. III), qui parle d'un évêque de France, nommé Fredebertus, qui s'en alla à S. Eparchius et y construisit une église; — mais rien ne prouve qu'il s'agisse ici de l'évêque de Bâle, Frédebert, car il pouvait se trouver en France, à cette époque, d'autres évêques de ce nom.[1]

Quoi qu'il en soit, ce que nous savons de notre Frédebert suffit pour que nous le rangions parmi les évêques orthodoxes, instruits, éclairés et charitables du IXe siècle.

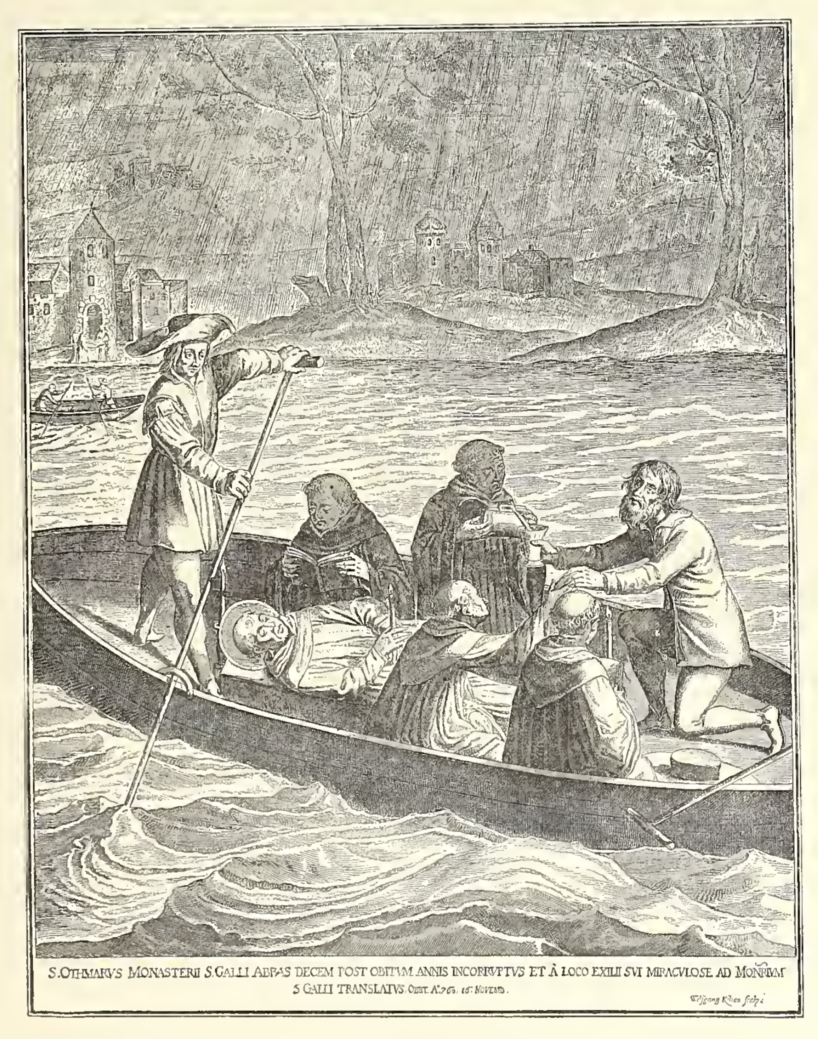
Après Frédebert, nous plaçons dans le catalogue des évêques de Bâle, *Adalwinus,* qui ne nous est connu que par une liste de confraternité sur laquelle il figure. Au temps de la plus grande prospérité de Reichenau, l'abbé Waldon, qui était en même temps évêque de Bâle, établit une pieuse association entre S. Gall et son monastère (800). Tous les membres de cette confrérie devaient, après la mort d'un d'entre eux, faire des prières particulières pour le défunt. On les prévenait de chaque décès par un avis ainsi conçu: „A nos frères chéris dans le Seigneur, nos frères N. du monastère N. salut. Nous intimons à votre charité le trépas de notre frère N. défunt; vous voudrez bien faire les prières d'usage pour son âme."[2] Le porteur de ces lettres s'appelait *rotularius;* son office était de parcourir les monastères confédérés et d'y laisser les noms des défunts qu'il recommandait aux prières des membres de l'association. On conservait à Reichenau un livre tout entier renfermant les noms des confédérés des abbayes unies par ce pacte pieux. On observait dans tous ces monastères cet usage particulier: quand un moine était mort, on le regardait encore comme vivant, jusqu'au trentième jour après son trépas: on lui servait sa nourriture, comme d'ordinaire, et cette portion ou prébende, comme on l'appelait, était servie, en son nom, à quelque pauvre, qui occupait sa place au réfectoire du couvent, et mangeait avec les religieux, sans qu'on pût rien diminuer du repas auquel il avait droit.[3] En outre, les prêtres devaient chanter trois messes pour le défunt; les autres frères chantaient les psaumes, et célébraient les vigiles et tous faisaient pour lui l'offrande commune. C'est sur une liste de cette antique confédération que se trouve parmi les noms des frères conscripts de Bâle, l'évêque *Adalwin; — nomina fratrum conscriptorum Basilensium: Adalwin episcopus.*[4]

Sudan, dans la *Basilea sacra,* fait vivre Adalwinus du temps de Charles le Chauve (875—877), Stumpf, sous Charles le Gros (881—887): on veut qu'il ait assisté au concile d'Attigny en 870. Tout cela est possible, même probable, mais aucun document historique n'appuie ces affirmations. Jusqu'à plus ample informé, nous devons nous en tenir à la mention du catalogue de la pieuse Confédération des monastères, fondée en 800 par l'abbé Waldon.

La ville de Bâle appartenait alors à Louis de Germanie, à qui elle échut, en 870, lors du partage du royaume de Lorraine, fait entre Charles le Chauve et lui. L'acte de partage, dressé dans une petite île de la Meuse, le 8 août 870, nomme avec Bâle — *Basulam* — le pays dont elle était la capitale, et qui formait une partie

[1] Pertz, Monum. Germ., t. VI. p. 122. = [2] „Fratribus in Christo dilectis nos Fratres N. de monasterio N. salutem. Intimamus charitati vestræ obitum fratris nostri N. defuncti, pro cujus anima solitas preces agere dignamini." Annales Augiæ divitis, p. 62. = [3] Annales Augiæ p. 62. = [4] Alamanic. Antiquit., t. II. p. 2. apud Goldast.

notable du diocèse — *Basalchowa*. L'Alsace, Moutier-Grandval, l'Elsgau ou l'Ajoie — *Elischore,* faisaient aussi partie des États de Louis le Germanique.[1] Un fait relaté par le moine de Saint-Gall, Ison, dans son récit des miracles de S. Othmar, nous apprend qu'il y avait à Bâle, à cette époque, une maison de religieuses: Ison devait connaître la ville de Bâle — *oppidum quod Basilea dicitur* —; à la prière de Rodolphe, comte de Stratlingen, l'abbé de Saint-Gall,



Translation du corps de S. Othmar à travers le lac de Constance à Saint-Gall,

d'après une gravure du XVIII[e] siècle.

Grimalde, l'avait envoyé à Moutier-Grandval pour y enseigner, à condition qu'on ne le garderait pas plus de trois ans dans ce monastère. Aux leçons de ce docte moine, le plus lettré de son siècle, au rapport des contemporains, on avait vu accourir à Moutier la Bourgogne et la Gaule. Ison avait la renommée de donner de l'esprit aux plus obtus. Les trois ans écoulés, Ison put aller revoir Saint-Gall,

[1] Capit. Car. Calvi apud D. Bouquet, rec. des hist., t. VII.

mais il dut revenir à Moutier, où la foule de ses disciples l'attendait avec impatience. Il y mourut, le 14 mai 871, et fut enterré dans l'église abbatiale de S. Germain. C'est dans ses voyages de Moutier à Saint-Gall qu'il passa par Bâle, et qu'il recueillit le récit du miracle qu'il inséra dans son histoire des prodiges de S. Othmar. „Une religieuse, sanctimonialis quædam, de la ville de Bâle, aveugle des deux yeux depuis quatre ans, se dirige sous la conduite de sa sœur vers le monastère de Saint-Gall; elle se prosterne devant la tombe du bienheureux Othmar, elle y prie quelque temps et recouvre la vue qu'elle avait perdue." [1]

Le catalogue des évêques de Bâle, dressé vers la fin du XI[e] siècle à l'abbaye de Munster, porte sous le pape Adrien II (867 à 872) l'évêque *Ruodolfus*. C'est le seul document authentique qui fasse mention de ce prélat, et il ne donne que son nom! Quelques historiens de l'évêché de Bâle, Sudan, le P. Voisard, ainsi que Stumpf et Tschudy, assurent que Rodolphe I[er], évêque de Bâle, fut tué avec Souderolde, archevêque de Mayence, en 891, dans un combat contre les Normands; mais tous les documents authentiques, chroniques ou histoires, se taisent sur la présence de l'évêque de Bâle à cette mémorable bataille. Fidèle à la règle que nous nous sommes posée, de n'admettre dans cette histoire des évêques de Bâle que des faits certains, appuyés sur des preuves certaines, et de repousser absolument toutes les suppositions gratuites par lesquelles quelques historiens comblent les vides de ces époques privées de documents, nous ne pouvons admettre les fictions qui font Rodolphe, de la famille de Homberg, grand prévôt du Chapitre de Bâle, guerrier vaillant, mort à Worms, le 25 juin 892, dans la bataille livrée aux Normands. Nous attendons les découvertes imprévues que nous livrent de temps à autre les archives de l'Allemagne, pour savoir autre chose que le nom de l'évêque *Ruodolfus*.

Au concile que le roi de Germanie, Arnoul, assembla au mois de mai de l'an 895, dans son palais de Tribur, près de Mayence, il se trouva vingt-deux évêques, tous de ses États. On y trouve l'évêque de Bâle, *Fringus*, que le catalogue de l'abbaye de Munster appelle *Iringus*. Le concile fut précédé d'un jeûne de trois jours, de processions et de prières publiques. Comme les évêques commençaient à traiter les affaires de l'Église, le roi entra dans le concile, fut admis aux délibérations, et, de son côté, il admit les évêques à son conseil. On y fit cinquante-huit canons, qui tendent presque tous à réprimer les violences et l'impunité des crimes. Nous citerons les plus remarquables, qui intéressent notre histoire religieuse, puisqu'un évêque de Bâle y a mis la main et les a sanctionnés de son vote.

Un laïque avait crevé les yeux à un prêtre, sous prétexte d'un crime dont il était innocent. L'évêque avait cité ce laïque à son synode, mais il n'avait pas voulu y comparaître et en avait appelé au concile. Le prêtre ayant demandé justice aux évêques, ils députèrent au roi, pour savoir ce que l'on ordonnerait de ce laïque, et des autres pécheurs excommuniés qui refusaient de faire pénitence, et lui envoyèrent en même temps l'extrait des canons qui défendent de communiquer avec les excommuniés. [2] Le roi ordonna à tous les comtes de son royaume de se saisir de tous les excommuniés qui ne se soumettaient pas à la pénitence et

[1] De mirac. b. Othmari, auctore Isone, monacho S. Galli, c. 5. apud Surium, De vitis prob. Sanct. ad diem 16 novembris. = [2] canon 2.

de les lui amener. L'amende que l'on payera pour avoir blessé un prêtre sera toute pour lui, s'il survit à ses blessures; mais, s'il meurt, on la distribuera en trois parties, l'une pour son église, l'autre pour son évêque, et la troisième pour ses parents.[1] Celui-là est coupable de sacrilége qui entre dans l'église l'épée nue (c. 6). — Celui qui méprise le ban de l'évêque, c'est à dire sa citation, en refusant de comparaître devant lui, jeûnera quarante jours au pain et à l'eau (c. 8). — Si le jour que l'évêque, dans le cours de sa visite, a marqué pour tenir son audience, se rencontre avec celui que le comte a indiqué pour la sienne, tout le peuple obéira à l'évêque, préférablement au comte, qui sera obligé de se trouver lui-même à l'audience de l'évêque, dans le lieu de la résidence de l'évêque même (c. 9). — Un évêque ne pourra être déposé que par douze évêques; un prêtre par six, un diacre par trois (c. 10). — Le clerc qui aura fait un homicide, même par contrainte, sera déposé, qu'il soit prêtre ou diacre (c. 11). — On renouvelle l'ancien usage pour le partage des dîmes et des oblations en quatre parts: l'une pour l'évêque, l'autre pour les clercs, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour les réparations des églises (c. 14). — On enterrera les morts dans l'église du lieu où l'évêque fait sa demeure, c'est à dire dans l'église cathédrale. Que si cela n'est point faisable, on enterrera le mort dans le lieu où il payait la dîme de son vivant, c'est-à-dire dans sa paroisse (c. 15). — Défense de rien exiger pour la sépulture (c. 18). — Défense de célébrer les saints mystères dans des calices ou des patènes de bois, et de consacrer le vin sans eau (c. 18). — Les procès entre les prêtres et les laïques seront terminés par les évêques. Les laïques pourront employer le serment dans leur cause, mais on ne demandera aux prêtres que d'assurer le vrai par leur consécration, parce qu'ils ne doivent point jurer pour une chose légère (c. 21). — Si l'accusation est grave et répandue parmi le peuple, et que le serment de l'accusé ne suffise pas pour sa justification, on pourra employer l'épreuve du fer chaud (c. 22). — On défend de faire prier et de donner des aumônes pour les voleurs et les pillards qui seront morts sans pénitence (c. 31). — Lorsque des cohéritiers, à qui appartient le patronage d'une église, ne s'accorderont pas sur le prêtre qu'ils y doivent nommer, l'évêque en ôtera les reliques, en fermera les portes et y mettra son sceau, afin qu'on n'y fasse point d'office, jusqu'à ce que les patrons conviennent ensemble (c. 32). — Défense d'admettre à la cléricature ceux qui sont mutilés ou non lettrés (c. 33). — S'il arrive qu'un homme qui abat un arbre, le voyant prêt à tomber, avertisse son compagnon de se retirer, et que, par malheur, celui-ci ne le fasse pas et soit accablé dessous, celui qui l'aura abattu, ne sera point repris (c. 36). — On traitera comme homicide celui qui aura fait mourir quelqu'un par le poison ou par quelque maléfice que ce soit, et on lui imposera une double pénitence (c. 50). — Les cinq derniers canons règlent ainsi la pénitence de l'homicide volontaire: „Il fera pénitence pendant sept ans. Les quarante premiers jours, il ne lui sera pas permis d'entrer dans l'église; il ne mangera que du pain et du sel et ne boira que de l'eau, marchera nu-pieds, ne portera point de linge; il n'usera ni d'armes, ni de voitures et vivra dans la continence, sans aucun commerce avec les autres chrétiens, ni même avec un autre pénitent. Les quarante jours écoulés, l'entrée de l'église lui sera encore interdite pendant un an; il s'abstiendra de chair, de

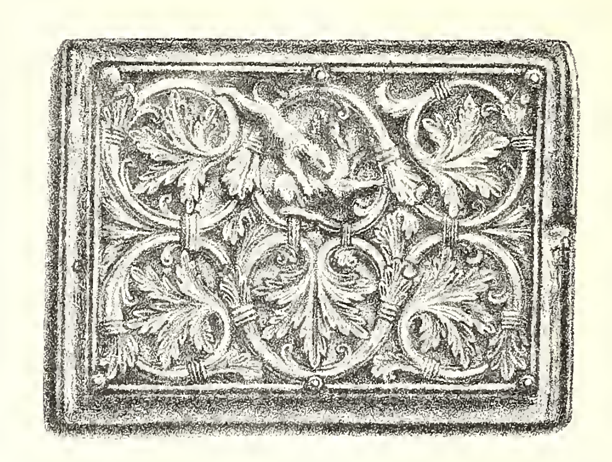
[1] Canon 4.

fromage, de vin et de toute boisson emmiellée, excepté les fêtes et dimanches. En maladie ou en voyage, il pourra racheter le mardi, le jeudi et le samedi pour un denier ou pour la nourriture de trois pauvres. Cette année finie, l'église lui sera ouverte, comme aux autres pénitents. Il passera les deux années suivantes dans les mêmes exercices, si ce n'est qu'il aura le pouvoir de racheter les trois jours de la semaine, en quelque lieu qu'il se trouve, soit à la maison, soit en campagne. Pendant chacune des quatre autres années, il jeûnera trois carêmes: un avant Pâques, un avant la S. Jean, et le troisième avant Noël. Dans les autres temps, il ne jeûnera que le lundi, le mercredi et le vendredi; encore lui sera-t-il permis de racheter le lundi et le mercredi. Les sept ans de sa pénitence accomplis, il sera réconcilié à la manière des autres pénitents et admis à la sainte communion." [1]

Dans le catalogue des membres de la Confédération de Reichenau, l'évêque de Bâle qui signait au concile de Tribur, *Fringus Basiliensis episcopus,* figure sous le nom de *Irinc.* [2]

Nous ignorons la date de la mort de ce prélat, qui vivait dans les dernières années du IXe siècle.

[1] Surius, t. III. Concil. p. 553. = [2] „Nomina fratrum Basileensium: Irinc episcopus." Ant. Al., t. II. p. 2. ap. Goldast., p. 185.



Détail de la réliure de l'Evangelium longum.



Évêque du IXe siècle.

CHAPITRE VI

Adalbéro Ier, évêque de Bâle, parent de S. Benno et du roi Rodolphe II, bienfaiteur d'Einsiedeln, 916. — Destruction de Bâle par les Hongrois, en 917. — Wichard, évêque de Bâle, au concile d'Ingelheim, en 948. — Landelaus, évêque de Bâle, à Magdebourg, en 961.



Initiale du IX. siècle.

Deux évêques du nom d'*Adalbéro* se succèdent sur le siége de Bâle, à peu d'années d'intervalle. Ces deux règnes sont remarquables et accusent des personnages aussi distingués par la naissance que par les qualités éminentes et les vertus de leur épiscopat. Adalbéro Ier était parent de S. Benno, et par ce saint prélat, du roi de la Bourgogne transjurane Rodolphe II que Benno comptait parmi ses proches.[1] On sait que ce monarque était fils de Rodolphe Ier qui avait pour père Conrad II, comte d'Auxerre et ensuite comte ou duc de la Rhétie, entre le Mont Jura et les Alpes Rhétiques. Rodolphe II avait épousé la fille du duc de Souabe, Burchard, si connue sous le nom populaire de la reine Berthe. L'évêque de Bâle tenait par sa parenté à ces illustres personnages.[2] Suivant les Annales d'Einsiedeln, S. Benno, étant chanoine de Strasbourg, avait relevé la cellule de S. Meinrad, et fondé l'ermitage devenu si célèbre sous le nom de Notre-Dame-des-Ermites. Ayant résilié son canonicat, il s'était retiré avec d'autres chrétiens aussi généreux que lui, dans cette solitude qui fut à juste titre appelée le

---

[1] „Adalbero, consanguineus b. Bennonis nostri.“ Necrol. d'Einsiedeln. — „ . . . Bennonis *propinqui* amore . . . “ Annales Eremi. p. 31. = [2] Voir *Biographie Universelle* de Michaud, t. XXXVIII. p. 381. et un mémoire sur ce sujet dans le recueil de l'académie des inscriptions, t. XXXVI. p. 142.

désert de la Mère de Dieu, eremus Deiparæ. C'est pendant que S. Benno menait cette vie angélique (en 916), que l'évêque de Bâle, Adalbéro, visita la cellule de S. Meinrad, et passa quelque temps dans la société de ce parent auquel il était tendrement attaché. [1] Il approuva son œuvre excellente et, voulant y coopérer de ses deniers et témoigner la dévotion, la piété et la sollicitude qui l'animaient pour ce lieu vénérable, il fit au solitaire, son parent, une importante donation, qui prouve tout à la fois l'opulence et le haut rang de l'évêque de Bâle, et le digne emploi qu'il faisait de ses richesses. Il résigna librement et solennellement entre les mains de S. Benno, pour en faire la propriété à perpétuité de la Celle de Meinrad, la seigneurie noble de Sierentz qu'il tenait de ses ancêtres, avec tous les droits qui y étaient attachés. Ce fut une des premières et des plus importantes donations faites au monastère naissant d'Einsiedeln. Cette seigneurie ne comprenait pas seulement le village de Sierentz, mais encore les localités de Geizpitzen, Waltenheim, Uffheim et Bartenheim, situées près de Sierentz dans le Sundgau. L'abbaye d'Einsiedeln en resta propriétaire jusqu'à la fin du XIVe siècle. Ce fut le 26 février 1392, qu'elle vendit sa seigneurie de Sierentz (Dïnghof) à Conrad Münch, prévôt de la cathédrale de Bâle et à son frère Bourkard Münch de Landskron, pour le prix de 900 florins. [2] Louis de Thierstein était alors abbé de Notre-Dame-des-Ermites. Les Annales du monastère reprochent à ce prélat d'avoir dilapidé les propriétés de l'abbaye et, en particulier, d'avoir vendu, sans l'avis des religieux, la belle seigneurie de Sierentz. Il s'était fait nommer évêque de Strasbourg, et il préparait avec le plus grand luxe sa prise de possession, quand la mort le surprit au château de Pfefficon en 1402. [3]

Adalbéro dut être témoin de l'invasion des Hongrois, qui se répandirent, en 917 en Alsace et détruisirent la ville de Bâle, — Basileam urbem destruunt —. [4] Peut-être est-ce ce grand désastre qui lui fit chercher une retraite auprès de son parent, S. Benno, dans sa paisible solitude illustrée par S. Meinrad. Nous ignorons la date exacte de la mort de l'évêque Adalbéro. Le *liber vitæ* de l'abbaye d'Einsiedeln, qui le considerait comme un de ses insignes bienfaiteurs, a inscrit son trépas et fixé son anniversaire au 15 mai — „Idibus Maii, obiit Adalbero, episcopus Basiliensis, consanguineus b. Bennonis nostri; is dedit nostro cœnobio Sirenze.“ [5]

Après Adalbéro Ier, quelques historiens de l'évêché de Bâle placent un certain Guillaume, qui aurait servi d'intermédiaire entre Rodolphe II et le duc Burchard et aurait fait conclure la paix par le mariage du roi de la Bourgogne transjurane avec la fille du duc, la fameuse Berthe. Malheureusement, aucun document ancien ne mentionne cet évêque Guillaume; le catalogue de Munster, qui remonte au XIe siècle, n'en parle pas, et ce n'est que Delbene, évêque d'Alby, qui pour la première fois le signale dans son livre: *De regno Burgundiæ transjuranæ et Arelatis,* publié à Lyon, en 1602. Cet auteur, au témoignage de la Biographie Universelle, passe

[1] „ . . . Bennonis propinqui amore . . . Loci religione, eodem tempore (916) excitatus Adalbero Basiliensis episcopus, ad Meginradi cellam et ipse invisit, probatoque ejus maximo opere, pietatis studio et cura illustrandæ solitudinis, quo magis impensæ suppeterent, et in propinquam cellamque venerationem testaretur, Sierenz Elsatiæ superioris nobilem vicum hæreditarium, Bennoni et ejus loci successoribus proprium fecit, quidquid in eo juris ab majoribus habebat, libere et munifice resignavit, Cellæ S. Meginradi perpetuum esse jussit.“ — Annales Eremi, par Hartmann, p. 31. = [2] Die Regesten der Abtei Einsiedeln par le P. Gall Morel, p. 43. No. 516. = [3] Regnier, Chronique d'Einsiedeln, p. 113. = [4] Chron. Herm. Contr. apud Ussermann, p. 177 — „Basilea ab Ungariis destruitur.“ Ann. Mellicenses apud Pertz, Monum. Germ. hist., t. XI, p. 496. — Ann. S. Rudperti Salisb. ib. p. 771. = [5] Hergott, Geneal. dipl. Habsburg, t. 3, p. 834.



La sainte chapelle primitive avec l'arbre généalogique spirituel d'Einsiedeln.

d'après un tableau de l'an 1602.

Ste Marie		S. Meinrad
B. Eberhard	B. Benno	B. Thietland
B. Grégoire	B. Ulrich	B. Kuno
S. Wolfgang	S. Adelrich	B. Adelgott

pour avoir cité, dans cette histoire du royaume de Bourgogne, bien des faits douteux.[1] C'est pourquoi, jusqu'à plus ample informé, nous ne pouvons faire figurer ce Guillaume sur le catalogue authentique des évêques de Bâle, malgré le rôle très honorable, et même très glorieux qu'on lui fait jouer dans l'ouvrage de Delbene, cité par Joseph Barre, dans son *histoire d'Allemagne.*[2]

L'invasion des Hongrois, la destruction de la ville de Bâle, mise à feu et à sang, en 917—918, le second passage de ces hordes barbares qui campent sur la rive droite du Rhin, en 926, puis passent en Alsace, ravagent cette contrée, et traversent le Jura pour envahir les Gaules, où ils portent la désolation jusqu'à l'Océan. Cette seconde édition de l'invasion des Huns de 451 dut jeter une perturbation profonde et prolongée dans l'évêché de Bâle, occupé, ravagé et ruiné par ces cruels ennemis. Aussi l'évêque de Bâle disparaît-il dans cet effroyable cataclysme. Ce n'est qu'en 948, au concile d'Ingelheim, que nous retrouvons siégeant parmi les pères de cette imposante assemblée, Wichard, évêque de l'église de Bâle — *Wichardus Basiliensis ecclesiæ episcopus.*[3]

Ingelheim était une maison royale sur le Seltz, à quatre lieues, sud-ouest de Mayence. Cinq archevêques, vingt-six évêques, tant de Gaule que de Germanie et un grand nombre d'abbés, de chanoines et de moines, assistèrent au concile qui se tint dans cette résidence royale, le 7 juin 948. Les deux rois Louis et Othon étaient présents. Marin, légat du Saint Siége, y présida.

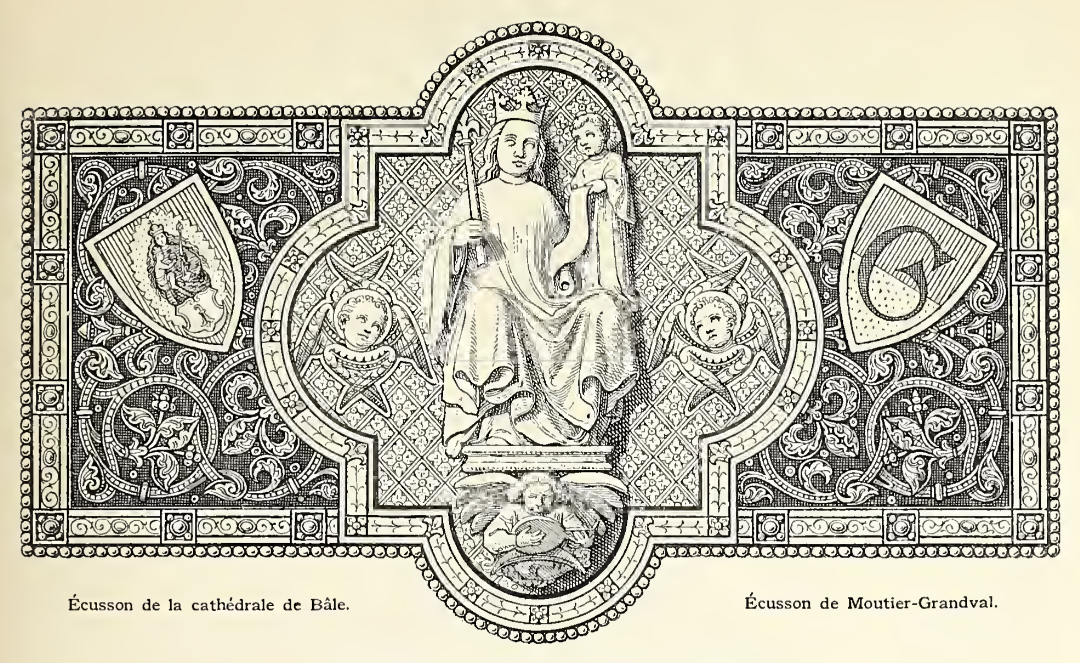
L'histoire ne nous a pas laissé d'autre trace de l'évêque *Wichard:* sa présence au concile d'Ingelheim, sous la présidence du légat du pape, atteste sa parfaite orthodoxie, et la soumission qu'il témoignait au Saint Siége.

Une ligne d'un vieux chroniqueur saxon, atteste l'existence d'un évêque de Bâle, du nom de Landelaus en 961. Le 24 décembre de cette année, eut lieu la translation solennelle, à Magdebourg, des reliques de S. Maurice et de quelques-uns de ses compagnons. A cette cérémonie assistaient les légats du pape Jean XII, l'archevêque de Mayence, Guillaume, et plusieurs évêques, parmi lesquels l'annaliste saxon signale Landelaus, évêque de Bâle — *Landelao Basiliensi.*[4] Nous ne savons rien de plus, touchant ce prélat.

Le catalogue de Munster l'inscrit après l'évêque Iringus et le fait vivre sous le pape Adrien III (884—885), ce qui est une erreur, en face du texte précis de l'annaliste saxon. Stumpf, Sudan, le P. Voisard assurent que Landelaus était évêque de Bâle en 918, lors de la destruction de Bâle par les Hongrois. Cette hypothèse n'est appuyée sur aucun document et il faut la rejeter jusqu'à plus ample informé. Seule, la date de 961, fixée pour la translation de S. Maurice à Magdebourg, nous paraît authentique et Landelaus était évêque de Bâle en cette mémorable circonstance.

[1] Biographie Universelle, t. X. p. 668. — Alphonse Delbene né à Lyon, fut en 1550 pourvu de l'abbaye d'Hautcomte en Savoie, puis en 1588 nommé évêque d'Alby. Il mourut le 8 février 1608. = [2] Barre Joseph, chanoine régulier de Ste Geneviève, mort à Paris en 1764. Son *histoire générale d'Allemagne,* publiée en 1748, IIe vol. in 4° manque d'exactitude dans les faits; au rapport de la Biogr. Univ., t. III: p. 411. = [3] Coll. reg. Concil., t. XXV. p. 73. — Pertz, Monum. Germ. hist., t. X. p. 361. = [4] Pertz, Monum. Germ. hist., t. VIII. Annalista Saxo.



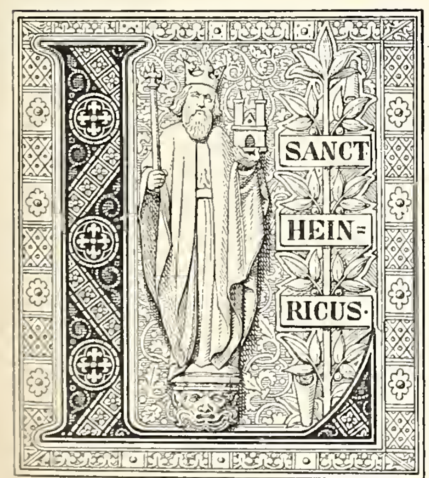


Écusson de la cathédrale de Bâle. Écusson de Moutier-Grandval.

Une statue du portail de la cathédrale de Bâle.

CHAPITRE VII

Le premier prince-évêque de Bâle, Adalbéro II. — Donation du roi Rodolphe III à Adalbéro II, de l'abbaye de Moutier-Grandval et de ses vastes domaines, 999. — L'évêque de Bâle, seigneur temporel d'une grande partie du Jura bernois actuel. — Bâle retourne à l'empire. — Droits de l'évêque à Bâle. — S. Henri, bienfaiteur insigne de l'évêché de Bâle: donation de la forêt de la Hardt, en 1004, des châteaux de Pfeffingen et de Landser. — L'empereur reconstruit la cathédrale de Bâle, consacrée en 1019 par Adalbéro II. — Dons de S. Henri à la cathédrale de Bâle: la table d'or, les grandes reliques, etc.; la cloche de S. Henri. — Autres donations. — Adalbéro II accompagne S. Henri à Rome et assiste à son couronnement, 1014. — Reliques de S. Henri et de Ste Cunégonde à la cathédrale de Bâle: leur culte. — Mort d'Adalbéro II, en 1025.



D'après une statue du portail de la cathédrale de Bâle.

LA ville de Bâle n'appartenait plus alors à l'empire. Lors de la constitution du royaume de la Bourgogne transjurane, toute l'ancienne Rauracie avait été rangée sous le sceptre du nouveau roi, Rodolphe Ier, qui avait placé à Bâle ses extrêmes frontières et sa principale ville de défense du côté de l'Alsace. Schœpflin croit que la prise de possession de cet important territoire eut lieu après la défaite du roi de Germanie, Arnoul, qui dut reconnaître l'indépendance du nouveau souverain, à la diète de Ratisbonne en 894.[1] On trouve encore, en 884, Charles le Gros, confirmant à l'abbaye de Moutier-Grandval les concessions faites à ce monastère par Lothaire. En 891 et en 894, le roi de Germanie, Arnoul, fait acte de souverain à Augst, l'ancienne Augusta Rauracorum:[2] ce qui prouve que Bâle et son territoire faisaient encore partie de l'empire, à cette

[1] Schœpflin, Als. Ill., t. II. p. 5. = [2] Trouillat, Monuments, t. I. p. 120, 122, 123.

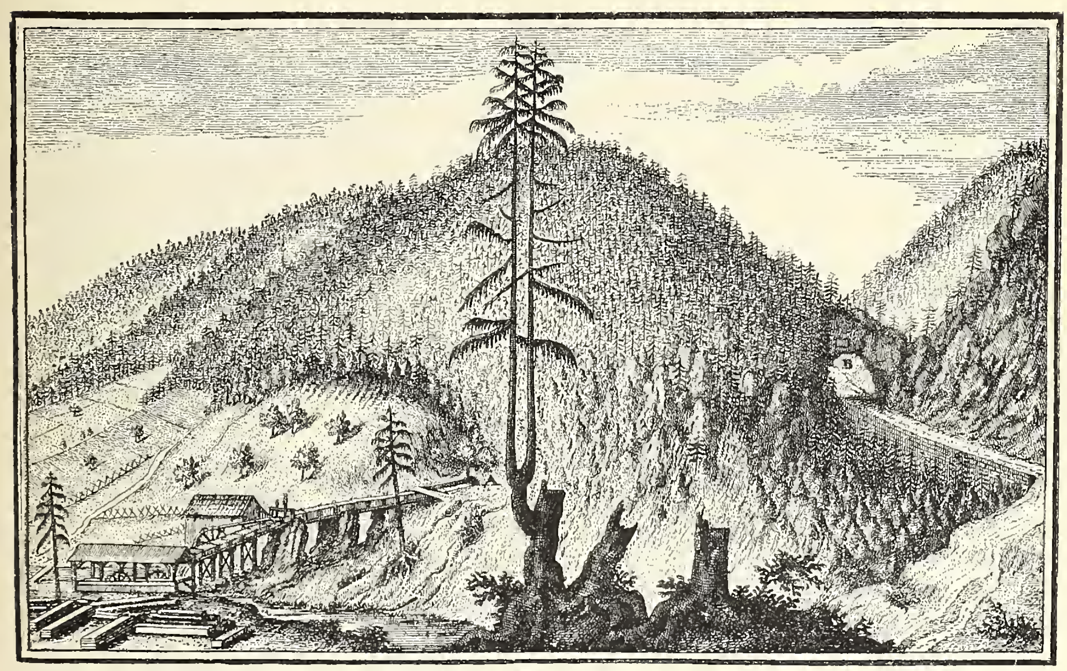
époque; mais, en 912, le chroniqueur de Saint-Gall, racontant les exploits des princes de ce temps, fait aller Rodolphe, le roi de Bourgogne, à Bâle; — Ruodulfus, rex Burgundiæ, ad civitatem Basileam;[1] — plus tard, Rodolphe II dispose en faveur d'un certain Luitfride de l'abbaye de Moutier-Grandval, qui auparavant relevait des empereurs d'Allemagne; après lui, son fils Conrad, troisième roi de la Bourgogne transjurane, restaure Moutier et confirme ses possessions en 962.[2] Tous ces actes attestent la souveraineté de ces princes dans l'ancienne Rauracie, et en particulier à Bâle, sa capitale. L'historien de Conrad le Salique, qui était contemporain de ce prince, et aumônier de l'empereur Henri III, vers 1045, Wippo, reconnait aussi que Bâle appartenait alors à la Bourgogne transjurane: „La ville de Bâle, dit-il, est située à la frontière de la Bourgogne, de l'Allemagne et de la France; elle appartient à la Bourgogne.“[3]

Ce ne fut que sous le règne de Rodolphe III, dernier roi de la Bourgogne transjurane, appelé le pieux pour ses largesses aux églises, que cette ville, relevée de ses ruines, retourna à l'empire. Adalbéro II était alors évêque de Bâle. Etait-il, comme Adalbéro Ier, de la parenté des rois de Bourgogne, l'histoire ne le dit pas, mais les largesses de Rodolphe III envers ce prélat attestent du moins des relations intimes et des services rendus par l'évêque à son souverain. En 999, à la prière de la reine Agiltrude, reconnaissant la fidélité et le dévouement continuel de l'évêque de Bâle, Adalbéro, le roi Rodolphe lui donna l'abbaye de Sainte-Marie et de Saint-Germain appelée Grandval, pour restaurer, relever et enrichir l'évêché de Bâle, si éprouvé par les invasions des hordes barbares qui avaient ravagé Bâle et son territoire. Cette donation faite à Bâle comprenait toutes les possessions et dépendances de l'abbaye;[4] „qu'elle soit désormais, disait le royal donateur, soumise à l'évêque et à son gouvernement, comme elle l'a été à nous même.“ L'année suivante (1000), Rodolphe III confirma cette donation par un acte solennel daté de Bruchsal (grand-duché de Bade). Il déclare dans cette charte, que, pour lui donner plus de force, il a entendu l'empereur Othon III, les évêques de Sion, de Genève et de Lausanne, Conon, comte du palais, et plusieurs autres, aussi bien que ses vassaux, d'accord en tout pour cette donation.[5]

Cet acte important mettait l'évêque de Bâle en possession d'un territoire considérable, sur lequel il avait désormais tous les droits qui appartenaient jusque-là à la couronne. C'est le premier titre authentique qui nous reste du pouvoir temporel des évêques de Bâle. On a dit, et plusieurs historiens ont essayé de prouver, que Charlemagne avait fait de l'évêque de Bâle un prince réunissant la double autorité spirituelle et temporelle. Mais on n'a pu faire à ce sujet que des suppositions vagues et sans fondements. Le fait est qu'aucun document n'a été produit à l'appui de cette assertion. Ce n'est qu'une probabilité. Ce n'est pas à dire que jusqu'à Adalbéro II, les évêques de Bâle aient été sans aucune

[1] Chron. brev. S. Galli apud Ussermann, p. CIX. = [2] Trouillat, t. I. p. 134. = [3] „Ipsa vero civitas (Basilea) ad Burgundiam pertinet.“ Wippo, Vita Conradi Salici, p. 431. Edit. Pistorius. = [4] . . . „Honesto Ageldrudis regine conjugis nostre dilectissime, consentientes suggestui, ob continua Adelberonis, Basiliensis episcopi, ordine disposito fideliter nobis impensa servicia, abbaciam sancte Marie, sanctique Germani, quam Grandemvallem appellant, ad Basiliensem episcopatum diversis ex casibus attenuatum restauracionis aminiculis locupletandum, cum omnibus suis appendiciis integriter donavimus. Sit ergo deinceps ut nobis usque in prefato subdita episcopatui, ejusque reginini, quemcumque Dominus loco eidem præesse concesserit.“ (Codex diplomaticus ecclesiæ Basiliensis, p. 52a, aux archives de l'ancien évêché de Bâle, au château de Porrentruy). = [5] „Sine ullius hominis contradictione, . . . hec nostris vassallis firme per totum consentientibus . . .“ Codex dipl. p. 51b.

autorité temporelle et civile sur leurs ouailles. D'après le capitulaire de Pépin le Bref en 755, les évêques avaient le pouvoir de corriger et de punir, dans leur paroisse, tant les clercs que les laïques. L'article 84 du 7e livre des capitulaires leur conférait l'administration temporelle de leur paroisse.[1] Cette paroisse, où l'évêque avait des attributions administratives et judiciaires, comprenait d'abord la ville de Bâle où s'élevait l'église cathédrale et, qui était chef-lieu diocésain. Ce fut là le premier domaine temporel des évêques de Bâle, leur plus ancien apanage; ce territoire ne dépassait pas une lieue carrée d'étendue.[2] A ces attributions

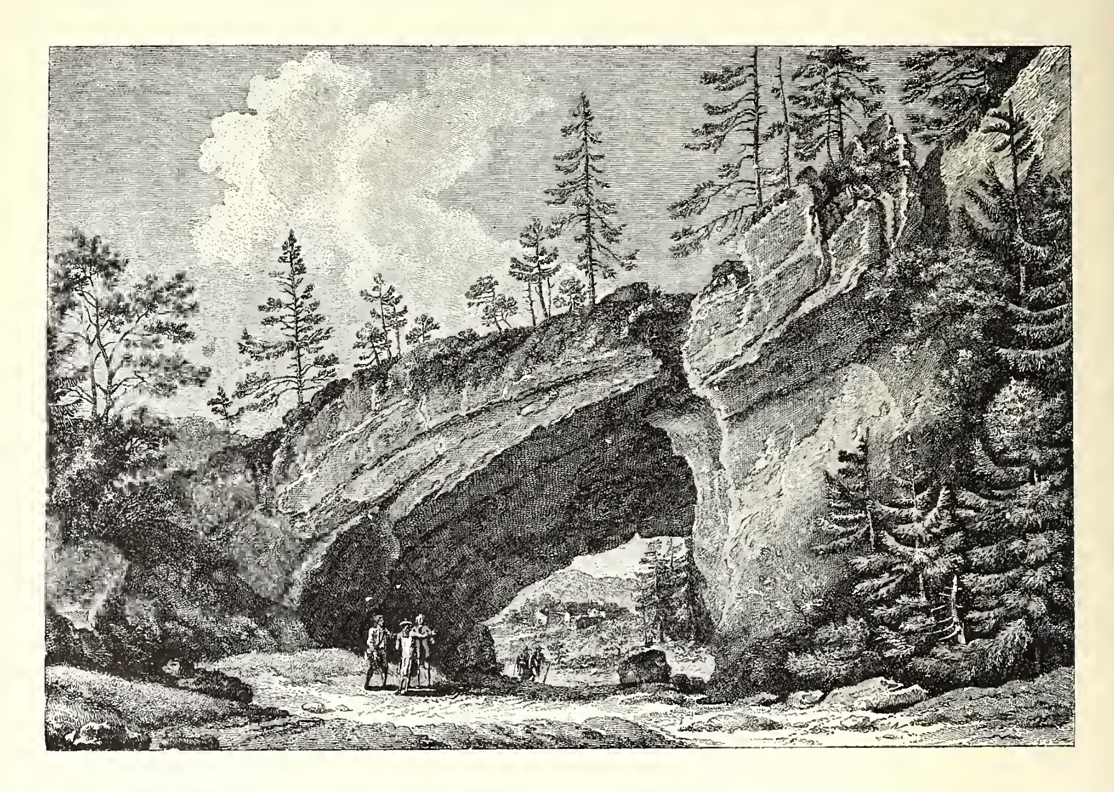


A. URSPRUNG DER BIRS, *In dem Bistum Basel.* B. *Pierreport*
A. SOURCE DE LA BIRSE *dans l'Evêché de Basle* B. *Pierre-Pertuis*
Em. Büchel del. *D. Herrliberger Ex. Cum Priv*

communes aux évêques, les souverains, par faveur, ajontaient quelques prérogatives régaliennes, telles que le droit de monnaie, de chasse, de péages, l'exploitation des mines, l'exemption de certaines prestations en nature ou en argent, la juridiction sur telle abbaye, sur tel territoire non compris dans la paroisse épiscopale. Charlemagne, par son capitulaire promulgué dans le synode de Francfort en 894, veut que les évêques rendent la justice dans leurs paroisses; les comtes aussi sont soumis à la judicature des évêques.[3] Charles le Chauve, en 876, donne aux évêques une autorité politique incontestable, en leur conférant le pouvoir de *missi*

[1] Capitularia regum Francorum apud Baluze, t. I. col. 169. „3. Ut unusquisque episcoporum potestatem habeat in sua parochia, tam de clero quam de regularibus vel secularibus ad corrigendun et emendandum ... — Ut unusquisque episcopus habeat suæ parochiæ potestatem et regat juxta reverentiam singulis competentem et providentiam gerat omnis possessionis, quæ sub ejus est potestate, (col. 1041). — Le 16e article du capitulaire de Louis le Débonnaire en 818, reconnait aux évêques l'administration du temporel de leurs cathédrales. Voir Goldast. Constit. Imper.. III. p. 225. = [2] Voir les limites de Bâle, en 1262. Trouillat, t. II. p. 117. = [3] Baluze, t. I. c. 264.

dominici au siége de leurs cathédrales. Aussi, voit-on, dès cette époque, les évêques assister aux assemblées synodales, en compagnie des rois, des empereurs, et des grands dignitaires de la couronne. Ils doivent envoyer tous les laïques à la guerre; eux mêmes, d'après le décret de l'empereur Louis II, en 867, doivent s'y rendre, à moins qu'ils n'en soient empêchés par une infirmité manifeste.[1] On peut donc affirmer, les preuves en mains, que le pouvoir temporel des évêques de Bâle remonte à ces dispositions générales, prises en faveur de l'épiscopat catholique, par les souverains et, en particulier, par les rois et les empereurs que nous venons de citer.



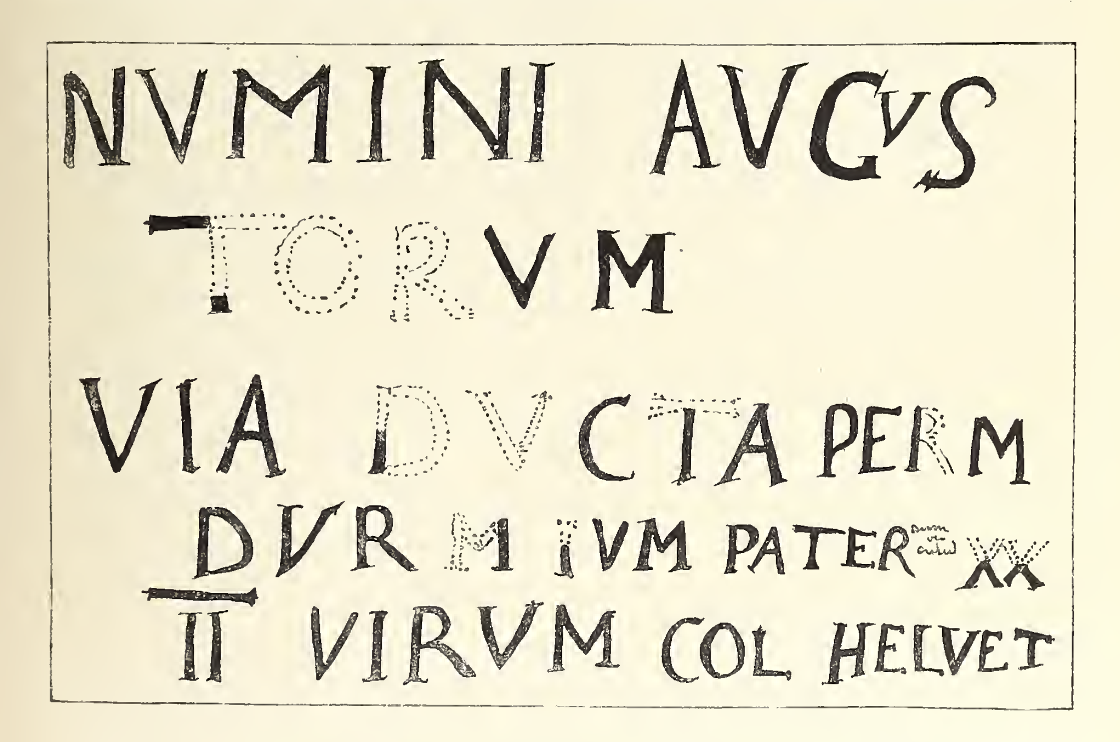
Le chemin taillé par les Romains dans le rocher de Pierre-Pertuis.

Le droit de frapper monnaie fut une des plus anciennes prérogatives temporelles des évêques de Bâle. La bulle du pape Eugène III du 15 mai 1146, qui confirme ce droit à Ortlieb, évêque de Bâle, assure que l'Église de Bâle l'a possédé, dès le commencement de sa fondation jusqu'à cette époque, par la donation des rois et des empereurs.[2]

La donation de Rodolphe III, en faveur d'Adalbéro II, donna à l'autorité temporelle des évêques de Bâle, une importance qu'elle n'avait pas eue jusque-là. Dès lors (999), la suzeraineté de ces prélats s'étendit sur les terres de l'abbaye de Moutier-Grandval, sur ses biens, sur ses gens, vassaux ou serfs: c'était un

[1] Ibid., t. II. col. 242., t. I. col. 496. == [2] „Jus monete in civitate Basilea et in toto episcopatu sicut ipsa ecclesia ab initio sue fundationis, donatione regum et imperatorum hactenus obtinuisse dignoscitur.“ Codex diplom. eccl. Basil., p. 33b et 42. Arch. du château de Porrentruy.

domaine considérable, qui forma, jusqu'en 1792, une des portions les plus importantes de la principauté de Bâle. En 999, lorsque Rodolphe III substitua à sa personne royale, l'évêque Adalbéro II, pour être maître et seigneur de Moutier, l'abbaye comprenait le Sornegau, qui s'étendait depuis Pierre-Pertuis jusqu'aux limites méridionales du Sundgau, soit le bassin hydrographique de la Birse, depuis sa source jusque près de Laufon. Les évêques de Bâle ont conservé le domaine direct de ce territoire important jusqu'à l'extinction de l'ancien évêché.[1] La courtine de Bellelay, détachée de Moutier en 1136, par le prévôt Siginand, entra aussi par la donation de Rodolphe III, dans le domaine temporel des évêques de Bâle. L'église de Saint-Ursanne était une dépendance de Moutier déjà vers le



Inscription romaine sur le rocher de Pierre-Pertuis.

milieu du VIIe siècle:[2] son territoire, formant *la prévôté*, passa, avec Moutier, sous la suzeraineté d'Adalbéro II et de ses successeurs; de même, l'abbaye de Saint-Imier, qui dépendait déjà de Moutier en 884, et, avec elle, les localités de Courtelary, de Sombeval, d'Orvin et de Péry, etc. signalées en 962, qui formèrent plus tard les seigneuries d'Erguel et d'Orvin. Nugerole, sur les bords du lac de Bienne, plus tard Neuveville, Tramelan, et le plateau des Franches-Montagnes, furent également compris dans la donation de Rodolphe III.

De sorte que, par cet acte royal de 999, l'évêque de Bâle se trouva tout à coup seigneur et prince temporel des districts actuels de Moutier, des Franches-Montagnes, de Courtelary, de la Neuveville et d'une portion de l'ancienne prévôté

[1] Voir Trouillat et les preuves, t. II. p. 34 et suiv. = [2] Légende de S. Germain. — Bobolène. — Trouillat. t. I. p. 52.

de Saint-Ursanne, c'est à dire d'une grande partie du Jura bernois.[1] Nous verrons successivement ce domaine s'agrandir par les donations des rois et des empereurs, et par les acquisitions faites par les évêques eux mêmes, suivant les circonstances.

Bâle retourna à l'empire sous le règne de Rodolphe III. Incapable de maintenir son autorité dans son royaume divisé et aux mains des seigneurs, ce monarque, que l'histoire a appelé *le Fainéant*, recourut à l'empereur Henri II, qui était fils de sa sœur Gisèle. Il lui donna la Bourgogne par un traité fait à Mayence, et lui remit des places pour gages de sa promesse.[2] Il le vit ensuite à Strasbourg où il confirma le traité qui avait été fait entre eux. Cette demande irrita les seigneurs bourguignons. Ils ne voulaient point de souverains étrangers et ils craignaient surtout l'empereur, qui était assez puissant pour remettre l'ordre dans l'État et réprimer leurs usurpations. Aussi Henri II ayant voulu pénétrer en Bourgogne, les portes des villes lui furent fermées. Mais Rodolphe III adopta l'empereur et par là, lui assura le royaume. Les seigneurs se révoltèrent aussitôt, et le roi fut réduit à chercher un asile dans les États de son neveu.

Henri II le reçut comme un prince, à qui il devait une grande reconnaissance. Il donna des troupes à l'évêque de Strasbourg, pour le rétablir sur le trône, et les seigneurs bourguignons, ayant été défaits, furent obligés de se soumettre.[3] Mais après la mort de S. Henri, en 1024, ils obligèrent Rodolphe III à révoquer la donation qu'il avait faite de son royaume.

Conrad, duc de Franconie, élu à la place de Henri II, et qui était aussi neveu par alliance de Rodolphe III, par sa femme Gisèle, fille de la sœur du roi, prétendit que cette disposition devait subsister en sa faveur, ou voulut se prévaloir de la faiblesse du roi de Bourgogne, pour l'obliger à en faire une à son profit. Il entra dans ses États avec une armée et s'empara de la ville de Bâle. Les bourguignons s'unirent alors avec leur roi, contre l'empereur Conrad. Les armées étaient en présence, prêtes à combattre, lorsque l'impératrice Gisèle, qui avait suivi son mari, amena le roi et les grands à consentir que le royaume passât à Conrad, après la mort de Rodolphe. Quoique celui-ci ait vécu encore pendant quelques années, les empereurs ont daté, dès lors, leur règne en Bourgogne.[4]

Bâle demeura, depuis, ville impériale, sans cependant que l'évêque de Bâle perdit rien des prérogatives que lui assuraient les capitulaires et le droit coutumier de cette époque. La ville resta, comme elle l'avait toujours été, une mouvance du royaume ou de l'empire, administrée par l'évêque de Bâle, sans être pour autant une ville épiscopale.

L'évêque disposait de toutes les fonctions temporelles, soit seul, soit avec le chapitre. Il nommait l'avoué de Bâle, qui était une des charges les plus importantes, le grand maréchal, le grand chambellan, le grand échanson, le grand porte-plats, le comte du palais épiscopal, qui tous étaient des nobles de l'évêché, attachés à la personne de l'évêque, et pourvus, pour ces offices, de fiefs importants. Les autres offices, à la nomination de l'évêque, dans la ville de Bâle, concernaient la propreté des rues, l'inspection et la police des bâtiments, la police du marché aux fruits, la surveillance des denrées, la police du débit des vins, l'inspection des caves, la perception des péages sur les vins. Le prévôt, le bourgmestre et

[1] Trouillat, Mon., t. II. p. 47. = [2] Ditmari Merseburg, Chronicon, l. 7. = [3] Wippo in vita Conradi Sal. = [4] Voir Dunod, Histoire du second royaume de Bourgogne, t. II. p. 118 et suiv. Dijon 1737. — Guillim. Helvet., l. II. p. 276, et surtout Wippo, vita Conradi Salici apud Pistorium. Rer. germ., t. III. p. 472.

le conseil municipal de Bâle, les maîtres des charrons, des maçons, des boulangers, des ouvriers sur métaux, les percepteurs de l'impôt sur la poix, sur les bois de

Mémoire de Thietmar de Merseburg sur le couronnement d'Henri II,

d'après un manuscrit de la bibliothèque de Dresde.

construction, les quatre crieurs publics, le vidôme, les changeurs, le chef de cuisine, étaient également à la nomination de l'évêque de Bâle, qui a exercé ce droit sans conteste jusqu'à la seconde moitié du XIII[e] siècle. [1]

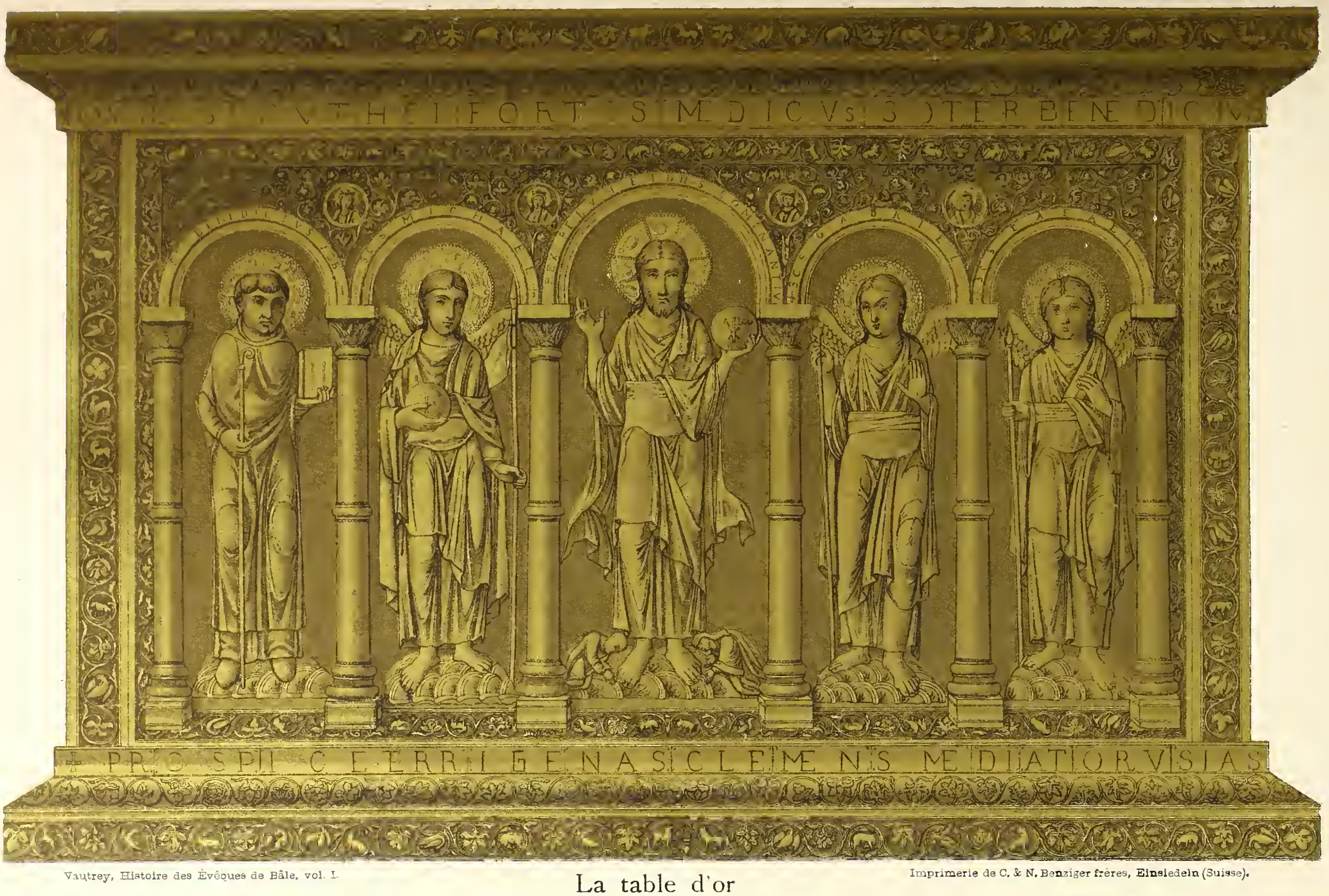
[1] Archives de l'ancien évêché de Bâle. — Livre des fiefs nobles. Trouillat, tome II, p. 30 et suiv.

Tandis que le dernier roi de Bourgogne transmettait à l'évêque de Bâle un important domaine, qui devait constituer une des principales portions de la principauté, l'empereur S. Henri, de son côté, s'affirmait royalement le bienfaiteur et le restaurateur de l'évêché de Bâle, qui avait été ruiné par l'invasion des Hongrois et était tombé dans une extrême pauvreté. [1] L'impérial donateur enrichit d'abord l'église de Bâle d'une immense forêt, nommée la Hardt, située dans la Haute-Alsace. „Les prières, dit-il dans l'acte de donation (1 juillet 1004), du très vénérable évêque de Bâle, Adalbéro, son très cher seigneur — dilectissimo nobis domino Adalberoni Basiliensis ecclesiæ venerabillimo præsuli — l'ont engagé à lui faire cette donation.“ Cette forêt s'étendait le long du Rhin, depuis Bâle jusqu'à la hauteur de Roggenhausen, et de là, jusqu'à Biningen, par Mietersheim, Riedisheim, Habsheim et Blotzheim. [2]

L'année suivante (15 juillet 1005), le saint empereur, sur la demande de son cher Adalbéro, donne à la sainte église de Bâle, érigée en l'honneur de Ste Marie; — sancte Basiliensi ecclesie, sub honore sancte Marie constitute, — certains biens sis à Oeffingen, dans le Brisgau. [3] S. Henri était alors à Bâle, où il s'occupait activement de la reconstruction de la cathédrale de cette ville. [4] Les Hongrois avaient dévasté, ruiné l'ancienne église, en même temps que la cité, en 918; l'historien bâlois, Ulrich Mutius, assure que, le terrain sur lequel se dressait la cathédrale étant sablonneux, l'édifice menaçait de tomber dans le Rhin, qui coulait à ses pieds. S. Henri fit disposer, sur les bords du fleuve, des murailles ayant leurs assises dans le Rhin même et soutenant, de leur masse inébranlable, la terrasse de la cathédrale. Il fit reculer, de quatorze pieds du rivage, la nouvelle église qui fut bâtie de ses deniers, dans de vastes et brillantes proportions, et ornée de deux tours. [5]

La consécration de la cathédrale eut lieu avec une grande solennité, le 11 octobre 1019, en présence de S. Henri et de plusieurs autres princes. L'évêque Adalbéro fit la cérémonie, entouré des évêques de Trèves, de Strasbourg, de Constance, de Genève, de Lausanne et du prélat chapelain de la cour. L'église fut dédiée au Christ ressuscité, à la sainte Croix, à la Vierge Marie, Mère de Dieu, à S. Jean-Baptiste, aux saints apôtres Pierre, Paul, André, Thomas, à tous les apôtres et à tous les saints. Après les rites de la consécration, l'évêque de Bâle fit un sermon sur le respect dû aux choses saintes, sur le droit ecclésiastique de la dîme, et sur l'indulgence qu'il accordait, pour la solennité du jour. Les évêques présents accordèrent également au peuple présent des indulgences qui accrûrent la joie de ce jour. On plaça dans l'autel principal les reliques précieuses données par l'empereur: du sang miraculeux du Sauveur, du bois de la vraie croix, du sépulcre du Christ, des vêtements de la Bienheureuse Vierge Marie, des ossements de S. Pierre, S. Paul, S. André, S. Jean-Baptiste, S. Thomas, S. Maurice, S. Clément, pape, S. Sébastien, S. Cyriaque, S. Boniface, S. Meinrad, S. Cosme, S. Damien, S. Sylvestre, S. Wilibald, Ste Félicité, Ste Julienne, Ste Hélène, Ste Cécile, Ste Agathe, Ste Gertrude et d'autres saints. [6] L'empereur fit encore d'autres présents à la cathédrale qu'il venait d'édifier si magnifiquement. Il avait, dans la chapelle de

[1] J. Trithem., Chron. Hirsaug. ann. 1007. Brev. Basil. man. ante 1461. — On y lit: „. . . præsulatum per atrocissimam Hunnorum persecutionem desolatum. = [2] Codex diplom. eccles. Basil., p. 17. = [3] Ibid. p. 28. = [4] „Actum in Basilea feliciter amen.“ 15 juillet 1005. = [5] Mutius, Ulr. Chron. Germ., l. XXIV. Bâle 1539, in fol. — Épitome hist. Basil. Urstisii, p. 67. = [6] Sudan, Basilea sacra, p. 143.



Vautrey, Histoire des Évêques de Bâle, vol. I.

Imprimerie de C. & N. Benziger frères, Einsiedeln (Suisse).

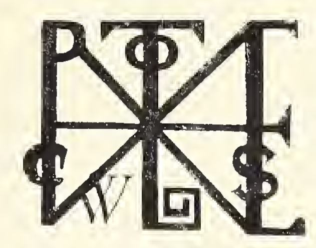
La table d'or

donnée par l'empereur Henri II à la cathédrale de Bâle 1019.

Musée de Cluny.

son palais, un autel d'or, qui était comme un mémorial de sa guérison, obtenue par l'intercession de S. Benoît. Quelque précieux que fût ce monument, il s'en dessaisit en faveur de Notre-Dame de Bâle, dont il devint le plus bel ornement. Malade de la pierre, S. Henri en avait été guéri, au Mont-Cassin, par S. Benoît, qui lui apparut et lui mit dans la main la pierre, cause de ses souffrances.[1] L'empereur, reconnaissant, voulut consacrer le souvenir de sa guérison par une table d'or qui fut enrichie de sculptures et de pierres précieuses. Donné à la cathédrale de Bâle, lors de sa construction,[2] cet autel y fut conservé avec respect jusqu'à l'époque de la réforme en 1529. On le plaçait, comme un retable, sur le grand autel, aux fêtes principales de l'année: Noël, Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, S. Henri, l'Assomption, la Toussaint.[3]

Ce monument précieux de l'art byzantin, déposé aujourd'hui au musée de Cluny à Paris, mesure 95 centimètres de haut sur 178 centimètres de large. La façade, toute en or, est décorée de cinq grandes figures en haut-relief, disposées sous des pleins-cintres qui supposent des piliers à chapiteaux historiés. Chacun de ces pleins-cintres porte, en grandes et belles lettres repoussées en relief, le nom de



Monogramme de l'empereur Henri II.

la figure qu'il renferme. Le Rédempteur, *Rex regum et Dominus Dominantium*, occupe le cintre du milieu, plus élevé que les autres; il est en action de bénir: le pouce, l'index et le medium de la main droite sont levés, l'annulaire et le petit doigt restant pliés. Dans la main gauche, il porte le globe, sur lequel, entre l'alpha et l'oméga, se trouve le monogramme de la phrase: *Principium et finis Christus est.* Les pieds nus reposent sur une sorte de monticule, sur lequel sont agenouillées les figures de S. Henri et de l'impératrice Cunégonde, prosternées et dans l'attitude de l'adoration. A la droite du Christ, est l'archange Michel, puis S. Benoît; à sa gauche, sont les archanges Gabriel et Raphael, représentés vêtus et les ailes déployées. Les têtes sont nimbées et les nimbes sont rehaussés de pierreries montées en relief; celui du Christ est crucigère et également relevé de pierres précieuses. Deux des archanges, Gabriel et Raphaël, tiennent en main le bâton, symbole de leur divin ministère. S. Michel porte la lance avec sa banderole, emblème de la défaite du dragon infernal, et, dans sa main, le globe orné de la croix, signe de la rédemption. S. Benoît tient à la main droite la crosse,

[1] Siffrid. rerum germ. script., Ratisbonne 1731. — Magnum chronicon Belg. = [2] Sudan, Basilea sacra, p. 142. Urstisii Epit. p. 68. = [3] „Ordinatum est per capitulum, quod aurea tabula in subsequentibus festis ad summum altare et non aliter . . . in festis Natalis, Pasce, Pentecostes, Corporis Christi, Henrici imperatoris, Assumtionis Marie, in Dedicatione omnium sanctorum.“ Décision du chapitre fixée à l'autel d'or.

emblême de sa dignité abbatiale, et dans sa gauche, le livre de la règle donnée par lui à son ordre, dont il porte le costume.

Au-dessus des voûtes, sur le fronton, se trouvent personnifiées les quatre vertus cardinales, la Prudence, la Justice, la Tempérance et la Force. Le long de la frise supérieure et du soubassement, on lit cette inscription, gravée en magnifiques caractères du temps:

Quis sicut Hel fortis medicus Soter Benedictus,
Prospice terrigenas clemens mediator usias.

Inscription latine, entremêlée de mots grecs et hébreux: *Qui est comme Dieu, fort, médecin, Sauveur? Benoît, jette un regard clément, médiateur, sur les souffrances terrestres.* Prise mot à mot, cette inscription fait une allusion directe au nom de chacun des personnages du monument. *Quis sicut Hel,* est en effet la traduction fidèle du nom Michael, *fortis* se rapporte à Gabriel, dont le nom signifie littéralement force de Dieu; *medicus* à Raphael, médecin de Dieu; *Soter* et *Benedictus* représentent l'un le Seigneur, l'autre S. Benoît. L'inscription a donc un double sens et, en même temps qu'elle exprime une invocation directe à S. Benoît, elle s'adresse également au Seigneur et aux trois archanges qui l'accompagnent.

Toute la face antérieure de l'autel est en or fin; les figures, ornements d'architecture et autres, ainsi que les légendes, sont repoussés en relief. La façade repose sur un fond de bois de cèdre de 10 décimètres d'épaisseur, et le poids de l'or est d'au moins 25 marcs. Wurstisen, dans sa chronique de Bâle, à la fin du XVIe siècle, en portait la valeur intrinsèque à 7000 écus ou couronnes d'or, ce qui équivaudrait à peu près à 40000 francs de notre monnaie. En 1838, l'académie des beaux arts de Milan estima l'autel de Bâle 150000 livres. Elle attribua cette œuvre d'art à l'école lombarde. La société des antiquaires de Londres fut de cet avis, tout en y reconnaissant une influence byzantine, en raison du caractère des ornements et de l'emploi de mots grecs, ainsi que du monogramme grec du globe que le Christ tient en main.

Ce précieux monument fut enfoui à l'époque de la réformation, en 1529, avec les autres joyaux du trésor, dans un des caveaux de la cathédrale; il y demeura jusqu'en 1834, sans que le secret qui le protégea durant trois siècles, ait été trahi. Lors de la séparation de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, l'autel d'or échut à Bâle-Campagne, qui le vendit aux enchères publiques à Liestal, le 23 mai 1836. M. Handmann, orfèvre de la ville, puis M. le colonel Theubet de Porrentruy, en devinrent propriétaires. Ce dernier en consentit la cession et la vente au gouvernement français, qui le plaça au musée de Cluny à Paris, où on le voit aujourd'hui. Cette vente, faite pour 40000 francs, fut autorisée par le ministre d'État, le 10 juin 1854.[1]

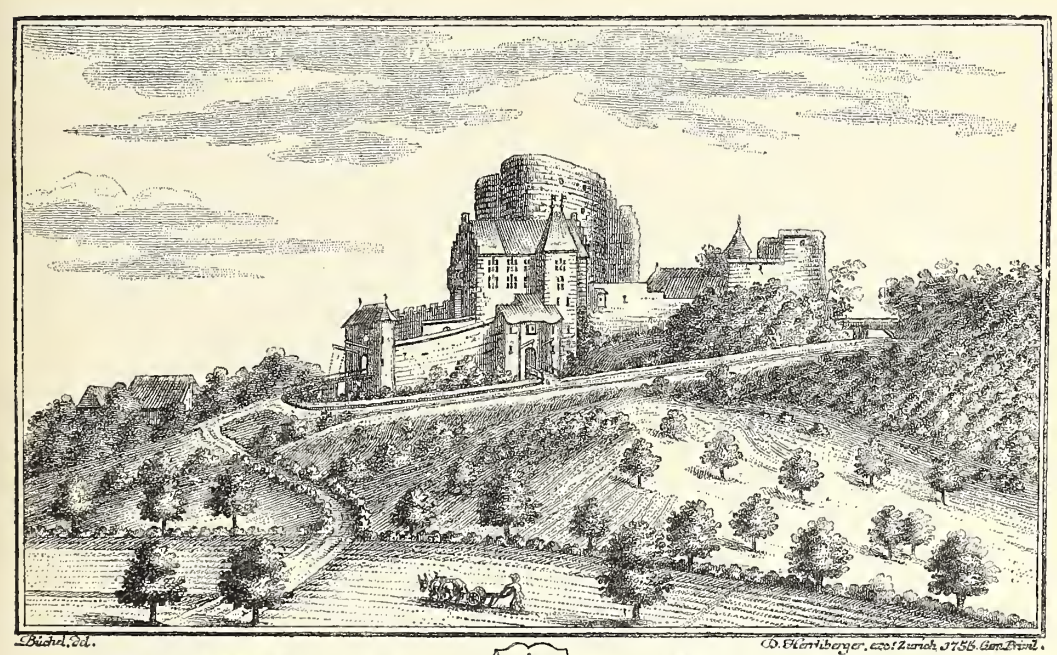
Avec la table d'or, S. Henri fit présent à sa cathédrale de Bâle d'une couronne de vermeil destinée à être suspendue dans le chœur; elle portait des lumières et le disputait en éclat à l'autel d'or.[2] L'empereur donna encore une croix d'or, couverte de pierres précieuses, renfermant du sang de Notre Seigneur et un morceau de la vraie croix; — un encensoir d'or; — une chasuble très riche portant des aigles brodées en or; — un trône impérial incrusté d'or, d'argent et d'ivoire; — un

[1] Voir catalogue du musée de Cluny, p. 361. = [2] „Coronam auream, quæ a facie ipsius altaris elevata, cum ipso cristata cereis, fronte superba disputat claritate." Brev. Bas. ante 1461 in festo S. Henrici.

vêtement de sacre avec le manteau impérial.[1] S. Henri mit le comble à ses libéralités en faisant don d'une grande cloche, qui porta son nom — *Henricianam* appellant. — Refondue en 1494, le jour de S. Albain, on y plaça cette inscription:

Ecclesiam hanc reparas Cæsar Henrice ruentem,
Hæc tibi et uxori me dat, vocor et *Theodolus.*

La cloche impériale pesait 5200 livres. — Fondue en 1565, elle fut refaite le 15 septembre de cette année et augmentée de 600 livres. Au siècle dernier, on l'appelait *die Mus-Glocke,* parce qu'on la sonnait à dix heures du matin, pour avertir les pauvres d'aller recueillir leurs aumônes.[2]



PFEFFINGEN. Schloſs im Bistum Basel — PFEFFINGUE Château dans l'Eveché de Bâle.

S. Henri assura en outre le service de la cathédrale par d'importantes donations. Wurstisen mentionne les châteaux de Pfeffingen et de Landser, qui furent donnés par l'empereur à la sainte église de Bâle.[3] Déjà en 1008, Henri II avait accordé à l'évêque Adalbéro le droit de chasse dans de vastes forêts du Brisgau.

La même année, Byrtilon, comte du Brisgau, donna le monastère de Sulzburg à l'église de Dieu, construite à Bâle en l'honneur de la sainte Mère de Dieu, Marie. Ce convent de religieuses avait été fondé par ce pieux donateur en 993, en l'honneur de S. Cyriaque, martyr, à Sulzburg (dans le Brisgau, à $2^1/_2$ lieues de Fribourg). Il avait été doté la même année par le roi Othon III et par S. Henri,

---

[1] Basilea sacra. p. 144. — Wurstisen (Epit. hist. Bas. p. 69) dit que ce manteau impérial fut acheté en 1529 par le margrave de Baden et que la couronne avait déjà été convertie en argent par les évêques de Bâle. = [2] Script. rer. Basil. minores, t. I. præfatio J. H. Brucker, Basil. 1752. = [3] Epit. Hist. Bas., p. 68. Stumpf. — J. Trith. (chron. Hirsaug) dit: „ . . . conferens ei multas possessiones, vicos, castella, census et proventus." Ad ann. 1007.

en 1004.[1] Ce monastère fit dès lors partie des possessions de l'Église de Bâle, et il figure, sous le nom de *claustrum de Sulceberch,* dans une bulle d'Innocent II, du 14 avril 1139.[2] Quoique dans le diocèse de Constance, Sulzburg était soumis à la juridiction spirituelle et temporelle de l'évêque de Bâle. Aussi, est-ce avec l'approbation de ce prélat, supérieur direct de la maison, que ce monastère fut supprimé en 1521 et 1522, à cause de désordres qui s'y étaient introduits.[3]

Toutes ces donations montrent l'estime et le respect qui environnaient l'évêque de Bâle. S. Henri lui témoignait une affection spéciale; aussi, le voyons-nous souvent à Bâle, où il aimait à rencontrer le vénérable Adalbéro. Outre sa présence à la consécration solennelle de la cathédrale en 1019, les actes signalent la présence à Bâle de l'impérial protecteur du diocèse, en 1005, en 1016, après une entrevue à Strasbourg entre l'empereur et Rodolphe III, roi de Bourgogne, qui lui remit, contre une forte somme d'argent, la primauté de Bourgogne. Le chroniqueur



Sceau de l'empereur Henri II.

saxon nous apprend que, de Strasbourg, S. Henri se dirigea sur la ville de Bâle avec une armée. Deux ans après, en 1018, l'empereur, au témoignage du même historien, se rendit à Bâle — Basulam civitatem veniens — d'où il passa en Bourgogne avec ses troupes.[4] L'évêque de Bâle accompagna, à son tour, S. Henri dans son voyage à Rome, lors du couronnement de l'empereur par le pape Benoît VIII, le 24 février 1014. On trouve le nom et la signature d'Adalbéro, évêque de Bâle — Ego Adalberus, Basiliensis episcopus subscripsi — dans un diplôme impérial qui fut dressé à Rome, à cette occasion, en faveur de l'Église romaine, et qui confirmait les donations faites au Saint Siége par Pépin, Charlemagne, Louis le Pieux et les Othon.[5]

Adalbéro figure aussi parmi les pères du concile de Francfort qui se tint en 1007, en présence de S. Henri. C'est dans cette assemblée que fut érigé l'évêché

[1] Trouillat, t. I. p. 137, 144. = [2] Ibid. p. 271. = [3] Dictionnaire de Moréri, t. VI. p. 576. = [4] Ex chron. Saxon. apud Bouquet, rec. des hist., t. X. p. 230, 231. = [5] Baronius, Annales ecclesiastici, t. XI. p. 47. — Adlzreiller, Ann. Boiorum, t. I. p. 396.

de Bamberg. Lorsque le saint empereur entra dans l'assemblée où siégeait l'évêque de Bâle, il commença à se prosterner devant les pères du concile; l'archevêque de Mayence se hâta de le relever. S. Henri exprima ensuite son désir ardent de voir un évêché érigé à Bamberg. La discussion s'engagea sur cette importante question. Lorsque le prince voyait de l'hésitation parmi les vénérables prélats, il allait se prosterner devant eux, espérant, par ce moyen, les amener à ce qu'il souhaitait. Les évêques furent de son avis et l'évêché de Bamberg fut constitué. La lettre de confirmation donnée par le pape Jean XVIII, fut signée par trente-cinq prélats. Adalbéro fut du nombre des évêques qui donnèrent leur suffrage à l'érection de ce nouveau siége.[1] Ce fut dans la cathédrale de Bamberg que S. Henri fut inhumé avec grande pompe. Il était mort à Grône, en Saxe, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1024, à l'âge de cinquante-deux ans.[2]



Henri II et Cunégonde, fondateurs d'églises. Adalbert, diacre.

Bibliothèque de Bamberg.

Les bienfaits dont ce grand empereur avait comblé l'Église de Bâle firent vénérer sa mémoire, dans la ville où il avait élevé la splendide cathédrale de Notre-Dame, et dans tout le diocèse. En 1347, des reliques insignes de S. Henri et de Ste Cunégonde furent accordées par le chapitre de Bamberg à l'Église de Bâle, qui leur fit une réception solennelle. Suivant le récit qui nous a été conservé par les anciens bréviaires du diocèse (1461 et 1515), le gardien des reliques de la cathédrale fut député à Bamberg par l'évêque de Bâle, Jean de Munsingen, pour solliciter du chapitre de cette ville, quelques reliques de S. Henri et de Ste Cunégonde. Les chanoines accueillirent favorablement cette demande et remirent aux messagers de Bâle, le bras droit de S. Henri et celui de Ste Cunégonde, avec une lettre qui a été conservée dans nos archives et qui mérite d'être connue:

[1] Ademari hist., l. III. apud Pertz, Monum. Germ., t. VI. p. 795. — [2] L'Art de vérifier les dates, p. 440.

„Aux excellents seigneurs Turing de Ramstein, prévôt, Walther de Klingen, doyen, et à tout le chapitre de la sainte Église de Bâle, Marquard de Randeck, prevôt, le plus petit des docteurs ès décrets, Frédéric de Hohenloch, doyen, et tout le chapitre de l'Église de Bamberg, fils du saint empereur Henri et de St[e] Cunégonde, offrent avec empressement leurs dévotes prières dans le Christ.

„Une joie ineffable a retenti dans nos cœurs et nos entrailles ont tressailli d'allégresse, parce que Vos Révérences, aussi bien que le Révérend Père en Christ, le Seigneur Jean, le digne évêque de votre sainte Église de Bâle, et son clergé saint, et les citoyens fidèles, et le peuple dévot, vous avez décidé de férier et de célébrer une fête spéciale instituée en l'honneur de notre très saint confesseur et patron, le bienheureux Henri, qui a restauré votre cathédrale de Bâle détruite, renversée et désolée par les ennemis de la croix du Christ, et l'a rétablie dans son état primitif, et aussi en l'honneur de sa très sainte épouse, St[e] Cunégonde, vierge. Vous demandez avec instance que nous vous accordions pour votre sainte Église de Bâle, par les soins de discrète personne, le seigneur Henri de Nordelingen, des reliques vénérables de notre très saint père et fondateur, le bienheureux Henri et de sa très heureuse épouse, St[e] Cunégonde.

„Ne pouvant, et ne devant pas repousser tout à fait votre pieuse, dévote et digne supplique, nous vous faisons savoir par cette lettre que pour l'exaltation de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont le nom est au-dessus de tous les noms, pour augmenter la vénération due à notre très saint père et fondateur Henri, et à sa bienheureuse épouse, St[e] Cunégonde, nous avons résolu de vous octroyer à vous, et à votre Église, des reliques de S. Henri, prises par nous de son bras droit, et des reliques de St[e] Cunégonde, extraites également de son bras droit, dont les corps reposent et sont conservés honorablement dans notre église. Le dévot et honorable seigneur Eberhart dit de Jeuh, notre cher confrère et chanoine, et l'honorable Henri ci-dessus nommé ont reçu ces vénérables reliques et vous les remettront exactement.

„Nous vous prions instamment de recevoir honorablement et solennellement nos patrons, le saint césar Henri et l'impératrice St[e] Cunégonde, et de les faire vénérer dans votre ville et dans votre diocèse par tous les fidèles du Christ, au chant des hymnes et des cantiques. Vous ferez aussi chanter leur office nouveau (historias novas) que nous vous envoyons avec les présentes, et que nous chantons dans notre chœur. Nous devons nous sentir surtout attachés aux saints à qui nous recourons dans nos tribulations et qui nous ont comblés de bienfaits. Que le Seigneur, par les mérites de nos patrons et des vôtres, vous accorde la félicité éternelle. — Donnée la veille de la Nativité de la Bienheureuse Vierge, sous le sceau ordinaire de notre église." [1]

Les saintes reliques furent accompagnées jusqu'aux portes de Bamberg par le clergé et le peuple. Le prévôt et les bourgeois envoyèrent en avant un messager à Nuremberg, porteur d'une lettre adressée au prévôt, au bourgmestre et au conseil de cette ville, au curé de Saint-Sébolt, et à celui de Saint-Laurent, qui les avertissait de recevoir et d'accompagner aussi ces reliques, avec toute la vénération possible, lorsqu'elles arriveraient au milieu d'eux (11 septembre 1347). Même lettre à tous les curés, vicaires, recteurs des églises, et à tous les fidèles en général, pour rendre les honneurs convenables, partout où les reliques de S. Henri et

[1] Trouillat, Monuments, t. III. p. 595.



La porte de S. Gall de la cathédrale de Bâle.

de Ste Cunégonde passeraient (14 septembre 1347).[1] Les envoyés du chapitre de Bamberg arrivèrent à Bâle, avec leur précieux dépôt, le 4 novembre 1347. L'évêque de Bâle, le clergé, avec ses plus riches ornements, tout le peuple, se portèrent au-devant des saintes reliques jusqu'au-delà du ban de la ville, avec les croix, les chandeliers, les châsses des saints, au son de toutes les cloches, au chant des cantiques d'allégresse, et conduisirent, avec ce pompeux cortége, les vénérables reliques à la cathédrale.[2] On décida, en même temps, que désormais, on célébrerait, dans l'église de Bâle, la fête de cette mémorable translation, chaque année, le dimanche après la Toussaint, sous le rite double.[3] En outre, il fut arrêté par le chapitre que la fête de S. Henri et de Ste Cunégonde, qui jusqu'alors n'avait été célébrée que sous le rite simple, serait élevée au rang des grandes solennités et serait l'objet d'une double fête. Le jour de S. Henri, il y avait procession des saintes reliques à la cathédrale, indulgences, assistance des pieuses confréries des fidèles avec leurs cierges; les lustres et les candélabres de l'église étaient allumés comme aux plus grandes fêtes.[4]

Les anciens bréviaires du diocèse renferment encore les offices *nouveaux* (novas historias) envoyés à Bâle par le chapitre de Bamberg. Antiennes, hymnes, leçons, tout est propre au grand et saint empereur et à sa chaste épouse. A l'office de S. Henri, la mémoire de Ste Cunégonde suit l'oraison du saint empereur, et de même à la fête de la pieuse impératrice. Le *Proprium Basiliense* de 1697 contient la fête de S. Henri, sous le rite *double de première classe avec octave.* Le *Proprium* de 1875 l'inscrit, comme patron secondaire du diocèse de Bâle, avec le rite double de deuxième classe.

S. Henri avait une chapelle à la cathédrale de Bâle.[5] A l'entrée de la bibliothèque du chapitre, on lisait ces vers qui exprimaient la reconnaissance de l'Église de Bâle pour son impérial bienfaiteur, appelé à juste titre le restaurateur et le second fondateur du diocèse.

O Henrice nobilis,
Clero valde utilis,
Corde semper humilis:
Ecclesiam fundasti,
Auream tu tabulam
Devote obtulisti;
Dotans hanc ecclesiam
Mire erexisti, etc.[6]

Du monument élevé par S. Henri à la gloire de la Bienheureuse Vierge Marie, de la splendide cathédrale de Bâle inaugurée par l'empereur lui-même, le 11 octobre 1019, il ne reste que la porte de S. Gall, au côté nord de l'église: elle est ornée des statues des évangélistes, de S. Jean-Baptiste et d'autres saints; sur la porte, en relief, on voit les vierges sages et les vierges folles; sur les côtés dans six niches, les œuvres de miséricorde; tout en haut, le Christ sur son trône et les anges du jugement dernier. Devenue la proie des flammes en 1185, la cathédrale fut restaurée, puis détruite presque entièrement par le tremblement de terre de

[1] Ibid. p. 849. = [2] Bréviaire de Bâle MS. de 1461 à la fête de la translation des reliques de S. Henri et de Ste Cunégonde, le premier dimanche après la Toussaint. = [3] Voir le nécrologe de la cathédrale de Bâle *ad II nonas novembris.* = [4] Trouillat, t. III., p. 599. = [5] Le *liber marcarum* de 1441 inscrit pour 3 marcs *cappellanus sancti Heinrici imperatoris.* = [6] Urstisius, Épitome, p. 69.

1356. On la reconstruisit en style gothique, et sur la façade principale, on plaça la statue de l'empereur S. Henri, que l'on voit encore aujourd'hui.

L'évêque de Bâle, Adalbéro II, ne survécut que quelques mois à son impérial bienfaiteur. Le biographe Wippo, dans sa vie de Conrad le Salique, dont il était chapelain, atteste que la ville de Bâle était depuis trois mois sans évêque, quand le roi de Germanie y entra. Or, aux termes d'un diplôme en faveur de Murbach, daté de Bâle, Conrad le Salique était dans cette ville le 23 juin 1025. L'évêque Adalbéro était donc mort dans le courant de mars de la même année, soit huit mois après S. Henri.

Adalbéro II est une des grandes figures de l'Église de Bâle. Comme Waldo et Hatton, d'illustre mémoire, il entra dans les conseils et fut parmi les familiers de l'empereur d'Allemagne. Le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, lui fit une principauté par d'importantes donations, et S. Henri lui bâtit une cathédrale splendide et lui prodigua les marques de sa générosité. Sous son administration réparatrice, Adalbéro II releva les ruines faites par les invasions précédentes et affermit pour des siècles l'autorité de l'évêque de Bâle.

Adalbéro II, mort dans le courant de mars 1025, fut enterré dans la crypte inférieure de la cathédrale, comme l'attestait le *liber vitæ* du chapitre de Bâle.[1] Il avait régné environ vingt-six ans, de 999 à 1025. Quelques historiens, M. Trouillat entre autres, ont partagé entre deux évêques du nom d'Adalbéro, se succédant sans interruption, la période de 999 à 1025, que nous attribuons au seul Adalbéro II. Ils se basent, pour appuyer leur assertion, sur un titre de l'an 1008, que l'archichapelain de l'évêque Adalbéro a daté, comme suit: „*Scripta Anno V. Kal. April. . . .*" On a cru voir dans cette formule, la *cinquième année* de l'épiscopat d'Adalbéro, ce qui faisait croire que l'évêque Adalbéro mentionné en 999, était mort en 1003. Rien ne justifie ce mode de compter; aucun document historique ne parle de *trois* Adalbéro; le catalogue des évêques de Bâle, de Munster, qui est contemporain de ces personnages, puisqu'il n'est pas inférieur à 1070, ne porte que deux *Adalbéro* avant *Odalricus* ou Ulrich, qui a succédé à Adalbéro II.[2] Il faut tout simplement remarquer que le secrétaire de l'évêque, voulant donner à l'acte dressé par lui une date exacte, selon l'usage de la chancellerie d'alors, après avoir posé le mot *Scripta,* plaça inconsidérément l'année *Anno,* en oubliant le jour et le mois; il répare aussitôt son erreur, en mettant *V. Kal. April.,* ce qui veut dire le *28 mars;* — et ce n'est qu'après cette date, exactement écrite, qu'il en vint à l'année *Anno mill. VIII.* Le scribe oublia d'effacer le mot *Anno,* placé précédemment et prématurément. Il n'a fallu que cette erreur du copiste pour dédoubler indûment le glorieux règne d'Adalbéro II.

Du reste, M. Trouillat, oubliant son inscription des *trois* Adalbéro, à la page XCVI de son 1er volume, ne voit plus, à la page 150, dans le *Scripta Anno V. Kal.* que le 5e jour des calendes d'avril, et il inscrit ce fameux acte sous la date du *28 mars 1008.*

Nous n'avons pas rapporté la donation de l'abbaye de Saint-Blaise, faite à l'évêque Adalbéro par Conrad le Salique, le 14 mai 1025, parce que l'acte de

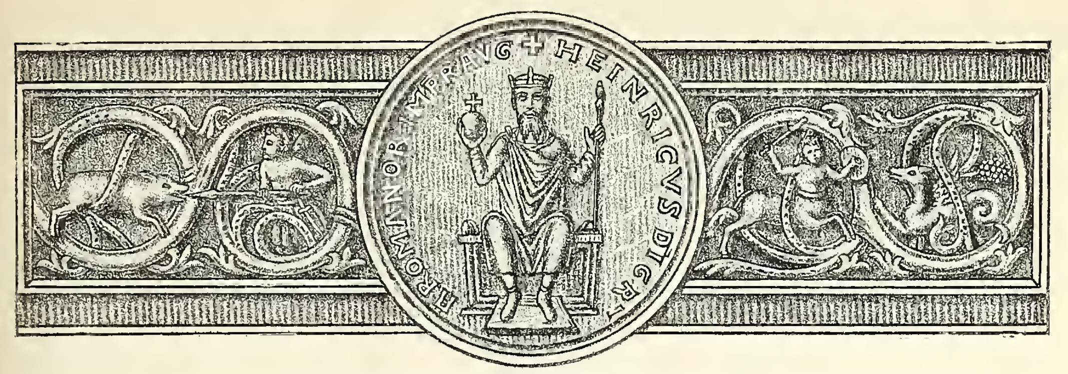
[1] „Ille Adalbero situs est in crypta posteriori Ecclesiæ Basiliensis, ut in annuo suo libro vitæ inscripto legitur." Nicolai Gerung dicti Blauenstein Epit. Episc. Basil. — [2] Le catalogue de Nicolas Gerung qui était chapelain de la cathédrale († 1438) et avait en mains des documents de cette époque, ne mentionne que les deux Adalbéro.

cette importante donation nous paraît apocryphe et fabriqué après coup. Ce titre, publié d'abord par Martin Gerbert, dans le *codex diplomaticus* de l'histoire de la Forêt noire (t. III. p. 21) parut à ce savant religieux, entaché de fausseté. M. Trouillat le jugea authentique et l'inséra comme tel dans le 1er volume des *Monuments,* pag. 155. Plusieurs signes attestent la falsification de cet acte. Conrad le Salique, le donateur, prend le titre d'empereur auguste des Romains, (Romanorum imperator augustus) et Gisèle, sa femme, s'appelle impératrice (imperatricis); or, l'acte est du 14 mai 1025 et Conrad le Salique ne fut couronné empereur à Rome que le 26 mars 1027.[1] Comme roi de Germanie, le règne de Conrad ne commença que le 8 septembre 1024, et le diplôme dont nous parlons porte la *deuxième* année du règne de Conrad au 14 mai 1025. Un diplôme authentique de Conrad II, du 23 juin de la même année, porte très bien *Chunradus rex* et est daté de la 1re année du règne de Conrad.[2] Enfin l'évêque Adalbéro était mort en mars 1025, et il n'en figure pas moins comme vivant dans l'acte du 14 mai 1025. L'abbaye de Saint-Blaise fut en effet soumise à l'avocatie de l'évêque de Bâle durant le XIe siècle; est-ce par un effet de la libéralité de S. Henri ou de son successeur Conrad II, les documents nous manquent à cet égard. Nous trouvons seulement une chronique du XIIe siècle conservée à Saint-Blaise qui portait que „en 1025, le couvent de Saint-Blaise fut livré à l'évêque de Bâle".[3] Le fait a existé, mais il ne peut avoir pour garant un diplôme falsifié.

[1] L'art de vérifier les dates, p. 440. = [2] Voir Trouillat, t. I. p. 158, 159. = [3] „1025. Hoc anno Cella S. Blasii Basiliensi episcopo traditur." Trouillat, t. I. p. 157.



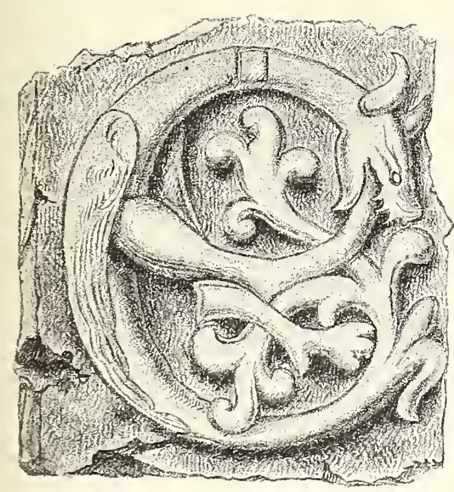
Sceau de la ville de Bâle,
2/3 de grandeur naturelle.



Le sceau de l'empereur Henri III.
Archives nationales intimes à Berlin.

CHAPITRE VIII

Bâle prise par Conrad II, le Salique, 1025. — Udalric, évêque de Bâle, vice-chancelier de l'empereur, 1025—1040. — Conrad II donne à l'Église de Bâle des mines d'argent dans le Brisgau, 1028. — Udalric jure la Trêve de Dieu à Montriond en 1036. — Fondation de l'église de S. Léonard à Bâle, 1033. — Théoderic, évêque de Bâle, 1041. — L'empereur Henri III le Noir donne à l'Eglise de Bâle le comté d'Augusta, 1041 ; il fonde à la cathédrale de Bâle l'anniversaire de S. Bruno, son oncle, 1048. — Le prévôt du chapitre de Bâle, Théoderic évêque de Verdun, 1047—1089.



Initiale du X. siècle, 2. moitie.

CONRAD II, surnommé le Salique, succéda à S. Henri. Sacré le 8 septembre 1024 à Aix-la-Chapelle, comme roi de Germanie, il voulut en même temps se mettre en possession du royaume de la Bourgogne transjurane, que Rodolphe III avait donné à S. Henri. Conrad II était aussi neveu de Rodolphe, dont il avait épousé la nièce Gisèle, fille de sa sœur Gerberge. Mais Rodolphe, sur les instances des seigneurs de sa cour, révoqua la donation faite à Henri II. Conrad le Salique s'empressa de pénétrer avec une armée dans le royaume de Rodolphe et de s'emparer de la ville de Bâle. [1] A son arrivée, l'évêque Adalbéro II était mort depuis trois mois: on était en juin de l'an 1025. Le roi et la reine pourvurent aussitôt à son remplacement: un noble clerc du nom d'Udalric leur offrit une immense somme d'argent pour être promu à l'épiscopat. Ils acceptèrent cette offre simoniaque et le clerc fut nommé évêque de Bâle. Plus tard, le roi se repentit de cet acte coupable et il fit vœu de ne jamais accepter d'argent pour un évêché ou une abbaye: ce qu'il observa assez exactement. [2]

---

[1] Histoire du second royaume de Bourgogne par Dunod, t. II. p. 119. — [2] Wippo, vita Conradi II apud Pist., t. III. p. 431.

Tel est le récit du chapelain royal, témoin oculaire et très digne de foi. Le nouvel évêque de Bâle, Udalric, dut sans doute se laver de la tache simoniaque dont sa nomination était souillée, car nous le trouvons durant quinze années qualifié et traité comme le pasteur légitime et orthodoxe du diocèse de Bâle. Il remplissait en même temps, auprès de Conrad le Salique les fonctions importantes de vice-chancelier. Déjà avant son élection, en 1024 (9 septembre), il figure comme vice-chancelier, dans un acte de Conrad II en faveur de l'abbaye de Payerne, daté de Mayence. [1] Puis à Bâle, il dresse un diplôme en faveur de l'abbaye de Murbach, à laquelle le roi de Germanie rend les possessions annexées par S. Henri aux domaines de l'évêque de Bâle (23 juin 1025). [2] Le 15 juillet de la même année, il est à Spire où il agit encore comme vice-chancelier — Udalricus Cancellarius vice Aribonis archicapellani recognovi —. [3] En 1027 (19 août), à Zurich, il signe un diplôme en faveur de l'abbaye d'Einsiedeln; [4] l'année suivante il est à Aix-la-Chapelle avec l'empereur, agissant toujours comme vice-chancelier (2 mai 1028); [5] — en 1030 (5 avril), il écrit à Ingelheim, [6] enfin, en 1032, à Strasbourg, il dresse encore un diplôme comme vice-chancelier de l'empire. [7]

Cette haute position auprès de l'empereur donnait à l'évêque de Bâle un crédit dont il usa pour enrichir son église. En 1028, il obtint de Conrad le Salique, qui était alors à Pollingen, en Bavière, la concession des mines d'argent situées dans le Brisgau et ailleurs. [8] C'était à la pieuse intervention de sa chère épouse, l'impératrice Gisèle, de son très cher fils, le roi Henri, et du seigneur Odalric, vénérable évêque de la sainte Église de Bâle, que l'empereur consentit à accorder et à transférer pour toujours à cette Église tous les droits qu'il pouvait avoir sur ces mines. [9] Il paraît que cette donation avait une grande valeur, car les évêques de Bâle prirent soin de la faire confirmer de nouveau par les empereurs Henri IV, en 1073 (12 mai) et Lothaire II en 1131 (24 juin). [10]

L'évêque Ulrich fut témoin à Bâle même de la paix qui fut conclue en 1032 entre Rodolphe III, roi de Bourgogne, et l'empereur Conrad II. Une entrevue entre les deux monarques fut ménagée près du village de Muttenz, aux environs de Bâle; on s'entendit de part et d'autre, et l'empereur conduisit avec lui le roi dans la ville. L'impératrice Gisèle, nièce de Rodolphe III, ne fut pas étrangère à cette entente qui eut pour résultat la cession du royaume de Bourgogne à Conrad II. [11] Rodolphe mourut la même année (1032), le 6 septembre. Il laissa par testament le royaume avec le diadème et les insignes de la royauté au fils de l'empereur, le roi Henri. [12]

Eudes, comte de Champagne, fils de Berthe, l'une des sœurs de Rodolphe III, prétendit que, sa mère étant aînée de Gerberge, dont l'impératrice Gisèle descendait, il devait lui être préféré pour le royaume de Bourgogne, et que Rodolphe n'en avait pas pu disposer à son préjudice. Il y entra avec une armée et fut secondé par Gérold de Genève, petit-neveu du roi, et, comme l'empereur Conrad était occupé à faire la guerre en Pologne et en Hongrie, ils eurent le temps de s'emparer d'une partie du royaume. [13]

[1] Alsatia diplom., t. I. p. 155. = [2] Ibid. = [3] Voir Hergott, geneal. dipl. Habspurg., t. II. N° 167. = [4] Annales Heremi. p. 120. = [5] Dom Bouquet, t. XI. p. 557. = [6] Alsatia dipl., t. I. p. 157. — Tschudi, Chron. helv., p. 12, etc. = [7] Hergott, t. II. p. 110. = [8] Le diplôme mentionne encore les localités de Moseberch, Lupercheimhaha, Cropach, Steinebronnen superius et inferius (en Alsace près de Landser), Baden (Weiler) et Luxberc. (Trouillat, t. I. p. 161.) = [9] Codex diplom. Eccl. Basil., p. 27 et 27. = [10] Ibid., p. 18 et 97. = [11] Wippo, Vita Conradi Sal. = [12] Otto Frising, l. VI. c. 30. — Herm. Contract. ad 1032. = [13] Dunod, Histoire du royaume de la Bourgogne transjurane, t. II. p. 120.

Ego in dĩ nomen Teinardus cum sit mihi uoluntas bona quod iltigerium seruum meum declinare
deberim ad scã maria grandeuallense cum a duo cato meo sigeberdo ut annis singulis .ii. denarios
persoluat in cera aut in argento ad festa omnium scõrum & nihil amplius non requiratur ei. Ideo et mihi
bene deseruiuit & in antea meliorare promittit. Si quis nos aut ullus de heredibus nris istã cartã
infrangere uoluerit sit culpabilis auri uncias xx. Hec carta firma & stabilis permaneat. actũ
grandeualle publice. Signũ regenardo cũ auo cato suo sigiberdo. Signũ heimo pp. Signũ thieterico
Signũ heberhardo. Sign̄ iterũ teinardũ. Signũ aslauus. Sign̄ cozpdũ. Sign̄ remzo. Sig uualtinc.
Isti sunt laici. Signũ ziheteric. test. Sig libutuhardo. test. Sig cotewint. test. Sig uualan̄ test
Sig ruhuocher test. Sig milo test. Sig reinoldo test. Sig amalberdo test. Sig heimo test. Sig nordolt
Ego in dĩ nomen ruhodolfus cancellarius scripsi & subscripsi data iii die lunis pridie id. kl iun̄
anno .xxx. REGNANTE DOMNO NRO CHVHONRADO REGE.

Charte de 967 (14 mai).

Donation à l'abbaye de Moutier-Grandval. *D'après l'original aux archives de l'ancien Évêché de Bâle.*

Cependant Conrad, ayant fait la paix, se rendit à Strasbourg avec son fils, le roi Henri, et y célébra la fête de Noël (1033). De là, il entra avec une armée par Soleure en Bourgogne. Arrivé le 2 février au monastère de Payerne, il y fut élu roi de Bourgogne par les grands et les petits du royaume et le même jour il reçut la couronne. Le froid excessif de la saison l'empêcha de prendre le château de Morat dont il commença le siége. Les chevaux qui stationnaient dans le camp autour de la place ne pouvaient se dégager du sol où leurs pieds se trouvaient pris par la gelée; il fallut employer la hache pour les délivrer de ces entraves inconnues jusque là. Le froid couvrait le visage des assiégeants d'une couche de givre qui blanchissait la barbe des hommes et en faisait paraître une semblable aux jeunes imberbes de l'armée.

Conrad II retourna à Zurich où il trouva la reine veuve Hermengarde, Burcard, archevêque de Lyon, frère du roi défunt, et la plus grande partie des seigneurs bourguignons qui avaient dû passer par l'Italie pour lui faire hommage, parce que Eude et Gérold tenaient le pays qui était sur la route ordinaire. [1]

L'année suivante, Conrad II réduisit Gérold à l'obéissance, chassa tous les partisans d'Eudes, se fit couronner à Genève et obligea les principaux seigneurs du royaume à le suivre en Allemagne pour s'assurer de leur fidélité. Tandis que ces choses se passaient, l'impératrice Gisèle était à Bâle d'où elle se rendit à Strasbourg pour y attendre le retour de l'empereur. [2]

Ces guerres continuelles et prolongées qui, à cette époque, désolaient une grande partie des États chrétiens de l'Europe, furent arrêtées pour un temps par la Trêve de Dieu. La papauté fit les efforts les plus généreux pour mettre fin à ces entreprises meurtrières. Sur les instances du pape, l'évêque de Lausanne, Hugues, que l'on disait fils de Rodolphe III, roi de Bourgogne, réunit en 1036 un synode à Montriond entre Lausanne et le lac. [3] Il s'y trouva tout le haut clergé de la Bourgogne transjurane, les archevêques de Vienne et de Besançon et leurs suffragants, les évêques de Bâle, de Belley, de Genève, de Maurienne et de Sion, avec une foule de seigneurs et de chevaliers. On y jura la Trêve de Dieu. Toute guerre fut interdite désormais depuis le mercredi au soleil couchant jusqu'au soleil levant du lundi; en outre, chaque année, depuis l'Avent jusqu'au huitième jour après l'Épiphanie et dès la Septuagésime jusqu'au dimanche de Quasimodo. De sorte qu'il ne restait plus que quatre-vingt quinze jours environ dans l'année, durant lesquels on tolérait les hostilités. L'observance de la Trêve de Dieu fut jurée solennellement par les seigneurs et les chevaliers. Un peuple immense couvrait la plaine, agitant des rameaux verts et criant: Pax Domini! Les prélats lurent à l'assemblée une bulle d'excommunication qui serait lancée contre tous ceux qui enfreindraient ce pacte. Les transgresseurs de la Trêve de Dieu ne devaient être reçus à la communion dans aucun diocèse. Les évêques jurèrent de se prêter un mutuel secours pour faire observer cette paix. [4]

L'évêque de Bâle, Udalric, prit part à cette auguste assemblée et sa voix se mêla à celle de ses augustes collègues pour annoncer et proclamer la Trêve de Dieu.

---

[1] Ibid. apud Pistorium, t. III. p. 438. = [2] Wippo, Vita Conradi Sal. — Herm. Contract. ad 1033. — Otho Frising, etc. = [3] Montriond — Rotundus mons, est un monticule isolé, à Cour, entre Lausanne et le lac, au pied duquel sont deux campagnes, dont la plus ancienne a été habitée par Voltaire et par le médecin Tissot. (Dict. de la Suisse par A. de Sprecher, t. II. p. 42.) = [4] Ex chronico Lausann. à la bibliothèque de Berne. Cette chronique, écrite par Conon d'Estavayer, prévôt de la cathédrale de Lausanne, date de 1228.

Il avait suivi à Montriond son vénérable métropolitain, l'archevêque Hugues I[er], le Grand (1031—1067). Il partageait avec l'évêque de Lausanne et celui de Belley, l'honneur d'être suffragant de Besançon. Les archives de cette église gardaient autrefois les attestations du serment que les évêques de Bâle, Adalbéro (999—1025), Théoderic (1041—1053), Bérenger (1057—1072) et Burcard (1072—1107) avaient prêté entre les mains de leur métropolitain, l'archevêque de Besançon. La formule de ce serment était ainsi conçue: „Moi, N. devant être maintenant ordonné évêque de la sainte Église de Bâle, je promets la soumission et l'obéissance au saint siége de l'Église de Chrisopolis (Besançon) et à ses recteurs, et je l'affirme de ma propre main sur le saint autel.“ [1]

Après la Trêve de Dieu jurée à Montriond, les seigneurs du royaume de Bourgogne se réunirent encore à Soleure où l'empereur Conrad le Salique les avait convoqués: c'était pendant l'automne de 1038. L'assemblée dura trois jours: l'empereur transmit à son fils Henri la couronne de Bourgogne; les grands lui prêtèrent serment de fidélité et les évêques, parmi lesquels Udalric de Bâle devait avoir sa place, conduisirent en grande pompe le nouveau roi à l'église de S. Étienne, chapelle royale à Soleure, et le couronnèrent solennellement au milieu des chants d'allégresse de tout le peuple. Après ce glorieux événement, l'empereur retourna à Bâle d'où il passa dans la France orientale en Saxe et dans la Frise. [2] Quelques mois après, Conrad II mourait subitement à Utrecht, (4 juin 1039) après quatorze ans de règne. Son fils Henri III se montra, comme son père, le protecteur de l'évêque de Bâle et le bienfaiteur de son église. La cour était à Ingelheim (à quatre lieues de Mayence) en avril 1040: Udalric, le vénérable évêque de la sainte Église de Bâle, comme l'appelle le diplôme impérial, alla trouver le roi Henri, et lui présenta les chartes du roi Rodolphe et des empereurs Henri II et Conrad, donnant à l'église de Bâle les monastères de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne et la forêt de la Hardt. Henri III confirma par deux diplômes nouveaux revêtus de son sceau et datés du 25 avril 1040, cette double donation, si importante pour le diocèse de Bâle. [3]

Un mois à peine après cette dernière apparition à la cour du roi Henri III, l'évêque de Bâle mourut. C'était, suivant le *liber vitæ* du chapitre de Bâle, le 26 mai — le sept des calendes de juin. Il fut enseveli dans la crypte antérieure de la cathédrale. Il donna au chapitre la courtine dite Gurbela. A son anniversaire, le prévôt devait donner à chaque chanoine présent un sou de deniers. [4] L'année de la mort de l'évêque Udalric est marquée par deux actes authentiques; le 25 avril 1040, il est à Ingelheim; en 1041, l'évêque Théoderic a déjà prêté serment pour son sacre à l'archevêque de Besançon; Udalric est mort le 26 mai. Ce ne peut être par conséquent qu'en 1040; car on ne peut admettre que le siége de Bâle ayant été vacant, le 26 mai 1041, il ait été déjà pourvu avant la fin de la même année. Il faut donc inscrire la mort de l'évêque Udalric au 26 mai 1040. Il occupa le siége de Bâle durant quinze ans (1025—1040).

---

[1] „Ego N. sancte Basiliensis ecclesie nunc ordinandus episcopus, sancte sedi Chrisopolitane ecclesie rectoribusque ejus, subjectionem et obedientiam promitto, et super sanctum altare propria manu firmo.“ Dunod. = [2] Wippo, Vita Conradi Sal. — Duchesne, hist. de Bourgogne, l. II. c. 28. — Dunod, t. II. p. 121. — Alberic ad 1040. — Hepidan. ad 1043. = [3] Codex diplom. Eccl. Basil., p. 12 et 13. = [4] „VII Kal. Junii Udalricus episcopus obiit qui sepultus est in crypta anteriori. Qui dedit sancte Marie Curtem dictam Gurbela. In cujus anniversario dat præpositus noster cuilibet canonico præsenti ac percipienti solidum denariorum.“ (Necrolog. Cath. Basil.)

Ce fut sous le règne d'Udalric II que fut bâtie et fondée l'église de S. Léonard à Bâle par le prévôt de la cathédrale, le diacre Ezelinus. Il était fort riche: il demanda à l'évêque Udalric[1] de lui obtenir, pour y bâtir une église, un monticule appartenant à la ville, d'un aspect fort agréable, très bien situé, où avaient lieu les jeux publics. L'évêque, plein de zêle pour la religion — valde religioni studens, — et tout heureux du bon vouloir du prévôt, adresse au peuple de Dieu une allocution qui réunit tous les suffrages et excite les applaudissements de toute l'assemblée. Aussitôt l'évêque, prenant avec lui les dignitaires de son clergé et les plus nobles de la ville, fait l'ascension du monticule et, du consentement unanime des clercs et des laïques, il accorde cet emplacement pour être à jamais la propriété du lévite Ezelinus. Le serviteur de Dieu plein de joie jeta aussitôt les fondements de son église et bientôt, avec la grâce de Dieu et l'aide des habitants de la ville et des fidèles de pays éloignés, l'édifice fut achevé. L'évêque de Bâle, en présence d'une multitude innombrable de prêtres et de peuple, consacra cette église, le 2 novembre 1033, en l'honneur de S. Barthélemy, apôtre, et de S. Léonard. En même temps, avec le consentement de l'avoué, et aux applaudissements des plus nobles de toute la ville, il assigna à l'église une dot de 146 arpents de terres, sis à Alschwiller près de Bâle. Parmi les témoins de cette pieuse donation, le cartulaire de S. Léonard signale les chanoines de la cathédrale, Hesso, Rudolfe, Henri, Ulrich, Wernher, scolastique, le chevalier Thieterus, le maire Henri, Margward Scierli, Burchard, fils de Witon, etc.[2] Le fondateur de Saint-Léonard survécut quarante-neuf ans à l'inauguration de son église. Il mourut en 1082.[3]

Théoderic succéda à l'évêque Udalric sur le siége de Bâle. Il était connu déjà de l'empereur Conrad le Salique (1024—1039) qui, au témoignage de Henri III, lui portait une bienveillance particulière — paterne in eum benevolentie —.[4] Il prêta, en 1041, le serment ordinaire qu'il devait à son métropolitain, Hugues Premier, archevêque de Besançon, comme évêque de Bâle.[5] La même année, l'empereur Henri III le Noir qui l'a placé sur ce siége, lui donne un témoignage public de son amitié. Le monarque déclare, dans une charte de nos archives que l'évêché de la sainte église de Bâle lui paraît trop misérable et trop abaissé; il veut venir en aide à sa pauvreté des biens qui lui appartiennent: — sancte Basiliensis ecclesie episcopatum nimis humilem tenuemque . . . paupertati ejus de bonis nostri juris . . . C'est pourquoi, pour le remède de l'âme de son très pieux père l'auguste empereur Conrad de sainte mémoire et en même temps pour son propre salut, ayant égard aux services à lui rendus par l'évêque de ce siége Théoderic, et en mémoire de la bienveillance que lui témoignait son père, il accorde et transmet en toute propriété à l'église de Bâle le comté d'Augusta, dans le pays d'Augst et de Sisgau, lui réservant à lui, et à ses successeurs, la faculté de l'inféoder ou d'en disposer comme il le jugerait à propos, dans l'intérêt de son église.[6] Cette donation est datée de Spire.

---

[1] Le cartulaire de Saint-Léonard auquel nous empruntons ces détails, dressé en 1295, appelle cet évêque *Rudolfe*, mais en 1033, date fixée par ce document pour la consécration de l'église, l'évêque de Bâle s'appelait *Udalric*. C'est donc une erreur de l'archiviste du couvent qui, après trois siècles, pouvait bien ignorer le nom exact de l'évêque de Bâle, lors de la fondation de l'église de S. Léonard. = [2] Cartulaire de S. Léonard, fol. 1 a (aux archives de Bâle). = [3] „Anno Domini MLXXXII Ezelinus dyaconus, prepositus majoris ecclesie, sancte etiam fundator hujus ecclesie obiit.“ (Ibid. fol. 1 b.) = [4] Diplôme de l'empereur Henri III de 1041. — Codex diplom. eccl. Basil., p. 32 et 56. = [5] *Regestes de Hugues Ier*, par M. Duvernoy; académie de Besançon, 1847. = [6] Trouillat, t. I. p. 174.

On doit y trouver l'origine du droit de suzeraineté que les évêques de Bâle exercèrent plus tard dans le canton nommé Sisgau, du village de Sissach qui se trouve vers sa partie centrale (le canton actuel de Bâle-Campagne et quelques localités du canton de Soleure à proximité de la rive gauche du Rhin).

A cette donation importante, due à la libéralité de Henri le Noir, il faut ajouter une fondation considérable faite par cet empereur en faveur de la cathédrale de Bâle. En 1044, Henri III avait fait une expédition en Hongrie pour rétablir le roi Pierre l'Allemand qui avait été renversé du trône et remplaçé par Aba. Après trois campagnes consécutives, il avait battu les troupes d'Aba près de Raab, le 3 juin 1044, et rendu la couronne à Pierre.[1] L'année suivante, l'empereur et toute sa cour logeaient au château de Rosenbour, près de la ville d'Ips sur le Danube, à l'entrée de la Haute-Hongrie. Parmi les seigneurs qui entouraient Henri III, se trouvait le saint évêque de Wurtzbourg, Bruno, qui tenait à la famille royale par son père Conrad, duc de Carinthie; il était grand-oncle de Henri le Noir. Élevé en 1033 au siége de Wurtzbourg, il s'était montré un pasteur vigilant, éclairé et charitable: il employait ses biens à nourrir les pauvres, à bâtir de nouvelles églises et à rétablir les anciennes. C'était un savant dont les travaux sur le Pentateuque, le psautier, le symbole des apôtres et de S. Athanase, ont été conservés et admis dans la bibliothèque des Pères. Cet illustre prélat était donc de la suite de l'empereur au château de Rosenbour. Le 20 mai 1045, tandis qu'on se mettait à table, vers le soir, le plancher de la salle s'effondra tout à coup et fit tomber avec lui sous les ruines tous les convives. La plupart furent écrasés ou blessés gravement; plusieurs moururent sur-le-champ. L'empereur, qui avait pu à temps embrasser une fenêtre, fut le seul qui ne fut pas blessé ou qui ne le fut que légèrement. Le saint évêque de Wurtzbourg eut le corps tellement brisé qu'on ne put pas même le transporter hors du château. Il mourut le septième jour après ce funeste accident (27 mai). On rapporta son corps à Wurtzbourg, où il fut mis avec une grande solennité dans la crypte de son église cathédrale. Les miracles qui éclatèrent sur sa tombe, sa vie très sainte et sa grande renommée placèrent bientôt l'évêque Bruno sur les autels. Sa fête se célèbre le 17 mai dans le diocèse de Wurtzbourg.[2]

Trois ans après la mort tragique de son vénérable parent (1048), l'empereur Henri III, étant à Bâle, fonda son anniversaire dans la cathédrale de cette ville. Mû par un sentiment d'amour divin pour le soulagement des âmes de sa chère épouse Agnès et de l'empereur Conrad son père, et de sa mère Gisèle impératrice, et aussi pour le remède de l'âme de Bruno, évêque de Wurtzbourg (Herbipolensis), Henri III donna à la cathédrale de Bâle un domaine sis à *Lolingen* et à *Munsingen* dans le Brisgau (grand-duché de Bade). Le chapitre inscrivit cet anniversaire sur son *liber vitæ*, comme suit: „Le VI des calendes du juin, Bruno, évêque mourut, il fut enterré dans la crypte antérieure. Pour célébrer son anniversaire, Henri, empereur, a donné une courtine dans les villages de *Nollingen* et *Minfelden;* notre prévôt donne à chaque chanoine présent et participant un sou de deniers.“[3]

[1] Biographie Universelle de Michaud, t. I. p. 14. = [2] Bollandistes. Acta SS. le 14 mars. Ign. Gropp. *Collectio novissima scriptorum et rerum Wirceburgensium,* t. I. p. 83, t. II. p. 108, 606, 681. — Bucelini, Germania sacra, t. I. p. 15. = [3] „VI Kal. Junii, Bruno episcopus obiit, qui sepultus est in crypta anteriori. Ad cujus anniversarium celebrandum Heinricus imperator dedit Curtem in villis Nollingen et Minfelden, de quibus præpositus noster dat unicuique canonico præsenti et percipienti solidum denariorum.“ Liber vitæ cathed. Bas. (aux archives de Bâle).

Les historiens de l'évêché de Bâle, Blauenstein, Wurstisen, Sudan et d'autres, se basant sur ce document, ont rangé ce *Bruno* parmi les évêques de Bâle et l'ont enterré dans la crypte antérieure de la cathédrale. On pouvait s'y tromper, vu l'absence d'autres renseignements. Mais la donation faite à Bâle par Henri III, dont nous venons de citer les termes, lève tous les doutes. L'évêque Bruno, dont le chapitre de Bâle célébrait l'anniversaire chaque année, est le saint évêque de Wurtzbourg, parent de l'empereur. Le 27 mai, marqué au *liber vitæ* est bien la date de la mort du prélat, que nous avons racontée tout à l'heure. C'est dans la crypte antérieure de sa cathédrale que S. Bruno a été enterré. Le *liber vitæ* de Bâle était bien renseigné, mais il était trop laconique et nos historiens s'y sont trompés.

Il n'y a pas d'évêque de Bâle du nom de Bruno et entre Udalric II et Théoderic, il n'y a pas solution de continuité.

Henri III le Noir fit encore à la même époque acte de protection et de bon vouloir envers l'Église de Bâle. De Bâle, il s'était rendu à Zurich où il célébra la fête de l'Ascension (12 mai 1048). A la Pentecôte (22 mai) il réunit à Soleure les seigneurs de la Bourgogne.[1] De Soleure, Henri le Noir se rendit à Strasbourg d'où il data un diplôme important en faveur de l'Église de Bâle (1 juin 1048). Cédant à la prière de son fidèle Théoderic, évêque de Bâle, — fidelis nostri Theoderici — et de ses frères servant Dieu et Ste Marie en ce lieu — fratrum nostrorum inibi Deo et sancte Marie servientium — l'empereur accorde, concède, et confirme à perpétuité pour l'usage et le service de ces frères, différents biens situés en Alsace. dans le Brisgau, le Krauhgau (grand-duché de Bade).[2]

Ces propriétés avaient été achetées par l'évêque Udalric et par son successeur Théoderic — et suus successor — de leurs deniers ou des revenus de leur charge, en faveur des chanoines de leur cathédrale, dont la pauvreté avait excité leur compassion. Henri III, en ratifiant ces possessions du chapitre, en défendit l'aliénation et menaça d'une amende de cinq livres d'or l'infracteur de sa volonté impériale.[3]

Ses frères, les serviteurs de Ste Marie, comme il les appelait, furent encore dans d'autres circonstances l'objet de ses attentions. Le prévôt de la cathédrale de Bâle était alors un fils du duc de Lorraine Gothelon, nommé Théoderic. Le siége de Verdun, en Lorraine, étant devenu vacant par le décès de l'évêque Richard, en 1046, l'empereur choisit pour le remplacer le prévôt de Bâle, qui était en même temps chapelain impérial. Le moine Laurent de Liége, qui écrivit les *gestes des évêques de Verdun*, assure que Théoderic était un homme remarquable par sa naissance. ses mœurs et sa sagesse.[4] Henri III chargea l'évêque de Bâle Théoderic de conduire à Verdun son nouveau pasteur. Sa mission remplie, l'évêque de Bâle alla visiter dans le monastère de S. Vannes qui était la gloire de cette ville, le tombeau du saint abbé Richard qu'on appelait *Grâce de Dieu*, à cause des dons surnaturels qui avaient marqué toute sa vie. D'une naissance illustre, ce vénérable religieux était entré comme humble religieux dans l'abbaye de Saint-Vannes, qu'il fut ensuite chargé de gouverner comme abbé. Il réforma un grand nombre de

[1] Herman. Contract. chron. ad 1048. = [2] Le diplôme cite les localités d'Owisheim près de Bruchsal. Müllheim, Auggen, Kembs en Alsace, Möli près de Rheinfelden, Bickensohl dans le Brisgau, etc. = [3] Codex diplom. eccl. Basil., p. 11. = [4] Gesta episc. Virdunensium. apud Pertz. Mon. XII. 1852.

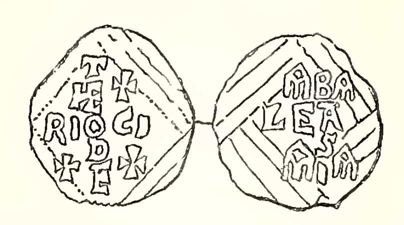
monastères, fit le pèlerinage de Terre sainte et termina sa carrière en prêchant en Normandie la *Trêve de Dieu*. Il était mort entre les bras de l'évêque de Verdun, Richard, le 14 juin 1046, et avait été enterré dans un caveau sous le maître-autel de l'église de son monastère.[1] L'évêque de Bâle avait porté au saint abbé une très vive affection: prosterné devant son tombeau, se rappelant sa piété, sa sobriété, sa douceur, il versa d'abondantes larmes, et, comme témoignage de la dévotion qu'il portait à ce très digne serviteur de Dieu, il orna ce sépulcre d'une tenture très précieuse de couleur d'or. L'auteur de la vie du saint abbé, qui nous fait connaître ces détails intéressants assure que l'évêque de Bâle, Théoderic, était un homme de beaucoup d'autorité et de grâce — vir multæ auctoritatis et gratiæ.[2]

Quant à l'évêque de Verdun, tiré de la cathédrale de Bâle, il eut un très long épiscopat, qui se prolongea de 1047 à 1089, soit durant quarante-trois ans. Il rebâtit Verdun, réduit en cendres par le duc Godefroi et le comte Baudoin; il releva les églises et fit consacrer par le pape S. Léon IX celle de Ste Madeleine (1049). Théoderic fit plusieurs voyages à Rome et un pèlerinage à Jérusalem; mais, dans la lutte qui s'éleva entre le pape Grégoire VII et Henri IV, il eut la faiblesse de se mettre du côté de l'empereur. Théoderic, chargé d'ans et se voyant près de sa fin, désira et obtint de se réconcilier avec le pape et son parti. Il reçut l'absolution et expira le 28 avril 1089.[3]

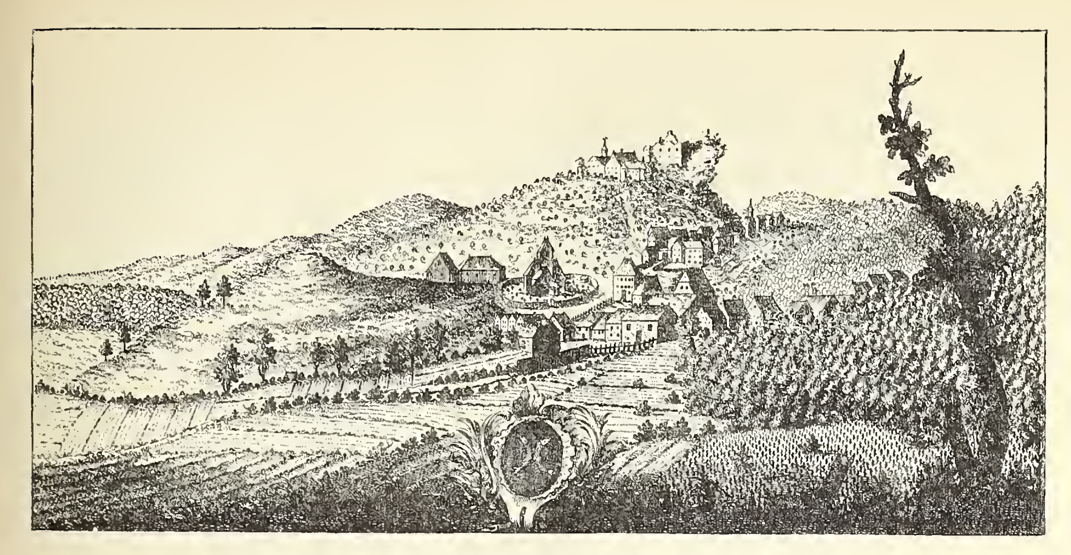
L'évêque de Bâle garda jusqu'à la fin un nom irréprochable. Aussi le trouvons-nous en relations avec les personnages les plus vénérables de cette époque. Nous venons de citer le saint abbé Richard, qui l'aimait tendrement. Hugues le Grand, appelé aussi le Vénérable, fit signer son testament, le 26 mars 1044, par dix-sept évêques, parmi lesquels, au deuxième rang, se trouve Théoderic, évêque de Bâle — S. Theoderici Basiliensis episcopi —.[4] Enfin, nous trouvons Théoderic, parmi les pères du concile de Mayence, à la suite du grand pape S. Léon IX, une des gloires les plus pures du diocèse de Bâle. Ce fut Théoderic qui accompagna cet illustre pontife dans ses courses à travers le diocèse de Bâle, au quel il appartenait par sa naissance et par les plus belles années de sa jeunesse.

---

[1] L'abbé Destombes, Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras. = [2] Ex vita V. Richardi, abb. Virdunensis, ab Hugone, abb. Flaviniensi, scripta, apud Bolland. ad 14 junii. = [3] Dictionnaire de la théologie catholique par Wetzer et Welti, t. XXIV. p. 532. = [4] Chifflet, Vesontio, pars II. p. 199.



Bractéate de Théoderic, évêque de Bâle,
trouvée dans le clocher de la basilique de S. Paul *hors les murs,* à Rome en 1843.



Ville et château de Ferrette, XVIII[e] siècle.

CHAPITRE IX

Le pape S. Léon IX, né au château d'Egnisheim, dans le diocèse de Bâle en 1002. — Évêque de Toul, 1026, pape en 1048. — Ses voyages en Allemagne. — Conciles de Reims, de Mayence auquel assiste Théoderic, évêque de Bâle, 1049. — Voyage de S. Léon IX en Alsace, dans le diocèse de Bâle. — Il visite en 1049 Andlau, Woffenheim, Hohenbourg, Altorf, Moyen-Montier, Saint-Dié, Bergholtz-Zell, Ilipoldskirch, le château de Ferrette, celui du Vorbourg, Montier-Grandval, Egnisheim, Ottmarsheim, Sigolsheim, — en 1050, Saint-Maurice, Romain-Motier, Besançon, Langres, Toul, Strasbourg, Hohenbourg, Rouffach, Oelenberg, Reichenau, Donauwerd, Trèves, Augsbourg, Ratisbonne, Bamberg, Mayence, Tribur, Schaffouse, Worms. — Partout il consacre des églises et des chapelles. — Mort de S. Léon IX, 19 avril 1054. — Mort de Théoderic, évêque de Bâle, 1057.



Pape Damase II.

Quand on sort de Colmar, en se dirigeant vers l'ouest, on rencontre, à une lieue à peu près de la ville les premières ondulations de la chaîne des Vosges; c'est sur une de ces collines, émergeant au-dessus de la plaine, sur le mont Egisheim „aux confins de la douce Alsace", que le 21 juin 1002 naquit le futur pape S. Léon IX.[1] L'annaliste saxon affirme cet événement si important pour l'histoire du diocèse de Bâle: „Bruno est sorti d'Alsace du château qui s'appelle *Egenesheim*."[2] Une ancienne chronique, insérée par Urstitius (Rerum germanicorum t. duo, pars altera p. 83), dit aussi: „L'an du Seigneur 1002, le pape Léon, qui s'appela aussi Bruno, naquit au château d'Egensheim."[3]

Colmar et la Haute-Alsace ont fait partie du diocèse de Bâle jusqu'au commencement de ce siècle: c'est donc avec raison que notre Église se glorifie d'avoir

---

[1] „Natus est in dulcis Elisatii finibus." Wibert, Vita S. Leonis P. IX., l. I. c. 1. = [2] „Bruno qui et Leo. . . . Conradi imperatoris consobrinus, fuit oriundus de Alsacia ex castello quod dicitur Egenesheim." (Pertz. Mon. germ., t. VI. 6. 687.) = [3] „Anno Domini 1002 Leo papa qui et Bruno de castro Egensheim natus est."

donné le jour à S. Léon IX qui naquit et fut baptisé sous le glorieux épiscopat d'Adalbéro II, l'ami et le protégé de S. Henri, qui le combla de ses faveurs et rebâtit sa cathédrale. Le père de S. Léon IX était le comte Hugues IV, du nom de l'antique famille des ducs d'Alsace, dont Athicus, le père de Ste Odile, est considéré comme le chef (666 à 690). Il portait le titre de comte de Nordgau ou de Basse-Alsace. Il était proche parent de Conrad II; son père était le frère d'Adélaide, mère de l'empereur. Hugues IV habitait le château d'Egisheim, construit par Eberhard, un de ses ancêtres, dans la première moitié du VIIIe siècle († 747). Il avait épousé Heilwige (Helwide), fille unique et héritière de Louis, comte de Dagsbourg, dans les Vosges. L'historien de S. Léon IX, l'archidiacre Wibert de Toul, fait un grand éloge des parents du saint pape: „L'un et l'autre, dit-il, savaient très bien l'allemand et le latin; en outre ils imitèrent la piété de leurs devanciers; ils firent construire à Woffenheim, non loin de leur beau castrum d'Egisheim, un monastère éloigné de tous les bruits du monde . . . Ces deux personnages étaient si édifiants dans leur rapports avec tous que les clercs eux-mêmes, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis les évêques jusqu'aux laïques, trouvaient en eux des sujets d'imitation . . .“

Le jeune Bruno, le futur pape, n'avait que cinq ans, lorsque sa mère le mit entre les mains de Berthold, évêque de Toul, pour l'instruire dans les arts libéraux et les lettres. Il devint bientôt un prodige de science, un modèle de piété, et se fit remarquer autant par sa modestie et sa douceur que par les grâces dont la nature l'avait orné. L'évêque de Toul, Hermann, étant venu à mourir, le clergé et le peuple l'élurent en sa place, tout d'une voix (20 mai 1026). Bruno fut sacré évêque de Toul le 9 septembre 1027. Ses mœurs, sa charité, sa conduite excitèrent l'admiration de tous.

Après avoir glorieusement rempli ses fonctions épiscopales pendant 22 ans, il fut appelé à de plus hautes destinées. Le pape Damase II étant mort inopinément, les Romains envoyèrent des députés à l'empereur Henri III, le priant de leur donner un pape. L'empereur convoqua en conséquence à Worms, le 10 décembre 1048, une diète dans laquelle l'évêque de Toul fut appelé et nommé au pontificat suprême. Bruno demanda trois jours de réflexion, puis, sur les instances du clergé et du peuple, il accepta la dignité pontificale, sous la condition que le clergé et le peuple de Rome seraient unanimes à confirmer sa nomination.

Bruno ayant pris toutes les précautions pour que son diocèse fût convenablement administré pendant son absence, partit pour Rome en habit de pèlerin, accompagné de plusieurs prélats et d'autres clercs et de laïques de distinction.

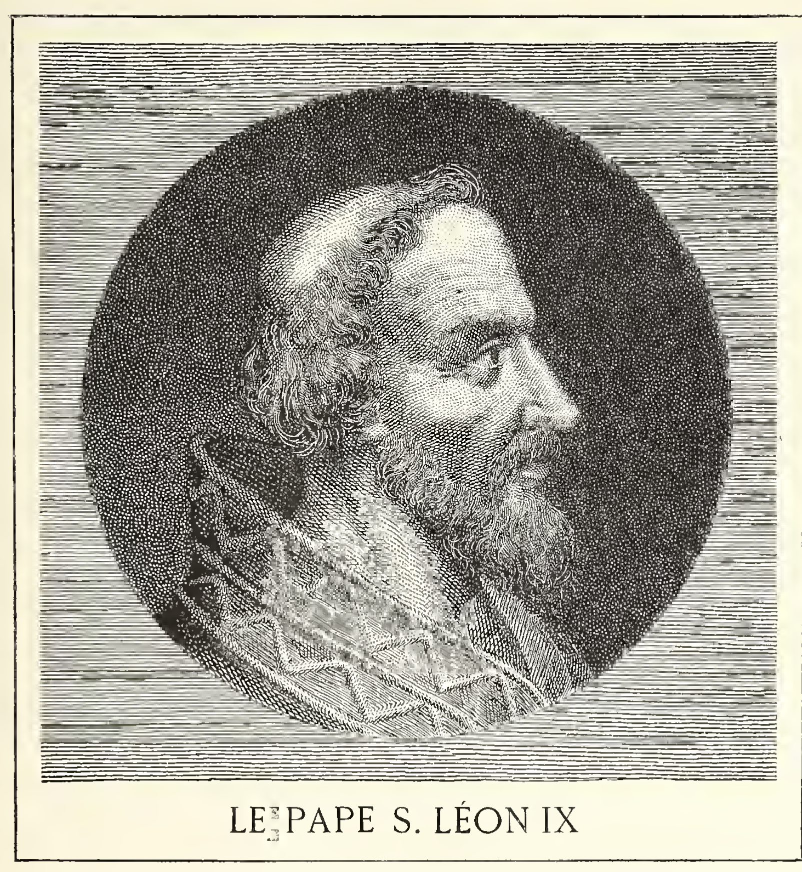
A Rome, comme à Worms, il n'y eut qu'un sentiment. L'archidiacre de l'Église romaine proclama Bruno pape sous le nom de Léon IX, et le peuple donna trois fois à haute voix son assentiment. Le 2 février 1049 Bruno fut consacré, et le 12 février intronisé. Aussitôt après les fêtes de son couronnement, il se rendit en pèlerinage au mont Gargano, en Apulie, pour implorer la protection de l'archange S. Michel et au retour il s'arrêta à la célèbre abbaye du Mont Cassin. Sa visite coïncida avec la fête des Rameaux[1] (19 mars).

A peine de retour à Rome, et le jour même de Pâques (26 mars 1049) Léon IX sacra le nouvel abbé de Reichenau, Ulrich, baron de Tupfen, et confirma les

[1] Chronica Mon. Casinensis, l. II. auct. Leone. — Pertz, SS., t. VII. p. 683.

priviléges de ce couvent. Puis, dans la deuxième semaine après Pâques, il tint un synode où l'on confirma les décrets des quatre plus anciens conciles œcuméniques et ceux des papes antérieurs.

Toujours occupé, durant tout son pontificat, de voyages ayant pour but de poursuivre plus efficacement les réformes qu'il avait entreprises, Léon tint en divers endroits des synodes, et d'abord à Pavie. De là il traversa le S. Bernard,[1] vint en Saxe trouver l'empereur Henri III, célébra avec lui, à Cologne, la fête de S. Pierre et de S. Paul,[2] et se rendit à Aix-la-Chapelle, à Mayence, et enfin à Toul, sa chère ville épiscopale, où il célébra solennellement la fête de l'exaltation de la sainte Croix (14 septembre). De Toul, S. Léon IX se dirigea vers Reims, où il



LE PAPE S. LÉON IX

D'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

voulait tenir un synode. Le 1er octobre, la fête de S. Remi fut solennellement célébrée en présence d'un concours immense de pèlerins de tout l'occident, et, le 3 octobre, s'ouvrit le concile qui dura trois jours. Parmi les évêques présents à cette auguste assemblée, nous retrouvons l'ancien prévôt de la cathédrale de Bâle, Théoderic, évêque de Verdun, et Hugues le Grand, archevêque de Besançon.

En quittant Reims, le pape se rendit à Verdun où il fut reçu solennellement par l'évêque Théoderic: à sa prière, il consacra l'église de Ste Madeleine. A Metz, le saint pontife fit également la dédicace de l'église de S. Arnoul, et sur la demande

[1] „Idem in ebdomada Pentecostes (du 14 au 20 mai) aliam synodum Papiæ congregavit. Indeque per montem Jovis cum pluribus Romanorum in Cisalpinas partes devenit.“ (Herm. Contr. chron. apud Pertz SS. v. 128.) — [2] Wibert, dans Watterich, t. I, p. 155.

de Siegfried, abbé de Gorze, il mit en musique les répons des nocturnes pour la fête du martyr Gorgonius dont le corps était dans l'église du couvent de Gorze. Le mois d'octobre n'était pas terminé que Léon IX présidait à Mayence, avec le concours de l'empereur, un concile analogue à celui qu'il venait de tenir à Reims. Henri le Noir y assista, ainsi que près de quarante évêques des différentes parties de l'Allemagne. On y défendit la simonie et le mariage des prêtres. On y discuta l'élection d'un certain Bertold, qui se disait archevêque de Besançon, nommé par Rodolphe III, roi de Bourgogne. Après une enquête sévère sur cet objet, le concile décida que l'archevêque Hugues, qui depuis dix-huit ans occupait en paix le siége épiscopal auquel l'avaient appelé le clergé et le peuple, était le légitime et véritable pasteur. „Cette décision juste et canonique, dit le saint pape dans la bulle publiée à cette occasion, fut approuvée et confirmée par notre autorité apostolique, aux applaudissements de notre très cher fils Auguste et de tout le clergé et le peuple présent. Le synode universel exprima aussi le désir que le même archevêque Hugo fût protégé par notre autorité apostolique et qu'à l'avenir il fût défendu à Bertold, sous peine d'anathème de la part du S. Siége, de chercher chicane soit à l'archevêque, soit à l'église de Besançon. Nous avons accédé à ce désir, et tout le synode a répondu: „Fiat, fiat." ... En conséquence nous déclarons accorder de nouveau par la présente à l'archevêque Hugo, outre la charge épiscopale, les insignes archiépiscopaux, c'est à dire la croix et le pallium et tout ce que ses prédécesseurs ont obtenu de mes prédécesseurs. ... Pour donner plus d'autorité à la présente, nous l'avons signée de notre propre main, et nous avons ordonné à nos frères dans l'épiscopat qui assistaient avec nous au synode de la signer également, le tout pour la gloire de Dieu et celle de Notre Seigneur Jésus-Christ..."

Parmi les évêques signataires de cet important document, après la signature „de Henri, second empereur des Romains", entre celles du grand Hugues, archevêque de Besançon, et d'Hebréard, archevêque de Trèves, on lit le nom de Théoderic, évêque de Bâle. Le fidèle suffragant était venu à Mayence appuyer et défendre au besoin son vénérable métropolitain et s'associer au grand Léon IX pour la réforme du clergé et la sanctification des âmes. L'ancien prévôt de Bâle, Théoderic, évêque de Verdun, assistait aussi à ce concile, avec les évêques de Constance, de Strasbourg et beaucoup d'autres. Cette bulle, qui dut être dressée et signée à la clôture du concile de Mayence, porte la date du 19 octobre 1049, „la première année du régne du seigneur Léon".[1]

Le concile de Mayence terminé, le pape resta encore quelques jours avec l'empereur, puis il prit le chemin de sa chère Alsace, qui lui rappelait les beaux souvenirs de son enfance.

Léon IX se rendit d'abord à l'abbaye d'Andlau, que gouvernait l'abbesse Mathilde, sœur de l'empereur Conrad II, et par conséquent parente du pape. Il y consacra l'église du monastère nouvellement reconstruite par l'illustre abbesse, et plaça sous le maître-autel les reliques de St[e] Richarde, fondatrice de l'abbaye, et femme de Charles le Gros. Cette consécration eut lieu le 10 novembre 1049, comme le prouve cette inscription d'un ancien cartulaire de ce monastère: „IIII idus novembris, dedicatio monasterii in Andelo." La bulle que publia le pape à

[1] Cet important document a été découvert et publié en 1836 par le R. P. Theiner, dans les *Disquisitiones criticæ in præcipuas canonum et collectiones Romæ*, 1836, p. 203 et seq.

l'occasion de cette visite, débute comme il suit: „Lorsque nous revenions du synode de Mayence, nous avons visité votre monastère (la bulle s'adresse à l'abbesse Mathilde) et nous avons béni et consacré l'église que vous veniez de bâtir et qui n'était pas encore terminée. Sur vos prières, nous avons transporté dans cette église le corps de la bienheureuse Richarde, première fondatrice du vénérable monastère.“ En retour des faveurs spirituelles accordées par le pape, l'abbesse d'Andlau devait envoyer tous les ans au Saint Siége trois pièces de toile fine. [1]

Le 18 novembre de la même année, S. Léon IX était dans le diocèse de Bâle, dans le voisinage d'Eguisheim et du château de ses pères. Il consacrait l'église de l'abbaye de Woffenheim, nouvellement bâtie par Quenza abbesse du couvent. Ce monastère avait été fondé par les parents du pape. Aussi la bulle, publiée par Léon IX, à l'occasion de sa visite à Woffenheim trahit-elle une touchante émotion:

„O sainte et admirable Croix, sur laquelle Jésus-Christ Notre Seigneur a été suspendu (l'église de l'abbaye était dédiée à la sainte Croix)! Un sentiment de charité, et même le sentiment du devoir, me décide à donner à tout jamais à notre siége apostolique l'église de mon père Hugo et de ma mère Heilewide et de mes deux frères défunts, Gérard et Hugo; après la mort des miens, j'ai hérité de cette église, moi qui, malgré mon indignité, suis maintenant assis sur le siége apostolique; aussi je la donne à ce même siége pour la défendre contre tous ceux qui chercheraient à lui nuire . . . .

. . „O croix plus brillante que le soleil, plus précieuse que tous les êtres créés, comme signe de la donation que je fais de ton monastère à l'apôtre Pierre, pour le salut de mon âme et pour celui de mes parents qui, dans ton église, dorment de leur dernier sommeil dans le Christ Notre Seigneur j'ai décidé que tous les ans l'abbesse de ce lieu ferait au moment voulu un présent au siége apostolique. Ce présent consistera en une rose d'or du poids de deux onces romaines, laquelle nous sera envoyée durant le carême, huit jours avant le dimanche où la rose a coutume d'être portée par nous ou nos successeurs, c'est-à-dire le dimanche où l'introït commence par ces mots: *Oculi mei semper ad Dominum.*“ [2]

S. Léon IX fit don à l'église du monastère d'une relique considérable de la vraie croix qui survécut à la ruine du monastère. D'après Schœpflin (Als. ill., t. II. p. 449) l'abbaye de Sainte-Croix fut transformée en 1452 en collégiale de chanoines qui disparut en 1524 pour être remplacée par un simple rectorat ou bénéfice curial dont le couvent de Murbach était collateur.

Tout vestige du couvent de Sainte-Croix et du village de Woffenheim a disparu. Au siècle dernier, le P. Laguille, dans son histoire d'Alsace (Strasbourg, 1727, p. 154) rapportait qu'on voyait seulement aux portes de la ville de Sainte-Croix une tour et une petite chapelle qu'on nommait encore l'ermitage de Woffenheim. Cet historien ajoute que le morceau de la vraie croix, donné par S. Léon IX à l'abbaye, était conservé dans l'église de la ville de Sainte-Croix: les authentiques en étaient gardés aux archives de Colmar. Le roi de Pologne, Stanislas, vénéra cette précieuse relique.

De Woffenheim, Léon IX gagna Hohenbourg, dont il consacra l'église l'année suivante; cette fois il se contenta de prier au tombeau de sa parente, St^{e} Odile;

---

[1] Migne, Patr. lat., t. CLXIII. col. 633. — Un pape alsacien, par M. l'abbé Delare, Paris 1876, p. 233. = [2] Migne, Patr. lat., t. CLXIII. col. 635. — Aux archives de Colmar, la bulle qui porte la date du XIV des calendes de décembre, est revêtue du visa de Conrad, évêque de Strasbourg.

puis il arriva au monastère des bénédictins d'Altorf (entre Strasbourg et Molsheim), fondé par un de ses ancêtres, le comte Eberhard IV, en 960. [1] Les parents du saint pape, Hugues et Heilwige, avaient leur sépulture dans l'église de ce monastère. Léon IX, entouré de l'abbé de Cluny et de plusieurs prélats, consacra le maître-autel à Saint-Cyriaque, dont il déposa le bras sous la pierre sacrée. Il pria longtemps sur la tombe de ses parents et octroya au monastère une bulle confirmant les dons et priviléges accordées par eux à l'église d'Altorf.

Aux environs de Calw, les ruines du couvent de Hirschau attirèrent l'attention de S. Léon IX; il y fit faire des fouilles et découvrit les reliques de S. Aurèle. A la suite de cette heureuse invention, il enjoignit à son neveu et à la comtesse Viltrude de relever les murs du couvent et de le remettre entre les mains des bénédictins.

Léon IX visita l'illustre abbaye de Moyen-Moutier où se trouvait le moine Humbert. Le pape décida ce religieux à le suivre en Italie. [2]

Une bulle datée du XVI des calendes de décembre (16 novembre) nous apprend que S. Léon IX se rendit à S. Dié, dans la vallée des Vosges, appelée Galilée. „Lorsque, dit cette charte, nous revenions du synode de Mayence, nous avons visité, ô S. Dié, ton église située dans la vallée des Vosges appelée Galilée.“ Par cette bulle le pape accorda le privilége de l'exemption à ce monastère lorrain. [3]

S. Léon IX retourna ensuite en Alsace, où il consacra encore, dans le diocèse de Bâle, l'église de Bergholtz-Zell (du décanat *Citra colles Othonis)*, l'église paroissiale de S. Martin, d'Hipoldskirch, (à un kilomètre de Sondersdorff), la chapelle de St[e] Catherine, au château de Ferrette. Le propriétaire et le constructeur de ce manoir était le comte de Mousson, Frédéric, cousin du pape, qu'il accompagna à Rome en 1050. [4]

Vers le milieu de novembre (1049), S. Léon IX consacra la chapelle du château du Vorbourg (près Delémont), où son frère Gérard, comte du Nordgau et de Dagsbourg, résidait comme avoué de l'abbaye de Moutier-Grandval, que le pape honora de sa visite, dans cette même circonstance (21 novembre). [5]

S. Léon IX, dans ce voyage mémorable, consacra encore la chapelle de S. Pancrace au château d'Eguisheim, — l'église de l'abbaye bénédictine d'Ottmarsheim (canton d'Habsheim, Haut-Rhin), fondée au commencement du XI[e] siècle par Rodolphe, comte du Sundgau, [6] — la chapelle de S. Maurice, à Sigolsheim.

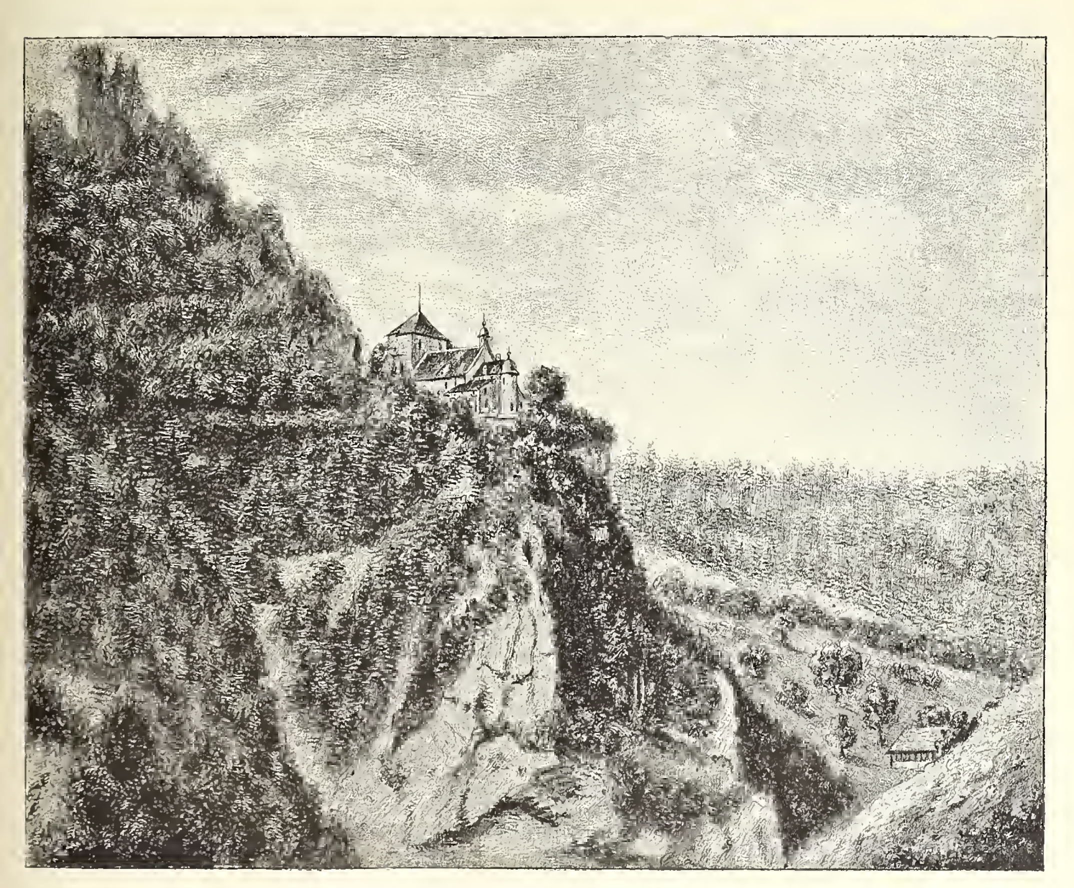
Enfin le pape traversant Augsbourg, Salzbourg et Vérone, célébra dans cette dernière ville les fêtes de Noël et rentra à Rome. [7] Quelques jours après Pâques, 1050, il y ouvrit un concile où Bérenger de Tours fut condamné à l'unanimité.

---

[1] Schœpflin, Als. ill., t. II. p. 448. = [2] Hunkler, Leo IX., p. 157. = [3] Migne, Patr. lat., t. CXLIII. col. 632. = [4] Zimberlin, Revue d'Alsace, 1860. p. 568. = [5] Buchinger, Epit. fast. Lucell. — La bulle de S. Léon IX en faveur de Moutier porte: Datum XI cal. decemb. per manus Petri dyaconi, bybliothecarii et cancellarii sancte et apostolice sedis. Anno domini Leonis pape V. Indictione tertia. — (Trouillat, t. I. p. 181.) Il y a erreur, la cinquième année de Léon IX ne répond pas à la troisième indiction, mais à la sixieme; c'est 1050 qui est marqué par l'indiction troisième. — En outre, on trouve le chancelier Pierre diacre, dans les bulles de 1049, 1050, — a partir du mois de mars 1051, les bulles de Léon IX portent le nom du chancelier Frédéric, signant en lieu et place de l'archichancelier Hermann archevêque de Cologne. (Un pape alsacien, p. 353.) Il faut donc regarder comme erreur de copiste le signe V qui suit le nom du pape et dire: Anno domini Leonis pape II. Indictione tertia. La bulle serait donc du 21 novembre 1050, jour probable de la visite du pape à Moutier. Une bulle donnée par S. Léon IX à Saint-Denis de Paris porte les mêmes mots: „Datum tertia nonas octobris per manus Petri diaconi, bibliothecarii et cancellarii sancte et apostolice sedis anno domini Leonis Pape IX primo Indict. III. — Migne, Pat. lat., t. CXLIII. col. 620. = [6] Zimberlin, Revue cath. d'Alsace, 1860. p. 569. = [7] Hermann Contr. ad 1049. — Migne, Pat. lat., t. CLXIII. col. 252.

Après cette assemblée, le pape se rendit dans la Pouille, puis au commencement de septembre, il ouvrit un concile à Verceil. De là S. Léon se dirigea vers le nord pour visiter de nouveau la Lorraine, l'Alsace et l'Allemagne.

Le 22 septembre, il célébra dans l'illustre abbaye d'Agaune (canton du Valais) la fête de S. Maurice et de ses compagnons. Il trouva ce monastère dans le plus grand dénûment; aussi lui accorda-t-il diverses faveurs, pour qu'il pût se relever de cette situation déplorable. La bulle pontificale promulguée à cette occasion nous apprend que Léon IX avait avec lui, à Agaune, Halinard, archevêque de Lyon, Hugues, archevêque de Besançon, et les évêques Frédéric de Genève et Aymon de Sion. [1]



Chapelle du Vorbourg, consacrée par S. Léon IX en 1049.

Le pape continua sa route par le monastère de Romainmotier dans le pays de Vaud, et le 27 septembre, il célébra les saints mystères à l'autel de S. Pierre, dans l'église de ce prieuré, qu'il recommanda par une bulle spéciale „à son très cher fils Henri, empereur des Romains et roi de Bourgogne, aux évêques et aux grands du pays". [2]

---

[1] Migne, Pat. lat., t. CXLIII. col. 665. „ . . . Dum Gallias tenderemus ad eum locum cui Agaunum nomen est, pervenimus. . . . relata est nobis luctuosa miseriarum sarcina illius loci canonicis illata . . . " =
[2] Migne. Pat. lat., t. CXLIII. col. 653.

Le pape était à Besançon le 3 octobre 1050, où il consacra solennellement le maître-autel de la cathédrale de S. Étienne, en l'honneur de l'Ascension de Notre-Seigneur, de la B. V. Marie, de S. Étienne, de S. Jean l'Évangéliste et des martyrs S. Vincent et S. Agapit. Il plaça dans l'autel la tête de S. Agapit, un bras de S. Étienne et une partie de l'épine dorsale de S. Vincent. Dans un discours adressé à la foule immense qui était présente à cette magnifique cérémonie, le pape annonça des indulgences pour l'anniversaire de cette dédicace. Il ordonna que ce jour serait célébré chaque année dans toutes les églises du diocèse, comme si elles avaient été consacrées ce même jour; que la veille et le jour de cette fête seraient compris désormais à perpétuité dans la Trêve de Dieu, *in treiigaya Dei,* comme aussi tous ceux qui se rendraient à cette solennité et à la foire qui s'y tiendraient à cette occasion, et cela jusqu'à leur retour. Il ordonna encore que sept chanoines de cette cathédrale, qui seraient appelés cardinaux, célébreraient la messe à cet autel, avec dalmatique, mitre, sandales et gants; le doyen porterait l'anneau à cet office. Ce privilége comprenait toutes les fêtes de Notre-Seigneur, de la St^e^ Vierge, de tous les apôtres et des martyrs S. Étienne, S. Vincent, S. Agapit, S. Ferréol et S. Ferjeux, S. Michel Archange, la dédicace de l'église et la fête de Tous les Saints. . . . Il défendit, sous peine d'excommunication, de profaner le cimetière qu'il avait aussi consacré. Sept évêques assistèrent le Pape dans cette cérémonie.[1] S. Léon IX ratifia par une bulle du 11 janvier 1051, les priviléges accordés à la métropole de Besançon.[2] On conserve encore aujourd'hui à la cathédrale de S. Jean, la pierre taillée qui scellait l'autel consacré par le pape, le 3 octobre 1050.[3]

Dans le courant d'octobre, Léon IX gagna la ville de Langres et assista au sacre de l'évêque Hardouin.[4] Le 21 octobre, le pape était à Toul où il fit (le lendemain) la translation solennelle des reliques de S. Gérard, évêque de Toul, qu'il avait canonisé dans le dernier concile de Rome. Dans cette auguste cérémonie, le souverain pontife était de nouveau assisté de l'archevêque de Besançon, Hugues, d'Halinard, de Lyon, de Georges, archevêque de Colocza en Hongrie, de Frotmond, évêque de Troyes, d'Herbert, d'Autun, et de Loup, évêque des Anglais.[5]

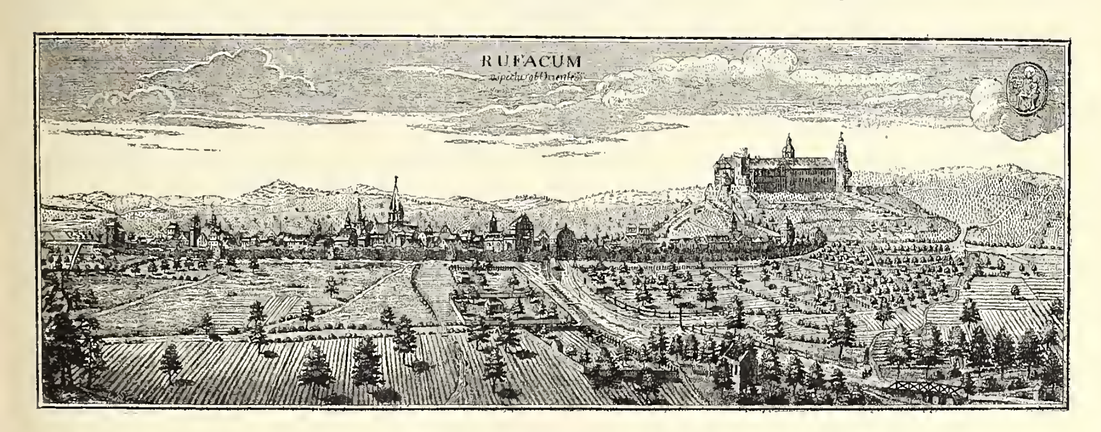
Léon IX employa les mois de novembre et de décembre 1050, et une partie de janvier 1051, à visiter diverses parties de la Lorraine et de l'Alsace. De Toul, le pape se rendit sur les confins de la Lorraine, au couvent de religieuses situé à Hesse, près Sarrebourg, et dédié à la St^e^ Vierge, à S. Laurent et à S. Martin. Là encore était la sépulture de plusieurs de ses parents, des comtes Mathiridus et Gérard, ses oncles, de Cuniza, femme de ce dernier, de son frère Hugo, emporté par une mort prématurée. A la demande de Mathilde, veuve de Hugo, et de son fils Henri, Léon IX consacra le 24 novembre trois autels de l'église du couvent.[6]

[1] Migne, Pat. lat., t. CXLIII. col. 668. = [2] L'inscription de S. Étienne les nomme ainsi: „Halinardus Lugdunensis archiepiscopus, Georgius Colocinensis Ecclesiæ Ungrorum episcopus, Kilinus Sutriensis episcopus, Fredericus Genevensis, Guido Cabilonensis, Gualtherius Matiscensis, Hugo Bisuntinus." = [3] Voir *Vesontio,* Chifflet, pars II. p. 205. — qui rapporte l'inscription commémorative de cette consécration, placée dans l'ancienne cathédrale, et cite la bulle de S. Léon IX, conservée dans les archives du chapitre. — Chifflet place à tort la consécration du maître-autel de Besançon au 3 octobre 1048. = [4] Chron. S. Benigni Divionensis, dans Pertz, Monum. Germ., t. VII. p. 237. = [5] Miracula S. Gerardi, auctore Widrico p. 508 apud Pertz Monum. germ., t. IV. L'archevêque de Colocza avait été envoyé par les Hongrois auprès de Léon IX pour une mission particulière. = [6] Migne, Pat. lat., t. CXLIII. col. 740.

Plusieurs historiens placent ici la visite que S. Léon IX fit à la cathédrale de Strasbourg, qui était alors en construction. Le pape approuva les plans qu'on lui soumit. Puis il consacra l'église de S. Pierre le Jeune, et, à la demande des fidèles, il y laissa son couvre-chef, que l'on montra pendant longtemps comme une relique le mercredi de la semaine sainte.[1]

Léon IX visita également le couvent de Hohenbourg, au mont Ste Odile, fondé par ses ancêtres. Répondant à la prière de Bertha, abbesse de Hohenbourg, le pape consacra lui même l'église de l'abbaye et lui accorda de précieux priviléges. La bulle de S. Léon IX porte la date du 17 décembre 1050.

L'abbaye des bénédictins de S. Sigismond à Rouffach, fondée par le roi Dagobert II, vers 676, était presque réduite à rien, lorsque le pape S. Léon IX vint en Alsace, en 1050. Il la rétablit entièrement sous le nom de prieuré et en consacra l'église le 9 décembre, en l'honneur de S. Marc dont elle garda le nom.[2]



Rouffach.

Le couvent d'Oelenberg eut le bonheur de posséder Léon IX pendant quelques jours. Il y consacra l'église qu'on venait de terminer, et la dota des reliques du saint martyr Romain.[3]

Après son séjour en Alsace, S. Léon, selon toute apparence, passa par Bâle et remonta le Rhin jusqu'à la célèbre abbaye de Reichenau. L'abbé de ce monastère avait reçu quelques mois auparavant, à Rome même, la bénédiction abbatiale des mains du souverain pontife. C'était Ulrich Ier, baron de Tupfen, qui gouverna Reichenau de 1048 à 1069. Sur sa demande, le saint pape voulut bien faire une visite au monastère, qui était une des plus illustres maisons religieuses de cette époque. Entouré d'une suite imposante de princes ecclésiastiques et séculiers, Léon IX fut reçu dans l'île avec une pompe et un appareil magnifiques; il célébra avec les moines la fête du pape S. Clément (jeudi 23 novembre), le lendemain (vendredi 24 novembre) il consacra dans l'église de S. Adalbert, martyr, restaurée par l'abbé Ulrich Ier, le maître-autel en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la très sainte Croix, de Ste Marie, de S. Barthélemy, apôtre, et

[1] L. Spach, S. Léon IX, le pape alsacien, — dans le bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1864. p. 177. = [2] Zimberlin, curé de Biederthal, Revue cath. d'Alsace 1860, p. 566. = [3] Hunkler, Leo IX., p. 157.

de S. Adalbert, martyr, et de tous les saints. Le saint pape passa encore le dimanche (26 novembre) à Reichenau.[1]

Une des dernières visites de Léon IX en Allemagne fut pour le monastère de la sainte Croix à Donauwerde. Gunderarde, fille de Mangold, était à la tête de ce monastère. Le pape lui donna lui même la bénédiction abbatiale, consacra l'église et exempta le monastère où l'on conservait un morceau notable de la vraie croix donné par Romain, autocrate de Constantinople. En retour, le monastère de sainte Croix devait donner tous les ans au saint siége des vêtements sacerdotaux, une chasuble, une étole garnie d'or, un manipule et un cordon.[2]

Au commencement de l'année 1051, S. Léon IX se rendit à Trèves, puis à Augsbourg où il célébra la fête de la Purification (2 février). De là il traversa les Alpes et revint en Italie. S. Léon IX ne revit plus sa chère Alsace. Il fit encore un voyage en Hongrie en 1052. A Ratisbonne, il canonisa S. Wolfgang, ancien évêque de cette ville; il se trouvait à Bamberg, le 18 octobre 1052; puis à Mayence, à Tribur. De là il remonta le Rhin et arriva à Schaffouse où il consacra un autel dédié à la Résurrection du Sauveur.[3]

Ce fut à Worms que S. Léon IX célébra les fêtes de Noël (1052) en compagnie de l'empereur et d'un très grand nombre d'évêques et de seigneurs de l'empire. Le pape passa encore environ six semaines dans le sud de l'Allemagne, et revint à Rome pendant le carême. Il mourut l'année suivante, le 19 avril 1054.

Rien de plus édifiant que le récit fait par Libuin, sous-diacre de l'Église romaine, témoin oculaire des circonstances de la mort de ce saint pape. A peine arrivé dans son palais, il fit appeler plusieurs évêques qui étaient à Rome et leur dit: „Mes frères, mes enfants et les enfants de notre Mère, la sainte Église, c'est à vous que le Seigneur a confié le gouvernement de son église avec le pouvoir de lier et de délier. C'est pourquoi je vous conjure de veiller avec soin sur votre troupeau et de défendre vos ouailles contre les embûches des loups. . . . Je me recommande à vos prières, ma mort n'est pas éloignée. Souffrez-moi encore trois jours et vous verrez la vérité de ce que je vous dis."

Le lendemain matin, il fit porter à S. Pierre le cercueil qu'il s'était préparé, ensuite il demanda qu'on l'y transportât lui-même. Il y adressa une touchante allocution aux assistants, puis, arrêtant ses yeux sur la croix, il pria pour eux et leur donna l'absolution. Il pria aussi pour l'Église et particulièrement pour la conversion des simoniaques.

Le soir étant venu, il ordonna qu'on le menât à l'endroit de l'église qu'il avait marqué pour sa sépulture. A la vue du tombeau qu'il avait fait disposer, il dit: „Voyez, mes frères, combien vile et petite est la demeure qui m'attend, après tant de biens et d'honneurs. Voilà tout ce qui m'en reste sur la terre. Mais je crois que mon Rédempteur vit, que je ressusciterai au dernier jour, et que je verrai mon Seigneur et mon Dieu dans ma chair."

---

[1] Annales monasterii Augiæ Divitis. MS. p. 116. On lisait l'inscription suivante sur l'autel de S. Adalbert. — „Anno Incarnationis Dominicæ millesimo quadragesimo nono, regni vero tertii Henrici imperatoris, anno undecimo, Udalrici loci istius abbatis anno primo, indictione tertia, die vero octavo calendas decembris. Dñs Leo Papa nonus, in primo sui pontificatus anno, dedicavit hoc altare in honorem D. N. J. C. et SS. Crucis, S. Mariæ, S. Bartholomæi, apostoli et S. Adelberti martyris et omnium Sanctorum —" (Annales Aug. Div. p. 10.) Herm. Contr. ad 1049. Wibert, t. II. p. 5, dans Watterich, t. I. p. 157. = [2] Jaffe. Regesta pontif. No 3302. — Un pape alsacien, p. 238. = [3] Annales Scafhusenses 1052 dans Pertz. Monum. germ., t. V. p. 388.

Le 19 au matin, il reçut l'Extrême-Onction et se fit présenter devant l'autel de S. Pierre où, pendant une heure, il pria la face contre terre. S'étant ensuite fait remettre sur son lit, il entendit la messe, reçut le saint Viatique des mains de l'évêque célébrant; puis ayant demandé aux assistants quelques instants de silence, comme pour reposer, il rendit le dernier soupir. [1]



S. Léon IX,
d'après une gravure de la collection du R. P. Cahier.

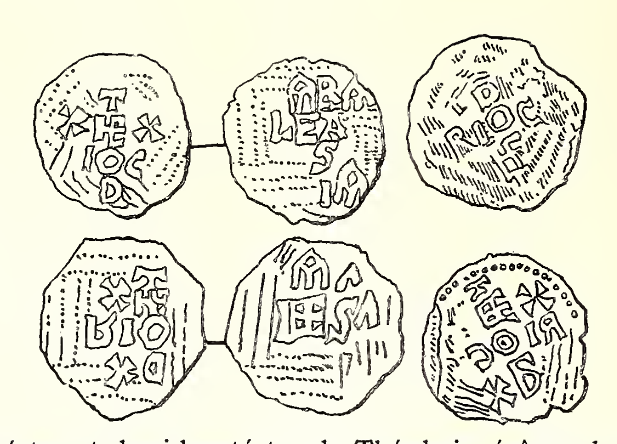
Ainsi mourut cet illustre pontife, le 19 avril de l'an 1054, à l'âge de 51 ans, 28 jours, après 28 ans d'épiscopat et 5 ans 2 mois et 29 jours d'un pontificat dont tous les moments furent employés à l'extirpation des vices qui déshonoraient

[1] Libuini Eccl. rom. subdiaconi De obitu S. Leonis PP. IX. dans Watterich, vitæ Pontif., t. I. p. 171.

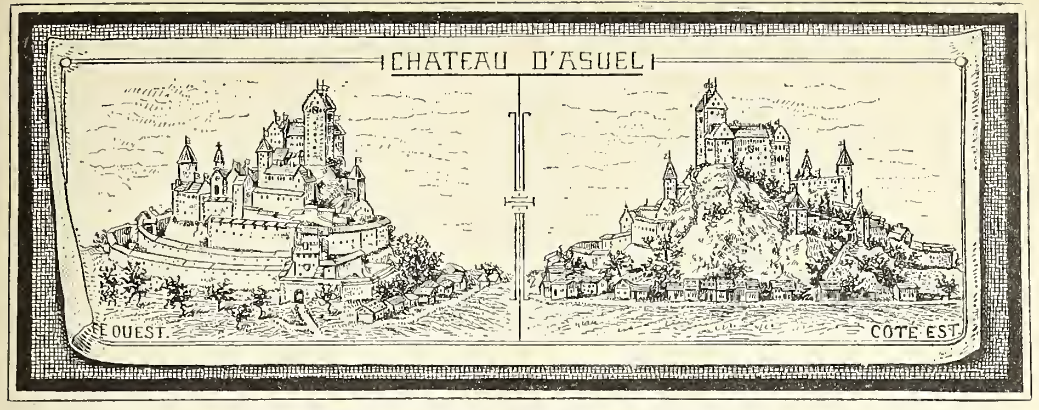
le sanctuaire. Ses vertus et les miracles qu'il opéra pendant sa vie, et après sa mort l'ont fait mettre au nombre des saints.

Quoique le nom de l'évêque de Bâle ne se trouve pas signalé dans les titres qui relatent les faits de S. Léon IX en Alsace, nous ne doutons pas que Théoderic, qui avait paru avec le saint pape au concile de Mayence, ne l'ait accompagné dans ses courses pieuses à travers le diocèse de Bâle. La bulle que Léon IX adressa à Théoderic, *son cher frère et coévêque,* pour lui confirmer la possession des églises de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne, atteste l'intérêt plein d'affection que le pape alsacien portait à l'évêque dès son berceau.

Cette bulle datée du 21 novembre 1050, suivant l'indication qui y est marquée et la main du secrétaire qui a signé ce document, est le dernier titre qui mentionne l'évêque de Bâle, Théoderic. Une charte de l'empereur Henri IV en faveur de l'abbaye de Saint-Blaise, mentionne la donation d'un maix faite à ce monastère par l'évêque Théoderic. Le célèbre abbé de Saint-Blaise, Martin Gerbert, qui avait en mains les documents authentiques, assure que cette donation fut faite par l'évêque de Bâle vers 1057 — (Hist. Silvæ Nigræ, t. I. p. 227). Théoderic mourut en 1057, puisque son successeur Bérenger est signalé à cette date évêque de Bâle par un document authentique. Théoderic fut sans doute enseveli dans sa cathédrale, mais ni le *liber vitæ* du grand chapitre, ni les inscriptions mortuaires de Notre-Dame de Bâle ne portent le nom de cet évêque, dont le règne de 16 ans n'a pas été sans grandeur (1041—1057).



Bractéates et demi-bractéates de Théoderic, évêque de Bâle,
trouvées dans le clocher de la basilique de S. Paul *hors les murs,* à Rome en 1843. Pièces mines d'argent fin, légèrement concaves. D'un côté, le nom de l'Évêque, THEODERIC, de l'autre *Basilea.*



Essai de restauration du château d'Asuel.

CHAPITRE X

Bérenger, évêque de Bâle, 1057—1072. — Election à Bâle de l'antipape Cadaloüs (Honorius II) 1061. — L'évêque Bérenger s'y oppose. — Bourcard d'Asuel, évêque de Bâle, 1072, chargé d'affaires de S. Grégoire VII, 1074. — Sa révolte contre le pape, 1076. — Son ambassade en Italie. — Il est excommunié. — Bourcard d'Asuel à Canossa avec l'empereur Henri IV. — Grégoire VII le relève de l'excommunication, 25 janvier 1077. — Bourcard d'Asuel prête main forte à Henri IV. — Il assiste au siége de Rome et y pénètre à la suite de l'empereur, 21 mars 1084. — Donations impériales à l'Église de Bâle. — Bourcard d'Asuel excommunié par le concile de Quedlinbourg, 21 avril 1085. — Conversion de Bourcard d'Asuel; il fonde le monastère de S. Alban à Bâle. — Sa mort, 12 avril 1107.



Écusson de Bourcard d'Asuel.

Les archives de la métropole de Besançon gardaient encore au siècle dernier, le souvenir du serment que l'évêque de Bâle, Bérenger, avait prêté en 1057, entre les mains de son archevêque métropolitain, Hugues Ier. Dunod et Duvernoy relatent ce fait qui fixe exactement la date de l'épiscopat du successeur de Théoderic.[1]

Bérenger gouvernait l'église de Bâle quand il fut appelé à prendre place dans une assemblée d'évêques et de seigneurs qui était convoquée à Bâle même pour s'occuper de l'élection du successeur du pape Nicolas II († 21 juillet 1061). Aussitôt après la vacance du saint siége, la noblesse de Rome avait envoyé à la cour d'Allemagne une ambassade chargée de présenter au jeune roi Henri IV les ornements du patriciat, savoir: la chlamyde, la mître, l'anneau et le cercle patricial, et le prier de nommer un pape. Henri, âgé de dix ans, fut amené à la diète de Bâle où il fut couronné et salué patrice des Romains. Puis sur les instances de l'impératrice régente, Agnès d'Aquitaine et des évêques lombards, l'assemblée déclara illégale l'élection du pape Alexandre II, couronné le 30 septembre de la même année sans le consentement de l'empereur. Le 28 octobre la diète de Bâle

---

[1] Chifflet, Illust. Claudianæ, apud Bolland. 1 Jun. — Duvernoy, *Regestes de Hugues Ier*, p. 159. — Dunod, hist. de l'église de Besançon.

élut pour succéder à Nicolas II Cadaloüs, évêque de Parme, ancien chancelier d'Henri III, à qui Henri IV et l'impératrice remirent la sainte croix et les autres insignes de la dignité pontificale dérobés au trésor de Latran et apportés à Bâle par le comte excommunié, Gérard de Galeria. Deux évêques eurent le courage de repousser formellement cette élection schismatique; ce furent l'archevêque de Besançon, le vénérable Hugues le Grand, et l'évêque de Bâle, Bérenger. L'assemblée n'en fit pas moins son choix et Cadaloüs fut antipape sous le nom d'Honorius II: il fut condamné l'année suivante au concile d'Osbor par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie.

Nous enregistrons avec fierté dans les fastes du diocèse de Bâle l'attitude très digne, très courageuse et très noble prise par son évêque Bérenger dans cette assemblée où trônaient l'empereur et l'impératrice, avec un grand nombre de princes d'Allemagne et d'évêques d'Italie. Il refusa de voter pour l'antipape Cadaloüs, reconnaissant comme légale et légitime l'élection faite à Rome un mois auparavant du pape Alexandre II. [1] — Bérenger revit l'empereur Henri IV à Bâle, où ce prince se trouvait le 8 juin 1065, et où il signa une charte en faveur de Saint-Blaise. [2] L'évêque de Bâle est encore signalé dans les chroniques de Munster comme ayant consacré en 1068 une chapelle à Mülbach, près de Munster, au val de Saint-Grégoire en Alsace, qui faisait partie du diocèse de Bâle. [3] Le 28 décembre de la même année, Bérenger, sur l'invitation de Romolde, évêque de Constance, consacra également une chapelle dédiée à S. Michel, dans l'abbaye de Saint-Blaise. [4]

C'est tout ce que les documents nous rapportent de Bérenger. Sa mort est marquée à l'année 1072, dans la chronique de Munster. [5] On ne trouve aucune mention de Bérenger dans le nécrologe de la cathédrale de Bâle: on ignore où il fut enterré. Il régna de 1057 à 1072, soit durant quinze années.

Nous touchons au règne du premier des évêques de Bâle dont le nom de famille soit connu; il appartenait à la noble race des Hasenbourg ou Asuel, dont le château était situé à deux lieues et demie de Porrentruy, sur un monticule qui porte encore ses ruines et son nom. Bourcard d'Asuel était fils d'Ulrich, comte de Féni et frère de Conon, évêque de Lausanne. [6] Il était camérier de Sigfried, baron d'Eppstein, archevêque de Mayence, quand il fut appelé à succéder à Bérenger sur le siége épiscopal de Bâle. [7] Les hautes fonctions d'archichancelier que Sigfried de Mayence remplissait à la cour de l'empereur Henri IV, expliquent l'élévation de son camérier à la dignité épiscopale. On conservait dans les archives de la métropole de Besançon une lettre de l'Église de Bâle, portant la date de 1072, qui traitait de l'élection faite du camérier de Mayence, Bourcard, comme évêque de Bâle. [8] La chronique de Munster donne également Bourcard comme successeur de Bérenger. [9]

Un des premiers actes du nouvel évêque de Bâle fut d'user de son influence sur l'archichancelier Sigfried pour obtenir de l'empereur une charte confirmant à l'Église

---

[1] Ce fait est consigné dans les *Regestes de Hugues Ier*, par M. Duvernoy, p. 161. — Voir *l'art de vérifier les dates*, p. 285 et 441. — et la Chronique de *Berthold Constant*, apud Ussermann, t. II. p. 6. = [2] Mart. Gerbert, Hist. Silvæ Nigræ, t. III, p. 27. No 31. — „*Actum Basileam in Dei nomine feliciter amen.*" = [3] Chronic. Monasteriense, apud D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III. col. 1436. = [4] Mart. Gerbert, Hist. Silv. Nig., t. I. p. 231. = [5] „Anno 1072. Obiit Berengerus episcopus." „Chron. Monast. Gundacker II, évêque d'Eichstet, mort en 1075, signale aussi la mort de Bérenger — „*Berengerus Basileensis episcopus.*" — Gundechari, Lib. pontif, Eichst. ap. Pertz, Mon. germ. hist. t. IX, p. 249. = [6] Trouill., t. I. p. 187. = [7] „Burchardus camerarius archiepiscopi Moguntini episcopus ordinatus est in Basilea." Lamb. Schafnaburg. De rebus Germ. apud Pistorium, t. I. p. 187. = [8] Illustr. Claudianæ du P. Chifflet, in actis SS. ad diem 1 Junii, t. XXIX. = [9] „... Successitque ei Burchardus." Chron. Monast. ad 1072.

de Bâle la donation des mines d'argent situées dans le Brisgau et autres lieux. Ce diplôme important porte la date du 20 mai 1073.[1] Bourcard d'Asuel eut d'abord avec le saint siége les relations les plus orthodoxes et rien ne faisait soupçonner les défaillances qui marquèrent si tristement sa carrière épiscopale. Ainsi nous trouvons en 1074, le pape S. Grégoire VII chargeant Bourcard, évêque de Bâle, et Vernaire, évêque de Strasbourg, de vider un différend qui existait dans la famille du pape S. Léon IX au sujet de l'avocatie du monastère de Sainte-Croix, fondé et doté par les soins de ce grand pontife. Gérard III, comte du Nordgau, neveu de S. Léon IX, et Hugues, comte d'Egisheim, se disputaient ce titre. S. Grégoire VII veut que, suivant les priviléges de ce monastère, l'avocatie soit exercée par l'aîné des membres de la famille de S. Léon, habitant le château d'Egisheim.[2]



Grégoire VII,
d'après une gravure de notre collection.

L'évêque de Bâle ne sut pas maintenir dans ses actes la fidélité qu'il devait au souverain pontife, chef suprême de l'Église. Lorsque, en 1076, l'empereur Henri IV déclara ouvertement la guerre au saint pape Grégoire VII, et renvoya dédaigneusement ses légats, il convoqua lui-même en toute hâte une assemblée religieuse à Worms pour le 24 janvier, voulant assurer, disait-il, la paix du royaume par la déposition du pape. Au jour dit, la diète s'ouvrit. On y remarquait presque tous les évêques de la Germanie: Sigfried, archevêque de Mayence, Udo de Trèves, Guillaume d'Utrecht, Hérimann de Metz, Henri de Liége, Richert de Verdun,

[1] Codex diplom. Eccl. Basil. p. 18. = [2] Lünig, Spicilegii ecclesiastici, t. II. p. 872.

Pibo de Toul, Hozemann de Spire, Werner de Strasbourg, Bourcard de Bâle, Othon de Constance, Adalbéro de Wurtzbourg, Ruotbert de Bamberg, Othon de Ratisbonne, Burchard de Lausanne, etc. Les membres de l'assemblée votèrent la déposition du pape légitime, Grégoire VII, auquel ils adressèrent une lettre synodale, œuvre schismatique péniblement élaborée.[1] Ce factum se terminait par ces paroles injurieuses: ... „Nous renonçons à une obédience que nous ne vous avions d'ailleurs jamais jurée et que nous n'accepterons jamais. Vous avez affecté, conclut la lettre *à frère Hildebrand, Hildebrando fratri,* de redire qu'à vos yeux aucun de nous n'était évêque, désormais pour aucun de nous vous ne serez pape." — Outre cette lettre, monument éternel de servitude, de mensonge et de trahison, chaque évêque, au témoignage de Bruno de Magdebourg, fut contraint de signer une déclaration commune de révolte contre le pape légitime. Bourcard d'Asuel signa, comme suit, cet odieux document: „Moi (Bourcard), évêque de la cité de (Bâle), j'abjure dès cette heure et pour toujours toute soumission et obéissance à Hildebrand; désormais je ne le tiendrai plus pour apostolique et ne lui en donnerai plus le nom."[2]

L'empereur Henri IV fit également une lettre d'une violence extrême adressée „à Hildebrand, non plus apostolique, mais faux moine", et se terminant par ces mots: „Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, et tous nos évêques réunis, nous te disons: Descends, descends, maudit dans les siècles des siècles."[3] Ce cri de rage, répété avec de frénétiques applaudissements mit fin au conciliabule de Worms.

Aussitôt Henri IV fit partir pour l'Italie une ambassade chargée de notifier partout la déposition de Grégoire VII. Le chef de cette mission fut le comte Ebérard de Nellembourg, auquel furent adjoints Bourcard, évêque de Bâle, et Hozemann de Spire. Ils avaient ordre de voyager jour et nuit pour arriver avant la réunion du concile romain fixé au 22 février 1076. En moins d'un mois, ils franchirent les Alpes, parcoururent la marche d'Ancône et réunirent à Plaisance et à Pavie les évêques simoniaques qui jurèrent sur les saints évangiles de ne plus reconnaître l'obédience de Grégoire VII. Mais les ambassadeurs du conciliabule de Worms n'osèrent pas aller jusqu'à Rome; ils redoutèrent l'indignation du concile qui allait s'y réunir. Un chanoine de Parme, nommé Roland, et un personnage insignifiant (servum quemdam regis) se chargèrent à leurs risques et périls d'une mission que tous les autres récusaient. Porteurs de la lettre synodale de Worms et des rescrits d'Henri IV, ils arrivèrent à Rome la veille de l'ouverture du concile (21 février 1076).[4] Cent dix évêques assistèrent à cette imposante assemblée. Henri IV y fut solennellement excommunié. L'archevêque de Mayence, Sigfried, l'auteur de la lettre synodale de Worms, le fut également par une sentence particulière. L'excommunication solennelle fut prononcée contre les évêques schismatiques en ces termes: „Par le jugement du saint Esprit et l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous suspendons de toute fonction épiscopale ceux des évêques qui ont spontanément adhéré au schisme, en ont signé la formule et manifestent encore la résolution d'y persévérer." Lambert d'Hersfeld assure que Bourcard, évêque de Bâle, et Hozemann de Spire, furent, comme ambassadeurs du conciliabule de Worms, l'objet d'un décret spécial d'excommunication, dans lequel fut compris le chef de l'ambassade, le comte Ebérard de Nellembourg.[5]

[1] Voir Monum. Germ., t. II. p. 44 apud Pertz. = [2] Bruno Magdeburg. Ann. Pat. lat., t. CXLVII. col. 528. = [3] Watterich, t. I. p. 379. = [4] Berthold Constant. Annal. Pat. lat., t. CXLVII. col. 368. = [5] Lambert. Hersf. Annal. Pat. lat., t. CXLVI. col. 1212.



Henri IV à Canossa.

Les ambassadeurs schismatiques étaient de retour à Utrecht où se trouvait Henri IV, pour célébrer la solennité pascale (27 mars 1076). Ils lui apportèrent les premiers la sentence d'excommunication. Aussitôt l'empereur fit expédier d'Utrecht même un ordre royal à tous les évêques, princes, ducs et comtes, leur enjoignant de se réunir de nouveau à Worms pour les prochaines fêtes de la Pentecôte (15 mai 1076) afin de compléter l'œuvre schismatique, en déposant Grégoire VII et en lui donnant un successeur. Au jour fixé, pas un seul des ducs et princes dont l'autorité sur les affaires publiques pouvait être prépondérante, ne se présenta. Force fut au roi de remettre l'assemblée à la prochaine fête de S. Pierre et de S. Paul (29 juin) en assignant la ville de Mayence comme lieu du rendez-vous.[1] Mais, continue l'historien Lambert d'Hersfeld, l'immense majorité s'abstint de venir à Mayence et accentua nettement son refus d'obéir. Henri IV se trouva dans un isolement complet. Les grands d'Allemagne convoquèrent pour le 16 novembre à Tribur, près de Mayence, une diète nationale qui mettrait enfin un terme à tant de désastres et rétablirait la paix de l'Église et la tranquillité de l'Etat. Voyant la tournure que prenaient les affaires, les partisans jusque-là les plus obstinés d'Henri IV, abandonnèrent ce prince. Grégoire VII envoya à Tribur des légats apostoliques chargés de présider en son nom la diète nationale. Le roi excommunié se rendit avec quelques courtisans au castrum d'Oppenheim, en face de Tribur, sur la rive droite du fleuve, à quatre lieues de Mayence. Les princes, ducs, évêques et seigneurs des États allemands arrivèrent en foule, dit Lambert d'Hersfeld. Les excommuniés, évêques, prêtres et laïques, durent abjurer publiquement le schisme et reçurent des mains d'Altmann, évêque de Passau, l'absolution canonique. Les évêques de Mayence, Strasbourg, Verdun, Liége, Munster, Utrecht, Spire, Bâle, Constance et Ulm furent absous avec la réserve expresse de ne pouvoir reprendre leurs fonctions et leur dignité qu'après s'être fait relever par le pape en personne de la sentence de déposition.[2]

La diète s'ouvrit solennellement le 16 octobre 1076, sous la présidence des légats. Les conférences durèrent sept jours consécutifs. On conclut à l'élection d'un autre roi. Devant cette attitude de l'assemblée, Henri IV fit les promesses les plus solennelles et les plus ardentes supplications. Pour répondre à l'ultimatum qui lui était posé, il consentit à éloigner de sa personne tous les excommuniés. L'historien Lambert d'Hersfeld énumère les évêques qui, au mépris de leurs promesses toutes récentes, étaient retournés auprès du roi et faisaient partie de son conseil à Oppenheim. C'étaient les évêques de Cologne, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lausanne, de Naumbourg-Zeitz et d'Osnabrück.

Une nouvelle diète fut fixée par le pape à Augsbourg. Grégoire VII se mit en chemin pour l'Allemagne, vers la fin de l'année 1076. Le pape était à Mantoue, le 8 janvier 1077. Aux environs de Trente, on apprit l'arrivée prochaine d'Henri IV, qui accourait avec une armée formidable à la poursuite du pape. Aussitôt Grégoire VII se réfugia dans la citadelle de Canossa, où la princesse Mathilde lui offrait un asile imprenable. Henri IV, parti de Spire, avait passé par la Bourgogne, Besançon, le Jura, la Savoie et le Mont-Cenis. A Suze, il reprit les insignes de la royauté; puis, entouré d'une armée nombreuse, il se mit en marche vers Canossa. Déjà un certain nombre d'évêques et de seigneurs allemands avaient franchi les

[1] Ibid. col. 1218. = [2] Berthold, Annal., col. 374 et 386.

Alpes et se présentaient devant le pape pour se faire relever de l'excommunication; le terme fatal d'un an et un jour fixé pour l'absolution allait bientôt expirer. Passé ce terme, ils devaient être déchus à jamais du droit de recouvrer leur dignité et leurs fiefs. Bourcard d'Asuel était du nombre de ces suppliants, avec l'archevêque de Brême, et les évêques de Zeitz, Lausanne, Strasbourg et Osnabruck.

„En entrant dans la forteresse, dit Lambert d'Hersfeld, les hypocrites pèlerins se déchaussèrent et revêtirent un sac de laine; ils vinrent ainsi se prosterner aux pieds du pape, demandant pardon de leurs fautes et sollicitant l'absolution des censures qu'ils avaient encourues.“ „La miséricorde, leur dit Grégoire, n'est jamais refusée à ceux qui reconnaissent sincèrement et pleurent leurs péchés. Mais une longue désobéissance est comme une rouille envieillie; il faut la soumettre au feu d'une longue pénitence. Si donc vous êtes vraiment repentants, supportez courageusement le fer chaud de la correction canonique et laissez-le appliquer aux



La citadelle de Canossa.

plaies de vos âmes.“ Bourcard d'Asuel et ses cinq collègues répondirent qu'ils étaient prêts à accomplir toute espèce de pénitence. Alors il sépara les évêques et les fit enfermer chacun dans une cellule à part, où ils vécurent en solitaires sans communiquer avec personne et ne recevant que vers le soir une légère collation. Après quelques jours de cette épreuve, le pape les manda en sa présence, leur rappela avec douceur la gravité de leurs fautes passées, les exhorta à n'y retomber jamais, et enfin prononça sur eux la sentence d'absolution. Après quoi il leur fit défense expresse de communiquer avec le roi Henri jusqu'à ce que ce prince eût donné satisfaction au siége apostolique, leur permettant toutefois, si les circonstances l'exigeaient, de lui adresser la parole pour l'exhorter au repentir et l'arrêter sur les bords de l'abîme où il se précipitait. [1]

On sait comment le roi fut reçu à Canossa, sa pénitence et sa réconciliation avec le pape. Bourcard d'Asuel figure dans la dernière scène de ce tragique événement. Nous empruntons le récit de Berthold, auteur contemporain: „Toutes

[1] Lambert Hersfeld, loco cit., col. 1238.

les conditions étant réglées, il ne restait plus qu'à procéder à l'absolution solennelle. Le 25 janvier au matin, Henri se présenta à la porte de l'église principale de Canossa, le visage inondé de larmes; les autres excommuniés fondaient également en pleurs. Après avoir recueilli l'aveu de leurs fautes passées, le pape adressa aux pénitents un discours plein de consolation et de tendresse. Procédant ensuite aux cérémonies de la réconciliation, il leur accorda l'indulgence, l'absolution et la bénédiction apostolique, et les ayant ainsi rétablis dans la communion chrétienne, les introduisit dans l'intérieur de l'église. Là ayant récité sur eux l'oraison accoutumée, il donna au roi, puis aux cinq évêques de Strasbourg, Brême, Lausanne, Bâle et Zeitz le baiser de paix et saluant toute l'assistance, il commenca la messe solennelle . . A la communion, il appela le roi et lui présenta l'eucharistie qui jusqu'alors lui avait été interdite; le roi s'en déclara indigne et retourna à sa place sans avoir communié . . Enfin ayant reçu la bénédiction apostolique, le roi se retira avec les siens." [1]

Cependant, les princes d'Allemagne, réunis à Forcheim, élurent pour roi Rodolphe de Souabe. A cette nouvelle, Henri IV quitta l'Italie et se dirigea avec les évêques allemands, parmi lesquels se trouvait Bourcard d'Asuel, [2] vers la Bavière, qui l'accueillit avec joie. Bientôt des secours armés lui arrivèrent de toutes parts; les seigneurs des deux Bourgognes avec leurs vassaux, les évêques de Bâle, de Strasbourg, de Lausanne, l'abbé schismatique de Saint-Gall, Ulrich d'Eppenstein, enfin toute la foule des simoniaques accoururent se ranger sous les étendards d'Henri IV. [3] La guerre civile ravagea l'Allemagne.

En 1077, nous trouvons les évêques de Bâle, de Lausanne et de Strasbourg ravageant les terres de Rodolphe de Souabe. Sa femme Adélaïde avait quitté Zurich pour se retirer dans un de ses châteaux où elle se croyait plus en sûreté. Elle y fut pendant six mois l'objet des vexations des Bourguignons. Les évêques de Bâle, de Lausanne et de Strasbourg avec des troupes sous leurs ordres, mirent à feu et à sang toute la contrée soumise au roi Rodolphe et la soumirent de force à leur autorité et à celle de leur roi Henri IV. Ce ne fut cependant pas sans coup férir et sans pertes nombreuses; car à deux reprises, leurs soldats furent battus, mis en fuite ou restèrent sur le champ de bataille.

L'année suivante (1078) les évêques de Bâle et de Strasbourg sont de nouveau engagés dans des entreprises guerrières; ils soutiennent toujours à main armée le parti de l'empereur Henri IV. Dans un combat livré par leurs troupes à Berthold II de Zæhringen, leurs soldats furent vaincus, faits prisonniers et soumis à des traitements barbares. Les deux prélats eurent mille peines à s'échapper de la mêlée et à trouver leur refuge dans une fuite précipitée. [4]

Bourcard d'Asuel méritait bien quelque salaire pour son dévoûement à l'empereur. Aussi le 7 décembre 1080, Henri IV, étant à Spire, en considération de son fidèle Bourcard, évêque de Bâle, — fidelem nostrum Burkardum Basiliensem episcopum respeximus — pour le salut du roi, de ses parents et de ses amis vivants et morts, — pour l'honneur de Dieu et pour satisfaire au fidèle service de l'évêque — episcopi fideli servitio, — sur la recommandation de la reine Berthe, son épouse, et des évêques de Spire, de Trèves et de Lausanne, — il

[1] Bertholdi Constant. Chron. ap. Ussermann, t. II, p. 41—45. = [2] Lambert d'Hersfeld. = [3] Bertholdi Constant. Chron. apud Ussermann, p. 52 et 53. = [4] Ibidem, t. II. p. 85 et 86.

donne à l'église de la Sainte-Mère de Dieu, Marie, toujours vierge, à Bâle, où Bourcard tient son siége episcopal, le comté de Herkingen, dans le Buchsgau,[1] à condition que Bourcard, évêque de la dite Église de Bâle, et ses successeurs le possèdent pour l'utilité de l'Église.[2]

Bourcard d'Asuel ne fut pas effrayé par la sentence solennelle d'excommunication et de déposition que le pape Grégoire VII fulmina contre Henri IV, le 7 mars 1080, dans le concile romain. En vain l'excommunication frappait en même temps les fauteurs du roi, dont les sujets étaient déliés de toute promesse de fidélité; l'évêque de Bâle, méprisant tous ces anathèmes, continua à rester attaché au service de l'excommunié, et à partager la réprobation qui frappait les évêques schismatiques. Il accompagnait l'empereur au siége de Rome et il entra avec lui, après le quatrième assaut, dans la ville éternelle qui fut ouverte par trahison à l'excommunié, le 21 mars 1084. Dans la joie du triomphe, Henri IV combla de ses faveurs ceux qui avaient eu le courage de le suivre. Aussi le jour même de son entrée à Rome, il fit don à l'église de Bâle du domaine de Ribeaupierre, en Alsace. La charte royale est fort curieuse, et nous livre des renseignements précieux sur l'état du diocèse de Bâle, sous son évêque indigne. Le roi Henri parle au nom de la sainte et indivisible Trinité; il est roi par la faveur et la clémence divine. Son devoir est de venir au secours des églises indigentes de son royaume, il doit les défendre des attaques de leurs ennemis, augmenter les biens de celles qui sont pauvres; mais surtout il doit venir en aide aux églises qui ont été amoindries ou presque réduites à rien par ses ennemis en haine de l'honneur qui lui est dû. L'Église de Bâle a été l'objet des attaques particulières des adversaires du roi qui en est très affligé. Parce que son évêque Bourcard lui est resté attaché, parce qu'il a eu soin de lui garder la fidélité jurée à Dieu, en sa personne, on a dilapidé les biens de son Église; il a préféré cette perte à la trahison et à la révolte contre le roi. C'est pourquoi Henri IV accueille favorablement la demande qu'il lui adresse, appuyée par la reine Berthe et les évêques d'Utrecht, de Padoue, de Vicence et de Strasbourg et d'autres illustres personnages, et pour reconnaître les fidèles services de l'évêque Bourcard, pour le bien spirituel de ses parents et amis, vivants et morts, et aussi pour le remède de son âme, le roi donne à perpétuité à l'église de Ste Marie élevée dans la ville de Bâle, le domaine de Ribeaupierre en Alsace, qu'il tient de la succession de son père l'empereur Henri, avec tous les droits y attenant. Les évêques de Bâle ne pourront en disposer que pour le bien de leur église, et non pour leur avantage particulier. Le roi fit dresser un diplôme en règle de cette donation, et le revêtit de sa signature et de son sceau. L'évêque de Constance, Geberhard, remplissait alors l'office de chancelier. L'acte fut dressé au palais de Latran, où le roi s'était introduit le même jour (21 mars) — Actum in palatio Romæ feliciter.[3] Cette importante donation ne put qu'affermir Bourcard d'Asuel dans sa révolte contre le saint siége. Aussi resta-t-il sourd aux anathèmes qui furent lancés contre lui par les évêques réunis en concile à Quedlinbourg, sous la présidence du cardinal Odo de Lagery, légat du pape, le 22 avril (mardi de Pâques) 1085. L'excommunication frappa également les évêques de Constance, de Coire et d'autres prélats en état de révolte ouverte contre le saint siége.[4]

---

[1] Le Buchsgau comprenait une partie du canton actuel de Soleure. Herkingen est un village situé entre Kestenholz et Hägendorf. = [2] Codex diplom. Eccl. Basil., p. 14. = [3] Codex diplom. Eccl. Bas., p. 26. = [4] Bertholdi Constant. Chron. apud Ussermann, p. 127 et 129.

En opposition au concile de Quedlinbourg, Henri IV convoqua à Mayence trois semaines après, un conciliabule, qui eut l'audace d'excommunier le pape. Bourcard d'Asuel n'assistait pas à cette assemblée; il avait dû, au rapport de l'historien Berthold de Constance, retourner à Bâle, où ses ennemis menaçaient son église.[1] Il se contenta de souscrire par son mandataire les décisions du conciliabule de Mayence.[2]

Tandis qu'il cherchait à sauvegarder par sa présence à Bâle, les biens de son église menacée par les ennemis du roi excommunié, il fit un échange qui n'était pas sans avantage pour la mense épiscopale. L'Église de Bâle possédait dans la Forêt Noire un lieu nommé *Cella:* sur la prière de S. Ulrich, moine de Cluny et prieur de Gruningen, Bourcard d'Asuel consentit à lui céder cette solitude, entourée de bois et de montagnes. En échange, le vénérable religieux céda à l'Église de Bâle d'autres biens sis à Biengen et à Ambringen, dans le Brisgau. Le marché fut conclu par serment sur les sacrosaintes reliques de l'Église de Bâle.[3] L'avoué de l'évêque, agissant en son nom, était le chevalier Seliger; celui de S. Ulrich s'appelait Erlewin. Bientôt le monastère s'éleva et l'église fut dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul. S. Ulrich y mourut le 10 juillet 1093; ses reliques furent plus tard transférées dans l'église du couvent, qui porta désormais son nom.[4] L'acte d'échange consenti par Bourcard d'Asuel fut dressé le 5 juin 1085, à *Rendelimsum.* Schœpflin veut que ce soit à Courrendlin, en latin Rendelina Curtis, et en allemand Rendelinsheim.

Les rapports que Bourcard d'Asuel eut à cette occasion avec S. Ulrich de Cluny, ne furent pas étrangers à la conversion de l'évêque et à son retour bien marqué à cette époque aux œuvres d'expiation et de pénitence, que réclamait sa vie passée. Un acte authentique et solennel, daté de 1103, atteste ces sentiments du prélat. Il avait alors 31 ans d'épiscopat passés dans des guerres et des agitations continuelles. Arrivé à la vieillesse, il sentit le besoin de réparer ses négligences — pro mearum negligentiarum correctione — dit-il, en fondant S. Alban de Bâle.

Au temps de sa révolte ouverte contre Grégoire VII, alors qu'il partageait avec Henri IV les foudres de l'excommunication pontificale, entre 1075 et 1079, il s'était mis à la tête d'une troupe de seigneurs, partageant ses idées, et au nom de l'empereur, il s'était violemment emparé du célèbre et antique monastère de Moutier-Grandval, qui gardait courageusement sa fidélité et son obéissance au saint pape Grégoire VII. Les moines en avaient été expulsés et, à leur place, l'évêque avait obtenu de l'empereur l'établissement d'un chapitre de chanoines qui succédèrent aux vénérables et fidèles enfants de S. Benoit.[5]

Bourcard d'Asuel dut réparer cette spoliation et cette suppression à main armée d'une abbaye protégée par les titres les plus anciens et les plus solennels. En 1083, revenu à de meilleurs sentiments, l'évêque de Bâle songea à donner un asile convenable aux moines de Moutier, privés par lui de leur antique demeure.

[1] „. . . propter hostes ecclesiis suis nimis imminentes domum dimissi sunt." Bertholdi Constant. Chron. p. 129. = [2] „Burcardus Basiliensis Ecclesiæ episcopus . . . per legatos suos . . . consenserunt et conscripserunt." Ibid. = [3] Cet échange fut confirmé en 1139, par un diplôme de l'empereur Conrad III. = [4] Schœpflin, Historia Zäringo-Badensis, t. V. p. 28 et 81. Voir la vie de S. Udalric, dans *Les Saints de la Suisse française* par M. l'abbé Genoud, t. II. p. 112 et suiv. M. Genoud place la mort de S. Ulrich au 14 juillet 1093. = [5] Voir le récit de la prise de l'abbaye de Moutier et de sa suppression, par Bourcard d'Asuel et les seigneurs avoués du monastère dans *l'Epitome fastorum Lucellensium* où se trouve cité un fragment de la chronique d'Alsace de Gasp. Merklin, le seul auteur qui relate ce fait important pour notre histoire. Trouillat, t. I. p. 214.

Il fonda pour eux à Bâle sur les bords du Rhin un monastère qu'il consacra au martyr de Mayence, S. Alban. Alban était africain; fuyant la persécution de Hunéric, roi des Vandales ariens, il s'était réfugié à Rome avec Théonaste, son évêque. Il fut envoyé à Mayence où il combattit l'arianisme avec une telle vigueur qu'il fut bientôt la victime de ces sectaires et mis cruellement à mort (IVe siècle). Mayence avait un célèbre monastère de bénédictins, élevé sur le lieu du martyre de S. Alban. L'évêque de Bâle, jeune prêtre et camérier de l'archevêque, à Mayence, avant son élévation à l'épiscopat, n'avait pas oublié le glorieux martyr et son abbaye. Il lui consacra le monastère qu'il fondait à Bâle en réparation de sa vie passée.

Nous empruntons au cartulaire de S. Alban un récit contemporain (1090) de cette importante et célèbre fondation: „La ville de Bâle, qui n'est pas la plus petite des villes d'Allemagne, s'est toujours fait remarquer, depuis qu'elle est chrétienne, par l'honnêteté de ses mœurs et sa prospérité matérielle. Ses pasteurs très vigilants et très dévoués ne négligèrent qu'une chose: tandis qu'ils voyaient les villes voisines enrichies de trois ou quatre monastères, ils se contentèrent à Bâle d'une seule congrégation de chanoines.

„L'évêque Bourcard, homme diligent et expert dans les choses divines et séculières, résolut, dès qu'il eut en mains l'autorité, de réparer cette négligence de ses prédécesseurs. Mais il en fut longtemps empêché par les séditions intestines que le duc Rodolphe souleva si longtemps contre son seigneur, l'empereur Henri. Dans ces temps pleins de troubles, l'évêque défendit fidèlement la cause de son maître l'empereur et combattit courageusement la perfidie de ses ennemis. Une courte notice ne peut faire le récit de toutes ces actions. Mais quand je me tairais, les remparts et les châteaux que l'évêque a élevés ou qu'il a su faire entrer dans le domaine de Sainte-Marie, et les murailles dont il a entouré cette ville pour la défendre des surprises de nuit, suffiront pour attester son habileté dans la guerre.

„C'est pourquoi, quand Dieu, dans sa clémence, eut délivré le genre humain de ce fléau pestilentiel, et que l'Église bouleversée si longtemps, commença à revenir à son ancien état, l'évêque de Bâle songea à quitter les affaires du siècle pour chercher le repos d'une sainte vie, et du service et de la défense de l'empereur terrestre, il passa au service de son créateur pour gagner le royaume céleste. C'est donc pour la correction de ses négligences, pour le salut des vivants et des morts, que, l'an de la rédemption du Seigneur 1083, il établit ce couvent en l'honneur du S. Sauveur et de la Bienheureuse Vierge et Mère de Dieu, Marie, et de S. Alban martyr, et pour que le service de Dieu s'y accomplît jour et nuit, il le remit à des moines pour y vivre et y converser. Voulant les mettre au-dessus de tous les besoins du corps, et les consacrer uniquement aux louanges de Dieu, il leur fournit abondamment de ses propres revenus ou de ceux qu'il sut leur procurer, les vivres et les autres choses nécessaires à la vie.“ De ses revenus, l'évêque de Bâle donna à S. Alban et aux frères qui servent Dieu et S. Alban: Lörrach (dans le grand-duché de Bade) et son église; — les églises de Hauingen, Kandern, du Petit-Bâle, d'Hägendorf (canton de Soleure), de Kems (dans le Sundgau), de Büssesheim, d'Appenweyer, l'église de S. Martin à Bâle, des terres, des moulins, des forêts à Biningen, Rheinweiler, Ambringen, Habseim, Gutzwiler, Westhalten, Uffheim, Ranspach, Michelbach, Oberwyl, Prattelen, Gelterkinden, Thürnen, Hœllstein. Mett. L'évêque fondateur donna au monastère deux avoués: Rodolphe

de Hombourg et Théoderic de Röteln. Le couvent devait avoir juridiction pleine et entière sur tout le territoire lui appartenant sur le ban de la ville et depuis le mur de la cité jusqu'au pont de la Byrse; l'évêque ne se réserva que le jugement du sang. Il voulait que les moines dégagés de tout soin et de tout bruit du monde, pussent vaquer en liberté au service de Dieu seul. Parmi les témoins de la fondation de S. Alban, nous remarquons après Bourcard d'Asuel, son frère Conon, évêque de Lausanne, qui fonda l'abbaye de S. Jean de Cerlier, achevée, après sa mort, par l'évêque de Bâle (1103), [1] le prévôt et les chanoines de la cathédrale, l'avoué Rodolphe, le comte Herman et d'autres illustres personnages. [2]

Les bénédictins de Moutier occupèrent d'abord le monastère de S. Alban; mais l'évêque de Bâle voulut assurer la prospérité et la perpétuité de la maison, en la mettant sous la juridiction de l'abbé de Cluny qui était alors S. Hugues, de célèbre mémoire. S. Hugues, sur la prière du comte de Montbéliard, Louis IV, était venu à Altkirch où il avait établi un couvent de son ordre; le prieuré de Froide-Fontaine, près de Delle, l'église d'Altkirch, fondée en l'honneur de S. Christophe avaient été donnés à la même époque au monastère de Cluny (1105). L'évêque de Bâle avait encouragé ces donations, il était depuis longtemps en relations amicales avec S. Hugues, [3] il lui donna son monastère de S. Alban pour le régir et l'ordonner selon les règles de Cluny, à cette condition toutefois que les mérites et les prières de tout l'ordre de Cluny lui seraient appliqués pour le salut éternel, à lui, à tous ses successeurs et prédécesseurs et à toute la famille de la Bienheureuse Vierge Marie (c'est ainsi que l'évêque appelait le chapitre de sa cathédrale). [4] Le clergé et le peuple de Bâle, consultés à ce sujet, y avaient consenti avec empressement. Bourcard d'Asuel fit dresser la charte de donation pour servir de témoignage perpétuel à l'Église de Cluny et à l'Église de Bâle, afin que personne n'eût l'audace de renverser ce qui avait été ordonné pour le culte divin par la disposition d'hommes catholiques. L'évêque termine ainsi ce précieux document qui atteste si hautement son retour entier à l'orthodoxie de la foi et des œuvres chrétiennes: „Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, poussé par l'esprit du mal, essayait de briser cette charte de notre confirmation ou de molester ou de persécuter les frères de Cluny qui servent Dieu dans ce monastère, il encourra la colère de Dieu et de Ste Marie, dont je suis le serviteur dévoué, et de S. Alban martyr, mon patron spécial.“ L'acte fut dressé à Bâle, „l'an de l'Incarnation du Seigneur 1105, le lundi de Pâques sous le règne de Henri IV, empereur des Romains, et de son fils, le roi Henri V, la 33e année de l'ordination de Bourcard, évêque de Bâle, qui a donné cette charte, et la 57e année de l'ordination de Hugues, abbé de Cluny, qui l'a reçue. [5]“

Nous avons voulu citer en entier ce document authentique pour faire connaître les sentiments très chrétiens qui animaient alors l'évêque de Bâle et qui attestent sa conversion et sa pénitence. Le monastère de S. Alban fut pour le vieux prélat le monument de son repentir. Il multiplia en faveur de cette maison, qui lui était

[1] Trouillat, t. I, p. 213. = [2] Ch. Urstisii, Codex diplom. Brucknerianus p. 47 à la bibliothèque de Bâle. = [3] „. . . antiquam cum Domino Hugone Cluniacensis ecclesie abbate retinens familiaritatem et amicitiam.“ Codex diplom. Eccl. Basil. p. 27. = [4] „. . . ut merita et orationes universe Cluniacensis ecclesie mihi, omnibusque meis tam prædecessoribus quam successoribus, omnique familie beate Marie opitulentur in salutem eternam.“ Ibid. = [5] Codex diplom. Eccl. Basil. p. 27.

si chère, les marques de son dévouement. Sur sa demande et d'après son conseil,[1] Adalbert II, comte de Frobourg, donna à Saint-Alban le village d'Appenwihr (canton de Neuf-Brisach, Alsace) avec son église et ses dépendances (1096). La même année Hupolde de Buschwiller (Haut-Rhin) fit don au monastère de Saint-Alban de toutes ses propriétés au dit lieu, dans le cas où il mourrait sans héritier direct.[2] A la même époque (1098) le vidôme de Bâle, Hupolde, cédant également aux prières de Bourcard d'Asuel, donna à Saint-Alban toutes ses possessions à Rheinweiler, l'église d'Hägendorf (canton de Soleure) avec ses dépendances; enfin, toujours sur les mêmes instances de l'évêque Bourcard,[3] Udalric, comte de Sogren, octroya aussi au monastère un domaine situé à Kemps (en Alsace) avec la moitié de l'église de ce lieu (1102).[4]

Saint-Alban fondé et doté sous d'aussi heureux auspices, appartenant à l'ordre si florissant de Cluny, sous la direction de S. Hugues, sous la protection de l'évêque



Altkirch.

de Bâle, fut dès lors une des maisons les plus célèbres de S. Benoît. Le pape Paschal II reconnut et confirma à l'abbaye de Cluny, le monastère de Saint-Alban de Bâle et celui d'Altkirch, par des bulles de 1107 et de 1109.[5]

Nous touchons au terme de l'épiscopat de Bourcard d'Asuel; nous croyons que, reconnaissant ses erreurs passées, il fit à Dieu un retour sincère et entier. Dans les dernières années de sa vie il n'eut avec Henri IV que de rares relations et sa signature, comme témoin, ne figure que dans des actes de réparation ou de donation accomplis par l'empereur aux jours de ses derniers désastres. En 1086 (12 janvier), l'évêque de Bâle est à Spire témoin et médiateur de la donation faite à l'église de cette ville par l'empereur de la prévôté de Naumbourg;[6] il est à Mayence en 1099 (9 novembre) témoin de la confirmation faite par Henri IV d'un échange de localités entre les évêques de Spire et de Worms.[7] En 1100

[1] „Consilio et impetratione Burkardi hujus sedis episcopi.“ Ch. Urst. codex dipl. Brucknerianus. p. 47. = [2] Ibid. p. 48. = [3] Ibid. p. 49. = [4] Ibid. p. 49. = [5] Bibliotheca Cluniacensis, col. 538. — Bullarium romanum. t. II. p. 135. = [6] Dümgé, Regesta Badensia. p. 23. = [7] Ibid. p. 24.

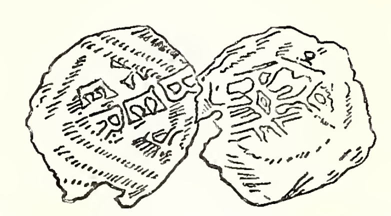
(7 janvier). Bourcard d'Asuel est encore à Spire, quand l'empereur donna à sa cathédrale l'avocatie de l'abbaye de Hornbach, dans le Bliesengau.[1] Deux ans après, quand Henri IV restitue ses droits à l'abbaye de Wissembourg, l'évêque de Bâle assiste à Spire à la rédaction de l'acte impérial.[2]

Henri IV, dans les afflictions de sa vieillesse, paraît avoir gardé pour Bourcard d'Asuel une affection dont une des dernières lettres de l'empereur nous en donne la preuve. Quand il fut invité à se rendre à une conférence que lui offrait son fils Henri V, le vieux roi s'excusa sur le peu de temps qui lui était laissé. Il devait auparavant s'entourer d'hommes de choix dont le conseil lui paraissait nécessaire en cette circonstance. Il nomme les archevêques de Mayence, de Trèves et de Brême et les évêques de Freisingen, d'Augsbourg, de Coire et de Bâle. Il touchait alors au terme de son règne si agité et il expirait la même année le 7 août 1106.

Bourcard d'Asuel ne lui survécut que quelques mois. Il mourut le 12 avril 1107, après 35 ans d'épiscopat. Le *liber vitæ* de la cathédrale ne fait point mention de son trépas ni de sa sépulture. Peut-être que son titre de fondateur de Saint-Alban lui aura fait trouver son sépulcre au milieu des religieux dont il avait été le bienfaiteur pendant les dernières années de sa vie. La date exacte de la mort de Bourcard d'Asuel a été fournie à notre histoire par le *liber vitæ* de l'abbaye de Lorsch en Bohème, publié par Bœhmer, dans ses *Fontes rerum germanicarum* (III. 146).[3]

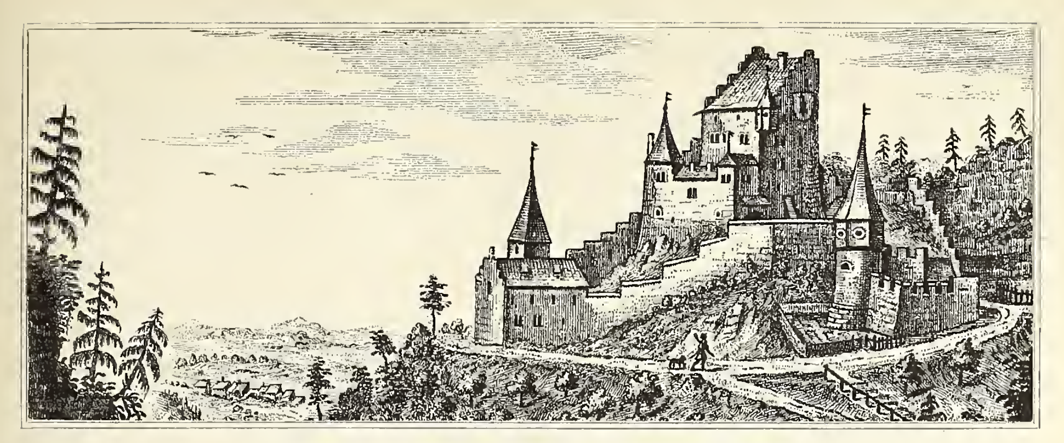
L'annaliste Saxon, en mentionnant la mort de Bourcard, évêque de Bâle, à l'année 1107, remarque que ce prélat, longtemps ennemi de l'Église, était enfin revenu à résipiscence, — qui ecclesiam diu impugnans, tandem resipuerat. —[4] Malgré cette tardive conversion, le nom de Bourcard d'Asuel est resté entouré de la réprobation due à sa révolte prolongée contre le siége apostolique et le saint pape Grégoire VII. Bourcard d'Asuel est le premier évêque de Bâle dont les armes soient connues. Il portait, avec la crosse de Bâle, *d'argent à la bande de gueules*.

[1] Düngé, Regesta Badensia, p. 25. = [2] Schœpflin, Alsatia diplom., t. I. p. 182. = [3] „II Idus Aprilis. Burcardus, Basiliensis episcopus.“ = [4] Annal. Sax. apud Pertz, Monum. germ. t. VIII. — Les *Annales S. Michaelis Babenbergensis*, ib. t. VII et la Chronique de Munster (Martène. thes. anecd. III. c. 1436) mentionnent également la mort de Bourcard, évêque de Bâle.



Demi-bractéate de Bérenger, évêque de Bâle 1057.

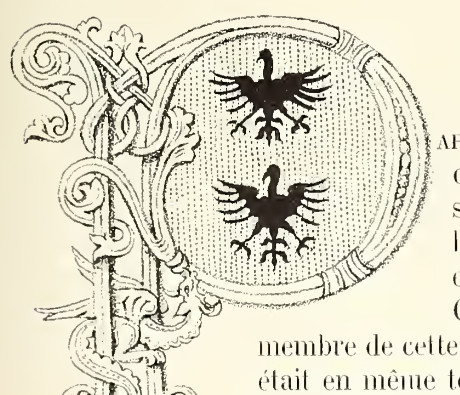
Provenant de S. Paul de Rome. D'un côté BERE . . . de l'autre . . . SII. . . .
Ces pièces sont décrites par M. Morel-Fatio, dans la *Revue numismatique française*, 1840, article *Trouvaille à S. Paul de Rome*.



Château de Hombourg, au XVIIIe siècle.

CHAPITRE XI

RODOLPHE DE HOMBOURG, évêque de Bâle, 1107—1122. — L'empereur Henri V à Bâle, 1114. — Il donne à l'evêque de Bâle l'abbaye de Pfäffers; longs débats à ce sujet. — L'évêque de Bâle, avoué de l'abbaye de Saint-Blaise. — Bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier et du chapitre de Saint-Dié. — BERTHOLD DE NEUCHATEL (sur le lac) 1123—1134. — Il fonde l'abbaye de Lucelle, 1123. — Débats au sujet de Saint-Blaise. — L'empereur Lothaire II à Bâle en 1130 et 1133. — Berthold de Neuchâtel résigne l'évêché de Bâle, et se retire à Lucelle où il meurt le 21 décembre 1135. — ADALBÉRO DE FROBOURG, évêque de Bâle, 1134—1137. — Il fonde le couvent d'Augustins de S. Léonard à Bâle, 1135. — S. Bernard et S. Pierre de Tarentaise a Lucelle, 1136. — L'évêque de Bâle en Italie avec l'empereur Lothaire II. — Affaire du Mont Cassin, 1137. — Adalbéro meurt à Arezzio, 1137.



Armoiries de Rodolphe de Hombourg.

PARMI les dignitaires de la cathédrale de Bâle qui assistaient à la fondation de Saint-Alban, se trouvait le prévôt Rodolphe: il était de la famille des comtes de Hombourg dont le château était situé dans le canton de Bâle-Campagne, non loin de Läufelfingen. Un membre de cette noble race, le comte Rodolphe de Hombourg, était en même temps choisi par l'évêque fondateur pour être l'avoué du nouveau monastère. Ce fut le prévôt de la cathédrale qui remplaça Bourcard d'Asuel sur le siége de Bâle. [1] Il prêta, comme évêque suffragant, le serment d'obéissance à son métropolitain, en 1107. Le siége de Besançon étant alors vacant, ce fut l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, administrateur de l'archevêché, qui reçut ce serment en même temps que celui de Gérold, évêque de Lausanne, nouvellement élu. [2]

---

[1] La chronique de Munster, après avoir mentionne la mort de Bourcard, évêque de Bâle, ajoute: „successit domnus Rudolfus" apud Martène, Thes. nov. anecd. III, col. 1436. = [2] . . . „Geraudi Lausannensis et Rudulfi Basileensis, novorum episcoporum, sanctæ Vesontionensi ecclesiæ subjectionis, reverentiæ, et obedientiæ coram Guidone Viennensi archiepiscopo præstita sacramenta." Illust. Claud. apud Bolland. ad diem 6 junii.

Rodolphe de Hombourg fut évêque de Bâle de 1107 à 1122, soit pendant quinze ans. Les actes de son épiscopat parvenus jusqu'à nous sont rares et peu intéressants. On signale sa présence à Strasbourg en 1111, où il assiste, comme *prince du royaume,* à la confirmation des priviléges de l'abbaye d'Einsiedeln, donnés par Henri V, le 2 octobre de cette année.[1] Quelques mois après, l'évêque de Bâle est à Spire où il intervient auprès de l'empereur pour obtenir la confirmation des priviléges de l'abbaye de S. Maximin (8 août 1112).[2] Non content de ce premier office envers ce célèbre monastère, il sollicita, de concert avec les évêques de Constance et de Strasbourg, la restitution des biens dont il avait été dépouillé; l'acte de restitution fut dressé à Worms le 6 avril 1113 et signé par l'empereur Henri V, qui y mentionne l'intervention de ses *fidèles* et *vénérables évêques,* Rodolphe de Bâle, Cunon de Strasbourg et Adelric de Constance.[3] La même année, le samedi des quatre temps avant Noël (19 décembre 1113), un tribunal arbitral composé de clercs et de laïques, siège à Bâle. Rodolphe de Hombourg le préside avec l'évêque de Constance. Il s'agit d'une difficulté soulevée contre l'abbaye de Saint-Blaise au sujet de certaines dîmes par un nommé Conon de Tegernau. En sa qualité d'*avoué* de Saint-Blaise, l'évêque de Bâle a le droit et le devoir de défendre et de protéger l'abbaye. Les droits du monastère sont reconnus fondés et confirmés par acte scellé du sceau de Rodolphe de Hombourg.[4]

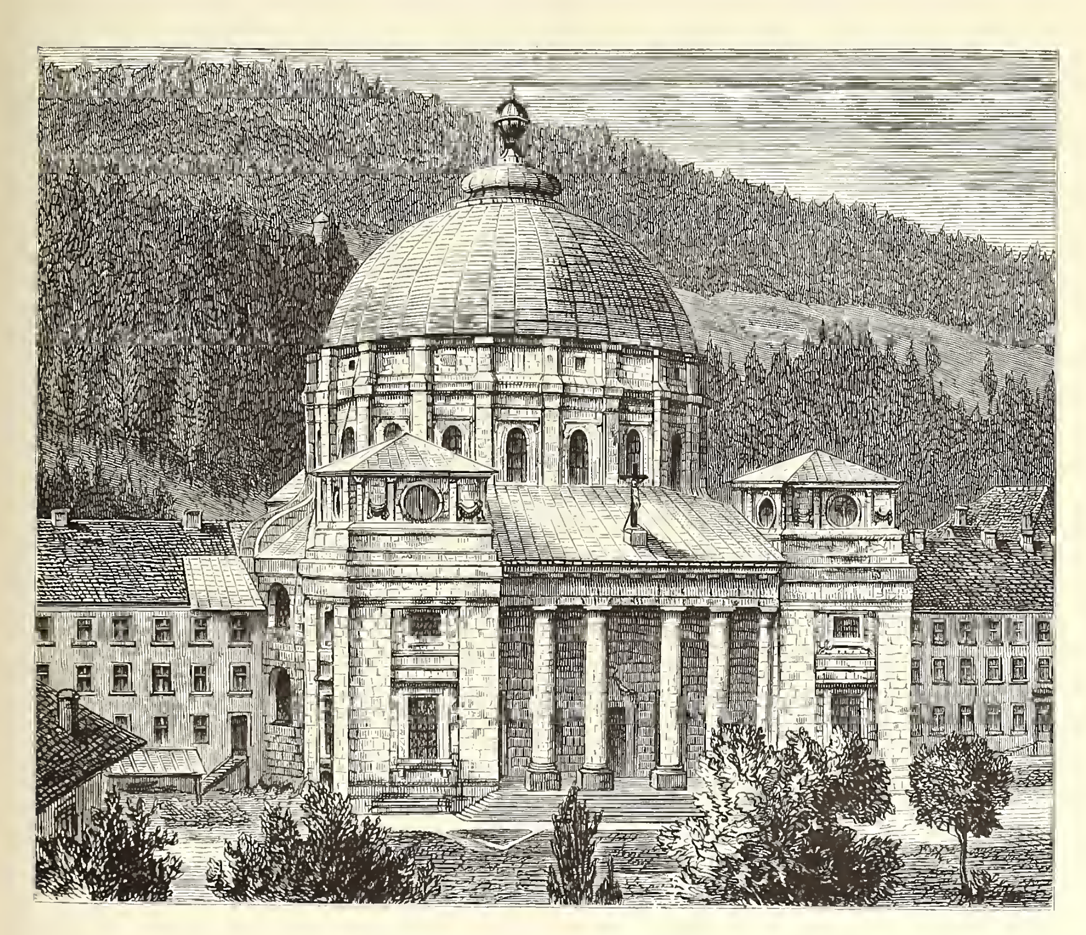
En 1114, la ville de Bâle est en mouvement. L'empereur y séjourne pendant quelques jours, au milieu du carême, et traite avec l'évêque Rodolphe d'échanges importants. Henri IV son père avait donné en 1084 le domaine et le château de Ribeaupierre, en Alsace, à Bourcard d'Asuel pour les services qu'il lui avait rendus. Henri V trouva la donation exagérée et il offrit à l'évêque de Bâle de lui assurer la possession de l'abbaye de Pfäffers (canton de Saint-Gall), s'il voulait lui rendre le château de Ribeaupierre, dont il avait besoin. Rodolphe de Hombourg n'osa résister à la demande impériale, et il céda Ribeaupierre, acceptant en échange l'abbaye de Pfäffers, qui appartenait déjà à l'église de Bâle, en vertu d'une donation faite en 1095, à Bourcard d'Asuel par l'empereur Henri IV. Il est probable que cette donation n'avait pas eu son effet, et que l'évêque de Bâle n'avait pu faire valoir ses droits sur cette abbaye. L'acte d'échange qui remettait entre les mains d'Henri V le château de Ribeaupierre fut dressé le 10 mars 1114, à Bâle, en présence d'une brillante assemblée. On y voyait, autour de l'empereur, les évêques de Bâle, de Munster, de Coire, de Novare, les ducs Frédéric de Souabe, Berthold de Zähringen, le comte palatin Godefroi, Adelbert III, comte de Habsbourg, Rodolphe de Frick, Hermann, marquis de Baden, Rodolphe, comte de Lenzbourg, Volmar, comte de Frobourg, etc.[5]

Ces grands personnages assistèrent également à la confirmation des priviléges de l'abbaye de Muri, accordés par l'empereur pendant son séjour à Bâle (4 mars),[6] et à celle des donations de l'abbaye d'Einsiedeln, qui lui étaient contestées par Rodolphe et Arnolphe, comtes de Lenzbourg, et par quelques citoyens de Schwitz (10 mars 1114).

[1] . . . „Adstipulatione præsentium regni principum . . . Rudolfi Basiliensis episcopi . . . " Hartmann, Annales Heremi, p. 171. = [2] „Ob interventum Rudolphi Basiliensis." Lünig, Spicil. eccl., t. I. p. 277. — L'abbaye bénédictine de S. Maximin se trouvait aux portes de la ville de Trèves. = [3] Guillimann, Episcopi Argentinenses, p. 221. = [4] Gerbert, Codex diplom. Silvæ Nigræ, p. 96. = [5] „Actum Basileæ, in Christo feliciter. Amen." Hergott, geneal. diplom. Habsb., t. I. p. 309. — Codex diplom. Eccl. Basil. p. 24 b, 52 b et 55. = [6] Hergott, geneal. diplom. Habsb., p. 193.

Henri V se mit sans peine en possession du château de Ribeaupierre. Il n'en fut pas ainsi de l'abbaye de Pfäffers, qui fut pour l'évêque de Bâle le sujet de contestations, de débats et de déplacements coûteux et très pénibles. Un moine de Pfäffers, contemporain de Rodolphe de Hombourg, a fait un récit détaillé de ce procès, qui fut porté à Rome: c'est un document précieux et inédit qui jette sur le règne de l'évêque de Bâle un jour nouveau, et qui a sa place dans cette histoire.

„L'an de l'incarnation 1114, Ruodolfus, évêque de Bâle, trompé par une fraude diabolique, projette l'invasion de Pfäffers; il attend le moment favorable. L'occasion



L'abbaye de Saint-Blaise.

se présente, il va trouver le roi Henri (V) et lui cède son château de *Rapeltstein* pour l'avocatie du couvent. Aussitôt il envoie ses messagers avec les lettres royales à l'abbé de Pfäffers (Gérold de Hirschau), homme recommandable en tous points, comme l'événement l'a prouvé, et lui ordonne de venir le plus tôt possible à son service — ad suum servitium venire quantocius precepit. — L'abbé lut les lettres et fit la réponse suivante: „Je ne refuse pas le service, qui serait réclamé en vertu de la charité fraternelle; mais je ne puis soumettre à une servitude étrangère un lieu que, par la grâce de Dieu, j'ai reçu libre à gouverner, comme l'attestent les diplômes et les témoignages royaux.“ Sur ces paroles, les envoyés

de l'évêque revinrent indignés à Bâle. De son côté l'abbé avec le frère Wicramme, alla trouver le roi (Henri V) et lui montra les lettres des rois et des papes qui assuraient la pleine et entière liberté du monastère. Le roi, apprenant les priviléges accordés par ses prédécesseurs à Pfäffers, les confirma par des lettres royales qu'il fit délivrer à l'abbé pour son monastère.

„L'évêque de Bâle, battu aussi publiquement, ne renonça pas pour cela à traiter en ennemi Pfäffers qui ne se crut plus en sûreté. Alors l'abbé envoya le frère Wicramme à Rome avec un narré fidèle de toute l'affaire. Le frère, arrivé heureusement à Rome, présenta ses lettres au Seigneur apostolique (Pascal II), et lui donna verbalement toutes les explications possibles. Le pape lui fit cette réponse: „Souvenez-vous qu'il est écrit: Souvent un triste commencement est suivi d'un meilleur sort." — Muni d'instructions convenables, le frère est envoyé



Le pape Pascal II,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

à l'évêque, avec une lettre du pape l'exhortant en ces termes à renoncer à l'entreprise commencée: „Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, etc. Frère Rodolphe, évêque, nous t'ordonnons de laisser libre et paisible, sans l'occuper davantage, ce lieu avec tout ce qui lui appartient. Sinon nous te regarderons comme séparé de l'Église, jusqu'à ce que tu obéisses aux préceptes de l'Église, et que tu renonces entièrement à cette invasion et à cette occupation." Et le frère Wicramme s'en retourna avec joie dans son pays.

„Quand l'évêque apprit que les lettres qu'on lui envoyait lui étaient contraires, il refusa à trois reprises de recevoir les messagers, feignant d'ignorer leur contenu. Mais l'abbé Gérold, voulant lui enlever toute excuse, députa vers lui le frère Wicramme. L'évêque le traita comme les autres messagers, et aussitôt, dans sa colère, il appelle à son aide six comtes avec leurs satellites, et fait le siége du couvent. L'abbé de Pfäffers, ses sujets, le monastère lui même sont diversement éprouvés. Ensuite l'évêque convoque à une assemblée à Zurich les prélats et

les princes voisins et même l'évêque de Coire, son ami. Mais l'abbé reste imperturbable avec ses frères; ils ne peuvent consentir à une aliénation injuste. L'accord étant impossible, l'évêque envoie à Rome ses mandataires; l'abbé Gérold avec le frère Wicramme va lui même trouver le pape et lui présente les lettres apostoliques repoussées par l'évêque, en disant: „Insensible à l'ordre de votre piété, il n'a cessé de nous opprimer.“ Les envoyés de l'évêque furent repoussés et leur demande reconnue inique et leur accusation injuste. Aussitôt, après avoir pris conseil autour de lui, le seigneur apostolique fit adresser à l'évêque des lettres revêtues de son sceau et ainsi conçues: „Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu . . . Nous avons été surpris que vous n'ayez pas voulu recevoir



L'abbaye de Pfäffers.

les lettres que nous vous avons adressées pour vous empêcher de molester les frères de Pfäffers: usant donc de la mansuétude et de la patience du siége apostolique, dont vous avez fait mépris, nous vous envoyons ces secondes lettres, vous suppliant et vous ordonnant de cesser toute oppression de ces frères et de laisser en paix le couvent de Pfäffers avec ses terres et ses possessions. Si vous désirez avoir justice avant le milieu du carême prochain, c'est à dire le XII des calendes d'avril de l'an de l'incarnation du Seigneur 1115, présentez vous à notre audience, et en attendant restituez au monastère les biens que vous lui avez enlevés.“

„Un messager fut envoyé à l'évêque de Bâle pour lui porter les ordres du pape, et l'engager par de bonnes paroles à cesser sa guerre au couvent de Pfäffers. Mais plus dur que le diamant qui résiste au marteau, sans craindre Dieu ou les

avertissements apostoliques, l'évêque refuse de quitter le chemin de l'erreur et de renoncer à ses projets cupides. Ensuite il essaye de justifier son entreprise par des arguments fallacieux. Dix jours avant le terme convenu il invita à une réunion à Schaffouse quelques amis, et même l'évêque de Coire, Widon, promettant de faire au sujet de Pfäffers ce que ce prélat trouverait bon. Mais son esprit aveuglé méditait d'autres projets; il cherchait le moyen de faire quitter Rome à l'abbé, avant le jour fixé pour l'audience du pape. . . .

„Sur les promesses de ses amis, il envoie à Rome des lettres pleines d'accusations et de reproches. Après la lecture de ces lettres, le saint concile fut réuni selon l'usage et l'on y cita en même-temps l'abbé avec frère Wicramme et les envoyés de l'évêque de Bâle.

„Sur ces entrefaites, survint à Rome un neveu du seigneur apostolique, qui avait été l'otage du roi Henri. Apprenant de quoi il s'agissait, il se présenta devant le pape et lui tint ce langage: „S'il vous plaît, je vous ferai connaître à fond le différend qui existe entre l'évêque de Bâle et l'abbé de Pfäffers. Tandis que je servais d'otage pour la république romaine à la cour de roi, j'ai vu l'abbaye de Pfäffers vendue à l'évêque de Bâle pour un certain château nommé Rapoltsten donné en échange; on blâma sévèrement cet acte injuste qui foulait aux pieds la liberté garantie à ce couvent par les chartes royales." A ces paroles, les deux envoyés de l'évêque de Bâle, naguère si arrogants, pâlirent et se troublèrent; l'assemblée faisait entendre des accents de réprobation contre une entreprise aussi scélérate. S'adressant à l'abbé qui préparait sa défense, le pape lui dit: „Ne vous tourmentez pas, frère, des accusations de vos ennemis, nous savons qu'ils ne disent pas vrai. Mais vous, dites nous plutôt qui fut le fondateur de votre couvent." Et l'abbé fit l'histoire des origines de Pfäffers, fondé par S. Pirminius, et il produisit au concile onze chartes royales (præceptis regalibus) qui furent soigneusement examinées. Ces titres confirmèrent les paroles de l'abbé; les empereurs s'engageaient toujours à protéger et à sauvegarder le monastère et ses propriétés. A cette production des titres de Pfäffers, les envoyés de l'évêque de Bâle, troublés et interdits, s'excitaient du regard à faire une réponse. Alors le chancelier apostolique les interpelle devant toute l'assemblée: „Frères, vous avez entendu avec nous avec quelle autorité les diplômes royaux s'accordent avec les paroles de ces frères. Si vous le pouvez, opposez leur les priviléges de votre seigneur et faites les valoir par des raisons solides." Les députés de l'évêque ne répondirent que par des bagatelles. Au milieu de leurs paroles embarrassées, quelqu'un s'écria: „Frère, ton navire a fait naufrage en pleine mer." Alors le concile, ayant acquis la certitude que Pfäffers a été fondé avec les offrandes des fidèles et défendu par les chartes des rois de toute invasion ennemie, prononça à l'unanimité que ce monastère serait placé à perpétuité sous la protection du siége apostolique. Le seigneur pape confirma cette sentence par des lettres adressées à l'évêque de Bâle, en ces termes: „Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, etc. Puisque les rois et les empereurs ont déclaré dans leurs diplômes que l'abbaye de Pfäffers serait libre et qu'il ne serait permis ni à roi ni à empereur de l'aliéner, nous avons décidé, nous et nos frères, que cette abbaye demeurerait dans sa liberté. C'est pourquoi nous vous ordonnons de lui rendre ce que vous lui avez enlevé."

„Quand l'évêque de Bâle eut l'assurance par les lettres apostoliques et le témoignage de ses envoyés, qu'il n'était permis à personne de troubler la liberté

de Pfäffers, il n'osa plus inquiéter l'abbaye par quelque téméraire entreprise. L'année suivante, l'abbé envoya à Rome deux frères, Wicramme et Hugo, pour rendre grâces à Dieu de la paix rendue au couvent par la piété apostolique. Le pape les reçut avec bienveillance; quand les frères (les cardinaux) connurent le motif de leur arrivée à Rome, ils décidèrent d'une seule voix de couvrir de la protection du siége apostolique l'abbé de Pfäffers si sage et si digne; c'est pourquoi les députés reçurent à leur départ une bulle qui affranchissait à jamais l'abbaye de Pfäffers de la juridiction de l'évêque de Bâle (29 janvier 1116)." [1]

Nous constatons avec l'auteur contemporain qui nous a laissé ce récit intéressant, que l'évêque de Bâle se soumit entièrement et sans réplique à la sentence du siége apostolique. Du reste, Rodolphe de Hombourg, s'il fit une faute en cette circonstance, la répara en contribuant par des donations importantes à la fondation de l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier (canton de Berne). Nous avons vu précédemment l'évêque Bourcard d'Asuel achevant la construction de ce couvent, interrompue par la mort de son frère Conon, évêque de Lausanne (vers 1100). Rodolphe de Hombourg continua l'œuvre de ces deux prélats; une bulle du pape Lucius III du 2 octobre 1185, mentionne parmi les possessions de Saint Jean de Cerlier l'église de la Montagne de Diesse avec ses appartenances, donnée à l'abbaye par Rodolphe, évêque de Bâle, de bonne mémoire et par ses frères; [2] — et une charte du prévôt de Bâle, Berthold de Neuchâtel, de 1209, appelle Rodolphe de Hombourg *cofondateur* de l'abbaye de Cerlier. [3]

Après ces débats au sujet de l'abbaye de Pfäffers à laquelle il dut renoncer, l'évêque de Bâle eut aussi un différend assez sérieux avec l'abbaye de Saint-Blaise qui avait été donnée à l'Église de Bâle en 1025 par l'empereur Conrad II. Comme avoué de ce monastère, Rodolphe de Hombourg prétendait faire valoir certains droits que l'abbé de Saint-Blaise lui contestait. La cause fut portée devant le pape Calixte II qui chargea le cardinal de Saint-Ange, Grégoire (plus tard pape sous le nom d'Innocent II), et l'abbé de Cluny, Ponce de Melgueil, de juger l'affaire. Les parties furent entendues à Bâle devant les légats du saint siége qui demeuraient au couvent de Saint-Alban, où l'abbé de Cluny trouvait une maison de son ordre. Le jugement fut rendu le 1 août 1120. On accordait à l'évêque de Bâle le droit de confirmer les abbés de Saint-Blaise en leur remettant la crosse — concessionem per virgam — si les archevêques ou évêques du royaume, avoués de couvents, en faisaient ainsi. Si le saint siége leur retirait ce privilége, le seigneur évêque de Bâle y renoncerait aussitôt. Du reste, l'évêque de Bâle doit protéger les frères de Saint-Blaise, de façon que le couvent prospère et s'augmente de jour en jour. En outre, il faut garder cette vieille prescription retenue et confirmée par les évêques, que l'avoué laïque nommé par l'évêque doit être destitué par le même prélat, s'il tyrannise les hommes et les possessions du monastère, et remplacé par un autre bon avoué.

L'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Blaise assistaient à ces débats et acceptèrent cette aimable composition. L'évêque de Lausanne, Girard de Faucigny, chancelier de l'empereur, figure parmi les témoins réunis à Saint-Alban; on y remarque les chanoines de la cathédrale, le prévôt Hesso, le doyen Hermann, le chantre Hugo, le premier prévôt du chapitre de Moutier-Grandval, le fondateur de l'abbaye de

[1] Pertz, Monum. Germ. hist. Eichorn, Episcopus Curiensis in Rhetia. Codex dipl. p. 46. — Cette bulle se trouve dans le tome I[er] des *Monuments* de Trouillat. p. 237. = [2] Matile, Monuments de l'histoire de Neuchâtel. t. I. p. 27. = [3] Trouillat, t. I. p. 449. „Episcopo Ruodolfo basiliensi confundatore."

Bellelay, Siginand, et aussi le premier prévôt de la collégiale de Saint-Ursanne, nommé Buceo. Le comte Adelbert de Frobourg, l'avoué Werner de Hombourg et le vidôme Werner, font aussi partie de cette auguste assemblée. Le prieur de Saint-Ulrich (dans la Forêt Noire), aussi de l'ordre de Cluny, remplit les fonctions de secrétaire et termine l'acte de composition par cette invocation: „Maintenant, mon Seigneur, que la providence de votre autorité décide cette affaire.“ [1]

Rodolphe de Hombourg est signalé dans les annales de Strasbourg comme ayant consacré l'église de Tous les Saints du monastère de Marbach (le 15 novembre 1115). [2] Ce couvent de chanoines réguliers de S. Augustin avait été fondé près de Hattstatt en Alsace, dans le diocèse de Bâle, en 1090, par le célèbre maître des docteurs, Manegold de Luttenbach, qui s'y était fait moine. Le chroniqueur Berthold de Constance fixe cette fondation quatre ans plus tard, en 1094, l'année même où la foudre brisa dans la cathédrale de Bâle la poutre magistrale qui soutenait le grand crucifix à l'entrée du chœur. [3]

L'évêque de Bâle figure encore comme témoin dans un diplôme de l'empereur Henri V en faveur de la ville de Strasbourg (1119), et enfin, l'année même de sa mort (1122), il confère au chapitre de Saint-Dié des droits sur les dîmes d'Ungersheim, de Mittelwihr et de Hunawihr en Alsace, et reconnaît le prévôt et les chanoines de Saint-Dié pour collateurs des églises de ces localités. [4]

Ce fut le dernier acte de pieuse générosité de Rodolphe de Hombourg. Il mourut en 1122, comme l'attestent les annales de Strasbourg (qui s'étendent de 631 à 1238) et la chronique de Munster. [5] On ignore le jour de ce trépas et le lieu de sépulture de cet évêque de Bâle. Le *liber vitæ* de la cathédrale de Bâle n'en fait point mention. Rodolphe de Hombourg portait dans ses armes: d'or à deux aigles de sable l'un sur l'autre.

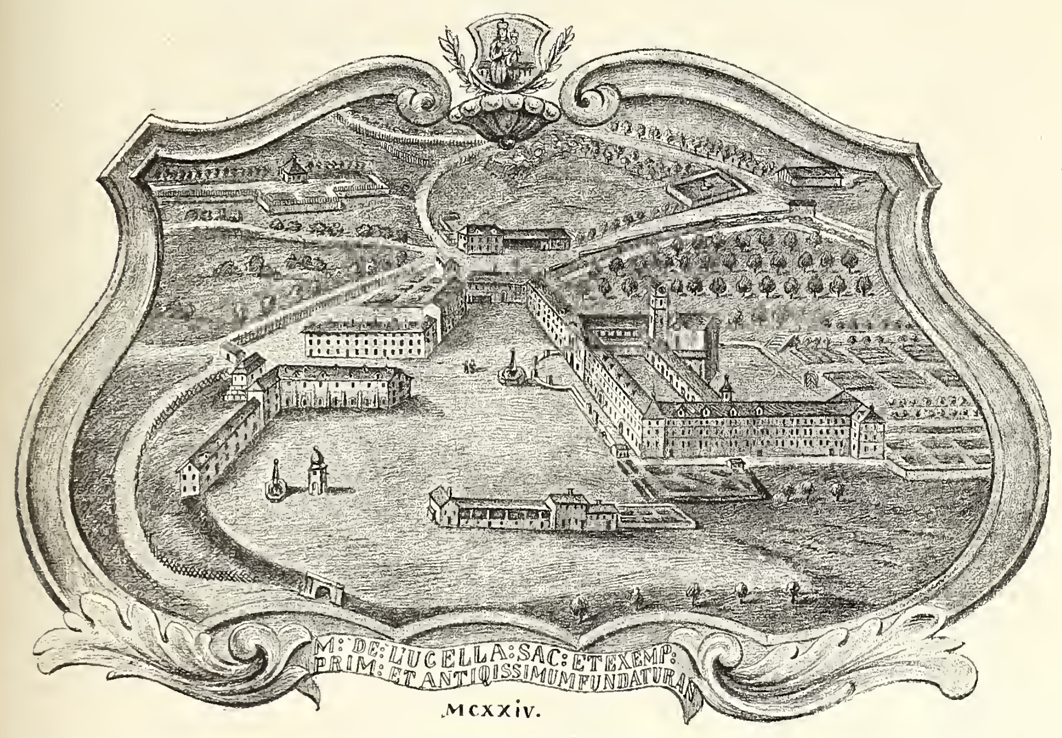
Après Rodolphe de Hombourg, Sudan (Basilea sacra, p. 187), après Urstisius (Epitome Historiæ Basileensis, p. 297), le P. Voisard, (p. 94) et d'autres, ont placé sur le siége des évêques de Bâle, Louis Ier, comte de Ferrette, et Frédéric Ier, que la *Chronique de Saxe,* rapportée par les collecteurs des centuries de l'histoire ecclésiastique fait mourir en 1118. [6] Or, rien ne vient appuyer l'existence de ces deux évêques. Aucun titre authentique, aucune charte, aucun monument n'en fait mention. De plus, la mort de Rodolphe de Hombourg étant fixée par des documents certains à l'an 1122, et son successeur Berthold de Neuchâtel figurant déjà comme évêque de Bâle en 1123, comme nous le montrerons dans l'histoire de son règne, il est impossible de trouver place dans le catalogue de nos évêques pour y loger ces deux personnages. Ils doivent donc être éliminés de notre histoire et rangés, avec plusieurs autres, parmi les fictions des historiens de l'évêché mal renseignés ou copiant en aveugles les récits erronés de chroniqueurs ignorants.

Le successeur de l'évêque Rodolphe de Homburg fut donc Berthold de Neuchâtel. Il appartenait à cette noble famille, dont une ville et un canton de la Suisse portent encore le nom et les armes. Quelques historiens l'ont cru de la race des Neuchâtel en Bourgogne, et lui ont donné les armoiries de cette famille

[1] D'Achery, Spicil., t. VII, p. 477. = [2] Böhmer, Annales Argentin. plen. III. 70. = [3] Bertholdi Constant. Chronicon apud Ussermann, p. 161. = [4] Sommier, Histoire de l'église de S. Diez, p. 109. = [5] Ann. Arg., III. 70. Chron. Monast. apud Martène, thes. nov. anecd., t. III. col. 1436. = [6] Centuriarum historiæ ecclesiasticæ collectores, cent. 12.

(Epitome hist. Lucell. p. 1): le doute n'est plus possible à ce sujet. Un acte authentique du 8 janvier 1125, mentionne le comte Rodolphe de Neuchâtel sur le lac, comme étant le frère germain de Berthold, évêque de Bâle, — R. comite de novo castro, Bertulfi episcopi *germano fratre*[1] — et du reste la famille des nobles de Neuchâtel en Bourgogne était alors inconnue.[2] La chronique de Munster et les annales de Strasbourg, deux documents très dignes de foi et presque contemporains, sont d'accord pour donner Berthold de Neuchâtel comme successeur immédiat de l'évêque Rodolphe de Hombourg.[3]

Un des premiers actes de l'épiscopat du nouveau prélat fut la fondation de la célèbre abbaye de Lucelle. Trois de ses neveux, Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon (près Besançon) qui étaient parents de S. Bernard, comme l'atteste



L'abbaye de Lucelle,

d'après une peinture sur parchemin du XVIIIe siècle (de notre collection).

l'abbé Buchinger (Epit. Lucell. p. 13) avaient résolu de fonder un couvent de l'ordre de Citeaux: l'évêque de Bâle donna avec le consentement du chapitre de Bâle le terrain suffisant pour bâtir le nouveau monastère. C'était une vaste solitude, aux extrêmes frontières de la Bourgogne et de l'Alsace, appartenant à l'Église de Bâle. La première pierre de l'abbaye fut bénite et placée le jour de la fête de l'Annonciation, 25 mars 1123, par l'évêque de Bâle, suivant la mention expresse du nécrologe de Lucelle.[4] Une vieille tradition, conservée à Lucelle, et le témoignage

[1] Buchinger, Epitome fastorum Lucellensium, p. 254. = [2] Voir *Recherches sur Neuchâtel en Bourgogne* par l'abbé Richard, p. 4 et suiv. = [3] „. . . Successitque domnus Bertholfus" Chron. Monast. apud D. Martène, thes. nov. anecd., t. III. col. 1436. — „Anno Domini MCXXII. Rudolfus Basiliensis episcopus obiit, cui Bertholdus successit." Annales Argent. pleniores, apud Böhmer, III, 70. = [4] „VIII Cal. Aprilis. Hodie fundamenta prima posita sunt monasterii Lucellensis, anno D. MCXXIII."

de plusieurs auteurs dignes de foi attestent que S. Bernard fut l'architecte de l'église et du monastère et qu'il assista de sa personne et travailla de ses mains aux premières constructions.[1] Le bâtiment était achevé l'année suivante et douze religieux de l'abbaye de Bellevaux (près Cirey-Haute-Saône) ayant à leur tête l'abbé Étienne, en prenaient possession. Le premier abbé de Lucelle avait fait profession à Cîteaux avec S. Bernard; il était son ami intime, et il avait propagé l'ordre de Cîteaux en Allemagne. On ne pouvait choisir un plus digne et un plus saint religieux pour la nouvelle abbaye. L'église fut consacrée solennellement, le 25 mars 1124, en la fête de l'Annonciation de la St[e] Vierge et de l'Incarnation du Verbe par Berthold de Neuchâtel et dédiée à la Mère de Dieu, patronne de l'ordre de Cîteaux. L'archevêque de Besançon Anséric, l'évêque de Lausanne Gerold, le bienheureux Ponce, abbé de Bellevaux, beaucoup d'ecclésiastiques et d'illustres personnages assistèrent à cette belle cérémonie.[2] Berthold de Neuchâtel voulut assurer à son œuvre toutes les garanties possibles. En 1125, il alla trouver à Strasbourg l'empereur Henri V qui, à sa prière, prit le nouveau monastère sous sa haute protection et en confirma solennellement la fondation. Dans cette charte importante, datée du 8 janvier 1125, le souverain mentionne expressément „la munificence et la générosité du vénérable évêque Berthold et du chapitre de Bale,“[3] il réserve aux religieux seuls, selon le règle de S. Benoit, l'élection de l'abbé du monastère et le choix d'un avoué. Parmi les témoins qui figurent dans ce diplôme impérial, nous remarquons l'archevêque de Besançon, Anséric, l'évêque de Strasbourg, Bruno, le frère de l'évêque de Bâle, Rodolphe de Neuchâtel, le comte de Ferrette, Frédéric I[er], etc.[4]

Une autre affaire appelait surtout à Strasbourg Berthold de Neuchâtel. On se rappelle que l'empereur Conrad II avait donné en 1025 l'abbaye de Saint-Blaise à l'Église de Bâle; mais en 1125, Henri V avait révoqué cette donation et l'abbaye avait recouvré sa liberté. L'évêque de Bâle avait protesté contre un acte qui lui paraissait attentatoire aux droits de son Église et il avait constitué et établi un certain Adelgoze, avoué de l'abbaye de Saint-Blaise. Cet avoué avait opprimé et vexé de mille manières les religieux.[5] L'abbé Rostannus avait porté ses plaintes à l'empereur qui l'avait accueilli favorablement à Worms. L'évêque de Bâle Berthold, interrogé à ce sujet dans une assemblée où figuraient le cardinal évêque de Palestrina, les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, les évêques de Spire, de Strasbourg, etc. déclara qu'il n'était pas venu pour cela à Worms, que du reste les défenseurs de l'Église de Bâle n'étaient pas présents et qu'il n'avait pas sous la main les titres qui lui assuraient la possession de Saint-Blaise. Il demanda un délai pour se défendre et produire ses preuves: on le lui accorda et l'affaire fut remise à une autre époque, à Strasbourg. Au jour fixé, l'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Blaise se trouvèrent à Strasbourg avec leur suite, et le jour de Noël, de l'an 1124, les débats s'engagèrent en présence de l'empereur et d'une assemblée de princes et d'évêques: l'archevêque de Besançon, les évêques

---

[1] „Præcipuus Domus Lucellensis sacer architectus extitit S. P. N. Bernardus Clarevallensis abbas, quem Ecclesiæ et structuræ monasticæ ideam disposuisse et dum prima fundamenta jacerentur, præsentem et cooperatum fuisse, vetustissima Lucellensis, atque etiam nonnullorum authorum typis evulgatorum, constans traditio commemorat.“ Epit. fast. Lucell. p. 13. = [2] Epit. fast. Lucell. p. 15. = [3] „ . . . Munifica largitione venerabilis Bertulfi episcopi et Basiliensis capituli . . . “ Epit. fast. Lucell. p. 254. = [4] Trouillat, t. I. p. 246. = [5] „ . . . de multiplici et miserabili injuria et oppressione . . . a quodam Adelgoze . . . “ Hergott. geneal. diplom. Habsb., t. II. p. 139.

de Lausanne, de Genève, de Constance, de Metz, de Spire, de Strasbourg, plusieurs abbés, des comtes, des seigneurs en grand nombre assistaient à la séance. L'assemblée à l'unanimité, sur la proposition de l'évêque de Constance, reconnut que l'abbaye de Saint-Blaise avait droit à une entière liberté, sous la sauvegarde de l'empereur. Henri V déclara solennellement que l'abbé pouvait se choisir l'avoué



Lucelle et ses fondateurs,
d'après une gravure de l'Épitome fast. Lucell. de 1666.

qui lui conviendrait et le destituer de son emploi, si au lieu d'être un avoué ou un défenseur de l'Église, il en était le persécuteur. C'est pourquoi Adelgoze dut faire place au fils du duc Berthold Conrad, qui fut investi du titre et des fonctions d'avoué de Saint-Blaise. L'empereur déclare, dans le diplôme signé de sa main qu'il délivra à Strasbourg à l'abbé Rostan, le 8 janvier 1125, que la reine Mathilde

a joint ses prières à celles du prélat de Saint-Blaise et qu'il accorde cette charte pour le remède de son âme et de celles de ses parents.[1]

L'évêque de Bâle ne se soumit pas à cette décision suprême, rendue par un tribunal si vénérable. Cette *avouerie* d'une abbaye aussi célèbre avait sans doute une grande importance pour Berthold de Neuchâtel puisqu'il continua à soutenir ses prétentions sur Saint-Blaise et à y maintenir son avoué Adelgoze. Il est vrai que peu après le jugement rendu à Strasbourg, Henri V était mort. L'évêque de Bâle put croire que le nouvel empereur lui serait plus favorable et ferait justice à ses réclamations. La diète se réunit à Mayence pour l'élection du successeur d'Henri V. Il s'y trouvait 60,000 hommes et avec les légats du saint siége un nombre infini de princes et d'évêques, d'abbés, de prévôts, de clercs, de moines, de ducs, marquis, comtes et autres nobles. Berthold de Neuchâtel accompagnait le duc Frédéric de Souabe.[2] Les membres de la diète convinrent de remettre leurs pouvoirs à dix électeurs dont les suffrages se réunirent sur Lothaire, duc de Saxe, le 30 août 1025.[3] Le nouvel empereur fut bientôt saisi de l'affaire de Saint-Blaise. Etant à Strasbourg au commencement de 1126, il reçut les plaintes de l'abbé et des religieux de ce monastère, dont Adelgoze revendiquait toujours l'*avouerie*. La reine Richense, joignit ses instances à celles de l'archevêque de Mayence, des évêques de Spire, de Constance, de Metz et des autres princes présents pour assurer à Saint-Blaise la liberté qu'il réclamait. Lothaire II, par un diplôme dressé à Strasbourg et daté du 2 janvier 1126, confirma le jugement rendu précédemment en faveur de l'abbaye et la déclara entièrement affranchie de l'Église de Bâle — modis omnibus a jure Basiliensis ecclesiæ alienatam.[4] Pour revêtir cet acte d'une sanction indéniable, Lothaire s'adressa au pape Honorius II pour obtenir de Sa Paternité qu'il fît sentir à l'évêque de Bâle la sévérité de ses censures afin de faire cesser la persécution des moines de Saint-Blaise.[5] L'archevêque de Mayence fit au pape une supplique analogue. „L'évêque de Bâle, Berthold, usurpe à son profit la liberté garantie à Saint-Blaise par des jugements rendus autrefois et maintenant par des juges ecclésiastiques et séculiers, par des rois et des empereurs. Il opprime les frères religieux de Saint-Blaise."[6] L'évêque de Spire joignit ses plaintes à celles du métropolitain de Mayence. Il supplie le pape de ne pas souffrir que le couvent de Saint-Blaise soit envahi plus longtemps par une façon de tyran qui l'écrase et le ruine. Les titres de l'évêque de Bâle et de l'abbé de Saint-Blaise ont été examinés par une assemblée d'évêques et de princes; on a reconnu la validité de ceux de l'abbaye et la caducité de ceux de son adversaire. „Faites en sorte, dit l'évêque de Spire en terminant, que les habitants de Saint-Blaise puissent reposer en paix dans leurs lits et n'aient plus à craindre la morsure des loups insidieux."

Le duc de Bavière lui-même, Henri le Superbe, adressa également une supplique au saint siége pour faire libérer les frères de Saint-Blaise du joug de l'Église de Bâle.[7] Le pape Honorius II fit droit à ces réclamations et le 28 mars 1126, il

[1] Hergott, geneal. diplom. Habsb., t. II. p. 139. = [2] „Dux Fridericus, adjuncto sibi episcopo Basiliensi . . . " — Narratio de Lotharii electione, ab anon. coævo, apud Reuber. p. 404. = [3] L'art de vérifier les dates, p. 443. — Michaud, Biog. Univ. t. 25. p. 76. = [4] Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. II. p. 149. = [5] „ . . . Ut Basiliensis episcopus sic rigidam vestræ districtionis censuram a vobis sentiat ut deinceps ab oppressione filiorum vestrorum desistat." Gerbert. Codex diplom. hist. Silvæ Nigræ. p. 57, 59. = [6] „Basiliensis episcopus Bertoldus sibi usurpat . . . oppressione Basiliensis episcopi." Ibid. = [7] „Eosque liberos a jugo Basiliensis Ecclesiæ . . . " Ibid.

signa, avec vingt-sept cardinaux une bulle qui confirmait solennellement les droits, les propriétés et les priviléges de Saint-Blaise et assurait au couvent le choix de son avoué et son affranchissement plein et entier de l'Église de Bâle.[1] Le pape Innocent II, qui succéda à Honorius II, confirma par une nouvelle bulle, datée de Cluny le 2 novembre 1130, l'affranchissement de l'abbaye de Saint-Blaise de l'avocatie de l'Église de Bâle.[2]

Cette fois, Berthold de Neuchâtel dut se soumettre et renoncer à toutes ses prétentions sur Saint-Blaise. Il n'en avait pas moins reçu dans sa ville épiscopale avec tous les honneurs dus à son rang, l'empereur Lothaire II, qui passa à Bâle dans les premiers jours de février 1130. L'archevêque de Besançon et l'évêque de Strasbourg accompagnaient le monarque qui, à la prière de ces trois prélats,

Armoiries des abbés de Lucelle,

d'après une gravure de l'Épit. Lucell. publiée en MDCLXVI.

qu'il appelle ses princes,[3] confirma dans cette ville les priviléges de l'église des SS. Félix et Régula à Zurich (6 février 1130).

L'année suivante, Berthold de Neuchâtel alla trouver l'empereur à Strasbourg et en obtint une charte confirmative de la donation faite par Conrad II en 1028, et par Henri IV en 1073, de mines d'argent, sises dans le Brisgau et autres lieux. Le diplôme impérial signé à Strasbourg le 24 juin 1131 par Lothaire II, donne à Berthold de Neuchâtel le titre de *Vénérable évêque de la sainte Église de Bâle;* l'empereur l'appelle son *cher et fidèle seigneur — dilectus et fidelis noster dominus.* —[4]

[1] Gerbert, Codex diplom. hist. Silvæ Nigræ, p. 59. = [2] Ibid. p. 62. = [3] „Petitione *principum nostrum* ... Bertoldi episcopi Basiliensis ...“ Schœpflin, Alsatia diplom., t. I, p. 479. = [4] Codex diplom. Eccl. Basil., p. 97.

Berthold de Neuchâtel vit encore l'empereur Lothaire à Bâle dans le courant de novembre 1133. La cour se composait, comme d'ordinaire, de plusieurs princes ecclésiastiques et séculiers parmi lesquels se trouvait l'évêque de Bâle. Ce fut en présence de ces illustres témoins que l'empereur fit dresser le diplôme confirmant les droits de l'abbaye d'Interlaken (8 novembre 1133).[1]

Quelques mois après cette visite impériale, en 1134, suivant la chronique de Munster,[2] Berthold de Neuchâtel déposa l'épiscopat et se retira au couvent de Lucelle, qui le regardait comme son fondateur et son bienfaiteur insigne.

Si l'on en croit les *Annales de Strasbourg*, publiées par Böhmer, Berthold de Neuchâtel aurait dû résigner ses fonctions épiscopales à cause de manœuvres simoniaques qui auraient signalé son intronisation sur le siége de Bâle et en punition de ses négligences.[3]

L'annaliste Saxon dit aussi que l'évêque de Bâle qu'il appelle par erreur *Henri*, fut à la fin de 1133 tout à fait dégradé par le pape.[4] Il s'agit évidemment de *Berthold* qui tenait encore le siége de Bâle à cette époque, comme l'atteste la chronique de Munster. Déposé pour ces *négligences*, comme dit l'annaliste de Strasbourg, Berthold de Neuchâtel se tourna vers la celle ou le mônastère de Lucelle, où il se fit moine. Ayant renoncé à l'épiscopat, il reçut son pardon du pape Innocent II, et il demeura jusqu'à la fin dans la vie monastique qu'il avait embrassée.[5]

L'abbé Buchinger de Lucelle, le savant historien du monastère, a ignoré ces précieuses annales, publiées de nos jours par Böhmer. Aussi ne fait-il aucune mention de la présence à Lucelle de l'évêque de Bâle, comme simple moine de l'abbaye. Il se contente de dire que l'abbé Etienne assista à la mort l'évêque fondateur Berthold et ensevelit son corps à Lucelle au milieu des regrets de la communauté. C'est ainsi, ajoute l'historien, que ce prélat voulut perpétuer dans l'abbaye son souvenir, en élisant sa sépulture auprès des frères de Lucelle qu'il avait beaucoup aimés de son vivant.[6] On voit que l'abbé Buchinger ignorait complétement les circonstances qui ont signalé les dernières années de l'évêque Berthold.

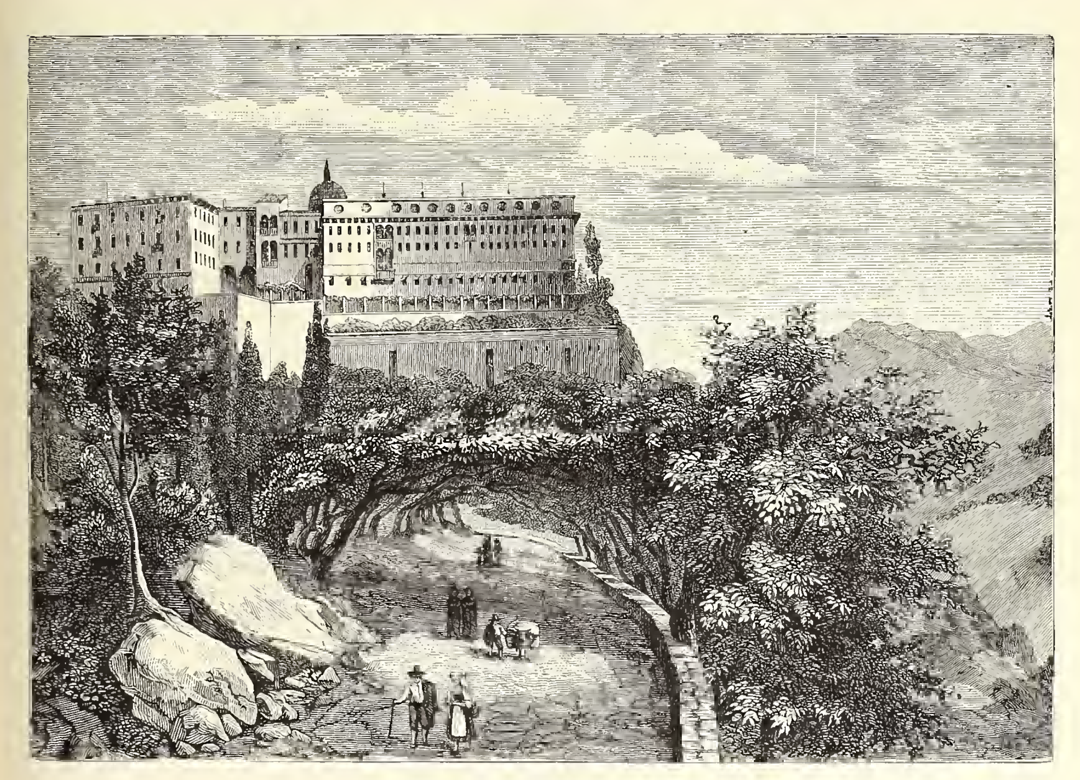
Berthold de Neuchâtel vécut encore trois ans sous l'habit de Cîteaux. Il mourut moine à Lucelle le XII des calendes de janvier 1136 (21 décembre 1135) au témoignage de l'annaliste de Strasbourg.[7] Il fut enterré dans l'église du monastère, comme il l'avait désiré. Au temps de l'abbé Buchinger (1666) le tombeau de l'évêque Berthold avait disparu et tandis qu'on montrait devant les portes de l'abbatiale les tombes des trois comtes de Montfaucon, fondateurs de Lucelle, on ignorait l'endroit où leur oncle, Berthold de Neuchâtel, était enseveli.[8] Le *liber vitæ* de l'abbaye faisait mémoire de la mort de l'évêque de Bâle le XII des

[1] Regesten der Klöster des Kantons Bern, p. 43, N° 1. = [2] „MCXXXIV. Reliquit domnus Bertolfus episcopatum . . . " Chronicon Monast. apud Martène, Thes. nov. anecd., t. III. c. 1437. = [3] „ . . . Eo quod simonice intronisatus fuerat negligentiarum suarum penitudinem gerens . . . " Annal. Argent. plen. apud Böhmer, t. III. 73. = [4] „Henricus Basiliensis episcopus a Papa omnino degradatus fuit." Ann. Saxo apud Pertz, Monum. Germ. hist., t. VIII, p. 768. = [5] „Conversus est apud cellam vel monasterium Luzelahe, ibique monachus factus, accepta indulgentia a domino papa Innocentio, et episcopatu relicto in monastico proposito usque in finem vite sue permansit." Ann. Arg. plen. = [6] „Morituro Bertulfo episcopo fundatori adstitit, illiusque corpus exanime, cum magno fratrum luctu Luciscellæ sepelivit . . . " — Qui per emortui cadaveris præsentiam perennem sui ad Lucellenses, quos vivus plurimum dilexerat memoriam retineri voluit . . . " Epit. fast. Lucell. p. 40 et 167. = [7] „ . . . . MCXXXVI. Bertholdus prius Basiliensis episcopus, postea monachus apud Luzelahe cenobium defunctus est." Ann. Arg. plen., III. 79. = [8] Epit. fast. Lucell., p. 40.

calendes de janvier (21 décembre); il plaçait sa mort par erreur à l'an 1129; nous avons produit les titres qui attestent l'existence de Berthold de Neuchâtel en 1131, son entrée à Lucelle en 1134 et enfin son décès à la fin de 1136.

Berthold de Neuchâtel avait tenu le siége épiscopal durant douze ans de 1122 à 1134. Il portait dans ses armes: d'or au pal d'argent à enquérir, chargé de deux chevrons de gueules.

L'annaliste Saxon qui a relaté la déposition de l'évêque de Bâle en 1133, lui donne pour successeur immédiat, élu canoniquement par le clergé et le peuple, sur le conseil de l'empereur, l'abbé de Neubourg, Adalbéro, qui avait été prieur de l'abbaye de Saint-Blaise et prévôt du grand chapitre de Bâle.[1] Il était de



L'abbaye du Mont Cassin.

la famille des comtes de Frobourg, dont le château était situé près de Trimbach, au-dessus d'Olten (canton de Soleure). Son père était le comte Hermann Ier de Frobourg, qui figure dans des actes de la fin du XIe siècle.[2]

Le nouvel évêque de Bâle reçut la consécration épiscopale des mains de son métropolitain, Anséric, archevêque de Besançon, le dimanche de la Septuagésime, 11 février 1134.[3] Son règne fut de courte durée; il ne dépassa point les années

[1] Annal. Saxo, apud Pertz, Mon. Germ., t. VIII. p. 768. — „Cui (Bertoldo) Albero in episcopatu successit.“ Annal. Argent. plen. apud Böhmer, t. III. 73. — Dans un acte daté de Goslar le 9 février 1130, Adalbéro, abbé de Neubourg, figure comme témoin. — „Albero, abbas de Nuenburg“ — Lünig, Spicileg. eccles., t. I. p. 33. — Urstisius, dans son *Epitome hist. Basil.*, p. 297, fait Adalbéro prévôt de la cathédrale de Bâle. — L'abbaye de Neubourg était située en Autriche, près de Vienne, elle avait été fondée en 1128. (Voir Bucelinus, Germania sacra, t. I. p. 64.) = [2] Voir Trouillat, t. I. p. 262 et t. III. p. 7, 8 et suiv. = [3] „Secundum consecrationem Basiliensis episcopi Adalberonis dominica die, tertio idus Februarii anno MCXXXIV.“ Archives de la métropole de Besançon. — Illustrationes Claudianæ. Acta SS. ad diem VI Junii.

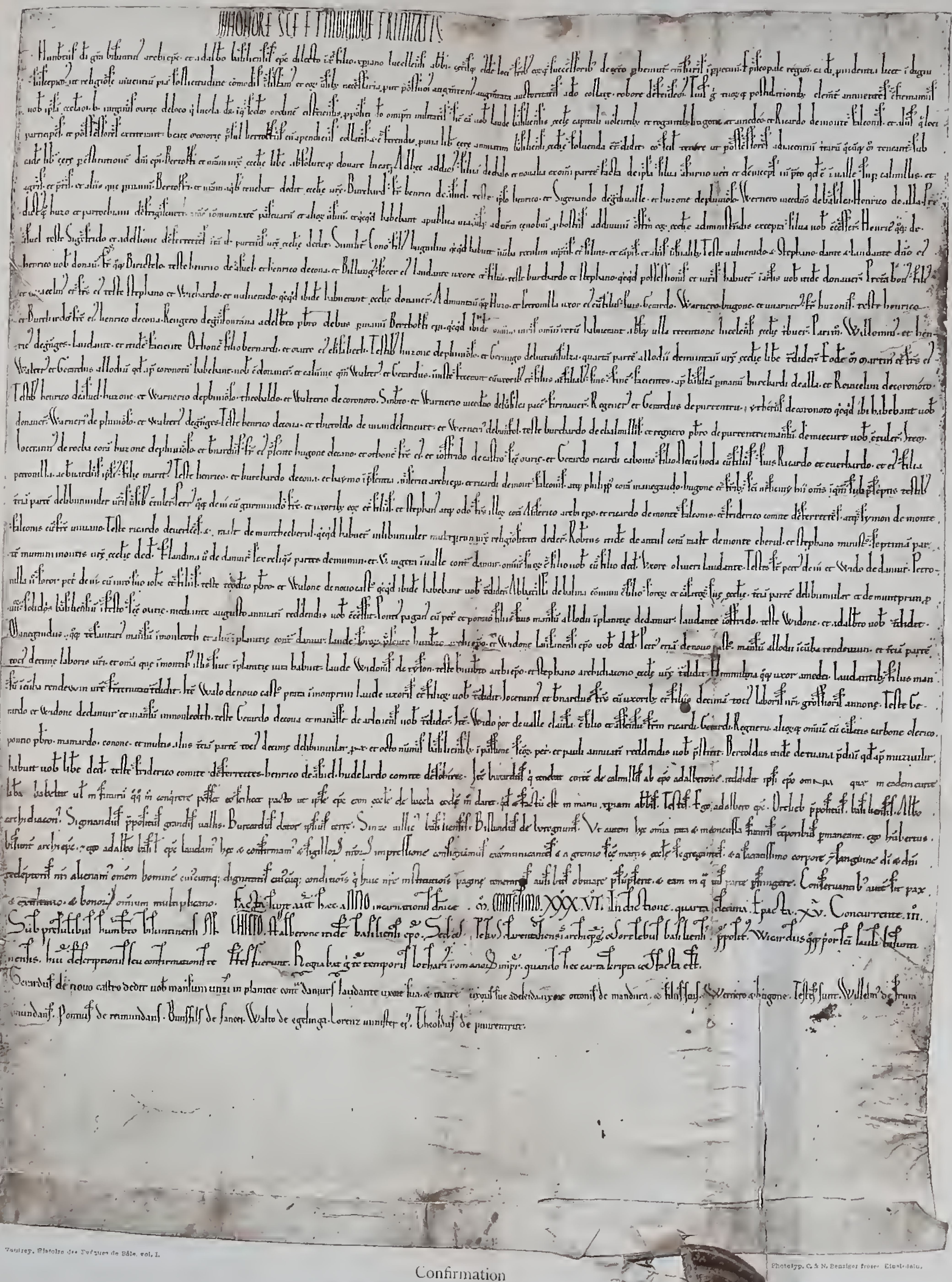
que son prédécesseur Berthold de Neuchâtel passa à Lucelle, et la mort enleva la même année les deux évêques de Bâle.

Nos archives ne gardent que deux actes se rapportant à l'épiscopat d'Adalbéro de Frobourg. L'un de 1135 regarde l'église de Saint-Léonard dont nous avons vu la fondation en 1033, sous le règne d'Udalric II. La ville de Bâle désirait, aussi bien que le prêtre Eppon chargé de sa desserte, que des chanoines réguliers de S. Augustin fussent mis en possession de Saint-Léonard. L'évêque Adalbéro se rendit aux vœux de la population, et, du consentement de tous les intéressés, il remit l'église de S. Léonard et toutes ses possessions entre les mains des chanoines réguliers de S. Augustin. L'acte public dressé à cette occasion en 1135, donne à Adalbéro le titre d'évêque de Bâle par la grâce de Dieu — Adelbero Dei gratia Basiliensis episcopus. [1] — Le pape Innocent II confirma par une bulle du 1 mars 1139, adressée au prévôt Henri, la fondation du monastère de Saint-Léonard. [2]

Après Saint-Léonard, le couvent de Lucelle fut l'objet des sollicitudes d'Adalbéro de Frobourg. Depuis sa fondation, en 1124, l'abbaye avait pris les plus heureux développements. Sous la conduite de son premier abbé, Étienne, et de son prieur Albéric, la vie monastique s'y déployait dans toute sa ferveur, et ses soixante religieux y pratiquaient dans toute leur perfection les saintes observances de Cîteaux. Comme une ruche féconde, Lucelle avait envoyé trois colonies de ses moines fonder les abbayes cisterciennes de Neubourg, en Alsace (1128), de Keysersheim (Cæsarea) dans le diocèse d'Augsbourg (1133), en Souabe, et des Trois Rois en Bourgogne, dans le diocèse de Besançon (1134). [3]

L'abbé Étienne était mort après douze ans de travaux apostoliques, laissant son monastère en pleine prospérité, le 3 janvier 1136, quelques jours après l'ancien évêque de Bâle, Berthold de Neuchâtel, qu'il avait assisté à ses derniers moments. Il fut remplacé, comme abbé de Lucelle, par un des religieux qui, de Bellevaux, étaient venus fonder la nouvelle abbaye: il s'appelait Christianus. Son premier soin fut d'assurer à son monastère la protection de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Bâle, qui comptaient dans leurs diocèses les insignes bienfaiteurs de l'abbaye. [4] Dans le courant de 1136, une réunion de grands et saints personnages eut lieu à Lucelle. L'archevêque de Besançon, Humbert, Adalbéro de Frobourg, évêque de Bâle, le prévôt du chapitre qui sera l'année suivante le successeur d'Adalbéro, le prieur de Saint-Paul de Besançon, l'archidiacre Albero, Siginand, prévôt de Moutier-Grandval qui va fonder l'abbaye de Bellelay, ont répondu à l'appel de l'abbé Christianus. L'abbaye possède alors un hôte qui est entouré de la vénération générale; c'est le grand et saint archevêque de Tarentaise, l'ancien abbé de Tamié, qui continue à porter la robe blanche des enfants de Cîteaux; on l'appelle le grand ornement de l'église, le miracle du monde, un génie brillant et admirable en toutes choses. [5] Il est venu à Lucelle s'édifier au milieu de ces moines angéliques et leur apporter la joie de sa sainte présence. [6] Il assiste à la réunion des protecteurs de Lucelle, il est inscrit comme témoin dans l'acte de confirmation des biens de l'abbaye. [7] Cet acte solennel commence par

[1] Cartulaire de Saint-Léonard à Bâle, fol. 1 b. = [2] Ibid. fol. 2 a. = [3] Epitome fastorum Lucellens., p. 166, 136, etc. = [4] Ibid. p. 167. = [5] Gallia Christiana, t. I. p. 664. Ann. Cisterc., I. p. 97. = [6] Epitome fast. Lucell. p. 169. Trouillat, t. I. p. 267. = [7] . . . „Petrus Darentatiensis Archiepiscopus . . . hujus descriptionis seu confirmationis testes fuerunt.“ Epitome fast. Lucell., p. 24.



IN NOMINE SCE ET INDIVIDUE TRINITATIS

Vautrey, Histoire des Évêques de Bâle, vol. I.

Photolyp. C. & N. Benziger frères Einsiedeln.

Confirmation
de la fondation de l'abbaye de Lucelle
par Mgr l'archevêque de Besançon en 1136.

ces belles paroles: „En l'honneur de la sainte et indivisible Trinité. Humbert, par la grâce de Dieu, archevêque de Besançon, et Adalbéro, évêque de Bâle, à leur cher fils en Jésus-Christ, Christianus, abbé de Lucelle, et aux autres frères de ce même lieu, et à leurs successeurs à perpétuité. Par la Providence de Dieu, nous avons reçu, quoique indignes, l'épiscopat pour consacrer une pieuse sollicitude à ceux qui mènent la vie religieuse et pour augmenter selon notre pouvoir, et défendre par la force de l'autorité que Dieu nous a confiée, les biens qui sont nécessaires à leur usage. C'est pourquoi accédant volontiers à votre demande, nous vous confirmons l'église de la Bienheureuse Vierge Marie du lieu appelé *Lucela*, où selon les règles de l'ordre de Cîteaux, vous combattez pour le Dieu tout puissant,[1] comme vous l'a donnée, du consentement du chapitre de l'Église de Bâle, à la prière et selon le vouloir de Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon, et d'autres qui étaient possesseurs et co-propriétaires de ce lieu, l'évêque, d'heureuse mémoire Bertolf, avec ses appartenances, pour une livre de cire de redevance annuelle à l'Église de Bâle."

Les prélats ajoutent à cette première donation la forêt de Scholis près de Lucelle, et les autres terres données à l'abbaye par Bourcard et Henri d'Asuel. Hugo de Pleujouse et les paroissiens de Frégiécourt ont fait don au monastère de tout le terrain leur appartenant entre la route et le couvent, pour la confection des hosties nécessaires aux offices divins de l'église de Lucelle.[2] L'acte mentionne ensuite des donations nombreuses de terres situées à Alle, à Cœuve, à Cornol, à Miécourt, à Liebvillers (près Saint-Hippolyte), Montsevelier, etc.[3]

Ce fut vers le même temps que S. Bernard visita pour la seconde fois sa chère abbaye de Lucelle. Il allait trouver l'empereur Lothaire pour rétablir la paix avec les ducs de Souabe. Il s'arrêta à Lucelle et peut-être y trouva-t-il encore les prélats réunis sur l'invitation de l'abbé Christianus et très heureux de converser quelques instants avec ces deux merveilles du monde d'alors, l'abbé de Clairvaux et l'archevêque de Tarentaise, tous deux unis par une douce amitié avec le saint abbé de Lucelle.[4]

L'évêque de Bâle fit aussi le voyage d'Italie à la même époque. Il était à Lago-Pésole où se trouvait l'empereur, le 9 juillet 1137, chargé par l'abbaye du Mont Cassin de la défendre devant le tribunal impérial, saisi d'un différend qui existait entre le pape Innocent II et ce monastère.[5] Quelque temps après, Adalbéro de Frobourg accompagna encore l'empereur au Mont Cassin même. Un nouvel abbé, Rainald, avait été nommé sans le consentement d'Innocent II. Il n'était que sous-diacre, et il paraissait du parti de l'antipape Anaclet. L'empereur était prié d'examiner cette affaire. Une séance eut lieu le 16 septembre 1137. Lothaire II fit ouvrir les portes à tous les archevêques, évêques et abbés et à tous les partisans du nouvel élu. Quand tous furent réunis, l'évêque de Bâle, que le chroniqueur de l'abbaye appelle toujours *Hanno*, prit la parole: „Si vous avez

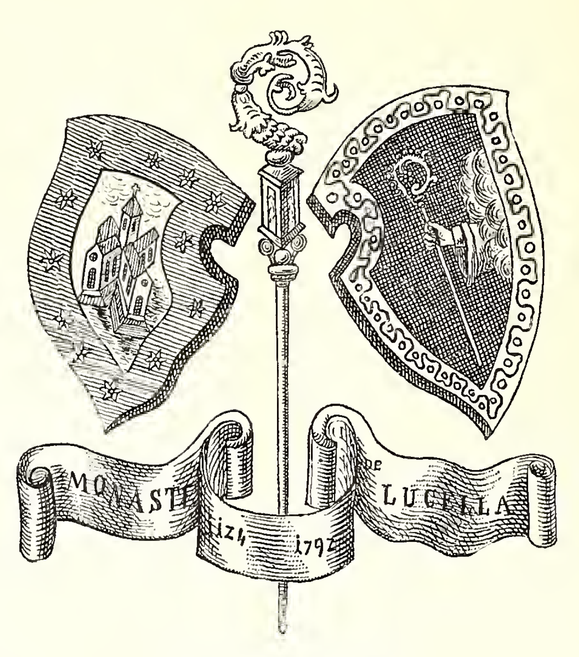
[1] . . . „Deo omnipotenti militantes." Trouillat, t. I. p. 263. = [2] „Pro hostiis ad divinum officium eorum ecclesiæ administrandis . . ." Ibid. = [3] Nous possédons l'original de cet acte important, avec un fragment de sceau de l'évêque de Bâle. On en trouvera ci-joint une reproduction exacte. Cette charte sur parchemin mesure 70 centimètres de long sur 50 de large. = [4] „S. Bernardum uti etiam S. Petrum Tarentasiensem Archiepiscopum, spirituali amicitia sibi dulciter junctos iterato gratissimos hospiter suscepit (Christianus)." (Epit. fast. Lucell., p. 168.) — „S. P. N. Bernardus . . . illuc (Luciscellam) transitum fecisse vetustissimæ traditioni P. Grestscherus S. J. adstipulatur; cum nempe circa annum 1136, pro pace inter duces Sueviæ componenda, ad Lotharium Cæsarem, contendit." Ibid. p. 34. = [5] Chronicon Casinense, l. IV. c. 110. Par erreur, le chroniqueur appelle l'évêque de Bâle, *Hanno*.

quelque chose à dire contre le nouvel élu, parlez sans bruit et raisonnablement.“ On fit alors diverses plaintes contre cette élection. Quand on eut tout dit, on alla trouver l'empereur, et l'évêque de Bâle fit un rapport sur tout ce qui s'était passé. Sur quoi, la séance fut levée. Les débats durèrent les mercredi et jeudi de la troisième semaine de septembre, deux jours après la fête de la sainte Croix.[1] (15 et 16 septembre.)

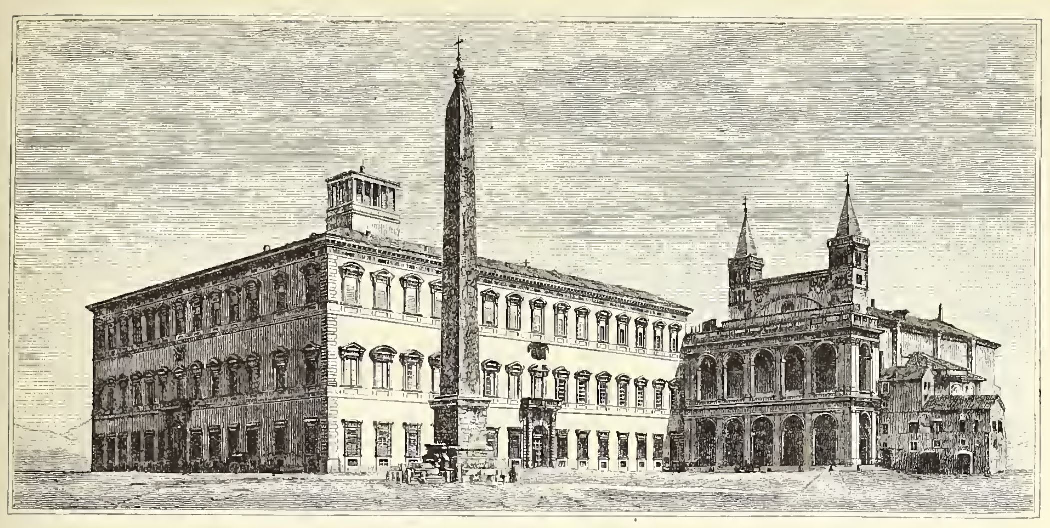
Du mont Cassin, l'évêque de Bâle suivit l'empereur à Aquino, dans la Campanie (Naples). Le 22 septembre 1137, il figure comme témoin dans une charte donnée par Lothaire II en faveur des abbayes de Stavelo et de Malmedi.[2] Quelques jours après, poursuivant sa route, l'évêque de Bâle suit l'empereur à Narni, puis à Arezzo en Toscane, où il arriva dans le courant d'octobre. Là, il tombe malade et meurt, après trois ans d'épiscopat.[3] Il est probable que l'évêque de Bâle fut enseveli à Arezzo même, car le *liber vitæ* de notre cathédrale ne fait pas mention de la mort et de la sépulture d'Adalbéro de Frobourg. Les nobles de Frobourg portaient dans leurs armes: d'or à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.

---

[1] Chron. Casin., l. IV. c. 121. = [2] „Testes. . . Albero Basiliensis episcopus.“ Lünig, Spicileg. eccles., t. III. p. 791. = [3] „Anno 1137, Octob. Imperator Narnis pertransiens . . . venit Ariciam. Ibi Adalbertus. episcopus Basiliensis, obiit.“ Annal. Saxo, apud Pertz, Mon. germ. hist., t. VIII. p. 775. — La Chronique de Munster dit: „Obiit Adalbero in Italia.“ — „Anno D. MCXXXVI. Sequenti anno Albero Basiliensis obiit.“ Annal. Arg. plen., apud Böhmer, III. 79.



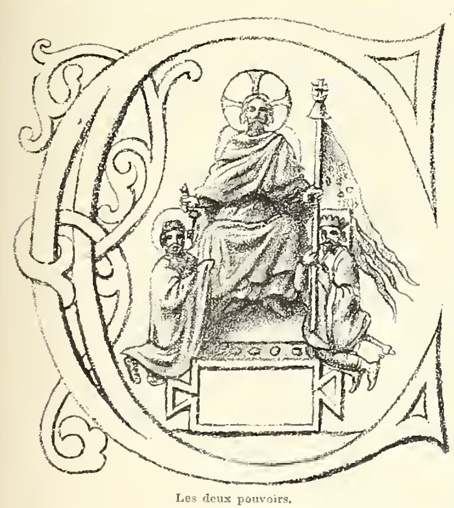
Armoiries de Lucelle.



Palais de Latran.

CHAPITRE XII

L'évêque de Bâle à la seconde croisade. — Ortlieb de Frobourg, évêque de Bâle, 1137—1164. — Il assiste au concile de Latran, 1139. — Fondation de Bellelay, 1136, — de Feldbach, 1144. — S. Bernard prêche la deuxième croisade; à Bâle, l'évêque Ortlieb prend la croix; miracles de S. Bernard à Bâle, Seckingen, Schaffouse, Constance, Zurich, Frick, Rheinfelden, 1146. — Ortlieb accompagne S. Bernard à Roufach, Strasbourg, Spire. — Conrad III se croise. — L'évêque de Bâle fait partie de la seconde croisade. — Il est à Jérusalem, avril 1147. — Il revient en Europe avec Conrad III, mai 1149. — Reconnaissance de l'empereur envers l'évêque de Bâle. — Le *Sang miraculeux* apporté par Ortlieb à la cathédrale de Bâle. — Ortlieb assiste au couronnement de Frédéric Barberousse, 1152. — L'évêque de Bâle commissaire apostolique, 1154. — Il assiste à la diète de Roncalie, 1159, à celle de Pavie contre Alexandre III, 1160. — Ortlieb excommunié: prix de sa défection. — Sa conversion. — Sa mort en 1164.



Les deux pouvoirs.

Ce fut encore, au témoignage des chroniqueurs de l'évêché,[1] un noble de la famille de Frobourg qui tint le siége épiscopal de Bâle après la mort d'Adalbéro. Ortlieb qui régna de 1137 à 1164, soit durant vingt-sept ans, était prévôt de la cathédrale quand il fut élu évêque de Bâle.[2] Ce long épiscopat a laissé des traces profondes dans les annales de notre diocèse; il n'a pas été sans grandeur, et si l'on peut reprocher à l'évêque Ortlieb d'avoir partagé, à la fin de sa carrière, l'opposition de l'empereur Frédéric Barberousse au pape légitime Alexandre III, on doit lui rendre ce témoignage qu'il a beaucoup travaillé pour le bien de son diocèse, pour l'accroissement des monastères fondés dans ce siècle sur les terres de l'évêché de Bâle, pour la pacification de querelles presque séculaires qui troublaient la paix de son Église.

[1] Urstisius, Epit. hist. Basil., p. 301. — Basler Chron., p. CXI. — Sudan, Basilea sacra, p. 197. — Voisard, Hist. des Évêques de Bâle, p. 100, etc. = [2] Dans une charte de 1152, en faveur de l'abbaye de Lucelle, Ortlieb, citant les témoins d'une charte antérieure, rappelle qu'il était alors prévôt de l'Église de Bâle — „et ego tunc praepositus Basiliensis.“ Trouillat, t. I, p. 322.

Ortlieb, docile à la voix de S. Bernard, a fait partie de la seconde croisade. Il porta à Jérusalem le nom et les prières de l'Église de Bâle qui était représentée dans cette sainte entreprise par de nombreux croisés. Il revint en Europe, entouré de la vénération qui s'attachait aux soldats de la Croix; son épiscopat dura encore dix-huit ans.

La chronique de Munster, document contemporain, et les annales de Strasbourg fixent l'élection de l'évêque Ortlieb à l'an 1137. Cette date certaine doit remplacer celle de 1140 adoptée par Urstisius, Sudan et les anciens historiens de l'évêché.[1] Du reste un diplôme impérial de 1138, qui confirme l'échange fait en 1085 entre l'Église de Bâle et le monastère de Saint-Ulrich, dans le Brisgau, signale comme présent à Strasbourg où se trouve l'empereur Conrad III, l'évêque, de Bâle, Ortlieb; c'est à sa demande expresse que le monarque accorde cette charte de confirmation.[2]

Un des premiers actes d'Ortlieb fut d'aller à Rome assister au concile général de Latran, convoqué par le pape Innocent II, pour l'entière réunion de l'Église après le schisme qui l'avait divisé. L'ouverture du concile eut lieu le 8 avril 1139. Il s'y trouva environ mille prélats, tant patriarches qu'archevêques et évêques, qui y étaient venus de toutes les parties du monde chrétien. On cassa tout ce que l'antipape Anaclet avait fait; on condamna les erreurs d'Arnaud de Bresse, et l'on fit vingt-huit canons pour remédier aux relâchements introduits dans les mœurs et dans la discipline ecclésiastique à l'occasion du schisme.[3]

Pendant son séjour à Rome, l'évêque Ortlieb obtint du souverain pontife plusieurs bulles en faveur de son diocèse qui attestent sa sollicitude pastorale. L'une, portant la date du 1er mars 1139, concerne le couvent de Saint-Léonard de Bâle, qui devait sa fondation au zèle et à la libéralité des évêques de Bâle. Innocent II prend le monastère sous la protection du siége apostolique. Il confirme ses possessions; il assure aux frères de l'église de Saint-Barthélemy et de Saint-Léonard, le droit de choisir leur prévôt et leur accorde différents priviléges (1er mars 1139).[4] — Quelques jours après (18 mars), le pape délivre à l'évêque Ortlieb qui a sollicité cette faveur, — precibus et interventu venerabilis fratris nostri Orchlebi, Basiliensis episcopi — une autre bulle en faveur de Lucelle, confirmant toutes les possessions de l'abbaye dont elle fait l'énumération.[5]

Une autre abbaye, celle de Trub, de l'ordre de S. Benoît, fondée depuis quelques mois (dans le canton de Berne actuel), excite également la sollicitude de l'évêque de Bâle, quoique ce monastère appartienne au diocèse de Constance. Il obtient en faveur de ce couvent une bulle d'Innocent II, datée du 2 avril 1139, qui confirme la fondation et les possessions de la nouvelle abbaye.[6] Deux autres diplômes apostoliques portant la même date, 14 avril 1139, comblent enfin les vœux d'Ortlieb; l'un confirme à l'Église de Bâle toutes ses possessions, la ville avec ses dépendances, le quart des dîmes de l'évêché, le droit de chasse, les mines, plusieurs domaines spécifiés dans ce document solennel;[7] l'autre bulle assure au chapitre de Saint-Ursanne de récente création la protection du saint siége et la possession des biens qui lui ont été donnés.[8]

---

[1] „MCXXXVII. Basileæ, Ordiept episcopus." Chron. Monast. apud Martène. Thes. nov. anecd., t. III., c. 1437. — „Anno Domini MCXXXVI. Sequenti anno . . . Ortliebus successit." Ann. Arg. plen. apud Böhmer, III. 79. = [2] . . . „Præsente et rogante Basiliensi præsule Ortlibo." Schœpfl. Als. dipl., t. I. p. 219. = [3] L'art de vérifier les dates, p. 213. = [4] Cartulaire de Saint-Léonard à Bâle, fol. 2a. = [5] Trouillat, t. I. p. 272. = [6] Solothurn. Wochenblatt, 1829. 41. = [7] Trouillat, t. I. p. 274. = [8] Ibid. p. 276.

Ortlieb, comblé des faveurs du pape Innocent II, était de retour dans son diocèse dans le courant de la semaine sainte. Le 20 avril, le jeudi saint, il arrivait à Lucelle où il était reçu comme un ange apportant la paix. Le jour de Pâques, il y célébra solennellement l'office divin, et à l'issue de la messe pontificale, il fit lire devant la multitude qui remplissait l'église de l'abbaye les lettres apostoliques en faveur de Lucelle, qu'il avait apportées de Rome. La chronique du monastère, dressée sur les documents les plus authentiques, nous a conservé ces détails précieux qui sont jusqu'à ce jour restés inconnus aux historiens de l'évêché de Bâle.[1] Quelques jours après cette visite au célèbre monastère, l'évêque de Bâle se rendit à Strasbourg où se trouvait l'empereur Conrad III et, renouvelant auprès du monarque les instances qu'il avait faites à Rome, il obtint un diplôme impérial confirmant la fondation et les possessions de Lucelle[2] (28 mai 1139). Parmi les témoins cités dans cette charte, nous remarquons les archevêques de Trèves et de Besançon, les évêques de Bâle et de Metz, les comtes de Ferrette, de Montbéliard, de Soyhières, etc.[3]

Dans un acte portant la même date en faveur de l'abbaye d'Einsiedeln, l'évêque de Bâle a le titre de *prince du royaume;* — præsentium regni principum Orthlibi, Basiliensis episcopi.[4]

Il est probable que l'évêque de Bâle accompagna l'empereur dans son expédition guerrière contre son compétiteur au trône impérial, Henri le Superbe, duc de Saxe et de Bavière; car une charte de Conrad III, qui confirme à Sigefroi, abbé de Trub, tous les biens donnés à ce monastère par Thuring de Brandis, son fondateur, est datée de Hereswald (1139), durant l'expédition contre les Saxons, — in expeditione contra Saxones, — et mentionne expressément les instances faites auprès de l'empereur par Ortlieb, évêque de Bâle.[5]

Nous retrouvons Conrad III à Strasbourg, en 1141, tenant cour plénière au milieu d'une multitude de princes, de prélats et de nobles seigneurs. L'évêque de Bâle y tient son rang, avec ceux de Trèves, de Strasbourg, de Wurtzbourg, de Munster, de Metz. Ortlieb profita de la présence de la cour pour faire vider par l'empereur la vieille querelle qui existait toujours entre l'évêché de Bâle et l'abbaye de Saint-Blaise. On se souvient que Conrad II, en 1025, avait donné ce monastère à l'Église de Bâle; mais en 1125, Henri V avait assuré à l'abbaye le droit d'élire librement son avoué, malgré les réclamations de l'Église de Bâle en possession de ce droit. Lothaire II, en 1126, avait confirmé le diplôme de son prédécesseur en faveur de Saint-Blaise, et le pape Honorius II avait ratifié toutes ces concessions. L'Église de Bâle n'avait pas voulu céder sans réclamations des droits qui lui paraissaient appuyés sur les meilleurs titres. L'affaire fut donc portée à Strasbourg devant toute la cour réunie pour les fêtes de Pâques. L'évêque

[1] Chronicon R. P. Bernardini Walch, senioris et archivarii monasterii Lucellensis. — De abbatibus Lucell. et rebus memorabilibus sub iis gestis — I in fol. „1139. Venerabilis antistes Ortliebus . . . Dominum Papam. mediante quadragesima in concilio Lateranensi pro suæ et nostræ Lucellensis Ecclesiæ negotiis convenit, a quo benigne susceptus, ea quæ fideliter petiit, efficaciter obtinuit et . . . valefaciens ad patriam remeavit. Pervenit Lucellam ipsa sacra dominicæ cœnæ quinta feria atque a fratribus ibidem tanquam angelus portans pacem susceptus est. In ipso loco sancto Christi resurrectionis festivitate. missarum solemnia celebravit, quibus absolutis, coram maxima Christi fidelium multitudine litteras apostolicas recitari fecit in hac verba: Innocentius . . . “ Chron. Lucell., p. 125. — Ces détails, dit le chroniqueur, le savant P. Walch, sont extraits d'un ancien manuscrit de l'abbaye. = [2] „Precibus et testimonio venerandi Orthliebi, episcopi Basiliensis.“ De l'original aux archives de l'ancien évêché de Bâle. = [3] Trouillat, t. I. p. 277. = [4] Hartmann. Annal. Heremi, p. 195. = [5] Soloth. Wochenbl., 1829, 554.

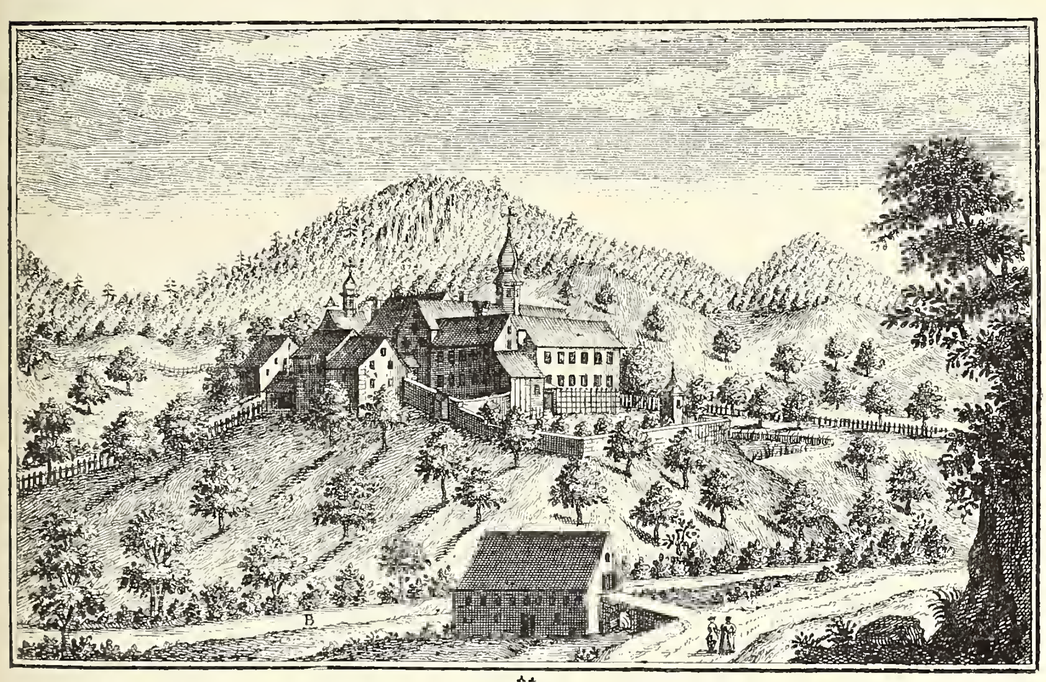
Ortlieb se présenta avec l'avoué de son église, le comte Wernher de Hombourg, une grande partie de son clergé et du peuple de Bâle. Le chapitre de la cathédrale était représenté par le prévôt Rodolphe, le doyen Adelbert, et d'autres chanoines; le prévôt de Moutier-Grandval, le fondateur de Bellelay, Siginand, accompagnait aussi l'évêque de Bâle. Beaucoup de nobles de l'évêché, cités dans le diplôme impérial, assistaient aux débats de cette affaire. L'abbé de Saint-Blaise, Berthold, était aussi présent avec l'avoué de l'abbaye et ses religieux. Après mûre délibération, les parties acceptèrent l'arrangement qui leur fut proposé par l'empereur et les princes de sa cour. L'Église de Bâle consentit à renoncer à toute prétention sur l'abbaye de Saint-Blaise; en échange de cette concession, l'abbaye s'engageait à livrer à l'Église de Bâle les domaines de Laufon, entre Bâle et Delémont, Sierentz et Oltingen, dans le Sundgau, et Villnachern près de Brugg en Argovie. En présence de toute la cour, le duc Conrad, avoué de Saint-Blaise, du consentement de l'abbé et des religieux, remit légalement au comte Wernher, avoué de l'église de Bâle, et à l'évêque Ortlieb, les quatre domaines convenus, avec tous les droits dont jouissait l'abbaye de Saint-Blaise. Aussitôt l'avoué et l'évêque, en présence, et avec le consentement des clercs et des fidèles de Bâle renoncèrent à tous leurs droits sur l'abbaye, jurèrent de ne plus jamais molester à ce sujet les religieux de Saint-Blaise et remirent en même temps à l'empereur les titres et lettres qu'ils possédaient contre la liberté du monastère. Conrad III ratifia de sa suprême autorité cette transaction heureusement conclue; il défendit en même temps à l'évêque de Bâle de vendre ou d'aliéner les domaines de Sierentz et de Laufon. Une amende de 100 livres d'or très pur devait être la peine des violateurs de ces promesses. Les ducs de Souabe, de Zähringen, de Lorraine, le marquis de Bade, les comtes de Habsbourg, de Ferrette, de Mousson, de Neuchâtel, de Wirtemberg, etc. figurent parmi les témoins de cette importante convention. L'acte porte la date du 13 avril 1141: c'était le deuxième dimanche après Pâques.[1]

L'évêché de Bâle avait gagné à cet arrangement quatre domaines d'une valeur bien supérieure à celle des droits cédés à Saint-Blaise. L'évêque qui avait mené à bonne fin cette affaire, s'occupa en même temps de faire rendre à la mense épiscopale les dîmes qui en avaient été détachées. Ses prédécesseurs en avaient vendu une partie, en avaient cédé une autre à titre de bénéfice; Ortlieb racheta et récupéra ces précieux revenus, qui avaient une grande valeur, puisque l'évêque de Bâle avait droit au quart des dîmes dans tout son diocèse. A sa prière, le pape Innocent II, par une bulle du 31 mars 1142, interdit en vertu de son autorité apostolique, l'aliénation de ces dîmes, qui devaient être conservées avec soin et intégralement pour l'usage des évêques de Bâle. Jusque-là il avait été d'usage que ce quart de dîmes était perçu seulement de quatre ans en quatre ans; ce mode de faire était préjudiciable à l'église de Bâle. Le pape ordonna que cette perception en blé, vin et autres fruits se ferait désormais chaque année.[2]

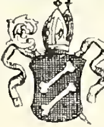
Poursuivant ses mesures conservatrices en faveur de sa chère Église de Bâle, Ortlieb obtint également du pape Eugène III qui succéda à Innocent II, une bulle datée du 15 mai 1146, qui garantissait tous les droits et tous les biens de l'évêché. „Il convient, dit le saint pape, qu'en vertu de notre charge apostolique, nous venions en aide, comme un père plein de sollicitude, à nos frères les évêques.

[1] Codex diplom. eccl. Basil., p. 97b et 22b. = [2] Ibid. p. 1.

qu'ils soient auprès de nous ou qu'ils en soient éloignés, et que dans les églises où ils militent pour le Seigneur, nous maintenions la justice; de la sorte, nous ne serons pas seulement présent au milieu d'eux par notre nom, mais encore par des œuvres dignes de leur approbation. C'est pourquoi, vénérable frère en Jésus-Christ, évêque Ortlieb, nous accédons volontiers à tes justes prières, et nous prenons sous la protection du bienheureux Pierre et sous notre patronage, l'Église de Bâle, dont le Seigneur t'a confié la conduite. La présente charte t'assure ce privilége. Nous statuons que toutes les possessions de cette même Eglise présentes ou futures, justement acquises, avec le secours de Dieu, devront rester inviolablement la propriété de l'évêque et de l'Église de Bâle. Nous citerons en particulier



ABTEY BEINWEIL.
In dem Canton Solothurn
von Abend auzusehen
A. St. Johannes. B. Lisel Fluss.
Em: Büchel del. 1757.



BEINWEIL ABBAIE
dans le Canton de Soleure
du Coté de l'Occident.
A. S. Jean. B. Lisel petite Riviere.
D. Herrliberger ex. Cum. Priv.

le droit de frapper monnaie dans la ville de Bâle et dans tout l'évêché, comme cette même Église l'a obtenu dès le commencement de sa fondation, par la donation des rois et des empereurs. Le quart des dîmes de ton évêché autrefois aliéné et possédé par des laïques, mais suivant une sentence canonique de notre prédécesseur d'heureuse mémoire le pape Innocent, remis en vos mains et assuré par la lettre apostolique. La ville de Brisach, récemment bâtie sur la propriété de l'Église de Bâle, avec son immunité et toutes ses appartenances. La prévôté de l'Église de Grandval, les abbayes de Saint-Grégoire (Munster en Alsace) et de Massevaux, avec leurs dépendances. La prévôté de Saint-Ursanne, et les paroisses de ce lieu, tant au temporel qu'au spirituel, avec toutes leurs dépendances. Les domaines de Sierentz et de Laufon avec leurs dépendances.

„Nous déclarons qu'il n'est permis à personne de troubler témérairement la susdite Église, ni de s'emparer de ses possessions, ni de les retenir, ni de lui faire subir quelque vexation. Mais que tout demeure paisiblement à l'usage de l'évêque et de ceux qui ont reçu ces biens pour leur entretien; que l'autorité apostolique soit respectée. Si donc quelqu'un soit ecclésiastique ou séculier, connaissant cet acte écrit, avait la témérité de s'élever contre notre autorité; si après trois avertissements, il se refusait à donner une satisfaction convenable, qu'on le prive de toute dignité et de tout honneur, qu'il sache que ce crime sera passible de la justice céleste; qu'on le prive du très sacré corps et du sang de Notre Rédempteur Dieu et Seigneur Jésus Christ, et que dans sa dernière agonie, il reste livré à la vengeance. Mais qu'à tous ceux qui observeront la justice envers l'Église de Bâle, la paix de Notre Seigneur Jésus Christ demeure, jusqu'à ce qu'ils reçoivent ici bas le fruit de leur bonne conduite et qu'ils trouvent auprès du souverain juge la récompense de l'éternelle paix. Amen, amen, amen. Moi, Eugène, évêque de l'Église catholique. (Suivent les signatures de quatorze cardinaux.) Donné à Sutri, par la main de Robert, prêtre cardinal et chancelier de la sainte Église romaine, aux ides de mai, Indiction VIIII, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur MCXLVI, la seconde année du pontificat du seigneur Eugène III.“ [1]

Nous avons voulu donner dans toute son étendue ce document qui atteste l'intérêt et la sollicitude toute paternelle que le bienheureux Eugène III, le célèbre disciple de S. Bernard, portait à l'Église de Bâle.

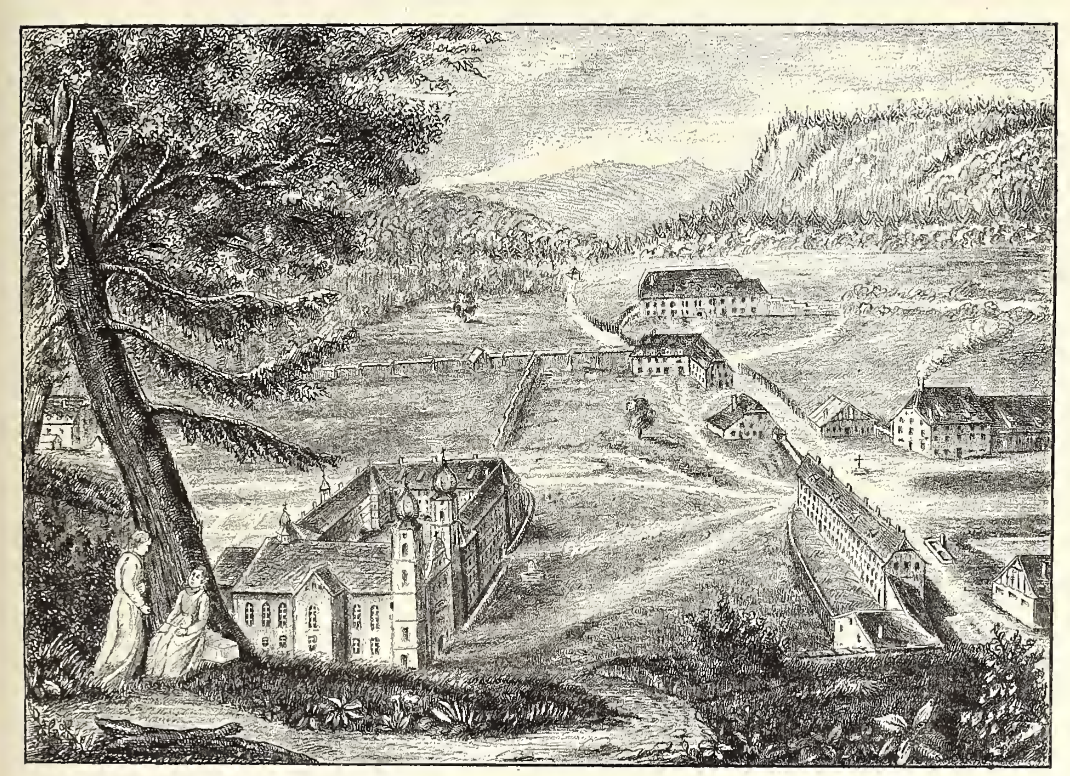
Ortlieb méritait la faveur que le souverain pontife lui accordait. Son zèle et son activité pour le bien de l'Église se déployaient sans relâche. Nous en avons pour garants les titres de fondations de nos plus célèbres monastères qui le mentionnent parmi leurs bienfaiteurs insignes. A ceux que nous avons déjà cités, il faut ajouter Saint-Ulrich, Beinwyl, Bellelay, Michelbach-le-Haut, Feldbach.

On n'a pas oublié l'échange fait entre le monastère de Saint-Ulrich dans le Brisgau et l'Église de Bâle en 1085 par Bourcard d'Asuel, évêque de Bâle. Cet échange avait été confirmé en 1139 par Conrad III. Ortlieb ratifia vers 1146 l'acte de son prédécesseur par une charte solennelle dressée à Rendelshusen (dans le grand-duché de Bade). [2]

A la même époque, l'évêque de Bâle confirma de son autorité, à Bâle, en présence de l'abbé de Murbach, de l'abbé de Lucelle, des prévôts de Saint-Léonard et de Saint-Alban et de plusieurs hauts personnages, une donation importante faite en faveur de l'abbaye de Beinwyl. Ce monastère avait été fondé en 1085, dans le district de Sogern, dans la forêt de Huzon, entre de hautes montagnes qui ferment l'entrée du comté de Bipp, par les anciens avoués du couvent de Moutier-Grandval, Oudelard, comte de Ferrette, seigneur de Sogren, Nogerus de Frobourg, Udalric d'Egisheim et Bourcard d'Asuel. Après la destruction de l'abbaye de Moutier (vers 1075), ces avoués avaient gardé pour eux une partie des domaines du monastère, comprise entre la Birse et l'Aar, et laissé le reste aux nouveaux chanoines. Les nobles spoliateurs se crurent obligés à la fondation d'un couvent du même ordre, pour réparer leur faute [3] et Beinwyl fut bâti et richement doté.

[1] Codex diplom. Eccl. Basil., p. 33b et p. 42. = [2] Dümgé, Regesta Badensia, p. 115. = [3] Chronique d'Alsace par Gasp. Merklein, citée par Buchinger, Epit. fast. Lucell., p. 241.

Or, en 1146, Adalbert, noble de Rapolstein, et ses fils Rheinbold, Bertolf, Reinard et sa fille Emma, de même que son frère Reinard, prévôt de l'église Sainte-Marie de Strasbourg, ainsi que leur mère Adélaide avaient donné à Beinwyl, fondé par leurs prédécesseurs, leur domaine héréditaire du village de Nugerol ou Nuglar (canton de Soleure). Adelbert et Reinhard consacrèrent leur mère à cette église, pour y vivre sous l'obéissance de l'abbé du monastère et y percevoir chaque jour deux prébendes. Après la mort d'Adélaide, on l'enterra honorablement près du tombeau de son père et de sa mère. Plus tard, le prévôt Reinard se présenta au temps de la Pentecôte devant le chapitre célébré à Bâle en présence



L'abbaye de Bellelay.

de l'évêque Ortlieb qui était parent des fondateurs et des donateurs de Beinwyl, et demanda la ratification des donations faites par sa famille au monastère. Ortlieb délivra une charte à cette occasion et menaça d'excommunication quiconque oserait inquiéter Beinwyl dans ses possessions.[1]

C'était l'époque des fondations monastiques dans l'évêché de Bâle. Après Lucelle, à quelques années de distance, l'abbaye des prémontrés de Bellelay s'était élevée dans une vallée déserte du Jura. C'était une vaste forêt où le prévôt de Moutier-Grandval, Siginand, avait résolu de fonder une chapelle, qu'il dédia à S. Augustin, puis un monastère où il appela des chanoines réguliers de l'ordre de S. Norbert. Les premiers religieux de Bellelay avec leur abbé Gérold sortaient de l'abbaye du Lac-de-Joux, au pays de Vaud, dans le diocèse de Lausanne (1136).

[1] Soloth. Wochenbl., 1824, p. 255.

Le pape Innocent II prit sous sa protection et confirma par une bulle du 14 mars 1141, le nouveau monastère que l'évêque Ortlieb ne cessa de combler de ses bienfaits.[1] Il lui donna l'église de Boécourt et celle de Tavannes. „Son office, disait il dans l'acte de donation (1146), est de secourir et de favoriser les pauvres du Christ, surtout ceux qui mènent dans son diocèse la vie religieuse; c'est pourquoi il fait cette donation aux frères de Bellelay qui servent Dieu dans leurs propres sueurs sous la règle de S. Augustin.“[2] En même temps, le pieux prélat faisait à Lucelle d'importantes donations. Le curé de Charmoille, Widon, voulant aller à Jérusalem, avait résigné son église entre les mains de l'évêque de Bâle. Ortlieb la donna à perpétuité en 1145, à l'abbé de Lucelle, Christianus, et aux frères de bonne vie et de religieuse conversation qui combattent pour Dieu avec une dévotion infatigable.[3] Puis il confirma au monastère le domaine de Courtemautruy qu'il avait échangé antérieurement avec l'abbaye contre d'autres propriétés de Lucelle, spécifiées dans l'acte dressé sur le cimetière de Kembs, en Alsace[4] (vers 1146).

---

[1] Cartulaire de Bellelay, p. 390. = [2] Ibid. p. 244. „In sudore proprio Deo servientibus.“ — Le prévôt Siginand, fondateur de Bellelay, mourut vers 1160 et fut inhumé dans le chœur de l'abbaye. Chaque année les religieux célébraient son anniversaire le 23 avril et payaient une livre de cire au chapitre de Moutier en reconnaissance de la fondation de Bellelay par son premier prévôt. Depuis sa fondation jusqu'à sa dissolution en 1797, l'abbaye a été gouvernée par 42 abbés dont nous mentionnerons les plus célèbres. Le second abbé de Bellelay, Louis, fit en 1180 l'acquisition du prieuré de Grandgourt qui était abandonné, et en fit une filiale de Bellelay qui eut pour premier et unique abbé son prieur Rodolphe. Bellelay eut une seconde filiale, sous l'abbé Henri de Soulce, Gottstatt, fondée en 1255 dans le diocèse de Lausanne sur la rive gauche de la Thièle. Sous l'abbé Jean de Bassecourt, en 1362, fut conclu l'acte de confraternité qui unissait dans une participation commune de prières et de bonnes œuvres les monastères de Saint-Jean de Cerlier, de Frienisberg, de Bellelay, de Fontaine-André, de Gottstatt et le prieuré de Saint-Pierre dans le lac de Bienne. Une troisième filiale de Bellelay, *la Porte du Ciel,* fondée dans le grand-duché de Bade, entre Bâle et Rheinfelden, et placée en 1304 sous la direction de l'abbé de Bellelay, qui plus tard obtint du Pape Clément VII l'incorporation de cette maison à son monastère. De 1523 à 1797, la Porte du Ciel devenu simple prieuré fut administrée par des religieux de Bellelay. En 1402, par un accident fortuit, l'église abbatiale de Bellelay devint la proie d'un incendie qui la réduisit en cendres. L'abbé Henri Nerr, de Delémont, la fit rebâtir en partie. Cet abbé assista au concile général de Constance comme procureur et délégué du chapitre général de l'ordre des Prémontrés. Il s'y fit remarquer par son éloquence et par sa science théologique. Les Pères du concile accordèrent à l'abbé de Bellelay à perpétuité le droit de porter l'anneau, la crosse et la mître comme les évêques. L'empereur Sigismond prit en 1414 l'abbaye de Bellelay sous sa protection, en lui donnant droit de conbourgeoisie avec les villes impériales de Berne et de Soleure. L'abbé Nerr était en même temps vicaire général de l'évêché de Bâle, tant au temporel qu'au spirituel. Il mourut le 27 décembre 1418. L'abbé Jean de Chételat eut l'honneur d'être choisi par le chapitre général de Prémontré pour être visiteur de la circarie de Bourgogne. Les circaries étaient les provinces de l'ordre; en 1331, les Prémontrés avaient 29 circaries ou provinces. L'abbé Jean de Chételat parut au concile de Bâle, au nom de Bellelay, et aussi comme délégué des abbés de Marbach, du Val de Saint-Grégoire et des prévôts de Roufach, de Salberg, etc. Son successeur, Pierre Martini fut envoyé en 1435 par le concile de Bâle, en France, comme commissaire, avec une mission importante dont il s'acquitta à la satisfaction de tous. Il mourut le 13 octobre 1439. Sous l'abbé Jean Griel, de Bienne, en 1460, les abbayes de Lucelle et de Bellelay, et les chapitres de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne firent un pacte ou alliance qui subsista jusqu'à la révolution française. Le même abbé restaura la tour de l'église de Bellelay, et quelques édifices qui menaçaient ruine. Il assista en 1474 à Soleure à la translation des reliques de S. Urs et de S. Victor qui venaient d'être découvertes. L'abbé Verner Briselance, de Porrentruy, fut le restaurateur de Bellelay. Élu en 1579, il reçut la bénédiction abbatiale, le 13 décembre de cette même année, dans l'église du monastère, des mains de l'illustre évêque de Bâle, Jacques Christophe Blarer de Wartensée, qui consacra en même temps quatre nouveaux autels dédiés à S[te] Anne, à S. Léger, à S. Nicolas et à S. Germain, abbé de Moutier-Grandval. L'abbé Briselance fut appuyé dans la réforme de son monastère par le nonce du saint siége en Suisse, l'évêque de Verceil, Jean-François Bonhomo. Ce zélé prélat vint lui-même, en 1579, faire, comme légat du saint siége, la visite de Bellelay. L'abbé Briselance, répondant aux directions et aux conseils de l'évêque de Verceil, fit entourer le couvent d'une clôture de murs pour isoler les religieux des distractions du dehors. Il fit aussi régulariser les droits de propriété de l'abbaye. Il maintint à Bellelay la propriété du prieuré de Grandgourt qui avait failli passer entre les mains des Jésuites de Porrentruy, moyennant dix bichots d'épeautre que le couvent s'engagea à donner chaque année au collége de cette ville (1598). Le vénérable Verner Briselance fut 33 ans abbé de Bellelay; il mourut le 31 août 1612. = [3] Trouillat, t. I. p. 289. = [4] Cartulaire de Lucelle, p. 174b.

Ortlieb favorisa également la fondation du monastère de Feldbach (entre Ferrette et Hirsingue) de l'ordre de Cluny, faite par le comte de Ferrette, Frédéric, en 1144. L'évêque de Bâle signa le premier acte fondamental de ce couvent avec un grand nombre d'abbés, de prévôts, d'archidiacres et d'ecclésiastiques des environs.[1] Nous trouvons encore le nom d'Ortlieb dans la bulle donnée par



S. Bernard,
d'après une ancienne gravure de notre collection.

Lucius II en faveur du prieuré de Michelbach-le-Haut, dans le Sundgau, le 26 octobre 1144. C'est l'évêque de Bâle, que le pape appelle *son cher Ortlieb* — cari nostri O. — qui a veillé à l'élection du prieur et au paisible exercice de ses fonctions à la tête du monastère.[2]

Tandis que notre évêque multipliait les marques de sa sollicitude pastorale dans son vaste diocèse, il apprit avec douleur les victoires des Turcs en Orient.

[1] Trouillat, t. I, p. 289 et t. II, p. 707. = [2] Codex dipl. Eccl. Basil., fol. 3b.

Edesse avait été prise par Zenghi, émir de Mossoul. Les Sarrasins étaient maîtres d'Ascalon et menaçaient la ville sainte. La grandeur du péril réveilla de toutes parts l'ardeur chevaleresque qui, cinquante ans auparavant, au concile de Clermont, s'était traduite par le cri célèbre de *Dieu le veut*. Eugène III chargea S. Bernard de prêcher une nouvelle croisade. L'illustre abbé de Clairvaux se fit entendre à Vézelai, le jour de Pâques 1146. Le roi de France, Louis VII, prit le premier la croix; il fut suivi d'une foule immense qui s'engagea à faire partie de l'expédition.

S. Bernard alla lui-même prêcher la croisade en Allemagne, à Mayence, à Francfort où était l'empereur Conrad III. Herman, évêque de Constance, qui se trouvait alors auprès du roi, pria instamment S. Bernard de venir dans son diocèse. Le saint y consentit et se mit en route pour Constance. Ce fut alors qu'il fit au monastère de Lucelle sa troisième visite. La chronique de l'abbaye relate que le saint se retrouva avec bonheur dans cette maison, qu'il avait vue naître et qui comptait alors *deux cents* moines pleins de ferveur et menant, dans toute sa rigueur, la sainte vie de Cîteaux. Trois nouveaux monastères, Salem, dans le diocèse de Constance, Pairis, en Alsace, et Aurora, au canton de Berne, venaient d'être fondés par Lucelle. [1]

S. Bernard passa quelques jours dans cette sainte retraite, puis, accompagné de l'abbé de Salem, le bienheureux Frovinus, ancien moine de Lucelle, il parcourt, en prêchant la croisade, les villes et les bourgades du diocèse de Constance; l'évêque Herman prend la croix le premier. S. Bernard est à Kenzingen (grand-duché de Bade) le 1er décembre 1146, le premier dimanche de l'avent; de là il passe à Fribourg où sa voix produit des merveilles; il est à Bâle dans le courant de la première semaine de l'avent. Ortlieb lui fait l'accueil le plus empressé; S. Bernard lui persuade de prendre la croix et de l'accompagner auprès de l'empereur à Spire où une diète générale est convoquée. Le vendredi, 6 décembre, l'abbé de Clairvaux prêche au peuple de Bâle; il distribue les croix à la foule, qui se presse autour de lui. Une femme muette s'approche du saint, il lui rend la parole; un boiteux à sa voix marche; la foule est dans l'admiration. Le lendemain samedi, 7 décembre, en présence de la multitude, un enfant aveugle recouvre la vue à la prière du saint; d'autres prodiges marquent encore cette mémorable journée. Bâle ne peut se rassasier de voir et d'entendre l'homme de Dieu. Le même jour, il se rend à Seckingen où il passe le dimanche, 8 décembre, opérant partout les mêmes prodiges; on en compte 36 ce jour là. Le mardi, il est à Schaffouse; la foule pressait si fort le saint abbé, qu'il dut s'abstenir de donner la bénédiction aux malades, et s'échapper au plus vite. Toutefois à l'entrée de l'église, une femme fut guérie et tout le peuple entonna un cantique d'actions de grâces. S. Bernard arriva à Constance le mercredi, 11 décembre, et y demeura le jeudi et le vendredi, 12 et 13; de là à Zurich où il rend la vue à une aveugle, la parole à une muette. A Frick, en Argovie, une femme qui boîtait depuis vingt ans, est complétement guérie à la voix de S. Bernard. A Rheinfelden (Argovie) le thaumaturge touche avec sa salive une jeune fille aveugle-née et lui rend la vue. Sur la route, une femme, contrefaite et ne pouvant lever la tête, est complétement redressée sur un signe de croix du saint abbé. Près de Bâle, un sourd est guéri. — A Bâle, S. Bernard trouva l'évêque Ortlieb qui le conduisit par Roufach à Strasbourg.

[1] Epit. fast. Lucell., p. 168.

Les miracles marquaient tous les pas du saint abbé. „A Strasbourg, dit le narrateur qui a recueilli ces merveilles, après la célébration de la messe, le quatrième dimanche de l'avent, nous vîmes une fille paralytique subitement guérie. Un moment avant de s'embarquer sur le Rhin il guérit un boiteux, aux yeux d'une infinie multitude de peuple qui bénissait le ciel et le saint.“ [1] De Strasbourg S. Bernard et l'évêque Ortlieb arrivèrent à Spire, la veille de Noël, mardi, 24 décembre 1146. L'empereur



S. Bernard prêche la seconde croisade.
D'après Doré.

Conrad III y avait convoqué une grande diète pour la fête de Noël. L'empressement de voir l'homme miraculeux y attira une si grande foule de toutes les provinces que l'empereur lui-même ayant mis bas sa cuirasse, fut obligé de prendre le saint entre ses bras et de l'emporter ailleurs pour l'empêcher d'être étouffé. [2] Les prédications de S. Bernard et les fréquentes merveilles qu'il opérait en public et en particulier engagèrent enfin l'empereur Conrad à prendre la croix. Son exemple fut suivi d'un très grand nombre de princes de l'empire. Ortlieb, évêque

[1] De miracul. S. Bernardi. liv. I. c. 1 et 2. Acta SS. 20 Aug. = [2] Ann. Cisterc. anno 1146. c. 10.

de Bâle, fut du nombre des croisés. Il était encore à Spire le 4 janvier 1147, car il figure comme témoin dans un diplôme impérial portant cette date, en faveur de l'archevêque de Trèves; — Testes, Ordienus, Basiliensis.[1]

Parti de Ratisbonne au printemps de 1147, Conrad III marcha avec une armée de 70000 hommes vers Constantinople. L'évêque de Bâle y avait sa place avec les hommes d'armes de son diocèse qui s'étaient rangés sous sa bannière. On traversa la Hongrie pour arriver à Constantinople, et s'avancer ensuite dans les plaines de l'Anatolie. Les guides infidèles de Byzance conduisirent l'armée à travers des déserts sans eau et l'abandonnèrent sans provision, à la fureur des Turcs, qui l'anéantirent presque entièrement (octobre 1147). Sept mille hommes environ échappèrent au désastre. Conrad, blessé lui-même de deux javelots, au milieu de ses chevaliers, qui ne pouvaient rien pour le défendre, parvint à Nicée, où il rallia les restes de sa malheureuse armée. Honteux de ses revers, il quitta les croisés français et retourna à Constantinople où l'empereur Manuel Comnène lui fournit des vaisseaux pour le conduire avec les débris de son armée sur les côtes de Syrie. Conrad III suivi seulement de quelques-uns de ses barons, parmi lesquels l'évêque de Bâle qui avait survécu à ces désastres, partit de Ptolémaïs, durant la semaine de Pâques (11 au 17 avril 1148) et arriva peu de jours après à Jérusalem, où il fut reçu avec de grands honneurs, au milieu des cris d'allégresse du clergé et du peuple.[2] Le roi était logé au palais des templiers; il visita dévotement tous les lieux saints, puis après quelques jours, il revint par la Samarie et la Galilée à Ptolémaïs où avait été fixée une assemblée générale pour délibérer sur la guerre sainte. Le roi de France, Louis VII, le roi de Jérusalem et les chefs des armées et du clergé s'y rencontrèrent avec l'empereur. On résolut d'assiéger Damas et le rendez-vous fut donné à Tibériade pour le 25 mai 1148. Ce siége fut d'abord poussé avec vigueur; mais bientôt la discorde, la jalousie et même la trahison firent échouer les efforts des croisés. Conrad montra dans ce siége le courage d'un soldat plus que l'habileté d'un chef. Les chroniques du temps rapportent que d'un coup de sabre, il coupa en deux un Sarrasin qui le défiait au combat. On leva le siége et on revint en Palestine. Là, on délibéra d'assiéger Ascalon, mais il n'en fut rien. Le roi Conrad ne songea plus qu'au retour. Embarqué à Ptolémaïs, il alla trouver son beau frère Manuel Comnène sur les frontières de la Thessalie et se reposa quelque temps auprès de lui de ses grandes fatigues. Enfin, ayant avec lui l'évêque de Bâle, son chancelier Arnold et son frère Henri, duc d'Autriche, il prit la mer et après une traversée paisible à travers la Méditerranée et l'Adriatique il débarqua à Pola, à la pointe de l'Istrie. Là il monta à cheval, et arriva à Saltzbourg pour y célébrer la fête de la Pentecôte (22 mai 1149). Enfin il parvint à Ratisbonne, où les princes de l'empire l'attendaient. Il y avait deux ans que Conrad III avait quitté ses États.[3]

Avant de se séparer de son fidèle compagnon de voyage, l'empereur remit à l'évêque Ortlieb un diplôme qui assurait à l'Église de Bâle toutes ses possessions

---

[1] Guillim. Episc. Argent., p. 241. = [2] „ . . . Conradus . . . habens adhuc in comitatu suo ex principibus Ortlibum Basileensem episcopum . . . in ipsa Paschali hebdomade Ptolemaïdæ applicans, ac post paucos dies, Hierosolymam veniens, in magna cleri et populi jocunditate, cum ingenti honore suscipitur.“ Ottonis Frising. ep. De gestis Friderici imp. c. 58 et 59. = [3] „ . . . Rex, habens secum prædictum Basileensem episcopum . . . apud Polam applicuit; ibique sonipede insidens, in Juvania . . . Pentecosten celebravit . . . “ (Ibid.) — Voir pour la seconde croisade Michaud, hist. des crois., t. I. — Rohrbacher, hist. de l'Église, t. XV. — Biogr. Univ., t. IX. p. 430.

et en particulier les deux châteaux de Waldeck (grand-duché de Bade); en même temps Conrad III accordait à Ortlieb le droit de frapper monnaie avec une effigie particulière. Ce document impérial est un témoignage authentique de la part



S. Bernard dans la cathédrale de Spire.

importante que notre évêque a prise à la seconde croisade. „Conrad III déclare d'abord qu'il doit avant tout reconnaître les services de ceux qui ont témoigné dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, leur dévouement et leur fidélité à l'empire et à l'empereur. Or, par la grâce de Dieu, après les longues fatigues d'une pérégrination lointaine, étant revenu sain et sauf dans ses États, il veut,

comme il convient à la munificence royale, récompenser largement ceux qui l'ont accompagné fidèlement dans cette expédition si dangereuse. Entre tous, le vénérable, très cher et très fidèle Ortlieb, évêque de Bâle, a couru toutes sortes de dangers, exposé même sa vie pour attester son dévouement au royaume et au roi; c'est pourquoi l'empereur a voulu honorer et enrichir l'évêque de Bâle et son Église de quelques témoignages de son affection et de sa reconnaissance." Le diplôme royal dressé à Ratisbonne porte la date du 1er juin 1149 ; l'archevêque de Saltzbourg, les évêques de Ratisbonne et de Bamberg figurent comme témoins dans cette donation importante. [1]

Ortlieb revint à Bâle, portant, avec le témoignage de la munificence impériale, le trésor de saintes reliques qu'il avait obtenues en Terre Sainte. On vénérait alors à Beyrouth en Syrie le sang miraculeux qui avait coulé en 265 d'un crucifix mutilé par les juifs. Du temps de Constantin le Jeune, un chrétien de cette ville avait loué à un juif un appartement dans lequel il avait appendu à la muraille un christ de grandeur naturelle. Quelque temps après, il quitta cette maison, mais par mégarde il y laissa ce christ. Un juif le remplaça dans ce logement, mais il ne fit aucune attention à cette image de Jésus-Christ. Ce fut à l'occasion d'un repas qu'il donna à ses amis que le crucifix excita l'étonnement des convives, qui dénoncèrent ce fait aux princes des prêtres de la cité. Ceux-ci pénètrent dans la maison, constatent la présence du christ et s'en emparent aussitôt, pleins de rage. Ils le couvrent de crachats, l'accablent de soufflets insultants, percent de clous les pieds et les mains, approchent de la bouche du Crucifié une éponge pleine de vinaigre, frappent sa tête avec un roseau, puis ils percent son côté d'une lance. A ce moment, un ruisseau de sang et d'eau s'en échappe. Les juifs placent un vase sous le crucifix; il se remplit aussitôt. On le porte dans la synagogue pour faire l'essai de la puissance de ce sang extraordinaire. Plusieurs malades y sont introduits; un vieillard paralysé depuis sa naissance est oint du sang miraculeux et aussitôt il quitte son grabat léger comme un cerf. Plusieurs aveugles recouvrent la vue de la même manière. D'autres malades sont guéris avec le sang du vase et retournent chez eux en glorifiant le nom de Jésus. Les miracles se multiplient, la foule accourt de toutes parts, et amène tous les malades de la ville. Paralytiques, boiteux, muets, aveugles, sourds, etc., tous sont guéris instantanément. La synagogue est trop petite pour les multitudes qui l'envahissent. A la vue de ces prodiges, tous les juifs de Beyrouth se convertirent, en versant d'abondantes larmes. Ils allèrent trouver le métropolitain, se jetèrent à ses pieds et confessèrent leurs péchés. Après un récit circonstancié de ces merveilles, l'évêque fit transporter le crucifix miraculeux et le plaça dans l'église de la métropole. Le chrétien, premier possesseur de ce christ, raconta qu'il était l'œuvre de Nicodème qui à sa mort l'avait donné à Gamaliel. Gamaliel l'avait transmis à Jacques, Jacques à Siméon et à Zachée. Il était demeuré à Jérusalem jusqu'à la prise de la ville par les Romains. Quand les chrétiens quittèrent la cité déicide, ils emportèrent avec eux ce crucifix dans ce pays, où il est demeuré dans la famille qui l'avait reçu par héritage. Ce récit remplit de joie le

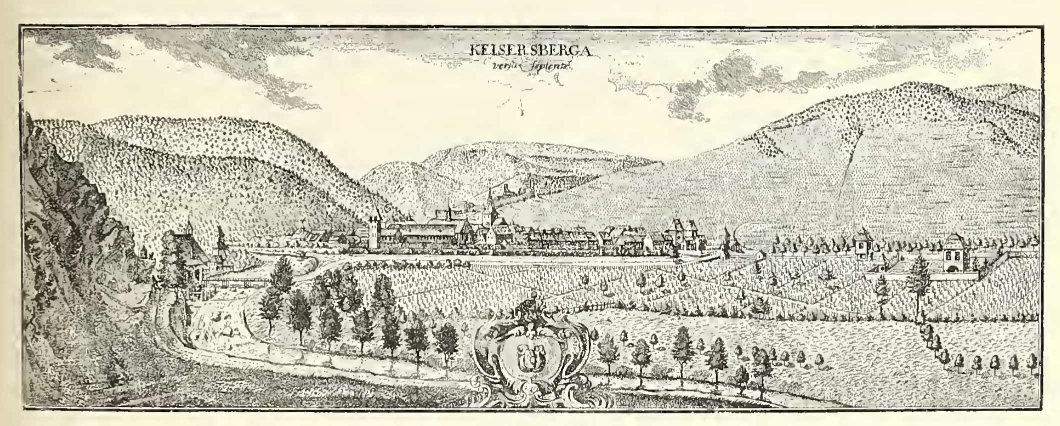
[1] „Inter quos venerabilem dilectissimum ac fidelissimum nostrum Orthliebum Basileensem episcopum, qui per diversa pericula, etiam usque ad desperationem vite, regno et nobis fideliter obsequendo astitit, tam eum quam ecclesiam cui presidet. specialis prerogativa gratie ac dilectionis nostre de cetero amplecti. manutenere, honorare et promovere dignum duximus. . . " Codex dipl. eccl. Basil., p. 15.

métropolitain et les juifs qui reçurent ensuite le baptême, après les épreuves prescrites par les canons.

La synagogue fut transformée en église, et consacrée au Sauveur du monde. Quant au sang miraculeux qui avait coulé de la croix, on en remplit des ampoules de verre qui furent distribuées en Asie, en Afrique, en Europe par des envoyés, chargés d'annoncer partout les merveilles opérées à Beyrouth. La fête de ce précieux sang fut fixée au 9 novembre de chaque année.

Tel est le récit de ce mémorable événement, attribué à S. Athanase et qui fut lu au second concile de Nicée, le 1er octobre 786. Surius, qui a reproduit ce document curieux, assigne l'année 265 comme date de ce miracle.[1]

L'évêque de Bâle, en passant à Beyrouth, put vénérer le saint crucifix et, grâce à l'intervention officieuse de l'empereur, il obtint une ampoule pleine du sang miraculeux, vénéré depuis tant de siècles dans cette ville. Arrivé à Bâle, il déposa dans sa cathédrale ce précieux trésor enfermé dans une croix d'un grand prix; puis il ordonna qu'une fête serait célébrée chaque année dans le diocèse de Bâle,



Kaysersberg.

le 19 juin, en l'honneur de cette insigne relique.[2] Un office propre fut inséré dans le bréviaire diocésain, qui relate le souvenir de l'effusion du sang miraculeux à Beyrouth et sa translation à la cathédrale de Bâle en 1149. Dans le bréviaire de l'évêque Christophe d'Utenheim, cette fête porte le titre de *festum venerationis sanguinis miraculosi;* l'office est celui de *l'exaltation de la Ste Croix* du 14 septembre, à part quelques antiennes et les leçons propres, tirées du récit attribué à S. Athanase, auxquelles est ajoutée la mention de l'évêque Ortlieb, comme suit: „Or, le vénérable pontife Orthleb, évêque de Bâle, poussé par sa piété et la grâce divine, après beaucoup de peines, obtint une portion du précieux trésor de ce sang de Jésus-Christ miraculeusement répandu et le treize des calendes de juillet (19 juin) l'an

[1] Surius, De Sanctorum vitis, 9 novembris, 1618, Col. agripp. p. 234 et suiv. = [2] Aux premières vèpres, se trouve le répons suivant: „Vere sacratum sanguinem qui restituit hominem paradiso spoliatum matris Eve per reatum. Nam peremptis mortis esu redit vita morte Jesu. ℣. A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris.“ — A Magnificat: „Salvator mundi, salva nos qui per crucem et sanguinem redemisti nos; auxiliare nobis, te deprecamur, Deus noster. — Oraison des premières vêpres: „Deus qui unigeniti Filii tui Domini nostri Jesu Christi pretioso sanguine humanum genus redimere dignatus es, concede propitius ut qui ad orandam vivificam ejus crucem adveniunt, a peccatorum suorum nexibus liberentur... “ — Oraison des Laudes: „Domine Jesu Christe, qui pro nobis in cruce moriens, in tui dulcissimi lateris aperitione redemptionis nostre pretium perfudisti, pro tui nominis gratia, da nobis in eodem sanguine spem nostram ponere, et de ejus semper refectione florere.“ Brev. Basil. pars æstiv. ad 19 Junii.

du Seigneur MCCC sexagesimo primo (c'est à dire 1149) il l'apporta avec grande dévotion à sa cathédrale et le fit enfermer dans une croix admirablement décorée. Il établit une fête solennelle, qui devait être fériée solennellement chaque année à pareil jour par tous les chrétiens habitant cette ville, à la louange et à la gloire de Dieu le Père tout puissant. [1]

La réforme trouva la cathédrale de Bâle en possession de cette relique du sang miraculeux. Elle fut avec tout le trésor de l'église enfouie dans les caveaux du temple profané. En 1835, on mit au jour ce trésor, et les reliques de Bâle, dépouillées de leurs riches reliquaires, furent données au monastère de Mariastein. On voit aujourd'hui sur un des autels latéraux de l'église abbatiale, à côté d'autres précieuses reliques, deux petites fioles portant cette inscription: „De sanguine miraculoso D. N. J. C. — " C'est le sang miraculeux, rapporté de Beyrouth par l'évêque Ortlieb en 1149.

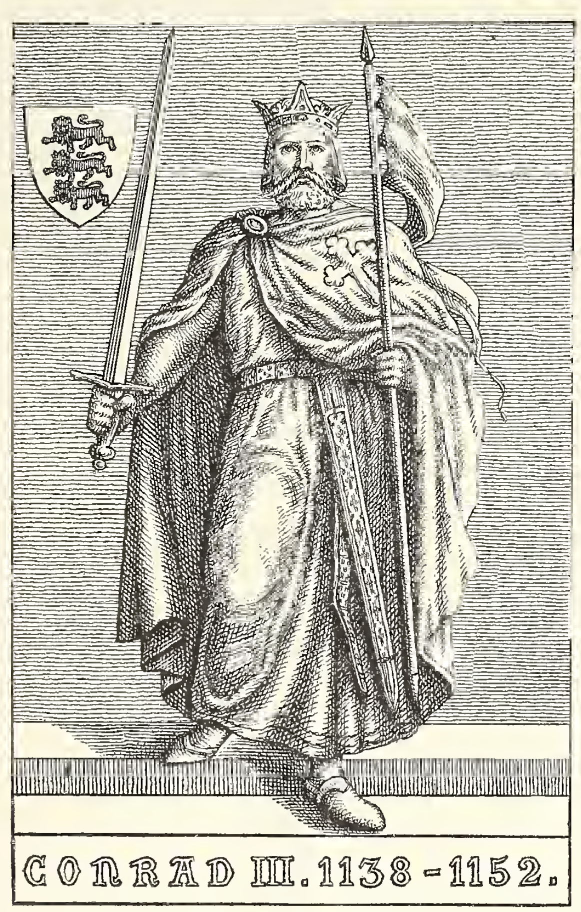
L'année même de son retour de Terre-Sainte le vénérable prélat consacra à Sainte-Marie l'église et le cimetière d'Alspach, près de Kaysersberg (Haut Rhin). Les bénédictins de ce monastère avaient transféré leur résidence dans un lieu voisin, baigné par la Fecht, qui semblait prédestiné à être la demeure des serviteurs de Dieu. Appelé par les religieux, Ortlieb s'était rendu à Alspach, et en vertu de l'autorité de son office, pour le service de Dieu et l'habitation de ses serviteurs, il avait consacré solennellement l'église et le cimetière et en présence d'une grande multitude des deux sexes, il avait pris sous sa protection le monastère, menaçant de châtiment ceux qui oseraient élever la main pour lui faire du mal, mais souhaitant au contraire à ceux qui témoigneraient affection et honneur à ce lieu saint, paix et joie au siècle présent et pour l'éternité, union aux citoyens célestes. [2]

L'évêque de Bâle ne resta que quelques mois dans son diocèse; déjà au commencement de l'année 1150, il est à Spire où l'empereur Conrad III tient sa cour. Il figure comme témoin, avec ses grands officiers, dans un diplôme impérial en faveur de l'abbaye de Corvay: *Interfuerunt Ortlerus, Basiliensis episcopus, et sui ministeriales.* [3]

Ortlieb retrouva encore l'empereur à Constance, le 7 janvier, où il figure comme témoin dans l'acte par lequel Conrad III confirme la fondation de l'abbaye de Tiezelnheim. [4] Cinq jours après, l'empereur est à Constance où il signe en présence de l'évêque de Bâle une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Blaise [5] (12 janvier 1152). Ce fut la dernière fois qu'Ortlieb salua son protecteur et son impérial ami. Un mois à peine, après cette dernière visite, Conrad III mourut à Bamberg, le 15 février 1152. Son neveu, Frédéric Barberousse fut élu empereur et couronné à Aix-la-Chapelle, le 9 mars 1152. L'évêque Ortlieb qui avait fait avec le nouveau souverain l'expédition de Terre Sainte, ne manqua pas d'assister à cette imposante cérémonie où il avait sa place parmi les princes de l'empire. Sa présence à Aix-la-Chapelle, le 9 mars, est attestée par une charte donnée le jour

[1] „Venerabilis autem Pontifex Orthlebus Basilien. episcopus gratia divine pietatis motus, cum maximo labore, de preciosissimo thesauro ejusdem sanguinis sacratissimi tam miraculose effuso, partem impertivit, ac ad ecclesiam suam predictam die tredecimo Kalendas Julii anno Dñi MCCC sexagesimo primo, cum magna devotione pervenit; crucique miro modo decoratæ includi procuravit. Festumque solenne eodem die cum feria celebrari perpetue omnibus christianis ibidem existentibus, ad laudem et gloriam Dei Patris omnipotentis instituit. Brev. Basil. pars æstiv. ad 19 Junii. = [2] Trouillat, t. II. p. 709. Acte transmis à M. Trouillat par M. Pfeiffer, conservateur de la bibliothèque royale à Stuttgard. Cod. biblioth. Stuttg., fol. N° 71. = [3] Lünig, Spicileg. eccles., t. III. p. 93. = [4] Cod. dipl. Hist. Silv. Nig., p. 80. = [5] Dümgé, Regesta Badensia, p. 45.

même de son couronnement par Frédéric Barberousse, en faveur de l'abbaye de Stavelo; Ortlieb y figure comme témoin, — *Testes; . . . Ortlenus, Basiliensis episcopus. . .*[1] Un autre acte impérial, délivré trois jours plus tard, le 12 mars, en faveur de l'église de Bamberg, constate encore la présence de l'évêque de Bâle à la cour de Frédéric à cette date.[2] Quelques mois après, en juillet, Ortlieb est à Ulm où il obtient du nouvel empereur une solennelle confirmation des biens du monastère de Saint-Alban à Bâle. Frédéric Ier prend cette église sous sa protection, menaçant d'une amende de mille livres d'or les transgresseurs du diplôme impérial



L'empereur Conrad III,

d'après une peinture dans la salle des empereurs à Francfort sur le Mein.

(29 juillet 1152).[3] Le même jour, sur les instances de l'évêque de Bâle, qui figure comme témoin dans ces documents impériaux, le monarque accorde un titre pareil à l'abbaye de Beinwyl.[4]

L'année suivante, dès les premiers jours de janvier, Ortlieb est de nouveau à la cour impériale qui réside à Spire. L'archevêque de Besançon, l'évêque de Lausanne, le comte de Montbéliard, sont aussi accourus à cette réunion des princes et des grands de l'empire. Le 17 janvier 1153, tous ces personnages figurent comme témoins dans l'acte par lequel Frédéric Ier confirme les possessions de

---

[1] Lünig, Spicil. eccl. cont. I. p. 1062. = [2] Ibid., p. 483. = [3] Schœpflin, Als. dipl., N° 285. p. 236. = [4] Hergott, Gen. dipl. Habsb., t. II. p. 175.

l'Église de Genève.[1] L'évêque de Bâle suit l'empereur à Trèves le 28 janvier et paraît avec l'évêque de Metz dans un diplôme impérial en faveur de l'abbaye de Florep.[2] De Trèves, la cour arrive à Colmar avec son cortége de prélats et de seigneurs. L'archevêque de Cologne est avec l'évêque de Bâle auprès de l'empereur, lorsqu'il confirme, le 30 janvier 1153, les priviléges de l'abbaye d'Altdorf.[3] Le 15 février, Frédéric Ier est à Besançon: Ortlieb est toujours dans sa compagnie et son nom figure dans un acte impérial en faveur de l'abbaye de Payerne.[4]

C'est vers cette époque que l'empereur, voulant reconnaître la fidélité dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, rendit un décret pour relever les monnaies de Bâle qui avaient été altérées et dépréciées. *Son cher* Ortlieb, évêque de Bâle, le clergé, les nobles et le peuple de cette ville avaient supplié le monarque de défendre toute altération pour l'avenir et de maintenir ces monnaies dans l'état d'amélioration où elles se trouvaient en ce moment. L'empereur défendit à l'évêque et à ses successeurs toute altération nouvelle et toute contrefaçon hors de Bâle dans l'évêché, sous peine de cent livres d'amende.[5]

Tandis que l'empereur donnait à l'évêque de Bâle de nombreux témoignages de son affection, le pape lui confiait une mission qui attestait de quelle estime il jouissait auprès du saint siége. Un différend s'était élevé entre l'évêque de Lausanne et l'Église de Besançon au sujet de leurs droits respectifs à Lutry et à Cully (canton de Vaud). Le saint siége délégua Ortlieb, évêque de Bale, pour vider ces débats. Les deux parties comparurent devant lui à Neuchâtel. Les droits de chacun furent discutés et reconnus et l'évêque de Bâle rendit à Moutier-Grandval le 10 juillet 1154 une sentence qui mit fin à ces débats.[6]

La sollicitude d'Ortlieb s'étendait à la même époque sur les monastères de son diocèse. „Il avait, dit-il dans une charte de la même année, à l'esprit cette parole de S. Paul, que chacun recevra une récompense proportionnée à son mérite, il faut donc travailler à plaire à Dieu par des œuvres de piété, afin d'avoir part à la récompense éternelle. C'est pourquoi il veut que l'Église de Saint-Alban à Bâle jouisse en paix de toutes ses possessions, comme elle l'a fait depuis sa fondation par l'évêque Bourcard de bienheureuse mémoire — *beate memorie,* — jusqu'à ces jours, sous cinq évêques de Bâle — sub quinque episcopis — Bourcard d'Asuel, Rodolphe de Hombourg, Berthold de Neuchâtel, Adalbéro et Ortlieb de Frobourg. — Il confirme et corrobore tous les biens du monastère, qu'il énumère tout au long, par un acte authentique revêtu de sa signature et de son sceau épiscopal, et qu'il place sous la garde et l'autorité du Dieu tout puissant, de la bienheureuse Marie toujours vierge, des saints apôtres Pierre et Paul, du bienheureux martyr Alban, de tous les Saints, et du Seigneur pape Anastase.[7] Une amende de cent livres sera le châtiment de quiconque aura l'audace d'inquiéter les frères de Saint-Alban ou de porter une main temeraire sur leurs biens.“[8]

Un acte pareil en faveur de l'abbaye de Lucelle, en 1152, attestait également les sentiments qui animaient l'évêque Ortlieb. „Il avait, disait-il, reçu l'épiscopat, quoique indigne, pour veiller aux intérêts des religieux et pour augmenter selon

[1] Spon, Hist. de Genève, preuves N° 2. = [2] Hugo, Annales ord. Præm., I. col. 57. = [3] Hergott., gen. dipl. Habsb., t. II. p. 177. = [4] Schœpflin, Als. dipl., N° 290. = [5] Codex dipl. eccl. Basil. p. 19b. = [6] Matile, Monum. de l'hist. de Neuchâtel, p. 13. = [7] Anastase IV, 1053—1054. = [8] Schœpflin, Als. dipl., N° 292. p. 241.

son pouvoir, leurs moyens d'existence et les leur conserver par la force de l'autorité divine dont il est revêtu. C'est pourquoi il avait accueilli favorablement les prières de l'abbé Christianus et il confirmait au monastère toutes les propriétés qui lui étaient advenues depuis sa fondation. [1]

Non content d'assurer à l'abbaye de Lucelle sa protection, Ortlieb voulut lui gagner un protecteur plus puissant et plus redouté, l'empereur. En 1155, l'évêque de Bâle était du cortége de Frédéric Ier, qui se fit couronner à Rome par le pape Adrien IV (18 juin 1155). Près de Trente, l'empereur délivra un diplôme en faveur de l'église de Liége dans lequel Ortlieb figure comme témoin (7 septembre 1155). [2]

Quelques mois après, l'évêque de Bâle paraît de nouveau à la cour qui réside à Wurtzbourg; [3] il sollicite de la faveur impériale pour Lucelle une charte de confirmation, qui est délivrée dans toutes les formes à Francfort par la chancellerie de l'empire, le 21 février 1156. Lui-même donne et confirme à l'abbaye la part de la dîme que l'Église de Bâle avait le droit de percevoir sur les biens de Lucelle sis dans l'évêché, de même que les dîmes affectées aux prêtres, dès que ceux-ci viendraient à mourir ou à émigrer (1156). [4] La même année, l'évêque de Bâle figure encore comme témoin dans la charte de confirmation de l'abbaye de Neubourg en Alsace donnée par l'empereur Frédéric. [5]

Les relations multipliées d'Ortlieb de Frobourg avec Barberousse devaient l'entraîner dans la voie malheureuse où l'empereur s'engageait et qui allait aboutir à une révolte ouverte contre le saint siége. En novembre 1158, Frédéric convoque une diète dans la plaine de Roncalie entre Crémone et Plaisance. L'évêque de Bâle y assiste avec ceux de Coire, de Constance, de Strasbourg, etc. On y porta plusieurs lois pour rétablir la paix et la sécurité publique. [6]

L'année suivante, (1er septembre 1159) le pape Adrien IV était mort et les cardinaux, réunis à Rome, lui avaient donné pour successeur Alexandre III. Un antipape, élu par trois cardinaux dissidents, sous le nom de Victor, fut opposé au pape légitime. Frédéric Barberousse se déclara ouvertement pour le pontife intrus. Il ordonna aux évêques de ses États, c'est à dire aux Italiens et aux Allemands, de se réunir à Pavie comme pour discuter et examiner quel parti était le meilleur, mais dans la réalité pour écraser le parti d'Alexandre, approuver l'autre et célébrer prématurément la victoire du soi-disant Victor. Il manda également les parties pour recevoir le décret du concile. [7] La convocation impériale, datée du 23 octobre, fixait la réunion à Pavie sur l'octave de l'Épiphanie de l'an 1160. L'assemblée n'eut lieu que le 2 février. Il s'y trouva cinquante évêques, parmi lesquels le biographe de Frédéric signale l'évêque de Bâle qui représentait en même temps l'archevêque de Besançon. [8]

Après sept jours de débats, le conciliabule se prononça contre le pape Alexandre III et reconnut l'antipape Victor (11 février 1160) qui était présent. On l'appela à l'église; l'empereur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il descendait

[1] Trouillat, t. I. p. 320. = [2] . . . „Testes . . . Ortleus Basiliensis episcopus . . . " Lünig, Spicil. eccl., t. II. p. 501. = [3] Dans l'acte impérial daté de Wurtzbourg, confirmant les possessions des abbayes de Cherlieu et d'Acey, figure comme témoins l'archevêque de Besançon et *Ordiebus,* évêque de Bâle. *Béatrice de Chalons,* 88. = [4] Cartulaire de Lucelle, p. 226. = [5] Guillim. de Episcopis Argentin., p. 234. = [6] Radevici, de Rebus gestis Friderici I, lib. II. — Rousset, Supplément au corps diplomatique du droit des gens, t. II. p. 43. — „Hisce comitiis interfuerunt ex Germania; episcopi . . . *Basiliensis* . . . " = [7] Wilhelm Neubrig. l. II. c. 9. apud Pagi an. 1159. N° 10. = [8] Radevici, l. II. c. 64 et 70.

de cheval, le prit par la main, le conduisit à l'autel et lui baisa les pieds; les évêques schismatiques, Ortlieb de Bâle entre autres, en firent autant. Le jour d'après, ils allèrent plus loin, et lancèrent contre le véritable chef de l'Église un anathème qui ne tomba que sur eux. Puis, ils écrivirent une lettre synodale à tous les rois, princes, évêques et simples fidèles. Ortlieb signa comme légat de l'archevêque de Besançon et comme évêque de Bâle. [1] En même temps, l'empereur publia un édit ordonnant à tous les évêques de ses États de reconnaître son antipape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Le pape Alexandre III avertit Frédéric plusieurs fois et avec bonté de revenir de son erreur: il le trouva rebelle et opiniâtre. Alors le jeudi saint 1160, dans la ville d'Agnani, assisté des évêques et des cardinaux, il l'excommunia solennellement, avec l'antipape et ses complices.

L'évêque de Bale fut frappé avec les autres membres du conciliabule de Pavie. Sa longue carrière épiscopale, marquée par tant d'actes généreux, en reçut une souillure que l'histoire ne saurait effacer. Ortlieb, en la vingt-troisième année de son épiscopat, passa au schisme, se déclarant ouvertement contre le pape légitime Alexandre III. [2] Il avait bien mérité de l'empereur et de l'antipape. Aussi reçut-il aussitôt le salaire de son apostasie. Trois jours après le vote schismatique du conciliabule de Pavie, Barberousse, acquiesçant aux prières d'Ortlieb qui a, dit-il, couru pour son service des dangers sur terre et sur mer, [3] lui confirme la possession des églises de Moutier et de Saint-Ursanne données à l'évêque de Bâle par le dernier roi de Bourgogne Rodolphe III. En même temps il lui confère le droit de disposer des prébendes des ces églises, et d'y nommer les chanoines. L'acte dressé à Pavie le 14 février 1160, a pour témoins tous les princes ecclésiastiques et séculiers qui assistèrent au concile. [4]

Cinq jours après, l'antipape délivra à l'évêque de Bâle une charte confirmant également les possessions de son Église et en particulier la donation du dernier roi de Bourgogne. L'acte dressé à Pavie par les mains de maître Gerard, sous-diacre de la sainte Église romaine, le 19 février 1160, porte les signatures de Victor IV et de quatre cardinaux. [5]

Ortlieb ne quitta plus l'empereur durant son séjour dans le nord de l'Italie. Il est probable, quoique les documents nous manquent à cet égard, qu'il assista au conciliabule de Lodi qui se tint du 19 juin au 25 juillet 1161. Barberousse et sa cour étaient présents. On y confirma de nouveau l'élection de l'antipape Victor IV. Ortlieb était encore à Pavie le 6 avril 1162, quelques jours après la destruction de Milan; on le trouve témoin dans une convention conclue entre l'empereur et Lambert, consul de Pise. [6] Ce fut également dans cette ville que l'évêque de Bâle obtint de Barberousse, *résidant à Pavie dans son palais*, la restitution si souvent réclamée du château de Ribeaupierre et de la moitié de Ribeauvillé, qui avaient été enlevés à l'Église de Bâle par Henri V en 1114. [7]

[1] „Bisuntinus archiepiscopus per legatum et episcopum Basiliensem consentit.“ Radevici. op. cit. = [2] Acta et vita, apud Baron. anno 1160. = [3] „ . . . Orthliebi Basiliensis ecclesie episcopi precibus acquiescentes, quem terra mareque nostro non excepit exsortem periculo . . . “ = [4] „Testes sunt omnes qui interfuerunt Papye in concilio tam spirituales principes quam seculares.“ Codex dipl. eccl. Basil. fol. 25. = [5] Ibid. fol. 7. = [6] . . . „Post destructionem Mediolani, Testes . . . Orihebus, Basiliensis episcopus . . . „ Rousset, op. cit. t. I. p. 52. — On s'est trompé en donnant à cet acte la date de 1161 ; la destruction de Milan est de mars 1162. = [7] . . . „Dilectus princeps noster Ortliebus, venerabilis Basiliensis episcopus, audienciam nostram crebriori querimonia effectum propulsavit . . . Assidue tamen clamante et querimonias iterante . . . congruum duximus ipsum exaudire . . . Residentibus nobis Papie in palatio nostro. . . Dilectionis et obsequii merito episcopi . . . “ Codex dipl. eccl. Bas., fol. 20b et 54b.

L'évêque produisit neuf témoins nobles de son diocèse qui attestèrent les droits violés. L'empereur déclara dans l'acte de restitution qu'il voulait reconnaître l'affection et la fidélité que lui portait l'évêque et aussi les droits de la raison et de la justice. On ne pouvait payer plus royalement l'apostasie du pauvre évêque.

Ortlieb de Frobourg figure une dernière fois comme témoin à Pavie, le 10 juin 1162, de l'investiture donnée par Barberousse au marquis de Savone, de la ville et du marquisat de ce nom. [1]

Le pauvre évêque touchait au terme de sa carrière. Il rentra à Bâle avec les diplômes qui lui assuraient d'importants domaines, mais avec le stigmate du schisme. Cependant nous aimons à croire qu'il revint à de meilleurs sentiments, qu'il fit sa soumission au saint siége et rentra en grâce avec le pape légitime Alexandre III. Nous en avons pour preuve une lettre pleine de respect et de filiale obéissance adressée au vrai pape Alexandre III par Ortlieb, *humble ministre de l'Église de Bâle,* il appelle le Souverain Pontife son Père et son Seigneur, le Pontife suprême de toute l'Église. Il trouve qu'il est juste, honnête et nécessaire de soumettre à l'examen et au jugement de la sainte Église romaine les causes controversées. C'est pourquoi ne pouvant mettre fin aux débats survenus entre Lucelle et Bourcard d'Asuel, il s'adresse au Pape en lui disant: „Vous qui le pouvez, terminez cette affaire, en portant une sentence définitive.“ — „Alexandro Patri ac Domino suo, universalis Ecclesie summo Pontifici, O., Basiliensis Ecclesie minister humilis, filialem obedientiam . . . ad examinationem justitie veritati testimonium perhibere maxime in auribus sancte romane ecclesie justum, honestum ac necessarium esse duximus . . . Vos qui potestis eam ex deliberatione consilii vestri dando sententiam terminate.“ (Trouillat, t. I. p. 333.)

Malheureusement cette pièce qui atteste si haut la soumission de l'évêque de Bâle au pape légitime, est sans date, quoique très authentique. M. Trouillat suppose qu'elle a été écrite avant le concile de Pavie. Nous ne pouvons partager son avis. Alexandre III fut élu le 7 septembre 1159, et couronné le 20 de ce mois. Déjà le 23 octobre, l'empereur Barberousse convoquait un concile à Pavie pour discuter cette élection à laquelle il se montrait opposé, et le 2 février 1160, Ortlieb était à Pavie où il votait la déchéance d'Alexandre III. En présence des débats que faisait naître l'élection du nouveau pape, il n'est guère possible que l'évêque de Bâle ait fait à Alexandre III ces protestations de dévouement, avant le concile de Pavie. Nous préférons placer cette lettre si pleine de soumission et d'humilité à son retour à Bâle en 1162, après une rétractation dont elle serait l'indice et une véritable conversion que l'historien Henri Panthalus semble attester, en disant qu'il mourut très saintement. L'annaliste de Lucelle assure, en s'appuyant sur une lettre adressée par Ortlieb à Alexandre III, au sujet de Théoderic et de Gerard de Pleujouse, que l'évêque de Bâle mourut fidèle au pape légitime. [2] Ce qui est certain c'est qu'Ortlieb fut enseveli dans la cathédrale de Bâle, à l'entrée du chœur. On n'aurait pas donné cette place d'honneur dans le sanctuaire à un évêque qui serait mort avec le stigmate du schisme et de l'apostasie. Nous croyons donc à la conversion et à la mort sainte d'Ortlieb de Frobourg. Les annales de Strasbourg placent le décès de l'évêque Ortlieb à l'an 1162. [3] La chronique de Munster

[1] „Testes . . . Ordicus Basiliensis episcopus . . . Datum Papiæ post destructionem Mediolani.“ Dumont, Corps dipl., t. I. p. 295. = [2] Chronicon Lucell. R. 6. — Bernard. Walch, p. 143. = [3] „Anno MCLXII . . . Ortliebus episcopus obiit.“ Annal. Argent. pleniores apud Böhmer, Fontes rerum germ., III. 79.

écrite par un contemporain, et d'ordinaire très exacte, assigne à cette mort la date de 1164. [1] Le nécrologe de Bellelay portait au 13 avril l'anniversaire du Révérend Père en Dieu et Seigneur Ortlieb, comte de Frobourg et évêque de Bâle, fondateur et protecteur de ce monastère; sa mort était marquée an 13 avril 1164. [2]

Cette date concorde avec un document authentique de 1175 qui atteste que l'évêque Louis, successeur d'Ortlieb, était dans la onzième année de son épiscopat: ce qui ferait remonter à l'an 1164 la vacance du siége de Bâle.

Nous fixons donc la mort d'Ortlieb de Frobourg au 13 avril 1164, rejetant comme inexacte l'épitaphe de la cathédrale de Bâle retrouvée en 1381 et ainsi concue:

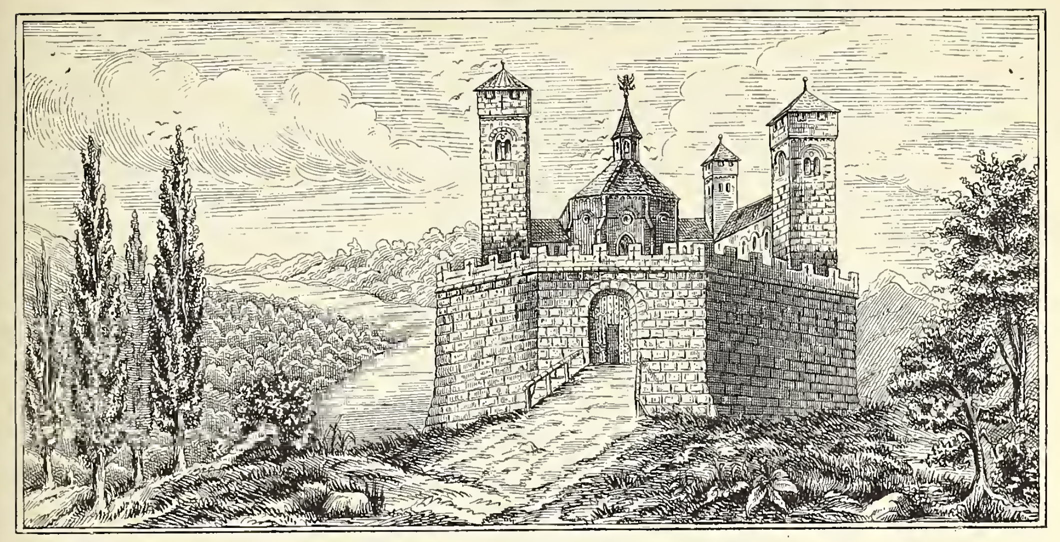
Anno Domini MCLXVII
XV Kl. Septembris
obiit
Rever. Dn. Ortliebus de Vroburg
Episcopus Basileensis. [3]

Cette inscription ne nous paraît pas authentique et elle doit avoir été faite longtemps après la mort de l'évêque Ortlieb. C'est aussi l'avis de notre savant compatriote M. Trouillat. [4] Il faut donc rejeter comme apocryphe le récit de l'annaliste des Ermites, de Guilliman, de Sudan et d'autres qui font mourir Ortlieb en 1167 en Italie, avec d'autres personnages qui accompagnaient Barberousse. Aucun document contemporain n'appuie cette assertion, démentie par les titres que nous venons de citer [5] et la sépulture d'Ortlieb dans sa cathédrale. Ortlieb de Frobourg tint le siége de Bâle durant vingt-sept ans, de 1137 à 1164.

[1] „MCLXIV. Mortuo Orthliebo episcopo.“ Chronicon Monast. apud Martène, t. III. col. 1437. = [2] „1164. 13 avril. Anniversarium R. in Christo P. ac D. Ordibinii alias Ortliebii, comitis de Frobourg et Episcopi Basiliensis, fundatoris et protectoris hujus monasterii hoc die agitur.“ Necrolog. Bellelay. — Trouillat et Vautrey, t. V. p. 678. = [3] Basilea sepulta, Basileæ MDCLXI., p. 1. = [4] Trouillat, t. I. p. 344. = [5] Hartmann, Ann. Eremi, p. 213 — Guillimann, Habsb., l. VI. — Sudan Basilea sacra, Voisard, Hist. des Ev. de Bâle, etc.



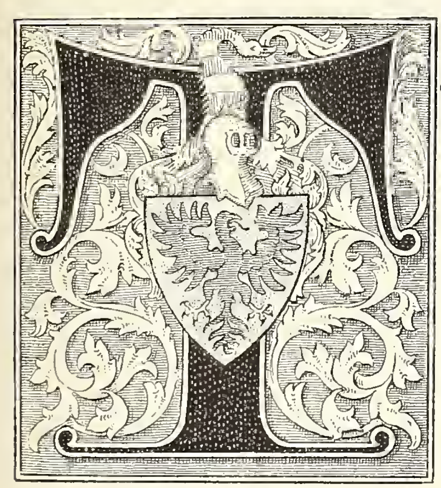
Le sceau d'Ortlieb, évêque de Bâle.



L'ancien palais impérial de Haguenau.

CHAPITRE XIII

Le pseudo-évêque Louis de Frobourg 1164—1179. — Frédéric Barberousse à Bâle, 1173. — Louis de Frobourg excommunié à Anagni, 1176, renonce à l'épiscopat, déposé par le concile de Latran, 1179. — Hugues d'Asuel, évêque de Bâle, 1176—1177. — Henri de Horbourg, évêque de Bâle, 1180—1190, cistercien à Lucelle, bienfaiteur de Saint-Ursanne, de Lucelle, de Pairis, du Lieu Croissant, etc. Incendie de la cathédrale de Bâle, 1185. — Henri VI à Bâle, vassal de l'évêque Henri de Horbourg. — L'évêque de Bâle fait partie de la 3e croisade, 1185. — Il part avec Frédéric Barberousse. — Henri de Horbourg meurt de la peste au siége de Ptolémaïs, 1190.



Armoiries de Louis de Frobourg.

Tous les catalogues des évêques de Bâle portent pour successeur d'Ortlieb de Frobourg, un autre noble de cette famille, Louis de Frobourg, que les historiens de l'évêché appellent de *Petern* ou de *Garwart.*[1] Il reçut l'ordination épiscopale de l'antipape Pascal III et ne fut qu'un intrus sur le siége de Bâle. Aussi Louis de Frobourg ne doit-il pas figurer sur la liste des évêques légitimes et orthodoxes de la sainte Église de Bâle. Son intrusion fut constatée authentiquement et aboutit à une déposition canonique. Il ne fut que l'usurpateur d'un siége dont l'antipape ne pouvait disposer.

La chronique de Munster, qui donne Louis de Frobourg pour successeur légitime d'Ortlieb, mentionne en même temps la mort de l'antipape Victor et son remplacement par Pascal III, qu'elle considère comme le pape orthodoxe.[2] On conçoit que ce chroniqueur, étant du parti de l'antipape, ait trouvé très légitime l'élection de Louis de Frobourg. Les annales de Strasbourg mentionnent

---

[1] Sudan. Basilea sacra, p. 209. — P. Voisard, p. 105. — [2] „MCLXIV. Mortuo Orthliebo, successit Ludowicus. Hoc anno, mortuo Victore, electus est Paschalis.“ Chron. Monast. apud Martène, Thes. nov. anecd., t. III, col. 1437.

également Louis comme successeur de l'évêque Ortlieb.[1] On l'a cru à tort de la famille de Petern; un acte du 28 octobre 1175, en faveur de l'abbaye de Bellelay, mentionne le frère de l'évêque Louis, le comte Volmar de Froburgh, qui figure déjà dans un acte de 1147.[2] Son cousin, le comte Hermann de Frobourg, est signalé comme tel dans un titre de 1169.[3] On trouve dans la même charte de 1175, la date exacte de l'épiscopat de Louis de Frobourg. Le 28 octobre de cette année 1175, il occupait la chaire de l'évêché de Bâle depuis onze ans; c'est-à-dire qu'il en avait pris possession en 1164, comme le relate la chronique de Munster.[4]

Les rapports entre l'évêque schismatique et l'antipape Pascal III nous sont attestés par une bulle datée de Rome du 6 août 1167 qui confirme à l'évêque de Bâle la jouissance des dîmes dont ses prédécesseurs avaient joui. Pascal III s'adresse à son vénérable frère Lodowic, évêque de Bâle, et à ses successeurs canoniques.[5] Il constate que ses prédécesseurs avaient vendu ou donné en bénéfice le quart des dîmes qui appartenaient à l'évêché, que l'évêque Ortlieb, d'heureuse mémoire, l'avait recouvré; il défend d'aliéner cette propriété de l'Église de Bâle.

Quelques mois après la réception de cette bulle, les moines de Saint-Alban de Bâle en produisirent une autre du pape légitime, Alexandre III, qui s'adressait à son cher frère l'évêque de Bâle et au vénérable chapitre de la même église pour les charger de veiller à ce que l'excommunication lancée contre plusieurs spoliateurs du monastère de Saint-Alban reçoive son effet. La bulle est datée du palais de Latran, 14 mars 1168. On ne pourrait pas conclure de ce document que le pape reconnaissait comme évêque de Bâle l'intrus Louis de Frobourg. La bulle s'adresse à l'évêque de Bâle, mais ne le nomme pas. Les religieux auront le soin de la remettre et de s'adresser au prélat qui occupera légitimement le siége de Bâle et qui sera en communion avec le pape orthodoxe Alexandre III.[6]

Louis de Frobourg n'en était pas moins reconnu comme évêque de Bâle par l'empereur et par le clergé et le peuple du diocèse: les actes de l'époque le prouvent. En 1168, le prévôt de Lucerne, Ulrich d'Eschenbach, fait une donation importante à l'abbaye de Pairis en Alsace. Il invoque „le seigneur Ludewic, vénérable évêque de l'Église de Bâle,“ pour confirmer cette donation.[7] Le chapitre cathédral de Bâle figure également dans un acte de 1169 comme assistant l'évêque Louis et lui servant de témoin dans la donation faite à la cathédrale par ce prélat d'une femme serve de sa famille, nommée Gisèle. Cette femme et sa postérité devront appartenir à perpétuité à l'église de Bâle. Le cousin de l'évêque, Hermann de Froburc, approuva cette donation.[8]

L'empereur Frédéric, en révolte avec le pape légitime, devait favoriser les créatures de l'antipape de son choix. Aussi trouvons-nous Louis de Frobourg à la cour impériale à Seckingen au mois de février 1172:[9] l'année suivante, à la même époque (20 février) il est avec Frédéric Ier près du château de Lentzbourg.

[1] „Cui (Ortliebo) Ludewicus successit.“ Ann. Argent. apud Böhmer, fontes rerum germ., III. 79. = [2] „ . . . In manu fratris mei comitis Volmari (de Froburgh).“ Cartulaire de Bellelay, p. 241. 244. = [3] Repertorium über Privilegien aux archives de l'ancien évêché, p. 183. = [4] „Luodvico cathedram episcopi Basiliensis ecclesie assidente, anno episcopatus sui undecimo.“ Ibid. = [5] . . . „Venerabili fratri Lodowico Basiliensi episcopo ejusque successoribus canonice substituendis . . .“ Codex diplom. eccl. Basil., fol. 2. = [6] Schœpflin, Hist. Zaringo-Badensis, t. V. p. 110. = [7] „Rogavi dominum Ludewicum venerabilem Basiliensis ecclesiæ episcopum, quatinus episcopali banno nostram donacionem corroboret.“ Kopp, Geschichte der eidgenössichen Bünde, t. III. p. 713. = [8] Trouillat et Vautrey. t. V. p. 140. = [9] Basilea sacra, p. 210. — Annales Eremi, p. 215.

quand l'empereur confirme les priviléges et les possessions de l'abbaye d'Interlaken.[1] Quelques jours après, Barberousse vient à Bâle accompagné d'un cortége brillant de seigneurs et de hauts personnages. L'évêque Louis et les chanoines de la cathédrale furent admis en présence de l'empereur le 4 mars 1173, ils figurent à cette date comme témoins dans un acte donné par Frédéric I[er] en faveur de l'église de Bero-Munster.[2]

Le 2 juillet de la même année, l'évêque Louis fait encore partie de la cour impériale; il sert de témoin à l'empereur dans une sentence rendue par ce monarque au sujet des biens des clercs décédés.[3] Mais, pour soutenir le train qu'il affichait et faire face aux dépenses que réclamait son rang, Louis de Frobourg dut faire de nombreux emprunts et aliéner des propriétés de son église. Le chapitre de



Le pape Alexandre III,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

Bâle fit porter vers 1174 ses plaintes à l'empereur qui, entendit l'évêque accusé et les plaignants en présence de plusieurs évêques et d'autres princes. On reprochait également à Louis de Frobourg de négliger de rendre la justice, ce qui causait de graves préjudices aux clercs et aux laïques. Les parties entendues, l'empereur termina le différend en obligeant l'évêque à mettre à la disposition de personnes choisies, de l'argent et des redevances en suffisance pour rembourser les emprunts faits par lui et recouvrer les biens aliénés. En outre, l'évêque promit, en mettant sa main droite dans celle de l'empereur et de l'archevêque de Besançon, avec serment, qu'il n'engagerait plus désormais aucune propriété de son Église sans le consentement impérial.

En même temps, Frédéric I[er] et l'archevêque de Besançon firent a Louis de sérieuses remontrances pour remédier aux maux signalés, et pour rendre la justice

[1] Stettler, regestes du monastère d'Interlaken, N° 3, p. 44. = [2] Hergott, Geneal. diplom. Habsb., t. II, p. 191. = [3] Pertz, Monum. Germ., t. IV, p. 143.

plus promptement. A ces conditions, la paix fut rétablie entre l'évêque et ses frères (les chanoines) et jurée par le comte Hermann de Frobourg pour lui et ses amis. Nous pensons que l'empereur était alors à Strasbourg, parce que, parmi les témoins de cet acte important, figurent plusieurs dignitaires de Strasbourg qui formaient alors la cour impériale. [1] La leçon était sévère et attestait la déplorable administration de Louis de Frobourg. Nous ignorons si l'évêque réforma son mode de vivre; nos archives ne contiennent plus que quelques rares diplômes portant le nom de ce prélat. En 1174, il atteste une cession faite à l'abbaye de Beinwyl par Elisabeth de Bâle, d'une propriété à Seewen. [2] L'année suivante, il confirme à l'abbaye de Bellelay la donation de l'église de Boëcourt qui lui avait été faite par son prédécesseur Ortlieb. L'acte est dressé à Bâle, le 28 octobre 1175, en présence de tout le synode diocésain, réuni autour de l'évêque: on y remarque les dignitaires et chanoines de la cathédrale, les prieurs de Saint-Alban, de Saint-Léonard, de Moutier-Grandval, etc. [3]

A voir l'entente qui semblait exister entre l'évêque et son clergé, on aurait pu croire que toute tache d'intrusion avait disparu de la personne du prélat. Cependant, les articles du traité de paix d'Anagni attestent qu'à cette époque Louis de Frobourg était comme mis au ban de l'épiscopat de l'empire, à cause de son ordination sacrilége par l'antipape Pascal III. L'évêque de Strasbourg partageait son sort et ils étaient l'un et l'autre *séquestrés* dans le royaume. [4] Frédéric Ier s'était réconcilié avec Alexandre III, qui avait reçu ses envoyés à Anagni le 21 octobre 1176. Il y fut convenu que les évêques de Strasbourg et de Bâle devaient soumettre leur cause à huit ou dix personnes de leur choix, qui en référeraient ensuite au pape et à l'empereur.

En attendant l'issue de cette affaire, Louis de Frobourg dut abdiquer les fonctions épiscopales dont fut revêtu à sa place Hugues d'Asuel, qui était alors prévôt du chapitre de Saint-Ursanne. [5] Mais le nouvel évêque fut enlevé par une mort prématurée, un an à peine après sa prise de possession du siége de Bâle. Il mourut, suivant le *liber vitæ* de la cathédrale, le 15 mai 1177, et fut enseveli devant la chambre des sonneurs, dans la chapelle de S. Gall. [6] Son épitaphe était ainsi conçue:

Anno Domini MCLXXVII
Obiit
Rever. Hugo de Hasenburg
Episcopus Basiliensis.

Hugues d'Asuel était de la famille noble dont le château s'élevait au dessus du village de ce nom, et qui avait déjà donné à l'Église de Bâle un évêque célèbre, Bourcard d'Asuel. Hugues était en 1146 chanoine de Saint-Ursanne [7]; en 1173, il figure comme prévôt de ce chapitre; c'est encore au prévôt Hugues qu'Alexandre III adresse en 1178, la bulle confirmative des possessions de l'Église de Saint-Ursanne. Il était en même temps chanoine de la cathédrale où il fonda son anniversaire avec une rente perpétuelle de six sols de deniers provenant de la

[1] Trouillat, t. I. p. 353. = [2] Solothurner Wochenblatt, 1826, p. 292. = [3] Cartulaire de Bellelay, p. 241 et 242. = [4] „In eodem regno, prædicti *sequestres*.“ Ex actis pacis Anagniæ tractatis, apud Goldast., t. III, p. 360. = [5] Trouillat, t. I. p. 352, 354, 356, 365. = [6] „Idus Maii. Hugo de Hasenburg episcopus obiit, qui sepultus est ante cameram campanariorum.“ Liber vitæ eccl. cath. Basil. = [7] Trouillat, t. I. p. 293.

maison dite *ze Rotenflu,* voisine de la cour des seigneurs de Beinwilr, sise près de la porte de Bâle, appelée Eschemmertor. [1]

Après la mort d'Hugues d'Asuel, Louis de Frobourg reprit le titre d'évêque de Bâle, car c'est en cette qualité qu'il figure en 1178 à la cour de l'empereur, à Haguenau : l'acte de confirmation des biens de l'abbaye d'Etival, dressé le 11 octobre de cette année par ordre de Frédéric Ier, mentionne expressément [2] Louis, évêque



Frédéric Barberousse en costume de croisé,
d'après l'original de la bibliothèque Vaticane.

de Bâle, — *Ludewicus Basiliensis episcopus.* Mais le concile général de Latran mit bientôt fin à toute équivoque. Réuni à Rome, en mars 1179, il déposa tous les évêques intrus, ordonnés par les schismatiques. De ce nombre fut l'évêque de Bâle, qui avait reçu l'ordination épiscopale de la main même de l'antipape Pascal III. [3] Cette sentence était sans appel. Louis de Frobourg dut abandonner pour toujours le siége de Bâle, qu'il avait occupé pendant quinze ans. Un décret impérial du 18 avril 1183, annula toutes les aliénations ecclésiastiques faites par

[1] Liber vitæ cath. Bas. = [2] Schœpflin, Als. dipl., t. I. p. 483. = [3] „Depositi sunt in eodem concilio Argentinensis et Basiliensis episcopi, eo quod a papa scismatico consecrationem recepissent.“ Cont. neob. III^a apud Pertz, t. XI. p. 632. — Annal. argent. apud Böhmer, Fontes rerum germ. III. 85. — Ex anonymo apud Urstisium, P. II. etc.

l'évêque schismatique. [1] On assure, sans en fournir de preuves, qu'il fit en 1189 partie de la croisade entreprise par Frédéric Barberousse. Les documents font défaut à ce sujet, comme aussi sur la date de sa mort qui nous est restée inconnue.

Aussitôt après la décision du concile de Latran qui déposait l'évêque de Bâle, Louis de Frobourg, on procéda à l'élection de son successeur, suivant les formes canoniques. On choisit pour ce poste important un religieux de Lucelle qui portait un grand nom et dont la famille occupait depuis longtemps un rang distingué en Alsace. Le château des comtes de Horbourg se voyait à une demi-lieue de Colmar, sur la droite de l'Ill. [2] Henri, comte de Horbourg, entra dans l'ordre de Cîteaux, à l'abbaye de Lucelle, qui était alors dans toute sa prospérité. C'est lui-même qui nous l'atteste dans une charte qu'il donna en 1189 en faveur de ce monastère. [3] Un autre diplôme de ce prélat atteste qu'il fut élevé sur le siége de Bâle en 1180, car dans ce titre qui porte la date de 1186, on y marque la *sixième* année de l'épiscopat de Henri de Horbourg. [4]

Les historiens de l'évêché ne sont pas d'accord sur la famille de cet évêque; Urstisius le fait baron de Hornberg dans le Wurtemberg. [5] Sudan et d'autres partagent cet avis. [6] Mais il nous semble que la question est tranchée par un auteur compétent et autorisé. L'abbé de Lucelle, Bernardin Buchinger, avait en mains les archives de cette antique abbaye et il n'affirme rien dans ses écrits historiques que les preuves sous les yeux. Henri de Horbourg avait été moine à Lucelle, et son souvenir était resté consigné dans les archives du monastère. Il faut donc en croire l'affirmation de l'abbé Buchinger, attestant dans son *Epitome* des fastes de Lucelle que c'est à tort qu'Urstisius et d'autres auteurs font l'évêque Henri Ier, baron de Hornberg, tandis que ce prélat, tiré de la congrégation de Lucelle pour monter sur le siége de Bâle, était alsacien et comte de Horbourg. [7]

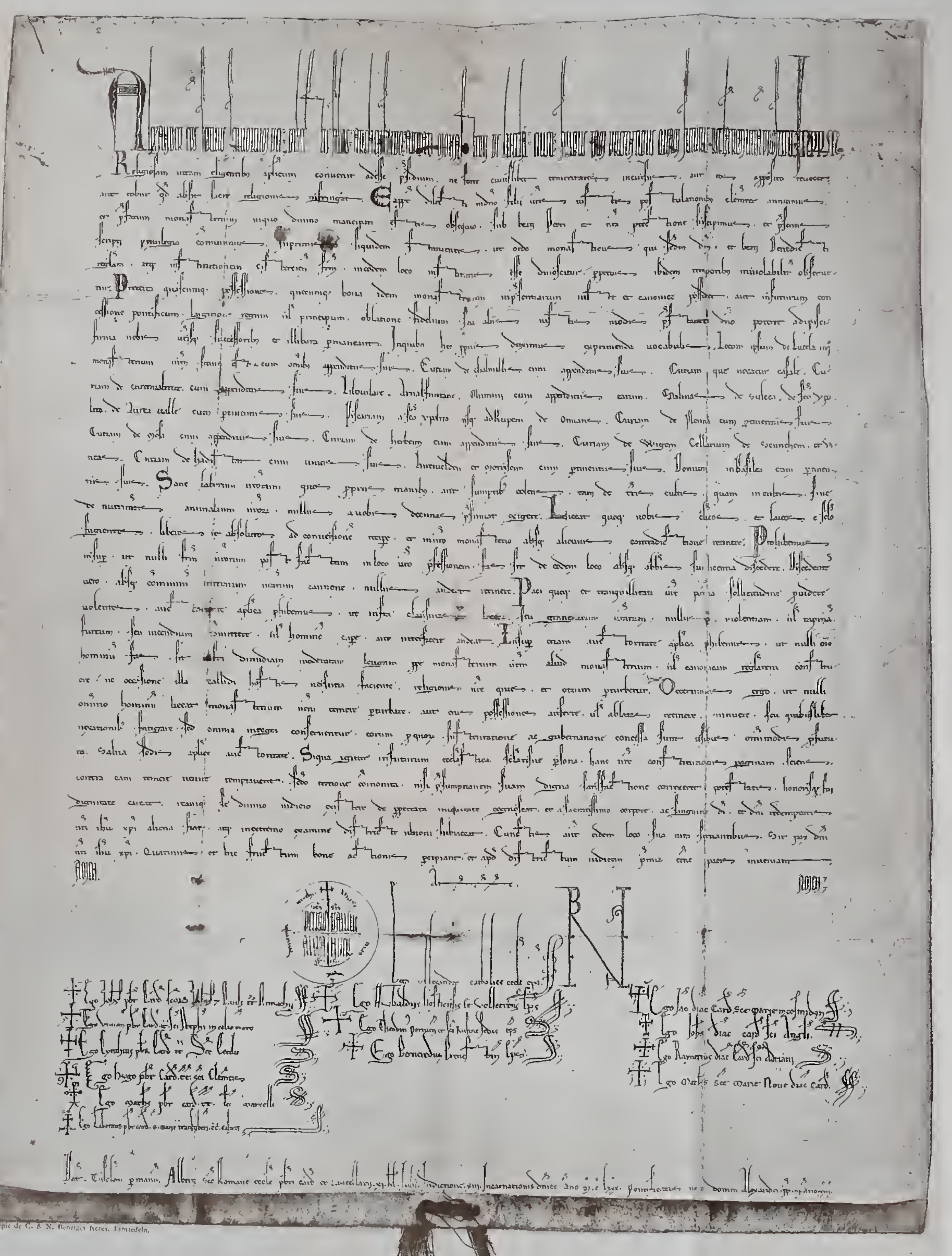
Le premier acte qui nous soit connu d'Henri de Horbourg est de 1180: le nouveau prélat emploie son autorité en faveur de sa chère abbaye de Lucelle dont le souvenir ne le quitte pas. Il ratifie l'accord fait entre le monastère et Hugues de Pleujouse, au sujet du domaine de Courtemautruy; il signe et scelle l'acte dressé en présence de témoins, à Cornol, près de l'église de Saint-Vincent. [8]

La même année (11 février 1180) le pape Alexandre III s'adresse à son vénérable frère, — venerabili fratri, — Henri, évêque de Bâle, pour lever l'excommunication qui pesait depuis l'épiscopat d'Ortlieb de Frobourg sur le prévôt et les religieux d'Oelenberg. Ce monastère était directement soumis au saint siége et personne ne pouvait le frapper d'interdit sans l'assentiment du pontife romain. L'évêque de Bâle devait donc déclarer et regarder comme nulle la sentence d'excommunication de son prédécesseur et empêcher ses diocésains de molester l'église d'Oelenberg. [9]

C'est aussi vers la même époque que se place une donation importante faite par Henri de Horbourg à l'église de Saint-Ursanne. Hermann, comte de Frobourg,

---

[1] . . . „Datum Constancie . . .“ Codex dipl. eccl. Basil., fol. 44. = [2] Voir Schœpflin, Als. Illust., t. II. p. 611 et seq. = [3] Cartulaire de Lucelle, p. 182. „ . . . Sub quo (instituto) ab adolescentia inter vos conversari merui.“ = [4] Trouillat, t. I. p. 404. „Anno vero episcopatus nostri sexto.“ = [5] Urstisius, Épitome, p. 303 et Chronicon. II. 16. = [6] Sudan, Bas. sacra p. 113. Catalogues manuscrits des Evêques de Bâle, dans notre collection. = [7] „Henricus, comes ab Horburg Alsata, quem Urstisius et alii male baronem ab Hornberg nominant, ex hac congregatione ad Basiliensem sedem assumptus episcopus . . .“ Épitome fast. Lucell., p. 31. = [8] „Ego Henricus Dei gratia Basiliensis episcopus . . . Acta sunt hec in villa que dicitur Coronoth, juxta ecclesiam Sancti Vincentii, anno Incarnationis Domini MCLXXX.“ Trouillat, t. I. p. 384. = [9] Ibid., t. II. p. 20.



Phototypie de C. & N. Benziger frères, Einsiedeln.

Bulle du Pape Alexandre III,

du 11 novembre 1179, en faveur de l'abbaye de Lucelle.

Fac-simile d'après l'original de notre collection.

avait résigné entre les mains de l'évêque de Bâle le droit de fondation de l'église de Glovelier: l'évêque en fit don „à l'église du bienheureux Ursanne et aux frères attachés à son service“.[1]

Mais, en même temps qu'il favorisait cette église par ses pieuses liberalités, Henri de Horbourg se laissait circonvenir par de funestes conseillers et décrétait la spoliation du monastère de Saint-Alban, comblé jusque-là des dons des évêques de Bâle. Le repentir suivit de près cet acte coupable et bientôt le prélat reconnut sa faute et la répara largement. Il faut lire tout au long la charte qui exprime si énergiquement les sentiments et les regrets de notre évêque. Elle est datée de 1184. En voici l'exacte traduction:

„Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Amen. Nous savons par l'enseignement des apôtres que nous ne devons pas cesser de faire le bien, car le temps de la moisson viendra. Nous devons donc veiller avec une grande sollicitude, à ce que l'on ne trouve pas seulement en nous la forme de la piété, mais encore les œuvres. Appliquons-nous sérieusement à plaire non aux hommes, mais à Dieu, selon la parole du prophète: Bienheureux l'homme qui a méprisé les vanités et les folies de la terre, et qui a tourné son esprit vers Dieu. Si donc nous soupirons après l'éternelle béatitude, si nous voulons être appelés fils de Dieu, aimons la paix et la vérité, faisons le bien à tous, mais surtout aux serviteurs de la foi. Par l'office que Dieu nous a confié, nous devons tenir la place du Seigneur dans l'Église, et craindre par-dessus tout de chercher plutôt notre propre gloire que la justice: ce qui sera l'objet du sévère jugement de Dieu. Quand on considère de près le nom et le devoir de l'évêque, on voit évidemment qu'il est chargé par le ciel de veiller au progrès de l'église que Dieu lui a confiée et qu'il doit être plus occupé du salut des âmes que de ses propres intérêts, ne souffrant pas comme un mercenaire que les brebis de Dieu soient dévorées par les loups.

„C'est pourquoi, comme il est écrit: „Celui qui persévérera dans les bonnes œuvres jusqu'à la fin sera sauvé,“ moi, Henri, par la grâce de Dieu, évêque de Bâle, je confesse que je ne dois pas seulement protection et défense, en vertu de la charité, à tous les chrétiens, mais à tous ceux qui me sont confiés en vertu de ma charge épiscopale, et surtout aux ecclésiastiques, clercs ou religieux, je dois réserver une sollicitude plus grande et une affection spirituelle particulière. Je veux donc faire savoir à tous les fidèles du Christ présents et futurs, que j'ai d'abord commencé, avec la grâce de Dieu, à faire ces actes de vertu; mais je me suis laissé séduire par certains familiers, destructeurs de la justice et de la charité, gens envieux qui, jour et nuit, et sans relâche, par leurs pernicieuses suggestions, par leurs trompeuses flatteries, m'ont soufflé le venin de leur méchanceté et ont tenté de me détourner du bien que je me proposais. Circonvenu sans cesse par leurs conseils pervers, je me suis écarté des voies de la justice et j'ai décrété d'enlever aux moines de Cluny, demeurant à Saint-Alban de Bâle, la paroisse de Biesheim que mes prédécesseurs les évêques de Bâle leur avaient octroyée. Mais le Saint-Esprit m'a divinement éclairé de sa grâce, j'ai réfléchi plus sagement à tout cela et j'ai détourné mon cœur de ce détestable projet. Plaçant à mainte reprise devant le regard de mon âme cette parole du prophète: Heureux l'homme qui n'a pas fréquenté l'assemblée des impies, j'ai renoncé à cette mauvaise entreprise et

[1] ... „ecclesie beati Ursicini et fratribus ibidem deservientibus...“ Trouillat, t. III. p. 1.

je n'ai pas voulu annuler les actes de mes prédécesseurs; car je ne me crois pas une autorité au-dessus d'eux. C'est pourquoi, je décide au sujet de l'église de Saint-Alban, fondée par l'évêque Bourcard, de bienheureuse mémoire, que tous les biens dont elle a joui jusqu'à ces jours, paisiblement sous huit évêques, doivent lui demeurer tels pour l'avenir.“

Henri de Horbourg termine cette belle page où son âme paraît tout entière, par l'énumération des biens de Saint-Alban. Ensuite, il signe le diplôme, y fait placer son sceau et inscrire les nombreux témoins qui l'entourent. Nous remarquons parmi les hommes d'église qui figurent dans l'acte: les abbés de Murbach, de Lucelle et de Munster, le prieur de Saint-Alban, le prévôt, le doyen, l'archidiacre, le custode, le cellerier du chapitre cathédral. [1]

Henri de Horbourg fut fidèle aux nobles sentiments exprimés dans la charte que nous venons de citer. Tous les actes de son épiscopat qui nous sont demeurés, attestent les vertus, le zèle épiscopal et la générosité du vénérable prélat. Déjà nous l'avons vu, la première année de son épiscopat, favorisant l'église de Saint-Ursanne. De nouveau, en 1184, il consent pour le bien de cette collégiale, que les chanoines vendent au monastère d'Alspach en Alsace, un corps de bien qu'ils possédaient à Sigolsheim et à Kientzheim. Dans l'acte dressé dans le cloître de Saint-Ursanne, — in claustro beati Ursicini, — l'évêque Henri prend le titre d'„humble ministre de l'Église de Bâle“ — Basiliensis Ecclesie minister humilis. [2]

Une bulle du pape Lucius III du 12 mars 1185, que Henri de Horbourg avait sans doute demandée, atteste également la sollicitude que l'évêque de Bâle portait aux intérêts de son église. Le quart des dîmes appartenant à la mense épiscopale, avait été vendu ou engagé par les prédécesseurs d'Ortlieb de Frobourg qui en avait fait le rachat. Pour assurer à l'évêché cet important revenu et empêcher qu'il ne fût de nouveau aliéné, le pape Lucius III défendit, par une bulle solennelle, aux successeurs de son vénérable frère Henri, évêque de Bâle, toute aliénation de la dîme épiscopale. En même temps, le saint siége condamna la détestable coutume de ne percevoir les dîmes que tous les quatre ans; la perception devait se faire exactement chaque année. [3]

A la même date (13 mars 1185) Lucius III remédia à un abus qui s'était introduit dans le chapitre de la cathédrale. Non contents d'avoir chacun sa maison dans le cloître, quelques chanoines s'en étaient adjugé plusieurs; ce qui empêchait plusieurs membres du chapitre d'avoir la demeure qui leur était due. D'autres chanoines se permettaient de vendre à leurs confrères les bénéfices claustraux annexés à leurs prébendes, selon leur caprice, ce qui constituait un véritable acte de simonie. Le pape, à la nouvelle de ce désordre, ordonna à l'évêque de Bâle d'enjoindre aux chanoines de la cathédrale sous peine de suspense, de se contenter chacun d'une maison canoniale et de ne pas vendre leurs bénéfices claustraux. [4]

Un autre désordre avait lieu à l'élection des chanoines. Faute d'entente dans le choix du nouveau chanoine, le chapitre ne parvenait pas à repourvoir au siége vacant, qui demeurait fort longtemps sans titulaire. Pour remédier à ce mal, le pape, par une bulle de la même année, autorisa l'évêque de Bâle à repourvoir

[1] Schœpflin, Als. dipl., p. 280. = [2] Cod. Bibliothecæ publ. reg. Stuttgard. bibl. fol. N° 71. fol. 120a. Acte communiqué à M. Trouillat par Ch. Pfeiffer, conservateur de la bibliothèque royale à Stuttgard. = [3] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 41. = [4] „Datum Verone.“ Trouillat, t. I. p. 397. La bulle est conservée aux archives de l'ancien évêché de Bâle.

lui-même, avec le conseil du prévôt et de la plus saine partie du chapitre, aux canonicats vacants, lorsqu'on n'aurait pas fait l'élection canonique dans le temps fixé par le concile de Latran. [1]

Un incendie qui dévasta la cathédrale de Bâle le 25 octobre de cette année 1185, fut, avec les menaces du saint siége, un avertissement sévère qui dut rappeler les chanoines infidèles au devoir sacré de leur charge. Le chroniqueur qui relate en quelques mots ce désastre, ne donne aucun détail sur la cause et sur les ravages de cet incendie. Il se contente de dire avec un laconisme bien regrettable: „L'an de l'incarnation du Seigneur 1185, le VIII des calendes de novembre, l'église de Bâle brûla." [2]

Trois mois auparavant, la cathédrale de Bâle, dans toute sa splendeur, avait reçu le roi des Romains, Henri VI, fils de l'empereur Frédéric Barberousse. Le



Le pape Lucius III,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

prince était venu à Bâle recevoir de l'évêque Henri de Horbourg, à titre de fief, la moitié de Vieux-Brisach et la moitié de Eckartsberg qui appartenaient à l'évêché de Bâle; l'autre moitié restait propriété de l'évêque et le tout devait être possédé par indivis par le roi et le prélat, dont le consentement mutuel était requis pour toute dérogation à l'accord solennel dressé à cet effet. L'acte royal signé et scellé devant un nombreux auditoire et une cour de comtes et de marquis, fut placé pour plus de sûreté dans le maître-autel de la cathédrale. [3] Le roi dans cette charte, appelle Henri de Horbourg „notre cher Prince Henri, évêque de Bâle" — „dilectus Princeps noster Heinricus Basiliensis episcopus". En donnant en fief au roi des Romains, au futur empereur, un vaste domaine appartenant à son église, l'évêque de Bâle s'assurait un puissant protecteur et un défenseur dévoué; c'était une intelligente et fructueuse politique.

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 10. = [2] „Anno dominice incarnationis 1185, VIII Kal. novemb. Basiliensis ecclesia conflagravit." Pertz, Monum. Germ. hist., I. 56. = [3] „Verum attenticum reconditum est in altari majoris ecclesie Basiliensis." Codex dipl. eccl. Bas., fol. 53 et 84.

Les désastres de l'incendie qui suivit de si près la visite d'Henri VI, n'empêchèrent pas la fondation d'une chapelle en l'honneur de Ste Marie Madeleine. L'archidiacre de Bâle, Dietherus, fit construire ce sanctuaire dans le cloître de la cathédrale et dota le nouveau bénéfice d'un terrain situé dans la rue de Fer à Bâle, rapportant une cense annuelle de cinq sols, réversible au desservant de Sainte-Madeleine. L'évêque de Bâle fit lui-même la consécration de cette chapelle, qui était comme une réparation et une expiation des désordres antérieurs. [1]

Le chapitre de Bâle avait alors parmi ses membres un parent du roi des Romains, Ulrich, comte de Kibourg, qui devint prévôt de Beromunster et chapelain de la cour impériale. [2] (Vers 1186.)

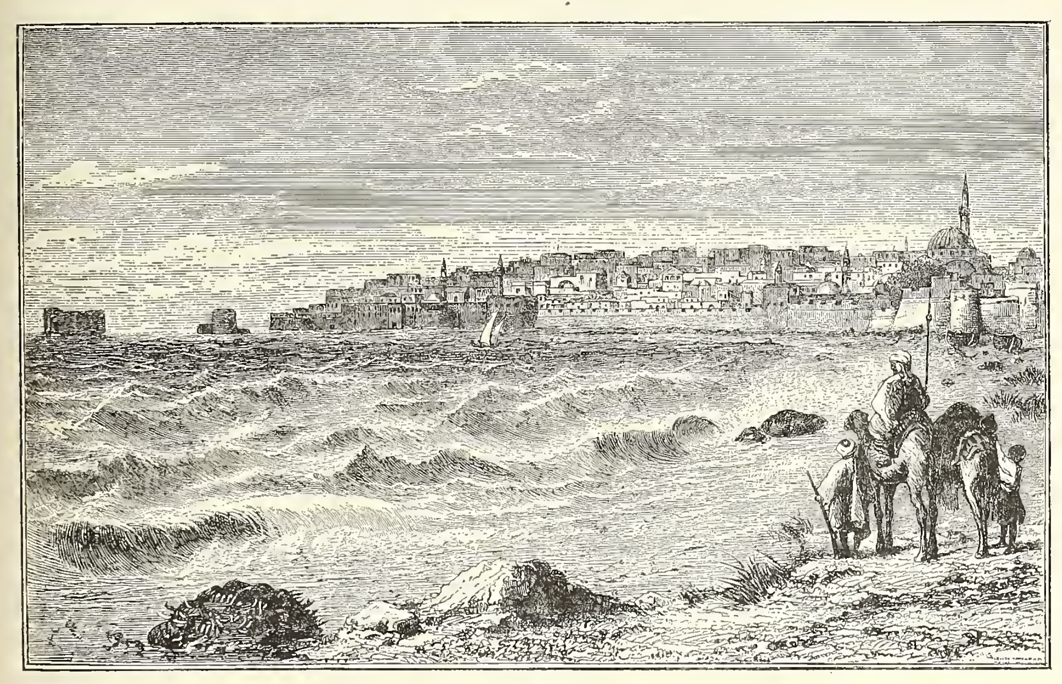
Tandis que la cathédrale était l'objet de la faveur royale, la collégiale de Saint-Ursanne se plaignait de la pauvreté et de l'exiguité de ses ressources. Le pape Lucius III, informé de l'indigence de ce chapitre, pria les évêques de Bâle et de Strasbourg de venir à son secours. Ces deux prélats s'accordèrent pour donner aux chanoines de Saint-Ursanne l'église de Habsheim en Alsace avec ses revenus, sous la condition qu'ils présenteraient une personne capable pour l'administrer. Henri de Horbourg se prêta avec beaucoup d'empressement à cette donation, qui assurait au chapitre en détresse des ressources importantes. Il alla lui-même à Saint-Ursanne dresser l'acte authentique où il voulut faire insérer l'expression de son attachement à ses vénérables frères et amis, les prévôt et chanoines attachés au service de l'église de Saint-Ursanne. „Nous sommes tenus, dit-il, par charité et en vertu de notre charge, de compatir aux nécessités des églises de Dieu, surtout de celles qui sont particulièrement l'objet de notre sollicitude. Or, ayant appris la pauvreté et l'exiguité des revenus de l'église de Saint-Ursanne, nous avons résolu de venir en aide à cette église que nous aimons comme notre fille d'une affection toute paternelle. C'est pourquoi pour notre salut et celui de nos successeurs, nous lui donnons l'église de Habsheim dont elle avait déjà le droit de fondation, pour la prébende et l'usage commun des chanoines de Saint-Ursanne.“ L'évêque signale dans cet acte de donation, que, par la miséricorde de Dieu, il gouverne l'Église de Bâle, depuis six ans. [3]

L'abbaye de Pairis en Alsace qui était fille de Lucelle, reçut aussi à la même époque des marques sensibles de la générosité de Henri de Horbourg. L'évêque de Bâle n'oubliait pas qu'il avait connu les joies de la vie religieuse dans l'ordre de Cîteaux. A la prière de l'abbé de Pairis, et avec le consentement du chapitre cathédral, il donna à ce monastère un pâturage près de Kembs, sous la cense annuelle de dix sols, et d'une paire de souliers pour le garde champêtre ou de douze deniers représentant le prix de cette chaussure. (Vers 1187.) [4]

Une autre fille de Lucelle, l'abbaye du Lieu-Croissant, ou des Trois Rois, près de l'Isle sur le Doubs, fut aussi l'objet de la pieuse libéralité d'Henri de Horbourg. Il exempta le monastère de tout droit de péage dans l'évêché de Bâle. (1188.) [5] Mais c'est à sa chère maison de Lucelle que l'évêque cistercien gardait ses plus chères affections. Nous en avons pour gage l'acte de donation qu'il fit dresser à Bâle en faveur de cette abbaye. Il s'adresse à Wezelon, vénérable abbé du

[1] Ch. Urstisii Rhapsodiæ rerum variarum, p. 812, à la bibliothèque de Bâle. = [2] Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. II. p. 200. = [3] „. . . Basiliensis ecclesie, cui per Dei misericordiam presidemus . . . anno apostolatus nostri sexto.“ Trouillat, t. I. p. 403, 404. = [4] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 62b. = [5] Wurdtwein, nova subsidia dipl., t. X. p. 144.

monastère de Sainte-Marie de Lucelle et à ses frères. „Votre genre de vie si digne d'éloges, votre religieuse communauté qui dépasse deux cents réguliers occupés jour et nuit au service du Très Haut, méritent que vous nous comptiez parmi vos bienfaiteurs, avec nos prédécesseurs Adalbéro et Ortlieb. Il est constant que votre monastère jouit de libertés et de grâces spéciales, sous la garde et la protection de la sainte Église romaine et de l'Empire. Voulant vous libérer entièrement, moi Henri évêque, en témoignage de l'attachement sincère que je porte à votre monastère, et à ses habitants, comme aussi à votre saint institut, qui a daigné me recevoir parmi vous dès ma jeunesse, j'ai résolu avec le consentement de notre chapitre, de vous faire remise de la livre de cire que vous deviez payer annuellement à l'église de Bâle pour la cession du terrain sur lequel l'abbaye avait été fondée..." [1]



Ptolémaïs,
à présent St. Jean-d'Acre.

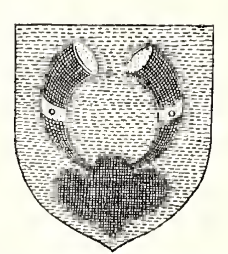
Ce fut le dernier acte de l'évêque Henri de Horbourg avant son départ pour la croisade. A la diète de Mayence, qui s'était tenue le 27 mars 1188, l'empereur Frédéric Barberousse avait pris la croix, avec soixante-huit des plus grands seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers. L'évêque de Bâle fut du nombre des princes qui se croisèrent, avec l'archevêque de Besançon, son métropolitain, et d'autres évêques. [2] Avant son départ, il voulut attirer sur lui la bénédiction du ciel par les œuvres pies que nous venons de signaler et en particulier par l'introduction des bénédictins dans l'abbaye de Schönthal, qui était de son diocèse. [3] Le départ de l'empereur Frédéric Ier pour la Terre Sainte eut lieu de Haguenau le 15 avril 1189, le samedi après Pâques. L'évêque de Bâle s'y était rendu avec

[1] Cartulaire de Lucelle, p. 182. = [2] Additiones ad Lambertum Schafnaburg, apud Pistorium, t. I. p. 256. — Sudan, Basilea sacra, p. 213. = [3] Soloth. Wochbl. 1824. 528. L'abbaye de Schönthal était dans l'ancienne seigneurie de Waldenbourg: elle fut ruinée en 1525 dans la guerre des paysans. Voir Bruckner, p. 1434 et 1503.

son métropolitain et se joignit au cortége impérial.[1] L'armée des croisés, réunie à Ratisbonne au commencement de mai, descendit le Danube et se réunit à Vienne à d'autres divisions qui avaient pris les devants par d'autres chemins. A Presbourg, sur les frontières de la Hongrie, les croisés se rassemblèrent pour la seconde fois. A Gran, le roi Béla III reçut l'empereur et sa suite avec la plus grande magnificence le 4 juin. De là l'armée s'avança vers le sud, divisée en quatre corps. Elle atteignit Philippopolis le 25 août, Andrinople le 22 novembre. Pendant l'hiver, les croisés campèrent entre Philadelphie et Constantinople. Le transport des troupes sur les côtes d'Asie se fit à la fin de mars 1190. La défaite de l'armée du sultan d'Iconium et la prise de cette ville firent bien augurer de l'avenir (7 mai 1190); mais au passage du Selef, l'empereur, n'écoutant que son ardeur et malgré ses soixante-dix ans, voulut traverser le fleuve à la nage, il se noya et périt dans les flots. (10 juin 1190.)

La douleur des croisés fut immense. L'armée allemande reconnut pour chef le duc Frédéric de Souabe qui la conduisit à Antioche, puis à Ptolémaïs dont il poussa le siége avec vigueur. Mais la peste se déclara parmi les assiégeants et fit de nombreuses victimes. Le duc Frédéric succomba à ce fléau: avec lui périt l'archevêque de Besançon qui s'était signalé non moins par sa valeur que par ses exhortations et ses conseils. Il contribua beaucoup à la prise de Ptolémaïs par l'invention d'un bélier en bois garni de fer qui servit à en renverser les murailles. L'évêque de Bâle, Henri de Horbourg, fut aussi une des victimes de la peste. L'annaliste de Strasbourg place sa mort en 1190, sans en fixer le jour;[2] celle de l'archevêque Thierry de Montfaucon eut lieu le XVIII des calendes de décembre (15 novembre 1190): c'est vers cette époque que nous devons placer le trépas de l'évêque de Bâle. Son corps ne fut pas rapporté en Europe: on l'ensevelit avec tant d'autres, dans cette terre sacrée où il avait porté son courage, son dévouement et sa foi.[3] Le comte Henri de Horbourg, moine à Lucelle, évêque de Bâle en 1180, avait régné dix ans. Il mérite un rang honorable parmi les prélats qui ont gouverné la sainte Église de Bâle: il eut l'honneur insigne d'être de la 3e croisade et de mourir pour cette noble et grande cause. — Il portait dans ses armes: d'argent à deux trompes de sable, virolées d'or, sur trois montagnes de sable.

[1] „Anno Domini MCLXXXVIIII in octava Pasche, id est XVII Kal. Maii, nostrates illud felicissimum iter arripuerunt et imperator de Hagenowe se movit. Cum quo hii quos solos novimus principes: filius suus . . . et *episcopus Basiliensis*, episcopus Tullensis . . . “ Ann. Argent. plen., Böhmer, Fontes, III. 86. = [2] „Anno Domini MCXC. Ipso anno mortuus est etiam Henricus, Basiliensis episcopus, revertente eo in mari.“ Ann. Arg. plen., III. 91. = [3] Rohrbacher, histoire de l'Église, t. XVI. p. 175 et suiv. — Michaud, histoire des croisades, t. II. passim. — Richard, histoire du diocèse de Besançon, t. I. p. 419. — Baronius ad 1190.



Armoiries d'Henri de Horbourg.



CHAPITRE XIV

Lutold de Rötheln, évêque de Bâle, 1192—1213. — L'abbé de Pairis, Martin Litz, du diocèse de Bâle, prédicateur de la croisade. — L'évêque de Bâle reçoit la croix à Bâle, 3 mai 1200, et prend part à la cinquième croisade. — Reliques rapportées d'Orient à la cathédrale de Bâle, à Lucelle, à Pairis, 1205. — L'empereur Philippe de Souabe à Bâle en 1207, fait l'abbé de Saint-Gall, prince de l'empire. — L'évêque de Bâle assiste au couronnement de l'empereur Othon IV à Rome, en 1209. — Frédéric II à Bâle en 1212. — Mort de Lutold de Rötheln en 1213. — Le pseudo-évêque Walther de Rötheln, déposé par le concile de Latran, en 1215. Henri de Thoune, évêque de Bâle 1216—1238. — Droits de l'évêque de Bâle sur le conseil de la ville. — Impôt des Saints Lieux. — Donations à la cathédrale de Bâle. — Érection du chapitre de Saint-Pierre à Bâle, 1233, du chapitre de Saint-Martin à Colmar, 1234, des couvents des Dominicains et des Franciscains, à Bâle, 1233 et 1234. — S. Henri de Westhofen, premier prieur des Dominicains de Bâle. — S. Albert le Grand consacre l'église des dominicains de Bâle, 1254. — Henri de Thoune, arrêté par le comte de Ferrette, près d'Altkirch, 1231. — Punition du comte; le *harneschar*. — L'avoué de Bâle. — Les mines d'argent du Brisgau. — Mort de Henri de Thoune, en 1238.



quelques lieues de Bâle, non loin de Lörrach, qui appartient aujourd'hui au grand-duché de Bade, de l'autre côté du Rhin, se dressait le château de Rötheln. Les nobles de Rötheln figurent, dès le XIIe siècle, parmi les seigneurs formant la cour de l'évêque de Bâle. Théoderic de Rötheln vivait en 1147, 1175. Ce fut dans cette famille que fut choisi le successeur d'Henri de Horbourg: Lutold de Rötheln figure, comme évêque de Bâle dans un acte authentique de 1192.[1] „Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité. Je Lutold par la grâce de Dieu évêque de Bâle. En vertu de notre office reçu de Dieu et de la sollicitude du ministère épiscopal sur la chaire de Bâle que nous tenons, quoique sans mérite, de la miséricorde divine, nous devons garder avec l'affection d'un père et le soin d'un pasteur le troupeau du Seigneur et avec notre église, toutes les églises de notre diocèse. Nous voulons protéger leur intégrité et leur honneur avec le bouclier de

[1] „Anno MCXC, mortuus est Heinricus, Basiliensis episcopus, cui Lutoldus in episcopatu successit." Ann. Argent. plen. Böhmer, Fontes, III. 91.

la justice, les agrandir et venir en aide à leur indigence, dans la mesure de leurs besoins et de nos ressources . . . "[1] — Entre toutes ces églises, il distingue celle de Saint-Alban qui a été l'objet des faveurs des évêques de Bâle, ses prédécesseurs. C'est pourquoi il confirme solennellement les possessions et les priviléges de ce monastère, dont le prévôt est son fils très aimé dans le Christ.[2] En outre, il assure au même couvent la possession de la chapelle de Huningue.[3]

Vers le même temps, un débat s'éleva entre l'évêque de Bâle et l'abbaye d'Einsiedeln. La seigneurie de Sierentz en Alsace avait été donnée à ce monastère vers 916 par l'évêque de Bâle Adalbéro. La paroisse de Hohenkirch, voisine de Sierentz, faisait partie de cette seigneurie et il était convenu entre l'évêque et l'abbé que le curé serait nommé alternativement par l'un et par l'autre. En 1194, la cure étant vacante, Lutold de Rötheln nomma le curé. L'abbé d'Einsiedeln, Ulric de Raperschwyl réclama et prétendit que c'était à son tour de faire cette nomination. Un accord conclu à Bâle, la même année, mit fin au débat. L'abbé consentit au choix de l'évêque et l'évêque reconnut qu'à la prochaine vacance de la cure, ce serait à l'abbé à nommer le curé de Hohenkirch (1194).[4]

Des débats presque semblables eurent lieu à la même époque entre l'évêque de Bâle et l'abbaye de Murbach. Ce monastère devait prélever le quart de la dîme des églises dont il avait le droit de fondation. Mais l'évêque, se prévalant du droit canonique et d'un privilége spécial d'Innocent II, réclamait cette part de dîme de ces églises, comme des autres situées dans le diocèse de Bâle. Murbach s'appuyait pour soutenir son droit sur une longue prescription et se reconnaissait devoir à l'évêque une cense annuelle de dix livres de Bâle. Après bien des débats et des pourparlers inutiles, la cause fut portée à Rome. Le pape Célestin III chargea l'abbé de Luxeuil, Olivier et Frédéric, prévôt de Saint-Thomas de Strasbourg, d'examiner cette affaire et de trancher le différend. Les commissaires apostoliques firent une enquête attentive, entendirent les parties, et enfin, grâce à la médiation de gens pacifiques et discrets, du consentement de tous, on adopta la transaction suivante: durant la vie du curé de Wattwiller Théoderic, l'église de Murbach devait payer à l'évêque de Bâle dix livres chaque année, comme elle l'avait fait jusque-là. Après la mort de ce curé, l'abbaye devait être exempte de cette charge; mais les revenus de l'église de Wattwiller restaient affectés à la mense épiscopale. C'est pourquoi l'évêque de Bâle devait en recevoir l'investiture temporelle de l'abbé de Murbach. Cet accord, conclu en 1194, ne fut soumis à la ratification du saint siége que sous le pontificat d'Innocent III qui avait succédé en 1198 à Célestin III. Les commissaires apostoliques firent valoir auprès du souverain pontife l'état misérable où se trouvait l'église de Bâle autrefois si illustre, et en ce moment écrasée et ruinée par de nombreux tyrans.[5] Innocent III ratifia l'accord projeté le 12 juin 1201: l'évêque de Bâle n'y consentit qu'en 1207, dans le synode de son Église.[6]

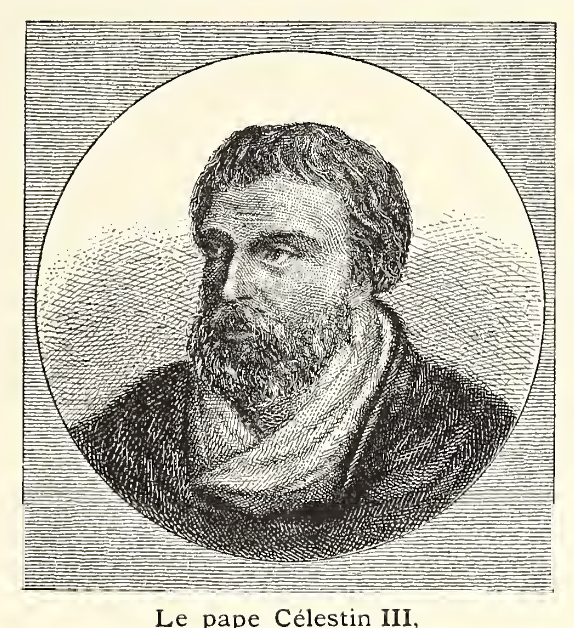
Les troubles qui avaient agité et ruiné l'évêché, comme l'attestent les commissaires apostoliques, avaient surgi après la mort de l'empereur Henri VI

---

[1] „Ego Lutoldus Dei gratia Basiliensis episcopus . . . " Schœpflin, Als. dipl., t. I. p. 290. = [2] „ . . . Amantissime in Christo fili . . . " Schœpflin, Als. dipl., t. I. p. 290. = [3] Wurdtwein, nova subsidia diplom., t. X. p. 163. = [4] Trouillat, t. I. p. 439. Hohenkirch a disparu. Il figure encore dans le *Liber marcarum* de 1441 sous le nom de *Honkilch*, comme faisant partie du décanat *inter colles*. = [5] „ . . . Nobili aliquando Basiliensi ecclesie pio compatientes affectu, que nunc pre aliis ruinosa tyrannide multorum opprimitur. . . " Codex dipl. eccl. Basiliensis, fol. 56. = [6] Ibid. fol. 57 et 58.

(28 septembre 1197). Trois compétiteurs au trône impérial, se rencontrèrent avec leurs partisans, nombreux et puissants de part et d'autre. Philippe de Souabe, cinquième fils de Frédéric Ier, avait réuni à Haguenau le 25 décembre 1197, un grand nombre de seigneurs et de princes de l'empire qui lui promirent leur appui.[1] Dans une assemblée tenue à Mulhouse, il fut élu roi des Romains et couronné à Mayence par l'archevêque de Tarentaise, dans l'octave de Pâques 1198.[2] Dans le même temps, Othon, duc de Saxe, recevait les suffrages de quelques princes à Cologne et était couronné à Aix-la-Chapelle, le jour de la Pentecôte de la même année. A ces deux concurrents couronnés, se joignait le fils d'Henri VI, Frédéric II qui avait été aussi proclamé roi en 1198 par l'archevêque de Mayence et le plus grand nombre des princes d'Allemagne.

Une si éclatante discorde mit le feu dans tout l'empire. Un auteur contemporain, l'abbé Conrad d'Urspergen, en fait le plus triste tableau: „On ne



Le pape Célestin III,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

voyait de toutes parts que pillage, que rapines, que séditions, que brigandages, qu'incendies; les seigneurs et le peuple prenaient les armes . . . "[3] L'évêque de Strasbourg et d'autres seigneurs prirent parti pour Othon, duc de Saxe. Philippe de Souabe se vengea en ravageant l'Alsace; il mit au pillage toutes les terres de l'évêché de Strasbourg. Quand son armée eut quitté l'Alsace, l'évêque de Strasbourg et le comte de Dagsbourg se jetèrent à leur tour sur les pays qui soutenaient le parti du duc Philippe. L'évêque de Bâle, qui avait pris parti contre le duc Othon, eut à souffrir des partisans armés de ce prince et c'est sans doute à cette invasion ennemie dans l'évêché que les commissaires apostoliques font allusion dans leur supplique à Innocent III.[4] Le départ de Lutold de Rötheln pour la Terre Sainte laissa le champ libre aux oppresseurs de l'évêché que l'abbé de Luxeuil signale, dans sa lettre au pape, en 1201, comme ruinant en ce moment

[1] Conradi Urspergensis Chronicon. 1197. Histoire d'Alsace par Laguille, t. I. p. 207. = [2] L'art de vérifier les dates, p. 445. = [3] Ursperg. 1197. = [4] Voir Ann. Argent. Böhmer, III. 95.

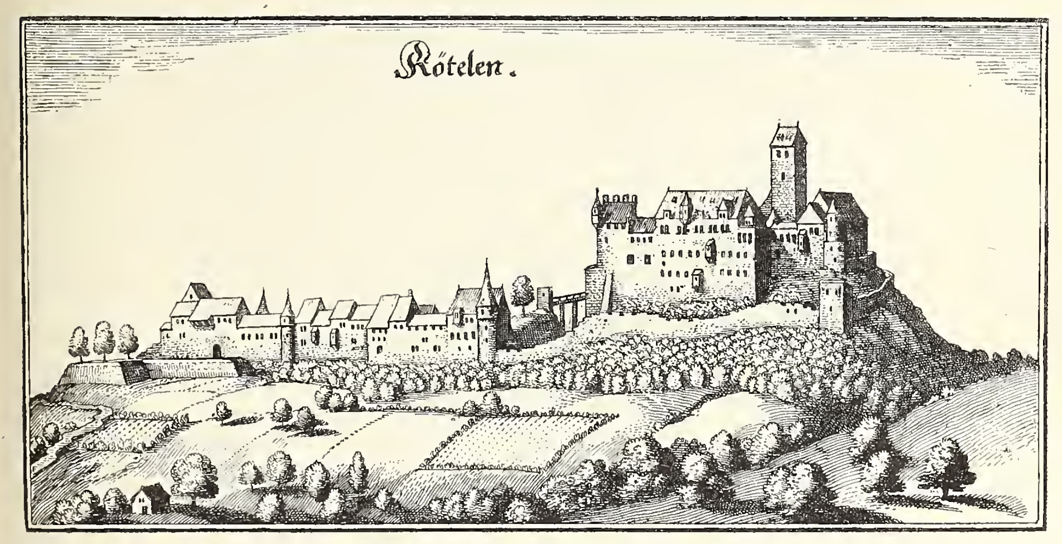
l'église de Bâle — que *nunc* ruinosa tyrannide multorum opprimitur. — L'annaliste de Strasbourg a noté très exactement le jour où l'évêque de Bâle prit la croix et s'engagea à faire partie de la croisade projetée. Un des grands prédicateurs de cette expedition appartenait au diocèse de Bâle et entraînait à sa suite des foules empressées. C'était l'abbé de Pairis de l'ordre de Cîteaux en Alsace, Martin Litz, qui avait été chargé par le Pape de prêcher la croisade. Doué d'un extérieur agréable, d'un commerce prévenant, d'une éloquence entraînante et d'une grande profondeur d'esprit, cet homme qui possédait l'affection de ses frères et la considération des gens du monde devait réussir d'autant plus qu'il donnait à tous l'exemple. Lutold de Rötheln reçut la croix des mains de l'intrépide prédicateur de la croisade à Bâle même, le jour de l'Invention de la St[e] Croix, le 3 mai 1200. Une grande foule d'abbés et de religieux suivit son exemple. [1] Avant de se croiser, le 4 mars de la même année, l'évêque avait fait dans sa cathédrale une ordination, qui devait pourvoir aux besoins du diocèse pendant son absence. [2]

Les historiens de la cinquième croisade ne signalent pas en particulier les faits et gestes de Lutold de Rötheln dans cette expédition lointaine. On sait que les croisés s'emparèrent de Constantinople et n'arrivèrent pas jusqu'à Jérusalem. L'abbé de Pairis, plus heureux que l'évêque de Bâle, a eu son historien, un de ses religieux, Gunther qui a relaté avec soin les actions de son supérieur. Durant le pillage de Constantinople (avril 1204), Martin Litz entra dans une église qui était en grande vénération chez les Grecs, parce que la mère de l'empereur Manuel y était enterrée, et pénétra, sans être aperçu, jusque dans un lieu retiré où de nombreuses reliques se trouvaient déposées sous la garde d'un moine grec. Ce moine était alors en prières et levait des mains suppliantes vers le ciel. Martin s'approche, avec un air de colère, du vénérable gardien du trésor sacré, et, prenant un ton menaçant, il lui dit: „Malheureux vieillard, si tu ne me conduis au lieu où tu caches tes reliques, prépare-toi à mourir sur l'heure.“ Le moine, effrayé de cette menace, se leva en tremblant et montra un grand coffre de fer où le pieux abbé enfonça avec empressement ses deux mains, et il emplit de ce qu'il jugea le plus précieux son habit retroussé exprès; son chapelain en fit autant. Il sortit aussitôt de l'église pour gagner les vaisseaux. Ses amis qui en venaient, le rencontrant ainsi chargé, lui demandèrent ce qu'il portait. Il leur répondit d'un visage gai, à son ordinaire: „Nos affaires vont bien“, et passant promptement, il vint à son vaisseau et mit dans sa chambre qui était propre, son religieux butin, en attendant que le tumulte fût apaisé dans la ville. Il demeura trois jours dans le vaisseau, honorant ces reliques avec beaucoup de dévotion, sans que personne eût connaissance de son secret, si ce n'est un de ses chapelains et le prêtre grec qui les lui avait données, et qui, voyant sa bonté et sa libéralité, s'était attaché à lui. L'abbé Martin revint ensuite à Constantinople où il passa tout l'été, honorant ces reliques en secret. Il s'embarqua vers la Nativité de la St[e] Vierge, et, retournant en Palestine, arriva à Ptolémaïs le 1[er] d'octobre. Il en partit l'année suivante, vint à Venise, puis à Bâle, et enfin à son monastère de Pairis, le jour de la

---

[1] Gunther, apud Canis., t. IV. — Michaud, Hist. des Crois., t. II. p. 215. — Rohrbacher, Hist. de l'Église, t. XVII. p. 168. = [2] „Anno Domini MCC dati sunt ordines Basilee a Lutoldo, ejusdem urbis episcopo, IIII nonas marcii. Qui postea in Inventione sancte crucis, crucem accepit cum magno abbatum et religiosorum comitatu.“ Ann. Argent. Böhmer, III. 100. — „Hoc ipso anno (1200) Lutholdus episcopus Basiliensis . . . ad Terram Sanctam in subsidium Christianorum iter facere . . . instituerunt.“ Trith. Chron. Hirsang. ad 1200.

S. Jean, 24 juin 1205. Les reliques qu'il apportait étaient du sang de Notre Seigneur, du bois de la vraie croix, des os de S. Jean-Baptiste, un bras de S. Jacques et un grand nombre d'autres. La translation miraculeuse de ce trésor est célébrée avec pompe par le moine Gunther, auquel elle causait plus de surprise et de joie que la conquête d'un grand empire. Si l'on en croit la relation du moine allemand, les anges descendaient du ciel pour veiller sur les reliques de Martin Litz ; sur la route du saint abbé, les tempêtes de la mer se taisaient, les pirates restaient immobiles ; les brigands, fléaux des voyageurs, s'arrêtaient, saisis de respect et de crainte. Enfin Martin Litz fut reçu à Bâle en triomphe, et les trésors qu'il avait sauvés de tant de périls furent distribués aux principales églises de son diocèse. [1] Il est probable que l'évêque de Bâle revint de Terre Sainte à la même époque et qu'il eut sa part du butin sacré rapporté de Constantinople. Le trésor de la cathédrale renfermait de précieuses reliques qui ont dû lui être rapportées par ces



Le château de Rötheln en 1653.

illustres croisés. Le catalogue authentique de ces reliques aujourd'hui déposées dans l'église abbatiale de Mariastein, porte plusieurs morceaux de la vraie croix, des fragments de la colonne de la flagellation, du sépulcre de Notre Seigneur, du roseau dérisoire, du Calvaire, du jardin des Oliviers, du tombeau de la Ste Vierge, une partie de *l'index* de S. Jean-Baptiste, un bras de S. Philippe, apôtre, un pied d'un des saints Innocents, et beaucoup d'autres reliques. Il est probable que l'abbé Martin et aussi sans doute l'évêque de Bâle, enrichirent de ce trésor inappréciable la cathédrale où ils avaient déposé à leur retour le bourdon de pèlerins, au milieu des cris de joie et des applaudissements du peuple chrétien. [2]

L'abbaye de Lucelle eut aussi sa part du pieux larcin de l'abbé Martin, qui n'oublia point les liens de filiation qui l'unissaient à ce monastère vénéré. C'était Conrad de Radoltzdorf qui était alors abbé de Lucelle : le couvent était dans toute sa ferveur et comptait plus de deux cents moines chantant nuit et jour les louanges

[1] Gunther, N° 19. Otto a S. Blasio, c. 49. Le curieux récit de Gunther est traduit dans la *Bibliothèque des Croisades*, t. III. — Michaud, Hist. des Crois., t. II, p. 301. — Rohrbacher, t. XVII, p. 198. = [2] Catalogue des reliques de la cathédrale de Bâle, dans notre collection.

de Dieu. On y cultivait les lettres et, quand l'abbaye de Saint-Urbain (dans le canton de Lucerne), eut été fondée en 1191, portant le titre de la *septième* fille de Lucelle, son premier abbé Conrad de Biederthal reçut de Conrad de Radoltzdorf un nouveau missel dû à la plume et au pinceau du frère Helinand de Lucelle (1196).[1] Parmi les reliques déposées par l'abbé de Pairis, dans le trésor de l'église de Lucelle, on remarquait une croix double, du bois de la vraie croix de la longueur d'une palme et de la grosseur d'un doigt, garnie d'ornements d'argent doré portant des caractères grecs; — une ceinture de la Ste Vierge, tissue de ses mains; une articulation d'un doigt de S. Jean-Baptiste, un doigt de S. Barthélemy, un bras de Ste Anne, un bras de Ste Cordula, la tête de Ste Euphémie, vierge et martyre de Chalcédoine. Ces reliques, conservées dans des châsses d'argent, étaient encore dans le trésor de Lucelle sous l'abbé Buchinger qui en fait la description dans son *Epitome fastorum Lucellensium* (p. 173).

Le retour de l'évêque Lutold dans son diocèse en 1205, nous est attesté par une charte épiscopale portant cette date et délivrée par le prélat en faveur de l'église de Saint-Léonard de Bâle, à laquelle il confirme tous ses priviléges et ses possessions.[2] Au milieu des conflits qui continuaient à diviser l'Empire, Lutold de Rötheln était resté fidèle à Philippe de Souabe qui s'était fait élire de nouveau et couronner, le 6 janvier 1205, à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne. L'année suivante, l'empereur avait battu son compétiteur Othon de Saxe; après quoi il s'était réconcilié avec le pape. L'évêque de Bâle faisait partie de la cour impériale. Le 6 février 1207, il était à Strasbourg, où Philippe de Souabe confirmait la fondation de l'hôpital de Haguenau. Le lendemain, il assistait de nouveau comme témoin l'empereur qui délivrait une charte confirmative en faveur de l'abbaye de Salem.[3]

Quatre mois plus tard, Philippe de Souabe était à Bâle où il donna le 1er juin 1207, l'investiture à Thomas de Savoie, comte de Maurienne, de tout ce qu'il tenait déjà de l'Empire. On remarquait parmi les personnages qui entouraient l'empereur, l'archevêque de Besançon, les évêques de Spire, de Strasbourg, de Bâle, les comtes de Montbéliard, de Ferrette, etc.[4] Ce fut également pendant ce séjour de la cour à Bâle, que Philippe de Souabe éleva Udalric, abbé de Saint-Gall, à la dignité de prince de l'empire. L'empereur fit à l'abbé et à sa suite l'accueil le plus honorable et offrit au nouveau prince sa haute médiation pour apaiser les conflits dans lesquels il pourrait se trouver.[5]

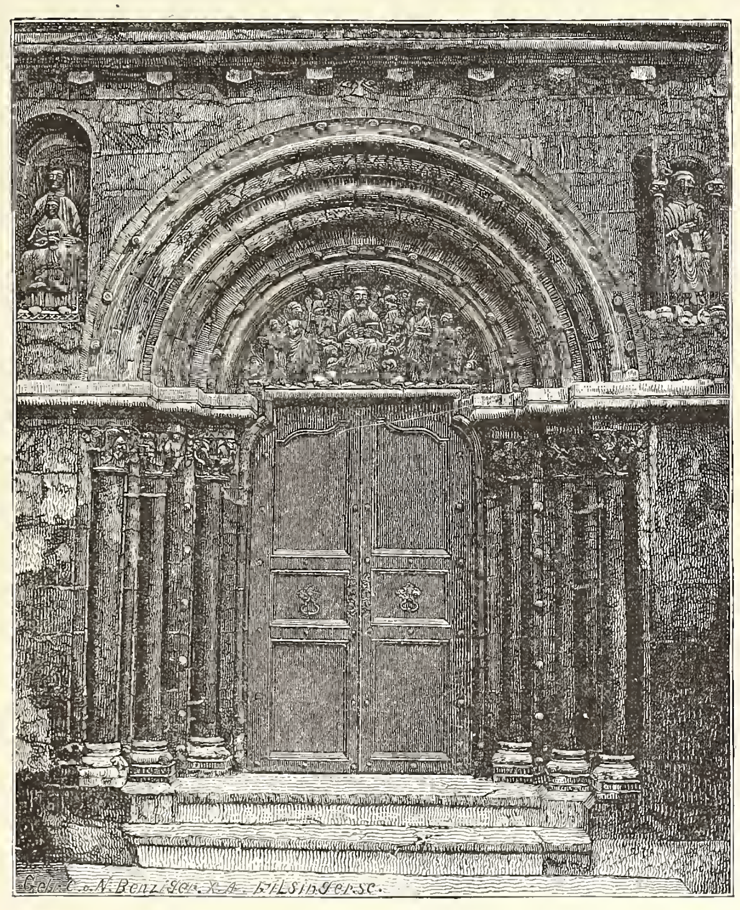
Quelques jours après son départ de Bâle, le 22 juin 1208, Philippe de Souabe fut assassiné à Bamberg par Othon de Wittelsbach. Othon de Saxe est aussitôt proclamé roi des Romains par l'archevêque de Magdebourg et d'autres seigneurs réunis en assemblée particulière. La diète générale de Francfort en fit autant le 11 novembre 1208. Le 24 mai de l'année suivante, Othon IV était reçu à Wurtzbourg avec une grande pompe, entouré d'une cour brillante de princes et d'évêques, parmi lesquels les chroniques du temps signalent Lutold, évêque de Bâle.[6] De là

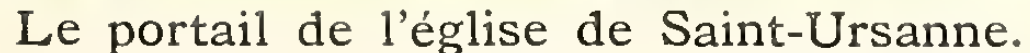
---

[1] Trouillat, t. I. p. 438. = [2] Cartulaire de Saint-Léonard à Bâle, fol. 4 a. = [3] „Datum apud Argentinam, VIII idus feb. 1207. — Testes . . . Leopoldus, Basiliensis episcopus.“ Schœpflin, Als. dipl.. t. I. p. 315. — „VII idus februarii, apud Argentinam. . . Lutoldus, Basiliensis episcopus.“ Monum. Zollerana, I. N° 75. = [4] „Datum apud Basileam, Kal. junii, anno 1207. Testes . . . Luidolfus, Basiliensis episcopus. . . “ Dumont, Corps dipl., t. I. p. 138. = [5] „Apud Basileam Philippo Augusto præsentatus Uodalricus honorifice ab ipso cum suis excipitur et in Principem promovetur.“ Conradi de Fabaria, de casibus monasterii S. Galli, apud Goldast, t. I. c. V. p. 130. = [6] „Aderant ibi . . . Basiliensis Ludolphus . . . “ Arnoldi abb. Lubicensis, Chron. Slavonum, l. VII. c. 19.

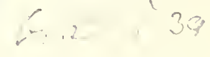
l'empereur se rendit à Augsbourg, où la diète fut réunie après la fête de S. Jean-Baptiste. On y désigna les princes et les prélats qui devaient accompagner Othon IV à Rome et assister au couronnement de l'empereur par le pape. L'évêque de Bâle, avec ceux de Trèves, de Strasbourg, de Constance, etc., fut choisi pour faire partie de l'escorte impériale. Innocent III couronna Othon IV le 27 septembre 1209.[1]

Il est probable que, sa mission remplie, l'évêque de Bâle reprit le chemin de son diocèse et laissa l'empereur se lancer dans une expédition qui se termina par





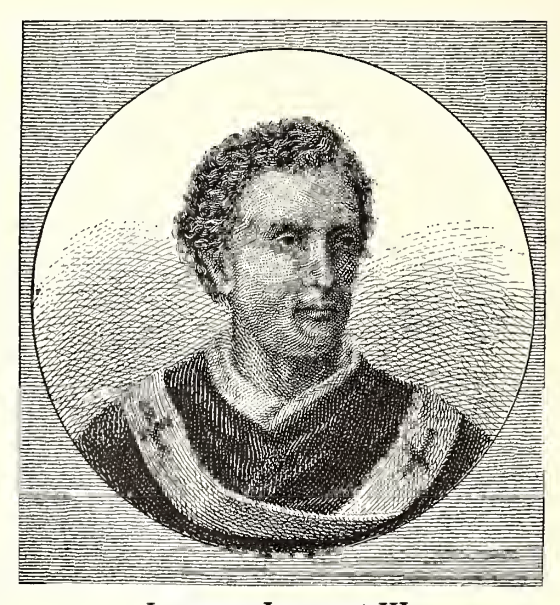
Le portail de l'église de Saint-Ursanne.



l'excommunication lancée contre Othon par Innocent III. Une charte très importante délivrée par Lutold de Rötheln, en 1210, atteste qu'à cette epoque, l'évêque de Bâle était de retour dans son évêché, et qu'il s'occupait de faire dresser et reconnaître les priviléges de la prévôté de Saint-Ursanne. Le vénérable prélat avait à cœur de réparer entièrement une injustice dont il s'était reconnu coupable envers le chapitre de cette ville. Déjà avant son départ pour la croisade, en 1200, il avait restitué aux chanoines la dîme de Saint-Ursanne qu'il avait possédée injustement. Le chapitre avait fait ses réclamations et prouvé ses droits;

[1] „Ad quod negotium deputati sunt plurimi . . . tam prælati quam principes . . . episcopus Basiliensis.“ Arnoldi, abb. Lubicensis, Chronica Slavonum, l. VII, c. 20.

un acte dressé à Moutier par ordre de l'évêque avait rendu justice aux chanoines.[1] Voulant témoigner de nouveau à l'église de Saint-Ursanne la sollicitude qu'il lui porte comme prince spirituel et temporel, Lutold de Rötheln réunit devant lui à Saint-Ursanne l'avoué du chapitre, Bourcard d'Asuel, les plus sages du pays, — sapientioribus terræ, — les féaux et les hommes de cette église, pour savoir d'eux sous la foi du serment les droits de l'évêque, du prévôt, des chanoines et de l'avoué dans la prévôté de Saint-Ursanne. Les priviléges de chacun sont minutieusement expliqués et relatés dans cette charte curieuse qui est restée en original dans les archives de l'ancien évêché de Bâle. Elle porte les sceaux de l'évêque et du chapitre de Bâle, des églises de Moutier et de Saint-Ursanne. Autour de l'évêque, étaient réunis dans la collégiale, avec les chanoines du lieu, Conrad, trésorier de la cathédrale, Othon, prévôt de Saint-Léonard à Bâle, des



Le pape Innocent III,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

représentants des chapitres de Moutier et de Soleure, Bourcard, le chapelain de l'évêque, plusieurs curés, des nobles de l'évêché et enfin *les hommes* de l'église de Saint-Ursanne.[2]

Tandis que Lutold de Rötheln réglait paisiblement auprès de la tombe de l'ermite du Doubs les droits et les priviléges des gardiens de ce glorieux sépulcre, l'Allemagne continuait à être le théâtre d'une agitation et de conflits sans cesse renaissants. L'empereur Othon IV, infidèle à ses serments, avait été excommunié par le pape Innocent III (1210). Il avait en vain essayé de calmer les troubles que cette excommunication, publiée par l'archevêque de Mayence, avait causés en Allemagne. Battu à Bouvines, abandonné de tout le monde, il se retira dans ses terres de Brunswic. Frédéric II fut élu pour le remplacer, par les princes d'Allemagne, réunis à Coblentz, en 1210.[3] Le nouvel empereur était alors en

[1] Trouillat, t. I. p. 440. = [2] Ibid., t. I. p. 451. = [3] L'art de vérifier les dates, p. 445.

Italie. Pour se rendre en Allemagne, il dut traverser les Alpes et par des chemins très difficiles, il arriva enfin à Coire, d'où l'évêque du lieu et l'abbé de Saint-Gall le conduisirent à Constance. A la nouvelle de son arrivée, Othon IV voulut s'emparer du nouvel empereur, mais abandonné de tous, il n'osa s'exposer à une défaite certaine. Frédéric II, escorté et défendu par une troupe résolue, arriva à Bâle vers la fin de septembre 1212. L'évêque de Strasbourg lui amena un renfort de 500 soldats. [1]

Le landgrave d'Alsace, Rodolphe, comte de Habsbourg, les évêques de Bâle, de Constance et de Coire, les comtes de Frobourg, de Hombourg et beaucoup d'autres illustres personnages formaient la cour de l'empereur à Bâle. Frédéric II, faisant acte de sa suprême autorité, confirma, par un diplôme solennel, le 26 septembre, dans la noble cité de Bâle, — in nobili civitate Basiliensi, — la royauté d'Ottokar qui



Le pape Honorius III,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

occupait le trône de Bohème. [2] De Bâle, l'empereur descendit le Rhin sans rencontrer d'opposition et le 6 décembre 1212 il fut couronné dans la diète de Mayence.

L'évêque de Bâle fut entraîné dans de grandes dépenses par le séjour de la cour impériale dans sa ville épiscopale; déjà son voyage en Terre Sainte et l'envahissement de son Église par les spoliateurs dont il a été question précédemment, avaient épuisé ses ressources. Il dut pour le bien de son évêché, faire des emprunts dont un acte de 1213 a gardé le souvenir. Il engagea pour garantie de l'argent prêté, un calice d'or, un anneau pontifical et un ornement précieux en soie. Ces objets devaient être rendus par le prêteur qui était juif, moyennant vingt-six marcs d'argent. L'évêque devait encore trente et un marcs à d'autres prêteurs qu'il nomme dans l'acte en question. Le comte de Hombourg, Rodolphe, devait de son côté en 1213, à Lutold de Rötheln soixante-sept marcs d'argent

[1] Chronicon abbatis Urspergensis, ad 1212. — [2] Dumont, Corps diplomatique, t. I, p. 144.

pour l'avocatie de Bâle. L'évêque applique cette somme à l'extinction de ses dettes, se réservant dix marcs qu'il donne au chapitre de la cathédrale pour la fondation de son anniversaire.[1] Cet acte fut comme le testament de Lutold de Rötheln. Il mourut la même année, 1213.[2] Le *liber vitæ* de la cathédrale de Bâle fixe sa mort au 16 janvier. Cette date peut difficilement s'accorder avec un acte du mois de mars 1213 qui atteste que Lutold de Rötheln assista à cette date à la résignation de l'avocatie de Metzerlen, faite par Rodolphe de Ferrette.[3] En tout cas, il mourut avant le 21 novembre de cette année, puisque son successeur, Walther de Rötheln, figure dans une charte impériale portant cette date.[4]

Lutold de Rötheln fut enterré dans sa cathédrale, devant la chapelle de S. Etienne. A son anniversaire qui se célébrait le 16 janvier, on distribuait vingt sols.[5] Les nobles de Rötheln avaient pour écu: échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion de gueules.

L'élection du successeur de Lutold de Rötheln fut entachée d'intrigues et de menées anticanoniques qui aboutirent à sa déposition par le concile de Latran, sur les plaintes portées contre lui par le chapitre de Bâle. Il paraît avoir appartenu à la même famille que l'évêque Lutold; Urstisius et tous les historiens de l'évêché, après lui, l'appellent Walther ou Waldricus de Rötheln.[6] Il figure comme témoin, avec le titre *d'évêque élu de Bâle* — Waltherus, Basiliensis electus — dans un diplôme impérial du 21 novembre 1213. Frédéric II était de nouveau à Bâle, avec l'archevêque de Besançon et les évêques de Trèves, de Constance et un grand nombre d'illustres personnages. Pendant son séjour dans cette *noble cité,* il renonça par un acte solennel, à tous ses droits sur des domaines et des églises dépendant de l'évêque de Strasbourg (21 novembre 1213).[7] Deux jours après, l'empereur délivra en présence des mêmes témoins un diplôme en faveur de l'église de Vienne. L'évêque nommé de Bâle y figure sous le nom de: *Waldrico* Basiliensi electo.[8]

A quatre mois de là, Walther de Rötheln est de nouveau à la cour impériale qui se tient à Rothweil. Le 9 mars 1214, il est témoin d'un acte par lequel Frédéric II interdit l'institution de conseils dans la ville de Strasbourg, sans le consentement de l'évêque. Cette fois il a le titre d'évêque de Bâle; — Waltherus Basiliensis episcopus.[9] Mais deux bulles d'Innocent III et d'Honorius III de 1216 et 1217 au sujet des aliénations faites par Walther de Rötheln, ne lui donnent que le titre *d'élu de Bâle,* Basiliensis electus. Il est probable que ces aliénations avaient été provoquées par les promesses faites par le nouvel élu pour arriver à la crosse de Bâle. Plusieurs châteaux, d'importantes possessions de l'Église bâloise, entre autres la vallée de Munster en Alsace avaient passé contre les règles canoniques par le fait de Walther de Rötheln, dans les mains de l'empereur Frédéric II. Bertholde V, duc de Zähringen avait également reçu à titre de fief certains biens dont l'évêque élu n'avait pas le droit de disposer.

---

[1] Ochs, Geschichte der Stadt und Landschaft Basel, t. I. p. 280. = [2] „Anno MCCXIII Lutoldus Basiliensis obiit.“ Annal. Arg. Böhmer. III. 101. — „1213 Lutoldus, episcopus Basiliensis, obiit.“ Annales des dominicains de Colmar, Colmar 1854, p. 4. = [3] Livre des fiefs nobles, p. II b. „ . . . in nostra presencia resignavit . . . Acta sunt mense *marcii,* anno MCCXIII.“ = [4] Schœpflin, Als. dipl., t. I. p. 325. = [5] Ex libro vitæ cath. Bas. „XVII Kal. feb. Lutoldus de Rœtenlein obiit, qui sepultus est ante S. Stephanum.“ = [6] Urstisius, Epitome hist. Basil. p. 304. — Sudan, Basilea sacra, p. 218. „Anno MCCXII. Walterus pro eo eligitur.“ Ann. Arg. Böhmer, III. 101. = [7] Schœpflin. Als. dipl., t. I. p. 325. = [8] Chifflet. *Vesontio,* p. 255. = [9] Schœpflin, Als. dipl., t. I. p. 326.

Plainte fut portée par le chapitre de Bâle contre l'élection de Walther de Rötheln et contre les aliénations faites par lui au détriment de son église. Le concile général de Latran qui se tint à Rome du 11 au 30 novembre 1215 fut saisi de cette affaire et prononça la déposition de l'évêque nommé de Bâle, comme entachée d'irrégularités.[1] Le *liber vitæ* de la cathédrale de Bâle marque le décès de Walther de Rötheln au 23 septembre, mais sans en fixer l'année. A son anniversaire, le chapitre percevait vingt sols d'une terre sise au village de *Hagna* près Rötheln. Chaque chanoine présent avait un sol, à condition de fournir l'huile et deux cierges d'une demi livre qui devaient brûler le jour de l'anniversaire. Le reste de la fondation revenait aux prêtres. En 1469, cette redevance fut rachetée au chapitre. Il est à remarquer que le nécrologe de la cathédrale ne donne pas à Walther de Rötheln le titre d'évêque de Bâle, qui lui avait été enlevé par le concile de Latran.[2]

Après Walther de Rötheln, quelques historiens de l'évêché et notamment Tschudi, dans sa Chronique (pars I. p. 113), placent sur le siége épiscopal *Bertholde III* du nom. Ils apportent pour preuve de leur assertion, un diplôme de Frédéric II en faveur de l'église de Beromunster, du mois de mars 1223, qui cite parmi les témoins *Berchtoldus, Basiliensis episcopus.* Comme il est prouvé par des titres authentiques que de suite après la déposition de Walther de Rötheln, Louis de Thoune fut élu à sa place, on ne peut qu'attribuer à une erreur de chancellerie la mention de *Berchtoldus* comme évêque de Bâle.

Un acte de 1216, renfermant les statuts de l'église collégiale de Saint-Amarin donnés par Arnold, abbé de Murbach, signale en propres termes la déposition de Walther de Rötheln et son remplacement sur le siége de Bâle par l'évêque Henri; — Walthero . . . . venerabili Henrico Basiliensi episcopo in Christo succedente.[3] L'annaliste de Strasbourg, auteur contemporain, assigne aussi Henri de Thoune comme successeur de Walther de Rötheln.[4]

Henri de Thoune appartenait à la famille de ce nom dont le château s'élevait auprès de la ville de Thoune (canton de Berne).[5] Un acte de cet évêque du 3 avril 1226, porte le nom de famille du prélat, et ne laisse plus de doute sur son origine: il s'appelle *Henri* par la grâce de Dieu, évêque de Bâle, dit *de Tuna.*[6] Les annales d'Einsiedeln donnent pour frère à Henri de Thoune, le seizième abbé de Notre-Dame-des-Ermites, Conrad, qui gouverna cette célèbre abbaye de 1213 à 1234, et un archevêque de Saltzbourg, du nom de Rodolphe.[7] Le catalogue des archevêques de cette ville célèbre, dressé par Bucelin, ne mentionne aucun prélat de ce nom au XIIIe siècle.[8] Il faut donc rejeter cette assertion de l'annaliste d'Einsiedeln, comme celle de Wurstisen, qui affirme également que Jean de Brienne, roi de Jérusalem, était frère de l'évêque de Bâle,[9] Henri de Thoune. La famille noble de Brienne tirait son origine de France et n'avait rien de commun avec celle de Thoune, sur les bords du lac de ce nom.[10]

---

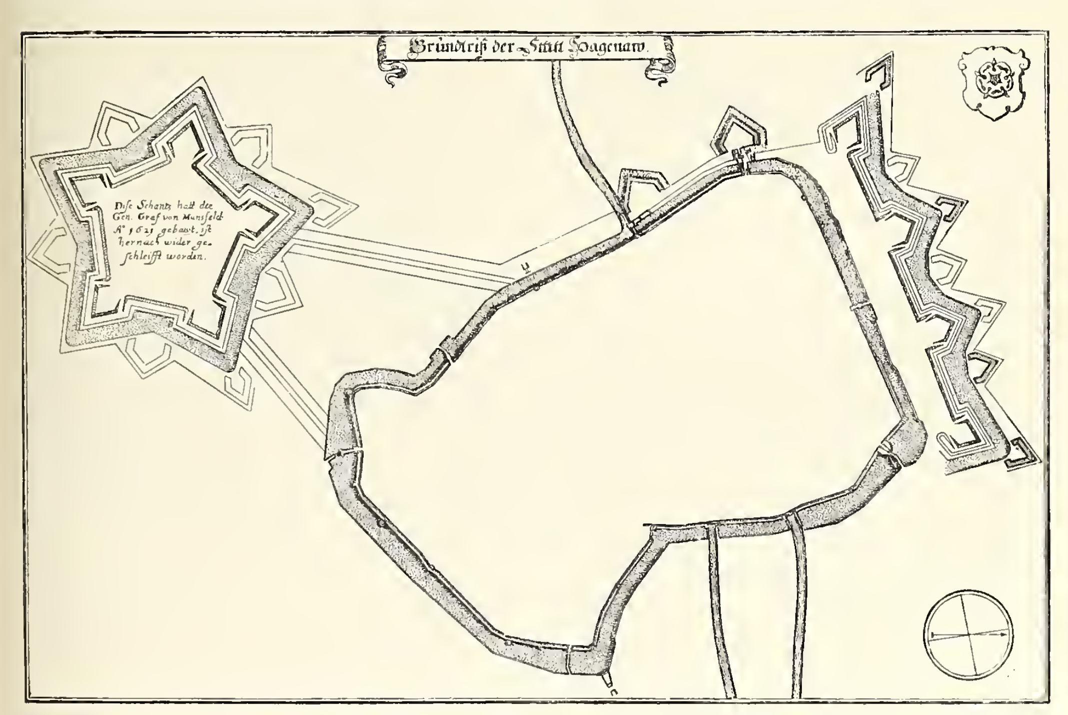
[1] „Anno 1215, Waltherus, episcopus Basiliensis, deponitur ab honore.“ Annales Colm. p. 6. — „Anno MCCXV Walterus, Basiliensis electus, diffamatus est quod non canonice intraverit. Unde coram Innocentio papa tractus est in causam et ibidem depositus.“ Ann. Arg., III. 108. = [2] „VIII Kal. octob. Waltherus de Rœtenlein obiit.“ Liber vitæ cathed. = [3] Schœpflin, Als. dipl., t. I. p. 331. = [4] Les annales de Strasbourg s'étendent de 631 à 1238. „Cui (Walthero) Henricus successit.“ III. 108. = [5] Sudan, Basilea sacra, p. 220. = [6] De l'original, aux archives de Berne. Communication de M. M. de Sturler. = [7] Regnier, Chronique d'Einsiedeln, p. 83. = [8] Bucelini, Germania sacra, t. I. p. 42. = [9] Sudan, Basilea sacra, p. 221. = [10] Voir Moreri, Dictionnaire historique, article Brienne.

L'auteur de la *Basilea sacra* affirme, avec aussi peu de raison, que l'évêque Henri de Thoune assista en 1215 au concile de Latran. A cette époque, Walther de Rötheln était encore l'évêque nommé de Bâle et ce ne fut qu'après sa destitution portée par le concile de Latran que Louis de Thoune fut élu évêque de Bâle; il ne put donc en cette qualité, figurer parmi les Pères de ce concile. [1] Le premier acte où figure le successeur de Walther de Rötheln est du 13 mars 1217. Le pape Honorius III autorise un compromis conclu par l'évêque de Bâle au sujet des aliénations faites par Walther, élu de Bâle, son prédécesseur; — predecessor tuus. [2] La même année (1217), Henri de Thoune atteste une fondation dans l'église de Saint-Léonard à Bâle. [3] Peu après, le 12 septembre 1218, l'empereur Frédéric lui délivre à Ulm où il a porté ses hommages et ses prières, un diplôme de confirmation où il appelle l'évêque de Bâle Henri, *son prince bien aimé, — Dilecto Principi suo.* Le monarque reconnaissant sa fidélité et son devouement à l'empereur et à l'empire, veut pourvoir à l'honneur et au repos de l'évêque et de son église; c'est pourquoi il confirme au prélat tous les droits et les prérogatives dont ses prédécesseurs ont joui, surtout à Bâle et à Brisach, sous son illustre père Henri, d'heureuse mémoire, empereur des Romains et roi de Sicile. [4] En même temps, par une charte spéciale, Frédéric II donne à l'évêque de Bâle, le droit de percevoir, à l'exclusion de tout autre, le péage nouvellement établi dans sa ville épiscopale, sous le nom d'Umgelt. [5] Henri de Thoune a porté plainte à l'empereur et aux princes de sa cour, contre les Bâlois qui ont établi un conseil sans le consentement de leur évêque. L'affaire a été soumise à l'examen des conseillers de l'empire qui chargent l'archevêque de Trèves de faire rapport au souverain: le vénérable rapporteur conclut qu'on ne peut et qu'on ne doit pas donner ou établir un conseil dans la cité du prince de Bâle, sans le consentement et la volonté de l'évêque et de ses successeurs dans cette principauté. On consulta par ordre tous ceux qui étaient présents à l'audience impériale, princes, nobles, barons; tous confirmèrent le rapport de l'évêque de Trèves. Puis l'empereur, de son autorité suprême, révoqua, déposa et annula entièrement le conseil de Bâle, déclarant nul tout privilége que les Bâlois pourraient tenir à ce sujet de l'empire et leur défendant d'en user. Comme gage de son affection et de ses bonnes grâces envers l'évêque de Bâle, l'empereur formula la défense expresse aux Bâlois d'établir un conseil ou une autre institution analogue sans l'assentiment et la volonté de leur évêque. Le diplôme impérial, délivré à Henri de Thoune, fut scellé du sceau d'or de l'empire, portant d'un côté le roi assis sur un trône tenant le sceptre de la main droite, de la gauche le globe surmonté d'une croix, avec cette légende: *Fridericus Dei gratia Romanorum Rex semper Augustus et Rex Siciliæ.* Le revers présentait l'image d'une basilique au milieu d'une ville. A l'entrée de cette basilique on lisait: *Aurea Roma.* A l'exergue: *Roma, caput mundi, regit orbis rena rotundi.* [6] Parmi les témoins signalés dans cette charte importante, on remarque les évêques de Passau et de Lausanne, les abbés de Saint-Gall et de Murbach, le grand-prévôt de Constance, protonotaire de la cour impériale, les ducs de Lorraine et de Bavière, les comtes de Kibourg, de Neuchâtel, le marquis de Bade, etc. L'évêque

[1] Sudan, Bas. sac., p. 221. = [2] Schœpflin, hist. Zaring. Bad., t. V. p. 145. = [3] Cartul. de S.-Léonard, fol. 7 b. = [4] Codex dipl. eccl. Bas., p. 50. = [5] Trouillat, t. I. p. 474. = [6] Codex dipl. eccl. Bas., p. 29.

de Spire remplissait les fonctions de chancelier au nom de l'archevêque de Mayence, archichancelier de toute l'Allemagne (13 septembre 1218).

L'évêque de Bâle reconnut la faveur impériale par un dévouement absolu à la personne de l'empereur. Nous le trouvons le 14 février 1219 à Haguenau où se tient la cour: il assiste comme témoin à la confirmation donnée par Frédéric II aux priviléges de Molsheim.[1] Quelques mois après, Henri de Thoune est de nouveau auprès de l'empereur dans cette même ville de Haguenau où se trouve la résidence impériale et le 11 septembre, il figure parmi les témoins inscrits dans la charte octroyée par Frédéric II en faveur de Strasbourg.[2] L'année suivante, il reparaît à la cour au commencement de février et obtient de l'empereur sa protection pour le couvent d'Interlaken qui touche à son diocèse (10 février 1220).[3]



Plan de la ville de Haguenau au XVIIe siècle.

Les princes ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Magdebourg, les évêques de Bamberg, de Ratisbonne, de Liége, d'Eichstädt, de Munster, de Worms, de Metz et de Spire, etc., et aussi l'évêque de Bâle entourent l'empereur et sur sa demande, élisent son fils Henri, roi des Romains.[4] En reconnaissance de cette élection qui comblait ses vœux, Frédéric II porta une ordonnance solennelle par laquelle il déclara qu'il ne revendiquerait rien de la succession d'un prince ecclésiastique mort sans tester ou après avoir fait un testament, qu'il conserverait aux églises leurs monnaies et leurs péages, et maintiendrait de tout son pouvoir les droits et priviléges des princes évêques de l'empire (avril 1220).[5] L'empereur ne songea pas à exempter les évêques du

[1] Schœpflin, Als. dipl., t. I, p. 337. = [2] Ibid., p. 339. = [3] „IV Idus februarii Haguenau." Feuille hebdomadaire de Soleure, 1828, p. 314. = [4] *L'art de vérifier les dates,* p. 446. Henri, roi des Romains, élu en 1220, fut couronné en 1222. Il mourut en révolte contre son père, en février 1242. = [5] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 306.

tribut que le concile de Latran avait imposé à tous les dignitaires ecclésiastiques pour le secours de la Terre Sainte. Une reconnaissance du légat du saint siége, l'évêque de Porto, conservée dans les anciennes archives de l'évêché de Bâle, constate qu'en cette même année 1220, l'évêque de Bâle paya entre ses mains les quarante marcs d'argent qu'il devait pour sa part d'impôt, suivant les statuts du concile général, en faveur des saints lieux.[1]

Henri de Thoune avait dû recourir aux emprunts pour faire face aux exigences de sa haute position. Aussi le voyons-nous en 1223 (2 décembre) engageant pour trente marcs d'argent au chapitre de la cathédrale les droits de péage perçus sur les bêtes de somme et les voitures qui passaient par Bâle, venant de Lombardie ou de France. Les chanoines devaient percevoir les revenus de ce péage depuis l'Ascension de 1224 jusqu'à payement entier des trente marcs et de l'intérêt prélevé par les juifs sur le trésor de l'Église.[2]

Le chapitre avait vu ses revenus s'accroître successivement par d'importantes donations. Molestés dans la possession de leurs bénéfices, par des nobles qui s'érigeaient en avoués ou défenseurs des biens qu'ils s'appropriaient, les chanoines de Bâle avaient porté leurs plaintes aux pieds de l'empereur, qui avait soumis l'affaire à l'examen de sa cour. Les droits des appelants furent prouvés et justice leur fut rendue par sentence impériale (1190).[3] En outre, quelques années après cette mesure si avantageuse au chapitre, le pape Célestin III avait confirmé ses possessions, par une bulle du 1er février 1195.[4] Plus tard, en 1225 (4 septembre) le duc de Méranie, Othon, sur la prière de l'évêque de Strasbourg et de l'abbé de Murbach, avait donné à la Sainte Mère de Dieu et à l'Église de Bâle la moitié des enfants de Pierre Reich qui avait été investi d'un bénéfice de camérier de l'évêque de Bâle. Les enfants de Pierre Reich ou le Riche, comme l'appelle le duc Othon, appartenaient à ce seigneur qui, voulant les favoriser, consentit à en céder la moitié au chapitre de Bâle; ils avaient un oncle, Wilhelm le Riche qui était alors chanoine et camérier de la cathédrale.[5]

La même année, le chevalier Ulrich de Zurich donna aussi à l'Église de Bâle les gens qu'il possédait alors dans cette ville. C'était la femme de Henri Faber de Liestal, nommé Adélaide, Guta, sa fille, Ulric, son frère, et Gisèle, sa sœur, et ses deux fils. Cette donation faite en l'honneur de la très sainte Vierge Marie, à la sacro-sainte Église de Bâle, fut remise entre les mains du ministériel du chapitre qui dut conduire à la cathédrale et présenter à la très glorieuse Vierge les gens qui devenaient sa propriété (2 mars, 1225).[6] Henri de Thoune accepta cette donation, qui assurait à son église la possession à perpétuité de cette famille (1226).[7]

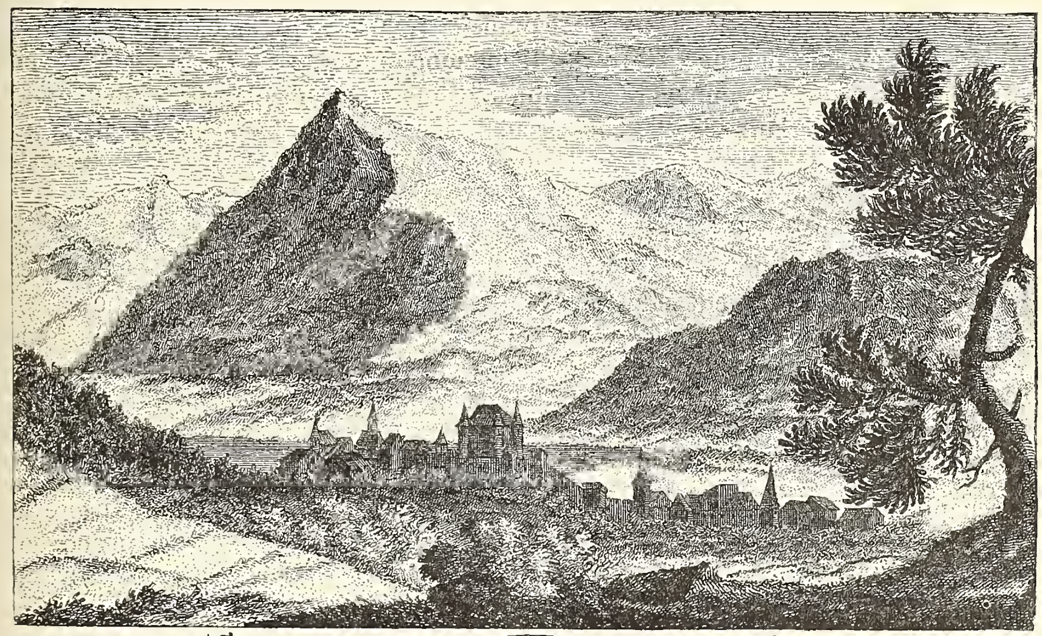
L'intervention bienveillante et officieuse de l'évêque de Bâle se signalait à cette époque en faveur des maisons religieuses de son diocèse. Nous le trouvons déjà en 1221 maintenant par un jugement arbitral les droits du couvent de Saint-Alban, à Bâle et fixant les limites de la juridiction de l'avoué de ce monastère.[8]

En 1222, Henri de Thoune exempte la chapelle de S. Maurice à Sigolsheim de la juridiction de l'évêque de Bâle. Cette chapelle avait été consacrée par le

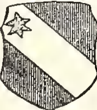
---

[1] Trouillat, t. III. p. 609. = [2] Ochs, Geschichte der Stadt und Landschaft Basel, I. p. 297. = [3] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 38b et 94. = [4] Ibid. fol. 44b. = [5] Livre des fiefs nobles, fol. 65b. = [6] „In honore sanctissime virginis Marie, sacrosancte ecclesie Basiliensi . . . ipse predictos homines gloriosissime Virgini deferret . , . " Codex dipl. eccl. Basil., fol. 38. = [7] Trouillat, t. I. p. 508. = [8] Cartulaire de Saint-Alban, fol. 30.

bienheureux Léon IX pape: c'était un fait notoire, connu de l'évêque et de toute la contrée. Cette consécration exemptait le sanctuaire de la juridiction de l'ordinaire. C'est pourquoi ni l'abbé de Saint-Maurice ni le moine qu'il chargeait de desservir cette chapelle ne pouvaient être contraints de paraître au synode de l'Église de Bâle: du reste on n'y faisait ni baptême ni enterrement. En vertu d'une donation faite par le même acte, du consentement de son chapitre, Henri de Thoune assura la possession de cette chapelle à l'abbé d'Ebermunster (près de Schlestadt) et à ses successeurs.[1] Ce monastère possédait depuis un temps immémorial les dîmes de Saint-Maurice de Sigolsheim. L'évêque de Strasbourg, Henri de Veringen, s'en empara. L'affaire fut portée en 1222 au synode bâlois. Les religieux d'Ebermunster prouvèrent, pièces en mains, leur droit séculaire;



Thun, Schloß, Stadt, im Canton Bern, gegen Mittag.



Thoun, Château, Ville, dans le Canton de Berne du coté de Midy.

l'évêque de Strasbourg vint lui-même à Bâle soutenir ses prétentions. Les parties ouïes, Henri de Thoune, au nom du synode, confirma et reconnut les droits d'Ebermunster sur les dîmes de Sigolsheim.[2]

Un autre monastère, Bürgeln, dans le voisinage du Petit-Bâle, éprouva également la bienveillance de l'évêque de Bâle. On avait construit un pont sur le Rhin; le couvent de Bürgeln avait contribué à ce travail par une somme d'argent qu'il avait volontairement versée entre les mains du conseil de la ville et de l'évêque. En reconnaissance, Henri de Thoune, de l'avis et du consentement du chapitre, des officiers et de tout le peuple de Bâle, accorda à perpétuité en 1225 le passage gratuit sur ce pont aux religieux de Bürgeln. L'acte qui leur assure ce droit fut scellé des sceaux de l'évêque, du chapitre cathédral et de la ville de Bâle.[3]

[1] Schœpfl., Als. dipl., t. I. p. 349. = [2] Trouill., t. I. p. 487. = [3] Gerbert, Cod. dipl. hist. Silv. Nigr., p. 129.

Henri de Thoune n'avait pas oublié, sur le trône épiscopal le pays qui l'avait vu naître et où il avait le château de ses aïeux. Il possédait par droit d'héritage le patronage de l'église de Sigriswyl au-dessus du lac de Thoune, avec la moitié des dîmes qui en dépendaient. Par un acte solennel, en présence du comte de Bucheck, landgrave de ce pays, il fit don de ce patronage et de ces dîmes à l'église d'Interlaken. Dans la charte épiscopale du 3 avril 1226, l'évêque de Bâle rappelle qu'il est de Thoune; — Henricus dictus de Tuno, — que le bien fait durant la vie persévère, que les mains des pauvres du Christ en ont le dépôt, et que par ses aumônes l'homme thésaurise au ciel. Il fait cette donation à l'église d'Interlaken pour le remède de son âme et de ses parents. [1]

A Bâle, Henri de Thoune régularisa le service paroissial des églises de Saint-Léonard et de Saint-Pierre. Jusque-là les limites des deux paroisses n'avaient pas été fixées et il y avait confusion et parfois conflit entre les deux églises. L'évêque par un acte du 18 septembre 1230, assigna à chacune son territoire. Si quelque ministériel ou quelque membre de sa famille, demeurant sur la paroisse de Saint-Pierre, choisissait sa sépulture à Saint-Léonard, le curé de Saint-Pierre ou son vicaire devait administrer le mourant, puis faire le service funèbre à Saint-Pierre, et conduire le défunt à Saint-Léonard. Il avait droit à toutes les offrandes faites dans les deux églises. Si l'offrande était faite à l'église de Saint-Léonard et non à celle de Saint-Pierre, elle devait être partagée entre les deux églises. Mais si elle était donnée à Saint-Pierre, à l'exclusion de Saint-Léonard, l'église de Saint-Pierre y avait seule droit, à cause de son privilége de mère-église. L'ordonnance épiscopale observe que ces deux paroisses ne s'étendaient pas au-delà de la rivière de la Bersich qui formait une limite naturelle. Le pape Grégoire IX ratifia la délimitation faite par Henri de Thoune (6 mai et 18 juillet 1231). [2] L'église Saint-Pierre de Bâle avait alors pour curé le doyen du chapitre cathédral, Conrad; le patronage de cette église appartenait au prévôt de la cathédrale. Les revenus de Saint-Pierre étaient considérables à cette époque: aussi l'évêque de Bâle les trouva-t-il suffisants pour l'entretien d'un chapitre. Par un acte de sa suprême autorité du 15 août 1233, avec l'avis et le consentement des chanoines de sa cathédrale, du curé et du prévôt collateur, il convertit en collégiale l'église de Saint-Pierre de Bâle sise au-dessous des murs de la ville, et y institua un chapitre à l'honneur, à la louange et à la gloire du Dieu Tout-Puissant, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de tous les Saints. La sollicitude pastorale de l'évêque de Bâle s'étendit à l'organisation complète de la nouvelle collégiale; il fixa les attributions des dignitaires du chapitre, les revenus des chanoines. Le custode devait être à la nomination du prévôt de la cathédrale et recevoir de l'évêque charge d'âmes: il avait droit au tiers de tous les revenus et offrandes de l'église. Le reste revenait aux chanoines qui avaient encore droit à douze deniers que le custode leur devait pour leur réfection aux fêtes de S. Pierre, de S. Paul, le jour de la Dédicace, à Noël, à l'Épiphanie et à Pâques. Le custode devait encore fournir deux cierges pour vêpres, et, pour la messe, ce qui était convenable, comme aussi la lumière nécessaire aux lecteurs et aux chantres à matines. Les offrandes en cire, encens et myrrhe appartenaient au custode. Tout le chapitre de Saint-Pierre, avec son prévôt, devaient se rendre à la cathédrale et y

[1] Trouillat, t. II. p. 41. = [2] Cartulaire de Saint-Léonard à Bâle, fol. 26 et 111.

assister à la grand'messe aux jours de l'Assomption, de la Nativité, de la Purification et de l'Annonciation de la Ste Vierge, à Noël, le dimanche des Rameaux, à Pâques, à la Pentecôte et à la Dédicace; la procession de S. Pierre se rendait également à la cathédrale, aux Rogations et le jour de S. Marc. Le chanoine scolastique pouvait avoir vingt écoliers au service de S. Pierre et dix pauvres. La maison du chapitre devait être commune à tous les chanoines. Chaque année, ils nommaient un cellérier pour recueillir les redevances du chapitre. Au chœur, le prévôt avait la première place d'un côté, le custode de l'autre; aux processions, ils marchaient de pair. Telle fut la constitution du chapitre de Saint-Pierre, due au zèle épiscopal d'Henri de Thoune, qui termine ainsi sa charte d'érection. „Afin que cette nouvelle plantation qui, avec l'aide de Dieu, source de tout bien, croîtra de vertu en vertu, prenne accroissement de jour en jour et reçoive un fondement inébranlable, nous la confirmons par notre sceau et celui de notre chapitre, menaçant du jugement terrible de Dieu, quiconque oserait y porter atteinte. Anathème à celui qui aurait l'audace de le faire; il encourra l'indignation de Dieu tout puissant, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints.“ [1] Grégoire IX par une bulle datée de Viterbe, du 7 avril 1237, confirma l'érection de la collégiale de Saint-Pierre. [2]

Une transformation pareille s'opéra à la même époque à Colmar, par les soins de notre évêque, dont le zèle pour la gloire de Dieu se montre infatigable. L'église de Saint-Martin était alors desservie par un seul prêtre nommé par l'abbé de Munster qui en était collateur. Avec le consentement de cet abbé et de son couvent, l'évêque de Bâle, trouvant les revenus de Saint-Martin suffisants, y établit un chapitre de chanoines, ayant à sa tête un prévôt nommé par eux, investi de cette dignité par l'abbé de Munster, qui avait seul le droit de nommer le doyen-curé. Le pape Grégoire IX confirma également la constitution du chapitre de Saint-Martin de Colmar (9 juin 1234). [3]

C'est encore au zèle de l'évêque Henri de Thoune que la ville de Bâle dut son couvent de dominicains. Le glorieux patriarche était mort en 1221, laissant toute l'Église embaumée de ses vertus et de ses travaux apostoliques. L'évêque de Bâle voulut procurer à son diocèse et en particulier à sa ville épiscopale, le bienfait d'un monastère de frères-prêcheurs. Il leur fit bâtir un vaste couvent dans le faubourg de Sainte-Croix, et les y installa en 1233, en leur octroyant de nombreux priviléges. Le premier prieur du nouveau monastère qui présida à la fondation et à l'installation des religieux de S. Dominique, fut le frère Henri de Westhofen qui mourut en 1252, en odeur de sainteté. Des miracles accomplis à son tombeau le firent placer parmi les saints de l'ordre. L'église des dominicains de Bâle avec ses cinq autels fut terminée en 1254 et consacrée la même année par Albert le Grand lui-même qui était provincial de l'ordre pour l'Allemagne: le frère Henri de Marbach était alors le deuxième prieur du monastère. [4]

Henri de Thoune eut la joie de voir les progrès qui signalèrent les premières années de l'établissement des dominicains à Bâle. A la même époque (1234) les franciscains firent aussi dans cette ville privilégiée une fondation importante. Leur couvent et leur église étaient parmi les édifices les plus remarqués de la cité; ils

---

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 34 b. = [2] Ch. Urstisii codex dipl. Brucknerianus, fol. 27. = [3] Trouillat, t. I. p. 538 et 545. = [4] Basilea sacra, p. 222. — Wurstisen, Basler-Chronik, p. 118. — Epitome, p. 182.

s'étendaient derrière ses murailles, du côté du couchant.[1] Les cisterciens d'Hauterive eurent aussi leur part des sympathies de l'évêque Henri de Thoune. Par un acte de 1233, l'illustre prélat exempta les religieux de ce monastère de tout impôt pour les objets qu'ils achèteraient ou vendraient dans sa ville de Bienne.[2]

Bertholde, seigneur de Neuchâtel, tenait alors en fief de l'évêque de Bâle l'avocatie de Bienne et des environs, depuis Gleresse jusqu'à Boujean. En 1234, il engagea ce droit d'avoué à Henri de Thoune pour cinquante-deux marcs d'argent que ce dernier avait payés pour lui à ses créanciers.[3]

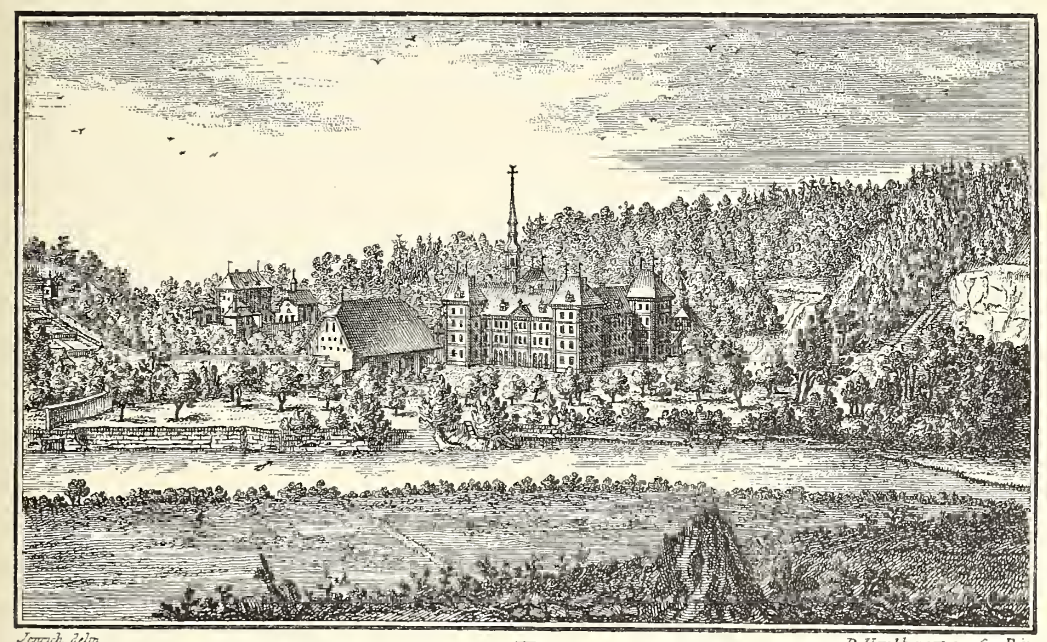
Lucelle, comme Hauterive, implora avec succès la bienveillance de l'évêque de Bâle. L'abbaye, comblée à différentes reprises des marques de la générosité des comtes de Ferrette, comptait à cette époque parmi ses persécuteurs les plus acharnés, Louis l'Irascible, de cette illustre maison. Les moines de Lucelle le menacèrent d'en appeler au roi des Romains. Le comte, redoutant le châtiment qu'il méritait, s'engagea, grâce l'intervention d'Henri de Thoune, à s'abstenir durant cinq années consécutives de vexer l'abbaye de Lucelle, de quelque manière que ce fût. Si ses gens causaient du préjudice au monastère, il devait le réparer dans le délai de trois semaines, sous peine d'être excommunié par l'évêque et ses domaines mis en interdit, sans autre avertissement et sans recours contre cette sentence. De son côté, l'abbé de Lucelle et ses moines ne devaient se permettre aucune provocation contre le comte à moins qu'il ne violât lui-même ses promesses, et dans ce cas même, ils devaient suspendre toute querelle avec lui. Cet acte fut scellé par l'évêque de Bâle et par le comte Louis de Ferrette.[4]

Tout paraissait pacifié et nous trouvons, la même année, le comte Ulrich, frère de l'Irascible, faisant don à l'abbaye d'un revenu de seize gerbes de blé et de deux moutons.[5] Mais l'intervention et les menaces de l'évêque de Bâle couvrant de sa protection la vieille abbaye, excitèrent au plus haut degré les ressentiments des nobles de Ferrette. Henri de Thoune se sentit menacé par ces puissants seigneurs et réclama la protection de l'évêque de Strasbourg, Bertholde de Teck, qui s'engagea à le protéger dans ses droits et dans ses biens durant deux ans (5 octobre 1231).[6]

A quelque temps de là, l'évêque de Bâle passait avec une suite nombreuse de dignitaires ecclésiastiques et séculiers, près du couvent et du château d'Altkirch. Tout à coup une troupe armée, conduite par le comte Frédéric de Ferrette se jette sur le prélat, s'empare de sa personne et de son escorte et l'enferme dans une étroite prison, sans égard pour son caractère sacré. Le peuple d'Altkirch au lieu de défendre et de sauver son évêque, prête main forte au comte et avec lui, se saisit des bagages du prélat et de son escorte. L'emprisonnement de l'évêque de Bâle par un comte chrétien, eut un immense retentissement. Frédéric II dut céder bientôt aux menaces et aux représentations qui lui vinrent de toutes parts. Il est probable que le pape et l'empereur, avertis de cet horrible attentat, ordonnèrent la mise en liberté du vénérable prisonnier. Ce qui est certain, c'est que le 31 décembre de cette même année, l'évêque de Bâle avait recouvré la liberté et que le comte de Ferrette acceptait humblement la peine que méritait sa conduite. Par un traité conclu le dernier jour de 1231, il jura avec trois chevaliers qui lui avaient été

[1] Urstisius, Epit. hist. Basil., p. 137. = [2] Solothurner Wochenblatt, 1828, p. 325. = [3] Livre des fiefs nobles, fol. 45a. = [4] Cartulaire de Lucelle, p. 62. = [5] Trouillat, t. I. p. 519. = [6] Trouillat, t. I. p. 521.

adjoints, de restituer tout ce qui avait été enlevé au seigneur évêque ou d'en payer la valeur; en outre il se soumit à l'humiliation du *harneschar*. Ce fut à quelques jours de là que le fier comte, ses fils et ses ministériels subirent le châtiment imposé à leur crime. Réunis à la porte de Saint-Paul de Bâle, ils s'avancèrent lentement, en suivant la grand'rue de la ville jusqu'à la cathédrale. Le comte, suivant la justice du temps, portait sur ses épaules un chien; les seigneurs qui l'accompagnaient, étaient chargés d'une selle de cheval; les roturiers, hommes et femmes d'Altkirch, avaient déposé à la porte de la ville leurs habits ordinaires pour prendre l'habit de laine des pénitents: ils portaient sur leurs épaules un soc de charrue. Arrivés devant les grandes portes de la cathédrale, nobles et peuple se prosternèrent jusqu'à terre. Leur prière faite, ils allèrent dans le même ordre



Jenrich. delin — D. Herrliberger. exc. Cum Priv.

ALTENREYF.
Ein Gotts-Haus Cistercienser Ordens in dem Canton Freyburg. gegen Morgen anzusehen.

HAUTERIVE.
Abbaye de l'ordre de Cisteaux situeé dans le Canton de Fribourg du Côté d'orient.

trouver l'évêque de Bâle devant lequel à trois reprises, ils tombèrent à genoux demandant grâce et pitié pour leur crime. Henri de Thoune leur permit de se relever; ensuite le comte dégagea l'évêque des serments qu'il lui avait fait faire durant sa captivité. Il lui promit en même temps de lui rendre les otages qu'il avait exigés de lui, de lui remettre les actes qu'il lui avait extorqués dans sa prison, et de donner à l'Église de Bâle les courtines de Wolschwyler et de Dürlisdorf. Après ces promesses et ces serments solennels, l'évêque remit au comte la supplique épiscopale adressée au pape pour faire relever les coupables de l'excommunication encourue pour leur crime. Quant au peuple d'Altkirch, les hommes durent subir la tonsure des pénitents et une amende imposée par le prévôt et le doyen du chapitre. Par grâce spéciale, l'évêque exempta de cette démarche humiliante, la comtesse de Ferrette et les dames de sa suite.[1]

[1] Codex dipl. eccl. Basil., p. 63. — Livre des fiefs nobles, fol. 3 b.

Ce ne fut qu'un an après cette scène si étrange (25 janvier 1233) que le comte de Ferrette, Ulrich, avoué et tuteur de sa mère Hedwige et de son frère Bertholde, chanoine de Bâle, assura à l'Église de Bâle, par un acte dressé par devant le landgrave d'Alsace, Albert, comte de Habsbourg, la possession des courtines de Dirlinsdorff et de Wolschwyler.[1] A cette époque, le comte Frédéric, l'auteur principal de l'outrage fait à l'évêque de Bâle, était mort, assassiné par son fils Louis l'Irascible.[2] On conçoit qu'en face de tels ennemis, l'évêque de Bâle ait dû chercher l'appui de la puissance impériale. Aussi le trouvons-nous très assidu à la cour du roi des Romains, Henri, qui lui-même cherchait par ses actes de générosité, à s'assurer des partisans de valeur parmi les princes et les seigneurs de l'empire. Déjà en 1223, un an après son couronnement, comme roi des Romains, l'évêque de Bâle était allé à Berne saluer le fils de l'empereur, il s'y rencontra avec l'archevêque de Besançon, l'évêque de Lausanne et l'abbé de Murbach.[3] Le 28 décembre de cette année, il assista à une sentence du roi Henri qui interdit aux citoyens de Besançon de faire des constitutions, nouveautés et conventions, sans le consentement de l'archevêque.[4]

En 1226, l'empereur est excommunié, comme parjure à ses promesses. Son fils, le roi des Romains, profite de son absence, pour réunir à Wurtzbourg les grands de l'empire. Les évêques de Bâle et de Strasbourg sont du nombre de ses partisans et figurent comme témoins dans le diplôme délivré par le roi en faveur de l'archevêque de Mayence.[5] Les Bâlois eurent aussi part aux faveurs de ce souverain qui voulait reconnaître les services qu'ils ne cessaient de rendre à l'empire. Le 12 novembre 1227, il leur délivra une charte revêtue de son sceau, qui les autorisait à acquérir désormais et à posséder des fiefs et qui déclarait le témoignage de trois citoyens de la ville suffisant pour mettre fin à toute contestation en matière féodale.[6]

A cette époque, Henri de Thoune avait de fréquentes contestations avec l'avoué de Bâle qui s'arrogeait des droits que l'évêque lui contestait. Le prélat crut mettre fin à ces querelles sans cesse renaissantes, en réglant par un acte solennel, les droits et les charges de l'avoué de Bâle. Quand l'évêque imposait une taxe dans sa ville épiscopale, il en avait les deux tiers, l'autre revenait à l'avoué, à moins que cet impôt ne fût levé pour une expédition impériale ou pour un voyage à la curie. Si l'empereur venait à Bâle, l'évêque avait seul droit à tout subside que les bourgeois lui accorderaient pour la réception du souverain. Si l'évêque et l'avoué siégent ensemble en justice, l'avoué jugera le vol et le délit et recevra de sa main le prix convenu pour tout arrangement, dont un tiers lui appartiendra, le reste à l'évêque. En l'absence de l'avoué, l'évêque sera seul juge et réservera la part de l'avoué. L'évêque de Bâle retient pour lui le service de cinq soldats et le territoire au-dessus de la porte. L'avoué lui doit trois cents marcs et cent livres au conseil, etc.[7] (Vers 1227.) Tandis qu'il réglait les prétentions de l'avoué de Bâle, Henri de Thoune fut nommé avoué de Beromunster pour certains biens que Rodolphe de Habsbourg avait donnés à cette église. Le comte donateur posa cette condition que ces biens seraient exclusivement à l'usage du prévôt de

[1] Codex dipl. eccl. Basil., p. 7. = [2] Annales des dominicains de Colmar, p. 12. = [3] Schœpflin, Als. dipl., I. 353. = [4] Dissertation de l'académie de Besançon, vol. de 1760. = [5] Guden. Codex dipl. Mogunt., t. I, p. 494. = [6] Trouillat, t. I, p. 510. = [7] Ochs, Geschichte der Stadt und Landschaft Basel, t. I. N° 290.

Berominster.[1] (Brugg 15 août 1227.) L'évêque de Bâle reçut encore d'autres faveurs qui attestent le crédit dont il jouissait auprès des puissances de son temps. Le marquis de Bade lui contestait la propriété des mines d'argent du Brisgau. Henri de Thoune alla trouver le roi des Romains Henri à Francfort où il tenait sa cour et prouva par des pièces authentiques la donation de ces mines faites à l'Église de Bâle par les empereurs et les rois d'Allemagne (Conrad II en 1028, Henri IV en 1073, Lothaire II en 1131, Conrad III en 1139). Le monarque, du consentement des grands de l'empire, reconnut et confirma la possession séculaire de l'Église de Bâle (1er février 1233).[2] Eginon, comte de Fribourg, reçut en fief ces mines et le droit de chasse du Brisgau de l'évêque Henri de Thoune. Le roi des Romains ratifia et confirma cette inféodation, en reconnaissant de nouveau les droits de l'Église de Bâle le 15 février 1234.[3] A quelques mois de là, le roi Henri délivra à l'évêque Henri de Thoune une charte de confirmation de tous les droits et priviléges de son siége. Le monarque est à Haguenau, où il se révolte contre l'empereur, son père. Il veut s'assurer des partisans et des amis puissants. Aussi dans le diplôme qu'il délivre à l'évêque de Bâle, il signale „les mérites de son cher prince le vénérable évêque de Bâle, l'honneur et le droit de son église qui est toujours restée inébranlable dans sa foi et dans sa fidélité au roi et à ses aïeux; il porte une affection très grande à l'évêque et à l'église de Bâle; en témoignage de ses sentiments, il confirme les droits et les priviléges dont ils ont joui jusqu'à présent, voulant qu'ils en demeurent paisibles possesseurs" (3 octobre 1234).[4]

Henri de Thoune avait aussi des droits en Ajoie et dans le Salsgau: ces droits lui étaient contestés par ses remuants ennemis, les comtes Ulrich et Louis de Ferrette. On en vint à une composition qui régla les points en litige (vers 1234). Les hommes de l'Église de Bâle, ou de Saint-Germain de Moutier, ou de Saint-Ursanne qui ont demeuré à Porrentruy, ne doivent aucun service à l'évêque de Bâle; s'ils sont en Ajoie, ils le doivent; dans le faubourg de Ferrette, ils doivent servir l'évêque et le comte. Une fois par an, quand l'évêque va voir l'archevêque de Besançon, les ministériels d'Ajoie lui doivent un repas à l'aller et au retour. A l'arrivée de l'empereur ou du roi à Bâle, l'évêque recevra pour son service, quatre écus appelés écus du roi. En Ajoie, dans le Salsgau, à Rœdersdorf, l'évêque doit placer des maires qui devront se faire accepter par les avoués et leur payer ce qu'ils payent à l'évêque. Ces maires ont seuls l'administration de la justice; s'il se trouve des hommes auxquels ils ne puissent faire justice, l'évêque ou le comte suivant l'appel les jugera, et s'il y a quelque profit en argent, il sera partagé entre les deux. Si l'évêque ou le comte vient en personne dans les pays désignés ci-dessus, le maire du lieu lui fournira, par les hommes de l'advocatie, le foin, la paille et les poules nécessaires; le reste, il le fera acheter, comme il conviendra. Tout impôt doit être annoncé et prélevé par le maire devant les envoyés de l'évêque ou du comte; la moitié doit en être versée d'abord à l'évêque, l'autre à l'avoué; s'il y a résistance, l'avoué doit contraindre. Les voleurs arrêtés doivent être d'abord livrés à l'évêque, puis au comte . . . Toutes ces dispositions furent réglées et arrêtées à Delémont, en présence de

---

[1] Hergott. geneal. dipl. Habsb., t. II. p. 233. = [2] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 49 b. = [3] Schœpflin. Hist. Zaring. Baden., V. 189. = [4] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 101.

l'abbé de Lucelle, du prévôt de Moutier-Grandval, Siginaud et de plusieurs nobles seigneurs.[1]

Le dernier acte qui nous soit connu de l'évêque Henri de Thoune, est un témoignage de son attachement à l'abbaye de Lucelle, qui avait cruellement souffert des seigneurs de Ferrette. Du consentement du défunt comte Frédéric et de Bourcard d'Asuel, il donna au monastère le chemin qui conduisait de Charmoille à Lucelle. C'était en 1237; l'évêque de Bâle fit dresser l'acte au prieuré de Miserez où il avait reçu l'hospitalité.[2]

Quelques mois après, Henri de Thoune était mort; c'était le 17 février 1238.[3] On l'ensevelit dans la crypte postérieure. Son anniversaire inscrit au *liber vitæ* de la cathédrale, „portait cinq sols aux chanoines, quatre sols aux prêtres présents aux vigiles, fournis par une maison sise dans le village de S. Udalric, appelé maintenant Marpach, que possèdent les héritiers d'Hans Seyler apothicaire. Six sols étaient en outre prélevés sur les biens de Dürnen; trois sols revenaient aux chanoines et trois sols aux prêtres présents aux vigiles et à la messe.“[4]

Henri de Thoune avait tenu le siége de Bâle vingt-trois ans. Il fut un des grands et pieux évêques de cette antique Église. Il blasonnait son écu: de gueules à la bande d'argent chargée d'une étoile de sable.

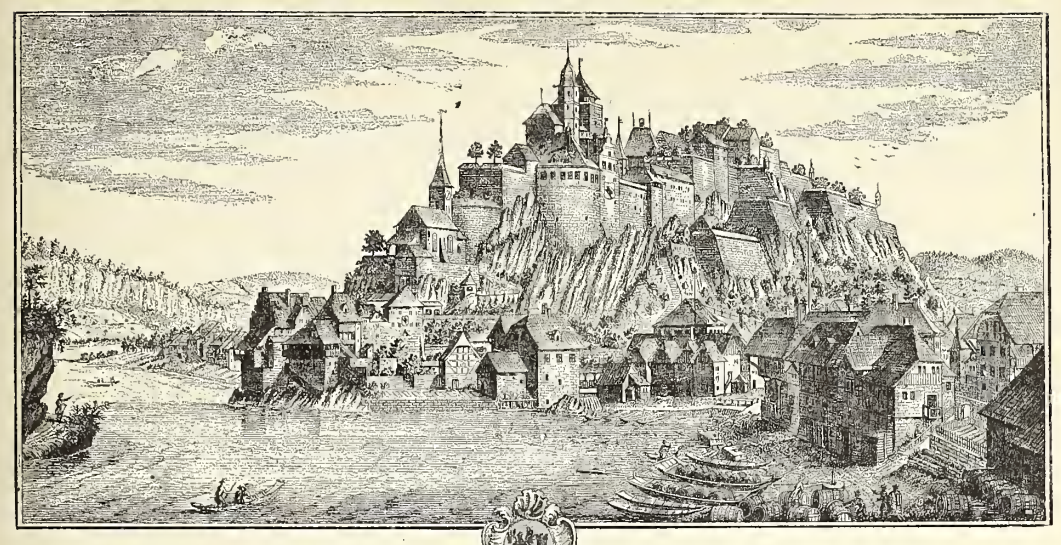
---

[1] Trouillat, t. I. p. 535. = [2] Ibid., t. I. p. 547. = [3] „Anno 1238. Heinricus de Thun, episcopus Basiliensis, obiit.“ Annal. dom. Colm., p. 13. — Annal. Arg. Böhmer, III, 112. „Anno MCCXXXVIII mortuus est Heinricus, Basiliensis episcopus.“ = [4] „XIII Kal. martii Henricus de Thuno episcopus obiit, qui situs est in crypta posteriori.“ Lib. vitæ cath. Bas. — Voici l'épitaphe de l'évêque Henri de Thoune à la cathédrale de Bâle:

Anno MCCXXXVIII
Obiit
Reverendus
In Christo Pater
Heinricus de Thun
Episcopus Basiliensis.
Ejus anima requiescat in pace.



Sceau de Frédéric, roi des Romains.



Arbourg, ville et forteresse, dans le canton de Berne,

en 1750.

CHAPITRE XV

Lutold d'Arbourg, évêque de Bâle 1234—1249. — L'évêque de Bâle, avoué de Bienne. — Arlesheim, Asuel, Birseck à l'église de Bâle, 1245. — Lutold d'Arbourg au concile général de Lyon, 1255. — Priviléges accordés à l'évêque de Bâle par Innocent IV. — Les corps de métiers à Bâle en 1248. — Mort de Lutold d'Arbourg, 1249. Bertholde de Ferrette, évêque de Bâle 1249—1262. Nouvelles prébendes de la cathédrale de Bâle, 1250. — Réforme du couvent de Michelbach, 1253. — Reliques de Ste Ursule et de ses compagnes à la cathédrale de Bâle, 1254. — Confédération des villes et seigneurs des bords du Rhin, 1254—1264. — Brisach à l'évêque de Bâle, 1254. — Le comte Rodolphe de Habsbourg incendie le couvent des Madelonettes près Bâle. — Réparation du comte, sa réconciliation avec l'évêque de Bâle, 1254. — Incendie à Bâle et à la cathédrale, 1258. — Les partis du *perroquet* et de *l'étoile blanche* à Bâle. — Corporations ouvrières à Bâle, 1256—1260. — L'hôpital de Colmar, 1256. — Henri de Neuchâtel, coadjuteur de Bertholde de Ferrette. — Mort de l'évêque de Bâle, 1262.



Initiale du XIII. siècle, 2. moitié.

Après Henri de Thoune, le siége de Bâle fut occupé par un baron de la maison d'Arbourg, en Argovie. Il s'appelait Lutold. Confondant les deux évêques de ce nom qui se sont succédé à quelques années d'intervalle, plusieurs historiens de l'évêché de Bâle leur ont donné le même nom de famille, et le nécrologe du chapitre de Zurich appelle l'évêque de Bâle, mort en 1249, *Lutold de Rötheln.*[1] Tout doute sur la famille du successeur de Henri de Thoune doit disparaître devant un acte authentique de l'évêque Lutold qui, vers 1240 nomme son frère, le Seigneur Cuno d'Arbourg, — fratris nostri domini Cunonis de Arburg.[2] En outre, le *liber vitæ* de la cathédrale de Bâle, qui était en mesure d'être bien renseigné, mentionne la mort de Lutold d'Arbourg, —

---

[1] Anno D. MCCXLVIIII. XVI Kal. feb. obiit Lutoldus de Rœtenlein, episcopus Basiliensis et canonicus hujus ecclesiæ." Trouillat, t. II. p. 53. = [2] Codex diplom. Eccl. Basil., fol. 96.

Lutoldus de Arburg. [1] Les barons d'Arbourg, issus des seigneurs de Spitzenberg, s'éteignirent en 1452, avec le prévôt de Strasbourg, Thuringus. [2] C'est donc à tort que d'autres écrivains, dont Trouillat avait d'abord partagé l'opinion, attribuent Lutold à la maison des comtes d'Arberg (dans le canton de Berne).

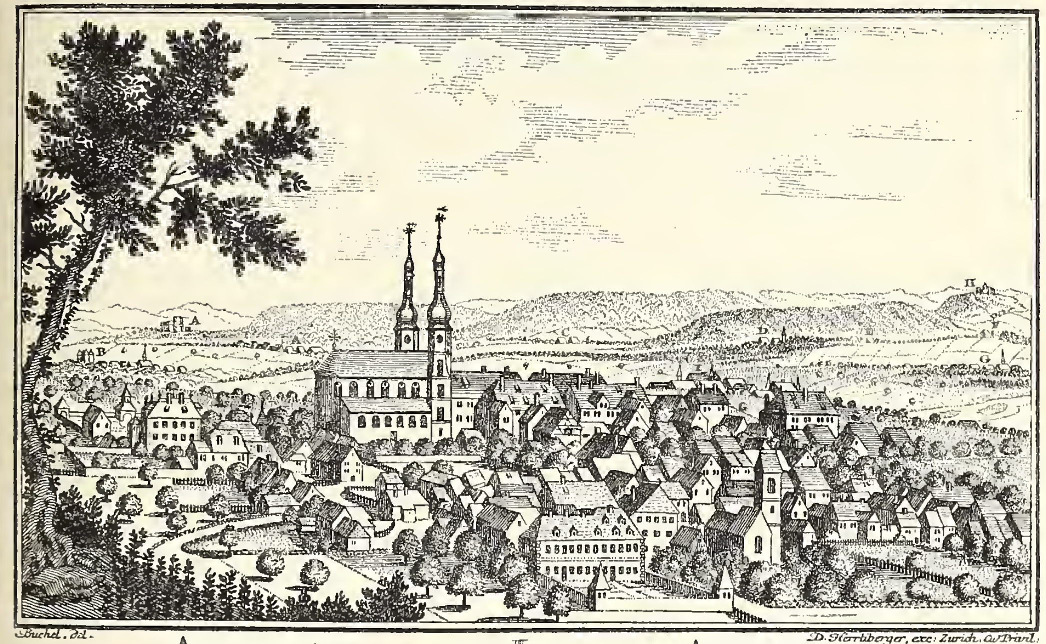
Lutold d'Arbourg était chanoine de Zurich avant sa promotion à l'épiscopat. Le nécrologe de la collégiale de cette ville l'atteste — canonicus hujus ecclesiæ. — Le P. Théophile Raynaud, dans un ouvrage sur les enfants de S. Bruno, cite parmi les chartreux élevés à l'épiscopat, Lutold, évêque de Bâle. Nous ne savons sur quel document cet auteur (mort en 1663) appuie son assertion: le P. Sudan qui en fait mention, n'apporte aucune autre autorité que celle de ce jésuite dont les œuvres forment 20 volumes in-folio. [3] — Quoiqu'il en soit, Lutold d'Arbourg était déjà élu évêque de Bâle le 22 août 1238, six mois après la mort d'Henri de Thoune. Il figure avec tout son chapitre, dans une donation faite à Bâle, à cette date, à l'abbaye d'Olsberg, avec le titre *d'élu de Bâle par la grâce de Dieu.* [4] A côté du nouvel évêque, nous voyons figurer comme témoins les frères mineurs, maître Tietricus et frère Henri, qui sont depuis quatre ans établis à Bâle.

En 1239, Lutold paraît comme évêque de Bâle. Une charte du 23 mars de cette année, en faveur de Bellelay, lui donne ce titre en termes exprès. [5] Un des premiers actes du nouveau prélat fut l'acquisition d'un vaste domaine sis à *Arlesheim,* en faveur de son église. Ce domaine avait été donné à l'abbaye de Hohenbourg, en Alsace, par St^e^ Odile vers 708. L'abbesse du monastère inférieur, Wilburgis le vendit en 1239 avec toutes ses dépendances à Lutold et à l'église de Bâle pour 80 marcs d'argent. [6] Quelques années après, en 1245, Lutold d'Arbourg agrandit ce domaine en achetant du comte de Frobourg, Hartmann, tout ce qu'il possédait au même lieu. [7] Ce grand chapitre ne pensait pas alors que cette vaste et belle propriété serait un jour le lieu d'asile des chanoines de Bâle, chassés de leur cathédrale par la réforme au XVIe siècle. L'évêque de Bâle voulut de son côté faire une donation à sa cathédrale. Vers 1240, du consentement de son frère, Cuno d'Arbourg, qui résigna tous ses droits entre ses mains, il donna librement et absolument pour son salut et le salut des siens, à la bienheureuse Marie (patronne de la cathédrale de Bâle) un des serviteurs de leur maison, nommé Berthold de Schög. [8] L'Église de Bâle recevait à la même époque l'avocatie de Bienne qui était un fief de l'évêché appartenant aux seigneurs de Neuchâtel. Berthold de cette noble famille, ayant besoin d'argent, avait déjà engagé cette charge importante à l'évêque Henri de Thoune pour cinquante-deux marcs d'argent; en 1239, il renouvela cet engagement entre les mains de Lutold d'Arbourg pour soixante marcs, se réservant le droit de rachat de cette avocatie, en remboursant l'argent prêté. Parmi les témoins de cette transaction, qui fut conclue à Delémont, nous remarquons le célèbre prévôt de Moutier, fondateur de Bellelay, Siginand, le prévôt de Saint-Imier, Rodolphe, etc. [9]

---

[1] Liber vitæ cathed. Basil. ad 7 junii. = [2] Trouillat, t. I. p. 712. = [3] Biographie Universelle, t. XXXVII. p. 185. Le P. Sudan dit, dans la *Basil. Sacra,* p. 229: „Theophilus Ragnandus S. J. in S. Brunonis gloriosa propagine, p. 260 asserit Lutoldum quem Lufoldum vocat, ex Carthusiano Vallis-Speciosæ Episcopum Basileensem . . . " = [4] „Lutholdus, Dei gratia Basiliensis electus." Ch. Urstisii Codex dipl. Brucknerianus, p. 66. = [5] „L., Dei gratia *Basiliensis episcopus* . . . " Cartulaire de Bellelay. p. 262. = [6] Codex diplom. eccl. Basil., fol. 59 b. = [7] Livre des fiefs nobles, fol. 33. = [8] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 96. = [9] Livre des fiefs nobles, fol. 44 B.

Un autre marché, très avantageux pour l'évêque de Bâle, fit passer entre ses mains tous les fiefs et biens appartenant à Bourcard d'Asuel. „Ce seigneur, nous le disons avec douleur et en rougissant, comme s'exprime l'acte dressé par Lutold le 8 juillet 1241, a été contraint par la pauvreté à faire ces aliénations; tout le voisinage le sait et il nous l'a avoué ainsi qu'à beaucoup d'autres. Nous donc, de l'avis du prévôt Henri, du doyen Wilhelm et de tout notre chapitre, et des ministériels de notre Église, et d'autres prud'hommes, nous promettons de lui donner chaque année, durant sa vie, dans notre ville de Bâle, vingt livres de Bâle et cinquante-deux mesures d'épeautre; en cas de décès, sa veuve Melchtilde recevrait chaque année quarante mesures de blé. Après leur mort, l'église de Bâle sera délivrée de toute redevance à cet égard." Les biens livrés à l'évêque par Bourcard



Buchel. del. — D. Herrliberger, exc: Zurich. Cu Privil.

ARLESHEIM. Im Bistum Basel, von Morgen anzusehen. A. Schloss und Dorf Pfeffingen. B. Æsch. C. Schlatthof. D. Ettingen. E. Witersweil. F. Bettweil. G. Reinach. H. Schloss Landskron. I. Dornach Capueiner Kloster

ARLESHEIM. dans l'Eveché de Bâle du côté de l Orient. A. Château et Village de Pfeffingue. B. Æsch. C. Schlatthof. D. Ettingen. E. Witersweil. F. Bettweil. G. Reinach. H. Château de Landscron. I. Dornac. Couvent des Capucins

d'Asuel étaient considérables: ils comprenaient le château d'Asuel, l'avocatie de S.-Ursanne, de Habsheim, de Miserez, des domaines à Pfeffingen, Pfetterhausen, Hérimoncourt, Mörnach, Courtedoux, Cornol, S.-Ursanne, Glovelier, des hommes à Dirlinsdorff; le droit de l'évêque à Glères; les vassaux d'Asuel, résidant autour du château, un moulin et le patrimoine de Bourcard à Charmoille avec le patronage de l'église. Le noble sire d'Asuel mit sur l'autel de St^e Marie à la cathédrale l'acte de résignation de tous ses biens en faveur de l'évêque de Bâle, qui l'accepta en son nom et au nom de tout son chapitre. La charte scellée des sceaux de Bourcard d'Asuel, de l'évêque et des chanoines, avait été dressée devant de nombreux témoins dans la maison ou la cure du doyen de la cathédrale Wilhelm, le VIII des ides de juillet 1241.[1]

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 60.

Un autre acte dressé également à Bâle dans le verger du doyen Wilhelm, le 21 octobre 1245, assura à l'église de Bâle la propriété des châteaux de Birseck. Ces deux châteaux avaient été reconnus comme lui appartenant par le comte Rodolphe de Thierstein, mais Louis, comte de Frobourg, et son fils Hartmann avaient contesté cette propriété à l'évêque de Bâle et avaient prétendu avoir des droits sur ces domaines. Une querelle s'en était suivie; il y avait eu vexations, injure de la part des comtes; enfin on parvint à s'accorder. L'évêque Lutold prouva le bien fondé de ses réclamations et la propriété des deux châteaux de Birseck lui fut reconnue, en présence de nombreux témoins par les comtes de Frobourg qui lui donnèrent le baiser de paix. [1]

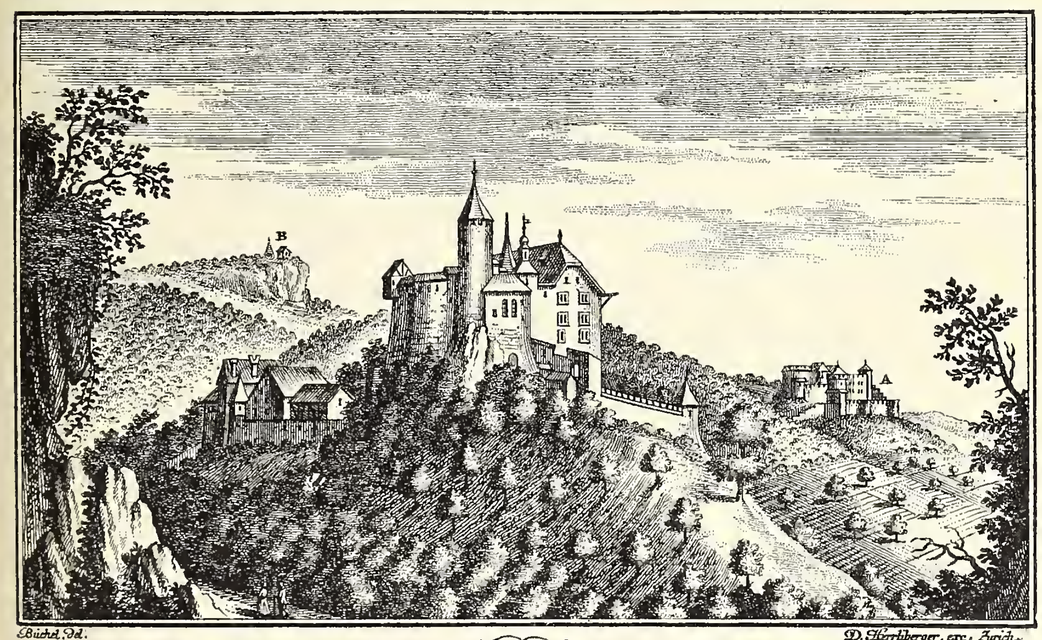
La même année, le grand chapitre reçut de son cellerier Ulrich de Rädersdorf trois maisons situées dans la rue de S. Udalric à Bâle qu'il tenait en emphythéose des chanoines pour une redevance de six sols et de la moitié d'une mesure de vin rouge: il renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir sur ces maisons en faveur du chapitre, par la main de son frère Hugues de Rädersdorf. Lutold revêtit cette résignation de son sceau. [2] Il avait également approuvé une composition conclue en 1241 (17 janvier) entre Hermann, comte de Frobourg, et Henri de Kienberg. Le 15 août de la même année, il avait aussi reconnu à Bâle les droits de l'abbesse de Massevaux dont les employés étaient exempts de toute prestation envers l'évêque de Bâle. [3] L'attestation et le sceau de Lutold d'Arbourg furent également réclamés pour l'acquisition d'une forêt faite par l'abbaye de Lucelle des sires de Ramstein en 1243 (28 octobre). [4] A quelque temps de là, l'évêque de Bâle confirma l'annexion de l'église paroissiale de Michelbach (dans le Sundgau) au couvent de ce lieu, faite par Henri de Thoune. Les revenus de cette église, sauf la prébende du vicaire, étaient mis à la disposition des bonnes religieuses qui servaient Dieu dans ce monastère. [5]

Tous ces actes de l'évêque Lutold affirment sa sollicitude pour sa cathédrale et les maisons religieuses de son diocèse. Les intérêts généraux de l'Église attiraient aussi son attention et sa voix se joint à cette époque à celle des défenseurs intrépides de la papauté. Lorsque le pape Innocent IV réunit à Lyon un concile général pour prendre de sévères mesures contre l'empereur Frédéric parjure, hérétique et félon, les évêques d'Allemagne répondirent en petit nombre à la voix du souverain pontife. Cependant, il s'y trouva 140 archevêques et évêques, beaucoup d'abbés et de supérieurs d'ordres religieux. Parmi les pères du concile de Lyon, figurait l'évêque de Bâle, Lutold d'Arbourg. Il s'était rendu à Lyon avec l'abbé de Lucelle, Thyémo, et il prit une part active aux opérations de cette illustre assemblée. Ouvert le 28 juin 1245, dans la cathédrale de Saint-Jean, le concile eut trois sessions, dans lesquelles on adopta dix-sept canons concernant les procédures judiciaires. Le 17 juillet, le concile, après avoir décrété l'octave de la Nativité de la Ste Vierge, prononça la sentence de déposition de l'empereur.

L'évêque de Bâle rapporta de Lyon une bulle d'Innocent IV qui est un témoignage solennel de sa présence au concile œcuménique de 1245. Jusqu'à ce

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 58 b. = [2] Ch. Urstisii codex dipl. Bruckn., fol. 150. = [3] Ch. Urstisii Rhapsodiæ rerum variarum, p. 778. = [4] Cartulaire de Lucelle, p. 64. = [5] Ce couvent de bénédictines fut placé en 1253 par Bertholde de Ferrette, évêque de Bâle. sous la sujétion de Lucelle et sous la règle de Cîteaux. Cartul. de Lucelle, p. 162.

jour, les historiens de l'évêché de Bâle ont ignoré ce fait capital de la vie de Lutold d'Arbourg: aucun d'eux n'a fait mention de son assistance au 23e concile général et du courage qu'a dû manifester le prélat pour prendre part aux délibérations qui devaient aboutir à la condamnation de l'empereur Frédéric. Les annales manuscrites de Lucelle, que nous avons eues à notre disposition, citent parmi les pères de Lyon l'évêque de Bâle, qui était accompagné de l'abbé de ce monastère, Thyémo.[1] Lutold d'Arbourg était arrivé à Lyon dans les premiers jours de juin, car la bulle du 16 de ce mois qu'il obtint du pape Innocent IV atteste qu'il avait à cette date adressé au souverain pontife ses supplications et que le saint père avait pour lui une affection particulière.[2] Le pape lui accorda le privilége de ne pouvoir être interdit ou excommunié par aucun légat apostolique,



Büchel del. D. Herrliberger exc. Zurich

Birseck. *Schloss im Bistum Basel.* A. Schloss Dornach. B. Hochwache.

Birseck. *Château dans l'Evêché de Bâle.* A. Château de Dornac. B. Signal.

En 1750.

sans un ordre spécial du saint siége. L'abbé de Lucelle eut aussi sa part des faveurs pontificales; plusieurs bulles datées de Lyon octroient à la célèbre abbaye le droit d'héritage des religieux, la faculté d'administrer les sacrements aux serviteurs ou employés du monastère, l'exemption du droit de péage pour ses fournitures, etc.[3] Innocent IV semblait vouloir reconnaître par ces faveurs l'appui que l'évêque de Bâle et l'abbé de Lucelle lui avaient apporté, en venant assister au concile œcuménique de Lyon.

---

[1] Annales mss. de Lucelle, p. 181 ad 1245. = [2] „Tuis supplicationibus inclinati . . . petitiones tuas eo libentius exaudimus quo personam tuam affectu prosequimur ampliori." . . . Datum Lugduni XVI Kal. Jul. Codex dipl. eccl. Basil., fol. 41. — Quelques historiens de l'évêché attribuent cette bulle à Innocent III qui n'a daté de Lyon aucun de ses diplômes; tandis qu'Innocent IV était à Lyon le 16 juin. pour le concile qui allait s'ouvrir le 28 de ce mois. = [3] Cartulaire de Lucelle, p. 148, 23, 15.

On ne voit pas que Lutold d'Arbourg ait été inquiété par l'empereur pour avoir figuré parmi les pères de l'assemblée qui prononça contre lui l'excommunication. L'évêque de Bâle nous paraît avoir joui à Bâle du paisible usage de son autorité, car nous le trouvons en 1248, réglant et ratifiant paisiblement les statuts des bouchers et des charpentiers de sa ville épiscopale : il agit comme en souverain et dispose en maître des corps de métiers dont il régularise les compagnies.

Les bouchers de Bâle s'adressent à lui pour donner à leur organisation nouvelle la force de son approbation. „Pour l'honneur et l'utilité de notre ville, dit l'évêque, il approuve leurs statuts. Ils devront à l'avenir tenir leurs viandes fraîches dans un marché plus élevé et mieux disposé, en avoir en plus grande abondance, et rejeter les viandes de qualité inférieure pour être vendues hors des maisons. L'évêque leur donnera un maître auquel ils devront obéir. Toute infraction aux statuts de leur compagnie sera passible d'une amende de deux sols à l'évêque, de deux sols à la ville et de deux sols à leur confrérie appelée Zunft, instituée en l'honneur de la Sainte Vierge. Pour entrer dans leur corporation, on doit payer dix sols. Ceux qui n'en font pas partie, n'ont pas le droit de vendre dans les marchés publics et ils ne peuvent avoir aucun rapport avec les bouchers de la compagnie. Le produit des amendes est destiné à accroître le luminaire de la cathédrale aux grandes fêtes, en l'honneur et pour la gloire de Dieu tout-puissant, de la B. Vierge Marie et de tous les Saints. L'évêque de Bâle consent en outre à leur donner chaque année un des ministériels de son église pour juger leurs différends et si besoin est, corriger leurs statuts. Ces statuts, revêtus de l'approbation de l'évêque et du chapitre, furent scellés de leurs sceaux à Bâle, le 2 juin 1248.[1]

La même année, les charpentiers, les maçons, les gypseurs, les potiers, les fabricants de chars de Bâle érigèrent leur compagnie avec le consentement et l'approbation de Lutold d'Arbourg. Leurs statuts diffèrent peu de ceux des bouchers. On y remarque la défense faite à tous les compagnons de travailler pour quelqu'un qui n'aura pas payé le travail antérieur. A la mort d'un confrère, tous les autres devaient assister à son enterrement et à la messe. Si le défunt était mort hors de la ville, à trois milles de Bâle, la compagnie devait aller le chercher et faire ses funérailles. En cas d'absence d'un confrère en cette circonstance, il était passible d'une amende d'une demi-livre de cire. Chaque compagnon devait payer deux deniers aux quatre-temps pour le luminaire de la grande église de Bâle, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge.[2]

Lutold d'Arbourg mourut peu après l'organisation de ces corps de métiers. On a voulu lui attribuer l'incendie de Neuchâtel, en s'appuyant sur un manuscrit qui fixe à l'an 1249 ce triste événement. Mais aucun autre document ne vient appuyer l'assertion de Matile, suivie par Trouillat.[3] Le manuscrit cité porte bien la date de *MCCXLIX*, mais il attribue cet exploit guerrier à „Henri, évêque de Bâle, qui était de Neuchâtel".[4] Il faut donc, si l'on ajoute foi à ce document, croire que la date donnée à la destruction de Neuchâtel est fautive, et qu'au lieu de MCCXLIX, il faudrait lire, en transposant un chiffre MCCLXIX, ce qui reporterait cet événement à la septième année du règne de l'évêque de Bâle, Henri de

[1] Trouillat, t. I. p. 574. = [2] Ochs, t. I. p. 323. = [3] Matile, Monum. de l'histoire de Neuchâtel, p. 109. — Trouillat, t. I. p. 580. = [4] „D. Henrico, episcopo Basiliensi, qui erat de Novicastrensibus." Ibid.



Premier concile de Lyon, sous le pontificat d'Innocent IV.

Neuchâtel. Jusqu'à plus ample informé, nous ne pouvons mettre à l'actif de Lutold d'Arbourg l'incendie et la destruction de Neuchâtel.

Ce qui est plus certain, c'est que l'évêque de Bâle mourut en cette année, le 17 janvier 1249. C'est le témoignage des annales des dominicains de Colmar[1] et du nécrologe du chapitre de Zurich.[2] Lutold d'Arbourg fut enseveli dans la crypte postérieure de la cathédrale. Son anniversaire se célébrait le 7 juin de chaque année.[3] Il portait dans ses armes : de gueules à la bande d'or.

La noble famille des comtes de Ferrette était une des plus anciennes et des plus illustres de l'Évêché de Bâle. Ses membres avaient brillé sur les champs de bataille, à la croisade et dans l'Église. Ce fut dans cette race de preux que fut choisi le successeur de Lutold d'Arbourg. Bertholde de Ferrette était chanoine de la cathédrale et prévôt du chapitre de Moutier-Grandval (1243—1249), lorsque les suffrages du grand chapitre l'appelèrent au siége épiscopal de Bâle. Il était fils de Frédéric II, comte de Ferrette, qui subit la peine du Harneschar, en 1231 et fut tué l'année suivante: sa mère était une comtesse d'Urach, du nom d'Hedwige.[4]

Bertholde de Ferrette était déjà en possession de la crosse de Bâle en avril 1249, car nous le trouvons à la date du 25 de ce mois, donnant aux dominicains de sa ville épiscopale le droit de surveillance sur les hérétiques, magiciens, sorciers, devins et autres.[5] Le nouvel évêque porta tout d'abord sa sollicitude sur sa cathédrale qui manquait de prêtres pour le service du chœur et en particulier de l'autel de la Bienheureuse Vierge. Par un acte du 1er juillet 1250, Bertholde, de concert avec le chapitre, institua deux nouvelles prébendes qui devaient être données par les chanoines à deux prêtres, de bonne vie et mœurs, de famille honorable, ayant déjà soit de leur patrimoine soit d'autres bénéfices, des ressources qui leur permettent de tenir rang dans le chapitre. Ils devaient résider à Bâle et assister diligemment aux offices de la cathédrale. Pour cette fondation, l'évêque donna l'église d'Allschwyler près de Bâle; le prévôt celle de Wolschwyler, le chapitre celles de Büren et de Liegsdorf. Les revenus de ces églises devaient appartenir aux deux nouveaux prébendiers, jusqu'à ce qu'ils eussent d'autre part une fondation suffisante.[6]

Imitant le zèle de son évêque, le prévôt de la cathédrale, Henri, qui était en même temps chapelain du pape et recteur de l'église du Petit-Bâle (au diocèse de Constance), résolut à la même époque la construction d'une chapelle près du pont du Rhin. L'église paroissiale du Petit-Bâle était très éloignée de la ville et les paroissiens l'abandonnaient pour fréquenter d'autres églises. La chapelle projetée serait d'un accès plus facile et ne serait qu'une filiale soumise à l'église mère. L'évêque de Constance, et le couvent de Saint-Alban, collateur, consentirent à cette construction très avantageuse pour la paroisse du Petit-Bâle.[7] Le même prévôt obtint de l'évêque de Bâle un échange important qui était tout à l'avantage de la cathédrale. Le chapitre céda à Bertholde de Ferrette son domaine et ses revenus de Kembs contre le quart des dîmes de Sundersdorf, Bendorf, Muespach, Büsserach, appartenant à l'évêque, avec le droit de patronage de Kembs contre

[1] Lutoldus. Basiliensis episcopus, obiit." Ann. Colm. ad 1249. = [2] „Anno D. 1249. XVI Kal. Feb. obiit Lutoldus. ep. Basil." = [3] VII Idus junii Lutoldus de Arburg episcopus obiit. Qui sepultus est in crypta posteriori." Trouillat, t. II. p. 53. = [4] „1249. Lutoldus, Basiliensis episcopus, obiit, Berchtoldus succedit." Ann. Colm. ad 1249. = [5] Bertholdus. . . sub dato VII Kal. maii anno 1249, potestatem iis fecit suo loco in hæreticos, incantatores . . . inquirendi." Urst. Epit. hist. Basil., p. 183. = [6] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 76 b. = [7] Urstisius, Epit. hist. Basil., p. 282.

celui de Biningen, aux portes de Bâle, dont l'église devait désormais appartenir au chapitre (4 juillet 1251).[1]

Quelques jours après cette convention, l'évêque Bertholde portait son attention sur la chapelle de Saint-Vincent de Bâle et autorisait Erckenfride, chantre de sa cathédrale, à bâtir une maison près de cette chapelle pour les desservants de ce sanctuaire (23 juillet 1251).[2] En même temps, l'évêque de Bâle prenait sous sa protection spéciale l'abbé et le couvent de Frienisberg fondé par ses ancêtres. Il leur accorda la bourgeoisie de Bienne, avec tous les avantages et priviléges qui y étaient attachés et en même temps les recommanda chaudement à la bienveillance du maire et des habitants de Bienne, qui devaient empêcher toute molestation ou attaque contre ce monastère.' Ce que faisant, ils feraient acte agréable à Dieu et à l'évêque (20 janvier 1251).[3]

L'abbaye de Lucelle dont les comtes de Ferrette avaient été les bienfaiteurs, comme aussi les persécuteurs implacables, fut également l'objet des sollicitudes et des bienfaits réparateurs de l'évêque de Bâle. Le couvent de Michelbach, fondé par les nobles de Ferrette, sur leurs terres, pour des religieuses bénédictines, était dégénéré de son antique ferveur. Bertholde de Ferrette, après une visite minutieuse du monastère, faite au nom du saint siége et en son propre nom, en jugea la réforme impossible; c'est pourquoi, du consentement de son chapitre, après avoir pris conseil des religieux de l'ordre de S. François et de S. Dominique, et d'autres personnes craignant Dieu, avec l'agrément de son frère Ulrich de Ferrette qui renonça à l'avocatie de Michelbach, il annexa ce monastère avec le peu qui lui restait, à l'abbaye de Lucelle, de qui dépendraient désormais les religieuses bénédictines. L'évêque leur assurait un entretien convenable, si elles s'en montraient dignes. Comme Michelbach était immédiatement soumis à l'Église de Bâle, Lucelle s'engagea à payer chaque année au doyen de la cathédrale quarante sols, aux chanoines soixante, à la chapelle de la cour épiscopale fondée à Bâle par Bertholde de Ferrette, dont le doyen avait la collature, soixante sols payables à la Nativité de la St[e] Vierge (22 novembre 1253).[4] Le pape Innocent IV, par une bulle donnée à Assise le 8 mai 1254, confirma cette annexion, qui n'amena aucune amélioration dans la marche du couvent de Michelbach.[5] „Tournant le dos, comme le dit l'évêque de Bâle, dans sa charte de 1256, aux observances claustrales, et se laissant entraîner à des désordres scandaleux et damnables, elles menèrent une vie tellement dépravée et pernicieuse que toute correction parut impossible.“ Aussi Bertholde de Ferrette déchargea l'abbaye de Lucelle du soin de procurer l'entretien de ces religieuses indignes et les expulsa par sentence juridique, de leur monastère, en leur réservant toutefois un asile dans d'autres couvents de son diocèse. Après de longs pourparlers les bénédictines firent entre les mains de l'évêque la promesse de quitter Michelbach et de laisser les moines de Lucelle paisibles possesseurs de leur couvent que Bertholde de Ferrette leur remit avec toutes les formes canoniques (1256).[6] Le pape Alexandre IV confirma cet acte par une bulle du VII des calendes de février de la troisième année de son règne. Le frère de l'évêque, le comte Louis, renonça en 1259 en faveur de Lucelle au droit d'avocatie qu'il possédait sur Michelbach. En échange, l'abbaye lui donna

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 46 b. = [2] Urstisius, codex dipl. Bruckn., fol. 410. = [3] Trouillat. t. I. p. 589. = [4] Cartul. de Lucelle, p. 188. — Epitome fast. Lucell., p. 146. = [5] Ibid., p. 189. = [6] Ibid., p. 190.

pour cette renonciation, dix marcs d'argents, moins un sol (1259).[1] Le couvent de Michelbach devint une des prévôtés dépendant de Lucelle, sous le nom de Saint-Apollinaire, qui y recevait un culte spécial et de nombreux pèlerins.[2]

Bertholde de Ferrette voulut témoigner l'affection qu'il portait à Cîteaux en fondant vers 1252 près du Rhin, à côté des murs de la ville, un monastère de cisterciennes, qu'il tira du couvent de Tennicken du diocèse de Constance. Douze religieuses arrivèrent à Bâle sous la conduite de la première abbesse Ida de Schönenberg. Le frère de l'évêque et ses proches contribuèrent à la fondation du monastère de Michelfelden qui reçut le patronage de l'église de Ferrette.[3]

La sollicitude de l'évêque de Bâle ne se borna pas à l'abbaye-mère, mais les filles de Lucelle eurent aussi part à ses bienfaits. Le monastère du *Lieu-Croissant* (diocèse de Besançon), qui prit plus tard le nom des *Trois-Rois* parce qu'il obtint des reliques de ces illustres saints, avait été réduit à une extrême misère par les guerres et le pillage des brigands. Les religieux étaient sans ressources et ne pouvaient relever leurs bâtiments ruinés par les pillards: ils eurent recours à Lucelle, leur mère qui supplia l'évêque de Bâle de venir à leur aide. Bertholde de Ferrette remit aux pauvres cisterciens une lettre pastorale qui recommandait à la générosité du clergé et des fidèles de son diocèse l'abbaye du Lieu-Croissant. „Puisque, dit-il, selon le langage de l'apôtre, nous paraîtrons tous devant le tribunal du Christ, pour recevoir la récompense ou le châtiment du bien ou du mal que nous aurons fait, il faut prévenir ce jour de justice suprême par des œuvres de miséricorde et en vue de l'éternité, semer sur la terre ce que Dieu nous rendra au centuple dans le ciel, gardant fermement l'espérance et la foi que celui qui sème peu, récoltera peu, et que semer dans les bénédictions, c'est s'assurer la vie éternelle, fruit précieux de ces bénédictions. C'est pourquoi l'évêque recommande les envoyés de l'abbaye du Lieu-Croissant: il veut qu'on leur fasse un bon accueil, que le peuple se réunisse dans les églises, au besoin deux villages ensemble, qu'en l'honneur de la très glorieuse Vierge Marie, on cesse le travail jusqu'après la messe et que tous s'occupent du monastère de Dieu, si cruellement éprouvé. A ceux qui lui viendront en aide par leurs aumônes, une indulgence de quarante jours est accordée par l'évêque de Bâle, en vertu de la miséricorde de Dieu tout-puissant, de la clémence de la glorieuse Vierge Marie, et des mérites des vénérables trois mages, dont les sacrées reliques rendent la santé aux infirmes dans le cloître du Lieu-Croissant (14 octobre 1253).“[4] En même temps, Bertholde de Ferrette autorisa les religieux de cette abbaye de fonder une chapelle dans le village de Soultz en Alsace, dans le diocèse de Bâle (1253).[5] L'évêque de Bâle en fit lui-même la consécration solennelle le 19 juillet 1254, le dimanche avant la fête de S. Jacques. Il la dédia à la Ste Vierge, aux saints Martin, Nicolas, Malachie, Eymund, Cosme et Damien, Protus et Hyacinthe, Maurice et ses compagnons et à plusieurs autres saints. En même temps, il accorda une indulgence de quarante jours pour l'anniversaire de la dédicace et pour les bienfaiteurs de la chapelle, ajoutant aux revenus de ce sanctuaire la dîme de la terre appelée Owe qu'il lui donne pour le soulagement de tous ses prédécesseurs et de ses successeurs. Le frère de l'évêque, Ulrich de Ferrette, le curé de Soultz, Bertholde, et les sires de Horenburch, patrons de l'église,

---

[1] Cartul. de Lucelle, p. 190. = [2] Epit. fast. Lucell., p. 147. = [3] Ibid., p. 147. = [4] Trouillat, t. I. p. 574. = [5] Ibid., p. 596.



D'APRÈS UNE VIEILLE MINIATURE SUR BOIS,
CONSERVÉE A FRANCFORT.

donnèrent leur consentement à la donation épiscopale.[1] L'archevêque de Besançon ne se contenta pas d'approuver l'érection de la chapelle de Soultz faite par les bénédictins du Lieu-Croissant; il accorda aussi de son côté une indulgence de quarante jours à tous ceux qui contribueraient à cette œuvre pie. Il autorisa les pénitents qui, pour l'expiation de leurs crimes, parcourent les lieux saints et les églises, à demi-nus et sans chaussures, à pénétrer vêtus et chaussés dans la chapelle de Soultz, durant la semaine de Pâques, pour y entendre la messe, et y obtenir la rémission d'une partie de leur pénitence (1254).[2] Le cardinal Pierre, légat apostolique à Constance, accorda de même une indulgence de quarante jours (30 mars 1255).[3] Peu après la consécration de la chapelle de Soultz, l'évêque de Bâle autorisa les religieux du Lieu-Croissant à y ensevelir tous ceux qui en feraient la demande (mars 1255).[4] Le cardinal légat confirma cette autorisation (30 mars 1255). Les droits du curé de Soultz furent réglés par une transaction qui lui assura une rente de sept sols bâlois à payer par les moines du Lieu-Croissant. Bertholde de Ferrette ratifia cet accord.[5]

Le vénérable prélat venait de recevoir dans sa cathédrale un don précieux de reliques que le chapitre de Cologne envoyait à l'insigne basilique. L'archidiacre de cette ville, Gosvin avait obtenu du couvent des saints Machabées, qui gardait le lieu du martyre des onze mille vierges, une tête entière, deux bras et d'autres reliques de ces illustres saintes, que maître Henri de Bâle, chanoine de Cologne, s'était chargé de porter à Bâle et de déposer dans la cathédrale et dans les églises conventuelles de cette ville (20 décembre 1254).[6] Le chanoine, porteur de ce précieux trésor, fut reçu avec la plus grande joie par l'évêque et le clergé de Bâle; *la tête de St^e^ Ursule*, comme disent les vieux inventaires de la cathédrale, fut placée dans un buste en argent, couvert de pierreries, qui fut conservé dans le trésor de l'église de Bâle jusqu'à la Réforme, puis enfoui dans les caveaux de la cathédrale et enfin vendu en 1832, lors de la séparation de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Le chef de Ste Ursule, avec beaucoup d'autres reliques, fut remis en 1835, aux religieux de Notre-Dame de la Pierre qui l'ont déposé dans leur église abbatiale, sur l'autel de Notre-Dame du Saint-Scapulaire.[7]

Bertholde de Ferrette portait à sa cathédrale une sollicitude dont nos archives ont gardé des preuves signalées. Dans un acte du 18 janvier 1256, il dit: „Quoique nous devions, en vertu de notre charge, avoir souci de toutes les églises de notre diocèse, nous sommes cependant tenu de vouer une sollicitude particulière à celle où nous avons, quoique indigne, par une disposition divine, notre siége épiscopal. Or, ajoute-t-il, les prêtres attachés aux autels de la grande église de Bâle et aux chapelles voisines, ont toujours et de temps immémorial, administré les sacrements aux paroissiens compris au-dessous des murs de la ville de Bâle. On n'en excepte que les paroissiens de Saint-Léonard, de Saint-Pierre et de Saint-Martin. Considérant que ces prêtres célèbrent jour et nuit l'office divin dans le chœur bâlois, en l'honneur de la Glorieuse Vierge, l'évêque leur confirme ces pouvoirs, malgré les priviléges contraires qui auraient pu être accordés au monastère de Saint-Alban, et qu'il révoque comme préjudiciables à l'Église de Bâle (18 janvier 1256).[8] Saint-Alban réclama contre cette décision de l'évêque. On remit l'affaire

[1] Trouillat, t. I, p. 605. = [2] Ibid., p. 254. = [3] Ibid., p. 621. = [4] Ibid., p. 618. = [5] Ibid., p. 632, 633. = [6] Ibid., p. 615. = [7] Inventaire des reliques de Notre-Dame de la Pierre, p. 3. = [8] Cart. de S. Alban, fol. 85.

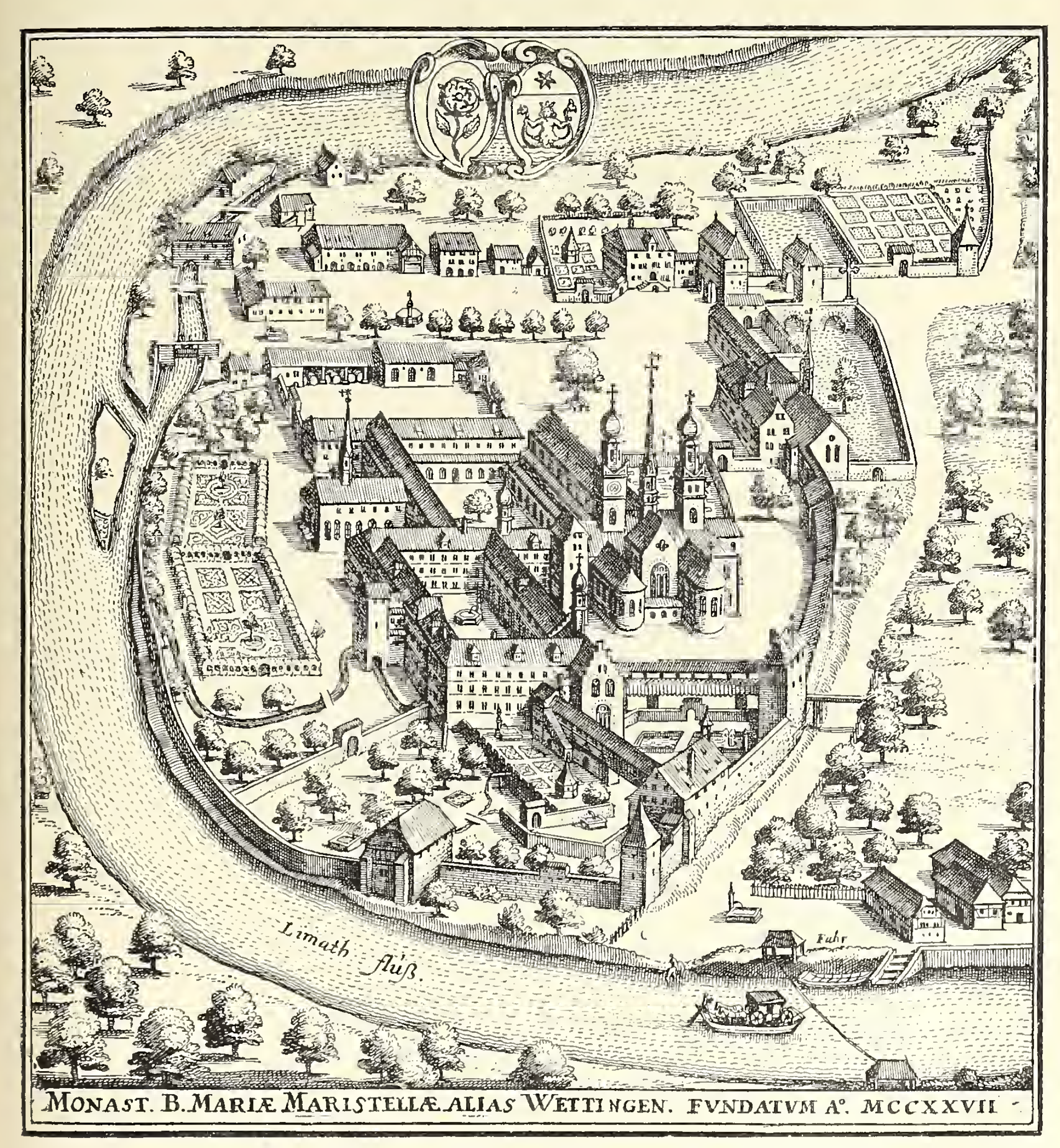
à la décision d'arbitres choisis dans le chapitre et de l'ancien gardien des frères mineurs de Bâle. Les droits des prêtres de la cathédrale furent reconnus, les moines de Saint-Alban condamnés à un silence perpétuel sur cette question. Cependant, en compensation des droits que ce couvent pouvait avoir, on lui adjugea à perpétuité l'église de Kembs.[1] L'affaire semblait terminée à l'amiable; mais Saint-Alban crut devoir la porter à l'abbé de Wettingen, puis au saint siége qui chargea le cardinal Ottobonus, évêque d'Ostie, d'entendre le prieur de Saint-Alban. Le chapitre de Bâle ne comparut pas en cour de Rome, et continua à enterrer dans le cimetière de son église des paroissiens que Saint-Alban réclamait pour siens. Le cardinal chargea l'abbé du Lac-de-Joux dans le diocèse de Lausanne de citer devant lui et d'entendre le procureur du grand chapitre, dans l'espace de deux mois et demi. Les chanoines se décidèrent alors à se faire représenter par maître Pierre d'Assise, en qualité de leur procureur. Les parties entendues, le cardinal, siégeant à Viterbe, donna droit aux moines de Saint-Alban, par sentence du 20 septembre 1258. Le chapitre ne se rendit pas et obtint du pape Alexandre IV des arbitres qui furent chargés de trancher la question. Rodolphe de Cursi, archevêque de Tarentaise, et maître Barthélemy de Reggio, évêque de Penestre, amiables compositeurs, décidèrent que Saint-Alban jouirait paisiblement de la paroisse qui lui était contestée, et que le chapitre devait cesser ses contestations. Cependant, en compensation du dommage dont les chanoines se plaignaient, les arbitres leur assignèrent le droit de patronage de l'église de Saint-Théodore dans le Petit-Bâle qui appartenait à Saint-Alban. Le jugement fut confirmé à Anagni le 15 mai 1259 par le cardinal de Sainte-Sabine, chargé de cette affaire par Alexandre IV.[2]

Durant ces débats prolongés, l'évêque de Bâle était occupé d'assurer la paix à son diocèse. L'empire était dans une ère d'agitation et de troubles. Frédéric, excommunié au concile général de Lyon, après de nombreux échecs, était mort à Fiorentino, dans la Pouille, le 13 décembre 1250. Son fils Conrad IV avait aussitôt pris le titre d'empereur, mais la mort l'avait surpris également dans la Pouille, le 21 mai 1254. Le comte de Hollande, Guillaume qui avait été élu roi des Romains en 1247, était mort aussi, à l'âge de 29 ans, le 28 janvier 1256. Après sa mort, les princes assemblés pour donner un chef à l'empire ne purent s'accorder sur le choix. Il y eut alors un interrègne qui se prolongea jusqu'en 1273. Dans ce long intervalle, l'Allemagne fut en proie aux guerres civiles, aux brigandages et à toutes les suites funestes de l'anarchie.[3] Dès 1254, puis les deux années suivantes, l'évêque de Bâle s'unit aux villes situées sur le Rhin, Mayence, Cologne, Worms, Spire, Strasbourg et aux évêques de ces villes et à d'autres seigneurs pour maintenir la paix et assurer la sécurité publique. Cette confédération devait avoir son effet depuis le jour de Ste Marguerite de l'an 1254 jusqu'en 1264. Plusieurs réunions des princes et des villes confédérées furent tenues à Worms (octobre 1254 et 15 août 1255), à Mayence (29 juin 1254), à Strasbourg (29 septembre 1255), à Oppenheim devant Guillaume, roi des Romains (10 novembre 1255), à Cologne (6 janvier 1256), et encore à Mayence après la mort du roi Guillaume (1256). Bertholde de Ferrette et son frère Ulrich tinrent une place très honorable dans ces congrès pacifiques

[1] Ch. Urstisii codex dipl., fol. 413. = [2] Cart. de S. Alban, fol. 21, 25. = [3] *L'art de vérifier les dates*, p. 447.

tenus au nom de Jésus-Christ „auteur et amateur de la paix, principe et auteur de tout bien“.[1]

L'évêque de Bâle avait profité de la mort de l'empereur Frédéric II pour rentrer en possession du Vieux-Brisach qui avait été donné en fief à Henri VI en 1185 par Henri de Horbourg. L'empereur Frédéric II avait reconnu en 1218



Monastère de Wettingen (canton d'Argovie), au XVII[e] siècle.

les droits de l'Église de Bâle sur cette localité. Après sa mort, Bertholde de Ferrette s'était fait reconnaître par les habitants de Brisach qui déjà en novembre 1250, avaient déclaré par un acte authentique, que le château et la montagne qu'ils habitaient avec les dépendances appartenaient à l'Église de Bâle et que si les villes alliées se séparaient de Frédéric II et choisissaient un empereur autre que son fils

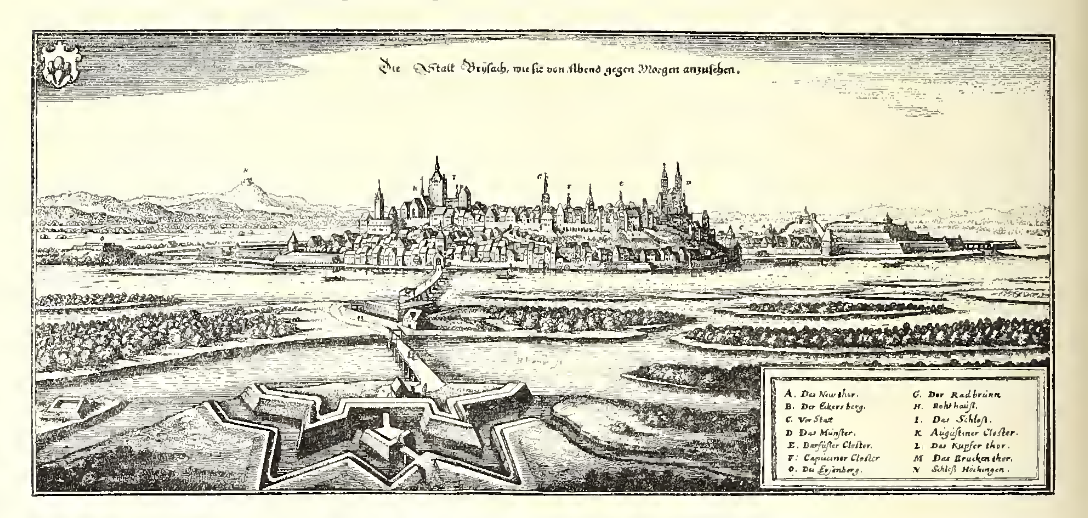
[1] Dumont, Corps dipl., t. I. p. 203.

Conrad, ils reconnaissaient pour leur maître et seigneur l'évêque de Bâle et ses successeurs.[1] Le retour de Brisach à Bertholde de Ferrette en 1254 fut inscrit sur les murs de la citadelle qui portait l'inscription suivante:

„Annos centenos Domini per bis lege senos,
His quinquagenos et quatuor adjice plenos;
In quinto denas julio faciente Calendas,
Pontifici cedit Brisacum, jurat, obedit.
Matri Virgineæ faciendo fidem Basileæ
Hic Pfirretorum genuo ortu præsul avorum,
Bertholdus, tenet hanc, quam Dux sibi struxerat aulam."

„A 1200, ajoutez 54, le XV des calendes de juillet (17 juin 1254) Brisach cède, jure, obéit au pontife, en donnant sa foi à la Vierge-Mère de Bâle. Bertholde, de l'antique race des Ferrette, tient cette citadelle bâtie par le Duc."[2]

L'évêque de Bâle consacra aux réparations du château de Brisach 420 marcs d'argent qui lui furent prêtés par Godefroi de Stauffen. Pour rembourser ce



La ville du Vieux-Brisach au XVIIe siècle.

prêt, Bertholde de Ferrette donna en 1258 (11 novembre) au bailleur de fonds la jouissance pendant vingt-deux ans des domaines de Bischoffingen et de Kirchhofen. Le chapitre de Bâle confirma cette donation.[3] Bertholde fit encore un emprunt de 600 marcs à Walther, seigneur de Geroldseck, dont son successeur Henri de Neuchâtel régla le remboursement en 1271.[4] Parmi les chanoines de Bâle qui se portaient caution pour l'évêque, nous remarquons Rodolphe de Habsbourg qui était en même temps prévôt de l'église collégiale de Rheinfelden; il fut prévôt de la cathédrale de Bâle, puis prince-évêque de Constance. Avec lui, l'acte de remboursement mentionne encore parmi les répondants de Bertholde de Ferrette le comte Rodolphe de Habsbourg qui devait être quelques années plus tard le grand et puissant empereur d'Allemagne. Il avait fait la paix avec l'évêque de Bâle qu'il avait molesté quelques années auparavant, parce que ce prélat n'était

[1] Cod. dipl. eccl. Basil., fol. 37 b. = [2] Basilea sacra, p. 232. Le P. Sudan qui cite ces vers, dit qu'on les voyait encore de son temps sur le château de Brisach. P. Voisard. = [3] Trouillat. t. I. p. 634. = [4] Ibid., t. II. p. 208.

pas du parti de Frédéric II et de Conrad, son fils. Assisté de plusieurs nobles de la contrée et de complices appartenant aux diocèses de Bâle et de Constance, le comte de Habsbourg avait envahi pendant la nuit le couvent des Madelonettes, près de Bâle, l'avait dévasté et incendié, au grand préjudice des pauvres religieuses qui portèrent plainte à Rome. Le pape Innocent IV ordonna à l'évêque de Bâle, par une bulle d'Agnani du 18 août 1254, d'excommunier le comte de Habsbourg et ses complices. Ils devaient être retranchés de l'assemblée des fidèles et leurs terres mises en interdit, jusqu'à complète réparation du dommage commis; ils devaient en outre aller solliciter leur pardon du siége apostolique, avec des lettres testimoniales de l'évêque de Bâle.[1] L'histoire ne dit point quand et à quelles conditions, Rodolphe de Habsbourg se réconcilia avec l'Église, mais nous venons de voir qu'en 1258, le noble comte était parmi les amis de l'évêque de Bâle. Il

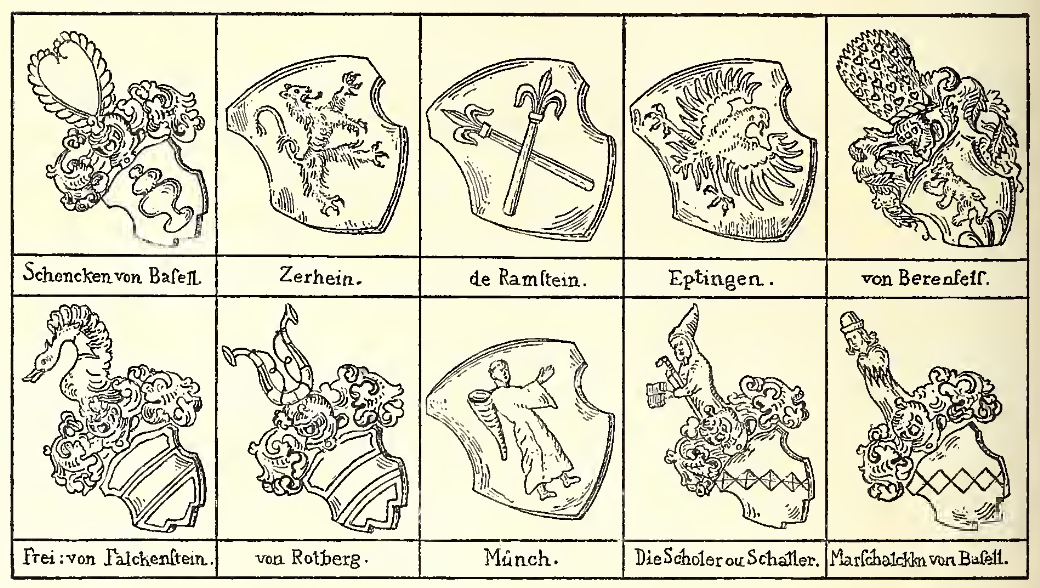


Sceau du comte Rodolphe de Habsbourg.

y avait eu avant cette époque réparation et réconciliation. Quant au couvent des pénitentes de Sainte-Madeleine qu'on appelait aussi *ad Lapides*, parce qu'il s'élevait sur les bords du Birsig, dont le lit torrentiel était un amas de pierres, il resta en ruines jusqu'en 1275. A cette époque le vice-custode de la cathédrale, Arnold de Blotzheim, fit relever les bâtiments et dota richement le monastère dont il fut regardé comme le fondateur depuis l'incendie. Mort en 1284, il fut enterré devant le maître-autel des Madelonettes. Vers 1300, le couvent passa entre les mains des dominicains, sous le priorat de Thuringe de Ramstein. Le tremblement de terre de 1356 renversa de nouveau le monastère des Madelonettes, qui le rétablirent aussitôt. En 1423, elles durent se soumettre à une réforme qui était devenue nécessaire: treize religieuses furent appelées de Schönensteinbach en Alsace et sous la conduite de Marguerite d'Ostren, leur prieure, firent des Madelonettes un monastère régulier et édifiant.[2]

[1] Tschudi. Chronicon Helveticum. p. 150. — [2] Urstisii Epit. Basil., p. 134.

L'incendie du couvent des pénitentes de Bâle par le comte de Habsbourg et ses complices fut bientôt suivi d'un désastre plus terrible. En 1258, le 10 novembre, rapporte l'annaliste des dominicains de Colmar, un incendie détruisit une grande partie de la ville de Bâle et dévasta la cathédrale.[1] On ignore la cause de ce déplorable sinistre. La ville était alors en proie à de graves divisions: deux partis se partageaient la noblesse, l'un portait un perroquet vert dans un drapeau blanc, l'autre une étoile blanche dans un étendard rouge. Les chefs du parti du *perroquet* ou des Psittaci étaient les Schaller; ceux des *Stellifères,* les Münch. Sous l'*étoile blanche* étaient les nobles d'Eptingen, Reichen, Ramstein, Ufheim, Zerhein, Ferrette, Fribourg, Habsbourg, etc. Sous les ailes du *perroquet,* on comptait les Rotberg, Bærenfels, Kamerer, Vorgassen, Hochberg, Rötheln, Neuchâtel, Nidau, Grandson, Falkenstein, etc.[2] L'incendie de Bâle peut être attribué



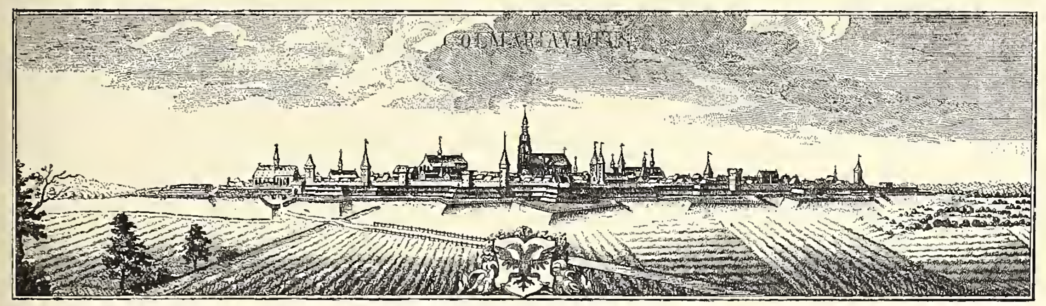
Armoiries des Psittaci et des Stellifères.

aux luttes et aux querelles continuelles de ces deux partis où la force et l'audace étaient de chaque côté.

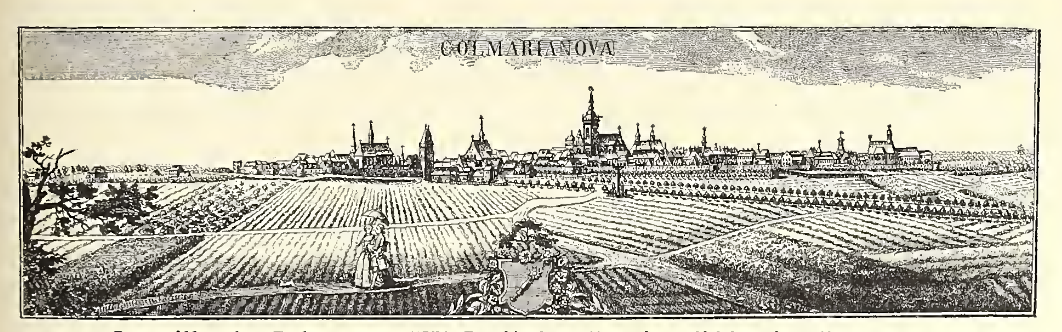
Pendant que la noblesse se faisait la guerre, les corps de métiers s'organisaient à Bâle. Nous avons déjà vu sous le règne de Lutold d'Arbourg, les bouchers, les charpentiers et d'autres s'ériger en corporations; les boulangers qui avaient depuis longtemps leurs droits et leurs coutumes, en firent dresser par écrit un acte solennel qui fut approuvé par l'évêque de Bâle le 30 janvier 1256. Toute contestation entre les boulangers devait être jugée par le maître de la société; si le débat ne pouvait être terminé par lui, l'affaire était portée au lieutenant de l'évêque (vicedominum) et enfin à l'évêque. Trois fois la semaine, le maître des boulangers devait visiter le marché au pain; si un pain lui paraissait suspect, il devait le porter chez lui et en présence de trois boulangers

[1] Ann. Dom. Colm., p. 21. — Basilea sacra, p. 235. = [2] Chron. Alb. Argent. — Trouillat, t. II. p. 93. — P. Voisard, p. 124.

honorables, juger si le pain méritait une amende. Le boulanger en faute devait deux sols au lieutenant de l'évêque, un au maître et deux à la société. Si le boulanger se refuse à subir cette amende, le maître doit rompre tous ses pains par le milieu en plein marché. Si le boulanger persiste à vendre des pains de cette espèce, il est passible d'une amende de trois livres payable au lieutenant. A la fête de S. André, le maître des boulangers devait au lieutenant de l'évêque, un porc de vingt-quatre sols ou l'argent. Chaque boulanger, vendant au marché, devait treize deniers les lundis après la S. André, les Rameaux, l'Invention de St[e] Croix et la St[e] Marguerite: douze deniers revenaient au lieutenant, un au maître de la compagnie: le premier donnait deux quartauts de vin et le dernier un aux boulangers quand on leur donnait avis de payer leur redevance. Le



La vieille ville de Colmar.



La ville de Colmar au XVII[e] siècle, d'après „l'Alsatia Illustrata".

maître devait en outre deux sols au lieutenant, la veille de Pâques, pour son agneau pascal. Avant de mettre le feu à un nouveau four, le boulanger devait cinq sols au lieutenant. Quand un apprenti demandait un four, le maître avec d'autres boulangers, faisait par trois fois, une enquête sur sa foi et ses mœurs; s'il n'avait pas bonne renommée, on lui refusait le four; si on rendait de lui bon témoignage, il donnait vingt sols pour le luminaire de la St[e] Vierge, dix sols à la compagnie des boulangers, cinq sols au lieutenant, deux sols au maître, un sol au bedeau, et il était admis dans la société. Un boulanger ne pouvait exposer en vente au marché un pain de deux deniers ou de trois oboles, sans la permission expresse du lieutenant et du maître, sous peine de trois livres d'amende. Un boulanger, convaincu d'avoir mis dans son pain des fèves ou l'herbe appelée *hopho* ou d'autre matière défendue, était puni de trois livres d'amende et expulsé sans rémission de la compagnie des boulangers. [1]

[1] Ochs, Gesch. der Stadt und Landsch. Basel, t. I. p. 340.

Sous le règne et avec l'assentiment de Bertholde de Ferrette, les tailleurs et les jardiniers de Bâle furent constitués en tribu ou compagnie, comme les boulangers (1260). Leurs statuts diffèrent peu de ceux que nous avons signalés précédemment. [1]

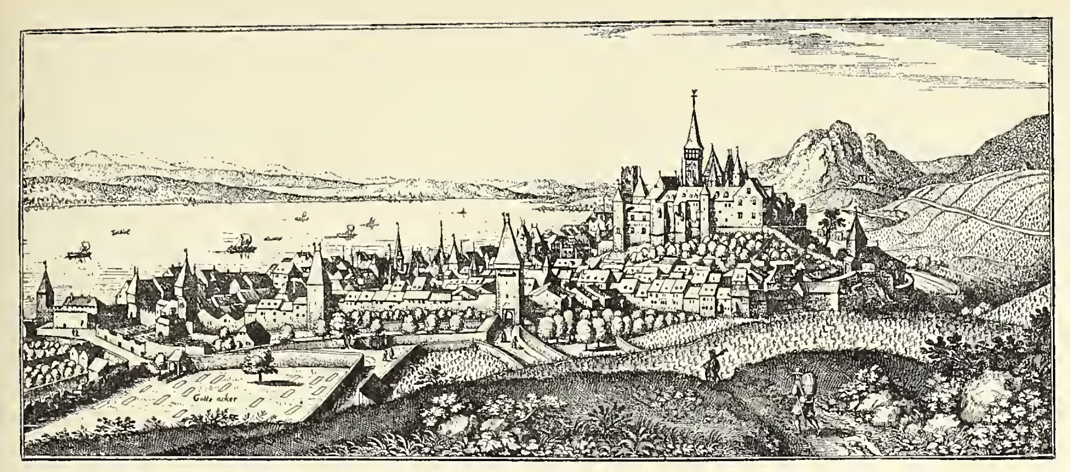
L'évêque de Bâle fut aussi appelé à régulariser le service de l'hôpital de Colmar. Il avait dû se rendre dans cette ville pour prendre des mesures contre les perturbateurs de l'ordre public. Durant son séjour, on le pria de faire la consécration de la chapelle de l'hôpital des pauvres. L'évêque différa quelque temps cette cérémonie, jusqu'à ce que les droits de l'église paroissiale fussent convenablement sauvegardés. Enfin le 12 juin 1256, il consacra la chapelle et promulgua plusieurs ordonnances qui la concernaient. L'édifice sacré ne pouvait être agrandi; on ne pouvait y dire la messe qu'entre la première et la solennelle célébrées dans l'église paroissiale. Hors le jour de la dédicace, on ne devait pas sonner la cloche de la chapelle pour la messe ou les autres heures canoniales. Le chapelain de l'hôpital devait être choisi sur l'avis du doyen qui a la charge de toute la paroisse; il devait assister aux offices paroissiaux, autant que sa charge le lui permettait. Les frères et les sœurs de l'hôpital devaient être présentés au doyen. L'hôpital devait donner chaque année à titre d'offrande paroissiale, quatre livres de Bâle, sur lesquelles le custode prélèverait dix sols pour le luminaire de l'église; le reste des quatre livres devait être employé à l'usage du chapitre. Le doyen avec deux honorables citoyens de Colmar devait assister chaque année à la reddition des comptes de l'hôpital sans aucune rétribution. [2]

Vers les dernières années de son épiscopat, Bertholde de Ferrette dut se choisir un coadjuteur. La vieillesse, peut être aussi quelques infirmités, obligèrent l'évêque à se décharger sur le prévôt de la cathédrale, Henri de Neuchâtel, du fardeau qui dépassait ses forces. La mort le mit bientôt au lieu du repos, de la lumière et de la paix. Bertholde de Ferrette était à Altkirch, non loin du château de ses ancêtres, lorsqu'il fut atteint par un mal sans remède. L'abbé de Lucelle, Werner II qui vénérait en lui un insigne bienfaiteur de son monastère, l'assista à ses derniers moments et reçut son dernier soupir, le 10 décembre 1262. [3] Bertholde de Ferrette fut enseveli à la cathédrale de Bâle devant l'autel de S. Gall. Son anniversaire se célébrait chaque année le 10 décembre; le chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine fondée et dotée par lui devait donner ce jour là à chaque chanoine présent un sol; aux prêtres du chœur, aux prêtres de l'hôpital et au sous-scolastique vingt sols, à chaque lecteur huit deniers, aux sacristains et à l'excitateur un sol; il devait en outre fournir deux chandelles de deux livres de cire. [4]

Bertholde de Ferrette avait régné treize ans. Son administration accuse les qualités sérieuses et les vertus épiscopales à un degré éminent. L'écu des nobles de Ferrette portait de gueules à deux bars adossés d'or.

[1] Ochs, Geschichte der Stadt und Landsch. Basel. t. I. p. 350, 351. — [2] Trouillat. t. I. p. 640. — [3] Epit. fast. Lucell., p. 183. — [4] Liber vitæ eccl. cathed. ad 1262. „IIII idus Decembris anno D. MCCLXII obiit Berchtoldus de Ferreto, episcopus hujus ecclesie.“





Neuchâtel-sur-le-lac, au dernier siècle.

CHAPITRE XVI

Henri de Neuchatel, évêque de Bâle, 1262—1274. — La ville de Mulhouse excommuniée, 1265. — Henri de Neuchâtel, bienfaiteur des couvents de Saint-Jean de Cerlier, de Munster, de Michelfeld-Blotzheim, de Bellelay, etc. — Le prieur des dominicains de Bâle, le frère Achille d'Altschwiller, prédicateur de la croisade, 1266. — Guerre entre l'évêque de Bâle et Rodolphe de Habsbourg, 1268—1273. — Translation à Bâle de la tête de S. Pantale, 1268. — La seigneurie de Ferrette vendue à l'évêque de Bâle, 1271. — Autres acquisitions importantes, Porrentruy, etc. — Siége de Bâle par Rodolphe de Habsbourg, proclamé empereur, 1273. — Il confirme les droits de l'évêque de Bâle, 1274. — Couvent de Klingenthal à Bâle, 1274. — Mort d'Henri de Neuchâtel, 1274.



Henri de Neuchâtel qui succéda comme évêque à Bertholde de Ferrette, se fit surtout remarquer par ses expéditions guerrières. Il ne fit en cela qu'imiter l'exemple des évêques de son temps, mais nous avouons que ce mode de vivre, l'épée au poing et le casque en tête, répugne à l'idée pacifique que nous nous faisons d'un évêque, ministre de paix et de charité et père de tous ses diocésains. Il est vrai qu'Henri de Neuchâtel appartenait à une race guerrière, qui s'était fait un nom illustre dans les expéditions armées de cette époque. Henri était le petit fils d'Ulrich II qui, entraîné par l'éloquence de S. Bernard, avait pris la croix en 1147 et avait suivi à la croisade l'empereur et le roi de France. Son oncle, Bertholde, avait été prévôt de la cathédrale de Bâle, puis évêque de Lausanne. Ulric III, comte de Neuchâtel, eut dix enfants, cinq fils, Henri, évêque de Bâle, Othon, chanoine de Bâle et prévôt de Soleure, Rodolphe, seigneur de Nidau, Ulric, seigneur d'Arberg, et Bertholde, seigneur de Valangin.[1]

[1] Histoire de Neuchâtel par F. de Chambrier, p. 34.

Henri de Neuchâtel était chanoine de la cathédrale de Bâle en 1236,[1] prévôt de ce chapitre en 1238,[2] archidiacre en 1242,[3] archiprêtre en 1248,[4] prévôt de Soleure en 1251,[5] prévôt de Moutier en 1256.[6] Les goûts belliqueux du prévôt se manifestent déjà en 1261, car il figure à cette époque comme allié du comte Rodolphe de Habsbourg, de son oncle Godefroi de Habsbourg, de Conrad de Fribourg et des citoyens de Strasbourg, contre l'évêque de cette dernière ville, Walther de Geroldseck, contre son père et sa famille, et contre qui que ce soit. Les alliés se promettent un secours mutuel, dans la contrée comprise entre Bâle, la forêt de Haguenau et les Vosges (20 février 1261).[7] La même alliance fut conclue quelques mois après entre Bâle et Strasbourg contre la famille de Geroldseck.[8] Les hostilités contre l'évêque de Strasbourg furent suspendues le 17 avril 1262 par une trêve qui devait durer depuis la mi-carême jusqu'au quinzième jour après Pâques. Le prélat qui avait dû jeter l'interdit sur les Strasbourgeois révoltés contre lui, leva cet interdit durant cette trêve (17 avril 1262).[9]

Durant ce temps, Henri de Neuchâtel était devenu coadjuteur de l'évêque Bertholde de Ferrette, qui avait besoin d'un bras vigoureux pour l'administration de son diocèse. Son premier soin fut de réclamer du roi des Romains, Richard de Cornouaille, qui était alors en passage à Schlestadt, la reconnaissance solennelle des droits de l'Église de Bâle sur Brisach et sur la vallée de Munster en Alsace. Le roi ou plutôt l'empereur qui avait été élu à Francfort par quelques seigneurs le 13 janvier 1257 et couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Ascension, saisit avec empressement l'occasion de s'assurer des partisans puissants et de grande race. Il fit du coadjuteur de Bâle son chapelain impérial en reconnaissance de son dévouement à sa personne, il renonça par un acte public à tous les droits que l'empereur pourrait avoir sur Brisach et la vallée de Munster, promettant en outre de maintenir tous les droits et bonnes coutumes de la ville de Bâle. Le monarque était entouré à Schlestadt des comtes Rodolphe et Godefroi de Habsbourg, de Conrad de Fribourg, et d'autres seigneurs. L'archevêque de Mayence, Werner, archichancelier de l'empire, remplissait ses fonctions dans cette circonstance solennelle (5 novembre 1262).[10]

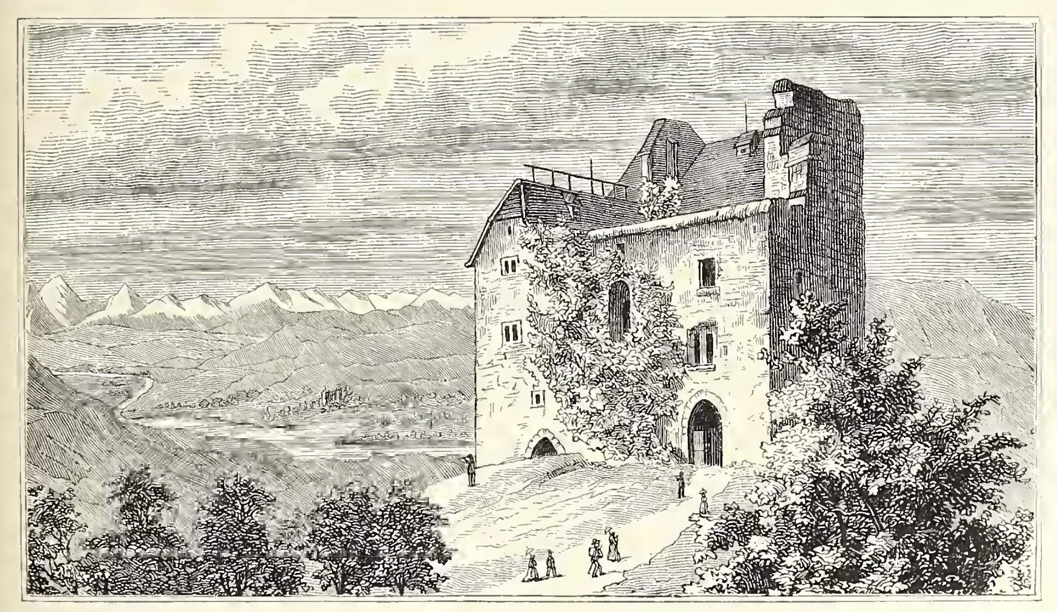
Un mois après cette reconnaissance des droits de l'évêque de Bâle sur cette partie de l'Alsace, le coadjuteur se trouva appelé à succéder à Bertholde de Ferrette. Les fonctions qu'il remplissait auprès du prélat défunt, le désignaient tout naturellement au choix des électeurs. Aussi fut-il nommé sans difficulté évêque de Bâle, quoiqu'il fût peu lettré, dit la chronique d'Albert de Strasbourg (décembre 1262).[11]

Au 30 juin 1263, Henri de Neuchâtel n'avait pas encore reçu la consécration épiscopale, car dans un acte portant cette date, il s'appelle „Henri par la grâce de Dieu élu évêque de Bâle“ : c'est en faveur des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Lutgern (canton d'Argovie) qu'il fait dresser le premier acte public de son épiscopat qui nous ait été conservé. Il donne en emphythéose à ces hospitaliers la dîme qui appartenait à l'évêché près de Lutgern.[12]

---

[1] „Henricus de Nuwenburg“, Ochs, p. 308. = [2] Urstisii codex dipl., p. 66. = [3] Cartulaire de Bellelay, p. 64. = [4] Trouillat, t. I. p. 580. = [5] Matile, Monuments de l'histoire de Neuchâtel, t. I. p. 112. = [6] Trouillat, t. I. p. 637. = [7] Schœpflin, Als. dipl., t. I. p. 432. = [8] Weneker, apparatus archivorum, p. 170. = [9] Ibid., p. 171. = [10] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 40. = [11] Chron. Alb. Argentin. „Quasi sine electione, sed solo capituli consensu. episcopatum tenuit. quamvis quasi illiteratus.“ = [12] Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. II. p. 380.

Le 9 février de l'année suivante (1264) Henri de Neuchâtel n'est encore qu'*évêque élu* — „Dei gratia electus". A cette date il donne avec le chapitre de Bâle, l'église de Roggenbourg et ses rentes au couvent de Saint-Léonard.[1] En mars de la même année, il ajoute à cette donation le couvent du Petit-Lucelle;[2] l'acte l'appelle encore *electus Basiliensis.* Il est vrai que *l'élu de Bâle* était alors occupé à résister à l'envahissement des propriétés de l'évêché par le remuant comte de Habsbourg. „Après la mort de l'empereur Frédéric (13 décembre 1250), raconte la chronique de Colmar, chaque seigneur mit la main sur ce qu'il put démembrer des biens de l'empire. Le comte Rodolphe de Habsbourg se saisit de Brisach et le garda pendant quelque temps en son pouvoir. Mais le vénérable seigneur Henri, évêque de Bâle, représenta au comte Rodolphe que Brisach devait lui appartenir, puisqu'il le possédait par droit héréditaire. Rodolphe répondit



Le château de Habsbourg dans son état actuel (canton d'Argovie).

que s'il voulait lui payer mille marcs d'argent pour sa part dans ses droits sur Brisach, il s'engagerait à lui remettre le château et la ville. L'évêque lui compta 900 marcs et obtint Brisach qu'il garda en sa possession jusqu'à l'élection de Rodolphe, comme roi des Romains.

„Le comte Rodolphe s'étant mis, pendant cet intervalle, à molester injustement l'évêque de Bâle, celui-ci appela le comte auprès de lui et lui dit: „Mon cousin, cesse de me tourmenter, et en retour, je te donnerai de bonne volonté, cent marcs d'argent." Le comte s'abstint de toute vexation pendant cette année là. Mais l'année suivante, le comte recommença ses persécutions contre l'évêque: celui-ci lui donna de nouveau cent marcs pour s'assurer sa tranquillité; le comte, en effet,

[1] Cartulaire de Saint-Léonard, fol. 6a. = [2] Fondé près de Lucelle, en 1138 par Oudelard, comte de Soyhières, pour des cisterciennes, le couvent de *Kleinen-Lützel*, molesté par le fils de son fondateur, fut transféré à Schönen-Steinbach et les religieuses embrassèrent d'abord la règle de S. Augustin, puis celle de S. Dominique. Un comte de Thierstein, Conrad, fit du Petit-Lucelle une prévôté de chanoines réguliers de S. Augustin qu'il tira de Marbach. L'évêque Henri de Neuchâtel l'annexa à Saint-Léonard. En 1486, l'évêque Gaspard ze Rhein y plaça des Augustines de Fischbach, qui disparurent à la guerre de 1499. Saint-Léonard céda *Petit Lucelle* au *Grand Lucelle* en 1505. Epitome fast. Lucell., p. 143.

cessa ses vexations. Mais la troisième année, le comte Rodolphe demanda encore deux cents marcs à l'évêque, prétextant qu'il était dans le besoin et engagé dans de nombreuses dettes. L'évêque lui répondit: „J'ai vraiment honte d'être de nouveau ainsi rançonné; avec ces deux cents marcs, je me mettrai en état de défense pour pouvoir mépriser les violences.“ Alors le comte Rodolphe commença à faire la guerre, autant qu'il le put à son cousin, l'évêque de Bâle.“ Tel est le récit du chroniqueur des dominicains de Colmar, qui était contemporain de ces événements.[1] Notre histoire lui devra plusieurs pages très intéressantes. Après l'accord fait, moyennant finance, entre l'évêque de Bâle et le comte de Habsbourg, les habitants de Brisach reconnurent par un acte solennel du 23 juin 1264, qu'eux et la montagne qu'ils habitaient, avec toutes ses dépendances, appartenaient à l'Église de Bâle, et qu'à ce titre ils avaient prêté serment de fidélité au révérend seigneur Henri, par la grâce de Dieu évêque de Bâle, en réservant toutes les libertés dont ils avaient joui jusque-là et confirmées par le dit seigneur.[2]

L'évêque de Strasbourg était alors Henri de Geroldseck, qui avait succédé en 1263 à Walther de Geroldseck contre lequel Henri de Neuchâtel, Rodolphe de Habsbourg et d'autres et les citoyens de Strasbourg s'étaient ligués en 1261. Le nouvel évêque était oncle de l'évêque de Bâle, qui fut dès lors son allié et son ami. Mais la lutte se continua contre Walther de Geroldseck et ses partisans. Une trêve fut conclue entre les belligérants depuis la Ste Odile (13 décembre 1263) jusqu'à la Pentecôte de 1264, puis prorogée par l'entremise d'Henri de Leymingen, évêque de Spire, de la S. Jacques à la S. Martin de la même année. En cas de rupture, l'évêque de Bâle devait être choisi comme arbitre dans les contestations à intervenir.[3] Cette trêve fit enfin place à une paix complète qui fut rétablie le 23 juillet 1266 par l'évêque de Strasbourg entre son neveu Henri de Neuchâtel, les comtes de Habsbourg, les citoyens de Strasbourg et leurs adversaires Walther de Geroldseck et ses partisans.[4]

Dans cette longue campagne, la ville de Rheinfelden fut constamment fidèle à l'évêque de Bâle qui l'avait prise sous sa protection, après serment prêté par le conseil et les bourgeois que jamais ils ne reconnaîtraient d'autre seigneur que lui et qu'ils lui prêteraient secours et assistance selon leur pouvoir.[5]

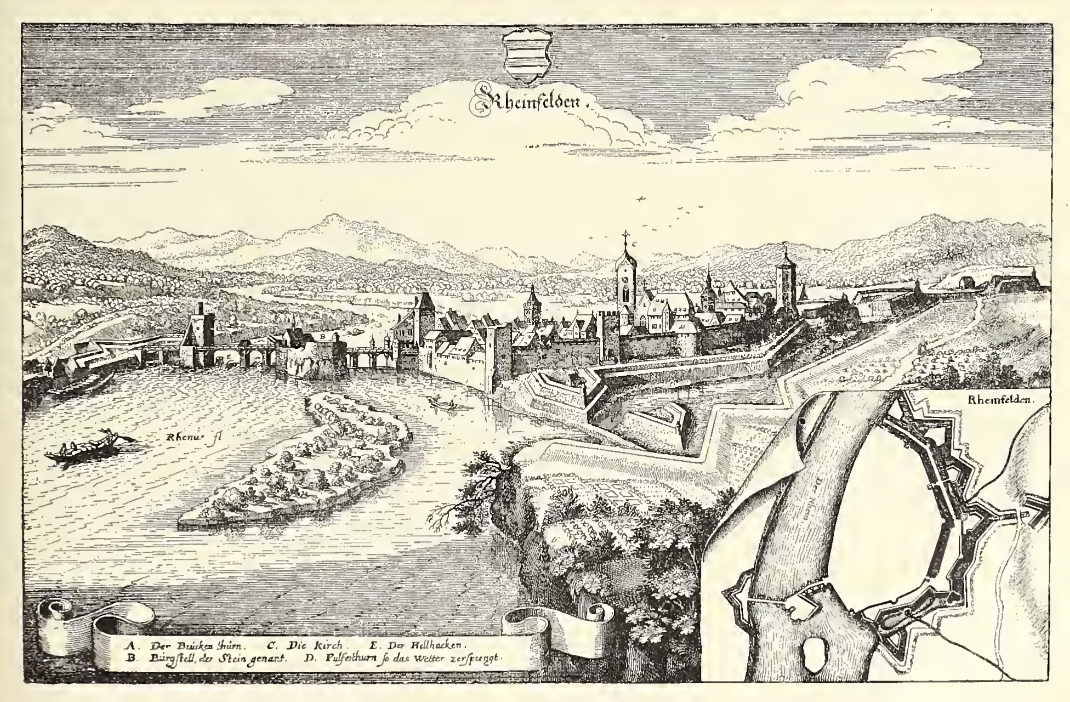
Les liens de parenté qui unissaient l'évêque de Bâle à l'évêque de Strasbourg, firent prendre fait et cause à Henri de Neuchâtel dans le différend qu'Henri de Geroldseck avait avec Mulhouse qui appartenait à l'évêché de Strasbourg. Cette ville s'était soulevée contre l'évêque Walther de Geroldseck, et s'était donnée en 1261 au comte Rodolphe de Habsbourg qui avait assiégé et détruit son château. Henri de Geroldseck réclama en vain contre cet état de choses. Mulhouse opposa une résistance opiniâtre qui amena l'excommunication de cette ville. Le 14 janvier 1265, Henri de Neuchâtel adressa de douces remontrances aux magistrats de Mulhouse pour les ramener au devoir. Il leur rappelle les liens de confédération qui les unissent à l'évêque de Bâle et l'affection spéciale qu'il leur porte, comme aussi les serments de fidélité prêtés par eux à l'évêque de Strasbourg. S'ils restent sourds à sa voix, il sera obligé de prendre des mesures sévères pour rétablir la justice due à leur seigneur.

---

[1] Chronique des dominicains de Colmar, traduite par Liblin, Colmar 1854, p. 255. = [2] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 83 b. = [3] Schœpflin, Alsatia dipl., t. I. p. 448 et 449. = [4] Ibid., t. I. p. 454. = [5] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 48 a.

L'effet suivit de près cette première menace, car déjà un mois plus tard (aux ides de mars) l'évêque de Bâle annonce à tout le clergé de son diocèse qu'il a lancé l'excommunication contre la ville de Mulhouse qui refuse obéissance à son seigneur-évêque et qui a dédaigné d'entamer des pourparlers avec lui, évêque de Bâle. En même temps il défend à tous ses diocésains d'avoir aucune communication avec les excommuniés.

L'official de Besançon s'adresse, à la même époque, aux doyens des chapitres de Murbach et de Lutenbach pour confirmer cette sentence d'excommunication. Mulhouse persiste dans sa résistance et se refuse à toute entente avec l'évêque de Strasbourg. Henri de Neuchâtel réitère ses injonctions et ses menaces. Le 11 avril 1266, il s'adresse au curé de Mulhouse et au clergé du Sundgau, en rappelant la révolte de la ville coupable. Il somme les habitants de Mulhouse



Rheinfelden en 1663.

de rompre dans le délai d'un mois toute liaison avec les citoyens et les magistrats excommuniés. „Et parce que, ajoute-t-il, les dits citoyens, méprisant les ordres épiscopaux, ont persévéré dans leur dureté de cœur, sans aucun égard pour leur propre salut et pour leur repos, il a jugé convenable d'aggraver la sentence qui devra être proclamée les dimanches et jours de fête, au son des cloches, les cierges allumés: on interrompra toute relation avec les excommuniés et la ville de Mulhouse, avec tous ses habitants et leurs colons, sera mise sous l'interdit."

Mulhouse chercha des juges moins sévères et le 30 juin 1266, l'abbé de Saint-Georges et ses collègues délégués apostoliques, suspendirent l'excommunication dans l'église de Hornberg (Forêt-Noire) et assignèrent à nouveau les parties à Fribourg en Brisgau. Mais cette intermittence favorable est de courte durée. Le 4 décembre 1266, l'abbé de Saint-Georges reconnait la justice de l'excommunication et le 17 du même mois, il remet les habitants de Mulhouse sous

l'interdit dont il les avait relevés. — Mulhouse interjette appel auprès du saint siége, qui nomme des arbitres pour examiner l'affaire. La victoire resta à l'évêque de Strasbourg, qui reçut de l'évêque de Bâle agissant au nom du pape, la faculté de réduire Mulhouse à l'obéissance par le bras séculier. Les deux évêques essayèrent en effet de prendre par la force la ville récalcitrante. Mulhouse se défendit énergiquement et fut delivrée par Rodolphe de Habsbourg, appelé à l'empire (1273).[1]

Durant ces débats, nous trouvons Henri de Neuchâtel, occupé d'autre part d'accroître les biens et les propriétés de son église et des monastères qu'il patronne. En 1264 (11 décembre) il entre en possession du château d'Erguel, et des fiefs que le chevalier Othon d'Erguel tenait dans la vallée de Saint-Imier, de l'Église de Bâle. En échange l'évêque lui donne en fief le quart des dîmes près de Rädersdorf.[2] L'année suivante, Henri de Neuchâtel cède à son chapitre le droit de patronage de l'église de Laufon qui lui appartenait et reçoit en retour celui de l'église de Saint-Théodore au Petit-Bâle (30 avril 1265).[3] La même année, Louis, comte de Frobourg, se reconnaît vassal de l'Église de Bâle pour les châteaux d'Olten et de Waldenbourg (3 novembre 1265).[4]

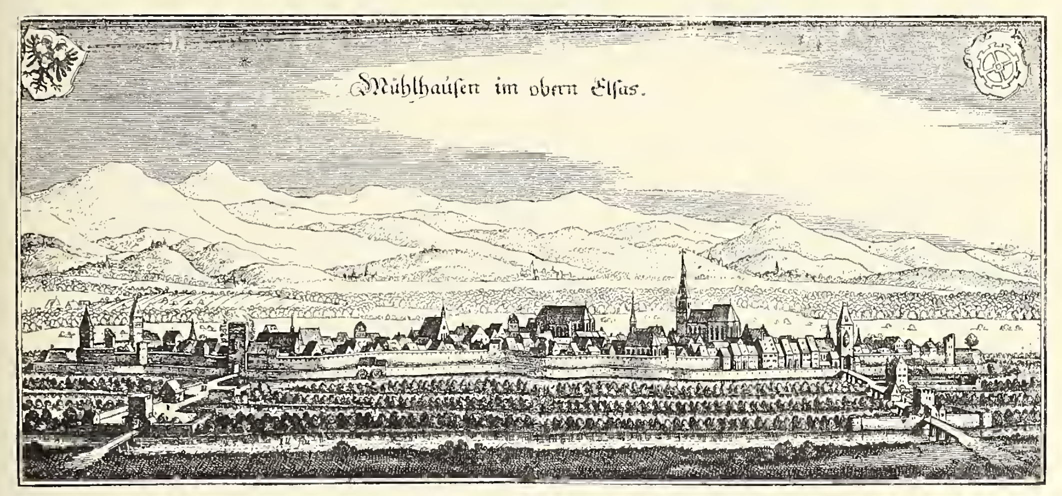
Un couvent attire surtout la sollicitude de l'évêque de Bâle, c'est celui de Saint-Jean de Cerlier. En ratifiant une amodiation de certains biens faite par le prévôt de cette abbaye, Henri de Neuchâtel écrit la belle page que nous traduisons textuellement: „Nous Henri par la grâce de Dieu, évêque de Bâle, nous faisons savoir aux lecteurs des présentes, que Notre-Seigneur Jésus Christ, ayant élevé notre bassesse à la dignité de l'épiscopat et nous ayant choisi pour son chapelain, et pour le chapelain de sa sainte Mère, la Vierge Marie, nous sommes tenu par notre office et à juste titre, de prêter le bouclier de notre protection, selon nos forces, aux monastères, aux églises, aux personnes ecclésiastiques et de faire prospérer leurs affaires en tout et partout, avec le secours de Dieu. Mais entre tous, nous devons défendre de toutes nos forces le monastère de Cerlier, du diocèse de Lausanne, où nos ancêtres ont reçu la sépulture ecclésiastique et reposent dans le Seigneur. Nous devons nous opposer à ceux qui lui portent injure et maintenir et augmenter avec l'aide de Dieu, tous les biens qui lui appartiennent.“ Suivent les dispositions prises par le prélat pour assurer la bonne amodiation de certains biens de l'abbaye sis à Anet, à Chules et à Siselen (juillet 1265).[5] Pour un homme *sans lettres*, au témoignage du chroniqueur des dominicains de Colmar, il faut convenir que l'évêque Henri de Neuchâtel pensait noblement et écrivait avec quelque littérature, selon le style du temps.

Un autre monastère fut à cette époque l'objet de la bienveillance de l'évêque de Bâle. L'abbaye de Munster en Alsace avait été appauvrie par le pillage et l'incendie et pouvait à peine subvenir à l'entretien de ses religieux. Déjà Bertholde de Ferrette avait adressé au pape Alexandre IV, le 14 octobre 1260, une supplique pour annexer à Munster l'église de S. Léger au dit lieu. Le souverain pontife avait accordé cette grâce et avait chargé le prévôt de l'église de Colmar de mettre

[1] Voir les pièces justificatives dans le tome V[e] des *Monuments* de Trouillat et Vautrey, p. 145 et suiv., communiquées par l'archiviste du Bas-Rhin, Louis Spach, à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, en 1864. = [2] Codex dipl. eccl. Bas., fol. 93. = [3] Aux archives du château de Porrentruy. Cet acte porte encore le scel de l'évêque Henri de Neuchâtel, suspendu par un cordon de soie rouge. Le scel porte: † S:·Henrici: Dei: gra: Basilien: episcopi: Au centre l'évêque avec la mitre, assis sur un siége, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite. = [4] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 73. = [5] De l'original aux archives de Berne.

à exécution le décret apostolique, toutefois après le décès ou la retraite du recteur de Saint-Léger et avec le consentement de l'évêque et du chapitre de Bâle (13 mars 1261). Le prévôt de Colmar avait notifié cette faveur au couvent de Munster (14 mai 1261). Mais le curé de Saint-Léger ne mourut qu'en 1265: aussitôt Henri de Neuchâtel, avec l'agrément du chapitre, autorisa l'abbaye à s'approprier l'église de S. Léger, moyennant pourvoir à l'entretien d'un prêtre capable de desservir cette paroisse (17 novembre 1265). Le lendemain de cette concession, le prévôt de Colmar la notifia par acte public à l'abbé et au couvent de Munster.[1]

Nous trouvons encore Henri de Neuchâtel accordant une indulgence de quarante jours à ceux qui visiteraient l'église des frères de l'ordre des ermites de S. Guillaume, hors des murs de la ville de Fribourg (en Brisgau), le jour anniversaire de la dédicace de leur église. Le vénérable prélat accorde cette grâce, à cause de l'affection qu'il porte à ces religieux très dévoués au service de Dieu (22 mai 1266).[2]



Mulhouse dans la Haute-Alsace au XVIIe siècle.

Le couvent de cisterciennes, près de Bâle, connu sous le nom de Michelfeld, était alors dans la plus fâcheuse position. Il avait été bâti et doté par l'évêque Bertholde de Ferrette vers 1253, mais on n'avait pas tardé à s'apercevoir que le terrain sur lequel il s'élevait, était marécageux à cause du voisinage du Rhin; des brouillards épais, des exhalaisons malsaines, un air empoisonné avaient causé parmi les sœurs de graves maladies et un état de malaise qui leur rendait le séjour de Michelfeld insupportable. L'évêque Henri de Neuchâtel, ayant constaté ces choses, mû de pitié à la vue des misères de ces religieuses qui menaient une vie sainte et édifiante, leur accorda, de concert avec son chapitre, un fond de terre sis à Blotzheim, en Alsace, qui appartenait à l'évêché de Bâle et qu'il soumit entièrement à la juridiction de l'abbé de Cîteaux. „Nous devons, dit l'évêque dans sa lettre de donation, du 18 juin 1267, la sollicitude de notre charge pastorale à tous les fidèles, mais nous avons une compassion particulière et plus grande pour les personnes religieuses éprouvées par le malheur . . .“ La donation faite, le charitable prélat ajoute, parlant de l'abbé de Cîteaux: „Nous vous avertissons

[1] Lünig, Continuatio spicilegii eccles., t. I. p. 1104. = [2] Gerbert, Codex dipl. hist. Silvæ Nigræ, p. 180.

dans le Seigneur, d'entourer de votre affection paternelle, ces pauvres petites sœurs (pauperculas), plantation nouvelle de votre ordre (novella ordinis vestri plantatio): nous croyons en cela faire acte agréable à Dieu et témoigner à votre ordre la révérence qui lui est due." [1] Les cisterciennes de Michelfeld se transportèrent à Blotzheim où leur monastère prospéra durant deux siècles: leur église, favorisée par de nombreux miracles opérés par la très sainte Vierge, fut l'objet d'un pèlerinage que l'évêque Jean de Munsingen enrichit d'indulgences en 1349. Mais à l'époque du concile de Bâle, la guerre étendit ses ravages sur ces contrées. Le couvent de Blotzheim fut incendié, ruiné; après la mort des pauvres religieuses, sur l'ordre de l'empereur Frédéric III, le chapitre général de Cîteaux réunit en 1450 à Lucelle ce monastère avec tous ces revenus, y compris l'église de Ferrette. [2]

L'abbaye de Bellelay reçut aussi des preuves remarquables de la générosité de l'évêque Henri de Neuchâtel, qui lui donna le quart des dîmes que l'Église de Bâle percevait à Tavannes, Reconvilier et Loveresse. „Comme nos prédécesseurs, écrit le donateur, le 19 novembre 1267, par grâce spéciale, et depuis longtemps, ont pris soin de favoriser le monastère de Bellelay, de l'ordre de Prémontré, nous avons voulu suivre leurs traces, ayant égard surtout à l'extrême pauvreté des religieux qui y servent Dieu, et que la modicité de leurs ressources ne permet pas de vivre à l'aise et aussi pour le soulagement des âmes de nos prédécesseurs, pour notre bien spirituel et pour l'accroissement du culte divin dans ce monastère." [3]

Tous ces actes témoignent en faveur du zèle pastoral de l'évêque Henri de Neuchâtel. Nous le trouvons encore en 1266, encourageant l'érection d'une fontaine près de la cathédrale. „Comme la conduite d'une fontaine, écrit-il à son chapitre, au-dessus du château près de notre église-majeure, nous paraît utile et même très nécessaire non seulement pour nous et pour les autres honorables personnes qui demeurent dans ce quartier, mais aussi pour le service de l'eau pure à l'usage des offices divins de cette église, et que les ressources manquent pour couvrir les dépenses nécessitées par ce travail, nos très chers fils en Jésus-Christ, les doyens et chapitre, voulant mener à bonne fin un ouvrage si pieux et si honorable, ont appliqué à cette dépense, tous les revenus de deux années appartenant à la mense capitulaire, valant vingt marcs d'argent." L'évêque confirme et ratifie cette donation le 6 novembre 1266. [4]

C'était l'époque de la prédication de la croisade par l'ancien prieur des dominicains de Bâle, le frère Achille, dit d'Altschwiller. Il était devenu illustre dans son ordre et il avait été nommé prédicateur général de la croisade d'outre-mer. En 1266, il prêcha en Alsace et sur les bords du Rhin, probablement aussi à Bâle. Les annales des dominicains de Colmar qui consignent ce fait constatent que dans le carême de 1267, plus de 500 alsaciens partirent pour le pays d'outre-mer. [5]

Henri de Neuchâtel avait alors maille à partir avec son redoutable vassal, le comte de Habsbourg. Nous avons déjà signalé les démêlés antérieurs de ces deux nobles antagonistes. Le comte n'avait pas mis bas les armes et il continuait à ravager quelque partie du territoire de l'évêché. En 1268, l'évêque, à titre de

[1] Cartulaire de Lucelle, N° 1. p. 192. = [2] Epit. fast. Lucell., p. 147. — Cartulaire de Lucelle, p. 192. = [3] Trouill., t. II. p. 177. Cette donation fut confirmée par l'évêque de Bâle, Pierre Reich, le 21 août 1286. = [4] Ibid., t. II. p. 167. = [5] Annales præd. Colm., p. 27.

représailles, se mit à la tête des bourgeois de Bâle, et entra à force ouverte dans le bourg de Blotzheim, près du Rhin, appartenant au comte Rodolphe, qui l'avait récemment entouré d'un fossé et d'une muraille, et ravagea tout ce qu'il y trouva. De son côté, le comte de Habsbourg assiégea les seigneurs de Toggenbourg et leur fit la guerre avec succès. „Il y avait dans le haut pays, raconte la chronique de Colmar, des seigneurs de noble naissance et de condition libre, fils de la sœur du vénérable évêque de Bâle, Henri, qui souvent et selon leur bon plaisir, avaient injustement troublé et molesté les bourgeois de Zurich, le comte Rodolphe et d'autres de leurs voisins. Dans ce temps là, le comte Rodolphe donna un chef ou commandant à des aventuriers qui venaient de la Lombardie, afin qu'ils pussent se rendre en Alsace. Etant parvenus sur les terres des seigneurs de Toggen-



Seckingen en 1663, d'après la „Topographia Alsatiæ".

bourg,[1] ceux-ci les dépouillèrent de tout ce qu'ils avaient sur eux. Indigné de cet acte, le comte de Habsbourg excita les bourgeois de Zurich et d'autres de son voisinage à lui donner assistance contre les seigneurs de Toggenbourg, en leur représentant cette vengeance comme le châtiment de leurs propres injures. Réjouis par cette promesse, ils l'assurèrent d'une assistance énergique. Rodolphe rassembla des troupes, assiégea vigoureusement le château d'Utzenberg (dans le baillage d'Utznach, canton de Saint-Gall) et dévasta leurs autres domaines. Les seigneurs de Toggenbourg se défendirent de leur mieux et résistèrent courageusement pendant plusieurs semaines. Après avoir souffert beaucoup et les assiégeants les ayant réduits aux dernières extrémités, les vivres vinrent enfin à leur manquer; alors ils abandonnèrent le château, ne sauvant que leurs personnes. Le comte

[1] Probablement Guillaume, Frédéric II et Craffton, fils de Diethelme II, comte de Toggenbourg.

Rodolphe, maître du château, le détruisit et dévasta le reste de leurs domaines.[1] „L'évêque de Bâle irrité, continue le chroniqueur de Colmar, et pour se venger du comte Rodolphe, saccagea et détruisit le château de Hertenberg (entre Bâle et Rheinfelden) qui venait d'être construit et achevé. Ensuite l'évêque de Bâle s'empara de vive force du château de Rheinfelden qui paraissait imprenable et le réduisit sous son pouvoir."

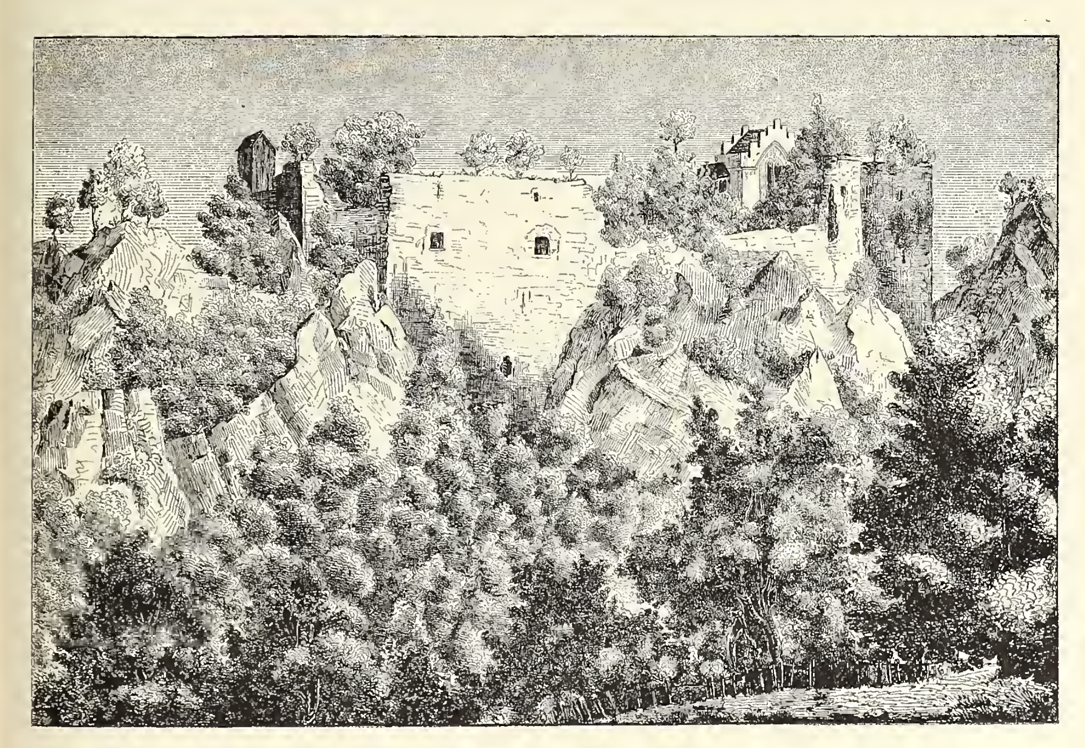
Cette année, 1268, fut marquée par une grande sécheresse qui dura depuis le 24 février jusqu'au 10 juillet. La chaleur fut accablante et la crue du Rhin fut telle qu'elle détruisit tous les ponts.[2] A Bâle, il y eut contestation entre le couvent de Saint-Léonard et un habitant du nom de Pierre l'Usurier au sujet de la reconstruction d'un pont, l'official de Bâle décida que ce travail incombait au détenteur du moulin voisin, qui était alors Pierre l'Usurier.[3] En 1269, la guerre continua entre le comte et l'évêque. Rodolphe de Habsbourg, aidé des bourgeois de Colmar, s'empara du château de Reichenstein (derrière Riquewir) et prit les deux maîtres du château, nommés Giselin. De son côté, Henri de Neuchâtel accroit ses lieux de défense et de refuge. Il achète du comte Godefroi de Habsbourg, son parent, le château de Biederthal (canton de Ferrette) pour deux cent soixante marcs d'argent.[4] Au milieu de ces conflits, les bourgeois de Bâle et de Strasbourg se promettent protection mutuelle dans leurs voyages ou leurs séjours dans ces deux villes, depuis le 5 février 1269, jusqu'à la mi-carême de cette année.[5]

En 1270, l'abbé de Saint-Gall s'unit avec Rodolphe de Habsbourg contre l'évêque de Bâle. Un vieux manuscrit de la bibliothèque de Bâle, cité par Hergott, raconte assez plaisamment le motif de la guerre entre ces deux prélats. L'abbé de Saint-Gall, Bertholde de Falkenstein (1244 à 1272) avait une grande réunion de nobles chevaliers pour le jour de la Pentecôte. Il envoya faire provision de vin en Alsace. Au retour, l'évêque de Bâle fit arrêter et enlever les tonneaux de l'abbé de Saint-Gall. Son parent, le sire de Rötheln protesta en disant à l'évêque: „Seigneur, laissez à l'abbé son vin, car il pourrait bien s'allier contre vous au seigneur de Habsbourg et lui amener deux cents hommes d'armes." L'évêque se soucia peu de ces paroles et garda le vin. A la Pentecôte (1er juin 1270), l'abbé de Saint-Gall reçut et traita neuf cents chevaliers auxquels il raconta le sort de son vin d'Alsace. Rodolphe de Habsbourg profita de ses dispositions pour lui demander secours et appui contre l'évêque de Bâle: trois cents chevaliers offrent leurs services et suivent l'abbé qui se joint à Rodolphe et va camper avec lui de l'autre côté du pont de Seckingen. Aussitôt Henri de Neuchâtel, aidé des Bâlois qui formaient une troupe imposante, se porte de ce côté et y établit son camp. Le combat était imminent et tout se préparait à une bataille décisive; mais le porte-étendard de l'abbé, Eberhart de Lupfen, parvint à faire entendre des paroles de paix. On entre en négociation, dans le couvent de Bücken, de l'ordre teutonique: *Monsieur de Bâle* débattit sa querelle avec *Monsieur de Saint-Gall* et chacun se retira chez soi sans coup férir.[6] Les annales de Colmar rapportent ce fait en deux lignes: „Le comte de Habsbourg et l'abbé de Saint-Gall ayant réuni une forte armée, vinrent à Seckingen, pour assiéger Bâle, durant trois jours, mais ils ne parvinrent à rien."[7]

---

[1] Chronique des dominicains de Colmar, p. 253. = [2] Ann. præd. Colm., p. 29. = [3] Cartulaire de Saint-Léonard, fol. 8 b. = [4] Ann. domin. Colmar., p. 30. = [5] Schœpflin, Als. dipl., t. I. p. 461. = [6] Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. II. p. 409. = [7] Ann. Colm., p. 31.

La ville de Bâle put se croire protégée et défendue par S. Pantale, un de ses premiers évêques dont le chef auguste venait d'être apporté de Cologne par un abbé et reçu avec grande solennité à Bâle par l'évêque Henri de Neuchâtel. Nous avons mentionné cette mémorable translation dans les premières pages de ce livre.[1] Conservée avec respect dans la cathédrale de Bâle, la tête de S. Pantale fut enfouie à la Réforme dans les caveaux de cette église, puis en 1834, transférée au monastère de Notre-Dame de la Pierre où elle est aujourd'hui vénérée sur l'autel du saint Rosaire.[2] En même temps que l'évêque Henri de Neuchâtel enrichissait son diocèse d'une relique précieuse, il accroissait les domaines de l'évêché et s'assurait des alliés parmi les seigneurs de son voisinage. Il conclut le 26 juin 1270 un accord



Ruines du château de Soyhières (canton de Berne), en 1884.

avec Ulrich, comte de Ferrette, au sujet du Sornegau, du domaine de Rädersdorff, de la vallée de Massevaux, des dîmes de l'église de Wattwiller et de l'avocatie d'Ajoie.[3] Quelques mois après (15 janvier 1271), il achète du même seigneur de Ferrette, d'accord avec son fils Thiébaud, le château et la ville de Ferrette, les châteaux de Soyhières, Blochmont, Lœwenbourg, Morimont, Liebstein; le château et la ville d'Altkirch, Ammertzviller, Spechbach, Hohennac, Winecke, les courtines de Cernay, Dirlinsdorff, Bouxviller, Riespach, Burnhaupt, Schweigausen, Tanne, et Dannemarie. Cette vente très importante pour l'évêque de Bâle, fut faite pour le prix de huit cent cinquante marcs d'argent, ce qui vaudrait environ 560,000 francs de notre monnaie, si l'on admet avec des auteurs compétents, que le marc d'argent valait alors quarante-huit francs, et que l'argent avait à cette époque quatorze fois

[1] Ann. præd. Colm., p. 33. = [2] Catalogue authentique des reliques de Mariastein. = [3] Codex dipl. Eccl. Basil., fol. 102 b.

plus de valeur qu'aujourd'hui. Henri de Neuchâtel avait, on le voit, des ressources considérables dont il usait pour le bien de son évêché. En face de ses rivaux et de ses ennemis, il se sentait le besoin de se ménager des places fortes et des vassaux puissants. Après l'achat important que nous venons de signaler, il remit tous ces domaines à titre de fief de l'Église de Bâle, au noble vendeur, le comte de Ferrette qui lui prêta serment de fidélité. L'acte de vente dressé à Bâle le 15 janvier 1271, eut pour témoins à côté des chanoines de la cathédrale, les deux comtes de Habsbourg Godefroi et Eberhard, et un grand nombre d'autres seigneurs de l'évêché.[1]

D'autres acquisitions moins importantes furent faites dans le même temps. Une part de maison à Landser appartenant à Jean et Henri de Butenheim, devint pour deux cents marcs d'argent la propriété de l'évêque et de l'Église de Bâle qui la remirent en fief à son ancien propriétaire, le 21 juillet 1269.[2] Un échange fait le 17 août de l'année suivante, mit l'évêque de Bâle en possession de plusieurs propriétés sises à Rieheim, Holstein, Zelingen et Wihle, qui lui furent cédées par Thierry Schnewlin de Fribourg en Brisgau, contre d'autres biens appartenant à Henri de Neuchâtel, à Kirchofen, Bischoffingen et Umkirch. L'évêque paya en outre cent vingt-huit marcs d'argent.[3]

Les ressources du belliqueux prélat semblent inépuisables. Vers le même temps, il remboursa une dette considérable faite par son prédécesseur Bertholde de Ferrette. Le seigneur de Geroldseck, Walther, créancier de l'évêché, renonça à toutes ses prétentions sur le château de Schwarzenberg, sur la vallée de Munster et se déclara remboursé de l'argent prêté à l'évêque Bertholde, moyennant six cents marcs d'argent payables en six annuités par les soins d'Henri de Neuchâtel, qui s'engageait à se rendre en otage à Brisach après un premier avertissement, si cet argent n'était pas payé au temps marqué. En outre, le dit seigneur céda à son cousin, l'évêque de Bâle, pour deux cent cinquante marcs d'argent, deux domaines sis à Missenheim qu'il reçut aussitôt en fief de l'Église de Bâle (19 avril 1271).[4]

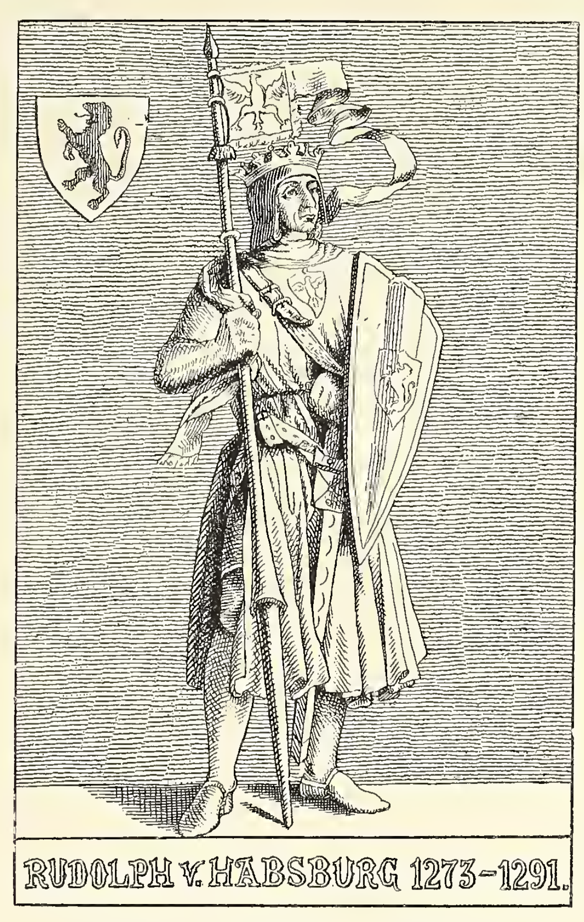
C'est à cette même année que Wurstisen dans sa chronique de Bâle, place l'achat de la ville de Porrentruy fait par l'évêque Henri de Neuchâtel pour deux cent soixante marcs d'argent. Le vendeur cité par Wurstisen aurait été Godefroi, comte de Neuchâtel en Bourgogne. Or, on ne trouve point de personnage de ce nom dans la famille de Neuchâtel en Bourgogne. Notre historien national, M. Trouillat, croit que ce Godefroi n'était autre que le cousin de l'évêque de Bâle, le comte Godefroi de Habsbourg qui lui avait vendu en 1269 pour la même somme le château de Biederthal. Il avait des droits à Porrentruy sur la ville ou sur le château qu'il aura cédés à Henri de Neuchâtel. Mort la même année (1271), le noble vendeur n'était plus capable d'intervenir dans les débats qui surgirent plus tard à l'occasion de Porrentruy, débats auxquels les comtes de Neuchâtel en Bourgogne restent aussi complètement étrangers. Quoiqu'il en soit, l'évêque Henri de Neuchâtel par cet achat fut maître de Porrentruy dès 1271.[5]

Les annales des dominicains de Colmar signalent encore en 1271 l'acquisition du château de Tieffenstein, dans les environs de Bâle (district de Waldshut), faite

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 70 b. = [2] Livre des fiefs nobles, fol. 60. = [3] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 87 a. = [4] Trouillat, t. II. p. 208. = [5] Wurstisen, Basler Chronik, p. 55 et 131. — Trouillat, t. II. p. 195, note.

par Henri de Neuchâtel, du seigneur de ce nom qui reçut en échange un autre château et une rente de quarante marcs. [1]

On voit que l'évêque multipliait ses moyens de défense contre le comte, son irréconciliable ennemi, qui, ne pouvant prendre Bâle trop bien défendue, s'en allait avec ses soldats, à travers l'évêché, portant çà et là le fer et le feu. L'annaliste de Colmar nous apprend qu'en 1271, le comte Rodolphe incendie Moutier-Grandval et plusieurs villages. [2] Pendant ce temps, l'évêque de Bâle et l'évêque de Stras-



L'empereur Rodolphe de Habsbourg,
d'après une peinture dans la salle des empereurs à Francfort-sur-le-Mein.

bourg assiégeaient la ville de Mulhouse. „C'était, dit le dominicain de Colmar, vers la fête des apôtres Pierre et Paul; le siége dura six jours. Le blé qui, au commencement du siége se vendait trente sols, se donnait vers la fin pour trente deniers et même douze. [3] La ville fit si bonne résistance que les assiégeants durent se retirer, sans avoir pu y pénétrer. En échange du secours qu'Henri de Neuchâtel lui avait donné, l'évêque de Strasbourg s'engagea à lui prêter assistance durant trois ans contre le comte Rodolphe de Habsbourg et tout autre ennemi. Une alliance semblable fut conclue, la même année 1271, entre l'évêque de Bâle

[1] Ann. præd. Colm., p. 35. = [2] „Comes Ruodolfus combussit monasterium Grandis vallis et plures villas." Ann. Colm., p. 34. = [3] Ibid., p. 32.

et les comtes Ulrich et Theobald de Ferrette, qui se promettaient main forte durant dix ans contre les ennemis de l'évêché.[1] A Bâle même, les partisans du comte Rodolphe, les *stellifères* furent expulsés de la ville par les *psittaci* qui soutenaient l'évêque. L'annaliste contemporain de Colmar note à l'année 1271 que ces chevaliers *stellifères* chassés de Bâle, erraient çà et là.[2]

Ces débats entre nobles n'empêchèrent pas les charpentiers de la ville de s'organiser en corps de métier et de compléter leur règlement qui fut approuvé par l'évêque de Bâle, le 13 décembre 1271.[3] Les tisserands en avaient fait autant en 1268 (23 août).[4]

La guerre entre le comte Rodolphe de Habsbourg et l'évêque de Bâle se poursuivit pendant toute l'année 1272. Le puissant comte assiégea le château de Tieffenstein qui était depuis quelques mois seulement entre les mains d'Henri de Neuchâtel. Maître de ce castel, Rodolphe de Habsbourg le détruisit de fond en comble.[5] Pour réparer ce désastre, l'évêque de Bâle se hâta de rebâtir le château de Wehr, entre Rheinfelden et Seckingen. Vers la fin de juillet, le comte arriva avec une puissante armée aux environs de Fribourg; il dévasta les moissons et greva rudement les habitants. Il voulut molester Neuenbourg (en Brisgau), mais la ville avait fait alliance le 22 mars de cette année avec Henri de Neuchâtel jusqu'à l'élection de l'empereur et lui avait assuré une rente annuelle de quarante-deux marcs pour les chésaux et pour l'office de prévôt civil.[6] L'évêque de Bâle se porta aussitôt au secours de ses alliés et força le comte d'abandonner son entreprise. Plusieurs jours après, continue le chroniqueur de Colmar, le seigneur évêque de Bâle, passant le Rhin, dévasta plusieurs villages du comte Rodolphe, en incendia d'autres, et détruisit entièrement le cimetière de Rixheim (près de Mulhouse). Le comte Rodolphe, ayant rassemblé une armée, vint dans les environs de Bâle, y incendia un village et conduisit le butin à Seckingen. Les Bâlois, s'étant mis à sa poursuite, ne purent ou n'osèrent lui nuire: c'est l'affirmation du dominicain de Colmar.

Le jour de l'octave de S. Laurent (17 août 1272), le feu se déclara dans une maison de Seckingen et toute la ville, à l'exception de l'église de S. Pierre, et de quatre maisons voisines fut réduite en cendres. Le même jour, l'évêque de Bâle arriva avec ses gens, fit abattre les maisons de pierre et les murs de la ville et enleva tout ce qu'il y trouva.[7]

„On croit, dit le chroniqueur de Colmar, que ce désastre fut provoqué par les péchés des habitants de ce lieu. Jusqu'à ce jour, en effet, S. Fridolin avait protégé cette localité et empêché qu'aucun seigneur ne lui causât des dommages considérables. Mais les habitants de Seckingen, ayant perdu confiance en leur patron S. Fridolin, détruisirent le pont de pierre que ce saint avait construit, reçurent dans leurs murs le butin ravi sur les pauvres gens, et se livrèrent sans retenue à la luxure et à la débauche. C'est pour s'être rendus coupables de ces péchés et d'autres semblables qu'ils périrent. Deux années avant la destruction de ce lieu, S. Fridolin avait déjà manifesté à diverses reprises, son indignation par le bruit qu'il faisait dans la châsse où reposent ses reliques. La dame de Gliers, de naissance noble, gardienne de l'église, et qui donnait habituellement l'hospitalité aux frères mineurs ou prêcheurs, et aux autres pauvres, disait aussi que S. Fridolin

[1] Catalogue de l'ancien évêché de Bâle, N° 391, fol. 342 et 340. = [2] Ibid., p. 33. = [3] Ochs, Geschichte der Stadt Basel, t. I. p. 403. = [4] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 96 b. = [5] Ann. Colm., p. 34. = [6] Trouillat, t. II. p. 225. = [7] Annales et chronique des dominicains de Colmar, p. 37 et 257.

était souvent apparu, pendant leur sommeil, à ses chanoinesses et leur avait manifesté son courroux. Le frère hospitalier, custode de l'église de S. Fridolin, où il couchait toujours pour la garder, affirma aussi avoir souvent entendu la même chose, depuis deux ans. „Après l'incendie de Seckingen, continue le chroniqueur de Colmar, la vénérable dame abbesse, de la famille des comtes de Ferrette, revint dans son monastère et retrouva les reliques de S. Fridolin. Elle tint conseil avec ses chanoinesses sur ce qu'on devait faire des reliques de leur patron S. Fridolin. Les chanoinesses dirent: Si nous transportons ces reliques dans un lieu connu, comme à Bâle, l'évêque et les chanoines les retiendront de force. Si nous les confions à la garde des frères mineurs ou des prêcheurs ou d'autres religieux, l'évêque les leur enlèvera également par la violence. Tout bien considéré, elles dirent: Donnons les reliques de S. Fridolin à quelqu'un des seigneurs nos voisins afin qu'il soit aussi attaché à notre couvent par quelque lien de fidélité. Elles les remirent donc au comte de Habsbourg, qui les plaça dans un appartement convenable, où il entretint des lumières pendant la nuit. Après quelque temps, le saint manifesta son mécontentement à cette famille par des coups répétés. L'abbesse, en étant informée, transféra les reliques au couvent de Lauffenberg. Le même bruit se fit bientôt entendre. Alors les chanoinesses rentrèrent avec les reliques dans leur monastère de Seckingen.“ [1]

A titre de représailles, le comte de Habsbourg incendia pendant la nuit du 24 au 25 août le faubourg de Bâle près de la porte de la Croix (aujourd'hui le faubourg Saint-Jean). Plus tard, il fit le siége du château de Wehr que l'évêque Henri de Neuchâtel avait rebâti, l'année précédente; „la veille de Saint-Silvestre (30 décembre), dit l'annaliste de Colmar, un paysan qui portait le nom de Loup et qui l'était de fait, livra le château au comte Rodolphe; le seigneur de Rötheln, clerc, fils de la sœur de l'évêque de Bâle et beaucoup d'autres, y furent faits prisonniers.“ [2] Aussitôt Henri de Neuchâtel bâtit un château à Biesheim, sur le Rhin (canton de Neuf-Brisach).

„Dans le même temps, raconte la chronique de Colmar, le comte Rodolphe méditait encore d'attaquer l'évêque de Bâle. Mais ne pouvant franchir le Rhin, il fit construire des bateaux qu'on pouvait transporter par chars; par ce moyen, il traversait le Rhin quand il voulait, et tombant à l'improviste sur les gens de l'évêque, il leur faisait souvent beaucoup de mal; puis repassant le Rhin avec ses bateaux, il les chargeait sur ses chars et les mettait en lieu de sureté. Cependant le comte Rodolphe, s'apercevant qu'il ne parvenait point à réduire l'évêque de Bâle par la force ouverte, corrompit secrètement par ses dons et ses promesses les hommes et les bourgeois de l'évêque. Les hommes d'armes de l'évêque pactisèrent en secret avec le comte et se détachèrent du parti de l'évêque. Celui-ci ayant pénétré ces dispositions, n'osa point attaquer le comte avec ses troupes. Le comte Rodolphe qui était informé de tout, put dès lors porter ses entreprises avec sûreté partout où il voulut.

„Une fois, poursuit le chroniqueur, que le comte Rodolphe traversait la ville de Bâle, le bourgmestre Marschalk rassembla à la hâte les bourgeois et les lança à la poursuite de Rodolphe. Marschalk se mit avec peu de monde, sur les traces du comte qui fuyait. Quand il arriva près de l'ennemi, il était presque seul; il fut pris et tué.

---

[1] Annales et chronique des dom. de Colmar, p. 258. = [2] Ann. præd. Colm., p. 38.

„Vers la fête de Ste Marguerite (20 juillet 1272), le comte Rodolphe s'étant mis à la tête de ses troupes, marcha sur Bâle, s'établit sur la colline de Binningen et commença le siége de la ville; il y demeura avec son armée pendant cinq jours. L'évêque n'osa point tenter de l'en chasser avec le secours des bourgeois, parce qu'il regarda comme ses ennemis les Bâlois qu'il avait jusqu'alors considérés comme ses amis. Alors le comte Rodolphe rassembla ses chevaliers et résolut d'assiéger Bâle par l'autre rive du Rhin et de montrer encore une fois la puissance de ses armes. Il avait rassemblé plus de trois cents chevaliers dans le Brisgau et se disposait à passer de vive force le Rhin, mais beaucoup de chevaliers refusèrent de s'exposer au danger de ce passage. Le comte brava le péril et traversa le Rhin près de Bâle avec trois cents chevaliers, emportant avec lui son butin et atteignant le but qu'il s'était proposé. Les Bâlois se mirent à sa poursuite, mais sans pouvoir l'atteindre.[1] Dans le même temps, Rodolphe de Habsbourg dévasta la vallée de Munster qui était du domaine de l'évêque de Bâle.

„La veille de S. Laurent (9 août), dit l'annaliste de Colmar, le comte Rodolphe pilla le bourg de Klingen et faillit prendre le château. Il se rendit de là avec son armée devant Bâle dont les habitants n'osèrent pas s'opposer à lui."[2] Le jour de la S. Maurice (22 septembre) on fit une trêve jusqu'à la fête de S. Gall (16 octobre) entre l'évêque de Bâle et le comte Rodolphe de Habsbourg et Henri, comte de Fribourg.[3]

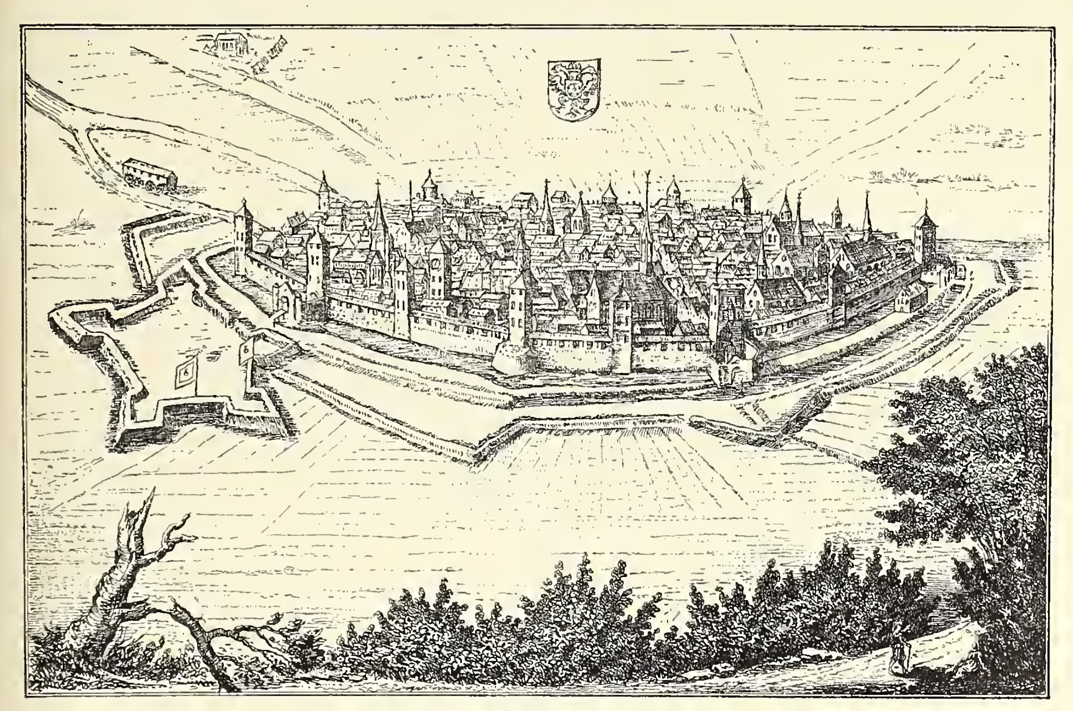
Dans l'intervalle, un grave événement s'accomplissait: l'interrègne qui durait depuis la mort de Conrad IV en 1254, ou du moins après celle de Guillaume en 1256, se termina enfin par l'élection d'un empereur. Réunis dans une diète à Francfort, les électeurs de l'empire appelèrent à la dignité impériale, le 30 septembre 1273, le valeureux comte Rodolphe de Habsbourg, l'antagoniste perpétuel de l'évêque de Bâle.[4] Voici comment les dominicains de Colmar, contemporains de ce glorieux événement racontent l'arrivée à Bâle du messager de la diète de Francfort. „En l'an du Seigneur 1273, il arriva à Bâle un individu, député par les électeurs, lequel annonçait qu'il apportait à tous un roi. S'étant rendu de Bâle auprès du comte Rodolphe, il lui dit: „Les électeurs vous font savoir que si vous consentez à donner vos filles en mariage à tels et tels seigneurs, ils vous éliront roi des Romains." Le comte lui répondit: „J'accomplirai ce désir ainsi que tous les autres." Alors il fit voir à tout le monde les lettres d'élection et de confirmation. Les ayant lues, le roi dit aux siens: „Faites la paix avec tout le monde et rendez à la liberté tous les prisonniers." A ces paroles, tous les seigneurs s'écrièrent: Vive le roi! puis, ils lui rendirent les hommages dus à la dignité royale."[5]

La chronique dite d'Albert de Strasbourg nous fait connaître le député de la diète de Francfort; c'était le burgrave de Nuremberg. Aussitôt arrivé à Bâle, il se rendit au milieu de la nuit à l'armée de Rodolphe, qui était toujours occupé du siége de la ville. A la nouvelle de son élection, le comte crut que le burgrave se moquait de lui et il se fâcha contre lui. Mais l'envoyé de Francfort lui raconta tout ce qui s'était passé.[6] Alors, dit l'historien de Rodolphe de Habsbourg, Godefroi de Ensmingen, le roi resta stupéfait de ce que Dieu, le créateur de toutes choses, avait daigné l'élever à un si grand honneur et au faîte de la majesté royale . . .[7] Il

[1] Chronique de dominic. de Colmar, p. 258. = [2] Ann. præd. Colm., p. 38. = [3] Wurstisen. Basler Chronik, p. 133. = [4] L'art de vérifier les dates, p. 447. = [5] Chron. des dominic. de Colmar, p. 260. = [6] Chron. Albert. Argent. = [7] Apud Böhmer. rer. german., t. II. p. 3.

prit alors, ajoute le dominicain de Colmar, avec sa femme, ses fils et ses filles la route du Rhin. Lorsqu'il arriva à Rheinfelden, les bourgeois de cette ville le reçurent comme leur roi, avec de grandes démonstrations de joie et lui livrèrent spontanément la ville et le château. De là il vint à Bâle où il fut reçu avec honneur. L'armée qui faisait le siége de la ville, fut congédiée. De son côté l'évêque de Bâle licencia celle qu'il avait réunie pour soutenir le siége.

Le pauvre évêque était dans un état de crainte et de tremblement tel qu'il ne survécut guère à cet événement extraordinaire. Il disait à ceux qui l'entouraient: „Si un homme de cette terre pouvait aller vivant jusqu'à Dieu et se mettre à sa place, le seigneur Rodolphe le détrônerait.“ [1] Le chroniqueur de Strasbourg dit



Haguenau (Alsace) en 1622.

aussi qu'à la nouvelle de l'élection de l'empereur, l'évêque se frappa le front en disant: „Seigneur Dieu, tenez vous bien ou Rodolphe prendra votre place.“ [2]

Rodolphe de Habsbourg se hâta de faire la paix avec son ancien ennemi. De Bâle, il se rendit à Neubourg et à Brisach où il reçut de grands honneurs et tout ce qui était nécessaire à son entretien. Ces villes et ces châteaux étaient à l'évêque de Bâle qui les avait achetés à prix d'argent ou pris de force; ils avaient jusqu'alors été fidèles à l'évêque et l'avaient soutenu de toutes leurs forces contre le comte Rodolphe. Henri de Neuchâtel en fut affligé jusqu'à la mort. [3]

Le couronnement de l'empereur eut lieu à Aix-la-Chapelle le 20 octobre 1273. [4] Rodolphe de Habsbourg était à Haguenau à la fin de cette année, car c'est dans cette ville à la date du 23 décembre 1273 qu'il signe un diplôme de confirmation de tous les droits reconnus à l'Église de Bâle par les rois et les empereurs. On

[1] Gottfr. de Ensmingen, loco citato. = [2] Chron. Alb. Arg. = [3] Chron. Colm., p. 260. = [4] *L'art de vérifier les dates*, p. 467.

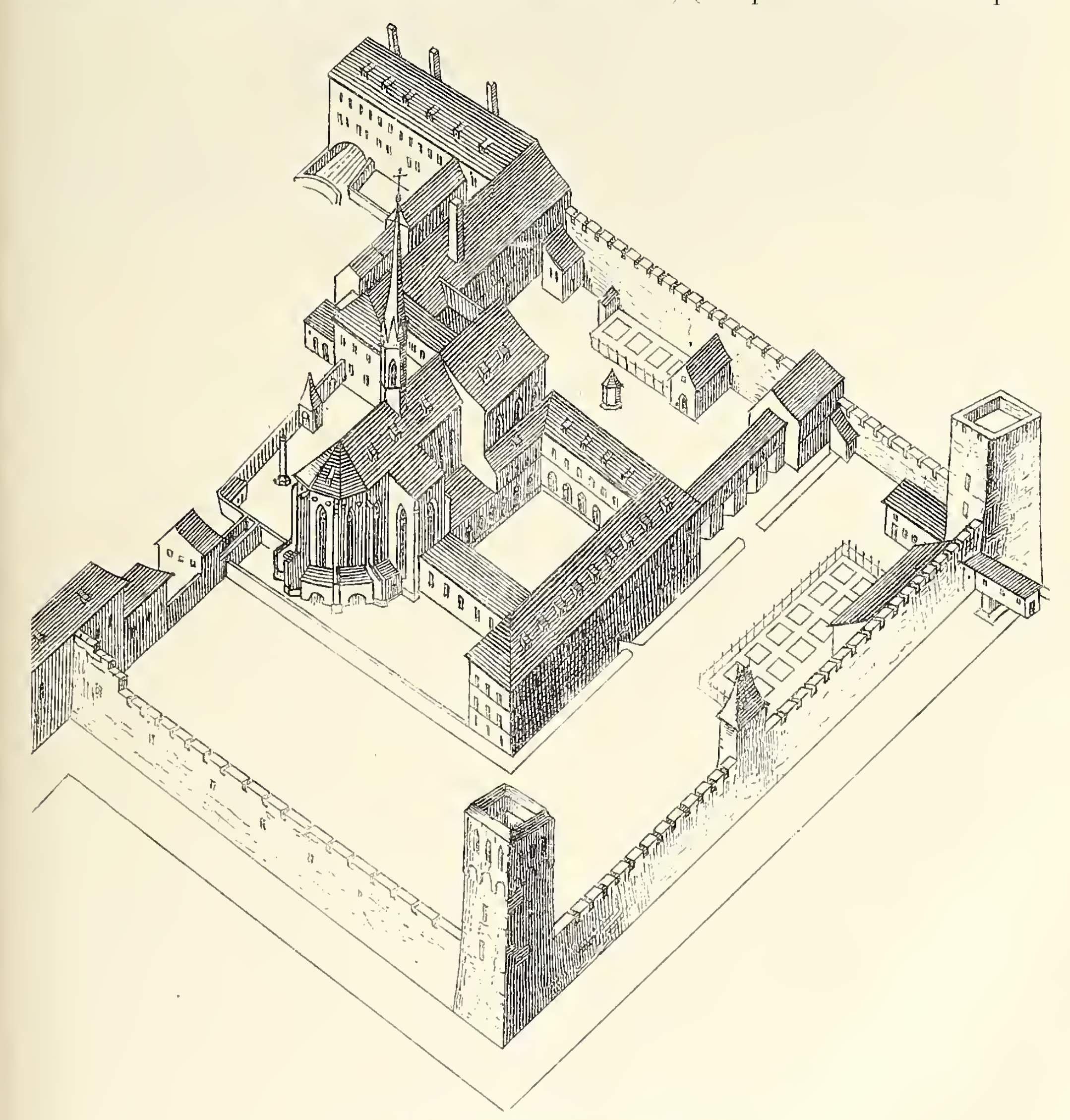
y lit: Rodolphe par la grâce de Dieu, roi des Romains, toujours auguste. A tous les fidèles de l'empire romain qui liront ces lettres, sa grâce et tout bien. Ayant reçu de Dieu le bienfait de l'autorité souveraine, nous lui devons de justes actions de grâces; nous élevons nos regards précisément vers son épouse noble et immaculée, sortie merveilleusement de son côté durant son sommeil, et nous lui rendons en toutes choses le tribut de respect et d'hommage qui lui est dû. C'est pourquoi, nous voulons qu'il soit notoire à tous, présents ou à venir, qu'en témoignage sincère de l'affection et du dévouement que nous avons toujours professés pour la vénérable Église de Bâle, nous reconnaissons par les présentes et confirmons tous les droits que Frédéric, le dernier empereur des Romains, notre prédécesseur, et les autres souverains lui ont reconnus. Et nous de même nous rendrons volontiers et libéralement à cette église tout ce que nous lui devrons justement. En foi de quoi, nous avons fait dresser le présent écrit, et l'avons fait munir de notre sceau impérial. Donné à Haguenau le 23 décembre 1273, 2e indiction, la 1ère année de notre règne. " [1]

On remarquera que dans cet acte, il n'est fait nulle mention de l'évêque de Bâle qui n'avait pas la faveur de son ancien ennemi. Cependant, l'empereur fit à Bâle son entrée solennelle le 13 janvier 1274 (samedi de l'octave de Épiphanie au soir). L'évêque Henri de Neuchâtel le reçut entouré de tout le clergé et d'un peuple immense. Au rapport de l'annaliste de Colmar, on comptait dans le cortége qui se porta au devant de l'empereur, 42 dominicains, 36 franciscains, 12 frères sachets (de la Pénitence de Jésus) et 8 frères de la B. V. Marie. Rodolphe de Habsbourg était accompagné de 100 chevaliers et de beaucoup d'autres; avec lui rentrèrent à Bâle avec grande gloire et honneur les *stellifères* qui en avaient été expulsés en 1271. [2] L'empereur témoigna sa satisfaction à la ville de Bâle dont il reconnaissait le dévouement et la fidélité à sa personne en lui confirmant le privilége donné par Henri VII en vertu duquel les habitants de cette ville pouvaient acquérir des fiefs (15 juin 1274). [3] Les quatre filles du monarque, Mathilde, duchesse de Bavière, Catherine, Agnès, duchesse de Saxe, et Hedwige de Brandebourg, étaient encore à Bâle le 2 février de cette année, car l'annaliste de Colmar relate que le jour de la Purification, elles entendirent la messe dans l'église des frères prêcheurs et y offrirent de grands cierges. [4]

Le nouvel empereur eut à cœur de réparer les dommages causés par ses luttes avec l'évêque de Bâle. Les sœurs de Klingenthal avaient beaucoup souffert de l'occupation du château de Wehr par le comte Rodolphe. Ces religieuses de l'ordre de S. Augustin s'étaient d'abord établies à Hüseren près de Roufach, sous la direction des dominicains. Le pape Innocent IV les avait prises sous sa protection en 1245. Mais leur extrême pauvreté leur fit accepter les offres du baron Ulrich de Klingen qui leur donna en 1256 la vallée de Wehr, dans la Forêt-Noire où elles bâtirent leur couvent, avec l'autorisation de l'évêque de Constance. Elles l'appelèrent *Klingenthal* en souvenir de leur bienfaiteur. La guerre entre l'évêque de Bâle et Rodolphe de Habsbourg troubla leur paisible solitude. En 1272, malgré leurs réclamations, Henri de Neuchâtel rebâtit le château de Wehr qui fut livré au comte Rodolphe l'année suivante. Le couvent eut beaucoup à

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 36 b. = [2] Ann. præd. Colm., p. 40. = [3] Trouillat, t. II. p. 250. = [4] Ann. præd. Colm., p. 40.

souffrir de cette expédition. Devenu empereur, Rodolphe de Habsbourg consentit à acheter les propriétés à Wehr des pauvres religieuses [1] qui cherchèrent un refuge plus sûr derrière les murs du Petit-Bâle. Les frères sachets *de la pénitence de Jésus Christ* qui avaient leur couvent dans le même lieu, les autorisèrent à bâtir leur maison à une distance de cent cannes de la leur, (ad spatium non minus quam



Le couvent de Klingenthal à Bâle.

centum cannarum) au lieu des cent quarante cannes que leurs priviléges leur réservaient. [2] Ce fut dans l'octave de S. Laurent, au rapport de l'annaliste de Colmar, (du 10 au 17 août) que douze sœurs de Klingenthal furent transférées à Bâle: elles commencèrent à construire près du Rhin un beau et vaste dortoir en pierre, dont le dominicain annaliste vit le toit achevé le jour de S. Martin (11 novembre 1274). L'église du nouveau couvent ne fut terminée qu'en 1293:

[1] Ann. præd. Colm., p. 43. = [2] Urst. codex dipl. Bruckn., p. 14.

ce fut le suffragant de Bâle, Boniface, évèque de Bosni, de l'ordre des ermites de S. Augustin, qui en fit la consécration le 4 août de cette année. [1]

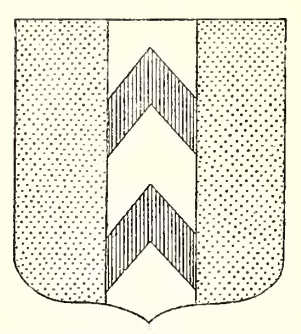
La paix était rentrée avec l'empereur dans l'évêché de Bâle. Henri de Neuchâtel mourut la même année, le 13 septembre. Il fut enseveli à la cathédrale dans la chapelle de St[e] Marie, près du vieux clocher, qu'il avait construite et dotée de ses deniers. On lit sur sa tombe l'inscription suivante:

Anno Domini MCCLXXIV
Idibus Septembris obiit
Henricus de Nuwenbourg,
Hujus Ecclesiæ episcopus
ac hujus capellæ et altaris
fundator.
Cujus anima requiescat in pace.

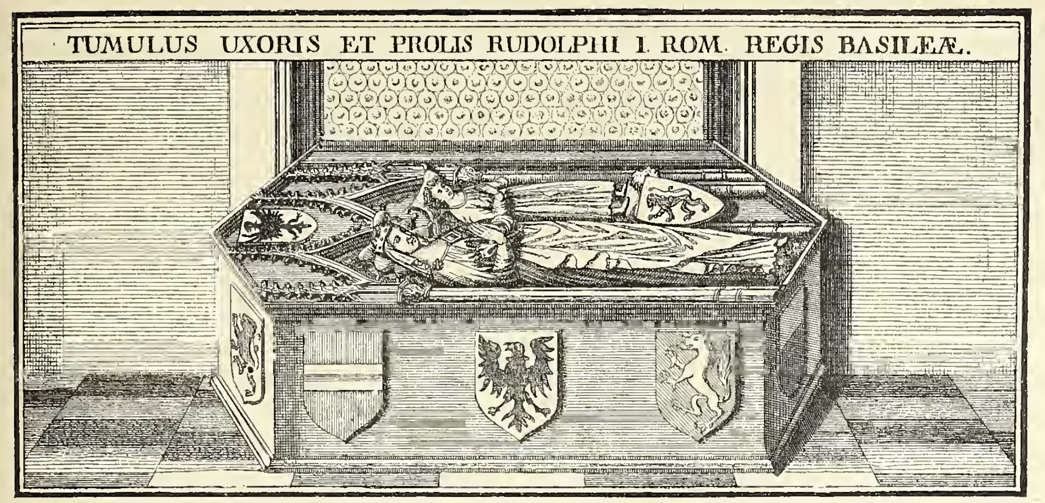
L'anniversaire d'Henri de Neuchâtel se célébrait à la cathédrale, le 13 septembre. Le chapelain de Sainte-Marie devait trois sols à chaque chanoine assistant aux vigiles et à la messe. Le chapitre payait un sol aux chanoines et huit deniers aux prêtres assistants. On devait faire deux chandelles d'une livre de cire et les faire brûler aux vigiles et à la messe. Les deux petites cloches devaient sonner continuellement jusqu'à la fin des vigiles. [2]

Henri de Neuchâtel avait régné onze ans, au milieu de l'agitation des armes et des entreprises belliqueuses. On doit cependant reconnaître que ses expéditions peu dignes de son ministère pacifique ne l'empêchèrent pas de faire dans son diocèse de nombreuses fondations pieuses, d'augmenter la mense de l'évêque et du chapitre et de tenir dans les nombreux actes qui nous restent de lui, un langage très épiscopal et très orthodoxe. — Les nobles de Neuchâtel portaient sur leur écu: d'or au pal chevronné d'argent et de gueules.

[1] Ch. Urstisii cod. dipl. Bruckner., fol. 16. = [2] Liber vitæ cathed. Basil.



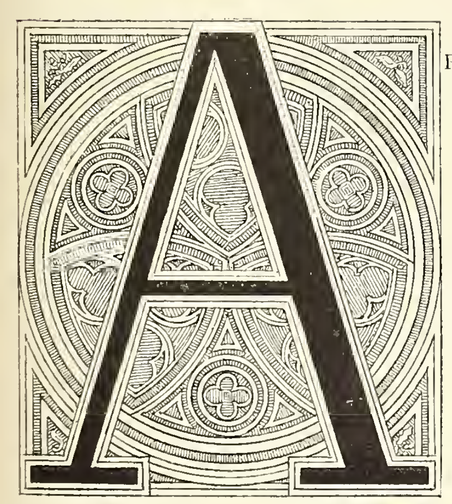
Armoiries d'Henri de Neuchâtel.



Tombeau de l'impératrice Anne et de son fils à la cathédrale de Bâle,
d'après la *Crypta nova S. Blasiana,* de l'abbé Gerbert.

CHAPITRE XVII

Le frère mineur HENRI D'ISNY, évêque de Bâle, 1275—1286. — Ami et conseiller de Rodolpe de Habsbourg. — Sacré par Grégoire X; légat du pape en Allemagne; de l'empereur en Italie, 1276. — Le couvent des augustins à Bâle, 1276. — Prédication de la croisade à Bâle, 1276. — Chapitre général des frères mineurs à Bâle. — Le couvent des dominicains de Colmar, 1278. — Henri d'Isny joint ses armes à celles de Rodolphe de Habsbourg contre le roi de Bohême Ottocare, 1278. — L'évêque de Bâle, ambassadeur du roi d'Angleterre Edouard Ier, auprès de l'empereur, 1280. — Les Clarisses au Petit-Bâle. — Suppression des frères sachets à Bâle, 1280. — Alliance de Bâle avec les villes confédérées, 1278. — Interdit de Colmar, 1280. — L'impératrice et ses deux fils enterrés à la cathédrale de Bâle, 1276—1281. — Henri d'Isny, arbitre impérial, 1282. — Siége de Porrentruy par Rodolphe de Habsbourg, 1283. — Franchises impériales accordées à Porrentruy, 1283, au Petit-Bâle, 1285. — Henri d'Isny envoyé par l'empereur auprès d'Honorius IV. — Le pape nomme l'évêque de Bâle, archevêque de Mayence, 1286. — Mort d'Henri d'Isny, 1288.



PRÈS la mort d'Henri de Neuchâtel, l'archidiacre de la cathédrale Pierre Reich de Reichenstein fut élu évêque de Bâle. C'est du moins sous ce titre qu'il figure dans les annales des dominicains de Colmar à l'année 1274. L'annaliste qui écrivait alors à Bâle, puisque les frères prêcheurs de cette ville ne s'établirent à Colmar qu'en 1278, raconte „que, après l'octave de Noël, le duc de Teck, chancelier du roi Rodolphe, et l'archidiacre de Bâle élu évêque et plusieurs autres se réunirent à Bâle et se disposèrent à aller en mission auprès du pontife romain le pape Grégoire, afin que le roi fût sacré empereur.“ [1] Or cet archidiacre, d'après les actes de ce temps (1264 et 1267) était Pierre Reich de Reichenstein. [2] Cette élection fut non avenue, nous en ignorons les motifs, mais un acte du 12 mars 1275 émanant du grand chapitre de Bâle, qui confirmait à Bellelay l'église de Tavannes, fait encore à cette date mention de la vacance du siége, *vacante sede.* Il est

[1] Annal. Colm., p. 44. — [2] Trouillat, t. II. p. 157, 158, 180.

probable que le choix du nouvel évêque ne plaisait pas à Rodolphe de Habsbourg. En guerre pendant tant d'années avec Henri de Neuchâtel qui lui fut constamment hostile, l'empereur voulait avoir sur ce siége important, dans cette ville de Bâle où il faisait de fréquents séjours et où il comptait de nombreux amis et des partisans dévoués, — un évêque en qui il pût mettre sa confiance. Rodolphe était à Bâle en mai de cette année 1275: le 6 de ce mois, il recevait, entouré du clergé et du peuple, le cardinal-prêtre de Capoue qui venait sans doute traiter avec l'empereur, de son sacre et de l'arrivée prochaine du pape à Lausanne.[1] Déjà, au milieu d'avril, un légat était arrivé à Bâle, chargé d'une mission du souverain pontife. Grégoire X était à Lausanne le 6 octobre: il poursuivait l'organisation de la croisade que le concile de Lyon, présidé par le pape en 1274, avait décidée, en affectant à cette expédition la dîme de tous les revenus ecclésiastiques pendant six ans. Il importait par-dessus tout de gagner à cette cause l'empereur et les seigneurs de l'empire. Rodolphe de Habsbourg se rendit à l'appel du pape; il arriva à Lausanne le 18 octobre 1275, avec la reine et presque tous ses enfants: un cortége nombreux l'accompagnait. L'empereur, sa femme, le comte et la comtesse de Ferrette, et presque tous les nobles qui étaient accourus à Lausanne, prirent la croix. L'annaliste de Colmar qui nous donne ces détails, remarque que Rodolphe de Habsbourg avait dépensé à cette occasion plus de neuf cents marcs en vêtements de prix. Quant au sacre de l'empereur, le pape lui conseilla de venir en Italie vers le Pentecôte prochaine, avec deux mille hommes et qu'alors il le couronnerait empereur des Romains.[2]

Dans le cortége impérial, se trouvait un frère mineur qui jouissait d'un crédit marqué auprès de Rodolphe de Habsbourg. Il s'appelait Henri, il était né à Isny, petite ville de Souabe, dans l'Algow, sur le ruisseau d'Isne; son père était boulanger. Il l'appliqua, dit la chronique contemporaine de Colmar, à l'étude des lettres et employa tous les moyens en son pouvoir pour faire de lui un clerc. Il l'envoya enfin aux écoles de Paris et l'exhorta vivement à bien étudier. Le jeune homme fit de grands progrès en peu de temps, il fréquentait autant qu'il le pouvait, les prédications. Un jour, il fut vivement touché du sermon d'un prédicateur. Emu de repentir, il songea à réformer sa conduite et sa vie. Il entra alors dans l'ordre des Mineurs où il se signala par ses travaux et par son zèle. Il fut confesseur et prédicateur infatigable. En peu de temps, il fut élevé au rang de lecteur et de docteur de son ordre.[3] Frère Henri fut d'abord maître de théologie chez les frères mineurs de Mayence, puis gardien du couvent de Lucerne. Le château de Habsbourg était à trois lieues de cette ville: le pauvre religieux s'y rendait souvent pour exercer son ministère dans la famille du noble comte: il était le confesseur de la maison qui l'avait en grande vénération. Plus tard, il fut envoyé à Bâle, comme gardien du couvent de cette ville. On raconte qu'après la mort d'Henri de Neuchâtel, les chanoines-électeurs ne purent s'entendre sur le choix de son successeur; ils convinrent d'envoyer trois membres du chapitre avec un notaire et des témoins au couvent des frères mineurs: ils devaient choisir pour évêque le premier religieux qu'ils rencontreraient. Les députés du sénat vont frapper à la porte du monastère. C'est le gardien lui-même, frère Henri qui vient la leur

[1] Martini Poloni Chronicon apud Böhmer, Fontes rerum germ., t. II. p. 457. = [2] Ann. præd. Colm., p. 47. = [3] Chronique des dominicains de Colmar, p. 308.

ouvrir. Aussitôt ils s'emparent de lui et vont le présenter au chapitre, qui l'acclame évêque de Bâle. Tel est le récit de Serarius, dans ses *Res Moguntiacæ* (p. 846).

Ce qui est certain, c'est qu'à Lausanne, le pape Grégoire X institua Henri d'Isny, évêque de Bâle, et qu'il lui donna lui-même la consécration épiscopale. Il l'établit en même temps son légat en Allemagne, pour la perception de la dîme du clergé, votée par le concile de Lyon; il devait payer au roi Rodolphe douze mille marcs dès qu'il aurait passé les monts. [1]

Henri d'Isny prolongea son séjour à Lausanne jusqu'à la fin d'octobre. Le 20 de ce mois, il figure comme témoin dans l'acte solennel par lequel Rodolphe de Habsbourg s'engage à maintenir au pape ses droits et ses possessions et à lui obéir, comme l'ont fait ses prédécesseurs. L'empereur prêta ce serment à la



Le pape Grégoire X,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

cathédrale de Lausanne en présence des archevêques de Lyon, d'Embrun, de Besançon, et des évêques de Paris, de Constance, de Bâle, de Lausanne, de Trente, de Valence, de Marseille et de Genève. Le lendemain, 21 octobre, Henri d'Isny fut aussi témoin d'un acte plus explicite que le précédent donné par Rodolphe de Habsbourg à Grégoire X en présence des mêmes personnages. [2]

La cour retourna à Bâle avec le nouvel évêque vers le milieu de novembre: Henri d'Isny célébra solennellement sa première messe épiscopale et tint un synode des prêtres de son diocèse. [3] L'empereur était encore à Bâle le 26 novembre 1275, car à cette date, ayant égard, comme s'exprime le diplôme impérial, à l'affection spéciale qu'il porte à son très cher prince Henri, par la grâce de Dieu, évêque de Bâle, pour les louables et utiles services rendus par lui à l'empire et à l'empereur,

[1] Annal. præd. Colm., p. 47. = [2] Lünig, Spicileg. eccl., Contin. I, p. 171 à 174. = [3] Annal. præd. Colm., p. 49.

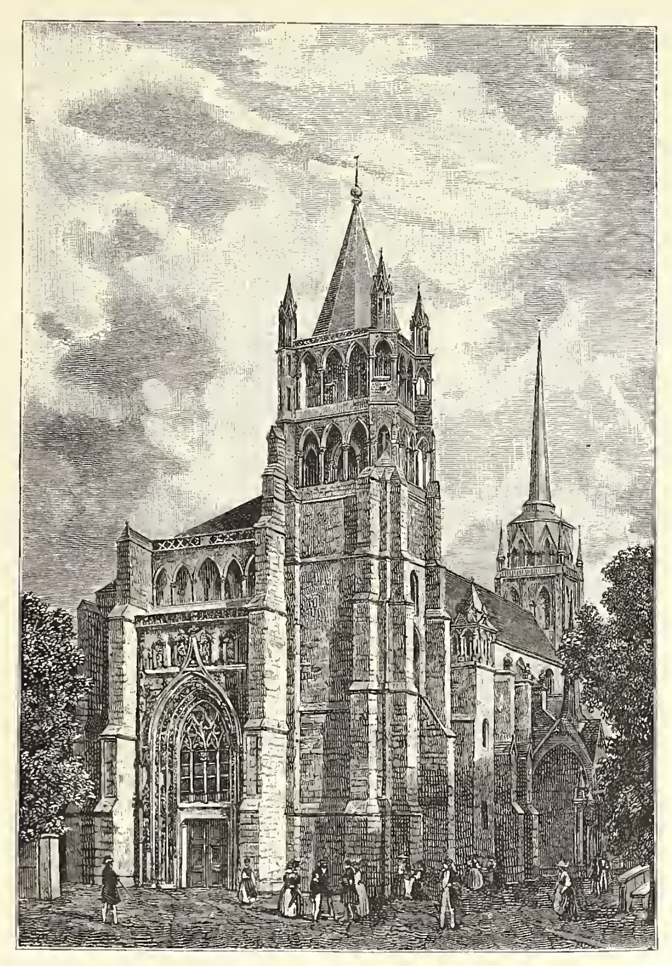
il comble de ses grâces et de ses faveurs le château et la ville de Bienne, comme on l'appelle, en leur accordant les mêmes priviléges dont jouit la ville de Bâle.[1]

La présence de la cour à Bâle, l'arrivée d'un évêque selon le cœur de Dieu, ami des pauvres et conseiller intime de l'empereur, firent oublier aux habitants de la ville épiscopale le désastre qui les avait si cruellement frappés le jour de S. Pierre et de S. Paul (29 juin). Le Rhin, enflé par la fonte des neiges, avait détruit le pont de Bâle: environ cent personnes avaient trouvé la mort dans les eaux du fleuve.[2] Quelques jours après ce désastre, le 11 août, il avait soufflé un vent tellement violent que les vignes et les arbres avaient été dévastés: les branches détachées étaient portées jusqu'à trois milles. A Hercheim, le vent avait enlevé un berceau avec l'enfant qui y reposait.[3] L'hiver avait aussi été très rigoureux et on avait constaté à Berne et à Moutier quatre pieds de neige. Il y eut disette de blé à Bâle et la mesure (quartale) de blé se vendit dix sols; les frères prêcheurs de cette ville furent réduits à une extrême pauvreté, ce qui ne les empêcha pas de recevoir et de traiter l'empereur et sa cour avec l'évêque de Bâle, à leur retour de Lausanne. C'était le prieur de ce couvent qui avait prêché la croisade à Bâle, le jour de l'Invention de la Ste Croix (3 mai).[4]

Henri d'Isny ne resta pas longtemps dans sa ville épiscopale. Conseiller intime de l'empereur, dont il avait toute la confiance, il fut chargé au commencement de l'année 1276 d'un mission diplomatique auprès du pape. Rodolphe de Habsbourg recommanda son ambassadeur par une lettre adressée aux villes impériales d'Italie, qui a été conservée. „Nous envoyons, dit le diplôme impérial daté d'Augsbourg, 1er février 1276, le vénérable évêque de Bâle, notre prince et secrétaire très cher, dont la fidélité et le dévouement envers notre personne et le saint empire romain brillent à l'instar d'un astre lumineux, pour nos affaires et celles de l'empire, aux pieds de notre très saint père et seigneur le souverain pontife: nous le recommandons à votre fidélité; tous les secrets de notre cœur lui sont connus: écoutez-le comme nous-mêmes.[5] Grégoire X venait de mourir à Arezzo le 10 janvier 1276. Innocent V lui succéda le 21 février de la même année. Henri d'Isny prolongea son séjour auprès du pape, chargé des affaires de son impérial maître jusqu'au mois de septembre de la même année. Il avait vu le Saint-Siége vaquer le 22 juin par la mort d'Innocent V. Son successeur Adrien V, élu le 11 juillet, était mort à Viterbe le 16 août suivant, sans avoir été consacré pape. Jean XXI fut élu pape, le 13 septembre de la même année. Henri d'Isny regagna Bâle, le 17 septembre: il était souffrant de son séjour en Italie et il avait perdu neuf personnes de sa suite.[6] L'histoire ne nous dit pas quel fut le fruit des négociations de notre évêque. Durant son absence, il s'était passé à Bâle plusieurs événements importants. L'empereur avait tenu sa cour dans cette ville durant le mois de juillet et y avait délivré aux citoyens de Rheinfelden une charte qui les autorisait à transmettre leurs fiefs à leurs filles légitimes, s'ils n'avaient pas d'héritiers mâles, et les exemptait de toute juridiction étrangère

[1] „Ob specialem dignationem et dilectionem quam ad Karissimum principem nostrum H. Dei gratia episcopum Basiliensem, ob laudabilia et utilia obsequia, quæ imperio nostro et nobis fidelissime impendit, . . . Datum Basileæ." Trouillat, t. II. p. 263. = [2] Annal. præd. Colm., p. 47. = [3] Ibid. = [4] Ibidem. = [5] „Cum nos venerabilem H. Basiliensem episcopum principem et secretarium nostrum Karissimum et cujus clara fides et fervens devotio erga nos et sacrum imperium Rom. ad instar luminosi coruscant sideris . . . cui cordis nostri secreta cuncta sunt cognita." Cod. epistolaris Rodolphi I. Rom. regis, p. 231, = [6] Annal. Colm., p. 58.

à leur ville, tant en matière civile que criminelle. Le prince abbé de Murbach est le seul dignitaire ecclésiastique qui figure comme témoin dans ce diplôme impérial.[1] L'empereur avait voulu reconnaître la fidélité de ses sujets de Rheinfelden où la reine, Anne de Hohenberg, avait donné le jour, le 14 février 1276, à un jeune prince qui reçut le nom de Charles. L'heureuse mère fit appeler l'évêque de Constance pour le baptiser. „Le lecteur des prêcheurs de Constance, dit la chronique de Colmar, Alexandre que la reine avait fait chercher avec quatre palefrois, tint cet enfant sur les fonts sacrés. L'évêque de Constance célébra la



La cathédrale de Lausanne.

messe le samedi de Pâques et bénit les fonts. Le frère Hartmann, assistant du prieur des prêcheurs de Bâle, chanta l'évangile: „Exultet jam", puis l'évêque baptisa l'enfant qui était tenu sur les fonts par Alexandre, lecteur des prêcheurs de Constance et le frère Henri qui était l'ami et le médecin de la reine.

„Cet enfant, poursuit le chroniqueur de Colmar, mourut peu de semaines après et fut inhumé au milieu du chœur de la cathédrale (de Bâle). Tous les religieux et clercs de tout rang, tous les chevaliers, beaucoup des plus notables d'entre les

[1] Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. II, p. 461.

citoyens, un grand nombre de femmes, la reine et beaucoup de dames de distinction, assistèrent à ses funérailles. Le cercueil était exposé sous un baldaquin précieux qui fut laissé à l'église. [1]

La ville de Bâle venait de recevoir dans ses murs une colonie d'augustins de Mulhouse qui y avaient établi un couvent de leur ordre sur la paroisse de Saint-Martin. [2] Plusieurs évêques suffragants ou auxiliaires de Bâle sortirent de ce monastère qui, à sa suppression, lors de la Réforme, devint le collége de Bâle.

La croisade, ordonnée par le concile de Lyon, eut encore à Bâle son prédicateur, le 7 juin de cette même année. Le frère Eberhard, de l'ordre des dominicains, prêcha avec tant de succès qu'un grand nombre d'hommes reçurent de ses mains la croix glorieuse du Seigneur pour aller au-delà des mers. [3]

Vers le même temps, les frères mineurs tinrent à Bâle leur chapitre général; la reine, Anne de Hohenberg, contribua aux frais de cette assemblée par un don de dix marcs. [4] On se plaignait à cette époque des chanoines de Saint-Léonard qui s'écartaient de la discipline et de la règle de S. Augustin. Henri d'Isny fit une visite exacte de la maison; puis il envoya un des chanoines en pénitence au couvent d'Interlaken, un autre à Pairis, en Alsace, un troisième à Bellelay, et un quatrième à Strasbourg, au couvent des chanoines réguliers de S. Arbogaste. Il changea le titre du prévôt en celui de prieur et lui adjoignit un administrateur, sans le concours et la permission duquel, il lui défendit de prendre aucune mesure touchant les affaires du monastère. [5]

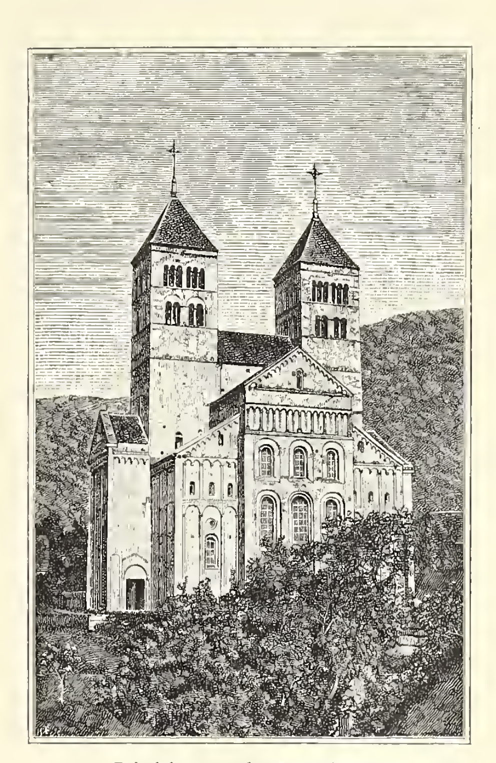
Henri d'Isny fit aussi dans le même temps arrêter et emprisonner l'hospitalier d'un monastère de Seckingen parce qu'il molestait depuis longtemps les pauvres par ses exactions. [6] L'évêque de Bâle voulait et maintenait le droit et la justice. Bellelay se prétendait exempt de la juridiction de l'évêque pour la nomination de son abbé. Henri d'Isny fit examiner l'affaire par les dignitaires de sa cathédrale qui reconnurent par un acte authentique du 29 décembre 1276, le bien fondé des réclamations de l'abbaye. [7]

Le chapitre avait aussi des prétentions qu'il fit valoir auprès de l'évêque; le prévôt et le doyen de la cathédrale revendiquaient pour eux le droit de juridiction ordinaire dans le diocèse de Bâle, en alléguant l'ancienne coutume. L'évêque maintint son droit imprescriptible de juridiction et par grâce, alloua au prévôt et au doyen le quart des émoluments provenant de l'exercice de ce droit, les autres parts restant à l'évêque et aux notaires (14 février 1277). [8]

L'impératrice était alors à Bâle où elle édifiait toute la population par la sainteté de sa vie. Durant le carême de 1277, elle passa plusieurs jours dans le couvent de Clingenthal avec six dames de sa cour, livrée aux exercices de la prière et de la pénitence. Après Pâques, elle partit de Rheinfelden, se rendit à Constance et de là en Bavière. Vers l'ascension l'évêque de Bâle la suivit avec soixante-dix chevaux. [9] Ce fut vers la fin de cette même année que les dominicains de Bâle fondèrent le couvent de leur ordre à Colmar. Le chapitre de cette ville leur céda une maison dans laquelle la colonie religieuse de Bâle entra le 28 octobre 1278. La ville et le clergé lui firent le meilleur accueil. La même année, la communauté acheta pour plus de cinq cents marcs l'emplacement sur lequel le couvent s'éleva.

[1] Annales et chroniques des dominicains de Colmar, p. 51 et 267. = [2] Urstisius, epit. hist. Basil., p. 226. = [3] Ann. præd. Colm., p. 55. = [4] Ibid., p. 56. = [5] Ibid., p. 58. = [6] Ibid., p. 51. = [7] Trouillat, t. II. p. 275. = [8] Ch. Urstisii Rhapsodiæ rerum variarum. p. 817. = [9] Ann. Colm., p. 60.

L'évêque de Bâle bénit le cimetière des frères prêcheurs de Colmar et consacra dans leur église l'autel de la Ste Vierge, le mardi après l'octave de la Trinité. Le religieux qui nous a laissé tous ces détails, avait emporté à Colmar les annales commencées à Bâle et qui seront continuées jusqu'en 1303. Ce précieux document nous a conservé des détails bien intéressants sur l'histoire de l'évêché de Bâle et les événements les plus marquants de cette époque. Nous citerons quelques, faits curieux qui appartiennent au règne de l'évêque Henri d'Isny. „En 1276, Noël tombait sur un vendredi. L'évêque de Bâle mangea ce jour-là de la viande, ainsi que toute sa maison. A ceux qui ne voulurent point en manger, on servit de grands poissons.“ [1] „La même année après la fête des Rameaux, il apparut au-dessus de la ville de Strasbourg une nuée rouge qui se transforma en croix. L'année précédente, vers Pâques, on avait pareillement vu, près du soleil, deux cercles ayant le couleur de l'arc-en-ciel, qui s'entrecoupaient et paraissaient former deux croix. Ces signes apparurent pendant les prédications d'un frère mineur qui prêchait en ce temps-là la croisade d'outre-mer.“



L'abbaye de Murbach.

A la date de 1277, l'annaliste raconte que „dans les environs de Bâle, on tire des mines de l'argent, du fer et du plomb: on trouve de l'or dans les eaux. — Un saumon de sept pieds de long pris à Bâle, fut vendu pour trente-deux sols; au marché de la ville, il eût valu trois livres. — Dans le château d'Ollwiler près de Soultz, on trouva le crâne d'un grand serpent; la langue qui est appelée vulgairement *Noterzung* et qui passe pour avoir la propriété de déceler les poisons, fut donnée au roi Rodolphe, comme un joyau précieux. — Dans les environs du château de Thierstein, on voyait près d'un chemin un arbre magnifique; mais les paysans se gardaient de se reposer à son ombre, parce que beaucoup de gens qui l'avaient fait, en avaient été gravement malades (1276). — Il y eut à Bœtzberg un curé qui y exerça son ministère pendant quatre-vingts ans. — Un jeune écolier abandonna la maison de son père, riche paysan, et se réfugia dans le monastère de Moutier-Grandval où il demeura, comme mendiant parmi les pauvres de cette maison. Ceci se passait dans le temps où le curé de Bœtzberg avait pris le chemin de toute chair. Le seigneur de Hohenberg, patron de l'église, conféra la cure à ce jeune homme. Le messager qui vint le lui annoncer le trouva mendiant dans le monastère. Ce prêtre exerça le ministère pendant quarante ans dans l'église de Bœtzberg. Il avait presque entièrement perdu la vue à cause de son grand âge; il avait aussi perdu ses dents, mais il lui

[1] Annal. Colm., p. 60.

en était repoussé sept nouvelles. Ses cheveux blancs se colorèrent de nouveau en noir. — La reine (Anne de Hohenberg) s'efforça d'obtenir la licence de pénétrer avec quelques femmes de sa suite dans le dortoir et les cellules des frères prêcheurs de Bâle; on ne se rendit qu'à grand-peine à ses prières. — La reine fit amener dans le jardin des frères prêcheurs un porc-épic pour leur procurer le spectacle d'une des plus curieuses créatures de Dieu (1276). — Il vint à Bâle un individu, débile de corps, qui descendait sur les pieds et les mains une corde tendue depuis le clocher de la cathédrale jusqu'à la maison du chantre. — Le quatre des nones d'août (2 août 1276) on vit du dortoir des frères prêcheurs un grand nombre de lumières qui couraient et s'entremêlaient comme les soldats dans un combat. — En 1277, les chanoines de S. Pierre de Bâle couvrirent de plantations d'arbres la place qui est située vis-à-vis leur couvent".

L'année 1278, s'ouvre dans les annales de Colmar par l'expédition de l'évêque Henri d'Isny qui, avec le landvogt d'Alsace, Conrad Wernher de Hattstatt, se porta en Autriche pour joindre ses armes à celles de Rodolphe de Habsbourg. Ottocare, roi de Bohème, après une première défaite avait fait la paix avec l'empereur (11 novembre 1276), mais en 1278, il recommença la guerre. „Rodolphe de Habsbourg s'adressa aussitôt, dit la chronique de Colmar, aux princes ses vassaux, savoir au roi de Hongrie, au duc de Saxe, au duc de Bavière, à beaucoup de seigneurs, à l'évêque de Bâle, à son fils le landgrave d'Alsace, à divers évêques, à tous ceux auxquels il avait confiance, au seigneur de Baldeck et leur manda de lui venir en aide avec toutes les troupes dont ils pourraient disposer . . . „Pendant que ces périls menaçaient le roi Rodolphe, poursuit le chroniqueur contemporain, le seigneur Henri, évêque de Bâle, et frère de l'ordre des mineurs, homme sage et prudent, et ami très fidèle du roi Rodolphe[1] rassembla ses troupes. Conrad Wernher de Hattstatt, landvogt d'Alsace, équipa un corps de cent chevaliers d'élite montés sur des chevaux caparaçonnés en guerre. Ces deux seigneurs réunirent leurs forces à Bâle (juillet 1278). De Bâle ils passèrent ensemble dans la Souabe où le comte de . . . se joignit à eux avec cent hommes pareillement montés.[2] Comme ils avaient à traverser des pays dont les seigneurs n'étaient pas tous sûrs, ces soldats ne purent, pendant plusieurs jours, quitter leurs pesantes armures. Lorsque ces renforts arrivèrent à Vienne, le roi d'Allemagne éprouva une grande joie. . . Il leur dit: „Je désire que vous preniez un jour de repos, puis nous commencerons à agir; il me suffit de vous pour défendre et protéger ma vie; ma confiance est en Dieu qui m'a élevé miraculeusement à ce degré de puissance et qui m'y a soutenu par sa volonté; j'espère que sa grâce me viendra en aide aujourd'hui." — Après ces paroles du roi, les chefs retournèrent vers leurs troupes: „Préparez-vous tous à combattre demain, leur dirent-ils, car demain nous devons attaquer vigoureusement l'armée du roi de Bohême." Alors tous les gens du roi Rodolphe coururent à leurs confesseurs: les uns dressaient l'état des restitutions auxquelles ils étaient tenus, les autres se réconciliaient avec leurs ennemis; tous se préparaient à recevoir avec piété la communion, se sentant exposés au danger de mort. Toute l'armée du roi Rodolphe portait pour signe une croix blanche et celle du roi de Bohême une croix verte . . .

[1] „ . . . vir sapiens et discretus, et regi Ruodolpho fidelissimus amicus . . . " Chron. Colm. p. 286. = [2] Annales S. Rudberti Salisburg. apud Pertz, monum. germ. hist., t. XI. p. 802—832. — Continuatio prædicatorum Vindobonensium. Ibid., p. 730—748.

„Le troisième jour après l'arrivée du seigneur évêque de Bâle, c'est-à-dire la veille de S. Barthélemy (23 août 1278), le roi Rodolphe sortit de Vienne avec son armée pour livrer bataille au roi de Bohême . . . Le roi Rodolphe divisa son armée en trois corps . . . Le seigneur évêque de Bâle, monté sur un cheval de bataille, caparaçonné et revêtu d'une armure magnifique, eût volontiers pris part au combat, si la volonté du roi ne l'en eût empêché.[1] Le roi de Bohême fut fait prisonnier et mis à mort. La victoire resta à l'empereur. Tous ces faits se passèrent près de Vienne, dans la plaine appelée Ganferfeld, l'an 1278, vers la sixième heure, la veille de S. Barthélemy (23 août).“[2]

Albert de Strasbourg, dans sa chronique, nous a conservé le souvenir des exploits guerriers d'Henri d'Isny, qui „montrait autant de courage sous la cuirasse, que de vertus sous sa robe de franciscain“. On traversait une forêt de la Bohême; l'évêque de Bâle tenait l'arrière-garde; l'ennemi se jette sur sa troupe, l'évêque se défend vigoureusement; les assaillants prennent la fuite et se précipitent dans le fleuve pour gagner l'autre rive. Mais l'évêque se jette en personne dans les flots; ses soldats le suivent et s'emparent des fuyards.[3] L'arrière-garde ne fut plus inquiétée. On disait qu'il y avait une multitude d'ennemis cachés dans une forêt. Le roi le dit à l'évêque: aussitôt l'évêque fit avancer au-delà du fleuve, cinq cents chevaliers qui se placèrent près de l'armée royale. „Qui sont ces hommes, demanda le roi, l'évêque répondit: ils sont à vous.“ Le roi, inquiet, pria l'évêque de les faire partir et sur l'ordre de l'évêque, ils disparurent.[4] Lorsqu'on fut sur le point de livrer bataille, Rodolphe ze Rhein, chevalier bâlois, chanta à haute voix, de manière à être entendu des deux armées, la prière en usage chez les paysans, au temps de la litanie: *Sainte Marie, Notre Dame, Sainte Dame.*[5] — Un serviteur de l'évêque de Bâle, Henri Schærlin, de la Souabe, avait un cheval fougueux, qui s'élança le premier sur les rangs ennemis; „Il est temps de lui porter secours, dit le roi, et la bataille fut engagée.“[6]

L'empereur reconnut les services de son ami fidèle, l'évêque de Bâle, en lui assignant trois mille marcs d'argent à prélever sur les juifs établis dans les diocèses de Bâle et de Strasbourg, et en les plaçant sous la puissance immédiate de l'évêque, jusqu'au payement intégral de cette somme. Dans le diplôme impérial délivré à cette occasion, Rodolphe de Habsbourg appelle Henri d'Isny, son très cher prince et secrétaire; il lui voue sa bienveillance royale; il veut accroître la splendeur de son église et lui faire sentir sa faveur, par-dessus tous les princes de l'empire, pour les services empressés qu'il lui a rendus. L'empereur gardera toujours dans sa mémoire et dans son cœur reconnaissant le secours important et efficace qu'il lui a apporté dans un temps difficile, contre l'ennemi public de l'empire. C'est pourquoi il veut reconnaître les services insignes et sa fidélité constante envers sa personne et compenser dignement les pertes graves, qu'il a faites, les dettes qu'il a contractées, les travaux endurés à cette occasion.[7] Non content

[1] „Dominus episcopus Basiliensis sedens in dextrario fallerato, decentissimis armis indutus.“ Annales S. Rudberti Salisburg. apud Pertz, monum. germ. hist., t. XI. p. 730—748. = [2] Chron. Colm., loc. cit. Bataille de Marfeld. = [3] „Episcopus autem Basiliensis personaliter in flumen prosiliens, quem sui sequebantur, cepit eosdem.“ Ex chron. Argent., p. 15. = [4] Ibid. = [5] „Domina Sancta Maria, Domina Sancta.“ Ibid. = [6] Chron. Alb. Argent., p. 17. = [7] Quod venerabilem H. Basilien. Episcopum principem et secretarium nostrum carissimum placidis et internis benivolentiæ regalis constringamus amplexibus . . . grata multum et placita suæ sedulæ servitutis obsequia, quibus nos et Imperium hactenus sufficienter excoluit . . .“ Bodmann, Codex epistolaris Rudolphi, t. I. p. 111.

de ce don important, Rodolphe de Habsbourg, toujours en reconnaissance des services à lui rendus par son très cher prince évêque de Bâle, dans un temps où il s'agissaît de la vie du monarque et de l'honneur de l'empire, accorda à Henri d'Isny et à ses successeurs la jouissance à perpétuité de l'impôt perçu à Bâle sur le bois de chauffage au profit de l'empereur. En retour, l'évêque de Bâle s'engageait à fournir le bois à brûler au logis impérial, quand le souverain résiderait à Bâle.[1]

Après la victoire de Marcfeld, l'évêque de Bâle prolongea son séjour à la cour de Vienne durant toute la fin de l'année 1278 et une partie de la suivante. Il fut chargé de plusieurs missions importantes. Le roi d'Angleterre Edouard Ier, lui donna la commission de traiter du mariage projeté entre sa fille Jeanne et Hartmann, second fils de l'empereur. Deux frères prêcheurs furent députés avec Henri d'Isny à Rodolphe de Habsbourg pour régler cette affaire. Les fiançailles eurent lieu en effet, mais le mariage fut empêché par la mort prématurée du jeune prince qui se noya dans le Rhin en 1281.[2]

Henri d'Isny fut aussi chargé d'instruire le procès canonique du nouvel évêque de Prague, Thobias, de concert avec Bruno, évêque d'Olmutz. L'élection fut confirmée par le métropolitain, l'archevêque de Mayence, sur le rapport des commissaires impériaux et l'évêque de Prague fut sacré le 26 février par l'évêque d'Olmutz, assisté des évêques de Seckau et de Bâle.[3] Ce fut sans doute à la sollicitation d'Henri d'Isny que l'empereur accorda à la ville de Colmar une charte de franchises qui fut plus tard étendue à la ville de Porrentruy. Le diplôme impérial dressé à Vienne le 29 décembre 1278, a pour témoins plusieurs princes et prélats, parmi lesquels figure l'évêque de Bâle.[4]

A son retour dans sa ville épiscopale,[5] Henri d'Isny transféra au delà du Rhin, au Petit-Bâle, dans le couvent des frères sachets, les sœurs de Ste Claire qui avaient déjà dans le Grand-Bâle, hors des vieux murs, une maison appelée *Gnadenthal*.[6] L'évêque de Bâle n'oubliait pas qu'il appartenait à l'ordre de S. François. Les sachets qui étaient des moines mendiants, étaient tombés dans un tel dénuement que plusieurs de leurs maisons furent supprimées par le concile de Lyon en 1275. On suppose que celle de Bâle fut de ce nombre. L'annaliste de Colmar dit que l'évêque de Bâle reçut cinq de ces religieux dans l'ordre des frères mineurs; il fit de leur provincial le prévôt des chanoines de Saint-Léonard; pour les autres, il pourvut comme il put à leur entretien.[7] Les Clarisses eurent au Petit-Bâle un couvent très florissant qui compta des religieuses des meilleures familles. Aujourd'hui leur église sert au culte catholique. En même temps que les Clarisses prenaient la place des frères sachets, les nonnes de Clingenthal, qui avaient leur couvent tout proche, s'enfermaient de murs, avec l'autorisation de l'évêque de Bâle et du conseil du Petit-Bâle (19 mars 1278).[8] Le Grand-Bâle témoigna à la même époque l'estime et les sympathies dont jouissait cette maison religieuse. „Le conseil de ville, reconnaissant que les saintes et vénérables filles.

---

[1] „ . . . quod in summo necessitatis articulo, ubi pro vita nostra et honore imperii certabamus, per ipsum sentimus specialius nos adjutos." Codex dipl. eccl. Basil., fol. 77 b. = [2] Ann. præd. Colm., p. 74. = [3] Canonicorum Pragensium Continuatio Cosmæ, apud Pertz, mon. germ. hist., t. XI. p. 195—228. = [4] Trouillat, t. II. p. 309. = [5] Le landvogt d'Alsace, Conrad Wernher de Hattstatt revint de Vienne après la S. Mathias (24 février) 1279, dit l'annaliste de Colmar; il est probable que l'évêque de Bâle fut de retour à la même époque. = [6] Urstisius, Epit. hist. Basil., p. 275. = [7] Ann. præd. Colm., p. 84. = [8] Ch. Urstisii codex diplom. Brucknerianus, fol. 15b.

les chères sœurs en Jésus-Christ de l'ordre des frères prêcheurs, dites de Clingenthal, bourgeoises de Bâle, servent Dieu sans relâche pour le bien de toute la ville, — déclare que ces religieuses possèdent dans cette ville toutes les libertés dont jouissent les autres citoyens, et qu'en outre, elles ne peuvent être citées devant aucun autre juge séculier que les conseillers de la ville de Bâle qui les protègent comme la prunelle de leurs yeux. " [1]

La guerre qui appelait au secours de l'empereur les troupes d'Alsace et de l'évêché, explique les inquiétudes des religieuses qui cherchent à se mettre à couvert derrière de fortes murailles et sous la garde de la puissante cité de Bâle. De son côté Bâle entra dans l'alliance des villes de Mayence, Strasbourg, Worms, Spire, Colmar, Schelestadt, Haguenau, Wissembourg, Openheim, Francfort, et d'autres, dont les représentants se réunirent à Haguenau pour maintenir la paix publique pendant deux ans depuis Mayence jusqu'à Bâle. Cette sainte paix fut jurée d'un voix unanime pour l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge sa mère.



Sceau d'Édouard, roi d'Angleterre.

On décida aussi de châtier ceux qui établiraient des péages inaccoutumés sur le cours du Rhin (24 juin 1278). [2] Une alliance analogue fut conclue vers le même temps entre Berne et Bienne, pour cinq années consécutives (septembre 1279). [3]

Le couvent de Lucelle, faiblement abrité derrière ses murailles, et isolé dans une vallée sauvage, sollicita à son tour le secours de l'évêque de Bâle dont le crédit était renommé et les armes redoutables. Henri d'Isny prit le monastère sous sa protection spéciale et recommanda ses chers religieux à la garde des recteurs d'églises, des juges, des châtelains de son diocèse. [4] L'annaliste des dominicains de Bâle-Colmar signale à l'année 1278 l'expédition du seigneur de Gliers qui pilla la vallée de Delémont (le Sornegau) et mit à mort trois nobles. Lucelle eut sans doute aussi à souffrir de ces troupes pillardes et réclama secours contre les voleurs. [5]

Le même chroniqueur rapporte qu'à son retour de Vienne (1279), l'évêque de Bâle tint une grande assemblée ; — qu'il consacra des clercs dans l'église des

[1] Ch. Urstisii codex diplom. Brucknerianus, fol. 15. = [2] Weneker, Apparatus archivorum, p. 186. = [3] Trouillat, t. II, p. 318. = [4] Cartulaire de Lucelle, t. I, p. 54. = [5] Annal. præd. Colm., p. 70.

frères prêcheurs de Bâle; — que la comtesse de Ribeaupierre de la famille de Frobourg entra comme religieuse dans le monastère de Paradis près de Schaffhouse; — que le seigneur prévôt de Mayence et le seigneur de Rötheln s'opposèrent au seigneur évêque de Bâle avec un grand nombre de chevaliers. [1] Nous ignorons les motifs et les détails de ce différend signalé si brièvement par le dominicain de Colmar. L'évêque Henri d'Isny était un justicier et il rencontrait souvent de l'opposition et de la résistance qu'il devait vaincre avec les armes spirituelles et aussi avec les armes de la guerre, si les premières ne suffisaient pas. En 1280, les Colmariens s'emparèrent du clerc du seigneur de Girsperg, du clerc du seigneur de Nostgasse et de quatre bourgeois de Soultzmatt. Le seigneur évêque, raconte l'annaliste de Colmar, était alors en Autriche où il s'était rendu avec beaucoup de chevaliers pour voir l'empereur; à son retour il se rendit à Colmar et demanda aux habitants de cette ville la mise en liberté des clercs emprisonnés injustement. Colmar refusa d'obéir à l'évêque, qui jeta l'interdit sur la ville; le service divin fut suspendu. Satisfaction fut donnée à l'évêque de Bâle et il leva l'interdit: le culte fut de nouveau célébré à Colmar le 25 juillet 1280. Quelques jours après (août 1280), on signalait à la grande église de cette ville (collégiale de Saint-Martin) de nombreux miracles qui attiraient un immense concours de fidèles. [2]

Durant son séjour en Alsace, Henri d'Isny consacra les saintes huiles, au couvent de Pairis, le 20 avril. Il se rendit possesseur par voie d'achat d'un château fort près de Rouffach (peut être le château d'Isenbourg). A la même époque, il envoya un secours de cinquante hommes à l'évêque de Strasbourg qui assiégeait une ville du margrave de Baden: plusieurs de ces soldats de l'évêque de Bâle furent pris par le margrave. L'évêché avait à souffrir vers ce temps des déprédations du seigneur de Rappolstein qui y fit un grand butin en troupeaux et en chevaux et y tua beaucoup d'hommes. C'est l'annaliste de Colmar qui l'atteste, sans nous donner d'autres détails de cette expédition. [3]

Henri d'Isny était alors en Franche-Comté, près de l'Isle sur le Doubs, non loin de l'abbaye du Lieu-Croissant, où se trouvait Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon. Le 19 juin 1280, il prêta en ce lieu par grâce spéciale, le serment de soumission et d'obéissance qu'il devait à son métropolitain. Il aurait dû faire ce serment à la cathédrale de Besançon, mais il n'eut pas été en sûreté dans cette ville qui était hostile à Rodolphe de Habsbourg. [4]

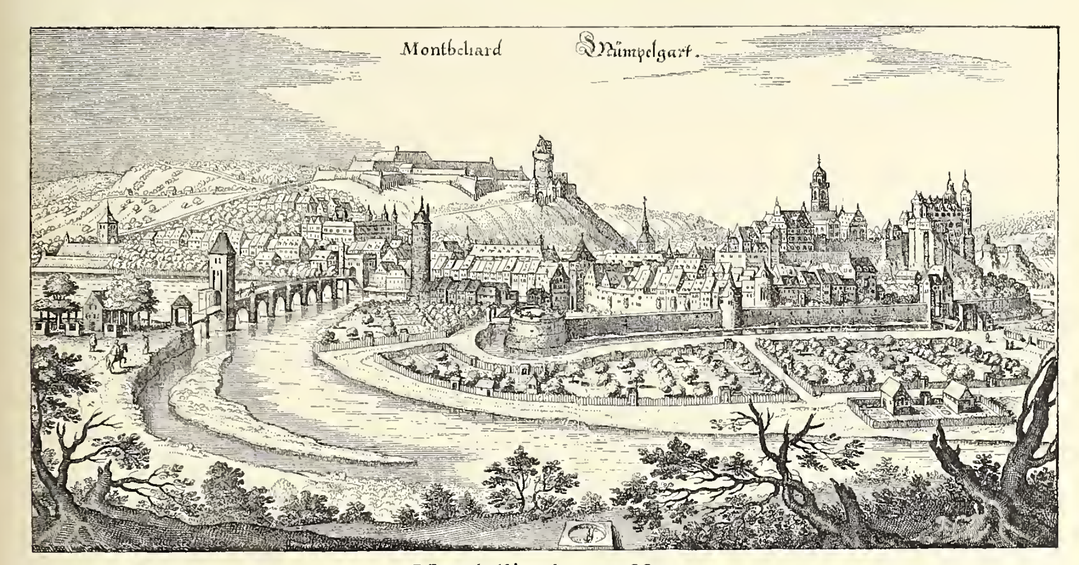
Le lendemain (20 juin 1280), l'évêque de Bâle était au château du comte Thierry III de Montbéliard à qui il donnait en fief les avocaties d'Ajoie et de Bure qui appartenaient à l'Église de Bâle. Le comte reconnut par un acte authentique que ces avocaties ne pouvaient être aliénées ni transmises à ses successeurs, mais qu'il en jouirait seulement durant sa vie et qu'il devrait chaque année, le jour de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, à titre de cense, livrer à l'évêque deux tablettes de cire, dans son château de Pleujouse (20 juin 1280). [5]

L'évêque de Bâle avait aussi des droits sur Porrentruy et Florimont que lui contestait le comte Thiébaud de Ferrette. Un accord conclu à la mi-mai 1281, régla les prétentions de chacun: Henri d'Isny promit que si la mère d'Ulrich,

---

[1] Annal. præd. Colm., p. 87 et suiv. = [2] Ibid., p. 93. = [3] Ibid., p. 91. = [4] Illustrationes Claudianæ ad diem 6 junii. p. 706. — Chifflet Vesontio, p. II. 280. = [5] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 104. M. Duvernoy pense que le château de *Chestel thierri* était le château d'Etobon, bâti vers 1232 par le comte Thierry III, situé à huit lieues du Lieu-Croissant. Voir Trouillat, t. II. p. 326.

seigneur de Florimont lui vendait sa part de la dite localité dans l'espace de cinq ans, il laisserait la moitié de cette part à Thiébaud de Ferrette. Ce dernier fit en même temps un compromis avec l'évêque au sujet de leurs prétentions respectives sur le château de Porrentruy. Des arbitres choisis d'un commun accord devaient régler cette question, avant l'Assomption de cette année (1281). En outre, l'évêque et le comte firent une alliance de six ans par laquelle l'évêque s'engageait à venir au secours du comte avec au moins trente chevaux caparaçonnés à ses propres frais, s'il était attaqué; et avec toutes ses forces, si elles étaient demandées, mais cependant pas au-dela de quatorze nuits. De son côté, le comte promettait à l'évêque au moins vingt chevaux, et toutes ses forces, si elles étaient réclamées dans les mêmes conditions.[1] A quelques mois de là Thiébaud de Ferrette céda à Henri d'Isny tous ses droits sur Porrentruy, l'avocatie d'Ajoie, le domaine de



Montbéliard en 1663.

Bure et sur leurs dépendances gens et biens, pour cent quatre-vingts marcs d'argent, payables en deux termes (20 octobre 1281). L'acte de cession fut dressé à Colmar où se trouvaient alors l'empereur et sa cour.[2]

Rodolphe de Habsbourg venait de faire une perte cruelle. L'impératrice Anne de Hohenberg, était morte à Vienne le 16 février 1281, selon le nécrologe de Bâle.[3] Le chroniqueur contemporain des dominicains de Colmar raconte en détails la fin de cette illustre princesse qui voulut avoir sa sépulture à Bâle. „L'an 1281, dit-il, la reine, femme de Rodolphe, tomba gravement malade. Elle fit appeler son conseiller et confesseur et lui dit: „Je me sens exposée au danger prochain de la mort; je vous prie donc de préparer et mon corps et mon âme à gagner le ciel et le paradis du Seigneur.“ Le confesseur lui répondit: „Rompez tout souvenir qui vous attache soit à vos amis, soit aux richesses du siècle, soit à la gloire du monde: chassez-les de votre cœur le plus que vous pourrez et

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 80. = [2] Ibid., fol. 69. = [3] „XIV Kal. martii. Anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, illustris Anna Romanorum regina apud Viennam obiit.“ Ex libro vitæ Basil. cath.

promettez de donner satisfaction à Dieu et aux hommes." La reine lui dit: „Je ferai volontiers ce que vous dites." Elle fit ensuite son testament et choisit sa sépulture religieuse dans l'église cathédrale de Bâle. Elle désigna ce lieu, parce que le roi Rodolphe et ses ancêtres avaient souvent porté dommage à l'Église de Bâle et molesté ses évêques. On rapporte que par son testament, elle donna au chapitre le revenu de quatre prébendes, afin de satisfaire ainsi à Dieu et aux hommes.

„Quand la reine fut morte, on sortit de son corps ses entrailles qui furent remplacées par du sable et de la cendre. Ensuite on enduisit son visage de baume et on revêtit de vêtements de soie précieuse son corps préalablement recouvert d'une étoffe cirée. Sa tête fut entourée d'un voile de soie blanche et on y plaça une couronne dorée. On la coucha dans un cercueil de bois de hêtre artistement travaillé, les mains jointes sur la poitrine; le cercueil fut scellé avec des bandes de fer. Ces préparatifs terminés, le corps fut conduit à Bâle avec un cortége de quarante chevaux qu'accompagnait une forte somme d'argent. Dans ce cortége, figuraient deux frères prêcheurs, deux mineurs et quatre chars remplis de dames nobles. Les hommes qui en faisaient partie, étaient au nombre d'environ quatre cents.

„Le roi manda à l'évêque de Bâle de faire des funérailles solennelles à la reine défunte. L'évêque réunit à Bâle les clercs réguliers et séculiers de son diocèse. Il en arriva à Bâle environ mille deux cents: il se rendirent processionnellement, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, et ayant un cierge à la main, à la rencontre du cortége et le conduisirent à la cathédrale. Trois évêques célébrèrent les cérémonies funèbres, pendant lesquelles le cercueil qui contenait le corps de la reine fut élevé sur un catafalque et exposé à la vue de tous les assistants. Après la messe le cercueil fut descendu du catafalque; des abbés le transportèrent à la fosse sépulcrale où il fut déposé au milieu des pleurs des nobles. Voilà ce que rapportèrent ceux qui s'intéressaient à la gloire de la reine. L'évêque donna un grand festin aux clercs et pourvut à toutes leurs nécessités pendant ce séjour." [1]

L'annaliste des frères prêcheurs de Colmar qui relate cet événement, fixe la date de ces obsèques royales au 21 mars, veille de S. Benoit. [2] L'impératrice Anne fut enterrée au milieu du chœur de la cathédrale auprès de son jeune fils Charles qui était mort en 1276. On lui éleva un monument splendide portant les statues couchées de l'impératrice en costume royal, les mains jointes, la couronne en tête; à sa gauche, son fils Charles avec la robe des petits enfants, les mains jointes, les pieds appuyés sur le lion des Habsbourg.

Le *liber vitæ* de la cathédrale de Bâle porte au 16 février l'anniversaire de l'impératrice. Chaque chanoine assistant aux vigiles recevait un sol de deniers, et chaque prêtre six deniers; autant pour la messe. Pour les sonneurs de toutes les cloches, un sol; au sous-custode pour le baldaquin, huit deniers. Quatre cierges de deux livres de cire devaient brûler sur le sépulcre aux vigiles et durant la messe. On devait donner aux pauvres deux mesures d'épeautre. Le cellérier du grand chapitre fournissait à toutes ces dépenses. [3]

Le trépas de l'impératrice Anne fut suivi de près de celui de son fils Hartmann. L'empereur était en Alsace, à Colmar en octobre, à Strasbourg le mois suivant, où il prenait sous sa protection spéciale le chapitre de Colmar, et lui accordait les

---

[1] Chron. dom. Colm., p. 294. = [2] Ann. præd. Colm., p. 94. = [3] Ex libro vitæ cathed. Basil.

mêmes avantages dont jouissaient les citoyens de cette ville (7 novembre 1281). Il disait dans un langage digne de l'empereur très chrétien: „Quoique tous les sujets de l'empire aient droit à la paix, nous devons surtout maintenir dans les douceurs d'une plus grande tranquillité les personnes ecclésiastiques, afin que les insultes des méchants ne troublent pas au temporel ceux qui doivent intérieurement contempler les biens spirituels et célestes. Nous affectionnons particulièrement nos fidèles et dévoués, les prévot, doyen et chapitre de Colmar, à cause de l'éclat de leur dévouement et de leur fidélité et nous voulons qu'ils jouissent sans cesse des charmes de la plus douce paix" (7 novembre 1281).[1]

„Le dimanche avant Noël (21 décembre) le fils de Rodolphe, Hartman qui était à Brisach, voulut aller rejoindre l'empereur. Il se mit en bâteau sur le Rhin; mais en descendant le fleuve, il survint une si grande obscurité que les mariniers ne savaient gouverner. Leur bâteau se heurta à une souche et Hartmann se noya avec la plupart de ses compagnons." Tel est le récit de cette catastrophe fait par un anglais écrivant à Edouard roi d'Angleterre.[2] L'annaliste de Colmar dit que l'accident arriva près de Rheinau (au confluent de l'Ischer dans le Rhin, en Alsace). Le corps inanimé du malheureux prince fut apporté à Bâle et inhumé avec une grande solennité par quatre évêques, au milieu d'un immense concours de monde dans le chœur de la cathédrale,[3] près du maître-autel, au côté droit, devant l'autel de S. Pierre apôtre. Le chapitre célébrait son anniversaire le 20 décembre, comme celui de l'empereur Rodolphe de Habsbourg.[4]

En 1510, les chanoines de la cathédrale de Bâle, ouvrirent le sépulcre de l'impératrice Anne; on y trouva ses ossements avec ceux de son fils Charles. Une couronne d'argent doré ornait son front et à son cou était suspendu un collier, garni d'un saphir et de pierres précieuses.[5] Lorsqu'au siècle dernier, l'abbaye de Saint-Blaise fut choisie pour garder le sépulcre de la race impériale des Habsbourg, on ouvrit de nouveau le tombeau de l'impératrice Anne à la cathédrale de Bâle. Le 21 septembre 1770, en présence de l'envoyé impérial chargé de cette mission, M. de Nagel, de plusieurs bénédictins de Saint-Blaise, des conseillers de la ville de Bâle et de deux médecins, on retira du sépulcre les restes de l'impératrice Anne qui étaient très bien conservés. On voyait encore les ongles des doigts et des pieds et le corps était couvert d'une peau noirâtre. A ses côtés, se trouvaient les restes du jeune prince Charles. Recueillis avec le plus grand soin, ces ossements vénérables furent placés sur un char funèbre pompeusement orné et conduits avec une escorte d'honneur jusqu'à l'abbaye de Saint-Blaise où un office solennel fut célébré le 15 octobre 1770; puis descendus dans la crypte destinée à les recevoir.[6]

Rodolphe de Habsbourg se montra reconnaissant des honneurs funèbres rendus à l'impératrice défunte et à son fils Hartmann. Par un acte solennel, délivré à Lucerne le 18 octobre 1285, il donna à l'église de Bâle le droit de patronage d'Augst et de Zeiningen, sous la réserve qu'il serait institué deux nouvelles prébendes pour deux prêtres qui célébreraient chaque jour l'office divin aux deux autels à ériger dans la cathédrale. „C'est une œuvre pie et noble, dit l'empereur dans cette charte de sa munificence, c'est une œuvre agréable à Dieu, de soulager

[1] Trouillat, t. II. p. 345. = [2] Epistola anonymi ad Eduardum Angliæ regem, de morte Hartmanni, apud Gerbert, crypta nova S. Blas., p. 115. = [3] Ann. præd. Colm., p. 100. = [4] Ex lib. vitæ cath. Basil. = [5] Urst. epit. hist. Basil., p. 72. = [6] D. Gerbert, Crypta nova S. Blasiana, p. 5 et suiv.

par des aumônes ceux que l'arrêt fatal sépare de cette vie, pour effacer leurs péchés et leur faire obtenir la vie éternelle. C'est pourquoi mu par cette pieuse pensée, pour le soulagement de l'âme de feu l'illustre Anne, reine des Romains, notre très chère épouse, de notre très cher fils Hartmann, et aussi pour qu'on se souvienne sans cesse de prier pour notre salut éternel; du consentement des princes, requis en cette matière, il fait cette donation à l'église de Bâle.“[1] L'archevêque de Cologne, Sigefroi donna dès le 21 décembre 1282, son consentement à cette impériale donation; l'archevêque de Mayence, Wernher, archichancelier de l'empire, y consentit le 29 décembre de la même année, pour l'honneur de Dieu et de sa mère la glorieuse Vierge; il atteste que les corps de l'impératrice Anne et de son fils Hartmann reposent dans la basilique de Bâle; — quorum corpora in Basiliensi requiescunt Basilica. — Le comte palatin du Rhin, Louis, duc de Bavière, adhéra à la donation le 19 février 1285; le duc de Saxe, Albert, le 30 mars; et le roi de Bohême, Wenceslas, le 16 avril de la même année. Ce ne fut qu'en 1297 (17 août) que le marquis de Brandebourg, Otto, donna son consentement à la dite donation: l'archevêque de Trèves, Boemond, en 1298 le 20 novembre.[2]

La cathédrale de Bâle reçut à la même époque d'autres donations importantes. En 1281 (23 mars) le comte de Neuchâtel, Rodolphe de Nidau, donna à l'évêque et à l'église de Bâle la moitié de ses droits sur la montagne de Schwadernau.[3] L'année suivante (30 juillet 1282) l'empereur Rodolphe confirma à l'église de Bâle, la donation de l'abbaye de Sulzburg et de ses dépendances, faite à cette église par le comte Birtilon. Son très cher et très aimé secrétaire, l'évêque Henri avait paru à l'audience impériale à Oppenheim et avait présenté à l'empereur la donation du comte Birtilon de 1008, qui avait été aussitôt confirmée par un diplôme scellé du grand sceau de Rodolphe de Habsbourg.[4]

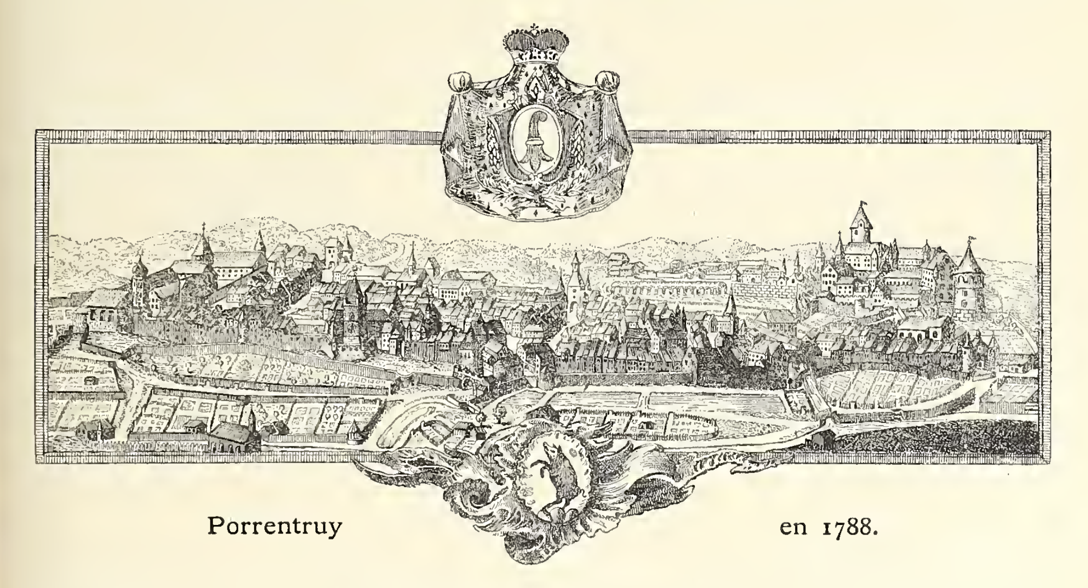
La faveur dont jouissait l'évêque de Bâle auprès de l'empereur, était justifiée par les services nombreux et importants qu'Henri d'Isny rendait à son souverain. En 1282, il fut chargé d'une importante mission auprès de Philippe, comte de Savoie. Ce seigneur possédait en Suisse plusieurs fiefs démembrés de l'empire: l'empereur les avait réclamés et sur le refus du comte, il était entré à main armée dans ses possessions. Il y eut, près de Morat, une action très chaude, où la vie du roi des Romains fut exposée au plus grand danger. Démonté et entouré d'un grand nombre d'ennemis, il s'élança dans le lac, saisit une branche d'arbre d'une main, et se défendit de l'autre jusqu'à ce que les siens fussent venus à son secours. Le pape Martin IV interposa ses bons offices et on nomma des arbitres pour rétablir la paix. — L'évêque de Bâle reçut de l'empereur, par lettre datée de Mayence, 21 mars 1282, pleins pouvoirs pour traiter avec le comte de Savoie comme bon lui semblerait, assuré d'avance du consentement du monarque.[5] De son côté, le comte de Savoie choisit l'évêque de Belley, Berlion, pour son arbitre en cette affaire et le fit savoir à l'évêque de Bâle, par Bernon, abbé de Suze.[6]

Les deux amiables compositeurs se rendirent à Macon où ils traitèrent de la paix et de ses conditions, en présence de la reine Marguerite, veuve de S. Louis; — in presencia serenissime domine Margar. Dei gratia regine Francie — (15 avril 1282). Il fut convenu que l'empereur donnerait en mariage à Philippe, comte de Savoie,

[1] Gerbert, Crypta etc., p. 116. = [2] Ibid., p. 116 et suiv. = [3] Livre de fiefs nobles, fol. 33 a. = [4] Trouill., t. II. p. 363. = [5] Kopp, Urkunden zur Geschichte der eidgenössischen Bünde, t. II. p. 107. = [6] Ibid., t. II. p. 108.

une fille de son fils Albert, comte de Habsbourg (11 juin 1282), et la paix fut conclue à Lausanne par un traité solennel qui renfermait le consentement explicite des deux parties (juillet 1282). L'acte mentionne les instances faites auprès de l'empereur, par le pape Martin IV, par la reine-mère de France, par Edouard, roi d'Angleterre, et par d'autres illustres personnages. Rodolphe de Habsbourg reçoit en grâce et amitié le comte de Savoie, lui promettant aide et secours au besoin. A côté des sceaux de l'empereur et du comte, le traité portait ceux de l'évêque de Bâle et de l'évêque de Belley qui avaient su mener à bonne fin cette difficile affaire.[1] Un accord subséquent, daté du 2 janvier 1284, conclu entre Rodolphe et Philippe de Savoie, réserve pour l'avenir en cas de différend entre les deux souverains, l'intervention comme arbitre du vénérable évêque de Bâle, Henri.[2]

L'empereur reconnut l'éminent service que son fidèle secrétaire venait de lui rendre, en lui prêtant main forte dans ses réclamations au sujet de Porrentruy.



Porrentruy en 1788.

Thierry III, comte de Montbéliard avait donné en 1282 (15 mai) son comté à Renaud de Bourgogne, le mari de son arrière petite fille Guillaumette de Neuchâtel; mais il s'était soigneusement réservé Porrentruy et sa chatellenie, le château de Milandre, Blamont, l'avocatie de Delle, etc.[3] Après le décès du Grand-baron, comme on appelait Thierry III, qui mourut avant le 4 septembre 1282, Renaud de Bourgogne prétendit à la possession de Porrentruy et des domaines réservés par l'acte de donation dont nous venons de parler. L'évêque de Bâle qui comptait le Grand-baron parmi ses vassaux, pour les avocaties d'Ajoie et de Bure reçues par lui en fief en 1280, réclama contre les prétentions du nouveau comte de Montbéliard. On ne put s'entendre et il fallut nommer des arbitres. Par un accord conclu entre les parties, le 4 septembre 1282, sous le tilleul de Courgenay, — sub tylia de Corgenne, — Renaud de Bourgogne jura d'observer à la lettre les engagements pris par Thierry III envers l'évêque de Bâle. Pour les autres questions en litige, en particulier sur Porrentruy, le comte choisit pour arbitres

[1] Kopp, Urkunden zur Geschichte der eidgenössischen Bünde, t. II. p. 112. = [2] Ibid., p. 119. = [3] Dunod, histoire des comtes de Bourgogne, t. II. p. 605.

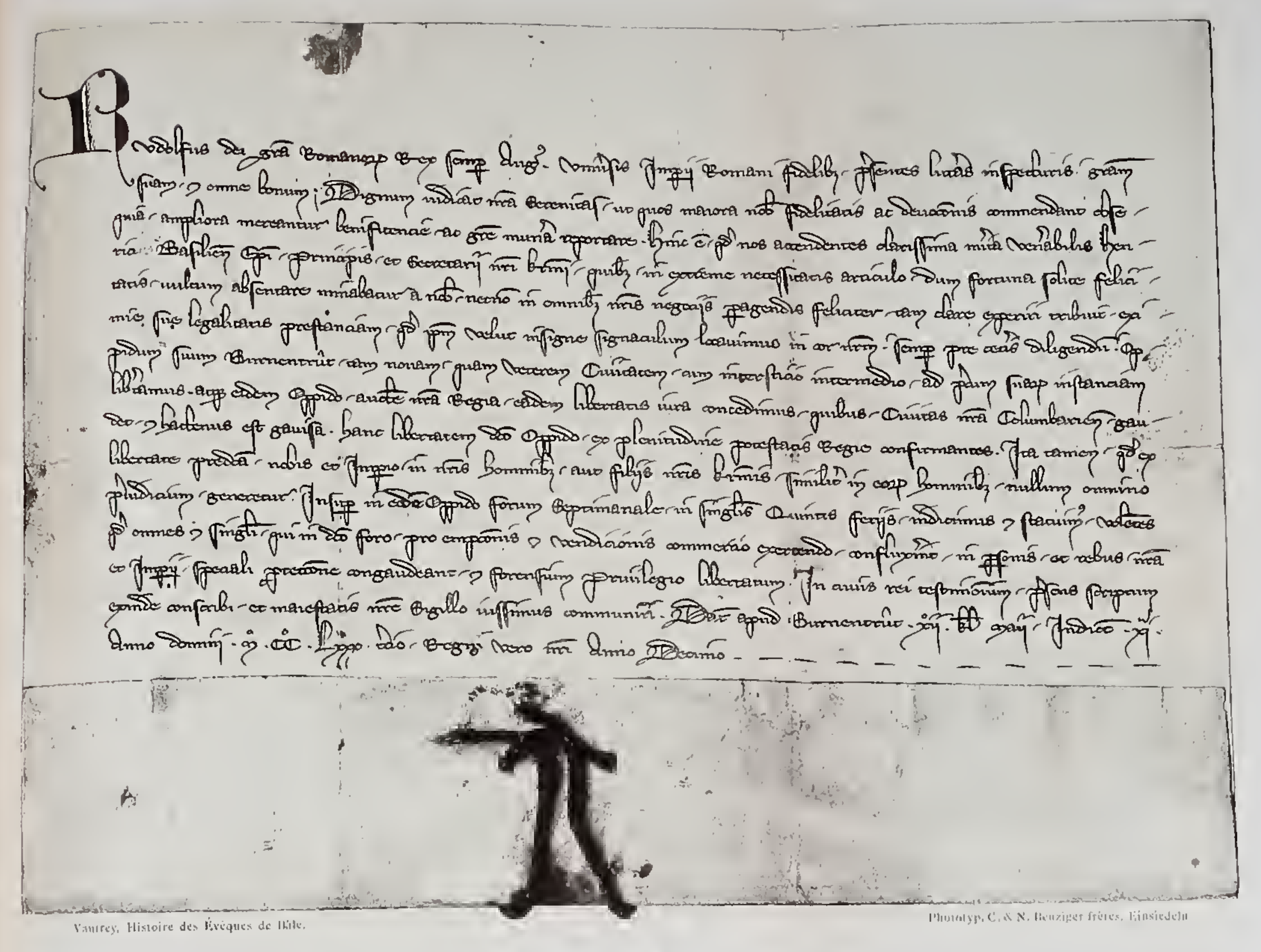
et amiables compositeurs Joffroi, chanoine de S. Diez (diocèse de Tulle) et le chevalier Henri de Grandvillars; l'évêque désigna pour ces fonctions les chevaliers Pierre Scalary et Jean ze Rhein. Les arbitres devaient se réunir au château de Porrentruy, le dimanche après la Nativité de la Ste Vierge et travailler pendant une semaine à l'arrangement désiré. S'ils ne parvenaient pas à s'entendre, ils devaient passer la semaine suivante au château de Pleujouse, et ainsi de suite durant un mois. Ce terme écoulé, si rien n'a été fait, l'évêque et le comte prieront l'évêque de Lausanne d'être avec ou sans les quatre arbitres, leur amiable compositeur, après la Toussaint. Si ce prélat s'y refuse, les quatre arbitres se réuniront au château de Grandson d'où ils ne pourront sortir qu'après l'arrangement de l'affaire; ils pourront s'adjoindre un cinquième arbitre et, en cas de mort ou d'absence nécessaire, se compléter par un choix qu'ils feront eux-mêmes. L'évêque de Bâle et le comte de Montbéliard s'engageaient à accepter le jugement arbitral. [1]

Il paraît que les arbitres ne purent s'entendre, car nous trouvons en mars de l'année suivante, Porrentruy étroitement assiégé par l'empereur et les évêques de Bâle et de Strasbourg. L'armée impériale établit son camp près de Charmoille: autour de l'empereur qui commandait en personne, on voyait Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg (1279 à 1299), l'évêque de Bâle, le burgrave de Nuremberg Fréderic, Jean de Thierstein, Wilhelm de Frobourg, le comte Thiebaud de Ferrette qui avait amené ses hommes au secours d'Henri d'Istein. Le siége de la ville commença le mardi après le dimanche *Esto mihi,* 2 mars 1283, et se prolongea durant six semaines. Les assiégés se rendirent enfin le vendredi saint, 16 avril, et le lendemain, le comte de Montbéliard Renaud de Bourgogne reconnut par un acte solennel dressé au camp devant Porrentruy, — in castris ante Burrentru, — que le château de Porrentruy, avec ses droits et dépendances, les avocaties d'Ajoie et de Bure appartiendraient désormais sans conteste à l'évêque et à l'église de Bâle. Tout différend entre l'évêque et le comte cessait aussitôt; les prisonniers devaient être rendus de part et d'autre et la paix était rétablie. [2] Le château de Milandre fut pris également et détruit par les troupes impériales. [3]

Rodolphe de Habsbourg, avant de quitter Porrentruy, voulut laisser à cette ville un gage précieux de sa bienveillance impériale. Par une charte dressée à Porrentruy le 20 avril 1283, l'empereur lui accorda les mêmes franchises dont jouissait la ville de Colmar et la tenue d'un marché hebdomadaire, fixée au jeudi. Il voulait reconnaître par cet acte les mérites remarquables du vénérable évêque de Bâle, son prince et secrétaire très cher, qui, dans des circonstances très difficiles, alors que la fortune menaçait d'abandonner l'empereur, et pour d'autres affaires dont il fut chargé, avait fait constamment preuve de son habileté et de son dévouement; aussi le portait-il dans son cœur comme le plus cher objet de ses affections. [4] Sur sa prière, il affranchit la nouvelle et la vieille ville et l'espace compris entre l'une et l'autre et lui accorde les franchises de Colmar. L'empereur

---

[1] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 111. = [2] Ibid, p. 106 b. = [3] Ann. præd. Colm., p. 108. — Chron. Alb. Argent. — Gotfridus de Ensmingen, apud Böhmer, Fontes rerum germ., II. 117. = [4] „Quod nos attendentes clarissima merita venerabilis Henrici Basiliensis episcopi, principis et secretarii nostri karissimi, quibus in extreme necessitatis articulo, dum fortuna solite felicitatis vultum absentare minabatur a nobis, nec non in omnibus nostris negotiis peragendis feliciter tam clare experiri tribuit eximie sue legalitatis prestantiam, quod ipsum velut insigne signaculum locavimus in cor nostrum semper præ cæteris diligendum.“ De l'original, aux archives de la ville de Porrentruy, que les procédés de nos éditeurs nous permettent de reproduire *in extenso* et en fac-simile parfait.



Vautrey, Histoire des Évêques de Bâle.

Phototyp. C. & N. Benziger frères, Einsiedeln

Charte des franchises de Porrentruy

donnée par l'empereur Rodolphe de Habsbourg le 20 avril 1283.

Aux Archives de Porrentruy.

a daté de son camp devant Porrentruy d'autres actes qui ont leur place dans l'histoire. Étant à Charmoille, tout près de Lucelle, il alla visiter l'ancienne abbaye qui gardait le tombeau d'Albert le riche, comte de Habsbourg, landgrave d'Alsace, un de ses ancêtres. L'abbé Conrad III, qu'on appelait *la Prudence,* lui fit le meilleur accueil.[1] Rodolphe de Habsbourg qui se déclarait le protecteur de tous les lieux consacrés à Dieu, et en particulier des monastères de l'ordre de Cîteaux, voulut témoigner la dévotion qu'il portait à l'immaculée Vierge et se mériter le pardon de ses péchés en prenant sous le bouclier de sa royale protection



Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne.
Statue équestre en pierre par Erwin de Steinbach, placée au-dessus du grand portail de la cathédrale de Strasbourg. XIIIe siècle.

le monastère de Ste Marie de Lucelle et les frères qui y servaient le Très-Haut. L'acte impérial fut dressé durant le siége de Porrentruy, au camp près de Charmoille; — in castris nostris juxta villam de Calmillis, — en mars 1283.[2]

Dans le même temps, le 19 mars, l'empereur prend sous sa protection le couvent des bénédictins de Weingarten.[3] Le 24 mars il ordonne aux juifs de Goslar, qui devaient payer chaque année six marcs d'argent pour l'entretien du palais impérial dans cette ville, d'être plus exacts dans l'acquittement de cette redevance aux habitants de Goslar.[4] Le 30 mars, toujours devant Porrentruy,

[1] Epit. fast. Lucell.. p. 183. = [2] Ibid., p. 265. = [3] Böhmer, p. 741. = [4] Ibid., p. 742.

Rodolphe de Habsbourg déclare que la circulation sur les routes de l'empire doit être libre et statue que quiconque sera empêché dans l'exercice de ce droit, peut avoir recours à Sa Majesté.[1] Encore, le 1er avril, il appose son scel, ainsi que l'évêque de Strasbourg à un traité de paix entre le comte Egon de Fribourg en Brisgau et les habitants de cette ville.[2]

Le 25 avril, neuf jours après la reddition de Porrentruy, l'évêque Henri d'Isny était de retour à Bâle où il hypothéquait à trois Bâlois les dîmes et revenus de son église à Soultz et à Richen pour six cents marcs d'argent, destinés à parfaire la somme qu'il devait verser pour la Terre sainte; — subsidio terre sancte. —[3] L'empereur était aussi à Bâle à la même époque; un diplôme impérial en faveur de l'abbaye d'Olsberg, est daté de cette ville, du 30 mai 1283.[4] L'évêque de Bâle profita de la présence du monarque pour s'assurer son secours, dans la construction de plusieurs châteaux qu'il crut nécessaire au bien de son évêché. Pour protéger Porrentruy et l'Ajoie, du côté de Montbéliard, il fit bâtir sur le haut d'une montagne qui domine toute la contrée, le château de Roche d'or: les constructions étaient achevées en 1284.[5] Henri d'Isny commença aussi le château du Schlossberg près de la Neuveville: cette bâtisse ne fut achevée que sous son successeur, Pierre de Reichenstein. Le château d'Erguel, près de Sonvilier, fut également reconstruit et fortifié par Henri d'Isny avec le secours de l'empereur.[6]

En même temps, l'évêque assurait à son église les domaines qu'il venait de se faire restituer par la force des armes. Le 2 mars 1284, la comtesse de Montbéliard Guillaumette, approuve et ratifie les concessions faites par le comte son mari à l'évêque et à l'église de Bâle.[7] De son côté Renaud de Montbéliard abandonne à Henri d'Isny le château de Milandre avec ses dépendances qu'Étienne de Gonsans tenait alors en fief comme vassal de Montbéliard[8] (3 avril 1284) et qu'il garda en prêtant serment en 1285 (7 janvier) à l'évêque de Bâle, comme son homme lige.[9] Le comte Renaud de Bourgogne était alors à Fribourg en Suisse où il rencontra l'évêque de Bâle avec lequel il fit alliance, en lui promettant solennellement qu'aucune atteinte ne serait portée de sa part, ni de celle de ses gens aux sujets ou aux biens de l'église de Bâle. En retour l'évêque de Bâle lui donna en fief Blamont et son château, des dîmes à Phaffans, Evette, le fief tenu jusque-là par Henri de Grandvillars, Pierrefontaine, et cinq villages voisins; Renaud de Montbéliard fit hommage pour ses fiefs à Henri d'Isny, le reconnaissant pour son seigneur et suzerain. Le traité d'alliance et l'acte de soumission du comte portent la même date, Fribourg, le 3 avril 1284.[10] L'empereur Rodolphe, qui était à Fribourg à la même époque, confirma le traité d'alliance et les conventions conclues entre Renaud et Henri d'Isny (3 et 5 juin 1284).[11] Quelques semaines auparavant, le monarque avait délivré à son très cher prince et secrétaire, l'évêque de Bâle, pour sa fidélité inviolable, dont les preuves n'avaient pas besoin de témoins, puisqu'elle avait brillé avec éclat dans nombre d'affaires,[12] — un diplôme daté de

[1] Warnkönig, Flandrische Geschichte. t. II. p. 176. = [2] Kopp. op. cit. = [3] Trouillat, t. II. p. 378. Le sceau de l'évêque le represente assis tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite avec la légende: † S. Episle Hnrici : or . . . Dei Gra. Epi. Basilien. = [4] Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. II. p. 514. = [5] Un acte du 3 avril 1284 mentionne déjà *Roche d'or*. Trouillat, t. II. p. 386. = [6] Ex chron. Alberti Argentin. = [7] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 107 b. = [8] Ibid., fol. 108 a. = [9] Ibid., fol. 112. = [10] Ibid., fol. 104 b. = [11] Ibid., fol. 109 b. = [12] „Ob fidem suam purissimam quam nobis crebrius effectus operum, qualibet testium depositione solemnior, laudabiliter in multis necessitatibus demonstravit . . . " Ibid., fol. 105 b.

Fribourg (en Suisse) 22 avril 1284, déclarant qu'aucun homme propre de l'église de Bâle ne pouvait obtenir le droit de cité à Delle.

Ce fut encore pour reconnaître les services de l'évêque de Bâle et pour répondre à ses prières que l'empereur affranchit le Petit-Bâle, ville au-delà du pont de Bâle, du diocèse de Constance et lui accorda les mêmes priviléges dont jouissait la ville de Colmar. En outre, trouvant que c'était un lieu très bien placé pour un marché hebdomadaire, il en autorisa la tenue tous les jeudis, comme à Porrentruy avec tous les avantages qui y étaient attachés. Le diplôme impérial en faveur du Petit-Bâle fut dressé le 29 octobre 1285 à Lucerne où se trouvait alors Rodolphe de Habsbourg. On y lit la phrase suivante qui mérite d'être recueillie: „Quoique le roi reconnaisse devoir ses bienfaits à tous ses fidèles sujets, sa bienveillance



Le sceau d'Henri d'Isny, évêque de Bâle.

royale est acquise surtout aux prières des princes dont le secours et la force soutiennent l'empire romain, comme sur des colonnes inébranlables.“ [1]

Henri d'Isny multipliait autour de lui les témoignages de sa sollicitude pastorale et de son dévouement à ses sujets et à ses ouailles. Le couvent de Bellelay, de l'ordre de Prémontré, se rendait alors aimable à Dieu et aux hommes, comme le dit lui-même l'évêque de Bâle, par la piété et les mérites de ses religieux; aussi Henri d'Isny leur portait-il une prédilection spéciale. Etant à Colmar, en 1284 (26 février), il leur délivra une charte qui affranchissait de toute espèce de servitude, les étrangers qui s'établiraient sur les terres de l'abbaye: ils devaient cependant payer chaque année à l'évêque de Bâle un chapon et une émine d'avoine, et se prêter à sa défense comme les autres habitants de ce pays. [2] Ce fut pendant

[1] „Etsi regalis benignitas se recognoscat cunctis suis fidelibus debitricem, specialiter tamen debet pre ceteris, votis principum quorum presidio, veluti per columnas egregias et suo vigore et soliditate continua fidelius romanum imperium conservatur, placidius complacere.“ Spreng, Der mindern Stadt Basel Ursprung und Altertum, p. 47. = [2] Trouillat, t. II, p. 390.

ce séjour à Colmar qu'Henri d'Isny conféra les saints ordres aux quatre-temps de carême (4 mars) à un grand nombre de nouveaux prêtres. L'annaliste des dominicains de cette ville avait déjà signalé dans son journal à la date du 23 mai 1282, une ordination faite par l'évêque de Bâle dans l'église des frères mineurs de Colmar. „Il avait, dit-il, dans sa suite, un éthiopien couvert de vêtements blancs et un nain, surnommé le chevalier Conrad, dont la taille atteignait à peine trois pieds." [1] Ce fut pendant ce séjour à Colmar que l'évêque accorda à la commune de Hüsseren, très éloignée de l'église paroissiale, un prêtre à perpétuité, à qui elle assurerait un revenu de douze livres de Bâle et deux livres au curé paroissial pour indemnités (25 mai 1282). [2]

Quelques semaines plus tard, l'évêque de Bâle termina avec le comte Henri de Hochberg et un délégué impérial les différends qui existaient entre la ville de Fribourg en Brisgau et le comte Egon (17 juin 1282). Henri d'Isny usa de nouveau de son crédit auprès de Rodolphe de Habsbourg en obtenant du monarque pour la ville de Fribourg les priviléges de Colmar (Worms, 10 novembre 1282). [3]

L'empereur ne se lassait point de rendre hommage à la fidélité et aux services de son *très cher secrétaire et prince.* Il lui en donna encore une preuve éclatante en le choisissant en 1286 pour une mission importante en Italie. Nous traduisons la lettre impériale adressée à tous les sujets de l'empire romain: „Nous, Rodolphe, par la grâce de Dieu, roi des Romains, toujours auguste, faisons savoir par les présentes à tous les fidèles du saint empire romain, que, plein de confiance en la fidélité et au dévouement du Révérend Père Henri, évêque de Bâle, notre prince et secrétaire très cher, que nous avons éprouvé avec succès dans plus d'une circonstance mémorable et que nous éprouvons tous les jours, nous lui donnons l'autorité plénière, le libre pouvoir et le mandat spécial de conclure tout traité, accord et concordat avec le révérend Père en Christ le seigneur Mathieu par la providence divine, cardinal-diacre de Ste Marie *in porticu,* notre ami très cher, touchant la terre de Toscane et son vicariat; de l'établir en notre nom vicaire de Toscane et de le mettre en possession des villes, châteaux, villages et autres qui appartiennent à ce vicariat comme aussi de faire et d'accepter, et s'il est besoin, d'appuyer par serment fait en notre nom, de confirmer et d'établir tout ce qui concerne cette terre et ce vicariat de Toscane, déclarant ratifier et avoir pour agréable tout ce qui aurait été fait. Donné à Augsbourg, le 1er février 1286." [4]

Au témoignage de l'annaliste de Colmar et du chroniqueur Albert de Strasbourg, l'évêque de Bâle était en outre chargé de messages importants de l'empereur pour le pape Honorius IV. Il aurait mis le Saint-Siége en possession de la Romagne et d'autres domaines et scellé du sceau impérial des traités et des arrangements conclus avec le Pape. Ce qui est certain c'est qu'Honorius IV, reconnaissant les mérites transcendants d'Henri d'Isny, le transféra au siége archiépiscopal de Mayence, qui était vacant par la mort de son titulaire Wernher. Les chanoines de Mayence n'avaient pu s'entendre sur le choix de son successeur; les uns voulaient le prévôt du chapitre, Pierre de Reichenstein de Bâle, les autres l'archidiacre de Trèves, Gerard d'Eppesteyn, chanoine de Mayence. Après deux scrutins, l'affaire avait été dévolue au Saint-Siége. Martin IV avait chargé le cardinal-

---

[1] Ann. præd. Colm., p. 102. = [2] Trouillat, t. II. p. 724. = [3] Schreiber, Urkundenbuch der Stadt Freiburg, I. 92. = [4] Gerbert, Codex dipl. hist. Silv. Nig., p. 214.

diacre de Saint-Nicolas *in carcere* de vider le différend. Les électeurs s'étaient enfin décidés à remettre le choix de l'archevêque entre les mains d'Honorius IV, qui se hâta de mettre fin au veuvage de l'Église de Mayence. Frappé de la pureté des mœurs, de la science, des mérites marqués et de la parole si agréable de l'évêque de Bâle, le pape voulant rendre justice à sa valeur reconnue de tous, résolut de le transférer à l'Église de Mayence. Henri d'Isny opposa une longue et opiniâtre résistance; mais le souverain pontife, lui enjoignit en vertu de la sainte obéissance, d'accepter ce fardeau et il dut se soumettre. Honorius IV lui fit remettre par le cardinal de S. Georges *ad velum aureum* le pallium, insigne de la dignité archiépiscopale. La bulle papale, qui renferme toutes ces explications, et nomme l'évêque Henri d'Isny, archevêque de Mayence, est datée de Rome, apud Sanctam Sabinam, 15 mai 1286.[1] D'autres bulles portant la même date, furent



Le pape Honorius IV,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

adressées au chapitre de Mayence et à l'empereur pour leur annoncer la promotion d'Henri d'Isny à cette haute dignité.

Ce ne fut pas sans regret que le nouvel archevêque de Mayence quitta le diocèse de Bâle qu'il avait illustré par ses vertus et enrichi par la faveur de l'empereur et par ses propres libéralités: il avait été neuf ans évêque de Bâle. Il porta sur le siége de Mayence, le plus illustre de l'Allemagne, la simplicité du costume monacal qu'il n'avait pas abandonné, se conformant rigoureusement au décret du huitième concile général de Constantinople qui imposait l'habit de leur ordre aux évêques choisis parmi les réguliers. Le peuple le voyant ceint du cordon de S. François, l'appelait *l'évêque Gürtelknopf, boucle de ceinture;* il portait aussi les sandales et allait nu-pieds, comme les frères mineurs, fidèles aux prescriptions de leur ordre. Le peuple le reçut à Mayence avec enthousiasme,[2] malgré la bassesse de son origine: mais le clergé, au rapport du chroniqueur

[1] Gerbert. Codex dipl. hist. silv. nig., p. 210. = [2] Ann. præd. Colm.

Albert de Strasbourg, lui reprocha la prédilection marquée qu'il avait pour les hommes de guerre. Aussi, lorsqu'il fut mort, on trouva sur sa tombe les deux vers suivants qui témoignaient des mauvaises dispositions du clergé à l'égard de leur évêque défunt:

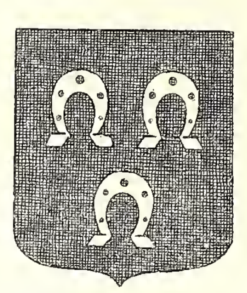
Nudipes antistes, non curat clerus ubi stes:
Dum non in cœlis, stes ubicumque velis.

C'est-à-dire: Va nu-pieds d'évêque, le clergé n'a pas souci de ta demeure; pourvu que ce ne soit pas au ciel, siége où il te plaira.

Henri d'Isny ne méritait pas ce mépris du clergé de Mayence. Il était zélé, actif, observateur rigoureux de la discipline; Albert de Strasbourg qui ne lui est pas favorable, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il fit beaucoup de choses avec un grand courage.[1]

Henri d'Isny ne fut que deux ans archevêque de Mayence: il mourut à Haguenau le 18 mars 1288, suivant les annales de Maurimont.[2] — Il portait dans ses armes: de sable à trois fers de cheval d'argent cloués de sable.

[1] „Multa strenue peregit." Chron. Alb. Argent. = [2] „1288 obiit frater Henricus ordinis minorum, archiepiscopus Moguntinus." Ann. præd. Colm. — „1288. Ipso anno XV Kal. aprilis Hagennæ obiit dominus Henricus archiepiscopus Maguntinus, prius episcopus Basiliensis de ordine minorum fratrum." Annales Maurimonasterienses, Böhmer Fontes, III. 10.



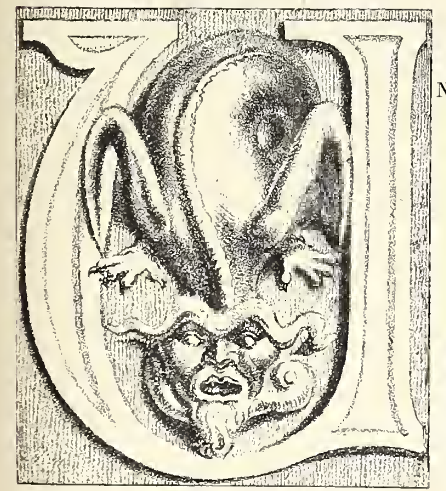
Armoiries d'Henri d'Isny.



Fac-simile d'une miniature d'un Psautier du XIIIe siècle,
représentant les travaux de la guerre, de la science, du commerce et de l'agriculture.

CHAPITRE XVIII

Pierre Reich de Reichenstein, évêque de Bâle, 1286—1296. — Rodolphe de Habsbourg ravage l'Ajoie, 1288. — Paix conclue à Bâle avec l'empereur. — Franchises de Delémont, 1289. — Alliance de l'évêque de Bâle avec le comte de Bourgogne, 1289. — Mort de Rodolphe de Habsbourg, son anniversaire à la cathédrale de Bâle, 1293. — Pierre Reich prête main forte à Adolphe de Nassau, au siége de Colmar, 1293. — Traité de combourgeoisie entre Bâle et Lucerne, 1293. — Grand incendie à Bâle, 1294. — Assassinat d'un enfant chrétien à Berne par les juifs; l'évêque de Bâle juge impérial en cette affaire, 1294. — L'Eglise de Bâle et la Neuveville; guerre avec les seigneurs de Valangin, bataille de Coffrane, 1296. — Synode diocésain à Bâle. — Mort de l'évêque Pierre Reich, 1296.



D'après une sculpture des stalles de la cathédrale de Bâle.

Une vieille famille de Bâle portait au XIIe siècle le nom de *Riche, Reich, Dives.* Ulrich le Riche, Ulrico Divite, paraît dans un acte de 1174; Rodolphe le Riche de Bâle — Rudolfus Dives de Basilea — vivait en 1207; son frère, le chevalier Henri dit le Riche — Henricus miles dictus Dives — porte dans un acte de 1241 le titre de camérier, camerarius. Un autre membre de cette famille, Pierre Reich fut investi par l'évêque de Bâle, Henri de Thoune, du même bénéfice, en 1225; ses enfants appartenaient à Othon, duc de Méranie qui en donna la moitié à l'Église de Bâle le 4 septembre de la même année. [1] Les nobles *Reichen* marchaient à Bâle sous la bannière de l'étoile blanche, avec Rodolphe de Habsbourg. [2]

Henri le Riche, bourgeois de Bâle, civis Basiliensis, vend en 1262, à l'abbaye de Lucelle, des propriétés sises à Hagenthal et à Jungholtz en Alsace; [3] dans un

---

[1] Trouillat, monuments, t. I, p. 347, 354, 433, 503, etc. = [2] Ex chron. Alb. Argent. = [3] Cartulaire de Lucelle, fol. 102.

acte de 1267, il porte le titre de chevalier, *miles;*[1] il vivait encore en 1273. Il eut trois fils, Pierre, Mathias et Wilhelm.

Pierre le Riche était chanoine de la cathédrale de Bâle en 1262,[2] archidiacre en 1264.[3] Après la mort de l'évêque, Henri de Neuchâtel, il fut élu évêque de Bâle; du moins l'annaliste des dominicains de Colmar, auteur contemporain, lui donne ce titre.[4] Cette élection ne fut pas reconnue comme valide, car le chapitre de Bâle, dans un acte du 12 mars 1275, fait encore mention de la vacance du siége épiscopal qui fut occupé la même année par le cordelier Henri d'Isny. C'est peut-être à titre de compensation que l'archidiacre Pierre Reich obtint la charge considérable de prévôt de la cathédrale de Mayence. Il figure en cette qualité dans un acte de 1278.[5] Les annales de Colmar le signalent en 1279 parmi les adversaires de l'évêque Henri d'Isny.[6]

Après la mort de l'archevêque de Mayence, Wernher, les suffrages des chanoines électeurs se partagèrent entre le prévôt Pierre le Riche et l'archidiacre de Trèves, Gérard d'Eppesteyn, chanoine de Mayence. L'accord n'ayant pu s'établir, le pape Honorius IV promut l'évêque de Bâle au siége de Mayence, en 1286. Henri d'Isny se montra généreux et, voulant faire oublier à son concurrent le double échec qu'il lui faisait éprouver à onze ans d'intervalle, il le fit nommer évêque de Bâle, grâce à la faveur du pape dont il jouissait.[7]

Le 21 août 1286, Pierre Reich figure comme *évêque élu* de Bâle, dans une sentence rendue en faveur du chapitre de Moutier-Grandval.[8] Il reçut, la même année, dans la cathédrale, la consécration épiscopale des mains du légat *a latere* Jean Bucamatio, évêque de Tusculum qui passa à Bâle, se rendant à Wurtzbourg où il présida un concile provincial important; Henri d'Isny accompagnait l'envoyé pontifical. L'annaliste de Colmar qui relate le sacre de Pierre Reich ajoute que ce légat était parent du pape et était investi d'un pouvoir illimité.[9]

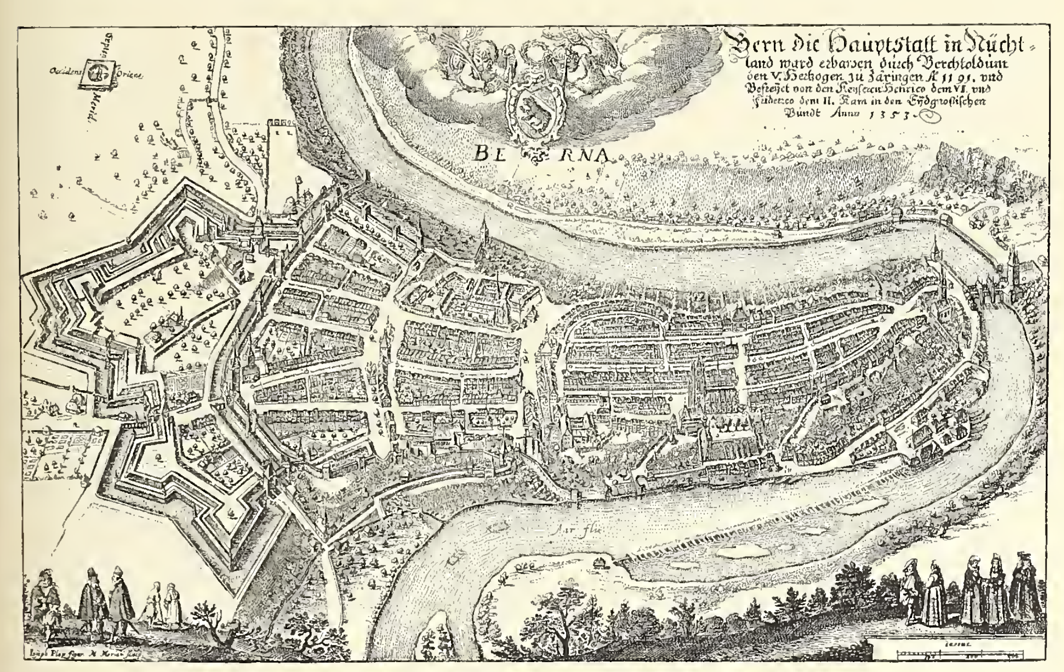
Un des premiers soins du nouvel évêque de Bâle fut de ramener la paix entre les partis qui divisaient sa ville épiscopale, en partageant le pouvoir également entre les *stellifères* et les *psittaciens.*[10] Le maître des bourgeois et le maître des ouvriers furent choisis une année parmi les uns, l'année suivante parmi les autres. Tout allait bien à Bâle, mais il n'en était pas ainsi en Ajoie.

Après le départ d'Henri d'Isny, délivré de ce puissant ennemi et de son impérial allié, Renaud de Bourgogne avait oublié ses serments et la foi jurée et s'était jeté sur l'Ajoie où il avait tué près de Porrentruy plusieurs hommes de l'Église de Bâle et fait prisonniers une douzaine de chevaliers (1287).[11] L'évêque de Bâle se mit en mesure de châtier le traître comte, et suivi d'une troupe de nobles et de bourgeois de Bâle, et des renforts que lui fournit le comte Egmon III, sire de Fribourg en Brisgau, son vassal par les mines de cette contrée, il envahit les environs de Montbéliard et offrit le combat à son adversaire. Dans cette rencontre, le comte de Fribourg fit preuve d'une grande lâcheté. Quoique les troupes de l'évêque fussent trois fois plus nombreuses que celles de Renaud de Bourgogne, Eginon, à la vue de l'ennemi, prit honteusement la fuite, entraînant à sa suite

[1] Cartulaire de Saint-Léonard, fol. 10 b. = [2] Trouillat, t. II. p. 128. = [3] Ibid., p. 137. = [4] Ann. præd. Colm. ad 1275. = [5] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 65. = [6] „Opposuerunt se domino Basiliensi dominus præpositus Moguntinus, dominus de Rotilheim, cum militum multitudine copiosa." Ann. præd. Colm. ad 1279. = [7] Ex chron. Alb. Argent. „Petrum Divitem, mediante favore Papæ, ad ecclesiam Basiliensem promovit." = [8] Trouill., t. II. p. 430. = [9] Ann. præd. Colm. ad 1286. = [10] Chron. Alb. Argent. = [11] Ann. præd. Colm. ad 1287.

une multitude de combattants. Les Bâlois firent bonne contenance, mais ils furent vaincus; plusieurs furent tués et plus de cinquante des plus nobles et des plus riches furent jetés dans les fers.[1]

L'évêque de Bâle était trop faible pour venger un échec aussi grave, d'autant plus qu'une ligue s'était formée contre lui, entre le comte Renaud, son frère Othon, comte palatin de Bourgogne, et la ville de Besançon. Il réclama donc le secours de Rodolphe de Habsbourg qui lui promit son appui et sa protection. L'empereur marchait sur Berne à la tête de 30000 hommes. Après un assaut inutile donné le 6 juin 1288, il laisse la ville assiégée pour répondre à l'appel de l'évêque de Bâle. Avec 20000 hommes de troupes dont 6000 cavaliers, il ravage les environs de Porrentruy où il demeure trois semaines; il assiège Montbéliard dans le courant de juillet 1288.[2] Quatre arbitres, choisis par l'évêque et le comte,



La ville de Berne au XVIIe siècle.

Robert duc de Bourgogne, Frédéric duc de Lorraine, Thiébaud comte de Ferrette, et Jean de Châlons, sire d'Arlay, furent chargés de régler le différend. En même temps Thiébaud, comte de Ferrette, s'engagea à prêter secours durant cinq ans à l'évêque de Bâle contre les Français, excepté cependant le comte de Neuchâtel.[3]

L'empereur était de retour à Bâle le 23 juillet 1288 où il confirma un accord entre le comte Albert de Löwenstein et les nonnes du couvent d'Adelberg, dont ce comte avait l'avocatie. Le séjour du souverain se prolongea au-delà du 5 août, car à cette date, il fait dresser à Bâle le diplôme des priviléges de la ville de Windecken.[4]

L'année suivante, Rodolphe de Habsbourg, continuant sa campagne, fit le siége de Besançon (août 1289). Le duc Robert de Bourgogne opposa à l'empereur une puissante armée où se trouvaient comme alliés un grand nombre de hauts et

---

[1] Gotfrid de Ensmingen apud Böhmer, Fontes rerum Germ., t. II. — Gerard de Roo, Annales, p. 41. = [2] Ann. præd. Colm. ad 1288. = [3] Trouillat, t. II. p. 454. = [4] Ibid., t. II. p. 454.

puissants seigneurs, et même le comte de Ferrette, infidèle à ses promesses. La terreur inspirée aux assiégés par le nom de Rodolphe de Habsbourg, fut telle que le duc et les principaux de Bourgogne se hâtèrent d'aller eux-mêmes à Bâle traiter de la paix. Tous les Bâlois captifs furent aussitôt remis en liberté sans rançon; les vassaux de l'empire firent au souverain serment de fidélité, et le comte Othon, ayant fait hommage lige à l'empereur, fut déchargé de toutes sentences et jugements rendus contre lui, par acte impérial du 2 septembre 1289. [1]

Ainsi fut terminée pour le plus grand bien de l'évêché de Bâle, cette guerre qui menaçait d'enlever Porrentruy et l'Ajoie à leur seigneur et maître légitime. Rodolphe de Habsbourg se montra aussi empressé à prendre la défense de Pierre Reich de Reichenstein qu'il l'avait été pour son prédécesseur Henri d'Isny. Un diplôme impérial délivré au camp devant Berne le 1er septembre 1288, atteste l'estime que Rodolphe de Habsbourg accordait à l'évêque de Bâle. L'empereur l'autorise à poursuivre la construction du château de Schlossberg, commencée par Henri d'Isny. „Considérant avec attention, dit le monarque, combien de services a rendus à nous et à l'empire romain, dans plusieurs parties de l'Allemagne, le vénérable Pierre, notre prince bien aimé qui par l'éclat de ses vertus et la splendeur de sa foi qui brille comme l'étoile du matin, l'emporte sur tous les autres princes de l'empire romain; en témoignage de sa faveur spéciale envers l'évêque de Bâle et son Église, il lui accorde la grâce damandée." Ce témoignage écrit et solennel du grand empereur nous est un sûr garant du mérite et des qualités sérieuses de Pierre de Reichenstein. [2]

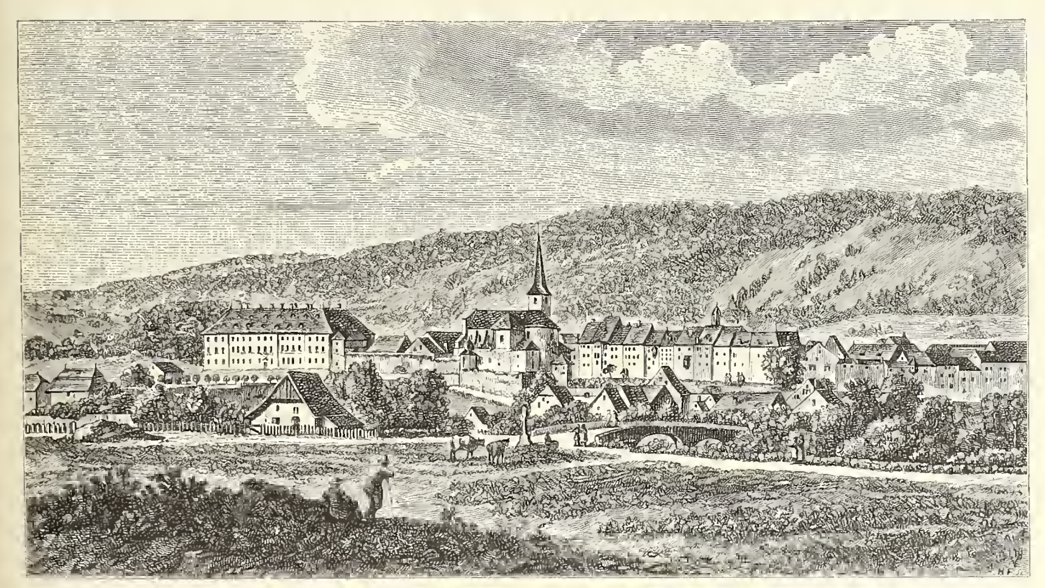
Ce fut à cette époque et à cause de sa fidélité à son prince qui y trouvait un lieu de repos, que la ville de Delémont reçut de Pierre de Reichenstein une lettre de franchises qui l'assimilait à la ville de Bâle. Nous citons une partie de ce curieux document qui a été pendant des siècles un trésor pour Delémont. [3] „Pierre, par la grâce de Dieu, évêque de Bâle, et tout le chapitre, aux lecteurs ou auditeurs des présentes, salut dans le Seigneur. Notre bourg fortifié de Delémont, sis dans la vallée du Salsgau, est demeuré toujours un membre très fidèle de notre Église; c'est un lieu de repos délicieux pour les évêques de Bâle, après les travaux incessants endurés si souvent pour le bien de cette Église. C'est pourquoi nous voulons que tous les bourgeois qui y résident, jouissent en tout et pour tout des libertés de nos concitoyens de la ville de Bâle . . . Fait et donné à Bâle, l'an du Seigneur 1289, au jour de l'Epiphanie."

La même année, l'évêque Pierre donna aussi à la ville de Porrentruy une lettre de priviléges, qui confirmait les franchises de Rodolphe de Habsbourg (3 octobre 1289). [4] Le chapitre de Saint-Ursanne fut également l'objet des sollicitudes de l'évêque de Bâle. La guerre l'avait réduit à une grande pauvreté, ses revenus étaient très modiques; les chanoines avaient peine à pourvoir à leur subsistance. [5] C'est pourquoi, du consentement du chapitre cathédral, l'évêque

[1] Codex epist. Rodolphi regis Romanorum, 251. — Chron. Alb. Argent. — Chron. de Closener, Code hist. et dipl. de Strasbourg. — Trouillat, t. II. p. 472. = [2] Codex dipl. eccl. Basil., p. 106. = [3] „ . . . Munitio burgi nostri de Telsperc, sita in valle Salisgaudie . . . fidelissimum membrum ecclesie nostre Basiliensis, et tam nostrum quam nostrorum antecessorum reclinatorium deliciosum, post labores sepe et sepius habitos in arduis negociis ejusdem ecclesie . . . " De l'original aux archives de Delémont. = [4] Trouillat, t. II. p. 464. = [5] „ . . . Paucis dotata redditibus, tantam patiatur rerum penuriam, maxime propter hostiles incursus inimicorum ecclesiæ Basiliensis, ut canonici ex proventibus prebendarum suarum commode sustentari non valeant." De l'original aux archives du château de Porrentruy.

leur donne à perpétuité l'église de Wittersdorff dont ils avaient déjà la collature de temps immémorial. Ils devront pourvoir à la desserte convenable de cette paroisse, par un prêtre idoine, qu'ils présenteront à l'évêque pour recevoir l'institution (28 janvier 1290).

Le couvent de Saint-Léonard à Bâle compta aussi Pierre de Reichenstein parmi ses bienfaiteurs. Un échange consenti par l'évêque en 1287 (1er août) mit le monastère en possession du quart des dîmes de Kiffis contre la montagne de Mettenberg cédée au prélat.[1] Le prévôt de Saint-Léonard se plaignait alors de ce que plusieurs de ses paroissiens fréquentaient d'autres églises; l'official de l'archidiacre de l'église de Bâle ordonna aux curés, vicaires et chapelains de la ville de rappeler à tous qu'ils doivent assister les dimanches et fêtes aux offices de leurs paroisses respectives (7 août 1288).[2] Un don important fut fait cette même année au couvent de Saint-Léonard. Le custode de l'église de Constance,



La ville de Delémont au siècle dernier.

Henri lui légua par testament, fait à Bâle le 4 septembre 1288, sa maison située sur le mont Saint-Léonard, achetée par lui des chanoines du Mont-Jou (Grand Saint-Bernard); en outre trente marcs d'argent pour acheter un domaine; trente sols de rente pour augmenter la solennité de l'office divin; dix sols à distribuer aux pauvres aux fêtes de Ste Catherine, de Ste Agnes et de S. Jean l'évangéliste. Au jour de son anniversaire, les chanoines devaient recevoir vingt sols et les pauvres autant.[3]

Quelques années plus tard, deux bienfaiteurs, Jean de Rixheim et Sophie son épouse donnèrent à Saint-Léonard tous leurs biens situés au village de Rixheim, et une maison à Bâle, pour la fondation de leur anniversaire et d'un autel à élever dans l'église du monastère. Chaque année, le vendredi saint, les chanoines de Saint-Léonard devaient distribuer aux pauvres du drap gris pour trois livres de deniers. Au jour anniversaire de la mort des donateurs, on devait consacrer

[1] Cartulaire de Saint-Léonard, fol. 7 a. — [2] Ibid., fol. 27 b. — [3] „ . . . domum meam sitam in monte sancti Leonardi quam comparavi . . . ab ipsis canonicis montis jovis.“ Ibid., fol. 8 b.

une mesure d'épeautre pour du pain aux pauvres, et vingt sols pour la réfection des chanoines (27 février 1292).[1] Il y avait alors sur la paroisse de Saint-Léonard des juifs qui refusaient de payer la dîme pour leurs habitations. Après de longs débats, on finit par s'entendre. Le procureur de Saint-Léonard, Messire Martin, renonça à toute poursuite contre les juifs; de leur côté, les juifs, représentés par Joelin fils de Joseph, dit Kaltwazsir, et Enslin dit Rabi, s'engagèrent à payer chaque année trente-cinq sols à Saint-Léonard, tant que leur nombre ne se sera pas accru. L'acte d'accord dressé par l'official de la cour de Bâle le 17 mai 1293, mentionne onze maisons habitées par les juifs sur la paroisse de Saint-Léonard; on y remarque la synagogue — synagoga judeorum, — une maison de bois habitée par Rabi Rasor; une de pierre par Moyse de Rinfelden; une près du four, par Gitta de Niuwenburg, une dans le marché au blé, une autre dans la rue dite Winartz-Gazsen, etc. Les juifs s'engagèrent en outre à prêter au couvent quand ils en seraient requis, cinq livres sans intérêt et sans usure pendant six mois, chaque fois qu'ils en seraient requis, après toutefois le remboursement intégral du prêt antérieur.[2]

Saint-Léonard reçut encore à cette époque une donation de six quartauts d'épeautre et de cinq sols de revenus, du curé de Muespach, Rodolphe Müye qui se préparait à faire un pèlerinage au tombeau des saints apôtres à Rome. Après sa mort, le couvent devait chaque année, au jour anniversaire de son trépas, donner une mesure d'épeautre aux écoliers (scolaribus) et aux autres pauvres mendiants . . . (26 février 1295).[3]

A quelque distance de Saint-Léonard, au-dela de la tour Egolphi et des vieux murs, se trouvait le couvent de Gnadenthal, *Gratiarum Vallis, la vallée des grâces.* On en ignore l'origine: il est probable que les frères mineurs en furent les fondateurs. Ce qui est certain c'est que les sœurs de Gnadenthal fondèrent en 1276 le couvent des Clarisses du Petit-Bâle, comme nous l'avons raconté à cette date. Deux actes authentiques de 1289 nous apprennent que les nonnes de Gnadenthal furent incorporées à cette époque à l'ordre de Ste Claire. L'évêque de Bâle Pierre Reich atteste que le 17 avril (le dimanche après Pâques) de l'an 1289, les sœurs du monastère du Val de Grâce, sis hors les murs de la ville de Bâle, ont fait en sa présence et devant un grand nombre de témoins, libre et simple profession de la règle de Ste Claire, donnée par le pape Urbain IV d'heureuse mémoire. Le ministre provincial des frères mineurs d'Allemagne, le lecteur et le gardien de ces frères à Bâle, ensuite de la commission et de l'autorité de Mathieu, cardinal-diacre de Ste Marie *in porticu,* reçurent la profession des sœurs et sur leur demande expresse incorporèrent leur monastère à l'ordre de Ste Claire.[4] Les couvents du Grand et du Petit-Bâle étaient alors, sous l'administration vigilante et paternelle de Pierre Reich, dans un état de prospérité remarquable. Les nonnes de Clingenthal au Petit-Bâle achevaient leur église qui était consacrée le 4 août 1293 par le suffragant de Pierre Reich, Boniface, évêque de Bosni.[5]

Sainte-Claire, tout à côté, recevait d'importantes donations. Une maison et un moulin sis à Bâle, lui sont cédés (1292 20 avril) en emphytéose par le couvent de Saint-Léonard.[6] En 1293, l'évêque de Toul, Conrad de Tubingen, de l'ordre

[1] „In magna sexta feria ante pascha proxima, omni anno, tres libre denariorum pro panno griseo distribuendo pauperibus dari debent.“ Cartulaire de Saint-Léonard, fol. 19a. = [2] Ibid., fol. 23a. = [3] Ibid, fol. 35b. = [4] Ch. Urstisii codex dipl. Brucknerianus, fol. 37a. = [5] Ibid., fol. 16. = [6] Cartulaire de Saint-Léonard, fol. 24b.

des frères mineurs, par un acte solennel dressé à Bâle le 5 décembre 1293, donna aux sœurs de Ste Claire du Petit-Bâle et de Fribourg en Brisgau 500 marcs d'argent, sans compter 144 marcs déjà versés à l'abbesse et aux clarisses de Bâle. Avec cet argent, les sœurs ont dû acheter un revenu de 250 mesures de blé. Elles doivent en donner cinquante au couvent des frères mineurs de Bâle, cinquante pour la nourriture et l'entretien des pauvres écoliers qui se présenteront pour être reçus dans l'ordre des frères mineurs, suivant les dispositions du ministre provincial et du définiteur du chapitre de la province. En outre les sœurs de Sainte-Claire devaient donner chaque année trente mesures d'avoine aux pauvres béguines qui habitent à Bâle la cour (enclos, curiam) achetée du lieutenant Bourkard, dans la rue Rindermarkt. Le reste sera remis, les deux tiers au chapitre général, l'autre tiers au chapitre provincial d'Allemagne. Avec les cent quarante-quatre marcs touchés précédemment, l'abbesse de Sainte-Claire avait acheté la cour des pauvres béguines, qui avaient charge de servir le Christ et de prier le Seigneur pour le salut du donateur et des fidèles confiés à sa garde.[1] L'évêque de Toul chargea le custode des frères mineurs de la custodie de Bâle et les gardiens de cette custodie de veiller à ce que les pauvres sœurs de la Pénitence fissent la promesse solennelle de quitter les maisons en question, aussitôt qu'elles en seraient requises par le donateur.[2] Les précautions prises par l'évêque de Toul étaient justifiées par la crainte qu'inspiraient alors en Allemagne certains novateurs qui avaient pris le titre de bégards et de béguines. L'annaliste de Colmar relate qu'en 1290, pendant la tenue du chapitre, le lecteur des frères mineurs de Bâle fit prendre à Colmar deux béguines et deux bégards, et arrêter à Bâle plusieurs personnes qu'il regardait comme hérétiques.[3] Le concile de Vienne condamna en 1311 et abolit toutes les réunions connues sous le nom de *béguines*. L'évêque de Toul, Conrad, voulait se réserver le droit de faire évacuer ses maisons de Bâle, si l'hérésie parvenait à s'y introduire. Nous trouvons encore ce même prélat, associé à plusieurs autres évêques à Riéti pour accorder quarante jours d'indulgences à ceux qui visiteraient le monastère de Saint-Morand et de Saint-Christophe à Altkirch, à certains jours de fête, ou qui feraient quelque don à cette maison religieuse (1289).[4]

Pendant ce temps, l'évêque de Bâle assurait la paix de ses domaines en concluant avec le comte palatin de Bourgogne, Othon, une alliance étroite qui lui promettait un secours puissant en cas de guerre. Rodolphe de Habsbourg avait entremis ses bons offices et sa volonté pour amener cet accord. L'évêque promit au comte de lui venir en aide contre tous ses ennemis, de tout son pouvoir, à pied et à cheval, de défendre ses terres, ses possessions et ses droits et de le suivre avec tous ses gens grands et petits, jusqu'à la Saône; le comte devait entretenir les troupes de son allié, lorsqu'elles auraient quitté les terres de l'évêché et leur fournir la nourriture nécessaire, au moyen des châteaux de Montbéliard et de Neuchâtel au diocèse de Lausanne. De son côté, le comte de Bourgogne promit de défendre l'évêque et de le suivre à main armée jusqu'au Rhin, aux mêmes

[1] „Dabunt XXX vierzellas avenæ, pro olere, pauperibus beginis inhabitantibus curiam sitam Basileæ, in vico qui dicitur Rindermerkt, emptam olim a Domino Burkardo vicedomino . . . Emere debuerunt curiam quam inhabitaverunt pauperes Beginæ, famulantes Christo et pro nostra nobis que commissorum salute dominum deprecantes.“ Ch. Urstisii Rhapsodiæ rerum variarum, p. 831. = [2] Ibid. = [3] Ann. præd. Colm.. p. 142. = [4] Acta Sanctorum, ad 3 Junii.

conditions. Le traité exceptait le roi de France, l'archevêque de Besançon, l'évêque de Strasbourg, l'abbé de Murbach, Jean de Châlons, beau-frère de Rodolphe de Habsbourg, le comte de Ferrette Thiébaud, Robert, duc de Bourgogne, et Jean de Châlon, comte d'Auxerre: en cas de guerre avec un de ces personnages, ni le comte Othon, ni l'évêque de Bâle ne pouvaient se prêter mutuellement appui.

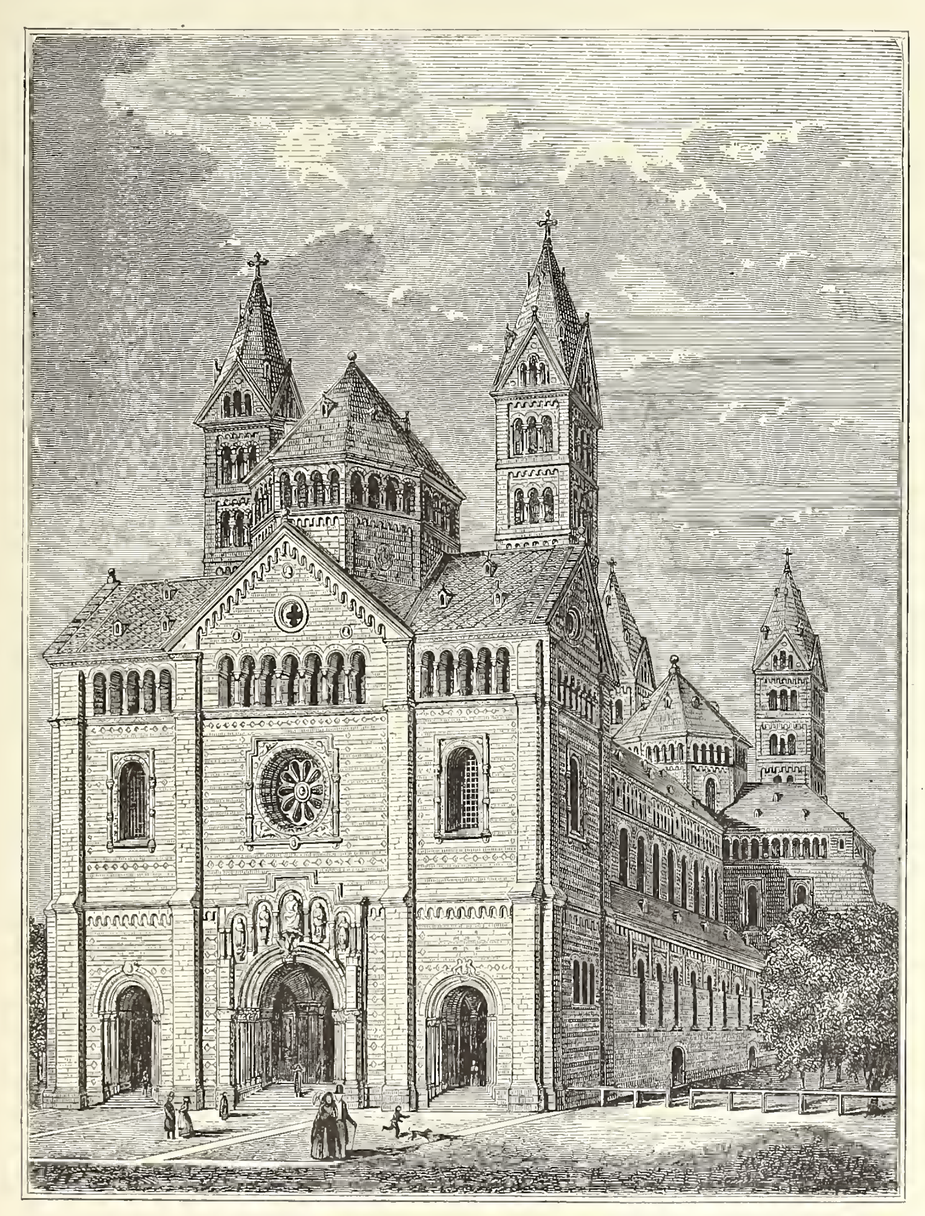
L'empereur qui était alors à Morat, fit dresser et sceller le traité de paix au même endroit où avait eu lieu la réconciliation, le jeudi 3 mai 1291.[1] Ce fut un des derniers actes du glorieux monarque en faveur de l'évêché de Bâle. Il passa encore à Bâle et à Strasbourg où il prit plaisir à revoir les membres de sa famille et les compagnons de ses premiers exploits. Il se disposait à se rendre en Autriche; les médecins l'invitèrent à prendre du repos à cause de sa faiblesse. „Laissez-moi, leur dit-il, aller à Spire, visiter les monarques, mes prédécesseurs.“ Il descendit le Rhin, mais il ne lui fut pas possible de passer Germersheim. Ses derniers moments furent remplis par des actes de piété; il mourut le 15 juillet 1291, dans la soixante-treizième année de son âge et la dix-neuvième de son règne. Son corps fut transféré à Spire et déposé dans le tombeau des empereurs.[2] Rodolphe de Habsbourg, un des meilleurs et des plus grands princes qui aient porté la couronne, est considéré à juste titre comme un des bienfaiteurs insignes et des plus puissants protecteurs de l'évêché de Bâle. La cathédrale de Bâle où l'impératrice Anne, sa première femme, et deux de ses fils, avaient leur tombeau, célébrait chaque année solennellement l'anniversaire de la mort de l'illustre empereur. Le *Liber vitæ* inscrit cette mort au 15 juillet, ce qui doit mettre fin, vu l'authenticité de ce document, aux doutes que la chronique d'Albert de Strasbourg a soulevés sur la date exacte de la mort de Rodolphe de Habsbourg.[3] „En cet anniversaire, dit le nécrologe de la cathédrale de Bâle, chaque chanoine qui aura assisté aux vigiles recevra de notre receveur un sol, chaque prêtre du chœur six deniers; autant pour l'assistance à la messe. A chaque célébrant on donnait six deniers, aux lecteurs huit deniers, aux chanteurs du graduel quatre deniers, à ceux du trait un sol; aux sonneurs un sol; au sous-custode pour le baldaquin huit deniers, au chapier imposant les antiennes six deniers, au sous-scholastique huit deniers. Quatre cierges de quatre livres de cire étaient fournis par le chapitre qui devait faire distribuer aux pauvres par son procureur deux mesures d'épeautre.“[4]

Adolphe de Nassau fut élu empereur à la diète de Francfort le 10 mai 1292. L'année suivante, par un diplôme solennel délivré le 15 février à Rotweil, il confirma les libertés et priviléges accordés antérieurement à la ville de Colmar par Rodolphe de Habsbourg.[5] Le roi croyait s'être assuré pour toujours la fidélité de cette ville importante. Mais le schultheis (scultatus) Walther Rœsselmann trahit ses promesses et le 10 septembre 1293, à l'insu des magistrats et des bourgeois, il livra la ville à Anselm de Rappolstein, qui en fut bientôt le maître et reçut des habitants le serment de fidélité.

L'empereur, à cette nouvelle, se dirigea avec son armée vers Colmar. L'évêque de Bâle s'y trouvait avec son contingent d'hommes, bien décidé à prêter main

[1] Chevalier, Mémoires pour l'histoire de Poligny, t. I. p. 374. = [2] Biographie universelle de Michaud, t. XXXVIII. p. 371. — L'art de vérifier les dates, p. 448. = [3] „Idus Julii. Anno Domini MCCXCI, obiit illustris Rudolfus de Habspurg, Romanorum Rex, qui regnavit decem et octo annis, qui sepultus est in Spira.“ Liber vitæ ecclesiæ cathedralis Basiliensis. — La chronique de Strasbourg fixe la mort de l'empereur au 30 septembre, d'après l'épitaphe de Spire qu'elle rapporte. = [4] Ibidem. = [5] Trouillat. t. II. p. 530.

forte à son seigneur et roi. L'archevêque de Cologne, avec deux cents chevaux caparaçonnés, l'archevêque de Mayence, l'évêque de Spire faisaient aussi partie de l'armée impériale. Adolphe de Nassau fit d'abord le siége de Ribeauvillé, puis après dix jours (en octobre 1293), il marcha sur Colmar. Le chroniqueur des

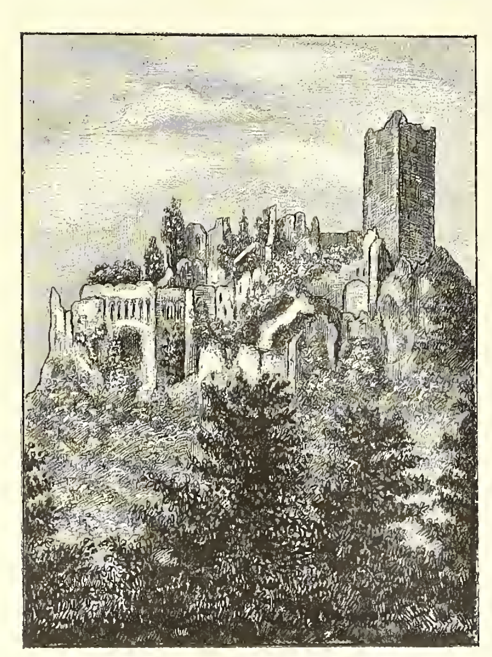


La cathédrale de Spire.

dominicains de la ville assiégée nous a laissé un récit fidèle de cette expédition où l'évêque Pierre Reich joue un rôle important. Nous lui laissons la parole: „Le roi détourna le cours d'eau qui fait mouvoir les moulins de la ville et ravagea tout ce qu'il put atteindre, ne respectant que la léproserie... Tandis qu'une division de l'armée du roi assiégeait Guemar, une autre partie, celle où se trouvaient l'évêque

de Bâle et le comte de Ferrette pressait un des côtés de Colmar, et une troisième division, sous les ordres des évêques et des princes, serrait la ville par le côté opposé.

„Pendant toute la durée du siége, l'armée royale fut abondamment pourvue de tous biens. L'année fut chaude et sèche et le vin excellent. Les Bâlois fournissaient à tous les besoins de l'armée. Les Colmariens étaient suffisamment pourvus de vin et de blé. Le viertel de froment se vendait sept sols, mais le viertel de farine valait une livre, à cause du détournement de l'eau des moulins. Les pauvres gens étaient réduits à broyer le blé dans des mortiers ou à se servir d'autres machines à triturer; il y en eut aussi qui travaillèrent eux-mêmes à tourner les roues de moulin . . . Trois pauvres bourgeois, ne voulant pas souffrir plus longtemps cette disette, se dirent: „Pour Dieu et le bon droit, assumons sur nous le péril et rendons la ville à son seigneur légitime." Ils initièrent à leurs projets des amis sûrs et dévoués qui l'approuvèrent et en informèrent le roi; celui-ci, plein de joie, leur promit son concours. Beaucoup de riches bourgeois étaient entrés dans le plan des pauvres. Voici le moyen qu'ils proposèrent au roi: „provoquez par vos archers, les Colmariens à une sortie; quand les chefs de la ville auront franchi les portes, nous les fermerons sur eux et nous les livrerons ainsi; puis nous vous recevrons sans danger dans la ville. Le roi fit de son côté ce que les bourgeois avaient arrêté, mais le seigneur de Rappolstein et le schultheiss, avertis à temps de ce dessein, ne sortirent point de Colmar. A ce plan en succéda un autre. Ils proposèrent d'incendier une maison au point du jour et de donner au roi l'occasion de forcer l'entrée de la ville, pendant que les hommes d'armes courraient au feu. Mais ce projet ne réussit pas non plus.



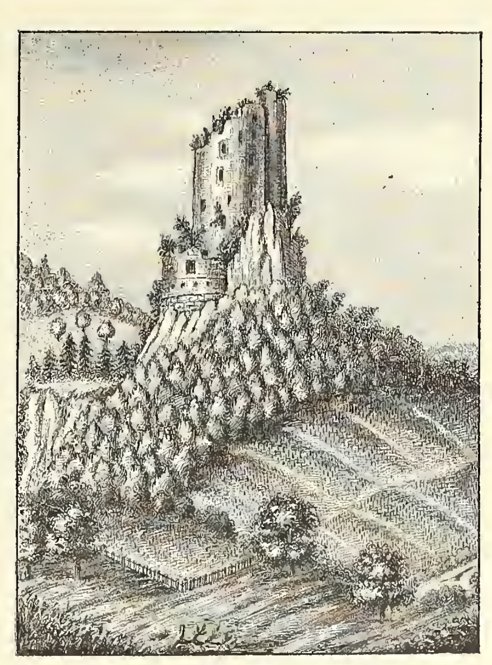
Le château de Ribeauvillé.

„L'évêque de Strasbourg, apprenant ce qui se passait, vint avec deux cents hommes pour donner aide aux Colmariens. Pendant que le conseil de la ville délibérait sur ce sujet, la foule se présenta en criant: „nous ne voulons pas recevoir plus de soldats!" Et courant alors aux armes, les pauvres forcèrent les gardiens de leur livrer les clefs de la ville. L'évêque de Strasbourg, Conrad de Lichtenberg, et le seigneur de Rappolstein se réfugièrent chez les frères mineurs, puis l'évêque se sauva presque nu par-dessus les murailles avec dix hommes. Le seigneur de Rappolstein fut pris et conduit en prison. Ensuite les bourgeois députèrent au roi un bourgeois recommandable, nommé Rebmann pour lui remettre les clefs de la ville et lui offrir sa soumission; ce qui causa une grande joie dans la ville, au dehors et dans l'armée du roi. La même nuit, les Colmariens livrèrent au roi, sur sa demande, le seigneur de Rappolstein et les autres prisonniers.

„Le roi, irrité de ne point voir le schultheiss parmi les prisonniers, fit annoncer par un héraut que celui qui le livrerait, recevrait cent livres. Le schultheiss

épouvanté se cacha sous les habits d'un mendiant et sortit furtivement de la ville, précédé ou suivi de quatre de ses affidés et se dirigea vers quelqu'une des places fortes de l'évêque de Strasbourg. Il connaissait parfaitement les chemins et avait le bourg d'Eguisheim devant lui. Il errait encore à la troisième heure par les bois et les sentiers détournés, lorsqu'il rencontra une femme qui signala sa présence à deux hommes. Ils s'emparèrent de lui pour le livrer au roi. Mais des soldats de l'évêque de Bâle le leur arrachèrent des mains et le conduisirent au château de Schwartzenbourg.[1] Pendant que ces deux hommes se rendaient auprès du roi, ils en rencontrèrent un troisième auquel ils racontèrent leur aventure. Celui-ci s'empressa d'en informer le roi, qui lui donna un cheval pour récompense. Les deux autres s'étant présentés devant le roi, celui-ci leur fit donner par son trésorier les cent livres promises.

„Le roi réclama le schultheiss à l'évêque de Bâle. L'évêque refusa de le livrer par crainte d'irrégularité. Alors le roi promit que l'âme du schultheiss ne serait pas séparée de son corps. Le roi remit le schultheiss aux mains des bourreaux et commanda qu'il fût attaché sur une roue qu'on élèverait sur une poutre, et qu'il fut ainsi promené dans les villes et les châteaux pour être donné en spectacle à tout le monde; chaque soir, il devait être descendu de la roue et conduit dans un cachot, car les souffrances de la roue exigeaient ce soulagement. Ses gardiens l'accablèrent d'outrages sans nombre, ne lui permettant pas même de s'abreuver à leurs gobelets. Le roi, ayant envoyé un char à deux chevaux pour qu'on lui amenât le schultheiss, ses gardiens placèrent sur le char les vêtements du schultheiss et la roue et le contraignirent à suivre en courant le char auquel il était attaché. Ils lui lièrent la main à un poteau, dans l'attitude du serment pour faire entendre qu'il s'était souvent parjuré. Le roi retourna avec ses troupes devant Guemar. Le seigneur de Rappolstein, ainsi que les autres prisonniers furent transportés à Brisach, et de là au château d'Acheln, en Souabe . . . "[2]



Le château de Reichenstein.

Pendant qu'il était au camp impérial devant Colmar, l'évêque Henri Reich fut témoin le 22 octobre 1293, d'une déclaration faite par Othon, comte de Bourgogne, à l'empereur Adolphe de Nassau.[3] Il assista également le lendemain à la prestation du serment de fidélité fait par le comte à l'empereur et à l'investiture donnée par le roi à Othon des fiefs de l'empire.[4]

---

[1] Le château de Schwartzenbourg, construit en 1261 sur la montagne qui sépare Soultzbach de Munster, passa quelques années après sous la domination de l'évêque de Bâle. = [2] Chronique des dominicains de Colmar, p.318 et suiv. — Chronique d'Albert de Strasbourg ad 1293. — Chronique de Closener. = [3] Duvernoy, Mouvances du comté de Bourgogne, p. 99. = [4] Chevalier, histoire de Poligny, t. I. p. 379.

Pierre de Reichenstein s'était acquis les faveurs de l'empereur par son empressement à venir à son aide. Aussi a-t-il recours à lui pour mettre un terme aux vexations dont souffrait un citoyen de Strasbourg de la part des gens de Selz, qui en retenaient deux autres dans les fers et menaçaient de troubler la paix publique, en exigeant de nouveaux péages pour les vins transportés par eau (29 octobre 1294).[1] On voit que la sollicitude de l'évêque de Bâle franchissait même les limites de son diocèse. Il s'était aussi assuré les conseils et le secours du comte de Ferrette, Thiébaud par un accord solennel conclu le 17 juillet 1293. Le comte s'engageait à lui prêter main forte contre qui que ce fût, à l'exception de l'empereur, de l'évêque de Strasbourg, d'Othon d'Ochsenstein et de Thiébaud, comte de Neuchâtel en Bourgogne.[2]

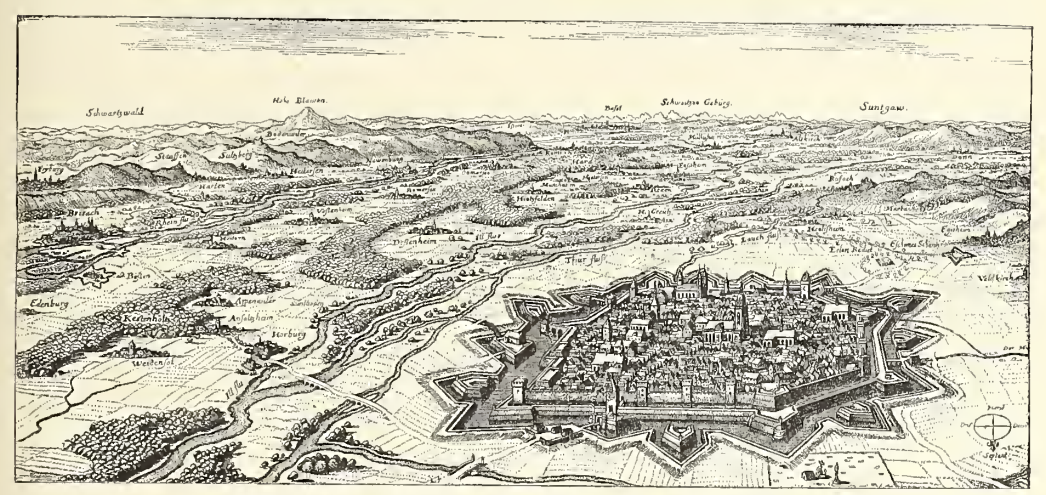
Bâle s'était aussi fait des alliés. Quelques différends s'étaient élevés entre les bourgeois de cette ville et ceux de Lucerne. Un accord avait été conclu le 18 novembre 1291 pour remettre la solution de l'affaire à des arbitres choisis, qui devaient se réunir à Brugg ou à Aarau.[3] Un traité de combourgeoisie conclu le 16 août 1293 pour vingt années consécutives, unit définitivement dans une étroite alliance les villes de Bâle et de Lucerne.[4]

A quelque temps de là un horrible incendie dévora à Bâle près de six cents maisons: quarante personnes périrent au milieu de ce sinistre qui remplit la ville de désolation et de ruines. C'était vers l'Exaltation de la Ste Croix (14 septembre), de l'an 1294.[5] Déjà dans la même année, il y avait eu des vents violents, de grandes pluies et un ouragan qui avait détruit des maisons, brisé et déraciné des arbres immenses.[6] En hiver, le froid avait été si violent que beaucoup de vignes périrent et que les tilleuls et les autres arbres se fendirent. Au rapport de l'annaliste de Colmar, narrateur contemporain, les poissons périssaient dans les eaux, les oiseaux dans les forêts, de même que les hommes. Déjà, l'année auparavant, en 1273, il avait fait après la Purification (2 février) un froid si violent qu'à Brisach, le Rhin était gelé des deux côtés du pont et que les chevaux et les voitures le traversaient sur la glace. Le religieux de Colmar relate encore qu'en 1293, on trouva des pierres précieuses dans les environs de Schaffouse et de Bâle.[7] A l'année 1294, il rapporte l'assassinat d'un jeune garçon tué à Berne par les juifs; déjà deux ans auparavant un fait pareil était arrivé à Colmar. Nous ne savons si l'assassinat de Berne signalé par l'annaliste de Colmar doit être confondu avec le martyre de S. Rodolphe qui eut lieu dans cette ville vers la même époque. Les livres liturgiques du diocèse de Lausanne rapportent au 17 avril que sous le règne du pape Nicolas IV, les juifs qui étaient très nombreux à Berne, enlevèrent le 17 avril 1288, un enfant nommé Rodolphe, le cachèrent dans la cave d'un des leurs et le mirent à mort, au milieu des plus cruels tourments. Cet assassinat fut découvert; le corps de l'enfant mis à mort par haine de la foi chrétienne, fut déposé dans l'église collégiale près de l'autel de la Ste Croix qui prit bientôt le nom de S. Rodolphe, à cause des miracles nombreux accomplis sur le tombe du jeune martyr. En 1430, l'église fut rebâtie; on plaça les reliques de S. Rodolphe dans l'autel même qui

[1] Weneker, Apparatus et instructus archivorum, p. 180. = [2] Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. II. p. 551. = [3] Kopp, Urkunden zur Geschichte der eidgenössischen Bünde, t. II. p. 143. = [4] Ibid., p. 147. = [5] „In Basilea exuste fuerunt domus pene sexcente circa exaltationem sancte crucis et fere homines XL.“ Ann. præd. Colm., p. 162. = [6] Ibid. = [7] „Prope Scafusam atque Basileam fuerunt inventi lapides pretiosi.“ Ibid.

continua à être un but fréquenté de pèlerinage jusqu'à l'époque de la Réforme. En 1528, l'autel du saint enfant fut démoli et ses restes vénérés enfouis en terre. [1]

Le crime des juifs ne resta pas impuni. Le conseil et les bourgeois de Berne portèrent plainte à l'empereur contre les assassins. L'empereur chargea l'évêque de Bâle, Pierre Reich, Godefroi de Morenberg, gouverneur impérial en Alsace et en Bourgogne, Cuno de Bergheim, Hartmann von Ratsamhausen, chevaliers, de connaître de cette affaire et de porter le jugement convenable. Par une sentence rendue le 30 juin 1294, l'évêque et ses assesseurs déclarèrent que les juifs et juives domiciliés à Berne ne devaient faire aucune réclamation d'argent aux bourgeois de cette ville pour dettes; que ces mêmes juifs devaient rendre les lettres et les gages qui leur avaient été remis jusqu'à cette date et qu'ils devaient donner à la commune de Berne mille marcs de bon argent, poids de Berne, et à l'avoyer cinq cents marcs, le tout sans autre réclamation ultérieure. Ces conditions devaient être remplies à partir du 11 juillet suivant, dans le terme de six semaines. [2] L'empereur



La ville et les environs de Colmar au XVIIe siècle.

ratifia ce jugement à Francfort le 1er août suivant. [3] Les juifs coupables s'exécutèrent et une quittance de l'avoyer de Berne, Jacques de Kienberg, datée de décembre 1294, porte que les juifs, accusés d'avoir tué un enfant, lui ont payé cinq cents marcs d'argent. [4]

Ce fut à cette époque que l'évêque Pierre Reich acheta de son frère, le chevalier Mathias Reich, camérier de l'église de Bâle, le lieu et le château de Brombach (grand duché de Bade) avec toutes ses dépendances, pour deux cents marcs d'argent. Le vendeur et son neveu, Pierre Reich, fils de son frère défunt Wilhelm, reprirent aussitôt ce domaine en fief de l'église de Bâle (13 avril 1294). [5] Déjà deux ans auparavant (16 octobre 1292), ils avaient reçu en fief castral de l'évêque de Bâle, la tour appartenant à l'église de Bâle, sur le mont Richenstein, vers

[1] Proprium diœc. Lausann. ad 17 april. Le diocèse de Bâle fait aussi la fête de S. Rodolphe à cette même date. = [2] De l'original aux archives de Berne. Le sceau bien conservé de l'évêque de Bâle porte: „S. Petri. Dei Gra. Epi. Basiliensis." Trouillat, t. III. p. 675. = [3] Ibid., p. 675. = [4] Ibid., p. 676. = [5] Livre des fiefs nobles, fol. 79 b.

Birseck, depuis longtemps inhabitée et désolée, à cause de la ruine et du délabrement des bâtiments.[1]

Un autre château, portant le nom de Richenstein, était depuis longtemps un fief capital des Reich de Bâle. En 1267, l'évêque Henri de Neuchâtel en avait confirmé l'investiture à Rodolphe Reich et à ses successeurs.[2] L'évêque Pierre donna en fief ce château avec le domaine d'Arlesheim, et la dîme épiscopale à Nuglar et à Sewen, à son frère Mathias et à son neveu Pierre. C'est ce vaste domaine, possédé par les nobles Reich de Bâle, qui donna aux membres de cette illustre famille le nom de Reichenstein qu'ils portent dans l'histoire de l'évêché de Bâle. L'évêque est appelé dans nos plus anciens catalogues Pierre Reich de Reichenstein.[3]

Tandis que ce prélat enrichissait sa famille en accroissant ses propriétés, il payait ses propres dettes; un acte dressé à Worms par le conseil et les bourgeois de cette ville le 10 juin 1292 atteste que l'évêque Pierre a remboursé cinquante livres de Halle au chevalier Conrad Begger d'Ulm, qui réclamait en outre trente livres pour les intérêts arriérés.[4] En 1294 (13 avril), nous trouvons l'évêque Pierre, achetant à son frère Mathias pour cent marcs d'argent une maison ou enclos (curiam), qu'il possédait au Petit Bâle, près de Saint-Théodore, sur les bords du Rhin.[5] Un don fait à l'évêque de Bâle par le chevalier de Telsperg (Delémont) en 1293, mit Pierre Reich de Reichenstein en possession du droit de patronage de l'église de Courroux, avec tous ses hommes y résidant et trois terres sises en ce lieu.[6]

Un échange important fait avec le chapitre de Moutier en 1295 (24 août) assura à l'évêque et au chapitre de Bâle des ressources et des revenus précieux. L'évêque céda aux chanoines de Moutier des revenus en argent et en nature perçus à Moutier et dans la prévôté, la dîme de Perrefite, des Corcheresses, etc. sauf le droit de patronage de l'église de Chalière; en échange, le chapitre de Moutier donna à l'église de Bâle le péage de Bienne, la dîme d'Orvin, les revenus mortuaires de Boujean, certaines rentes à Courtelary, excepté de même le droit de patronage de l'église d'Orvin et la villicature du val de Nugerole.[7]

La même année, l'Église de Bâle reçut en franc-alleu des frères Jean et Thierry d'Arberg, seigneurs de Valangin, leur forteresse appelée la Neuveville, située au Val de Ruz. Les nobles donateurs donnèrent ce domaine à leur „chier monsseignour Pierre, par la grace de Dieu, evesque de Basle et a lesglese de Basle“ pour mieux se défendre, eux, leurs gens et leurs biens; puis ils le reprirent en fief de l'église de Bâle, après avoir fait obédience et serment à l'évêque, comme ils devaient „par droit de leur fye“. L'acte fut dressé et scellé en la ville de Bienne, la veille de St^{e} Lucie (12 décembre) „l'an de grâce notre Seignour courant mil dos cens nonante et cinq ans“ (1295).[8]

Le comte de Neuchâtel, Rodolphe IV ou Rollen envisagea cet acte comme une félonie. Résolu à en punir les auteurs, il monte au Val-de-Ruz à la tête de ses gens d'armes, y rencontre les troupes des seigneurs de Valangin, auxquelles s'étaient joints des hommes du Salsgau, de Saint-Ursanne et de Delémont envoyés

[1] „Turrim ecclesie nostre Basiliensis in monte Richenstein versus Birsecka, dudum inhabitatam et desolatam, ex edificiorum consumptione et putredine. Livres de fiefs nobles, fol. 66 a. = [2] Ibid., fol. 78 b. = [3] Ibid., fol. 66 a. = [4] Trouillat, t. II. p. 525. = [5] Ibid., p. 574. = [6] Ibid., t. III. p. 675. = [7] Trouillat, t. II. p. 587. = [8] Livre des fiefs nobles, fol. 23 b.

en toute hâte à leur secours par l'évêque de Bâle; il les attaque, les poursuit et les oblige à accepter le combat dans les champs de Coffrane, où il les défait entièrement le 28 février 1296. Jean et Thierry d'Arberg furent faits prisonniers avec nombre de leurs gens; davantage encore restèrent sur le champ de bataille.[1]

Au mois d'août de la même année, les deux seigneurs de Valangin étaient encore en prison, et ce fut là qu'ils firent avec Rodolphe de Neuchâtel un compromis auquel adhéra l'évêque de Bâle. Ulrich de Porta (Thorberg) choisi comme arbitre par les parties prononça que le suzerain devait rester dans la plénitude des droits que le fait ou l'usage avaient consacrés; que les seigneurs de Valangin ne permettraient pas aux hommes royés (hommes de guerre) d'habiter dans leurs maisons fortes sans l'autorisation du Seigneur de Neuchâtel et qu'ils abattraient les fourches récemment élevées au Val-de-Ruz, sauf à les reconstruire plus tard, s'ils prouvaient qu'ils eussent des droits de justice criminelle. En terminant, l'arbitre se réserva d'aviser à ce qu'il conviendrait de faire, pour l'exécution de la sentence et le maintien de la paix.[2] Les deux nobles prisonniers durent se reconnaître coupables envers leur suzerain et fournir deux têtes d'argent du poids de 25 marcs chacune en signe du rachat de leur propre tête qu'ils avaient mérité de perdre par leur rébellion; ces deux têtes furent plaçées auprès du maître-autel de la collégiale de Neuchâtel, sur un écu aux armes de Valangin, entre deux bannières provenant du butin fait à Coffrane. Ils durent en outre prêter foi et hommage au suzerain sous bâton levé et annuler l'acte de féauté passé entre eux et l'évêque de Bâle et en remettre l'expédition au seigneur de Neuchâtel; ensuite retirer des mains de l'évêque le bourg et le château de Valangin, qu'ils devaient reprendre en hommage de seigneur de Neuchâtel et enfin payer mille livres lausannoises pour frais de guerre. Telles furent les clauses sous lesquelles les captifs reçurent leur seigneurie en même temps que la liberté.[3]

L'alliance de Pierre Reich de Reichenstein avec les sires de Valangin est un des derniers actes du règne de Pierre Reich de Reichenstein. On le trouve encore donnant à l'abbaye de Lucelle, l'église paroissiale de St[e] Régule à Kientzheim dont elle avait déjà la collature (30 mai 1295), puis certaines forêts sises entre les communes de Bourrignon, Pleigne, Pleujouse et Frégiécourt (20 juin).[4] Il obtient encore, quelques mois avant sa mort (17 février 1296), une réparation de deux cents marcs d'argent du comte Hermann de Hombourg, pour certains dommages causés par ce seigneur à l'Église de Bâle.[5] C'était ce même comte qui avait vendu à la ville de Bâle, le 11 novembre 1295, pour 30 marcs d'argent, le droit d'établir plusieurs ponts sur la Birse.[6]

L'évêque Pierre tint encore le synode annuel, où le clergé se trouva réuni autour de lui, selon l'usage. On était alors préoccupé du meurtre tout récent du chapelain d'Ungersheim, le prêtre Lenzelin qui avait été tué par Jean, maire de cette localité. L'official de Bâle chargé par l'évêque de connaître de ce crime, condamna l'assassin à une amende de 500 pièces d'or, il le destitua en même temps

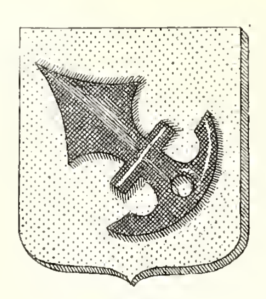
[1] „Anno Domini MCCXCV, die ultima mensis februarii, in campis de Cofranes, Rodolfus, comes et dominus Novi Castri cum gente sua de novo castro totum debellavit gentes episcopi basiliensis, de Saligaudia, de Sancto Ursisino et de Delemont, et gentes de Valle Roduli. Ibi captivati fuerunt duo fratres Johannes et Tetricus condomini de Vaulengin et plures alii et multi occisi.“ *Chronique des chanoines de Neuchâtel,* Matile, Monum. de l'histoire de Neuchâtel CCLXXVII. = [2] Ibid., t. I. p. 256. = [3] Matile, histoire de la seigneurie de Valangin, p. 25 et suiv. = [4] Cartulaire de Lucelle, N° 1. p. 151. = [5] Livre de fiefs nobles, fol. 43. = [6] Ch. Urstisii, Codex dipl. Bruckn., fol. 43b.

de son office de maire, et exclut de l'entrée dans l'état ecclésiastique ou monastique ses descendants jusqu'à la quatrième génération, sans compter la pénitence publique encourue par les meurtriers. L'official punit également la commune d'Ungersheim, coupable d'avoir refusé au prêtre assassiné la prébende de la première messe qui lui était promise, en la privant à perpétuité de cette prébende et de cette première messe, interdite désormais dans cette paroisse tous les fonds appartenant à ce bénéfice devaient être remis de suite à l'évêque pour être consacrés au soulagement de l'âme du prêtre assassiné et des bienfaiteurs de la prébende. L'autel de Ste Marie que desservait le pauvre prêtre devait être en signe de deuil, dépouillé des nappes, images et reliques qui s'y trouvaient, jusqu'à nouvel ordre de l'évêque. De plus, pour punir la paroisse qui paraît avoir trempé dans le crime, l'église d'Ungersheim était interdite: les paroissiens devaient assister à l'office divin et recevoir les sacrements à Morschwiller; les baptêmes, les enterrements et l'administration des mourants étaient seuls permis à Ungersheim. L'interdit fut encore étendu aux lieux où l'assassin excommunié lui-même avait cherché refuge. Cette sentence du 5 mai 1296 fut promulguée dans tout le diocèse de Bâle. [1]

L'évêque Pierre Reich de Reichenstein était dans la dixième année de son épiscopat, lorsque la mort le fit descendre auprès de ses prédécesseurs, dans la tombe qui lui fut préparée devant l'autel de la Ste Vierge. Le *liber vitæ* de la cathédrale fixe son trépas au 3 septembre, jour auquel chaque année se célébrait son anniversaire. [2] Les annales de Colmar placent la mort de l'évêque Pierre Reich au 4 avril 1296; mais un acte authentique du 14 août 1296 atteste que l'évêque de Reichenstein vivait encore à cette époque. Le *liber vitæ* de la cathédrale mérite toute créance et nous acceptons comme véritable la date qu'il assigne à la mort de Pierre Reich de Reichenstein. Les nobles de cette famille blasonnaient leur écu d'or à un fer de lance de sable.

[1] Liber marcarum, fol. XIX b., aux archives du château de Porrentruy. = [2] Son épitaphe à la cathédrale paraît erronée si on applique le chiffre VI au jour de sa mort, au lieu d'en faire l'année exacte de son trépas. Il faut lire

Anno Domini MCCXCVI
III die mensis Septembris
Obiit
Reverendus Dominus
Petrus Rych de Rychenstein
Episcopus Basiliens.
Cujus anima requiescat in pace.



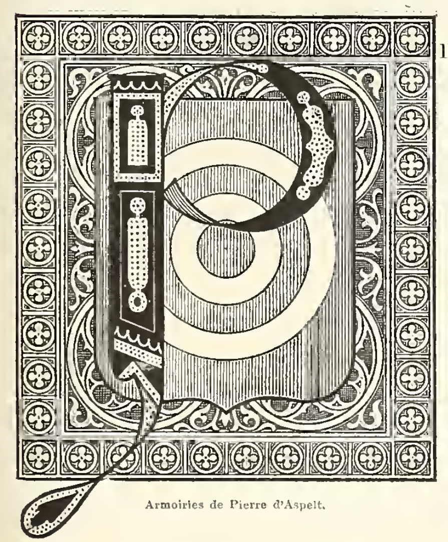
Armoiries de Pierre Reich de Reichenstein.



Tombeau de Pierre d'Aspelt dans la cathédrale de Mayence.

CHAPITRE XIX

Pierre d'aspelt, le médecin, évêque de Bâle, 1296—1307. — Statuts synodaux, 1297, 1299, 1302. — Pierre d'Aspelt, chancelier du royaume de Bohême. — L'empereur Albert Ier à Bâle, 1298. — Pierre d'Aspelt, ambassadeur impérial auprès de Boniface VIII, 1300. — Fondation de la Porte du Ciel, 1303. — Liestal à l'évêque de Bâle. — Pierre d'Aspelt guérit le pape Clément V à Poitiers; il est nommé archevêque de Mayence, 1307. — Il meurt le 5 juin 1320.



Armoiries de Pierre d'Aspelt.

Pierre, un pauvre enfant d'Asspelt, près de Trèves, parvint en chantant et en donnant des leçons, à se procurer les ressources suffisantes pour faire ses études. Il se voua à la médecine, devint un docteur renommé, fut attaché en cette qualité au comte de Luxembourg et plus tard au service de l'empereur Rodolphe de Habsbourg.[1] Il porte dans l'histoire le nom de son village où on le fait naître au milieu du XIIIe siècle; Pierre d'Asspelt ou Actpalt, comme dit le chroniqueur Jean Trithème.[2] Albert de Strasbourg l'appelle *Pierre de Trèves*, de la ville voisine du village d'Asspelt; quelques manuscrits de ce chroniqueur portent par erreur *de Tyrole*, ce qui a fait croire à plusieurs historiens de l'évêché de Bâle que Pierre était tyrolien. Jean Trithème atteste qu'il était de Trèves, *Trevirensis;* il dit aussi qu'il était docteur en médecine, *medicinæ doctor*. Albert de Strasbourg l'appelle *physicien, physicus,* comme on désignait alors les

[1] Goschler, Dictionnaire de la théologie catholique, t. I. p. 112. = [2] Chron. Hirsaug. II. 104.

médecins.[1] Une fausse interprétation du texte de cet historien a fait croire à M. Trouillat que Pierre de Trèves avait épousé une fille de Théobald, comte de Ferrette. La version la plus authentique d'Albert de Strasbourg, donnée par le professeur Studer, à Berne en 1866, sous le titre de Chronique de Mathias de Neuenburg, mentionne le mariage des deux filles du comte de Ferrette, Hartzland et Sophie qui épousèrent l'une Othon d'Ochsenstein, l'autre Ulrich de Wurtemberg. Ce fait enoncé, le chroniqueur raconte la mort de Pierre Reich de Reichenstein et la promotion de Pierre de Trèves à l'évêché de Bâle. Mais rien ne peut faire supposer, dans les paroles de l'historien, le mariage dont parle M. Trouillat.[2]

Ce qui est certain c'est que le médecin Pierre d'Aspelt était, comme il s'appelle lui-même dans un acte du 6 octobre 1286, prévôt de Bingen (25 kilomètres O. de Mayence), chanoine et scolastique de Saint-Siméon de Trèves, physicien et chapelain du sérénissime seigneur, Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, au service duquel il travaillait à cette date.[3] En 1289 (4 avril), le pape Nicolas IV le nomma prévôt de la cathédrale de Trèves; la bulle pontificale l'appelle „Maître Pierre, dit de Aspelt, physicien et familier du roi des Romains"; il était encore chanoine de Mayence et de Spire.[4]

Après la mort de Pierre Reich de Reichenstein, le pape Boniface VIII le nomma évêque de Bâle. La vacance du siége fut de peu de durée; car trois mois à peine après le décès de son prédécesseur, Pierre d'Aspelt, agissant comme évêque de Bâle accorde à la ville de Laufon les mêmes priviléges dont jouissait la ville de Bâle. C'est en reconnaissance des bons et fidèles services que ses amés et féaux les bourgeois de Laufon lui ont rendus et peuvent encore lui rendre, ainsi qu'à l'Église de Bâle, qu'il leur accorde, de concert avec son chapitre, cette charte de priviléges (26 décembre 1296).[5]

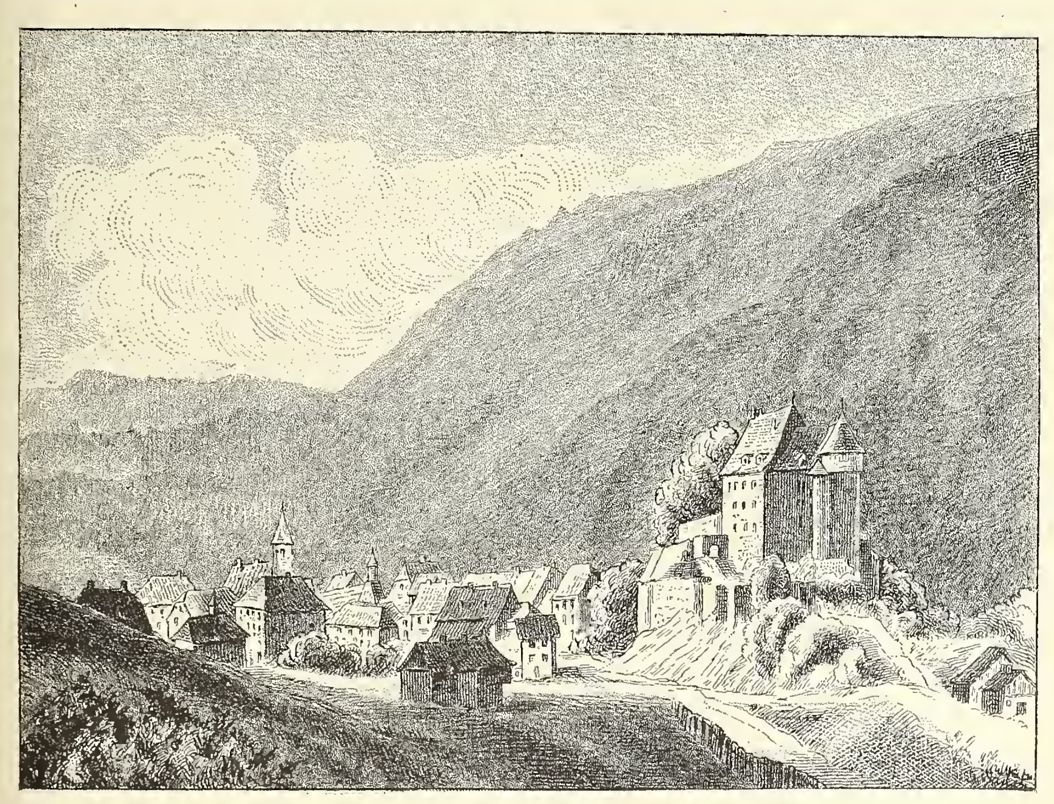
Après la mort de l'évêque Pierre Reich de Reichenstein, les deux seigneurs de Valangin, infidèles à leurs promesses, avaient repris l'offensive contre le comte de Neuchâtel. Reconnaissant de nouveau comme leur suzerain, l'évêque de Bâle, ils invitèrent Pierre d'Aspelt à se rencontrer avec eux et les principaux seigneurs du pays dans le château de Valangin. L'évêque s'y trouva le 9 janvier 1297; l'assemblée était nombreuse et brillante: outre les deux propriétaires du château, Jean et Thierry d'Arberg, on y voyait „le comte Rodolphe de Neuchâtel, sire de Nidau, messire Haymes de Hasenbourg, Voillemin d'Arberg, Ulry d'Arberg, prêtres, messire Bourquiers de la Roche, messire Pierre d'Eptingen de Blochmont, messire Vernier d'Eptingen, messire Hannz de Wilstein, messire Jean de Biedertan, messire Simon de Courtailery, chevaliers, maître Nycholaus, maistre d'escole de S. Pierre de Basle, messire Bourquiert de Tavannes, messire Hennz de Courtalery, chanoine

---

[1] Alb. argent. chron., p. 39. = [2] Voici le texte authentique donné par le Dr Studer: „Aliam filiam dedit Uolrico comiti de Wirtenberg; ex quibus *duabus* nunc domini de Wirtenberg et de Ohsenstein provenerunt. Mortuo autem Petro Divitis episcopo Basiliensi, Petrus de Treveri phisicus per sedem in episcopum est promotus." Op. cit., p. 38. M. Trouillat reproduit ce même texte, t. II. p. 634, ce n'est qu'en note à la même page qu'il donne cette version fautive: „Item cuidam Petro de Tyrole, qui physicus erat, et . . . " Du reste l'histoire n'assigne à Théobald de Ferrette que les deux filles Hatzland et Sophie, mariées à Othon d'Ocshenstein et à Ulrich de Wirtenberg. = [3] Cet acte est daté du Nurtingen et donné par Pierre d'Aspelt lui-même; on y lit: „serenissimi domini Romanorum regis illustris phisicus ac capellanus . . . occupatus circa servicium domini nostri regis Rom." Schunck, Cod. dipl., p. 117—120. = [4] „Magistro Petro dicto de Aspelt, phisico et familiari carissimi in Christo filii R. regis Romanorum." Würdtwein, Subsidia dipl., t. I. p. 377. = [5] „Petrus Dei gratia Basiliensis episcopus . . . actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, in die Beati Steffani prothomartyris." Trouillat, t. II. p. 642.

de S. Ymier et messire Hannz d'Asenberg, chanoine de Mostier Grantvalt et autres plusieurs dignes et de foy". [1]

En présence de cette illustre assemblée, les seigneurs de Valangin résignèrent leur pays du Val-de-Ruz, leur forteresse appelée la Neuveville, la forteresse de Valangin et la ville de Bussy avec leurs dépendances, à „très louable seignour evesque Pierre de Basle et à l'esglise de Basle, pour trois ans". Dans l'intervalle, l'évêque devait construire une tour sur la montagne située près du château de Valangin que l'on appelle la Rouge Roche. A l'expiration de ces trois années, l'évêque devait leur remettre cette forteresse pour laquelle ils lui prêteraient hommage comme d'un *Burglehen.* [2] Eux de leur côté, s'engageaient, sous peine



Le château de Valangin.

de commise de leur fief, à l'aider contre tous, dans et hors le Val-de-Ruz, à lui laisser leur pays et leurs forteresses ouverts en tout temps et à le maintenir en possession de tous les droits qu'ils lui conféraient actuellement. [3]

Pierre d'Aspelt séjourna à Bienne deux jours avant la réunion du château de Valangin; le 7 janvier 1279, il donna à cette ville, avec le concours de son conseil, un code de police municipale, qu'il confirma encore le 26 septembre 1300 pour deux ans et le 1er mai 1305 pour cinq ans. [4] Bienne, au milieu des conflits qui

[1] Livre des fiefs nobles, fol. 23b. — [2] Cette charge féodale consistait dans la garde et la défense d'une forteresse. — [3] M. Trouillat a fixé cet acte au 9 janvier 1296; mais l'année ne commençant qu'à Pâques, d'après le style de la cour de Bâle, il faut le dater, selon notre mode de compter, du 9 janvier 1297 et attribuer à *Pierre* d'Aspelt ce que M. Trouillat met à l'actif de *Pierre Reich.* C'est l'avis de M. Matile, dans son *Histoire de Valangin,* p. 26. — [4] Trouillat, t. II. p. 599, 732; t. III. p. 685.

divisaient ses puissants voisins, s'était assuré l'alliance et le protection de la ville de Berne. Le 9 juillet 1297, l'acte de confédération qui unissait depuis 1279 ces deux cités, fut renouvelé pour neuf années consécutives. Les alliés se promettaient assistance mutuelle; ils ne réservaient que l'évêque de Bâle contre lequel ils ne pourraient lever les armes. En cas de différend entre les deux villes, on devait choisir à Arberg deux juges pour trancher la question. Le traité fut juré sur les reliques des saints à Berne le 1er juillet et à Bienne le 9 du même mois 1297.[1]

Bâle et Fribourg en Brisgau étaient alors divisés par un différend qui avait été soumis à la décision du podestat de Côme. L'évêque de Strasbourg, choisi comme arbitre en cette affaire qui touchait également l'évêque de Bâle et le comte de Fribourg, s'en était rapporté le 12 mars 1296 à la sentence de ce seigneur qui devait terminer le débat. Nous ignorons quelle fut l'issue de cette difficulté.[2]

La ville de Bâle avait aussi depuis longtemps un différend avec Lucerne. Déjà en 1291, des arbitres choisis devaient se réunir à Brugg ou à Aarau pour terminer l'affaire; en 1293 un traité de combourgeoisie pour vingt ans avait été conclu entre les deux villes. Le 17 août 1298, les bourgeois des deux cités firent un accord pour mettre fin à leurs griefs réciproques, au sujet des prisonniers qui avaient été faits des deux côtés dans le cours de leurs différends. Conrad der Kinden et Jean d'Erguel furent les mandataires de Bâle dans cette question. L'accord conclu par les représentants des deux villes fut approuvé le 26 août de la même année par le conseil et les bourgeois de Bâle qui déclarèrent en même temps que les captifs qui voudraient se venger sur ceux de Lucerne de leur captivité, seraient arrêtés et rayés du registre des bourgeois de Bâle.[3]

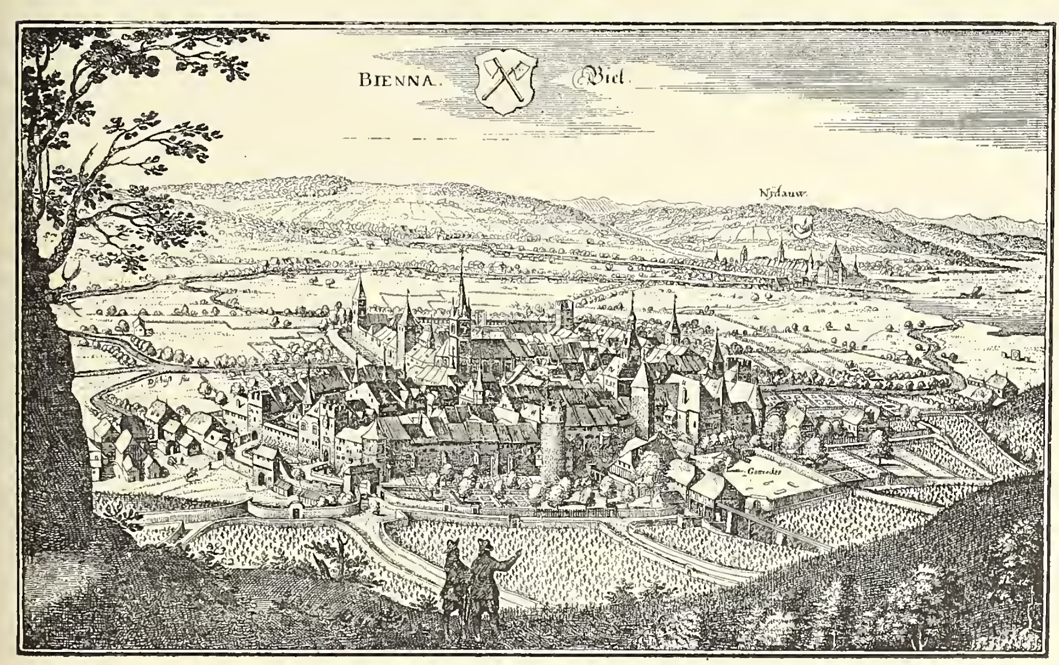
Un bourgeois de Bâle se montrait à cette époque un grand bienfaiteur des pauvres et des couvents de la cité. Il s'appelait Rodolphe Haldahausli. Par son testament daté du 10 septembre 1296, il légua à l'hospice des pauvres de Bâle et aux lépreux sur la Birse vingt sols; au monastère de Saint-Léonard un revenu de vingt sols pour la lampe de la crypte de leur église; un revenu pareil pour donner du pain aux pauvres mendiants le jour de son anniversaire. Il y avait aussi des donations aux frères mineurs de Bâle, au monastère de Klingenthal, aux pénitentes (béguines), aux dames de Gnadenthal, aux frères prêcheurs, au couvent de Blotzheim, aux augustins, aux frères de Buren, etc.[4] L'hospice des pauvres de Bâle avait alors pour procureur, Berchtold dit Imstein Kelire et Henri de Rölingen: on les trouve le 10 janvier 1296 déchargeant le prévôt de Saint-Léonard de toute responsabilité à l'égard de trois livres de deniers léguées par Adelaïde de Gampenen à cet hospice.[5] Une autre donation de dix sols de rente faite la même année (18 août) par Jean, sous-custode de l'église de Bâle, chapelain de l'autel de la Ste Croix, nous apprend que cet hospice était situé au pied du mont de S. Léonard, „sub pede montis S. Leonardi".[6] Un autre bienfaiteur, bourgeois de Bâle, Rodolphe de Rheinfelden, donna à la même époque, (14 décembre 1296) un corps de bien sis à Meisprach à l'église de Saint-Léonard, sous la condition que le custode de ce monastère distribuerait chaque année, à l'occasion de l'anniversaire du donateur,

---

[1] L'original est aux archives de Berne, avec les sceaux des deux villes bien conservés. Celui de Bienne porte: † Communitati de Beln. Trouillat, t. II. p. 647. = [2] H. Schreiber, Urkundenbuch der Stadt Freiburg im Breisgau, t. I. p. 143. = [3] Kopp, Urkunden, t. II. p. 164. = [4] Cartulaire de S. Léonard, fol. 25 b. = [5] Ibid., fol. 27 a. = [6] Ibid., fol. 20 a.

une mesure de bon vin blanc aux pauvres malades de l'hôpital de Bâle et qu'il placerait un cierge sur sa tombe.[1]

Si les legs pieux arrivaient en grand nombre aux hôpitaux et aux couvents de Bâle, il n'en était pas de même de la mense épiscopale qui se trouvait de plus en plus obérée. Nous avons vu Pierre Reich endetté en 1292; Pierre d'Aspelt reçut avec l'évêché de Bâle, les dettes de ses prédécesseurs. Pour s'en libérer, il ordonna en 1297, que durant six ans, il jouirait des revenus de tous les bénéfices ecclésiastiques qui viendraient à vaquer. Il en promit la dixième partie au chapitre de Bâle. Cependant il exempta de cette retenue les prébendes des chanoines et les chapellenies de la cathédrale, en considération du service des autels et du chœur.[2]



La ville de Bienne au XVIIe siècle.

C'est sans doute avec ces ressources importantes que l'évêque paya les dettes dont nos archives gardent les quittances. Le 12 janvier 1302, il rembourse quatre cents marcs d'argent dus par l'évêché à Othon de Staufen pour lesquels les dîmes épiscopales de Bergheim et d'Hunawihr étaient engagées.[3] La même année, les frères Jean et Godefroi d'Eptingen donnent quittance à Pierre d'Aspelt de ses engagements envers eux et envers leur père défunt (21 mai 1302).[4] En 1303 (21 mai) nouveau remboursement fait par l'évêque aux frères Jean et Othon, chevaliers de Girsberg, de deux cent trente marcs d'argent que leur devait Pierre Reich de Reichenstein: les dîmes épiscopales de Holtzwihr, Sundhoffen, Loglenheim, Appenwihr, Reguisheim, Brunstatt répondaient de cette dette.[5] Le chevalier Henri de Rixheim, fut remboursé également des sommes que lui devait l'évêché, le 25 février 1304.[6] Les dîmes épiscopales d'Hirsingen avaient été engagées à

[1] Cartulaire de S. Léonard, fol. 17 a. — [2] Trouillat, t. II. p. 655. — [3] Ibid., t. III. p. 21. — [4] Ibid., p. 28. — [5] Ibid., p. 37 et 38. — [6] Ibid., p. 73.

Henri de Morimont par l'évêque Pierre Reich pour cinquante marcs d'argent qui représentaient un revenu de quatre marcs auquel le chevalier de Morimont avait droit à titre de fief castral à Porrentruy. Pierre d'Aspelt lui fit payer ces cinquante marcs le 7 juillet 1305 et lui assigna différents revenus pour faire sa résidence à Porrentruy et ne pas quitter son domicile plus d'un mois sans la permission de l'évêque.[1] Le 14 septembre de la même année nouveau remboursement de trente marcs d'argent dus par Pierre Reich à Pierre dit Roto, qui reçoit en fief castral à Porrentruy des revenus à Heimersdorff et à Willer.[2] Le 15 décembre 1305, ce sont les frères Werner et Richard de Morimont qui donnent quittance à l'évêque de Bâle de cinquante marcs d'argent, lui rendent les dîmes épiscopales de Köstlach qui leur étaient engagées, et résignent entre ses mains leurs propriétés sises à Heidwiller qu'ils reprennent en fief castral assigné à Porrentruy.[3]

Pierre d'Aspelt ne se contenta pas de décharger l'évêché des dettes qui l'obéraient, sa sollicitude s'étendit surtout sur la conduite du troupeau qui lui était confié, sur l'observance exacte des lois écclesiastiques, sur la vie des clercs qu'il ramena à la discipline ordonnée par les sacrés canons. Nous avons encore les statuts synodaux dressés et promulgués par Pierre d'Aspelt: ils sont un témoignage solennel de sa sollicitude pastorale. Il tint son premier synode après la S. Martin de l'an 1297: on y prit les décisions suivantes qui remédiaient à plusieurs abus et rappelaient les clercs et les laïques aux prescriptions si sages de l'Église.

1° L'évêque défend les mariages clandestins; chaque dimanche, les curés avertiront leurs paroissiens de la publication qui doit être faite à l'église des fiançailles ou des mariages, afin qu'on puisse signaler les empêchements de parenté ou d'affinité. Tout mariage, contracté sans cette solennité, devait être considéré comme illégitime.

2° Les sacrements de l'Église, l'eucharistie, les saintes huiles, doivent être donnés gratis et uniquement pour Dieu.

3° Les clercs dans les ordres sacrés et les bénéficiers ne doivent point s'occuper de négoce et d'affaires séculières et illicites.

4° Ils ne doivent point s'ingérer dans la connaissance et le jugement de causes réservées à l'ordinaire.

5° Personne ne doit proférer une sentence d'excommunication, de suspense ou d'interdit, sans avoir auparavant envoyé une monition légitime à qui de droit.

6° Les curés doivent obliger leurs paroissiens à l'observance des fêtes, en s'abstenant des voiturages et des ventes publiques et ouvertes.

7° En entrant dans l'église mère de Bâle et dans les églises conventuelles ou dans les leurs propres, les clercs doivent se découvrir la tête (cuphias et mitras si quas deferunt, deponant), ils doivent porter la tonsure et être rasés, pour être distingués des laïques (tonsuram et rasuram deferant).

8° Défense de vendre les immeubles de l'Église sans l'autorisation de l'évêque, sous peine d'excommunication.

9° L'évêque seul peut donner aux curés l'institution canonique.

10° Sont révoquées toutes les faveurs et lettres accordées par l'évêque ou ses prédécesseurs aux quêteurs (quæstuariis), excepté ceux de la mère-église et de Saint-Antoine.

[1] Livre des fiefs nobles, fol. 96. = [2] Ibid., fol. 100. = [3] Ibid., fol. 96.

11° Les prêtres ne doivent célébrer deux messes que dans les cas prévus par le droit.

12° Défense aux clercs de s'arrêter dans les auberges, si ce n'est en voyage.

13° Défense d'entendre la messe d'un prêtre concubinaire, qui est suspendu pour lui et pour les autres, surtout après sentence portée.

14° Défense de louer maisons aux usuriers publics (Kawerschinis). On doit annoncer cette défense à toutes les fêtes solennelles.

15° Les recteurs des églises doivent résider dans leurs paroisses, à moins de permission spéciale de l'évêque.

16° Tout ce qui sert à l'autel doit être propre.

17° Sont privés pour cette fois de leur droit de présentation, les patrons qui s'emparent des biens d'un curé défunt appartenant à l'église.

18° Les homicides, les adultères et les autres criminels doivent être remis à l'évêque aux temps prescrits pour recevoir une solennelle pénitence.

19° Défense aux gens mariés d'entrer au couvent sans l'autorisation de l'évêque, surtout quand ils sont jeunes.

20° A l'article de la mort, tout prêtre peut absoudre un pécheur qui doit être solennellement réconcilié.

21° En temps d'interdit, personne ne doit être enterré dans le cimetière et dans l'église, si ce n'est le clerc chargé de surveiller l'interdit dont il n'aura pas été la cause. Si l'autorité séculière fait procéder à la sépulture, on fera l'exhumation du cadavre, si cela peut se faire commodément. L'interdit ne sera levé qu'après l'exhumation et si on a observé les règles de l'interdit.

22° Défense aux clercs de dispenser ou de changer les vœux de leurs paroissiens sans une permission spéciale de l'évêque.

23° Les excommuniés qui entrent dans une église ou se tiennent sur le cimetière d'où ils peuvent entendre l'office divin, doivent être admis difficilement à l'absolution; et en tout cas, on leur infligera une pénitence plus sévère.

24° Les fils de ceux qui emprisonnent, frappent et détiennent les clercs, ne peuvent être reçus aux ordres ou à quelque bénéfice sans la permission de l'évêque.

25° Défense d'exiger des péages (pedagia) des clercs, si ce n'est dans le cas permis par le droit.

26° Défense sous peine d'excommunication d'admettre plus de trois parrains au baptême.

27° Excommunication ipso facto contre ceux qui arrêteraient, frapperaient ou dépouilleraient les porteurs des lettres de l'évêque ou de sa curie; même peine contre les fauteurs ou complices.

28° Chaque vicaire ou recteur d'église doit avoir son cachet; quand il en sera requis, il l'appliquera, en signe d'exécution, sur les lettres de l'évêque ou de la curie où il exposera les motifs de son refus: vingt sols d'amendes aux contrevenants.

29° Les curés ou vicaires ayant encouru l'irrégularité qui ne peut être remise que par le saint siége, sont privés de leurs bénéfices, s'ils restent six mois dans cet état.

30° Aucun excommunié clerc ou laique, ne peut être admis à l'église comme absous, s'il ne justifie de son absolution par des documents authentiques et s'il n'est reconcilié et ne reçoit pénitence de son propre curé. Pour l'interdit jeté sur une église, on ne doit célébrer les offices qu'après qu'il aura été levé canoniquement.

31° Défense d'exécuter des sentences d'interdit de délégués ou de sous-délégués du siége apostolique, avant de s'être entendu avec l'évêque ou des hommes compétents, qui examineront l'authenticité du mandat apostolique et l'intention du saint siége.

32° Les noms des excommuniés doivent être inscrits et publiés à l'église par leurs curés aux fêtes solennelles, pour qu'on n'en ignore.

33° Quand un curé ou vicaire sera excommunié, on doit le publier au lieu de son domicile, en prévenir le doyen qui le dénoncera dans toutes les conférences (in singulis confraterniis).

34° Défense sous peine d'excommunication aux clercs de communiquer avec les excommuniés frappés d'excommunication majeure, excepté dans les cas permis par le droit.

35° On doit publier à chaque fête que les juges, témoins, exécuteurs ou officiers publics ne peuvent remplir leur office, quand ils sont excommuniés publiquement; on doit les éviter autant que possible, et les dénoncer à leur supérieur.

36° Les curés ou vicaires résidents, n'assistant pas à une conférence annoncée et cela sans motifs, encourent une amende de cinq sols, dont la moitié revient au doyen, l'autre moitié aux prêtres présents.

37° Il s'est trouvé des juges, conseillers, gouverneurs des villes et d'autres lieux qui ont osé porter des décrets contre la liberté, la juridiction et l'autorité ecclésiastiques, défendant d'en appeler au tribunal de l'évêque ou de son official, sous peine d'amende; ils encourent pour cela l'excommunication; les curés doivent le publier à la grille du chœur (in cancello), en présence du peuple et avertir les coupables de la part de l'évêque qu'ils ont deux mois pour révoquer ces mesures et que s'ils retombent dans cette faute, on devra procéder contre eux par voie d'interdit.

38° Tous ceux qui ont soustrait les aumônes de la fabrique de l'église cathédrale de Bâle ont un mois pour les restituer. On doit apporter toute diligence pour venir en aide à cette fabrique.

39° Pour conserver l'immunité ecclésiastique, suivant la coutume approuvée et les priviléges des empereurs, quand un clerc ou laïque se serait jeté à main armée sur un clerc, et l'aurait blessé ou tué, dans le château ou dans la cour de l'église de Bâle, ou dans les maisons ou les cours des chanoines, spécifiées par les statuts — la ville et le faubourg seront frappés d'interdit, jusqu'à pleine satisfaction du délit, commis contre l'immunité ecclésiastique; tant que le malfaiteur demeurera à Bâle ou dans le diocèse, on fera cesser les offices divins.

40° Les attaques contre les clercs étaient alors très fréquentes; il y avait coups, blessures, meurtres, incarcération, jusqu'à payement d'une somme d'argent; le synode décréta que les coupables excommuniés seraient dénoncés dans toutes les paroisses du diocèse de Bâle; leurs terres frappées d'interdit, jusqu'à complète réparation et absolution accordée par le saint siége. Dix jours après la sentence d'excommunication lancée contre ces sacriléges, l'autorité ecclésiastique devra requérir leurs seigneurs temporels de réclamer satisfaction de ces malfaiteurs pour les crimes commis; si après vingt jours, ils n'ont pas pris les mesures convenables, soit en prenant leurs biens ou en les incarcérant, ils seront eux-mêmes excommuniés et leurs terres frappées d'interdit.

41° Quant à la détention de personnes ecclésiastiques, on maintient l'ancienne et louable coutume. Si le doyen ou un autre chanoine de la cathédrale est fait

prisonnier par quelqu'un du diocèse de Bâle on doit cesser tout office divin dans tout le diocèse, sauf cependant le baptême et la pénitence, jusqu'à ce que réparation entière soit faite. De même pour les abbés. Pour les autres chanoines, prieurs, doyens, curés, l'interdit ne doit atteindre que les églises auxquelles ils appartiennent. Pour les autres prêtres et clercs dans les ordres sacrés, l'interdit frappe leurs doyennés et lieux où ils sont emprisonnés.

42° Comme l'excommunication était méprisée généralement il est décrété, que celui qui aura persévéré un an dans l'excommunication, devra être contraint par l'autorité séculière, seigneur, bailli, châtelain, à rentrer dans le sein de l'Église.

43° Si un excommunié est dans l'église au moment où on va célébrer la messe, le prêtre ne doit point célébrer et s'il a commencé la messe, il doit quitter l'autel.

44° Défense aux clercs de s'immiscer dans l'administration de la justice séculière sous peine de perdre l'avantage des immunités ecclésiastiques.



Sceau de l'empereur Adolphe de Nassau.

45° Les archidiacres et autres chargés de la visite des paroisses devront observer la constitution du concile de Lyon, de Grégoire X de sainte mémoire.

46° Les présents statuts synodaux doivent être transmis aux clercs de leurs doyennés par les prélats et doyens, afin que tous les possèdent. Les transgresseurs doivent être signalés à l'évêque. [1]

Ces statuts furent complétés en 1299 et en 1302 dans les synodes réunis sous la présidence de Pierre d'Aspelt. Le 1er juin 1299, le mardi après l'Ascension, l'évêque de Bâle publia plusieurs bulles de Boniface VIII, ensuite on dressa des statuts que l'official de la cour de Bâle, Albert de Fribourg, a mis par écrit et qui sont transcrits sur le *liber marcarum* du diocèse de Bâle.

1° Si des religieux font une convention avec un curé pour ne pas accorder la sépulture dans leur église à ses paroissiens, on doit tenir à cette convention.

---

[1] Ex *libro marcarum*, fol. XII et seq. aux archives du château de Porrentruy.

2° Défense à un clerc d'avoir plusieurs bénéfices avec charges d'âmes, à moins d'une dispense apostolique.

3° Les curés doivent, dans l'année de leur nomination, recevoir la prêtrise et résider dans leur paroisse, à moins d'une dispense de l'évêque.

4° Défense aux religieux de faire élire sépulture dans leurs églises.

5° Défense aux prédicateurs de détourner leurs auditeurs du payement de la dîme; de prêcher les dimanches et fêtes à l'heure de la messe paroissiale.

6° Chaque année, on célébrera sous le rite double, la fête des douze apôtres, des quatre évangélistes, des docteurs S. Grégoire, pape, S. Augustin, S. Ambroise et S. Jérôme.

7° Si une ville, un château ou un bourg est interdit, les faubourgs et les bâtiments compris dans son enceinte le sont également.

8° L'interdit s'étend à tous les clercs, séculiers ou réguliers, on en excepte les fêtes de Noël, Pâques, la Pentecôte et l'Assomption, pendant lesquelles on peut célébrer les saints offices et sonner les cloches.

9° On ne doit pas se choisir un confesseur sans la permission du supérieur.

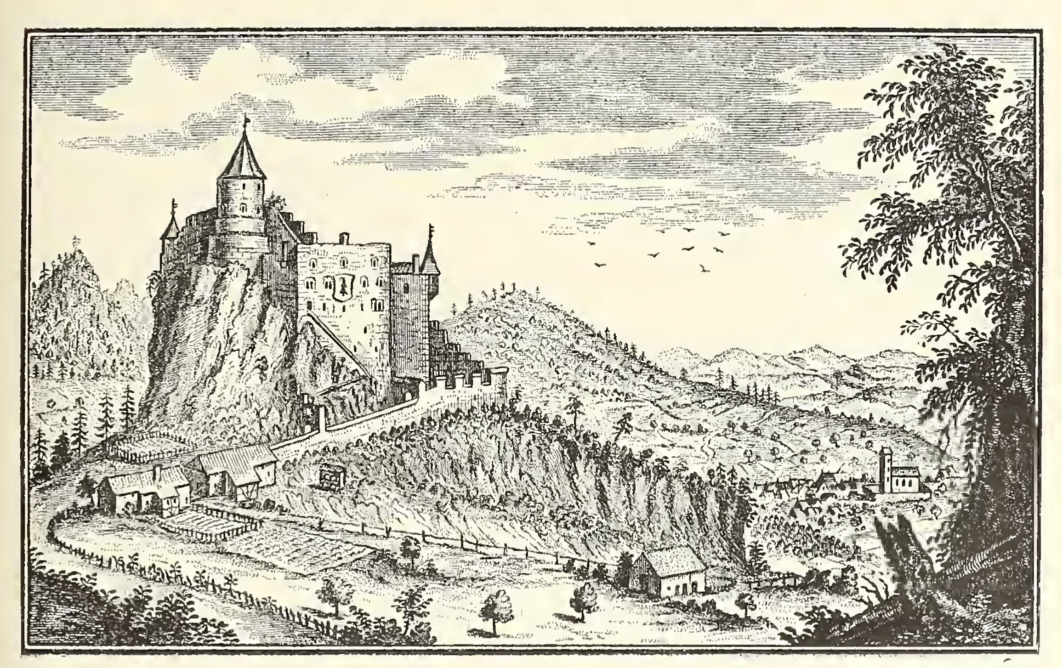
10° S'il existe quelque église de séculiers ou de réguliers qui ne soit pas consacrée ou réconciliée, elle doit l'être avant Noël prochain.[1]

Tous ces canons disciplinaires attestent le zèle épiscopal de Pierre d'Aspelt, qui voulait ramener l'ordre dans son diocèse et prévenir des abus regrettables. Sa sollicitude s'étendit également sur les maisons religieuses qui illustraient l'évêché de Bâle. Lucelle se distinguait toujours par la vie édifiante de ses religieux; Pierre d'Aspelt par une charte du 11 novembre 1297, prit cette illustre abbaye sous sa protection et donna ordre à ses officiers ecclésiastiques et séculiers de protéger les personnes et les propriétés du monastère contre toute agression.[2] Le couvent de Saint-Valentin situé près du château de Rouffach, fut transféré par ses soins et ceux de l'évêque de Strasbourg dans la ville même, près de la chapelle de Sainte-Marguerite (12 juin 1299).[3] Pierre d'Aspelt prend dans la lettre qu'il écrit à l'évêque de Strasbourg à cette occasion, le titre de chancelier du royaume de Bohême (regni Bohemiæ cancellarius). Il avait en effet rencontré le roi de Bohême, Wenceslas IV, à Vienne, lorsqu'il se rendit auprès du duc d'Autriche, Albert, le fils aîné de Rodolphe de Habsbourg. Une grande partie des princes de l'empire étaient alors mécontents d'Adolphe de Nassau et songeaient à le remplacer sur le trône impérial par le duc d'Autriche. Une réunion imposante eut lieu à Vienne à cette occasion après l'octave de la Purification de l'an 1298; les rois de Hongrie et de Bohême, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg, les évêques de Bâle, de Constance et beaucoup d'autres personnages s'y trouvaient.[4] On tint une diète à Mayence le 23 juin suivant, où Adolphe de Nassau fut déposé et remplacé par Albert d'Autriche, qui lui ôta la vie quelques jours après, dans une bataille près de Spire (2 juillet). Élu une seconde fois empereur par tous les électeurs le 9 août, Albert Ier fut couronné à Aix-la-Chapelle le 24 du même mois.[5] Le 14 octobre 1298 le nouvel empereur était à Bâle où il confirmait aux bourgeois de cette ville le privilége d'acquérir des fiefs qu'ils tenaient déjà d'Henri VII et de Rodolphe de Habsbourg.[6]

[1] Ex *libro marcarum*, fol. XVb et suiv. = [2] Cartulaire de Lucelle, N° I. p. 150. = [3] Schœpflin, Als. dipl., t. II. p. 72. = [4] Continuatio Vindobonensis codicis, apud Pertz, Mon. germ., t. XI. p. 720. = [5] L'art de vérifier les dates, p. 448. = [6] Trouillat, t. II. p. 671.

Pierre d'Aspelt jouissait de la faveur impériale: Albert I[er] le chargea en 1300 d'une mission importante auprès du pape Boniface VIII. C'était l'année du premier grand jubilé. L'évêque de Bâle fut du nombre des pèlerins qui visitèrent le tombeau des apôtres et gagnèrent l'indulgence jubilaire. L'affluence fut immense à Rome et l'annaliste de Colmar qui relate la mission de Pierre d'Aspelt, rapporte que, durant ce jubilé, il entra et sortit souvent trente mille personnes de Rome, en un seul jour.[1]

Dans le même temps, l'empereur Albert fit son entrée à Colmar et y fut reçu solennellement par le clergé, les religieux et toute la population (26 mars).[2] En reconnaissance de cet accueil empressé, il prit le chapitre de cette ville sous sa protection et lui assura les mêmes priviléges dont jouissaient les bourgeois de cette ville. L'empereur, comme il s'exprime dans le diplôme daté de Colmar,



Le château de Ramstein en 1755.

18 mai 1300, trouvait qu'il devait surtout ménager les douceurs de la paix à ceux qui doivent vivre dans la contemplation des choses célestes et les mettre en garde contre les insultes des méchants. Il porte une affection spéciale, comme son père Rodolphe, aux chanoines de Colmar, à cause de l'éclat de leur dévotion et de leur foi; il veut qu'ils respirent toujours l'air embaumé de la paix; c'est pourquoi, en signe d'amitié, il les prend eux et leurs biens sous la protection de l'empire romain.[3]

Un monastère voisin de Colmar, l'abbaye de Pairis, avait été l'objet de la même faveur; le 1[er] avril 1300, par un diplôme de Zurich, l'empereur l'avait recommandé à la garde de son avoué d'Alsace, Jean de Liechtenberg, et du schultheiss de Colmar, Frédéric de Hunenburch.[4]

[1] Ann. præd. Colm., p. 185. = [2] Ibid. = [3] Trouillat, t. II. p. 696. = [4] Kopp, Urkunden, II. 169.

L'empereur Albert Ier était à Abevillers (arrondissement de Montbéliard) à la fin de septembre 1300, confirmant de son autorité suprême un accord conclu entre l'évêque de Bâle qu'il appelle son *très cher secrétaire* (secretarii nostri karissimi) et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. Pierre d'Aspelt abandonne, pour ce qui le concerne, toutes ses prétentions sur le lieu de Blamont, après discussions et débats en présence de l'empereur. De son côté, Renaud de Bourgogne résigne librement entre les mains de l'évêque les châteaux de Valangin, de Montjoie et de Dale et les reprend en fief de l'église de Bâle, en faisant hommage de fidélité à son suzerain.[1]

Le comte Rodolphe de Neuchâtel ne vit pas sans inquiétude le nouveau lien qui venait de se former entre ses ennemis les seigneurs de Valangin et le comte de Montbéliard, tenancier par l'évêque de Bâle du château de Valangin. Il prit de nouveau les armes, se porta sur la Bonneville, la prit d'assaut le 28 avril 1301 et la fit raser. Sans perdre de temps, il descend sur Valangin pour lui faire subir le même sort, mais les co-seigneurs redoutant les conséquences d'une lutte inégale, demandent pardon et obtiennent une paix qui fut conclue le 2 mai 1301. Jean et Thierry d'Arberg durent payer cent cinquante marcs d'argent pour les frais de la guerre et prêter hommage au comte de Neuchâtel pour le château et le bourg de Valangin, les fourches, le plaid de mai et les hommes royés.[2]

Pierre d'Aspelt ne fit pas de réclamations, devant la force armée et triomphante du comte de Neuchâtel. On était à la paix. Une convention venait d'être conclue entre l'empereur, l'évêque de Strasbourg, les landgraves de la Haute et de la Basse Alsace, Pierre de Schoneck bourgmestre, le conseil et les bourgeois de Strasbourg, Conrad Schaller dit Rommelher bourgmestre, le conseil et les bourgeois de Bâle, pour le maintien de la paix et de la sécurité publique dans le territoire compris entre le Seltzbach et la Birse et entre le Rhin et les Vosges. Cette convention devait durer pendant quatre années consécutives. Des juges nommés par les parties contractantes furent chargés de vider les questions relatives à cette convention. L'évêque de Bâle choisit pour cette mission Jean de Wartenfels, son procureur à Schwartzenburg; les bourgeois de Bâle et de Strasbourg se firent représenter par leurs bourgmestres respectifs (1301).[3]

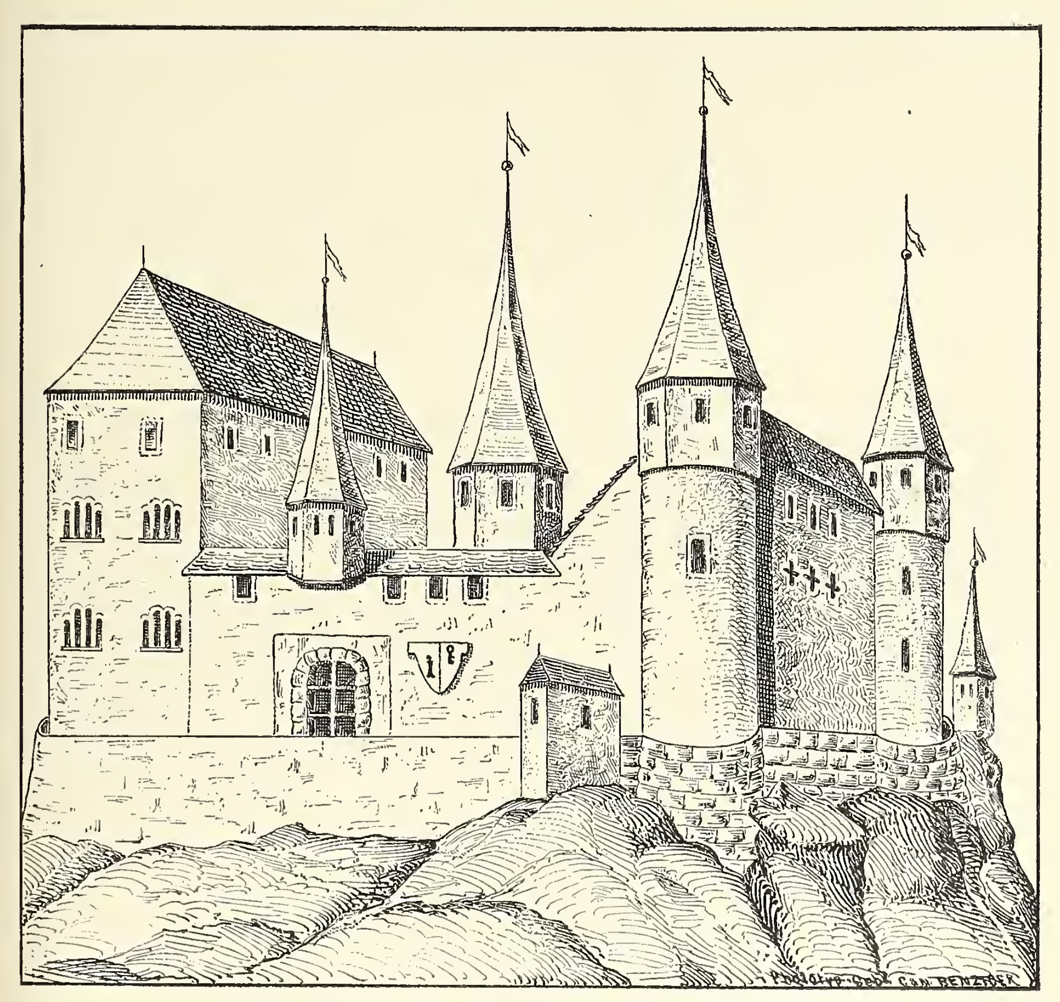
Ce fut durant cette année que Pierre d'Aspelt acquit à titre de fief de l'abbaye de Saint-Blaise, la moitié de la montagne appelée Vollenberg, au-dessus de Kembs et du Rhin, pour trois livres de cire à livrer chaque année au couvent le jour de la Purification. L'évêque était absent, dans des pays éloignés, *in remotis,* et son retour n'était même pas certain (si ad ecclesiam Basiliensem reversus fuerit), quand le marché fut conclu avec l'abbé de Saint-Blaise. Il fut representé en cette affaire par son vicaire général, Dom Martin, prévôt de S. Léonard, et par le chevalier Jean Mazarelli, bourgmestre de Bâle; l'acte dressé à Bâle porte la date du 24 septembre 1301.[4]

Pierre d'Aspelt était occupé à d'importantes négociations. En 1301, Albert Ier envoie au pape en ambassade solennelle, l'évêque de Toul et son chancelier: ce chancelier était sans doute l'évêque de Bâle qui est qualifié dans les actes du titre de *secrétaire* du roi et de chancelier du royaume de Bohême. Le chroniqueur de

---

[1] Trouillat, t. II. p. 700. = [2] Matile, hist. de Valangin, p. 31. = [3] Lunig, Reichs-Archiv, Cont. I. p. 7. Cette convention fut renouvelée le 4 février 1310. = [4] Gerbert, Codex dipl. hist. silv. nigr., p. 242.

Colmar rapporte que ces ambassadeurs revinrent avant la S. Jean Baptiste (24 juin) avec des lettres secrètes du pape, que le roi ne lut pas d'abord, tant il redoutait d'en prendre connaissance.[1] Après avoir fait mention du retour des envoyés impériaux, l'annaliste de Colmar raconte l'étrange débordement du Rhin qui eut lieu le 4 août de la même année. Ses eaux entourèrent de toutes parts la montagne d'Auckheim, remplirent le couvent des sœurs de l'ordre de Citeaux, dévastèrent la récolte des blés et causèrent un immense dommage aux pauvres du Brisgau.



Le château de Schlossberg avant 1788.

A Bâle, les écuries des chevaux furent inondées et ces animaux avaient de l'eau jusqu'à la croupe.

Quelques jours après, le 8 septembre, poursuit le dominicain, le chapitre provincial des frères de l'ordre des Prêcheurs fut solennellement tenu à Bâle, le frère Jean étant prieur et définiteur, et cinq cents frères assistèrent à ce chapitre où l'on lut des lettres du maître de l'ordre, dans lesquelles il les exhortait instamment de passer chez les nations barbares. Pendant la tenue de ce chapitre, on

[1] Chron. Colm., p. 365.

vit quatre-vingt convers ou beghards, c'est-à-dire des frères qui n'avaient point de domicile, mendier ensemble et processionnellement leur nourriture.

Dans cette même année 1302, poursuit notre annaliste, un clerc de Colmar et un clerc de Bâle se disputèrent longtemps un canonicat; dans cette querelle le clerc bâlois fut tué; ce meurtre porta les juges de l'officialité bâloise à suspendre la célébration du culte divin à Colmar. [1] Ce fut sans doute, à cause de ces désordres, que l'évêque Pierre d'Aspelt défendit sous peine d'excommunication au clergé de Bâle de porter des armes publiquement ou secrètement dans la ville, de même qu'aux clercs qui entraient à Bâle. La défense épiscopale fut adressée au prévôt de Saint-Leonard, au trésorier de Saint-Pierre, aux curés de Saint-Martin, de Saint-Alban et de Saint-Ulrich de Bâle (27 mars 1305). [2]

Nos archives signalent à cette même époque plusieurs acquisitions importantes faites en faveur de l'évêché par Pierre d'Aspelt. Le 28 janvier 1302 il rachète pour neuf cents marcs d'argent de Conrad Ludowici, dit de Hertenberg, le domaine de Richeim et toutes ses dépendances que l'évêque Pierre Reich lui avait vendu au nom de l'Église de Bâle à qui il appartenait. [3] Un vaste domaine situé à Wegenstetten fut donné à cette Église par les frères Henri et Rodolphe de Stein, qui le reprirent en fief le 13 avril 1303. [4] Le château de Waldeck fut reconnu domaine de l'évêché, après la mort du chevalier Jean de Rotberg. [5]

L'évêque de Bâle dut bientôt appliquer ses ressources à une autre destination. Dans un voyage qu'il fit en Souabe en 1303, il fut fait prisonnier par le comte de Montfort, sans droit ni raison, dit l'annaliste de Colmar. [6] Le chroniqueur Albert de Strasbourg qui signale aussi l'arrestation du prélat, ajoute que le roi ne réussit à le faire mettre en liberté que moyennant une forte rançon que Pierre d'Aspelt fut obligé de payer. [7]

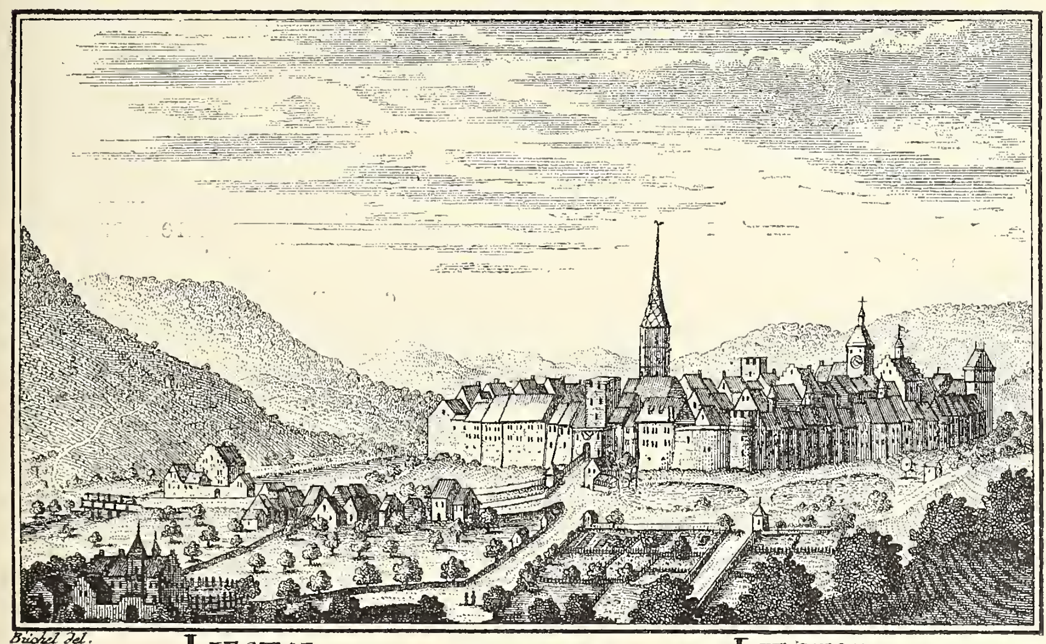
A la même époque, un bourgeois de Bâle fut pris par le seigneur Turingus de Ramstein et conduit dans son château; les Bâlois se mirent à sa poursuite, forcèrent son château et le détruisirent; ils prirent encore dans l'espace de dix semaines cinq autres châteaux forts. [8] Un autre bourgeois de Bâle, Nicolas Stehelin avait été aussi fait prisonnier par le comte de Ferrette Thiébaud; il fut mis en liberté, mais à la condition de ne rien réclamer pour les dommages qu'il avait éprouvés dans sa captivité. L'empereur Albert revêtit de son autorité suprême l'accord fait entre les deux parties. [9]

L'annaliste de Colmar qui a relaté les exploits guerriers des bourgeois de Bâle, rapporte encore à cette année (1303) le mariage solennel qui fut célébré, le mercredi après la Nativité de la Ste Vierge, entre le fils du seigneur d'Eptingen (dans le Sisgau) et la fille d'un bourgeois de Bâle appelé de Sonne. [10] Autre fait signalé par le dominicain de Colmar qui achève à cette date ses annales si intéressantes pour notre histoire: le Rhin fut tellement bas en 1303, par suite des chaleurs excessives, qu'en beaucoup d'endroits entre Strasbourg et Bâle, on pouvait le traverser à pied. Le fleuve, à cause de ses basses eaux, ne pouvait plus porter de bâteaux chargés. [11]

---

[1] Ibid., p. 196 et suiv. = [2] Ex *libro marcarum*, fol. 21. = [3] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 113b. = [4] Livre des fiefs nobles, fol. 111. = [5] Ibid., fol. 74b. = [6] Ann. præd. Colm., p. 207. = [7] „Episcopus in Swevia per comitem Montisfortis captus, non per regem etiam, sed per pecuniam liberatur." Alb. Arg., p. 39. = [8] Ann. præd. Colm., p. 197. = [9] Hergott, geneal. Habsb., t. II. p. 585. = [10] Ann. præd. Colm., p. 201. = [11] Ibid., p. 209, 211.

C'est à cette époque que se rapporte la fondation du monastère de la Porte du Ciel faite par un chevalier bâlois, à une lieue de Bâle, dans le voisinage de Wihlen (grand-duché de Baden). Il nous reste une lettre adressée par le noble fondateur à l'abbé de Prémontré, à l'occasion de cette fondation: elle nous paraît assez intéressante pour figurer in extenso dans cette histoire; elle peint les hommes et les choses dans le diocèse et dans la ville de Bâle à cette époque: „A l'honorable seigneur et au religieux personnage, abbé de Prémontré par la patience de Dieu. Otto dit Munch, chevalier bâlois, et Dame Berthe, son épouse légitime, offrent toute révérence et honneur, et le plus grand désir d'être agréables. Par la teneur des présentes lettres, sache votre domination que, mus par la grâce divine, nous avons construit un couvent de votre ordre, dans le diocèse de Constance. Nous



Büchel del. LIESTAL Stadt im Canton Basel — LIESTAL. Ville dans le Canton de Basle.

savions que vous n'aviez aucune maison de votre ordre dans toute l'Alsace, ni en Brisgau; le seigneur Jehan dit de Rinfelden, ancien abbé de l'église de Rüthi (abbaye de prémontrés dans le canton de Zurich), cousin de mon épouse légitime, Dame Berthe, sur notre prière, avait été chargé depuis longtemps par son abbé de Rüthi de procéder à cette fondation; c'est pourquoi par affection spéciale pour lui, nous avons fondé et construit cette nouvelle plantation de la Porte du Ciel, que nous voulons soutenir, ainsi que d'autres nobles, chanoines et bourgeois de la ville de Bâle, qui ont l'intention de destiner leurs biens à cette nouvelle plantation. Si donc vous voulez favoriser cette fondation de vos conseils et de votre appui, en incorporant à votre ordre cette nouvelle fondation, recevez-la comme votre fille spéciale et soutenez-la comme vos autres filles placées sous votre obéissance. Cependant s'il ne vous plaît pas de recevoir pour votre fille spéciale, cette nouvelle plantation, appelée la Porte du Ciel, sise auprès et à une lieue de

Bâle, nous supplions par les présentes votre domination de confier cette nouvelle plantation de la Porte du Ciel à l'abbé de Bellelay, pour qu'il soit le père abbé du monastère, dit la Porte du Ciel, car il est le plus voisin de tous les abbés de votre ordre de la dite fondation. En outre, nous désirons déclarer à Votre Révérence que le seigneur abbé de Rüthi fait tous ses efforts pour ravoir le frère Jehan son prédécesseur. C'est pourquoi nous supplions instamment votre domination d'ordonner sous peine de désobéissance, au seigneur Jehan d'accepter le gouvernement de la nouvelle plantation. S'il refusait, la nouvelle fondation serait réduite à rien. En outre, Berthe mon épouse, et sa sœur Anne veuve appelée de Schliengen, à qui appartient par héritage paternel la propriété des biens marqués ci-dessous, et moi chevalier Munch, nous désirons vous faire savoir que voulant témoigner notre piété envers Dieu, nous avons donné et livré en toute propriété au Seigneur Jehan, au nom de son ordre, le terrain sur lequel est fondée la nouvelle plantation, sis sur le ban de Wihlen, avec le droit de patronage de cette église pour la moitié, rapportant chaque année quarante marcs d'argent et le même droit de l'église de Nollingen avec vingt marcs de revenu. Avec ces ressources et d'autres encore qui lui sont assurées, le seigneur Jehan pourra entretenir avec lui, un frère et un convers dans le couvent de la Porte du Ciel. Nous nous réservons les fruits de tous les biens à nous appartenant dans ces localites, et après notre mort, nous voulons et ordonnons que tous ces biens, rapportant d'ordinaire quatre-vingt mesures de blé, reviennent en toute propriété à cette nouvelle plantation pour l'entretien des frères qui y demeureront, et pour le soulagement de notre âme et de celles de nos parents; nos héritiers n'auront aucun droit sur ces biens. Donné à Bâle l'an du Seigneur 1304, le vendredi avant le dimanche qu'on chante: Domine ne longe (dimanche des Rameaux, 20 mars). En foi de quoi, moi Seigneur Otto dit Munch, chevalier de Bâle, j'ai fait appendre mon sigille aux présentes." [1] L'abbaye de la Porte du Ciel, fondée par un bâlois, prospéra. Elle eut ses abbés de 1303 jusqu'en 1523: à cette époque, une bulle du pape Clément VII la réunit à Bellelay qui la fit administrer par des prieurs jusqu'en 1797. La Porte du Ciel à été supprimée définitivement en 1807.

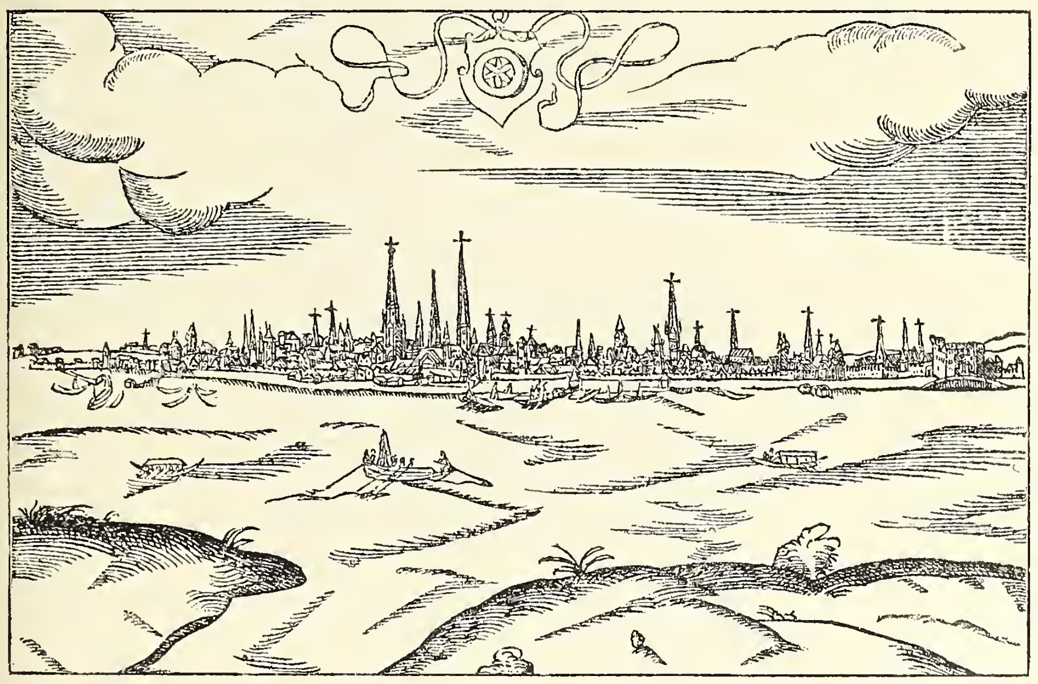
Pierre d'Aspelt, l'évêque de Bâle, ne paraît pas dans cette fondation qui s'établissait sur le diocèse voisin de Constance. Il s'occupait alors de mettre en sûreté le château de Schlossberg, près la Neuveville, en préposant à sa garde Imier de Bienne qui s'engageait à y faire sa résidence, moyennant reprendre en fief différents biens vendus par ce chevalier à l'évêque de Bâle pour trente marcs d'argent (7 mai 1304). [2] Un marché bien plus important mit à cette époque la ville de Liestal entre les mains de Pierre d'Aspelt. Le 19 décembre 1305, le comte Frédéric de Toggenbourg, au nom de son épouse Ita de Hombourg vendit à l'évêque de Bâle pour deux mille cent marcs d'argent, la ville de Liestal, le château de Neu-Homburg, et un domaine à Ellenwiller, qui appartenaient à la Dame Ita par héritage de ses parents et de son frère le comte Hermann de Hombourg. Le prix de vente fut soldé aussitôt par Pierre d'Aspelt qui obtint en même temps du conseil de Bâle l'engagement de ne pas conférer le droit de bourgeoisie à des hommes de Liestal et de Neu-Homburg, sans le consentement de l'évêque. [3]

[1] Trouillat, t. III. p. 74. = [2] Livres des fiefs nobles, fol. 59. = [3] Bruckner, Merkwürdigkeiten der Stadt und Landschaft Basel, 979—980.

Le chroniqueur Albert de Strasbourg raconte que l'empereur Albert avait eu le projet d'acheter la ville de Liestal, mais que le comte de Hombourg préfera la vendre à l'évêque et à l'église de Bâle. Ce qui irrita très fort le roi contre l'évêque, le chapitre, l'église et la ville de Bâle.[1] Le marché n'en resta pas moins conclu et l'évêché demeura propriétaire de cette importante localité.

A la même époque (1305), l'évêque de Bâle racheta du comte Ulrich de Thierstein le village de Kembs (Knses) qui lui avait été engagé pour vingt marcs d'argent.[2]

L'année suivante, comme s'il eût prévu qu'il allait quitter pour toujours l'église de Bâle qu'il administrait depuis dix ans avec un grand zèle, Pierre d'Aspelt fonda



La ville de Mayence d'après une vieille gravure sur bois.

son anniversaire dans sa cathédrale, celui de Wenceslas, roi de Hongrie dont il était chancelier, mort le 21 juin 1305 et l'anniversaire de son frère Paulin, trésorier de la cathédrale de Bâle, décédé le 28 novembre de la même année. Il assigna pour ces trois fondations les revenus de l'église d'Ellenwiller (près de Ribeauvillé, Alsace) qu'il avait achetée récemment. Pierre d'Aspelt avait alors le projet de construire sur un des côtés de la cathédrale de Bâle une chapelle dont le chapelain devait recevoir vingt livres de deniers bâlois chaque année, provenant de cette fondation. Le curé de la cathédrale devait jouir de même revenu. Six livres étaient assignées pour l'anniversaire de l'évêque, cinq pour celui du roi de Bohême, quatre pour le frère de Pierre d'Aspelt, à distribuer entre les chanoines et les prêtres du chœur, présents aux vigiles et aux messes de ces anniversaires. L'évêque

[1] „Ex quo Rex contra episcopum, capitulum, ecclesiam et civitatem Basiliensem commotus fuit odio capitali.“ Chron. Alb. Arg., p. 39. — [2] Trouillat, t. III. p. 685.

réserva pour lui et pour ses successeurs, le droit de présentation à la cure de l'église d'Ellenwiller et à la chapellenie de la cathédrale.[1]

La volonté du fondateur fut scrupuleusement exécutée, car le *liber vitæ* de la cathédrale de Bâle portait au 2 juin l'anniversaire de Pierre d'Aspelt, au 28 novembre celui de son frère Paulin et au 18 juin celui du roi de Bohême.[2]

Benoit XI venait de mourir, après huit mois seulement de règne (7 juillet 1304). Clément V fut élu pape le 5 juin 1305 et couronné à Lyon le 14 novembre suivant. Il fixa sa résidence en France. En 1306, Pierre d'Aspelt alla trouver le souverain pontife, pour solliciter l'archevêché de Mayence vacant par la mort de Gérard II (le 25 février 1306), en faveur de Baudoin, frère du comte de Luxembourg qui fut plus tard empereur sous le nom d'Henri VIII. Au rapport de l'annaliste Jean Trithème, le chapitre de Mayence avait choisi ce jeune seigneur pour archevêque et le comte avait prié l'évêque de Bâle d'aller en France demander au pape la confirmation de ce choix des électeurs de Mayence; le nouvel élu n'avait que vingt et un ans. Clément V était alors à Poitiers. L'évêque de Bâle alla trouver le souverain pontife dans cette ville et lui exposa l'objet de son ambassade. Clément V trouva l'élu de Mayence trop jeune pour un siége aussi important, cassa l'élection faite l'an auparavant par le chapitre, et s'attribua le choix du nouvel archevêque pour lequel il voulait encore consulter les cardinaux.

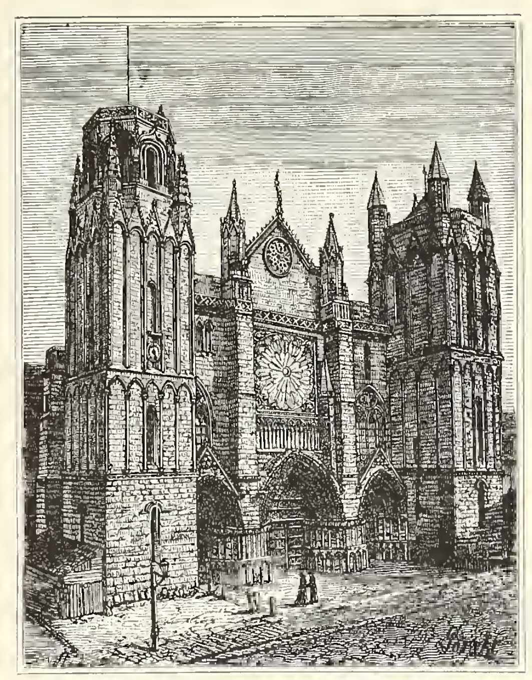
Pierre d'Aspelt, désolé du peu de succès de son ambassade, se prépara au retour. Mais tout à coup le pape, qui était souffrant, tombe gravement malade. La réputation de l'évêque de Bâle comme médecin, était alors universelle. Clément V fait rappeler ce célèbre praticien qui en trois jours lui rend la santé. Joyeux et surpris d'une guérison si subite, le pape rend grâces au médecin et lui dit: „Puisque vous êtes si bon médecin des corps, en reconnaissance de vos bons soins, Nous vous faisons grand médecin des âmes; Nous vous conférons l'archevêché de Mayence.“ A ces mots, Pierre d'Aspelt tombe aux pieds du pontife et redouble d'instances pour obtenir le siége vacant pour le jeune Baudoin. Le pape reste sourd à sa prière et ajoute: „Nous vous avons conféré l'église de Mayence, de votre vivant, elle n'appartiendra à aucun autre; Nous pourvoirons, en son temps, Baudoin pour qui vous faites de si vives instances.“ L'évêque de Bâle fut ainsi transféré au siége de Mayence dont il prit possession solennelle en juillet 1307.[3] Quant à Baudoin, il fut élu le 7 décembre 1307 archevêque de Trèves. Il accourut à Poitiers de Paris où il suivait encore les cours de l'université; le pape le fit ordonner prêtre par un de ses cardinaux dans la cathédrale de Poitiers le 10 mars 1308 et le sacra évêque lui-même le lendemain. Dom Chamard, bénédictin de Ligugé, dans son histoire de ce célèbre prieuré, cite une lettre de Clément V qui fait allusion au traitement médical qu'il suivit à Ligugé et auquel Pierre d'Aspelt ne fut sans doute pas étranger.[4] Le 24 août 1307, le pape écrivait au roi de France Philippe le Bel: „Nous voulons que votre Sérénité sache

---

[1] Trouillat, t. III. p. 100. = [2] „XIIII Kal. Julii. Illustris Wenceslaus rex Bohemiæ et Poloniæ obiit. In cujus anniversario dantur V lib. den. de cellario nostro ... “ Ex lib. vitæ cath. Bas. = [3] J. Trithemii Annales Hirsaugienses, II. 104. Ce récit fort curieux et conforme aux témoignages des églises de Bâle et de Mayence, est fautif, quand l'annaliste, ignorant que Pierre d'Aspelt, était depuis dix ans, évêque de Bâle, en fait un célèbre médecin, pratiquant à Trèves. — L'ancien catalogue des archives de l'évêché de Bâle fait mention d'une bulle de Clement V qui transfère Pierre, évêque de Bâle, à l'archevêché et à l'église de Mayence. — Trouillat, t. III. p. 102. = [4] Dom Chamard, *S. Martin et son monastère de Ligugé*, p. 175 et suiv.

que d'après l'avis de Nos médecins, Nous Nous disposons à prendre quelques potions préparatoires, puis une purgation vers le commencement de septembre: ce qui, au jugement des dits médecins, nous sera, Dieu aidant, fort utile . . . . "[1]

Le savant historien veut que l'évêque de Bâle soit arrivé seulement en 1307 auprès de Clément V qui était alors à Ligugé. D'après Dom Chamard, le nouvel archevêque de Mayence n'aurait pris possession de son siége qu'en juillet 1308.[2] L'annaliste Jean Trithème affirme positivement qu'il fut installé à Mayence en juillet de l'année de son ambassade à Poitiers.[3] En outre, nous avons des actes du successeur de Pierre d'Aspelt sur le siége de Bâle qui portent la date du 5 juin,



La cathédrale de Poitiers.

du 12 juin 1307; Othon de Grandson y prend déjà le titre d'évêque de Bâle — Otto Dei gratia Basiliensis episcopus; ce qui prouve que l'archevêque de Mayence était déjà à cette date, en possession de son nouveau siége. C'est du reste l'avis des auteurs de *Gallia Christiana* qui placent en 1306 la présence de Pierre d'Aspelt à la cour de Clément V à Poitiers.[4]

Nous ne suivrons pas le nouvel archevêque de Mayence dans le poste éminent qu'il occupa avec beaucoup d'éclat durant 13 ans. Pierre d'Aspelt eut une grande influence, comme archevêque de Mayence, sur les affaires de l'empire. Ce fut par lui particulièrement qu'Henri VII de Luxembourg parvint à la couronne

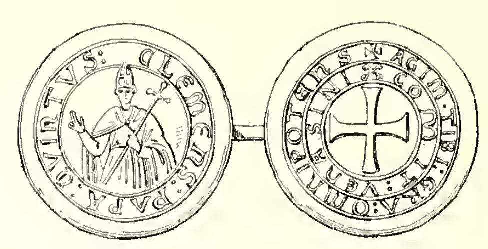
---

[1] „Tuam volumus Excellentiam non latere, quod de consilio physicorum nostrorum circa principium mensis septembris proxime venientis intendimus quædam præparatoria sumere et postmodum purgationem accipere, quæ secundum prædictorum physicorum judicium, auctore Domino, valde utilis nobis erit. Datum in prioratu de Lugudiaco, Pictaviensis diœcesis, IX Kal. Septembris, Pontificatus nostri anno secundo." Baluze, vitæ pap. Aven., II. 72. 73. Dom. Chamard, p. 171. = [2] Opus cit., pag. 181. = [3] „In mense julio, anno prænotato . . . " Loc. cit. = [4] Gall. Christ., V. 492 D.

impériale (1308); par lui que Jean, fils de l'empereur, devint roi de Bohême. Après la mort d'Henri VII, il se mit à la tête du parti qui élut Louis de Bavière à l'empire à Francfort le 20 octobre 1314. Pierre d'Aspelt couronna le nouvel empereur à Aix-la-Chapelle le 26 novembre de la même année. Il mourut le 5 juin 1320, suivant le dictionnaire de Goschler[1]; le 2 juin 1320 si l'on s'en rapporte au *Liber vitæ* de la cathédrale de Bâle qui célébrait son anniversaire à cette date.[2]

Au témoignage de Jean de Trithème, dans sa chronique d'Hirsauge, Pierre d'Aspelt était un savant, remarquable par l'intégrité de ses mœurs, d'un génie subtil, éloquent et disert et magnifique dans toutes ses actions.[3] Son écu portait: de gueules à trois vires d'argent.

[1] Opus cit., t. I. p. 112. = [2] „IV nonas Junii. Anno Domini MCCCXX Petrus de Aspelt archiepiscopus Moguntinus, pridem episcopus Basiliensis obiit." Ex lib. vit. cath. Bas. = [3] „Fuit vir doctus, et morum integritate præcipuus, ingenio subtilis, eloquio disertus et in omni actione magnificus." J. Trith. Ann. Hirs. II., 104. — En tête de ce chapitre figure le dessin du tombeau de l'illustre archevêque de Mayence. Ce monument est d'un grand prix pour l'histoire des évêques de Bâle, puisqu'il reproduit la vénérable physionomie de Pierre d'Aspelt, revêtu des vêtements pontificaux, portant le pallium, ayant sur ta tête la mitre précieuse et à ses côtés le baton pastoral. Sa main droite pose la couronne sur la tête d'Henri VII de Luxembourg qui lui dut en grande partie son élection comme empereur; sa main gauche couronne de même et pour le même motif l'empereur Louis de Bavière; enfin derrière Henri VII. se trouve son fils Jean qui dut à Pierre d'Aspelt la couronne de Bohême. Rien de plus curieux que ce sarcophage exprimant si énergiquement la puissante influence et l'immense credit de l'ancien évêque de Bâle.



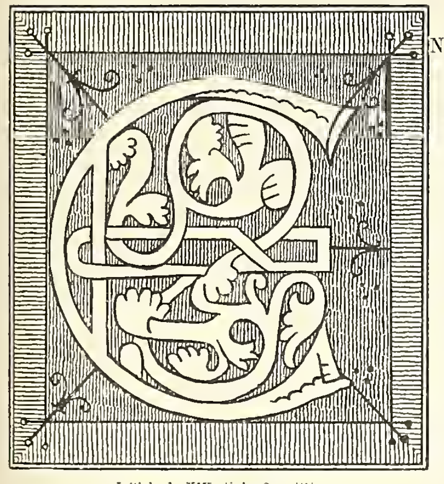
Monnaie du pape Clément V.



La bataille de Mühldorf, d'après un original de 1334,
conservé dans la bibliothèque de Cassel.

CHAPITRE XX

Othon de Grandson, évêque de Toul, nommé évêque de Bâle, 1307—1309. — Assassinat de l'empereur Albert d'Autriche, 1308. — L'évêque de Bâle, envoyé par l'empereur Henri VII auprès de Clément V; il meurt en chemin, auprès d'Avignon, 1309. — Gérard de Vuippens, évêque de Lausanne, nommé évêque de Bâle, 1309—1325. — Il accompagne l'empereur Henri VII en Italie, fait partie du conseil impérial, est envoyé à Clément V à Avignon, 1311. — Gérard de Vuippens fonde la Neuveville, 1313. — Mariage de Frédéric le Bel et de son frère Leopold à Bâle, 1315. — Soleure, Buren, etc. entre les mains de l'évêque de Bâle, 1316. — Ferrette entre dans la maison d'Autriche, 1318. — Guerre de Gérard de Vuippens avec le comte de Neuchâtel, Rodolphe IV. — Sa mort en 1325.



Initiale du XIV. siècle, 2. moitié.

EN même temps que le pape Clément V nommait Pierre d'Aspelt, archevêque de Mayence, il pourvoyait au veuvage de l'église de Bâle, en lui donnant pour premier pasteur Othon de Grandson, qui était évêque de Toul. Une bulle qui était conservée dans les archives de l'évêché de Bâle avant l'incendie de 1558, attestait la translation faite par le pape, „de peur que l'église de Bâle privée du secours d'un pasteur, ne fût exposée au danger". [1] Une autre bulle de Clément V était adressée au peuple de la ville et du diocèse de Bâle, l'invitant à recevoir comme père et pasteur des âmes Othon, évêque de Toul et à être humblement soumis à ses salutaires directions. [2] Le pape avertissait de même les vassaux de l'église de Bâle de recevoir dévotement leur nouvel évêque, de le traiter honnêtement, de lui rendre les services accoutumés, de lui prêter le serment ordinaire de fidélité et de lui rendre un compte exact des revenus et des droits appartenant à l'église. [3]

---

[1] „Ne ecclesia Basiliensis pastoris solatio destituta, periculo subjaceretur, Ottonem episcopum Tullensem ad ecclesiam Basiliensem transfert." Trouill., t. III. p. 103. = [2] Ibid., p. 686. = [3] „ . . . Vassalis ecclesiæ Basiliensis . . . devote recipiant, honeste tractent, consueta servitia exhibeant, fidelitatis solita juramenta præstent, et de redditibus et juribus ecclesiæ debitis integre respondeant." Ibid., p. 686.

Othon de Grandson était fils de Jacques de Grandson, seigneur de Belmont-outre-Joux et de Béatrice de Neuchâtel en Bourgogne. Il fut nommé évêque de Toul en 1306: il n'occupa ce siége qu'un an. Voici comment Dom Calmet, dans son histoire de Lorraine (preuves imprimées), rend compte du pontificat d'Othon de Grandson qui fut le cinquante-huitième évêque de Toul.

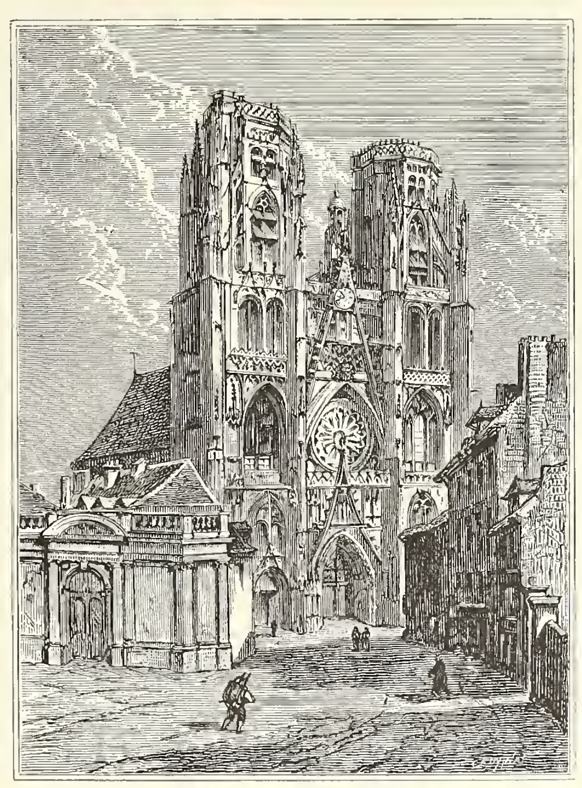
„Les chanoines de Toul ayant appris la mort de Guido de Pernes que le pape Clément V leur avait donné pour évêque en 1305 et qui décéda en venant d'Italie pour faire son entrée dans sa ville épiscopale, se mirent en devoir de lui nommer un successeur. Leurs suffrages se réunirent en faveur d'Othon de Grandson, écolâtre de Toul, archidiacre de Besançon et chanoine de Verdun. Othon était d'une ancienne illustre famille de Bourgogne, laquelle avait déjà donné deux évêques à l'église de Verdun: Gérard de Grandson, mort en 1277 et Henri de Grandson, élu en 1278 ou 1280 et mort en 1286. Avant de se consacrer au service des autels, Othon, leur neveu avait porté l'épée et mérité la confiance d'Edouard, roi d'Angleterre. Ce prince en fit son ambassadeur vers le roi de France, pour le solliciter à faire une ligue offensive contre tous, à l'exception de l'Église romaine, d'Albert, roi d'Allemagne et du comte de Hainault. L'extrait suivant de sa procuration est rapporté dans le code du droit des gens de Leibnitz: „A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront. Amés Quens de Savoye, Henri Cuens de . . . Nicole et Othes de Grandson, chevaliers, messagers et procureurs de très excellent prince Edouard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, établit envoiés spécialement à ce salut. Nous faisons à savoir que comme très excellent Prince Philippe, par la même grâce, roi de France, considérant et regardant les biens et les profits qui viennent de l'accord et de l'amitié des rois et des princes, ait député et établi nouvellement monsieur Louis, fils du roi de France, comte d'Evreux, Robert de Bourgogne et Jean de Bretagne, ducs . . ."

„Entré dans la cléricature en 1303, élu et sacré évêque de Toul en 1306: le premier acte de son administration fut de se faire reconnaître par les Toulois, comme leur seigneur temporel; il les réunit ensuite pour régler de concert, le prix de la monnaie, les droits du maire, les amendes, les combats dans son hôtel, etc. Il travailla au rétablissement de la paix entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, dont la division était funeste à tout le pays. Il termina aussi plusieurs procès qui tenaient dans une irritation réciproque les membres de puissantes familles ou des voisins rivaux et jaloux. Cet évêque afferma le coin de sa monnaie pour deux ans. Il fit insérer dans le bail qui en fut passé en faveur de son maître des monnaies que Thiébaut II, duc de Lorraine, pourrait se servir de ce coin dans ses états, suivant l'accord fait entre eux. Thiébaut était alors en guerre avec le comte de Vaudémont. Othon, qui aimait ces deux princes, les réunit par un traité de paix qui commence par ces mots: *In nomine Domini. Amen. Nos Otto Dei gratia Tullensis episcopus.* Aussi l'ancien manuscrit de Toul, dit-il que ce prélat était cher également à la noblesse et au peuple, dont il avait captivé l'affection.

„Cette tendresse populaire n'empêcha pas néanmoins les bourgeois de Toul de signer avec ceux de Metz et de Verdun, un traité de confédération par lequel les Verdunois surtout s'engagèrent à fournir à ceux de Toul, des secours suffisants pour faire la guerre à l'évêque et aux chanoines. En effet, ces bourgeois confédérés attaquèrent les chanoines toulois et les contraignirent à se retirer au

village de Dommartin de l'autre côté de la Moselle. Othon dut employer la force des armes pour réprimer cette insurrection toute gratuite. Il eut recours à sa famille et à Thiébaut de Lorraine qui lui fournirent des troupes. Alors, il battit en deux rencontres les Toulois et leurs alliés, les obligea de se soumettre à la sentence, par laquelle, en qualité de seigneur temporel, il les condamnait à cent livres d'amende et à l'exécution des traités passés entre eux et les évêques, ses prédécesseurs.

„Toutefois prévoyant que les difficultés qu'il venait d'essuyer pourraient se renouveler, et qu'il ne ferait que médiocrement le bien, au milieu d'une population turbulente et prévenue, il prit la résolution de quitter l'évêché de Toul. Il en fit



La cathédrale de Toul.

part à ses parents qui sollicitèrent pour lui, du pape Clément V, le siége de Bâle, actuellement vacant par la translation du titulaire à l'archevêché de Mayence. Le pape l'accorda sans difficulté et le prélat quitta les remuants Toulois pour s'installer dans le diocèse de Bâle qu'il gouverna pendant environ neuf ans.

„Suivant ce que rapporte la cédule de l'évêque Othon de Grandson, les bons sentiments des citoyens de Toul, à l'endroit d'un prélat dont ils n'avaient pas assez apprécié les excellentes qualités se reveillèrent au moment de son départ: ils poussèrent des gémissements et des cris, et lorsqu'il se fut rendu dans la salle du chapitre pour y faire ses adieux aux frères et se recommander à leurs prières, il se répandit en pleurs et aussi ceux qui l'accompagnaient; ce que voyant les chanoines, ils ne purent retenir les leurs: *Ad Basiliensem ecclesiam sponsam suam accessit, hanc (Tullensem) relinquens proprii solatio pastoris, non sine*

clamore et gemitu populi destitutam; prius tamen quam recederet, in capitulum hujus ecclesiæ venit et valedicens fratribus, et se eorum deprecationibus recommendans, prorupit in lacrimas, quod et cæteri qui tunc aderant, ac canonici a fletu se continere minime potuerunt."

Othon de Grandson, nommé directement par le pape, sans l'élection et l'assentiment du chapitre cathédral, trouva tout d'abord une forte opposition dans une partie de la noblesse de Bâle et à la cour impériale. Son ignorance complète de la langue allemande qui était seule parlée dans la ville épiscopale et dans la plus grande partie du diocèse, lui donnait un caractère étranger qui maintenait l'aversion qu'on lui témoignait. Albert Ier lui refusa l'investiture des régales, sans laquelle l'évêque ne pouvait exercer les fonctions de prince temporel et jouir des nombreux avantages attachés à cette haute position.

L'hostilité impériale irrita profondément Othon de Grandson, qui fit en vain tous ses efforts pour gagner les faveurs du monarque. En 1307, Albert d'Autriche passa à Bâle, et logea chez les Munch, sur le mont Saint-Pierre. L'évêque prit avec lui ses serviteurs et alla trouver l'empereur. Ne sachant pas l'allemand et le roi ignorant le français, ce fut un nommé Hugues du Soleil, parlant les deux langues qui servit d'interprète. Othon de Grandson, au rapport de l'historien Albert de Strasbourg, à qui nous empruntons ce récit, avait le projet de tuer l'empereur, s'il repoussait sa demande. Admis à l'audience impériale, il se mit à genoux devant le monarque et lui demanda l'investiture refusée jusque-là. Hugues du Soleil traduisit en allemand la demande de l'évêque: le roi répondit en sa langue: „que veut cet étudiant?" Croyant que l'empereur exprimait un refus, l'évêque s'irrita et dit en français: „Que dit-il? Que dit-il?" Hugues voyant la colère d'Othon qui était jeune et ardent, lui répondit tout doucement dans sa langue: „Seigneur, le roi notre seigneur a dit que demain il vous donnera volontiers l'investiture et qu'il fera tout ce qu'il doit faire pour l'Église de Bâle." Sur quoi, l'évêque s'inclinant dit: „Grand mercy", et il se retira. Le roi voyant le mouvement du prélat, quitta Bâle aussitôt, plus irrité que jamais contre les bâlois. Othon de Grandson avait pour lui une partie de la noblesse. [1]

Le refus de l'empereur n'empêcha pas l'évêque de Bâle de remplir les fonctions ordinaires de sa charge. Le 5 juin 1307, il confirme les franchises de la ville de Laufon; c'est le premier acte de ce prélat qui paraisse dans nos archives. Il se loue dans ce diplôme des nombreux services que lui ont rendus ses amés et féaux, les bourgeois de Laufon et il leur accorde les mêmes priviléges dont jouissent ceux de Bâle. [2]

Quelques jours après, il transfère à Liestal un fief castral tenu à Porrentruy par les frères Bourckard, Werner et Ulric de Ramstein (12 juin 1307). [3] Le mois suivant, il prend sous sa protection les étrangers qui s'établiront sur les terres appartenant à l'abbaye de Bellelay, moyennant une cense annuelle d'un chapon et d'une émine d'avoine que chaque famille devra lui payer. „Il a égard, dit-il, à la piété très méritoire des religieux de Bellelay, qui les fait aimer de Dieu et des

[1] „Quadam vice, rege existente Basilee in curia Monachorum in monte Sancti Petri... accessit regem ac genuflexens coram eo... rege respondente vulgariter, quid vellet iste scolaris, episcopus... iratus dixit: Qui di, qui di? ... et episcopus se inclinans dixit: Gra mersi! Rex autem videns motum episcopi, illico recessit..." Alb. Argent. chron., p. 40. = [2] „Otto Dei gratia Basiliensis episcopus,... pensantes grata et fidelia servitia que dilecti et fideles nostri burgenses de Loufenowe nobis multipliciter inpenderunt..." Solothurnisches Wochenblatt, 1829, p. 719. = [3] Codex dipl. eccl. Basil., fol. 115a.

hommes; il leur porte une affection spéciale.“ [1] (3 juillet 1307.) Puis il assure aux recteurs des églises paroissiales la dîme des novales (11 juillet 1307). [2]

La position financière de l'évêché à cette époque devait être misérable, si l'on en juge par les emprunts et les engagements contractés par Othon de Grandson. Le 22 novembre 1307, il engage à réméré à Marguerite de Mækenberg, épouse de Luthin Munch, écuyer, la jouissance des dîmes épiscopales à Mulhouse pour un prêt de 120 marcs d'argent qu'elle lui a fait. Il ne peut les rembourser, à cause des embarras — necessitates — où il se trouve lui et l'église de Bâle. [3] Ce sont les mêmes motifs, les nécessités urgentes qui les mettent en danger — necessitates urgentes . . . periculosius imminentes, — qui engagent l'évêque à donner en fief à Guillaume de Glères, les dîmes épiscopales d'Hirsingen et de Greutzingen, sous la condition qu'il habite et défende Porrentruy dans l'occasion. Ces dîmes rapportaient quatorze marcs de revenus (30 avril 1308). [4] Même engagement des dîmes de Bernwiller, Reguisheim, Rulisheim, Munwiller, Berwiller et Soultz en Alsace, fait le 24 juillet de la même année à Thierry de Haus qui a cédé à l'évêque son château d'Hartmanswiller (canton de Soultz, Haut Rhin) et l'a repris en fief (24 juillet 1308). [5]


Le sceau d'Othon de Grandson.

A trois jours de là, Othon de Grandson, vend à réméré à Thierry, monétaire de Bâle, tous les biens de son église à Alschwyler, pour cent quinze marcs d'argent (27 juillet 1308). [6] La même année l'évêque paie à la chambre apostolique quatre-vingts florins qu'il devait encore depuis qu'il était évêque de Toul [7]; puis soixante marcs d'argent aux chevaliers Louis et Diéthelme de Rädersdorf et à Henri de Ribeaupierre pour services rendus (29 janvier 1309). [8] Othon de Grandson avait fait à Colmar un emprunt de mille cent trente-trois marcs d'argent pour lequel il dut engager le château de Schwartzenberg, dans la vallée de Munster (1309). [9]

Avec ces embarras pécuniaires, qui rendaient sa position difficile à Bâle, l'évêque Othon avait vu se précipiter des événements qui l'avaient mis à deux doigts de sa perte. La haine de l'empereur le poursuivait: le château de Fürstenstein, aux environs de Bâle, était assiégé par les troupes impériales. Le 30 avril 1308, dit Albert de Strasbourg, la reine Elisabeth allant à Rheinfelden, passait près du Petit-Bâle. L'évêque Othon courut après son carrosse voulant implorer son secours pour apaiser l'empereur. Mais le chevalier Conrad Munch de Bâle fit fouetter les chevaux et l'évêque fut couvert de boue. [10]

---

[1] „Ob devotionis merita quibus religiosi . . . Bellelagie . . . Deo et hominibus se reddunt amabiles, ex singulari prerogativa amoris qua ipsos completimur.“ Cartulaire de Bellelay, fol. 375. = [2] Trouillat, t. III. p. 116. = [3] Ibid., p. 119. = [4] Ibid., p. 126. = [5] Livre des fiefs nobles, fol. 82. = [6] Trouillat, t. III. p. 687. = [7] Ibid., p. 689. = [8] Trouillat, t. III, p. 136. = [9] Ibid., p. 689. = [10] „Ascendente regina versus Rinfelden cum juxta minorem Basileam venisset, exivit Otto episcopus ad eam, currens juxta currum ejus, gratiam pro rege placando implorans, et . . . episcopus fuit luto perfusus.“ Chron. Alb. Arg., p. 41.

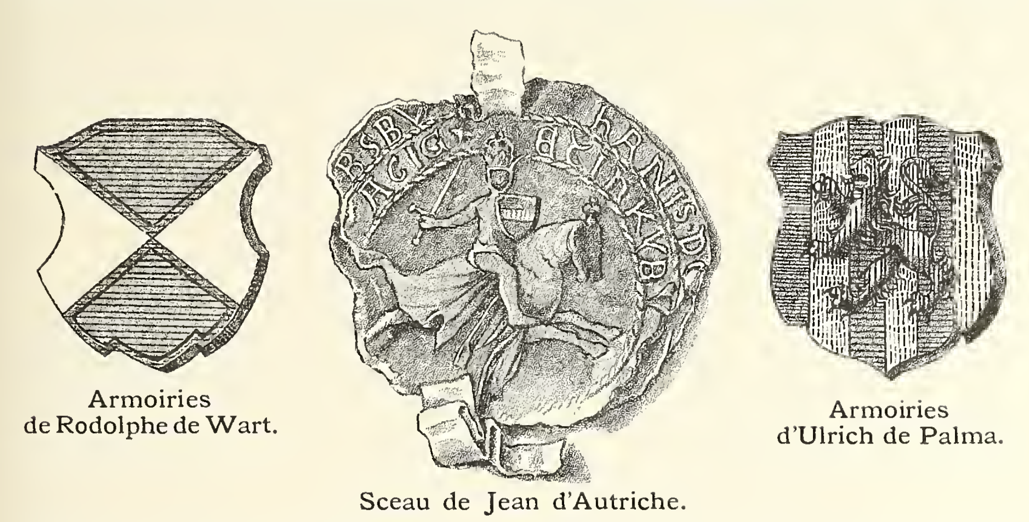
Le lendemain, l'empereur était assassiné sur les bords de la Reuss, presque en face du vieux château de Habsbourg, tout près d'Altenbourg, premier manoir de ses ancêtres. A la tombée de la nuit, au moment où les assiégés de Fürstenstein se disposaient à se rendre, un envoyé cria du faîte de la montagne: „Seigneur de Rotperg, le roi est mort assassiné.“ A cette nouvelle, l'armée qui en fut aussi avertie avant le milieu de la nuit, prit peur et se retira de grand matin. Les assiégés venant à Bâle, continue Albert de Strasbourg, étaient irrités contre les Munch; il y eut dissension, Nicolas zer Kinden fut tué par Pierre Schaler, le peuple se souleva et l'évêque Othon, prenant la bannière des bourgeois, envahit la demeure des Munch, près de Saint-Pierre. Le peuple y entra avec lui, les Munch et leurs enfants s'enfuirent par-dessus les murailles et à travers les égouts; la maison fut pillée, cinquante voitures de vin répandues; la destruction fut complète. Une troupe d'amis, réunis sur la place de Bâle, descendit au secours des Munch; le peuple les mit en fuite; ils se réfugièrent au Lion rouge, mais poursuivis par la populace, ils se sauvèrent sur les toits et de là ils durent sauter dans la rue. Lorsque la fureur du peuple fut apaisée, les familles des Schaler et des Munch quittèrent Bâle d'où elles furent exilées durant quatorze ans. [1]

Quelques historiens, entre autres le P. Sudan dans la *Basilea Sacra,* ont soupçonné Othon de Grandson d'avoir trempé dans l'assassinat d'Albert d'Autriche. Aucun document n'est venu appuyer cette assertion. Albert de Strasbourg, chroniqueur contemporain, dit au contraire que l'évêque Othon qui de suite après le meurtre du roi, aurait bien pu faire ses affaires, en recevant de l'argent, fit une alliance avec la reine et ses enfants. [2] On sait avec quelle implacable sévérité furent poursuivis et punis les assassins de l'empereur. Si l'évêque de Bâle avait trempé de quelque manière dans cet horrible assassinat, au lieu d'un traité d'amitié avec la famille impériale, il aurait subi inexorablement le juste châtiment de son crime. Or, ce traité d'alliance existait avant 1554 dans nos archives. On y lisait que la reine Elisabeth et le duc d'Autriche Léopold avaient juré sur les saints évangiles d'aider de tout leur pouvoir, contre qui que ce fût, l'évêque et l'Église de Bâle, toutes les fois qu'ils en seraient requis, à leurs propres frais et dépens. De son côté l'évêque Othon avait fait le même serment de prêter aide et appui à la reine et au duc; il n'exceptait que Thierry, comte de Ferrette, son oncle et le futur roi des Romains. Comme gage de sa parole, le duc Léopold livra à l'évêque le château de Lanser. [3] Ce traité très amical exclut toute participation d'Othon de Grandson au crime du 1er mai 1308.

Parmi les meurtriers d'Albert d'Autriche, Rodolphe de Wart appartient plus spécialement au diocèse de Bâle. Deux de ses fils, Rodolphe et Marquard de Wart furent chanoines de la cathédrale de Bâle. [4] L'assassin avait donné le signal du meurtre de l'empereur. Il s'était écrié, selon le rapport d'Albert de Strasbourg: „Combien de temps laisserons-nous chevaucher encore cette charogne.“ [5] A ces mots, l'écuyer d'Albert d'Autriche se jeta à la bride de son cheval. Jean, son neveu, lui plongea son épée dans la gorge, Wart dans le côté; de Palm lui fendit le crâne.

[1] Chron. Alb. Arg. = [2] „Episcopus autem Otto, qui initio occasionis Regis bene potuisset agere facta sua, recepta pecunia, cum regina et ejus liberis concordavit.“ Chron. Alb. Arg. = [3] Catalogue des archives de l'ancien évêché de Bâle, N° 391, fol. 343. = [4] Le *Liber vitæ* de la cathédrale portait la mort de Marquard de Wart au 24 décembre 1347. = [5] „Quamdiu istud cadaver equitare permittimus.“ Loc. cit., 42.

L'empereur tomba de cheval entre les bras d'une pauvre femme qu'il couvrit de son sang. Les assassins cherchèrent d'abord un refuge dans le château de Frobourg, mais le comte de Nidau qui en était le maître, les en fit partir. Ulrich de Palma, le vaillant chevalier, se cacha longtemps dans la maison des converses où il mourut ignoré. Rodolphe de Wart chercha quelque temps un refuge dans son château de Falckenstein; puis, voulant aller demander son pardon au siége apostolique, il passa par l'Isle-sur-le-Doubs qui appartenait à Thiébaud de Neuchâtel, comte de Blamont; un histrion le fit connaître au comte et à sa femme qui s'écria en pleurant: „Que le meurtrier de mon seigneur et cousin ne s'échappe pas d'ici.“ Aussitôt Rodolphe de Wart fut arrêté par le comte avec son serviteur Rulassingen et livré contre une somme d'argent au duc Léopold. D'où est venu à ce comte le surnom de marchand (mercator). Rulassingen fut mis sur la roue près d'Ensisheim; mais de Wart fut conduit au lieu où s'était accompli l'assassinat de l'empereur. Privé d'avocat, il se defendit en niant son crime et en réclamant l'épreuve du duel.



Armoiries de Rodolphe de Wart.

Sceau de Jean d'Autriche.

Armoiries d'Ulrich de Palma.

Il fut condamné; attaché à la queue d'un cheval, on lui brisa le dos et les membres et il fut exposé en cet état sur une roue. Sa femme Gertrude de Palma vint durant la nuit se prosterner sous la roue et y resta en prières, les bras étendus en croix. On demanda au patient s'il voulait que sa femme demeurât auprès de lui; il répondit qu'il préférait la voir loin, parce que sa douleur le faisait autant souffrir que ses propres souffrances. Cette veuve désolée vécut à Bâle encore de longues années, menant, selon l'expression du chroniqueur contemporain, une très heureuse vie; — beatissimam vitam duxit.[1] Elle fonda du consentement de ses fils Rodolphe et Marquard chanoines de Bâle et d'Anne sa fille, leur anniversaire dans le couvent des augustines d'Interlacken (canton de Berne), en lui assignant un revenu de trente mesures de blé et d'avoine, estimées quinze livres de deniers. Dans le cas où les religieuses ne rempliraient pas exactement les intentions de la fondatrice, il devait revenir intégralement à la cathédrale de Bâle, qui gardait dans sa sacristie l'acte authentique de cette donation.[2] Le couvent de Lucelle avait aussi accepté un anniversaire fondé pour Rodolphe de Wart par ses héritiers.[3]

[1] Chron. Alb. Arg., p. 43 et 44. = [2] Ex libro vitæ eccl. cath. Basil, ad II nonas Junii. = [3] Nécrologe de Lucelle. Trouillat, t. III. p. 130.

Henri VII de Luxembourg succéda à Albert d'Autriche; il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 6 janvier 1309. L'évêque de Bâle trouva chez son nouveau souverain la faveur que lui refusait Albert d'Autriche. Il en profita pour terminer un différend qui le mettait en guerre avec Thiébaud de Ferrette. L'appui qu'assurait en outre à Othon de Grandson la ville de Bâle prête à envahir les terres du noble comte, [1] détermina ce dernier à faire avec l'évêque un traité d'alliance offensive et défensive et à renoncer à un traité semblable conclu entre les Ferrette et Rodolphe, le seigneur de Neuchâtel-outre-Joux (10 février 1309). [2] De plus, le comte Thiébaud resigna entre les mains de l'évêque de Bâle le bourg et le château de Florimont et les reprit en fief de l'Église de Bâle (février 1309). [3]

Othon de Grandson fut à Porrentruy à cette occasion. Il profita de son séjour dans cette ville pour confirmer les franchises que Rodolphe de Habsbourg lui avait accordées (13 février 1309). [4]

A quelque temps de là, la confiance du nouvel empereur qui était à Bâle le 26 avril 1309, [5] l'appelait à faire partie d'une ambassade envoyée à Clément V à Avignon. L'évêque de Coire, Sigefroi fut associé à Othon de Grandson, ainsi que le comte de Savoie, Amédée, Jean Dauphin du Viennois, Guy de Flandre, Jean, comte de Saarbruck et maître Simon de Marville, trésorier de Metz. Ces ambassadeurs furent chargés de se rendre auprès du pape pour l'assurer de l'entier dévouement d'Henri VII à la sainte Église romaine, et s'entendre avec Sa Sainteté sur l'époque de son couronnement. L'empereur était à Constance lorsqu'il fit délivrer à ses mandataires le diplôme de leur délégation (2 juin 1309). [6]

Les ambassadeurs arrivèrent à Avignon au commencement de juillet et furent aussitôt reçus par le pape qui confirma l'élection d'Henri VII comme roi des Romains et promit qu'avant deux ans, il recevrait à Rome la couronne impériale. [7]

Othon de Grandson, avant de partir pour Avignon, obtint de l'empereur une charte confirmative des priviléges de Bienne, qui est datée de Constance, du 1er juillet 1309. [8] L'évêque de Bâle est appelé dans ce document *notre très cher prince*. Henri VII l'avait en outre autorisé à récupérer les sommes qu'il dépenserait dans la mission dont il le chargeait, sur le premier impôt dont seraient frappés les juifs du diocèse de Bâle. [9] Othon partit avec l'ambassade; le 21 juin 1309, il était à Vienne en Dauphiné, où il se porte caution des engagements de Louis de Savoie avec Jean comte de Saarbruck, relativement au mariage projeté entre Simon de Commerci, fils de ce dernier et dame Marguerite, sœur du seigneur de Savoie, veuve de Jean, sire de Vignori. [10]

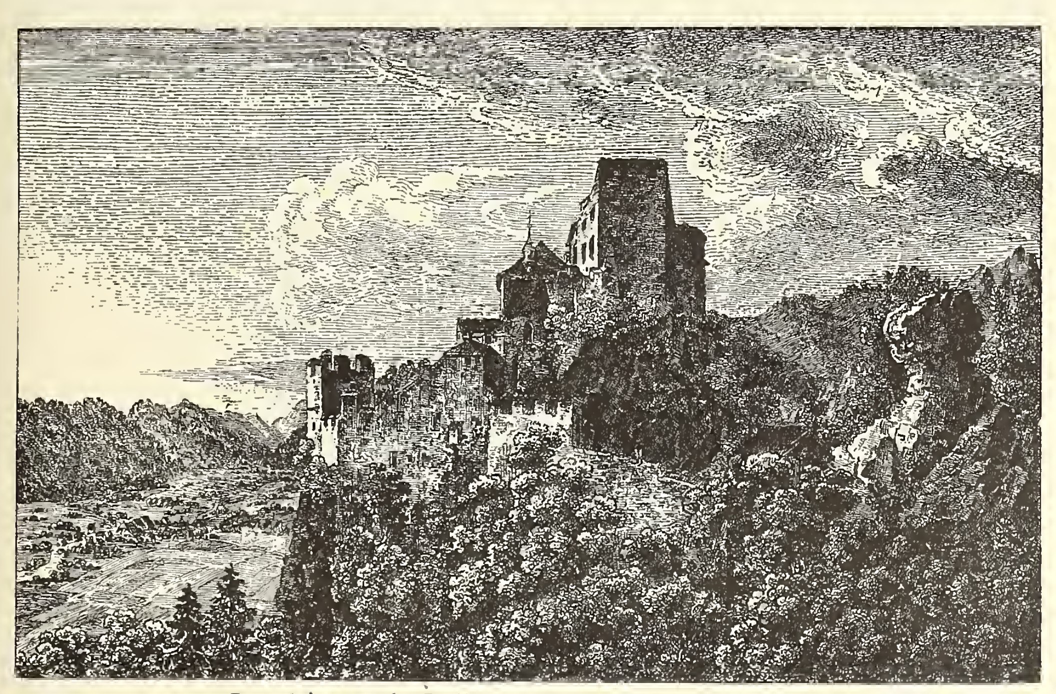
Le 6 juillet, Othon de Grandson dut s'arrêter à Pont-de-Sorgues, à deux lieues d'Avignon; il était malade, il fit dresser son testament le même jour [11] et probablement il mourut dans ce bourg à cette date. En tout cas, il ne figure pas parmi les ambassadeurs impériaux reçus par le pape à Avignon le 26 juillet de la même

---

[1] Chron. Alb. Arg. = [2] Trouillat, t. III. p. 140—141. — Catalogue des archives, N° 391, fol. 343. = [3] Livre des fiefs nobles, fol. 20b. = [4] L'original est aux archives de Porrentruy. — En juin 1307, Dame Neiburga, femme de Wernher de Gundeltzheim avait résigné tous ses biens à l'évêque Othon. — Trouillat, t. III, p. 686. = [5] Henri VII date de Bâle la confirmation de la Porte du Ciel 26 avril 1309. Trouillat, t. III. p. 143. = [6] Lunig, Reichs-Archiv, Contin. II. vol. IV. p. 195 et suiv. = [7] Annales H. Steronis Altahensis, t. I. p. 406. — Magnum Chronicon Belgicum apud Pistorium, 286. = [8] Trouillat, t. III. p. 150. . . . „ad votivam instantiam venerabilis Othonis episcopi Basiliensis principis nostri charissimi." = [9] Catalogue des archives, N° 391, fol. 41. = [10] „Actum apud Viennam in camera abbatis S. Andreæ Viennensis, anno MCCCIX, XI Kal. Julii." Dumont, corps dipl., I. 353. = [11] Catal. des archives, N° 391, fol. 335.

année et prêtant serment au nom de l'empereur à Clément V, quoiqu'il soit mentionné à la tête des ambassadeurs d'Henri VII, dans la bulle de Clément V reconnaissant la légitimité de l'élection de l'empereur. [1] Il faut donc placer la mort d'Othon de Grandson vers cette époque, car on trouve le siége de Bâle déjà pourvu d'un évêque par le chapitre le 13 octobre de la même année.

Le *Liber vitæ* de la cathédrale ne mentionne pas la mort d'Othon de Grandson, parce que dans son testament, l'évêque mourant n'avait pas songé à y fonder son anniversaire. L'archiviste d'avant 1554 remarque à cette occasion, en inscrivant le testament du prélat sur son registre qui nous est demeuré, qu'il ne légua rien au chapitre, peut-être parce qu'il n'était pas allemand, mais d'une famille nommée de Grandson, de la terre de Belmont. [2]



Le château de Falkenstein, canton de Soleure.

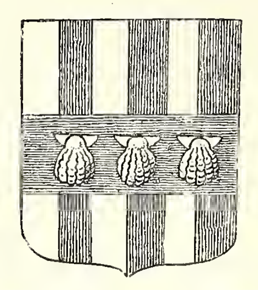
Le chapitre de Moutier-Grandval célébrait chaque année le 10 novembre l'anniversaire d'Othon de Grandson, à cause de plusieurs donations faites par ce prélat à cette église. Chaque chanoine recevait à cette occasion deux mesures de vin et deux pains. Le grenier du chapitre fournissait six mesures de blé, qui devaient donner soixante pains à distribuer à cette occasion. [3]

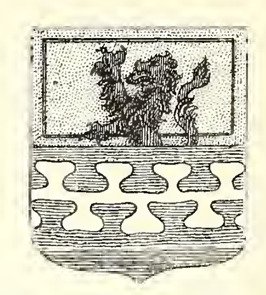
Othon de Grandson ne tint la crosse de Bâle que trois ans. Les nobles de Grandson portaient dans leurs armes: palé d'argent et de gueules de six pièces à la fasce d'azur, chargée de trois coquilles d'argent. — A Toul, Othon de Grandson portait son écu, palé d'argent et d'azur de six pièces, au bâton de gueules raccourci chargé de trois coquilles d'argent.

Après la mort d'Othon de Grandson, le chapitre de Bâle, usant du droit qui lui avait appartenu jusque-là, nomma pour lui succéder, le prévôt de la cathédrale,

[1] Lunig, op. cit. II. vol. IV. p. 200. = [2] „ . . . quia non erat alemanus, sed de familia nomine Grandissone, diœcesis Bellimontis.“ = [3] Ex libro vitæ eccl. coll. Monasterii Grand. Vallis.

Lutold de Rötheln. Nous connaissons cette famille qui a donné en 1191 un évêque du même nom à l'Église de Bâle. Lutold de Rötheln appartenait depuis de longues années au chapitre cathédral. Déjà en 1281, il figure dans les actes comme archidiacre; en 1291, il est prévôt de la grande église de Bâle (majoris ecclesiæ Basiliensis), vicaire général de l'évêque Pierre Reich de Reichenstein, alors absent[1] et en même temps prévôt de la collégiale de Moutier-Grandval (1286—1291).[2] A la mort d'Othon de Grandson, ses longs services constatés durant 28 années, le désignaient naturellement au choix des chanoines électeurs. Lutold de Rötheln se crut élu évêque de Bâle et agit comme tel, selon l'usage reçu jusque-là. On ne connaît qu'un seul acte émané de Lutold de Rötheln comme évêque élu de Bâle; il est du 13 octobre 1309, le prélat accorde au Petit-Bâle la faveur révocable de ne payer à l'évêque de Bâle qu'une somme annuelle de quarante livres de deniers pour les tailles de cette ville et promet de lui donner un prévôt qui ait son domicile au dit lieu. Cette charte fort curieuse, conservée aux archives de l'État de Bâle, porte encore le scel de Lutold avec ces mots: *L. de Rotelnh. elect. eccl. Basilien.*, et les sceaux du chapitre et des bourgeois de Bâle.[3]





Armoiries d'Othon de Grandson et de Lutold de Rötheln.

Le pape Clément V ne voulut point confirmer l'élection de Lutold de Rötheln; il s'était reservé la provision des églises épiscopales vacantes et ne reconnaissait pas au chapitre de Bâle le droit de pourvoir à la vacance de ce siége. Le 23 janvier 1310, il adressa au prieur des dominicains et au gardien des frères mineurs de Bâle, une bulle qui a sa place dans cette histoire; elle constate l'erreur des historiens Stumpf (lib. XII), Sudan (Basilea Sacra, p. 260) et Urstisius (Epit. Hist. Bas., p. 324) qui font mourir empoisonné en 1312 en Italie l'évêque Othon de Grandson, dont Clément V atteste la mort deux ans auparavant; ce document expose en outre très clairement la position du chapitre, de l'évêque élu, non confirmé et de Gérard de Vuippens, le véritable évêque, nommé par le souverain pontife.

„Clément évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au prieur des prédicateurs et au gardien des frères mineurs. L'église de Bâle est vacante depuis longtemps par la mort de l'évêque de Bâle Othon de bonne mémoire, décédé sur ce même siége. Plein de sollicitude pour la repourvue de cette église, que Nous ne voulons pas laisser exposée plus longtemps aux inconvénients d'une vacance prolongée, Nous avons mis tous Nos soins à trouver un personnage digne d'être préposé à

[1] Trouillat, t. II. p. 497. = [2] Helvetia sacra, t. I. p. 50. = [3] Trouillat, t. III. p. 655.

cette Église. Personne n'a pu s'ingérer dans cette affaire, puisque dès le commencement de Notre règne, Nous avons réservé à Notre siége la provision des églises cathédrales qui viendraient à vaquer et toute atteinte à cette détermination est nulle et de nul effet. Notre choix s'étant arrêté sur Notre vénérable frère Gérald, alors évêque de Lausanne, de l'avis de Nos frères et dans la plénitude de l'autorité apostolique, Nous l'avons délié du lien qui l'attachait à l'église de Lausanne qu'il gouvernait alors, et Nous l'avons transferé à l'église de Bâle dont Nous l'avons établi l'évêque et le pasteur, en l'autorisant à passer à cette église. Mais le prévôt Lutold (de Rötheln), le doyen Jehan (Kamerer) et le chapitre de Bâle, au lieu d'accepter avec empressement cette translation, qu'ils n'ignoraient pas, l'ont repoussée et au mépris du siége apostolique, ils ont osé élire pour évêque de Bâle le prévôt du dit chapitre, qui n'a pas craint d'accepter cette prétendue élection et



Le pape Clément V,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

de prendre possession méchamment et à son gré par une intrusion téméraire, des châteaux, villes, possessions, juridictions et autres biens de l'église et de l'évêché de Bâle, comme un évêque dans sa propre Église. Et ce qui est encore plus détestable, ces prévôt, doyen et chapitre ont séduit par leurs perverses suggestions le clergé de la ville et du diocèse de Bâle, le maire, les échevins, les consuls et les autres officiers, le peuple de la ville de Bâle; un accord a été conclu avec serments, promesses et obligations pour soutenir le prévôt et il a été résolu méchamment qu'on punirait de mort immédiate quiconque présenterait à l'église ou en ville les lettres de Notre translation; le tout au grand scandale d'un grand nombre, au grand détriment de l'évêque en question et à l'offense de la majesté divine. Nous ne devions pas et Nous ne voulions pas souffrir patiemment tout cela; c'est pourquoi par cette lettre apostolique Nous ordonnons à votre discrétion d'avertir de Notre part par vous ou par d'autres, le clergé de la ville et du diocèse de Bâle et les vassaux de l'évêque et de l'église, d'avoir dans les huit jours après

ce monitoire, à se séparer de l'obédience de ce prévôt, à ne pas le reconnaître pour élu et évêque de Bâle et en tout lui refuser l'obéissance. S'ils résistent à cet avertissement, Nous priverons les vassaux de tous les fiefs qu'ils tiennent de l'église et des ecclésiastiques. — Donné à Avignon, le X des calendes de février, la 4e année de Notre pontificat.“ [1]

Devant cette parole apostolique, une partie des chanoines se soumit et reconnut l'élu du saint siége; c'étaient Hartmann de Nidau, Gérolde de Wessenberg, maître Pierre de Fribourg, Jean de Diessen, Louis de Strasberg et Louis de Thierstein; mais l'évêque élu Luthold de Rötheln, le doyen Jean Kamerer et l'official Jean de Bœcourt persistèrent dans leur désobéissance et résistèrent aux ordres du pape. Clément V, par une bulle d'Avignon, du 24 juin 1311, punit les récalcitrants en les révoquant de leurs fonctions et dignités et en les frappant d'excommunication. L'entrée de l'église leur fut défendue et le chapitre frappé de l'interdit ecclésiastique. [2]

Lutold de Rötheln finit par faire sa soumission et reconnut le nouvel évêque, car nous le trouvons dans un acte de 1313, figurant à côté de Gérard de Vuippens avec son titre de prévôt. [3] Il avait eu en 1311 un différend avec Thuring de Ramstein et Conrad Munch de Munchesberg au sujet du château de Rotberg et d'autres biens qui leur étaient échus sur la rive droite de Rhin, de la succession de Walther sire de Rötheln. Un accord mit fin à ces débats; le chateau de Rotberg fut assuré au prévôt et au marquis de Hocberg-Sausenberg, Rodolphe Ier moyennant deux cent cinquante marcs d'argent à payer aux susdits propriétaires. [4] Quatre ans après, le prévôt Lutold, comme dernier sire de Rötheln, donna au marquis Henri de Hocberg-Sausenberg, qui prit dès lors le titre de sire de Rötheln, tous ses châteaux, villages, gens, etc. ne s'en réservant que la jouissance, sa vie durant. [5] Le prévôt de Bâle mourut l'année suivante le 19 mai 1316; il fut enseveli dans la chapelle de Ste Marie, près du vieux clocher. Son anniversaire se célébrait à la cathédrale le 19 mai de chaque année, comme celui de son oncle C. de Gœszken, prévôt de Schœnenvert. [6]

C'est à tort que plusieurs historiens de l'évêché ont inscrit le nom de Lutold de Rötheln parmi ceux des évêques de Bâle. M. Kopp lui-même partage cet avis. [7] Lutold de Rötheln ne fut ni confirmé par le pape ni sacré comme évêque; l'élection du chapitre de Bâle fut invalidée par le saint siége et l'élu lui-même après quelques hésitations, se contenta d'être prévôt de Bâle et de Moutier. Il n'a donc aucun titre à figurer parmi les évêques légitimes et orthodoxes de l'Église de Bâle.

Ce fut Gérard de Vuippens qui fut le successeur immédiat d'Othon de Grandson, nommé directement par le pape et reconnu comme tel par l'Église et le diocèse de Bâle. Gérard de Vuippens était fils d'Ulrich, seigneur de Vuippens et d'Agnès de Grandson. La maison de Vuippens était assez puissante à cette époque par les grandes possessions qu'elle avait dans les environs de Bulle où se trouvait le château de cette noble famille (cinq lieues et demie de Fribourg). [8]

Avant son épiscopat, Gérard avait été archidiacre de Richemond, en Angleterre. [9] Il paraît avec ce titre parmi les commissaires chargés par Edouard Ier, roi d'Angle-

[1] Trouillat, t. III. p. 155. = [2] Archives de l'ancien évêché de Bâle. = [3] Trouillat, t. III. p. 191. = [4] Sachs, Geschichte Baden's, t. I. p. 480. = [5] Ibid., t. I. p. 484. = [6] Lib. vitæ cath. Basil. = [7] Trouillat, t. II. p. 134. = [8] Les nobles de Vuippens possédaient les seigneuries de Vuippens et de Verde qui ont formé un bailliage de Fribourg. Cette famille a eu trois avoyers, Jean en 1390, Guillaume en 1442 et Rodolphe en 1454. P. Voisard, p. 182. = [9] Histoire du diocèse de Lausanne, p. 72. — Mémorial de Fribourg. 1859.

terre, de conclure un traité de paix avec le roi de France.[1] Gérard de Vuippens fut élu évêque de Lausanne, après la mort de Guillaume de Champvent, en 1302. Il obtint l'investiture des droits régaliens de l'empereur Albert Ier le 28 décembre de la même année.[2] En 1309 il fut transféré par Clément V au siége de Bâle, vacant par la mort d'Othon de Grandson, dont il était neveu par sa mère Agnès, sœur de l'évêque.[3]

Nous le trouvons le 1er mai 1310, à la cour de l'empereur Henri VII qui se tient à Zurich. Il figure comme témoin dans l'acte par lequel le monarque restitue à l'abbé et au couvent de Saint-Gall, le bourg de Wyl en Thurgovie. Les évêques de Constance, de Coire, d'Eichstædt, l'abbé de Reichenau entouraient également l'empereur, dans le couvent des frères mineurs où le diplôme impérial fut dressé.[4] Henri VII avait trois mois auparavant souscrit à une convention pour le maintien de la paix publique dans le territoire compris entre le Seltzbach et la Birse et entre le Rhin et les Vosges, soit dans les évêchés de Bâle et de Strasbourg. Cet accord fut conclu pour cinq ans le 4 février 1310 entre l'empereur, les évêques de Bâle et de Strasbourg, les landgraves de la haute et de la basse Alsace et les bourgeois de Strasbourg et de Bâle. Ces derniers et leur évêque ne devaient prêter leur secours que depuis la Birse jusqu'à la Zorn (affluent du Rhin en Alsace).[5]

Gérard de Vuippens suivit l'empereur dans son expédition en Italie. Henri VII était arrivé avec ses troupes à Colmar où son frère Baudoin, l'évêque de Trèves, l'avait rejoint. Il avait traversé Mulhouse, Schelestadt, Soleure où le comte de Savoie était allé à sa rencontre; à Berne la réception faite à l'empereur le jour de S. Michel (29 septembre 1310) avait été splendide; on y prit quelque repos. L'évêque de Bâle qui était à Porrentruy le 28 septembre où il confirma les franchises des bourgeois, se hâta de rejoindre l'empereur qui poursuivit sa marche par Morat, Lausanne, Chambéry: on arriva à Suze le 24 octobre; le 12 novembre on entrait à Asti. Gérard de Vuippens y fut témoin de l'investiture donnée par Henri VII au comte Amédée de Savoie. L'empereur resta deux mois à Asti: la veille de Noël (1310) il mit le siége devant Milan, qui se hâta de faire sa soumission et d'ouvrir ses portes au monarque.[6] Henri VII s'y fit couronner roi de Lombardie (6 janvier 1311) et tint une assemblée générale des états pour en régler l'administration. Le conseil privé de l'empereur se composait alors du comte de Savoie, des évêques de Trèves, de Liége, de Bâle, de Genève et de Trente.[7] Une révolte presque générale de la Lombardie obligea Henri VII à agir avec énergie: Milan, Crémone et Brescia furent traitées avec une rigueur excessive. Le siége de Brescia qui dura du 19 mai au 29 septembre 1311, fut désastreux pour l'armée impériale; la famine, la maladie, le glaive firent périr les trois quarts de ces troupes.[8] Ce fut durant ce siége que l'empereur reçut des envoyés du roi de Naples, Robert, qui étaient chargés de traiter les conditions d'un mariage projeté entre la fille d'Henri VII et le fils du roi. L'évêque de Bâle fut choisi par l'empereur avec l'évêque de Liége, pour prendre les arrangements convenables. Après le serment prêté sur les saints évangiles, les mandataires furent plusieurs

[1] Wurstemberg, Peter der Zweite. IV. N° 911 et 912. = [2] Mem. et doc. rom., VII. 81. = [3] „Gerhardo de Wippingen, filio sororis Ottonis Domini in Grandisono ... " Chron. Alb. Argent. = [4] „Gerhardo Basiliensis, ... episc. Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. III. p. 597. = [5] Lunig, Reichs-Archiv., cont. I. p. 10. = [6] Chron. Alb. Arg. — De rebus gestis Henrici VII, c. 15 et 17 ap. Reuber, p. 784. = [7] Albertini Mussati de gestis Henrici VII., lib. II. ap. Reuber. = [8] Gesta Baldewini de Luczenburch, ap. Reuber, c. 8, 9. 11 et 12.

jours à débattre les conditions de ce mariage.[1] Mais l'hostilité déclarée du roi de Naples contre l'empereur fit abandonner ce projet. Henri VII, dans sa détresse, ayant fait alliance avec le roi de Sicile Frédéric, contre le roi de Naples, maria une de ses filles avec le fils de Frédéric.[2] Albert de Strasbourg relate à cette occasion que la mère de l'empereur (Béatrix de Hainaut) vint à Bâle avec sa fille promise au roi de Sicile, pour aller rejoindre l'empereur.[3]

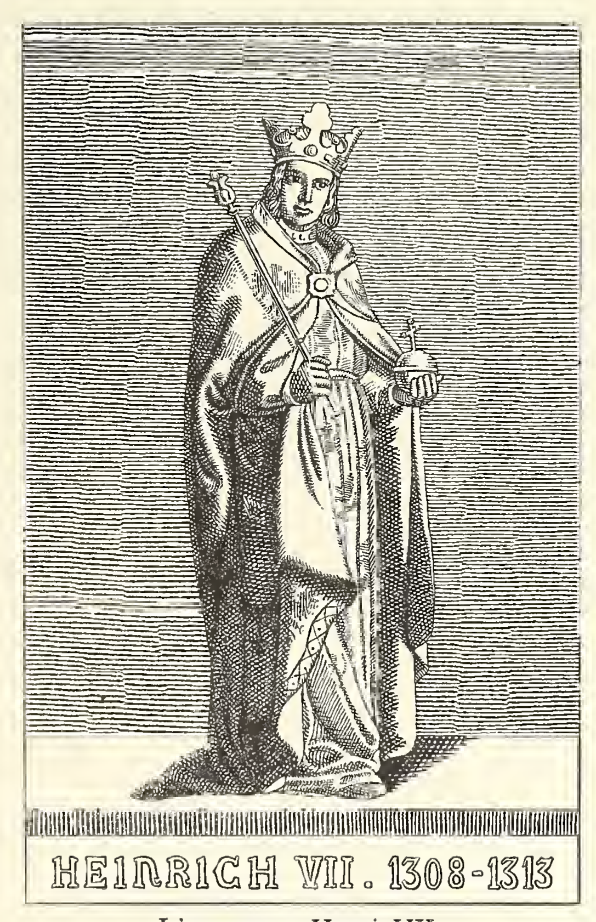
Gérard de Vuippens reçut encore une mission impériale, plus importante que les conventions matrimoniales dont Henri VII l'avait chargé. L'armée poursuivait le siége de Brescia qui lui fut si funeste. L'empereur allait marcher sur Rome et voulait s'y faire couronner; il fallait prendre avec le pape des dispositions qui réclamaient un ambassadeur sûr, éclairé, dévoué. Le roi chargea l'évêque de Bâle de cette mission. Gérard de Vuippens quitta aussitôt Brescia et arriva à Avignon dans le courant de juin. Le pape Clément V lui fit le meilleur accueil,[4] et sur sa demande, nomma trois cardinaux légats *a latere* chargés de régler avec l'empereur l'époque et la cérémonie du couronnement. Ces légats reçurent leur mandat apostolique le 19 juin et arrivèrent à Brescia au commencement d'août 1311.[5] Nous ne savons si Gérard de Vuippens retourna avec les légats auprès de l'empereur. Ce qui est certain c'est qu'il n'assista pas au sacre d'Henri VII qui eut lieu à S.-Jean de Latran le 29 juin 1312, par les mains des cardinaux légats,[6] car nous trouvons l'évêque de Bâle dans son diocèse le 23 avril 1312, ratifiant la donation du droit de patronage de l'église de Dornach, faite par l'abbaye de Murbach au monastère de Lucelle.[7] Le 3 juin de la même année, il était au château de Schlosberg où il délivra une charte en faveur des religieuses de Sainte-Catherine d'Amerswilre qu'il autorise sur la demande de l'impératrice Marguerite à s'établir à Colmar, d'y construire une église, etc.[8]

Gérard de Vuippens était alors occupé de la fondation de la Neuveville, sur le bord du lac de Bienne, sous le Schlossberg. Il voulait y offrir un asile à ses gens de la Bonneville, au Val de Ruz, qui avait été ruinée le 28 avril 1301 par le comte Rodolphe de Neuchâtel.[9] Les frais occasionnés par les travaux de défense nécessaires à la sûreté de la nouvelle ville (Neuveville) furent en partie couverts par un emprunt de cent marcs d'argent fait par l'évêque et le chapitre de Bâle à Conrad Schrecken, chanoine de Colmar, et à son frère Berchtold, recteur de l'église de Frick, le 5 décembre 1313; le prêteur reçut en hypothèque huit chars de vin à prélever annuellement sur les vendanges d'Alschwiller.[10] Si Gérard de Vuippens ne put rejoindre en Italie l'empereur qui poursuivait ses expéditions, il sut toutefois l'intéresser aux dommages que son église éprouvait de la part de spoliateurs insolents. Par un diplôme daté de Pise le 15 mai 1313, l'empereur ordonna à Godefroi de Linanges, gouverneur provincial, à Ulric de Ferrette, à Mathias d'Ergheim, prévôt de Mulhouse et à ses officiers en Alsace de protéger et de défendre l'église et le chapitre de Bâle contre les usurpateurs de leurs biens et de leurs droits.[11]

[1] Ex Nicolai episcopi Botrontinensis relatione de Henrici VII. itinere italico, apud Reuber, p. 804. = [2] Goschler, Dictionnaire de la théologie catholique, t. X. p. 414. = [3] Chron. Alb. Arg. = [4] „Basiliensis episcopus, unus ex regiæ curiæ principibus, Avinionem ubi tunc papalis curia residebat, transmissus a Cæsare, benigne a Papa susceptus ... " Alb. Mussati, op. cit. t. IV. = [5] Raynald, Annal. ecclés., t. III. ad 1311. = [6] *L'art de vérifier les dates,* p. 448. = [7] Cartulaire de Lucelle, fol. 144 b N° I. = [8] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 151 et 687. = [9] Matile, Monuments, t. I. p. 272. = [10] „ ... Propter expensas factas per nos in edificatione nove munitionis nostre apud Slosberg ... " Trouillat, t. III. p. 191. = [11] Trouillat, t. III. p. 145. Cet acte est par erreur inscrit sous la date de 1309; il faut lire *1313,* première année de l'empire d'Henri VII, couronné en juin 1312.

En même temps qu'il assurait à son chapitre un protecteur puissant, Gérard de Vuippens ratifiait une rente de cinq marcs d'argent sur les dîmes épiscopales d'Hattstat, rachetée par le chapitre de Bâle pour cinquante marcs de Georges de Hattstat qui la tenait de l'évêque Othon de Grandson (4 décembre 1313).[1]

Le chapitre de Saint-Ursanne, comme celui de Bâle, reçut des marques de la sollicitude bienveillante de l'évêque de Bâle. Cette collégiale avait alors des revenus très modiques en égard au nombre des chanoines; Gérard de Vuippens voulut leur rendre plus facile le séjour auprès de leur église et la célébration des



L'empereur Henri VII,
d'après une peinture dans la salle des empereurs à Francfort-sur-le-Mein.

saints offices, en réunissant à la mense capitulaire les églises paroissiales de Saint-Ursanne et d'Epauvillers dont le chapitre avait déjà la collature. L'acte épiscopal est daté de Delémont, 24 avril 1313.[2] Un an après, l'évêque de Bâle fit encore don au même chapitre d'un fief que Jean dit Kochmeister tenait de l'église de Bâle et qu'il avait resigné entre les mains du prélat (7 mai 1314).[3] A quelques mois de là, Gérard de Vuippens assura aux chanoines de Saint-Ursanne le droit de patronage de l'église de Saint-Blaise, près de Lindsdorf (canton de

[1] Trouillat, t. III. p. 189. = [2] Trouillat, t. III. p. 187. = [3] Ibid., p. 195.

Ferrette). Le chapitre du Grand Saint-Bernard prétendait que ce droit lui appartenait; Saint-Ursanne le possédait et l'exerçait librement et paisiblement. L'affaire fut portée devant le doyen de la cathédrale de Bâle, Jean Camerarii; le chapitre de S. Bernard se fit représenter par le recteur de Ferrette, maître Jehan; Saint-Ursanne par les chanoines Hugues et Henri d'Asuel. Le doyen, choisi par les parties comme arbitre, reconnut le droit du chapitre de Saint-Ursanne et débouta le Grand Saint-Bernard de ses réclamations (6 juillet 1314). L'évêque de Bâle, qui était alors à Delémont, confirma ce jugement le 17 juillet, et le prévôt du Saint-Bernard, le 26 du même mois. Ce droit de patronage reconnu, Gérard de Vuippens, pour augmenter les revenus de l'église de Saint-Ursanne, très éprouvée et réduite à une grande pénurie par les ennemis de l'évêché de Bâle, annexa à ce chapitre l'église de Saint-Blaise (Lulliskilch, dans le décanat de Leymenthal), à condition de la faire desservir par un prêtre capable, approuvé par l'évêque de Bâle. L'acte de donation fut dressé et scellé à Saint-Ursanne le 4 août 1314, en présence de Gérard de Vuippens qui voulut faire lui-même ce présent aux vénérables chanoines. [1]

Une annexion du même genre fut celle de l'église de Waldkirch, faite par l'évêque de Bâle en faveur de l'abbaye bénédictine de Schœnthal, à la prière de son oncle Hartmann de Nidau, prévôt de Soleure (17 avril 1312); ce monastère possédait déjà le droit de patronage de cette église par une donation des comtes Othon et Rodolphe et de la comtesse Elisabeth de Falkenstein (8 décembre 1311). [2]

Les frères de Saint-Antoine d'Issenheim obtinrent aussi de la bienveillance de l'évêque de Bâle l'union de l'église de ce lieu à leure mense commune. Déjà ils possédaient le droit de patronage de cette église qu'ils avaient acheté avec d'autres biens de l'abbaye de Murbach, pour quatre-vingts marcs d'argent en 1313 (5 février). A cette occasion Gérard de Vuippens avait protesté contre une clause du contrat de vente, ayant trait à sa juridiction ordinaire, qu'il prétendait avoir le droit d'exercer sur l'abbaye de Murbach. [3]

A cette époque, on vénérait à Bâle une sainte religieuse du couvent des dominicains de cette ville (ad Lapides). Elle s'appelait Itha et était de Rheinfelden. Sa sainteté, l'austérité de sa vie, les miracles qu'elle opéra, après sa mort, lui acquirent une grande renommée. Elle mourut le 5 février 1313 et fut ensevelie dans l'église du monastère, où son tombeau fut longtemps l'objet d'un pèlerinage et d'un culte publics. [4] Le couvent de Sainte-Claire au Petit Bâle, avait aussi dans ce temps une grande réputation de régularité et d'austérité. L'évêque de Bâle témoigna en 1315, l'intérêt qu'il portait à cette maison, en lui donnant le domaine utile d'un fief de l'église de Bâle, situé sur le ban d'Allschwyler (7 janvier). [5]

Deux mois après, le pieux prélat était à Delémont où il aimait à faire sa résidence et là il examinait et approuvait les statuts du chapitre de Saint-Martin de Colmar, qui devaient régler le service religieux dans cette église et accroître la dévotion des fidèles. Au point du jour, on devait célébrer une messe dans la chapelle de S.-Jacques, puis on sonnait la cloche nouvelle et le chapelain de S.-Michel commençait la messe; après l'élévation le chapelain de Saint-Nicolas devait faire de même; et ainsi de suite pour tous les autres chapelains. [6] Il y avait alors à Saint-

[1] L'original est aux archives de Porrentruy. = [2] Soloth. Wochenbl., 1824. 514, 515. = [3] Trouillat, t. III. p. 181 et 194. = [4] Urstisius, Épitome hist. Basil., p. 135. = [5] Livre des fiefs nobles, fol. 89b. = [6] Trouillat, t. III. p. 213.

Martin de Colmar seize chanoines et dix-sept chapelains prébendés.[1] Le chœur de cette église fut reconstruit à cette époque, car l'évêque de Bâle autorisa, par un acte dressé aussi à Delémont le 1er mars 1315, l'application des revenus des prébendes vacantes pendant deux ans, à cette reconstruction et à l'ornementation de la collégiale. Ce chœur, d'après les termes de cet acte, menaçait ruine à cause de sa vétusté, et on n'y célébrait les offices qu'au péril des chanoines et d'autres personnes; en outre la beauté de l'église en souffrait.[2]

Le chapitre de Colmar trouva à cette époque un illustre et puissant protecteur. L'empereur Henri VII était mort en Italie le 24 août 1313. Six électeurs choisirent pour lui succéder Louis de Bavière, tandis que les quatre autres élurent à Francfort Frédéric dit le Beau, duc d'Autriche (19 octobre 1314). L'ancien évêque de Bâle Pierre d'Aspelt, archevêque de Mayence, couronna Louis de Bavière le 26 novembre. Frédéric le Bel reçut la couronne à Bonn des mains de l'archevêque de Cologne.[3] Les villes du Bas-Rhin depuis Seltz se rangèrent du parti de Louis de Bavière, celles du Haut-Rhin depuis Seltz reconnurent Frédéric le Bel pour empereur, excepté Berne et Soleure qui ne se prononcèrent pour aucun parti.[4] Frédéric le Bel était à Colmar le 22 mars 1315 où il fait dresser un diplôme impérial en faveur du chapitre de cette ville. Il veut, dit-il, suivre l'exemple de son aïeul Rodolphe et des illustres rois des Romains, ses ancêtres et ses prédécesseurs, et ayant égard à la foi et à la piété remarquable des chanoines de Colmar, il les prend sous la protection de l'empire, leur concédant tous les priviléges des bourgeois de cette ville. Frédéric s'appelle „roi des Romains toujours auguste", et il date de la première année de son règne.[5]

A quelques jours de là, Frédéric le Bel et son frère Léopold allaient à Bâle célébrer leurs noces. Nous citons la chronique contemporaine d'Albert de Strasbourg : „A la Pentecôte (11 mai 1315) il y eut à Bâle des fêtes très solennelles pour les noces de Frédéric élu empereur et d'Elisabeth, fille du roi d'Aragon (Jayme II) et celles de Léopold et de Cathérine, fille du comte de Savoie (Amédée V dit le Grand). Qui pourrait relater tous les tournois qui eurent lieu à cette occasion? Là le comte de Katzenellenbogen, terrassé en pleine lice d'un coup de lance par le chevalier Grat de Gebwilre, mourut dans de grands sentiments de repentir et fut accompagné jusqu'au Rhin par un nombreux cortége de dames de Bâle qui versaient d'abondantes larmes. Un cistercien montrait à Bâle à l'occasion des ces noces les insignes sacrés qu'on appelle royaux, savoir la lance, un clou, une partie de la croix du Sauveur, la couronne, le glaive de Charles (Magne) etc. — La foule était si pressée, qu'une estrade s'écroula et écrasa un grand nombre d'assistants. Pareil accident arriva au tournoi; plusieurs dames y furent blessées. Jean de Klingenberg passait alors pour le plus vaillant de tous les chevaliers."[6] L'évêque de Bâle, par sa haute position, dut occuper en cette circonstance un des premiers rangs à la cour de l'empereur. Frédéric le Bel était encore à Bâle le 14 mai 1315, car le diplôme impérial délivré à cette date aux frères hospitaliers de Bucken, pour leur assurer un droit de pêche dans le Rhin, est daté de Bâle; — datum Basilie.[7] Le duc Léopold fut battu la même année, le 16 novembre à Morgarten par les Suisses qui avaient pris le parti de Louis

[1] *Liber marcarum*, Trouillat et Vautrey, t. V, p. I. = [2] Ibid., p. 217. = [3] *L'art de vérifier les dates*, p. 448. = [4] Chron. Alb. Argent., p. 58. = [5] Trouillat, t. III, p. 218. = [6] Chron. Alb. Argent. = [7] Trouillat et Vautrey, t. V, p. 687.

de Bavière. Nous le trouvons l'année suivante à Bienne où il règle, comme arbitre, les différends prolongés de l'évêque de Bâle et du comte Rodolphe de Neuchâtel.

Les guerres du Val de Ruz, dont nous avons déjà parlé, avaient redoublé la vieille inimitié qui subsistait entre ces deux personnages, et les malheureux habitants de leurs possessions entrelacées auprès du lac de Bienne, devinrent les victimes des plus affreuses hostilités.[1] La paix fut rétablie pour quelque temps en 1316 par l'intervention du duc d'Autriche qui prononça comme arbitre à Bienne, le 23 juin 1316; — que l'évêque de Bâle et le comte Rodolphe de Neuchâtel seraient désormais unis d'une amitié sincère et perpétuelle; — que le comte rendrait et conduirait vers le Schlosberg les prisonniers de guerre faits à l'évêque; — que le comte renoncerait à toute prétention sur la Neuveville (oppido novo) sous le château de Schlosberg, de construction récente et la reconnaîtrait propriété de l'évêque et de l'église de Bâle; après quoi, l'évêque le dégagerait lui et ses héritiers de l'hommage qu'ils devaient à l'église de Bâle. Le duc Léopold fixe ensuite les revenus et les limites des terres des deux parties; il défend la construction de forteresses sur leurs territoires adjacents et condamne l'évêque de Bâle à payer au comte cent cinquante marcs d'argent.[2]

Gérard de Vuippens accepta la sentence arbitrale du duc d'Autriche et délégua le maire de Bienne, Jean de Nuwenstein, chevalier, le chatelain du Schlosberg, Othon et Imier et maître Wernher, chapelain de ce château, pour mettre à exécution les conditions fixées par l'illustre duc (11 juillet 1316).[3] Conformément à ce jugement arbitral, il releva, par un acte portant la même date, le comte Rodolphe de Neuchâtel et ses héritiers de la prestation d'hommage.[4] Dans cette guerre, l'évêque avait eu à son service le chevalier Henri Zobel de Mulhouse et son fils Héber qui avait été fait prisonnier par le comte de Neuchâtel et retenu en prison. Gérard de Vuippens dédommagea ses deux courageux défenseurs des pertes qu'ils avaient subies à son service (19 septembre 1323).[5]

En même temps que le duc d'Autriche assurait à l'évêque de Bâle la paisible possession de la Neuveville, son frère Frédéric le Bel lui engageait pour mille marcs d'argent la ville de Soleure qu'il devait posséder jusqu'à l'entier remboursement de cette somme.[6] (D'Ensisheim, en 1316.)

Malgré ses engagements envers Rodolphe de Neuchâtel, l'évêque de Bâle ne craignit pas de faire alliance avec Jean d'Arberg, sire de Valangin qui tenait en fief de l'église de Bâle le Val-de-Ruz avec ses dépendances et en arrière-fief le château de Valangin. Jean d'Arberg lui promit, à Bâle, où l'alliance fut conclue, de faire la guerre en son nom, à Rodolphe de Neuchâtel, quand il en serait requis: de le recevoir lui et ses gens dans le château de Valangin et de ne conclure de trêve qu'avec l'agrément de l'évêque. De son côté, Gérard de Vuippens promit aide et protection à Jean d'Arberg contre le comte de Neuchâtel, tant qu'il aurait guerre avec ce seigneur et durant toute sa vie. Le traité d'alliance, conclu à Bâle le 2 mars 1317, fut scellé par les nobles contractants, par Ulrich d'Arberg, coseigneur

[1] Histoire de Neuchâtel, par F. de Chambrier, p. 54. = [2] „Nos Lupoldus Dei gratia dux Austrie et Styrie, dominus Carniole, Marchie ac Portusnaonis, comes in Habspurg et Kyburg nec non lantgravius superioris Alsatie generalis . . . Datum in Biello, in vigelia beati Johannis Baptiste, anno Domini MCCCXVI.“ Matile, Monuments de l'histoire de Neuchâtel, t. I. p. 326. = [3] Ibid., p. 328. = [4] Ibid., p. 329. = [5] Trouillat, t. III. p. 330. = [6] Ibid., p. 242.

de Valangin, trésorier de l'église de Bâle, par l'avoué de Porrentruy, Ulrich, et par Jehan de Rüssellion, chanoine de Lausanne. [1] Le même jour le noble d'Arberg fit hommage de fidélité à l'évêque de Bâle pour les fiefs en question, après avoir reçu six cents livres bâloises de Gérard de Vuippens qui s'était plaint amèrement du secours qu'il avait prêté contre lui au comte de Neuchâtel dans la dernière guerre. [2]

La Neuveville devait être aussi pour l'évêque de Bâle d'un important secours contre son puissant voisin de Neuchâtel. C'est pourquoi il favorisa de tout son pouvoir le développement de cette ville qu'il avait créée, comme il le dit lui-même, „avec le secours de la main divine et avec la force de la sienne et la puissance d'autres nobles puissants". Voulant faire jouir de prérogatives et de priviléges particuliers cette nouvelle plantation et les habitants présents et futurs de cette



Chevaliers se rendant au tournoi,
d'après une miniature d'environ 1320.

ville qui doit y trouver des accroissements notables, il leur accorde à perpetuité les mêmes priviléges dont jouissent les bourgeois de Bienne (16 avril 1318). [3]

A quelque temps de là, l'évêque Gérard augmenta d'une manière notable les possessions de l'évêché. Le marquis de Baden, Rodolphe III avait hérité du comte de Strasberg, Berthold, son beau frère, mort en 1316, le château de Strasberg et la ville de Buren (sur l'Aar, canton de Berne). Il vendit ces importants domaines à l'évêque et à l'église de Bâle, ainsi qu'à son oncle Ulrich II, comte de Ferrette, pour deux cents marcs d'argent. L'acte fut passé à Offenbourg, le 5 janvier 1319. [4] Le comte de Ferrette solda le prix de vente, qui lui fut remboursé intégralement par l'évêque le 8 janvier 1320; [5] sur quoi le comte lui abandonne le tout par un acte solennel du 27 avril de la même année. [6]

Le chapitre de la cathédrale reçut à cette époque du couvent de Marbach, en Alsace, une rente annuelle de cinq chars de vin, à prélever sur la dîme de Feldkirch

[1] Livre des fiefs nobles, fol. 37 b. = [2] Matile, opus cit., t. I. p. 331. = [3] „Auxilio manus divine et nostra manu valida, et aliorum potentum nobilium potencia suffulti ... et eandem novellam nostram plantacionem ac incolas ... velimus gratie nostre specialis prerogativa gaudere ..." Trouill., t. III. p. 269. = [4] Ibid., p. 274. = [5] Ibid., p. 280. = [6] Livre de fiefs nobles, fol. 27 b.

dans son pressoir d'Eguisheim. Marbach voulait reconnaître les nombreux services qu'il avait reçus des chanoines de Bâle. L'acte de donation spécifie que chaque année, à l'époque des vendanges, le chapitre de Bâle enverra à ses frais ses tonneaux à Eguisheim; chaque char portera vingt et une mesures de vin blanc, mesure d'Eguisheim. Les évêques de Strasbourg et de Bâle approuvèrent cette donation qui fut revêtue de leurs sceaux à Marbach, le 12 mars 1320.[1] En reconnaissance de cette donation, l'évêque et le chapitre de Bâle annexèrent l'église de Feldkirch au couvent de Marbach, qui en avait le droit de patronage, à charge par ce monastère d'entretenir un desservant de cette église et un autre dans sa filiale, la chapelle d'Eguisheim (4 mars 1324).[2]

Une autre donation fut faite en 1322 (19 octobre) à l'église de Bâle par le chevalier Louis de Rodersdorf qui avait vendu au couvent de Lucelle les deux tiers de la dîme de Courgenay. En échange, il donna à la cathédrale de Bâle et en reçut en fief certains revenus à Zäsingen et d'autres biens à Ensisheim.[3]

Une fondation faite en 1322 par le recteur de l'église de Pfeffingen, intéresse aussi le chapitre cathédral. Ce recteur était un comte de Thierstein, du nom de Rodolphe; on le trouve achetant en 1322 (28 juillet) huit maisons au Petit-Bâle pour 124 livres de deniers.[4] Quelques jours après, il fonde et dote un autel dédié à la Ste Vierge dans l'église de Pfeffingen dont il est curé; il s'en réserve la collature à lui et à ses successeurs dans la cure de Pfeffingen. Dans le cas où ce bénéfice resterait vacant plus d'un mois, il veut que le droit de collature soit exercé pour cette fois par le plus vieux chanoine de la cathédrale de la famille de Thierstein, ou à son défaut par le doyen ou par le trésorier ou par le prévôt de la cathédrale. Le chapelain de ce nouveau bénéfice devait célébrer trois fois la messe par semaine à l'autel de la Ste Vierge et prêter son secours au curé de Pfeffingen les dimanches et fêtes.[5]

Des dispositions analogues furent prises, vers le même temps, à l'occasion d'une fondation faite à l'église collégiale de Saint-Ursanne, qui fut approuvée par l'évêque de Bâle le 15 janvier 1323. Le curé de Hohenrodern, Egelolfus avait été affecté de la pauvreté de l'église de Saint-Ursanne et du défaut de messes pour les défunts dans le chœur de cette collégiale.[6] Animé par la tendre dévotion qu'il ressent envers l'église ou le lieu de Saint-Ursanne, à l'honneur de Dieu, de sa mère la Vierge Marie, et des bienheureux Michel archange, Ursanne et Laurent martyr, pour le soulagement des âmes de ses père et mère, parents et bienfaiteurs, il fonde un autel à élever sur la grille du chœur,[7] en l'honneur de S. Michel et de S. Laurent. Le chapelain nommé par lui et ses successeurs devront chanter la messe pour les défunts le lundi de chaque semaine, tous les jours du carême et de l'avent, aux vigiles, aux quatre temps, etc. et assister à toutes les heures canoniales. Chaque dimanche, après l'aspersion de l'eau bénite, ou avant, si c'est préférable, il devra faire publiquement au chœur mémoire des défunts à recommander cette semaine, bienfaiteurs ou serviteurs de l'église de Saint-Ursanne et faire réciter pour eux Pater noster et Ave Maria. Durant sa vie, le fondateur avait droit de nommer le chapelain de son bénéfice; après sa mort, ce droit passait au prévôt

[1] Trouillat, t. III. p. 284. — [2] Ibid., p. 334. — [3] Livre des fiefs nobles, fol. 103 b. — [4] Trouillat, t. III. p. 298. — [5] Ibid., p. 301. — [6] „... Attendens affectione singulari Ecclesie beati Ursicini paupertatem et defectum misse pro defunctis specialiter habende in choro S. Ursicini predicto ..." Ibid., p. 312. — [7] „... super cancellis chori beati Ursicini." Ibid.

de Saint-Ursanne. Si le prévôt laissait la chapelle vacante plus d'un mois, le custode du chapitre devait exercer ce droit. Les biens appliqués par le curé Egelolphe à cette fondation étaient la plupart situés dans sa paroisse de Hohenroden.

Le prévôt de Saint-Ursanne, Albert de Ehenheim imita l'exemple de ce bienfaiteur de la collégiale et le même jour (15 janvier 1323) il fit approuver par Gérard de Vuippens une donation importante en faveur de l'autel placé dans la crypte sous le maître-autel, dédié à S. Valbert, confesseur, à S. Oswald, roi et martyr et aux onze mille vierges. [1] Le chapelain de ce bénéfice devait dire la messe trois fois par semaine à cet autel. Dans le cas où par la permission divine, on établirait une chapelle sur la montagne dans la grotte de S. Léodegar, au-dessus de la ville de Saint-Ursanne, alors le chapelain susdit devrait dire aussi trois fois par semaine la messe dans la grotte, à moins que le mauvais temps ne l'en empêche, et dans ce cas, il devrait la dire dans la crypte, avant prime ou après l'offertoire de la grand' messe, puis faire l'absoute et jeter l'eau bénite sur le tombeau du prévôt Albert qui choisit sa sépulture dans cette crypte. Le chapelain devait assister à toutes les heures canoniales et quand on récitait les vigiles des morts, il devait les dire entièrement dans la crypte. C'était aussi à lui à fournir l'huile pour la lumière de la nuit dans la crypte et il devait garder sous bonne serrure les hosties de cette même crypte. [2] Le prévôt ou à son défaut le custode de la collégiale avait le droit de collature de ce bénéfice. Parmi les biens appliqués par le prévôt à cette fondation, nous remarquons une maison à S. Ursanne, entre celle du curé et celle du chanoine Schoppe, à côté de la tour de l'église; un jardin sis près de la montée qui conduit à la grotte, au-dessus du fossé de la ville, etc. Après la mort du prévôt, le chapelain de la crypte, devait hériter de tous les ustensiles de sa maison, de trois lits ordinaires, etc., qui devaient à perpétuité servir à l'usage de ses hôtes. Le prévôt donna encore, après sa mort, son nouveau missel au maître-autel de Saint-Ursanne, à l'usage exclusif de cet autel. En reconnaissance de ce don, le chapitre accorda au chapelain de la crypte le missel qui servait alors au maître-autel . . . “ [3]

Il nous a paru intéressant de consigner dans cette histoire ces détails qui peignent les usages et les actes des hommes d'Église de cette époque et attestent leur zèle pour la gloire de Dieu et le culte des saints. Pendant que Gérard de Vuippens consacrait de son autorité suprême ces pieuses donations, sa ville épiscopale retentissait du bruit des armes. L'empereur Frédéric le Bel avait été battu et fait prisonnier à Muhldorf par Louis de Bavière le 28 septembre 1322. Son frère Léopold qui s'avançait à son secours à la nouvelle de cette défaite, était retourné en Alsace et mettait sur pied de nouvelles troupes. En 1323 il était à Bâle, rassemblant des hommes d'armes. Sa présence dans cette ville fut l'occasion de fêtes brillantes, de bals et de jeux auxquels le duc d'Autriche prit part sans se divertir. Il envoya cinquante soldats à Ensisheim pour inquiéter Colmar. Ils firent tant de ravages qu'ils finirent par être assiégés à Seltz où ils étaient cantonnés.

---

[1] „ . . . ad altare situm in crypta subtus majus altare . . . Et si Domino disponente, locus in monte seu spelunca. Sancti Leodegarii supra oppidum Sancti Ursicini fuerit constructus ad capellam . . . “ Ibid., p. 318. = [2] „Nocturnale lumen olei in eadem crypta perpetuo ministrabit et hostias ejusdem criptæ in bona servabit clausura.“ Trouillat, t. III. p. 318. = [3] „Omnia domus suæ utensilia, et tres lectos mediocres, sex lintheamina, duas culturas, patellas, caldalia, et alia utensilia coquinæ cum pulvinaribus et cussinis, ac poctos stagneos . . . pro hospitio perpetuo tenere . . . Liber suus novus Missalis cedat ad majus altare . . . “ Ibid., p. 317.

Léopold vint à leur secours avec ses gens qu'il amena par le Rhin sur des barques; il les délivra et retourna en Alsace, mettant tout à feu et à sang sur son passage.[1] Les finances de l'évêque Gérard de Vuippens se ressentirent sans doute du séjour à Bâle du duc Léopold et de sa nombreuse suite. Car nous le trouvons la même année (23 juin 1323), vendant à réméré au chevalier Ulrich de Ramstein, la ville de Liestal avec ses dépendances pour cent vingt marcs d'argent.[2] A deux jours de là, il rachète de l'ancien monétaire Thierry différents biens situés à Allschwiller qu'il vend aussitôt à réméré au chapitre de Bâle pour cent quinze marcs d'argent (25 juin 1323).[3]

Ces aliénations répétées des fiefs de l'évêché qui étaient vendus, mis en gage, échangés, suivant les besoins, menaçaient de réduire à néant le domaine de l'évêque de Bâle qui était seigneur et prince d'empire. Gérard de Vuippens et le chapitre de Bâle résolurent de mettre un terme à ces désordres en s'engageant par serment le 8 février 1324 à ne plus consentir à l'aliénation partielle ni générale des principaux fiefs de l'église de Bâle; l'acte dressé à cette occasion mentionne les fiefs tenus de cette église par les comtes ou seigneurs de Fribourg, de Ferrette, de Frobourg et de Ribeaupierre.[4] A la même époque l'évêque Gérard de Vuippens rendit ses bonnes grâces aux seigneurs d'Asuel, Walther et Ulrich Thiébaud, qui l'avaient gravement offensé, à condition qu'ils s'engageraient à ne point aliéner le château ni le bourg d'Asuel, ni les avocaties qu'ils retenaient en fief de l'église de Bâle. Les sires d'Asuel déclarèrent en outre que ces fiefs retourneraient librement à cette église, s'ils venaient à décéder sans hoirs mâles ayant la capacité féodale. Ils promirent encore à l'évêque de Bâle de lui donner un de leurs hommes, en réparation de l'offense passée.[5]

Le grand fief de Ferrette qui relevait de l'église de Bâle, passa à cette époque dans la famille d'Autriche par le mariage du duc Albert avec Jeanne de Ferrette, la fille aînée du dernier comte de cette illustre race. Déjà plusieurs années auparavant, prévoyant que ce noble seigneur n'aurait pour héritiers que ses deux filles Jeanne et Ursule, l'évêque Gérard de Vuippens leur avait assuré les fiefs que leur père tenait de l'église de Bâle. Le comte Ulrich III de Ferrette s'était toujours montré un vassal dévoué et un défenseur courageux des droits et des libertés de l'évêque et de son église, s'opposant comme un bouclier et un mur d'airain aux attaques de leurs ennemis quels qu'ils fussent.[6] Aussi est-ce en reconnaissance des services rendus, que l'évêque assure aux filles de ce défenseur intrépide de l'Église de Bâle, la possession des fiefs de leur père. L'acte de cette importante concession fut dressé à Delémont le 30 mai 1318. Le pape Jean XXII revêtit de son autorité suprême le diplôme de Gérard de Vuippens et chargea l'archevêque de Besançon de veiller à ce que les filles du comte Ulrich fussent mariées à des ressortissants des diocèses voisins. La bulle du pape est datée d'Avignon du 25 janvier 1320.[7]

Le comte Ulrich de Ferrette était à Bâle au commencement de mars 1324. Se sentant malade, il fit dresser son testament par l'official de la cour épiscopale,

---

[1] Chron. Alb. Arg. = [2] Bruckner, Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel, p. 981. = [3] Trouillat, t. III. p. 325. = [4] Trouillat, t. III. p. 333. = [5] Livre des fiefs nobles, fol. 40 b. = [6] „Cum spectabilis vir dominus Ulricus comes Ferretarum, ecclesie nostre Basiliensis vasallus ac fidelis noster dilectus, qui se ad omnem tuitionem et defensionem jurium et libertatum Basiliensis ecclesie, et nostrorum contra omnem hominem sepe fatam ecclesiam et nos injuriis perturbantem, se pugilem imperterritum, clypeum defensionis ac murum eneum exhibuit . . . " Steyerer, Hist. Alberti Sapientis, 217. = [7] Ibid., 227.

le 4 de ce mois, en présence des nobles seigneurs, Conrad de Flachslanden, Bourchard Wernher de Ramstein, Jean d'Eptingen, Jean dit de Ferrette et un bourgeois de Bâle, Conno dit Zer Sonnen. Le testateur veut qu'après son décès, on prête sur ses biens meubles et immeubles une somme suffisante pour payer toutes ses dettes et restituer tous les dommages qu'il aurait pu causer par incendie et rapine dans quels lieux et pour quelles personnes que ce fût, et qu'avec le surplus on fasse des œuvres pies pour le salut de son âme. Il lègue à noble dame Jehannette de Montbéliard, sa femme, le tiers de tout ce qu'il possède, tous ses joyaux, vases d'or et d'argent, etc. Il institue pour exécuteurs testamentaires Conrad Werner dit Gutman, de Hadstatt et le chevalier Ulrich de Pfirdt qui devront s'assister des conseils de la comtesse Jehannette, de l'official et du confesseur du comte, frère Bourchard d'Esselingen, lecteur des frères mineurs du couvent de Bâle. Ces choses faites, la comtesse se constitua à son tour devant l'official et les témoins et renonça à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les biens que son époux tenait à titre de gage des ducs d'Autriche. [1]

Dix jours après cet acte de ses dernières volontés, le comte Ulrich de Ferrette mourut. Suivant le *liber vitæ* de la cathédrale de Bâle, où se trouvait inscrit l'anniversaire du noble défunt, il fut enseveli dans l'église des frères mineurs de Thann où on lisait son épitaphe. [2] Suivant les nécrologes de Lucelle et de Pairis, ce fut à Lucelle, dans le chapitre, que le dernier comte de Ferrette reçut sa sépulture. [3] Le P. Steyerer concilie ces documents authentiques en mettant à Thann le corps du comte et à Lucelle son cœur.

De suite après la mort du dernier comte de Ferrette, eut lieu le mariage de sa fille aînée Jeanne avec le duc Albert d'Autriche, sixième fils de l'empereur Albert, assassiné en 1308. Un acte du 17 mars 1324, (sept jours après la mort d'Ulrich II) donne au duc Albert le titre de comte de Ferrette: il jure de protéger sa belle mère, la comtesse de Montbéliard, qui lui avait abandonné le tiers des domaines de Ferrette pour deux mille sept cents marcs d'argent [4] et vendu, au nom de sa seconde fille Ursule, tous les droits de celle-ci au comté de Ferrette pour deux mille marcs d'argent. [5] Quelques jours après, Jeanne de Ferrette donne à son époux Albert d'Autriche, en présence du duc Léopold séant en justice à Thann, la communauté de la seigneurie de Ferrette et des biens qu'elle pourrait encore avoir de ses parents. [6]

Il restait une formalité importante à remplir. Le pape Jean XXII avait chargé l'archevêque de Besançon de veiller à ce que les filles du comte de Ferrette épousassent des maris du diocèse de Bâle ou des diocèses voisins. L'archevêque Vital se trouvait alors à Massevaux; le duc Albert se présenta devant lui le 26 mars avec sa femme et une suite nombreuse et lui déclara son mariage, attestant en même temps qu'il avait son domicile et ses domaines dans le diocèse de Bâle et dans les diocèses limitrophes et que par conséquent il remplissait les clauses de la bulle du pape Jean XXII, pour obtenir l'investiture de Ferrette. Cette déclaration ayant été confirmée par celle des quatorze chevaliers qui accompagnaient le duc,

---

[1] Steyerer. Hist. Alberti Sapientis, 219. = [2] „V Idus Martii, anno Domini 1324 obiit Ulricus comes Pherretarum . . . qui sepultus est in oppido dicto Tanne in ecclesia fratrum minorum. De cujus anniversario distribuuntur octo lib. den. de cellario nostro.“ Lib. vitæ cath. Basil. = [3] Necrolog. Lucell. „VI idus martii 1324 obiit D. Ulricus . . . sepultus hic in capitulo.“ — Necrol. Par. „VI idus martii 1324 obiit illustris vir dominus Ulricus comes Ferretarum, singularis patronus et benefactor noster. Sepultus in monasterio Lucellensi.“ = [4] Steyerer, ibid., 223. = [5] Hergott, DCCVIII. = [6] Steyerer, ibid. 227.

l'archevêque confirma l'investiture faite antérieurement aux filles du comte de Ferrette par l'Église de Bâle.[1]

L'évêque de Bâle ne vit pas sans regret le vaste comté de Ferrette, un des fiefs les plus importants de l'évêché, passer dans la famille déjà si puissante des ducs d'Autriche. Il essaya de porter ses plaintes au saint siége et de faire annuler par le pape l'investiture de l'archevêque de Besançon, mais le pape Jean XXII maintint les droits d'Albert d'Autriche et rejeta la demande de Gérard de Vuippens (Avignon, 8 juin 1324).[2] Dès lors, le comté de Ferrette appartint aux ducs et archiducs d'Autriche qui furent jusqu'en 1648 les vassaux de l'Église de Bâle pour ce fief et qui à ce titre lui prêtèrent regulièrement l'hommage de vassalité.

Durant ces négociations, Gérard de Vuippens était de nouveau en guerre avec le comte de Neuchâtel qui, au rapport du chroniqueur Justinger, l'avait déjà battu en 1318.[3] Le comte Rodolphe IV de Neuchâtel avait bâti sur une prairie achetée des moines de Saint-Jean, la ville du Landeron, destinée à servir d'asile aux habitants de la contrée. Cette construction excita la jalousie de l'évêque de Bâle et des Bernois qui se liguèrent avec le comte de Kybourg dans le but de la détruire. Leurs troupes réunies la tenaient assiégée, lorsque le fils unique du comte Rodolphe, Louis de Neuchâtel, accourut à son secours, surprit et culbuta les troupes de l'évêque et força les Bernois à se retirer.[4]

Gérard de Vuippens avait fait pour cette malheureuse campagne des dépenses qu'il dut couvrir, en vendant le 20 novembre de la même année, à Bourkard Werner de Ramstein, à réméré, certains revenus à Richen, pour deux cent cinquante marcs d'argent.[5] C'est le dernier acte qui nous soit connu de Gérard de Vuippens. Il mourut l'année suivante le 17 mars 1325 et fut enseveli dans la chapelle de l'évêque Henri de Neuchâtel à la cathédrale de Bâle. On lisait son épitaphe auprès de la chapelle des Munch, contre la tour de S. Georges.[6] Son anniversaire se célébrait chaque année le 17 mars, comme le porte le *liber vitæ* de la cathédrale.[7]

Gérard de Vuippens avait occupé 16 ans le siége de Bâle, et 7 ans celui de Lausanne; il avait 23 ans d'épiscopat. Il portait dans ses armes palé d'argent et de gueules à cinq pièces.

---

[1] Steyerer, ibid., 227. = [2] Ibid., 222. = [3] Justinger's Berner-Chronik, p. 67. = [4] Ibid., p. 73. — Hist. de Neuchâtel par F. de Chambrier, p. 55. = [5] Trouillat, t. III. p. 347. = [6] Urstis. épit. hist. Basil., p. 308. — Voici cette inscription:

Anno Domini MCCCXXV
XVI Kal. april.
Obiit
Gerhardus de Wipingen
Hujus Ecclesiæ episcopus.
Cujus anima requiescat in pace. Amen.

[7] „XVI Kalend. Aprilis. Anno Domini Millesimo trecentesimo vicesimo quinto, Gerhardus episcopus noster obiit, qui sepultus est in capella domini Heinrici de Nuwenburg episcopi nostri. In cujus anniversario . . ." Lib. vit. cath. Basil.



CHAPITRE XXI

Jean de Chalons, évêque de Bâle, 1325—1335. — Lutte entre l'évêque et Hartung Münch. — Jean de Châlons nommé évêque de Langres, 1328, reste administrateur du diocèse de Bâle. — Bâle en interdit. — Jean de Châlons bourgeois de Berne. — Sa mort en 1335. — Jean Senn de Munsingen, évêque de Bâle, 1335—1365. — Il se présente au pape Benoît XII à Avignon. — Il rebâtit le château de Porrentruy incendié, 1337. — Jean Senn administrateur du diosèse de Strasbourg, 1337—1340. — La cathédrale de Bâle s'enrichit des reliques de S. Henri et de Ste Cunégonde, envoyées par le chapitre de Bamberg, 1347. — L'empereur Charles IV, à Bâle, Noël 1347. — Peste à Bâle, 1349. — Statuts des fiefs de l'évêché de Bâle, 1351; code de police de Bâle, 1352. — Les Bâlois au siége de Zurich, 1351. — Chapitre général des Augustins à Bâle, 1351. — Tremblement de terre de 1356. — Jean Senn rebâtit la cathédrale de Bâle; sa consécration en 1363.



De suite après la mort de Gérard de Vuippens, le chapitre de Bâle qui avait été privé du droit d'élection par Clément V, [1] crut le moment favorable pour revendiquer son droit d'élection que le pape Clément V avait annulé en nommant de son autorité suprême l'évêque de Bâle. Le choix des chanoines électeurs tomba sur l'archiprêtre du chapitre cathédral, Hartung Münch, des nobles de Bâle. Le nouvel élu se mit aussitôt en possession de l'évêché, sans requérir l'agrément du Saint-Siége. Gérard de Vuippens était mort le 17 mars 1325; le 30 avril de la même année, Hartung Münch agissait déjà comme évêque de Bâle, se disant *élu* et *confirmé* — electus et confirmatus in episcopum ecclesie Basiliensis. C'est à ce titre qu'il paraît à cette date à Porrentruy où il confirme les franchises et les priviléges de cette ville. [2] Trois jours après, le

---

[1] Albert de Strasbourg dans sa chronique dit, à l'occasion de l'élection d'Hartung Münch: „... Cum capitulum Basileense esset privatum jure eligendi ... “ Chron. Alb. Arg., p. 67. = [2] De l'original aux archives de Porrentruy.

3 mai 1325, il est à Laufon où il délivre une même charte de confirmation, prenant encore le titre d'évêque élu et confirmé de Bâle.[1]

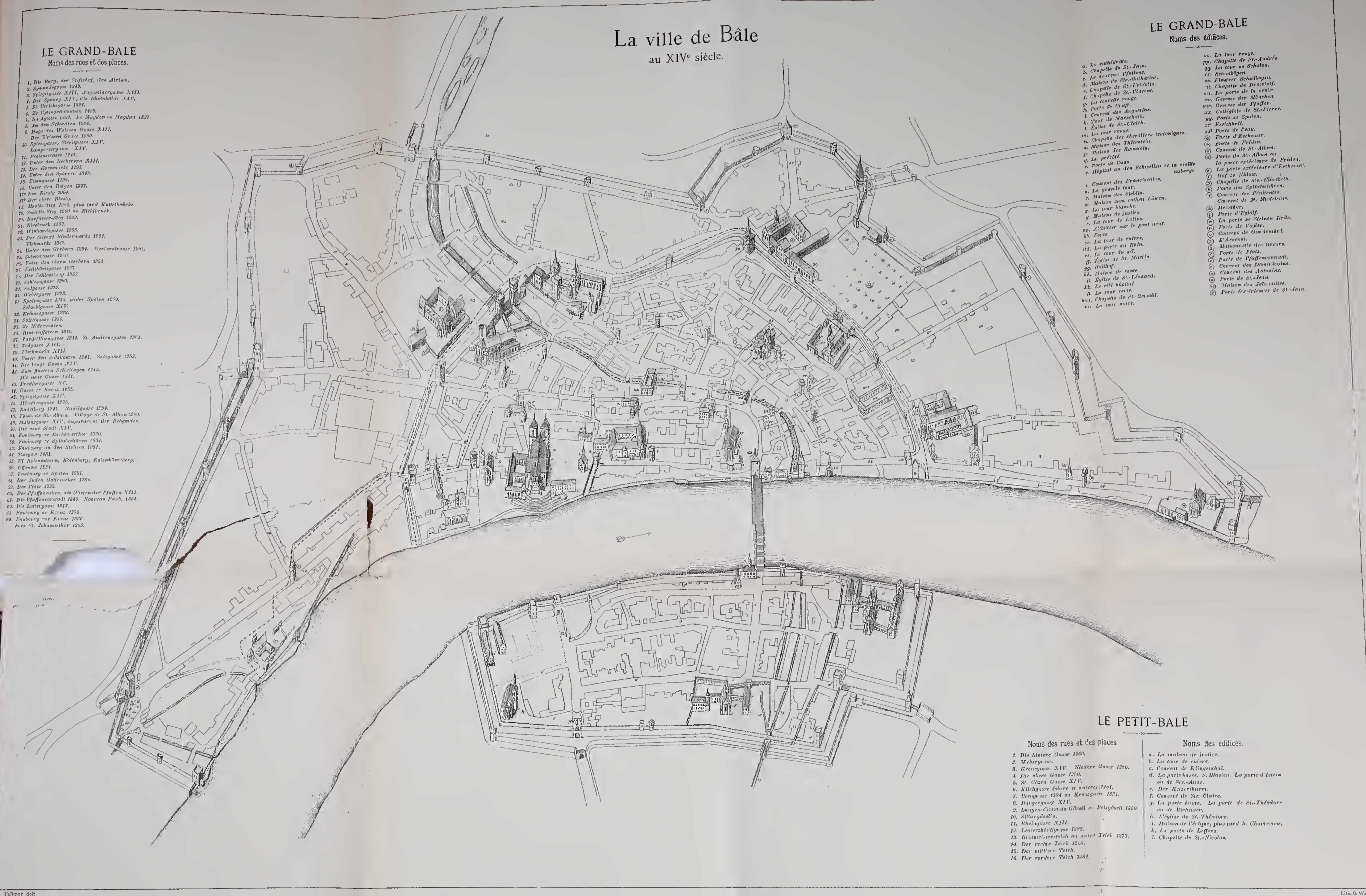
Instruit de la vacance du siége de Bâle, le pape Jean XXII nomme comme successeur de Gérard de Vuippens, le doyen du chapitre de Langres, Jean de Châlons qui était d'une ancienne et illustre race.[2] Au rapport des historiens du diocèse de Langres, il était fils de Jean, seigneur d'Arlay, issu des comtes de Bourgogne et de Châlons-sur-Saône et de Marguerite, fille de Hugues IV duc de Bourgogne et de Béatrix de Navarre, sa seconde femme.[3] Il fut d'abord chanoine de la cathédrale de Langres; il en était doyen lorsqu'il fonda la fête de S. Eutrope, martyr qui devait se célébrer tous les ans, le 30 avril, dans la basilique de S. Mammès.

Appelé par le choix de Jean XXII au siége épiscopal de Bâle, il ne put en prendre possession devant l'opposition du chapitre et de l'élu Hartung Münch, qui continua à se dire et à se signer évêque de Bâle.[4] Il lui fallut lutter contre cette intrusion: Hartung s'était mis en possession de la mense épiscopale et de tous les biens de l'évêché. Jean de Châlons implora le secours et la protection du puissant duc Albert d'Autriche qui lui promit aide et défense, asile dans ses châteaux qui seraient ouverts à l'évêque de Bâle. En retour, Jean de Châlons, par un acte dressé à Neuchâtel le 4 juillet 1327, assigna au duc une rente annuelle de deux cent cinquante marcs d'argent à prélever sur les revenus de l'évêque en Alsace et dans le Sundgau. Dans cette charte conservée en original dans les archives du château de Porrentruy, Jean de Châlons se dit par la grâce de Dieu et du siége apostolique, évêque élu de Bâle.[5] Il signale les envahissements graves et les détentions injustes d'Hartung Munch qui a eu l'audace au mépris de l'église romaine et du siége apostolique de s'emparer, au détriment et au préjudice de Jean de Châlons, de l'évêché de Bâle et de ses biens.

En même temps, ou plutôt le jour suivant, 5 juillet 1327, Jean de Châlons promit „à l'illustre et magnifique prince le seigneur Albert duc d'Autriche et de Styrie“ qu'aussitôt que les citoyens de Bâle reconnaîtront son autorité, comme leur évêque et pasteur, il lui prêtera durant dix ans, secours contre ses ennemis,

---

[1] Aux archives de Laufon. = [2] . . . „Eodem prædecessore sublato de medio, nobisque ad apicem summi apostolatus assumptis, cum dicta ecclesia Basiliensis, per ipsius Gerardi obitum iterum vacavisset, nos de te nunc et adhuc decano ecclesiæ Lingonensis eidem ecclesiæ Basiliensi duximus providendum, te ipsi præficiendo in episcopum et pastorem . . . Datum Avinioni XII Kal. octobris, Pontificatus nostri anno XIII. (20. septembris 1329).“ Ochs, t. II. p. 34. = [3] Mgr Lachat ayant bien voulu demander à Mgr Bouange, évêque de Langres, des renseignements authentiques sur Jean de Châlons, le savant bibliothécaire du grand séminaire de Langres, M. l'abbé J. Simonot fit dans les manuscrits de cette maison des extraits fidèles qu'il a adressés, de la part de Mgr de Langres, à Mgr de Bâle. Ces documents très intéressants pour notre histoire, sont tirés: 1° d'un manuscrit intitulé: „Succession et notices abrégées des évêques de Langres, tirées des archives de la cathédrale, très fidèlement et très exactement copiées sur les cartulaires de cette Église.“ — 2° d'une grande histoire du diocèse de Langres, restée manuscrite et intitulée: „Décade historique du diocèse de Langres par le Père Jacques Vignier jésuite (mort à Dijon en 1670).“ — 3° d'un manuscrit intitulé: „Abrégé des vies des évêques de Langres, par J. B. Charlet, chanoine de l'église collégiale de S. Jean l'évangéliste de Grancey-le-Châtel (mort en 1720).“ — 4° d'un manuscrit intitulé: „Histoire générale et particulière du diocèse de Langres, par M. J. B. P. Pietrequin de Gitley (1760).“ — La sœur de Jean de Châlons, Isabelle épousa en 1309, Louis de Savoie, seigneur de Vaud. Son frère, Hugues Ier de Châlons, sire d'Arlay, avait épousé Béatrix de la Tour, dite de Viennois. = [4] La bulle de Jean XXII, du 20 septembre 1329, mentionne l'opposition et l'intrusion d'Hartung Münch en ces termes: „ . . . Artungus Monachi clericus, hujusmodi provisioni nostræ presumptuose obviare non metuens, in Basileensem episcopatum se intrusit et episcopatum Basileensem nequiter occupavit . . . “ Ochs, op. cit. = [5] „Nos Johannes de Cabilone Dei et apostolice sedis gratia Basiliensis electus . . . propter graves occupationes et injustas detentiones Artungi Monachi . . . qui se ingerit et ingessit propria temeritate in episcopatu ecclesie Basiliensis et bonis ejusdem, in contemptum et vituperium ecclesie romane et sedis apostolice ac in nostri prejudicium et gravamen . . . “ Trouillat, t. III. p. 374.



Falkner delt.

Lith. G Wolf.

Vautrey, Histoire des Évêques de Bâle.

Impr. C. & N. Benziger frères, Einsiedeln.

comme le duc a promis de le faire en faveur de l'évêque.[1] Il s'engagea en outre à ne point faire la paix avec Hartung Münch qui détient et occupe violemment l'évêché de Bâle, à moins que les terres du duc Albert ne soient comprises dans la pacification et du consentement de ce seigneur.[2] Enfin, voulant reconnaître l'amitié et les services du duc d'Autriche, Jean de Châlons investit Albert et son épouse Jeanne de Ferrette de tous les fiefs que le comte Ulrich de Ferrette retenait de l'église de Bâle. Le duc fit hommage et serment de fidélité à son suzerain, l'évêque Jean de Châlons.[3]

Le chroniqueur Albert de Strasbourg affirme que vers 1328, l'évêque de Bâle se fit remettre deux mille marcs par les juifs. C'était sans doute pour couvrir les frais que nécessitait la lutte armée contre Hartung Munch.[4] Cette lutte se prolongea durant trois années avec un grand acharnement de part et d'autre; Jean de Châlons assiégea plusieurs châteaux. Un clerc fameux envoyé par le pape pour promulguer les arrêts du Saint-Siége, fut précipité de la cour de la cathédrale, appelée Burg dans le Rhin. Dans sa chute, il ne se fit aucun mal; il se serait sauvé à la nage, si ses persécuteurs le poursuivant avec leurs barques, ne l'eussent mis à mort. L'official de Bâle, homme considérable, fut aussi vers le même temps assassiné par les de Sole, bourgeois de la ville, pour une injure qu'ils avaient reçue de cet ecclésiastique.[5] Le couvent de Lucelle qui avait pris ouvertement le parti de l'évêque légitime, éprouva de grandes pertes, qui furent plus tard estimées à deux mille livres de petits tournois.[6]

Rien n'annonçait la fin de cette guerre scandaleuse, quand Jean de Châlons fut appelé à remplacer sur le siége épiscopal de Langres Pierre de Rochefort qui venait de mourir. Les chroniques langroises racontent que Jean de Châlons fut reçu le 8 décembre 1328 dans sa ville épiscopale et prêta le serment accoutumé. Il garda en même temps l'évêché de Bâle avec le titre d'administrateur de ce diocèse. Hartung Munch, devant un adversaire aussi haut placé, n'avait plus qu'à faire sa soumission. Il obtint son pardon et garda ses prébendes, se contentant d'être archidiacre du grand chapitre de Bâle.[7] Hartung Munch construisit près du vieux clocher de la cathédrale une chapelle, sans doute à titre de réparation pour son intrusion sacrilége sur le siége épiscopal. Il y choisit sa sépulture: le *liber vitæ* de la cathédrale de Bâle fixe sa mort au 25 octobre 1332, sans lui donner d'autre titre que celui d'archidiacre.[8] C'est à tort que plusieurs historiens de l'évêché et M. Trouillat lui-même placent Hartung Munch parmi les évêques de Bâle: il ne fut qu'un intrus, excommunié par le pape, en guerre ouverte avec l'évêque légitime qui obtint son pardon de Jean XXII et le laissa mourir en paix dans les fonctions d'archidiacre de la cathédrale de Bâle.

Jean de Châlons n'était encore qu'évêque élu de Langres, lorsqu'il confirma à Porrentruy les franchises de cette ville. C'était le 27 juin 1328; dans l'acte

[1] „Datum apud Novum Castrum, Lausanensis diocesis die quinta mensis julii anno MCCCXXVII.“ Steyerer, hist. Alb., 233. = [2] Steyerer, hist. Alb., 234. = [3] Ibid. = [4] Chron. Alb. Arg. = [5] Jo. Vitodurani, chron. in thes. hist. Helv., 32. = [6] „Post multa discrimina, post submersionem notoriam nuncii papales literas legentis, post expugnacionem aliquorum castrorum per Gabilonem factam ...“ Chron. Alb. Arg., p. 67. — „Occasione discordiæ atque controversie que olim inter te et Hartungum Monachi longo tempore viguerunt ... preter vexationes, tribulationes seu exactiones continuas quas hinc inde immoderate sustinuit (Lucela) ...“ Bulle de Jean XXII du 19 juin 1330. Cartul. de Lucelle, fol. 67, N° 1. = [7] „Post provisionem Gabiloni factam de episcopatu Lingonensi cum commissione Basiliensis, post multos processus, tandem cessit Hartungus, dispensacione super beneficiis et perceptis obtenta.“ Chron. Alb. Arg., p. 67. = [8] „VIII Kal. novemb. anno D. MCCCXXXII. Hartungus Monachi, archidiaconus hujus ecclesie obiit. Qui sepultus est in capella sua quam construxit juxta vetus campanile.“ Necrol. Basil.

original conservé aux archives de Porrentruy, il s'intitule „recteur et même administrateur au spirituel et au temporel de l'église de Bâle.“ [1] Le 14 septembre de la même année, il est à la Neuveville où il confirme les franchises de cette ville. La charte dressée dans son château de Neuveville, l'appelle „évêque élu de Langres et administrateur de l'église de Bâle“. [2]

Après sa prise de possession de l'évêché de Langres, le 8 décembre 1328, Jean de Châlons reparaît dans le diocèse de Bâle, mais on ne le voit pas à Bâle même. La ville s'était attiré l'interdit ecclésiastique en prenant parti pour Louis de Bavière, qui avait été excommunié par Jean XXII. Le chapitre cathédral et les partisans d'Hartung Munch, prêtres et laïques, avaient également encouru les peines canoniques. Jean de Châlons se fit auprès du pape l'avocat de ses diocésains et obtint de pleins pouvoirs pour les recevoir en grâce et lever l'interdit et l'excommunication. [3]

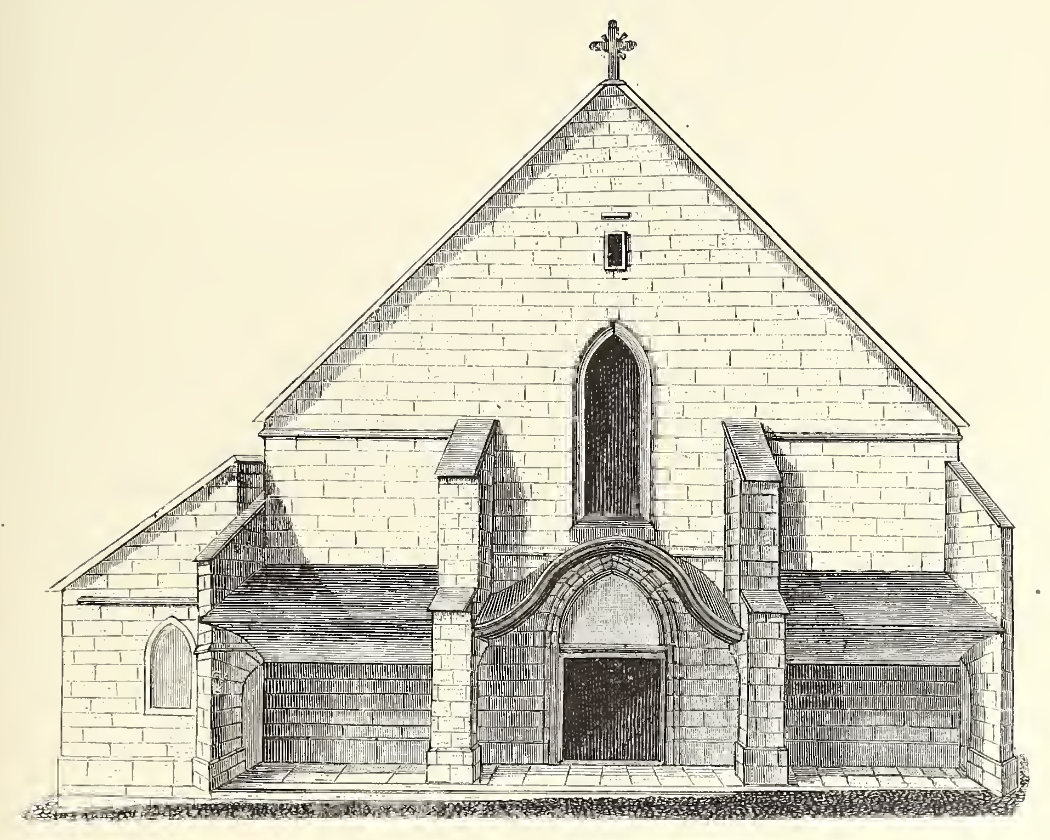
Jusque-là, Jean de Châlons résida dans les autres villes de son évêché. Le 12 juillet 1329, il confirme à Laufon les franchises des bourgeois de cette ville. [4] Six jours après, le 18 juillet 1329, il est de nouveau à Porrentruy où les fils de l'ecuyer Jean de Bévilard lui résignent les chésaux des moulins situés au lieu dit la Rochette près de la ville. [5] Le 4 septembre, il réside à Delémont, où il a fixé son domicile, si l'on en croit le chroniqueur de Lucelle; [6] de là il écrit à ses officiers de protéger l'abbaye de Lucelle, personnes et biens. [7] Le 14 octobre, il est en son château de Bienne où il scelle une charte en faveur de Bourkard Munch le vieux. Le sceau épiscopal appendu à cette charte a été décrit par l'official de Bâle dans un vidimus de 1388. On y voit l'évêque en habits pontificaux, mitré, assis sur son trône, tenant la crosse de la main gauche, bénissant de la droite. Au-dessous un écu au-dessus de trois étoiles, avec ces mots autour du sceau: „S. JOHIS Epi Lingonen. ac aministratoris Basil.“ [8] Le grand séminaire de Langres possède dans ses manuscrits la copie d'une charte, par laquelle Jean de Châlons assigne au chapitre de la cathédrale de Langres vingt livres de rente sur Montigny-sur-Vingeanne (novembre 1331). Le copiste a décrit ainsi le sceau attaché à cette charte: „Jean de Châlons est représenté debout, tenant sa crosse de la gauche et donnant la bénédiction de la droite. Il est au milieu d'un portail au-dessus duquel est comme une grande vitre en forme de rose. A ses côtés sont des piliers, sur lesquels sont posées à droite les armes de la ville de Langres et à gauche ses armoiries, ainsi qu'à ses pieds. Il portait de gueules à la bande d'or; — depuis écartelé d'or au huchet d'azur, lié de gueules.“ [9]

Jean de Châlons reçut les hommages de plusieurs seigneurs relevant de son évêché de Langres, dans le cours de 1329. L'historien Pierre Pietrequin de Gilley relate qu'il fit transcrire toutes les chartes de son évêché dans un recueil appelé le *livre des fiefs:* on croit que Jean de Châlons fut le premier évêque qui s'appela évêque par la grâce de Dieu et du saint siége apostolique. Il consacra l'église

---

[1] „Nos Johannes de Cabilone Dei et apostolice sedis gratia Lingonensis electus, ac in spiritualibus et temporalibus Basiliensis ecclesie rector et etiam ministrator . . . Datum in Burnendrud . . . “ Arch. de Porrentruy. — [2] „ . . . Nos . . . Ecclesie Basiliensis administrator . . . Datum actum in fortalitio nostro dicte Villenove . . . “ Trouillat, t. III. p. 384. — [3] Bulle de Jean XXII du 20 septembre 1329, citée par Ochs, Histoire de la ville de Bâle, t. II. p. 34. — [4] Trouillat, t. III. p. 737. — [5] „Nos. Johannes Dei et apostolice sedis gratia Lingonensis episcopus et episcopatus Basiliensis administrator . . . Datum in oppido nostro de Porraintru . . . “ Aux archives de Porrentruy. — [6] Chron. Lucell., p. 266. — [7] „Datum apud Telspergum.“ Cartulaire de Lucelle, N° 1. fol. 22b. — [8] Trouillat, t. III. p. 396. — [9] Note de M. l'abbé Simonot.

de Notre-Dame à Dijon. Aux archives de Clairvaux on gardait une charte de Jean de Châlons en faveur des religieux de cette célèbre abbaye, datée du jeudi avant la S. Valentin, l'année courant selon l'usage gallican 1329, c'est à dire selon le mode actuel, 1330. [1] Nous retrouvons Jean de Châlons dans l'évêché de Bâle en mai 1330. Il cherche à se faire des alliés dévoués qui puissent au besoin lui prêter main forte contre ses ennemis. La ville de Berne le reçoit au nombre de ses bourgeois. [2] De son côté l'évêque lui promet aide et protection,



Portail de l'église de Porrentruy au XIVe siècle.

toutes les fois qu'il en sera requis, et cela pour le terme de six ans. Le nouveau bourgeois ne devait être astreint à aucun service et à aucune redevance, ni relever en rien des juges de Berne. Si dans les six ans, l'évêque venait à renoncer à cette bourgeoisie, la maison qu'il avait acquise comme bourgeois, devait rester la propriété des bourgeois de Berne. Les six ans expirés, l'évêque et Berne pouvaient résilier leur combourgeoisie (7 mai 1330). Berne avait une ancienne alliance avec Bienne, qui fut renouvelée en 1306 (3 octobre). [3] Une autre alliance, conclue en 1327, réunit pour le maintien de la paix et de la sécurité publique, les villes de Berne, Bâle, Soleure, Zurich, Strasbourg, Fribourg en Brisgau.

[1] „Datum die Jovis post festum B. Valentini anno currente more gallicano Dni MCCCXXIX." Copie du séminaire de Langres. = [2] „Cum Nos ... universitas oppidi in Berno ... receperint in burgenses ..." De l'original aux archives de Berne. = [3] Trouillat, t. III, p. 166.

Constance, Lindau, Uberlingen, Mayence, Spire, Worms et le comte Eberard de Kybourg. Cette alliance fut renouvelée le 14 mars 1329 pour le terme de deux années.[1] Un traité fut encore conclu en 1332 (23 juin) entre Bienne et Rodolphe, comte de Neuchâtel, pour dix ans consécutifs.[2]

Ce ne fut qu'en 1332, après la mort de son compétiteur Hartung Münch, que Bâle fut relevée de l'interdit qui la frappait depuis plusieurs années. Jean de Châlons avait reçu pleins pouvoirs du pape Jean XXII pour réconcilier sa ville épiscopale.[3] Nous le trouvons dès lors en relations avec les Bâlois avec lesquels il avait dû rompre tous rapports à cause de l'interdit qui pesait sur leur ville. Le 7 janvier 1333, il fait un accord avec le conseil, valable pour cinq ans, au sujet des amendes à infliger aux clercs scandaleux et de leur renvoi de la ville.[4] Les Bâlois étaient alors occupés avec les Strasbourgeois et leur évêque, Berthold de Bucheck, et les Fribourgeois au siége du château de Schwanau (sur le Rhin, au-dessus de Strasbourg), qui les retint six semaines. Le château pris, ils dévastèrent la ville de Schuttern (grand-duché de Baden) et un célèbre monastère.[5]

Jean de Châlons ne prit aucune part à ces expéditions qui le touchaient fort peu. Heureux de maintenir la paix dans son évêché, si longtemps troublé par les agissements de son compétiteur Hartung Münch, il s'occupe de remplir les engagements contractés durant ces luttes prolongées et de réparer les désastres de ces temps calamiteux. Le 17 juin 1333, il fait payer deux mille cinq cents marcs d'argent au duc Albert d'Autriche, dont l'administrateur du Sundgau lui donne quittance au nom de ce seigneur.[6] Pour se créer les ressources nécessaires, l'évêque de Bâle avait vendu pour quinze ans le droit de vin, appelé Banvin, dans le Grand et le Petit-Bâle pour trois cents marcs d'argent.[7] Il engagea encore à Jean, prieur de Saint-Alban, le château et le village de Soyhières et le moulin de Laufon avec leurs droits et dépendances.[8]

Pour réparer les dommages que l'abbaye de Lucelle avait essuyés durant sa lutte avec Hartung Munch, Jean de Châlons obtint du pape Jean XXII une bulle qui annexait au célèbre monastère les églises paroissiales de Phaffans et de Heimsprung (19 juin 1330). Le souverain pontife, dans ce document solennel, constate qu'il y avait alors à Lucelle cinquante-cinq moines et quarante frères convers, et que l'hospitalité y est généreusement exercée; il appelle Jean de Châlons à qui cette bulle est adressée „évêque de Langres, administrateur au spirituel et au temporel de l'église de Bâle, députe par le siége apostolique".[9] Jean de Châlons confirma le 9 mars 1331 cette annexion qui fut opérée en son nom le 28 janvier 1331 par Jean, prieur de Saint-Alban. „Empêché, dit-il, par les affaires de l'évêché de procéder aux publications de cette annexion, il charge de ce soin le prieur de Ferrette, chanoine de Saint-Bernard au Mont-Joux et le doyen du décanat d'Elsgau."[10] Par un acte du 2 mai de la même année, l'évêque de Bâle chargea son official de punir par les censures ecclésiastiques ceux qui s'opposeraient à la prise de possession de ces deux églises par l'abbaye de Lucelle.[11]

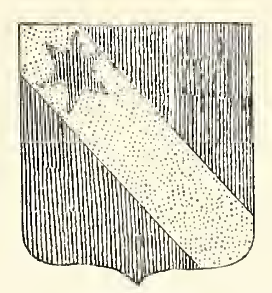
Ce fut sous le règne de ce prélat que fut construite l'église actuelle de Porrentruy. Une sentence rendue par Jean de Châlons le 18 janvier 1333, au

[1] Tschudi, Chron. Helv., t. I. p. 306, 310. = [2] Matile, Monum. de l'hist. de Neuchâtel, t. I. p. 404. = [3] Trouillat, t. III. p. 351, 352. = [4] Ibid., p. 753. = [5] Chron. Alb. Arg. et Königshofen. = [6] Trouillat, t. III. p. 434. = [7] Ibid., p. 744. = [8] Livre des fiefs nobles, fol. 64. = [9] Cartulaire de Lucelle, N° 1. fol. 67. = [10] Ibid., N° 2. fol. 180, 182. = [11] Ibid., N° 2. fol. 183.

sujet d'un chésal affecté par les bourgeois de Porrentruy à l'établissement d'un cimetière, mentionne „lou neuf moustier“, la nouvelle église. L'évêque de Bâle, choisi pour arbitre et amiable compositeur, était alors à Saint-Ursanne en son „chattel“ où il fit mettre son scel en ces lettres, en signe de la pure vérité.“ [1] Jean de Châlons était connu de „ses bonnes gens de Saint Hursene“, car en 1330 (15 octobre) il avait mis fin par une sentence rendue à Porrentruy aux différends qui existaient entre Saint-Ursanne, Tramelan et le sire de Montjoie: il fixa les limites de séparation des forêts des uns et des autres. Parmi les témoins appelés à la confection de cet acte, on remarque maître Pierre de Crosy que l'évêque appelle „nostre compagnon“. [2]

Jean de Châlons mourut, au témoignage des historiens de l'évêché de Langres, le 22 juin 1335. [3] Aucun des nécrologes du diocèse de Bâle n'en fait mention. Urstisius, d'après Gilbert Parent (Description de la Bourgogne) place cette mort au X des calendes de juin 1330. Des actes authentiques de Jean de Châlons de 1333, attestent qu'il vivait encore à cette époque. Le *Gallia christiana* fixe la date de sa mort au X des calendes de juillet, 20 juin, sans indiquer l'année. Nous croyons cette date plus exacte que celle des historiens de l'évêché de Langres; car le 22 juin déjà le chapitre de Bâle procédait au remplacement de Jean de Châlons; on ne peut admettre que cette réunion des chanoines électeurs ait pu se faire le jour même de la mort du prélat; il faut donc croire, avec le *Gallia christiana* que Jean de Châlons mourut le 20 juin. L'année 1335 est fixée par les actes authentiques que nous produisons pour l'élection de son successeur.

Jean de Châlons fut durant dix ans administrateur apostolique du diocèse de Bâle. Il portait dans ses armes: de gueules à la bande d'or chargée d'une étoile de gueules.



Armoiries de l'évêque Jean de Châlons.

Aussitôt que le chapitre de Bâle apprit la mort de Jean de Châlons, il se réunit pour nommer un évêque de Bâle. Encore une fois il semblait n'avoir nul souci de la privation du droit d'élire l'évêque de Bâle dont le Saint-Siége l'avait frappé à perpetuité et qui continuait à peser sur lui. [4] Réunis le 22 juin, le jeudi avant la S. Jean Baptiste, les chanoines élurent pour succéder à Jean de Châlons,

[1] „Nos Jehans par la grace de Deu, evesquex de Langres et administreurx de lesglisse de Balle, ... “ De l'original aux archives de Saint-Ursanne. = [2] Tronillat, t. IV. p. 637. = [3] Abrégé des vies des évêques de Langres, par J. B. Charlet. „Ce bon prélat, aimé de son peuple, mourut le 22 juin 1335.“ Histoire générale du diocèse de Langres par P. Pietrequin. = [4] Albert de Strasbourg, chroniqueur contemporain, affirme à cette occasion que le chapitre de Bâle avait été autrefois privé à perpetuité du droit d'élire l'évêque. — „capitulum Basileense olim fuit perpetuo jure eligendi privatum.“ Alb. Arg. chron., p. 99.

Jean Senn de Munsingen neveu par sa mère Jeanne de Bucheck, de l'évêque de Strasbourg, Berthold de Bucheck. Il était de noble race; son père, le chevalier Bourquard, habitait le château des Senn à Munsingen (canton de Berne) au-dessous du village, du côté de l'Aar.

Quand l'élection fut faite, Jean Senn s'engagea par serment en présence du chapitre et du notaire Jehan de Berne, la main sur l'évangile, à maintenir et à observer les statuts et louables coutumes de l'église de Bâle, comme les évêques avaient fait jusque-là. Les vicaires capitulaires, le siége vacant, c'est-à-dire le prévôt, le chantre, l'archidiacre et le trésorier de la cathédrale, lui remettraient les châteaux et places fortes de l'évêché à condition qu'il les tiendrait quittes de mille sept cents livres de vieux deniers bâlois qu'ils avaient promis au seigneur Jean, prieur de Saint-Alban, pour en être libres possesseurs. Jean Senn s'engagea à ne confier la garde des châteaux ou places fortes de l'évêché qu'à des vassaux ou aux chanoines de l'église de Bâle, qui, en cas de décès ou de démission de l'évêque élu, devraient les remettre librement au chapitre cathédral. Il prit encore le même engagement pour le choix de son vicaire général dans l'administration temporelle de l'évêché. Le serment du nouvel élu fut prêté par lui à six heures, le 22 juin, dans la salle capitulaire où se faisaient d'ordinaire les élections du chapitre; son oncle, l'évêque de Strasbourg, était présent avec maître Jehan Erlini, scolastique de Saint-Thomas de Strasbourg, Jehan de Honwalt, chantre de l'église Saint-Pierre de Bâle, notaires impériaux et Jehan de Constance, avocat de la cour de Bâle, et d'autres. [1]

Instruit de cette élection, le pape Benoît XII refusa de la confirmer, la regardant comme nulle, à cause de l'interdit qui frappait le chapitre de Bâle. L'archevêque de Besançon signifia à Jean Senn les ordres du pape qu'il avait reçus par écrit. Le nouvel élu prit le parti le plus sage et le plus sûr. Il partit aussitôt accompagné de son oncle, le comte Hugues de Bucheck qui était frère de l'archevêque de Mayence et de l'évêque de Strasbourg, de plusieurs autres comtes, de chanoines et du maître-bourgeois de Bâle et se présenta avec cet imposant cortége devant le pape, à Avignon. Jean Senn passa une année à la cour pontificale. Il renonça en plein consistoire à l'élection faite par le chapitre de Bâle qui était privé pour toujours de ce droit. Enfin, grâce au crédit du comte de Bucheck, le pape le pourvut lui-même du siége de Bâle, et lui donna avant son départ la consécration épiscopale. [2] Tout était donc disposé pour le mieux; le Saint-Siége avait exercé le droit inaliénable qui lui appartient sur toutes les églises et le chapitre de Bâle avait un évêque de son choix.

Durant l'absence de Jean Senn le siége de Bâle resta vacant et le chapitre cathédral le fit administrer par son doyen. Le 19 janvier 1336, ce vicaire capitulaire figure dans un acte du chapitre de Bâle qui annexe l'église de Bawile au couvent de Schœnthal. [3] Jean Senn était de retour dans son diocèse le

---

[1] De l'original aux archives du château de Porrentruy. = [2] Nous empruntons ces détails très intéressants au chroniqueur contemporain Albert de Strasbourg: „Idem electus cum avunculo suo Hugone, ac pluribus comitibus, canonicis et magistro civitatis Basiliensis, ad curiam proficiscens, ac per annum post renuntiationem in consistorio per se factam, eo quod capitulum Basiliense olim fuit perpetuo jure eligendi privatum, in curia manens, tandem ob favorem ipsius Hugonis, per Benedictum papam provisus extitit et in curia consecratus.“ Chron. Alb. Arg. = [3] „De consensu decani vices episcopi Basiliensis gerentis seu vicarii in spiritualibus, sede vacante, à nobis deputati.“ Soloth. Wochenblatt, 1824. 565.

16 juillet 1336, car à cette date il paraît à Porrentruy où les bourgeois le reçoivent comme leur seigneur évêque, après qu'il leur a remis l'acte authentique de la confirmation de leurs priviléges.[1]

Un grand désastre venait de frapper cette cité. Son château, que Jean Senn appelle dans un acte public un des meilleurs membres de l'Église de Bâle, avait



Château des papes à Avignon.

été détruit et consumé misérablement par un incendie survenu fortuitement durant la vacance du siége.[2] L'évêque de Bâle songea aussitôt à la reconstruction de cette forteresse importante. Les ressources lui faisaient défaut, mais il fallait de toute nécessité relever ce château. D'accord avec le chapitre cathédral, il

[1] „Datum in Burnendrud feria tertia ante diem beate Margarete virginis, anno Domini millesimo CCC° tricesimo sexto.“ De l'original aux archives de Porrentruy. = [2] „Basiliensi vacante ecclesia, unum de melioribus ejusdem ecclesie membris, videlicet castrum nostrum in Burrendrut, casu fortuito per incendium destructum lamentabiliter et consumptum.“

contracta au château de Saint-Ursanne un emprunt de mille florins d'or de Florence que le chevalier Wilhelm de Bremoncourt lui remit contre une rente annuelle de cent florins à prélever sur les revenus de la cour, à Porrentruy, des foires et des fours au même lieu. Au 31 janvier 1337, le château était en partie reconstruit et l'évêque appliquait au payement de ces travaux une partie de l'argent emprunté.[1]

Non content d'assurer à la ville de Porrentruy la défense de son château, Jean Senn voulut pourvoir aux fortifications de la cité; c'est pourquoi, par un acte dressé au château de Saint-Ursanne, le 1er février 1337, le lendemain de l'emprunt fait au sire de Bremoncourt, il appliqua aux réparations des bâtiments publics, des murailles, fossés, ponts, tours et fortifications de Porrentruy le produit de l'angal qu'on percevait pour les vins en ville ou dans les environs.[2] L'évêque ne pouvait fournir de ses deniers à ces dépenses urgentes, ses prédécesseurs avaient dû contracter des dettes qui pesaient lourdement sur l'Église de Bâle, exploitée de plus en plus par des usuriers qui la mettaient en péril continuel. Pour sortir de cet état de gêne et faire face aux dépenses nécessitées par cette fâcheuse position, Jean Senn eut recours à plusieurs ventes à réméré qui mettaient à sa disposition l'argent dont il avait besoin. Le 4 février 1337 il vend à réméré à Jacques Frœveler de Bâle pour deux cents marcs d'argent, une rente annuelle de cinq chars de vin blanc, assignée sur son pressoir de Soultz, de trente-huit quartauts d'épeautre et dix-huit d'avoine, sur les dîmes épiscopales de Blotzheim et de Pfeffingen, et de six marcs d'argent à prélever sur les revenus du sceau de la cour de Bâle.[3]

Quelques jours après, nouvelle vente faite par Jean Senn, du consentement du chapitre de Bâle. Il s'agit de payer les dettes contractées par Jean de Châlons, de bonne mémoire; les créanciers menacent de saisir les gages. Le 22 février 1337, l'évêque vend à réméré pour mille florins d'or de Florence, le château et le village de Soyhières et le moulin de Laufon à Richard dit Stocker, frère de Jean, prieur de Saint-Alban, à qui ces biens avaient été engagés par Jean de Châlons et qui consent à cette vente. La somme reçue est aussitôt appliquée à l'extinction des dettes de l'évêché.[4] Plus tard, 17 avril 1338, Jean Senn vend encore à réméré pour deux cents marcs d'argent, au comte Walram de Thierstein son oncle et à Thierry de Haus son beau frère, les dîmes épiscopales en vins et céréales à Pfaffenheim, Meyenheim, Herlisheim et Obermorschwihr.[5] Le 27 octobre de la même année, nouvelle vente à réméré pour cent quarante marcs d'argent, à Ruedin Maler de Bâle, d'une rente de vins et de quatre-vingt six quartauts de céréales. L'évêque, dans l'acte de vente, mentionne toujours les charges énormes, que lui ont laissées ses prédécesseurs et le mal toujours croissant de l'usure, dont il souffre.[6] Toujours à la recherche de nouvelles ressources, Jean Senn en vint à vendre du consentement du grand chapitre, les revenus des péages

[1] „ . . . quos (1000 aureos florenos) in usus dicti edificii jam pro parte conversos et ulterius de die in diem necessario convertendos.“ Trouillat, t. III. p. 449. = [2] Ibid., p. 452. = [3] „Cum Ecclesia Basiliensis esset onerata multiplici onere debitorum contractorum ab olim per bone memorie nostros in dicta ecclesia predecessores, quibus quidem debitis usure execrabiles continue periculosius acreverunt, . . . cum ipsa ecclesia bona mobilia non haberet . . . ob utilitatem evidentem ipsius ecclesie, et ad precavendum usurarum acrescentiam et obstagiorum observantiam . . . “ Acte d'emprunt du 4 février 1337, de l'original aux archives de l'ancien évêché. Trouillat, t. III. p. 454. = [4] Livre des fiefs nobles, fol. 64. = [5] Trouillat, t. III. p. 485. = [6] „ . . . Ecclesia Basiliensis onerata multiplici onere debitorum contractorum ab olim per bone memorie nostros in dicta Basiliensi ecclesia predecessores; quibus debitis usure execrabiles continuo periculosius accreverunt . . . “ Trouillat, t. III. p. 493.

du Grand- et du Petit-Bâle, à Berchtold Schonkint, bourgeois du lieu qui en jouirait durant 13 ans (1339).[1]

En même temps qu'il travaillait à éteindre les dettes de l'évêché, Jean Senn cherchait à rendre plus fortes et plus florissantes les villes qui lui appartenaient. Laufon avait été visité par lui la première année de son épiscopat, il avait confirmé ses franchises le 26 juillet 1336; plus tard voulant aider à l'entretien des murs, tours et remparts de la ville, il accorde aux bourgeois de Laufon le droit d'angal (Ungelt) à condition qu'ils emploieront chaque année seize livres de Bâle à cet usage (14 juillet 1339).[2] Neuveville reçoit de l'évêque de Bâle, avec la confirmation de ses franchises, le droit de tenir un marché hebdomadaire, et de percevoir l'angal à son profit (6 juillet 1338).[3] Même faveur accordée aux bourgeois de Delémont pour les services rendus et à rendre. Sur les revenus de l'angal que l'évêque leur accorde, ils devront appliquer chaque année quarante livres à la restauration des murs, fossés et autres édifices nécessaires de leur ville. Jean Senn était à Delémont, le 19 octobre 1338, le lundi après la S. Gall.[4] Il s'y trouvait encore le 8 mai de l'année suivante, car c'est de cette ville qu'est datée une charte épiscopale accordant aux bourgeois de Porrentruy le droit de prendre leur bois nécessaire dans la montagne de Chevenez, le lundi et le samedi de la quatrième semaine de chaque mois; c'est une reconnaissance de l'évêque pour les nombreux et agréables services qu'il a reçus de ces chers bourgeois de Porrentruy.[5]



Sceau de la ville de Laufon.

Bâle est maintenue dans ses vieilles franchises et chaque année Jean Senn lui donne un bourgmestre et un conseil;[6] le conseil est choisi par des électeurs qui prêtent serment de ne chercher que le bien de la cité; les conseillers élus prêtent le même serment et l'évêque jure de respecter en tout les priviléges de la cité.[7] Comme gage de ses bonnes relations avec la cathédrale, le conseil exempte les chanoines et les chapelains du nouveau péage pour les vins et les grains provenant de leurs prébendes (16 mars 1338).[8] Le chapitre venait de prendre une décision qui touchait de près les bourgeois de Bâle. Désormais aucun bourgeois ou fils de bourgeois ne pourrait plus entrer dans le chapitre cathédral, s'il n'était de race noble du côté paternel. Jusque-là l'Église de Bâle avait toujours compté un grand nombre de nobles, remarquables par l'intégrité de leurs mœurs et la réserve de leur vie: elle n'avait pas été souillée par des gens de la plèbe, qui auraient pu porter dommage au chapitre en ses biens et en son honneur (22 mars 1337).[9] Jean Senn approuva cette résolution de son chapitre que chacun s'engagea par serment d'observer et de faire observer.

A quelques mois de là, l'évêque de Bâle se trouvait mêlé aux événements lamentables qui désolaient le diocèse de Strasbourg. Son oncle, l'evêque Berthold

[1] Trouillat. t. III. p. 503. = [2] De l'original aux archives de Laufon. = [3] Trouillat, t. III. p. 488. = [4] Solothurnisches Wochenblatt. 1830. p. 650. = [5] „Datum et actum in opido nostro Telsberg.“ De l'original aux archives de Porrentruy. = [6] 21 juin 1337. Trouillat, t. III. p. 468. = [7] Livre des fiefs nobles, fol. 128. = [8] Trouillat. t. III. p. 483. = [9] Ochs, Geschichte der Stadt und Landschaft Basel, II. 49.

de Bucheck se trouvait le 1er septembre 1337 logé chez le prévôt de la collégiale d'Haselach. Pendant la nuit ses ennemis pénètrent dans son logis, s'emparent de sa personne et le conduisent au château de Veldentz, où ils l'enferment comme un prisonnier. C'était un coup monté par le seigneur de Hohenstein, Rodolphe, qui était irrité de ce que l'évêque de Strasbourg avait détruit en 1334 son château de Hohenstein: il était assisté dans cette sacrilége entreprise par Jean de Liechtenberg et Conrad de Kirkel, trésorier de la cathédrale.

Informé de cet attentat, le pape Benoît XII chargea aussitôt l'évêque de Bâle de l'administration du diocèse de Strasbourg, puis il somma les factieux de rendre leur évêque à la liberté. Les menaces du souverain pontife ne furent pas suivies de l'effet qu'il était en droit d'en attendre. Conrad de Kirkel et ses complices n'en parurent pas inquiétés. Pour plus de sûreté, ils transportèrent leur noble prisonnier au château de Kirkel, situé dans le Vetterau (Lorraine allemande), et d'un accès très difficile. Albert, duc d'Autriche, aurait voulu délivrer l'évêque de Strasbourg qui était son allié, mais il manquait de troupes pour oser faire le siége du château. Il se contenta de demander la délivrance du prélat. Abandonné de tous, Berthold de Bucheck dut accepter toutes les conditions que Conrad de Kirkel se plut à lui imposer. Il fut obligé de lui confier la charge et les revenus d'official de Strasbourg, les sceaux de l'évêché, le pouvoir d'établir de nouveaux officiers, l'écolâtrerie et la chantrerie de la cathédrale, la chantrerie de Spire et plusieurs autres charges et bénéfices. Malgré toutes ces condescendances, l'évêque n'en resta pas moins prisonnier.

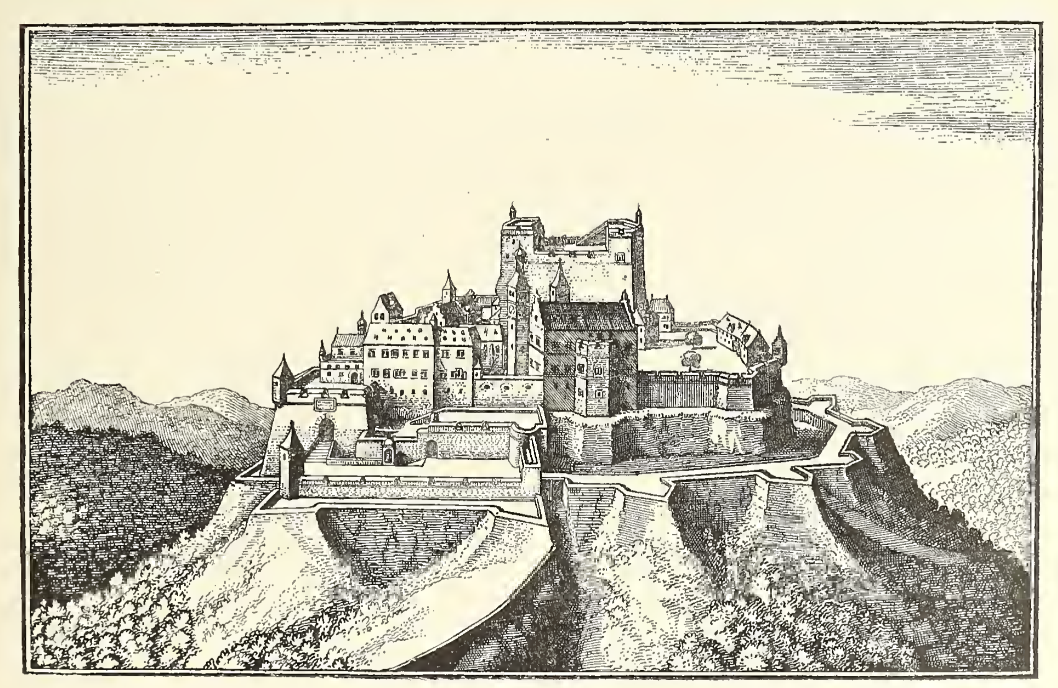
Son neveu, Jean Senn, nommé par le pape administrateur du diocèse de Strasbourg, se rendit aussitôt au château de Dachstein où il établit Jean d'Erlin, écolâtre de Saint-Thomas, par autorité apostolique, vicaire général de l'évêché de Strasbourg. Jean d'Erlin protesta contre ce qu'avait fait l'évêque prisonnier et jeta l'interdit sur la ville de Strasbourg. On reprit les négociations; Berthold donna des otages et des cautions et il put enfin sortir de prison au commencement de janvier 1338, après une dure captivité de seize semaines. Il s'engagea à payer mille cinq cents marcs d'argent, à exempter de la juridiction épiscopale Conrad de Kirkel et vingt de ses adhérents; il devait en outre prendre pour vicaire général ce même Conrad de Kirkel, son ennemi acharné.

Jean Senn et les parents de l'évêque de Strasbourg s'unirent pour empêcher l'exécution de promesses si déshonorantes. En tout cas, l'évêque de Bâle refusa énergiquement de rendre les sceaux qu'il gardait par ordre du pape depuis la captivité de Berthold de Bucheck; il continua à exercer la juridiction par lui et par son grand vicaire sur l'évêché de Strasbourg, et à défendre tout acte d'official à Conrad de Kirkel.

L'évêque Berthold se crut lié par ses promesses et obligea son neveu à lui rendre les sceaux de l'évêché. Il les remit à Conrad de Kirkel et se déclara prêt à remplir tous ses engagements. Sur ces entrefaites, l'empereur Louis de Bavière arrive à Colmar; aussitôt les évêques de Bâle et de Strasbourg, suivis d'une cour nombreuse, vont lui porter leurs plaintes au sujet des mauvais traitements dont ils avaient eus à souffrir. Espérant les attirer dans son parti, le prince leur fit de belles promesses qui ne furent suivies d'aucun effet. Jean Senn prit le parti le plus sûr: il alla trouver le pape à Avignon et lui dénoncer la conduite de Conrad de Kirkel et de Jean de Liechtenberg. Benoît XII fit dresser une enquête

sévère sur ces déplorables événements et par un jugement rendu en 1340, il annula toutes les conventions que la force avait imposées à l'évêque de Strasbourg. Il rétablit Ulrich de Signow dans sa dignité de prévôt et priva de leurs bénéfices une partie des prêtres et des chanoines réfractaires, et en particulier Conrad de Kirkel, Jehan de Liechtenberg et Jehan de Schwartzenberg, doyen de la cathédrale de Strasbourg.[1]

L'administration du diocèse de Strasbourg de 1337 à 1340 n'empêcha pas Jean Senn de vouer à son Église de Bâle les sollicitudes de son ministère pastoral. On le trouve le 20 mars 1338 réglant avec une douceur et une longanimité admirables le différend qui s'était élevé entre l'évêque de Bâle et les bourgeois de Bienne qui avaient rompu le pont du château de leur ville et causé au prélat de



Château de Liechtenberg en 1663.

graves dommages par incendie ou autrement. Jean Senn renonce librement à toute action en dommages intérêts contre ses sujets de Bienne, auxquels il pardonne généreusement.[2] Bienne s'était assuré depuis longtemps l'alliance et l'appui de Berne. Un traité avait été dressé pour dix ans, le 24 avril 1336. L'avoyer, le conseil et la commune des bourgeois de Berne promettaient à ceux de Bienne aide et protection, contre tous, excepté cependant l'évêque et l'Église de Bâle.[3]

Non loin de Bienne, s'élevait alors la ville de Nidau que le comte de Neuchâtel, Rodolphe, sire de Nidau, était en train de bâtir. C'était un fief de l'église de Bâle que Jean Senn donna à ce titre au noble fondateur de la ville, le 11 mai 1338.[4]

[1] Ces précieux renseignements sont extraits de la chronique d'Albert de Strasbourg, très autorisé sur ces faits contemporains. — Voir histoire de l'Alsace, par le R. P. Laguille, p. 280—282 et Grandidier, Œuvres hist. inédites, Colmar 1866, t. IV. p. 138—147. — [2] Soloth. Wochenblatt, p. 494. — [3] Trouillat, t. III. p. 772. — [4] Livre des fiefs nobles, fol. 31.

A quelque temps de là, l'évêque mit heureusement fin à de vieilles contestations qui existaient entre l'abbaye de Beinwyl et l'évêché de Bâle. Le couvent se prétendait exempt de la juridiction épiscopale par privilége du Saint-Siége. L'évêque de Bâle soutenait que les abbés de Beinwyl avaient renoncé à ce privilége, en demandant leur confirmation à ses prédécesseurs et en payant les droits épiscopaux comme à leur ordinaire. Beinwyl répondait que pour cela il n'avait pas renoncé aux priviléges qui lui appartenaient. Jean Senn prit l'avis de son oncle, l'évêque de Strasbourg, qui était alors à Bâle, où il se reposait de la dure captivité qu'il venait d'endurer. [1] Il fut convenu entre les parties que le monastère de Beinwyl serait soumis au spirituel à l'évêque de Bâle, comme à son ordinaire qui aurait droit de visite et de correction. L'élection de l'abbé devait être confirmée par l'évêque, qui avait droit à cette occasion à vingt marcs d'argent pour un palefroi, pro uno palafredo. L'accord fut conclu à Bâle le 26 septembre 1338; l'évêque de Strasbourg apposa son sceau à l'acte authentique dont l'original est encore aujourd'hui conservé aux archives du château de Porrentruy.



Sceau
du couvent de Saint-Urbain
au XIV[e] siècle.

Une autre convention dressée à Vienne le 30 juillet de l'année suivante, entre le duc Albert d'Autriche, la duchesse et l'évêque de Bâle, régla les conditions d'établissement des hommes de Ferrette, Delle et Florimont, à Porrentruy, en Ajoie et dans le Sornegau et réciproquement. [2] La duchesse comme comtesse de Ferrette, et vassale de l'évêché de Bâle, et son mari le duc Albert entretenaient avec Jean Senn les meilleures relations: la duchesse était à Bâle le 24 juillet 1336 où elle prenait sous sa protection spéciale l'abbaye de Lucelle. Plus tard (1345), une alliance renouvelée pour vingt-cinq ans en 1347, assure à l'évêque de Bâle la puissante protection de la duchesse. [3] Albert d'Autriche, après la mort de Jeanne de Ferrette, prorogea pour vingt-cinq nouvelles années ce traité si avantageux pour l'évêché. [4]

Jean Senn cherchait dans ces alliances la paix nécessaire à l'administration de son diocèse. Un acte de 1340 nous fait très bien connaître les sentiments qui animaient ce digne prélat dans sa charge pastorale. C'est l'évêque même qui parle; son beau et saint langage mérite d'être rappelé: „Nous Jehan par la grâce de Dieu, évêque de Bâle . . . Considérant que cette pauvre et misérable vie est bien vite à son terme et qu'après cela, il ne reste à l'homme que le mérite de ses bonnes œuvres, nous désirons semer durant notre mortelle vie pour recueillir, quand Dieu nous admettra à la vie éternelle. Notre cœur paternel a été ému d'une tendre compassion en voyant la vie louable et honnête des frères ermites de S. Augustin de notre maison de Bâle. Leur couvent est si étroit que l'espace leur manque pour la sépulture des fidèles qui demandent à y être enterrés, et aussi

[1] „De consilio salubri et auxilio Reverendi in Christo patris ac domini et avunculi nostri domini Berchtoldi Argentinensis episcopi . . . Quod nos idem Argentinensis episcopus ad ipsarum partium instantem requisitionem recognoscimus . . .“ Trouillat, t. III. p. 489. = [2] Trouillat, t. III. p. 504. = [3] Ibid., p. 573. — Chron. Alb. Arg. = [4] Trouillat, t. IV. p. 30.

pour la multitude qui accourt aux sermons des frères. Il faut donc l'agrandir: la charité de Dieu nous presse; la nécessité de ces religieux le réclame; il s'agit d'augmenter le culte divin que toujours, Dieu aidant, nous cherchons à accroître, depuis que nous sommes chargé du gouvernement épiscopal. Derrière notre grenier et la maison de notre cour dite Schürhof, il y a un terrain contigu au couvent, qui serait très commode et bien approprié à l'usage des frères. Nous le donnons pour Dieu au prieur et aux frères en question, par donation entre vifs parfaite et irrévocable, purement et simplement... Le prieur de la province du Rhin et de Souabe, frère Pierre de Spire, et celui de Bâle, Jean Bernoldi acceptent cette donation avec reconnaissance, le 4 août 1340.[1]



Pierre tombale d'un chevalier de Ribeaupierre.

L'abbaye de Lucelle fut aussi l'objet de la pieuse sollicitude de l'évêque Jean Senn. Le 21 juin 1337, il annexe à ce monastère les églises paroissiales d'Etueffon (arrondissement de Belfort) et de Dornach (près Mulhouse), dont Lucelle avait déjà la collature depuis plusieurs années. Cette donation avait pour but d'augmenter les ressources de l'abbaye, qui ne pouvaient plus suffire aux charges de l'hospitalité grande et large qu'elle exerçait à cette époque. L'évêque constatait en outre dans l'acte de donation que l'on s'occupe plus à l'aise des choses divines, quand on n'a plus le souci de sa subsistance et qu'on rend à Dieu, l'auteur de la paix, un culte plus convenable, quand on n'est pas inquiété par la pauvreté.[2] Les mêmes raisons déterminèrent le pieux évêque à annexer encore l'église de Largue à la mense de Lucelle (13 juin 1349).[3]

L'abbaye de Saint-Urbain reçut aussi de l'évêque Jean Senn le droit de patronage de l'église de Hegendorf (17 décembre 1336)[4] et la collégiale de Seckingen qui possédait déjà le patronage de l'église de Mettau, obtint de l'évêque de Bâle l'annexion de cette église à sa mense capitulaire (4 février 1339).[5] Trois jours auparavant, le vaillant chevalier Jean de Halwyl, le cher parent de l'évêque, à qui il avait rendu de nombreux et précieux services, sans y être obligé par quelque devoir de vassalité, avait reçu à titre de récompense et pour le plus grand

[1] „... Nos attendentes presentis vite statum miserum et caducum in cunctis mortalibus brevi tempore terminari, nihilque homini post hanc vitam superesse, vel remanere, nisi quod piis et bonis artibus meruit in presenti. Et propter hanc cupientes seminare cum mortaliter vivimus, quod metamus ubi Deo propitio eternaliter victuri sumus, nostre paternitatis oculos compassivos, pastorali moti misericordia, sincero cordis ex affectu dirigentes, ... propter divini cultus augmentum quem Deo dante nostri regiminis episcopalis tempore, semper intendimus adaugere ...“ Ch. Urstisii cod. dipl. Bruchn. fol. 33. = [2] Cartulaire de Lucelle, N° 1. fol. 161 b. = [3] Ibid., fol. 158. = [4] Soloth. Wochenblatt, 1824, 37. = [5] Trouillat, t. IV. p. 646.

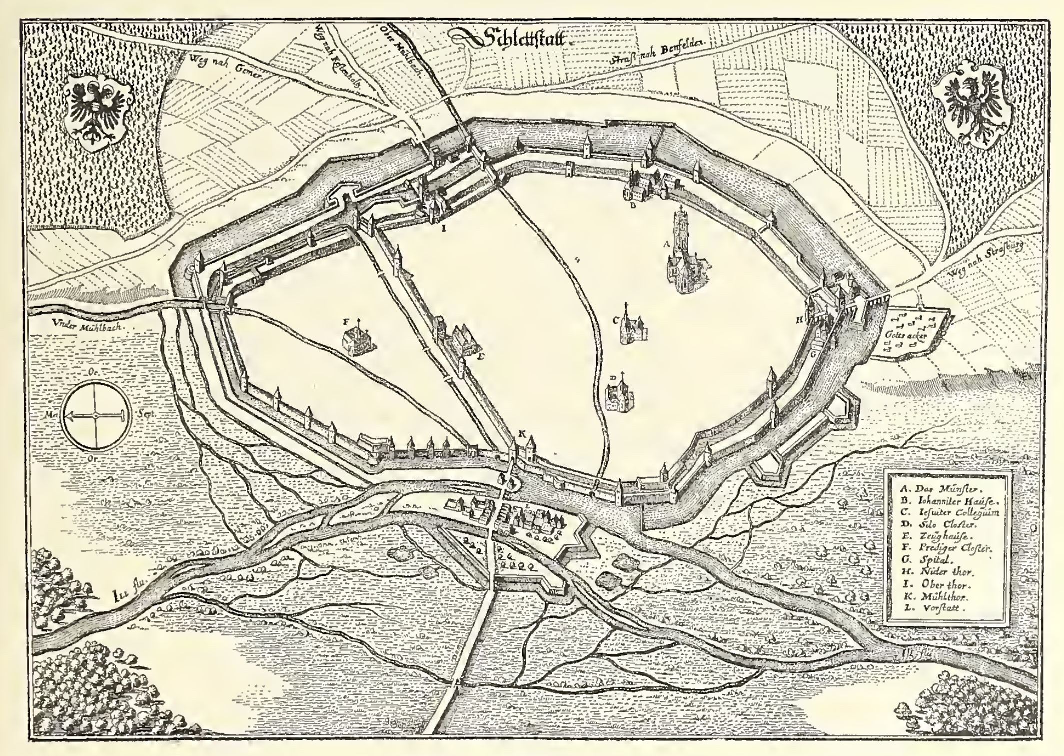
profit de l'Église de Bâle une rente annuelle de quatre chars de vin blanc, assignée sur le pressoir épiscopal de Wattwiller ou d'Ufholtz en Alsace (1 février 1339).[1] Les frères Jean, Conrad et Bourkard Münch de Landscron reçurent aussi de l'évêque Jean Senn en reconnaissance des services rendus par eux à l'Église de Bâle, une rente annuelle de dix marcs d'argent sur les tailles de Rädersdorf (29 janvier 1341).[2] D'autres serviteurs de l'évêché reçoivent à la même époque des fiefs importants: les sires de Ribeaupierre Ulrich et Jean le jeune sont mis par l'évêque en possession à titre de fiefs du vieux château de Ribeaupierre, les deux villes de Ribeauvillé (29 aout 1341);[3] le chevalier Hug Pfaffe reprend en fief castral assigné à Liestall son domaine du Mont S.-Pierre qu'il a donné à l'évêque de Bâle (4 juillet 1341).[4]

Quoique délivré de l'administration du diocèse de Strasbourg, Jean Senn se trouva forcément encore mêlé aux luttes que son oncle, l'évêque de Strasbourg, dut soutenir contre ses ennemis. En 1342, suivant la chronique de Closener,[5] il dut prendre part avec quatre mille deux cents hommes et deux cents chevaliers à l'expédition de Berthold de Bucheck contre Schlestadt. Les habitants de cette ville s'étaient soulevés contre l'évêque et avaient mis le feu à ses domaines. Berthold mit le siége devant Schlestadt. Les ducs d'Autriche, l'évêque de Bâle, l'abbé de Murbach, le comte de Wirtemberg, unirent leurs forces à celles de l'évêque. De Schlestadt, ils envahirent la vallée de Liepvre, mettant tout au pillage. Berthold se préparait à camper sous le château d'Echery, mais le matin quelques hommes appartenant aux ducs et à l'évêque de Bâle, incendièrent le village de Liepvre (Haut-Rhin) et dirigèrent une partie de l'armée hors de la vallée. L'évêque de Strasbourg fut obligé de les suivre. Les chevaliers de Bâle tenaient l'arrière-garde. Arrivés à un défilé fort étroit, les cavaliers d'Echery les poursuivirent de leurs flèches et de leurs lances, tandis que les paysans jetaient du haut de la montagne des pierres à l'armée de l'évêque; l'arrière-garde eut peur. L'évêque voulut revenir sur ses pas; mais Jacques Eberter fit avancer rapidement l'étendard de l'évêque avec l'armée, de sorte que les derniers crurent que les autres prenaient la fuite. On passa par un chemin très étroit où les ennemis étaient arrêtés; on se précipite sur eux; un seul jeté à terre suffit pour arrêter la marche de toute l'armée; sans cela on aurait fait beaucoup de prisonniers . . . L'évêque retourna assiéger Schlestadt, puis il renvoya les soldats des ducs et de l'évêque de Bâle pour s'approcher de Neuwille et en faire le siége.“[6]

Tel est le récit que nous a laissé Albert de Strasbourg de cette expédition à laquelle notre évêque de Bâle dut prendre part pour assister son oncle, l'évêque de Strasbourg menacé par ses ennemis. C'est la même année, peut être avant son départ pour cette campagne où sa vie était en danger que Jean Senn fonda son anniversaire à la cathédrale de Bâle. Il avait déjà fait dresser à ses frais dans cette église un autel en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie et de S. Jean Baptiste, le précurseur de N.-S. J.-C.; le chapelain de ce nouveau bénéfice devait être nommé par lui ou par ses successeurs; à cette prébende devaient être appliqués tous les revenus provenant de l'église de Courrendlin. Pour perpétuer sa mémoire et celle de ses parents dans l'église de Bâle, Jean Senn, du consentement de son chapitre, ordonne que durant sa vie, chaque année, une messe soit célébrée

[1] Trouillat, t. III. p. 500. = [2] Ibid., p. 532. = [3] Ibid., p. 535. = [4] Cod. dipl. eccl. Basil. = [5] Cod. hist. de Strasbourg, I. 126. = [6] Chron. Alb. Arg., p. 106.

pour les vivants, le lendemain de S. Martin, à la cathédrale. Après sa mort, au jour anniversaire, on fera un office, avec messe et vigiles. L'anniversaire de son père et de sa mère devait être célébré le mardi après le 1.er dimanche du carême. Tous les chanoines, chapelains et prêtres attachés au chœur de la cathédrale devaient y assister et recevoir un salaire, qui serait fourni par les revenus de l'église d'Oberwyler appliqués par l'évêque à cette fondation. Le célébrant devait recevoir un sou de deniers; le choriste portant la chape solennelle, six deniers; les lecteurs un sou, les sacristains pour la sonnerie de toutes les cloches, un sou; quatre deniers aux chantres du graduel, un sou à ceux du trait; huit deniers aux sous-custode pour le beau drap mortuaire placé dans le chœur, et



Schlestadt en 1663.

six sols pour quatre cierges brûlant entièrement sur le drap. Le sous-scolastique devait assister avec tous ses écoliers à la messe; il recevait un sou. L'évêque se réservait expressément la nomination des vicaires de Courrendlin et d'Oberwyler auxquels il assignait une portion congrue, spécifiée dans cet acte de fondation (1 juillet 1342).[1]

Les pieuses fondations de l'évêque de Bâle trouvèrent des imitateurs. Son chapelain de S.-Michel à Moutier, Wernher, dit Mestica de Delémont, fit au chapitre de Moutier-Grandval une donation importante, afin que tous les jours il y eût sur le maitre autel deux cierges allumés, à matines, à vêpres et à complies et que le vin de la messe fût fourni par le chapitre à tous les chapelains de l'église de Moutier (25 mars 1346). L'évêque de Bâle confirma le testament de son chapelain,

[1] Trouillat, t. III. p. 543. Liber vitæ cath. Basil.

pendant un séjour qu'il fit à Delémont en 1340 (4 décembre).[1] Le testateur choisit sa sépulture à l'entrée de l'église de Moutier et veut qu'après le payement de ses dettes connues, l'évêque prélève sur ses biens un demi-marc d'argent. Il affecte une rente de vingt sols à la célébration de la fête des dix mille martyrs dans l'église de Moutier à perpétuité, et veut qu'à la messe de cette fête il soit fait mention des évêques de Bâle et de ses parents. Le maître d'école des enfants de Moutier et le sacristain auront part à cette fondation, le premier pour une portion, le second pour la moitié.[2]

Jean Senn portait à l'église de Moutier une sollicitude particulière; il résidait souvent à Delémont, comme l'attestent un grand nombre d'actes épiscopaux datés de cette ville; le voisinage de Moutier lui rappelait fréquemment le souvenir de cette illustre collégiale. Il avait remarqué, en visitant l'ancienne église où reposaient les corps des saints martyrs Germain et Randoald que les ornements convenables et décents lui faisaient défaut, et que le temps avait consumé ceux qui s'y trouvaient; le chapitre manquait de ressources pour les remplacer. L'évêque, désirant venir en aide à l'église de Moutier, ordonna que désormais tout nouveau chanoine devait fournir à la collégiale une chape de chœur ou un autre ornement d'église du prix de cinq livres de Bâle. Il statua encore qu'outre les revenus des trois premières années de toute prébende vacante appliquée, ceux de la première à la fabrique de l'église, et des deux autres à l'évêque et à l'église de Bâle, on réserverait ceux de la quatrième année qui serviraient à fonder l'anniversaire du chanoine défunt et à assurer la célébration de certaine fête, comme cela se pratiquait déjà dans les collégiales voisines.[3] Jean Senn dressa cet acte de sa volonté épiscopale dans sa ville de Delémont; — apud oppidum nostrum Telsperg — le 1er juin 1342.

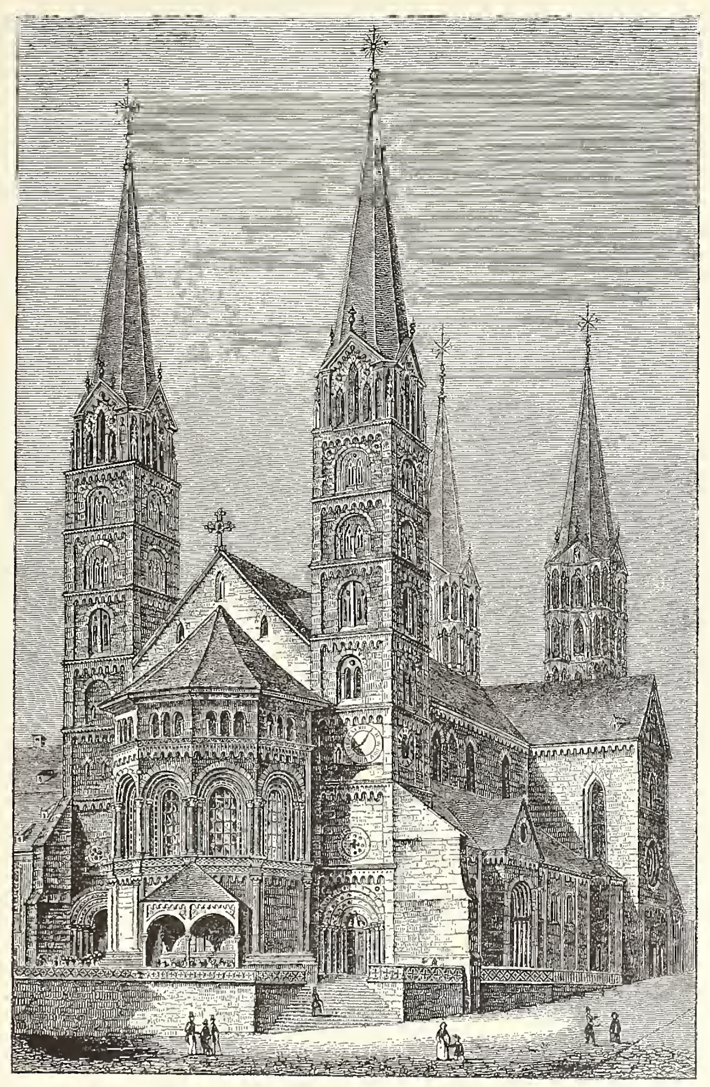
A quelques lieues de là, on bâtissait une nouvelle église à Pfeffingen; le 18 août 1343, l'évêque de Bâle en fit la consécration solennelle.[4] A Altkirch, la vieille église s'agrandissait pour faire place à une élégante chapelle dédiée à la Ste Vierge. Jean Senn de Munsingen la consacra en 1345, comme l'attestait une inscription placée à la voûte de ce sanctuaire.[5]

Peu après, le 29 janvier 1346, le vicaire général de l'évêque de Bâle, frère Henri Albert, de l'ordre de Prémontré, archevêque *Anaversensis,* consacrait l'église, le chœur et les autels du monastère de Gnadenthal, au Petit-Bâle; le chœur fut dédié à Ste Claire, le maître-autel à la Ste Vierge Marie, à la Ste Croix, à Ste Claire, à S. François et à toutes les saintes Vierges; l'église à l'apôtre S. Paul, l'autel du côté du cloître à S. Étienne, à S. Laurent, à S. Vincent et à tous les martyrs du Christ. L'autel voisin où l'on chantait chaque jour la messe conventuelle, fut mis sous le vocable de Ste Claire, S. François, S. Louis évêque, S. Antoine, Ste Agnès, Ste Marie Madeleine, Ste Catherine, S. Nicolas, S. Erhard, S. Polycarpe et de tous les confesseurs. Le troisième autel, du côté de la rue, fut consacré à S. Jean Baptiste, à S. Jean l'évangéliste, à S. Pierre et à tous les apôtres et évangélistes de Dieu; le quatrième autel, près de la rue, à S. Michel et à tous les anges.[6] Aujourd'hui cette église, gardant toujours le vocable de Ste Claire, sert au culte catholique de l'importante paroisse de Bâle. La même année, le 16 octobre, le

[1] Archives du chapitre de Moutier, au château de Porrentruy. = [2] Ibid. = [3] Ibid. = [4] N. Gerung, Basl. Chron., p. 6. = [5] Boll. Acta SS. ad diem III Junii 1342. Basilea sacra, p. 271. = [6] Ch. Urstisius, cod. dipl. Bruckn., fol. 37 b.

vicaire général de Jean Senn consacra encore le chœur et les cinq autels de l'église de Soultz.[1]

De son côté, l'évêque de Bâle procédait le 8 avril, veille du dimanche des Rameaux, à la dédicace solennelle de la grande église de Lucelle. Un tremblement de terre qui s'était fait sentir quelques années auparavant, avait ébranlé l'antique église de ce monastère. L'abbé Rodolphe de Wiggenheim la restaura, l'agrandit



La cathédrale de Bamberg.

et en fit une basilique digne de l'abbaye et de ses nombreux et saints religieux. L'évêque Jean Senn la consacra avec une très grande solennité à la très sainte Trinité, à la Ste Vierge, patronne de tout l'ordre de Citeaux, à S. Jean Baptiste dont l'abbaye gardait une relique insigne, une articulation de l'index, à S. Jean l'évangéliste, à S. Nicolas, à S. Bernard et à S. Benoît. Dans le tombeau de

[1] Trouillat. t. III. p. 586.

l'autel, le consécrateur plaça des reliques des vêtements de la Ste Vierge, de S. Malachie évêque, de S. Benoît, S. Bernard, Ste Madeleine et d'autres.[1] Cette église subsista jusqu'à la révolution de 1793 qui la renversa de fond en comble. En 1633, le 14 juin, les Suédois violèrent le maître-autel de Lucelle et en dispersèrent les reliques; les religieux les recueillirent avec l'acte de consécration. La dédicace de l'église de Lucelle se célébrait tous les ans, le dimanche avant la S. Martin. Après les grandes cérémonies de la consécration, l'évêque de Bâle demeura au couvent toute la semaine sainte; le jeudi saint il bénit les saintes huiles dans l'église abbatiale et lava les pieds de tous les moines de Lucelle.[2]

Le tremblement de terre qui avait si fort ébranlé la vieille église de Lucelle, n'était que le prélude d'autres cataclysmes qui se succédèrent d'années en années et amoncelèrent les ruines dans l'évêché de Bâle. Le 7 septembre 1346, quelques mois après la dédicace de Lucelle, un tremblement de terre renversa le palais de l'évêque de Bâle, derrière la cathédrale qui fut elle même sérieusement ébranlée en cette circonstance.[3] Ce désastre n'empêcha pas l'évêque Jean Senn de recevoir avec une grande pompe les reliques de S. Henri et de Ste Cunégonde qui lui arrivèrent de Bamberg l'année suivante. Le sous-custode des reliques de la cathédrale de Bâle, Jean, avait obtenu de Jean Senn l'envoi à Bamberg d'un prêtre éminent, Henri de Nordelingen, chargé de lettres de l'évêque et du chapitre pour demander aux chanoines de Bamberg des reliques de S. Henri et de Ste Cunégonde, dont le diocèse de Bâle se disposait à célébrer la fête à l'avenir.[4] Le 7 septembre 1347, le chapitre cathédral de Bamberg adressa à celui de Bâle la lettre suivante:

„Aux Seigneurs très excellents Turing de Ramstein prévôt, Walther de Klingen doyen et à tout le chapitre de la sainte Église de Bâle, Marquard de Randeck prévôt, docteur ès decrets quoique indigne, Frédéric de Hohenloch doyen et tout le chapitre de l'église de Bamberg, fils de la plantation du saint empereur Henri et de Ste Kunégonde, — Sancti Cæsaris Henrici et sanctæ Kunigundis plantationis filii — leurs prières dévotes et empressées dans le Christ.

„Nos cœurs ont retenti d'une joie ineffable qui a fait tressaillir nos entrailles, lorsque nous avons appris que votre digne évêque le Seigneur Jean, de concert avec vous, le saint clergé et les fidèles, avait résolu de célébrer une fête spéciale en l'honneur du très saint confesseur, notre patron, le bienheureux Henri qui, plein de l'amour divin, a restauré, rétabli et reconstitué votre cathédrale de Bâle et plusieurs autres détruites, renversées et désolées par les ennemis de la croix du Christ; et aussi en l'honneur de sa très sainte épouse sainte Kunégonde vierge. . . . Vous nous avez demandé par le seigneur Henri de Nordelingen, homme d'une grande discrétion, pour vous et pour votre sainte Église de Bâle, des reliques de notre très saint père et fondateur le bienheureux Henri et de sa bienheureuse épouse Ste Kunégonde.

„Ne pouvant et ne devant pas repousser votre pieuse, dévote et digne demande, nous vous informons par cette lettre que pour l'exaltation de N.-S. J.-C. dont le nom surpasse tous les noms, pour augmenter la vénération due à notre très saint père et fondateur Henri, et à sa bienheureuse épouse, Ste Kunégonde, pour vous et

[1] Epit. fast. Lucell., p. 190. = [2] Chron. Lucell. mss. p. 284. = [3] „1346 corruit pallatium retro ecclesiam Basiliensem." N. Gerung, Chron., p. 6. — „Et cathedralis ecclesia læsa." Chron. Lucell. p. 284. = [4] Leçons du bréviaire mss. du XVe siècle à la bibliothèque du collége de Porrentruy.

pour votre église, nous avons détaché des reliques du bras droit de S. Henri et de Ste Kunégonde dont les corps reposent avec honneur dans notre église; nous les avons remises avec respect pour vous les faire parvenir à dévot et honorable seigneur Eberhard dit de Jeich, chanoine de notre chapitre, et à honorable seigneur Henri de Nordelingen. Nous vous prions instamment de recevoir nos patrons, le saint empereur Henri et la sainte impératrice Kunégonde, avec honneur et solennité; et de les faire vénérer dans votre ville et dans votre diocèse par des cantiques et des panégyriques convenables; nous vous transmettons avec les présentes, le nouvel office — historias novas — que nous chantons dans notre chœur, pour que vous le fassiez chanter également. Soyons d'abord dévoués



Translation des reliques.
D'après une miniature des chroniques du Hainaut, manuscrit du XVe siècle.
Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

aux saints que nous avons invoqués dans la tribulation et qui nous ont été secourables; que Dieu et nos patrons et les vôtres vous accordent la félicité éternelle. Donné la veille de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, sous le sceau habituel de notre église." [1]

Les saintes reliques quittèrent Bamberg, en grande pompe, accompagnées par le clergé et le peuple de la ville. Le prévôt Libsterger et les bourgeois de Bamberg adressèrent, le 11 septembre 1347, une lettre sous le sceau de la cité, au prévôt, au bourgmestre et au conseil de Nuremberg pour les inviter à faire une solennelle réception à ces reliques, quand elles arriveraient dans leur ville. En

[1] Aux archives de Porrentruy.

même temps, le chapitre de Bamberg adressa une lettre semblable, dans le même but à tous les curés, vicaires, recteurs des églises et à tous les fidèles en général (14 septembre 1347).[1]

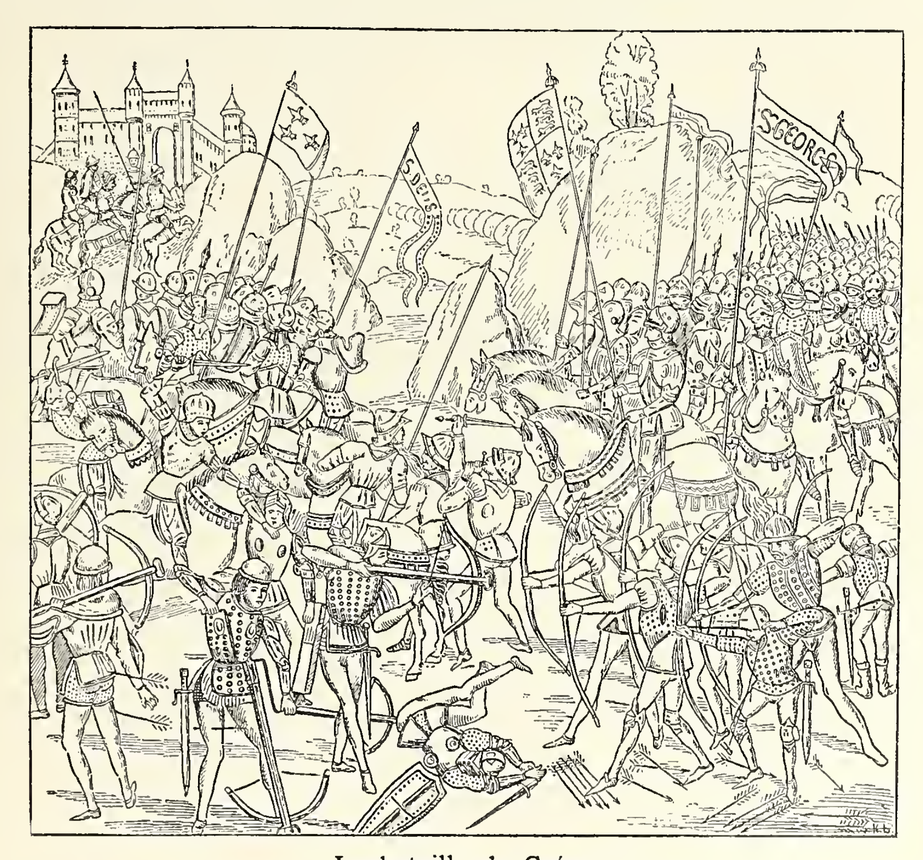
Les saintes reliques arrivèrent à Bâle le 4 novembre 1347. L'évêque Jean Senn, tout son clergé, le peuple tout entier se portèrent en procession avec les croix, les bannières, les châsses saintes, au son de toutes les cloches, à la rencontre des porteurs du précieux envoi; on chantait les cantiques de joie et ce fut dans ce pompeux appareil que les reliques de S. Henri et de Ste Cunégonde furent introduites dans la cathédrale de Bâle dont elles devinrent le plus riche trésor. La mémoire de cette solennelle translation fut conservée par une fête, qui se célébrait chaque année, dans la cathédrale, sous le rite double, le dimanche après la Toussaint. Le chapitre avec le sous-custode, Jean, et le porteur des saintes reliques, Eberhard de Jeich, assigna des revenus particuliers pour assurer à perpétuité la célébration de cette solennité. Non content de ces témoignages publics de dévotion envers ces saintes reliques, l'évêque Jean Senn, par un mandement du 4 juillet 1348, d'accord avec son chapitre, et le maître bourgeois et le conseil de Bâle, ordonna que désormais la féte de S. Henri, qui n'était que simple, serait chômée dans tout son diocèse, le 13 juillet de chaque année. Celle de Ste Cunégonde, sans être chômée, devait être célébrée dévotement le lendemain de la Nativité de la Ste Vierge. L'évêque accordait 40 jours d'indulgence à chacun de ces jours.[2] A la cathédrale, on faisait le jour de S. Henri une procession solennelle de ces saintes reliques et les confréries pieuses allumaient leurs cierges, leurs lustres et leurs candélabres aux premières vêpres, à matines et à la messe, comme aux plus grandes solennités.[3]

Deux riches reliquaires d'argent en forme d'ostensoir, reçurent le bras de S. Henri et celui de Ste Cunégonde. Le 4 janvier 1587, le chapitre de Bâle les remit avec le trésor de la cathédrale aux Bâlois qui les enfouirent dans les caveaux de l'église. Ce ne fut qu'en 1832 qu'on les en tira. Vendus comme objets d'art, les reliquaires précieux allèrent enrichir quelque cabinet d'amateur; quant aux reliques de S. Henri et de Ste Cunégonde, elles furent avec d'autres remises aux religieux de Mariastein qui les ont enchâssées avec respect et exposées à la vénération des fidèles sur les autels latéraux du Saint-Rosaire et du Saint-Scapulaire.[4]

Quelques semaines après les grandes solennités qui signalèrent la réception de ces précieuses reliques, la ville de Bâle se mit en fête pour recevoir le nouvel empereur, Charles IV. Louis de Bavière était mort d'une chute de cheval, le 11 octobre 1347. Les Bâlois s'étaient ouvertement déclarés pour ce prince, malgré l'anathème dont le pape Clément VI frappait ses partisans.[5] Quand il fut mort, ils ouvrirent leurs portes à Charles IV de Luxembourg, qui avait reçu la couronne impériale à Bonn des mains de l'archevêque de Cologne, le 25 novembre 1346. L'empereur, après avoir visité plusieurs villes d'Alsace, arriva à Bâle, le 20 décembre de l'année suivante. La ville, dit le chroniqueur contemporain, Albert de Strasbourg, à qui nous empruntons les détails de cette impériale visite, — était encore sous le poids de l'interdit dont le pape l'avait frappé. Les Bâlois ne voulaient recevoir l'empereur qu'après la levée de cet interdit. Sur le soir, arrive à l'improviste le prévôt de Bamberg, Marquard de Randecke, venant d'Avignon, porteur d'une bulle close

[1] Trouillat, t. III. p. 849. = [2] Schœpflin, Als. dipl., t. II. p. 192. = [3] Lib. vitæ Eccl. cath. Basil.. Brev. Basil., 1515. = [4] Procès-verbal des reliques de N.-D. de la Pierre, dans notre collection. = [5] Chron. Alb. Arg.

pour l'empereur. Charles IV s'en réjouit et fit aussitôt remettre les lettres pontificales aux évêques de Strasbourg, de Bâle, de Bamberg et de Herbipolis (?) qui étaient auprès de lui. Le pape donnait à l'évêque de Bamberg le pouvoir d'absoudre les partisans de Louis de Bavière. Aussitôt on fit comparaître devant l'empereur, les évêques et plusieurs chanoines de la cathédrale, les maîtres-bourgeois et les membres du conseil de Bâle. Le maire de la ville, Conrad de Bærenfels, au nom de tous, en présence de toute la cour et d'un tabellion, fit en allemand la déclaration suivante: „Seigneur de Bamberg, sachez que nous ne voulons ni confesser ni croire que le défunt empereur Louis, notre Seigneur, ait jamais été hérétique. Nous regarderons toujours pour roi des Romains et empereur l'élu des princes



La bataille de Crécy.

D'après un manuscrit de la bibliothèque nationale à Paris.

électeurs et nous ne ferons jamais rien contre les droits de l'empire. Mais si vous avez pouvoir du seigneur pape de nous remettre tous nos péchés, cela nous plaît.“ Et se tournant vers le peuple, il dit: „Donnez-vous à Conrad Monch et à moi le pouvoir de demander l'absolution de vos péchés?“ „Cela nous plaît,“ s'écria-t-on. Ce fut là toute leur procuration. Les deux chevaliers prêtèrent serment selon la formule fixée, devant le secrétaire du pape, Jean de Pistorio. L'interdit fut levé et les offices publics furent célébrés de nouveau. Les Bâlois firent aussitôt serment de fidélité à l'empereur et lui promirent de garder intact son droit d'avoué de leur ville. Charles IV, comme il venait de le faire à Strasbourg, donna à

l'évêque Jean Senn l'investiture des régales. L'empereur se tenait sur les degrés de la cathédrale, revêtu des insignes impériaux, portant sur la tête la couronne d'or et à la main le sceptre et le globe. L'évêque de Bâle lui prêta hommage. L'abbé de Murbach fit de même. Charles IV voulut s'assurer la fidélité et l'attachement de Jean Senn en confirmant et en étendant les anciens priviléges de l'évêché. Par une charte datée de Bâle, la veille de S. Thomas 1347, deuxième année de son règne, l'empereur voulant témoigner l'affection sincère et le dévouement véritable qu'il porte à la vénérable Église de Bâle, confirme les droits et priviléges que ses prédécesseurs lui ont accordés, comme aussi le droit de juridiction de l'évêque au Petit-Bâle et jusqu'au milieu du pont du Rhin, et encore le droit de frapper monnaie avec une effigie particulière. Il reconnaît la fidélité éprouvée et le dévouement constant de l'évêque Jean Senn à sa personne royale dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. [1]

Charles IV passa à Bâle les fêtes de Noël. Il communia ce jour-là et à la messe de la nuit à la cathédrale, il lut à haute voix, tenant son épée nue à la main, l'évangile de cette solennité commençant par ces mots: „Il sortit un édit de César Auguste." L'empereur partit le lendemain, laissant à l'évêque de Bâle, qu'il appelle son cher prince, — principi nostro dilecto, — un diplôme daté du 26 décembre 1347, qui déclare privés des droits et priviléges obtenus des rois et des empereurs, tous les sujets de l'église de Bâle, coupables de félonie qui auraient été privés pour ce crime de leurs priviléges par l'évêque. [2] Durant son séjour à Bâle, l'empereur confirma à Adélaide de Gueroltseck, abbesse d'Andlau, les priviléges de son monastère (20 décembre 1347); [3] le lendemain il assure par un diplôme impérial, le péage de Lauffenbourg, à Agnès comtesse de Habsbourg-Lauffenbourg, fille du landgrave d'Alsace. [4] Le chroniqueur Albert de Strasbourg relate les danses où Charles IV se fit remarquer par ses allures fastueuses au milieu des dames de Bâle. [5] Il mentionne parmi les partisans déclarés du nouvel empereur les Münch de Bâle, qui formaient dans la ville un parti puissant et redoutable. Un membre de cette famille, Henri Münch, venait d'être tué à la bataille de Crécy où il servait dans l'armée de Philippe de Valois. Les chroniques de France l'appellent le *Moine de Bâle*. Froissard dit qu'il avait tant fait de son corps qu'il fut tenu pour l'un des vaillants chevaliers du monde. Philippe de Valois le chargea de reconnaître l'armée d'Edouard III avec trois autres chevaliers. „Nous avons chevauché, rapporta Henri Münch au roi Philippe, et avons vu le maintien de vos ennemis.... " Henri Münch succomba glorieusement sous les coups des Anglais, le 26 août 1346, avec d'autres nobles, parmi lesquels Albert de Strasbourg cite Henri de Rathsamhausen, H. de Klingenberg, etc. [6]

Les fêtes qui avaient marqué le séjour de l'empereur Charles IV à Bâle, furent attristées par les nouvelles de l'affreuse peste qui désolait le monde à cette époque. Au témoignage d'Albert de Strasbourg, rapporteur contemporain, on ne vit pas fléau plus terrible depuis le déluge. Des pays tout entiers restèrent sans habitants;

---

[1] L'original de cet acte existe encore aux archives du château de Porrentruy. On y voit un fragment de scel, appendu à un cordon de soie rouge et blanche. = [2] Original aux archives du château de Porrentruy. Le sceau présente Charles IV assis, tenant le sceptre de la main droite, un globe surmonté d'une croix de la gauche. On lit encore: „Karolus: Dei: Gracia — Roman ... X: semper: august ..." = [3] Schœpflin, Als. dipl., t. II. p. 189. = [4] „Geben ze Basel, ..." Hergott, geneal. dipl. Habsb., t. III. p. 675. = [5] Chron. Alb. Argent., p. 141. — Basil. sacra. p. 271. — Chron. Lucell.. p. 271. = [6] Chronique de Froissard. c. 130. — Chron. Alb. Argent., p. 122.

sur mer, des vaisseaux chargés de marchandises se trouvèrent sans un seul homme pour les conduire. A Marseille, l'évêque, tout son chapitre, tous les religieux de S. Dominique et de S. François, avec la moitié des habitants, périrent de la peste. Les juifs furent accusés d'avoir été la cause de ce terrible fléau, en empoisonnant les fontaines et les puits. On les condamna au feu depuis la mer jusqu'à l'Allemagne. A Avignon, le pape Clément VI les prit sous sa protection. A Berne, dans le comté de Frobourg et ailleurs on en mit quelques-uns à la torture; à Zofingen



Hérésie des Flagellants.

La légende latine inscrite sur la banderole que porte l'évêque d'Hippone signifie: «Ils sacrifient au démon, et non à Dieu.» Fac-simile d'une miniature. Manuscrit du XVe siècle. Biblioth. de Sainte-Geneviève à Paris.

on trouva du poison; en plusieurs endroits, on fit entièrement disparaître les juifs. Les conseils de Bâle, de Fribourg et de Strasbourg reçurent avis de tout cela; mais les juifs avaient des défenseurs parmi les grands de ces cités. A Bâle, quelques nobles furent bannis de la ville pour avoir injurié des juifs. Le peuple irrité se porta avec ses bannières au palais des conseils. Effrayé, le maître des bourgeois demanda aux plaignants ce qu'ils voulaient: „le retour des bannis", répondirent-

ils; et on attendit ce retour. On ajouta qu'on ne voulait plus des juifs à Bâle et les conseils et le peuple jurèrent qu'avant deux cents ans, ils ne pourraient résider dans la ville.... Partout on se saisit des juifs; on les brûla vifs tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; dans certains pays, on se contenta de les expulser; mais le peuple les poursuivait, pour les mettre à mort, soit par le feu, soit en les précipitant dans les marais.

„Tous les juifs de Bâle furent brûlés sans jugement, sur les cris du peuple, dans une île du Rhin, dans une maison neuve faite pour eux, le jeudi avant la S. Hilaire, 16 janvier 1349. Le vendredi suivant, ils eurent le même sort à Fribourg; on en épargna douze des plus riches, pour répondre de leurs dettes. A Spire et à Worms, les juifs se réunirent dans une maison, y mirent le feu et périrent dans les flammes. ... Quand la peste commença à excercer ses ravages, on vit paraître les flagellants qui parcouraient les pays. Au milieu de juin 1349, sept cents arrivèrent à Strasbourg, ayant un chef et deux maîtres auxquels ils obéissaient. Ils traversèrent le Rhin tout au matin; le peuple accourut et fit un grand cercle autour d'eux. Ils quittèrent leurs vêtements, et se flagellèrent avec des fouets terminés par quatre pointes de fer. Puis l'un d'eux lut à haute voix une lettre apportée, disait-il, par un ange dans l'église de S. Pierre à Jérusalem. On y lisait que le Christ était irrité des crimes de la terre, particulièrement de la violation du dimanche, des blasphèmes, des usures, des adultères, de la transgression du jeûne du vendredi. A la prière de la bienheureuse Vierge et des anges, le Christ avait répondu, que, pour trouver miséricorde, chacun devait sortir de son pays et se flageller durant trente-quatre jours. Les Strasbourgeois firent aux flagellants l'accueil le plus empressé: environ mille de la ville entrèrent dans cette confrérie.

„A Bâle, environ cent des meilleurs de la ville entrèrent dans l'association des flagellants et s'en allèrent jusqu'à Avignon. Là, ils se flagellèrent en public. On en fit rapport au pape Clément VI qui les blâma de s'être imposé à eux-mêmes cette rigoureuse pénitence. Il voulut même les faire mettre en prison, mais quelques cardinaux les excusèrent sur leur bonne foi. Le pape défendit sous peine d'excommunication à tous les fidèles de se flageller en public; il n'autorisa que les flagellations secrètes dans l'intérieur des habitations." [1]

Une pièce fort curieuse à ajouter à cette relation si intéressante de notre chroniqueur, est la lettre adressée au conseil de Strasbourg le 25 juillet 1349, par le bourgmestre de Bâle, Conrad Münch de Landskron, et le conseil de cette ville. Ils ont jugé récemment plusieurs juifs baptisés, dont les uns ont été roués, les autres brûlés. Tous, avant d'être soumis à la torture, comme après, ont avoué qu'ils avaient fait usage de poison; les uns disaient en avoir jeté dans les fontaines, les autres en avoir mis dans les maisons des chrétiens en cette ville, dans leur eau et dans leur foin; ils avaient empoisonné du vin qu'ils offraient aux chrétiens: l'un d'eux a même déclaré avoir acheté du beurre qu'il a jeté liquéfié dans le foin après l'avoir empoisonné. Quelques enfants des juifs exécutés, détenus dans les prisons de Bâle, ont déclaré et déclarent encore tous les jours, que leurs parents leur faisaient porter du poison dans les maisons particulières où plusieures personnes sont mortes empoisonnées. Quelques-uns de ces juifs baptisés, que l'on

[1] Chron. Alb. Argent., p. 164 et seq.

voulait faire mourir par le poison, ont avoué qu'ils en avaient fait usage et ont publiquement fait demander pardon aux citoyens dont ils avaient empoisonné les enfants, en se déclarant coupables. Le conseil de Bâle a délégué des messagers à Asuel, où l'on instruit contre les juifs et où il y en a eu d'exécutés. Ces messagers ont rapporté que trois juifs y avaient avoué que tous leurs coréligionnaires, baptisés ou non, savaient préparer eux-mêmes le poison; l'un de ceux, mis à mort à Bâle, a fait la même déclaration. Le conseil de Bâle informa celui de Strasbourg, en l'assurant sous la foi du serment qu'il a entendu relater ces faits ou qu'ils lui ont été rapportés par ses messagers. [1]

La peste fit accourir aux pieds de Notre-Dame-des-Ermites de nombreux pèlerins. Cent Bâlois et soixante-dix Strasbourgeois se rendaient en pèlerinage à la célèbre abbaye, lorsqu'ils furent surpris en chemin par les Zuricois qui les mirent en prison dans leur ville. On les relâcha pour un temps sous une forte caution: mais les conditions des Zuricois furent tellement onéreuses que les pauvres captifs durent retourner à leur prison. Les villes de Strasbourg, Bâle, Fribourg et Brisach avaient fait un traité d'alliance avec les ducs d'Autriche: on mit des troupes sur pied; les évêques de Bâle et de Strasbourg étaient prêts à faire en personne partie de l'expédition; en présence de ces armements redoutables et sur la prière d'Agnès, reine de Hongrie qui intervint en faveur des prisonniers, une convention fut signée le 6 juillet 1350 et les pèlerins captifs rendus enfin à la liberté. [2]

Ces alliances entre les villes doublaient leurs forces et assuraient le respect des citoyens. Nous trouvons à cette époque Bienne et Morat faisant alliance pour dix ans (18 octobre 1342). [3] L'année suivante Bienne qui avait pour maire un parent de l'évêque de Bâle, le domzel Conrad Senn renouvela pour toujours son alliance avec Fribourg et son avoyer, le chevalier Jean de Montmacon (13 mars 1343). [4] Les Biennois avaient bonne renommée; des Unterwaldois avaient été faits prisonniers sur les terres de Bienne; il furent traités si humainement par les Biennois que les autorités de l'Unterwalden, informés de ce fait par leurs confédérés de Berne, en avaient exprimé leur contentement à ceux de Bienne, en leur promettant de ne jamais leur porter préjudice au sujet de cette captivité (19 juin 1343). [5] La même année, la comtesse de Nidau, Vérène de Neuchâtel, fut reçue bourgeoise de Bienne et promit à la ville sa protection et son secours au besoin (18 décembre 1343). La même déclaration fut faite en 1350 par le sire de Nidau, Rodolphe de Neuchâtel, qui avait aussi reçu la bourgeoisie de Bienne. [6]

Berne renouvela son alliance avec Bienne pour dix ans, en février 1344. [7] L'année suivante, une vaste confédération réunit pour le maintien de la paix et de la sécurité publique les villes de Bâle, Strasbourg, Fribourg, Haguenau, Rosheim, Obernay, Selestat, Colmar, Brisach, Neuenburg, Kaisersberg, Turckheim et Munster et Bertholde, évêque de Strasbourg, l'abbé de Murbach, la duchesse d'Autriche, représentée par son bailli dans le Sundgau, Ulric Thiébaud d'Asuel, les ducs d'Autriche, les landgraves d'Alsace, etc. (3 mars 1345). [8] De son côté Jean Senn avec la ville de Bâle faisait alliance pour deux ans avec Zurich pour

---

[1] „Scellé par le conseil de Bâle." Schilter, Observ. ad chron. Königshofen. 1025. = [2] Chron. Alb. Arg. = [3] Trouillat, t. III. p. 803. = [4] Ibid., p. 807. = [5] Ibid., p. 811. = [6] Ibid., p. 818—873. = [7] Archives de Berne. = [8] Lünig. Archiv. imp. part spec. continuat. I Fortsetz. II. p. 15.

s'aider réciproquement contre qui que ce fût (7 septembre 1345).[1] Cette alliance fut renouvelée pour une année le 15 janvier 1347.[2] Une convention conclue à Neuchâtel, le 2 mars 1349, entre Jean Senn et Louis, comte de Neuchâtel, mit fin aux débats qui s'étaient élevés au sujet de la juridiction sur les gens de Lignères et de S. Maurice.[3] L'évèque de Bâle avait aussi un différend avec le chevalier Conrad Kamerer et ses fils, relatif à la mairie d'Oberwyler. En 1344 les deux parties consentirent à soumettre leurs débats à un jugement arbitral qui fut rendu le 13 mars de la même année. Henri von Gassen et Conrad de Bärenfels, chevaliers, représentaient Jean Senn; les Kamerer avaient pour arbitres Werner Schaller, avoué à Bâle, et Jean d'Eptingen le Spengelen. Conrad Münch de Landskron était l'arbitre commun.[4]

Jean Senn fit à cette époque plusieurs négociations dans l'intérêt de l'évêché. Nous le trouvons achetant le 15 septembre 1343, pour deux cent cinquante marcs d'argent, du chevalier Jacques de Neuenfels et de ses fils, Jacques et Erard, les villages de Schliengen, Haltingen, Mauchen et Steinenstadt, situés au diocèse de Constance. En garantie du prix d'achat, l'évêque assigne aux vendeurs une rente annuelle de cent quartauts de céréales et once chars de vin blanc sur les dîmes épiscopales en diverses localités, spécifiées dans l'acte du 4 mai 1344.[5]

Plus tard, il échange avec le marquis de Bade, Hermann IX, sire du Vieux-Eberstein, le village de Nieder-Owesheim du diocèse de Bâle contre celui d'Oese au diocèse de Spire, que le marquis reprend à titre de fief de l'église de Bâle, tandis qu'il vend Nieder-Owesheim à l'abbaye de Mulbrunn (16 mai 1346).[6]

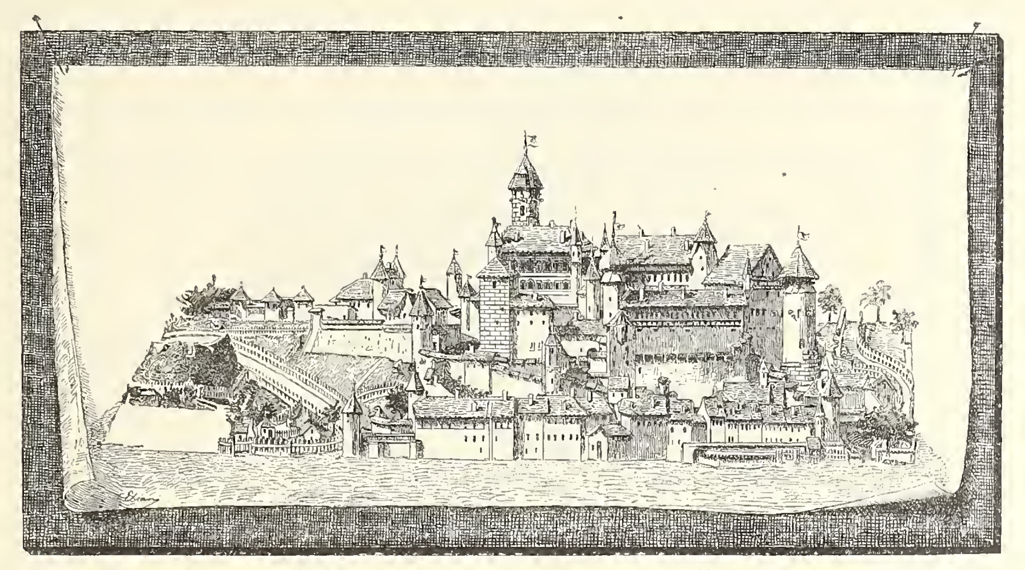
Pour se procurer les ressources qui lui font défaut, Jean Senn a recours à des ventes à réméré qui lui procurent l'argent dont il a besoin. Le 23 octobre 1344, il vend pour mille florins à Henri Frœweler, bourgeois de Bâle, une rente annuelle de deux cent vingt quartauts de céréales assignée sur les dîmes de l'église de Bâle en Alsace.[7] Pour le payement d'une somme de trente marcs qu'il doit au chevalier Jean Pfaffe, l'évêque est forcé, faute d'argent, d'hypothéquer à son créancier les revenus des chésaux à Brisach (29 juin 1346).[8] La vente à réméré des dîmes épiscopales à Olten et à Hegendorf, faite en 1350 (18 mars) au chevalier Bertholde de Grunenberg, rapporte à l'évêque quatre-vingts marcs d'argent; mais ce chevalier a rendu de grands services à l'église de Bâle. Jean Senn reconnaît lui devoir à ce titre cent cinquante florins et lui engage la jouissance des dîmes déjà engagées jusqu'au payement intégral de cette somme. L'acte épiscopal est daté de Saint-Ursanne où se trouvait Jean Senn, le 29 mars 1350.[9]

La même année (15 novembre) le vénérable prélat se procure mille sept cents florins en vendant à réméré à la ville de Bâle le droit de ban-vin dans cette ville.[10] Porrentruy jouissait du même droit depuis 1346, grâce à une gracieuse donation de l'évêque qui voulut venir en aide à la ville chargée de dettes envers les lombards et les juifs, en l'autorisant à appliquer le produit de l'angal à payer ces dettes; Jean Senn lui accorda cette faveur pour six ans; après quoi il rentrerait dans ses droits. Sur les revenus de l'angal, on devait consacrer chaque année cinquante-cinq livres à la réparation des murs, ponts et remparts de la ville.[11] Le

[1] Tschudi, Chron. Helv., t. I. p. 372. = [2] Ibid., p. 374. = [3] Ibid., p. 620. = [4] Ibid., p. 820. = [5] Ibid., p. 813, 558. = [6] Livre des fiefs nobles, fol. 14 b. = [7] Archives du château de Porrentruy. = [8] Trouillat, t. III. p. 583. = [9] Solothurner Wochenblatt, 1822, p. 164. = [10] Trouillat, t. III. p. 647. = [11] Ibid., p. 587.

bailli de Porrentruy était alors le frère même de l'évêque, Bourkard Senn de Munsingen.[1] Ce fut sans doute à sa prière que le prélat accorda à la ville la faveur que nous venons de signaler. Jean Senn fit dresser l'acte de donation en son château de Porrentruy — in castro nostro Burntrut — le 13 décembre 1346. L'évêque y faisait alors sa résidence; peut-être était-il venu à Saint-Ursanne visiter et consoler les habitants de cette ville qui venait d'être presque entièrement détruite par un incendie, comme le signale un acte original du 23 décembre 1346, conservé aux archives de Saint-Ursanne.[2]

Non loin de Porrentruy où Jean Senn avait son château, se trouvait le manoir de Milandre qui appartenait aux évêques de Bâle. Il était entre les mains de la veuve du chevalier Hartmann de Massevaux, noble dame Jehanne, fille d'Ambert de Jour. C'était un fief de l'évêché, qui avait son importance à cause de sa position aux frontières des possessions de l'évêque de Bâle. Le livre des fiefs



Château de Porrentruy au XVIIe siècle.

nobles renferme l'acte authentique de l'officialité au sujet de la livraison du fief de Milandre à la noble veuve du chevalier de Massevaux. C'était le vendredi avant la fête de S. Ambroise en 1350, l'archidiacre le Bâle, official de la cour épiscopale, Conrad Schaller, siége dans le cimetière d'Alschwiller, avec le maître Jean prieur de Saint-Alban, vicaire général et représentant de l'évêque de Bâle, en présence d'une noble et nombreuse assistance. La noble dame Jehanne de Jour se présente avec son tuteur, le chevalier Conrad de Bärenfels, et déclare qu'elle a reçu le château de Milandre, près de Delle, de l'évêque de Bâle dont elle se reconnaît vassale, comme *homme lige*. Elle s'oblige à le défendre, lui et ses successeurs, de tout son pouvoir, envers et contre tous. Quand il en aura besoin, si elle en est requise par l'évêque ou par dix chevaliers honorables au nom de l'évêque ou de l'église de Bâle, le premier, le second ou le troisième jour, elle devra lui remettre le château, qu'il pourra occuper durant la guerre, sans dol ni

[1] Trouillat, t. III. p. 812. = [2] „ . . . quum fere totum oppidum St. Ursicini combustum fuit, circa annos Domini MCCC quadragesimo sexto.“ Archives de Saint-Ursanne.

fraude. La noble dame ne mettra aucun empêchement à cette mise en possession; sinon, elle perdra son fief. Elle ne prendra part à aucun conciliabule contre l'évêque de Bâle, mais elle le défendra de tout son pouvoir, de ses conseils et de ses secours, en tout et contre tous. Ni elle ni ses héritiers ne pourront aliéner le château sans le consentement de l'évêque de Bâle, qui s'engage également à ne pas disposer de ce fief, mais de traiter la dame de Milandre comme son homme lige et féal. L'official de Bâle consigna par écrit ces engagements solennels et les revêtit du sceau de la cour de Bâle et de ceux du tuteur Conrad de Bärenfels et d'Henri de Massevaux, fils du chevalier Hartmann, ancien tuteur de Jeanne de Jour. [1]

Nous avons voulu donner avec ses détails cet acte intéressant qui s'applique à tous les fiefs de l'évêché si nombreux et parfois si importants. L'évêque Jean Senn crut bon de fixer d'une manière très claire et très authentique les droits et les devoirs du suzerain et de ses vassaux, en faisant élaborer des statuts qui furent publiés, reconnus et votés en pleine justice, assemblée sur le Pfalz à Bâle, par-devant tous les vassaux, officiers et fonctionnaires de l'évêché, le 20 juin 1351. En voici les points principaux:

1° A la mort de l'évêque de Bâle, tous les vassaux, officiers et bourgeois inféodés doivent faire la reprise de leurs fiefs de la main du nouvel évêque, dans l'année de sa confirmation par le pape et de son installation. Après trois ans, si le vassal n'a pas fait cette reprise, le fief retourne à l'évêque.

2° A la mort du vassal, les héritiers co-vassaux doivent reprendre le fief de l'évêque qui ne peut le leur refuser.

3° Il y a dans l'évêché de Bâle quatre fiefs jurés qui retourneront à la mense épiscopale, quand les vassaux qui les possèdent décèderont sans héritiers co-vassaux légitimes. L'évêque jurera de ne plus les donner en fief, mais de les garder à l'église de Bâle pour la protéger et soutenir son état, sans les aliéner ni les hypothéquer. Ces quatre fiefs jurés sont: Ferrette, Ribeaupierre, Zwingen et Asuel.

4° Tous les fiefs sont mâles et aucun ne doit passer aux femmes, à moins qu'il n'y ait consentement spécial de l'évêque et du chapitre.

5° Aucun vassal ne pourra vendre son fief, sans la permission de l'évêque et du chapitre.

6° Lorsque l'évêque attaque un vassal, ou qu'un vassal en attaque un autre, ils devront le faire par-devant leurs pairs, c'est-à-dire devant les vassaux, et si ceux-ci ne se portaient pas au nombre de treize, l'évêque peut et doit en compléter le nombre par les officiers, afin qu'il soit suffisant pour faire jugement.

7° Tous les châteaux, forteresses et villes, fiefs de l'église, doivent être ouverts à l'évêque, mais pas au-delà des besoins et nécessités publiques de l'église et sans frais et préjudice de vassaux.

8° Lorsque l'évêque appellera les vassaux au secours de l'église, il sont obligés de l'aider, mais à ses frais et dommages, et aucun n'est obligé d'y concourir, si ce n'est pour les intérêts de l'église.

9° L'évêque est obligé de protéger chaque vassal de tout son pouvoir, dans son fief, afin que ni lui, ni l'église, ni le possesseur du fief n'y souffre aucun préjudice, ni diminution.

[1] Livre des fiefs nobles, fol. 62b.

10° Les quatre officiers subalternes, savoir, le panetier, le chambellan, l'échanson et le maréchal sont obligés chacun de livrer tous les ans, le jour de S. Martin, un cheval à la cour de l'évêque, lorsqu'on reçoit les censes foncières à Bâle. Les quatre officiers de justice civile monteront ces chevaux pour faire leur ronde pour recueillir ces redevances.

11° Ces quatre officiers ne sont obligés de comparaître en droit contre qui que ce soit, que par-devant l'évêque ou son official à Bâle.

12° Lorsqu'un vassal ou officier désire devenir chevalier, il doit réclamer un subside de l'évêque qui lui donnera cinq livres de Bâle. Quand il reviendra de ses expéditions en brave chevalier, il offrira sur l'autel de Notre-Dame de Bâle son épée qui restera à l'église. L'évêque lui achètera une autre épée d'au moins trois livres, qu'il bénira sur l'autel majeur de la cathédrale, en habits pontificaux. Le chevalier la recevra de lui humblement à genoux, pour s'en servir pour la



Sceau représentant acte de foi et d'hommage.
XIII[e] siècle. Aux archives nationales de France.

gloire de Dieu, le soutien de la religion et du clergé et la protection des veuves et des orphelins.

13° Si un vassal ou un officier tombe dans la disgrâce de l'évêque pour acte de révolte, il se rendra prisonnier dans la tour rouge de Saint-Ulrich à Bâle, devant laquelle le prévôt tendra un fil de soie cirée. Les officiers de l'évêque l'y serviront aux frais du prélat, savoir le maréchal de ses chevaux, le panetier de la nourriture, ainsi qu'on le fait à l'évêque; l'échanson du vin, le chambellan de l'habillement. Il restera en prison, jusqu'à ce qu'il trouve grâce, et l'évêque doit la lui faire, lorsqu'il est suffisamment corrigé, puisqu'il convient aux seigneurs de faire grâce. Mais s'il s'échappait sans permission de sa prison, alors on lui fera justice de cette manière: on lui ôtera les fiefs et droits de succession; on lui donnera un pain dans un sac, et le maréchal et le panetier le conduiront publiquement hors de ville, en lui annonçant qu'il est déchu d'honneur, de propriété, de succession, de fiefs, d'amis et de ses semblables et qu'il n'y rentrera plus.

14° Les chanoines et prêtres de Bâle ont le droit qu'on ne peut saisir, dans leur maison, leur personne ou leurs biens, sur la plainte de quelqu'un; mais ils doivent répondre en justice aux actions d'un chevalier ou d'un bourgeois.

15° Les mêmes, et aussi la classe des bourgeois dite *des huit* ont également le droit d'asile pour ceux qui se seront réfugiés chez eux, sauf contre le juge qui peut fouiller partout dans leur maison; mais s'ils peuvent soustraire le réfugié à ces recherches, ils n'en seront pas responsables.

16° Aucun des chevaliers ne doit être élu au conseil de la ville, s'il n'est officier de l'église de Bâle.

17° Celui de la commune ou des artisans de Bâle qui voudra être reçu bourgeois, devra être pourvu plusieurs années auparavant de chevaux et de certificats d'honnêteté et de bons services envers l'église de Bâle et ses officiers. Ensuite il pourra supplier l'évêque de le recevoir bourgeois. Si le prélat y consent, le suppliant viendra avec trois chevaux en bon état et bien équipés à la cour épiscopale. Là, après avoir mis pied à terre avec ses valets, il suppliera à genoux l'évêque de le recevoir bourgeois. Sa demande accordée, il laissera ses trois chevaux au prélat et s'en retournera à pied. Néanmoins pour le congédier plus honnêtement, l'évêque lui rendra un de ses chevaux, en lui disant: „Monte à cheval et va-t-en; tu es égal aux chevaliers, écuyers, nos officiers. „Après quoi, l'évêque fait assembler le conseil de Bâle et si le suppliant y est trouvé utile, il sera des huit bourgeois et non autrement. Il pourra alors se choisir un corps dans la chambre haute ou dans la chambre basse, où l'évêque l'adressera.

18° Un tel bourgeois recevra de l'évêque en fief quelque bien de l'église; il sera ensuite chevalier et aura rang d'officier de l'évêque parmi ses vassaux et officiers. Il pourra en cette qualité être élu dans le conseil, si toutefois il en est capable et reconnu utile par les électeurs sous leur serment.

19° Personne ne peut posséder aucun des quatre offices supérieurs de maréchal, de panetier, d'échanson, de chambellan, s'il n'est prince, marquis, comte ou baron, et chacun de ces officiers est tenu de servir l'évêque à l'église et en route aux quatre hautes fêtes de l'année, lorsque l'êvêque chante personnellement la messe ces jours-là; mais les quatre officiers subalternes de ces charges sont obligés de faire le service en tout temps. Les quatre officiers supérieurs doivent porter le dais le jour de la Fête-Dieu. Si l'un de ceux-ci manquait, il serait remplacé par un des subalternes.

20° Les offices de la plus basse classe sont: la cellererie, l'inspection des fruits, de la propreté publique, l'office de maréchal ferrant, celui des denrées, d'échanson inférieur, l'inspection des bâtiments etc. Ces offices ne sont pas héréditaires.

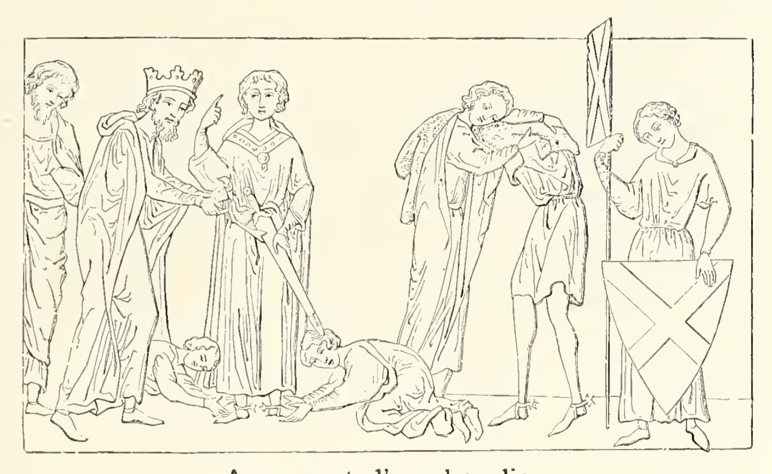
21° Les vassaux et officiers supérieurs tiennent leur vassalité de l'église de Bâle. Toutes les fois qu'un de ces offices devient vacant, l'évêque doit le reprêter en fief à une personne de naissance susdite et non pas à une autre. Il ne peut les retenir pour lui et pour son église, afin qu'en sa qualité de prince de l'empire romain, il ne manque pas de ces officiers et de leurs services tels qu'ils conviennent aux princes.

22° Aucune femme ne pourra excercer quelqu'un de ces offices, car il ne convient pas à l'évêque d'avoir des femmes pour officiers.

23° Aucun ecclésiastique ne peut recevoir de ces offices ni d'autres fiefs, parce que les affaires temporelles ne sont pas des gens d'église.

24° Lorsque l'évêque fait son entrée en gala et en cortége pontifical dans sa grande ville de Bâle, tous les officiers doivent être auprès de lui et le servir, chacun selon son office: ils seront prévenus deux jours d'avance. Le cheval qu'aura monté l'évêque jusqu'à la ville, appartiendra au maréchal subalterne ou moyen, avec la bride et tout le harnachement, dès qu'il serait de cuivre jaune; si le moyen-maréchal n'était pas chevalier, il prendra le cheval par le licol. Le moyen-échanson prendra tout le vin alors en perce, et qui sera de reste. Le moyen-panetier prendra tous les mets qui resteront, même ceux qui ne seraient pas encore cuits, s'ils étaient déjà préparés. Le chambellan enfin aura le lit, les traversins et oreillers, dans lesquels l'évêque aura couché cette nuit-là, mais il laissera les couvertes et les draps de lit.

25° Lorsque l'évêque rentre de campagne, tous les vins pour lors en perce et qui sont de reste, avec leurs tonneaux, appartiennent au moyen-échanson; le lit dans lequel l'évêque aura couché pendant la campagne, au moyen-chambellan; les mets et tous objets de nourriture restants, au panetier. Quant au maréchal,



Armement d'un chevalier.

On lui chausse les éperons, tandis que le prince lui attache l'épée au côté.
Manuscrit du XIII[e] siècle, au British Museum.

il n'aura point de cheval, parce qu'il ne conviendrait pas que l'évêque rentre à pied; mais si le maréchal manquait de cheval pour sa personne, l'évêque doit lui en prêter un, afin qu'il ne soit obligé d'en acheter un, et il le renverra à son retour dans les écuries de l'évêque.

26° Tous les officiers et vassaux sont tenus d'accompagner l'évêque dans ses campagnes, lorsqu'il les appelle pour l'intérêt de l'église. Les officiers et vassaux supérieurs doivent y servir quinze jours à leurs frais et dépens; les officiers et vassaux moyens, huit jours, et si l'évêque veut s'en servir plus longtemps, il doit les défrayer. S'il ne le fait pas, ils peuvent le quitter en tout honneur. Les bas officiers et vassaux sont tenus de même de suivre l'évêque, mais ils se mettront dans les services des fourrages et autres, comme les autres valets.

27° On doit au jour de la Chandeleur de chaque année (2 février) donner des cierges, savoir aux vassaux et officiers supérieurs un cierge égal à celui d'un prélat: aux vassaux et officiers moyens, comme pour un chanoine, aux bas-officiers et vassaux, comme celui d'un chapelain. Celui des vassaux et officiers supérieurs

et moyens à qui on n'en aura pas donné, peut en prendre un du maître-autel et l'emporter sans encourir de punition; mais cette liberté n'appartient pas à ceux de basse classe, et l'on n'en doit point à ceux qui seront absents, de quelque classe qu'ils soient.

28° Les fiefs de quenouille ne tombent aux femmes qu'après l'extinction de la branche mâle. . . .

Tous ces droits, lois et coutumes furent lus et publiés à haute voix sur la Pfalz en présence de tous les vassaux, officiers et autres inféodés et reconnus valables par leur serment, votés unanimement et par forme de jugement, afin d'être observés loyalement, à perpétuité, pour l'honneur et l'avantage de l'église et le leur, le lundi avant la fête de S. Jean Baptiste, l'an mil trois cent cinquante et un. [1]

Les grandes charges de l'évêché furent occupées, celle de grand maréchal par les comtes de Ferrette, de grand chambellan par les ducs de Teck, de grand échanson par les nobles d'Osenberg, de grand panetier par les Asuel, de grand maître d'hôtel par le comte de Thierstein. Les moyens-officiers étaient les marschal de Delémont, pour l'office de maréchal, de Reichenstein, chambellan, de Titenstein, échanson, de Schœnenberg, panetier, d'Ufheim, maître d'hôtel. [2]

Cette constitution de l'évêché de Bâle est fort curieuse et atteste une puissante organisation qui groupait autour de l'évêque, comme des défenseurs naturels, de nombreux vassaux tenant de lui leurs fiefs et leurs domaines et lui devant l'obéissance et le service de leurs bras à l'heure du danger ou à l'approche de l'ennemi.

L'année même de la promulgation solennelle de ces importants statuts, Jean Senn dut faire appel à ses vassaux pour soutenir le duc d'Autriche Albert dans sa guerre contre Zurich. Les Bâlois furent au siége de cette ville où le duc amenait seize mille hommes. Le chroniqueur de Strasbourg signale un combat qui fut livré le soir de S. Étienne (26 décembre 1351) sous la bannière de Bâle et où cent soldats du duc et quatre cents Zuricois furent tués. [3]

Bâle, durant ce temps, avait ouvert ses portes à une armée pacifique qui venait y tenir ses pieuses assises. Le jour de la Pentecôte (4 juin 1351), les Augustins eurent à Bâle leur chapitre général; il s'y trouva dix-neuf maîtres en théologie. Le pape accorda la grâce du jubilé à tous les religieux qui se rendirent à cette réunion. Le saint-père, les évêques de Bâle et de Strasbourg et plusieurs autres, pourvurent largement à leurs besoins. On s'accorda sur le choix du général de l'ordre, déjà élu l'année auparavant, maître Thomas de Sarburg, homme d'une vie et d'une science remarquables. [4]

Bâle jouissait alors d'une paix profonde, sous l'épiscopat bienfaisant de Jean Senn. L'empereur Charles IV protégeait l'évêque et l'église de Bâle qu'il recommandait le 9 novembre 1352 à Rodolphe, duc de Bavière, pour maintenir ses droits et priviléges contre le comte Hugues de Hocberg. [5]

On rectifiait alors la voie qui conduisait du pont du Rhin à l'église Saint-Martin; une personne pieuse faisait les frais de cette restauration qui rendait plus facile l'accès de cette église. L'évêque de Bâle accorda à cette occasion une indulgence de quarante jours à ceux qui réciteraient le Pater et l'Ave Maria en montant ou en descendant cette rue pavée solidement, comme s'exprime l'indult épiscopal, —

---

[1] Livre des fiefs nobles, aux archives de Vienne. Traduction de l'archiviste Ertel, dans notre collection. = [2] Archives du château de Porrentruy. = [3] Chron. Alb. Arg. = [4] Ibid., p. 195. = [5] Trouillat, t. IV. p. 42.

iter cum lapidibus solidatum.[1] Jean Senn continuait à rétablir l'équilibre des finances épiscopales trop souvent compromis par les emprunts de ses prédécesseurs. Nous avons déjà signalé ses opérations dans ce but. L'évêque Gérard de Vuippens avait contracté envers le comte Eberard de Kibourg, landgrave de Bourgogne, et son frère Hartmann des obligations estimées à quatre cent cinquante marcs d'argent pour services rendus à l'église de Bâle. Ne pouvant payer cette dette, l'évêque leur avait engagé un revenu annuel de vingt-huit chars de vin blanc à prélever sur certains biens de l'évêché. Jean Senn convertit toute cette dette en une reconnaissance de trois mille florins de Florence, dont il paya de suite le tiers, soit mille florins[2] (4 décembre 1350). Le reste de la dette fut acquitté par l'évêque le 3 décembre 1352.[3] D'un autre côté, Jean Senn emprunte à son maître d'hôtel, Jean Grefelin, deux cents florins pour lesquels il engage au prêteur différentes rentes en argent et en nature dans les villages de Perles et de Montménil (7 mars 1353).[4] Peu après, il reçoit de Rodolphe de Wart, du prévôt Thuring de Ramstein et du chapelain Henri de Bechbourg, une somme de mille huit cents florins qu'il destine au rachat de l'ancien droit de monnaie de Bâle. En retour, Jean Senn leur assigne à réméré une rente annuelle de cent quatre-vingts florins sur le péage et sur le sceau de la cour épiscopale.[5] La même année, l'évêque achète aux nobles d'Isenburg pour vingt florins, le tiers du pressoir de Wittelsheim (18 décembre 1353).[6]



Le sceau de l'évêque Jean Senn.

L'empereur Charles IV était alors en Alsace. Il célébra à Haguenau la fête de Tous-les-Saints. On profita de sa présence pour y renouveler pour trois années l'alliance entre les villes d'Alsace, l'évêque et la ville de Bâle, etc. Quinze juges furent chargés de régler toutes les conditions de ce traité; deux d'entre eux représentaient Jean Senn et sa ville épiscopale.[7] De leur côté, Berne et Bienne renouvelèrent pour cinq ans leur vieille alliance, le 23 janvier 1352.[8] Bienne fit encore un traité avec Soleure pour dix ans et avec Morat pour cinq ans, le 21 juin et le 7 juillet 1354.[9] Jean Senn venait de doter cette ville d'un nouveau code de police municipale, qui dénote la sollicitude de l'évêque pour le bon ordre et la répression des délits. Nous y remarquons quelques points intéressants. L'homicide est puni de mort. Si le meurtrier s'évade, le juge doit faire démolir le faîte de sa maison au bout de trois jours et la laisser ouverte pendant un an et un jour. Ce terme écoulé, ses héritiers peuvent reconstruire ce faîte et prendre possession de la maison, par le payement d'une amende de trois livres et un denier. Quiconque tue un bourgeois de Bienne ne peut rentrer dans cette ville. Toute blessure à main armée est punie d'une amende de dix livres au profit de la ville. Le coupable d'injures ou de délits communs qui se réfugie dans la maison d'un bourgeois,

[1] Ch. Urstisii, codex dipl. Bruckner., fol. 31 b. = [2] Trouillat, t. III. p. 649. = [3] Ibid., t. IV. p. 35. = [4] Ibid.. p. 66. = [5] Ibid., p. 69. = [6] Ibid., p. 74. = [7] Chron. Alb. Arg., p. 205. = [8] Archives de Berne. = [9] Trouillat, t. IV. p. 660.

ne peut y être poursuivi sans droit. Un bourgeois n'est point amendable pour le mal qu'il fait à un autre bourgeois qui va l'insulter chez lui. Lorsque les bourgeois sortent, ils doivent suivre la bannière sous peine de cinq sols d'amende et d'un bannissement de huit jours. Toute conjuration de nature à troubler la paix publique est punie d'un bannissement de cinq ans, sur l'appréciation du maire et du conseil. Personne ne doit sonner pour réunir le conseil sans l'ordre du maire ou du conseil, à moins que ce ne soit dans un cas d'urgente nécessité, comme l'incendie, l'arrivée des ennemis, la guerre . . . (13 janvier 1352). [1]

Neuveville fut aussi l'objet des sollicitudes de l'évêque Jean Senn. Le 14 janvier 1353, il confirma les anciens priviléges de la ville et lui donna un code de police qui rappelle presque entièrement celui de Bienne. Le parjure était condamné à avoir le pouce et les deux doigts suivants de la main droite coupés (Lügenmesser) et il ne pouvait plus jamais tester en justice. — Une veuve sans enfants héritait de droit de l'usufruit des immeubles et de la propriété des meubles laissés par son mari. Il en était de même pour le veuf sans enfant. — Toute redevance en vin devait être levée le jour de S. Martin (11 novembre). Si quelqu'un refusait de recevoir le vin qui lui était dû, le débiteur devait donner son vin à goûter à des prud'hommes, et s'il était trouvé acceptable on le devait mettre en réserve pendant un an dans un tonneau propre. . . . Par grâce spéciale, Jean Senn accorda à ses chers féaux de Neuveville la place qui lui appartenait, s'étendant depuis la porte du lac jusqu'à la maison d'Ulrich de Sales, à la condition qu'on n'y bâtirait pas, mais qu'on l'entourerait seulement de quelques bancs couverts de petits toits pour la vente de marchandises. L'acte de ces importantes concessions fut dressé et scellé à Delémont qui reçut bientôt après de l'évêque, son hôte habituel, un code de police, comme les Biennois et les Neuvevillois. [2]

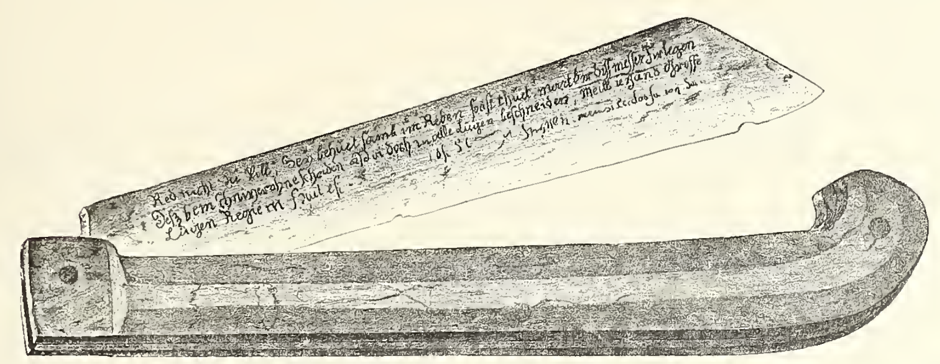
Dans cet acte intéressant, Jean Senn s'exprime ainsi: „Pour bénigne amour, grâce et amiable service que nos féaux bourgeois de Delémont ont fait à nous, à nos devanciers et à notre église, avons baillé ces grâces et franchises ci-après écrites: Un bourgeois frappant ou blessant un autre bourgeois doit cinq sols d'amende à la ville, et quinze jours hors des bornes de la ville, sans merci. Un meutrier doit être exilé trois ans et payer soixante sols. Quand la bannière de Monseigneur que les bourgeois ont du seigneur, sort de la ville, les bourgeois doivent partir avec elle en bonne ordonnance et revenir de même. Amende pour ceux qui sont en retard ou ne paraissent pas. Celui qui dit à l'autre mauvaise ou vilaine parole, doit payer cinq sols d'amende et être huit jours hors de la ville. Une femme qui fait fraude ou noise, de fait ou de sale parole, doit donner deux sols ou porter autour de l'église trois dimanches de suite, une pierre d'un demi quintal. Celui qui dérobe à l'autre ses arbres, son jardin ou lui brise ses greffes ou les amoindrit, doit deux sols si c'est de jour, cinq sols si c'est de nuit. — Celui qui vend sur l'étal du boucher de la viande qui n'est point nette, doit donner deux sols, être un mois hors de la ville et une demie-année sans faire le boucher. — Même amende pour celui qui vend de la viande de brebis pour celle de mouton. — Quand on sonne la grande cloche pour le feu, celui qui n'y court, qu'il soit aux bois, aux champs ou en la ville, doit payer six sols et être exilé huit jours. — L'hôte qui met son vin en sa maison, le doit vendre et laisser sortir, en sa

[1] Trouillat, t. IV. p. 657. = [2] Ibid., p. 60.

vigueur et puissance, comme il est venu chez lui, et ni point mettre d'eau ni aigre vin, ni nulle chose pour l'allonger ou le gâter, sous peine de dix sols d'amende et d'un an sans *schenker* (vendre). — Si les biens d'un bourgeois de Delémont lui sont pris ou saisis entre Laufon et Bellelay, ce bourgeois peut retenir ces biens de sa propre main. . . .

Ce code de police porte la date du 30 juillet 1356.[1] A trois mois de là, Delémont voyait son vieux château renversé par un tremblement de terre qui se fit sentir dans toute la contrée et couvrit de ruines l'évêché de Bâle tout entier.

C'était le mardi, 18 octobre 1356, jour de S. Luc, à trois heures de l'après-midi, un vent très violent se fit sentir à Bâle et renversa les cheminées et les faîtières des maisons. La boule qui surmontait le clocher de la cathédrale fut détachée et tomba.[2] La nuit vint et vers neuf heures, une première secousse de tremblement de terre se fit sentir, suivie de dix autres, tellement violentes qu'en un instant la ville ne fut plus qu'un amas de ruines. Maisons, édifices publics, tours, murailles, églises, tout s'écroula avec un fracas épouvantable. Une grande partie de



Couteau pour punir le parjure (Lügenmesser).
Un quart de la grandeur naturelle.

la cathédrale fut renversée; le maitre-autel entièrement détruit; les cloches, les ornements sacrés, les statues, les tableaux, furent la proie des flammes, qui durant plusieurs jours firent de cette malheureuse cité un immense brasier dont rien ne put arrêter les ravages.[3] Surpris par cet effroyable cataclysme, un grand nombre d'habitants trouvèrent la mort soit dans les flammes soit sous l'écroulement de leurs maisons. Wurstisen, dans la chronique de Bâle, estime qu'il en périt trois cents;[4] l'annaliste de Lucelle parle de mille victimes; les annales d'Henri de Rebdorff les porte à deux mille.[5] Fous de détresse, les pauvres Bâlois se sauvèrent dans la campagne, dans les jardins environnants, et y dressèrent des tentes pour se mettre à l'abri. Un noble de Bärenfels qui se précipitait vers la place Saint-Pierre où il croyait être en sûreté fut tué par la chute d'un des créneaux des remparts sur le petit pont de S. Pierre. Beaucoup d'autres, cherchant également un refuge sur la place Saint-Pierre, furent écrasés par les maisons qui s'écroulaient; une rue voisine où les victimes furent très nombreuses, prit dès lors le nom de *rue de la mort* (Todgasse). Un chanoine de la cathédrale Jean

[1] Aux archives de Delémont. = [2] Chronique de Jacques de Königshofen. = [3] Chronique de Lucelle, p. 295. = [4] Wurstisen, Chron. Basil. ad 1356. = [5] Ann. Heinrici à Rebdorff, apud Marquardum.

Christian de Strasbourg, périt dans cette catastrophe; il fut enterré près de l'autel de S. Henri.[1] Le célèbre et antique monastère de Saint-Alban fut entièrement ruiné et détruit par le tremblement de terre.[2] Selon le témoignage du chapitre qui donna à bail une de ses maisons renversées, au chanoine Pierre de Nuet à condition de la rebâtir, — „tous les édifices de la ville de Bâle, et entre autres la maison dite de Blatzheim, située autrefois à Bâle, dans la rue de S. Ulrich, entre la maison de Jean de Vallesia, notaire juré de la cour de Bâle, et la maison dite de Senhein, — furent renversés par l'horrible et grand tremblement de terre qui s'y fit sentir par la permission de Dieu, le jour du bienheureux Luc évangéliste, de l'an du Seigneur 1356.“[3] (30 mars 1357.)

Devant cet immense désastre, les villes voisines furent émues de compassion et s'empressèrent de venir au secours des pauvres Bâlois. On leur apporta des vivres, des vêtements qui leur faisaient défaut.[4] Le tremblement de terre se fit aussi sentir dans les autres parties de l'évêché, en Alsace et ailleurs. L'annaliste Henri de Rebdorff observe que jamais on n'en vit un pareil en Allemagne; parmi les édifices renversés, il signale Moutier Grandval.[5] Wurstisen cite soixante châteaux de l'évêché ruinés par ce désastre. Voici ceux qui sont cités par nos chroniqueurs du XVe et du XVIe siècle: Asuel, Pleujouse, Morimont, Löwenbourg, Blochmont, Delémont et Vorbourg, Soyhières, Laufon, Pfeffingen, les trois châteaux d'Aesch, Munchesberg, Cluse, Neuenstein, Bärenfels, Scholberg, Angenstein, Engenstein, Dorneck, Birseck, Reichenstein, Munchenstein, les trois Wartemberg, Gundeldingen, Biningen, Furstenstein, Biederthal, Waldeck, les deux Landskron, Landenberg, les deux Schauenburg, Liestal, Büren, Ramstein, Gilgenberg, Wildenstein, Thierstein, Bischofstein, Bœckten, Homburg, Farnsburg, Kienberg, Froburg, deux Eptingen, Lowenstein, Madeln, Waldkirch, Steinbrunn, Landser, Altkirch, Hagenbach, Montreux, Heidwiller, et sur la rive droite du Rhin, les châteaux de Hertenberg, Bettigen, Brombach et Oettingen.[6] Haffner, le chroniqueur de Soleure, raconte à ce sujet que le château de Pfeffingen fut tellement secoué par le tremblement de terre que la comtesse de Thierstein avec son petit enfant au berceau, fut précipitée dans la profonde vallée qui est au pied du manoir; le lendemain on les retrouva en vie et la petite fille fut plus tard la mère d'un grand nombre d'enfants.[7]

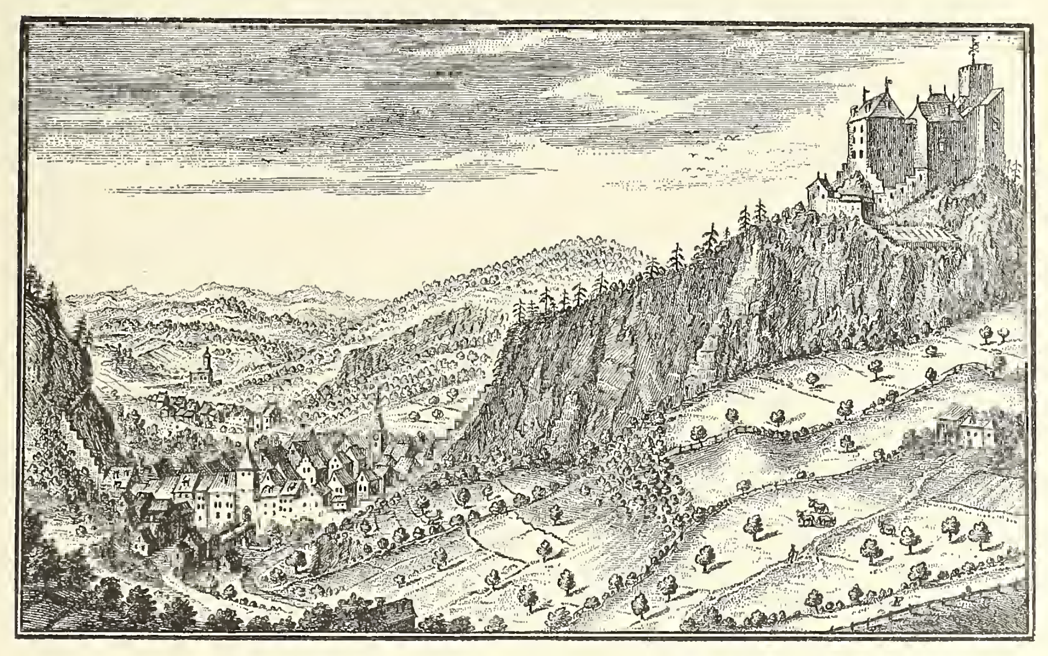
Un moine du couvent des Augustins au Zurichberg, près Zurich qui vivait alors, a fait en quelques vers le tableau du tremblement de terre de 1356. C'est un document historique qui doit être conservé: „On compte mille trois cent cinquante et six — arrive un tremblement de terre immense et connu de tous. La fête de S. Luc répand partout la crainte, la terreur et la tristesse. Les murailles des temples se fendent et se renversent. Châteaux, maisons, remparts, tombent à terre, et Bâle semble déjà détruite.“[8] —

---

[1] Liber vitæ cath. Basil. = [2] „... per terræ motum et ruinam heu destructum et miserabiliter desolatum ... “ Charte de Jean Senn du 17 novembre 1362. Urst., Cod. dipl., p. 179. = [3] „Cum nuper videlicet de anno Domini MCCCL sexto, in die beati Lucæ evangelistæ, ejusdem anni. Domino permittente, edificia civitatis Basiliensis universa, ... propter et per horrendum et magnum terræ motum etiam factum ibidem, cum aliis ruentibus pariter corruisset ... “ Trouillat, t. IV. p. 108. = [4] Wurstisen, Chron. Basil. = [5] „Ex quibus ... Monasterium Valdegruni, ejusdem diœcesis.“ Loco citato. = [6] Stumpf, Chron. — Trouillat, t. IV. p. 104. — Urst., Epit. hist. Basil., p. 73. = [7] Haffner, Chron. de Soleure. =

[8] „M. L. et tria C numerantur, postea sexque
Fit terræ motus immensus et undique notus,
Dat Lucæ festum timorem et tremorem undique mæstum,
Templorum muri scinduntur enim ruituri,
Castra, domos, muros, dejecit ad infima duros,
Tanquam sitque ea destructa jam Basilea.“ Urst., Epit. hist. Basil., p. 73.

Durant toute cette fatale année, la terre continua à faire sentir des tremblements qui effrayaient les populations si éprouvées par ce fléau. La plus forte secousse eut lieu, au rapport de l'annaliste de Lucelle, le 14 mai 1357, la veille des ides, et acheva l'œuvre de destruction du 18 octobre de l'année précédente.[1] A Strasbourg, le peuple effrayé par ce nouveau tremblement, voulut prendre la fuite et chercher refuge sous des tentes en pleine campagne. Il fallut que les magistrats de la ville prissent les mesures les plus sévères pour le retenir. A cette occasion, de concert avec l'évêque Jean de Liechtenberg, la ville s'engagea par un vœu à faire chaque année une procession du saint Sacrement à laquelle tout le conseil assisterait, pieds nus, vêtu d'un drap grossier, couleur de cendre,



Le château de Waldenbourg au XVIII[e] siècle.

portant un cierge d'une livre qui serait ensuite offert à la St[e] Vierge. Les habits des magistrats devaient être distribués aux pauvres avec vingt sacs de grain.[2]

A Bâle on institua de même une procession annuelle sur le 18 octobre, après laquelle on distribuerait des vêtements et du pain aux pauvres. On défendit les danses publiques, le luxe des habits, les jeux etc.[3]

En présence des ruines amoncelées sous ses yeux, Jean Senn ne perdit pas courage. Il prit résolument en main l'œuvre qui s'imposait à lui et il rebâtit sa cathédrale qui devint sous son active impulsion le splendide édifice que nous admirons aujourd'hui. L'œuvre était difficile et coûteuse; l'évêque fit un appel à la charité publique, il envoya ses quêteurs dans les diocèses voisins qui répon-

On trouve encore les vers suivants dans les *Annales Matsienses*, apud Pertz, Mon. germ., t. XI. p. 830.

„Anno milleno tricenteno quoque seno
Et quinquageno de nascenti bene Christo,
In Sancti Lucæ festo fit motio terræ:
Hac Basilea cadit, mortem gens acrius adit."

[1] Chron. Lucell.. p. 296. = [2] Laguille. hist. d'Alsace ad 1356. = [3] Wurstisen, chron. Basil.

dirent généreusement à cet appel. Nous avons encore la lettre adressée au clergé du diocèse de Constance par les vicaires capitulaires, sede vacante, et portant la date du 26 novembre 1356, un mois à peine après l'écroulement de la cathédrale: „L'église cathédrale de Bâle, disent-ils, a été si profondément détruite et dévastée par le grand et horrible tremblement, connu de tous, qu'il n'est resté ni murs, ni cloches, ni vêtements sacerdotaux, ni statues; tout a été la proie des flammes. Les membres de cette église si affligée méritent notre compassion; ils manquent de ressources pour la réédification de leur église et les autres réparations nécessaires. Il faut donc leur venir en aide comme il convient à une si grande infortune.“ C'est pourquoi ils prient le clergé du diocèse de Constance, de laisser recueillir les dons et offrandes qui seraient faits aux délégués de l'évêché de Bâle pour la restauration de leur cathédrale. [1]

De son côté, le conseil de Bâle prit des mesures d'ordre et de police pour activer et régulariser la reconstruction des maisons de la ville. Au témoignage d'Aeneas Sylvius qui fut le pape Pie II, après le tremblement, il resta à peine debout cent maisons à Bâle. [2] Une commission de cinq membres, renouvelée chaque année, fut chargée de connaître les difficultés qui pourraient surgir à l'occasion des constructions à faire dans la ville et dans les faubourgs [3] (22 octobre 1360). L'évêque de Bâle contribua à la reconstruction du monastère de Saint-Alban, en lui donnant l'église paroissiale d'Huningen et celle de Saint-Martin de Bâle, sa filiale. [4]

Ces dépenses extraordinaires causées par le grand désastre du 18 octobre 1356, mirent Jean Senn dans la gêne. Il dut faire de nombreux emprunts pour faire face à de si grands besoins: c'était une nécessité et un devoir. L'année même du tremblement de terre, il vend à réméré pour deux mille trois cents florins à noble dame Catherine de Thierstein, veuve du marquis Rodolphe de Hocberg, une rente annuelle de deux cent quatre-vingt-cinq florins à prélever à Liestal et à Homberg. [5] En 1358 (23 mars), nouvelle vente à réméré à son maître d'hôtel Jean Grefelin de différents revenus en céréales, en argent et en légumes, à Boujeau, à Bienne et aux environs, pour quarante-six marcs d'argent. [6] Hartmann de Baldeck prête le 23 juillet 1359, trois cents florins d'or à l'évêque qui lui assigne en retour un revenu annuel de trois chars de vin, chacun de huit mesures, à prélever sur les dîmes épiscopales de Watwiller ou d'Ufholtz. [7] A quelques mois de là, le 9 octobre 1359, c'est le chevalier Burkard Münch de Landskron qui prête à Jean Senn trois mille florins. Il reçoit en échange une rente annuelle de deux cents florins assignée sur toutes les dîmes épiscopales en Alsace dans le décanat Ultra Colles. Pour garantie de cette rente, le chevalier reçoit en même temps le château de Schwartzbourg, dans la vallée de Munster et la promesse d'une somme annuelle de cinquante florins pour la garde de ce château. [8] En 1361 (3 août), nouvel emprunt de six cents florins fait à Werner de Hall, bourgeois de Bâle, qui reçoit une rente de cinquante florins sur le château de Miécourt. [9] Même année (30 octobre 1361).

---

[1] „Cum ecclesia cathedralis Basiliensis ex notorio motu terræ magno ibidem et horribili valde sit tam destructa et devastata quod ibi nec muri nec angulares, campanæ, indumenta sacerdotalia, ymagines, remanserunt, imo etiam omnia igne fuerunt cremata et tam lamentabiliter exusta ...“ Datum Constantiæ, anno D. MCCCLVI sexto Kal. mensis decembris.“ Basel im XIV Jahrh., p. 224. = [2] „... Ne centum ex tanta ruina superfuerunt ædes.“ Aneæ Sylvii Basileæ descriptio, apud Urstis., p. 362. = [3] Trouillat, t. IV. p. 159. = [4] Urstis., cod. dipl., p. 179. = [5] Trouillat, t. IV. p. 666. = [6] Ibid., p. 118. = [7] Ibid., p. 131. = [8] Ibid., p. 133. = [9] Ibid., p. 183.

Jean Senn vend à réméré à sa parente Catherine de Thierstein, veuve du margrave de Hocberg, Rodolphe II, une rente annuelle de quatre chars de vin blanc, assignée sur les dîmes épiscopales à Wattwiller, à Cernay ou à Ufholtz, pour soixante marcs d'argent.[1] Encore mille cinq cents florins reçus le 21 octobre 1363 d'Elisabeth, épouse de Jean de Bechbourg, contre une rente de dix chars de vin et cent quartauts de céréales.[2] La même année vente plus importante d'un revenu de cent florins pour deux cents marcs d'argent reçus des chevaliers Conrad de Bärenfels, Lutzmann de Ratelsdorf, et Bourkard Münch de Landskron.[3]

La cathédrale était achevée en 1363; toute trace du tremblement de terre de 1356 avait disparu; la ville apparaissait comme rajeunie avec ses nouveaux édifices qui ne faisaient pas regretter les anciens et lui donnaient la physionomie des grandes cités de l'Europe. Jean Senn n'avait rien ménagé pour donner à sa cathédrale la majesté et l'éclat que comportait sa noble destination. Après six ans de grands et difficiles travaux, il put procéder à la consécration de la nouvelle église.

La cérémonie fut fixée au quatrième dimanche de juin, le lendemain de la fête de S. Jean Baptiste. Le roi de Chypre, Pierre Ier de la famille de Lusignan, était alors à Bâle, en quête de secours pour reconquérir le trône de Jérusalem. L'évêque, le clergé et le peuple lui firent le meilleur accueil; il fut huit jours durant l'hôte de la ville. Il fut présent avec le duc d'Autriche, Rodolphe dit l'Ingénieux, à la dédicace de la cathédrale. L'évêque Jean Senn remplit cette grande fonction avec une très grande solennité, assisté par son suffragant Pierre Senn, évêque de *Citone in partibus infidelium*, par les abbés de Saint-Blaise et de Beinwyl, de Pairis et de Lucelle et par un nombreux clergé. Une foule immense remplissait la cathédrale restaurée. On avait retrouvé intactes, parmi les ruines du tremblement de terre, les reliques que l'évêque Adalbéron avait placées dans le tombeau du maître-autel, lors de la première consécration de l'église en 1019. Jean Senn les replaça dans l'autel nouveau, qu'il dédia à la très sainte Trinité, à la bienheureuse Vierge Marie et à d'autres Saints. Il fixa l'anniversaire de la consécration au 11 octobre de chaque année, comme l'évêque Adalbéron l'avait déjà fixé en 1019.[4] Lorsque les Bâlois dévastèrent la cathédrale le 9 février 1529, le maître-autel fut violé, les reliques qu'il contenait, arrachées et dispersées; on trouva en outre à côté des reliques, la lettre sur parchemin que l'évêque Jean Senn y avait déposée le jour de la consécration. Nous reproduisons en entier ce document publié pour la première fois par l'archiviste de Lucerne, M. le Docteur Th. von Liebenau, en 1880. — „Nous Jean, par la grâce de Dieu et du siége apostolique évêque de Bâle, fils de défunt Burckard dit Sennen de Münsingen, chevalier, et de défunte noble dame Jeanne, fille de feu honorable Seigneur Henri comte de Buchegge, landgrave en Bourgogne. A ceux qui ces présentes lettres verront nous voulons faire savoir que notre église de Bâle ayant été détruite et misérablement désolée, le jour du bienheureux Luc évangéliste, l'an du Seigneur 1356, par un tremblement de terre, elle fut convenablement restaurée avec le secours de Dieu et les pieux subsides des fidèles du Christ, grâce aux soins et à la direction prévoyante et dévouée du maître de la fabrique, Messire Henri Völmin,

[1] Trouillat, p. 184. = [2] Ibid., p. 203. = [3] Ibid., p. 209. = [4] N. Gerung. chron. episcop. Basil., p. 325. — Script. rerum Basil. min. — Wurstisen, chron. Basil. — Chron. Lucell., Vitæ episc. Basil., mss. autrefois conservé à Lucelle, cité dans la chron. de Lucelle, p. 296.

chanoine de cette église. Nous avons consacré cet autel majeur, avec les cérémonies usitées, en l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, de la bienheureuse et glorieuse Vierge Marie et d'autres Saints, comme il est marqué dans les lettres dressées à ce sujet, le dimanche, lendemain de la fête de S. Jean Baptiste, l'an du Seigneur MCCCLXIII. [1]

Jean Senn touchait au terme de son long épiscopat: il semblait que son œuvre était accomplie, tant il avait relevé de ruines et restauré d'institutions en souffrance dans son diocèse. Aussi les annales de l'Église de Bâle l'appellent à juste titre le réformateur de tout l'évêché. [2] Durant les deux dernières années de sa vie, l'infatigable évêque s'appliqua avec la même énergie à la bonne administration de ses états. Le 14 mars 1364, il fait reconnaître par le comte Simon de Thierstein, landgrave du Sisgau, avec le comte Jean de Habsbourg-Lauffenbourg que l'évêque de Bâle ou ses officiers ont le droit de rendre la justice à Liestal et dans plusieurs villages, conformément à des conventions antérieures. [3] Jean Senn avait donné en fief ce landgraviat du Sisgau à ces deux comtes, le 11 mars 1363, en même temps qu'il accordait le droit de pêche à la ville de Liestal dans une portion de l'Ergoltz. [4] La même année, le marquis de Rötheln, Othon et son neveu Rodolphe avaient reçu en fief de l'évêque de Bâle la haute et basse justice à Höllstein, puis le village (20 novembre 1363, 5 mars 1365). [5] Bourkard Sporer d'Eptingen, chevalier, recevait également à titre de fief castral à Porrentruy, une rente annuelle de dix livres à prélever sur les halles et sur les péages de cette ville, les dîmes de l'évêque dans les villages de Bremoncourt, Monturban et le Bail, une rente de vingt livres sur le domaine de Rödersdorf et des forêts à Bremoncourt. [6] Jean Senn avait aussi voulu attacher à la défense et à la garde de Porrentruy, le noble Jean Ulrich d'Asuel; il lui avait donné huit cents florins qui devaient être employés à l'acquisition de biens à retenir en fief castral à Porrentruy de l'église de Bâle; mais cette condition n'avait pas été remplie. Jean Ulrich d'Asuel et sa sœur Ursule renoncèrent en faveur de l'église de Bâle à tous leurs biens dans le Buchsgau, que l'évêque leur donna, en y ajoutant la ville de Porrentruy à titre de fief héritable de l'église de Bâle (6 mars 1360). [7] La même année, Jean Senn donnait en fief la ville et le château de Waldenbourg, la ville d'Olten avec leurs villages, droits, juridiction, etc. au comte Jean de Frobourg (14 novembre). [8] D'autres nobles de l'évêché reçoivent encore les mêmes faveurs de Jean Senn en 1365; l'écuyer Hanneman de Neuenstein reçoit en fief, le 8 mars, différents biens situés à Neuenstein, Breitenbach, Rebeuvelier, Leymen, Liesberg, Erschwyler, Brislach et Laufon et la moitié de la forêt du Raimeux; [9] le marquis Othon de Hocberg et son neveu

---

[1] „Nos Joannes Dei et apostolicæ sedis gratia Episcopus Basiliensis, natus quondam Burckardi dicti Sennen de Münsingen, militis, et quondam nobilis domine Johanne, nate spectabilis quondam domini Henrici, comitis de Büchegge, Lantgravii in Burgundia. Ad omnium et singulorum presentem scripturam intuentium notitiam cupimus pervenire, quod cum Ecclesia nostra Basiliensis anno domini MCCCLVI, in die beati Luce evangeliste, per terremotum esset destructa et miserabiliter desolata, et postmodum processu temporis, provido et discreto viro Domino Henrico Völmin, canonico ejusdem ecclesie, tunc magistro fabrice existente, providamque diligentiam cum studio operoso ejusdem restauratione fideliter adhibente, competenter divina favente clementia per pia Christifidelium subsidia restaurata. Nos anno Domini MCCCLXIII die dominica que fuit crastino post festum beati Jo. Baptiste, hoc altare majus ejusdem nostre ecclesie in nomine Sancte et Individue Trinitatis, Beate Marie Virginis gloriose et aliorum Sanctorum, prout in litteris super hoc editis continetur, consecravimus, adhibitis solemnitatibus debitis et consuetis.“ Zu Basler Chronick des Nikolaus Gerung . . ., p. 6. = [2] Ibid., p. 326. = [3] Livre des fiefs nobles, fol. 22. = [4] Tschudy, Chron. Helv., 459. = [5] Livre des fiefs nobles, fol. 18, 16. = [6] Trouillat, t. IV. p. 198. = [7] Livre des fiefs nobles, fol. 42b. = [8] Ibid., fol. 30b. = [9] Trouillat, t. IV. p. 217.

Rodolphe reçoivent de nouveau en fief le village de Haltingen, les gens de Notre-Dame de Bâle à Tannenkirch, à Brombach et à Lörrach, etc.[1]

En multipliant ces donations, Jean Senn s'assurait des vassaux dévoués, prêts à mettre au service de l'église de Bâle leurs forces et leur influence. L'Alsace était alors envahie par une troupe de vagabonds, connus sous le nom d'Anglais, contre lesquels Jean Senn crut bon de se mettre en garde en entrant déjà en 1362 (23 janvier) dans une alliance défensive contractée par Jean de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, Jean, évêque de Gurck, chancelier des ducs d'Autriche,



Entrevue du roi Charles V avec l'empereur Charles IV
à Paris, en 1378.
Fac-simile d'une miniature du XV[e] siècle, à la bibl. de l'Arsenal à Paris.

Jean, abbé de Murbach, Jean, comte de Habsbourg, d'autres seigneurs et les villes de Strasbourg, Bâle, Fribourg, Haguenau, Colmar, Wissembourg, Selestat, Obernay, Rosheim, Mulhouse, Kaisersberg, Turckheim, Munster et Seltz. Le but de cette alliance était de résister aux troupes de brigands qui infestaient le royaume de France et de sauvegarder les territoires, gens et biens des alliés. Dans le cas où ces vagabonds se réuniraient dans le territoire de l'un des alliés, les autres étaient tenus de lui porter secours. Le traité devait durer depuis le 23 janvier jusqu'à

[1] Livre des fiefs nobles, fol. 16 b.

Noël. Il embrassait dans ses effets le territoire compris depuis Saint-Hippolyte, Montbéliard et Belfort jusqu'à Wissembourg, entre la rive gauche du Rhin et les Vosges et le territoire de la rive droite du Rhin depuis l'Oos jusqu'à Rheinfelden.[1]

L'évêque Jean Senn avait conclu vers cette époque une transaction avec les ducs d'Autriche, Rodolphe, Frédéric, Albert et Léopold, pour régler la position de leurs gens, lorsqu'ils viendraient s'établir sur les terres de l'évêché de Bâle et réciproquement (22 janvier 1361).[2] En même temps, Jean Senn donnait en fief aux nobles ducs, la seigneurie de Ferrette, les châteaux de Blochmont, Löwenbourg, Morimont, Liebstein, Florimont, l'avocatie de Massevaux, etc.[3] Cette reprise de fief était occasionnée par la mort du duc Albert d'Autriche, leur père, arrivée le 18 juillet 1358. Son épouse Jeanne de Ferrette était aussi morte à Vienne le 14 novembre 1352. Il existait alors entre l'évêque et les ducs des différends au sujet des villages de Boncourt et de Villars-le-Sec et de la forêt de Pleigne. Un accord conclu le même jour (22 janvier 1361) remit à des arbitres la solution de ces démêlés.[4]

Le duc Rodolphe invita le bailli de Delle, Henri de Massevaux, la dame de Florimont, Marguerite, marquise de Bade et le bailli de Ferrette, Erchambaud d'Ortenbourg à observer la convention conclue avec l'évêque de Bâle (7 mars 1361).[5] Ce seigneur dont le scel porte sur cet acte les titres de duc d'Autriche, Styrie, Carinthie, Souabe et Alsace, était allié de la ville de Bâle depuis 1359[6] et c'est sans doute à ce titre qu'il fut parmi les nobles assistants de la dédicace de la cathédrale. Il était seigneur et maître de Belfort. Il possédait en commun avec l'évêque de Bâle, selon le jugement arbitral de Conrad de Bärenfels, du 15 juin 1362, le village de Boncourt, et en propre, Pfetterhusen et Villars-le-Sec. L'arbitre assigna Beurnevésin et Bure à l'église de Bâle.[7]

Jean Senn fit encore une convention avec Berne pour régler certains cas de police relatifs à ses gens demeurant à Berne et à ceux de Berne établis dans l'évêché (12 novembre 1364).[8] On voit que la sollicitude pastorale de l'évêque s'étendait à tous ses sujets. Il ne laissait aucun droit de son église en oubli ou en souffrance. En 1352 (25, 27 et 28 novembre) il fit reconnaître ses droits et ceux du sire de Nidau sur la montagne de Diesse, à Orvin, à Bienne et sur les gens de l'église de Bâle, résidant en deçà de la Thièle, dans l'avocatie de Nidau.[9] Une sentence arbitrale du chevalier Conrad de Bärenfels, rendue le 27 janvier 1354, détermina également les droits de l'évêque à Kembs et à Sierentz, contrairement aux prétentions d'Albert d'Autriche.[10] Le Brisgau appartenait alors au comte Eginon IV de Fribourg qui le tenait en fief de l'église de Bâle. Jean Senn conclut une convention avec le comte; s'il décédait sans héritier, ce droit retombait à cette église (2 juin 1358).[11] En même temps, il l'autorisa à vendre à réméré une rente de cent quarante livres, assignée sur le droit de chasse du Brisgau, à sa nièce Clara, à compte du prix de la seigneurie de Fribourg que le comte Eginon lui avait achetée (9 juin 1358).[12]

L'évêque de Bâle possédait aussi par donation impériale, des mines d'argent dans le Brisgau. Jean Senn donna en fief celles de la vallée d'Elzach (grand-duché de Baden) au baron Walther de End, le 29 juin 1358.

---

[1] Schilter, observ. ad chron. Königshofen, 887. = [2] Livre des fiefs nobles, fol. 26. = [3] Ibid., fol. 1. = [4] Ibid., fol. 4. = [5] Ibid., fol. 9 b. = [6] Ochs, t. II, p. 199. = [7] Trouillat, t. IV, p. 687. = [8] Ibid., t. IV, p. 210. = [9] Ibid., p. 43. = [10] Ibid., p. 76. = [11] Sachs, Geschichte der Marg. Baden, t. I, p. 220. = [12] Livre des fiefs nobles, fol. 9 b.

D'autres donations récentes avaient augmenté les domaines de l'église de Bâle. Jean Senn provoquait ces actes de la générosité chrétienne en faveur de son église si cruellement éprouvée sous son règne. Sa sœur Benignosa avait épousé Thierry de Haus; en 1355 (21 juin) ce noble seigneur donna à l'évêché le château et le village de Pfastatt, et les reprit en fief de l'évêque, qui lui assigna une somme de deux cents marcs d'argent et lui engagea la dîme épiscopale à Gueberschwihr et Alswilr jusqu'au payement de cette somme.[1] En 1357 (21 novembre), c'est l'écuyer Henri de Muriaux qui donne à l'église de Bâle certains biens sis à Delémont et aux environs; il les reçoit en fief de l'évêque Jean Senn avec deux cents florins.[2]

Jean Senn avait aussi à cœur le développement matériel et moral de la ville de Bâle. Il favorisa l'institution de la tribu des pêcheurs et bateliers et leur donna les statuts qui devaient les régir (15 février 1354).[3] Les changeurs de Bâle formaient aussi une tribu; ils avaient seuls le droit d'exercer cette profession dans la ville et nul ne pouvait y établir un bureau public de banque sans faire partie de cette tribu et sans son consentement.[4] L'empereur Charles IV, après le tremblement de terre de 1356, chercha par ses priviléges, à faire oublier aux Bâlois le désastre qui les avait frappés. Le 30 mars 1357, par un diplôme daté de Carlestein, il accorda aux bourgeois de Bâle la faculté de recevoir et de tenir des fiefs militaires seulement, comme par le passé et de pouvoir les retenir et les protéger, comme font les simples chevaliers et les hommes d'armes. Le même jour, nouvelle charte impériale en considération des services rendus à l'empire par les bourgeois de Bâle, défense d'hypothéquer, d'arrêter, ou de retenir en gage les bourgeois de Bâle, au sujet de l'évêque de Bâle ou de toute autre personne. Le 1er avril 1357, à Prague, Charles IV accorde aux bourgeois de Bâle de ne pouvoir être traduits devant aucun autre juge que pardevant l'avoyer de cette ville. L'empereur leur confirme en outre tous les droits, priviléges et franchises dont ils ont joui sous ses prédécesseurs.[5]


Monnaie de Jean Senn.

L'empereur vint lui-même à Bâle à la fin d'avril 1365; il allait à Avignon conférer avec le pape Urbain et se faire couronner roi d'Arles. A Bâle le souverain fut reçu et traité selon son rang; l'abbé de Murbach vint l'y trouver et obtenir de lui la confirmation de ses régales; il prêta foi et hommage à l'empereur, le 30 avril 1365.[6] Charles IV, de retour d'Avignon passait à Strasbourg à la fin de mai.[7]

Jean Senn vit l'empereur pour la dernière fois; il touchait à la fin de sa carrière. Il passa encore quelque temps dans sa résidence de prédilection, à Delémont dans le courant de 1364. Il data de cette ville une lettre adressée au chapitre de Colmar pour exhorter les chanoines à ne plus se servir d'aumusse de vair; il révoque toute concession antérieure à ce sujet. Les chanoines de la cathédrale de Bâle avaient porté plainte à l'évêque contre cet abus qui devait disparaître. Il y eut procès en cour de Rome à ce sujet; le chapitre de Colmar réuitent finit par être excommunié.[8] Jean Senn visita une dernière fois, durant son séjour à Delémont, la collégiale de Moutier dont son neveu, Thiébaud Senn de Munsingen, était prévôt, depuis 1359.[9] Il y avait consacré en 1361 (13 juin) un autel reconstruit et doté par les soins du chanoine Jean de Rädersdorf; en l'honneur des Saints

---

[1] Livres des fiefs nobles, fol. 69 b et 70. = [2] Trouillat, t. IV. p. 114. = [3] Ibid., p. 83. = [4] Ochs, Geschichte der Stadt Basel. t. II. p. 130. = [5] Ibid., p. 193, 196 et 197. = [6] Lunig, Spicil. eccl. cont., t. I. p. 983. = [7] Chron. Lucell., p. 302. = [8] Trouillat, t. IV. p. 212. = [9] De Mulinen, Helv. sacra, p. 50.

Oswald martyr, Désiderius évêque, Jérôme prêtre, Agathe vierge, des onze mille Vierges et avait placé dans le tombeau de cet autel des reliques de ces Saints. [1] Ce fut aussi Jean Senn qui consacra le dimanche, 24 novembre 1364, la chapelle de St^e^ Catherine à Laufon, qui est devenue l'église paroissiale de cette ville. [2] La chapelle voisine de S. Oswald au château de Zwingen avait reçu en 1359 du pape Innocent VI des indulgences que l'évêque Jean Senn avait confirmées et augmentées, le 11 avril 1360. [3]

On voit que son activité s'étendait à tout. Après trente ans d'un laborieux épiscopat, le vénérable prélat avait droit au repos et à la récompense réservée aux grands et saints évêques. Il mourut tout-à-coup le lundi, 30 juin 1365. Il fut enterré à la cathédrale de Bâle, devant l'autel de S. Imier qu'il avait fait construire à ses frais et convenablement doté. Tout le diocèse le pleura: le chapitre de Bâle inscrivit dans son *Liber vitæ* qu'il était ami de la paix, gracieux pour tous, ami dévoué du chapitre, du clergé et du peuple. [4] Le bourgmestre de Bâle, Ottmann Scalari, écrivant au sénat de Strasbourg, à cause de l'invasion des Anglais en Alsace, lui fit part de cette mort en ces termes: „Il est malheureusement arrivé que notre cher Seigneur l'évêque de Bâle est mort subitement ce matin, une heure avant midi, le lundi après la fête de S. Pierre et de S. Paul, les deux apôtres.“ [5]

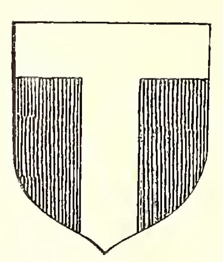
Nicolas Gerung qui compulsa les archives de la cathédrale qu'il remit en ordre avant 1453, relate la mention de l'évêque Jean Senn, inscrite sur les registres du chapitre: „C'était un homme doux, pieux, zélé pour la paix, ami du clergé et du peuple, réformateur de tout l'évêché et de ses possessions et auguste.“ [6]

La statue de Jean Senn fut placée sur son tombeau avec cette inscription: Anno MCCCLXV ult. Junii obiit Johannes Senn de Munsingen hujus ecclesie episcopus, ejus anima requiescat in pace. [7]

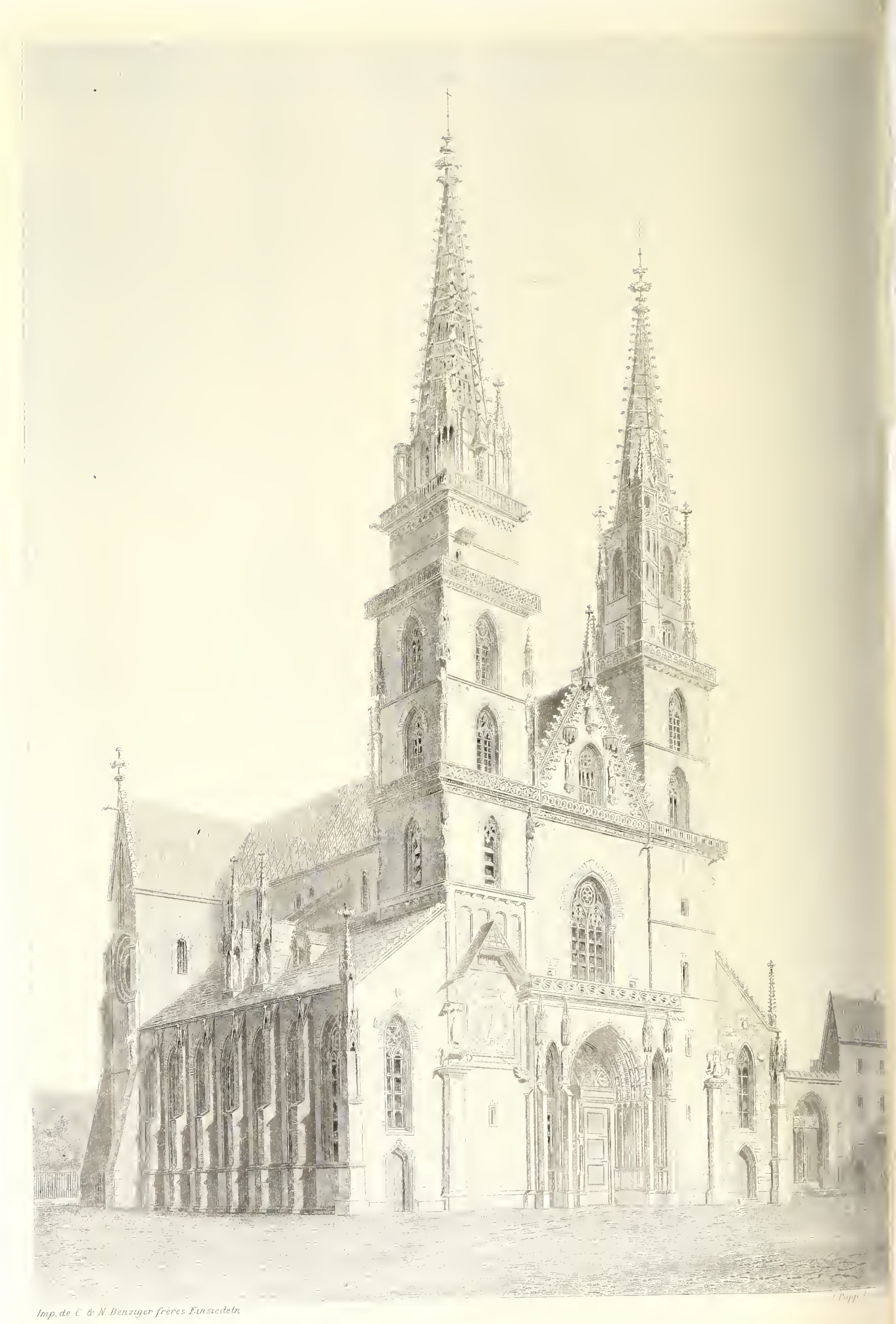
Jean Senn avait fondé son anniversaire à la cathédrale, à Moutier-Grandval, à Saint-Ursanne; à Lucelle on faisait mémoire du consécrateur de l'église abbatiale. [8]

Jean Senn portait dans ses armes: de gueules au pal d'argent, au chef de même.

[1] Archives du chapitre de Moutier, au château de Porrentruy. = [2] Trouillat, t. IV. p. 694. = [3] Ibid., p. 681. = [4] „II Kal. Julii Anno Domini MCCCLXV obiit Reverendus pater, pacificus et omnibus gratus, amator et zelator capituli, cleri et populi, dominus Johannes Senne, alias dictus de Buchegge, episcopus hujus ecclesie.“ Lib. vitæ cath. Basil. = [5] Urstis. Catal. Basil. episc., p. 310. = [6] „Homo mansuetus, pius ac zelator pacis, amator cleri et populi ac totius episcopatus, fortalitiorumque reformator et augustus.“ N. Gerung, Chron. episc. Basil. = [7] Basilea sepulta ad 1365. = [8] Lib. vitæ eccl. cath. Basil. Monast. Gdvall. S. Ursicini, Lucell. — Trouillat, t. IV. p. 225.

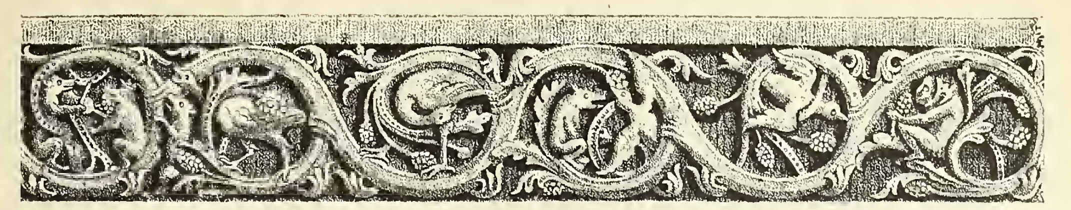


Armoiries de l'évêque Jean Senn.



Imp. de C. & N. Benziger frères Einsiedeln

LA CATHÉDRALE DE BÂLE.



Sculpture dans le caveau de la cathédrale de Bâle.

LA CATHÉDRALE DE BALE

Il nous a semblé que la cathédrale de Bâle, mère et maîtresse de toutes les églises du diocèse qui porte son nom, méritait une description détaillée. Le monument en vaut la peine et les souvenirs qui se rattachent à ces vieilles murailles, méritent d'être conservés. Nous empruntons cette description et les gravures très exactes qui l'accompagnent à une publication faite en 1842, chez Hasler et Cie à Bâle, dont les exemplaires sont devenus très rares : elle a sa place marquée dans cette histoire. — Différentes autres illustrations qui ne font pas partie de ce chapitre, mais qui ont rapport à la cathédrale de Bâle dont une description détaillée est faite ici, figurent dans les chapitres précédents et dans ceux qui suivront.

Le frontispice et les tours.

Le plan primitif du frontispice comprenait, sans doute, uniquement les deux tours avec le mur de pignon qui les sépare ; et les façades adjacentes des deux nefs extérieures sont évidemment d'une origine moins ancienne. Il n'y eut d'abord qu'une porte au frontispice, celle du grand portail ; mais l'addition maladroite des deux dernières nefs a nécessité celle des deux portes latérales.

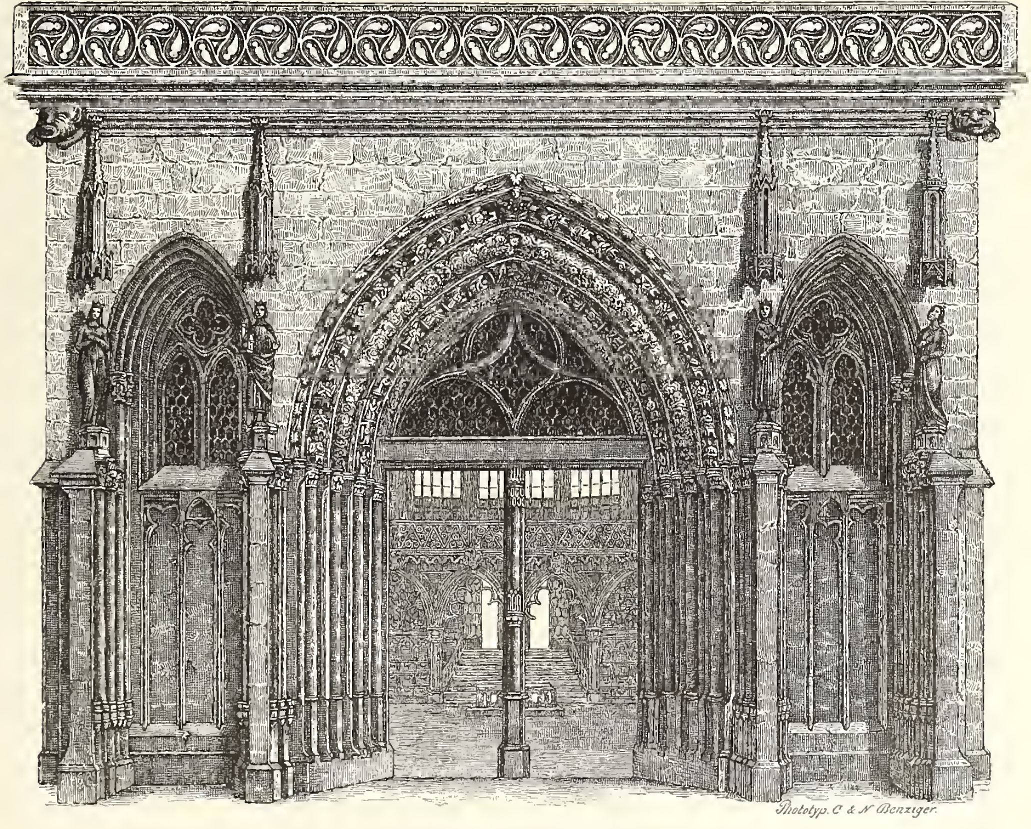
Le mur principal de l'église, entre les deux tours, se divise en deux étages, séparés extérieurement et intérieurement par des galeries. A l'étage inférieur se trouve le grand portail, flanqué, de part et d'autre, de deux pilastres, entre lesquels, à une certaine hauteur, sont pratiquées des fenêtres. Le portail lui-même se distingue par la pureté de ses proportions, quoique l'exécution eût exigé un peu plus de relief et moins de négligence. Les quatre demi-colonnes adossées à chaque côté ne ressortent pas assez. Dans les grandes ogives sont enchassées deux rangées de prophètes, d'anges musiciens, etc., séparées l'une de l'autre par une rangée de fleurons. Ces petites images ont par-ci par-là beaucoup d'expression, et des attitudes animées. La partie supérieure de la porte dans la plupart des cathédrales gothiques occupée par des bas-reliefs, l'est ici par une fenêtre, qui fait moins bien en dedans qu'en dehors. Les fleurons, par ce qu'ils ont de fantastique, et la manière dont les ornements sont exécutés font rapporter ce portail aux dix dernières années du XIVe siècle ; tandis que les belles proportions de l'ensemble

paraissent une imitation de l'architecture qui régnait vers le milieu du XIIIe.[1] Sur les quatre pilastres, décorés de petites demi-colonnes, sont quatre statues: une femme portant couronne; un roi tenant sur sa main une église; un autre roi ayant sur son dos des crapauds, des serpents et des flammes; enfin une femme, dans l'attitude d'une suppliante, ayant l'air de se tourner vers lui. On s'est donné toutes les peines du monde pour pouvoir reconnaître des personnages historiques dans ces quatre statues, qui ne sont point mal travaillées, et au-dessus desquelles sont placés quatre baldaquins en forme de tours: mais il n'y a guère de possibilité; si ce n'est, peut-être, à l'égard du roi qui porte une église, que l'on pourrait supposer être une image de Henri le Saint (ordinairemeut représenté de cette manière), ou du roi Salomon. Si l'on admet la première supposition, la femme qui forme pendant serait probablement l'impératrice Cunégonde. — Ochs, dans son Histoire de Bâle, vol. I, p. 208, pense que c'est ou le roi Henri l'Oiseleur avec sa seconde femme, Mathilde, et avec ses deux filles, Herberga, reine de France, et Hatvin; ou bien aussi l'empereur Conrad II. Mais la figure qui touche le portail du côté du sud n'est nullement une figure de femme: le peu de longueur du vêtement en est une preuve suffisante. Peut-être toutes ces figures sont-elles symboliques, et, dans ce cas, le roi portant l'église serait Salomon, qui, comme on sait, passait auprès des tailleurs de pierres du moyen-âge pour le modèle des bâtisseurs de temples, réputation qui le faisait placer dans les cathédrales les plus remarquables.[2] Le style des images est de la même époque que celui du portail. Au-dessus des baldaquins des quatre statues est une galerie, déjà mentionnée, au-dessus de laquelle s'élève une grande fenêtre d'un style simple, par où la nef principale reçoit son plus grand jour; et au-dessus de cette fenêtre est la grande galerie, qui traverse tout le frontispice. Ici les deux tours se détachent du corps de bâtiment, et le mur intermédiaire prend la forme d'un triangle richement décoré de sculptures. La fenêtre du milieu donne intérieurement sur l'étage supérieur de la grande nef; des deux côtés il y a une statue: l'empereur Henri le Saint, d'une part, portant l'église, et une femme couronnée, de l'autre, tenant en mains une croix, et prise tantôt pour St^{e} Cunégonde, épouse de Henri, tantôt pour St^{e} Hélène, mère de l'empereur Constantin. Enfin, plus haut que la fenêtre, se voit encore, sur un trône soutenu par des anges musiciens, la mère de Dieu, avec son enfant, travail grossier, il est vrai, mais néanmoins d'un grand intérêt par l'expression de la physionomie; caractère qui ne manque pas non plus aux deux autres statues. Toutes ces images ont leurs petits baldaquins: le pignon lui-même est entouré de festons, et surmonté d'une jolie petite tourelle.

Les tours, depuis leur base, n'ont point de pilastres, ce qui ôte à toute leur façade le caractère gothique.[3] L'horloge se trouve à gauche du grand portail, ayant à côté d'elle, sur un pilastre peu large, la statue équestre de S. Georges tuant le dragon. La statue qui forme le pendant de celle-ci, à l'autre tour, est d'une valeur beaucoup plus grande pour l'art: elle représente S. Martin coupant le bout de son manteau, et paraît devoir être rapportée au XVe siècle; la grande

[1] On y remarque une grande ressemblance avec le portail de la cathédrale de Marbourg, dans la Hesse. — [2] Suivant d'autres interprètes, le roi aux serpents et aux flammes, représente un banni, ou bien le Vice personnifié; et la femme serait la Volupté. — [3] C'est par les pilastres que l'architecture gothique allemande, presque exclusivement, est parvenue à une réunion organique de plusieurs étages; tandis que dans l'architecture byzantine, par exemple, un étage semble souvent n'avoir aucune connexion avec un autre.

ressemblance de la tête avec celle de Schiller est certainement un mérite peu ordinaire. Ces statues ont donné leurs noms aux deux tours, qui s'élèvent, presque sans autre ornement que leurs plinthes, à la hauteur de quatre-vingts pieds (mesure rhénane), avant d'atteindre la galerie qui les met en communication. La tour du nord seule a ses quatre côtés décorés chacun d'une statue, au-dessous de la grande galerie, et ses quatre statues représentent, à ce qu'on dit généralement, quatre rois franconiens bienfaiteurs de l'église, tradition sans doute bien incertaine et insuffisante. Jusqu'ici les escaliers des deux tours, excepté à l'étage d'en bas, sont tout simplement de bois, la charpente qui supporte les cloches étant trop massive



Le grand portail.

pour laisser assez de place à un escalier de pierre adossé au mur ; mais, depuis la galerie, les degrés tournent en spirale aux angles les moins visibles des tours, qui, en s'élevant, conservent encore pendant deux étages la même épaisseur qu'à leur base. C'est dans cette partie que sont suspendues les cloches, savoir cinq dans la tour de Saint-Georges, et une dans celle de Saint-Martin, la soi-disant *Cloche du Pape*. La tour de Saint-Georges est beaucoup plus richement décorée que sa compagne. Des tourelles angulaires, s'élevant de dessus la galerie, se tiennent par de petits arcs-boutants à la tour ; et aux trois angles qui n'en ont point, se trouvent, dans des niches, trois rois saints, évidemment en rapport avec la vierge du pignon mentionné plus haut. Les cloches de cette tour sont les suivantes : la Cloche de l'empereur Henri (ainsi nommée parce que, suivant la tradition,

ce fut un présent de ce monarque: (plusieurs fois refondue, en dernier lieu l'année 1565), la Cloche du Repos (qu'on sonne avant la fermeture des portes), la Cloche de Notre-Dame, la Cloche de Marie, et la Cloche de Cunégonde. La première se distingue par une basse magnifique, quoiqu'elle ne pèse que cinquante-huit quintaux, et par les jolies sculptures dont elle est ornée. La Cloche du Pape, dans la tour de Saint-Martin, est un présent de Félix V, qui fut élu par le concile de Bâle à la dignité de pape: elle pèse soixante-dix quintaux; mais une fente, qui risquait de s'agrandir, ayant obligé d'en scier un morceau, elle a considérablement perdu de la beauté de son timbre. La dernière refonte eut lieu en 1493. Après ces deux étages, chaque tour a une galerie; puis la tour de Saint-Martin quitte sa forme carrée pour en prendre une octogone; les angles disparaissent au-dessus du troisième étage,[1] et sont remplacés au quatrième par des tourelles aiguës, abondamment décorées. Ce quatrième étage n'a pas comme les précédents trois ou quatre fenêtres seulement; il en a sept, et la place de la huitième est occupée par la porte de l'escalier. Il forme ce qu'on appelle la *salle de danse,* et il se termine par une voûte à nervures. Au-dessus de cet étage vient enfin la plus haute galerie, de forme octogone, où l'on arrive par le moyen d'un escalier en spirale entièrement dégagé, et où commence, dans un style gothique de la dernière période, une flèche à jour, aussi octogone, dont les huit côtés sont garnis d'ornements en saillie pour servir d'appui à ceux qui veulent monter au sommet. Le pommeau qui termine la flèche est fait de main de maître; il couronne cette tour à la hauteur de deux cents pieds (mesure rhénane). — Lors même que les preuves historiques manqueraient, les arcs déprimés des fenêtres du troisième étage, les arcs de voûte coupant à plusieurs places des lignes droites, les voûtes à côtes du quatrième étage, et tous les ornements enfin, surtout ceux de la flèche, feraient rapporter le travail de cette partie de l'édifice, à une époque très tardive, à la fin du XVe siècle. On ne saurait méconnaître toutefois dans l'ensemble, une certaine pureté et une certaine volonté de s'éloigner de l'arbitraire, alors si en vogue dans les productions architectoniques.

Le changement du carré en octogone, si essentiel aux tours gothiques, ne commence pas, pour celle de S. Georges, dès la seconde galerie; il y a encore un étage carré, moins large, il est vrai, que le précédent, et servant, depuis sa construction, de demeure au garde de nuit. Cet étage a de même une galerie à quatre côtés (tandis que l'étage correspondant de la tour de S.-Martin n'en a point); mais depuis ici les quatre angles sont masqués, d'une manière un peu lourde et compliquée, par des groupes de colonnes surmontés de baldaquins usés; et l'on voit paraître l'octogone, couronné par une galerie aussi octogone, à laquelle on monte par un escalier en spirale dégagé; puis vient la flèche également à jour, mais un peu plus haute et plus verticale que l'autre, qui se courbe tant soit peu. Ici se retrouvent aussi des ornements en saillie semblables à ceux dont nous avons déjà parlé, et placés de même aux huit côtés de la flèche: le pommeau est plus petit, et l'extrémité qui le surmonte est plus aiguë; il s'élève à deux cent cinq pieds au-dessus du sol. La cloche qui sonne les quarts est suspendue dans la flèche même; à l'étage inférieur est la grande cloche des heures, avec le tocsin,

[1] Au mur extérieur de ce troisième étage se trouve, vers le nord, une tête vigoureuse, couverte d'un bonnet: c'est peut-être celle de l'architecte, Jean Nussdorf.

et celle des *trois quarts*. Les deux cloches des heures se distinguent par un beau timbre bien clair, et s'entendent de fort loin.

Pour déterminer la période pendant laquelle cette tour fut construite, il est important de considérer les frontons placés au-dessus des fenêtres du dernier étage, et mis en communication avec la galerie supérieure. Ces frontons, par leur forme élancée, semblent être plus modernes que le XIIIe siècle, et, par une assez grande pureté dans leurs ornements, pourraient avoir existé avant le XVe. Les culières saillantes des deux tours représentent des monstres. La vue dont on jouit du haut des dernières galeries est des plus belles; les Vosges, le Jura et la Forêt-Noire enserrent un magnifique paysage, arrosé par le Rhin, richement ensemencé et soigneusement cultivé. Le voyageur ne regrettera point une ascension un peu pénible, si le temps et les nuages ne s'opposent pas à sa curiosité. Il n'est pas une place qui puisse donner de l'inquiétude aux personnes sujettes au vertige.

Les côtés de l'église et la partie extérieure du chœur.

Les côtés de la grande nef n'offrent rien de remarquable: six fenêtres cintrées à chaque flanc ne laissent pénétrer dans l'église qu'une lumière d'autant plus faible que leur partie inférieure a été masquée par l'élévation des toits des deux premières nefs latérales. Deux arcs-boutants lourdement exécutés et ornés de statues placées dans des niches de colonnes descendent de chaque côté; mais comme la toiture des deux nefs extérieures a nécessité l'élévation déjà mentionnée des bas côtés intérieurs, ces arcs-boutants s'élèvent très peu au-dessus du toit exhaussé. Les niches du côté septentrional renferment les évangélistes S. Mathieu et S. Jean; celles du côté méridional S. Marc et S. Luc: tous présentent leurs attributs dans un écu, que chacun d'eux porte sur la poitrine. Les fenêtres des deux nefs extérieures sont ornées de découpures gothiques, d'une bonne époque, il est vrai, et pourtant, par places, d'un goût contestable. Une porte décorée simplement mène de la dernière nef du sud au cloître. Puis viennent les deux murs de pignon du transept ayant chacun une grande fenêtre ronde dans le style byzantin, et au-dessus, en correspondance avec l'étage supérieur de la cathédrale, une fenêtre à ogive, construite seulement après le grand tremblement de terre de 1356. Le bord supérieur est entouré d'ornements en losange terminés par de petites croix: les angles sont garnis de grands pilastres présentant une face inclinée. Le mur du pignon septentrional est incomparablement plus remarquable que l'autre: c'est là que se trouve la porte de S. Gall, importante par la beauté de ses ornements, et par l'antiquité de sa construction, ainsi que la roue de la Fortune, rose placée au-dessus, et d'une valeur non moins grande pour l'histoire de l'art: la première remonte probablement au commencement du XIe siècle; la seconde à celui du XIIe.

La porte de S. Gall, autrefois peut-être porte principale, vu que, dans les églises byzantines, le portail était souvent à l'un des côtés, doit son nom à la chapelle dédiée à S. Gall et formant le bras septentrional du transept. Trois colonnes déliées prennent place de chaque côté dans le mur, rangées sur une ligne inclinée, et admettent dans leurs interstices les statues en haut-relief des quatre évangélistes avec leurs attributs. Ces colonnes supportent des moulures

saillantes d'un goût simple, et courbées en voûte. L'espace compris entre elles et le linteau est occupé par un haut-relief qui représente le Christ comme juge du monde, et plusieurs saints. Le linteau lui-même offre, en bas-relief, les cinq vierges sages et les cinq vierges folles. Autour de la porte proprement dite et de ces sculptures se développe une guirlande peu relevée d'ornements élégamment filés et supportant des fruits. En dehors des colonnes, on voit, de chaque côté, cinq petites cellules ou niches à colonnes, d'inégales hauteurs, et placées les unes au-dessus des autres. Les trois niches inférieures de chaque côté renferment des hauts reliefs représentant les six œuvres de la miséricorde: la quatrième, à gauche, est occupée par Jean Baptiste, et celle de droite par Jean l'évangéliste. Enfin, les deux dernières contiennent deux anges jouant du trombone. Dans l'espace compris entre le grand arc du portail et les niches, sept petits personnages, en haut relief, figurent les morts sortant de leurs tombeaux; et par-dessus tout cela est une frise à feuillage simple, dont les moulures saillantes sont vraiment dignes de fixer la curiosité.

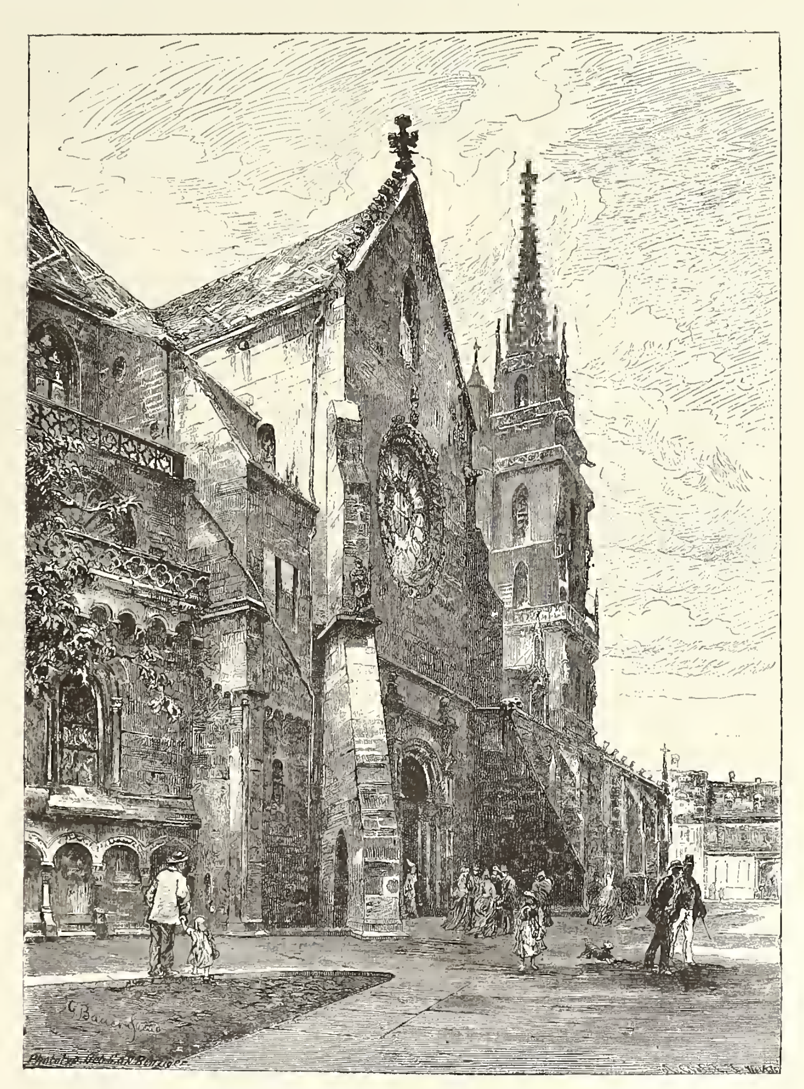
Toutes les figures de cette porte ont, de près ou de loin, rapport au jugement dernier, conformément aux paroles de S. Mathieu, chap. XXV (voyez, pour les dix vierges, v. 1 — 13; pour le Christ juge, et pour les saints anges, v. 31; pour les six œuvres de la miséricorde, v. 35 et 36; pour la résurrection des morts, v. 32). Les vêtements, en général à petits plis allongés sont étriqués et mal ajustés; les visages regardent en face, lors même que le corps est de profil. Les ornements architectoniques sont, pour la plupart, fort beaux, entre autres la bordure en spirale qui encadre la porte proprement dite, et plusieurs chapiteaux. (On voit, aux deux coins de la porte, deux dragons, qui sont peut-être le plus ancien vestige du rapport que présente le nom de Basilia avec le basilic.) Au reste, si nous rapportons la construction de cette porte au temps de Henri II, ce n'est que par supposition; car rien n'est plus difficile, comme on sait, que de se prononcer avec quelque assurance sur les genres d'ornements en usage depuis le IX[e] siècle jusqu'au XII[e]. Cependant les ornements intérieurs des niches et les draperies qui s'y trouvent ont surtout l'air d'appartenir à cette période.

La roue de la Fortune est décidément plus moderne. Déjà les hauts et minces pilastres corniers caractérisent le commencement du XII[e] siècle, aussi bien que les neufs figures ascendantes du pourtour: la plus élevée seule, assise sous un baldaquin, est d'une date moins ancienne, c'est-à-dire de la période gothique antérieure au tremblement de terre. Au pilastre de gauche, on voit un homme foulant aux pieds un lièvre, haut relief qui semble encore plus ancien que le pilastre même.

Le mur du pignon méridional du transept est caché par des bâtiments contigus. Il a aussi une fenêtre ronde, mais sans ornements: les deux bâtiments latéraux entre lesquels il s'élève, et qui sont certainement contemporains de toutes les parties basses du chœur, servaient autrefois de sacristie, etc.; ils ont des fenêtres très étroites, et sont ornés çà et là de petites rangées d'arcades, décoration ordinaire au XI[e] siècle et au XII[e].

Le chœur enfin, demi-décagone, comme d'ordinaire, à côtés inégaux, est extérieurement orné, dans le bas, d'une guirlande d'arcades qui saillent un peu en dehors du mur: chacune de ces arcades forme plusieurs cercles et est bordée d'une rangée de petites boules en guise de perles: les colonnettes et les chapiteaux sont lourds; les piédestaux surtout et le socle du bâtiment, qu'on ne voit pas de partout,

le sont encore davantage : cependant le tout a un caractère de richesse qui fait aisément passer sur ces défauts. On voit, au-dessus de l'arc que forme la partie la plus reculée et la plus grande, une frise extrêmement belle, représentant la vendange au milieu des entrelacements multipliés d'une treille, dans le style de la première moitié du XIIe siècle. A chaque angle du chœur est un fort pilastre, percé à sa base d'une arche à ogive, et servant d'appui à l'édifice.



La cathédrale de Bâle vue du côté de nord-ouest.

Le mur inférieur du chœur (celui qui entoure le couloir autour du chœur) a, de chaque côté, une fenêtre simple, cintrée et à colonnes adossées, et se termine par un ornement composé de petits demi-cercles, aux appuis desquels se voient toutes sortes de figures grotesques non encore expliquées, et peut-être, en partie du moins, purement fantastiques ou d'une interprétation désormais impossible.

Plus haut, le mur recule pour former une galerie gothique qui n'est autre chose que le mur extérieur de la grande galerie des chantres élevée au-dessus de l'allée

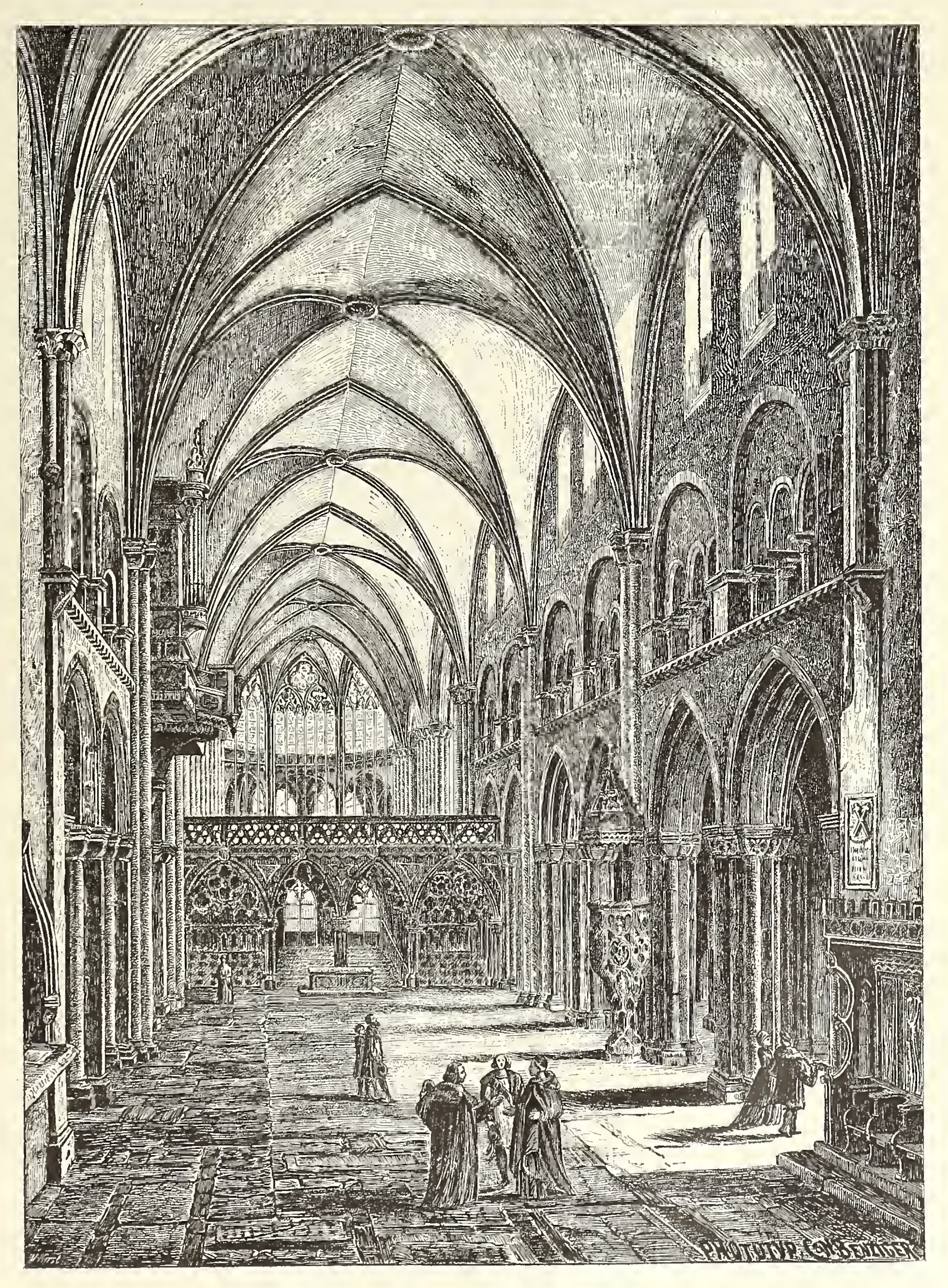
entourant le chœur. A ce mur se trouvent six roses gothiques d'un beau dessin; et plus haut s'élève encore le mur supérieur du chœur proprement dit, qui laisse pénétrer dans l'église, par cinq grandes fenêtres ornées simplement, une masse de lumière déjà très forte du temps que les vitraux étaient peints, et d'autant plus grande aujourd'hui.

Le toit de la grande nef, celui du chœur et celui du transept sont couverts de tuiles coloriées et vernies au feu, qui, par leur alternative de vert clair, de jaune, de brun rougeâtre et de blanc, forment un ornement en losanges de l'effet le plus agréable. Les toits inférieurs sont pour la plupart couverts de tuiles communes. Malheureusement les tuiles peintes du grand toit sont en partie fortement endommagées par le temps.

La nef et ses curiosités.

Une grande nef, haute de soixante-dix pieds de France, et large de trente-neuf, formait autrefois, avec deux bas côtés ayant la moitié de sa hauteur, le grand corps de bâtiment: plus tard, on ouvrit les murs extérieurs des bas côtés, et l'on y ajouta deux nefs latérales, [1] dont les fenêtres, déjà mentionnées, donnent, malgré leur longueur, fort peu de jour à l'église. Si nous en exceptons les parties du devant (c'est-à-dire les trois côtés, et la façade intermédiaire, qui contient la fenêtre au haut du portail avec ses deux fenêtres accessoires, une allée crépie en blanc, plus moderne et répondant à la galerie inférieure du dehors, puis enfin, au-dessus, la fenêtre principale), les deux dernières nefs et la voûte, assez maladroitement placée sur les gros piliers adossés, tout ce qui reste du grand corps de bâtiment est de la première moitié ou du milieu du XII[e] siècle; c'est du style byzantin avec un commencement d'ogives dans les formes capitales; car c'est là, et non pas dans les petits ornements, que l'ogive a commencé, à remplacer le cintre byzantin. Les arcs qui séparent la grande nef de ses bas côtés sont à ogives, il est vrai, passablement obtuses, en comparaison des arcs gothiques des périodes suivantes; mais les galeries élevées sur les deux bas côtés intérieurs, à peu près de même largeur, ont des voûtes en plein cintre et des arcs demi-circulaires ouvrant sur l'église et s'appuyant chacun sur deux petites colonnes à chapiteaux élégants. Les murs des tours et six gros piliers, dont le dernier est en même temps pilier du chœur, soutiennent la grande nef de chaque côté. Le pilier qui est à l'extrémité est relié à son vis-à-vis par le jubé, ouvrage du XIV[e] siècle, qui s'élève jusqu'au-dessus de leurs chapiteaux et qui déploie quatre beaux arcs richement décorés du côté de la nef, et surmontés d'un parapet à jour. De deux en deux piliers s'élèvent de longues demi-colonnes, sur les chapiteaux desquelles prennent naissance les côtes de la voûte. Les chapiteaux du haut, comme ceux du bas, sont en général sans ornements, ou ceux qui existent n'ont aucune valeur artistique. Les piédestaux sont garnis de ces feuilles d'angles qui caractérisent le XII[e] siècle, ici de forme assez rude. Les piliers maintenant libres, et autrefois adossés qui séparent les bas côtés intérieurs des bas côtés extérieurs n'ont que des moitiés de chapiteaux également sans ornements.

[1] Le tout a maintenant, y compris l'épaisseur des murs, une largeur d'environ cent vingt pieds de France. Nous rapporterions la quatrième nef et la cinquième au XIV[e] siècle seulement, s'il ne s'y trouvait pas des monuments du XIII[e]. Toutes les deux se composaient autrefois de chapelles.



L'intérieur de la cathédrale de Bâle.

Quant aux galeries, elles sont construites de manière à ce qu'au-dessus de chacun des six grands arcs à ogives de l'étage inférieur s'élèvent trois petits arcs à plein cintre encadrés dans un plus grand. Malheureusement cette partie jadis très intéressante de l'édifice a été bien altérée par l'exhaussement du toit, par la destruction de la voûte, par le changement de place des fenêtres et par l'établissement de loges dans les espaces compris entre les piliers. Plus haut que les galeries se trouvent enfin les fenêtres cintrées dont nous avons déjà parlé. En dépit de toutes ses imperfections, la nef principale de l'église a quelque chose de grandiose, qu'elle doit en grande partie aux fortes proportions de la largeur comparée à sa hauteur. (Il est fâcheux qu'un si bel effet soit gâté par un travail de menuiserie fort laid.) Tout près du grand portail est un vieux haut relief byzantin représentant deux hommes assis sous la porte d'une église : au-dessus de leurs têtes, et au-dessous des deux tours et du pignon, également sculpté, est gravée cette sentence :

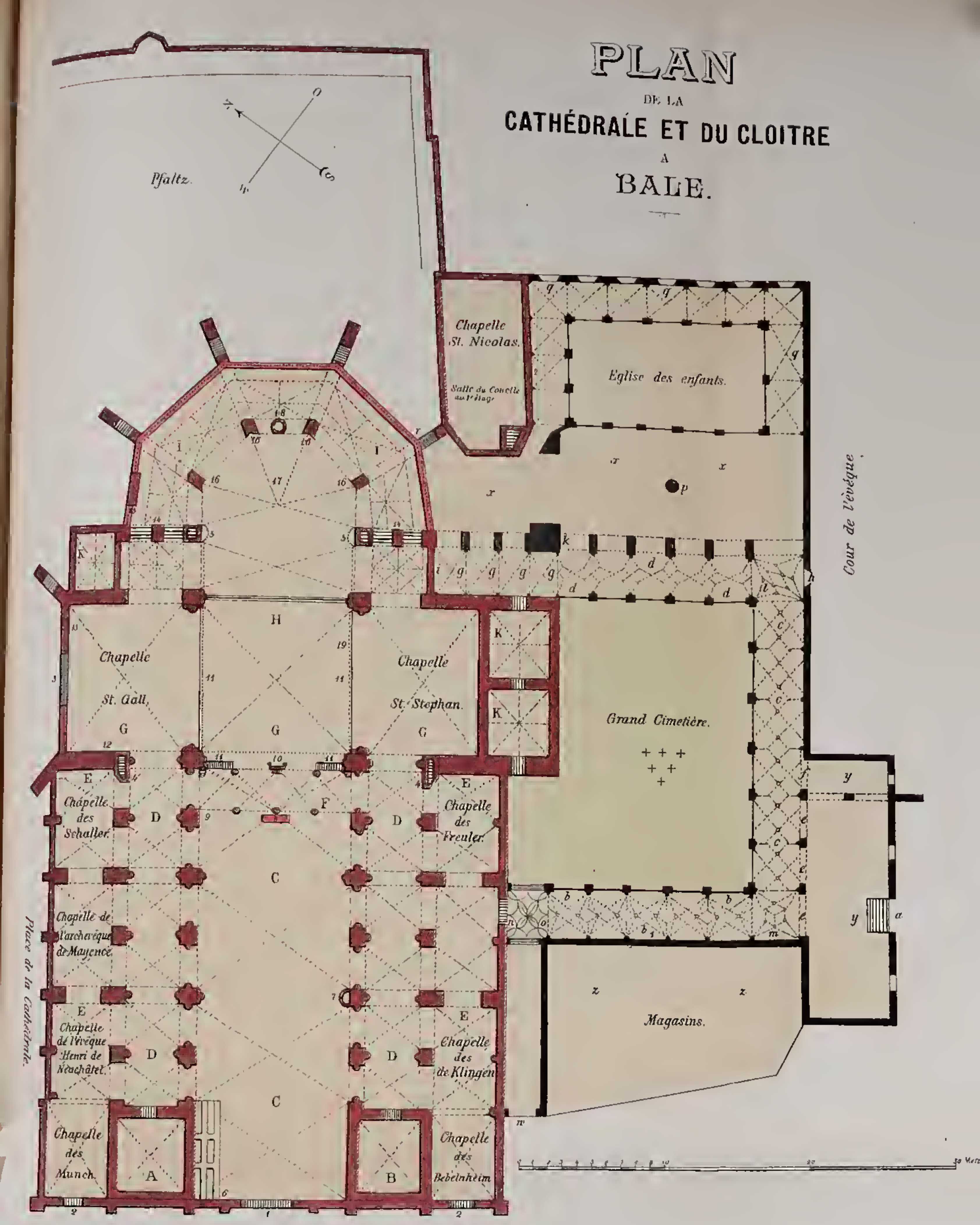
AULA. CELESTI. LAPIDES.
VIVI TITULANTUR.
HI. DUO. TEMPLI. HUIUS. QUIA.
STRUCTUR. FAMULANTUR.

Ce ne peuvent être S. Henri et S. Cunégonde, tous deux portant de courts vêtements d'hommes : le mot *famulantur* pourrait faire croire qu'il s'agit de deux architectes ; mais la richesse des vêtements semble plutôt indiquer deux protecteurs de haute naissance. Le style et la forme gothique des lettres font rapporter cet ouvrage au commencement du XIIe siècle. Près de là se trouvent les stalles des hauts dignitaires de l'état, ornées et même chargées de sculptures, de l'année 1598.

L'autel placé devant le jubé est en marbre rouge des Grisons. — La chaire, adossée au second pilier de la rangée du sud est certainement une des plus belles que l'on voie le long des bords du Rhin, quoique les ornements en soient moins riches que ceux de telle ou telle de ses rivales, et qu'elle ne soit construite que de grès : il serait impossible de dépeindre par des paroles comment des moulures fort simples ont pu, par leurs enlacements, produire un effet si agréable ; la gravure que nous en donnons offre d'ailleurs un dessin si exact qu'il nous dispense d'un vain effort. On voit, à peu près au milieu, la date de 1586. L'escalier de la chaire est un ouvrage également beau. Vis-à-vis de la chaire, on découvre, à la hauteur de la galerie, les orgues, ouvrage médiocre à vingt-six registres ; et près du jubé, adossé à un pilier, le tombeau du grand Érasme de Rotterdam (de l'année 1536), dont on ne verra pas ici sans intérêt la représentation. Le tombeau lui-même est caché par les siéges. Nous parlerons encore de quelques monuments des cinq nefs.

Grande nef : Vis-à-vis du monument d'Érasme, des armoiries sculptées, avec cette inscription : Evêque Jean Senn de Münsingen ; mort en 1369. — Devant l'autel, une épitaphe et des armoiries en laiton incrustées dans la pierre tumulaire de l'évêque Jean de Venningen, mort en 1478. — Au pilier même qui porte le monument d'Érasme sont des armoiries sculptées, avec cette inscription : Evêque Pierre de Reichenstein, mort en 1290.

Bas côté intérieur du nord. Une pierre tumulaire couchée, avec la statue en demi-relief et de grandeur naturelle de l'archevêque de Milan, mort de la peste en 1432, pendant le concile.



EXPLICATION:

A. *Tour de St. George.*
B. *Tour de St. Martin.*
C. *La nef principale.*
D,D. *Les nefs intérieures de côté.*
E,E. *Les nefs extérieures.*
F. *La galerie.*
G,G,G. *Construction transversale dont la partie du milieu appartient au chœur.*
H. *Le chœur.*
I. *Tour du chœur.*
K,K,K. *Sacristies et autres constructions appartenantes.*
1. *Le grand portail.*
2,2. *Les petites portes de côté.*
3. *La porte de St. Gall.*
4,4. *Escaliers de la tribune.*
5,5. *Escaliers de la galerie des chanteurs.*
6. *Sculpture byzantine représentant deux architectes de la cathédrale; à côté se trouvent les sièges des magistrats.*
7. *Chaire.*
8. *Autel.*
9. *Tombeau d'Érasme.*
10. *Siège de l'évêque.*
11,11,11,11. *Stalles sculptées.*
12. *Tombeau de George d'Andlau.*
13. *Tombeau de la comtesse de Thierstein.*
14,14. *Les deux bas reliefs, les martyres de St. Vincent et de St. Laurent.*
15. *Tombeau de l'impératrice Anne.*
16,16,16,16. *Les quatres groupes de piliers.*
17. *Place ci-devant du grand autel.*
18. *Fonts de baptême.*
19. *Place dans le caveau où se trouve le bas relief des six apôtres.*

Le plan du cloître, voir l'explication (p. 391—394).

1. *Tombeau d'Œcolampade.*
2. *Tombeau de Froben, typographe.*

Les points entourant le chœur désignent l'enceinte du caveau.

Impr. lithogr. de C. & N. Benziger frères, Einsiedeln (Suisse).

Bas côté extérieur du nord. Dans la chapelle occidentale (celle de la famille des seigneurs de Münchenstein), une statue couchée dans un arc, celle du chevalier Bernard de Massmunster. Des armes sculptées et peintes avec cette inscription: Evêque Gérard de Wippingen, mort en 1325. — Dans la chapelle suivante, c'est-à-dire celle de l'évêque Henri de Neuchâtel, le tombeau de cet évêque (1274), et des armes sculptées, avec inscription. — Dans la chapelle de l'archevêque de Mayence, une inscription en hexamètres, concernant l'évêque Arnold de Rothberg, mort en 1458. — Dans la dernière chapelle, plusieurs pierres tumulaires des seigneurs de Schaller, dont le nom a été donné à la chapelle.

Les deux bas-côtés du sud ne contiennent rien de remarquable. Avant la réformation, tous les piliers étaient garnis d'autels souvent même de plus d'un côté; ce qui avait fait mutiler dans le bas les demi-colonnes. D'anciennes relations rapportent que la plupart des fenêtres avaient des vitraux peints, qui furent en partie détruits pendant la réformation, en partie vendus dans le siècle passé.

Le transept et le chœur.

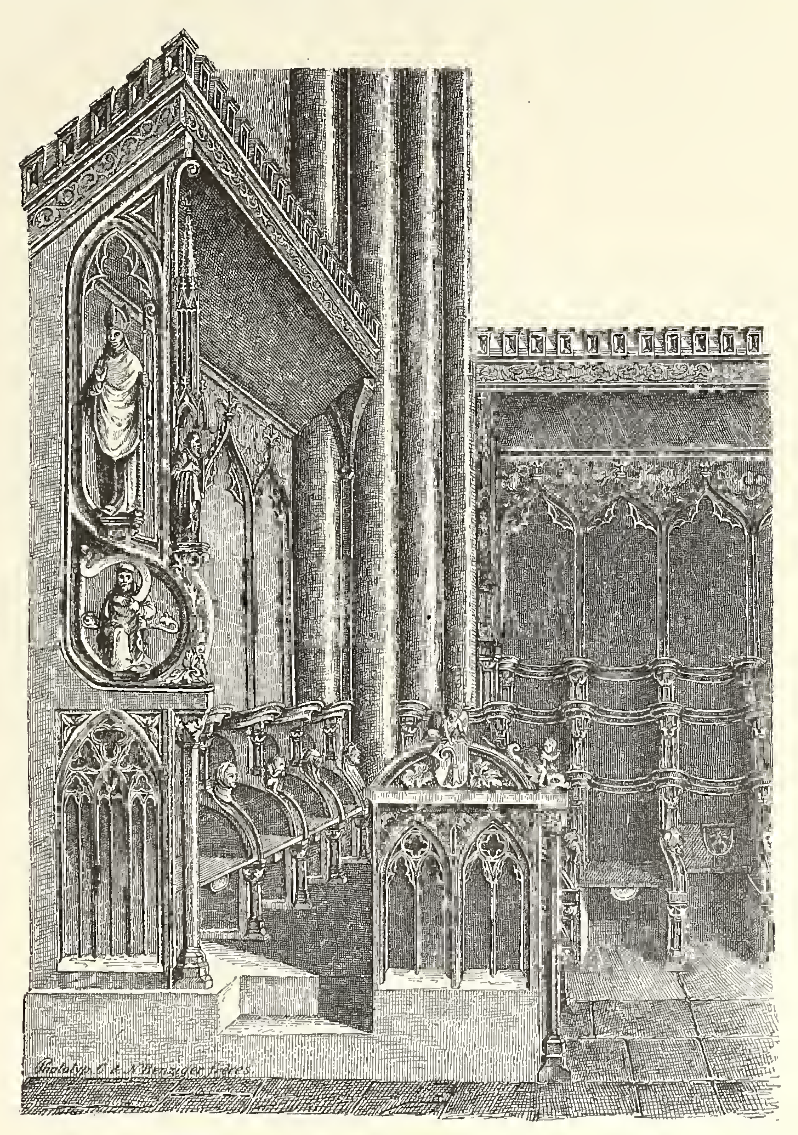
La partie centrale du *transept,* faisant partie du chœur, est de quelques pieds plus élevée que les deux bras, qui, du reste, sont de même grandeur et au niveau de l'église; cette partie centrale est séparée des deux autres par des parois peu hautes; elle communique avec le chœur proprement dit par un escalier pratiqué sous le jubé. Le chœur est borné par quatre grands piliers, qui portaient peut-être un dôme avant le tremblement de terre; on serait, du moins, tenté de le croire, d'après un antique tableau de la ville de Bâle, lequel représente au-dessus du chœur une grosse tour basse. A présent le transept et le chœur sont couverts par une simple voûte à arêtes formant la continuation de celle de la grand nef. C'est aux deux bras du transept que se trouvent les deux roses dont nous avons parlé plus haut, et au-dessous desquelles on voit se développer une rangée d'arcs et de beaux chapiteaux faisant suite à ceux de la galerie; une allée qui passe devant, joint cette galerie à celle des chantres, au fond du chœur. A l'étage inférieur du bras septentrional se trouve la porte Saint-Gall, toute simple, vue de ce côté: la paroi est ornée intérieurement de grandes ogives répondant à celles des bas côtés intérieurs, et plus modernes que la porte. (La partie méridionale du transept n'a point de porte correspondant à celle-ci.) Ces ogives formant toutes des niches offraient jadis un emplacement très convenable pour des tombeaux. C'est ainsi que le bras septentrional contient la statue couchée, en bas-relief, du prévôt de l'église, nommé Georges d'Andlau, premier recteur de l'université de Bâle, avec une inscription et la date de 1466; puis, le monument en marbre blanc de madame Valérie Mérian, décoré d'anges et sculpté par la main d'Oechslin; enfin, la grande statue couchée de la comtesse Catherine de Hochberg (née comtesse de Thierstein, morte en 1385), ouvrage qui n'est pas sans mérite. On remarque encore une grande niche ronde, autrefois sans doute occupée par un autel, et maintenant visitée par les curieux, parce qu'en mettant les pieds dans deux petites cavités creusées à cet effet, on peut voir, à travers une vitre brisée, le pommeau de la tour Saint-Georges. Dans ce bras du transept sont aussi les entrées principales du caveau pratiqué sous le centre du transept et sous le fond du chœur. Le bras méridional

contient la statue couchée du chevalier et bourgmestre Henri de Reichenstein, mort en 1403, et deux grandes épitaphes, celle du général d'empire Rodolphe de Salis, mort en 1600, et celle du général français Jean Bernard de Ehne, mort en 1657.

Des escaliers conduisent de chacun des bras du transept à une des extrémités du couloir qui règne autour du chœur. Mais considérons d'abord la partie inférieure du chœur, qui est le centre de la croix. Au milieu du jubé, et entre les deux portes ouvrant au haut des escaliers par où l'on arrive de la nef dans le chœur, se trouve un beau siége épiscopal en pierre avec baldaquin, probablement de la fin du XIVe siècle. Sur les côtés sont deux petites figures de femmes en haut relief, d'un travail exquis. On croit qu'elles représentent la Religion et la Théologie. C'est dans cette partie du chœur que le grand concile de Bâle tint ses séances, de 1431 à 1448. Les stalles qu'on y voit aujourd'hui n'existaient pas encore; elles étaient remplacées par des estrades recouvertes de tapis; devant le grand autel était le siége du cardinal qui avait la présidence. Dans la salle nommée salle du concile (voyez plus bas) se tenaient des séances particulières; encore n'étaient-ce pas les plus importantes, attendu que la division qui s'occupait des articles de foi (deputatio de fide) avait été transférée dans le couvent des cordeliers. Les stalles actuelles, distribuées sur trois rangs le long du mur de séparation et du jubé, sont un ouvrage précieux de la dernière moitié du XVe siècle. Le beau bois de chêne dont elles sont faites a passablement résisté aux vers; les poutres d'en haut seules, et quelques pièces des extrémités, ont été ruinées et remplacées sans goût. Les dernières rangées ont des dossiers élevés, dont les panneaux représentent, à leur partie supérieure, les figures les plus bizarres, remarquables autant par le comique de l'invention que par une exécution soignée. Ce sont, pour la plupart, des centaures (figures favorites du moyen-âge), dont les bustes représentent ou des évêques, ou des moines buveurs, ou des caricatures de nonnes, etc. Les sculptures qui forment comme des poignées au fond de chaque stalle sont dans le même goût: on y voit une religieuse ayant des ailes de chauve-souris, et d'autres figures également choquantes; comme on voit aux bras des mêmes stalles des têtes de prêtres alternant avec des têtes d'animaux. On a de la peine à s'expliquer comment il était possible de représenter, dans un dôme catholique, des satires si évidemment dirigées contre le clergé; au reste, les ouvrages de ce temps que l'on voit ailleurs ont souvent le même caractère. Quant aux allusions de ces sculptures, il est fort douteux qu'on parvienne jamais à les expliquer. Aux extrémités des dernières rangées sont de belles figures ou statues de différents membres du chapitre d'alors; de même que celle de l'évêque bénissant l'assemblée; et au-dessous, plusieurs symboles, entre autres un phénix, un pélican, un cerf, etc. Les deux extrémités du siége épiscopal ont sur le côté deux prophètes en bonnets et avec des rubans à sentences. (La même représentation se trouve au pilier du jubé, droit au-dessus du monument d'Erasme; on croit généralement, mais à tort, que ce sont les apôtres Pierre et Paul.) La gravure a été dessinée depuis le siége de l'évêque; le peu qui manque ou qui a été mal réparé, a été rétabli par le dessinateur dans le style de l'époque. Une seconde feuille contient plusieurs de ces *poignées* de stalles; et une troisième les ornements de quelques *extrémités,* qui méritent en partie l'épithète de magnifiques. L'éditeur croit, en publiant la représentation de ces ouvrages intéressants, faire une entreprise agréable aux amateurs de l'ancienne école allemande.



Enfin, nous allons décrire le fond du chœur, ou le couloir qui entoure le chœur et qui est de trois marches plus élevé que le reste. Au milieu de ce couloir était autrefois le grand autel, dont la place est reconnaisable aux briques qui la recouvrent, tandis que le reste est pavé en dalles de grès. Ce fond du chœur ne forme pas en dedans comme en dehors un demi-décagone, mais un demi-octogone,



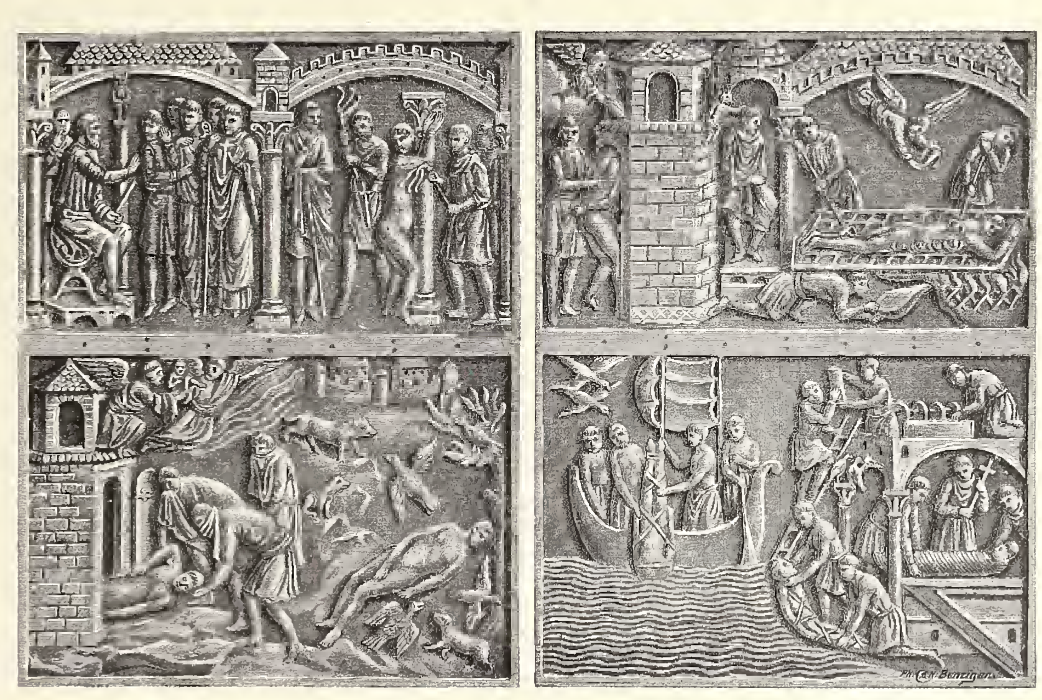
Les stalles.

vu que les deux derniers côtés, au lieu de présenter deux faces obliques, présentent deux faces parallèles. Au reste, comme dans la plupart des églises, il ne se joint pas immédiatement au transept; il en est séparé par une étroite construction intermédiaire, à côté de laquelle sont pratiqués les escaliers du couloir et les sacristies (ces dernières servant d'archives). Maintenant le couloir est au même niveau que le chœur: ci-devant il était de six pieds enfoncé; mais on l'a exhaussé. La partie de derrière du chœur, si nous en exceptons les deux piliers par lesquels elle

commence, et qui contiennent des escaliers, repose sur quatre groupes de colonnes, qui la séparent du couloir. Chacun de ces groupes se compose de sept colonnes et d'une demi-colonne, lesquelles portent des ogives avec des rangées de boules (ainsi donc de la plus ancienne époque), et ont à leurs chapiteaux de même qu'à leur base des ornements superbes, dans le meilleur style des commencements du XIIe siècle. Au-dessus des chapiteaux de chaque groupe est une frise qui les réunit. Au soubassement commun de chaque groupe il y a, du côté du couloir, une frise entrelacée aussi de figures, mais rampant tout près du sol, depuis que le sol a été exhaussé. L'architecte, ne voulant pas placer le chœur sur des piliers massifs et courts, a donné aux appuis la forme de petites colonnes légères. Les quatres groupes offrent un vrai trésor de beaux ornements; la dernière colonne surtout de chacun d'entre eux a, dans son chapiteau, des sculptures intéressantes. On remarquera, au groupe le plus septentrional, la chute de nos premiers parents, leur entretien avec Dieu, leur bannissement du paradis et un roi placé entre deux griffons enchaînés. Le groupe suivant ne contient que des combats entre des chevaliers et des monstres: un chevalier en délivre un autre déjà bien en avant dans la gueule d'un dragon (peut-être une allusion à la tradition bien connue des deux comtes de Bourgdorf). Au troisième groupe se trouve l'histoire de Pyrame et de Thisbé (Ovide, Mét., IV, 55 et suiv.) en quatre scènes: 1° Pyrame trouve le lion; 2° il frappe l'animal, qui porte à sa bouche le vêtement de Thisbé; tandis que celle-ci est assise sur un arbre; 3° Thisbé déplore le trépas de Pyrame; 4° elle se précipite sur la pointe du glaive qui traverse déjà le corps de son amant. Le quatrième groupe représente d'abord un vieillard, tenant sur ses genoux trois têtes, symbole probable de la Trinité; puis, le sacrifice d'Isaac; et enfin deux figures que des cous d'oiseaux enlacent par la bouche et par les oreilles, et qu'il n'est guère possible d'interpréter. Il y a peu d'années qu'on a placé entre les groupes du milieu les fonts (baptismaux, bel ouvrage du XVe siècle) autrefois placés dans la chapelle des Schaller. Huit compartiments, rétrécis dans le bas, et couronnés simultanément par une guirlande de feuillage, offrent les figures suivantes, en bas-relief: le Christ, debout dans le Jourdain; Jean-Baptiste, baptisant; un ange, tenant le vêtement; Pierre; Paul; S. Laurent; S. Martin et Jacques le Majeur. On lit au piédestal la date 1465, répartie aux quatre côtés; les quatre angles ont quatre figures passablement mutilées; le couvercle est plus moderne. Le mur méridional du couloir a une fenêtre depuis longtemps métamorphosée en porte, et servant actuellement de sortie pour se rendre à la salle du concile et au nouvel *oratoire*. Non loin de là, les curieux remarqueront, à un chapiteau, la représentation d'une sirène nourrissant son enfant, figure qu'on retrouve çà et là dans les églises du moyen-âge. [1] Au mur septentrional du couloir on voit, au-dessous d'une fenêtre, le tombeau de l'impératrice Anne, troisième épouse de Rodolphe I. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si cette princesse donna des fils à son époux, ni comment ils s'appelaient; il suffira de savoir que, pour apaiser le ressentiment des Bâlois, traités plus d'une fois par son époux avec assez de dureté, elle ordonna, à son lit de mort (Vienne, 1281), qu'on l'enterrât dans la cathédrale de Bâle, où avait déjà été enseveli (1276) son fils Charles, âgé seulement de quelques semaines.

[1] Nombre de sculpteurs et de tailleurs de pierres du moyen-âge semblent avoir connu les traditions de l'antiquité: outre cette sirène, nous aurions ici, pour le prouver, les centaures des stalles, et l'histoire, modifiée, il est vrai, de Pyrame et Thisbé.

Ses restes furent reçus dans cette ville avec magnificence, et déposés derrière le grand autel. Son fils Hartmann, landgrave d'Alsace, qui s'était noyé près de Rheinau, avait aussi été enseveli dans le voisinage de cet autel (1260). Lors du grand tremblement de terre, la partie de derrière du chœur s'écroula, et les ossement retrouvés de l'impératrice furent transférés à la place où est maintenant son tombeau, dans lequel on plaça aussi les restes du landgrave Hartmann. En 1510, le tombeau fut ouvert par les chanoines, et l'on y trouva la princesse encore couronnée et parée, tandis que les os de Charles étaient rassemblés en un petit tas. Enfin, à la demande de Marie Thérèse, tous ces ossements furent envoyés, en 1770, à l'abbaye de Saint-Blaise, d'où ils furent expédiés plus tard aux Capucins de Vienne.



Hauts reliefs répresentant le martyre de S. Vincent et celui de S. Laurent.

Le monument même se compose d'un socle d'environ trois pieds de haut, couvert d'une dalle horizontale, où sont couchées, dans deux compartiments à ogives, les deux statues de l'impératrice et du prince Charles. Au socle, et autour de la fenêtre placée au-dessus du tombeau, sont les armoiries suivantes, les premières sculptées dans la pierre, les autres (plus nouvelles, à ce qu'il paraît) peintes sur des écus de bois: l'aigle impériale, les armes d'Autriche, de Carinthie, de Habsbourg et de Hohenberg. En haut, l'aigle a deux têtes; en bas, il n'en a qu'une. L'aigle à une tête se retrouve dans l'intervalle des deux ogives qui surmontent les statues. Aux pieds du prince est le lion de Habsbourg. Les statues peuvent être comptées parmi les meilleures du moyen âge; mais il est à regretter que celle de l'impératrice n'ait plus de nez ni de mains. On rapporte généralement ces sculptures à l'époque de la mort de cette princesse; cependant l'élancement des ogives et les draperies prouvent assez qu'elles n'ont été faites qu'après le

tremblement de terre. Qu'on les compare avec les sceaux de l'empereur Charles IV, qui régna de 1346 à 1378, et l'on retrouvera non seulement les mêmes draperies, mais aussi le même arc. La statue du prince Charles semble indiquer que cette pierre tumulaire avait été destinée par l'artiste à être dressée.

On voit, aux escaliers qui conduisent de chaque extrémité du couloir dans les bras du transept, deux hauts reliefs, reproduits ici pour la première fois: celui du sud représente le martyre de S. Vincent, et celui du nord, le martyre de S. Laurent. L'exécution en est, en partie, distinguée, et en fait une des sculptures les plus remarquables du onzième siècle. Les bandes pointillées du milieu étaient peut-être autrefois recouvertes de feuilles de cuivre portant des inscriptions. Les scènes sont partout très animées, avantage que beaucoup de sculptures de la même période ne possèdent pas à ce point.

Les groupes de colonnes mentionnés plus haut supportent la grande galerie des chantres, qui a toute la longueur du couloir, et qui est éclairée par les six roses dont nous avons déjà parlé. Là, du côté du chœur, sont de légères demi-colonnes, s'élevant jusqu'à l'étage supérieur, où l'on voit cinq hautes fenêtres, dont les colonnes adossées (forme très ancienne) se croisent avec les arêtes de la voûte. Deux clefs de voûte sont en partie dorées, et contiennent, l'une l'empereur Henri et son épouse, l'autre Dieu couronnant la vierge Marie, demi-relief.

La vue d'ensemble du chœur, avec ses hauts piliers, ornés des attributs des quatre évangélistes, a quelque chose de très majestueux, dû principalement à une largeur considérable, et à l'abondance du jour. C'est surtout par une belle matinée qu'il faut voir le chœur, quand la lumière du soleil donne en plein dans ces vastes espaces au-travers de leurs grandes fenêtres, dont les vitraux ne sont malheureusement plus coloriés. Ici des empereurs et des rois ont ployé les genoux; ici des papes ont dit la messe; ici des archevêques et des cardinaux ont discuté les doctrines et les droits de l'église; ici des milliers d'âmes dévotes, étrangères ou nationales, ont trouvé pendant des siècles le soulagement de leurs afflictions, ou la consolation de leurs misères.

Le caveau.

Sous le chœur et sous le couloir est une crypte assez étendue, dont les entrées se trouvent aux bras du transept: elle est soutenue, pour la plus grande partie, par des piliers carrés de grosseur peu considérable, construits vraisemblablement après le tremblement de terre; tandis que quatre autres piliers très larges et correspondant aux groupes de colonnes du couloir datent du XIIe siècle. Ces gros piliers, qu'on pourrait tout aussi bien nommer parois, supportent les seules voûtes en berceau de la cathédrale; les voûtes placées devant ou derrière celles-ci sont à arêtes. Entre six des piliers carrés il y a, immédiatement au-dessous du point central de la croix, une enceinte en planches, contenant six cercueils de plomb, où gisent les restes de six personnes de la famille souveraine des margraves de Baden: la princesse Marie Anne, née en 1688, morte en 1689; la princesse Charlotte Sophie, née en 1686, morte en 1689; le prince Charles Antoine, né en 1683, mort en 1692; la princesse Auguste Madelaine, née en 1706, morte en 1709; et le prince Charles Magnus, né en 1701, mort en 1711.

Vis-à-vis de cette enceinte, on voit, au mur septentrional, une antique peinture à fresque, déjà bien ternie, représentant la flagellation de Jésus-Christ. Au mur méridional, à côté de l'escalier par lequel on entre ordinairement, est un bas-relief en vieux style byzantin, qui, par sa valeur historique, mériterait une autre place: sans doute il en occupait autrefois une plus distinguée. Nous donnons ici, pour la première fois, six apôtres; les six autres et le Christ, qui était probablement au milieu, sont perdus; mais ils se retrouveront peut-être. — Peut-être y avait-il anciennement six apôtres de chaque côté du grand autel, correspondant avec le crucifix placé au-dessus. — Ceux qui subsistent encore sont encadrés deux à deux dans des compartiments cintrés dans le haut à petites colonnes et surmontés d'une bande où sont sculptés les noms de chaque statue en beaux caractères lapidaires. Entre les arcs sont pratiquées de petites fenêtres. Les figures mêmes sont travaillées à l'imitation de celles qu'on voit sur la devanture d'autel en or de l'empereur Henri, et sont d'une date correspondante, soit qu'on rapporte celle de la devanture d'autel au temps de Henri, soit qu'on la rapporte au temps des Carlovingiens (nous sommes pour la première époque). Les statues dont nous parlons sont plus grandes que celles de la devanture d'autel; aussi les visages en sont-ils d'un travail plus prononcé, plutôt supérieur qu'inférieur: le jet des draperies est surtout d'une beauté remarquable, et par conséquent bien différent de celui qu'on voit aux statues de la porte S. Gall, qui sont l'ouvrage d'un tailleur de pierre, tandis que les statues du caveau sont celui d'un artiste. Non loin de là se trouvent six figures d'animaux en partie fantastiques, ayant sur leurs dos des petits pieds de colonnes. Une comparaison établie avec quelques chaires d'églises italiennes, entre autres avec celles du dôme et du baptistère de Pise, nous donne la certitude que nous avons ici les piédestaux de l'ancienne chaire byzantine, probablement celle où prêcha S. Bernard, en 1147.

Les quatre grands piliers ont des chapiteaux qui, par leur longueur, ont tout à fait l'air de frises. Là aussi sont de belles sculptures dans le style du XIIe siècle, savoir: des chasses, des fables, des oiseaux, le tout entrelacé de pampres et de fruits, et formant un ornement agréable qui ressemble aux fines arabesques de l'antiquité.

Des statues tumulaires s'appuient contre ces piliers: le comte Rodolphe de Thierstein, né en 1318, l'évêque Jean de Vienne (?) et l'évêque Arnold de Rothberg, mort en 1459; ces deux derniers en habits de cérémonie. Aux voûtes pratiquées sous le couloir on voit en fresque la légende de S. Martin et de Ste Marguerite, ainsi que l'histoire de la jeunesse du Christ; mais dans les niches, où se trouvent les petites fenêtres, les douze apôtres, la Ste Vierge, une gloire, etc., tout est plus ou moins terni. Ce caveau était autrefois une église souterraine contenant, dans les dites niches, plusieurs autels.

Dépendances de la cathédrale.

La cathédrale est, comme nous l'avons dit plus haut, libre de trois côtés; elle communique au sud-sud-est avec le cloître et les appartements qui en dépendent.

Ce cloître, le plus grand et le plus bel ouvrage de ce genre que possède la Suisse, se compose de trois galeries principales entourant le grand cimetière, et de trois plus petites entourant le cimetière des enfants. Entre ce dernier cimetière et la plus rapprochée des trois galeries principales, est un grand espace *(x)* couvert

d'un plafond en bois, orné çà et là de feuillages; tout le reste est voûté, excepté le vestibule *(y)* droit à l'entrée *(a)*, lequel a de même un plafond en bois. Nous y entrons par un escalier de quelques degrés. Ce vestibule est évidemment une des parties les plus modernes de l'édifice: les parois ont de grandes niches gothiques et des pierres tumulaires où l'on voit les armoiries de plusieurs familles de chevaliers; deux petites fenêtres donnent à peine un jour suffisant. Vis-à-vis de la porte s'ouvre la galerie *(b)*, la partie la plus riche et la plus élégante du cloître: elle se lie, par un angle droit, à la galerie *(c)*, qui se joint elle-même, aussi par un angle droit, à la galerie *(d)*. On entre depuis le vestibule dans ces parties principales du cloître par trois grandes arcades *(eee)* et une plus petite *(f)*. Ces trois galeries, en style byzantin, ont pu être construites vers le milieu du XIIe siècle: lors du tremblement de terre (1356) le cloître s'écroula aussi; il n'en resta que les colonnes, qui saillent un peu plus d'à moitié hors des piliers et des parois où elles sont engagées. C'est vraisemblablement, sur ces colonnes que plus tard l'évêque Jean Senn de Munsingen fit élever une voûte gothique dont les côtes s'élèvent immédiatement de dessus les colonnes, sans l'intermédiaire des chapiteaux. [1]

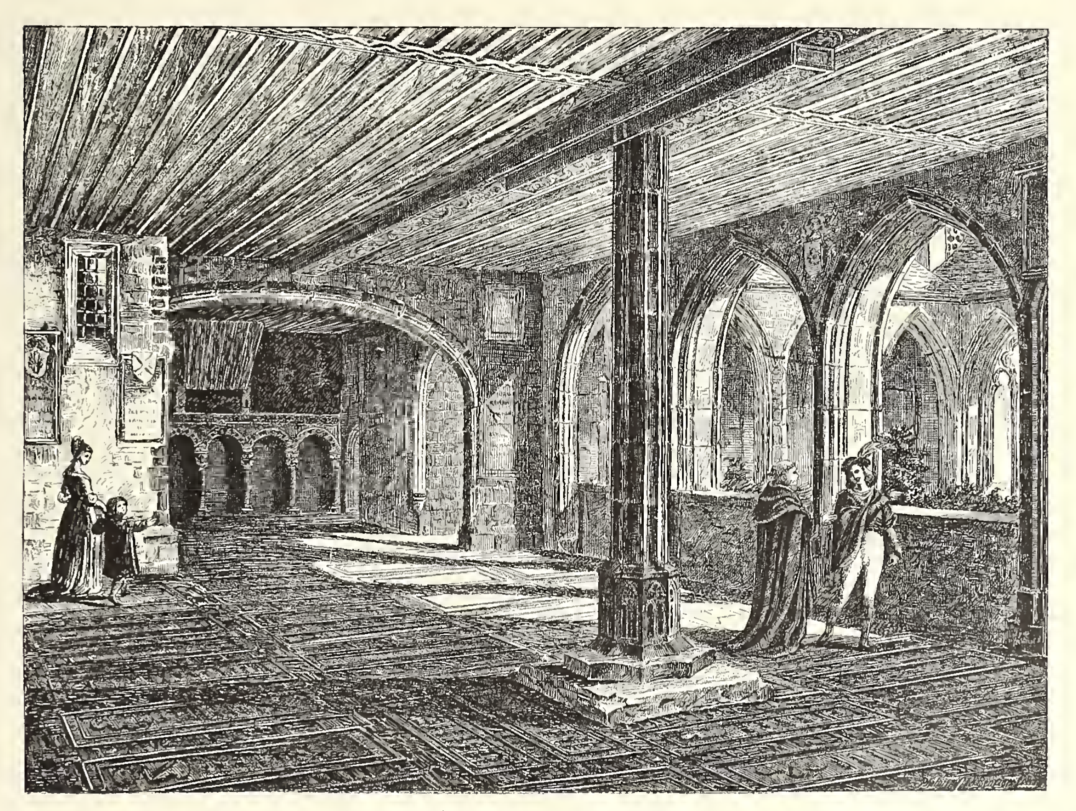
Les trois galeries ci-dessus décrites formaient, dans l'origine, tout le cloître; car le vestibule, le bâtiment difforme *(z)* qui sert maintenant de magasin, et l'allée découverte qui mène de la porte grillée des Morts *(w)* à l'extrémité de la galerie *(b)*, tout cela ne date certainement que du XVe siècle. — La partie la plus ancienne de toutes se compose des quatre voûtes à arêtes *(gggg)* en style byzantin, que l'on peut rapporter à la première moitié du XIIe siècle; elles sont grossièrement travaillées, sans ornements, excepté la petite colonne *(k)*, noblement décorée dans le même style. A ces quatre voûtes, qui ont ensemble une longueur de trente-deux pieds, se joint, comme prolongation, la galerie *(d)*, menant par la porte *(h)* immédiatement dans la cour de l'évêque (nommée en allemand *Bischofshof*), et servant autrefois de passage à l'évêque pour aller à l'église. (La porte *i* était, à ce qu'il paraît, déjà murée avant la réformation, et l'évêque allait par une galerie supérieure de sa demeure à l'église.) Ce passage communique avec l'espace *(x)* par neuf arcades semblables à celles que nous avons marquées *(eee)*. Ici les arêtes des voûtes sont passablement simples; ce qui pourrait faire attribuer leur construction à l'évêque Jean Senn de Munsingen. En revanche, les fenêtres, avec leur riche décoration, ne sont, à ce que prouvent les chroniques, dans l'état où nous les voyons, que depuis 1487. Elles n'eurent probablement jamais de vitres: et les formes élancées de leurs ornements semblent indiquer une époque bien plus rapprochée de nous que celles des voûtes du plafond. On peut en dire autant des fenêtres des galeries *(b)* et *(e)*.

Une chose assez singulière, c'est que du côté des galeries qui donnent sur le grand cimetière, toutes les colonnes ont un socle commun; de manière que les demi-colonnes byzantines engagées dans les piliers sont partout de neuf pouces plus courtes que celles qui leur correspondent à la paroi vis-à-vis. Les fenêtres du même côté ne commencent qu'à la hauteur de trois pieds et demi; de sorte que, le terrain du cimetière ayant la même élévation, l'œil ne découvre, depuis le cloître, qu'une pelouse unie. Du côté du cimetière encore, les piliers n'ont

[1] On n'a indiqué, à dessein, dans le *plan* que les côtes principales, pour éviter de la confusion. On a supprimé entièrement le staffage.

qu'une décoration simple, qui leur donne le caractère de pilastres, et qui fait supposer que tout le cimetière était autrefois à peu près au niveau du cloître.

Considérons les galeries séparément. Nous remarquerons d'abord dans un angle la voûte *(l)*, à la jonction de *(d)* et de *(c)*: les arêtes en sont faites avec beaucoup d'art, et il est difficile d'y distinguer les parties servant de support de celles qui ne servent que d'embellissement. Huit clefs de voûte portant des armoiries donnent à l'ensemble un air de solennité. La porte *(h)* fut vraisemblablement placée ici, au lieu d'une autre en style byzantin, par l'évêque Arnold de Rothberg, qui fit refaire le *Bischofshof* en 1454: malgré les épitaphes qui la déparent, elle offre une fidèle image du style gothique se survivant à lui-même. — Vient ensuite la



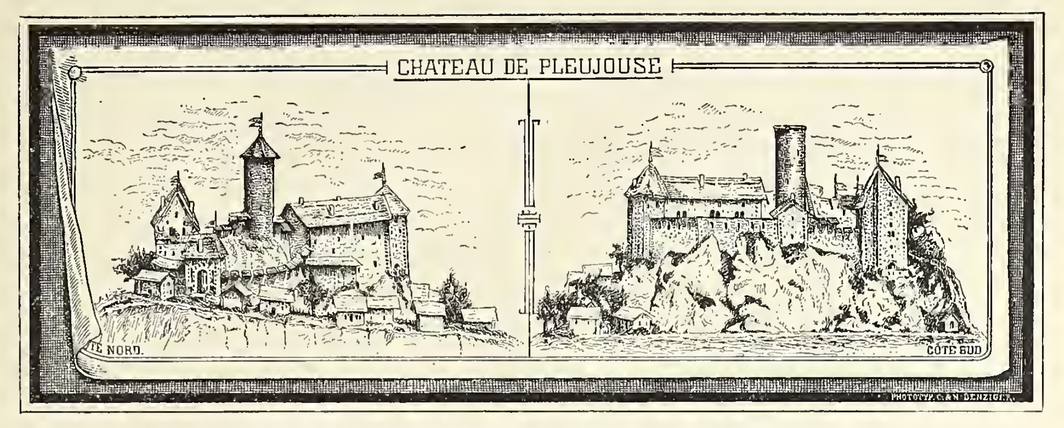
Le cloître de la cathédrale.

galerie *(c)*, dont les voûtes à arêtes sont joliment décorées: presque toutes les clefs de voûte portent des armoiries, et la paroi présente çà et là des fragments de peintures à fresque. La voûte du coin *(m)* est encore plus artistement faite que celle du coin *(l)*: huit côtes dans des positions différentes et de diverses grandeurs supportent un hexagone divisé lui-même en trois losanges. — Enfin la riche galerie *(b)*, dont les principales parties sont dues à Jean Senn, tandis que les fenêtres datent de l'année 1487: elle mène du vestibule à la porte *(n)*, qui est ornée sans recherche, mais aussi sans beauté. Ici encore il n'est guère possible de distinguer ce qui porte de ce qui n'est qu'un ornement. Les clefs sont richement décorées, et le tout est d'un harmonie si belle qu'on peut concevoir, sans le justifier, ce dicton populaire: *qu'il n'y a pas de plus beau cloître tout le long*

du Rhin. Le mélange habile des formes, qui vous fait voir tantôt la voûte à arêtes, tantôt celle à berceau comme forme principale, le soin apporté dans leur exécution et surtout la lumière qui pénètre de côté, à l'un des bouts de la galerie font un effet des plus agréables. [1] La voûte du coin *(o)* n'a probablement été bâtie que du temps de l'évêque Arnold; mais aussi bien qu'elle pouvait l'être à cette époque de décadence (1454). La forme principale est celle d'une voûte à arêtes, embellie par le plus élégant staffage. Une gravure ou une peinture pourrait seule donner une idée de l'ensemble. Au milieu est une clef portant les armoiries du constructeur. Deux grandes ogives ouvrent un passage pour aller d'un côté au cimetière, de l'autre à la porte grillée des Morts *(w)*.

Un simple toit couvre ces trois galeries principales, que dépassent les magasins *(z)* et l'étage supérieur du vestibule *(y)*. L'espace *(x)* faisait autrefois partie du jardin de l'évêque; mais l'évêque Jean Senn fit don de cette place à la cathédrale en 1362, et la destina à l'ensevelissement des chanoines et des chapelains, sous la condition qu'on lui bâtirait dans le haut, pour lui et ses successeurs, deux chambres avec poêles, et trois autres sans poêles, le tout avec toit et fenêtres. L'appartement fut bâti, et fut soutenu dans le milieu par une colonne octogone *(p)*; mais la boiserie actuelle ne date que de 1490. Dans ces chambres du haut demeura plus tard le magister Fabrice (l'architecte de la cathédrale), et bientôt après, on y plaça la bibliothèque du chapitre, détruite pendant la réformation. A la sortie *(r)* de l'espace *(x)* se trouvait anciennement un escalier. Là siégeait l'évêque, en habits pontificaux, le dimanche avant la S. Jean-Baptiste; il y faisait alors lire ses droits à la bourgeoisie, et il y recevait les serments du bourgmestre et des conseils. — Au-dessus de cet espace, au lieu des cinq chambres qu'il y avait autrefois, est maintenant une antichambre qui, peu de temps après la réformation, servait d'*aula academica,* et qui, depuis 1838, a été appropriée à un service d'hiver, sous le nom d'*oratoire.* Enfin au-delà de l'espace *(x)* est le cimetière des enfants. L'évêque Humbert de Neuchâtel donna encore à la cathédrale, en 1400, une portion du jardin épiscopal, parce que le retour de la peste s'étant renouvelé plusieurs fois exigeait plus de place pour les morts. Le terrain concédé fut entouré d'un joli petit cloître *(q)* à voûtes simples, dont les fenêtres donnent sur le Rhin : il sert aujourd'hui de cimetière pour les enfants. Ce cloître se joint, par un angle presque droit, à la chapelle S.-Nicolas, dont l'étage inférieur sert à présent aux exercices de gymnastique pendant l'hiver. L'étage supérieur et la salle appelée *salle du concile,* où, comme nous l'avons dit, se sont tenues, de 1431 à 1448, des séances particulières du concile. Les seules curiosités de cet appartement sont maintenant un plancher en briques vernies, et une belle armoire gothique.

[1] Dans cette galerie, au numéro 1 se trouve le monument simple de Jean Œcolampade, à côté de celui de ses amis Simon Grynæus et Jacob Meyer.



Essai de restauration du château de Pleujouse.

CHAPITRE XXII

Jean de Vienne, archevêque de Besançon 1355—1361, évêque de Metz 1361—1365, nommé évêque de Bâle 1365. — Siège de Bienne; justification de Jean de Vienne en cette affaire, 1368. — L'évêque revendique énergiquement les droits de son évêché. — Tremblement de terre de 1372. — Position financière de Jean de Vienne: dettes nécessaires. — Différends de l'évêque avec le sire de Montjoie, 1373. — Le Petit-Bâle engagé au duc d'Autriche, 1375. — L'amiral Jean de Vienne, seigneur de Saint-Ursanne, 1376. — Combat de Schwadernau, 1376. — Jean de Vienne, grand et sévère justicier, *homme de bonne vie, un bel prélat et saige*, mort en 1382.



Sceau de Jean de Vienne, évêque de Bâle.

On n'aborde pas sans inquiétude le règne du successeur du grand évêque Jean Senn de Munsingen. Nous nous trouvons en présence de Jean de Vienne, qui a été fort maltraité par les historiens de l'évêché de Bâle et en particulier par M. Quiquerez, qui a fait un mauvais roman portant le nom de cet évêque. Avant de condamner comme tant d'autres, sur des témoignages qui peuvent être suspects, nous avons voulu refaire d'après les documents authentiques des archives publiques, le procès de Jean de Vienne. Il a été évêque successivement dans trois diocèses, à Besançon, à Metz et à Bâle. Il importait de savoir quelle attitude il avait tenue dans chacune de ces églises, quel souvenir on en avait gardé et ce qu'en disaient les annales religieuses de ces évêchés. Ce qu'avait été Jean de Vienne à Besançon et à Metz, il l'était sans doute à Bâle.

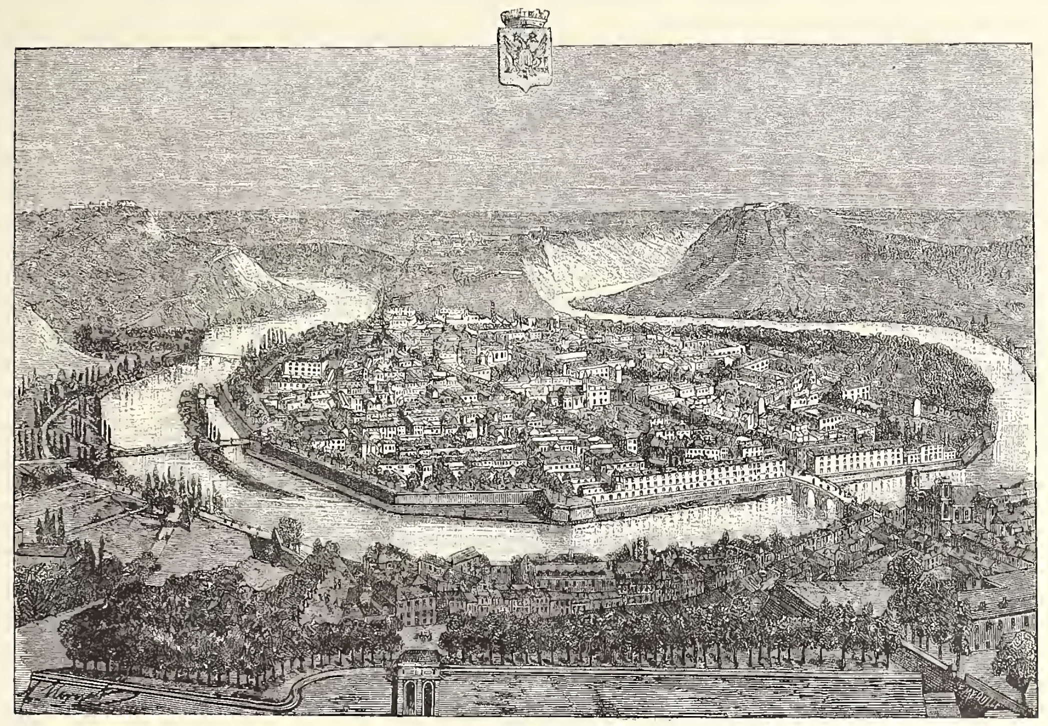
Mgr Lachat, qui a bien voulu nous prêter son appui dans nos recherches, a obtenu de Besançon et de Metz des documents authentiques qui éclairent d'un jour nouveau la carrière épiscopale de Jean de Vienne. Nous reproduisons ces documents inédits et ils nous servent d'introduction nécessaire à son épiscopat à Bâle, de 1365 à 1382. Puis prenant un à un les actes de ce règne si agité,

nous en dressons le bilan exact, ne déguisant rien, mais cherchant avec soin les causes qui excusent, expliquent et justifient des faits, dont on a chargé à tort la mémoire de l'évêque Jean de Vienne.

Le chapitre de Bâle, le conseil de ville, ont fait tout d'abord et toujours une vive opposition à un prélat qu'ils n'avaient pu élire, que le pape leur envoyait dans la plénitude de son autorité, qui était étranger, par son origine et son langage, au pays qu'il devait régir. D'une grande race, Jean de Vienne apportait à Bâle des allures et un ton auxquels ne répondaient pas les mœurs et les vieux usages des bords du Rhin. C'en était assez pour prévenir contre le prélat de Bourgogne, le clergé et le peuple allemands de Bâle et des environs. De là l'animosité permanente durant le règne et après la mort de Jean de Vienne, le souvenir fâcheux, les reproches injustes et aussi les calomnies dont on a chargé sa mémoire. Le devoir de l'historien est de dire la vérité et rien que la vérité; nous la dirons sans ambages, ne produisant que des pièces authentiques. On verra ensuite si Jean de Vienne mérite les outrages et le mépris qui lui ont été prodigués. Qu'il ait été belliqueux, ardent à la défense de ses droits, recourant à la force, quand la force se dressait devant lui pour écraser l'évêque et son église, nous ne le nions pas. Mais c'était alors l'attitude presque générale, et comme nécessaire, des prélats, qui portaient en même temps la crosse et l'épée. Jean de Vienne porta vaillamment l'une et l'autre. Les entreprises belliqueuses qu'il dut soutenir, pour défendre les droits sacrés de son évêché menacé de toutes parts, l'obligèrent à des dépenses considérables au-dessus de ses ressources. Il fit des emprunts, il engagea ses domaines, il contracta des dettes, nécessitées par une position impitoyable. Il mourut à la peine.

Hugues de Vienne, fils de Philippe, comte de Vienne, d'une très ancienne famille de Bourgogne, fut archevêque de Besançon de 1334 à 1355. Après sa mort, son neveu Jean de Vienne lui succéda sur cet illustre siége. Il était déjà en 1342 trésorier de la métropole de Saint-Jean et doyen du chapitre de Sainte-Madeleine. „Ses vertus ecclésiastiques, dit l'historien du diocèse de Besançon, sa prudence dans les affaires, et son amour pour la justice, le firent distinguer par Philippe de Rouvres, qui l'appela dans son conseil et lui donna une grande part au gouvernement du comté de Bourgogne. Élu archevêque de Besançon en 1355, il signa, cette année même, une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent. En 1356, il envoya à Metz, en qualité de procureur, Andriun de la Roche, abbé de Cluny, pour recevoir de l'empereur Charles IV l'investiture des régales. D'autres lettres impériales, données le 26 et le 28 novembre 1356, assurèrent au prélat les priviléges de la monnaie et du tonlieu et la possession de l'abbaye de Brégille. En avril 1357, l'archevêque commença la visite de son diocèse. Le 12 mai il est à Luxeuil où il ordonne plusieurs clercs; le 5 septembre à Salins où le chapitre de Saint-Maurice lui fait un accueil solennel. A Gy, il conclut une alliance à vie avec Jean de Châlons-d'Arlay, engageant pour caution le château d'Authoreille. La solennité de ce traité eut lieu à l'église de Gy, le 12 juillet 1357. L'année suivante, le jeune comte de Bourgogne, Philippe de Rouvres, prêta foi et hommage à Jean de Vienne pour les fiefs qu'il tenait de l'église de Besançon (17 mai 1358). L'archevêque l'accompagna à Dijon, lorsque ce prince confirma solennellement, le 26 janvier 1359, dans l'abbaye de Saint-Bénigne, les franchises de cette ville. Il fut également un des signataires du testament du jeune duc en 1360. Grâce à sa

médiation, il délivra d'une dure captivité les fils de son allié Jean de Châlons-d'Arlay, retenus à Chaigny. Il releva le corps de S. Antide, évêque de Besançon, qui était déposé dans l'église de S. Paul (18 juin 1360). [1] Un clerc d'Arbois avait été frappé dans sa maison. Jean de Vienne condamna les coupables à une amende et en consacra le prix à acheter une statue de S. Jean l'évangéliste en vermeil et du poids de onze marcs, dont il fit présent à l'église métropolitaine, lors de la réunion du synode diocésain le 12 mai 1361, et qu'il plaça sur l'autel de S. Jean. Ce fut, avec l'affranchissement du bourg de Noroy, un des derniers actes de Jean de Vienne comme archevêque de Besançon. Il fut transféré, en 1361, après six ans de règne, à l'évêché de Metz.



La ville de Besançon.

L'abbé Richard, le savant historiographe du diocèce, croit que les ravages des grandes compagnies dans la Bourgogne, et surtout l'antipathie du peuple bisontin pour la domination des Châlons dont Jean de Vienne était l'allié, furent probablement la cause de son départ. Quoiqu'il en soit les actes de l'église de Besançon le représentent comme bon, conciliant, pacificateur. [2] Un très ancien catalogue, publié par l'académie de Besançon en 1839, porte ce jugement sur Jean de Vienne: „Il fut homme de bonne vie, et répétant rigoureusement les droitz de son archvesché. . .“ [3]

[1] Derrière le maître-autel de S. Paul, on lisait l'inscription suivante:

Anno milleno, centum ter. sex una deno,
Cum his jungendis Julii ter quinque Kalendis,
Autidi fossa tolluntur dignius ossa,
Ponuntur cassa, per quæ sint crimina lassa. (Chifflet, Vesontio, p. 287). =

[2] L'abbé Richard, Hist. du diocèse de Besançon, t. II. p. 52 et suiv. = [3] „Le chatalogue des archevesques et evesques de la cité de Crisopolis, à présent Besançon, dont le premier fut S. Lin.“ Publié dans les Documents inédits sur la Franche-Comté, t. II. p. 45.

Jean de Vienne prit possession du siége de Metz en septembre 1361.[1] L'évêché était alors administré par sept chanoines depuis la mort d'Ademars de Poitiers; la garde des domaines de l'église de Metz avait été confiée par le chapitre le 5 juin 1361 à Thibaut, sire de Blamont, chavetaine des Messins. Jean de Vienne eut tout d'abord à lutter avec ce puissant chevalier qui refusait de rendre à l'évêque légitime l'administration qui lui avait été confiée durant la vacance du siége. Ce ne fut que le 30 août 1362, que le prélat put enfin rentrer en possession du temporel de son église. La crainte des grandes compagnies qui infestaient alors le royaume de France, fit entrer Jean de Vienne dans l'alliance offensive et défensive contractée par les ducs de Luxembourg, de Lorraine, de Bar, l'évêque de Strasbourg et les villes impériales d'Alsace (1362).[2]



Le pape Urbain V,

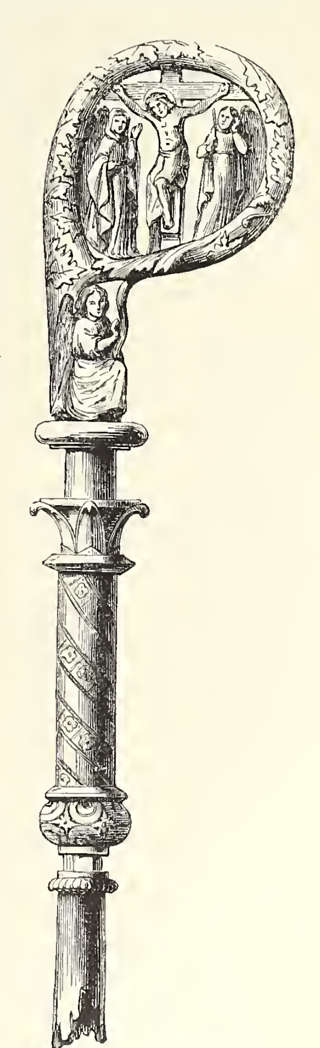
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

En outre, il attacha à son service, Geoffroi de Serrières, Perrin de Deuilly, et Henzelin de Fontois qui s'engagèrent, moyennant cent livres par an, à le servir dans toutes les guerres, excepté contre le roi de France et l'évêque de Verdun (10 mai 1362).

Malgré toutes ces précautions, Jean de Vienne eut la douleur de voir les terres de son évêché ravagées en 1364, par les grandes bandes venues de France.

[1] „En celle année (1361) mourut l'evesque Ademart et fut après Jehan de Vienne.“ Chronique de Metz par Pierre de S. Dizier, curé de S. Euchaire, doyen de la collégiale de S. Thiébaut à Metz de 1426 à 1444; à la bibliothèque de Nancy. — „Jehan de Vienne fut le soixante-treizième evesque de Mets. Celui estoit premier archevesque de Besansson et fut translaté à l'eveschie de Metz en cette dite année 1361.“ Chronique de Metz par Philippe Gerard de Vigneules, 1498 à 1525; manuscrit original à la bibliothèque de Metz. — [2] Voir Trouillat, t. IV. p. 189, note.

sous le commandement du fameux archiprêtre. Il dut se racheter d'un pillage plus complet en fournissant des chevaux à ces bandits. En même temps les Messins se révoltèrent contre leur évêque. Jean de Vienne prétendit exercer les droits qui étaient attachés à son autorité; la justice devait se rendre en son nom. Son chancelier fit incarcérer un bourgeois de Metz, au nom de l'évêque, dont c'était le droit. Les *treize* qui formaient le conseil de la ville, firent aussitôt briser les portes de la prison et ils s'attribuèrent la connaissance de cette affaire, comme s'ils étaient les seuls juges criminels de Metz et du pays messin. Le chancelier quitta la ville emportant le grand scel et le petit scel, en sorte qu'on ne pouvait plus authentiquer les actes de mariage, les testaments et les deux tribunaux ecclésiastiques furent fermés, n'ayant plus de greffier pour dresser leurs actes. [1] Le clergé prit fait et cause pour les XIII.



Crosse d'évêque.
XIVe siècle.
Cathédrale de Metz.

Jean de Vienne porta ses plaintes au Saint-Siége qui était alors occupé par Urbain V. Le chroniqueur Pierre de Saint-Dizier nous a conservé le texte de la supplique de l'évêque de Metz, qui dit en peu de mots la position difficile faite à Jean de Vienne et le dégoût qu'il éprouvait de son nouveau diocèse:

„Sainct Père, moi vous supplions pour l'amour de Dieu, que vous nous veuilliez pourveoir par vostre graice, en aulcun aultre bénéfice de Saincte Esglise; car vraiement en l'Aveschié de Mets, je ne puis plus estre et demourer, car ce sont gens sans foy et qui ne croient mie en Dieu: ains (mais) sont telles gens que je ne vous pourroye racompter de leur Estat ne de leur Clergié.“ [2]

Un autre chroniqueur messin ajoute ces autres détails qui complètent le tableau et expliquent le départ de Jean de Vienne. „Quant il vint en l'eveschiez de Mets, il vit que le pays estoit plein de malvaise gens, de robeurs (voleurs), de meurtrieurs, de pillars et qu'ils estoient gens de fait et de voluntez, sans raisons et aussi qu'on lui demandoit plusieurs debtes et terre sus l'eveschié. Ce luy fut moult grief à pourter, car il avoit accoustumez à estre en paix avec le duc de Bourgoigne, lequelle il avoit gouvernez, et auquel lieu on usoit de justice et de raison. Parquoy pensant de mieulx avoir, il escript à ung sien oncle qui estoit

[1] „Il (Jean de Vienne) olt (eut) grant plait et procés aux seigneurs et citain de la cité de Mets... pour ce qu'ilz lui empeschoient sa jurisdiction comme il disoit...“ Chronique de P. de Vigneules. — „En celle année (1364) orrent (eurent) discord ly bourgeois de Mets encontre le sire Jehan de Vienne evesque du dit Mets pour Jean le fils Plantesauge que ly (le) saielour (scelleur, chancelier) avoit prins pour aulcun méfait; dont il advint que les XIII requerront au saielour qu'il leur volust rendre et il reppondit qu'il n'appartenoit à lui de rendre, sens congié de son seigneur. Dont les XIII allent tout à l'heure en cheu l'evesque et l'animenont fuers moul grey ly saielour et tout ost ly saielour s'en alloit et emportait avec luy les scelz et cessoit la grand Court et la Court des archidiacres.“ Chronique de Pierre de Saint-Dizier. = [2] Chron. de P. de Saint-Dizier, à la bibliothèque de Nancy; manuscrit provenant des Tiercelines de Nancy.

cardinal de Cluny et lui mandoit qu'il estoit venu en ung pays qui ne luy plaisoit point et que c'estoit gens cen (sans) foy et cen loy. Et pour ce, lui prioit chièrement que cil (s'il) escheoit aulcune eveschié de son pays de Bourgoigne, qu'il y fuit translatey.“ [1]

L'empereur Charles IV se trouve à Avignon, quand arrivent les suppliques de l'évêque de Metz. Le pape les lui communique : le souverain s'étonne du jugement porté par Jean de Vienne sur le pays de Metz, dont le clergé et le peuple lui sont avantageusement connus. Il demande aussitôt l'évêché de Metz pour un de ses protégés, Théodoric de Bopart, évêque de Worms. Urbain V doit pourvoir à l'église de Bâle, vacante par le décès de Jean Senn de Munsingen. Ce diocèse est voisin du comté de Bourgogne, pays natal de Jean de Vienne. Le cardinal de Cluny redouble d'instances et le pape transfère l'évêque de Metz au siége de Bâle, tandis qu'il accorde au protégé de l'empereur l'église de Metz. [2]

Quand la nouvelle de sa translation à Bâle arriva à Metz, Jean de Vienne avait fait la paix avec les Messins et recouvré toute son autorité dans le pays qui lui appartenait. Il avait oublié la lettre qu'il avait écrite au pape et au cardinal de Cluny et ne songeait qu'à administrer paisiblement son diocèse. Aussi fut-il très affligé de se voir appelé à Bâle, il essaya d'obtenir d'Urbain V son maintien à Metz; c'était trop tard, son successeur était nommé définitivement. Jean de Vienne quitta malgré lui et avec de grands regrets son église de Metz. Le dernier acte qu'il accomplit comme évêque de ce diocèse, est du 29 septembre 1365; c'est une transaction passée avec Simon, seigneur de Germiny, pour faits de guerre et dégats accomplis à Ramberviller. [3]

Après avoir étudié de près les documents qui concernent Jean de Vienne, le docte président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, M. Ch. Abel, conclut que cet évêque n'était pas tel que l'ont dépeint les historiens prévenus ou impies qui se sont occupés de sa personne. „Il est certain,“ écrit M. Abel à Mgr Dupont des Loges, dans un rapport dressé sur l'épiscopat de Jean de Vienne, que Dieu l'avait doué d'une belle figure et d'une belle prestance; c'était un *bel prélat,* mais le chroniqueur a soin d'ajouter qu'il était *sage,* et aussi estoit riche. [4] „Car en son temps, continue Philippe de Vigneules, il n'emprunta ni engagea rien de l'évêché et tint le siége tout en paix, tant comme il fut evesque.... Et de quatre ans qu'il fut evesque de Mets, on ne meffit de l'eveschié de Mets en rien et n'y fit-on quelque dommaige. Et aussi il se faisait aimer et redouter parmy les gens de loy et par la force de ses amis qui estoient les plus grands seigneurs de la Franche-Comté de Bourgogne.“ [5]

---

[1] Chronique de P. de Vigneules, chaussetier à Metz (1498—1525). Bibl. de Metz. = [2] „Sy escheut en ce temps l'eveschié de Baille en Souisse qui est pres de la contey de Bourgogne et qui estoit assez près de son pais et de sa terre et pareillement de ces amis. Parquoy le dit cardinal monstroit la lettre a Pappe et pourchaissait tant que l'evesque Jehan fut translatey a la dite eveschié de Basle dessus le Rin.“ Chron. de P. de Vigneules. = [3] „Quant il le sut, (sa nomination à l'évêché de Bâle) il en fut moult courroucé et desplaisant, car depuis ces letre faicte, il avoit aprins à cognoistre le pais de Mets et les gens entour, et faisoit tant que chacun luy laissoit la sienne chose ... Et ne luy souvenoit plus de la lettre qu'avoit heu envoyé au cardinal de Cluney et pourchassoit depuis plusieurs jours que la chose fut nulle, mais il ne ce polt faire ... Et anvint le dit evesque Jehan laixier l'eveschie de Mets laquelle il laissoit bien ennis et bien malgrey luy ... “ Ibidem. = [4] Sur la demande de Mgr Lachat, évêque de Bâle, Mgr. Dupont des Loges, évêque de Metz, a chargé M. Abel de faire sur Jean de Vienne des recherches qui ont produit un remarquable rapport de ce savant historien, accompagné de pièces justificatives du plus haut intérêt. L'église de Bâle rend grâces à Mgr de Metz et au docte archéologue qu'il a consulté d'avoir apporté à la défense de Jean de Vienne des pièces et des témoignages irréfragables. = [5] Op. cit.

Ce témoignage d'un auteur digne de foi, doit être placé à l'actif de Jean de Vienne et servir de réponse à ses calomniateurs posthumes. Il fut à Metz beau, sage, riche, aimé et craint, gardant en paix son évêché, sans avoir recours aux emprunts et aux engagements. La cathédrale de Metz garda jusqu'en 1793 un souvenir de son évêque Jean de Vienne: c'était un grand vitrail, portant ses armes, dont il avait été sans doute le donateur. Jean de Vienne n'oublia jamais sa chère église de Metz; il y fonda son anniversaire qui se célébrait chaque année, moyennant une rente de vingt sols appliquée à cette intention.

Jean Senn, évêque de Bâle, mourut le 30 juin 1365: le chapitre sachant l'invalidité qui frappait toute élection faite contre la défense du Saint-Siége, attendit le choix du pape Urbain V, qui était encore à Avignon. Jean de Vienne fut nommé évêque de Bâle. Le 29 septembre, il était encore évêque de Metz, et le 14 novembre, moins de cinq mois après la mort de Jean Senn de Munsingen, il entrait à Porrentruy comme évêque de Bâle, confirmant les franchises et les priviléges de cette ville. [1] Deux jours après, le dimanche de l'octaves de la fête du bienheureux Martin d'hiver, il scellait dans son château de Porrentruy l'acte de confirmation des libertés de la Neuveville au-dessous du Schlossberg. [2] Le 28 novembre, il était à Delémont où le chapitre de Bâle scellait avec l'évêque la confirmation des franchises de Laufon. [3]


Sceau de l'empereur Charles IV.

Bâle avait profité de la vacance du siége pour se faire octroyer par le chapitre des priviléges, qui blessaient les droits de l'évêque. [4] On vit le conseil édicter des réglements, les mettre en vigueur, lever des impôts sur les grains, sur le sel, etc., établir des péages, admettre à la bourgeoisie des hommes de l'église de Bâle demeurant à Liestal, à Schliegen; on alla jusqu'à enlever les lampes et les cierges qu'on devait fournir à certaines solennités à la cathédrale et qui brûlaient de temps immémorial dans l'auguste sanctuaire de Notre-Dame. Devant cette usurpation des droits et des priviléges de l'église de Bâle, le chapitre protesta le 7 avril 1366 [5] et prit de concert avec l'évêque une délibération capitulaire portant qu'il ne voulait pas entrer en composition avec les Bâlois, à moins qu'ils n'abolissent leurs réglements et ne donnassent pleine satisfaction à l'église de Bâle et qu'en attendant le service divin serait suspendu dans cette ville. De son côté, Jean de Vienne garantit aux chanoines les revenus de leurs prébendes dans le cas où ils devraient quitter Bâle à cette occasion: le trésor de la cathédrale en tout ou en partie devait être mis en sûreté par le trésorier du chapitre dans le château d'Istein que l'évêque mettait à sa disposition pour s'y retirer avec d'autres chanoines et leur famille. Jean de Vienne s'engageait à repousser par le glaive temporel et spirituel, et les chanoines par les armes spirituelles seulement, toute atteinte portée à leurs personnes ou à leurs biens par les Bâlois (14 avril 1366). [6]

---

[1] „Nos Johannes Dei gratia Basiliensis episcopus. Datum in Burrendrut, anno D. MCCCLXV, die veneris post festum beati Martini, videlicet XIIII^{a} die mensis novembris." Aux archives de Porrentruy. = [2] Trouillat, t. IV. p. 698. „In castro nostro de Burrendrut." = [3] Aux archives de Laufon. „Johannes Dei et apostolice sedis gratia episcopus Basiliensis ... Datum in opido de Telsperg." = [4] Trouillat. t. IV. p. 705. = [5] Ibid., p. 701. = [6] Ibid., 229.

Non content de ces mesures sévères que lui commandait le bien de l'église de Bâle, Jean de Vienne eut aussitôt recours à l'empereur qu'il alla trouver à Francfort sur-le-Mein avec trois chanoines de sa cathédrale, le trésorier Rodolphe Froweler, le scolastique Conrad Münch et Henri de Massevaux. Par un diplôme scellé de la bulle d'or le 14 septembre 1366, Charles IV confirma à *son très cher prince,* l'évêque de Bâle, et à son église tous les droits et priviléges accordés par les empereurs, ses prédécesseurs; il déclara nul et de nul effet, tout ce qui aurait été fait ou tenté contrairement à ces priviléges par les citoyens de Bâle, en fixant une amende de cent livres d'or envers quiconque porterait atteinte à cette confirmation. Parmi les témoins de cette charte impériale, figurent les archevêques de Mayence, de Trèves, le patriarche d'Aquilée, le nonce du pape, les évêques d'Olmutz, de Worms, de Strasbourg, de Spire, de Brixen, de Coire, etc.[1] En même temps Charles IV invita par une ordonnance spéciale les Bâlois à réparer dans l'espace d'un mois les torts qu'ils avaient causés à leur évêque en empiétant sur ses droits; il se déclarait prêt à porter secours à Jean de Vienne pour rétablir les choses dans leur ancien état (14 septembre 1366).[2] Les Bâlois ne se rendirent pas aux ordres de l'empereur; à leur tour, ils firent entendre leurs plaintes. Charles IV chargea les évêques de Strasbourg et de Spire, Simon de Liechtenberg et le conseil de Strasbourg d'examiner les différends entre Bâle et son évêque, de lui rapporter ce qu'ils auront conclu et d'assigner les parties en présence de l'empereur, si c'était nécessaire (4 novembre 1366).[3] La paix fut rétablie au commencement de 1367: l'évêque de Bâle promit aux Bâlois de leur donner tous les ans un maître bourgeois et des conseillers; il leur jura aide et protection et confirma leurs priviléges. De leur côté, les Bâlois lui promirent appui et secours contre tout ennemi, respect des droits de l'église, sans conspiration entre eux (23 janvier 1367).[4] Ils chargèrent en même temps un chanoine de Lutenbach, maître Benoît de solliciter pour eux l'absolution des censures et de l'excommunication qu'ils avaient encourues, à l'occasion de leur différend avec l'évêque et le chapitre.[5] L'empereur récompensa la soumission des Bâlois en leur accordant la faculté de percevoir un demi-florin sur tout chargement montant ou descendant le Rhin et entrant dans la ville. Ce privilége ne pouvait être révoqué que moyennant deux mille florins au profit des Bâlois; toute atteinte à ce droit était punie d'une amende de cinquante livres d'or.[6]

Le Petit-Bâle ne partagea pas la révolte des Bâlois. Déjà en octobre 1365, Jean de Vienne avait obtenu de l'empereur une charte qui accordait au conseil et aux bourgeois de cette localité le droit de recevoir de nouveaux bourgeois, à l'instar de ce qui se pratiquait à Colmar; de ne pouvoir être traduits devant aucun autre juge que devant leur prévôt, ni chargés de quelque impôt pour leur navigation sur le Rhin.[7] Charles IV profita de cette occasion pour recommander aux Bâlois les juifs établis dans leur ville (11 octobre 1365).[8] Jean de Vienne reconnut la fidélité du Petit-Bâle en lui accordant la faveur de ne payer à l'évêque chaque année qu'une somme de quarante livres, pour les tailles. Il leur promit en outre de ne point leur donner de prévôt civil qui n'eût son domicile au Petit-Bâle, afin qu'ils fussent mieux administrés. Le chapitre

[1] Trouillat, t. IV., p. 233. = [2] Ibid., p. 236. = [3] Diplomatarium Basil., p. 34. Archives de l'ancien évêché de Bâle. = [4] Trouillat, t. IV. p. 706. = [5] Ibid., p. 710. = [6] Ochs, t. II. p. 215. = [7] Ibid., t. II. p. 292. = [8] Ibid., t. II. p. 202.

de Bâle ratifia cette concession qui fut également scellée par la ville de Bâle (15 janvier 1366).[1]

La même année, Jean de Vienne entra dans l'alliance qui fut conclue le 17 octobre entre les évêques de Strasbourg, de Bâle, les abbés de Wissembourg, de Murbach, les ducs d'Autriche, et les villes de Strasbourg, Bâle, Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Obernay, Rosheim, Mulhouse, Kaysersberg, Turckheim, Munster, Seltz, Riquewihr et Landsberg. Cette alliance, conclue avec l'autorisation de Charles IV, avait pour but le maintien de la paix publique.



Ancienne bannière de la ville de Strasbourg.
Monument du XIII[e] siècle, brûlé dans le bombardement de cette ville en 1870.

Les parties se promettaient défense mutuelle de leurs droits envers et contre tous, à l'exception du pape et de l'empereur, auxquels l'évêque de Bâle ajouta le comte de Montbéliard.[2]

La terreur qu'inspiraient alors les grandes compagnies qui ravageaient l'Alsace, avait rapproché dans une commune défense ces villes et ces seigneurs. Déjà en 1365, Strasbourg avait informé le conseil de Bâle que les anglais avaient envahi un de ses faubourgs et y avaient semé le pillage, le meurtre et l'incendie. On réclamait le prompt secours des Bâlois. Le conseil de Bâle répondit le 30 juin que l'évêque venait de mourir et qu'il fallait avant tout pourvoir à la garde

[1] Spreng. Ursprung der mindern Stadt Basel, p. 41. = [2] Schœpflin. Als. dipl., t. II. p. 250.

de l'église et des châteaux. Cependant on envoya au secours de la ville de Strasbourg des hommes à pied et à cheval pour repousser ces bandes de brigands. A son tour, le conseil de Bâle appela à son aide ses alliés de Strasbourg. Dans une lettre du 22 juillet 1365, le bourgmestre Otteman Schaler, chevalier, leur annonça que les brigands sont arrivés près de Bâle et portent de grands dommages aux bourgeois de cette ville; ils sont si rapprochés qu'on ne peut prévoir à quel jour ni à quelle heure ils marcheront contre Bâle; le secours des Strasbourgeois est urgent; il les prie, en vertu de l'alliance qui les unit, d'envoyer sans retard des auxiliaires à pied et à cheval, avec mission de séjourner à Bâle jusqu'à ce que cette ville soit délivrée de ces bandes dangereuses.[1] Bâle en fut quitte cette fois pour la peur. Ce ne fut que dix ans plus tard que les anglais, comme on appelait ces troupes pillardes, pénétrèrent dans l'évêché de Bâle et en Suisse. Nous les retrouverons à cette époque. Jusque-là d'autres événements marquèrent les premières années du règne de Jean de Vienne.

La paix faite avec les Bâlois soumis, l'évêque s'occupa de remettre entre mains sûres et avec les garanties convenables, les fiefs de l'évêché dont les vassaux devaient faire la reprise après le sacre de chaque nouvel évêque. Albert et Léopold, ducs d'Autriche, tenaient plusieurs fiefs importants de l'église de Bâle, du chef de leur mère, Jeanne de Ferrette. Le 25 août 1367, ils adressent de Vienne une demande de reprise de ces domaines à leur *très cher* cousin — consanguineo suo carissimo — Jean, évêque de Bâle. Empêchés par les affaires de leurs duchés d'Autriche, de Styrie, de Carinthie et de Carniole, ils ne peuvent se présenter devant le prélat pour reprendre les fiefs qu'ils tiennent de l'église de Bâle; ils supplient Jean de Vienne de leur faire délivrer dans les formes usitées, les lettres requises en pareilles circonstances.[2] Les difficultés que Jean de Vienne rencontra chez les Biennois ne lui laissèrent pas le loisir de répondre aussitôt à la demande des *sérénissimes et illustrissimes* princes d'Autriche;[3] ce ne fut que l'année suivante (26 février 1368) qu'il chargea Rodolphe, comte de Neuchâtel, sire de Nidau, de donner en son nom, aux ducs Albert et Léopold l'investiture qu'ils réclamaient. Ce comte de Neuchâtel avait résigné entre les mains de l'évêque les biens qu'il retenait en fief de l'église de Bâle dans le Buchsgau et les avait repris, le 10 août 1367, avec les comtes Rodolphe et Eberhard de Kibourg et avec les comtes Othon et Simon de Thierstein.[4] L'écuyer Viguelin de Hattstat en avait fait autant la même année pour son fief castral de Hartmanswiller qu'il reprit le 20 décembre 1367 avec son oncle, le chevalier Bourkard de Landskron.[5]

Jean de Vienne avait besoin de ces vassaux pour appuyer son autorité tenue en échec par les résistances de quelques rebelles, devenus forts par l'appui d'alliés ou de combourgeois du voisinage. La ville de Bienne ne cachait pas ses projets d'indépendance et ses prétentions à une autonomie qui aurait fait disparaître entièrement l'autorité de l'évêque de Bâle, prince temporel et souverain de la cité. Il y avait rébellion déclarée contre le prélat dont les droits étaient méconnus et foulés aux pieds. L'historien national J. de Muller atteste qu'à Bienne la hardiesse et le bonheur avaient donné tant de force au gouvernement municipal que Jean Senn de Munsingen fut tantôt obligé de céder, tantôt forcé de comparaître devant

[1] Schilter, Observ. ad chron. Jacobi de Königshofen, 891, 906. — [2] Livre des fiefs nobles, fol. 11. — [3] „ . . . Nos Johannes, propter ardua et plurima nostra et Ecclesie nostre negotia perpediti . . . " Trouillat. t. IV. p. 255. — [4] Ibid., p. 241. — [5] Ibid., p. 245.

des arbitres avec les magistrats de cette ville comme avec ses égaux.[1] Les bourgeois d'alors, continue l'historien, avaient l'humeur si revêche que l'on rendit à Bienne plusieurs lois rigoureuses pour défendre d'injurier les conseillers et les greffiers ou de leur donner des démentis dans la chambre du conseil, . . . de sonner le tocsin pour exciter une émeute et de refuser les places du conseil, médiocrement agréables dans un pareil état de choses. Bienne avait un conseil dont les membres élisaient leurs successeurs, lorsque le temps était expiré. Ils prêtaient serment au maire de l'évêque qui, à son tour, prêtait serment au conseil et à la commune.[2] Des alliances perpétuelles unissaient Bienne avec Berne (1352), Fribourg (1343) et Morat (1354).[3]

Jean de Vienne ne voulut pas tolérer un état de choses si contraire à son autorité. La combourgeoisie de Berne sur laquelle les Biennois appuyaient leurs prétentions d'indépendance, excitait en particulier son indignation. Il somma les Biennois de renoncer à cette alliance et de lui rendre la soumission due à leur souverain. Les Biennois s'y refusèrent et maintinrent leur alliance et leurs prétentions.[4] Jean de Vienne n'était pas homme à se laisser intimider par quelques bourgeois récalcitrants. Il accourut à Bienne avec une troupe de ses nobles vassaux et de gens d'armes, entra dans son château et y fit appeler les principaux de la ville ; ils se présentèrent isolément, les uns après les autres. Jean de Vienne, les traitant comme des rebelles, les fit arrêter et consigner dans les prisons du château. Les Bernois furent aussitôt prévenus de cet attentat à la liberté de leurs combourgeois. Ils appelèrent le secours des confédérés d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden, qui députèrent neuf cents hommes des Waldstätten pour leur prêter main forte.[5] Au bruit de l'arrivée de cette armée ennemie, l'évêque ne se crut pas en sûreté à Bienne et se retira avec sa troupe dans son château de Schlossberg, au-dessus de Neuveville. Le comte de Nidau, Rodolphe de Neuchâtel, qui était avec ses gens d'armes dans l'armée de Jean de Vienne avant de chercher refuge dans son château de Nidau, livra Bienne au pillage. Il y avait alors à Bienne plusieurs marchands de Berne, que la foire du 2 novembre y avait attirés ; leurs marchandises furent la proie du comte qui fit en même temps de nombreux prisonniers et enfin mit le feu à la ville qui fut entièrement consumée. Il ne resta debout que le château de l'évêque. Les Bernois arrivèrent sur ces entrefaites : leur secours était inutile. Ils s'emparèrent sans coup férir du château de Bienne, délivrèrent les prisonniers et démolirent cette forteresse.

De là, ils se portèrent sur la Neuveville, dont ils firent le siége. Durant dix jours ils attendirent, malgré le froid, une sortie des assiégés pour leur livrer bataille. L'évêque et sa troupe se tinrent à l'abri des murailles. Les Bernois perdirent durant le siége un des leurs, Henri Ziegerlin. Dépourvus de moyens

---

[1] J. de Muller cite à l'appui une charte de 1338 relative au pont de Bienne. = [2] Compromis de l'évêque au sujet du comte Louis de Neuchâtel, Motiers, 1346. = [3] J. de Muller, Histoire des Suisses, t. V. p. 57 et suiv. = [4] Les historiens Tschudi, Stettler, Simmler, Hottinger, Blösch, Histoire de la ville de Bienne, t. I. p. 123 et suiv., sont d'accord avec Jean de Muller sur la cause de la guerre entre Jean de Vienne et les Biennois. La chronique de Bienne de Rechberger (1566) dit qu'outre l'alliance avec Berne que Jean de Vienne ne pouvait souffrir, l'évêque trouva encore de la résistance chez les Biennois sur d'autres objets qu'il réclama en vain de ses sujets. Urstisius cite un document de 1367 qui signale l'obstination des Biennois à refuser à l'évêque les droits qui lui appartenaient : „Nuper etiam burgenses et oppidani de Bielle episcopo et ecclesie Basiliensi gravem et intolerabilem injuriam et violentiam temeritate sua propria irrogantes, episcopi et ecclesie jura imminuere et subvertere episcopum et ipsam spoliare et destruere præsumpsissent ; hanc ut contumaciam refrenare et ecclesiæ jura, cum jure nequiret vi defendere posset . . . “ Urst. Rhaps. 101. = [5] J. de Muller, p. 60. — Blösch. Histoire de Bienne, p. 126

d'attaque, craignant de nouvelles pertes, ils levèrent le siége et se retirèrent, remettant à un temps plus favorable la suite de leur entreprise. On était alors vers la fin de novembre (vers la Ste Catherine, 25 novembre).

Quelques jours après, l'armée bernoise franchit Pierre-Pertuis, près de Tavannes. Ce passage était défendu par un fort où était une petite garnison, qui n'offrit qu'une faible résistance. Le banneret Riedbourg, de la tribu des boulangers, pénétra le premier dans la place et dix-huit des gardiens du château furent massacrés. Cette entreprise retarda les Bernois qui devaient se rencontrer à jour fixe avec les troupes confédérées de Soleure. Les Soleurois rencontrèrent les gens de l'évêque à Malleray, il y eut un combat meurtrier où les troupes de Jean de Vienne furent entièrement battues et perdirent deux bannières et un grand nombre d'hommes. Après cet exploit, les Bernois et les Soleurois réunis ravagèrent la vallée de Moutier-Grandval et en rapportèrent un butin considérable.

L'évêque voulut prendre sa revanche en portant la guerre sur le territoire de Berne. A la tête de ses troupes il suivit les bords de l'Aar; mais la crue des eaux l'empêcha d'avancer aux environs d'Olten et le comte de Nidau, qui craignait les représailles des Bernois sur ses terres, lui conseilla de ne pas aller plus loin. Jean de Vienne menaçait les Bernois d'abattre la grande forêt de Bremgarten près de leur ville; ses soldats étaient munis pour cela de cognées. Les Bernois firent suspendre par ironie des pierres à aiguiser aux arbres de la forêt, pour servir aux bûcherons armés de l'évêque. La saison était mauvaise, l'armée regagna ses foyers et la guerre fut ainsi terminée.


Sceau de la ville de Bienne.
XIVe siècle.

Tel est le récit circonstancié de cette campagne mémorable que nous a laissé le chroniqueur de Berne, Justinger, mort en 1426, très en position d'être instruit de tous les détails d'un fait presque contemporain. Nous nous en tenons à ce narré que tout nous fait croire très authentique. Nous constaterons à ce propos que cet historien très véridique, bernois, par conséquent naturellement hostile à Jean de Vienne, n'accuse pas cet évêque, comme l'ont fait tant d'autres, de l'incendie de Bienne. Ce malheureux événement est attribué par Justinger au comte de Nidau qui trouvait à faire du butin et des prisonniers, tout en anéantissant une ville dont le voisinage pouvait lui porter ombrage. Jean de Vienne était déjà au Schlossberg, quand son allié, qu'il croyait en route pour son château, mettait à feu et à sac la ville de Bienne. Nous insistons sur ce point parce qu'il décharge la mémoire de l'évêque Jean de Vienne d'un crime dont la plupart des historiens ont voulu la charger. Tschudi fait exception et suit le récit de Justinger, qui nous paraît le plus digne de foi. Jusqu'à nouvelles preuves, nous affirmons que Jean de Vienne, évêque de Bâle, n'a pas été l'incendiaire de la ville de Bienne.

Le comte de Savoie, Amédée, s'était interposé entre les parties belligérantes et fit conclure le 11 janvier 1368, une trêve qui devait durer jusqu'à la fête prochaine de S. Jacques (25 juillet). Jean de Vienne dans ce traité, dont l'original est aux archives de l'État de Berne, déclare qu'il aime beaucoup mieux la paix que

la discorde; — pacem plusquam discordiam sicut hactenus præoptantes.[1] Avant l'expiration du délai fatal, on convint de remettre la solution des différends qui existaient entre Berne et l'évêque à trois arbitres, Hanmann de Ramstein, Jacques de Schœnau et Walther de Bebenheim, qui devaient prononcer sans appel (19 juillet 1368).[2]

Jean de Vienne porta ses plaintes à ce tribunal arbitral et accusa les Bernois de lui avoir causé de graves dommages, d'avoir détruit son château de Bienne, d'avoir brûlé treize villages de l'évêché de Bâle entre Bienne et Buren et quatre autres dans la même campagne, de lui avoir fait de nombreux prisonniers. Les Bernois répondirent que l'évêque avait le premier attaqué leurs confédérés de Bienne, qu'à la foire du 2 novembre 1367, ses gens avaient arrêté, emprisonné, dépouillé des marchands de Berne; que Berne avait adressé inutilement ses réclamations à l'évêque et qu'après quinze jours d'attente, ils avaient marché contre lui.[3]

Les arbitres réunis à Balstall condamnèrent la ville de Berne à payer à l'évêque de Bâle trente mille florins de dédommagement. Berne n'offrit que trois mille florins comptant.[4] Jean de Vienne dut supporter les frais énormes de son expédition et payer chèrement ses exploits militaires. Le comte de Nidau, qui avait été son principal allié devant Bienne, réclama quatre mille florins pour services rendus à l'évêque; Jean de Vienne lui donna pour sa vie le château et la ville d'Olten. Quant aux dommages accomplis par les gens de l'évêque, dont le comte exigeait la réparation, les arbitres choisis pour régler ce différend, le comte Simon de Thierstein, le comte Jean d'Arberg et le chevalier Conrad de Bärenfels, décidèrent que Jean de Vienne ne devait rien à cet égard au comte de Nidau.[5]



Sceau du chapitre de Saint-Imier.
XIIIe siècle.

Jean de Vienne reconnut aussi les services de la Neuveville. Par une charte datée de Bâle du 19 juin 1368 il confirma pleinement tous les priviléges accordés à cette ville par ses prédécesseurs. Le même jour, il augmenta ces priviléges par un acte special, en raison des mérites des Neuvevillois. „Considerant, dit l'évêque, que dans ces derniers temps, les Bernois et leurs complices assiégèrent avec une troupe très forte notre Neuveville et que nos chers bourgeois de cette ville, avec le secours de la main de Dieu et de la nôtre, et aussi des nobles seigneurs qui s'y trouvaient de notre côté, gardèrent puissamment cette place au prix de grands travaux, de combats et de défenses, comme de fidèles et loyaux serviteurs, le tout au grand honneur et à la joie de tous; — nous avons songé, dans notre sollicitude paternelle, à récompenser les travaux de nos chers bourgeois de la Neuveville, et du consentement de notre chapitre, nous leur avons accordé les priviléges suivants:

„Les bourgeois de la Neuveville auront une bannière et un banneret, élu par la main de l'évêque et le conseil de la ville. Quand il sortira pour une expédition, les bourgeois lui donneront chaque jour dix sols de deniers. Le banneret doit

[1] Loco citato. = [2] Aux archives de Berne; l'acte est encore muni des sceaux des villes de Berne, Fribourg et Soleure. = [3] Ce procès verbal des arbitres est dans la bibliothèque de M. de Mulinen à Berne. — Trouillat, t. IV. p. 269. = [4] J. de Muller, Histoire, p. 64. = [5] Trouillat, t. IV. p. 279.

avoir deux serviteurs attachés à la bannière et à sa personne. L'évêque attache à la bannière de la Neuveville tous les hommes de l'église de Bâle depuis le ruisseau du Fornel jusqu'à celui de Ville, tous ceux qui habitent la montagne de Tesson et la paroisse de Saint-Imier.

„L'évêque accorde un sceau aux bourgeois de la Neuveville. Son maire exercera la haute et basse justice. Le plaid général de Sales, tenu autrefois par le maire de Bienne, le sera par celui de la Neuveville. Les bourgeois jouiront des mêmes priviléges que les nobles pour les fiefs. Chaque année, le jour de l'Épiphanie, le maire et le conseil éliront douze conseillers pour le bien de tous, grands et petits. Tous les bourgeois seront à jamais exempts de tout impôt ou taxe qui serait ordonné par l'évêque ou par ses successeurs. Ils pourront prendre du bois dans les forêts de l'évêque pour chauffer leurs maisons, sans toutefois pouvoir le vendre. Ils pourront aussi faire pâturer leurs bestiaux sur le Chasseral jusqu'au lac. Toutes les semaines, le mercredi, ils pourront tenir un marché, sans préjudice de la foire de S. Georges et de Ste Catherine. Les bourgeois de la Neuveville pourront chasser et pêcher sur le territoire de l'évêque. Ils ne pourront contracter d'alliances sans son consentement. Tous ces priviléges cesseraient, s'ils se séparaient de l'évêque de Bâle.“ Cette charte importante fut revêtue des sceaux de Jean de Vienne et du chapitre de Bâle. [1]

L'évêque reconnut aussi généreusement les services que les seigneurs, ses vassaux, lui avaient rendus dans cette campagne. Le chevalier Henmann de Ramstein reçut à ce titre une rente de deux chars de vin blanc sur les dîmes épiscopales d'Ufholtz; cette rente représentait quarante marcs d'argent pur et légal au poids de Bâle que Jean de Vienne devait donner à ce seigneur, mais qu'il n'avait pas en ce moment. Ce revenu constituait un fief que le noble chevalier devait tenir à Liestal (27 octobre 1368). [2] Le comte de Kybourg, Hartmann, landgrave de Bourgogne, avait puissament aidé l'évêque dans sa guerre contre les Bernois. Il fit ses réclamations pour les pertes, dommages et dépenses supportés à cette occasion. L'évêque trouva ses prétentions exagérées. L'affaire fut soumise à des arbitres, qui adjugèrent au comte de Kybourg deux mille florins que Jean de Vienne devait lui payer en deux termes. Le 15 avril 1368, l'évêque versa entre les mains du comte Rodolphe de Neuchâtel mille florins dont quatre cents florins d'or du Rhin revenaient aux comtes Hartmann et Ebérard de Kybourg. [3]

L'écuyer Guillaume d'Orsans avait aussi servi l'évêque de Bâle. Il en reçut en fief, à titre de récompense, le château de Miécourt, un fief castral à Pleujouse et certains biens à Courtedoux et à Frégiécourt (16 août 1370). [4] Le chevalier Henri de Delle „pour les bons, féables et aigreables services“ qu'il avait rendus contre les ennemis et adversaires de l'évêque et de l'église de Bâle, reçut aussi en fief certains biens que tenait Dietelme Chambrier, fils du chevalier Conrad. Jean de Vienne qui fit dresser l'acte de cette donation en son chastel de Saint-Ursanne, promit „en foy et veritey de prélat de tenir la dite donation rate, ferme et agréable ... sans jamaiz aller contre la teneur de ces lettres; sans fraude, sans baret, et sans nul malvay engin ... “ (13 juin 1371) [5]

---

[1] Trouillat, t. IV. p. 261. = [2] „In recompensam serviciorum impensorum . . . utilitate nostra et ecclesie Basiliensis considerata simpliciter . . . cum pro presenti argentum promptum non haberemus . . .“ Ibid., p. 281. = [3] Ibid., p. 265. = [4] Livre des fiefs nobles, fol. 92. = [5] De l'original, aux archives du château de Porrentruy.

Les frais de guerre ne pouvaient se solder avec des priviléges et des promesses de fiefs; il fallait de l'argent. Jean de Vienne dut en emprunter et pour cela fournir des gages qui devaient rester aux mains des prêteurs jusqu'au remboursement des sommes fournies. Les revenus de la mense épiscopale en diminuèrent d'autant et l'évêque en pâtit le premier. On a accusé Jean de Vienne d'avoir ruiné l'évêché; nous constatons qu'il fut forcé de soutenir et de revendiquer à main armée les droits qui étaient l'apanage de l'évêque de Bâle et qu'il ne pouvait laisser enlever et se perdre sans manquer à son serment et à ses devoirs. Cette revendication lui occasionna des dépenses considérables qu'il dut supporter pour le bien de son évêché, et que son chapitre approuva et ratifia, comme le prouvent la plupart des actes dressés à cette occasion. Le jugement arbitral qui condamna Berne à trente mille florins de réparation à solder à l'évêque, prouve que Jean de Vienne était dans ses droits, en faisant une guerre qui assurait son indépendance de seigneur et la reconnaissance de son autorité légitime. Si donc les frais de guerre furent onéreux, ruineux même pour l'évêché de Bâle, il ne faut pas s'en prendre à Jean de Vienne, qui souffrit le premier de la ruine de ses finances, anéanties par la guerre, mais à ses sujets rebelles qui l'obligèrent à revendiquer ses droits par la voie des armes, le seul moyen connu à cette époque de réduire des révoltés au devoir. Nous citerons brièvement les nombreux emprunts auxquels fut forcé l'évêque de concert avec son chapitre. En 1367, emprunt de deux mille quatre cents florins d'or de Florence aux frères Hennemann, et Gœtzmann de Hirtzbach. L'évêque assigna en garantie des intérêts de cette somme, une rente de cent florins d'or sur la ville de Delémont et de douze chars de vin blanc sur les dîmes épiscopales de Wattwiller et d'Ufholtz (19 juin 1367).[1] La même année, un bourgeois de Bâle, Henmann Stamler, achète de l'évêque une rente de vingt-trois florins sur le péage de Bâle pour trois cents florins. Le comte de Thierstein Walram fait un marché semblable d'une rente de deux cent soixante-dix gulden pour quatre mille cinquante florins.[2] Jean de Vienne emprunte encore dans le même temps, avec le consentement du chapitre, des frères Imier, Thuring et Rutschmann de Ramstein, quatre mille florins d'or de Florence, pour racheter deux de ses serviteurs, Bourkard d'Eptingen dit Sporer et Henri de Morimont dit Nusse, qui avaient été mis en prison contre toute justice par le chevalier Bourkard Senn de Bucheck et ses complices. Jean de Vienne assigne aux prêteurs à titre d'hypothèque le droit de péage de Bâle sur lequel ils devaient prélever chaque année trois cents florins de cense. L'évêque et le chapitre prirent des arrangements pour appliquer les revenus de ce péage au remboursement des emprunts dont il était chargé.[3] Jean de Vienne s'obligea à ne rien tirer de ce droit de péage; tout le produit de cet octroi devait être mis en réserve, dans un certain tronc commun, — in certum truncum communem — jusqu'au payement entier des dettes qui pesaient sur ce droit de péage,[4] avec une rente de trente-six florins pour quatre cent soixante florins empruntés le 20 janvier 1368 à Werner de Hall, bourgeois de Bâle,[5] et quatre cents florins prêtés à l'évêque, la même année, par la dame Adelaïde Marschalckin.[6] La même année, Jean de Vienne vend à réméré, du consentement du chapitre, une rente annuelle de six chars de vin sur les dîmes épiscopales

[1] Trouillat, t. IV. p. 708. Cet emprunt fut reconnu et approuvé par le chapitre de Bâle, le 5 juin 1380. — Ibid., p. 760. = [2] Ibid., p. 709. = [3] Urstisii Rhapsodiæ rerum variarum, 101. = [4] Trouillat, t. IV. p. 709. = [5] Ibid., p. 250. = [6] Ibid., p. 260.

à Soultz, pour six cents florins que lui paye l'écuyer Cuntzman Puliant d'Eptingen. [1] Il emprunte encore, le 13 juillet, trois cent soixante-dix florins à Jacques Fröweler, bourgeois de Bâle; parmi ses cautions, figurent plusieurs chanoines de la cathédrale. [2] Constatons que le 24 octobre suivant, l'évêque de Bâle remboursa à Enguerrand de Coucy, comte de Soissons et de Bedfort, deux mille florins d'or qu'Albert de Bucheim, bailli en Souabe, lui avait prêtés, au nom d'Enguerrand, par l'entremise des bourgeois de Bâle. [3] A la même époque, nouveau remboursement de deux mille florins au chevalier Jean de Bärenfels, et de quatre cents florins au comte de Neuchâtel. [4]

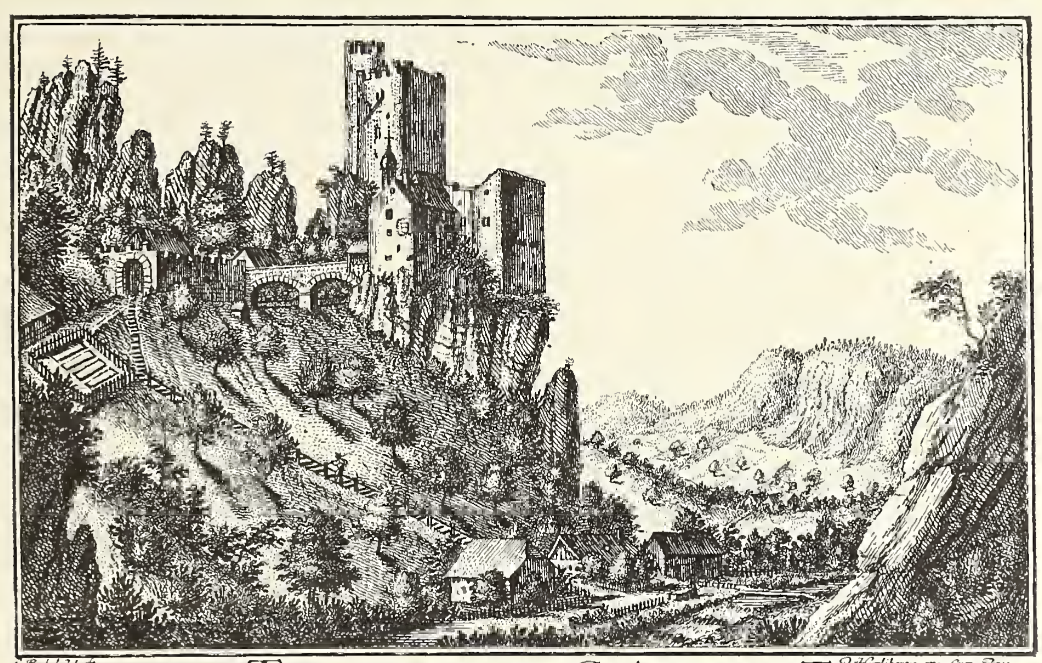
Pour assurer d'une façon plus régulière le remboursement des dettes de l'évêché, Jean de Vienne engagea en 1370 aux Bâlois les revenus provenant des péages et de la monnaie, dont il venait d'établir à Bâle un atelier sous la surveillance du chanoine Henri Velmin, assisté de deux prudhommes, experts en cette partie (14 décembre 1370). [5] Ces revenus devaient servir entièrement à payer les dettes de l'évêché, et les quittances des créanciers devaient en être remises au chapitre, [6] à condition par eux de solder ces dettes et d'en remettre les quittances aux chanoines. La ville était aussi dans une position difficile et ses finances étaient en souffrance. Jean de Vienne, par grâce spéciale, autorisa son bourgmestre Henman de Rotberg, chevalier, et son conseil à établir un impôt de six deniers nouveaux sur chaque quartaut de grains, moulu tant à Bâle qu'au Petit-Bâle; cet impôt devait être prélevée durant cinq années seulement (12 décembre 1369). [7] Un impôt de guerre fut étendu à tout l'évêché, après l'expédition contre Bienne et Berne; Neuveville dut payer pour sa part quinze livres stebelers. Jean de Vienne déclara par un acte public dressé à Saint-Ursanne que cet impôt ne devait point tourner au préjudice des bourgeois de la Neuveville, ni être contraire à leurs franchises; il était exceptionnel et forcé par les circonstances difficiles où se trouvait l'évêché de Bâle (2 mai 1371). [8]

Cet impôt fut insuffisant pour couvrir les dettes contractées pour la défense des droits de l'évêque. Il devait deux mille florins d'or au comte Waleram de Thierstein le Vieux qui, dans un différend grave à main armée suscité à Jean de Vienne et à son église par Hermann de Bechbourg, l'archidiacre Werner Schaller et ses adhérents, avait prêté à l'évêque et à l'église de Bâle le secours de son bras, de douze hommes d'armes avec toutes ses forteresses. Ne pouvant payer les deux mille florins dus au comte, Jean de Vienne, de concert avec le chapitre de Bâle, lui engagea la ville de Laufon avec toutes ses dépendances, le 9 août 1371. [9]

Nous ignorons les motifs et les détails de cette lutte armée entre l'évêque et son archidiacre Werner Schaller, que nous retrouverons plus tard cherchant à s'emparer par intrusion du siége épiscopal de Bâle. Le chapitre contestait à cette époque à l'évêque la jouissance de certaines rentes à Riehen, Alschwiller et Pfeffingen. Jean de Vienne prétendait que de temps immémorial, les évêques de Bâle avaient joui du droit de percevoir une rente annuelle de cent soixante-six quartauts et dix setiers d'épeautre et de cinquante-quatre quartauts d'avoine sur le domaine de Riehen et de lever le quart des dîmes de Pfeffingen et d'Alschwiller; et que

[1] Trouillat, t. IV. p. 259. = [2] Ibid., p. 712. = [3] Ibid., p. 260 et 714. = [4] Ibid., p. 714. = [5] Ibid., p. 720. = [6] Ibid., p. 721. = [7] Ibid., p. 718. = [8] Ibid., p. 722. = [9] Ibid., p. 320 et 722. Le comte de Thierstein confirma le 27 mars 1373, les priviléges de Laufon, dont il était seigneur et maître, en vertu de l'engagement de 1371. L'acte original de cette confirmation est dans les archives de Laufon.

son prédécesseur avait usé paisiblement de ce droit au su du chapitre. L'affaire fut portée au Saint-Siége. Le pape Urbain V nomma une commission pour examiner ce différend. Jean de Vienne donna procuration, le 15 mars 1370, et pleins pouvoirs à Pierre de Herba, prêtre du diocèse de Besançon, et aux maîtres Bernard de Bugny, Jean de Lantenne, Thomas de Talans, et Walther de Fycoturia de traiter en son nom devant la cour pontificale toutes les questions soulevées contre lui par le chapitre. La commission nommée par Urbain V se trouva dissoute par le décès ou par le départ de ses membres. Grégoire XI reprit l'affaire en mains et chargea, par un bref d'Avignon du 28 juin 1371, le prieur de Saint-Alban de Bâle, d'entendre les témoins et d'instruire la cause. Nous ignorons quel fut le résultat



SCHLOSS THIERSTEIN, In dem Canton Solothurn, von Mitternacht anzusehen. A. Lisel Fluss. B. Erschwil

CHÂTEAU DE THIERSTEIN Dans le Canton de Soleure, du Côté du Septentrion A. Lisel Rivière. B. Erschweil

En 1757.

de cette enquête.[1] Constatons encore une fois la sollicitude avec laquelle Jean de Vienne soutient et revendique les droits de son évêché, son indépendance et sa pleine liberté d'action. Rien ne lui coûte quand il s'agit d'assurer à son église des droits acquis et menacés, comme aussi de lui maintenir de puissants vassaux, dévoués à sa défense. Les nobles de Ribeaupierre étaient de ce nombre; aussi pour reconnaître leurs services, il donne en fief, le 18 juin 1371, à Ulrich et à Brunon, nobles rejetons de cette illustre race, les châteaux de Ribeaupierre, avec la faculté de transmettre ce fief à leurs filles à défaut d'enfants mâles. Une bulle du pape Grégoire XI, du 7 mai 1372, confirma cette importante inféodation qui fut plus tard ratifiée par l'empereur Charles IV (Luxembourg, 5 février 1378).[2] A la même époque, l'évêque de Bâle reconnaît les services rendus par le comte Rodolphe

[1] Archives du château de Porrentruy. = [2] Ibidem.

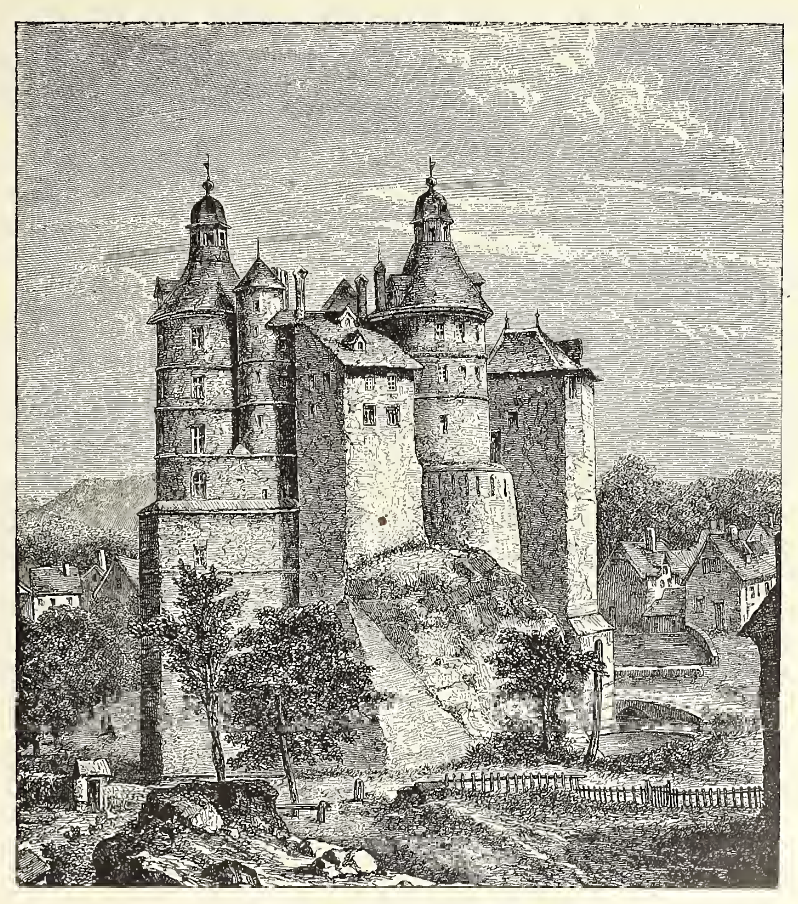
de Habsbourg, en lui donnant deux mille florins d'or (23 mars 1372) et plus tard encore quatre cent trente-deux florins dont le comte Simon de Thierstein et Bourkard Sporer s'étaient portés caution pour Jean de Vienne (5 octobre 1372). A quelques jours de là, l'évêque paya aussi au chevalier Bourkard Munch de Landskron le Jeune sept cent cinquante florins d'or qu'il lui devait. [1]

Une querelle s'était élevée à cette époque entre le comte Étienne de Montbéliard et Thiébaud de Neuchâtel; on en était venu aux armes. Jean de Vienne s'interposa entre les deux parties, et parvint à faire cesser les hostilités. Le 27 avril 1372, le comte Étienne renonça à faire valoir ses prétentions par la voie des armes et s'en rapporta à celle de la raison et de la justice. [2] Plus tard, nous trouvons encore l'évêque de Bâle interposant ses bons offices en faveur de Jean-le-Jeune, comte de Habsbourg qui avait été fait prisonnier par le comte Étienne de Montbéliard (18 mars 1373). [3] Tous ces actes démontrent suffisamment l'esprit de droiture, de paix et de charité qui dirigeait l'évêque Jean de Vienne, représenté toujours par les historiens de l'évêché, comme un prélat belliqueux, tapageur, armé et partant en guerre envers et contre tous. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans sa conduite envers la ville de Bâle, contrite et repentante. Le 16 décembre 1372, il la relève de l'excommunication dont elle avait été frappée pour avoir voulu empiéter sur les droits et les priviléges du chapitre. Les conseils de Bâle, irrités contre les chanoines, avaient fait publier dans la ville qu'on ne devait rien vendre, ni rien acheter aux chanoines, ni moudre leur grain, etc. L'excommunication avait été le châtiment de ce mode de faire. A la prière des coupables, le cardinal Guillermin du titre de Saint-Laurent in Lucina, grand pénitencier, avait accordé à l'évêque de Bâle les pouvoirs nécessaires pour lever l'excommunication, s'il le trouvait à propos. [4] La ville de Bâle venait d'être épouvantée par un nouveau tremblement de terre qui s'était fait sentir le 1er juin 1372 avec assez de force pour renverser, à la cathédrale, la statue de S. Georges et beaucoup de cheminées çà et là. [5] Le chroniqueur de Lucelle raconte que quelques pierres tombèrent de la cathédrale de Bâle et que le soleil avait un cercle où l'on apercevait deux croix de sang. [6] On put voir dans cet événement une menace du ciel contre la ville dont les magistrats portaient le stigmate de l'excommunication.

L'empereur Charles IV fut sans doute informé des angoisses des Bâlois, car par une charte rendue à Eltwil, quelques jours après le tremblement de terre (16 juillet 1372) il accorda différents priviléges à la ville. Il confirma sa juridiction sur toute la largeur du Rhin jusqu'au Petit-Bâle et lui assura la propriété du rivage de son côté. Il ordonna aux princes et aux ressortissants de l'empire de prêter aide et secours aux Bâlois quand ils accompagneraient en lieu de sûreté des étrangers réclamant leur assistance. En outre, l'empereur confirma les droits, priviléges et franchises de la ville de Bâle et recommanda à tous les sujets de l'empire de les protéger dans la jouissance de ces droits. [7] Charles IV avait déjà accordé l'investiture des régales à Jean de Vienne, lors d'une visite que l'évêque lui fit en 1370 à Prague où se trouvait la cour. L'abbé de Lucelle, Jean de Wingarten, qui était fils du comte d'Achalzam, trésorier de Charles IV, accompagnait Jean de Vienne en cette circonstance. [8] Les régales ne remplissaient pas

[1] Trouillat, t. IV. p. 724 et 727. = [2] Duvernoy, Ephémérides du comte de Montbéliard, p. 145. = [3] Ibid., p. 95. = [4] Trouillat, t. IV. p. 729. = [5] Wurstisen, Basel. Chron. ad 1372. = [6] Chron. Lucell., p. 313. = [7] Ochs, t. II. p. 217. = [8] Chron. Lucell., p. 308. — Epit. Lucell., p. 193.

les coffres de l'évêque qui devait continuer à demander aux emprunts l'argent nécessaire à couvrir ses engagements. Son château d'Istein, aux environs de Bâle, avait été livré à ses ennemis par un traître qui fut saisi à Kirchheim, conduit et roué à Bâle. Le marquis Rodolphe III de Hocberg et Sausenberg réclama contre l'arrestation faite sur son territoire. Jean de Vienne s'excusa et lui donna un revers attestant les droits du marquis. [1] Le château d'Istein, rentré au pouvoir de son légitime propriétaire, l'évêque de Bâle, réclamait d'urgentes et coûteuses réparations. D'autres charges pesaient sur Jean de Vienne. Il se décida à faire un emprunt



Le château de Montbéliard.

de douze mille cinq cents florins à la ville de Bâle, pour lequel il engagea à réméré le grand et le petit péage de la ville. L'acte fut passé avec le consentement du chapitre, le 12 mars 1373. [2] En même temps, l'évêque engagea encore pour quatre mille florins, le droit de monnaie qui lui appartenait, y compris celui de Brisach. [3] De leur côté, le bourgmestre, le conseil et les bourgeois de Bâle s'engagèrent à rendre le péage et la monnaie à l'évêque, moyennant le remboursement de seize mille cinq cents florins (13 mars 1373). [4] En outre, ils promirent de

[1] Sachs, Geschichte der Margraf. Baden, t. I. p. 505. = [2] Archives de l'évêché de Bâle. = [3] Ochs. t. II. p. 223. = [4] Archives de l'évêché de Bâle.

libérer l'église de Bâle de toutes ses dettes. En effet, en cette même année (1373), les Bâlois payèrent au nom de l'évêque, à Rutschmann de Blowenstein, six cents florins; au baron Henmann de Bechbourg, sept mille trois cents florins en 1373 et cinq mille huit cents l'année suivante; au chevalier Bourkard Munch, neuf cents; à Nicolas zum Huss, mille deux cents; à Jean de Buchegk, trois cents; au comte Rodolphe de Habsbourg, sept cent trente-huit gulden; quarante livres à Godefroi d'Eptingen; soixante-dix livres à Jean Werner Frouwler; sept marcs d'argent à Conrad d'Eptingen.[1] Jean de Vienne prit en même temps d'autres engagements qui devaient accroître ses ressources. Le 5 mars 1373, pour cinq cents florins d'or, il engagea à réméré au chanoine Henri de Hohenstein, avec le consentement du chapitre, une rente annuelle de trente florins assignée sur les revenus du sceau de la cour épiscopale de Bâle. Quelques jours après, le 28 mars, toujours avec l'agrément des chanoines, Jean de Vienne assigna à Jean d'Eptingen, dit Puliant, chevalier, une rente de quatorze marcs d'argent sur le sceau de sa cour de justice à Bâle, pour une somme de cent soixante-neuf marcs et demi d'argent, moins un lot, prêtée à l'évêque.[2]

Les nobles de Ramstein lui fournirent également trois mille cent florins en échange du Birseck comprenant les villages d'Arlesheim, Reinach, Oberwiler, Alschwyler, Homwald et Fulisdorf. L'évêque pouvait recouvrer ce district moyennant trois mille cinq cents florins (1373).[3]

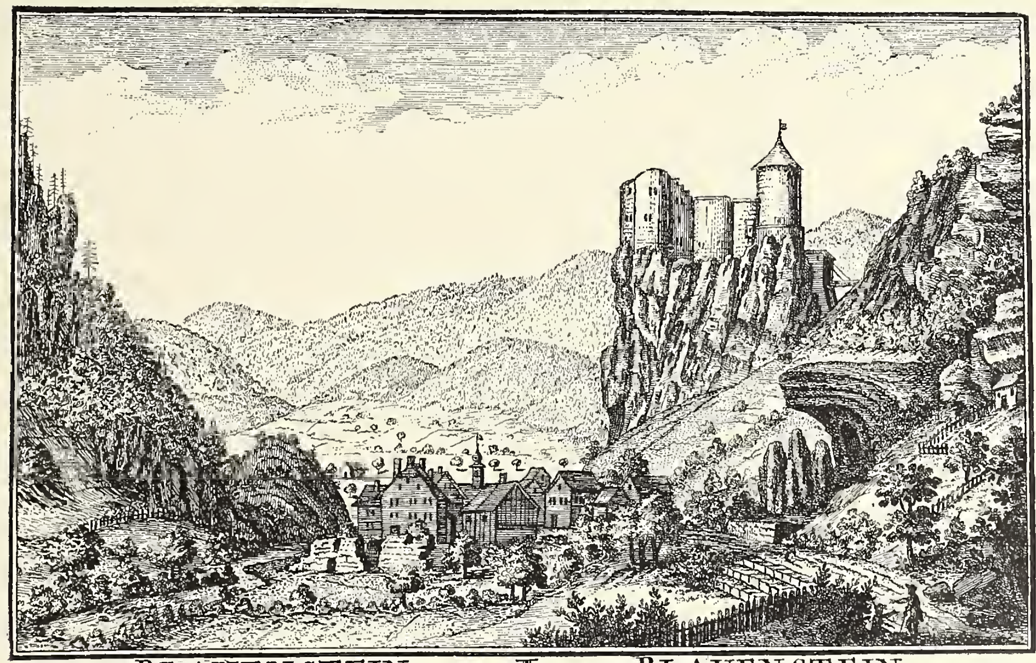
Avec cet argent, Jean de Vienne remboursa le 29 avril 1373, mille cinq cents florins qu'il devait à l'archidiacre Werner Schaller, trois cent six florins et trente-six livres de deniers angster, que l'évêque lui devait encore pour un cautionnement que le chanoine lui avait fourni, et cent quarante florins dûs également pour le même objet au frère de l'archidiacre, Petermann Schaller.[4] L'évêque avait déjà reconnu les services de Bourkard Sporer d'Eptingen, chevalier, en lui donnant un fief castral à Porrentruy, valant annuellement vingt livres de Bâle (12 mai 1372).[5] Le prévôt de Porrentruy, Richard Quaresmantran de Chevenez, avait aussi bien mérité de l'évêché. Ses services étaient anciens et nombreux;[6] l'évêque lui assigna une rente annuelle de douze chapons, douze quartauts de blé et soixante sols sur des chésaux et des champs à Bourrignon.[7] Jean de Vienne était alors à Saint-Ursanne, *en son chastel,* où l'acte de donation fut dressé et scellé, le 28 septembre 1373. Quelques jours auparavant, „le Révérend Père en Dieu et Seigneur Monsire Jehan par la grâce de Dieu évesque de Basle“ siégeant au même lieu, avait reçu le serment de fidélité de „noble, haut et puissant Messire Jean d'Arberg, sire de Valangin, en la diocèse de Losanne“ qui reprenait en fief de l'église de Bâle, ce que ses prédécesseurs en avaient retenu, au même titre.[8]

Le sire de Montjoie, Louis, dont le château avoisinait Saint-Ursanne, avait eu maille à partir avec Jean de Vienne. A la requête de l'évêque, Thiébaud de

---

[1] Trouillat, t. IV. p. 735 et 736. = [2] Ibid., p. 730 et 731. = [3] Le Birseck ne retourna à l'évêque de Bâle qu'en 1435. = [4] Trouillat, t. IV. p. 733. = [5] Ibid., p. 726. = [6] On trouve dans les archives de Porrentruy une lettre de Jean de Vienne du 25 avril 1367, adressé à Richard Quaresmantran qui est un specimen du langage de l'époque: „A notre prevost de Porreintruy; J. evesques de Basle. Prevost nous te saluons. Li valaz Jehan d'Arceix (alors chatelain de Miécourt) si est venuz par devans nous et nous ait dit que tu li es xa deluvrey L. lib. pour le dit Jehan d'Arceix et les autres L. lib. tu ne li wes deluvrer se tu nas la lettre que Jehan d'Arceix hait de nous. Si saiches que li diz Jehans n'ait point de lettre de nous. Pour quoy nous te mendons que tu deluvries a dit valat les dites L. lib. et pran lettre de recepte des dites cent libres, soul le scel Jehan d'Arceix, si comme droiz est. Deus te garde. Escript à S. Ursanne le XXVme jour d'avril.“ = [7] L'acte porte encore le sceau en cire rouge de Jean de Vienne. Aux archives du château de Porrentruy. = [8] Livre des fiefs nobles, fol. 23.

Neuchâtel, en Bourgogne, emprisonna le seigneur de Montjoie, qui était aussi son ennemi, car il ravageait ses terres et molestait ses gens. Il fut enfermé au château de Blamont qui appartenait à Thiébaud de Neuchâtel. La comtesse de Nidau, Isabelle de Neuchâtel, s'interposa pour faire rendre la liberté au noble prisonnier. Il fut convenu par un acte solennel dressé le 20 mai 1373, que Louis de Montjoie sortirait de prison à la condition qu'il s'engagerait à ne pas tirer vengeance de sa captivité. Plusieurs seigneurs se portèrent ses cautions et s'engagèrent à envoyer un de leurs hommes en otage à Blamont, l'Isle ou Neuchâtel jusqu'à ce que Louis de Montjoie eût fait satisfaction à Thiébaud, et à livrer au sire de Neuchâtel tous ceux qui avaient été les instruments des dommages à lui causés.



BLAUENSTEIN, Ein Schloß an der Clus, in dem Canton Solothurn, von Mittage anzusehen | BLAUENSTEIN, Château apres du Passage de l'Ecluse dans le Canton de Soluze du Côté du Midi

Em. Büchel del. 1757. D. Herrliberger Ex. Cum Priv.

Ils s'imposèrent ces obligations sous les plus graves serments et sous peine d'être réputés infames. Cette promesse de Louis de Montjoie et de ses répondants, entre autres des sires de Cossenay et d'Allanjoye, fut faite le 26 juin 1373, jour où il fut relâché. L'évêque de Bâle s'engagea de son côté à ne pas le faire arrêter de nouveau pour les faits sur lesquels il avait eu à se plaindre de lui. Le 8 juillet, Louis reconnut le châtel, le bourg et la forteresse de Montjoie, fief rendable de Thiébaud de Neuchâtel. Acte de cette reconnaissance fut dressé dans la chapelle de Blamont devant le grand autel, en présence de plusieurs seigneurs voisins. Louis fit hommage lige de ce fief et s'obligea d'ouvrir aux seigneurs de Neuchâtel les portes de sa forteresse, toutes les fois qu'il en serait requis. [1]

[1] Recherches sur Neuchâtel par l'abbé Richard, p. 162. — Trouillat, t. IV, p. 325 et 733. „Monss. Loyz seignour de Montjoie sus Doub fut pris et detenus en la forterace de Blanmont par la requeste de Monss. Jehan de Vienne, evesque de Basle, pour aucunes actions que le dit mess. de Basle disoit avoir à dit seignour de Montjoie . . . " Trouillat et Vautrey, t. V. p. 156.

Ces querelles armées entre seigneurs étaient très fréquentes à cette époque. Chacun devait rester la lance au poing et la dague au côté pour défendre son droit, son castel et ses gens. La force seule, s'abritant derrière de bonnes murailles, pouvait arrêter les brigands et protéger la propriété. Wurstisen, dans sa grande chronique de Bâle, relate une aventure fort curieuse qui eut lieu en 1371 et où les Bâlois sont mêlés.

Un convoi de marchandises, provenant de Bâle, Strasbourg, Francfort, Cologne, etc. fut arrêté par les gens du comte Jean de Thierstein, du sire de Falckenstein, Henmann de Bechbourg et du baron Bourkard Senn de Bucheck. On enferma les marchands et leurs marchandises au château de Falckenstein. Le comte de Nidau, sur le territoire duquel le brigandage avait été commis, appela à son aide le comte de Kybourg et les Bâlois intéressés en cette affaire. On fit le siége du castel; on délivra les prisonniers et l'on pendit devant le château les coupables. Les seigneurs qui avaient ordonné le pillage du convoi, ne furent pas poursuivis, d'où est venu le proverbe: „Mauvais services, mauvaises récompenses.“ Mais les *justiciers* si prompts à réprimer le vol fait sans eux, se gardèrent bien de rendre à leurs propriétaires les marchandises volées. Elles étaient de bonne prise et ils les gardèrent. Les Bâlois, craignant le pillage de leurs marchandises, firent alliance avec le comte Rodolphe de Neuchâtel, sire de Nidau, qui leur promit aide et protection (1373). [1]

Le succès des Bâlois en cette affaire les enhardit à empiéter de nouveau sur les droits et sur les franchises et libertés de l'église de Bâle. Jean de Vienne ne pouvait souffrir un état de révolte et d'injustice qui compromettait l'indépendance et la situation de l'évêque et de son clergé. Il en informa le duc d'Autriche, Léopold, son fidéle vassal, et réclama son appui pour l'aider à récupérer les droits de l'église de Bâle. Le duc se mit au service du prélat et il fixa une journée à Rheinfelden pour y entendre les bourgeois de Bâle et vider leurs différends. Jean de Vienne s'empressa le 10 décembre 1374, d'informer de tout cela les chanoines de la cathédrale, en les invitant à se présenter au jour fixé devant le duc avec des copies de toutes les franchises, droits et libertés de l'église de Bâle, ainsi que de la formule du serment prêté par les bourgeois. [2] L'intervention de Léopold d'Autriche n'aboutit pas. Il fallut en venir à la force pour remettre les révoltés au devoir. Assisté par le puissant duc, Jean de Vienne assiégea les Bâlois qui avaient alors pour bourgmestre Hartmann Rot. Wurstisen qui raconte ce fait important, ne donne aucun détail sur cette expédition qui se termina par la soumission de la ville. Le vieux chroniqueur se contente d'ajouter qu'à titre de représailles, les Bâlois incendièrent Ferrette, Belfort, Porrentruy, Asuel et Pfeffingen qui relevaient de l'évêque ou de son allié, le duc d'Autriche. [3] Aucun document original ne justifie le récit de Wurstisen qu'il faut accepter sans preuves, jusqu'à plus ample informé. Nicolas Gerung, dans sa chronique des évêques de Bâle, dit seulement que Jean de Vienne fit la guerre à la ville de Bâle avec le secours du duc d'Autriche, à qui il donna pour son salaire, la ville du Petit-Bâle avec la cour et l'habitation de son épiscopale résidence pour trente mille florins. [4]

---

[1] Wurstisen, Grande chronique de Bâle ad 1373. = [2] Archives du château de Porrentruy. Dans sa lettre au chapitre l'évêque dit „que les bourgeois de Bâle se sont permis maintes injustices et différents empêchements sur les droits, libertés et franchises de l'église de Bâle et qu'ils ne cessent journellement d'ajouter le mal à leurs iniquités . . .“ = [3] Wurstisen, Chron. Basil. = [4] N. Gerung, Chron. ep. Basil.

Ce fut à Rheinfelden, le 18 juin 1375, que l'évêque engagea le Petit-Bâle. Dans l'acte dressé à cette occasion, Jean de Vienne déclare que Léopold, duc d'Autriche, ainsi qu'il l'avait promis et comme il était tenu de le faire, lui a prêté secours de tout son pouvoir, dans la guerre qu'il a faite aux bourgeois de Bâle et qu'il a contracté envers ce duc une obligation de trente mille florins d'or pour le récupérer des frais et dépenses essuyés à cette occasion. Dans l'impossibilité de couvrir cette dette en ce moment, il engage à réméré au duc Léopold la ville du Petit-Bâle, avec tous les droits et appartenances que l'évêque y possède, sous la condition que cette ville soit rachetable en tout temps pour la même somme. Il est entendu que le duc d'Autriche devra maintenir les bourgeois du Petit-Bâle dans tous leurs droits et priviléges et que l'évêque devra obtenir l'autorisation du pape et du chapitre pour valider ce contrat.[1] Le même jour, Jean de Vienne écrivit aux bourgeois du Petit-Bâle qu'il les dégageait du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, leur enjoignant de reconnaître pour leur seigneur le duc Léopold d'Autriche et de lui rendre tous les devoirs auxquels ils étaient attenus de droit et de coutume envers l'évêque de Bâle.[2] De son côté, le duc régla les rapports entre le Grand- et le Petit-Bâle par une déclaration portant la même date, le 18 juin 1375. Il a pris part à la guerre entre Jean de Vienne et les Bâlois, comme vassal de l'église de Bâle. Tout est apaisé en ce moment et les bourgeois ont rendu à leur évêque tout ce qu'ils lui avaient pris contre le droit et la justice. Il est convenu que si une guerre venait à s'allumer entre le duc et la ville de Bâle, le Petit-Bâle restera neutre. Les bourgeois des deux villes peuvent librement communiquer entre eux; la police, les droits et priviléges du Petit-Bâle demeurent entiers et le duc y jouira de tous les droits de l'évêque, sans que les bourgeois de Bâle puissent élever aucune contestation.[3]

Il était temps de faire la paix et de se retirer derrière l'abri des murailles et des remparts. Les bandes pillardes d'Enguerrand de Coucy envahissaient l'évêché de Bâle et se livraient partout au pillage et à la ruine. Le père d'Enguerrand avait épousé Catherine d'Autriche, fille aînée de Léopold I[er] que les Suisses défirent à Morgarten. On lui avait assigné pour dot l'Alsace et l'Argovie. Enguerrand avait épousé Isabelle, fille d'Edouard III, roi d'Angleterre. Ce mariage lui procura l'appui d'une foule de chevaliers anglais qu'il employa à la revendication de son héritage en Alsace et en Suisse.[4] Le 24 septembre 1375, Enguerrand avec son armée était à Massevaux.[5] Ce qu'apprenant, le bourgmestre de Bâle, Jean Puliant d'Eptingen, écrivit le 1[er] octobre au conseil de Strasbourg pour avoir des renseignements précis sur les forces et les intentions de ces troupes anglaises.[6] Strasbourg envoya les renseignements demandés. De son côté, Bâle informa le 14 octobre Strasbourg que les bandes d'Enguerrand de Coucy avaient l'intention de marcher sur Bâle, comme l'annonçait Guillaume de Grandvillard; que ce même jour, elles devaient se trouver au village de Roche, en deça de Lure, et marcher de là sur Belfort, pour menacer ensuite l'Alsace. Dans le cas où ces bandes se porteront sur Strasbourg, les Bâlois feront tout leur possible pour lui porter secours; ils réclament la réciprocité dans le cas où Bâle serait menacée.[7] Le 19 octobre, nouvelle lettre du conseil de Bâle. On a des informations certaines.

[1] Spreng. Ursprung des mindern Basel, p. 49. — Ochs, t. II, p. 233. = [2] Spreng, ibid. = [3] Ibid. = [4] J. de Muller, Histoire des Suisses, t. V, p. 208. = [5] Wencker, apparatus archivorum, 216. = [6] Schilter ad chronicon Königshofen, p. 903. = [7] Ibid., p. 904.

Des bandes nombreuses doivent venir de Montbéliard et de Belfort contre Bâle qui fait de grandes dépenses pour se fortifier.[1] Jean de Vienne avait un proche parent dans l'armée anglaise, où il occupait un commandement important. C'était le fameux amiral de France, Jean de Vienne, qu'on a comparé pour la valeur à Duguesclin. Il n'est pas douteux que l'évêque de Bâle ne profitât de sa parenté avec ce chef redouté pour obtenir la préservation de la ville de Bâle si menacée par les bandes pillardes. Il est certain que le 25 novembre, Enguerrand s'avança du côté de Bâle et que durant trois jours, son armée défila sous ses murs, sans entrer dans la ville. Elle poursuivit sa route vers Soleure. Jean de Vienne, l'amiral, faisait partie de l'expédition avec plus de cinq cents Bourguignons qui s'étaient joints à lui.[2] L'évêque de Bâle reconnut la protection que lui avait accordée son illustre cousin en lui donnant Saint-Ursanne comme gage des sommes qu'il lui devait pour avoir défendu et sauvegardé la ville épiscopale.[3]

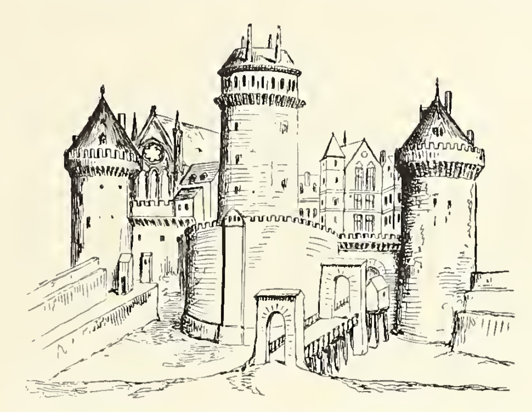
L'évêché de Bâle ne fut cependant pas exempt des ravages des anglais. L'abbaye de Lucelle fut dévastée, pillée et presque détruite par les troupes d'Enguerrand de Coucy.[4] L'Erguel fut traversé par l'armée anglaise qui marqua son passage par la dévastation et l'incendie.[5] L'abbaye de Fontaine-André, dans le canton de Neuchâtel, fut la proie des flammes, le 25 décembre 1375.[6] Passant devant Soleure, l'armée d'Enguerrand de Coucy choisit pour son premier campement les nombreux villages semés entre Büren et Olten sur les deux rives de l'Aar. Rodolphe de Neuchâtel, comte de Nidau, était alors à Buren. Il fut tué d'un coup de flèche, à une fenêtre du château, comme il levait son casque. Avec lui s'éteignit son antique race (1375).[7] Ses beaux frères, les comtes Hartmann de Kybourg et Simon de Thierstein, s'emparèrent de sa succession, sans songer à reprendre Nidau de l'évêque de Bâle, de qui ce fief relevait. Le comte Rodolphe étant mort sans enfants, le château de Nidau et tous les domaines qui en dépendaient, retournaient de droit à l'église de Bâle, à qui ils appartenaient. C'était à l'évêque seul à en disposer et à remettre ce fief important entre les mains d'un noble vassal qui jurerait obéissance et fidélité à l'église et à l'évêque de Bâle. Jean de Vienne, usant du droit strict qui lui compétait, reprit Nidau; il n'aurait pu, sans manquer à son serment, à ses devoirs d'évêque, abandonner un des principaux domaines de son église dont il avait, en vertu de sa charge pastorale, la surveillance et la garde et dont il répondait devant ses ouailles et devant la postérité. Si les beaux-frères du comte Rodolphe avaient sollicité de l'évêque suzerain la reprise de Nidau, nul doute que Jean de Vienne ne se fût empressé de remettre cette place importante entre les mains de vassaux de si noble race. Mais les comtes ayant fait main basse sur la succession de leur beau-frère, l'évêque se hâta de sauvegarder ses droits et de reprendre Nidau au moyen



Sceau d'Enguerrand de Coucy.*

[1] Schilter ad chronicon Königshofen, p. 902. = [2] Lettre du conseil de Bâle à celui de Strasbourg, du 15 déc. 1375. Ibid., 905. = [3] Jean de Vienne, amiral de France, par Terrier de Loray, 1878, p. 100. = [4] Fatalia maesta Lucellensia I. — Buchinger, Ep. fast. Lucell., p. 193. = [5] Trouillat, t. IV. p. 366. = [6] Matile, Monuments, p. 1012. = [7] J. Muller, t. V. p. 211.

d'intelligences qu'il avait dans la place. Les comtes de Kybourg et de Thierstein, se croyant lésés dans leur héritage, gagnèrent à leur tour quelques bourgeois et se firent ouvrir une porte de la ville, durant une nuit épaisse. La guerre fut déclarée et de part et d'autre on ravagea le pays ennemi. Enfin on en vint à un accord qui fut conclu à l'aimable: on convint que l'affaire serait décidée par un combat public et sans fraude, entre un pareil nombre de chaque parti. Ces deux bandes se réunirent dans une plaine voisine de Schwadernau; cinquante-six maîtres devaient combattre pour les comtes, cinquante-six pour l'évêque. Pour se mesurer avec plus d'égalité, ils descendirent de cheval, et ne se servirent que de leur épée. Le combat fut des plus furieux. Ils se battirent pendant deux heures avec un avantage égal, mais leur extrême lassitude les obligea de faire une trêve pour quelques moments afin de reprendre haleine et de recommencer le combat avec plus de vigueur; cela leur arriva jusqu'à la troisième fois que les tenants de l'évêque furent enfin vaincus; une partie resta sur le champ de bataille, les autres furent



Le Château de Coucy dans son ancien état.
D'après une miniature du XIIIe siècle.

faits prisonniers, entre autres le seigneur de Nan, le neveu de Jean de Vienne. L'évêque de Bâle dut renoncer entièrement à Nidau et à ses dépendances (1376).[1]

Malgré sa défaite, le prélat n'en reconnut pas moins ceux qui l'avaient servi en cette occasion et appuyé de leurs armes. L'écuyer Jacques de Tavanne lui avait rendu „de bons feauls et agréables servisses . . . especialement en defendre et gairder leaulment la ville de Byenne, adonc et quant les compaignes, gens et servant don seingnour du Couci furent en Arguel et en la terre ai conted e Nydowe, contre les dicts conpaignes, et aussi en la guerre que nous (l'évêque de Bâle), à cause de nostre églisse de Baisle, avons ahuz et encor avons contre les contes de Kyburg et de Tierstein, pour cause du chastel et ville de Nydowe et des autres fiez, que de bonne mémoire le conte Ruedolf de Nydowe tenait de nous et de nostre eglisse de Baisle, lesquelx services nous n'avons point reguerdonez a dit Jaicques“.[2] L'évêque assigna au fidèle écuyer une somme de deux cents florins „de bon or, de leaulx et juste poix et de bon coing“. Jusqu'au payement de cette

[1] Justingers Berner Chronik, p. 195. — J. Muller, t. V, p. 219. — Wurstisen, Chron. Basil. ad 1376. =
[2] Extrait de l'acte de donation de Jean de Vienne, aux archives de l'ancien évêché de Bâle.

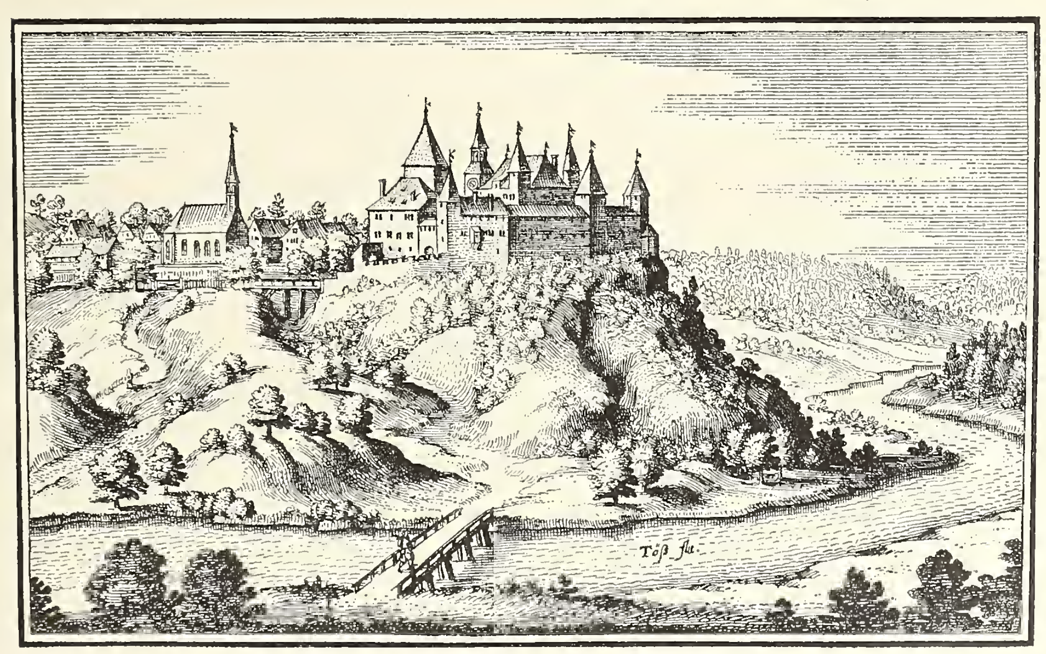
somme il lui donna la dîme épiscopale de Malleray. Cet acte de reconnaissance fut dressé à Delémont, le 2 septembre 1376.

Un autre serviteur de l'évêché de Bâle, le chevalier Bourkard Sporer d'Eptingen, reçut la même année la récompense de ses nombreux services. Jean de Vienne se déclara son débiteur pour cent marcs d'argent et lui engagea, jusqu'au payement total de cette somme, le droit de monnaie à Brisach. Dans la lettre de l'évêque, datée du château de Nidau où il résidait alors (21 mars 1376), il est fait mention des nombreuses missions, dépenses et graves dommages subis par Bourkard Sporer, pour tenir et garder les ôtages, longtemps, en plusieurs endroits, à l'occasion des dettes de l'ancien évêque Jean Senn, au nom de l'église de Bâle. Ces dettes, observe Jean de Vienne, et nous prions nos lecteurs de l'observer également, pour justifier ses nombreux emprunts, — ces dettes ne purent être payées par notre prédécesseur, mais l'église de Bâle en a été chargée et en porte encore la charge.[1] Dans les services qu'il nous a rendus, poursuit Jean de Vienne, le dit seigneur Bourkard a perdu beaucoup de chevaux, de coursiers et de roncins, en allant pour les affaires propres de notre église de Bâle et pour les nôtres, au nom de cette même église, dans les lieux où il était nécessaire d'aller, en y demeurant et en partant de là ; en outre il a enduré des travaux, des peines, des vexations à Liestal et ailleurs pour soutenir et maintenir le droit de notre Église, quand nous avions la guerre contre les Bâlois et d'autres qui retenaient injustement le droit de cette même Église.[2]

Le maire de la montagne de Diesse, Perrin, s'était particulièrement distingué par „les peines, labour, travaulx et missions soutenu en et de la guerre que l'evesque de Basle à cause de l'eglise de Basle, avait nouvellement eu, contre les comtes de Kibourg et de Türstain et par le bon comportement que le dit Parrier avait faict en la dite guerre“. Pour *regouerdonner* ces services, Jean de Vienne, par un acte dressé à Delémont où il résidait le 10 décembre 1376, affranchit ce fidèle serviteur de toutes tailles et prestations et ne lui imposa que le service de la lance, comme les autres francs sergents étaient tenus de faire.[3] Ce mode de récompense tenait lieu de l'argent que l'évêque ne pouvait donner. La guerre de Nidau avait épuisé ses ressources. Il avait dû emprunter le 12 août 1376, avec le consentement du chapitre, trois cents florins d'or à Guillaume d'Orsans écuyer, en lui vendant, à réméré, une rente de vin à prélever sur la dîme de Cernay.[4] Autre emprunt de deux cent soixante florins contracté le 5 septembre de la même année avec le chanoine Imier de Ramstein qui avait reçu en gage une rente de vin à Riquewihr, le chapitre de Bâle consentant.[5] Un bourgeois de Colmar, Frantz dit Nefe, avait fourni à l'évêque pour six cent trente florins plusieurs chevaux que Jean de Vienne avait donnés à certains serviteurs de son église pour remplacer ceux qu'ils avaient perdus à son service. Pour payer cet achat, le prélat dut vendre à réméré au bourgeois de Colmar une rente de six chars de vin blanc sur les dîmes épiscopales de Riquewihr et d'Hunawihr.[6]

[1] „Que debita (per R. D. Johannem episcopum Basiliensem nostrum predecessorem immediatum facta) solvi non potuerunt per eundem nostrum predecessorem, sed in eisdem obligationibus et debitis esse mansit et adhuc est ecclesia Basiliensis obligata, sustinuit et incurrit . . .“ Diplomatarium C, aux archives de l'ancien évêché de Bâle. — [2] „Dum guerram contra Basilienses et non nullos alios, qui jus ejusdem ecclesie *indebite* occupabant, habebamus.“ Ibid. Nous citons textuellement cette phrase qui affirme si clairement la justice des expéditions de l'évêque qui n'avaient d'autre but que la revendication des droits de l'église dont il avait la charge. — [3] Trouillat, t. IV, p. 376. — [4] Archives de l'ancien évêché de Bâle. — [5] Ibid. — [6] Trouillat, t. IV, p. 374.

Les finances de Jean de Vienne s'étaient trouvées à découvert par suite de l'accord qu'il crut utile de faire avec les Bernois dans l'intérêt de la paix et de la bonne entente. On a vu précédemment qu'à la suite de leur expédition dans l'évêché de Bâle, un tribunal arbitral siégant à Balstal avait condamné les Bernois à payer trente mille florins d'empire à Jean de Vienne. Cette somme était bien nécessaire à l'évêque pour relever ses finances. Néanmoins il préféra faire alliance avec Berne[1] et s'assurer au besoin l'appui de cette ville importante, en se contentant de trois mille florins, au lieu des trente mille qui lui étaient dus. La guerre de Nidau obligeait l'évêque à ménager les Bernois qui auraient pu prêter main forte contre lui aux comtes de Kybourg et de Thierstein. L'accord conclu avec Berne, dont l'original est conservé aux archives de la ville fédérale, est du 7 juillet 1376. Jean de Vienne déclare dans cet acte que ses chères délices sont de



Le château de Kybourg, au XVIIe siècle.

pouvoir acquiescer aux demandes de ses amis et mener avec eux une vie paisible.[2] C'est pourquoi il absout les Bernois et leurs adhérents de tous les dommages qu'ils lui ont causés à lui, à ses gens et au monastère de Moutier-Grandval. Berne versa mille florins d'or entre les mains de l'évêque de Bâle, le 4 août 1376.[3]

Bienne, la ville rebelle, s'était aussi réconciliée avec son seigneur légitime qui avait dû la ramener à l'obéissance. Jean de Vienne y residait au commencement de mars 1376; le 5 de ce mois il délivre à Bienne aux Soleurois un diplôme

[1] „Ratione cujusdam auxilii ac servitii nobis per dictos Bernenses faciendo promissi, prout in quadam alia littera de super confecta lucidius continetur.“ De l'original aux archives de Berne. Ces termes font soupçonner une alliance de Jean de Vienne avec les Bernois devenus ses bons amis. = [2] „Summis epulamur in deliciis, cum nostrorum amicorum postulationibus possumus acquiescere et cum ipsis vitam ducere quietam.“ Ibid. Nous aimons à faire ressortir ces sentiments si pacifiques de notre évêque qu'on a représenté comme un jouteur infatigable, toujours armé et partout en guerre. Dans le même acte l'évêque dit encore: „Attendentes nostrum ac nostri episcopatus statum docere amicicie et componi amicabiliter, quia amicus amicum induit, qui justis amicorum condescendit petitionibus.“ = [3] Aux arch. de Berne.

qui les exempte du péage de Nidau.[1] La ville se relevait des ruines qu'avaient accumulées l'incendie et le pillage de 1367, Jean de Vienne encourageait de tous ses efforts cette reconstruction qui exigeait d'immenses travaux et de grandes dépenses. Pour venir en aide à ses *chers et fidèles Biennois* et reconnaître la fidélité et l'obéissance constante dont ils faisaient preuve envers l'évêque, le chapitre et l'église de Bâle, il leur délivra le 10 juin 1376 un diplôme portant son sceau et celui du chapitre qui assurait aux habitants de Bienne le droit de patronage de l'église paroissiale de leur ville avec tous les avantages qui y étaient attachés, et les autorisait à en disposer comme bon leur semblerait.[2]

Tous les termes de cet acte important attestent entre l'évêque et Bienne des rapports et des sentiments qui excluent le supçon d'incendie dont on a voulu charger la mémoire de Jean de Vienne.

Les autres villes de son diocèse étaient en même temps l'objet de la sollicitude du vénérable prélat. Il assurait à Porrentruy un défenseur dévoué en remettant à l'écuyer Rolin de Cormondroiche la garde du château de cette ville, durant trois semaines consécutives, moyennant une rente annuelle de six muids de froment sur les moulins de Porrentruy. L'évêque récompensait ainsi, avec le consentement de son chapitre, les services nombreux rendus à l'église de Bâle par Rolin de Cormondroiche.[3] Porrentruy voyait à cette époque s'établir dans l'église Saint-Pierre la confrérie de S. Michel qui devait être pour toute la paroisse un sujet d'édification et une confraternité de prêtres y célébrant chaque jour l'office divin (11 octobre 1377).[4]

Saint-Ursanne était alors entre les mains du cousin de l'évêque de Bâle, l'amiral de France, Jean de Vienne, qui avait reçu cette ville en reconnaissance des services rendus par lui à l'évêché, lors de l'invasion des compagnies d'Enguerrand de Coucy. Le 13 septembre 1376, l'illustre marin était dans sa bonne ville et recevait des bourgeois prudhommes et habitants de Saint-Ursanne serment de fidélité et d'obéissance léale et due. De son côté l'amiral „par son léal foy et sarment donez sur saint évangile de Dieu corporellement touché" promit de maintenir, défendre et garder fermement et inviolablement, à toujours, comme un bon et léal seigneur doit, sans fraude et sans baret toutes les franchises, priviléges et libertés, bons us et bonnes coutumes de l'église et de la ville de Saint-Ursanne. La charte scellée par l'amiral, est encore aujourd'hui en original aux archives de Saint-Ursanne.[5] Un autre titre, du 17 mars 1379, rappelle le séjour du célèbre guerrier dans sa ville, de Saint-Ursanne. A cette époque, le chapitre et les bourgeois étaient en querelle. Les chanoines affirmaient que leur prévôt avait et tenait juridiction de la ville, et en particulier la connaissance des mesures de blé, vin et poix, dont il avait la surveillance. Si une amende frappait les contrevenants ayant faux poids et fausse mesure, le tiers en revenait à l'amiral, le reste au prévôt. Sans le consentement du prévôt, les bourgeois et habitants de Saint-Ursanne avaient diminué la mesure de la channe et de la pinte et mis angal „de leur téméritey" sur le vin. Le chapitre avait protesté contre ces actes des bourgeois. Les bourgeois

---

[1] Soloth. Wochenbl., 1830. p. 654. = [2] „Dilecti nostri . . . fideles assidui villicus, consules et universitas . . . de Byello . . . nobis et nostris frequenter obediunt . . ." Trouillat, t. IV. p. 354. = [3] Livre des fiefs nobles, fol. 91. = [4] L'acte de fondation du *chapitre* de S.-Michel est dans les archives de Porrentruy. Cette confraternité fut approuvée par l'archevêque de Besançon, Guillaume de Vergy, le 5 juin 1378. = [5] Nous l'avons donnée in extenso dans le tome V des Monuments, p. 157.

avaient produit pour leur décharge, une lettre de l'évêque Jean de Vienne, donnée au château de Porrentruy, le 11 juillet 1378, qui leur accordait le droit d'angal dans toute la mairie de Saint-Ursanne pour les aider à fortifier la ville et „reparelier et maintenir les murs, chesaux, eschelles“. [1] L'amiral étant à Saint-Ursanne „le dimanche que l'on chante en sainte église *Judica me*“, le 25 mars, trancha le différend, en attribuant pendant neuf ans aux fortifications de la ville le profit résultant de l'angal et de la diminution de la pinte de vin; le chapitre était exempt de l'angal et pouvait l'établir pour le vin qu'il vendrait de ses caves. [2] L'amiral, en rendant ce jugement, maintint aux bourgeois le privilége que l'évêque leur avait accordé en reconnaissance „des très grandes féaultés et affections qu'ils avaient toujours eues à lui et à l'église de Bâle obéissant loyalement à tous commandements et en toutes nécessités“. Le chapitre avait à cette époque renouvelé ses statuts qui avaient été revêtus, après mûr examen, de l'approbation de l'évêque de Bâle, dont la sollicitude s'étendait à toutes les parties de son diocèse. [3]

Les chanoines de Saint-Imier se plaignaient alors de la modicité de leurs prébendes qui les obligeait à des travaux particuliers pour gagner leur vie. Voulant leur fournir le moyen de servir Dieu plus sûrement et avec plus de liberté, Jean de Vienne, qui était le 25 janvier 1376 en son château de Nidau, les autorisa à disposer de leurs biens comme ils voudraient, se contentant d'un legs d'un demi-marc d'argent à l'évêque de Bâle, leur seigneur spirituel et temporel. [4]


Sceau du chapitre de Moutier-Grandval.
XIV[e] siècle.

Le chapitre de Moutier avait éprouvé des pertes considérables durant l'invasion de l'Erguel par les troupes bernoises. L'accord conclu entre Jean de Vienne et ses anciens ennemis, mettait à néant les vieilles querelles. Le prévôt de Moutier ne se crut pas engagé par les promesses de l'évêque de Bâle et il continua à faire aux Bernois ses justes réclamations pour les dommages qu'ils avaient causés au chapitre. L'empereur Wenceslas fut saisi de l'affaire, mais il renvoya les parties à s'en tenir à la convention faite entre Berne et l'évêque de Bâle (1 juin 1377). [5] Cette convention qui avait réduit à trois mille florins les trente mille que lui devaient les Bernois pour les dégâts commis par eux sur les terres de Jean de Vienne, obligea l'évêque à couvrir par de nouveaux emprunts les dettes de guerre dont il avait la charge. En 1376, il engage le château d'Istein avec ses dépendances à l'archidiacre de la cathédrale, Werner Schaller. [6] Le 25 mai 1377, l'écuyer Ulrich de Ramstein de Bâle lui prête cinq cents florins contre une rente de cinq chars de vin blanc sur les dîmes épiscopales d'Ufholtz. Pour garantie de cette rente, il lui engage le château de Birseck, et l'autorise à employer trois cents florins aux réparations de ce manoir qui en avait un pressant besoin.

---

[1] Trouillat, t. IV, p. 392. = [2] Ibid., p. 399. = [3] Ibid., p. 739. = [4] „Attendentes . . . qualiter de laboribus vestris pro majori parte emeritis victum . . . ut liberius ac securius . . . Deo famulare curetis . . .“ De l'original. aux archives du château de Porrentruy. = [5] Aux archives de Berne. = [6] Trouillat, t. IV. p. 746.

A quelques jours de là, le 3 juin, Jean de Vienne étant en son château de Delémont, un nouvel emprunt d'une somme pareille est contracté avec le même seigneur sous les mêmes conditions. Le chapitre de Bâle donne son consentement exprès à ces deux emprunts. [1] En même temps, l'évêque reconnaît les services rendus à l'église de Bâle par le fils d'Ulrich de Ramstein, Conrad, en lui donnant quarante marcs d'argent. [2]

Un autre fidèle serviteur de l'évêché, le comte Walram de Thierstein, le vieux, reçut une récompense de cent marcs d'argent que Jean de Vienne lui assigna sur la monnaie de Brisach; le chapitre de Bâle ratifia cet acte de reconnaissance qui n'était que justice (18 octobre 1378). [3]

Nous constatons de nouveau que l'évêque de Bâle emploie dignement, pour l'utilité de son église dont il garde et récompense les défenseurs et les amis, les sommes qu'il doit emprunter et que le chapitre cathédral est de moitié avec le prélat dans ces actes de sa sollicitude pastorale. Nous croyons répondre ainsi par des faits répétés et continuels, aux accusateurs de Jean de Vienne, réprésenté jusqu'à présent comme un dilapitateur désordonné des deniers publics, agissant toujours et partout contre le gré et sans l'agrément de son chapitre. Les événements qui forçaient l'évêque à défendre son église, justifient pleinement ses entreprises et ses dépenses nécessaires.


Sceau de l'empereur Wenceslas.

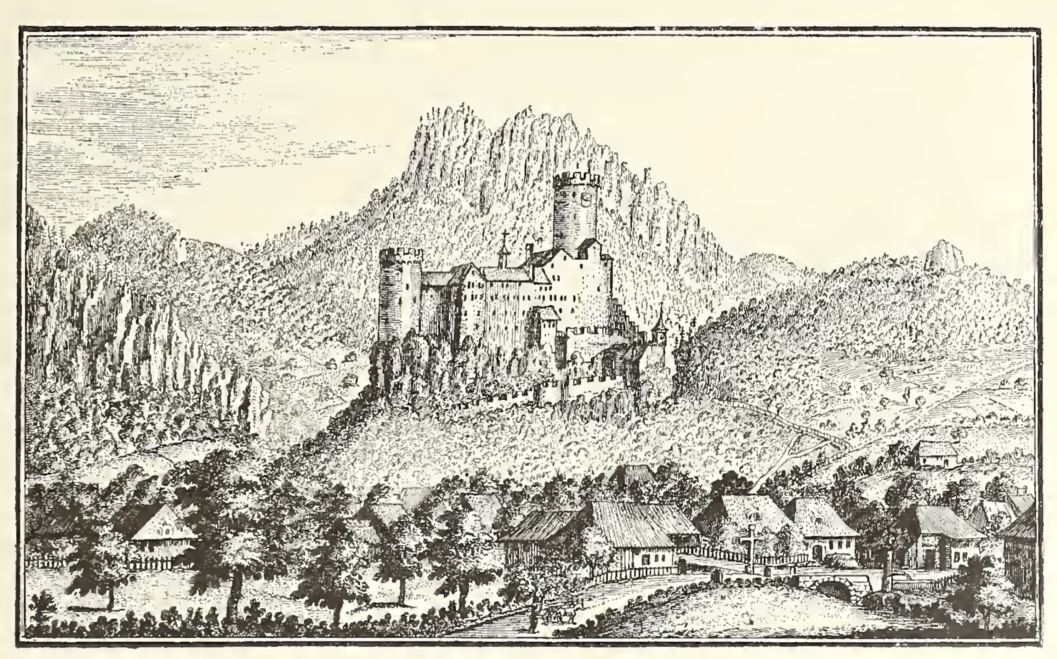
Une expédition armée contre le château de Montvouhay par les gens de Porrentruy et de Saint-Ursanne avait eu lieu sous l'évêque Jean Senn de Munsingen. Nous ignorons les motifs de cette agression; un jour les prévôt, maire, bourgeois et habitants des villes de Porrentruy et de Saint-Ursanne, auxquels s'étaient joints des sergents de la châtellenie de Porrentruy et de la mairie de Saint-Ursanne, avaient mis bannière au vent et s'étaient emparés de force du château et forteresse de Montvouhay qui appartenait alors au chevalier Simon de Saint-Aubin. Le vieux manoir fut dévasté, les meubles enlevés et emportés par les pillards, la femme du châtelain et sa mère violemment expulsées du château.

Ce coup de main, au rapport de l'acte épiscopal dressé à cette occasion, n'avait „aucune cause raisonnable que les dits bourgeois, sergents et justices heurrent contre le dit monsire Simon; de quoy, par léal et juste relation par gens dignes et de foy faite à l'évesque de Basle, il en fut plenièrement certioré". Le châtelain de Montvouhay fit ses plaintes et ses réclamations à Jean de Vienne: c'étaient les gens de l'église de Bâle qui avaient commis ce méfait; l'évêque de Bâle devait lui rendre justice et réparer le dommage commis. Jean de Vienne après un mûr examen, „considérant que les dommages et préjudices dessus dits furent faits à petite cause et que, selon droiture, monsire Simon de Saint-Aubin doit être restitué..." lui promit à titre d'indemnité cinq cent cinquante florins, pour lesquels il lui engagea à réméré le village de Vendelincourt „avec tout le ban, finage et territoire de cette ville, soit en maisons, maix, menoires, curtives, euches, vergers,

[1] Aux archives du château de Porrentruy. = [2] Trouillat, t. IV. p. 752. = [3] Vidimus de l'official de Bâle de 1385.

curtiz, prez, champs, bois, decors de aigue, terre arable et non arable, et aussi en hommes, femmes, tailles, ambasses, droitures, cense, rentes, dymes, foins, moulins, amandes grosses et petites, charroy, corvies, voit et en tout commandement et tout autre revenu, émolements et exues quelconque elles soient, . . . exceptant seulement la haute justice et le commandement de la chevalchie.“ Jean de Vienne accomplit cet acte de stricte justice „au chastel et forteresse de Porrentruy, de la diocèse de Besançon, le samedi prochain devant l'Exaltation de sainte croix, 11 septembre 1378“.[1]

Reconnaissant des procédés généreux de l'évêque de Bâle, le châtelain de Montvouhay lui promit main forte avec deux hommes d'armes contre Simon de Thierstein qui était resté, depuis l'affaire de Nidau, l'ennemi de Jean de Vienne.



Le château de Bechbourg, au siècle dernier.

Ce seigneur „occupait notoirement et détenait de fait, sans droit et sans cause juste, le droit de l'église de Basle, au transgressement, préjudice et grief dommage de cette église“.[2] Surpris par Hermann de Bechburg, le noble comte fut remis entre les mains de l'évêque de Bâle qui le fit prisonnier. Jean de Vienne se proposa aussitôt de faire aux enfants du comte Simon une revendication à main armée pour laquelle il prit à son service le châtelain de Montvouhay et deux gens d'armes de sa suite. L'affaire n'alla pas comme l'espérait l'évêque justicier. Le prisonnier parvint peu après à recouvrer sa liberté, ce qu'il attribua à la protection de S. Fridolin; aussi fit-il don à l'abbesse de Seckingen où était le tombeau du saint, du péage de Frick, qui lui appartenait et qu'il reprit en fief héritable sous la cense annuelle de deux livres de cire (31 mai 1379).[3] Voulant se mettre en

[1] Archives du château de Porrentruy. = [2] De l'acte de Jean de Vienne du 11 septembre 1378. = [3] Neugart, cod. dipl. allem., t. II. p. 467.

garde contre ce seigneur redoutable, Jean de Vienne fit alliance avec le duc Léopold d'Autriche qui lui promit son appui dans le cas où le comte de Thierstein ne voudrait pas consentir au rachat des châteaux qui lui avaient été engagés (1381). [1]

L'évêque faisait tous ses efforts pour libérer l'évêché des charges énormes qui pesaient sur lui et le privaient d'une grande partie de ses revenus. En 1379, il ordonna des collectes parmi le clergé du diocèse pour venir en aide à sa détresse. Trois curés, ceux d'Ingersheim, de Mittelwihr et d'Hunawihr, poursuivis par le chancelier de l'évêque de Bâle pour n'avoir point payé leur quote-part, purent prouver qu'ils n'étaient pas tenus à ces collectes et en furent exemptés. [2]

Le pape avait aussi ses collecteurs dans le diocèse de Bâle. Nous trouvons en 1373, un clerc de la chambre de Grégoire XI, Helie de Vodronio chargé de collecter la dîme papale en Allemagne. Le 15 septembre de cette année, il est à Bâle où il délivre au chapitre de Saint-Ursanne une déclaration qui reconnaît le droit des chanoines à ne pas payer les quatre-vingts marcs d'argent, pour lesquels ils avaient été taxés pour les églises d'Habsheim, Saint-Blaise et Wittersdorf qui leur appartenaient. [3]

Malgré les collectes de son clergé, Jean de Vienne dut encore engager à la veuve du chevalier Bourkard Münch de Landskron les revenus des bannalia et des cathédralia de l'évêché pour une rente de trois cent cinquante florins d'or qu'il lui devait. Il engagea également une rente de trois cent soixante-quinze florins d'or à Catherine de Thierstein, veuve du marquis Rodolphe de Hocberg, sur le sceau et les bannalia de la cour épiscopale de Bâle. Jean de Vienne était alors dans son château supérieur de Delémont, où il fit dresser et sceller ces deux actes, le 26 avril 1380. Remarquons encore, pour la justification de l'évêque, que le chapitre de Bâle consentit à ce double engagement. [4]

A la fin de la même année, Jean de Vienne résidait encore „en son chastel dessus Delémont“ [5] car nous le trouvons le 2 novembre 1381, confirmant dans ce manoir aux habitants de Lignères les priviléges que leur avait accordés son prédécesseur Jean Senn de Munsingen. Ce prélat les avait engagés au comte de Neuchâtel, mais les gens de Lignères, pour rentrer sous l'autorité de l'évêque de Bâle, avaient remboursé au seigneur de Neuchâtel, de leurs propres deniers, la somme pour laquelle ils avaient été engagés. En reconnaissance de leur dévouement, Jean Senn les exempta de toutes tailles pendant dix ans, moyennant bâtir à Lignères un moulin pour l'évêque de Bâle. Après ces dix ans, les gens de Lignères continuèrent à profiter de ce privilége, moyennant verser chaque année dix livres à l'évêque de Bâle. Jean de Vienne pour les grands services qu'ils avaient rendus et qu'ils rendaient encore à l'église de Bâle, continua aux hommes de Lignères le privilége que leur avait accordé „Révérend Père en Jhesu Crist messignour Jeham de Mosingen que furt evesques de Basle“. [6]

Vers le même temps, Jean de Vienne reconnut les services des écuyers Fritschmann et Herderic ze Rhein de Hesingue en leur donnant en fief le château de Waldeck, sur le Blauen, qui avait été ruiné par le tremblement de terre en 1356. Le vieux castel n'était plus qu'un amas de ruines; les nouveaux propriétaires

[1] Trouillat, t. IV. p. 416. = [2] Ibid., p. 757. = [3] Archives du chapitre de Saint-Ursanne, au château de Porrentruy. = [4] Trouillat, t. IV. p. 759. Ce château supérieur de Delémont était celui du Vorbourg qui était au-dessus de la ville. = [5] C'était le château de Vorbourg qui appartenait à l'évêché. = [6] Archives de l'ancien évêché de Bâle.

s'engagèrent à le rebâtir, à la condition qu'il serait toujours ouvert en temps de guerre, à l'évêque de Bâle (18 août 1379).[1]

D'autres écuyers, Guillaume d'Orsans et Renal de Nalleray, avaient également fait acte de dévouement à l'évêque, en se portant pour lui garantie d'une somme de trois cent soixante florins qu'il devait à Elsina Frœwelarii, veuve d'un bourgeois de Bâle, Pierre de Halle. Jean de Vienne reconnut ce service en engageant à ces nobles seigneurs toutes les tailles du val de Delémont, jusqu'au payement intégral de la somme en question (31 octobre 1381).

Nous constatons encore que le chapitre de Bâle est de moitié avec l'évêque dans ces engagements dont il reconnaissait l'utilité. C'est ainsi que Jean de Vienne mena jusqu'au bout, au milieu de traverses et de difficultés sans cesse renaissantes les dix-sept années d'une longue et pénible administration. Uniquement occupé de la revendication des droits de son évêché, menacés et usurpés de toutes parts, il ne ménagea ni ses forces ni son argent pour en recouvrer la possession. S'il n'y réussit pas toujours, il n'en faut accuser ni sa volonté toujours énergique et inébranlable, ni son activité menant de front les négociations les plus variées et les expéditions armées pour se faire rendre justice. C'était le tenancier infatigable du droit ecclésiastique, selon l'expression d'un très ancien catalogue de nos archives, — vir juris ecclesiatici admodum tenax.



Sceau du chapitre de Saint-Ursanne.
XIIIe siècle.

L'église de Besançon qui l'eut pour archevêque, lui rend le même témoignage. Son plus ancien chroniqueur dit qu'il „répétait rigoureusement les droits de son archevêché". Il ajoute, et nous invoquons son témoignage contre les calomniateurs de Jean de Vienne — *qu'il fut homme de bonne vie;* ce que confirme la vieille chronique de Metz déjà citée en disant de lui *„qu'il fut un bel prelat et saige"*.[2]

Jean de Vienne était à Porrentruy, lorsqu'il fut frappé par la mort, le 7 octobre 1382. Il fut enseveli dans l'église Saint-Pierre de cette ville, „soubs une tombe de pierre, sans aulcune armoirie, sur laquelle, poursuit le chroniqueur de l'église de Besançon, a esté faict et basty ung repositoire du sacrement par la permission de Quintin, archevêque de Besançon".[3] Le livre de vie de la confrérie de Saint-Michel de Porrentruy, fondée tout récemment, fait ainsi mention de la mort de Jean de Vienne : „Obiit Reveran Père en Deux monsignour Johan de Vienne, qui fuit avesque de Basle, don li corps giet en l'esglese S. Pierre de Pourraintru et fuit enterrez le mardy devant la St. Dienis l'an comun dessus (1382)."[4]

Jean de Vienne avait été archevêque de Besançon durant six années, évêque de Metz quatre ans, et évêque de Bâle dix-sept ans ; soit vingt-sept années d'épis-

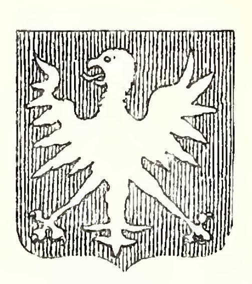
[1] Livre des fiefs nobles. fol. 75. = [2] „Catalogue des archevêques et evesques de la cité de Chrysopolis . . ." dans les documents de l'académie de Besançon, t. II. p. 45. — Chronique de Metz par Geraud de Vigneules. = [3] Opus cit. — „Nonas octobris. Anno Domini MCCC octogesimo secundo, obiit Johannes de Vyenna episcopus noster qui sepultus est in Burnendrut." Ex libro vitæ cathed. Basil. = [4] Archives de Porrentruy.

copat à son actif. Au rapport du vieux chroniqueur de Metz, „il mourut poure (pauvre) homme, selon son estait (état) après avoir vesquit (vécu) toute sa vie là (à Baille en Alemaigne) en guerre et en tribulation“.[1] C'est sans doute faute de ressources suffisantes que les serviteurs du pauvre évêque ne purent transporter ses restes à Bâle et le déposer dans sa cathédrale. On se contenta de l'ensevelir dans le chœur de Saint-Pierre à Porrentruy et la misérable pierre qui couvrit l'évêque de Bâle, ne reçut pas même le lustre des armoiries de sa noble et illustre famille. Jean de Vienne mourut pauvre et cette dilapidation de l'évêché qu'on lui a si souvent jetée à la face, a si peu servi à l'enrichir qu'il n'eut pas même une tombe digne de lui. A Bâle, ce fut son chancelier Louis qui fonda son anniversaire en donnant à la chapelle Saint-Pierre, derrière le maître-autel, une maison, sur les revenus de laquelle on devait prélever un florin pour l'anniversaire du pauvre défunt.[2]

Les détracteurs de Jean de Vienne ont surtout étayé les reproches qu'ils font à son administration, sur un mémoire du chapitre de Bâle dont le catalogue des archives de l'ancien évêché de Bâle reproduit un court résumé: l'acte original a disparu. M. Trouillat sans contester la valeur de ce document, le reproduit deux fois, au tome premier page CV et au tome quatrième page 764. Après un examen attentif de ce factum, nous ne pouvons lui donner la valeur que la plupart des historiens lui ont reconnue. S'il émane du chapitre de Bâle, il ne peut être que le fait d'ennemis personnels de Jean de Vienne qui lui ont attribué à tort des faits dont il ne pouvait porter la responsabilité.

Nous l'avons largement démontré. En outre, par des preuves authentiques, nous avons prouvé que presque toujours le chapitre de Bâle avait ratifié, approuvé et revêtu de son sceau les engagements et les emprunts faits par Jean de Vienne. Il ne lui appartenait pas d'en faire après coup un crime à l'évêque qu'il avait cautionné par l'appui de son autorité. Nous avons donc des doutes très fondés sur l'authenticité de cette pièce dont la valeur est très minime en face des actes et des faits certains qui remplissent l'épiscopat de dix-sept ans de Jean de Vienne. Devant l'histoire et la vérité, nous appelons Jean de Vienne un *grand et sévère justicier;* c'est assez pour qu'il demeure un évêque et un prince digne du respect et de l'estime de la postérité. — *Jean de Vienne* blasonnait ainsi son écu armorié: de gueules à l'aigle d'argent.

[1] Chron. de Vigneules. = [2] Liber vitæ Basil. cathed.



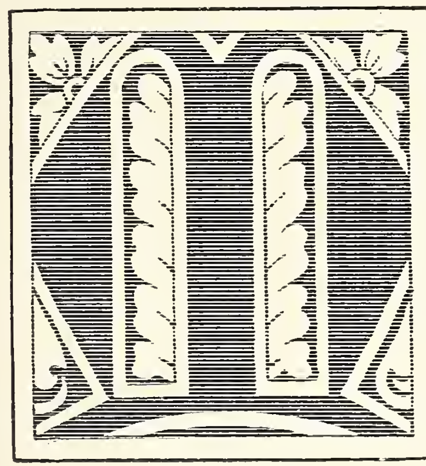
Armoiries de l'évêque Jean de Vienne.



La ville de Sempach.

CHAPITRE XXIII

Imier de Ramstein, évêque de Bâle, 1382. — Lutte avec son antagoniste Werner Schaller. — Bâle frappée d'interdit, 1383. — Charte de franchise des Franches-Montagnes, 1384. — Dettes de l'évêque nécessaires. — Le Petit-Bâle vendu aux Bâlois, 1389. — Les nobles de l'évêché de Bâle à Sempach, 1386. — Porrentruy engagé au comte de Montbéliard, 1386. — Delémont aux Bâlois, 1389. — L'évêque de Strasbourg, Frédéric de Blanckenheim, administrateur de l'évêché de Bâle, 1391—1393. — Mort d'Imier de Ramstein en 1395. — Conrad Münch de Landskron, évêque de Bâle 1393—1395.



Initiale du XIV. siècle.

Même avant la mort de Jean de Vienne, le chapitre de Bâle voulut s'assurer la fidélité de la ville de Porrentruy qui était demeurée à l'évêché. On trouve dès le 24 août 1342, deux mois avant le décès de l'évêque, le chanoine Henri de Massevaux, confirmant par avance les franchises de la ville et châtellenie de Porrentruy qui en retour „lui fait serment et promesse d'obéir en tout et de bailler loyale possession des droitures qui doivent être et appartenir à un seigneur évêque de Bâle". Le chapitre de Bâle prenait ces avances en cas „de décès et trépassement de Reverend Père en Dieu, monseignor Jehan de Vyenne, ou luy vivant, s'il renonçait au dit évêché ou était translaté à autre dignité".[1] Jean de Vienne mourut le 7 octobre à Porrentruy et le premier acte de son successeur, Imier de Ramstein, fut de confirmer les franchises de Porrentruy et de la châtellenie

[1] Aux archives de la ville de Porrentruy.

(9 décembre 1382).[1] Le nouvel élu n'était encore ni confirmé ni sacré. Son élection était encore gravement contestée. Deux concurrents s'étaient disputé la crosse de Bâle et avaient partagé les voix du chapitre. L'archidiacre Werner Schaller dont le nom a déjà paru dans cette histoire, avait réuni une partie des suffrages; mais l'écolâtre de la cathédrale, Imier de Ramstein, avait été nommé par la majorité des électeurs.[2] La lutte fut vive et ardente entre les deux antagonistes qui s'emparèrent à l'envi des possessions de l'évêché. Imier de Ramstein s'assura tout d'abord les villes de Porrentruy et de Delémont, en reconnaissant leurs franchises. Il était à Delémont en décembre 1382, où il fait dresser et sceller les chartes délivrées en faveur de ces deux villes; dans ces titres du 9 décembre il se dit „Imier de Ramstein nommé évêque de Bâle par ses vénérables frères et compagnons les prévôt, doyen et chapitre de l'église de Bâle“.[3] En scellant ces diplômes, les chanoines déclarent que c'est d'un commun accord et après mûre réflexion et uniquement dans l'intérêt et pour le bien de l'église de Bâle et de tout l'évêché, qu'ils ont nommé le seigneur Imier leur évêque.[4]

Le pape Urbain VI reconnut le choix des chanoines électeurs et pourvut Imier de Ramstein de l'évêché et de l'église de Bâle.[5] Imier, quoique déjà écolâtre du chapitre, n'avait pas encore reçu la prêtrise; il était seulement minoré. Il était d'une très ancienne famille de l'évêché; le château des nobles de Ramstein se dressait sur le revers septentrional du Jura, près de Bretzwyl (canton de Bâle-Campagne.) Lors de l'élection de Clément VII, il s'était déclaré partisan de cet antipape. Urbain VI chargea l'abbé de Päris de recevoir son abjuration pour cet acte schismatique et de lui faire prêter le serment convenable. En même temps le pape manda au chapitre de Bâle de rendre respect et obéissance à l'évêque qui se présentait comme le pasteur des âmes, confirmé par l'autorité apostolique. Mêmes recommandations au clergé de la ville et du diocèse de Bâle: si l'évêque devait frapper des rebelles dans son sein, le pape était prêt à ratifier sa sentence. Aux vassaux de l'église de Bâle, Urbain VI recommande la fidélité et les services accoutumés. Une bulle spéciale adressée au peuple par le souverain pontife, lui ordonne de recevoir l'évêque comme un père et un pasteur dévoué.[6]

De son côté, l'antipape d'Avignon nomma évêque de Bâle, l'archidiacre Werner Schaller.[7] L'empereur Wenceslas appuya la nomination d'Urbain VI et, par un diplôme du 21 octobre 1383, enjoignit aux princes de l'empire et aux villes de Strasbourg, Bâle, Berne, Zurich, Lucerne, Soleure, Colmar, Mulhouse, Haguenau, Schlestadt, Obernay, Kaysersberg, Turckheim, Munster et Rosheim de prêter assistance à Imier de Ramstein contre son compétiteur.[8] En même temps, l'em-

[1] Ibid. — Trouillat, t. IV, p. 423 et 425. Durant la vacance du siége, ce fut Wolfart d'Erenfels qui fut chargé de l'administration et du gouvernement de l'église de Bâle. Nous le trouvons en 1385, obtenant de l'évêque Imier, et du chapitre, une rente de trois cents florins assignée sur le sceau épiscopal, pour les services rendus et ses dépenses faites dans l'intérêt de l'église. (Voir Trouillat, t. IV. p. 786.) — [2] N. Gerung. Chron. Episc. Basil. — [3] „Nos Ymerius de Ramestein per venerabiles viros fratres et socios nostros prepositum, decanum et capitulum ecclesie Basiliensis nominatus episcopus Basiliensis.“ Aux archives de Delémont. — [4] „Animis consideratis, de consensu equali dominum Ymerium pro mera et pura utilitate ecclesie Basiliensis et totius episcopatus nominavimus nostrum et dicte ecclesie episcopum ...“ Ibid. — [5] „Urbanus papa providet Imerio de Ramstein scolastico et in minoribus constituto ordinibus, de episcopatu et ecclesia Basiliensi.“ Arch. du château de Porrentruy. — [6] Archives de l'ancien évêché de Bâle. — [7] Dans le diplôme impérial du 21 octobre 1383, Wenceslas parle de la nomination de Werner Schaller par l'antipape d'Avignon. Voir Trouillat, t. IV. p. 434. — [8] De l'original aux archives de l'ancien évêché de Bâle.

pereur accorda les régales d'abord pour un an,[1] puis définitivement[2] au nouvel évêque empêché par les distances et les guerres de se présenter lui-même devant le souverain.

Imier de Ramstein était assez fort pour soutenir la lutte contre son antagoniste qui comptait aussi des partisans nombreux et puissants. Le duc d'Autriche Léopold, seigneur du Petit-Bâle, et à Bâle, un grand nombre d'habitants soutenaient Werner Schaller et tenaient pour l'antipape Clément VII. Appuyé par Urbain VI qui jeta l'interdit sur la ville et le diocèse de Bâle, à cause de cette adhésion au schisme,[3] Imier de Ramstein leva des troupes pour se défendre contre l'archidiacre



Le pape Urbain VI,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

armé contre lui. Le chevalier Simon de Saint-Aubin prêta main forte en cette occasion, avec trois autres hommes d'armes, à l'évêque de Bâle, qui reconnut ses services en lui engageant le village de Vendelincourt, pour les cinq cents florins qu'il lui devait (5 mars 1383).[4] Cette lutte armée causa à l'évêque Imier des dépenses et des charges considérables; il dut protéger et défendre à grands frais, contre les attaques de son antagoniste, les gens, les forteresses et le pays. Voyant

---

[1] „Datum Nuremberge." Trouillat, t. IV, p. 777. = [2] „Datum Moguntie, anno 1384 veneris post Lucie (16 décembre)." Ibid., p. 782. Imier paya trois cents florins pour cette investiture dont le chancelier impérial, Lambert, évêque de Bamberg, lui donna quittance à Bâle en 1385. — Ibid., p. 785. = [3] Ibid., p. 779. = [4] Dans l'acte de donation fait par Imier de Ramstein en faveur de Simon de S.-Aubin, l'évêque s'exprime ainsi au sujet de sa guerre avec Werner Schaller: „Cum Wernherus Scolarii archidyaconus ecclesie Basiliensis contra nos et ecclesiam ac episcopatum Basiliens. guerram moverit seu movere intendat, de facto, indebite et absque racionabili causa; et pro tuitione ac defensione dicte ecclesie et episcopatus, ad resistendum sibi et suis, de hominibus armorum indigeamus . . . " Ibid., p. 429.

qu'il ne pouvait sortir de cette position qu'avec son propre bien, il consentit à prêter à l'évêché, sur son patrimoine, une somme de huit mille florins de Florence pour l'utilité et la nécessité de l'église de Bâle. Ce prêt était fait sans intérêt; l'évêque prêteur réclamait seulement, dans le cas où il serait dépossédé de l'évêché de Bâle, la ville et le château de Delémont qui lui appartiendraient jusqu'au remboursement de la somme prêtée.[1]

Malgré l'antagonisme de Werner Schaller, Imier de Ramstein n'en prit pas moins possession des villes de l'évêché qui le reconnaissaient comme leur évêque légitime. Le 1er juillet 1383, il est à Bienne où il confirme les priviléges, us et coutumes de cette ville. Il prend le titre d'évêque de Bâle, par la grâce de Dieu et du siége apostolique. Quelques jours auparavant, le 18 juin, il avait promis aux Bâlois de leur donner chaque année un maître-bourgeois et un conseil; il avait reconnu leurs priviléges. De leur côté, les Bâlois lui avaient juré aide et secours contre qui que ce fût et respect des droits de l'Église.[2] A la fin de la même année, Imier de Ramstein, confirma encore les franchises de la ville de Laufon (5 décembre 1383).[3] La lutte entre les deux concurrents n'en continuait pas moins. En 1385, le duc Léopold patronne encore Werner Schaller; il essaie d'attirer dans son parti le bourgmestre et le conseil de Fribourg en Brisgau; le 26 janvier de cette année, il leur recommande d'envoyer deux délégués au Petit Bâle où les Bâlois devront se rencontrer avec eux et l'archidiacre pour traiter les affaires du prétendant à la crosse de Bâle.[4] Cette lutte prolongée épuise les ressources d'Imier de Ramstein; entre ses mains, les dettes se multiplient; il doit faire face aux charges immenses que lui a laissées son prédécesseur et en contracter sans cesse de nouvelles. C'est alors que nous voyons les dernières possessions de l'évêché passer en des mains étrangères et l'évêque réduit peu à peu à un dénuement complet, jusqu'à ce que, de guerre lasse, il renonce de lui-même à un fardeau qui l'écrase et qui est au-dessus de ses forces.

En 1383, il doit reconnaître une dette de cinq cent cinquante florins d'or en faveur de Catherine de Thierstein, veuve du marquis Rodolphe de Hocberg, qui a droit à une rente de trois cent soixante-quinze florins que l'église de Bâle doit lui payer chaque année. Une autre veuve, Adélaïde de Landskron, a aussi droit à une rente de deux cent cinquante florins; on lui doit en 1383 mille six cent soixante-quatorze florins non encore payés. L'évêque, pour acquitter cette dette de son église, abandonna les revenus dits fruits bienniaux jusqu'au payement de sept cents florins. Le chapitre de Bâle consent à cet arrangement nécessaire.[5] La veuve du chevalier Bourkard Sporer d'Eptingen, Marguerite de Bremoncourt, était aussi créancière de l'évêché pour huit cents florins; Imier lui assigna la rente de cinquante florins qui lui était due sur le péage de Porrentruy (12 janvier 1384).[6]

En même temps, l'évêque crut de l'intérêt le plus cher de l'évêché, de racheter la ville de Saint-Ursanne que Jean de Vienne avait engagée à son cousin, l'amiral de France. Ce fut le 4 juin 1384 que par une lettre de Paris ce noble seigneur annonça aux habitants des seigneuries de Saint-Ursanne, Chauvelier et Muriaux qu'il les dégageait du serment qu'ils lui avaient prêté et qu'il les baillait et remettait en la main de l'évêque de Bâle. L'amiral chargea les chevaliers Jean de Nant,

---

[1] Trouillat, t. IV. p. 778. — [2] Ibid., p. 775. — [3] Soloth. Wochenbl., 1822. p. 720. — [4] H. Schreiber, Urkundenbuch der Stadt Freiburg im Breisgau, t. III. p. 40. — [5] Trouillat, t. IV. p. 776. — [6] Ibid., p. 435.

Othon de Beaumont, Pierre de Choisy et l'écuyer Perrin de Val Travers, de faire en son nom, entre les mains de l'évêque, Imier de Ramstein, la remise des forteresses, ville, châteaux, terres et hommes et de recevoir du prélat la somme convenue. [1] Cette somme se montait à quatre mille florins que le pauvre évêque ne possédait pas. Il les emprunta aux Bâlois qui reçurent à titre d'hypothèques, la ville et le château de Saint-Ursanne et les châteaux de Chauvelier et de Muriaux. [2]

En même temps et pour sûreté de la même somme, l'évêque aux abois engagea aux mêmes Bâlois la ville et le château de Porrentruy qui reçurent l'ordre de prêter serment de fidélité à ces nouveaux maîtres (20 juin 1384). Les Bâlois confirmèrent les franchises et les priviléges des deux villes le 8 et le 23 juillet de la même année. [3] A la même époque, Imier de Ramstein devait mille florins à son vassal Jean Ulrich d'Asuel; ne pouvant lui payer cette somme, il lui engagea, à réméré, le tiers de l'avocatie et des gens l'Ajoie et de la châtellenie de Porrentruy, avec la haute et basse juridiction (22 juin 1384). [4] La même année, Imier de Ramstein, pour faire face aux dettes criardes qui pesaient sur lui, du fait de Jean de Vienne et du chapitre, engagea à Jean de Nans les revenus et redevances provenant de toutes les terres ou village sis au-delà de Pierre-Pertuis. [5] L'évêque doit cinq cents florins à Renaud de Mallerai, maire de Delémont et lui engage pour cette somme tous les revenus de cette ville (1383) [6] auxquels il joint les revenus des moulins de Delémont pour cent autres florins (1384). [7]



Sceau de l'évêque Imier de Ramstein.
Aux archives du château de Porrentruy.

Au milieu de ces embarras financiers, sans cesse renaissants, le pauvre évêque cherchait dans un acte mémorable, à apporter la fertilité et la vie sur un vaste plateau, presque inculte et inhabité, qui faisait partie de ses états. Ce plateau, devenu une des plus riches et des plus fertiles parties de l'évêché de Bâle, a pris de la charte de franchise d'Imier de Ramstein le nom de *Franches-Montagnes* qu'il garde encore aujourd'hui.

Voici en son entier, ce document mémorable qui est la première page de l'histoire des Franches-Montagnes et la charte des libertés dont ce peuple a joui pendant des siècles et qui lui ont assuré son indépendance et sa prospérité. C'est à Bâle, le 17 novembre 1384, qu'est dressé cet acte qui porte les sceaux de l'évêque et du chapitre de Bâle: [8]

„Nous Imer de Ramstein par la grace de Dieu et du Saint-Siége apostolique Evêque de Bâle, savoir faisons a tous et un chacun, qui les présentes verront ou entendrons: que Nous considérant notre grand et evident profit et avantage, de notre Eglise de Bâle pour nous et nos successeurs, par l'exprès consentement, volonté et sçu de nos vénérables frères, les Prévot, Doyen et Chapitre de l'Eglise

[1] L'original de cette lettre de l'amiral de France est aux archives de Saint-Ursanne. = [2] Archives du château de Porrentruy. — Ochs, t. II. p. 289. = [3] Aux archives de la ville de Porrentruy. = [4] Ibid. — Après la mort de Jean Ulrich d'Asuel, ses enfants héritèrent en 1385, de ces droits jusqu'au payement des mille florins. Trouillat, t. IV. p. 455. = [5] Ibid., p. 782. = [6] Ibid., p. 779. = [7] Ibid., p. 782. = [8] Nous reproduisons la traduction faite en 1790 par le greffier Farine de Saignelegier sur le texte latin de la charte de 1384.

de Bâle, nous avons fais exempts et libre et par les présentes lettres faisons libres et exempts de toutes tailles et exactions ou impositions touts et singuliers les personnes des deux sexes et leurs heritiers perpétuellement demeurant et habitans par la suite dans la Montagne du faucon et dans le district retenu dans l'etendue et limites souscrittes et ici inserés savoir depuis l'epine de Montfaucon jusqu'aux limites dittes es Dilles de longueur et largeur et depuis les champs de Frameland jusqu'à la riviére ou cours de l'eau du Doub, voulons et promettons par les présentes lettres que tout et chaque personnes des deux sexes venants et se transportants de les seigneurie et domaines etranger pour demeurer dans le dit lieu dans les limites et etendus préscrittes, qu'eux et leur heritiers soient et doivent être perpetuellement libres et alliberés de tailles et impots comme il est exprimé ci-dessus . . . et aussi voulons et promettons de grace spéciale que chacune des personnes des deux sexe demeurante et tenante domicil peut tenir un journal de terre près de sa maison ensemble avec une maison, sous telle condition que nous et nos successeurs devons avoir dans la ditte montagne et lieu dans les susdittes limites de chaque feu ou domicil à la fête de Saint Martin d'Hyvers chaque année douze deniers de monoye coursable dans l'évêché de Bâle et de chaque habitant ou demeurant a ses propres frais et au son pain. De plus nous devons aussi avoir de chaque maison dans la ditte montagne et lieux prédits deux chapons payables chaque année à nous et à nos successeurs, lorsque nos envoyés ou officiers les demanderont et requereront.

„Il est de plus à savoir que nous et nos successeurs devons avoir chaque année dans la ditte limite de chaque journal de terre situé dans la ditte montagne et limites préscrittes trois deniers et de chaque faux de pré egalement trois deniers, exceptés ces journaux que chacuns des dits habitans doit et peut avoir à côté de sa maison comme il est dit ci-devant. Promettons de bonne foi pour nous et nos successeurs Evêque de Bâle, que nous voulons tenir fermement et observer la présente lettre et les choses y contenues que jamais nous ne viendrons ni ferons contre par nous ou par d'autres, soit scretement soit publiquement, non obstant toutes exceptions quelconques de fait ou de droit sans dole ni fraude, astraingnant a ce qu'ont promis nous et tous nos successeurs Evêques de l'Eglise de Bâle, ainsi que le chapitre de la ditte Eglise, siége vaquant . . . en témoignage evident et pour la force de tout quoi Nous Evêque Imer susdit avons fait apposer au présent instrument notre Grand Cachet Episcopal, auquel nos fréres les Prèvot, Doyen et tout le chapitre de notre Eglise de Bâle reconnaissant publiquement par les présentes que ce qui est prémis vient et fut fait et passé de notre consentement, ainsi qu'il est ecrit ci-devant nous avons en evidence de notre dit consentement fait apposer au présent instrument le cachet de notre chapitre avec celui du Révérend Père en Jesus Christ de Notre Seigneur, Monsieur Imer par la grace de Dieu Evêque de Bâle. Donné et fait à Bâle l'an de Notre Seigneur mil trois cent quatre-vingt-quatre le dix-septième novembre qui est le jour de l'octave de la fête du Bienheureux Martin Evêque."

Imier de Ramstein continua à se débattre contre les difficultés sans cesse renaissantes de sa position financière. En 1385, il dégagea Porrentruy des mains des Bâlois auxquels il remboursa l'argent prêté, et l'engagea avec le château et les dépendances au chevalier Pierre de Cly, châtelain de Roche d'or, qui s'empressa de confirmer les franchises de cette ville le 18 juillet de la même année.

En même temps, l'évêque engagea à réméré aux Bâlois pour cent marcs d'argent l'office d'avoyer à Bâle (officium sculteti); il leur devait déjà mille florins de Florence (1 janvier 1385).[1] L'écuyer Herderich ze Rhein prêta encore au prélat le 15 septembre de la même année quatre cent quatorze florins d'or de Florence, dont il promit le remboursement à Noël prochain.[2] A bout de ressources, le pauvre évêque dut se faire servir à crédit par l'hôtelier de Bâle, Paul zem Snabel, ne pouvant lui promettre le payement de ces prestations se montant à soixante-dix-sept florins et demi d'or, qu'à la fin de 1385.[3]

Sur ses instances, les Bâlois lui prêtèrent encore mille florins la même année.[4] L'évêque reconnut leurs nombreux services, en les autorisant à racheter Olten et



La bataille de Sempach,
d'après un bas-relief.

ses dépendances, des mains des nobles de Kybourg et de Thierstein, moyennant deux mille florins d'or. Olten devait rester aux Bâlois jusqu'au remboursement de cette somme.[5] Le château de Birseck, les villages d'Arlesheim, de Reinach, d'Oberwiller, de Hohenwald et d'Alschwiller engagés par Jean de Vienne aux nobles de Ramstein, furent rachetés à la même époque pour deux mille huit cents florins par le neveu de l'évêque de Bâle, Thuring de Ramstein (28 mai 1386).[6] Le château de Pleujouse fut aussi engagé, peu après, au chevalier Jean de Nant pour mille deux cents florins que Jean de Vienne lui devait et pour lesquels il

[1] Ochs. t. II, p. 279. = [2] Trouillat, t. IV, p. 784. = [3] Ibid., p. 785. = [4] Ibid., p. 780. = [5] Soloth. Wochenblatt., 1827. p. 96. = [6] Trouillat, t. IV, p. 789.

tenait le château du Schlossberg, échangé avec Imier de Ramstein contre celui de Pleujouse (23 octobre 1386).[1]

Parmi toutes les possessions de l'évêché, engagées par Jean de Vienne, la plus importante était la ville du Petit-Bâle, que le duc Léopold d'Autriche avait reçue en gage en 1375, pour trente mille florins de Florence. Les Bâlois souffraient de ce voisinage d'un prince puissant qui avait été parfois leur ennemi. Le duc consentit en 1386 (13 octobre) à céder le Petit-Bâle aux Bâlois pour sept mille florins qu'ils lui payèrent. Imier de Ramstein ratifia cette vente, se réservant le rachat du Petit-Bâle contre les sept mille florins de la vente (25 août 1389).[2] L'évêque s'était auparavant muni du consentement du Saint-Siége. Il avait envoyé à Rome son vicaire, maître Conrad Höl de Laufon: les Bâlois avaient avancé deux cents florins et fourni deux chevaux pour cette ambassade.[3] Le marché qui assurait à Bâle la possession du Petit-Bâle ne fut conclu par l'évêque et son chapitre qu'en 1391 : la vente fut faite pour le prix de vingt et un mille bons florins de Florence, quinze mille servirent à retirer la ville des mains des ducs d'Autriche, et six mille à racheter Delémont avec ses dépendances. Le bourgmestre de Bâle, Henri Reich, promit de rendre à l'évêque le Petit-Bâle, s'il remboursait le prix de vente.[4] Cet accord fut confirmé le 9 juin 1391 par l'administrateur de l'église de Bâle, Frédéric, évêque de Strasbourg.[5]

En même temps que les Bâlois se trouvaient en possession de la ville qui lui était unie par tant de liens, ils obtenaient de l'empereur Wenceslas, à titre de don gratuit, en considération des bons services rendus à l'empire, l'office de l'avoué (Vogt) de Bâle, que la mort du duc Léopold avait laissé vacant (1 août 1386).[6] Le duc d'Autriche était resté sur le champ de bataille de Sempach avec un grand nombre de chevaliers de la première noblesse de l'évêché de Bâle et des environs. Jean Ulrich d'Asuel était mort glorieusement en défendant la bannière du duc (9 juillet 1386).[7] On comptait parmi les morts quatre nobles de Reinach. Un d'entre eux était monté sur une voiture chargée de cordes devant Sempach, en montrant aux habitants de cette ville l'instrument du supplice qui les attendait, s'ils ne se rendaient sur le champ. Le matin de la bataille, la noblesse autrichienne résolut de combattre à pied, et pour pouvoir le faire, il fallut couper la pointe abaissée de ces souliers à *long bec,* alors fort à la mode, et qui ne pouvaient servir qu'à des hommes à cheval. Soit maladresse, soit précipitation, le jeune Hermann de Reinach ayant mal coupé sa chaussure, se blessa si profondément un des doigts du pied, que la douleur lui ayant arraché des larmes, ses parents indignés le renvoyèrent durement aux équipages pour se faire panser. Cependant le combat s'engage, les quatre Reinach y sont tués et lui seul échappe au combat et perpétue cette illustre race.[8]

Si les Bâlois retirèrent de précieux avantages de la mort du duc Léopold, l'évêque de Bâle n'en resta pas moins sous le poids de ses embarras financiers; toujours les mêmes expédients pour se procurer l'argent absolument nécessaire à l'administration de ses états et à sa propre subsistance. Il emprunte en 1386, par l'entremise et avec la caution de plusieurs bourgeois de Bâle, d'un juif nommé

---

[1] Trouillat, t. IV. p. 792 et 793. = [2] Ochs, t. II. p. 307 et 319. = [3] Trouillat, t. IV. p. 810, = [4] Spreng, Der mindern Stadt Basel Ursprung, p. 57. = [5] Trouillat, t. IV. p. 820. = [6] Le diplome est de Prague. Ochs, t. II. p. 393. = [7] Chron. de Königshofen. — Annales, Stuttgart, 1851. p. 14. = [8] J. Müller, Histoire des Suisses.

Moïse de Colmar deux mille cinquante-huit florins pour lesquels il engage à ses cautions les châteaux de Delémont, qui lui appartiennent pour un prêt de huit mille florins fait par lui à l'église de Bâle.[1] Déjà le pauvre évêque avait cédé les censes, rentes, tailles et amendes de l'église de Bâle, dans la ville, la vallée et la seigneurie de Delémont, à Renaud de Malleray, son maire dans cette ville, pour une somme de cinq cents florins qu'il lui avait prêtée.[2] Comme collateur et décimateur de l'église de Delémont, l'évêque de Bâle devait entretenir la couverture de la nef de cette église. En 1386, les réparations étaient urgentes. Imier de Ramstein, n'ayant pas d'argent pour faire exécuter ce travail, fit don d'un missel à l'église de Delémont, à condition que la ville se chargerait de ces réparations



La chapelle de la bataille de Sempach.

urgentes.[3] L'évêque devait à sa tante Elisabeth de Bechbourg deux cents florins d'or pour intérêts arriérés dus par Jean de Vienne. Pour avoir cette somme, il engagea à Bourkard Sintz, bourgeois de Bâle, le droit dit furwin au Grand- et au Petit-Bâle.[4] Renaud de Malleray prête à l'évêque en 1388, deux cent soixante et onze florins et reçoit en gage le village et la mairie de Malleray (26 septembre 1388).[5] Hugues de Laufon reçoit aussi à la même époque les offices de vidôme et de maître-panetier pour quatre cents florins prêtés par lui à Imier de Ramstein.[6] Un bourgeois de Bâle, Jean dit de Cernay, obtient au même titre l'office de cellerier de cette ville pour cinquante florins à lui dus par l'évêque (30 avril 1388).[7] L'office de grand échanson de l'évêché était alors vacant par l'extinction des sires

[1] Trouillat, t. IV. p. 794 et 802. = [2] Ibid., p. 795. = [3] Archives de Delémont, t. E. p. 6 et 7. = [4] Trouillat, t. IV. p. 792. = [5] Ibid., p. 303. = [6] Ibid., p. 496. = [7] Ibid., p. 505.

d'Usenberg. Imier de Ramstein investit des fiefs dépendant de cet office Hesso Ier, marquis de Hocberg et Sausenberg et le comte Walram de Thierstein.[1]

Jusqu'alors la ville et le château de Saint-Ursanne, les châteaux de Chauvelier et de Muriaux étaient restés entre les mains des Bâlois qui les avaient reçus en gage pour quatre mille florins prêtés en 1384 à l'évêque Imier. En 1388, le comte Thiébaud VI de Neuchâtel en Bourgogne, prêta à Imier de Ramstein sept mille cinq cents francs, avec lesquels l'évêque dégagea ces domaines des mains des Bâlois et les remit en gage au noble comte qui le 13 septembre de la même année confirme les franchises de la ville de Saint-Ursanne.[2]

Porrentruy avait aussi cessé d'appartenir aux Bâlois, qui avaient été remboursés de l'argent prêté. Imier de Ramstein crut faire une bonne affaire en engageant cette ville et plusieurs villages de la châtellenie au comte Étienne de Montbéliard et à son fils Henri, seigneur d'Orbe, pour dix mille francs d'or. L'acte dressé à Bâle le 5 juillet 1386 spécifie les embarras toujours croissants du pauvre évêque. „Il a longuement, dit-il, réfléchi et délibéré avec les membres du chapitre et d'autres personnages, pour obvier aux graves dommages, aux dangers imminents et aux dépenses intolérables qui affligent et écrasent sans relâche l'église de Bâle, tant à cause des dettes excessives de l'évêque Jean de Vienne, de bonne mémoire, qu'à l'occasion de l'invasion coupable des domaines de l'évêché par des voleurs et des scélérats.“ De l'avis de tous, il est avantageux de faire au comte de Montbéliard l'emprunt de onze mille francs de roy et de lui engager Porrentruy et sa châtellenie comprenant vingt-deux villages. Cet argent sert à décharger l'évêché de ses dettes et à lui rendre quelques domaines engagés. On doit appliquer deux mille florins de francs à réparer ou à réédifier une tour du château de Porrentruy qui menace ruine.[3] Six jours après la conclusion de cet important marché, le comte de Montbéliard confirma les franchises de Porrentruy qui demeura la propriété de cette illustre famille jusqu'en 1461, soit durant soixante-quinze ans.[4] Maître de Porrentruy, le comte Etienne s'assure la protection et le secours des villes de Berne, Zurich, Soleure et Bienne, en faisant avec elles une alliance offensive et défensive (11 novembre 1388).[5] Berne avait conclu peu auparavant avec la Neuveville un traité de combourgeoisie qui devait être renouvelé tous les cinq ans (11 septembre 1388).[6] En reconnaissance de ce droit, les bourgeois de la Neuveville devaient payer, chaque année, à la fête de S. André, à la ville de Berne, un marc d'argent; ce qui les exemptait de toute garde, impôt et contribution.[7] Le château du Schlossberg, au-dessus de la Neuveville, était alors habité par Perrin de Diesse, en vertu d'une donation faite par Imier de Ramstein, le 23 avril 1388. Une chambre meublée était réservée dans le château à l'évêque, ou à ses officiers, et une écurie pour deux chevaux. Ce Perrin et sa femme Anna avaient été affranchis par Jean de Vienne pour services rendus et exemptés de toute taille et redevance, sauf cependant le service militaire que Perrin devait remplir selon l'usage avec une lance.[8]

Bienne restait en 1388 avec la Neuveville la propriété de l'évêque de Bâle, qui lui accorda différents priviléges; entre autres l'exemption de toute taille,

---

[1] Sachs, Geschichte Baden's, t. I. p. 454. = [2] Archives de l'ancien évêché de Bâle. = [3] Archives de la ville de Porrentruy. = [4] Trouillat, t. IV. p. 478. = [5] Aux archives de Berne. Freyheiten-Buch der Stadt Bern, fol. 169. = [6] Trouillat, t. IV. p. 510. = [7] Aux archives de Berne. = [8] Livre des fiefs nobles, fol. 112.

imposition et exaction; l'usage de toutes les pâtures appartenant à l'église de Bâle, le droit de posséder et de tenir des fiefs nobles, castraux ou autres; tous les priviléges dont jouissait le Grand-Bâle, etc. etc. C'était une réhabilitation accordée à Bienne pour lui faire oublier les châtiments de Jean de Vienne (12 mars 1388).[1] Appuyée par son seigneur et maître, la ville de Bienne crut le moment favorable pour faire à la Neuveville de nombreuses réclamations; c'étaient d'abord treize mille livres que Bienne avait dû fournir pour bâtir la Neuveville. A quoi les Neuvevillois répondirent qu'à l'époque de la bâtisse de leur ville, l'évêque de Bâle, Gérard de Vuippens, y vint avec tant d'argent, placé dans un tonneau, qu'il put fonder et bâtir la Neuveville sans rien demander à personne.

Bienne réclame en outre trente mille florins pour le dommage éprouvé lors de l'incendie de la ville. La Neuveville répond que tout cela s'est passé à son insu.

Les Biennois veulent encore que les bourgeois de la Neuveville prêtent serment sous la bannière de Bienne, et qu'ils la suivent à la guerre, comme par le passé, lorsque l'utilité ou le besoin de l'église de Bâle ou de la ville de Bienne le demande.

Bienne prétend à l'exercice de la haute justice à la Neuveville. Bienne exige que la Neuveville renonce à son droit de combourgeoisie avec Berne, que tous les priviléges et les franchises accordés aux bourgeois de la Neuveville, particulièrement par l'évêque Jean de Vienne, soient déclarés nuls et non avenus.



Sceau de la Neuveville.
XIVe siècle.

La Neuveville repoussa les prétentions des Biennois. Le litige fut porté à l'évêque de Bâle et au chapitre de la cathédrale. Le 22 juillet 1390, Imier de Ramstein, assisté des chanoines de Bâle, prononça un jugement qui déboutait les Biennois de leurs prétentions, maintenait aux Neuvevillois leur bannière et leurs priviléges, et tolérait leur combourgeoisie avec Berne.[2]

Les Biennois protestèrent contre ce jugement. L'évêque, pour concilier les esprits, proposa une réunion à Delémont où toutes les parties seraient entendues, en présence du prélat et de délégués de plusieurs villes de l'évêché (15 décembre 1390).[3] Bienne n'accepta pas cette proposition et commença par s'emparer des revenus de l'évêque sur son territoire. Imier de Ramstein écrivit de Delémont où il avait célébré la fête patronale, S. Marcel, qu'il se proposait d'aller lui-même à Bienne au carême prenant pour terminer ce différend (17 janvier 1391).[4] L'évêque ne put exécuter son projet (7 juin 1391) et l'affaire fut remise au jugement d'arbitres choisis dans le conseil de Berne. Ceux-ci confirmèrent purement et simplement la sentence de l'évêque et du chapitre de Bâle du 22 juillet 1390, et enjoignirent aux deux parties de s'y conformer.[5]

Tous ces débats n'amélioraient pas la situation d'Imier de Ramstein. Delémont avait été engagé aux Bâlois avec son château et la vallée pour quatre mille florins prêtés à l'évêque de Bâle,[6] la ville avait été relevée par le prélat de son serment de fidélité, et avait juré soumission à ses nouveaux maîtres (2 septembre 1389).[7] Imier de Ramstein en était réduit aux expédients pour vivre; il avait dépensé

[1] Trouillat, t. IV. p. 498. = [2] Ibid., p. 813 et 814. = [3] Archives de l'ancien évêché de Bâle. = [4] Trouillat, t. IV. p. 818. = [5] Ibid., p. 820 et 822. = [6] Ochs, t. II. p. 319. = [7] Archives de Delémont.

cent quatre-vingts florins pour se rendre à Schaffhouse auprès du duc Albert d'Autriche qui lui avait accordé par un acte solennel, sa protection et son assistance (12 octobre 1387).[1] L'évêque s'était procuré six plats d'argent pour trente-cinq florins qu'il devait à un juif de Bâle. L'hôtelier de Bâle, Walther Vautzen, avait hébergé l'évêque et réclamait quatre cents florins et le prix d'un cheval perdu au service du prélat, estimé quatre-vingts florins. Deux autres hôteliers de Bâle, zem Blumen et Jean zum Deutschenhause demandaient aussi cent cinq florins pour la pension d'otages à eux confiés par Imier de Ramstein. C'étaient neuf cents florins que l'oncle de l'évêque, le comte Walram de Thierstein, paya au nom de son neveu en échange des villages de Movelier, Pleigne, Bourrignon et Roggenbourg qui lui furent remis en gage, le 15 janvier 1389.[2] D'autres dettes pesaient sur le malheureux évêque. L'hôtelier du Vaisseau à Bâle, Walther Vautzen, lui avait fait des prestations pour quatre cents florins. Imier trouva des cautions qui répondirent pour lui de cette somme (7 janvier 1390). Un bourgeois de Bâle, Henman zer Enten, réclamait cent livres pour d'autres prestations et pour un cheval perdu au service de l'évêque. Un changeur de Bâle, Conrad Horenberg, a prêté cent quatre-vingts florins qui doivent être remboursés sans retard.[3] Pour faire face à d'autres dettes, Imier de Ramstein engagea le 3 septembre 1390 à Rodolphe, marquis de Hocberg, à sa sœur Agnès, à qui il devait 1029 florins et à Bourkard Münch de Landskron chevalier, qui était son créancier de 1470 florins, le sceau de la cour de juridiction ecclésiastique à Bâle qui devait leur rapporter par an cinq cents vingt-cinq florins.[4]

Nicolas Gerung, dans sa chronique des évêques de Bâle, estime à cent mille six cents florins les dettes contractées par Imier de Ramstein.[5] C'était une somme énorme pour cette époque; le pauvre évêque de Bâle succombait sous ses charges sans cesse renaissantes. Aussi sentant ce fardeau au-dessus de ses forces, il demanda au Saint-Siége d'en être déchargé. Le pape Boniface IX releva Imier de Ramstein de sa charge pastorale, et confia l'administration de l'évêché de Bâle à l'évêque de Strasbourg, Frédéric de Blanckenheim, qui devait prêter serment de fidélité entre les mains des évêques de Lausanne et de Castoria. Par des bulles spéciales, le souverain pontife recommanda à l'empereur Wenceslas et au duc Albert d'Autriche, le nouvel administrateur de l'église de Bâle; le pape enjoignit également au clergé de la ville et du diocèse de rendre respect et obéissance à Frédéric de Blanckenheim; il rappela aux vassaux de l'évêché, au peuple de Bâle, au chapitre de la cathédrale, qu'ils lui avaient adressé des suppliques auxquelles il avait fait droit et qu'ils devaient, par respect pour le Saint-Siége, rendre à l'administrateur nommé les prestations d'usage, le regarder comme leur pasteur et leur père et se montrer envers lui respectueux et obéissants. En même temps Boniface IX recommanda à l'archevêque de Besançon l'administration et la conservation des droits de l'église de Bâle (1391).[6]

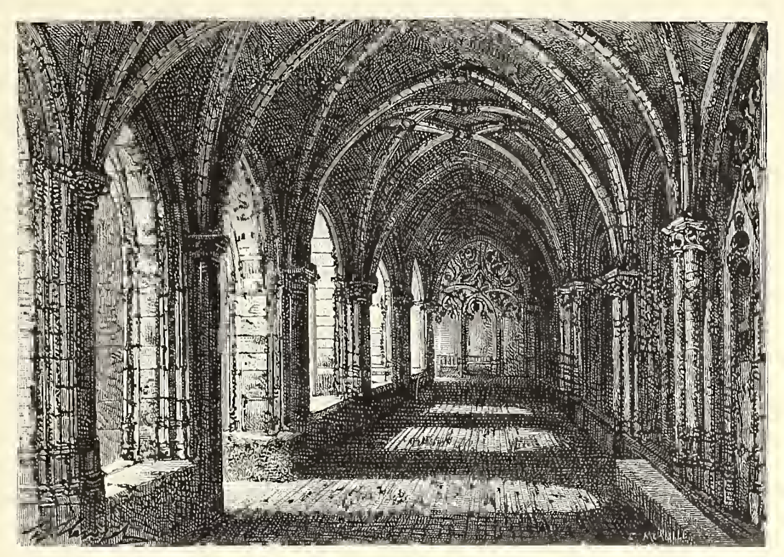
Imier de Ramstein résigna à son coadjuteur Frédéric de Blanckenheim tous les pouvoirs dont il était revêtu, suppliant ses diocésains de lui obéir et de lui payer les censes et revenus dus à l'évêque de Bâle (4 juin 1391).

---

[1] Livre des fiefs nobles, fol. 13b. = [2] Trouillat, t. IV. p. 806. = [3] Ibid., p. 809 et 811. = [4] Ibid., p. 815. = [5] N. Gerung, Chron. episc. Basil., p. 330. = [6] Toutes ces bulles de Boniface IX existaient dans les archives de l'évêché de Bâle. L'ancien catalogue de ces archives les mentionne, N° 392. p. 26b et 102b.

Frédéric de Blanckenheim prêta serment, comme administrateur de l'église de Bâle, au chapitre de la cathédrale, le 4 juin 1391.[1] Il était évêque de Strasbourg depuis 1375. Sa famille appartenait à l'électorat de Cologne et y tenait un des premiers rangs. Frédéric de Blanckenheim, au rapport de l'abbé Grandidier, avait beaucoup de capacité, était instruit dans les sciences, surtout dans le droit civil, courageux et d'une hardiesse qu'il portait quelquefois jusqu'à la témérité, jointe à beaucoup de douceur et à une charmante politesse.[2]

En prenant en main l'administration de l'église de Bâle, Frédéric de Blanckenheim déchargea l'évêque et le chapitre des dettes qui pesaient sur eux, et prit avec les créanciers de l'évêché les arrangements nécessaires (21 décembre 1391).[3] De leur côté l'évêque et le chapitre, tout en pressant l'administrateur de prendre au



Cloître de Saint-Martin d'Utrecht.

plus-tôt possession de ses nouvelles fonctions, l'exemptèrent de rendre compte de sa gestion, lui laissant à cet égard pleine et entière liberté (10 juin 1391).[4]

Un des premiers actes de Frédéric de Blanckenheim fut de confirmer avec le chapitre de Bâle les franchises de la ville et seigneurie de Delémont (9 juin 1391).[5] Pour se créer les ressources nécessaires, l'administrateur engagea à réméré à l'évêché de Strasbourg toutes les dîmes épiscopales du diocèse de Bâle, dans la Haute et la Basse Alsace, pour une somme de quatre mille deux cents florins qu'il employa aussitôt au profit de l'église de Bâle (14 novembre 1391).[6] La même année, il confirma la vente du Petit-Bâle faite à la ville de Bâle et l'abandon de la part du chapitre de toutes prétentions sur cette localité (9 juin 1391). Cette vente fut faite à perpétuité avec le domaine de Saint-Joder situé au Petit-Bâle, pour la somme de vingt-neuf mille huit cents florins, dont une partie devait servir à racheter le château de Waldenbourg, le château et la ville de Homburg, Olten et le village de Reigoldswiller. Le chapitre de Bâle revêtit de son sceau l'acte

[1] Catalogue du XVI[e] siècle aux archives de l'ancien évêché de Bâle, fol. 391. — [2] L'abbé Grandidier, Histoire de l'Église de Strasbourg, l. XIII. — [3] Trouillat, t. IV, p. 533. — [4] Archives de l'ancien évêché de Bâle. — [5] Aux archives de Delémont. — [6] Trouillat, t. IV, p. 536.

de vente qui porte la date du 6 avril 1392.[1] Le pape Boniface IX confirma la vente du Petit-Bâle, le 6 mai 1399.[2]

Frédéric de Blanckenheim continua la liquidation des dettes de l'évêché en remboursant 3947 florins, 2983 livres bâloises, 54 marcs d'argent et 450 quartauts de blé qui étaient dus à Bourkard Sintz et à Henri Murer le vieux, bourgeois de Bâle, et à d'autres personnes. Delémont et sa seigneurie répondaient de cette dette (27 juin 1391).[3] Un accord fut conclu avec d'autres créanciers de l'évêché, le 24 mars 1392; le 8 avril de la même année, l'évêque met à couvert la ville de Laufon pour une somme de six cents florins qui avaient été employés pour l'utilité de l'église de Bâle. L'ancien évêque Imier de Ramstein, déchargé des dettes de l'évêché, devient à son tour créancier de l'Église de Bâle. Il prête trois mille florins de Florence à son successeur qui lui assure une rente de deux cents florins sur la ville et les châteaux de Delémont (18 décembre 1391). Cette rente passa en 1392 (6 avril) par un don de l'ancien évêque à son neveu, le baron Thuringue de Ramstein, qui venait d'épouser la fille du comte Thiébaud VI de Neuchâtel en Bourgogne.[4] L'Église de Bâle devait encore huit mille florins qu'Imier de Ramstein lui avait prêtés de son propre patrimoine à son avènement au trône épiscopal.





Armoiries de l'évêque Imier de Ramstein et du Frédéric de Blanckenheim.

Le généreux évêque, plein de compassion pour le triste état de son église, lui remit en 1391 (10 juin) deux mille florins et réduisit sa dette à six mille qui devaient lui rapporter une rente annuelle de quatre cents florins, assignée sur la seigneurie de Delémont.[5]

Ces allégements ne pouvaient tirer l'évêque administrateur des embarras de sa fâcheuse position. Il dut encore le 31 octobre 1392, engager au chevalier Bourkard Münch de Landskron tous les revenus dits des biennaux de l'église de Bâle.

D'autres embarras inquiétaient Frédéric de Blanckenheim. L'Alsace était alors désolée par des brigands qui avaient pris le nom de rouges et de noirs. Pour s'en délivrer, l'évêque de Strasbourg forma une ligue de défense avec le landvogt d'Alsace, Nicolas de Haus, Rodolphe, abbé de Murbach, les villes de Bâle, Colmar, Mulhouse et d'autres (1391). Comme administrateur de l'évêché de Bâle, il dut passer en armes en Souabe et combattre le comte de Wurtemberg, Evrard. Il mit le siége devant Hechingen et s'en empara. Pour rentrer en possession de cette ville, le comte fit la paix avec l'évêque de Strasbourg et remit en 1393 entre ses mains la ville de S. Hippolyte.

[1] Spreng, der mindern Stadt Basel Ursprung, p. 63. = [2] Ibid., p. 70. = [3] Trouillat, t. IV. p. 821. = [4] Ibid., p. 821, 823–826. — Richard, Recherches sur Neuchâtel, p. 174. = [5] Trouillat, t. IV. p. 820.

Frédéric de Blanckenheim fit à la même époque une guerre désastreuse à sa ville épiscopale de Strasbourg qui conclut enfin la paix avec lui sur la fin de janvier 1393. L'évêque accablé de dettes, et mal vu de son peuple, résolut de quitter Strasbourg et de permuter avec Guillaume de Dietsch, évêque d'Utrecht. Frédéric de Blanckenheim quitta dans la nuit du 20 au 21 juin 1393, comme un fugitif, les terres de son évêché.[1] Il prit possession du siége d'Utrecht le 10 novembre 1394, et ayant gouverné cette église pendant trente ans, avec beaucoup d'honneur, il mourut le 9 octobre 1393, dans son château de Horst et fut enterré à Utrecht dans l'église de Saint-Martin.[2] — Il avait pour armoiries: d'argent au lion de sable lampassé de gueules, chargé d'un lambel de même.



Le pape Boniface IX,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

Quant à l'évêque Imier de Ramstein, après sa démission des fonctions épiscopales, il rentra simplement dans le chapitre de Bâle, et mourut prévôt de la cathédrale, le 17 juillet 1395. Il fut enterré dans la chapelle de l'évêque Henri de Neuchâtel. Son anniversaire se célébrait le 17 juillet dans la cathédrale. Il fut neuf ans évêque de Bâle.[3] — Il portait dans ses armes: de sable à deux bâtons fleurdelisés d'argent passés en sautoir.

Le départ de Frédéric de Blanckenheim laissa l'église de Bâle sans évêque. L'administration de ce prélat n'avait pas relevé les finances de l'évêché; de nouveaux

[1] Guilliman, episcopi Argentinenses. = [2] Laguille, Histoire d'Alsace, p. 311—316. — Grandidier, Histoire de l'Église de Strasbourg, t. IV. p. 253—270. — Wimphel, de episc. Argent., p. 100. — G. Heda, hist. episc. Ultraj, p. 263, 274. — F. de Mieris, Beschijring der bischoplijk munten en zegelen van Utrecht in thijzondere. — Suffridi Petri appendix ad chronicon Johannis de Becka. = [3] „XVI Kal. Augusti anno D. MCCCXCV. Obiit Ymerius de Ramstein, Canonicus hujus ecclesie, qui sepultus est in capella Heinrici episcopi de Nuwenburg." Liber vitæ cath. Basil.

engagements avaient fait passer en des mains étrangères les derniers domaines qui restaient à la mense épiscopale. La situation financière de l'évêché était déplorable, et la charge imposée au nouvel évêque bien lourde et au-dessus des forces d'un prélat ordinaire.

Le chapitre de Bâle crut faire le meilleur choix en réunissant ses suffrages pour le siége épiscopal vacant sur son prévôt, Conrad Münch de Landskron. L'instrument de cette élection existe encore en original dans les archives du château de Porrentruy. Il relate exactement le mode de procéder à la nomination d'un évêque de Bâle, tel qu'il était observé par le grand chapitre. Nous en reproduisons les passages les plus intéressants: „Au nom de Dieu. Amen." A tous ceux qu'il appartiendra, soit notoire que l'an de Notre-Seigneur 1393, la quatrième année du pontificat de notre très Saint-Père et seigneur Boniface IX, le mardi, 19 août, après l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie, à six heures, dans la maison capitulaire des vénérables seigneurs de l'église de Bâle, sise au-dessus de la chapelle du B. Nicolas évêque, contigue à l'église cathédrale, le Révérend Père en Dieu et Seigneur Conrad Münch, prévôt de la dite église, fut à l'unanimité et d'une seule voix demandé pour évêque et pasteur de l'église de Bâle. Son frère, le vénérable seigneur Rodolphe Münch, doyen du chapitre, ne prit pas part au vote. Le notaire impérial de la cour de Bâle, Henri de Diessenhofen, dressa l'acte d'élection en présence de l'official Pierre dit Jungger, et des sieurs Ulmann de Stans, Jean de Husgow, chapelains de la cathédrale, et de Pierre Wolfram, clerc de Mayence, demeurant à Bâle, témoins requis.



Sceau de l'évêque Conrad Münch.

Le chanoine François Boll, au nom du chapitre, fit prêter serment au nouvel élu, la main droite sur la poitrine, d'observer les articles suivants:[1]

1° Il gardera fidélité à l'église de Bâle.

2° Il maintiendra fidèlement les droits, statuts et priviléges, libertés et bonnes coutumes de la dite église.

3° Il satisfera les créanciers et payera selon son pouvoir les dettes contractées par ses prédécesseurs, les évêques de Bâle, avec le consentement du chapitre.

4° Il ne pourra aliéner, distraire ou engager quelque bien de l'Église sans le consentement du chapitre.

5° Dans le cas où il le ferait, il devrait se munir du consentement des chanoines qui seraient préférés comme acquéreurs à tout autre.

6° Le nouvel élu ne peut imposer aucune collecte à son clergé sans le consentement du chapitre de Bâle.

7° Il ne pourra commettre la garde des forteresses de l'évêché qu'aux ministériels de l'église de Bâle qui jureront, dans le cas de résignation, de captivité ou de mort de l'évêque, de n'obéir qu'au chapitre de Bâle.

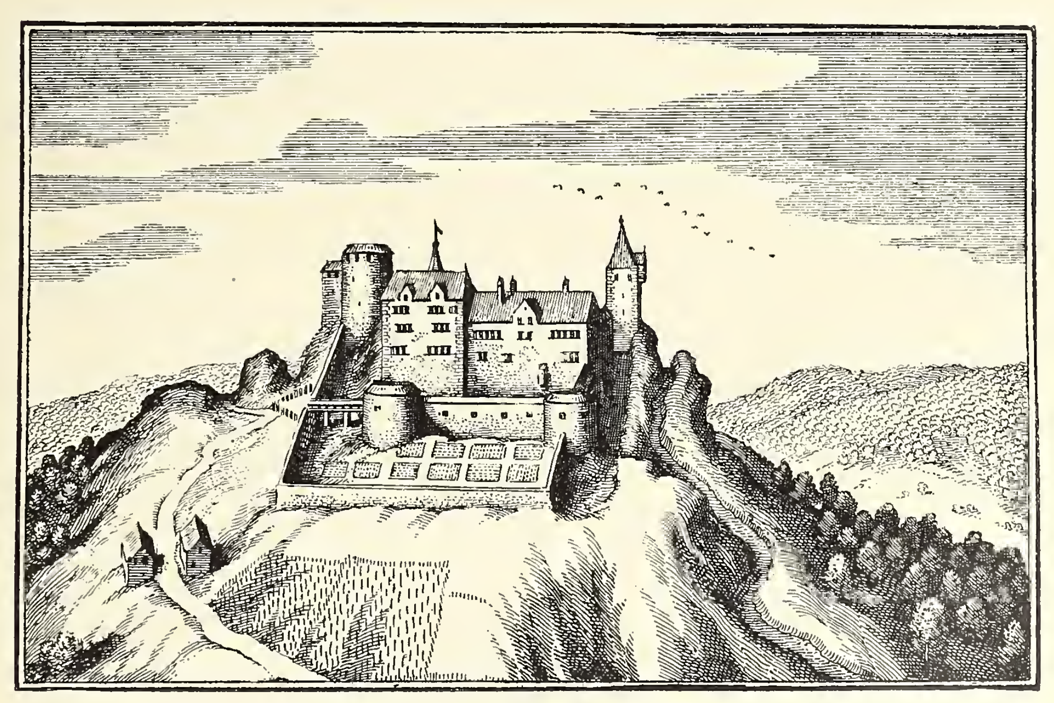
8° Le même engagement doit être pris par tous ceux qui gardent les châteaux, villes et forteresses de l'évêché et par tous les hommes de l'église de Bâle.

[1] Archives de l'ancien évêché de Bâle.

9° L'évêque élu ne pourra conférer aucun fief sans le consentement du chapitre.

Conrad Münch de Landskron souscrivit les engagements proposés par le chapitre. Il était depuis trente ans chanoine de la cathédrale où il avait occupé la dignité de grand écolâtre (1365—1377), puis celle de prévôt depuis 1381. Sa famille était une des plus illustres de l'évêché; on voit encore les ruines de son antique manoir près de Mariastein. Son frère Rodolphe était doyen de la cathédrale; un autre frère, du nom de Jean, grand chantre du chapitre de Bâle, fut ensuite évêque de Lausanne (1394—† 26 avril 1410).

Élu le 19 août par le chapitre, Conrad Münch prenait déjà le 26 du même mois le titre d'évêque de Bâle par la grâce de Dieu. A cette date il promettait



Le château de Landskron au XVIIe siècle.

aux Bâlois de leur donner chaque année un bourgmestre et un conseil, comme l'avaient fait ses prédécesseurs.[1] A quelques jours de là (29 avril), il confirme la vente du Petit-Bâle faite aux Bâlois le 6 avril 1392, par Frédéric de Blanckenheim pour vingt-neuf mille huit cents florins.[2] A la fin de l'année il est à Delémont où il confirme les priviléges de la ville et de sa châtellenie (5 décembre 1393).[3] Il accorde la même faveur à Laufon et à Liestal.[4] L'année suivante, il donne à titre de fief de l'Église de Bâle, les mines et le droit de chasse du Brisgau au marquis Rodolphe de Hochberg et au comte Conrad de Fribourg. Le marquis de Hochberg reçoit en outre en fief les villages de Haltingen et de Höllstein, le 29 mars 1394.[5]

[1] Trouillat, t. IV. p. 562. = [2] Spreng. Ursprung der mindern Stadt Basel, p. 71. = [3] Archives de Delémont. = [4] Trouillat, t. IV. p. 834. = [5] Livre des fiefs nobles, fol. 17 b et 18.

Dès la fin de 1394, le pauvre évêque est à bout de ressources. Pour deux mille six cent vingt-trois florins, il engage à réméré à la ville de Bâle le péage et le droit de banvin (14 décembre 1394).[1] Toutes les anciennes dettes de l'évêché pesaient sur ses épaules. Il avait en outre des difficultés avec son prédécesseur, Imier de Ramstein, au sujet des conventions faites par ce dernier avec Frédéric de Blanckenheim. L'affaire dut être remise à la décision du doyen de l'Église de Saint-Dié, le maître en droit canon Wilderich (30 avril 1395).[2] Après un mûr examen, le docte juge rendit une sentence qui mettait à la charge de Conrad Münch de Landskron, les dettes contractées par Imier de Ramstein, durant son épiscopat, avec le consentement du chapitre, comme aussi celles de Frédéric de Blanckenheim, consenties ou non par le chapitre. L'évêque de Bâle était uniquement déchargé des dettes contractées sans utilité et sans nécessité pour l'église de Bâle (7 mai 1395).[3]

Devant l'immense charge qui lui était imposée, Conrad Münch de Landskron sentit son courage l'abandonner et ses forces au-dessous d'un pareil fardeau. Son prédécesseur venait de mourir, laissant vacante la dignité de prévôt de la cathédrale (17 juillet 1395); il se hâta de reprendre cette charge, la première du chapitre, et de résigner l'épiscopat. Son dernier acte épiscopal inscrit dans nos archives, fut l'approbation des statuts du chapitre de Colmar et du monastère de Goldbach dont il avait été le protecteur et le proviseur.[4]

Conrad Münch de Landskron occupa la prévôté de la cathédrale jusqu'à sa mort, arrivée le 24 août 1402. Le *liber vitæ* qui inscrit son anniversaire, ne lui donne que le titre de prévôt de l'église de Bâle.[5] Conrad Münch de Landskron n'occupa le siége de Bâle que deux années (1393—1395). — L'écu des Münch portait: d'argent à un moine de carnation, vêtu de sable et chaussé de gueules.

[1] Trouillat, t. IV. p. 584. = [2] Ibid., p. 590. = [3] Aux archives de l'ancien évêché de Bâle. = [4] Trouillat, t. IV. p. 842. = [5] „IX Kal. Sept. anno Dni 1402. Conradus Monachi, prepositus hujus ecclesie obiit.“ Liber vitæ cath. Basil.



Le petit sceau de l'évêque Conrad Münch.



Le triomphe de la mort,
peint à fresque par Orcagna, dans le cloître du Campo-Santo de Pise. XIVe siècle.

CHAPITRE XXIV

HUMBERT DE NEUCHATEL, évêque de Bâle 1399—1418. — Thiébaud VI, administrateur de l'évêché 1395—1399. — Alliance d'Humbert de Neuchâtel avec l'archiduc Léopold d'Autriche, 1400. — Statuts synodaux de 1400. — La chartreuse du Petit-Bâle, 1401. — Les *Lollhards* et les *Beghines* à Bâle. — Incendie de Bellelay 1402, de S.-Ursanne, 1403. — La chaudière et le rochet de l'archevêque de Besançon. — Fondation de l'hôpital de Porrentruy, 1406. — Humbert de Neuchâtel au concile de Constance. — Incendie de Bâle en 1417. — Mort de Humbert de Neuchâtel, 1418.


Courrier Suisse, d'après une statue conservée à Bâle. XV. siècle.

BIEN souvent, l'historien se lasse à cette sèche nomenclature des dettes et des emprunts contractés par les pauvres évêques qui se succèdent sans succès à cette tâche ingrate de relever les finances du diocèse de Bâle épuisé et ruiné. On se rebute à un travail aussi ingrat, et il faut tout le courage que donne la pensée d'un devoir sérieux accompli pour continuer la suite d'une histoire aussi dépourvue d'intérêt. Le règne du successeur de l'évêque Conrad Münch de Landskron ne nous offre que des marchés attestant de nouveau les embarras financiers dans lesquels reste engagé l'évêché de Bâle.

Le chapitre songea avant tout, à trouver un évêque riche, puissant, ayant de grandes alliances et capable de payer les dettes de ses prédécesseurs. La famille de Neuchâtel en Bourgogne avait de vastes domaines; elle était d'une noblesse antique; ses membres occupaient de hautes charges et se trouvaient parmi les principaux créanciers de l'église de Bâle. Un fils du comte Thiébaud VI, seigneur de Neuchâtel, était entré dans la cléricature et appartenait à l'Église. En l'appelant au siége épiscopal que l'évêque Conrad

Münch laissait vacant, le chapitre de Bâle crut faire acte de sage politique et pourvoir aux intérêts les plus chers du diocèse. Un accord intervint entre le comte Thiébaud VI et les chanoines électeurs. En attendant que son fils Humbert pût prendre en main le gouvernement de l'église de Bâle, les chanoines chargèrent son illustre père de l'administration temporelle de l'évêché qui ne pouvait être confiée à de meilleures mains. Le 11 novembre 1395, Thiébaud VI prêta serment au chapitre, qui se composait alors du prévôt, l'ancien évêque Conrad Münch, du grand chantre François dit Boll, de l'archidiacre Jean Thuring Münch, de Wernher Schaller le Jeune et d'Hartmann Münch. Au nom de son fils Humbert, postulé par les chanoines pour évêque, le noble comte s'engagea à garder la fidélité à l'église de Bâle, à défendre ses droits et priviléges, à payer les dettes de l'évêché, à ne rien aliéner sans le consentement du chapitre, etc. Il promit en outre de faire jurer tous ces articles à son fils Humbert, après sa confirmation par le Saint-Siége. L'acte authentique de ce serment solennel fut dressé à Laufon, dans la maison d'Henri de Frobourg, le jeudi, 11 novembre 1395, à l'heure de tierce. Le comte Thiébaud VI était assisté de ses deux fils, Thiébaud VII qui périt à la bataille de Nicopolis en 1396 et Jean, de son gendre Frédéric de Hadstat, du chevalier Jean Münch de Münchenstein, du prévôt de l'église Saint-Pierre de Bâle, messire Erhard de Burius, et de plusieurs autres témoins à ce requis. Trois notaires de la cour de Besançon et un notaire de celle de Bâle dressèrent l'acte dont l'original existe encore aux archives du château de Porrentruy. [1]

Comme administrateur de l'évêché de Bâle, Thiébaud VI confirma, au nom de son fils Humbert, les franchises de Delémont le 26 novembre de la même année; [2] puis celles de la Neuveville et de Liestal (1395). [3] Le 11 janvier de l'année suivante, il versa entre les mains du prévôt de la cathédrale, pour l'utilité de l'église de Bâle, mille quatre cents florins d'or. [4]

Les dettes continuaient à peser sur la mense épiscopale. Un état dressé en 1397 par ordre du comte Thiébaud de Neuchâtel, fait une triste nomenclature des hypothèques dont était greyé l'évêché de Bâle. Porrentruy était engagé au comte Étienne de Montbéliard et au comte Henri d'Orbe son fils pour onze mille francs; Saint-Ursanne, Chauvelier et Muriaux au comte Thiébaud de Neuchâtel pour sept mille cinq cents francs vieux; Istein à Werner Schaller pour trois mille florins; le château et la ville de Waldenburg, avec Homburg, pour quatre mille florins au marquis Rodolphe de Hocberg; Birseck au chevalier Thuring de Ramstein, pour deux mille huit cents florins; Malleray avec la mairie à Renaud de Malleray pour deux cent dix-sept florins, Vendelincourt à Simon de Saint-Aubin pour mille florins, le château d'Olten pour deux mille florins. En outre les dîmes épiscopales de la Haute et de la Basse Alsace étaient engagées à l'église de Strasbourg pour quatre mille deux cents florins. L'avocatie d'Ajoie à Jean Ulrich d'Asuel pour mille florins. Les censes, tailles, impôts, etc. de la ville et de la seigneurie de Delémont, à Renaud de Malleray pour cinq cent trente-neuf florins. Le droit, dit furwin, dans le Grand- et le Petit-Bâle était engagé à Bourkard Sintz pour trois cents florins. Les Bâlois tenaient les péages et le banvin pour 26,823 florins qui leur étaient dus par l'évêque. La monnaie de Bâle était engagée à la

---

[1] Trouillat, t. IV. p. 592. = [2] Aux archives de Delémont. = [3] Trouillat, t. IV. p. 598, note. = [4] Ibid., p. 843.

ville pour cinq mille florins. La moitié des revenus dits bienniaux au marquis Rodolphe de Hocberg, au chevalier Bourkard Münch et à dame Adelaïde Münch. L'église de Bâle devait chaque année payer à divers créanciers neuf cent soixante-un florins d'or qui représentaient l'intérêt de six mille neuf cent trente-deux florins empruntés à différentes époques. [1]

La situation financière de l'évêché ne s'améliora pas entre les mains de son administrateur, le comte Thiébaud VI. Les charges dépassaient ses ressources et il remit le fardeau tel qu'il l'avait reçu à son fils Humbert qui fut enfin confirmé évêque de Bâle en 1399. Le siége avait vaqué quatre ans depuis la démission de l'évêque Conrad Münch.

Humbert de Neuchâtel était le troisième fils du comte Thiébaud VI et de Marguerite de Bourgogne. Il prêta le serment accoutumé, comme évêque de Bâle, la main droite sur la poitrine, les yeux sur le saint évangile, le 12 août 1399, dans la salle du chapitre, au-dessus de la chapelle de Saint-Nicolas, contiguë à la cathédrale. [2]



Sceau du chapitre de Bâle. XIIIe siècle.

Les Bâlois avaient profité de la vacance du siége pour faire confirmer par le pape Boniface IX la vente du Petit-Bâle qu'ils craignaient de leur voir contestée par le nouvel évêque. La bulle papale est datée de Rome le deux des nones de mai, en la dixième année du pontificat de Boniface IX (6 mai 1399). [3] Humbert de Neuchâtel ne justifia pas les inquiétudes des Bâlois, car la veille même de son assermentation épiscopale, il promit de donner aux bourgeois de Bâle, chaque année, un bourgmestre et un conseil, lorqu'ils le demanderont, comme l'avaient fait ses prédécesseurs (11 août 1399). [4]

La ville de Delémont reçut aussi, la même année, la confirmation de ses franchises (19 septembre). [5] Après la mort du comte Thiébaud VI son père, en 1400, l'évêque Humbert renouvela la reconnaissance des libertés et immunités de la même ville, comme le comte l'avait fait, le 26 novembre 1395, quand il était administrateur de l'évêché de Bâle (24 juin 1400). [6] Ce fut pendant son séjour à Delémont, au commencement de cette année, que l'évêque confirma au prévôt et aux chanoines de Saint-Germain de Moutier-Grandval toutes les libertés et franchises que les souverains pontifes leur avaient accordées, en tant que cette confirmation était de sa compétence (10 janvier 1400). [7] En même temps, il donna à l'abbaye de Bellelay la part de dîmes affectée aux vicaires perpétuels des églises de Boécourt et de Pfetterhausen-le-Haut, [8] et il confirma les priviléges de la Neuveville. [9]

Pour assurer la défense du diocèse menacé par de nombreux ennemis, l'évêque Humbert fit alliance dès le commencement de son épiscopat avec l'archiduc Léopold V d'Autriche qui lui promit assistance et secours (1400). [10] Un des premiers actes de l'épiscopat d'Humbert de Neuchâtel fut encore de publier et de

---

[1] Aux archives de l'ancien évêché de Bâle. = [2] Ibid. = [3] Spreng, Ursprung der mindern Stadt Basel, 70. = [4] Soloth. Wochenblatt, 1830. p. 317. = [5] Aux archives de Delémont. = [6] Ibid. = [7] Mémoire du chapitre de Moutier, 123. = [8] Cartulaire de Bellelay, fol. 363. = [9] Trouillat, t. IV. p. 869. = [10] Ibid., p. 869.

rendre obligatoires pour tout le diocèse de Bâle, les statuts synodaux qui avaient été promulgués déjà en 1297 par l'évêque Pierre d'Asphelt. C'était rappeler le clergé et les fidèles aux règles de la discipline ecclésiastique et à tous les devoirs de la vie chrétienne (1400). [1]

Il était plus facile à l'évêque de régir les âmes et d'administrer son église que de gérer les affaires temporelles de l'évêché. Les embarras d'argent arrivaient au jour de l'échéance des dettes et croissaient avec les années. Il fallut bien recourir à de nouveaux emprunts pour faire face aux engagements les plus criards. Ce fut aux Bâlois que l'évêque eut recours; il en obtint à titre de prêt vingt-deux mille florins du Rhin pour lesquels il leur engagea le château et la ville de Waldenbourg, le château de Hombourg et la ville de Liestal (26 juillet 1400). En même temps, il leur accorda pour cinq ans le droit d'angal au Grand- et au Petit-Bâle. Cette importante affaire fut traitée et conclue d'accord et avec le consentement du chapitre de Bâle, qui reconnut la nécessité de cet emprunt. [2] Les Bâlois, comme mandataires de l'église de Bâle, remboursèrent au marquis Rodolphe de Hochberg et à sa sœur de Rœtlen, huit mille florins qui leur étaient dus. [3] De son côté, l'évêque Humbert assigna sur la ville de Laufon une dette de trois mille deux cents florins au profit des banquiers de Bâle, Jacques Ziboll et Henman Zschekenburlin: au première il assigna encore une rente annuelle de quatre-vingt-cinq florins sur Delémont et sur le sceau épiscopal à Bâle pour mille deux cent quarante florins qu'il en avait reçus (5 et 27 novembre 1400). [4]

Après ces engagements de toutes sortes qui faisaient passer en des mains étrangéres les meilleurs domaines de l'évêché, il restait encore à l'évêque de Bâle la Neuveville et le château du Schlossberg, Bienne et le château d'Erguel, mais les châtelains, les recteurs et les hommes de ces localités n'avaient pas prêté serment de fidélité à l'évêque et au chapitre de Bâle. Les chanoines s'en inquiétèrent et prièrent Humbert de Neuchâtel de s'assurer la fidélité de cette partie importante de l'évêché, en faisant prêter le serment accoutumé. Le prélat s'engagea à obtenir ce serment du 5 novembre 1400 à la Chandeleur 1401, et en outre à racheter le château de Roche-d'or pour trois mille deux cents florins pour lesquels il devait hypothéquer la ville de Laufon (5 novembre 1400). [5] Au 16 janvier 1401, le chapitre prolongea jusqu'au second dimanche du carême, le délai accordé à l'évêque qui renouvela ses engagements à cet égard (16 janvier 1401). [6]

Une quittance en bonne et due forme qui était conservée dans les archives de l'évêché, attestait qu'en 1401 Pierre de Cly, châtelain de Roche-d'or, reçut les trois mille deux cents florins pour lesquels le château lui avait été engagé. Son épouse, Verène de Thierstein, reconnut également le remboursement de cette dette, qui fit rentrer Roche-d'or dans le domaine de l'évêque de Bâle. Humbert de Neuchâtel y fit enfermer la même année Jean de Cly dont Jean Bernard d'Asuel obtint la délivrance en se portant caution pour le prisonnier, avec le consentement de l'avoué du noble d'Asuel, le comte Walrame de Thierstein (1401). [7]

---

[1] Le manuscrit sur parchemin renfermant les *statuta synodalia* d'Humbert de Neuchâtel porte la date de 1400. Il commence par ces mots: „*Incipiunt constitutiones venerabilis patris ac domini Humbherti Dei gratia electi et confirmati Basiliensis quas cum prelatis et capitulo suo anno Domini millesimo quadringentesimo statuit et publicari mandavit.*“ Ces statuts ont été reproduits et analyses dans l'histoire de l'évêque Pierre d'Asphelt (novembre 1297). — [2] Archives de l'ancien évêché de Bâle. — [3] Trouillat, t. IV. p. 869. — [4] Ibid., p. 868. — [5] De l'original aux archives du château de Porrentruy. — [6] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 176. — [7] Vautrey, Monuments. t. V. p. 707.

Incipiunt Statuta Synodalia

Incipiunt constitutiones venerabilis patris ac domini Humberthi dei gratia Electi confirmati Basilien. quas cum prelatis et Capitulo suo Anno domini millesimo quadringentesimo statuit et publicari mandavit

In nomine domini amen. Nos Humberthus dei et sedis apostolice gratia Electus confirmatus Basilien. inhibemus etiam districte [illegible] ut singuli sacerdotes sibi subditis inhibeant publice singulis diebus dominicis ne matrimonia vel sponsalia nisi publice fiant. Denunciationes in ecclesia subditis termino prefixo quo matrimonium sit contrahendum et infra eundem terminum dicant si est impedimentum consanguinitatis vel affinitatis vel alterius inter contractos et non ante coniungant eos matrimonialiter. Sed publicent quod plus que cum matrimonio sine sollempnitate predicta contracta censetur illegitima. Sacerdotes qui contra fecerint tamquam transgressores canonis puniantur.

Eucharistia oleum sacrum et alia ecclesiastica.

Vautrey, Histoire des Évêques de Bâle, vol. I.

Phototyp. C. & N. Benziger frères, Einsiedeln.

Les Statuts synodaux
de Humbert de Neuchâtel, évêque de Bâle, 1400.
Fac-simile d'après l'original de notre collection.

A Bâle, la vie religieuse tendait à cette époque à prendre des développements qui étaient attestés par de pieuses fondations. Un monastère de Chartreux fut établi au Petit-Bâle par les soins d'un des notables de la ville, Jacques Zibolius, qui était un grand ami des fils de S. Bruno. Il acheta du conseil de Bâle, en décembre 1401, pour six cents florins d'or du Rhin l'ancienne résidence des évêques au Petit-Bâle, tout près de l'église de Saint-Théodore, avec le verger et la vigne contigus et fit bâtir de ses deniers la chartreuse et l'église qui étaient comptés parmi les plus beaux édifices de Bâle. Le pieux fondateur assura au nouveau monastère une dotation importante; à sa mort, en 1408, les religieux lui firent des funérailles solennelles et l'ensevelirent devant le maître-autel de leur église. Son fils Bourchard fut aussi un grand bienfaiteur de la chartreuse de Bâle; il en fit agrandir les bâtiments et de concert avec Agnès d'Eptingen et Sophie de Rotberg sa première et sa seconde femme, il enrichit le monastère. Il mourut le 1er août 1433 et fut enterré auprès de son père, dans le chœur de l'église des religieux. Le premier prieur de la chartreuse de Bâle venait de Strasbourg où il remplissait les mêmes fonctions aux chartreux de cette ville. Il s'appelait Winandus; ce fut ce vénérable religieux qui installa et dirigea la première colonie de moines qui occupèrent cette chartreuse. [1]



Sceau
d'Humbert de Neuchâtel,
évêque de Bâle.

L'église Saint-Martin de Bâle fut aussi à cette époque l'objet d'importantes restaurations. Cette église avait beaucoup souffert du tremblement de terre de 1356: le désastre fut réparé aussitôt et, le 27 novembre de l'année suivante, le suffragant de l'évêque de Bâle, Pierre, évêque de Cythone *in partibus,* put consacrer cinq nouveaux autels. Mais la reconstruction du chœur qui avait été entièrement renversé, demanda de longs travaux. Il fallut consolider par de forts pilotis le terrain qui le soutenait et que le tremblement de terre avait bouleversé. Ce fut le frère de l'évêque de Bâle démissionnaire, Jean Münch de Landskron, évêque de Lausanne qui, durant la vacance du siége de Bâle, fit en 1398 la consécration du nouveau chœur et du maître-autel de Saint-Martin. [2]

La ville et le diocèse de Bâle retentissaient alors des accents d'un éloquent dominicain originaire du Petit-Bâle où il avait d'abord été cordonnier. C'était le célèbre Jean de Mulberg: laissant là son pauvre métier, quoique déjà grand, il s'était astreint à fréquenter l'école primaire de l'endroit. Il fit tant de progrès sur les bancs que bientôt il fut reçu au couvent des dominicains de Bâle où il l'emporta sur tous par sa science et son éloquence. Il y avait alors à Bâle des Lollhards et des Beghines qui occupaient plus de vingt maisons dans la ville et qui se donnaient le titre de la *Perfection évangélique.* Les portes de leurs demeures étaient marquées d'une croix; ils mendiaient, portaient des vêtements étranges, et ne travaillaient pas. Le dominicain de Bâle les signala en 1400 comme des

[1] Urstis., Epit. historiæ Basiliensis, p. 262 et seq. = [2] Ibid., p. 198—199.

hérétiques, de faux dévots et des sectaires déjà condamnés par l'Église aux conciles de Cologne (1306) et de Vienne (1311). Les franciscains qui les avaient reçus dans leur tiers-ordre prirent leur défense. L'évêque de Bâle se déclara contre ces sectaires et les condamna; ils refusèrent de se soumettre. Les débats s'envenimèrent et durèrent douze ans; il y eut des querelles bruyantes et le magistrat de Bâle dut intervenir souvent pour modérer la lutte. L'affaire fut portée au Saint-Siége qui l'examina mûrement, et enfin en 1411 une sentence apostolique condamna les Lollhards et les Beghines de Bâle; leurs maisons devinrent la propriété du grand hôpital et de l'évêque de Bâle. Leur mobilier passa aux franciscains qui durent abandonner ces sectaires. [1]

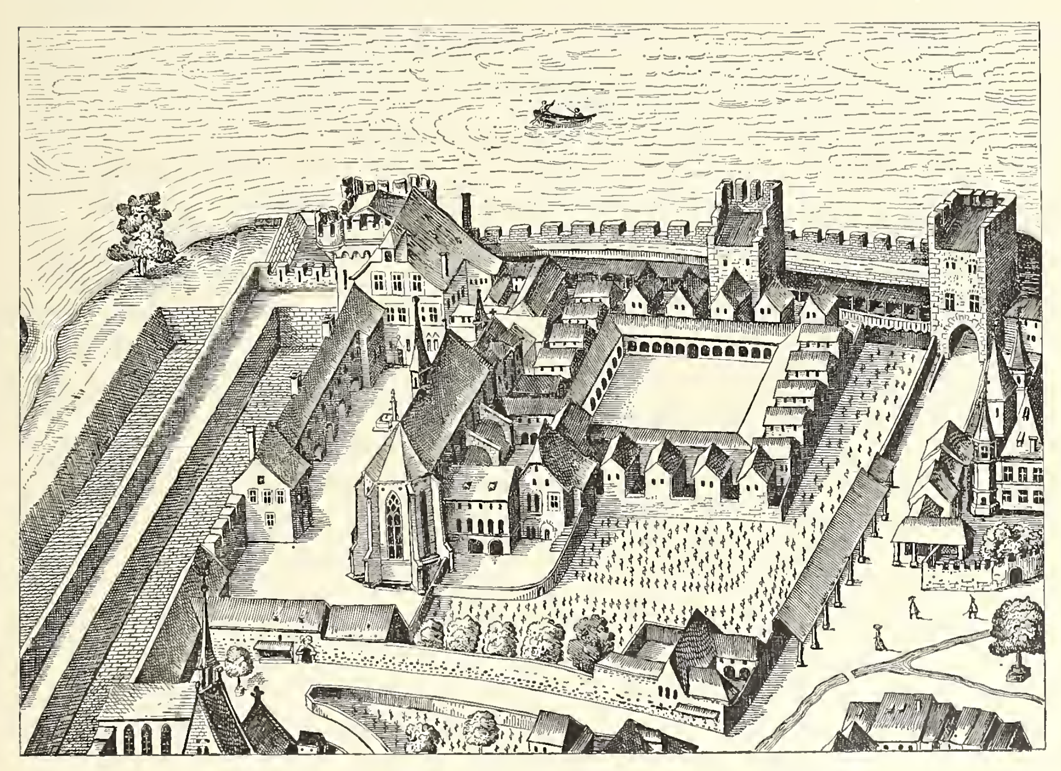
Jean de Mulberg encourut l'animosité du clergé de Bâle dont il attaquait les travers avec une trop grande énergie. On l'envoya au couvent de Mulbrun en Souabe, où il mourut le 9 décembre 1414. On rapporte que la veille de son départ, il alla durant la nuit se mettre à genoux devant les portes de la cathédrale de Bâle en chantant le Salve Regina. Les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes et l'illustre dominicain put satisfaire sa dévotion à son gré. [2]

L'évêque Humbert de Neuchâtel soutint l'éloquent religieux dans sa campagne contre les Beghinards de Bâle. Il vint également en aide aux prémontrés de Bellelay, auxquels il paraît avoir voué une affection particulière. Un religieux de cette abbaye qu'il avait fait son chapelain, et qui était en même temps curé de Tavannes, avait été chargé par lui d'aller à Rome faire confirmer par le pape son élection comme évêque de Bâle. Il avait réussi dans cette affaire délicate pour laquelle le prélat lui avait gardé un bon souvenir. Ce fut ce religieux qui devint abbé de Bellelay après la mort de Jean Donzelett. Son élection fut faite par compromis le 27 octobre 1401. Suivant l'instrument authentique qui nous en est resté, tous les religieux de Bellelay, réunis en chapitre, déclarèrent qu'ils s'en remettaient pour l'élection du nouvel abbé, à la décision du prieur du couvent, Jean de Fahy, qui porta son choix sur „le frère Hentzmann Nerr, homme distingué par sa science et sa prudence, recommandable par ses mœurs et sa conduite, initié dans les saints ordres et ayant l'âge requis par les constitutions". L'abbé du Lac-de-Joux, Henri de Romainmotier qui présidait l'élection, la ratifia, puis tous promirent obéissance au nouvel abbé qui fut conduit et intronisé sur le siége abbatial à l'église au chant du *Te Deum*. [3] L'évêque de Bâle fut très satisfait de cette élection, en donna la confirmation quelques jours après (le jeudi après la fête de S. Simon et S. Jude 1401). Le pape Innocent VII en fit autant le 14 mars 1406. [4]

A peine installé, l'abbé Nerr eut à déplorer l'incendie de l'église de Bellelay qui fut réduite en cendres en 1402. [5] Il travailla aussitôt à réparer ce désastre. L'évêque de Bâle vint à son secours. Non content de confirmer solennellement les priviléges et franchises accordés au monastère par les papes, les empereurs et les évêques ses prédécesseurs (novembre 1401), il accorda à perpétuité les revenus de l'autel de Ste Catherine, récemment fondé dans l'église paroissiale de Tavannes, et ceux de l'autel de Ste Catherine de Delémont à l'abbaye de Bellelay pour l'amélioration du monastère (7 mars 1402). [6] En outre, il accorda différents privi-

[1] Urstis., Epit. hist. Basil., p. 185. — Voir Goschler, Dictionnaire de la théol. cath. art. *Beghines* et *Lollhards*. = [2] Urstis. Epit. hist. Basil., p. 187. = [3] Cartulaire de Bellelay, p. 304. = [4] Ibid., p. 305. = [5] Annales ord. Præm. ad Bellelay. = [6] Cartulaire de Bellelay, p. 361 et 364.

léges en faveur des colons établis, tant dans la courtine de Bellelay qu'à Rebéveliers, la Racine, Boécourt, Reconvilliers, Loveresse, Saicourt, Tavannes, Pontenet, etc., sous la réserve que chaque chef de famille payerait chaque année, à la S. Martin d'hiver, une cense annuelle d'un florin d'or et un chapon et qu'en cas de guerre, les hommes capables, à ce requis, marcheraient sous la bannière de Delémont pour la défense du pays (12 novembre 1404).[1] Ce fut encore Humbert de Neuchâtel qui donna à l'abbé de Bellelay un chésal et un cours d'eau entre les roches d'Undervelier pour y bâtir une forge, moyennant une livre de cire et cinq sols de cense annuelle (juillet 1405).[2] Il confirma encore à l'abbaye le droit de chasser à Bellelay, Rebéveliers, la Joux-Mertenat, les Genevez et Tramelan (6 août 1407).[3]



Le plan de la Chartreuse de Bâle. Merian, 1615.

Enfin, pour témoigner à l'abbé Nerr toute sa confiance, l'évêque le nomma son vicaire général tant pour le temporel que pour le spirituel;[4] il voulut en outre assister de sa personne à une assemblée générale des deux paroisses de Bassecourt et de Boécourt qui eut lieu à Bassecourt le 28 novembre 1412, et unir les deux églises paroissiales sous la conduite d'un curé qui serait présenté par Bellelay et résiderait à Bassecourt avec le titre de vicaire perpétuel.[5] On ne pouvait donner aux prémontrés des marques plus sensibles d'attachement et de protection. Humbert de Neuchâtel fut à juste titre considéré comme un des grands bienfaiteurs de Bellelay.

Tandis qu'un incendie dévorait l'antique église de ce monastère, un désastre pareil détruisit la ville de Saint-Ursanne. „Par oval de fue, est-il marqué au

[1] Annales ord. Præm., t. I. p. CCXXIX. = [2] Cartulaire de Bellelay, p. 433. = [3] Archives de l'ancien évêché de Bâle. = [4] Annales ord. Præm. Bellelay. = [5] Cartulaire de Bellelay ad 1412.

protocole du chapitre, au 3 avril 1403, la ville de Saint-Ursanne est de tout en tout destruite et mise à neant. — Considérant le grand mechiet qu'est de présent et nouvellement venu en la dite ville", les chanoines et chapelains de l'église tinrent chapitre général et remirent la moitié des charges d'argent, blé et huiles qui étaient sur les chésaux, places, champs, près de Saint-Ursanne pour cause des anniversaires, à ceux qui par malheur du feu avaient perdu leurs maisons, à condition que dans l'espace de trois ans, ils auront rebâti ces maisons dans les murs et remparts de la ville et y feront personnelle résidence. Même faveur fut accordée aux habitants qui demeuraient près du pont de Saint-Ursanne, sur le Doubs. Le conseil de Saint-Ursanne accorda la même décharge que le chapitre pour les censes qui lui étaient dues. Humbert de Neuchâtel approuva de son autorité épiscopale la délibération du chapitre, le 24 du même mois 1403. [1]

Le château de Saint-Ursanne était alors grevé d'une dette de cent trente-trois florins qui étaient payés chaque année à Jean Spitz de Bâle. L'évêque Humbert reporta cette charge sur la chancellerie de l'évêché et en libéra le château qui était, avec la ville et la châtellenie, engagé aux comtes de Neuchâtel (20 décembre 1404). [2] La même année il put faire lever les hypothèques qui chargeaient les châteaux du Schlosberg, de Roche-d'or, Neuveville, Saint-Ursanne et Laufon, en payant aux comtes de Neuchâtel, Jean et Thiébaud, ses parents, huit mille florins en or, pour lesquels ces seigneurs étaient créanciers de l'évêché. [3] Ce fut le comte Thiébaud VIII, seigneur de Neuchâtel et de Blamont, vicomte de Baume, neveu de l'évêque Humbert, qui fut investi par son oncle de la suzeraineté temporelle et de l'avocatie de la ville et de la châtellenie de Saint-Ursanne. Le 20 et le 22 février 1407 il approuva, reconnut et confirma les libertés, franchises et priviléges de la ville et du chapitre de Saint-Ursanne.

Il se déclara l'avoué et le tuteur de cette église, chargé de la défendre, comme l'avait fait son aïeul, le comte Thiébaud VI de bonne mémoire et ses autres prédécesseurs. [4] L'évêque de Bâle possédait dans la prévôté de Saint-Ursanne des droits importants qu'Humbert de Neuchâtel fit reconnaître par un acte authentique, aussi bien que ceux du chapitre, le 14 mai 1407. Cet acte n'est qu'une reproduction d'une charte semblable dressée le 27 octobre 1369 par Jean de Vienne, évêque de Bâle. Nous n'en citerons que le préambule qui a trait aux préoccupations d'Humbert de Neuchâtel: „Depuis que nous sommes venu au gouvernement de l'église de Bâle, notre épouse, et du diocèse de Bâle, nous nous sommes enquis des droits qui nous appartiennent dans ce diocèse, et en particulier de ceux qui nous compétent, comme évêque de Bâle, sur l'église de Saint-Ursanne. Des lettres authentiques revêtues des sceaux de nos prédécesseurs les évêques de Bâle et d'autres, des actes et des témoins dignes de foi, des personnes âgées nous ont édifié sur les privilèges de cette église." [5]

Une redevance fort curieuse imposée au chapitre de Saint-Ursanne est signalée dans un acte de cette époque. Quand l'année était bissextile, les chanoines devaient

---

[1] Archives de Saint-Ursanne. = [2] Codex jurium eccl. Basil., p. 61. = [3] Registratur-Buch N° 391, p. 324. — Vautrey, t. V. p. 715. = [4] Aux archives du château de Porrentruy. = [5] „Dum venimus ad regimen ecclesie Basiliensis sponse nostre et diœcesis Basiliensis inquisivimus de juribus nostris, que habemus in dicta nostra diocesi ... Et reperimus veraciter tam per litteras sigillatas sigillis auctenticis predecessorum nostrorum episcoporum Basiliensium quam aliis sigillis suorum privilegiorum, nec non per attentiquas scripturas et per testes fide dignos ac personas antiquas." De l'original aux archives de l'ancien évêché de Bâle.

donner à l'archevêque de Besançon leur métropolitain, une chaudière de grandeur suffisante pour y faire cuire un bœuf, et une pièce de toile. On croit que cet impôt était une reconnaissance de l'ancienne juridiction dont les archevêques de Besançon jouissaient encore sur l'abbaye de Saint-Ursanne au XIe siècle.[1] Le 29 septembre 1405, le chapitre versa dix francs au gouverneur de Mandeure pour l'archevêque de Besançon, Étienne de Villars, prêtre, chanoine de Montbéliard. Ces dix francs représentaient la chaudière et le surplis dus pour l'année bissextile 1404 „comme accoutumey est de grant temps."[2]

Sur la fin du XVe siècle, l'archevêque Charles de Neuchâtel dressa un règlement à ce sujet (27 octobre 1486). La chaudière devait être de bon airain et bien fabriquée, du poids de trente livres et d'une contenance de quatre tines d'eau, mesure de Mandeure, ni plus ni moins (environ deux cents litres). Quant à la pièce de toile, elle devait être choisie et fine, de quantité suffisante et de qualité propre à faire un rochet convenable à la dignité épiscopale, le tout rendable au château de Mandeure aux frais du chapitre. Au XVIIe siècle, la chaudière devait être, non plus d'airain, mais de cuivre rouge, du poids de trente livres et d'une contenance de deux tines d'Allemagne. La pièce de toile devait être de trente à trente-deux aunes et pouvoir passer par l'anneau de l'archevêque. Au XVIIIe siècle on réduisit cette redevance à cinq aunes de batiste propre à un rochet ou à un surplis. Quand la redevance se payait en argent, elle s'élevait de cent cinquante à deux cents livres. Le chapitre s'acquitta pour la dernière fois de cette charge en 1784.


Sceau de l'abbaye de Bellelay.
XIVe siècle.

Humbert de Neuchâtel n'eut point à s'occuper de cette singulière redevance qui s'adressait à son métropolitain, pas plus que de l'hôpital de Porrentruy qui fut fondé sous son règne. Porrentruy était alors, et devait rester jusqu'en 1780, du diocèse de *Besançon* et c'était à l'archevêque de cette ville qu'il appartenait de surveiller et d'approuver la fondation des œuvres pies qui relevaient de son église. L'hôpital de Porrentruy fut fondé le 1er novembre 1406 par les maîtres bourgeois, prévôt, fabricien et quarante-sept bourgeois de cette ville. „Mus de dévotion, disent les pieux fondateurs, désirant accroître le divin office, et faire chose par quoi œuvres de pitié et de miséricorde soient faites et accomplies, et pour la sustentation des pauvres de Jésus-Christ, en l'honneur de la Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, de Monsire S. Eloi et de toute la cour céleste du paradis, pour le remède des âmes de nous et de tous les habitants de la ville de Pourrentru, bourgeois et bourgeoises, présents et à venir, nos prédécesseurs et successeurs et de nos bienfaiteurs . . . avons fondé . . . un hôpital en la dite ville . . . nous donnons perpétuellement à Dieu et au dit hôpital cent florins d'or . . . nous acceptons la donation de feue noble dame Marguerite femme de feu monsire Broquart Sporer d'Eptingen, chevalier, faite au dit hôpital . . . nous reconnaissons la dite dame être une personne des fondateurs du dit

[1] Voir la bulle du pape Urbain II à Hugues III, archevêque de Besançon, du 27 juin 1096. — En 1139, la collégiale de Saint-Ursanne appartenait déjà au diocèse de Bâle. — Dunod, hist. des Séquanais, t. II. = [2] Archives de l'ancien évêché de Bâle.

hôpital. Item, nous acceptons la donation de feu Jehan Perrin, fils de feu Voueillat d'Alle, bourgeois de Pourrentru ... Nous voulons qu'au dit hôpital, soit fait un autel, au nom de la glorieuse Vierge Marie et de Monsire S. Eloi, et qu'il y soit fait le divin office chacune semaine, sans préjudice de l'église paroissiale de Porrentru. Item voulons que cloche et clocher soit fait au dit hôpital et que l'on sonne la messe qui y sera dite à l'heure que l'on a accoutumée de revenir de ouir messe de l'église de monsire S. Germain de Pourrentru ... Item voulons qu'au dit hôpital soient toujours trois gouverneurs à leur vie pour gouverner le dit hôpital ... Nous les dits fondateurs supplions humblement à révérend père en Dieu et seigneur monseigneur l'archevêque de Besançon que icelle fondation, il veuille confirmer de son autorité ordinaire. Nous avons mis en ces présentes le grand scel de la ville de Pourrentru, au poêle de notre maison commune des bourgeois de Pourrentru, le 1er jour du mois de novembre, l'an Notre Seigneur 1406." [1] Benoît XIII approuva la fondation de l'hôpital de Porrentruy par une bulle datée de Marseille, le 16 avril 1407, et l'archevêque de Besançon, le 6 août 1408. La chapelle de l'hôpital fut bénite par l'archevêque de Besançon, Thiébaud de Rougemont, l'archevêque de Vienne et l'évêque Humbert de Neuchâtel, le 27 janvier 1415. [2] Porrentruy gardé encore son magnifique hôpital qui depuis quatre siècles est devenu un des plus beaux établissements charitables du diocèse de Bâle.

Tandis que Porrentruy fondait son hôpital, Humbert de Neuchâtel assurait à la chapelle de Sainte Catherine, à Tavannes, un pré que retenait injustement Guillaume d'Orsans (juin 1406) [3] et bientôt après annexait cette chapelle et ses revenus à l'abbaye de Bellelay. Lucelle eut aussi part aux largesses de l'évêque de Bâle, qui donna au monastère l'église de Charmoille avec ses revenus, sous la réserve d'y placer un vicaire perpétuel sustenté convenablement. Lucelle avait déjà la collation de Charmoille (25 juin 1407) [4] qui lui avait été donné par le baron Jean Bernard d'Asuel. Humbert de Neuchâtel était très attaché à l'abbé de Lucelle qui était alors Henri Stockelm. Aussi quand le chapitre général de l'ordre de Cîteaux le déposa en 1408, pour ses dépenses excessives, l'évêque de Bâle prit chaudement son parti. L'abbé Henri se retira à Bâle, dans la *cour de Lucelle,* comme on appelait la maison appartenant à l'abbaye et il y mourut, le 21 décembre 1411. On l'enterra dans la chapelle de Saint-Bernard qui à la Réforme, fut transformée en écurie. [5] Son successeur, Conrad Holzacker, était un patricien bâlois qui avait fait profession au couvent de Saint-Urbain, dont il fut cellerier. Les guerres d'alors contraignirent plusieurs des religieux de ce monastère à chercher un asile à Lucelle. Conrad Holzacker s'y fixa définitivement, fut nommé prieur, puis administrateur de l'abbaye après la déposition de l'abbé Henri Stockhelm. L'évêque de Bâle lui fut d'abord hostile, mais en 1409, il fut élu abbé de Lucelle et l'année suivante, ce fut dans la cathédrale même de Bâle qu'il reçut solennellement la bénédiction abbatiale. L'abbé Conrad IV tint une place distinguée aux conciles de Constance et de Bâle. Le pape Martin V lui accorda pour lui et pour ses successeurs l'usage des insignes pontificaux. Il fut le premier abbé de Lucelle qui remplit la charge de vicaire général de l'ordre de Cîteaux pour toute l'Allemagne, charge que ses successeurs ont occupée pendant

[1] De l'original, aux archives de Porrentruy. = [2] Aux archives de l'hôpital de Porrentruy. = [3] Carlaire de Bellelay. = [4] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 723. = [5] Buchinger, Epit. fast. Lucell., p. 196.

près de trois cents ans. Ce fut aussi à Bâle que l'abbé Conrad Holzacker mourut, le 4 avril 1443; on lui fit dans la cathédrale de solennelles funérailles; puis un cortége imposant accompagna ses restes jusqu'à Lucelle où il fut déposé dans le caveau des abbés de cette illustre maison. [1]

Conrad Holzacker représentait l'ordre de Cîteaux au concile de Constance, par ordre du chapitre général. [2] Il fut au concile un des électeurs du pape Martin V (11 novembre 1417). L'abbé de Bellelay, Henri Nerr, fut également délégué au concile de Constance par le chapitre général de son ordre; il reçut, comme l'abbé de Lucelle, le droit pour lui et ses successeurs, de porter l'anneau,



Saint-Ursanne au siècle dernier,
d'après le tableau du maître-autel de l'église de Saint-Ursanne.

la mitre et la crosse. L'empereur Sigismond prit sous sa haute protection les abbayes de Lucelle et de Bellelay et confirma tous leurs priviléges. [3]

L'évêque de Bâle assista aussi au concile de Constance. Il profita de la présence de l'empereur Sigismond au concile pour réclamer le maintien de ses droits que les Bâlois avaient usurpés en nommant à leur guise et contre le gré de l'évêque et du chapitre, un conseil et des magistrats pour gouverner la ville. L'empereur chargea le marquis Rodolphe de Hocberg de ramener les Bâlois à l'obéissance et au respect dus à leur évêque. La charge *d'ameister* que Bâle avait établie, à l'exemple de la ville de Strasbourg fut supprimée, par ordre impérial. [4]

[1] Buchinger, Epit. fast. Lucell., p. 197. = [2] Ex thesauro nov. anecdot. D. Martême, t. I. = [3] Ann. Præm. ord., t. I. p. CCXIX. — La charte impériale en faveur de Bellelay est datée de Constance, 4 mai 1414. — Celle de Lucelle est du 15 avril 1417 de Constance. Trouillat et Vautrey, t. V. p. 249. — Epit. fast. Lucell., p. 268. = [4] N. Gerung, Chron. episc. Basil.. p. 332. — Sudan, Basilea sacra, p. 292.

Sigismond avait déjà accueilli favorablement en 1414 à Strasbourg, l'évêque Humbert de Neuchâtel, qui était allé trouver le souverain pour prêter entre ses mains le serment d'hommage qu'il devait à l'empereur, „d'autant, dit le diplôme impérial, que l'église de Bâle est un membre insigne de l'empire romain". Sigismond investit l'évêque des régales et lui confirma tous les droits, priviléges et exemptions accordés par ses prédécesseurs à son église.[1] Humbert de Neuchâtel avait déjà reçu les régales de l'empereur Robert en 1403 et avait envoyé à la cour impériale Schwarz Reinhart de Siggigen pour le représenter et prêter serment en son nom.[2]

La ville de Bienne profita aussi de la présence à Constance de l'empereur d'Allemagne pour faire confirmer par Sigismond les libertés et priviléges qu'elle tenait de ses prédécesseurs. La charte impériale est du 29 mars 1417.[3]

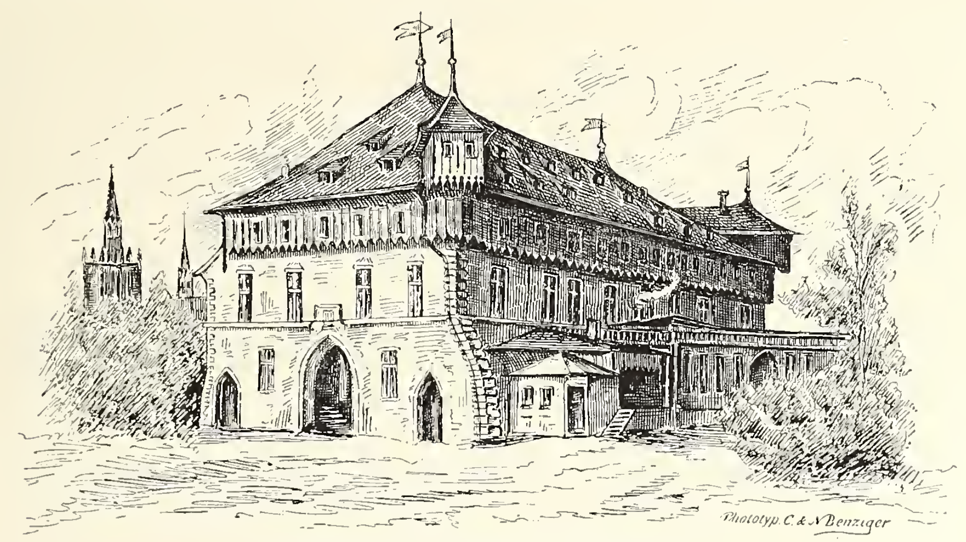
La ville de Delémont avait mis ses franchises sous la garde des Bâlois, en faisant avec eux un traité de combourgeoisie. La vallée de Delémont, la prévôté de Moutier-Grandval et l'Orval furent compris dans cette alliance qui assurait à toute cette contrée de vaillants protecteurs. En reconnaissance de cette combourgeoisie, les maires, représentant les parties contractantes, s'engagèrent, par acte solennel, du 8 décembre 1407, à payer chaque année, à la S. Martin, trois marcs d'argent au maître bourgeois et au conseil de la ville de Bâle, qui de leur côté prirent l'engagement de soutenir et de défendre tous les bourgeois des dits lieux qui seraient attaqués et qui réclameraient secours et assistance. L'évêque Humbert de Neuchâtel approuva cette convention, qu'il trouvait avantageuse à cette partie de ses états.[4] La même année, il céda à son neveu Thiébaud VIII de Neuchâtel ses droits à réachat dans la seigneurie d'Hericourt.[5] En 1413, il lui devait six cents florins, pour lesquels il lui engagea „la moitié des chastel et ville d'Héricourt" et la moitié de la terre et appartenances. Les villages de Roche-d'or, Chevenez, Grandfontaine, Réclère et Damvant étaient compris dans cette cession de l'évêque Humbert.[6]

Pour faire face aux charges énormes qui pesaient sur l'évêché de Bâle le prélat imposa des tailles et des collectes au clergé du diocèse. Nous trouvons au registre des archives du château de Porrentruy, à la date de 1409, cent florins provenant de cet impôt, payés à l'écuyer Rodolphe de Nuwenstein; quarante livres à Jean de Frick écuyer. Avec ce même argent, l'évêché rentre en possession du château de Pleujouse qui était hypothéqué au comte Jean de Neuchâtel et à son frère l'évêque de Bâle.[7] En 1410, le chapitre cathédral peut racheter le quart de la dîme d'Olten et de Hegendorf, vendu par Jean de Vienne au chevalier Bertholde de Gruenenberg pour quatre-vingts marcs d'argent.[8] Les dîmes de l'évêché en Alsace avaient été engagées à l'église de Strasbourg par l'administrateur Frédéric de Blanckenheim. L'évêque Humbert de Neuchâtel fit en 1412, avec l'évêque et le chapitre de Strasbourg un accord qui mit fin aux débats que cette affaire soulevait depuis longtemps. Le résumé de l'acte dressé à cette occasion, que renferment nos archives, ne spécifie pas les conditions de cet accord; c'est une lacune que nous n'avons pu combler.[9]

[1] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 738. = [2] Ibid., 713. = [3] Ibid., 247. = [4] Aux archives de la ville de Delémont. = [5] Richard, Recherches sur Neuchâtel, p. 189. = [6] Duvernoy, Éphémérides, p. 428. = [7] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 730. = [8] Codex eccl. Basil. jurium, p. 147. = [9] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 737.

Nous trouvons encore l'évêque Humbert donnant son consentement à un agrandissement important des possessions de la ville de Bâle. Le comte Othon de Thierstein tenait en gage de l'église de Bâle le comté du Sisgau avec tous ses droits et les trois communautés de Waldenbourg, Homberg et Liestal. L'évêque de Bâle autorisa, en 1416, ce comte à céder tous ces domaines à la ville de Bâle pour trois cent cinquante florins d'or.[1] A la même époque, Humbert de Neuchâtel donna au margrave de Baden tous les fiefs que retenaient de l'église de Bâle le défunt margrave Hesse de Hocberg et son fils le margrave Othon de Hocberg (17 mai 1416).[2]

Toutes ces concessions ou donations étaient favorables aux vassaux de l'évêché, mais l'évêché n'en était pas moins pauvre. A la fin de son règne, Humbert de Neuchâtel, comme évêque de Bâle, ne possédait plus que les villes de Delémont et de Bienne, le château d'Erguel et le val de Saint Imier. Toutes les autres possessions de l'évêché étaient entre les mains de ses créanciers.[3]



Bâtiment du concile à Constance.

Pour comble de malheur, un immense incendie désola la ville épiscopale, le 5 janvier 1417. Le feu, attribué à la malveillance se déclara près du grand hôpital; poussé par un vent violent, il eut bientôt atteint deux cent cinquante maisons construites en bois depuis le tremblement de terre de 1356, et couvertes en bardeaux. En quelques heures, toutes ces maisons ne furent plus qu'un amas de ruines fumantes. Le couvent de Saint-Alban eut aussi à souffrir de ce sinistre, qui épargna cependant le réfectoire de ce célèbre monastère où se trouvait la collection des portraits des évêques de Bâle.

Le Pogge, qui avait suivi au concile de Constance, en qualité de secrétaire intime le pape Jean XXIII, visita la ville incendiée peu après ce désastre. Dans son dialogue : *De miseria humanæ conditionis,* il en parle en ces termes : „Il y a quelques années, la noble ville de Bâle, située sur le Rhin, fut en partie détruite

[1] *Status eccl. Basil.* aux archives de l'ancien évêché de Bâle. = [2] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 740. = [3] Sudan. Basilea sacra, p. 290.

par un incendie; voyageant de ce côté, j'ai encore vu les édifices fumants et les maisons réduites en cendres.“ [1]

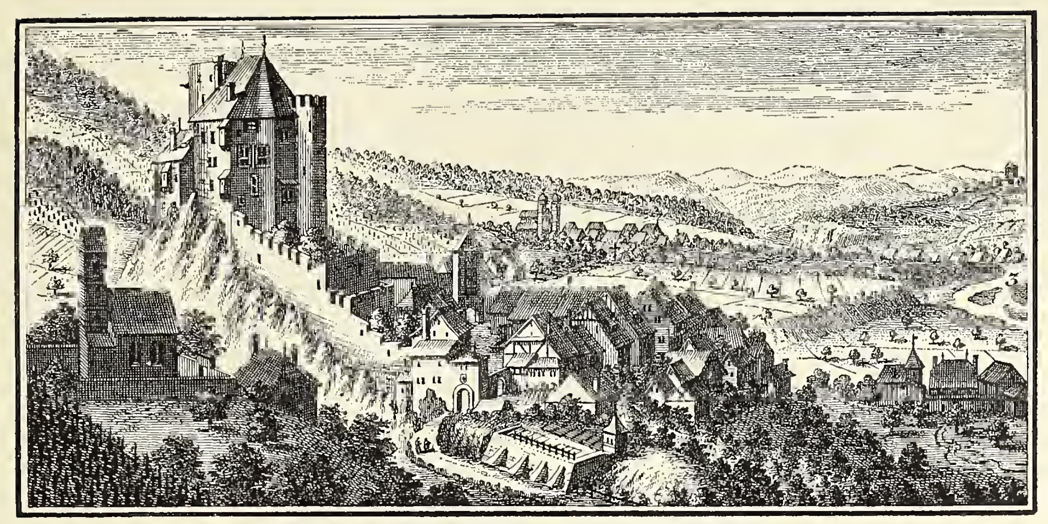
Humbert de Neuchâtel ne survécut qu'une année à cet immense désastre. Il tomba malade à Delémont qui était une des rares résidences demeurées à l'évêque de Bâle. Le 26 avril 1418, le chapitre prévint la ville de Bienne de la grave maladie de l'évêque et la pria, en cas de mort du prélat, de veiller à la garde des châteaux avec leur fidélité accoutumée. [2] Humbert de Neuchâtel mourut à Delémont, le 22 juin 1418. On rapporta ses restes inanimés à Bâle, et on l'ensevelit dans sa cathédrale. Il avait régné dix-neuf ans, dans des conditions difficiles, sans avoir pu relever les finances de l'évêché. Son anniversaire, fondé dans l'église collégiale de Saint-Ursanne, y était célébré le 22 juin de chaque année. [3] Son écu est ainsi blasonné: de gueules à la bande d'argent.

On a accusé l'évêque Humbert de Neuchâtel d'avoir eu plus de souci des affaires temporelles que des intérêts spirituels de son diocèse. Il y était bien forcé par les embarras inextricables de la position financière de l'évêché. Nicolas Gerung, qui était chapelain de la cathédrale et mourut en 1435, assure dans sa chronique des évêques de Bâle, que l'évêque Humbert se montra plus souvent sous les armes que dans l'appareil épiscopal; qu'il venait rarement à Bâle et y paraissait entouré d'une escorte de quarante à cinquante cavaliers. Un dignitaire de l'Église de Bâle, Henri de Benheim, qui mourut en 1460, ajoute dans sa chronique, que l'évêque Humbert était un *pur français* qui ne savait pas l'allemand. [4]

Nous accordons cette ignorance de l'idiome germanique, qui était pardonnable chez un évêque originaire de la Franche-Comté où l'allemand est inconnu; mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est le reproche que fait ce chroniqueur à l'évêque Humbert d'avoir toujours résidé à Delémont. Ce que prouvent les actes authentiques que nous avons relevés dans les archives de l'ancien évêché de Bâle, c'est qu'Humbert de Neuchâtel demeurait d'ordinaire à Bâle où il délivre et revêt de son sceau les actes de son pontificat; ce qui ne l'empêchait pas de faire à l'occasion, des visites fréquentes aux villes et châteaux de son diocèse. Nous ne relevons pas l'accusation que le même Henri de Benheim fait peser sur l'évêque qui aurait entretenu à Delémont des relations coupables avec la sœur d'Imier Spender. Rien dans les documents si nombreux que nous avons entre mains, ne justifie ces odieux soupçons. Nicolas Gerung qui ménageait très peu les évêques de Bâle, n'en dit mot dans sa chronique et cependant il était contemporain d'Humbert de Neuchâtel. Henri de Benheim qui n'aimait pas le *pur français* venu de Neuchâtel, au milieu des allemands de Bâle, a accueilli avec trop de complaisance un bruit calomnieux que la malveillance faisait courir sur le compte du pauvre évêque, aux abois avec les créanciers de son misérable évêché.

[1] Urstisius, Epit. hist. Basil., p. 126. — Voir sur le Pogge (Poggio Bracciolini) de Florence Biographie universelle, t. XXXV. p. 128. = [2] Archives du château de Porrentruy. = [3] X Kal. Julii. Obiit D. Humberthus de Novo-Castro, episcopus Basiliensis qui dedit VIII s. VI den. equaliter.“ Liber vitæ S. Ursicini. = [4] Urstisius, Epit. hist. Basil., p. 333.

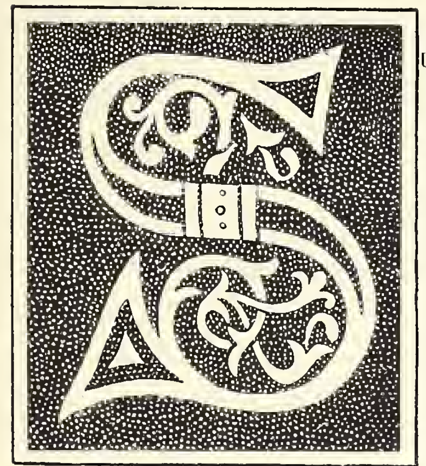




Le château de Münchenstein au XVIIe siècle.

CHAPITRE XXV

Hartmann Münch de Münchenstein, évêque de Bâle, 1418—1423. — Jean de Fleckenstein, bénédictin, évêque de Bâle, 1423. — Pauvreté du prélat. — Expédition de Jean de Fleckenstein contre Thiébaud de Neuchâtel; Saint-Ursanne rendu à l'évêque de Bâle. — Siège de Héricourt, 1425. — Paix rétablie, 1426. — Les foires des Franches-Montagnes, 1430. — Statuts synodaux, 1434. — Mort de Jean de Fleckenstein, 1436.



Successeur d'Humbert de Neuchâtel, Hartmann Münch de Münchenstein était encore de la vieille et riche famille des nobles de Münch qui avait déjà donné plusieurs évêques à l'église de Bâle. Hartmann Münch était grand chantre de la cathédrale quand les suffrages des chanoines électeurs l'élevèrent au trône épiscopal vacant. Il était fils du chevalier Conrad Münch de Münchenstein, surnommé Happe, qui était seigneur du château et du village d'Oetlingen, qu'il vendit avec d'autres biens au margrave de Hocberg, Rodolphe III, le 12 août 1368.[1] Il avait en outre à Bâle, à titre de fief de l'évêché, une rente de deux marcs d'argent.[2] Ses quatre fils, Henneman ou Jean le chevalier, Lutold ou Luti, Henri l'écuyer et Hartmann, le futur évêque de Bâle, paraissent dans les actes de 1368, 1388, 1395.

Hartmann Münch figure comme chanoine de Bâle à la prestation du serment de Thiébaud VI de Neuchâtel, le 11 novembre 1395. Deux autres membres de cette noble famille, Conrad Münch, l'ancien évêque de Bâle, et Jean Thuring font en même temps partie du chapitre cathédral, l'un comme prévôt, le dernier comme

[1] Trouillat, t. IV. p. 280. = [2] Wurstisen. Basler Chronik. p. 26.

archidiacre.[1] Hartmann Münch était vieux et infirme, quand il fut nommé évêque de Bâle; aussi le pape Martin V lui préférait-il le docteur en théologie, Conrad Heliæ qui représentait le chapitre de Bâle au concile de Constance. Mais ce personnage était humble et modeste, il redoutait une charge qui ne lui apporterait qu'un titre d'honneur et beaucoup d'ennuis; aussi il consentit sans effort aux propositions d'Hartmann qui lui promit la dignité d'archiprêtre de la cathédrale, et renonça à toute prétention au siége de Bâle.[2] Ce fut pendant le séjour du pape Martin V à Genève (du 11 juin au 23 septembre 1419) que l'élu du chapitre obtint sa confirmation comme évêque de Bâle.[3]

Hartmann Münch ne changea rien à son modeste train de vie; il continua à habiter à Bâle la maison canoniale qu'il occupait, se contentant d'un seul chapelain, d'un domestique, d'un écolier et d'une servante. Près de Muttentz, il s'était disposé un petit château qu'on appelait Fröscheneck où il aimait à prendre quelque repos. Pour partager avec lui la charge de l'administration diocésaine, il s'adjoignit ses parents, Jean Thuring Münch qui était archidiacre de Bâle et prévôt de Saint-Ursanne, et Jean de Flachsland.[4]

Le chapitre de Bâle profita des dispositions du nouvel évêque pour prendre avec lui la résolution de ne plus jamais aliéner quelque bien appartenant à l'église de Bâle et de garder pour la mense épiscopale tout fief qui retournerait à l'évêque. Cette décision solennelle fut prise le 22 septembre 1418.[5] On espérait par ce moyen rétablir cette mense épiscopale qui était dans un dénuement absolu. Il n'était question dans cet acte capitulaire que des fiefs restés sans possesseurs et qui faisaient retour naturellement à l'évêché. Aussi voyons-nous (6 octobre 1418) l'évêque Hartmann investissant Thuring de Ramstein des fiefs qui lui appartenaient comme aussi des forêts, des mines et des hommes qu'il avait dans le Brisgau, dans la Forêt noire et à Tottenau (31 octobre 1418).[6] L'année suivante, l'évêque confirme à la ville de Bâle, la vente du Petit-Bâle, ainsi que l'hypothèque des châteaux, ville et baillage de Liestal, Waldenbourg et Hombourg et les péages, la juridiction et les monnaies (2 mars 1419).[7] En même temps, Hartmann Münch donne en fief à Jean Frédéric, baron de Falckenstein, les landgraviats du Buchsgau et du Sisgau, qui étaient retournés à l'église de Bâle, après la mort d'Othon, comte de Thierstein.[8] Un jugement de Conrad d'Eptingen, agissant au nom de l'évêque de Bâle, avait suffi pour rappeler à leur devoir de vassaux les seigneurs de Falckenstein qui prétendaient tout d'abord garder comme leur propriété ces deux landgraviats, qui étaient des fiefs de l'évêché et qui devaient être tenus comme fiefs de l'évêque (20 juillet 1419).[9]

Il n'en fut pas de même du sire de Valangin, Guillaume d'Arberg. Après la mort de son père (1383), il refusa à l'évêque l'hommage de vassalité pour les biens que ses prédécesseurs avaient retenus en fiefs de l'église de Bâle. Hartmann Münch le fit citer par Jacques de Wildenstein d'Eptingen, à comparaître devant sa cour féodale séante à Bâle, sous la présidence de Bernard de Thierstein, comte palatin, le mardi après l'Exaltation de la Sainte Croix (17 septembre 1420). Jean Ludman de Rotberg, chevalier, qui plaidait la cause de l'évêque, exposa que

[1] Archives de l'ancien évêché de Bâle. = [2] Sudan, Basilea sacra, p. 294. = [3] Ibid., p. 295. — Fleury, Histoire de l'Église de Genève, t. I. p. 149. = [4] Henri de Beinheim, Chron. apud Urst., Épitom., p. 334. — N. Gerung, Chron. ep. Basil., ibid. = [5] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 748. = [6] Ibid. = [7] Ibid., p. 749. = [8] Ibid., p. 252. = [9] Ibid., p. 750.

Guillaume de Valangin retenait violemment des biens de l'église de Bâle, pour lesquels il refusait de faire l'hommage que tout vassal doit loyalement à son seigneur, quoique l'évêque lui eût prouvé par des titres que les sires de Valangin, ses prédécesseurs, avaient repris ces biens en fief de cette église. Guillaume de Valangin fit défaut et personne ne répondit pour lui aux trois interpellations successives adressées aux assistants. La cause fut donc remise au vendredi après la S. Michel, c'est à dire au 4 octobre.

Une seconde citation fut transmise à Guillaume de Valangin, mais il ne comparut pas au jour fixé et la cause fut de nouveau remise au mardi après la S. Gall (22 octobre). Le comte Bernard de Thierstein qui donnait le titre d'oncle à



Le pape Martin V,

d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

Guillaume de Valangin, obtint de la cour féodale d'être remplacé dans sa présidence, à la séance future, par Cuntzmann de Ramstein, chevalier.

Au jour fixé, Jean Ludman de Rotberg, avocat de l'évêque, réitéra l'exposé de ses griefs contre le sire de Valangin, en concluant à ce que ce fief fût déclaré en commise. Guillaume de Valangin n'était pas présent, mais un personnage, nommé Thierry zer witen Mulin, porta la parole en son nom: „Je crois, dit-il, que ces biens appartiennent au noble comte, mon seigneur Conrad de Fribourg, sire de Neuchâtel et qu'il les a inféodés au comte Guillaume.“ — „Si mon seigneur de Valangin veut exposer sa cause, repartit l'avocat de l'évêque, il doit prendre un avocat pour la soutenir en droit, et si Thierry veut l'exposer lui-même, il doit agir de la même manière.“ Un avocat, agréé par Cuntzmann de Ramstein fut donc accordé au comte Guillaume dans la personne de Jean Reich, chevalier.

Celui-ci pria la cour de lui permettre de prendre trois des juges pour son conseil; il choisit Smasmann, sire de Ribeaupierre, domzel Jean Bernard, sire d'Asuel, et Arnold de Rotberg, chevaliers, puis il dit: „Nous ignorons si nous retenons des fiefs de mon gracieux seigneur de Bâle, ou si nos prédécesseurs en ont possédé, car les biens que Sa Grâce veut que nous ayons reçus d'elle, nous les tenons en fief de mon seigneur le comte Conrad de Fribourg. Et quand même nous les aurions reçus de Sa Grâce, je ne sais ce qu'elle aurait à répondre en ce moment; la question doit être préalablement vidée entre les deux prétendants. Si nous sommes ensuite convaincus que nous avons des devoirs à remplir envers Sa Grâce, nous les remplirons certainement. Jean Ludmann de Rotberg nous dit au nom de mon gracieux Seigneur de Bâle, que nous avons repris ces biens en fief de l'évêque précédent; cela est loin d'être prouvé, et l'eussions-nous fait, que ce n'est pas sans réserver tous nos droits. Si Sa Grâce ne peut agréer notre manière de voir, nous sommes prêts à lui présenter nos respectueux hommages, en justice, par devant Sa Majesté le roi des Romains, de qui tous les fiefs déroulent."

„Il y a déjà quelque temps, repartit Jean Ludman, que Sa Grâce a montré au comte Guillaume, des copies et un vidimus qui démontrent clairement que ses prédécesseurs ont reçu les biens, dont il s'agit en fief de l'église de Bâle. Je prie la cour d'entendre la lecture de ce vidimus, bien digne de foi, donné par deux notaires jurés et scellé du sceau de Jean d'Arberg avec ses signes ordinaires. Cet instrument prouve comment, il y a quelques années, les frères Jean et Thierry d'Arberg, seigneurs de Valangin, ont reçu et possédé leur pays du Val-de-Ruz, leur château nommé Neuveville, avec les gens, les biens, le fond et toutes les dépendances, des mains du révérend seigneur Pierre, évêque de Bâle, d'heureuse mémoire, et comment ils lui ont résigné ces biens, avec la forteresse de Valangin, le village de Bussy, et le Val-de-Ruz en question, nommé en allemand Rudolfsthal, etc. Il prouve comment naguère encore le sire Jean d'Arberg, seigneur de Valangin, le même qui a scellé cet instrument, a reçu ces mêmes biens du révérend seigneur Jean, évêque de Bâle, et lui a juré foi et hommage, comme un vassal le doit à son seigneur. Voici en outre un urbaire qui nous offre une lettre relative à cette question, et qui démontre que ces biens appartiennent à l'église de Bâle, comme précédemment."

Après avoir donné lecture de ces actes, Jean Ludman reprit: „J'ai la confiance entière que le juge et la cour sont parfaitement convaincus que ces biens sont une mouvance de l'église de Bâle, et que le comte Guillaume devait les recevoir en fief de mon gracieux seigneur; mais, comme il ne l'a pas fait, j'ose espérer que ces biens et les gens seront déclarés en commise, comme ils l'étaient auparavant, et cela d'autant plus que s'il est réel que le comte Guillaume les ait repris en fief de mon seigneur le comte Conrad, c'est dans le but de les ravir à l'église de Bâle."

Les avocats échangèrent encore quelques paroles, et la cour, consultée par son président, décida, sans y être obligée, et de l'agrément des parties en litige, qu'elle remettait définitivement la cause au lundi après la S. André (2 décembre).

Au jour fixé, le comte Bernard de Thierstein remplit les fonctions de président de la cour: Guillaume de Valangin comparut en personne et présenta aux juges une lettre ouverte, munie du scel du comte, Conrad de Fribourg, par laquelle celui-ci défendait au premier, sous la foi du serment qu'il lui avait prêté, de reprendre en fief de l'évêque de Bâle, les biens que revendiquait ce prélat. Dans une autre lettre fermée qui fut remise aux juges, ce comte déclinait leur compétence pour

statuer sur des biens qui ne relevaient que de lui. Guillaume de Valangin prit ensuite la parole: „Je ne dois pas, dit-il, et je ne veux pas comparaître devant la cour séante au nom de monseigneur de Bâle; j'ai prêté foi et hommage au comte Conrad de Fribourg et c'est de lui seul que je retiens en fief les biens en question.“ Puis il se retira.

Jean Ludman de Rotberg reprit au nom de l'évêque: „Cette conduite est injuste; elle est d'autant plus préjudiciable à mon gracieux seigneur et à l'église de Bâle, que Guillaume de Valangin ne l'adopte que pour aliéner des biens qui relèvent de cette église. Je prie donc la cour de prendre une décision définitive.“



Le juge,
d'après un dessin du XVe siècle.



L'avocat,
d'après une gravure sur bois. 1490.

La cour, après avoir délibéré, décida à la majorité des voix: que si le comte Guillaume voulait reprendre ces biens en fief de l'église de Bâle, l'évêque aurait la bonté de l'en investir dans le courant de la journée; mais si le comte ne voulait pas s'exécuter, que ces biens avec toutes leurs dépendances, étaient déclarés en caducité, au profit de l'église de Bâle.

Trois des juges furent délégués à Guillaume de Valangin pour lui donner communication de la sentence. Guillaume répondit qu'il ne voulait rien recevoir de l'évêque de Bâle et que si ce prélat avait des réclamations à lui adresser, il était prêt à comparaître pour les discuter devant Sa Majesté le roi des Romains. [1]

[1] Livre des fiefs nobles de 1441, fol. 25 et suiv.

Ni Guillaume, ni son fils Jean III d'Arberg, ni son petit-fils Claude, malgré les sommations qui leur furent faites, ne consentirent à faire hommage à l'évêque de Bâle pour Valangin et autres lieux. [1]

Cette curieuse procédure avait place dans cette histoire. Elle affirme la sollicitude de l'évêque Hartmann Münch pour assurer à son église les biens qui lui appartenaient. Nous le trouvons encore en 1421 obligeant Jean Bernard, sire d'Asuel, à racheter les gens, les biens et les dîmes de Vendelincourt qu'il avait vendus à réméré à Henri Halbisen, bourgeois de Bâle, pour quatre cents florins; et qui étaient un fief de l'église de Bâle (3 octobre 1421). [2] Pour s'exonérer de lourdes redevances, l'évêque, du consentement du chapitre, emprunta quatre cents



Le jurisconsulte,
d'après la *Danse des morts* de Bâle, gravée par Mérian. (Francfort, 1596.)

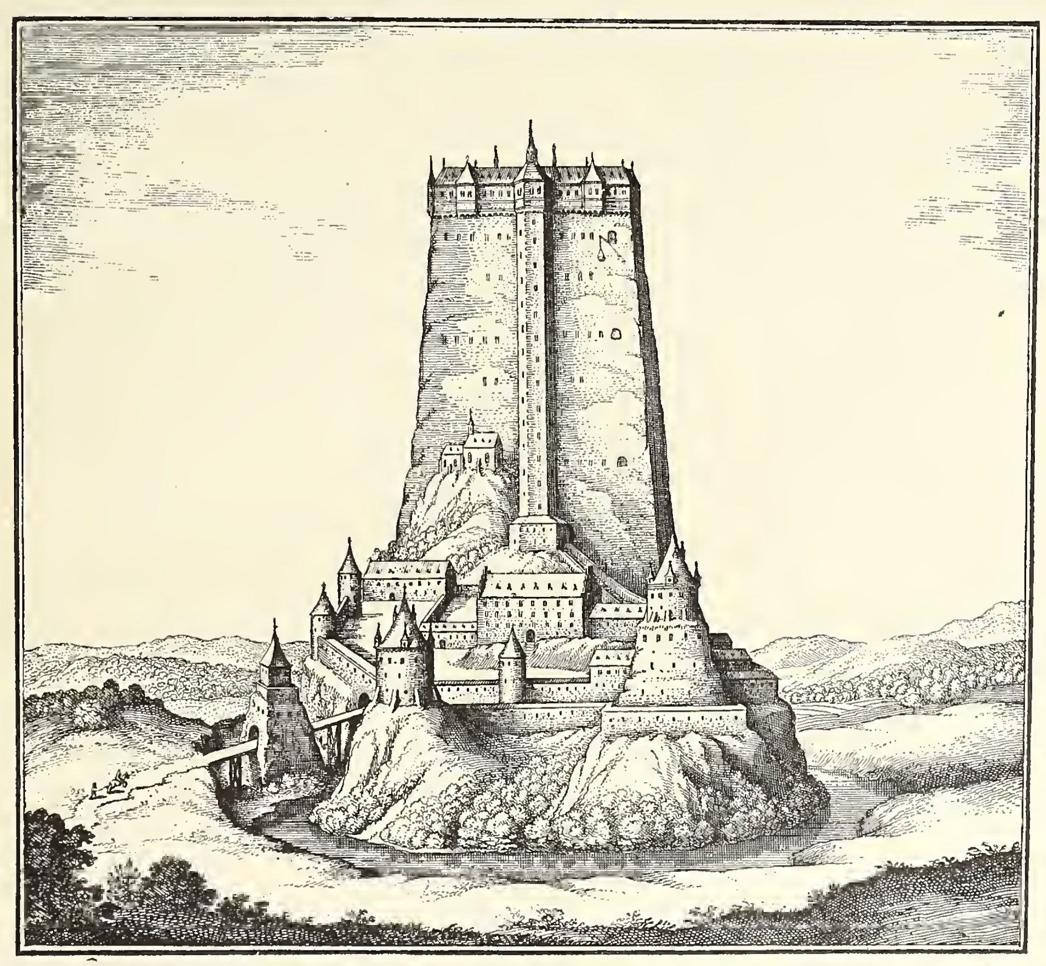
florins d'or, de noble dame Marguerite de Yffendal, en lui assurant une rente de vingt florins, sur le sceau de la cour épiscopale. [3]

Ce fut un des derniers actes de l'évêque. Accablé par l'âge et par les fatigues de l'administration diocésaine, il résigna les fonctions épiscopales en 1423. Il ne jouit pas longtemps du repos qu'il s'était promis dans sa retraite de Fröscheneck; il y mourut quelques mois après, le 12 mai 1424. On l'enterra dans la chapelle de S. Nicolas à la cathédrale de Bâle. [4] Hartmann Münch ne régna que cinq ans

[1] Matile, hist. de Valangin, p. 150, 201. Une sentence arbitrale, rendue à Baden en 1520, attribua la moitié du Val-de-Ruz et les localités de Bussy et de Bonneville au domaine de l'église de Bâle; le reste fut reconnu du fief de Neuchâtel. René de Challant fit hommage à l'évêque Christophe d'Utenheim en 1534 et à Philippe de Gundesheim en 1534. Depuis cette époque toute trace d'investiture féodale disparait. La seigneurie de Valangin fut réunie à la maison de Neuchâtel en 1592. — Trouillat, t. II. p. CVIII. = [2] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 258. = [3] Codex eccl. Basil. jurium, p. 200. = [4] N. Gerung, Epit. episc. Basil.

(1418—1423). Le *liber vitæ* de la cathédrale portait son anniversaire avec celui de ses frères Jean, Lutold et Henri et de ses autres parents. On distribuait ce jour-là aux officiants le quart de la dîme de Woffenheym, près de Sainte-Croix.[1]

L'état du diocèse de Bâle ne s'améliorait pas, avec cette succession d'évêques placés toujours devant le même gouffre où disparaissaient toutes les ressources de l'évêché. L'évêque de Bâle, privé de la plupart des domaines de la mense épiscopale, était le plus mal renté des officiers de sa cour et il lui fallait, pour ne pas



Le château de Fleckenstein au XVII[e] siècle.

faire de nouvelles dettes, garder, comme Hartmann Münch, le logis et les allures d'un simple chanoine. Ce n'était pas assez de ne pas faire de dépenses inutiles. Avec les années, les dettes croissaient d'elles-mêmes et il fallait absolument en tarir la source. Le chapitre cathédral soucieux des intérêts de l'évêché, crut faire acte de prudence et de sagesse en appelant à la dignité épiscopale un homme qui fût tout à la fois de grande et puissante race, qui tînt par sa vocation religieuse et par son état à un ordre renommé et à un monastère qui pût au besoin pourvoir à sa subsistance

[1] „IIII Idus maii anno Domini MCCCCXXIV obiit rev. presbyter Hartmannus Monachi olim episcopus Basiliensis.“ Ex libro vitæ cath. Basil.

et à l'éclat de son rang. Le baron Jean de Fleckenstein était abbé de Seltz, dans le palatinat du Rhin, enclavé en Alsace. Cette abbaye de bénédictins avait été fondée en 987 par l'impératrice Adélaïde; ses domaines étaient immenses. L'abbé de Seltz avait le titre de prince; ses domaines formaient une principauté. (Diplome d'Henri VIII de 1309.) L'abbaye ressortissait directement à la cour de Rome.[1] Il était noble et bien apparenté.[2] Hartmann Münch le recommandait au chapitre et au pape pour le remplacer dignement sur le siége de Bâle auquel il renonçait. Martin V ratifia le choix du chapitre le 24 mai 1424 et maintint au nouvel élu son abbaye de Seltz qu'il put garder en commende pour profiter de ses revenus. En même temps, le pape, selon l'usage, par autant de bulles particulières, recommanda l'évêque nommé à son métropolitain, l'archevêque de Besançon, au chapitre de Bâle, au clergé de la ville et du diocèse, aux vassaux de l'évêché et au peuple de la ville de Bâle.[3]

Jean de Fleckenstein fit son entrée solennelle dans sa ville de Bâle, le 29 mai 1423. Pour relever le rang et la dignité d'évêque de Bâle qui avait perdu son lustre sous ses prédécesseurs, il se fit accompagner par deux prélats d'un haut rang, l'évêque de Worms, Frédéric de Fleckenstein son frère, homme d'une grande renommée, et l'évêque de Spire, Raban de Felmstat. Une escorte brillante et nombreuse de cinq cents chevaliers, comtes, barons et nobles, des plus grandes familles, suivait et assistait le nouvel évêque qui, dans cet appareil se dirigea vers la cathédrale où il prêta au chapitre le serment de prise de possession.[4] Il y avait longues années que la ville de Bâle n'avait vu son évêque si bien entouré. Deux jours après cette entrée triomphale, l'évêque de Bâle reçut la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de Besançon, Thiébaud de Rougemont, assisté des évêques de Worms et de Spire.[5]

Jean de Fleckenstein n'avait déployé cet appareil que pour faire entendre aux peuples de l'évêché, qu'il voulait rendre à son église sa splendeur antique et ses nombreux domaines, pieux héritages des siècles, que les malheurs des temps lui avaient fait perdre depuis tant d'années. Il quittait une position brillante, son pays natal, une abbaye où il trouvait une installation princière, avec résidence somptueuse à Strasbourg, à Haguenau, à Wissembourg. Évêque de Bâle, il ne lui restait qu'une maison dans sa ville épiscopale, à peine suffisante pour un simple chapelain, et à Delémont, une résidence si misérable que la pluie pénétrait par le toit en mauvais état et tombait sur la table et sur le lit du prélat. Jean de Fleckenstein s'installa tant bien que mal dans la masure de Bâle. Il y avait place pour lui et pour son chapelain Nicolas Gerung dit Blawenstein qui a consigné lui-même dans sa *Chronique des Évêques de Bâle* tous ces détails intimes. „Durant sept ans, dit-il, j'ai été son secrétaire et son chapelain; j'ai toujours couché dans sa chambre, je l'ai servi à l'autel et à table, j'ai récité avec lui les heures canoniales et j'ai été le confident de secrets qu'il n'a révélés à personne.“[6] On peut en croire à un témoin si bien placé et si autorisé; aussi ne voulons-nous pas perdre une parole du portrait qu'il fait de Jean de Fleckenstein.

[1] L'emplacement du monastère primitif a depuis longtemps disparu dans les eaux du Rhin. En 1481 l'abbaye fut convertue en collégiale par le pape Sixte IV. — Schœpflin, Als. illust. = [2] Le château de Fleckenstein était situé dans les Vosges entre Haguenau et Wissembourg au haut d'un rocher presque inaccessible. Il fut cependant pris en 1674 par le marquis de Vaubrun et détruit en 1680. Henri Jacques de Fleckenstein, dernier du nom, mourut en 1720. Ibid. = [3] Archives du château de Porrentruy. = [4] N. Gerung, chron. episc. Basil., p. 335. = [5] Annales Luciscell., p. 375. = [6] Scriptores rerum Basil.

„Il garda ce train modeste et pauvre, se contentant de trois ou quatre serviteurs, rejetant toute dépense superflue. Il ne songea pas un instant à enrichir ses parents. C'était, pour le dire en un mot, un homme pacifique, pieux, plein de mansuétude; il ne savait refuser une grâce demandée, ni renvoyer à ses officiers ceux qui s'adressaient à lui; il était accessible à tous; sa miséricorde et sa compassion s'étendaient jusqu'à ceux que la justice avait frappés comme criminels ou scélérats. Il avait surtout un soin particulier de cacher les désordres du clergé, et il voulait que ses officiers fissent comme lui: il leur défendait la cruauté envers leurs administrés, quels qu'ils fussent. Il était aussi généreux, sans être prodigue, il traitait grandement, quand il le fallait; les pauvres surtout avaient part à ses largesses.“ [1]

Le pape et le chapitre de Bâle n'avaient pu faire un meilleur choix. La première et la principale préoccupation de Jean de Fleckenstein fut de faire rentrer dans l'église de Bâle, les domaines engagés. Il commença par réclamer au comte Thiébaud VIII de Neuchâtel en Bourgogne, la ville de Saint-Ursanne, les châteaux de Spiegelberg, de Pleujouse, de Roche-d'or qui depuis de longues années, étaient entre les mains de cette noble famille. Thiébaud VIII refusa de rendre ces gages qu'il s'était habitué à regarder comme lui appartenant.

Jean de Fleckenstein n'hésita point; quoique ami de la paix, il comprit que la force des armes pouvait seule lui restituer un droit qui lui était nié, malgré les promesses écrites et prêtées solennellement. Il s'assura l'appui et le secours de ses grands amis, les évêques de Cologne et de Mayence, du comte palatin Louis, du marquis de Baden Bernard, de son frère l'évêque de Worms. [2] Avec l'aide de ces illustres personnages, il put mettre sur pied une armée forte de mille deux cents cavaliers commandés par le comte Jean de Thierstein. Bâle prêta aussi son secours à l'évêque et prit fait et cause pour lui. Le contingent bâlois fut placé sous les ordres du bourgmestre de la ville Burkhard ze Rhein [3] qui s'engagea à ne pas relâcher, sans le consentement du prélat, les prisonniers qui pourraient tomber entre ses mains. En même temps, Bâle versa, pour frais de guerre, six mille florins d'or entre les mains de Jean de Fleckenstein qui engagea en retour le sceau épiscopal. [4]

L'expédition fut poussée avec vigueur. En trois jours, la ville et le château de Saint-Ursanne, les châteaux de Roche-d'or, de Pleujouse et de Spiegelberg rentrèrent entre les mains de leur légitime seigneur et maître, l'évêque de Bâle. [5] Ce facile succès ne suffit pas aux Bâlois. Ils poussent jusqu'à Héricourt, ville des domaines de Thiébaud de Neuchâtel, et en font le siége. Le château fortifié ne peut résister aux attaques réitérées et au bombardement dirigé par des chefs expérimentés, comme les comtes de Montjoie, de Thierstein, le noble Louis de Lichtenberg. [6] Héricourt fut pris le 11 novembre 1425; la ville et le château furent livrés au pillage, puis aux flammes. [7]

Les documents historiques sur cette expédition guerrière sont très sobres de détails et nous n'avons que quelques lignes bien sèches sur ces faits d'armes qui

---

[1] N. Gerung, chron. episc. Basil., p. 340. = [2] Beinheim, Scriptores rerum Basil. minoris, p. 336. = [3] Wurstisen, chron. majoris Basil. ad 1425. = [4] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 756. = [5] Wurstisen, loco citato. — N. Gerung, chron., p. 336. = [6] „ . . . campum cum omni eorum (Basiliensium) potentia, cum bombardis et machinis ante fortissimum castrum et oppidum Elinquurt, quod victum fuit, spoliatum et positum in ruinam, circa festum S. Martini. A. D. 1425.“ N. Gerung, chron., p. 337. = [7] Duvernoy, Ephémérides du comté de Montbéliard, p. 432.

ont dû avoir leur importance. Cependant un procès verbal de 1425, découvert sur le dos d'un vieux registre des archives de Porrentruy nous apporte quelques détails curieux sur l'expédition de l'armée bâloise. Le bailli d'Autriche fit ouvrir une enquête sur les dommages qu'avait essuyés la châtellenie de Ferrette à cette occasion. Ce fut le châtelain de Ferrette, Jean seigneur de Florimont qui fut chargé de cette affaire. Le 30 octobre 1425, les témoins et plaignants étaient réunis à Ferrette, au logis de Henselme Bomgart; le châtelain leur fit prêter serment de dire toute la vérité. Le premier témoin entendu fut Jean fils d'Henselme Bonquiger, de Pérouse (Haut-Rhin). Il déclara que, quand le seigneur de Neuchâtel fut avec ses gens à Pérouse, le carême passé, il y eut, par la faute des soldats du comte, un incendie qui détruisit deux maisons à lui appartenant; en outre, on lui vola quantité d'objets mobiliers, lits, chevaux, vaches, etc. Il estime le dommage subi par son père et par lui à la somme de soixante livres bâloises. Après ce témoin, quatorze autres habitants de Pérouse déclarent que leurs maisons ont été brûlées par les soldats du comte et estiment leurs pertes à soixante, quarante, trente, vingt, dix livres bâloises. Il résulte de ces dépositions qu'à Pérouse seul, dix-sept maisons furent la proie des flammes „durant la guerre qui s'était déclarée entre Révérend Père en Dieu, Monseigneur Jean, évêque de Bâle et le noble seigneur de Neuchâtel". [1]

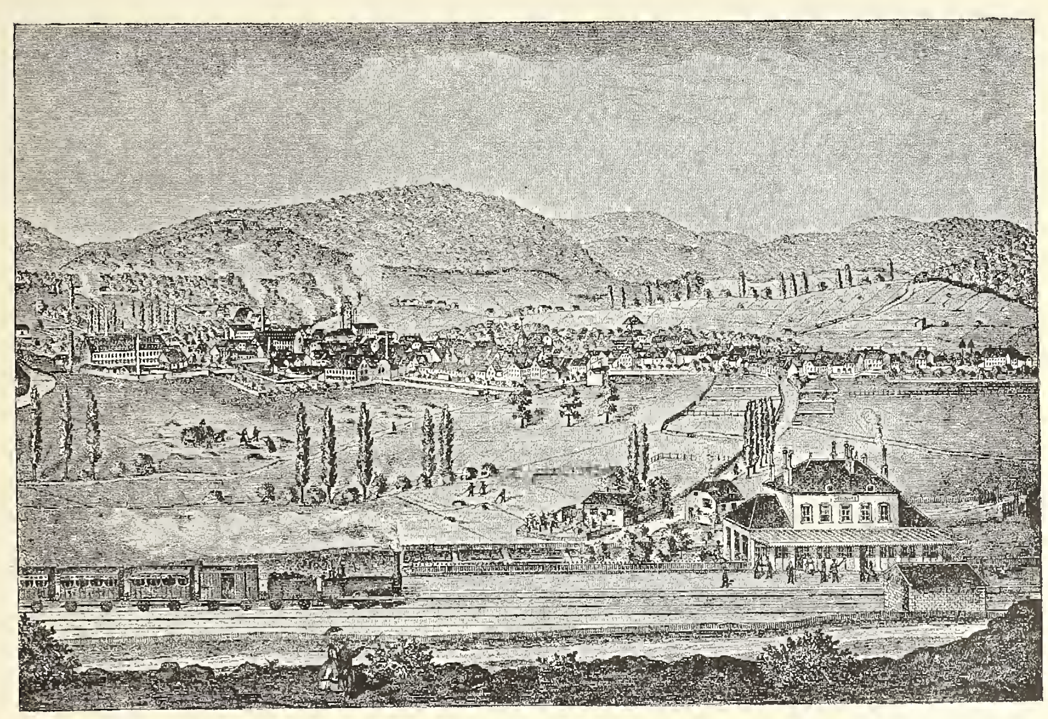
Après la guerre, on fit la paix. Le comte Jean de Fribourg et de Neuchâtel, les villes de Berne et de Fribourg interposèrent leurs bons offices et réglèrent les conditions du rachat de S.-Ursanne et des châteaux repris par la force, qui avaient été engagés par l'évêque Imier de Ramstein pour sept mille francs. L'accord entre Jean de Fleckenstein et le comte Thiébaud VIII fut conclu en 1426 et la paix rétablie. [2]

L'évêque de Bâle rentra en possession de ces domaines: on ne voit pas qu'il ait accompagné de sa personne les troupes qui marchaient sous sa bannière. Il se contenta de leur donner de bons chefs et de faire des vœux pour le succès de leurs armes. Tandis qu'il revendiquait énergiquement les droits de son évêché, l'empereur Sigismond l'investissait des régales d'empire. N'ayant pu aller lui-même prêter à son souverain le serment prescrit, l'évêque envoya à Vienne le margrave Bernard de Baden pour faire en son nom hommage de fidélité à l'empereur. Sigismond, par un diplôme revêtu du sceau impérial, confirme en outre à Jean de Fleckenstein tous les droits, priviléges, franchises et exemptions accordés par ses prédécesseurs à l'évêché de Bâle. [3]

Rentré en possession des domaines engagés aux comtes de Neuchâtel, l'évêque de Bâle s'en servit pour se faire de fidèles vassaux, capables de défendre les fiefs mis entre leurs mains et de l'église de qui ils les tenaient. Le château de Pleujouse avec ses droits et appartenances fut donné en fief au chevalier Jean de Morimont, pour lui et ses héritiers ayant la capacité féodale. L'évêque posa pour condition expresse qui fut acceptée par le noble chevalier, que son château de Morimont serait ouvert comme celui de Pleujouse, au prélat ou à son chapitre, s'il en avait besoin (23 janvier 1428). [4] Jean de Fleckenstein reconnaissait par cet acte de suzerain les services que lui avait rendus, à lui et à ses prédécesseurs, le noble sire de Morimont. [5]

[1] Archives de Porrentruy. — Vautrey, Notices, t. I. p. 366. = [2] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 758. = [3] Ibid., p. 757. = [4] Livre des fiefs nobles, f. 83 b., f. 87 b. = [5] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 277.

Déjà, les années précédentes, l'évêque avait remis entre mains fidèles et sûres les fiefs les plus importants de l'évêché. Rodolphe de Ramstein avait reçu à ce titre le château de Zwingen et celui de Gilgenberg avec la tour (27 juillet 1423). [1] Le chevalier Jean Frédéric de Falckenstein avait été investi en 1423 du landgraviat du Buchsgau qu'il vendit, avec le consentement de l'évêque, pour six cents florins, aux villes de Berne et de Soleure, le 7 mai 1427. [2] Jean Bernard d'Asuel reçut tout à la fois, à titre de fief, le château et le village d'Asuel, Montgremay, la Combe et Charmoille, le château et le village de Miécourt, le village de Vendelincourt, la haute justice à Saint-Ursanne, la basse justice à Glovelier, le village de Courtedoux etc. (10 novembre 1424). [3] Ce noble vassal obtint deux ans après de l'évêque



Héricourt.

son suzerain, la faculté d'engager quelques-uns de ces fiefs, à condition de les racheter avant dix ans (1426). [4] En 1427 (29 juillet) le chevalier Egeluf de Ratsamhausen reçut en fief le village de Blotzheim ; [5] en 1428 (6 décembre) Jean de Lauffon reçut le château de Reineck ; [6] en 1429 (5 août) Michel de Ampringen, plusieurs biens féodaux, situés à Biengen, Krozingen, Husen, Feldkirch, Munsingen. [7] Avec le château de Roche-d'or, l'évêque de Bâle avait recouvré les villages de Chevenez, Réclère, Damvant, Grandfontaine et Fahy qui en dépendaient. Pour les mettre en mains sûres, il les vendit à réméré pour trois mille florins à la comtesse Henriette de Montbéliard (1427). [8] Le Birseck, voisin de Bâle, avait été engagé aux nobles

[1] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 754. = [2] Catal. des archives du château de Porrentruy, N° 391. — Soloth. Wochenbl. 1831, p. 341. — Trouillat et Vautrey, t. V. p. 269. = [3] Livre des fiefs nobles, f. 41. = [4] Catal. arch., N° 391. fol. 1116 b. = [5] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 762. = [6] Ibid., p. 763. = [7] Ibid., p. 764. = [8] Archives du château de Porrentruy.

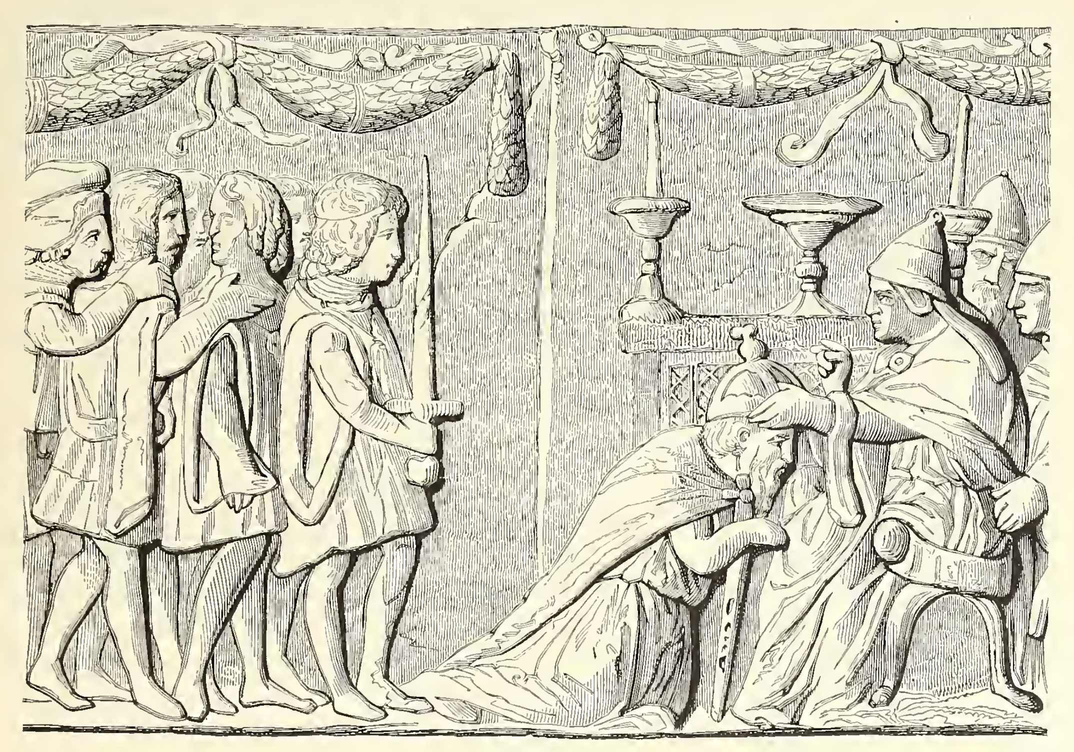
de Ramstein. Jean de Fleckenstein le racheta en 1435 pour trois mille trois cents florins avec le secours des villes de Bienne, Delémont et Neuveville qui lui prêtèrent dans ce but mille quatre cents florins. [1]

Parmi les châteaux rentrés dans le domaine de l'église de Bâle, se trouvait Spiegelberg, sis sur un rocher surplombant les eaux limpides du Doubs. Au pied du château se trouvait la Franche-Montagne qu'Imier de Ramstein avait voulu coloniser et peupler en 1384. Jean de Fleckenstein voulut poursuivre l'œuvre de son prédécesseur en accordant à la Franche-Montagne de Muriaux (Spiegelberg) un droit d'Ungeld dont le produit devait être employé à l'amélioration des chemins. L'évêque voulait reconnaître et récompenser „plusieurs feaubles services et amours que ses très bien amés et féaubles le maire, conseil et toute la communauté residant en sa franche montagne de Muriaul ont fait du temps passé à lui et à ses devantrier évêques de Bâle, et a espérance que au temps à venir ils feront encore". Cet *Ungeld* ou impôt devait être prélevé sur le vin vendu par les aubergistes (les hostes) dans toute la Franche-Montagne de Muriaul. Les chemins devaient, avec le produit de cet impôt, être améliorés et maintenus, „à cette fin que les marchands ou pèlerins qui vont et viennent d'étranger pays, par cette montagne, tant plus sûrement puissent aller et venir, sans avoir dommage". Avec cette faveur Jean de Fleckenstein accorda à ce pays trois foires franches chaque année: la première le jour de Ste Marie Madeleine; la seconde le jour de S. Denis, en octobre; la troisième en la fête de la sainte Croix du mois de mai. Le chapitre de Bâle se joignit à l'évêque pour sceller l'acte de ces nouveaux priviléges accordés aux Franches-Montagnes (9 août 1428). [2] Deux ans après, de concert avec son chapitre, Jean de Fleckenstein ratifia les franchises données à la Montagne par Imier de Ramstein et détermina de nouveau les limites de ce pays (1430). [3]

Jean de Fleckenstein accorda aussi une lettre de franchises et de libertés à la vallée de Delémont où il était resté seigneur et maître. Ce document, portant la date du 9 février 1430, contient à sa première page, un aperçu très intéressant de l'évêque lui-même sur l'état de l'évêché de Bâle, sous son règne. Il en signale les misères, les besoins et essaie d'apporter remède à cette déplorable situation. Nous citons textuellement ces paroles de l'évêque bénédictin: „Nous Jehan, par la grace de Dieu et du Saint-Siége de Rome, évêque de Bâle; confessons et faisons savoir à tous, qu'étant notre dit évêché, par notre très saint Père pape Martin V, parvenu à notre personne, nous aurions trouvé l'évêché, le pays et les gens appartenant à iceluy, en grandes calamités, et en évidentes dettes et charges, de façon que les revenus et émoluments de l'évêché et des pays qui en dépendent, étaient tombés par engagement aux mains d'autres personnes, avec grandes charges, tellement que ni notre personne, ni nos successeurs évêques, aux temps à venir, si les choses devaient ainsi rester et demeurer, n'en pourrions guères prévaloir ni en tirer profit. Et ce, aussi à cause des pesantes charges, gabelles et autres services, de quoi les pauvres gens de l'évêché, et singulièrement le vaux (vallée) de Delémont, la prévôté de Moutier-Grandval, le vaux de Moutier, le vaux nommé Orvaux et aussi Sornethal, étaient chargés, dont les habitants se distraisaient et s'en allaient demeurer en d'autres pays et contrées, pour se mettre en repos et se décharger de telles grosses charges, gabelles et services. Au moyen de quoy

[1] Archives du château de Porrentruy. = [2] Ibid. = [3] Ibid.

tels vaux et mairies ont été spoliés et dépourvus de leurs habitants et même de leurs plus riches personnes, qui quittent, et s'il n'y était pourvu, les habitants parviendraient encore en de plus grandes ruines. Et finalement comme il est apparent qu'iceux sont presque entièrement délaissés d'un chacun, à quoi pour obvier, nous avons de l'avis et conseil de nos nobles, aimés et féaux, pris le fait en consultation, et ayant bien considéré comme l'on pourrait parvenir et pourvoir à cela, avons aussi demandé et appelé les honnêtes gens, nos singuliers amis de Delémont et des vaux et mairies dessus nommés pour aider à conseiller en cela le mieux possible . . . "[1]



Le couronnement de l'empereur Sigismond par le pape Eugène IV,
d'après le bas-relief d'une des portes en bronze de Saint-Pierre de Rome. Sculpture du XVe siècle.

Ce langage, dans sa naïveté, atteste mieux que toutes les affirmations, le zèle qui animait Jean de Fleckenstein pour le bien de son peuple et pour la prospérité de l'évêché. On sent dans ses paroles une grande charité et une vraie compassion pour les misères d'un pays où il constate un dépeuplement et une ruine déplorables. Il essaie de remédier à ce triste état de choses, par des moyens que lui inspire l'amour de son peuple.

Il réduit à une livre bâloise l'impôt annuel à payer par chaque laboureur ayant charrue entière; à cinq sols celui de l'artisan; à un sol celui d'une veuve. L'évêque espère que par ce moyen les honnêtes gens de ces pays et contrées y pourront et devront bien demeurer et qu'ils en attireront d'autres pour y aller demeurer avec eux, qui de le faire n'y ont pas encore pensé. „Donc nous avons promis et

[1] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 287.

promettons en foi et honneur de prince, par les présentes lettres pour nous et tous nos successeurs évêques de Bâle, du vouloir de nos frères les prévôt, doyen et tout le chapitre de notre diocèse de Bâle; d'avoir et garder pour agréables, fermes et stables, telles franchises et dons de grâce, comme aussi la présente lettre en tous leurs points et articles et de les inviolablement observer, sans aller faire, ni procurer du contraire, ni par parole, fait, tacitement ou autrement, ni de permettre à aucun de faire ni venir au contre, en aucun façon . . . "[1] Nous arrêtons là notre citation; elle suffira pour attester la sollicitude de l'évêque pour ses peuples. A la suite de cette large concession, l'évêque reçut quatre mille florins d'or de ses sujets ainsi favorisés et avec mille cinq cents florins qu'il ajouta de ses deniers il put affranchir entièrement ces pays et les faire rentrer dans le domaine de l'évêché.[2] La sollicitude de l'évêque ne s'étendait pas seulement sur la prospérité matérielle de l'évêché; Jean de Fleckenstein était un saint évêque qui avait surtout à cœur le bien spirituel de ses ouailles. Nous avons encore les statuts synodaux de ce digne prélat, publiés en 1434. C'est la reproduction exacte des anciens statuts donnés par ses prédécesseurs, mais Jean de Fleckenstein y joignit des prescriptions spéciales qui attestent son zèle pastoral et sa vigilance sur le troupeau confié à ses soins. Voici les dispositions les plus intéressantes de cette ordonnance synodale, portée durant le concile de Bâle, le mercredi 14 avril 1434, dans le second synode célébré par l'évêque lui-même, à la gloire de Dieu tout-puissant, de la glorieuse Vierge Marie, sa mère, patronne du diocèse et de toute la cour céleste:

1° On doit s'abstenir de toute œuvre servile depuis les premières vêpres des fêtes célébrées dans le diocèse.

2° Défense sous peine d'excommunication d'aliéner les biens ecclésiastiques, sans le consentement de l'évêque ou de son vicaire général.

6° Les excommuniés entrant dans l'église ou se tenant sur le cimetière d'où ils entendent l'office divin, doivent être punis très sévèrement; défense aux prêtres de célébrer en leur présence.

7° Défense de louer des maisons aux usuriers publics.

8° Défense au peuple de recevoir les actes ou jugements provenant d'excommuniés.

10° Sans la permission de l'évêque, on ne peut recevoir les sacrements de l'Église que de son propre curé.

11° Les fidèles doivent assister aux offices divins, du moins les dimanches et fêtes.

14° Défense sévère aux clercs de jouer aux dés, d'entrer dans les auberges, s'ils ne sont en voyage, d'assister aux danses et aux spectacles. Ils doivent porter des vêtements longs et décents, prescrits par les canons, avoir la tonsure et la couronne de cheveux convenable, sans apprêter leur chevelure, mais la porter comme il convient à des clercs.

15° Les usuriers publics doivent être privés de sépulture et on ne peut les absoudre dans leur maladie que s'ils réparent leurs gains usuraires par des restitutions. Chaque dimanche les curés doivent annoncer à l'église l'excommunication des usuriers publics.

---

[1] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 290. = [2] Ibid., p. 288.

16° Défense de faire des ventes ou des débits de vin dans les lieux sacrés.

17° Les noces défendues depuis la septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, depuis les Rogations jusqu'au dimanche après la Pentecôte, depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie.

18° Un prêtre doit être député par les doyens pour chercher les saintes huiles à Bâle.

19° Chaque prêtre peut à son gré choisir son confesseur.

20° Les chapelains et les prébendiers doivent respect à leurs recteurs : ils sont tenus d'assister aux offices de neuf leçons. Défense leur est faite de dire la messe les dimanches et aux quatre grandes fêtes, avant l'offertoire de la messe paroissiale.

21° Il doit y avoir un sacristain dans chaque paroisse, qui assiste le curé, pendant les saints offices, revêtu d'un suplis.

22° Défense d'engager aux juifs les calices ou les choses sacrées pour quelque motif que ce soit.

29° Excommunication contre les curés qui ne résideraient pas dans leur paroisse.

33° En temps d'interdit général, les offices doivent être célébrés, comme d'habitude, les portes fermées, et les excommuniés et les interdits exclus.

35° Toute offrande faite à l'autel appartient au curé.

40° Un curé ne peut confesser un étranger qu'avec la permission du propre curé de cet étranger.

41° Les saintes huiles et l'eucharistie doivent être conservées avec grand respect, dans des endroits fermés par des clés, avec des lumières et des lampes. Les vêtements sacerdotaux et les linges de l'église doivent toujours être propres.

43° Au commencement du carême, les curés avertiront leurs paroissiens de se confesser pour se préparer à recevoir le corps du Seigneur, le jour de Pâques. — Pour être curé, il faut avoir vingt-cinq ans au moins, être de bonne vie et mœurs, suffisamment instruit et subir un examen public sur les différentes fonctions du ministère pastoral. [1]



Sceau de l'évêque Jean de Fleckenstein.

Jean de Fleckenstein mourut pendant les débats du concile de Bâle. Rendons-lui ce témoignage. Dans la mesure de ses forces, le saint évêque avait fait tout ce que ses ressources lui permettaient de faire pour restituer à la mense épiscopale les domaines engagés par ses prédécesseurs. Nicolas Gerung, son chapelain et son confident, atteste que s'il avait vécu plus longtemps, il aurait payé toutes les dettes de l'évêché. Le décret du concile de Bâle du 9 juin 1435 qui supprima les annates, les produits des investitures, commissions, confirmations, institutions des bénéficiaires, avait tari la source presque unique des revenus de l'évêque de Bâle et l'avait réduit au strict nécessaire. Jean de Fleckenstein eut cependant l'honneur de faire restituer à l'évêché les villes de Saint-Ursanne et de Laufon, les châteaux de Roche-d'or, de Spiegelberg, de Pleujouse, de Birseck, de Saint-Ursanne, d'Istein, etc. Il mourut le 20 décembre 1436, après un règne de treize ans et six mois.

---

[1] Ex *Libro Marcarum*, p. XXI, aux archives du château de Porrentruy.

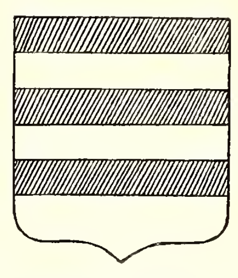
Deux jours après, en la fête de Saint-Thomas, son corps fut transporté avec une grande pompe à la cathédrale où les Pères du concile de Bâle lui firent de solennelles funérailles. L'évêque de Lausanne, Louis de la Palme, l'ensevelit dans la chapelle de l'évêque de Mayence où l'on lit encore son épitaphe funéraire:

Anno MCCCCXXXVI
in profesto S. Thomæ
obiit
Reverendus Dominus
D. Johannes de Fleckenstein
Episcopus Basiliensis
Ejus anima requiescat in pace. [1]

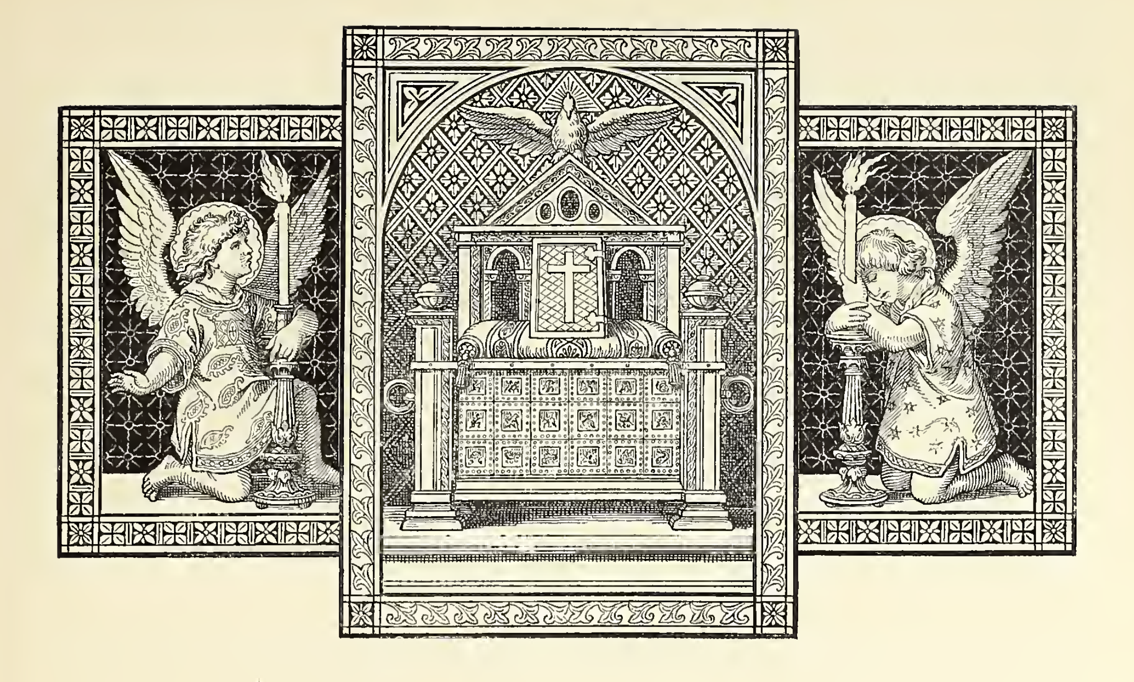
Au mois de janvier 1437, le concile de Bâle fit de nouveau célébrer un service solennel pour l'évêque défunt. Tous les Pères, cardinaux, archevêques et évêques y assistaient, avec les vassaux de l'évêché. Un docteur du concile fit son oraison funèbre qui arracha des larmes à toute l'assistance.

L'anniversaire de Jean de Fleckenstein était inscrit au *liber vitæ* de la cathédrale et se célébrait chaque année le 20 décembre. [2] — L'écu de Jean de Fleckenstein porte: fascé d'argent et de sinople de six pièces.

[1] N. Gerung, Chron. episc. Basil., p. 340. = [2] „XIII Kal. Januarii anno domini MCCCCXXXVI vigilia S. Thomæ apostoli, obiit Reverendus pater Johannes de Fleckenstein, episcopus Basiliensis qui sepultus est in capella domini episcopi Maguntinensis." Liber vitæ cathed. Basil.

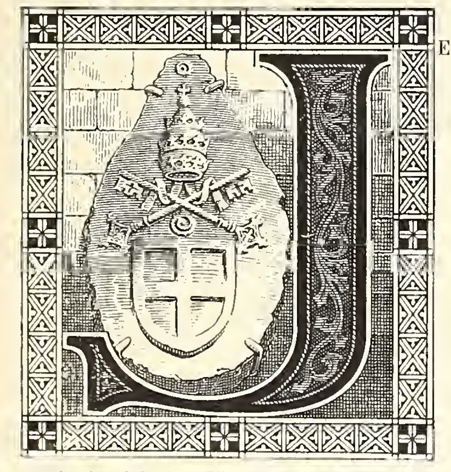


Armoiries de l'évêque Jean de Fleckenstein.



CHAPITRE XXVI

Frédéric ze Rhein, évêque de Bâle, 1437. — Frédéric III à Bâle, 1442. — Statuts du Buchsgau, 1442. — Frédéric ze Rhein fonde l'hôpital de Delémont, 1447. — Concile de Bâle, première session à la cathédrale le 14 décembre 1431. — Les Hussites à Bâle, 1432. — L'empereur Sigismond à Bâle, 1433. — Ambassadeurs de l'empereur Jean Paléologue à Bâle, 1434. — L'abbé de Bellelay, envoyé du concile en France, 1435. — L'évêque Frédéric ze Rhein siége à la vingt-cinquième session. — Déposition d'Eugène IV, 1439. — La peste à Bâle, 1439. — Election de Félix V, 1439. — Son arrivée et son intronisation à Bâle, 1440. — Le concile institue la fête de la Visitation, 1441. — Expulsion de Bâle des pères du concile; Frédéric ze Rhein leur signifie l'arrêt impérial, 1448. — Soumission de l'évêque de Bâle au pape légitime, 1448. — Mgr Lachat fait amende honorable au concile du Vatican en 1870 pour son prédécesseur Frédéric ze Rhein.



Armoiries de l'antipape Félix V sur un fragment de la Cloche-du-Pape.

JEAN de Fleckenstein mort, le chapitre de Bâle partagea ses suffrages sur les chanoines Frédéric ze Rhein et Bourchard de Ratsamhausen (9 janvier 1437). Les pères du concile persuadèrent à ce dernier de se retirer [1] et le 9 février, Frédéric ze Rhein fut élu évêque de Bâle. Le 2 mars de la même année, Martin V confirma cette élection. Le 12 du même mois, le nouvel élu prit possession de son siége dans la cathédrale et le 5 mai, il y reçut la consécration épiscopale des mains de l'évêque de Digne, Pierre assisté de deux autres évêques Julien Bossanus et Guillaume Sabellinus Burglenensis. [2]

La famille des ze Rhein était d'une vieille noblesse et ses membres occupèrent des charges distinguées à Bâle et dans l'évêché. Frédéric ze Rhein était custode du grand chapitre quand il fut appelé au siége de

[1] Ce ne fut qu'en 1440 que Frédéric ze Rhein put s'entendre définitivement avec son concurrent qui réclamait une indemnité pour lui avoir cédé ses droits à l'évêché de Bâle. Trouillat, t. V. p. 789. = [2] N. Gerung, chron. episc. Basil. Notes du bréviaire de Frédéric ze Rhein, rapportées au tome V des *Monuments*, p. 345. — Sudan, Basilea sacra. p. 306.

Bâle par les suffrages des chanoines. C'était, dit le chapelain N. Gérung, témoin oculaire de son épiscopat, un seigneur prudent, et expert dans les affaires séculières, il était très considéré de la noblesse du pays; quoique raide, il était très propre au commandement. [1] Un de ses premiers actes, aussitôt après son installation, fut d'aller à Saint-Ursanne, avec le prévôt de la cathédrale recevoir le serment de fidélité des bourgeois de cette ville et de leur accorder la confirmation de leurs franchises (20 mars 1437). [2] En même temps, il rentra en possession du château de Chauvilier (Kalenberg, au-dessous de S.-Ursanne) que Jean de Fleckenstein avait donné en garde, à prix d'argent après son expédition de 1425. On dut payer au comte Humbert de la Roche 1350 florins du Rhin pour la garde de ce château qui tombait en ruines; [3] Frédéric ze Rhin le rebâtit convenablement. [4] Il fit également des constructions et des réparations importantes dans le château de Roche-d'or et d'ailleurs. [5]

Comme ses prédécesseurs, il confirma la vente du Petit-Bâle et les hypothèques des châteaux, ville et bailliage de Liestal, Waldenbourg et Hombourg que possédaient les Bâlois (1437). [6] En même temps, il donna en fief, au chevalier Jean de Morimont le château de Pleujouse et ses dépendances qu'il tenait déjà au même titre de Jean de Fleckenstein (19 octobre 1437). [7] Thuring d'Eptingen reçut en fief l'office de grand maréchal, avec les fiefs et prérogatives attachés à cette charge (19 septembre 1437). [8] L'évêque avait envoyé à Olmutz en Moravie son ambassadeur Jean de Winterlingen pour prêter en son nom hommage et obéissance à l'empereur Sigismond. Le monarque accueillit favorablement l'envoyé de Frédéric ze Rhein et l'investit des régales d'empire, lui confirmant en même temps tous les priviléges accordés par les empereurs à l'église et aux évêques de Bâle (1437). [9] Sigismond mourut à quelques jours de là, à Znaïm en Moravie le 9 décembre 1437. [10] Son successeur, Albert II reçut à Bade le serment de fidélité que l'évêque de Bâle lui fit porter par son vassal Henneman d'Offenbourg et lui fit délivrer la charte impériale qui confirmait au prélat les régales et les priviléges de son église (1439). [11] La même année, Albert II fut enlevé par une mort prématurée (27 octobre 1439) et fut remplacé sur le trône impérial par Frédéric III qui, à peine couronné, fit un séjour à Bâle. L'évêque profita du passage de l'empereur pour prêter lui-même hommage au souverain et obtenir de lui la confirmation des régales d'empire. Frédéric III fit le meilleur accueil à l'évêque de Bâle; non content de lui accorder la faveur qu'il sollicitait, il le prit sous sa sauvegarde et protection particulière et le nomma son conseiller royal avec jouissance de tous les droits et priviléges attachés à cette dignité. Il alla plus loin: il accorda à son cher prince, Frédéric ze Rhein, et à tous ses successeurs, le privilége et la grâce que dorénavant aucun vassal, serviteur, domestique de la cour, aucune communauté ni personne en particulier ressortissant des villes, châteaux et villages sujets de l'évêché, ne pourront être


Monnaie du temps de l'empereur Sigismond.

[1] „Hic fuit prudens Dominus et expertus in negotiis secularibus, habens magnum favorem nobilium patriæ, multum bene ordinatus in regimine licet rigidus.“ Script. min. Basil., p. 741. = [2] Archives de Saint-Ursanne. = [3] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 773, 774, 777. = [4] N. Gerung, p. 342. = [5] Ibid. = [6] Trouillat et Vautrey, t. 5. p. 775. = [7] Ibid., p. 349. = [8] De l'original aux archives de Lucerne. = [9] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 776. = [10] L'art de vérifier les dates, p. 450. = [11] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 788.

Sexta etas mũdi

Basilea prouincie heluecie ciuitas ampla clarissimaqꝫ. in loco regio extructa. Inde Basilea dicta. em̃ Βασιλικος. grece regalis sonat. inde apud grecos Βασιλεια regnum dicit. Vel ob frequentes terremotus quasi sine base appellata. Quãuis vulgo ferũt ibi latuisse basiliscũ. Et post eiꝰ defectionem nomẽ vrbis reliquisse. Hec vrbs rheno abluit. ⁊ eã pene mediã diuidit. põte tñ simul vrbis ptes vniũtur. Is fluuiꝰ germanie celebertimꝰ ex rheticis alpibꝰ oritꝰ. Qui variꭍs mõtiũ impedimentis incitatus. cũ rupibꝰ coartat. terribili fremitu eluctuat. pcipue ꝓpe oppidũ Schaffhusen. ingenti impetu pceps ruit. Et ibi oppido lauffenberg artatus petris. spuma albissima p fremitu ⁊ collisione apparet. Tandeꝫ atrox spumans amplo iurgite ad augustã rauricã. vsqꝫ et basileã euoluitur. Et eã in duas ptes disiũgit. Ciuitati qꝫ ac ponti i occulto insidiat. cũ terremotibꝰ sepenumero quassata sit. Littora em̃ rodit. alueos nouos qrẽs. terrã cauãs. vẽtis ⁊ aqs replẽs. hos motus excitat. Quãobrẽ veterẽ rauricã augustã (cuiꝰ vestigia supra basileã cernũt) defecisse arbitrãt. Cuiꝰ nomẽ basilea a descriptoribꝰ pꝰ ea sortita fuit. Ea vrbs a rheno cõmoditatẽ magnã hꝫ. qꝛ indõ mltã hꝫ nauigatõem. vt cũ magnis oneribꝰ ad mltas regiones nauigari possit Vrsulã qꝫ diuã vginẽ cũ sodalibꝰ a colõia nauigiꭍs p rhenũ ad basileã ascẽdisse historie tradũt. Rhenꝰ aũt ⁊ si accolis multa qñqꝫ dãna ifert. vbertatẽ tñ glebe affert. Cũ h vrbs etate nr̃a latericiꭍs domibꝰ. pulcerrimis edibꝰ. mõsteriꭍs tẽplisqꝫ magnificẽtissimis. hospitalibꝰ ãplis. aliꭍsqꝫ vrbiũ necessariꭍs cũ magnꝰ ambitu ⁊ menibꝰ. fossisqꝫ ꝓfundis exornat. hꝫqꝫ agrũ ãplissimũ inter mõtana ꝯstitutũ. q ⁊ frumẽti viniqꝫ bonifferacissimꝰ ẽ. Estqꝫ vrbs celeberrima ⁊ ãtiq h euenit i hac. qd i ceteris ãtiqs vrbibꝰ (qꝝ descriptio pcessit) euenire solet. vt reliqe ⁊ monumẽta qdã vetustissimoꝝ opeꝝ ꝯspiciãt. veꝝ ita ruinis ⁊ terremotibꝰ qssa ac vetustate ipa cõsumpta. vt nec eiꝰ figure. nec ad quẽ vsuꝫ fabricata fuerint. quãuis diligẽtissimus ꝓspector qat agnoscẽ. Hec tñ mirũmmodũ aucta. Et pꝰ terremotũ cursus istaurata. Nouissime nr̃is tpibꝰ bonaꝝ artiũ gymnasio ornata fuit. Piꝰ em̃ summꝰ pontifex eiꝰ nõis scdꝰ ob loci comoditatẽ post susceptũ põtificatũ in ea vniuersale gymnasium condidit. ac priuilegiꭍs dotauit. Qui olim in ea vrbe tempore consiliꭍ basilien-



Vautrey. Histoire des Évêques de Bâle

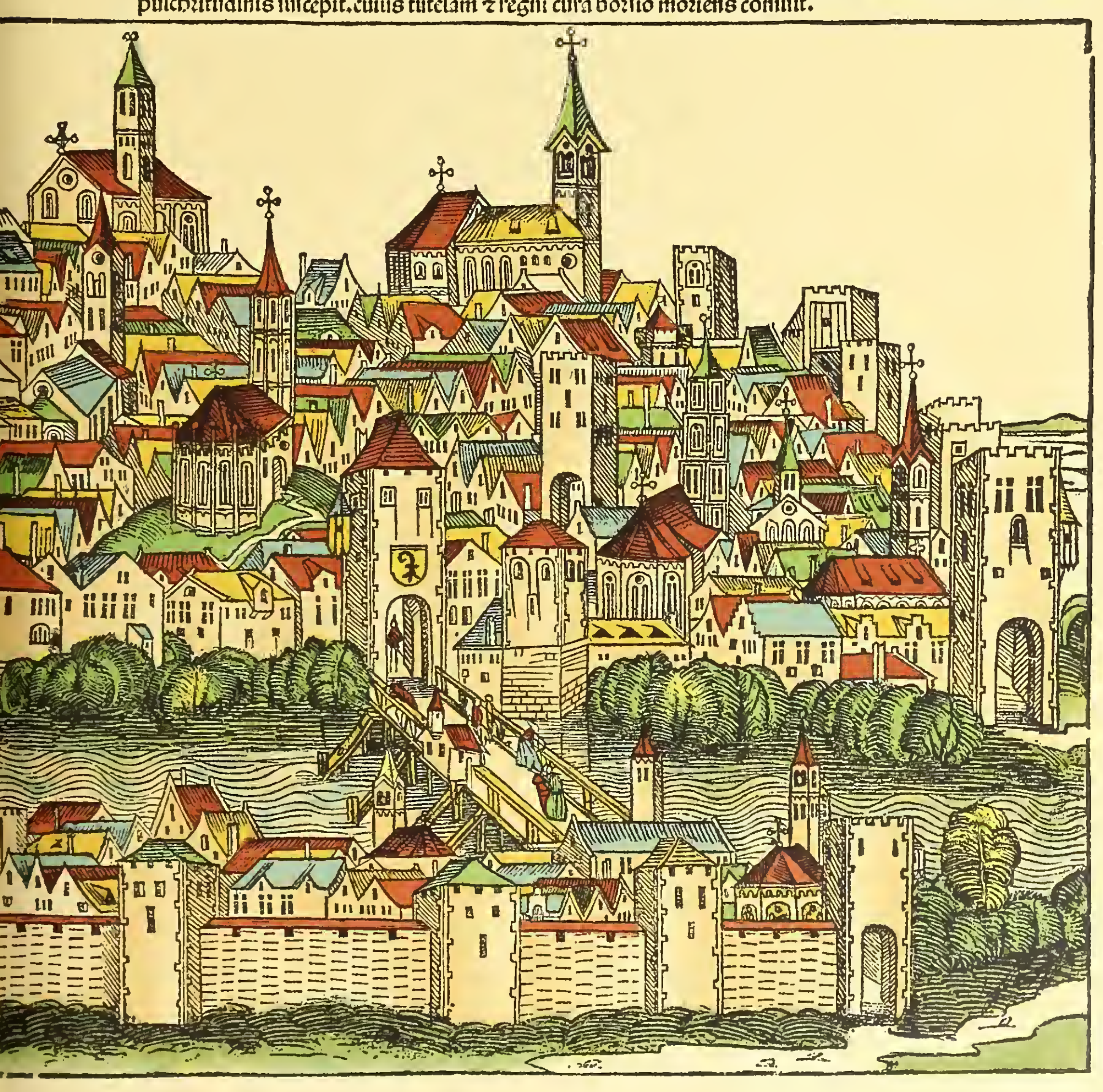
La vi

Fac-simile de la chronique

sis plura egregie pfecit. Sita ē aūt ī alsacia. cui q̄ndā heluetia nomē fuit. tūc gallici. nūc germanici iuris prouicia. Cū ludouic⁹ delphin⁹ vienēsis in ei⁹ agrū oēm fere militiā gallicā eduxisset ingentēq; metū basiliēsibus intulisset. ⁊ suitēses ex federe socij ciuitati q̄tuor milia militū letissime tuuētutis auxilio misissent. ⁊ acri bello dubio marte pugnatū eēt. De ea pugna illico infer⁹ mētio fiet. Hʒ hec inclita vrbs duas ptes vt p̄misiuʒ ē. Maior hʒ tres vtices. in vno vetustissimū diue marie extat tēplū summū: epalis sedes auxilio diui heinrici īpatoris fcōi ornatū. In alio canonici reglares ad. s. leōhardū degūt. In tcio eccia scti petri situata ē. Primū q̄ʒ monasteriū cū abbacia ad sctū albanū in acie vrbis extat. Inde minores. augustinēses ⁊ p̄dicatores in eo loca sortiti sunt. Dom⁹ itē cruciferoꝝ ⁊ dn̄oꝝ theutonicoꝝ spaciosa loca occupāt. Et moniales ad sctāʒ katherinā ⁊. S. clarā ⁊ mariā magdalenā. Minor aūt ps vrbis celeberrimū hʒ monasteriū carthusiensiū. ⁊ ecciāʒ theodori ⁊ scti nicolai ac alias basilicas. In hac q̄ʒ vrbe multe sctōꝝ reliq̄e sūt ac ornat⁹ varij q̄b⁹ deco

Friderico postea ro. īpatori amede⁹ dux sabaudie quē cler⁹ apd basileā ꝯgregat⁹ eugenio (rata existit q̄rto a summo pōtificatu pōtificato poito in illi⁹ locū suffecerat felicēq; papā q̄ntū vt p̄misim⁹ vocauerat filiā quā domi habebat viduā iuuenē ⁊ forma p̄stātē in mrimoniū obtulit. siq; dotis noīe auri nūmū ducēta milia. si eugenio relicto se petri successorē appellaret. horruit cesar minimeq; sacro suo eccie sacra fedare voluit. atʒ ad suos ꝯuersus. vēdere inq̄t alij pōtificalia solēt. hic libēter emat si reperiat venditorem.

Leonell⁹ estēsis ferrarie marchio p̄mogenit⁹ ex Stella nobili adolescentula pellice susceptus. patre Nicolao apud mediolanū defuncto in ferrariensi regno succedēs regnauit annis. ix. vir certe magne hūanitatis ⁊ prudentie ac liberalitatis insignis. necnō ⁊ bonaꝝ litteraꝝ egregie doctus. qui regnū pace ⁊ iusticia gubernauit. ⁊ vrbē ferrariensem muris nouis ex parte padi cingere cepit. ⁊ plura edificia superbissima in vrbe erexit. ⁊ vias ⁊ plateas strauit. Monasteriū sctē marie ordinis scti dominici erexit ⁊ se post mortem ibi sepeliri fecit. Hic iohannis frācisci ganzage mantuani filiā duxit vxorē. ex qua nicolaū vnicū filiuʒ mire pulchritudinis suscepit. cuius tutelam ⁊ regni curā borsio moriens cōmisit.



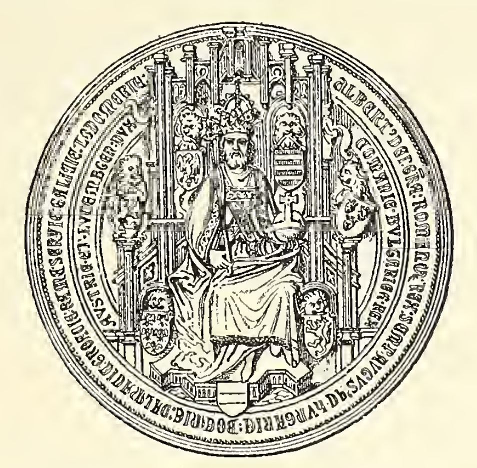
Chromotyp. C. & N. Benziger frères, Einsiedeln.

…de Bâle.

…artmann Schedel. Nuremberg, 1493.

traduits devant une justice étrangère quelconque, pas même devant le tribunal royal de la cour ou devant celui de Rottweil [1] et qu'on ne pourra les actionner que devant l'évêque de Bâle ou dans les lieux où ses justices sont établies. Cette charte impériale si importante pour l'évêché fut dressée à Bâle, durant le séjour de l'empereur dans cette ville, le jeudi avant la S. Othmar (11 novembre 1442). [2]

On voit que Frédéric ze Rhein justifie l'éloge du chapelain Nicolas Gerung qui lui reconnaît une aptitude remarquable à la gestion des affaires temporelles de l'évêché. Nous le trouvons encore se faisant des alliés des Soleurois auxquels il donne en fief les deux châteaux de Falckenstein, le château de Bechburg et la moitié du comté du Brisgau ; c'est Berne qui reçoit l'autre moitié en fief de l'évêque de Bâle (1438). [3] En même temps, le bourgmestre de Bâle, Arnold de Rotberg, est investi par Frédéric ze Rhein des dîmes épiscopales de Hofstetten, de Wittenschwiller et de Bettwiller et d'autres redevances à Oberwiller, à Huttingen, à Istein, à Glovelier, etc. (10 septembre 1438). [4] La ville de Bâle de son côté reçoit pour



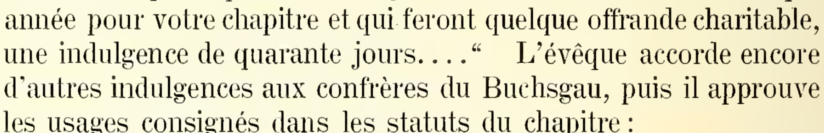
Sceau de l'empereur Albert II.

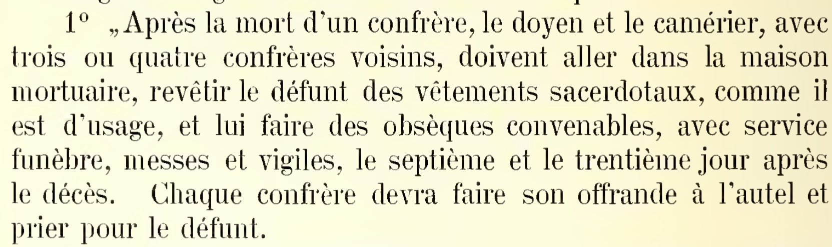
mille six cents florins d'or le village de Füllinsdorf, qui était précédemment engagé pour la même somme à Hermann d'Offenburg (1439). [5] En Alsace, la noble et antique maison de Ribeaupierre se reconnaît vassale de l'évêché de Bâle, en reprenant en fief de Frédéric ze Rhein les châteaux de Ribeaupierre, la ville de Ribeauvillé, le château et la ville de Willer, dans le val de Saint-Grégoire (14 avril 1440). A Colmar, le chapitre de Saint-Martin avait des revenus insuffisants pour les chanoines : Frédéric ze Rhein, après un mûr examen, supprima quatre canonicats pour bonifier les autres (17 mars 1440). Le concile de Bâle confirma cette suppression, le 13 avril de la même année. [6] L'abbaye de Lucelle réclamait aide et protection contre ses ennemis qui projetaient sa ruine. Les papes Jean XXII et Martin V prirent l'illustre monastère sous leur protection. Frédéric ze Rhein

[1] Dans le Wurtemberg. Il y avait à Rottweil un tribunal suprême, institué en 1146 par l'empereur Conrad III et qui avait la juridiction sur la Souabe, les cercles du Rhin, l'Alsace et la Suisse. = [2] Aux archives de Saint-Ursanne. Copie faite le 27 avril 1443 par le notaire Jean Frédéric Winterliger, de Rottvil, dans la chambre antérieure du palais de l'évêque, en présence de Pierre zum Lufft, doyen de Saint-Pierre, vicaire général de l'évêché, et Jean Wernher de Flachslanden, chanoine de la cathédrale de Bâle. = [3] Stat. eccl. Basil. aux archives du château de Porrentruy. = [4] Trouillat et Vautrey, t. V. p. 779. = [5] Ibid., p, 788. = [6] Aux archives de Porrentruy.

ordonna, le 9 juin 1438, à tous les prêtres de son diocèse de prêter leur appui au besoin à l'abbé de Marbach et à d'autres qui avaient la charge de protéger l'abbaye contre ses spoliateurs. [1] Pour augmenter les ressources du monastère, l'évêque incorpora, le 28 janvier 1443 à Lucelle l'église paroissiale de Schlierbach dont tous les revenus devaient désormais appartenir à l'abbaye, à charge par elle de la faire desservir par un vicaire approuvé par l'évêque de Bâle. [2]

Dans une autre partie de son diocèse, sur la rive gauche de l'Aar, le chapitre rural du Buchsgau appelle l'attention de l'évêque de Bâle sur sa réorganisation. Frédéric ze Rhein examine et approuve les statuts qui lui sont présentés, le 15 mars 1442. Voici comme s'exprime le prélat dans sa lettre aux doyen, camérier et confrères du décanat du Buchsgau, du diocèse de Bâle: „Il appartient aux évêques de témoigner une prédilection paternelle et d'accorder des faveurs marquées à ceux qui font acte ordinaire de soumission et de respect. C'est pourquoi accueillant favorablement vos justes prières qui sont celles des fils de l'obéissance, nous accordons à tous les fidèles qui fréquenteront l'église où vous vous réunissez chaque


année pour votre chapitre et qui feront quelque offrande charitable, une indulgence de quarante jours. . . .“ L'évêque accorde encore d'autres indulgences aux confrères du Buchsgau, puis il approuve les usages consignés dans les statuts du chapitre :


1° „Après la mort d'un confrère, le doyen et le camérier, avec trois ou quatre confrères voisins, doivent aller dans la maison mortuaire, revêtir le défunt des vêtements sacerdotaux, comme il est d'usage, et lui faire des obsèques convenables, avec service funèbre, messes et vigiles, le septième et le trentième jour après le décès. Chaque confrère devra faire son offrande à l'autel et prier pour le défunt.


Monnaie du temps d'Albert II.

2° On permet à un confrère malade de faire venir auprès de lui le doyen, ou le camérier ou un confrère voisin, pour faire son testament et tout disposer pour le salut de son âme.

3° Les héritiers d'un confrère, curé ou vicaire, devront payer au chapitre deux livres bâloises pour son anniversaire, dix sols au doyen, cinq sols au camérier, et deux sols au bedeau.

4° Après la mort d'un confrère, chaque prêtre du chapitre devra célébrer trois messes avec vigiles pour le défunt.

5° Chaque année, le jeudi avant le dimanche de Quasimodo et le mardi avant la S. Martin, le chapitre doit se réunir pour célébrer l'anniversaire de tous les défunts du doyenné. Tous les confrères doivent porter le surplis et célébrer la messe ou servir à l'autel, selon l'ordre du doyen.

6° Tout confrère nouveau doit payer au chapitre trente sols, s'il est curé, une livre seulement s'il est vicaire, et prêter le serment accoutumé.

7° . . . Aucun apostat ne peut être reçu dans le chapitre.

Suivent les amendes infligées aux absents, les prescriptions pour le repas des funérailles, l'élection du doyen et du camérier, l'assistance aux réunions du chapitre. On ne pouvait élire pour doyen, camérier ou jurat qu'un prêtre faisant depuis deux ans partie du chapitre. Le doyen devait être curé, résider dans le doyenné. On

[1] Cartulaire de Lucelle, p. 51. = [2] Ibid., p. 160.

pouvait le remplacer, s'il était reconnu incapable. De même pour le camérier. Dans les réunions du chapitre, après l'office divin et l'examen des affaires, les confrères devaient prendre ensemble leur repas, pacifiquement et avec toute discrétion et sans bruit. Après le repas, ceux qui veulent se retirer doivent en demander la permission au doyen et se retirer, laissant le doyen, le camérier et les jurats traiter paisiblement des affaires du chapitre.

L'évêque permet à tous les confrères de dire la messe sur des autels portatifs dans les églises ou chapelles où ils ont coutume de se réunir. Il les autorise à prélever un subside sur les prêtres du décanat pour fournir aux frais et aux dépenses du chapitre. Tout prébendier du décanat mis en possession de son bénéfice par le doyen ou le camérier devra jurer d'observer toutes ces prescriptions. L'évêque, de son autorité ordinaire, confirme et approuve ces constitutions et statuts comme étant très bons et très honorables, ainsi que les indulgences accordées autrefois par ses prédécesseurs. Il accorde en outre aux confrères de pouvoir absoudre des cas réservés à l'évêque ceux de leurs confrères qui se confesseront à eux. Il réserve cependant que les détenteurs des biens de la fabrique de l'église de Bâle devront être dénoncés à l'official de la cour épiscopale et frappés de censures. Si quelque persécuteur de l'église et du clergé vient à blesser ou à faire violence injustement à un des confrères du doyenné, tous les membres du chapitre devront employer tous leurs efforts pour venir à son secours, le consoler et frapper des censures le prévaricateur. Chaque confrère devra en outre donner un subside au confrère blessé, afin que les autres chrétiens voient que vous partagez ensemble vos peines et vos joies et que vous portez ensemble le joug du Christ selon cette parole: Portez les fardeaux les uns des autres et ainsi vous accomplirez la loi du Christ.

Le tout fut fait et passé dans notre ville de Bâle et muni de notre sceau l'an de Jésus-Christ 1442 le 15 de mars, indiction 5e.“ [1]

Il nous a paru intéressant de reproduire les statuts du doyenné ou du chapitre rural du Buchsgau, qui régissaient à peu près de la même façon tous les autres doyennés du diocèse de Bâle à cette époque. [2]

Le chapitre de Saint-Imier attira aussi, à la même époque, la sollicitude de Frédéric ze Rhein. L'évêque avait remarqué la modicité des revenus de cette église qui permettaient à peine à deux ou trois chanoines de pouvoir résider à Saint-Imier; les autres devaient gagner leur vie par leur travail; aussi le culte divin était-il réduit à rien et la fabrique et l'église en souffrance, à cause de l'absence des chanoines. Si on n'apportait quelque remède à ce misérable état de choses, on devait craindre la désolation et la ruine de cette église.

Pour enlever aux chanoines le motif de s'absenter, qu'ils trouvaient dans l'insuffisance de leurs revenus, et les engager à demeurer à Saint-Imier occupés du service de Dieu et à faire à leur église les réparations nécessaires, l'évêque de Bâle, du consentement du chapitre cathédral, autorise les chanoines résidant à Saint-Imier à faire, quand il leur plaira, leur testament et à disposer de leurs biens comme ils voudront, excepté cependant un lit, le meilleur habit et un cheval qui suivant l'usage observé jusque-là, doivent demeurer à l'église de Saint-Imier et

[1] Extrait des archives de la Société d'histoire de la Suisse. 1857, p. 697. = [2] Le doyenné du Buchsgau (decanatus Buchsgaudiæ) comprenait les localités situées sur la rive gauche de l'Aar, sur le versant méridional du Jura. Le territoire qui le composait, appartient aujourd'hui aux cantons de Berne et de Soleure. — Trouillat, t. I. p. LXXXIV.

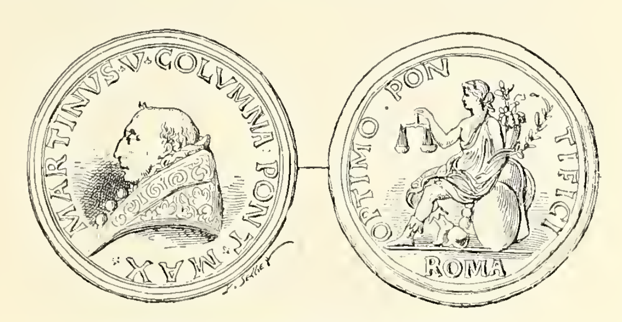
un demi marc d'argent revenant de droit à l'évêque de Bâle. Si un chanoine résidant à Saint-Imier venait à mourir sans testament, son héritier naturel ou à son défaut la fabrique de l'église doit hériter de son bien, moyennant le demi marc à payer à l'évêque. Après la mort du prévôt de Saint-Imier, résidant auprès de son église, ses héritiers devront payer à l'évêque un marc entier. La fabrique de Saint-Imier aura un tiers de sa succession qui sera appliqué à la restauration de l'église. — Bâle, 18 mai 1443. [1]

Le chapitre de Saint-Ursanne était à cette époque en querelle avec la ville au sujet de la vente du vin. On supplia l'évêque Frédéric ze Rhein d'interposer ses bons offices et de terminer le différend. Le prélat se rendit à Saint-Ursanne, le 2 mai 1446 et décida que désormais les habitants payeraient au chapitre pour chaque charretée de vin (pro qualibet carrata vini) qu'ils vendront, (droit de vendre qu'ils ont de toute ancienneté) trente deniers bâlois ; de son côté le chapitre devra avoir à ses frais une mesure dite *ein sum zuber,* comme à Murbach, qui servirait à mesurer les vases avec lesquels on vend le vin. [2]

L'année suivante, Frédéric ze Rhein était à Delémont où il fondait et dotait l'hôpital de cette ville. C'était comme le testament de l'évêque et l'expression publique de sa charité envers les pauvres. Voici comme il parle dans ce document solennel: „Dans l'incertitude de l'heure de la mort, il faut pour ne pas être surpris par elle, faire nos bonnes œuvres avant qu'elle nous atteigne, et suivant la parole de l'apôtre, semer sur cette terre en vue de l'éternité ; afin que Dieu nous le rende, et que nous puissions recueillir dans le ciel nos fruits multipliés, avec la ferme espérance que celui qui sème peu, ne récoltera guères et que qui sème dans les bénédictions, recueillera les bénédictions et la vie éternelle. Quoique nous ayons compassion de tous les fidèles chargés d'ans ou de misère, par les malheurs des temps ou par accident, nous avons une commisération plus grande pour ceux qui sont de fidèles et obéissants sujets de notre église et qui méritent, à ce titre un secours particulier. Depuis notre élévation au gouvernement de l'église de Bâle, nous avons reconnu par notre propre expérience et nous savons qu'à Delémont et aux environs, il existe des hommes et des femmes qui, malgré de pénibles travaux pour gagner leur pain à la sueur de leur front, en sont réduits à la plus grande pauvreté : il n'est personne pour exercer à leur égard les œuvres de miséricorde, leur donner un asile et offrir l'hospitalité. Il n'existe point d'hôpital en ce lieu ; les pauvres vagabondent çà et là, sans secours, traînant une misérable vie, au grand péril de leur salut. Emu de compassion envers ces malheureux, nous désirons avec l'aide de Dieu, leur ouvrir un hôpital à Delémont et le doter de quelques biens pour sa fondation, espérant que d'autres chrétiens viendront en aide à notre entreprise. C'est pourquoi, avec le secours de quelques-uns de nos sujets qui veulent nous assister en cette œuvre, nous établissons un hôpital commun et général dans la ville de Delémont, vis-à-vis la maison du conseil de la ville, dans la maison de Rudin Brotbecken et de sa sœur Thyna ; nous attribuons à cet hôpital à titre de fondation et de dotation, les biens dont la spécification est jointe au présent acte. Nous voulons qu'on y bâtisse une chapelle dont le chapelain sera à notre nomination, comme premier fondateur et patron et à nos successeurs ; cette chapelle sera dédiée à la bienheureuse Vierge Marie, à S. Antoine,

[1] Ex libro vitae S. Imerii, p. 172. = [2] Archives de Saint-Ursanne.

aux saints martyrs Fabien, Sébastien, Quirin et Valentin, à Ste Barbe et à tous les saints, réservés toutefois tous les droits de l'église paroissiale. Nous voulons que le tiers des biens du dit hôpital doit appartenir à la fabrique de l'église de Delémont; les deux autres tiers appartiendront à l'hôpital, ainsi qu'une mesure de blé que nous donnons pour sa fondation sur la dîme que nous prélevons sur le ban de Delémont. Après la consécration de la chapelle, si les revenus peuvent suffire à l'entretien de chapelains, nous voulons que ces chapelains viennent en aide au curé de Delémont pour les saints offices, à moins que le service de l'hôpital ne les en empêche. Pour la bonne administration de cet hôpital, nous voulons qu'il soit administré par des membres du conseil de ville ou par des bourgeois choisis par nous ou par nos successeurs. Ils devront recevoir fidèlement les revenus de l'hôpital et les employer à l'usage et au profit des pauvres et des infirmes du dit hôpital: chaque année ils rendront leurs comptes en présence de nos officiers, du curé de Delémont et de quelques conseillers de la ville. Si dans la suite des temps, cet hôpital venait à être supprimé, ses revenus et ses biens devraient retourner à la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Marcel de Delémont, excepté cependant la mesure de blé qui revenait de droit à l'évêque de Bâle.



Médaille de bronze de Martin V.

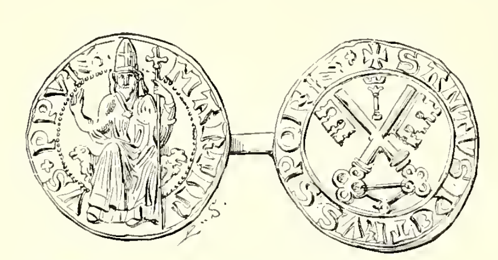
„Pour engager les fidèles à venir en aide à l'hôpital, nous appuyant sur la miséricorde de Dieu et sur l'autorité des bienheureux apôtres S. Pierre et S. Paul, nous accordons à tous ceux qui contribueront à la construction et à l'entretien du dit hôpital, ou qui le visiteront à l'heure des offices divins ou pour cause de dévotion, de prière ou de pèlerinage, une indulgence de quarante jours . . . Fait à Delémont, le 15 septembre 1447." [1]

Tels sont les actes qui ont marqué l'administration de l'évêque Frédéric ze Rhein. Nous les avons groupés et réunis pour attester sa sollicitude pastorale et son action bienfaisante dans les différentes parties du gouvernement de l'évêché de Bâle. Ce sont autant de titres qui serviront à le défendre et à l'excuser, si possible, dans sa déplorable attitude au concile de Bâle. Nous reprenons une à une toutes les péripéties de cette triste période qui nous montre l'évêque de Bâle et ses collègues au concile sous un si fâcheux aspect. Ce concile qui a laissé un lamentable souvenir dans l'histoire, appartient aux annales générales de l'Église catholique qui lui donnent une place spéciale et détaillée. Nous ne réclamons pour l'histoire particulière du diocèse de Bâle que les incidents ayant un

[1] Aux archives de Delémont.

caractère local, mettant en jeu des personnages appartenant à l'Église ou à la ville de Bâle.

D'après une bulle de Martin V, le concile de Bâle devait s'ouvrir le 3 mars 1431, si toutefois il s'y trouvait un nombre suffisant de prélats. Le 1er février de la même année, le même pape nomme Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange et légat en Allemagne pour y présider en son nom. Mais Martin V mourut, le 20 du même mois et eut pour successeur Eugène IV élu le 3 mars suivant. Le nouveau pape confirma la légation du cardinal Julien en Allemagne, puis le dernier jour de mai, il lui adressa une lettre où il dit entre autres: „Le pape Martin vous a enjoint de présider au concile qui se doit célébrer à Bâle, s'il s'y trouve un assez grand nombre de prélats pour le tenir. Or, nous avons appris que jusqu'ici il y en est venu peu ou point, en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y envoyer un autre légat. C'est pourquoi nous voulons, que lorsque l'affaire de Bohême sera finie, comme on espère qu'elle le sera bientôt, vous preniez le chemin de Bâle et que vous vous y conduisiez suivant les ordres que vous avez reçus au concile de Constance.“ En exécution de cet ordre, le cardinal Julien envoya à Bâle deux délégués, savoir, Jean de Polemar, chapelain du pape et auditeur de son palais, et Jean de Raguse, docteur en théologie de la faculté de Paris et procureur de l'université de Paris et quelques ecclésiastiques de Bâle,[1] sans aucun évêque, sans même Jean de Fleckenstein, l'évêque de Bâle. En conséquence, ils déclarèrent que le saint concile général de Bâle était légitimement assemblé et ouvert.[2]



Monnaie d'argent de Martin V.

Le cardinal Julien arriva à Bâle le 9 septembre; le concile envoya à sa rencontre Jean de Raguse, et la ville le chevalier Arnold de Rotberg et Henman Offerbourg. On lui fit le meilleur accueil et on le logea dans la *maison des allemands.*[3] Le 19 septembre le cardinal écrivit de Bâle une lettre circulaire à l'archevêque de Reims et à d'autres métropolitains, pour les presser, eux et leurs suffragants de venir au concile. C'est qu'en effet, il n'y venait personne. Dans la congrégation du 26 septembre, il n'y avait que trois évêques et sept abbés. Aussi le 7 octobre écrivit-il de nouvelles lettres, aux évêques et au général de l'ordre des frères Prêcheurs. Ces deux délégués arrivèrent à Bâle le 19 de juillet 1431.[4]

Mais déjà le concile s'était ouvert d'une manière quelconque au jour indiqué par Martin V, le 3 mars 1431. Il ne se trouvait présent qu'un seul prélat, l'abbé de Vézelai; il se rendit à la cathédrale et le lendemain 4 mars, il prit acte en présence des chanoines de cette église, des opérations qu'il avait faites le jour précédent.

[1] Le chapitre de Bâle était ainsi composé: Pierre Liebinger, prévôt, Georges d'Andlau, doyen. Ulrich Truchsess de Rheinfelden, grand chantre. Conrad de Bussnang, archiprêtre, Frédéric ze Rhein, custode, maître Jean Weiler, docteur, recteur de l'école. Wurstisen, op. cit. = [2] Martène et Durand. Veter. script. et monum. ampliss. collect., t. VIII. — Rohrbacher, hist. de l'Église, t. XXI. p. 469. = [3] Wurstisen, chron. Basil., p. 254. = [4] Ils demandèrent quatre choses au conseil de Bâle: 1° Un sauf-conduit dans la ville et dans les pays confédérés. 2° L'assurance de trouver à des prix convenables les vivres et les logements nécessaires. 3° Un accueil amical pour tous les étrangers arrivant au concile. 4° Défense aux femmes de mauvaise vie de courir dans les maisons ou de roder dans les rues. Wurstisen, chron. Basil., p. 251. — Le conseil de Bâle accéda à toutes ces demandes et désigna sept de ses membres pour traiter avec les pères du concile.

Jean de Polemar et Jean de Raguse, arrivés à Bâle le 19 juillet, ouvrirent le concile à la cathédrale, le 23 du même mois pour la seconde fois; ils s'y trouvèrent eux deux avec l'abbé de Vézelai, deux députés de l'Allemagne pour les presser de venir sans délai et sans pompe s'unir aux abbés et aux prélats du diocèse de Bâle, pour leur reprocher leur négligence et les menacer des peines les plus sévères, s'ils ne venaient assister à une solennité du concile qui devait avoir lieu le 13 du mois.[1]

Le cardinal Julien, touché de cette solitude, envoya au pape un chanoine de Besançon, nommé Jean Beaupère pour lui rendre compte de l'état du concile. Ce député fut entendu par Eugène IV en consistoire. A la suite de cette ambassade, le pape adressa au cardinal Julien une bulle où il lui disait: Nous avons



Le pape Eugène IV,
d'après un portrait-médaillon dans la basilique de «S. Paul hors les murs» à Rome.

appris par Jean de Beaupère que vous nous avez envoyé, que le clergé d'Allemagne est extrêmement déréglé; qu'il s'est élevé bien du scandale à Bâle et que plusieurs des habitants, suivant les maximes des Bohémiens, persécutent le clergé jusqu'à commettre des meurtres. Il a ajouté que la guerre entre Philippe de Bourgogne et Frédéric, duc d'Autriche, produit de tristes effets, en ce que ces princes ayant des terres proches de Bâle, on ne peut y entrer sans crainte et même sans péril. Tant de difficultés sont peut-être la cause pourquoi les prélats que l'on attend depuis si longtemps, ne sont pas venus à Bâle. C'est pourquoi le pape donnait au cardinal plein pouvoir de dissoudre le concile, s'il subsistait encore, après en avoir indiqué un nouveau à Bologne. Cette bulle est du 12 novembre 1431.[2]

[1] Ibid., Martène, etc., p. 3. = [2] Labbe Conc., t. 12.

Avant l'arrivée des ordres du pape, le cardinal Julien avait présidé le 7 décembre une congrégation générale du concile dans une grande salle du couvent de Saint-Léonard où l'on avait décrété que la première session du concile général serait tenue à la cathédrale, le 14 décembre suivant. On afficha cette décision à la plupart des églises de Bâle. Le 14, vendredi, la 1re session du concile fut ouverte à la cathédrale par une messe solennelle du S. Esprit, chantée par Philibert, évêque de Coutances (France). Ensuite on chanta les litanies, les antiennes et les oraisons convenables, après quoi le cardinal président revêtu des ornements pontificaux, s'assit sur une chaire préparée pour lui; tous les prélats portaient la mitre et les insignes pontificaux. Le cardinal adressa au concile un beau sermon, ayant pour texte: *„Mundamini qui fertis vasa Domini."* (Isaie.) Après ce discours, l'évêque de Coutances, montant sur une estrade élevée, lut à haute voix le décret du concile de Constance qui désignait la ville de Bâle pour la tenue du prochain concile général; puis un décret semblable du concile de Vienne du 19 février 1424 et les pouvoirs donnés par Martin V pour la tenue du dit concile, etc. Après cette lecture, l'évêque Philibert demanda au cardinal président, puis à tous les pères du concile, si tout cela leur plaisait. Tous répondirent: *Placet.*

Telle fut la 1re session générale et solennelle du concile de Bâle, à laquelle assistaient les ambassadeurs de l'empereur et du duc de Savoie et d'autres illustres personnages. [1]

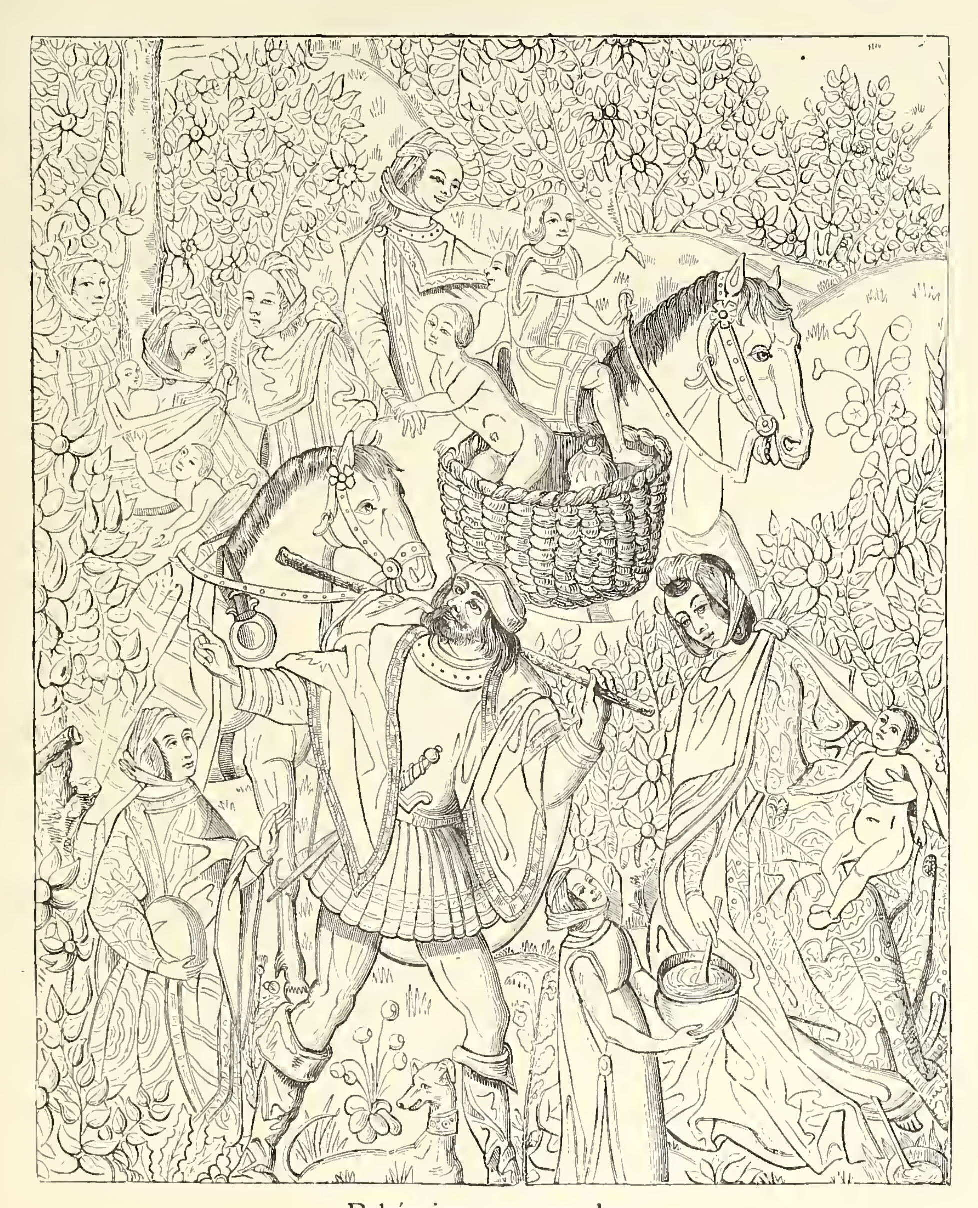
Quelques jours après, les Hussites, invités par le concile à venir à Bâle, y arrivèrent, au nombre de trois cents. On leur avait adressé au nom de l'Église, un sauf-conduit, fort ample et sans restriction, avec le droit d'exposer, d'expliquer publiquement leurs articles. Ils entrèrent à Bâle, le 6 janvier 1432. Leur arrivée parut un phénomène si nouveau, que tout le peuple, au témoignage d'Æneas Sylvius, se répandit dans la ville et hors de la ville pour les voir entrer. Il se trouvait même parmi la foule plusieurs membres du concile, attirés par la réputation d'une nation si belliqueuse. Hommes, femmes, enfants, gens de tout âge et de toute condition étaient, ou dans les places publiques, ou aux portes et aux fenêtres ou même sur les toits pour les attendre. Les uns montraient l'un au doigt, les autres un autre. On était surpris de voir des habits étranges et jusqu'alors inconnus, des visages terribles, des yeux pleins de fureur, en un mot on trouvait que la renommée n'avait point exagéré leur caractère. C'était un proverbe en Allemagne que dans un seul soldat bohémien, il y avait cent démons. Surtout on avait les yeux attachés sur Procope. C'est celui-là, disait-on, qui tant de fois a mis en fuite les armées des fidèles, qui a tant renversé de villes, qui a massacré tant de milliers d'hommes; capitaine invincible, hardi, intrépide, infatigable, aussi redoutable à ses propres gens qu'à ses ennemis. [2]

Quelques jours après, les Bohémiens eurent leur première audience au concile. Le président, le cardinal Julien leur adressa de paternelles paroles. Les Bohémiens demandèrent une audience publique où les laïques pussent assister. Elle leur fut accordée le 16 janvier 1432. Les Bohémiens choisirent quatre de leurs docteurs pour défendre leurs quatre articles: cette défense dura dix jours pleins. Le concile, de son côté, nomma quatre docteurs pour répondre aux discours des

---

[1] *Acta concilii Basiliensis,* vol. I. in fol., dressé avec la permission du concile, pour Frédéric ze Rhein, évêque de Bâle, p. 1—12. = [2] Æn. Sylv., Rer. Bohem.

Bohémiens. Dix-huit jours furent de nouveau consacrés à ces réponses. Les Bohémiens répliquèrent. Roquesane employa six jours dans sa réplique à Jean de Raguse et les autres à proportion. Rien ne fut décidé et les Bohémiens, impatients de retourner chez eux, partirent vers le 15 avril 1433. Ils furent aussi-



Bohémiens en marche.

Fragment d'une ancienne tapisserie du château d'Effiat. XV[e] siècle.

tôt suivis d'une ambassade solennelle composée de trois évêques, accompagnés de huit à dix docteurs. Toute l'ambassade fut reçue avec de grands honneurs à Prague. Après de longs pourparlers, l'accord fut enfin conclu et un concordat fut dressé, le 30 novembre 1433.[1]

[1] Æn. Silv., Rer. Boh., c. 52. — Rohrbacher, Hist. de l'Église, t. XXI. p. 433.

Durant ces longs débats, Eugène IV par une bulle du 18 décembre 1431 avait déclaré le concile de Bâle dissout et transféré à Bologne.[1] Le pape fit porter les deux bulles à Bâle par l'évêque de Parenzo, trésorier de la chambre apostolique. C'était vers le commencement de 1432. Le cardinal Julien témoigna d'abord son obéissance. Il déclara qu'il ne pouvait plus faire les fonctions de président, puisque le pape transférait le concile, mais en même temps, il écrivit à Eugène IV une lettre extrêmement forte, quoique respectueuse, pour l'engager à se désister de la résolution énoncée dans ses bulles. Au mois de janvier 1432, les prélats de Bâle envoyèrent une solennelle ambassade à Rome, pour supplier le pape avec instance de révoquer son décret de dissolution.[2] Dans le même temps, ils adressaient à tous les fidèles des lettres synodales pour notifier à tout l'univers que le concile continuerait à siéger à Bâle. Le cardinal Julien s'étant démis de la charge de président, ce fut l'évêque de Coutances qui apposa son sceau et qui présida la 2e session du concile célébrée à la cathédrale, le 15 février 1432.

A cette session se trouvaient quatorze prélats, tant évêques qu'abbés. On y déclara que le concile ne pouvait être dissous, ni transféré, ni différé; on défendit aux assistants de s'éloigner de la ville de Bâle avant la fin du concile. Dans cette session, on nomma promoteur du concile, Henri de Beynheim, official de l'évêché de Bâle.[3]

Dans la 3e session, tenue le 29 avril 1432, le concile renouvela le décret de la supériorité du concile sur le pape, avec sommation au souverain pontife et aux cardinaux de se rendre à Bâle sans délai.

La 4e session, en date du 20 janvier 1432, déclara que si le pape venait à mourir, l'élection du successeur se ferait à Bâle. Peu de jours après la 5e session, tenue le 9 août, arriva à Bâle un camérier du pape nommé Jean Dupré, avec la qualité de nonce apostolique, pour proposer des moyens de conciliation concertés avec l'empereur. Non-seulement, il ne fut pas écouté, mais mis en prison et chargé de chaînes.[4] Cette première députation fut suivie d'une autre plus considérable, composée de quatre nonces qui étaient les archevêques de Colocza (en Hongrie) et de Tarente, l'évêque de Maguelone et un auditeur du sacré palais; ils protestèrent contre l'incarcération et la détention dans les fers du nonce précédent, mais eurent bien de la peine d'obtenir des passeports assez rassurants pour eux-mêmes. Admis enfin à l'audience des prélats de Bâle, après bien des plaintes et des protestations, ils entamèrent le 22 août 1432, une apologie dans les formes du pape leur maître. Les prélats de Bâle qui alors étaient environ trente, tant évêques qu'abbés, répondirent aux nonces du pape le 3 septembre, par un très long mémoire.[5]

Trois jours après, le 6 septembre (1432) se tint la 6e session sous la présidence de l'évêque de Coutances.[6] Deux promoteurs du concile, tous deux français et de l'université de Paris, requirent qu'on déclarât la contumace du pape et des cardinaux; mais l'assemblée ne passa pas outre ce jour-là. A cette session, on compta trente-deux prélats, tant évêques qu'abbés avec deux cardinaux, savoir: Dominique Capronicca, cardinal par la grâce de l'assemblée de Bâle et le cardinal Branda de Castiglione brouillé avec Eugène IV.

[1] Labbe, Conc. t. XII. p. 941. = [2] Ibid., p. 480. = [3] Acta conc. Basil. p. 13. = [4] Martène, t. VIII. p. 149. = [5] Rohrbacher, t. XXI. p. 480. = [6] Acta conc. Basil., p. 295.

Dans la 7e session, le 6 novembre 1432, et dans la 8e tenue, le 18 décembre, on porta au pape des coups plus directs. On lui donna soixante jours pour révoquer ses bulles et on renouvela la citation déjà faite aux prélats de la chrétienté de se rendre à Bâle.

Les sessions suivantes, la 9e le 22 janvier 1433; la 10e le 19 février, où l'on compta quarante-six prélats; la 11e le 27 avril; la 12e le 13 juillet; la 13e le 11 septembre, furent employées à renouveler les attaques, les menaces et les réquisitoires contre le pape Eugène IV.

La 14e session, qui eut lieu le 14 novembre 1433, fut honorée de la présence de l'empereur Sigismond [1] qui sollicita et obtint en faveur du pape une prorogation de trois mois, sous la clause qu'Eugène IV adhérerait, après ce temps-là au concile et qu'il révoquerait tous les décrets publiés en son nom contre cette assemblée.

Déjà le 14 février 1433, le pape, par une bulle spéciale, avait rétracté et annulé les bulles publiées pour dissoudre le concile: il déclarait que son intention était présentement qu'il fût célébré dans la ville de Bâle. Eugène IV avait envoyé cette bulle à l'empereur Sigismond qui s'était empressé de l'adresser au concile. L'assemblée de Bâle lui avait fait mauvais accueil. Pour mettre à couvert son autorité. Eugène IV cassa, le 29 juillet 1433, tout ce qui avait été fait à Bâle au-delà des trois articles qu'il permettait de traiter dans le concile, savoir: l'extirpation des hérésies, la pacification des princes chrétiens et la réformation de l'Église. Sur les instances de Sigismond, le pape donna trois jours après, une autre bulle où il disait: „Nous voulons bien et nous sommes content que le concile de Bâle ait été continué et qu'il continue encore, comme depuis son ouverture. Nous adhérons à ce concile purement et simplement (1 août 1433). Le 13 du même mois, Eugène IV chargea l'archevêque de Spalato, l'évêque de Cervia et l'abbé d'un monastère d'Italie, de recevoir à Bâle la révocation des décrets contraires à l'autorité apostolique, en révoquant aussi de leur côté et au nom du Saint-Siége, tout ce que le pape avait fait contre le concile.



Sceau de l'empereur Sigismond.

L'empereur Sigismond, arrivé à Bâle le 11 octobre 1433, présenta dès le lendemain au concile la bulle du 1er août. L'accord se fit entre les prélats de Bâle et le pape à la 16e session, célébrée le 5 février 1434; les légats d'Eugène IV furent admis à présider et on décida que tout ce qui s'était fait par le concile contre le pape et par le pape contre le concile, serait révoqué. Le concile fut dès lors vraiment canonique, de la 16e à la 25e session. Cinq cardinaux furent chargés par le pape de présider le concile: c'étaient Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange; Jourdain des Ursins, cardinal de Sainte-Sabine; Pierre de Foi, cardinal d'Albano; le bienheureux Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix; Angelotto Fosco, cardinal de Saint-Marc, avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue, et l'abbé de Sainte-Justine.

[1] Il était arrivé à Bâle le 11 octobre précédent, sans s'être annoncé. Il était midi environ, raconte Wurstisen, un peu au-dessus du pont de Rhin, il fit sonner la trompette et s'approcha de la porte du sel. Chron. Basil., p. 300. — Sigismund avait été couronné à Rome par le pape Eugène IV le 31 mai; à cette occasion il avait fait chevalier le bâlois Henri Offenburg. La ville de Bâle célébra le couronnement de l'empereur par de grands feux de joie. Ibid., p. 290.

Ces présidents furent admis le 24 avril 1434, dans une congrégation générale. La 17e session fut tenue le 26 avril 1434 sous la présidence des légats du pape. L'entente étant rétablie, entre le pape et le concile, l'empereur quitta Bâle, le mardi avant la Pentecôte (11 mai 1434), après sept mois de séjour dans cette ville. Pendant le carnaval de cette année, les comtes, seigneurs et nobles lui avaient fait présent d'un magnifique service de table. Plusieurs bourgeois de Bâle furent faits chevaliers. On avait dressé devant la cathédrale une estrade et un trône où l'empereur s'asseyait pour donner l'investiture à des seigneurs ecclésiastiques et laïques qui venaient la demander à leur suzerain. Durant son séjour à Bâle, les Hongrois y apportèrent et présentèrent à l'empereur trois étendards pris sur les Turcs. Sigismond confirma aux Bâlois tous leurs priviléges. [1] Après le départ de l'empereur, eut lieu la 18e session le 26 juin; les légats du pape étaient absents. Le concile y répéta et confirma pour la quatrième et la cinquième fois les décrets de Constance, touchant la supériorité du concile général sur le souverain pontife.

La 19e session, du 7 septembre 1434, roula en grande partie sur la réunion des Grecs. L'empereur Jean Paléologue avait député au printemps de cette année trois ambassadeurs titrés pour traiter avec les prélats de Bâle. Ils arrivèrent au concile vers la fin de juillet. On les reçut avec honneur et dans les congrégations où ils furent admis, on discuta toutes les propositions qu'ils avaient à faire de la part de leur maître. Après bien des discussions avec les Grecs, on tint cette 19e session du concile et il y fut décidé que l'église d'occident ferait la dépense du voyage de l'empereur et de sa suite et que pour le lieu où serait assemblé le concile général des deux églises, les envoyés de Constantinople tâcheraient de faire agréer la ville de Bâle à leur maître.

La 20e session eut lieu le 22 janvier 1435. A quelque temps de là, le concile, ayant à faire traiter en France plusieurs affaires importantes, choisit pour son représentant en ce pays, l'abbé de Bellelay Pierre Martini qui était de Sarothoine en Artois (1434—1439). Le concile lui fit délivrer un sauf-conduit qui était conservé dans les archives de l'abbaye. Il portait la date du 26 avril 1435 et recommandait l'abbé Pierre avec six serviteurs ou cavaliers, à tous ceux qu'il rencontrerait. [2]

Dans la 21e session, du 9 juin 1435, le concile abolit les annates, déports, premiers fruits, et autres redevances qui allaient au pape ou à des prélats inférieurs. La 22e session, eut lieu le 20 octobre 1435; la 23e le 25 mars 1435; on y détermina, par des réglements l'ordre et la police des conclaves, les qualités de ceux qui seraient choisis pour remplir le Saint-Siége; on fixa le nombre des cardinaux à vingt-quatre.

La 24e session, 18 avril 1436, ramena l'affaire de la réunion des Grecs. Il ne s'y trouva que vingt-trois prélats dont dix seulement étaient évêques et avaient par leur caractère droit de suffrages. Cette assemblée ne laissa pas de faire des règlements considérables.

Cette session fut la dernière à laquelle assista Jean de Fleckenstein, évêque de Bâle. Il mourut le 9 décembre 1436, d'une attaque d'apoplexie. Il resta exposé durant vingt jours et ne fut enterré que le 21 décembre, jour de S. Thomas. [3]

---

[1] Wurstisen, Chron. Basil, p. 307. = [2] Ann. ord. Præm., t. I. p. CCXXII. = [3] Wurstisen, ibid., p. 321.

Le concile lui fit des obsèques solennelles. Son successeur, Frédéric ze Rhein fut élu le 9 janvier 1437. Quelques chanoines voulaient porter leurs voix sur Burkart de Ratsamhausen. Les archevêques de Lyon et de Bordeaux parvinrent à décider ce dernier à renoncer à son élection, moyennant quelques prébendes qui lui furent accordées. L'élection de Frédéric ze Rhein fut confirmée par le pape Eugène IV. [1] Il reçut la consécration épiscopale le 5 mai 1437 des mains de l'évêque de Digne. Il put donc siéger légitimement à la 25e session du concile de Bâle qui eut lieu le 7 mai et qui était encore présidé par les légats du pape. Malheureusement, il siégea encore lorsque les légats ayant quitté Bâle, avec les prélats les plus recommandables, le concile ne fut plus qu'un conciliabule schismatique et le théâtre des excès les plus révoltants.

Dès la 26e session, 31 juillet 1437, on cite le pape et les cardinaux à comparaître devant le concile dans l'espace de soixante jours.

Le 26 septembre (27e session), on casse la nomination d'un cardinal faite par le pape. Le 1er octobre, dans la 28e session, on déclare Eugène IV contumace. „Ce jour-là, disent les actes du concile, la grand'messe de Saint-Esprit fut chantée dans la cathédrale par Georges, évêque de Vich en Espagne qui présidait l'assemblée. Après l'office, ce prélat, revêtu des insignes pontificaux, la mitre d'or sur la tête, s'assit devant le maître-autel sur un siége élevé, en présence d'une grande foule et de plusieurs prélats portant la chape et la mitre simple; alors les promoteurs du concile et le procureur fiscal donnèrent lecture du monitoire et de la citation lancée par le concile contre le pape Eugène IV et affichée aux portes de la cathédrale de Bâle; en même temps ils portèrent contre le pape l'accusation de contumace. Après cette lecture, le concile ordonna à l'évêque d'Albenga (Italie) de monter à l'ambon et de déclarer Eugène IV contumace. Ce qui fut fait." [2]

Huit jours après, dans sa 29e session, on supprime la bulle que le pape avait donnée pour la translation du concile de Bâle à Ferrare. A la 30e session, 24 janvier 1438, le conciliabule déclare le pape Eugène suspens de toutes ses fonctions, tant au temporel qu'au spirituel et mande aux rois, aux princes et à tous les ecclésiastiques, de ne plus lui rendre obéissance. On venait d'apprendre la mort de l'empereur Sigismond (9 décembre 1437). Le concile lui fit de solennelles funérailles, le 27 janvier 1438. La veille, on sonna, à trois reprises, toutes les cloches des églises de Bâle. Les siéges des pères du concile étaient couverts de drap noir; on y voyait les armoiries de tous les états de l'empire. Le catafalque très élevé était entouré de grands cierges. [3]

Le concile reprit sa 30e session le 24 mars. On y prononça anathème contre le concile œcuménique ouvert à Ferrare et on le traita de conventicule schismatique. Au mois d'octobre 1438, on entreprend d'ériger en vérités de foi au nombre de huit, les prétentions séditieuses du concile contre l'autorité du chef de l'Église. La division s'établit entre les assistants. Des évêques veulent refuser aux ecclésiastiques du second ordre voix délibérative en pareille matière. L'archevêque d'Arles défend ceux-ci; l'archevêque de Palerme et la plupart des évêques se combattent. A la fin le trouble et la confusion sont dans l'assemblée; on crie, on dispute, on mêle les injures aux reproches; on se plaint que la liberté du concile est violée, tous proposent leurs avis pêle-mêle sans être interrogés. L'archevêque d'Arles voulait

[1] Wurstisen. Chron. Basil., p 321. — [2] Acta conc. Basil., p. 86. — [3] Wurstisen, ibid., p. 332.

conclure; mais celui de Palerme proteste énergiquement et déclare au nom des évêques, qu'il faut surseoir à la conclusion.[1]

A ce mot, il se fit un si grand tumulte dans l'assemblée que cela ressemblait au bruit de deux armées qui en viennent aux mains. Æneas Sylvius, témoin oculaire, raconte dans ses commentaires sur les gestes du concile de Bâle, que les évêques, inquiets interpellèrent le comte Jean de Thierstein qui remplissait alors les fonctions de protecteur du concile, pour savoir de lui s'il voulait défendre le concile et leur assurer à tous leur liberté. Il y avait aussi là des membres du conseil de Bâle qui devaient veiller à empêcher tout scandale. Ils avaient pour fonctions spéciales d'empêcher tout tumulte et de ne tolérer que les disputes en paroles. „La sagesse des Bâlois, ajoute Æneas Sylvius, est telle que personne jusqu'à ce jour, n'a pu articuler la moindre plainte contre leur fidélité; ils ont toujours été ce qu'ils devaient être envers le concile. Aussi si jamais chrétiens ont bien mérité de l'Église, ce sont certainement les Bâlois. Aussi donnèrent-ils, d'accord avec le comte de Thierstein, l'assurance que la liberté serait garantie au concile. Le comte de Thierstein, novice en ces matières, ne pouvait croire que des hommes si sages en pourraient venir à des querelles de la sorte. Il répondit par le moyen d'un interprète: que tous devaient se rassurer, qu'il ferait observer à la lettre le sauf-conduit de l'empereur et que personne n'oserait violer la liberté promise par ce monarque“.[2]

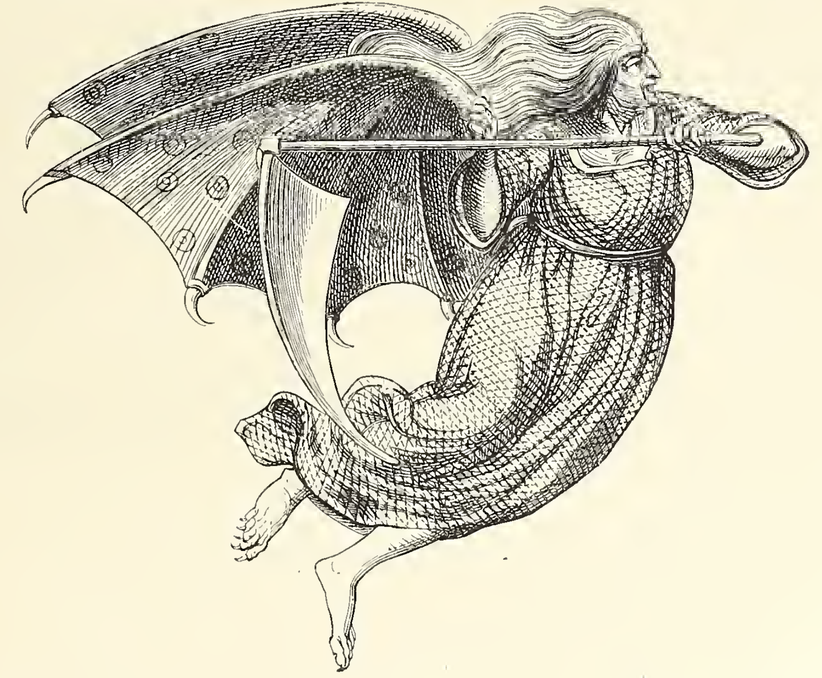
Au milieu de ces altercations, l'archevêque d'Arles obtint un moment de silence et leva la séance au milieu des acclamations des siens et de la stupéfaction des autres. Sur ces entrefaites, quelques prêtres d'Angleterre, qui venaient au concile, furent arrêtés et conduits au château de Neuenstein. Mais les Bâlois marchèrent en armes contre le château le 15 avril et en firent le siége. Les assiégés se rendirent sans coup férir et les prisonniers furent reconduits à Bâle et mis en liberté.[3] Bâle souffrait alors de la famine provenant des pluies excessives. Un sac de grain coûtait alors trois florins et demi; une mesure de vin trois florins, ce qui était inouï à cette époque. Bâle obtint de l'évêque de Strasbourg de tirer du blé d'Alsace.[4] Le concile n'en continua pas moins ses séances. Le cardinal d'Arles avait fixé le 16 mai pour promulguer en séance publique le décret de la supériorité du concile sur le pape.

Ce jour là, on se rendit solennellement à la cathédrale de Bâle. Les ambassadeurs des princes n'y parurent point, non plus que la plupart des évêques. On ne compta dans cette 33e session que vingt prélats tant évêques qu'abbés: deux d'Italie, aucun d'Espagne, dix-huit de France et d'Allemagne. Pour remplir les fauteuils des évêques, le président de l'assemblée, l'archevêque d'Arles y fit mettre les châsses des saints, qu'il avait fait apporter de toute la ville. Æneas Sylvius assure qu'à la vue de toutes ces reliques apportées processionnellement par les prêtres des églises, les larmes coulèrent de tous les yeux. Le protecteur du concile au nom de l'empereur, le noble de Thierstein se fit remarquer entre tous par l'abondance des larmes qu'il versa en cette circonstance. A défaut des évêques, tous les siéges étaient remplis par les procureurs d'évêques, des archidiacres, des

[1] Rohrbacher, t. XXI, p. 568. = [2] Æn. Sylv., Comm. de gest. Basil. conc., p. 33. = [3] Wurstisen, chron. Basil., p. 335. Dans l'armée des Bâlois, se trouvaient les conseillers J. Dietrich Sürlin, Ulmann im Hof, Burkart Besserer, Gottfried Kupfernagel et Burkart. = [4] Ibid. C'est alors qu'on commença à bâtir la maison de blé à Bâle.

prévôts, des prieurs, des prêtres, des docteurs *in utroque jure,* au nombre d'au moins quatre cents. L'évêque de Marseille lut le décret qui proclamait la supériorité du concile sur le pape, et déclarait que le concile ne peut être dissout par le pape à moins que le concile n'y consente. Après cette lecture, on chanta le Te Deum et la session fut close. [1]

La 34e session eut lieu le 25 juin 1439. On y déposa le pape Eugène IV, comme désobéissant, opiniâtre, rebelle, violateur des canons, perturbateur de l'unité ecclésiastique, scandaleux, simoniaque, parjure, incorrigible, schismatique, hérétique, endurci, dissipateur des biens de l'Église, pernicieux et damnable. Le conciliabule défendait à quiconque de le reconnaître pour pape, et déclarait les contrevenants déchus de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculières, fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs.




La Mort.
Peint à fresque dans le cloître du Campo-Santo de Pise. XIVe siècle.

Voilà ce qui fut statué par une assemblée où l'on comptait trente-neuf prélats dont il n'y avait que sept à huit qui fussent évêques. Frédéric ze Rhein prit part à ce vote; c'était, dit le cardinal Turrecremata, un homme sans lettres et assujetti aux volontés des autres. [2]

La peste vint interrompre l'œuvre sacrilége du conciliabule de Bâle. Æneas Sylvius, témoin oculaire, a laissé un lamentable tableau de cet horrible fléau. Enfants, jeunes gens, hommes, vieillards, tous furent frappés par la peste. La contagion passa des étrangers aux pauvres de la ville, puis aux riches et enfin aux pères mêmes du concile. La terreur fut extrême. Chaque jour on rencontrait

[1] Æn. Sylv., Comm., p. 43. = [2] Labbe, t. 13. — Rohrbacher, t. XXI, p. 510.

à toute heure des convois funèbres, les prêtres ne cessaient de porter les derniers sacrements aux mourants; pas une maison qui ne fût frappée: On ne voyait que deuil et larmes. De peur du fléau, on évitait de se parler; les uns restaient cachés dans leurs maisons, les autres couraient par la ville se couvrant la bouche et le nez et aspirant des odeurs contre la peste. Le menu peuple tombait sans relâche sous les coups du fléau, comme aux premiers froids de l'automne tombent les feuilles des arbres. La contagion devint si violente qu'on pouvait apprendre l'enterrement d'une personne qu'on avait rencontrée dix heures auparavant sur la rue pleine de santé et de bonne humeur. La place manqua même pour les inhumations; quand tous les cimetières furent remplis, on fit dans les paroisses de grandes fosses où l'on enfouissait plusieurs cadavres que l'on recouvrait de terre. Les pères du concile furent tellement épouvantés qu'ils devinrent tous d'une pâleur effrayante. Ce qui les frappa le plus, ce fut la mort du protonotaire Louis Pontanus, appelé le Romain. Il était le représentant au concile du roi d'Aragon, docteur très érudit, d'une mémoire et d'une éloquence remarquables; jeune encore, d'une santé robuste, il fut en quelques heures enlevé par la peste, le 11 juillet 1439. Il fut enterré dans l'église des Chartreux qui devint le cimetière des pères du concile de Bâle.[1] Peu après, le 19 août 1439, succomba le patriarche d'Aquilée, Louis, des ducs de Teck; il fut malade sept jours; c'était un vieillard qui tint une grande place au concile. Sa mort fut un grand deuil pour les pères. On disait que deux colonnes du concile étaient renversées, le patriarche et le protonotaire. Le patriarche fut porté à l'église des Chartreux, à visage découvert, revêtu des insignes de sa dignité; les pères du concile suivaient le lit funèbre élevé au-dessus de la foule qui se pressait à cette cérémonie. On enterra le patriarche devant le maître-autel de l'église des Chartreux. Parmi les secrétaires du concile, huit succombèrent au fléau; Æneas Sylvius nomme Arnold Kempenich, homme d'une très grande bonté; il en mourut autant des scribes de la sacrée pénitencerie; beaucoup de docteurs, des pères de tous les ordres; Æneas Sylvius, frappé par la peste, échappa à la mort et put laisser à la postérité le récit de cette affreuse contagion. La nuit qui suivit la mort de son intime ami Julien Romain, il se sentit atteint; il fut trois jours entre la vie et la mort, on lui administra les derniers

[1] Urstisius, dans son *Épitome hist. Basil.*, p. 264, cite parmi les pères enterrés dans l'église des Chartreux de Bâle le cardinal Alphonse de Qurillo, du titre de Saint-Eustache, mort le 25 février 1434. On plaça ses entrailles derrière le maître-autel; le corps fut embaumé et enseveli à la droite du maître-autel le 18 mars suivant; le chapeau cardinalice fut suspendu à la voûte au-dessus du tombeau. Un évêque anglais, Thomas *Wigorniensis*, mort le 31 août 1433, fut enterré de l'autre côté de l'autel. Sous des marbres funéraires, on ensevelit encore Suederus de Culenbore, évêque d'Utrecht (Trajectensis); Jean Langdon, docteur en théologie, de l'ordre de S. Benoît, évêque de Rochester (Roffensis) en Angleterre, et près de la porte de la sacristie, François de Bossis, évêque de Cumes (Cumanus) mort le 9 septembre 1434. — On plaça au-dessus de la tombe de Louis Romain l'inscription suivante:

Si mille aut totidem rapuisses usque virorum
Pestis, adhuc poteram sæva parcere tibi.
Vivens quo nusquam fuerat præstantior alter.
Extinctum potius reddis iniqua lues.
Quem fletis Leges, quem fletis Jura, sacrique
Canones: obiit quem coluistis herus.
Hic nos ornarat, vestras ubicumque fuerunt
Solverat ambages: nunc sine voce jacet.
Heu voces, heu verba viri divina, memorque
Ingenium, quo vis nunc tua multa loco est?

Heu Romane jaces, quo non Romanior ullus
Ante fuit, quo nec forte futurus erit.
Te pater et charus retur modo vivere frater,
Heu quantos gemitus ille vel ille dabit?
Te Roma atque plorabit Hetruria, teque
Tota petet lacrymis Itala terra piis.
Te nunc Concilium, te nunc ulutatibus unum,
Ipsa quoque extinctum quæritat Ecclesia.
Heu vanus hominum menteis: heu pectora cœca!
Cuique dies, certum est, fata dedisse suos.

Et nos cum superi statuent, veniemus ad illos:
Nemo parum vixit, cui bona vita fuit.

Dans l'église de S. Pierre de Bâle, on enterra Hugues, archevêque de Rouen qui mourut pendant le concile, le 19 août 1434. L'archevêque de Milan mort en 1433 et l'évêque de S. Jean de Maurienne, Oger de Roflet, mort le 11 janvier 1441, furent enlerrés à la cathédrale.

sacrements; chacun le crut mort. A cette époque on comptait à Bâle plus de cent décès par jour. Vingt-cinq bénéficiers de la cathédrale périrent de la peste. Le concile fit faire des processions par les gens de Bâle à la Vierge dite *im Dotmos,* par le clergé et le peuple à Notre-Dame-des-Ermites.[1] L'archevêque d'Arles ne voulut pas quitter la ville, assuré que son départ serait suivi de celui de tous les pères.

Pour faire cesser le fléau, on décida une procession solennelle à Notre-Dame-de-Potmas au Schwarzwald. Le conseil de Bâle choisit vingt-quatre prêtres tant des églises de la ville que des couvents et les envoya faire ce pèlerinage aux frais de l'état. Le concile accorda une indulgence de sept années à tous ceux qui se joindraient à eux. On partit le vendredi avant la S. Vite (15 juin). On fit encore un pèlerinage à Notre-Dame-des-Ermites vers la fête de Ste Marguerite; plus de cinq cents personnes en firent partie; le voyage dura dix jours. Le concile accorda une indulgence de dix ans pour ce second pèlerinage.[2]

Bientôt après le délai fixé par le concile pour l'élection d'un nouveau pape, étant expiré, on procéda à cette sacrilége opération. Dans une congrégation générale on décida de choisir parmi les pères du concile trente-deux électeurs avec le cardinal d'Arles. Le 13 octobre 1439, on chargea trois membres de l'assemblée, de faire ce choix important. La peste avait cessé ses ravages et plusieurs pères étaient revenus à Bâle. Le 27 octobre, les trois électeurs se réunirent au couvent des frères Mineurs et firent le choix qui avait été confié par le concile. Le lendemain, ils en firent part à l'assemblée. Parmi les trente-deux électeurs du futur anti-pape on remarquait de la nation germanique Frédéric ze Rhein, évêque de Bâle, célèbre, dit Æneas Sylvius, par la noblesse de sa race et par son affabilité envers tous; Conrad Holzacker, abbé de Lucelle, éloigné, comme il convient à un moine, de la pompe du siècle et de toute vanité (Æneas Sylvius); Jean Vuiler, doyen de Bâle, homme doux et savant. Louis de la Palud, évêque de Lausanne, fut nommé vice-camérier.

Pendant ce temps, on préparait tout pour recevoir le conclave. Le 30 octobre 1439 (vendredi), eut lieu la 38e session où le cardinal d'Arles officia au milieu d'une foule immense qui remplissait la cathédrale; les femmes avaient pris place sur des tribunes élevées entre les colonnes. Le comte de Thierstein assistait à la séance sur un siége d'honneur, comme protecteur impérial. Les membres du conseil de la ville étaient aussi présents, ainsi qu'un grand nombre de nobles fort curieux de ce spectacle. Le silence le plus profond régnait dans l'église; hors de la cathédrale, des bourgeois en armes se tenaient prêts à réprimer tout désordre. La foule refluait jusque sur la place qui précède. Tous les électeurs communièrent de la main du cardinal, d'abord les onze évêques, puis les sept abbés, ensuite les cinq théologiens et enfin les neuf jurisconsultes. Ce spectacle fit verser des larmes à toute l'assistance.

Après la messe, les prélats prirent leurs mitres et l'évêque de Lausanne, montant à l'ambon, lut les noms des électeurs: tous les pères approuvèrent ce choix. Puis on prêta serment. Le cardinal d'Arles, le premier, sur le livre des décrets; puis les autres électeurs, selon leur rang. Il était trois heures après midi, le peuple encore à jeun, quand on chanta le Te Deum, au son de l'orgue qui alternait avec le chœur.

---

[1] Henr. minor., Chron. = [2] Wurstisen. Chron. Basil., p. 352.

Après cela, poursuit le témoin oculaire Æneas Sylvius qui fut le pape Pie II, le cortége se mit en marche. C'était d'abord une longue file d'enfants en robes blanches, puis une partie du clergé de la ville, les docteurs, les orateurs des universités en toges longues; les prêtres de Bâle portant dans leurs bras les reliques des saints. Paraissait ensuite l'évêque de Lausanne, tenant à la main une croix en argent, suivi de quatre clercs; puis le cardinal d'Arles avec la mitre, vêtu d'ornements d'or, bénissant le peuple; enfin les évêques et les abbés mitrés, suivis d'une foule innombrable. On arriva ainsi jusqu'à la porte du conclave qui était gardée par une troupe armée. Les électeurs purent seuls y pénétrer. La maison du conclave était située sur la place de la cathédrale, en un lieu élevé et découvert, les nobles de Bâle l'avaient fait bâtir autrefois pour y donner des bals; l'étage supérieur pouvait être chauffé et servait en hiver, le rez de chaussée était réservé pour l'été. On établit pour le conclave autant de petites cellules en haut et en bas, qu'il y avait d'électeurs: les parois qui les séparaient étaient formées de pieux de sapin garnis de courtines en étoffes transparentes. Chaque chambre était carrée, à peine suffisante pour un lit et une table, sans fenêtre, à part quelques petites lucarnes çà et là. L'obscurité était complète et il fallait toujours une chandelle allumée pour lire ou pour y demeurer. Ce fut pour les électeurs une longue nuit de sept jours. Les cellules inférieures étaient froides et humides, et plus propres pour des poissons que pour des hommes. Aussi tous ceux qui les occupèrent y contractèrent des rhumatismes; on y toussait sans cesse; ni vêtements ni fourrures ne triomphaient du froid qui y régnait. On ne pouvait faire de feu à cause de la fumée et de l'exiguïté du local. Les murailles étaient épaisses et élevées; toutes les fenêtres avaient été murées; la lumière ne pénétrait dans la maison que par de petites ouvertures. Les abords du conclave étaient gardés par des soldats qui veillaient jour et nuit devant les grilles qui protégaient la maison. Au milieu du conclave il y avait une petite porte, en forme de fenêtre, fermée par deux clés à l'extérieur et par une à l'intérieur. Les premières étaient entre les mains du vice-camérier et du protecteur du conclave; l'autre était au cardinal d'Arles qui ne la remettait qu'au cérémoniaire, Æneas Sylvius, quand il fallait faire entrer ou sortir les mets préparés pour les conclavistes, ce qui arrivait deux fois par jour. Chaque électeur avait avec lui son serviteur, les prélats en avaient deux. Au dehors, les autres domestiques préparaient les aliments et les apportaient à la porte du conclave dans des boites de bois peint qu'on appelle *cornuta*. Pour prévenir toute tentative d'empoisonnement, ils devaient goûter aux mets et au vin qu'ils apportaient. Les gardiens du conclave examinaient le tout avec soin et ne laissaient pénétrer ni lettre ni autre chose que la nourriture. Tout passait par les mains du vice-camérier qui introduisait les plats par la fenêtre et les remettait au clerc Æneas qui seul se tenait là avec un autre cérémoniaire. On devait parler à haute voix et en latin, afin que l'interprête du protecteur pût comprendre ce qu'on disait. On en faisait autant pour faire sortir les restes des repas qui étaient distribués à plus de deux cents pauvres, qui y trouvaient leur nourriture. Les électeurs n'avaient droit qu'à un plat, chair ou poisson ou à des œufs et du fromage.

Le premier jour, la porte du conclave ne fut fermée qu'à neuf heures; chacun put recevoir visite de ses amis. En entrant au conclave, le cardinal se rendit processionnellement avec les électeurs à la chapelle préparée pour la messe et

là prosterné nu-tête devant le crucifix, il fit une prière; puis on déposa les mitres et les chapes et chacun se retira dans la cellule qui portait son nom. On avait tiré les cellules au sort et c'était le doyen de Bâle qui avait eu la première et la meilleure et un évêque la dernière.

A la tombée de la nuit, le protecteur du conclave avec quelques bourgeois de Bâle visita la maison, puis l'évêque de Lausanne et les custodes du conclave. A neuf heures on ferma la porte au-dedans et au-dehors, avec des verrous et de fortes chaînes. Les électeurs se retirèrent alors dans leurs cellules, puis ils se firent mutuellement visite; ce qui dura une partie de la nuit. Enfin on alla se coucher. A trois heures du matin on se leva pour matines, ce qui dura jusqu'à cinq heures; puis on dit la messe, les uns dans leurs chambres, les autres sur les trois autels préparés dans le conclave. Presque tous les évêques avaient avec



Æneas Sylvius part pour le concile à Bâle.
D'après une peinture de Bernardino Pinturicchio. à Sienne. XVIe siècle.

eux des autels portatifs. Au lever du jour, tous assistèrent à la messe de communauté, qui fut suivie de l'hymne du Saint-Esprit. Puis on délibéra sur le mode de tenir le conclave. On décida que chaque nuit huit serviteurs se partageraient la garde du conclave, contre le feu et autre accident. Le réveil aurait lieu pour tous entre quatre et cinq heures; jusqu'à sept heures chacun ferait ses prières ou dirait la messe. A sept heures, messe de communauté, puis invocation du Saint-Esprit et réunion du conclave pour le scrutin; ensuite le dîner. Temps libre jusqu'à trois heures; réunion du conclave pour examiner les titres des candidats présentés au scrutin précédent. Souper à sept heures; coucher à dix heures.

Il y avait au conclave cinquante-deux familiers; la maison renfermait quatre-vingt-sept personnes. L'évêque de Bâle avait avec lui son official homme, au rapport d'Æneas Sylvius, aussi docte que facétieux.

L'élection du pape se fit de la manière suivante: On plaça des siéges dans la chambre du cardinal et de l'évêque de Vicence et dans neuf des cellules voisines. Au fond un autel avec un carreau pour le cardinal. A la droite du président siégeait l'archevêque de Tarentaise, à sa gauche l'évêque de Tortose (Espagne), puis de chaque côté les autres électeurs. Devant le cardinal, un escabeau avec un plateau d'argent, dans lequel chacun jetait son billet. Le cardinal dépouillait ensuite les votes, les lisait à haute voix et quatre secrétaires les inscrivaient. Chaque billet portait ces mots: „Je . . . élis pour pontife romain tel ou tel.“ — On pouvait mettre deux noms sur le même billet. Chaque électeur signait son bulletin de vote. Le dépouillement fait et proclamé, les scrutateurs vérifiaient le nombre des billets. Si les deux tiers des voix ne se rencontraient pas sur le même candidat, on brûlait les billets de votes.

Au premier scrutin on constata que les votes s'étaient répartis sur dix-sept candidats de diverses nations; le duc de Savoie, Amédée, réunit d'abord seize voix. Au deuxième scrutin qui eut lieu le 2 novembre 1439, il en eut dix-neuf; au troisième vingt-et-un; au quatrième encore vingt-et-un; il ne lui manquait qu'une voix. On redoubla de prières; il y eut des pourparlers sur les mérites du candidat. Enfin le 5 novembre 1439, tandis que le clergé de Bâle se tenait devant le conclave avec les reliques des saints et que les prélats faisaient une procession du Saint-Esprit, vers dix heures du matin, le scrutin fut ouvert et l'on trouva qu'Amédée, duc de Savoie, avait réuni vingt-six voix et était nommé pape. Aussitôt la joie éclata; on appela les notaires, les témoins et on dressa procès verbal de l'élection. Cela fait, on renvoya les témoins, et à une heure après-midi, on ouvrit les fenêtres donnant sur la place, en brisant à coup de hache les vantaux qui les fermaient. Toute la ville était sur la place; tous les yeux fixés sur la fenêtre où devait être proclamé le nouvel élu. On vit d'abord paraître la croix d'argent, puis le cardinal d'Arles, après avoir fait le signe de la croix, publia le nom du pape élu, et après une oraison, bénit le peuple. A trois heures les prélats en mitre et chape, et le clergé de la ville avec les reliques, arrivèrent aux portes du conclave et reconduisirent en procession les électeurs à la cathédrale. Là on publia de nouveau l'élection du nouveau pape et on chanta le *Te Deum* et la congrégation fut dissoute.“ [1]

Tel est le récit circonstancié fait par Æneas Sylvius, qui occupait au conclave les fonctions de clerc cérémoniaire. Il nous a paru intéressant de conserver pour cette histoire tous les détails d'un événement qui eut un si grand retentissement à cette époque. Nous trouvons parmi les électeurs de l'antipape Félix V notre évêque de Bâle, Frédéric ze Rhein, le doyen de la cathédrale, l'abbé de Lucelle, et aussi attaché à l'évêque, son official. Si nous ne pouvons justifier la participation que ces personnages ont prise à la déposition du pape légitime Eugène IV et à l'élection de l'antipape Félix V, cependant nous devons dire à leur décharge ce qu'Æneas Sylvius disait au pape Eugène IV pour s'excuser d'avoir siégé au concile de Bâle. Chargé d'une mission auprès du Saint-Père par l'empereur, il se présenta au souverain pontife sans crainte et lui ayant baisé les pieds et les mains, avant de lire le message impérial, il dit: „Très Saint-Père, quand j'étais à Bâle, j'ai beaucoup parlé, écrit et agi, je ne le nie pas; mais j'ai toujours eu

[1] Æn. Sylv., Comment. de gestis conc. Basil., p. 45 et suiv.

l'intention, non pas de nuire à Eugène IV, mais d'être utile à l'Église. Je me suis trompé, je l'avoue, mais je l'ai fait avec de grands et nombreux personnages. J'ai suivi l'exemple de Julien, cardinal de Saint-Ange, de Nicolas, archevêque de Palerme, de Louis Pontanus notaire apostolique, qui étaient regardés comme les yeux du droit et les maîtres de la vérité. Faut-il rappeler les universités et les autres gymnases de l'univers dont la plupart étaient du parti opposé à Eugène IV? Qui ne serait trompé avec de tels personnages? . . . Maintenant je reviens à vous, très Saint-Père et je vous demande pardon pour l'offense que j'ai commise sans le savoir . . .“ Le pape Eugène IV répondit à Æneas Sylvius: „Nous savons que



L'antipape Félix V,
d'après une gravure sur bois. (Wurstisen, Chronique.)

tu as failli avec beaucoup d'autres, mais nous ne pouvons refuser le pardon à qui confesse sa faute . . .“ [1]

L'élection d'Amédée VIII, duc de Savoie, fut confirmée par le concile le 17 novembre 1439 et une ambassade fut nommée pour aller lui offrir la tiare. Le duc accepta et prit le nom de Félix V. Il se rendit à Bâle au mois de juin 1440. Les Fribourgeois allèrent au-devant de lui jusqu'à Seedorf où il se rendit depuis Moudon. A Fribourg il logea chez les Cordeliers. Le samedi après le 11 juin, il arriva à Berne [2] et le 24 du même mois à Bâle. Il était accompagné de son fils Philippe, comte de Genève, de Louis, marquis de Saluces, et d'un grand nombre de nobles de Savoie, habillés magnifiquement. Les pères du concile allèrent en procession le recevoir à la porte d'Æscheim; le clergé de Bâle, les

[1] Pii II commentarii, Francf. 1614. p. 11. = [2] Schw. Geschichtsforsch., t. II. p. 395.

religieux, les corps de métiers, portant de grands cierges, comme à la Fête-Dieu, accompagnaient le concile. Le cheval du pape était tenu à la bride par le bourgmestre de Bâle, le chevalier Arnold de Bärenfels, et par le chevalier Arnold de Rotberg. Les vêtements de Félix V étaient portés par les chevaliers Jean Reich de Reichenstein, Bernard de Rotberg, Götz Henri d'Eptingen et Hermann Offenbourg. Le dais était soutenu au-dessus du pape par Hans Müntzmeister, nommé Sürlin, Hans Conrad Sürlin, Hans von Lauffen et Heinzmann Maurer. Le cortége passa d'abord devant l'hôpital, suivit les Spiessgassen, appelés autrefois la rue de Lannpart, la rue des fusils (Gewehrgasse), le marché au blé, la rue de Wienhard ou des chapeaux, la rue des magasiniers, le marché aux poissons, la rue de fer, la rue franche, jusqu'à la fontaine de l'hôpital et enfin à la cathédrale où le pape récita les collectes de Notre-Dame à l'autel du concile et donna sa bénédiction; puis il se rendit derrière le Ramstein, dans le logement qui lui était préparé; les gens de sa suite furent logés tout près de là. La réception de Félix V dura depuis deux heures après-midi jusqu'à sept heures du soir.[1] Le couronnement du nouveau pape eut lieu le 24 août 1440. Æneas Sylvius, dans une lettre à Jean de Sigovie, fait une description fort curieuse de cette grande cérémonie.

„Il y a, dit-il, devant la cathédrale une grande place où l'on donne des spectacles au peuple; on y dressa une vaste estrade; sur un angle (vers la chapelle des Münch) un autel très élevé; le tout abrité par de riches tentures. De là on dominait toute la place; le clergé et la noblesse s'y placèrent, ainsi que le pontife qui allait être couronné. Environ deux mille personnes se rangèrent sur cette estrade. Le fils de Félix V, Louis duc de Savoie, était arrivé la veille; toute la noblesse de Savoie, quatre mille chevaliers et une grande foule de Savoyards étaient accourus pour assister au couronnement de leur ancien duc. On voyait encore d'Allemagne le marquis de Rœtelen, Conrad de Vuinsberg, camérier héréditaire de l'empire romain, le comte de Thierstein, des représentants des villes de Strasbourg, Berne, Fribourg, Soleure, toute la noblesse du voisinage; l'assistance montait à cinquante mille hommes. Bâle avait mis sous les armes mille jeunes gens robustes pour maintenir l'ordre. Les toits des maisons voisines, les fenêtres, les arbres étaient chargés de spectateurs, hommes et femmes. La place était tellement remplie qu'un grain de sénevé n'aurait pu y trouver terre.

„Au lever du jour, Félix V apparut. D'une taille ordinaire, d'une belle figure de vieillard, les cheveux blancs, comme le visage, silencieux et triste. Avant lui les prélats mitrés et le clergé de Bâle avec les reliques s'étaient rangés sur l'estrade. Félix fut placé sur un siége très élevé; on s'assit, le silence s'établit aussitôt et les cérémonies commencèrent. Le pape officia pontificalement, sans manquer aucune cérémonie. Ses fils Louis, duc de Savoie, et Philippe, comte de Genève, l'assistaient à l'autel.

„Après la messe, eut lieu le couronnement du souverain pontife. On apporta la tiare enrichie de pierres précieuses, estimée plus de trente mille pièces d'or. Ce fut le cardinal Louis de Sainte-Susanne, qui couronna le pape au milieu des acclamations générales, puis on publia les indulgences plénières accordées par Félix V. Après le couronnement, le cortége se déploya en procession. D'abord

[1] Wurstisen, Chron. Basil., p. 366.

le peuple, puis les nobles, les chevaliers, les barons, les comtes, les marquis, le duc avec sa suite, vêtu d'or. Tous à cheval, dans l'appareil le plus brillant. On entendait retentir les trompettes et les fanfares. Venait ensuite le clergé de la ville avec les reliques des saints et les jeunes lévites chantant des hymnes. Douze chevaux blancs précédaient la bannière rouge et jaune qu'escortaient les chevaliers de Saint-Maurice, anciens compagnons du duc de Savoie à Ripaille. Puis, marchaient les prieurs, les avocats, les secrétaires, en chapes, les juges, les abbés et les évêques en mitre et en cappa, montés sur des chevaux caparaçonnés. Après les évêques, au milieu de grands flambeaux, venait le très saint Sacrement sous la garde d'un évêque. Deux cardinaux et les évêques de Tortose et de Vicence qui remplissaient l'office des cardinaux-diacres, précédaient le pape s'avançant gravement sur un cheval, conduit par le marquis de Rœtelen et Conrad de Vuinsberg, sous un baldaquin d'or, portant la tiare et bénissant le peuple. Après le pape, le trésorier, les clercs de la chambre, jetant au peuple des pièces d'argent. Enfin les ambassadeurs des princes et l'immense multitude. Le cortége suivit plusieurs rues; les juifs attendaient le pontife pour lui offrir la loi de Moïse. On arriva de la sorte au couvent des Dominicains qui introduisirent le pape dans leur église et lui offrirent les clés de leur maison.[1] On chanta le Te Deum laudamus; il était trois heures après-midi. Felix V était encore à jeun; il put enfin prendre quelque repos.

„Le lendemain, après la messe, on remit à tous les prélats qui avaient assisté au couronnement une pièce d'or et deux d'argent; ensuite eut lieu un somptueux banquet, qui dura de onze heures à trois heures et réunit plus de mille personnes. A cinq heures, le cortége retourna dans le même ordre à la cathédrale; Félix V rentra par une porte de derrière au palais de l'évêque de Bâle où il put enfin prendre son repos."[2]

Félix V résida trois ans à Bâle. En 1441 (22 avril) il bénit les *Agnus Dei.* Cette année, à la procession de la Fête-Dieu, il porta le saint Sacrement à travers la ville, et accorda pour ce jour une indulgence plénière. Il restaura splendidement le palais épiscopal qu'il occupait et la chapelle qui s'y trouvait. Il imposa une réforme sévère au couvent des Cordeliers de Bâle.[3] Malgré tous les efforts du concile qui dans plusieurs sessions (40e, 26 février; 41e, 23 juillet; 42e, 4 août 1440) travailla à le faire reconnaître par les princes séculiers, l'antipape n'eut jamais dans son obédience que la Savoie, Suisse, la ville de Bâle, Strasbourg, Albert de Bavière, prince de Munich, quelques villes en Saxe et quelques universités. L'empereur Frédéric III fit comme la plupart des princes d'Allemagne et embrassa la neutralité. Tout le reste de la chrétienté, sans en excepter la France, s'attacha de plus en plus à l'obédience d'Eugène IV.[4]

En 1441, le concile de plus en plus désert, n'eut qu'une session, le 1er juillet 1441, où l'on fit un décret pour ordonner la célébration de la fête de la Visitation de la St^{e} Vierge. Déjà le 17 octobre de l'année 1439, dans sa 36e session, le concile avait déclaré que la croyance à l'Immaculée Conception de la St^{e} Vierge était conforme à la foi et devait être tenue et embrassée par tous les catholiques.

[1] Le cortége passa par la fosse, par la rue franche au marché au blé, de là par le nouveau pont au marché aux poissons et en montant par le Blumen, au couvent des frères Prêcheurs. Wurstisen, Chron. Basil., p. 366. = [2] Æn. Sylv., Comment., p. 63. = [3] Urstis., Episc. hist. Basil., p. 117. — Chron. Basil., p. 371. = [4] Mgr Guerin, les conciles, t. III. p. 182.

En 1442, il y eut encore une session le 9 août (la 44e). Le dimanche, 11 novembre 1443, l'empereur Frédéric III vint à Bâle accompagné du duc de Brunswick et du comte de Genève, fils de Félix V. L'évêque de Bâle et le clergé reçurent le monarque à la porte de Spalen, avec le saint Sacrement. L'accueil fut magnifique. L'empereur logea dans le palais d'Hemman Offenbourg. Il vit l'antipape durant quelques heures et n'en parut pas satisfait. Le 16 novembre, il se rendit à Constance et le lendemain Félix V se décida à se retirer à Lausanne avec quatre cardinaux et quelques-uns de ses partisans. [1] Les pères du concile mettant quelque lenteur à se séparer, l'empereur ordonna aux Bâlois de les faire sortir de leur ville sous peine de leur enlever les franchises qu'ils tenaient de l'empire; les mêmes ordres furent signifiés de nouveau à la ville et à l'évêque de Bâle pour la seconde fois vers Noël et pour la troisième, au commencement du Carême de 1448. L'empereur n'étant pas d'abord obéi, le conseil impérial à Gratz en Styrie porta une sentence le 18 mai contenant que dans deux mois les Bâlois avec l'évêque devaient expulser les pères du concile de leur ville.

L'évêque Frédéric ze Rhein accompagné du prévôt et de quelques chanoines, avec plusieurs membres du conseil de ville, alla signifier au concile l'arrêt impérial. Les pères tinrent le 25 juin leur 45e et dernière session. Le 28 juin, on communiqua dans toutes les formes au concile la sentence du conseil impérial. Enfin le 4 juillet, les pères quittèrent Bâle pour se transporter à Lausanne où ils mirent fin au concile en 1449. La ville de Bâle les escorta jusqu'à ses frontières avec cinq cents hommes; les Bernois et les Soleurois en firent autant jusqu'à Lausanne. Après leur départ, l'évêque Frédéric ze Rhein fit enlever les bancs qui avaient servi aux sessions du concile durant dix-sept ans de 1431 à 1448. [2]

L'évêque ne se contenta pas de contribuer, de son autorité et de ses forces à l'éloignement de sa cathédrale des pères du concile et d'empêcher leur retour; il voulut faire porter sans retard à Rome sa soumission au pape légitime, celle de son chapitre, de son clergé et de tous ses diocésains. Ce fut son official Jean Geminger, licencié ès sacrés décrets, doyen de l'église de Colmar qui fut chargé de cette mission. Eugène IV venait de mourir (le 13 février 1447); Nicolas V était élu pape le 8 mars de la même année.

L'envoyé de Frédéric ze Rhein assista à un consistoire public, où se trouvaient les cardinaux et toute la cour pontificale. Là, il fit au nom de l'évêque et du diocèse de Bâle acte public de soumission et d'obéissance au souverain pontife. Il avait pris pour texte de sa déclaration ces mots des saints livres: „Venient ad te qui detrahebant te et adorabunt te.“ Le pape reçut cette soumission avec une grande joie qui fut partagée par toute l'assistance: „A Domino factum est istud,“

---

[1] Wurstisen, Chron. Basil., p. 374. — Le chroniqueur de Bâle raconte au 16 juin 1445, la réception à Bâle de la fille de Félix V, Marguerite de Savoie, veuve du roi Louis de Sicile, fiancée au prince palatin Louis de Bavière. Les Bâlois allèrent avec quatre-vingt chevaux à sa rencontre jusqu'à Langenbruck où elle arriva escortée de deux cents Soleurois. Parmi les délégués de Bâle, se trouvaient le bourgmestre Jean Roth, Arnold de Rotberg, Jean de Lauffen, etc. Arrivés à Liestal, les Bâlois ne purent trouver de logement pour passer la nuit; ils durent retourner à Bâle et le lendemain se portèrent avec trois cents chevaux jusqu'au-dessus de Prateln pour recevoir la princesse. Les cardinaux de Sainte-Susanne et de Saint-Calixte et plusieurs pères du concile, avec plus de mille six cents hommes allèrent jusqu'à Muttenz. La princesse logea au palais d'Hemman Offenburg. A sa descente de cheval, elle fut reçue au nom de son fiancé par son cousin, le duc Étienne de Bavière, en présence du prince Louis et de beaucoup de nobles personnages. Le chanoine de Worms, Jean Ernesti, fit un beau sermon de circonstance. La princesse resta à Bâle dix jours; elle fit donner des bals et des réjouissances publiques sur la place de Saint-Pierre. Ibid., p. 389. = [2] Ibid. — Sudan, Basilea sacra. — P. Voisard, p. 218.

s'écria le pontife. Il fit expédier à l'official de Bâle à la date du 29 juin 1448 une bulle qui relevait de toute excommunication, censures et peines canoniques l'évêque, ses prêtres et ses diocésains. En même temps, pour reconnaître le zèle de l'envoyé de Frédéric ze Rhein, le pape le nomma secrétaire des bulles. Jean Geminger revint à Bâle, heureux du succès de son ambassade.

Henri le frère mineur qui nous a laissé ces détails dans sa chronique, a cru que c'était à Eugène IV que l'official Geminger avait fait la soumission de l'évêque et du diocèse de Bâle; il ignorait sans doute en écrivant sa chronique, l'élévation de Nicolas V au souverain pontificat; mais la bulle qui était adressée à l'official, et qui se trouvait parmi les *Schedas Urstisianas* porte la date du 29 juin 1448, deuxième année du règne de Nicolas V. Les pères du concile avaient quitté Bâle depuis le 4 juillet, quand l'official rapporta à son évêque le document pontifical.[1] Le même chroniqueur assure que Frédéric ze Rhein, mécontent de son envoyé, le fit incarcérer le lundi après la S. Gall de la même année dans le château de Birseck. Il eut sans doute d'autres motifs que le succès de son ambassade que l'official n'accomplit que sur l'ordre de l'évêque. On ne peut pas admettre que le pape aurait accueilli un envoyé qui n'aurait pas apporté avec lui les preuves de son mandat auprès du Saint-Siége. Quoiqu'il en soit, l'évêque mourut en grâce avec le Saint-Siége apostolique.



L'empereur Frédéric III,
d'après une médaille.

Cependant il ne put effacer de son nom la tache qui lui est restée, pour avoir déposé le pape légitime Eugène IV et élu comme membre du faux conclave de Bâle, l'antipape Félix V. Au concile du Vatican, l'évêque de Bâle, Mgr Eugène Lachat, dans une séance solennelle, flétrit, d'une voix émue la conduite de son prédécesseur Frédéric ze Rhein dans cette double circonstance. Il rappela, avec une grande sûreté de doctrine, et une connaissance approfondie des actes du concile de Bâle, l'aberration des membres de cette assemblée qui ne craignirent pas de porter des décrets attentatoires aux droits imprescriptibles du pontife romain. A l'occasion des décrets du concile de Bâle sur l'autorité pontificale le vénérable prélat fit amende honorable devant toute l'auguste assemblée du Vatican pour l'injure faite au Saint-Siége par son prédécesseur Frédéric ze Rhein et pour la note infamante attachée à l'église de Bâle, témoin de la violente déposition d'Eugène IV et l'élection sacrilége d'Amédée VIII. Mgr Lachat termina son émouvant discours par ces belles paroles:

„Libere hac et apertissime dixi, non illecebris alicujus, non metu permotus, memor effati quod auribus nostris paulo ante altera die in hac aula augustissima resonabat[2]: „Metus et favor procul abeant! Sed unusquisque nostrum cum S. Paulo dicat: Nihil eorum vereor, nec facio animam meam pretiosiorem quam me.“ — Hoc me malis assuetum Prædecessores mei jam diu docuerunt. A sede episcopali ejecti et ex una in aliam urbem peregrini, profugi, vexati, principatu et divitiis exspoliati, ad indigentiam redacti, fidem tamen Petro servaverunt et sedes Basiliensis adhuc manet, fidem servans intemeratam, verum Basileæ catholicæ

[1] Brucker, Scripta rerum Basil. min., p. 343. = [2] Paroles du cardinal de Schwartzenberg.

magnitudo et præstantia avanuerunt. Catholica Universitas, inibi à Romanis Pontificibus erecta, florentissima, et toto orbe celebrata, religiosorum ordinum instituta, qua plurima erant, sacerdotes insignes, et alii permulti, frustra nunc Basileæ requiruntur vel facti sunt, sicut episcopus ipse, extranei. Arca, arca ipsa Domini incidit in manus peccatorum. Nunc Argentoratum, Moguntia et Colonia sub umbra suorum pastorum sedent ad Rheni flumen, dum egressus est a vicina sorore omnis decor ejus. O justa Dei judicia! Scelus actorum Basileæ et depositionis Eugenii IV, veri Christi vicarii et omnium Patris et doctoris jam a tribus sæculis abhinc ultum est! Non irridetur Deus, nam est Deus ultionum et decus sponsæ suæ Ecclesiæ, præsertim in corona capitis sui haud impune temerare sinit. Qui num Basileam invisat, exclamare cogitur: „Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus; dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum? Hæreditas nostra versa est ad alienos, domus nostra ad extraneos.“ Hinc ego episcopus exul, longe a sede patrum meorum commoratus profiteri cogor: „Patres nostri peccaverunt, et non sunt; et nos iniquitates eorum portavimus.“ “ [1]

Comme Jean de Fleckenstein, son prédécesseur, Frédéric ze Rhein fut évêque de Bâle durant treize ans et huit mois. Il mourut le 5 janvier 1451, la veille de l'Épiphanie. On lui fit de somptueuses funérailles et on déposa son corps dans le magnifique mausolée qu'il s'était fait élever de son vivant au milieu de la chapelle de l'évêque de Mayence à la cathédrale. [2] Pour la fondation de son anniversaire qui se célébrait le 5 janvier à la cathédrale, Frédéric ze Rhein donna au chapitre le quart de la dîme de l'église et des villages du Haut- et du Bas-Magstat.

Nicolas Gerung assure dans sa *Chronique* que Frédéric ze Rhein ne remplit jamais aucune fonction pontificale, ce qui fut pour lui un grand sujet de douleur sur son lit de mort. Un vieux manuscrit, rapporté par le chapelain, dit que la mort de l'évêque fut un sujet de joie pour le peuple et surtout pour le clergé qu'il traitait avec une extrême sévérité, mettant en prison et aux fers les prêtres récalcitrants et rebelles. [3]

Frédéric ze Rhein portait dans ses armes: d'argent au lion de sinople armé et lampassé de gueules.

[1] De l'original. = [2] N. Gerung, chron. episc. Basil. — „XIX Kal. februarii. Anno D. MCCCLI° vigilia Epiphaniæ, obiit Reverendus Princeps D. Fridericus ze Rhin episcopus hujus ecclesie.“ Ex *Libro vitæ* eccl. cath. Basil. — Dans le bréviaire de Frédéric ze Rhein sa mort est marquée comme suit: „Anno L infra IIII et V horas post meridiem obiit Dnus Fridericus se Rin Ep. Bas“ = [3] Supplément à la Chronique de N. Gerung, tiré des archives de Lucerne par l'archiviste Th. von Liebenau, — br. in 8. p. 7.



Armoiries de l'évêque Frédéric ze Rhein.

M. cũ C. quater. x. tot. p9 j. nectito simplex.
Finitus codex fuit hic sit criminis exlex.
Presul magnific9 qui ɔtulit hunc fridericus.
De Reno natus sub tempore pontificatus.
Quinti felicis Concilij ʒ Basiliensis.
Gracia sit locuplex detur illi glā duplex.

Liber marcarum. Fac-simile du manuscrit.

CHAPITRE XXVII

Le Liber marcarum de 1441. — État du diocèse de Bâle.

Initiale du XV. siècle.

FRÉDÉRIC ze Rhein, évêque de Bâle, fit dresser le *Liber marcarum* où se trouvent spécifiés toutes les paroisses et les bénéfices du diocèse de Bâle en 1441. Cet important document est conservé aux archives du château de Porrentruy. C'est un volume manuscrit, grand in-quarto, composé de cent neuf feuilles de parchemin remarquablement belles; l'écriture est des plus soignées; les initiales sont décorées avec beaucoup de goût. Il a pour titre: *Statuta synodalia Episcopatus Basiliensis cum Libro marcarum.* Les trente-un premiers feuillets renferment le commencement des quatre évangiles, les formules des serments prêtés par les officiers de l'évêque, enfin les statuts synodaux du diocèse de différentes époques. Les soixante dix-huit feuillets suivants renferment le *Liber marcarum*, que M. Vautrey a publié *in extenso* dans le cinquième volume des *Monuments de l'Histoire de l'ancien Évêché de Bâle.*[1] Dressé en 1441, comme l'indiquent les vers placés à la première page, le *Liber marcarum* a reçu quelques adjonctions jusqu'en 1469, date du dernier document qu'il renferme.[2]

[1] On y a joint une carte de l'ancien évêché de Bâle, (Voir p. 506.) dressée par M. Trouillat. En 1843 le Dr Rheinwald a publié un travail approfondi sur le *Liber marcarum.* Archives de Berne.

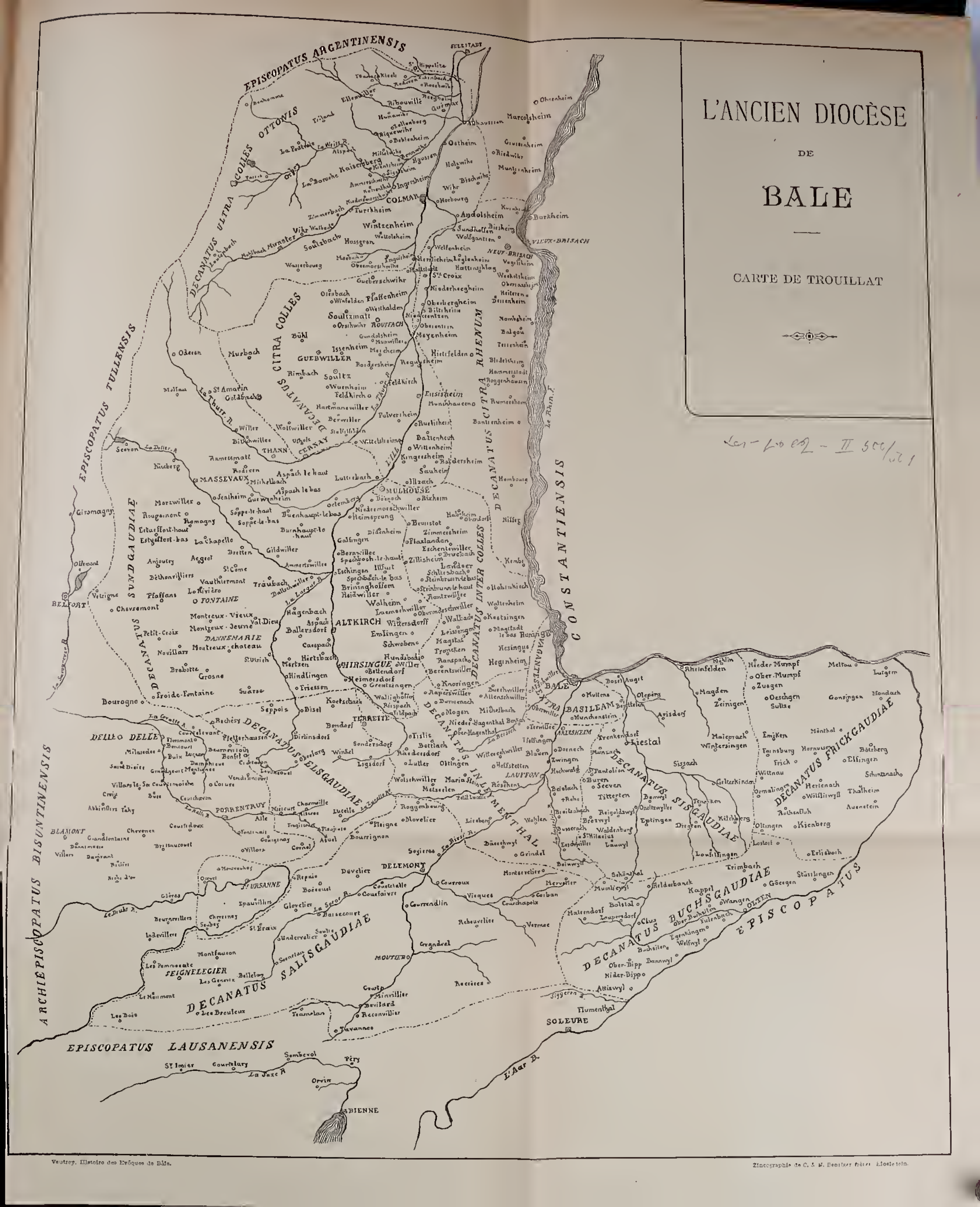
[2] M. cum C. quater, X tot p 1 nectito simplex,
Finitus codex fuit, sit criminis exlex.
Presul magnificus, qui contulit hunc Fridericus
De Reno natus, sub tempore Pontificatus
Quinti Felicis, concilii Basiliensis.
Gracia sit locuplex, detur illi gloria duplex.

On y trouve un état des taxes en marcs d'argent imposées aux recteurs, vicaires et desservants des églises paroissiales, succursales et chapelles au profit de l'évêque et de la cathédrale. C'est un véritable pouillé du diocèse de Bâle au XV[e] siècle. A cette époque, il était partagé en 11 décanats ou chapitres ruraux.

1° Le décanat dit *Ultra colles Ottonis,* qui comprenait la partie la plus septentrionale du diocèse de Bâle, touchait à l'évêché de Strasbourg; il renfermait les cantons actuels de Ribeauvillé, Kaysersberg, la Poutroye et une portion de ceux de Colmar, de Munster, de Wintzenheim et d'Andolsheim dans la Haute-Alsace. Les 59 localités suivantes appartenaient à ce décanat: Ammerschwir, Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Bischwihr, Bonhomme, Colmar, Ellenwiller, Eguisheim, Feldkirch, Fréland, Guémar, Herrlisheim, Holtzwihr, Horbourg, Houssen, Hunawihr, Hüsseren, Illhaüseren, Ingersheim, Katzenthal, Katzenwangen, Kaysersberg, Kientzheim, La Baroche, Lengenberg, Minwihr, Mittelwihr, Mühlbach, Munster, Niedermorschwihr, Oberbergheim, Obermorschwihr, Orbey, Ostheim, Päris, la Poutroie, Reggenhausen, Ribeauvillé, Riedwihr, Riquewihr, Roderen, Rorschwihr, Schoppenwihr, Sigolsheim, Soultzbach, Thannenkirch, Trois-Épis, Turckheim, Walbach, Wasserburg, Weinbach, Wettolsheim, Wickerswihr, Wihr-au-Val, Wintzenheim, Zellenberg, Zimmerbach. — Ce décanat comprenait 54 églises paroissiales, 1 collégiale de Colmar, 16 abbayes couvents ou prieurés; les 2 abbayes de Munster de l'ordre de S. Benoît, Päris de l'ordre de Cîteaux, les 4 prieurés de Saint-Pierre à Colmar, de Saint-Morand près de Ribeauvillé de l'ordre de Cluny, des Trois-Épis près de Colmar, de l'ordre de S. Antoine, de Weinbach de l'ordre des Prémontrés, 1 couvent de Dominicains à Colmar; 2 couvents d'Augustins à Colmar, à Ribeauvillé (deux maisons); 3 couvents de Franciscains à Colmar, à Kaysersberg (Récollets), à Weinbach (Capucins); 2 couvents de Dominicaines à Colmar; 1 couvent d'Augustines à Hüsseren et 1 couvent de Clarisses à Alspach.

2° Au sud du décanat Ultra colles se trouvait le décanat *Citra colles Ottonis,* qui comprenait dans la Haute-Alsace les cantons actuels de Rouffach, Guebwiller, de Soultz, une partie de ceux de Wintzenheim, Ensisheim, Habsheim, Mulhouse, Cernay, Thann et Saint-Amarin. On y comptait 46 localités, savoir: Alswiller, Baldersheim, Battenheim, Bergholtz, Bergholtz-Zell, Berrwiller, Bühl, Bollwiller, Cernay, Ensisheim, Feldkirch, Guebwiller, Gueberschwihr, Gundolsheim, Hartmanswiller, Hatstatt, Issenheim, Lautenbach-Zell, Macholtzheim, Merxheim, Meyenheim, Munwiller, Murbach, Niederentzen, Oberentzen, Orschwihr, Osenbach, Ostein, Pfaffenheim, Redersheim, Reguisheim, Rouffach, Ruelisheim, Sausheim, Soultz, Soultzmatt, Staffelfelden, Steinbach, Sundheim, Uffholtz, Ungersheim, Vögtlingshoffen, Wattwiller, Westhalden, Wittenheim, Wuenheim. — Dans ce décanat se trouvait l'abbaye bénédictine de Murbach (737).

3° Le décanat *Citra Rhenum* suivait la rive gauche du Rhin depuis Kemps jusqu'à Kuenheim; il se composait du territoire du canton actuel de Neuf-Brisach et d'une partie des cantons de Colmar, Ensisheim et Habsheim, dans la Haute-Alsace. Il comprenait 34 localités: Andolsheim, Appenwihr, Balgau, Bantzenheim, Biesheim, Biltzheim, Blodelsheim, Chalampé, Dessenheim, Fessenheim, Fort-Mortier, Hammerstatt, Heiteren, Hirtzfelden, Hombourg, Kembs, Petit-Landau, Loglenheim, Munchhausen, Nambsheim, Neuf-Brisach, Niederhergheim, Oberhergheim, Obersaasheim, Ottmarsheim, Roggenhausen, Ruestenhart, Rumersheim, Sainte-Croix, Sappenheim, Sundhoffen, Wekolsheim, Woffenheim, Wolfgantzen.



Zincographie de C. & N. Benziger frères Einsiedeln.

4° Le décanat du *Sundgau* comprenait les cantons actuels de Massevaux, Altkirch et Dannemarie, une partie des cantons de Saint-Amarin, Thann, Cernay, Mulhouse, Hirsingue, Delle, Fontaine, Belfort et Giromagny, dans la Haute-Alsace. Il renfermait 59 localités: Altkirch, Altenach, Ammertzwiller, Aspach, Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Ballersdorff, Balschwiller, Bernwiller, Bettendorf, Brinighoffen, Burnkirch, Carspach, Dannemarie, Didenheim, Dornach, Eglingen, Enschingen, Feldbach, Francken, Friessen, Frœningen, Galfingen, Grentzingen, Heidwiller, Heimsprung, Hindlingen, Hirsingue, Hirtzbach, Hochstatt, Hundsbach, Illfurth, Largitzen, Luemschwiller, Lutterbach, Mertzen, Niedermorschwiller, Obermorschwiller, Œlenberg, Pfastatt, Reiningen, Riespach, Saint-Leger, Saint-Morand, Saint-Ulrich, Spechbach-le-Bas, Spechbach-le-Haut, Steinsultz, Tagolsheim, Tagsdorff, Thann, Valdieu, Vieux-Thann, Walbach, Wallheim, Waltighoffen, Willer, Wittersdorff, Wittelsheim. — Dans ce décanat se trouvaient le monastère d'Œlenberg de chanoines réguliers de S. Augustin (1054), les 4 prieurés de Feldbach de l'ordre de Cluny, de Saint-Ulrich de chanoines réguliers de S. Augustin, de Saint-Morand de l'ordre de S. Benoît, de Valdieu de l'ordre de Cluny, et 1 couvent de Dominicains au Vieux-Thann.

Au siècle dernier on détacha du décanat du Sundgau les 59 localités suivantes qui formèrent le décanat de Massevaux — capitulum Mazopolitanum: Angeot, Aujoutey, Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Bessoncourt, Brebotte, Bréchaumont, Bretten, Buetwiller, Burbach-le-Bas, Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Chavanne-sur-l'Étang, Chavanne-les-Grands, Chévremont, Eteimbes, Etueffont-Haut, Felon, Fontaine, Froide-Fontaine, Giltwiller, Goldbach, Grosne, Guewenheim, Hagenbach, Hohenrodern, Kirchberg, La-Chapelle-sous-Rougemont, La-Rivière, Leimbach, Lutran, Massevaux, Mertzen, Michelbach, Mollau, Montreux-Château, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Novillard, Oderen, Pérouse, Petit-Croix, Pfaffans, Rammersmatt, Reppe, Rigelstein, Rougemont, Saint-Amarin, Saint-Côme, Saint-Germain, Schweighausen, Sentheim, Seewen, Soppe-le-Bas, Soppe-le-Haut, Suarce, Tieffmat, Traubach, Vauthiermont, Willer. — Dans ce décanat se trouvaient la collégiale des chanoinesses de Massevaux, le monastère de Goldbach de l'ordre de S. Augustin (1135) et les 2 prieurés de Froide-Fontaine (1105), de Saint-Nicolas des Bois près Rougemont de l'ordre de Cluny.

5° Le décanat *Inter colles* comprenait le canton actuel de Landser, une partie des cantons de Mulhouse, de Habsheim et de Huningue et une petite portion du canton d'Altkirch, dans la Haute-Alsace: On y trouvait 44 localités suivantes: Bartenheim, Berentzwiller, Blotzheim, Bringheim, Bruebach, Brunstatt, Dietwiller, Eschentzwiller, Flaxlanden, Francken, Geispitzen, Habsheim, Hegenheim, Helfrantzkirch, Hesingue, Hundsbach, Huningue, Jettingen, Kappelen, Ketzingen, Knöringen, Landser, Lumschwiller, Magstat-le-Bas, Magstat-le-Haut, Mulhouse, Ranspach-le-Bas, Rantzwiller, Riedisheim, Rixheim, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Bas, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Tagsdorff, Uffheim, Village-Neuf, Walbach, Waltenheim, Zæsingen, Zillisheim, Zimmersheim. — Dans ce décanat se trouvaient les couvents des Capucins à Landser et à Blotzheim; des Ermites de S. Augustin à Mulhouse; le prieuré de Cisterciens à Blotzheim, annexé en 1449 à l'abbaye de Lucelle; les 2 commanderies des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de l'ordre teutonique à Mulhouse et 1 couvent de Clarisses dans la même ville.

6° Le décanat *in Leymenthal* ou vallis lutosæ comprenait une partie des cantons actuels de Ferrette et de Huningue dans la Haute-Alsace; le district de Laufon et quelques villages de celui de Delémont au canton de Berne; une portion du canton de Soleure, comprise dans le bassin de la Birse et de la Bersich et quelques villages du canton de Bâle. On y comptait 61 localités, savoir: Alschwiller, Arlesheim, Attenschwiller, Bærschwyl, Beinwyl, Blauen, Bouxwiller, Brislach, Büren, Buschwiller, Büsserach, Dittingen, Dornach, Duggingen, Dürmenach, Ettingen, Ferrette, Folgensbourg, Gempen, Grindel, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hobel, Hoffstetten, La Burg, Landskron, Laufon, Leymen, Liebenswiller, Liesberg, Lœwenburg, Lutter, Mariastein, Mettingen, Metzerlen, Michelbach-le-Haut, Movellier, Neuwiller, Niedermuespach, Nenzlingen, Oberkirch, Oberwiller, Oltingen, Petit-Lucelle, Pfeffingen, Rædersdorf, Reinach, Rodersdorf, Roggenbourg, Rohr, Saint-Appollinaire, Saint-Blaise, Saint-Pantaléon, Seewen, Terwiller, Vieux-Ferrette, Weisskirch, Wentzviller, Witterschwil, Wolschwiller, Zwingen. — Dans ce décanat se trouvaient l'abbaye de bénédictins, de Beinwyl (1124), et celle de Mariastein qui la remplaça en 1648. Le couvent des Capucins de Dornach (1673); les 2 prieurés de Lœwenburg, de Saint-Apollinaire appartenant à Lucelle. Les 2 couvents de Cisterciennes d'Egenthal, retirées à Dittingen en 1525; du Petit-Lucelle (1131).

7° Le décanat d'*Elsgau* ou d'Ajoie, comprenait une lisière aux limites occidentales et méridionales des cantons actuels de Delle, d'Hirsingue et de Ferrette, dans le Haut-Rhin, quelques localités du district de Porrentruy et des Franches-Montagnes au canton de Berne. Il renfermait 23 localités: Bendorff, Bisel, Charmoille, Courtavon, Dirlinsdorff, Epauvillers, Kœtslach, Lamotte, Levencourt, Ligsdorff, Lucelle, Miécourt, Miserez, Moos, Oberlarg, Pfetterhausen, Réchésy, Saint-Brais, Saint-Ursanne, Seppois-le-Bas, Sondersdorff, Soubey, Winckel. On trouvait dans ce décanat la célèbre abbaye de Lucelle de l'ordre de Cîteaux (1124), le chapitre de Saint-Ursanne, le prieuré de Miserez de l'ordre de Cluny (1115).

8° Le décanat de *Cis-* et *Frickgaudiæ* était formé d'une partie du canton actuel de Bâle-Campagne, de quelques localités du canton de Soleure, et de celles du canton d'Argovie entre le Rhin et l'Aar. Avant la réforme 70 églises ou chapelles étaient contenues dans les deux décanats Cis- et Frickgaudiæ. Après la réforme, il n'en resta que 27 : Augst, Eiken, Frick, Gansingen, Herznach, Hornüssen, Kaisten, Lauffenbourg, Lutgern, Magden, Mettau, Mœhlin, Mumpf-Dessous, Mumpf-Dessus, Œschgen, Olsberg, Rheinfelden, Schupfart, Stein, Steinsultz, Sultz, Wallbach, Wegenstetten, Wittnau, Wolfliswyl, Zeiningen, Zusgen.

Voici les 44 localités passées au protestantisme: Eptingen, Arisdorf, Diegten, Saint-Remy, Reigoldswyl, Waldenbourg, Saint-Hilaire, Bretzwyl, Liestal, Schönthal, Onoltschwiller (village détruit), Lauwyl, Bennwyl, Zyfen, Buren, Bubendorf, Maisprach, Munzach, Gelterkinden, Tenniken, Wintersingen, Kilchberg, Titerten, Nuglar, Laufelfingen, Sissach, Erlisbach, Kirchberg, Auenstein, Veltheim, Thalheim, Schinznach, Umiken, Bötzberg, Monthal, Rein, Mandach, Buns, Ormalingen, Rothenfluh, Oltingen, Kienberg, Elfingen, Farnsbourg. — Dans le décanat *Sisgaudiæ,* se trouvaient la collégiale de Rheinfelden et les couvents de Schönthal et d'Olsberg.

9° Le décanat de *Buchsgau* (Buchsgaudiæ) comprenait les localités situées sur la rive gauche de l'Aar, dans les cantons de Berne et de Soleure. On y

comptait 28 églises paroissiales ou succursales : Balsthal, Bannwyl, Egerkingen, Erlinsbach, Fulenbach, Hægendorf, Holderbanck, Kappel, Kestenholz, Kienberg, Laupersdorf, Lostorf, Matzendorf, Mümliswyl, Neuendorf, Niederbipp, Oberbuchsiten, Obergœsgen, Oberpipp, Olten, Olsingen, Saint-Joseph, Stusslingen, Trimbach, Wangen, Welschenrohr, Wolfwyl, Yffenthal.

10° Le décanat de *Salsgau* ou de Salignon (Salisgaudiæ) comprenait au XV[e] siècle les bassins de la Birse, de la Sorne et de leurs affluents depuis Pierre-Pertuis jusqu'à Soyhières, au-dessous de Delémont inclusivement. Ce territoire fait partie du canton de Berne. Après la réforme, on y comptait les 31 églises suivantes : Bassecourt, Bellelay, Boécourt, Bourrignon, Corban, Courchapoix, Courfaivre, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Glovelier, Lajoux, Les Bois, Les Breuleux, Les Genevez, Les Pommerats, Mervelier, Montfaucon, Montsevelier, Noirmont, Pleigne, Rebeuvelier, Repais, Saignelegier, Saulcy, Soulce, Vermes, Viques, Undervelier. — Avant la réforme, on comptait encore dans ce décanat 10 églises paroissiales ou succursales : Bévilard, Chalière, Chindon, Court, Grandval, Minvelier (village détruit), Moutier, Reconvillier, Sornetan, Tavannes. On trouvait dans ce décanat le chapitre de Moutier-Grandval, l'abbaye des Prémontrés de Bellelay (1136) ; le couvent des Ursulines de Delémont (1699).

11° Le décanat d'*Ajoie* (Ajoiæ) comprenait les paroisses de l'archevêché de Besançon réunies au diocèse de Bâle en 1779 contre 29 paroisses des décanats de Massevaux et d'Elsgau, cédées à celui de Besançon. Ce décanat renfermait 24 églises, aujourd'hui dans le canton de Berne. Ce sont : Alle, Asuel, Beurnevesain, Boncourt, Bonfol, Buix, Bressaucourt, Bure, Chevenez, Cœuve, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Courtemaiche, Damphreux, Damvant, Fahy, Fontenay, Grandfontaine, Grandgourd, Montignez, Porrentruy, Vendelincourt. — Dans ce décanat se trouvaient le prieuré des Prémontrés de Grandgourt, appartenant à Bellelay et le chapitre de Saint-Michel de Porrentruy, les couvents de Capucins, de Jésuites, d'Ursulines et d'Annonciades. On comptait encore, en dehors de ces décanats, quelques localités situées dans le voisinage de Bâle. Le *Liber marcarum* les appelle *vagantes extra civitatem Basiliensem ;* c'étaient : Alschwyler, Brattelen, Hochwald, Huningue, Munchenstein, Muttenz, Oberwyler et la chapelle de la Sainte-Croix, hors de la porte de *Spalen*.

Dans la ville même de Bâle, sous le titre de *Vagantes in civitate Basiliensi*, le *Liber marcarum* compte la cathédrale avec 75 chapelains, le chapitre de Saint-Pierre, l'église de Saint-Martin, l'hôpital, l'église de l'ordre de Malte, l'église de Saint-Alban, l'église de Stein, l'église de Saint-Ulrich, le chapitre de Saint-Léonard, l'église de Gnadenthal, et le prieuré de Saint-Jean.

Pour résumer en chiffres cet état du diocèse de Bâle, il comptait au siècle passé 454 paroisses, réparties comme suit :

1° Dans le décanat *Ultra colles Ottonis*	51	paroisses.
2° Dans le décanat *Citra colles Ottonis*	41	»
3° Dans le décanat *Citra Rhenum* . .	32	»
4° Dans le décanat du *Sundgau* . . .	52	»
5° Dans le décanat de *Massevaux* . .	58	»
6° Dans le décanat *Inter colles* . . .	43	»
7° Dans le décanat d'*Elsgau*	19	»
8° Dans le décanat *in Leymenthal* . .	54	»

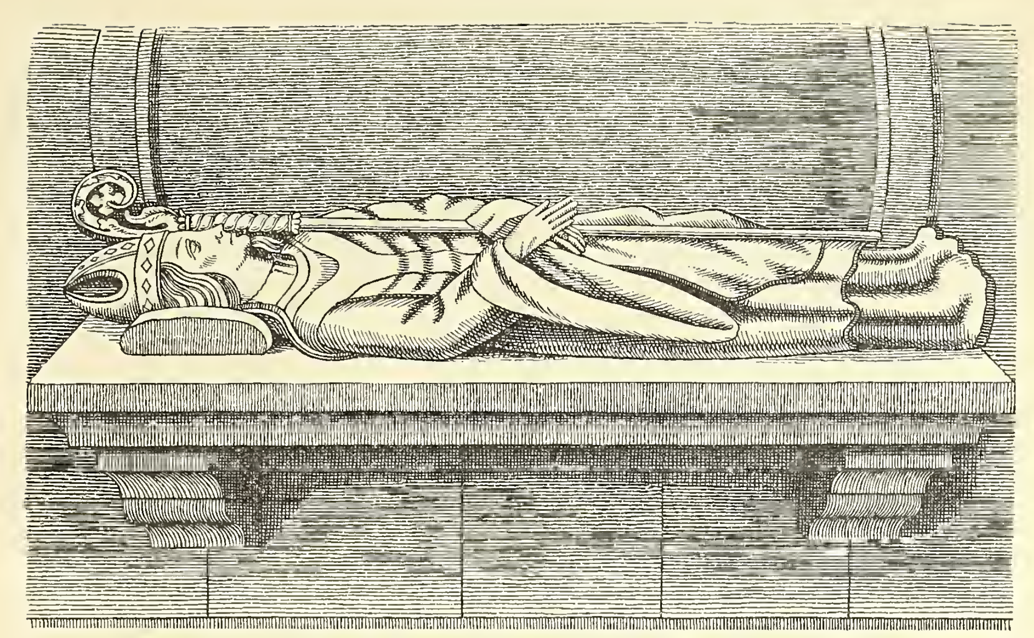
9° Dans le décanat de *Salignon* . . . 29 paroisses.
10° Dans le décanat *Cis-* et *Frickgaudie* 25 „
11° Dans le décanat du *Buchsgau* . . 27 „
12° Dans le décanat d'*Ajoie* . . . . 23 „

On comptait dans l'ancien diocèse de Bâle 7 chapitres, la cathédrale, les collégiales de Colmar, Thann, Saint-Ursanne, Delémont, Rheinfelden, Saint-Michel à Porrentruy; 40 couvents, abbayes ou prieurés, 33 d'hommes et 7 de femmes; savoir: 18 abbayes ou couvents d'hommes et 15 prieurés. Les abbayes de Murbach, Päris, Munster, Lucelle et Bellelay. Les couvents des Dominicains à Colmar, d'Augustins à Colmar, à Ribeauvillé, à Œlenberg et à Goldbach; de Franciscains à Ribeauvillé; de Récollets à Kaisersberg; de Capucins à Weinbach, Blotzheim, Landser, Dornach, Porrentruy; de Jésuites à Porrentruy. Les prieurés de l'ordre de Cluny de Saint-Pierre à Colmar, de Feldbach, Saint-Ulrich, Saint-Morand, Valdieu, Froidefontaine, Saint-Nicolas des Bois, Miserez, donnés aux Jésuites au XVII[e] siècle; les prieurés de Prémontrés à Weinbach, à Grandgourt; d'Antonins aux Trois-Épis, de Blotzheim, Lœwenbourg, Petit-Lucelle, Saint-Apollinaire à Lucelle; 1 chapitre de Chanoinesses à Massevaux; 2 couvents de Dominicaines à Colmar, 1 de Clarisses à Alspach, 2 d'Ursulines à Porrentruy et à Delémont, 1 d'Annonciades à Porrentruy. Le *liber marcarum* spécifie également certains droits particuliers dont jouissait en 1441 l'évêque de Bâle.

Il était héritier *ab intestat* de tous les biens des prêtres et des personnes investis de bénéfices, décédés dans la ville et dans le diocèse de Bâle. Il héritait de droit de tous les biens, des recteurs des églises de Corgémont, Péry, Saint-Imier et Courtelary, au diocèse de Lausanne. Il avait le droit de prélever un marc d'argent sur la succession de chaque prévôt du chapitre de Saint-Imier et un demi-marc sur la succession de chaque chanoine. L'élection du prévôt de Saint-Imier était soumise à la confirmation de l'évêque de Bâle qui avait le droit d'y conférer tous les canonicats. Il nommait et installait l'abbesse de Sulzburg, du diocèse de Constance; elle était placée sous sa juridiction. Il avait le droit de conférer les fonctions de chantre, d'archidiacre et de trésorier de l'église cathédrale; les bénéfices attachés à la desserte de cinq autels et de trois chapelles et une prébende de chanoine dans la même église; une prébende et les fonctions de chantre dans l'église de Colmar; le rectorat des églises de Bischoffigen, et de Umkirch, du diocèse de Constance. Il avait alternativement la collature des églises de Delémont, Glovelier, Liestal, Arlesheim, Oberwyler, Courrendlin, Courroux, Corgémont, Péry et Kembo. Il nommait de droit les curés de Cernay, d'Uffholtz et de Wattwiller; avait un chapelain spécial dans l'église collégiale de Moutier-Grandval, une prébende de chanoine à Saint-Ursanne, et la collature de trois autels dans l'église Saint-Pierre de Porrentruy. [1]

[1] Trouillat, t. I. p LXXXVII.





Tombeau de l'évêque Frédéric ze Rhein à la cathédrale de Bâle.

SUPPLÉMENTS AU Ier VOLUME



Dans le Chapitre V de cette *Histoire*, nous avons mentionné l'association de prières qui existait entre Saint-Gall et Reichenau. Ces pieuses confréries s'étendirent et reçurent sur leurs listes, des fidèles des diocèses voisins et même éloignés. Ces catalogues conservés en partie à Reichenau et à Saint-Gall ont été publiés récemment et nous fournissent des documents précieux pour cette *Histoire.* Ils sont tous du IXe siècle, époque obscure et pauvre en renseignements certains. Monseigneur Fiala, le docte évêque de Bâle, et le savant professeur Émile Arbenz ont imprimé presque en même temps ces registres restés jusque-là dans l'ombre.

Monseigneur Fiala a publié dans *l'Anzeiger für Schweizerische Geschichte* (1883, N° 1) la liste des associés de l'abbaye de Reichenau au IXe siècle, conservée maintenant aux archives de Zurich. Dans ce document d'une authenticité incontestable figurent à la tête de leur clergé les évêques de Bâle de la seconde moitié du IXe siècle et déjà mentionnés dans le Chapitre V de cette *Histoire:* Odalric, 823—840; Frédebert, 859—860; Adalwinus, 870; Ruodolfus, 880; Iringus, 890.

Ce que nous voulons relater ici, comme appartenant à l'*Histoire des Évêques de Bâle*, ce sont les noms des prêtres de la ville de Bâle, dans la seconde moitié

du IXe siècle. Le registre de Reichenau les mentionne sous ce titre: „Nomina Canonicorum Basiliensium — Noms des chanoines de Bâle.“ Nous y trouvons quatorze prêtres ainsi nommés: Otbertus prb. (presbyter), Egihart, Bertricus, Suvericini, Nordbertus, Wolfrat, Hildibert, Ollo, Liuthart, Wolfhart, Appo, Nidhart, David, Ruodhere; ensuite trois diacres Liuthart, diac., Anthelm, Starcheri, et trois sous-diacres Hiltirat, Adalbero, Meginheri. Monsieur le professeur Arbenz, dans son „St. Gallische Verbrüderungsbuch“ (Saint-Gall, 1883, 1 vol. in 8°, 193 pages) donne aussi d'après les catalogues de Saint-Gall, sous le titre de *Nomina fratrum Basilensium,* à peu près les mêmes noms que ceux du registre de Reichenau, mais le document ne mentionne pas s'ils étaient prêtres ou laïques.

En tout cas, nous constatons qu'au IXe siècle, Bâle comptait autour de son évêque quatorze prêtres, trois diacres et trois sous-diacres; ce chiffre important suffit pour relever la grandeur du siége et de la paroisse de Bâle à cette époque.

Une autre liste publiée par Monsieur Arbenz (page 49) signale *Congregatio fratrum in nomine Domini de Agustgaugense.* Ces associés appartenaient à l'ancien territoire d'Augusta Rauracorum, ancienne résidence des évêques de Bâle. La vie catholique y était demeurée florissante et nous y trouvons signalés avec l'archiprêtre de la ville de Bâle, Cunipertus (archiprespiter de Basala civitate), cent cinquante chrétiens de ce pays. Les catalogues de Saint-Gall mentionnent aussi les évêques de Bâle de la seconde moitié du IXe siècle: Odalric (Oadalrich),[1] Frédebert (Fridebertus),[2] Adalwinus (Adalwin ep.),[3] Iringus (Irinc).[4] — Ces documents devaient être rappelés.

Monseigneur Fiala, infatigable en recherches, nous communique encore les renseignements historiques suivants intéressant nos évêques de Bâle. Le grand évêque Adalbéro II figure dans le nécrologe de Zurich du XIe siècle: „XVII Kal. Febr. (16 janvier) Adalbéro præpositus et pontifex Regensis, obiit.“ Le professeur Émile Guinauer explique que le mot *Regensis* est la traduction latine du mot Basiliensis, et que Adalbéro II, était comme Rodolphe de Hohenburg prévôt de Zurich.[5]

Le nécrologe de Saint-Gall du Xe siècle mentionne aussi le même évêque „IIII Idus Maii (12 mai) Adalberonis Basiliensis episcopi“. L'évêque Udalric II y figure également: „VIII Kal. Junii (25 mai) Obitus Uodalrici Basiliensis episcopi.[6]

[1] Nomina fratrum de Favariis, p. 32. = [2] Ibid. = [3] Nomina fratrum Basilensium. = [4] Ibid. = [5] Älteste Denkmäler der Züricher Literatur. Zurich, 1866, p. 98. = [6] St. Gallen, Todtenbuch der Verbrüderungen. St. Gallen, 1869, p. 41, 42 et 70.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

PLANCHES

GRAVURES

FIN DE LA TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES



GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00025 9081

